

HISTOIRE DE L'ÉGLISE

EPUIS LES ORIGINES JUSQU'A NOS JOURS

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE
AUGUSTIN FLICHE & VICTOR MARTIN

5

Grégoire le Grand les États barbares et la conquête arabe (590-737)

par

Louis BRÉHIER

*Membre de l'Institut, Professeur à la
Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand*

René AIGRAIN

*Professeur aux Facultés
catholiques de l'Ouest*

BLOUD & GAY

1938

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

La période qui s'étend entre l'élection de saint Grégoire le Grand et le concile iconoclaste (590-754) est comme une transition entre deux mondes. Elle est marquée par la dislocation définitive de l'*imperium romanum*, c'est-à-dire de l'unité politique de la chrétienté, que Justinien essaya en vain de ressusciter. Après lui, cet effort de restauration est arrêté net et le démembrement de l'Empire se poursuit de nouveau.

En Occident, les royaumes barbares se sont constitués tant bien que mal sur les ruines de la civilisation romaine et vivent de leur vie propre.

La péninsule des Balkans est la proie des Avars, des Slaves, qui s'installent en Illyrie, en Macédoine, en Morée, et des Bulgares qui fondent un État entre le Danube et les Balkans.

Les efforts d'Héraclius pour résoudre la question d'Orient par la conquête de l'Empire perse et celle de l'union religieuse par le monothélisme ont été impuissants. L'explosion soudaine de l'Islam, religion guerrière, qui fait de la guerre sainte un devoir sacré, eut pour conséquence le démembrement de l'Empire romain, qui perdit toutes ses provinces d'Orient, Arménie, Mésopotamie, Syrie, Égypte, et, en Occident, l'Afrique. Du moins Constantinople résista vaillamment aux attaques des Arabes, arrêtés au même moment en Occident sur le champ de bataille de Poitiers.

Seule pendant cette période tragique, l'Église romaine s'est efforcée d'établir l'unité spirituelle et de sauver même l'unité politique, par la conversion des peuples ariens, Wisigoths et Lombards, à l'orthodoxie et surtout par la propagande du christianisme dans les tribus germaniques restées païennes. Tous les papes, depuis Grégoire le Grand, ont défendu en Italie les intérêts temporels de l'Empire contre les Lombards et, s'ils ont repoussé, avec une fermeté qui est allée jusqu'au martyre, les altérations du dogme imposées par des lois impériales, ils ont accueilli avec empressement toutes les tentatives de réconciliation. Le concile œcuménique de 680 fut le triomphe de cette politique d'union. Tout laissait prévoir qu'elle pouvait être définitive, les conflits mêmes dus au concile Quinisexte ayant été apaisés sous Justinien II, lorsque le mouvement iconoclaste vint la compromettre irrémédiablement. En 754, la rupture spirituelle et politique entre l'Orient byzantin et l'Occident était consommée. Les papes, ne pouvant plus compter sur les empereurs, se placèrent sous la protection de la dynastie franque des Pippinides. Une ère nouvelle commençait.

L'état des sources, par lesquelles nous connaissons cette période, en reflète toutes les péripéties. L'unité politique de la chrétienté n'ayant disparu complètement qu'après le concile iconoclaste, il existe encore des sources communes à l'histoire de l'Orient et de l'Occident, mais, par suite des progrès du séparatisme, un grand nombre de ces sources sont particulières à chacune de ces deux moitiés du monde chrétien.

I. — SOURCES COMMUNES ; OUVRAGES GÉNÉRAUX.

INSTRUMENTS DE TRAVAIL. — Nous laisserons de côté les grands recueils de bibliographie, les dictionnaires, les atlas géographiques, etc..., indiqués dans les volumes précédents, pour nous borner à citer trois recueils, dont la consultation est particulièrement indispensable pour l'étude de cette période : *Regesta pontificum romanorum* de Ph. JAFFÉ, 1851, 2^e édit., sous la direction de WATTENBACH, avec la collaboration de S. LÖWENFELD, P. EWALD, F. KALTENBRUNNEN, t. I, Leipzig, 1881. Un nouveau classement des lettres des papes par régions a été entrepris par P. KEHR, avec analyse de lettres ignorées jusque-là. Il a publié : *Italia pontificia*, 3 vol., Berlin, 1910-1911 (en cours de publication), ainsi que *Germania pontificia*, édit. BRACKMANN, Leipzig (de 1910 à 1935).

Les actes des empereurs, dont on possède les textes, ou connus seulement par des chroniques, sont analysés dans les *Regesten der Kaiserurkunden*, édit. FRANZ DOBLGER, fasc. 1 (de 565 à 1025), Munich, 1924. Une classification très commode indique dans quelles conditions ils sont connus (textes grecs ou dans une autre langue, extraits, mentions dans les sources), avec d'utiles notices bibliographiques.

La même méthode a été adoptée par le R. P. GRUMEL, qui publie les *Regestes des Actes du patriarcat byzantin*, t. I : *Les actes des patriarches* (fasc. I : *Les registres de 381 à 715* ; fasc. II : *Les registres de 715 à 1043*), édit. des *Socii Assumptionistae Chalcedonenses*, 1932 et 1936.

SOURCES. DOCUMENTS D'ARCHIVES. — Ce sont d'abord les actes des papes, dont les archives avaient été installées dans un édifice construit spécialement par le pape Damase (366-384), puis transférées au palais du Latran (*Archivium sanctae romanae ecclesiae. Sacrum Lateranense scrinium*). Ces archives contenaient tous les actes émanés du Saint-Siège, classés par indiction dans des registres. Des fragments de ces registres furent insérés dans des collections postérieures. La restitution des registres de saint Grégoire le Grand, commencée par les Bénédictins, fut achevée par EWALD et HARTMANN (voir la bibliographie du chapitre 1^{er}). Les actes des successeurs de Grégoire 1^{er} qu'on a pu rassembler sont édités dans les M. G. H., *Epistolae*, t. III, Berlin, 1892, in-4^o, et dans P. L., LXXX, LXXXVII, LXXXIX. Les recueils de formules diplomatiques de la chancellerie pontificale sont rassemblés dans le *Liber diurnus ecclesiae romanae*, édit. DE ROZIÈRE, Paris, 1869, et Th. von SICKEL, Vienne, 1889 (Ce recueil est dans l'état actuel une compilation qui contient des groupes de formules, échelonnés du second quart du VII^e siècle au pontificat d'Hadrien inclus).

Les Actes des conciles qui concernent cette période se trouvent dans le recueil de MANSI, t. X (590-653), t. XI (653-687), t. XII (687-712) (= t. V et VI de la collection LABBE-COSSART). Pour tout ce qui concerne l'histoire des conciles, on se reportera à l'ouvrage classique de HEFELE, traduction nouvelle et commentaires d'Henri LECLERCQ, t. III, 1^{re} et 2^e parties (livres XV-XVIII), Paris, 1909-1910. Une édition nouvelle des Actes des conciles a été commencée par la Société des Sciences de Strasbourg *Acta Conciliorum oecumenicorum... Acta graeca*, t. I-IV, Berlin, 1915-1933.

SOURCES NARRATIVES. — Les sources, qui embrassent l'ensemble de cette période, sont peu nombreuses. Les chroniques universelles elles-mêmes, qui se proposent d'établir des synchronismes entre les événements des divers

pays, comme celles de Théophanes, du patriarche Nicéphore, de Michel le Syrien, d'Isidore de Séville, de Frédégaire, de Bède le Vénérable, etc... ne signalent que très sommairement, incomplètement et en les déformant parfois, les faits étrangers à leurs pays. Elles sont devenues des chroniques nationales ou régionales. On ne trouve plus guère de vues générales sur les événements qui regardent l'ensemble de la chrétienté que dans les biographies des papes contenues dans le *Liber pontificalis Ecclesiae romanae*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 312-456, Paris, 1886. Édit. MOMMSEN, *Gesta Pontificum romanorum*, M. G. H., t. I, Berlin, 1898 (seul paru et sans commentaires). Recension d'un nouveau manuscrit par le père MARCH, *Liber pontificalis, prout existat ex codice manuscripto Derhisensi*, 1925. Les travaux de Mgr Duchesne sur la valeur de ces biographies l'ont conduit aux résultats suivants. D'après les formules finales, les vies des cinq premiers successeurs de Grégoire I^{er} ont été écrites en une seule série après la mort de Boniface V en 625. Depuis Honorius I^{er} (625-638) les notices ont été rédigées une à une, bien que plusieurs soient de la même main. Ces biographies étaient écrites aussitôt après la mort de chacun des papes ou même commencées de leur vivant (par exemple pour Martin I^{er}, 649-653). La vie de Grégoire II (715-731) a été écrite de son vivant et Bède a pu s'en servir pour sa chronique, terminée avant la mort de ce pape. Il paraît en être de même des vies de Grégoire III (731-741) et Zacharie (741-752). C'est à dire la valeur de cette source, d'autant plus grande que les chroniques contemporaines des événements sont très rares pour cette période.

Il faut mettre à part les biographies de saint Grégoire le Grand, au nombre de quatre, mais, d'après Mgr Duchesne, la plus ancienne est celle du *Liber pontificalis* (édit. DUCHESNE, t. I, p. 312-315). Sur les autres biographies, d'une époque postérieure, dues à un moine de Whitby, à Jean Diacre et à Paul Diacre, voir la bibliographie du chapitre I^{er}.

Beaucoup moins important est le *Liber pontificalis ecclesiae Ravennatis*, comprenant les biographies des archevêques de Ravenne, composées d'après des documents d'archives et des inscriptions par l'abbé AGNELLUS (né à Ravenne en 810) et contenant des renseignements intéressants la politique byzantine en Italie et les conflits d'obédience entre les papes et les archevêques de Ravenne. Édit. HOLDER-EGGER, M. G. H., *Scriptores rerum langobardicarum*, Berlin, 1878, in-4^o, et *Testi-Rasponi* dans *Rerum Italicarum Scriptores* (réédition de MURATORI), Rome, 1924.

D'une valeur encore plus faible est l'*Historia Miscella*, continuation du *Breviarium* d'EUTROPE par PAUL DIACRE jusqu'en 565, puis par LANDULPHUS SAGAX (qui écrivait vers l'an mille) jusqu'en 806. Édit. DROYSEN, M. G. H., *Auctores antiquissimi*, t. II, Berlin, 1879.

La dernière histoire générale de l'Église, celle d'EVAGRIUS, s'arrête à l'année 593. Celle de NICÉPHORE KALLISTOS XANTHOPOULOS, écrite à Constantinople au XIV^e siècle, s'arrête à la mort de Phocas (610), mais on possède les sommaires des 5 livres suivants jusqu'en 911. Édit. P. G., CXLV-CXLVII. Elle met naturellement les événements d'Orient au premier plan et a peu d'originalité. Son livre est une compilation de chroniques antérieures.

La *Chronographia tripartita ex Nicephoro, Georgio (Syncello) et Theophane*, due à ANASTASE, bibliothécaire de l'Église romaine (vers 873-875), est à la fois une traduction en latin et une compilation des trois chroniqueurs byzantins. Édit. P. G., CVIII et DE BOOR, t. II de son édition de THÉOPHANES, Leipzig, 1885.

OUVRAGES MODERNES. — Il n'existe aucune monographie qui embrasse

exclusivement cette période. Cependant le livre posthume de Mgr DUCHESNE, *L'Église au VI^e siècle*, Paris, 1925, pousse, malgré son titre, l'histoire de l'Église jusqu'à l'époque iconoclaste, mais, pour notre période, il est malheureusement incomplet. Il faut donc s'adresser à des ouvrages généraux : 1) *Histoire de l'Église* : KRUEGER, *Handbuch der Kirchengeschichte*, t. II, *Das Mittelalter* par G. FICKER et HERMELINCK, Tubingue, 1921 ; Hans von SCHUBERT, *Geschichte der christlichen Kirche. Frühmittelalter*, Tubingue, 1921 ; dom Ch. POULET, *Histoire du christianisme*, t. I, Paris, 1934 (des origines à l'avènement des Carolingiens) ; JACQUIN, *Histoire de l'Église*, t. II, *Le haut moyen âge*, Paris, 1936 ; 2) *Histoire particulière de la papauté* : ERICH CASPAR, *Geschichte des Papsttums*, t. II, *Das Papsttum unter byzantinischer Herrschaft*, Tubingue, 1933 ; H. K. MANN, *The lives of the popes in the early middle age*, t. I, 2^e édit., Londres, 1923 ; SEPPELT, *Das Papsttum im Frühmittelalter*, Leipzig, 1934 (de saint Grégoire le Grand au milieu du XI^e siècle) ; GRISAR, *Histoire de Rome et des papes au moyen âge*, traduction en français de LEDOS, 2 vol., Paris, 1906 ; 3) *Histoire générale du moyen âge*. Sont déjà anciennes l'*Histoire générale du IV^e siècle à nos jours* sous la direction de E. LAVISSE et A. RAMBAUD, t. I, 1893, ainsi que l'*Allgemeine Geschichte in Einzeldarstellung*, dite collection ONCKEN, 45 vol., Berlin, 1872-1893. Sur le même plan (collection de monographies sur les divers pays), l'*Allgemeine Staaten-geschichte* de HEEREN et UCKERT, Gotha, 1855, rééditée par LAMPRECHT, Gotha (en cours de publication). Sur un plan chronologique avec la collaboration de nombreux spécialistes : *Peuples et Civilisations*, sous la direction de L. HALPHEN et Ph. SAGNAC, t. V, *Les Barbares*, par HALPHEN, Paris, 1926 ; l'*Histoire générale*, sous la direction de G. GLOTZ, III, *Histoire du moyen âge*, t. I, F. LOT, PFISTER et GANSHOFF, *Les destinées de l'Empire en Occident*, Paris, 1928 ; t. III, Ch. DIEHL et G. MARÇAIS, *Le Monde oriental de 395 à 1081*, 1936 ; *Histoire du Monde*, sous la direction d'E. CAVAINAC, t. VII¹, GAUDEFROY-DEMOMBYNES, *Le Monde musulman et byzantin*, Paris, 1931 ; t. VII², Aug. FLICHE, *La Chrétienté médiévale*, 1929 ; *The Cambridge Mediaeval History* (collection J.-B. BURY) ; t. I, *The Christian Roman Empire and the foundation of the Teutonic Kingdoms* ; t. II, *The rise of the Saracens and the foundation of the Western Empire* ; t. IV, *The eastern Roman Empire*, Londres et New-York, 1911-1923.

Dans la collection *L'évolution de l'Humanité* (collection BERR), on consultera l'excellent livre de F. LOT, *La fin du monde antique et le début du moyen âge*, Paris, 1927. A signaler enfin un instrument de travail très commode : J. CALMETTE, *Le Monde féodal* (collection CLIO), Paris [1934] (bibliographies bien faites et exposés de l'état des questions).

II. — OCCIDENT.

SOURCES. DOCUMENTS D'ARCHIVES. — Ce sont d'abord les Actes des conciles nationaux et provinciaux. Aux collections générales indiquées plus haut, il faut ajouter les recueils particuliers aux États barbares, Espagne wisigothique, Angleterre, Gaule mérovingienne, qui seront indiqués aux bibliographies des chapitres IX, X et XII.

Les sources juridiques ont une importance considérable, mais on est loin d'en avoir des éditions complètes et satisfaisantes. Parmi les États barbares c'est la Gaule mérovingienne qui a attiré surtout l'attention des travailleurs, en France et en Allemagne. Les diplômes mérovingiens ont été édités par PARDESSUS, *Diplomata, chartae, epistolae, leges aliaque instrumenta ad res*

gallo-francicas pertinentia, Paris, 1843-1849; l'édition PERTZ, M. G. H., *Diplomata*, t. I, Hanovre, 1872, in-f^o, a paru insuffisante et n'a pas été continuée. Ils sont reproduits en fac-similé dans l'ouvrage de Ph. LAUER et Ch. SAMARAN, *Les diplômes originaux des Mérovingiens*, Paris, 1908. F. LOR et Ph. LAUER ont commencé à publier en fac-similé les *Diplomata Karolinorum*, dont le premier fascicule, Paris, 1936, intéresse notre période. Les édits des rois lombards se trouvent dans le *Codice diplomatico langobardo*, édit. TROYA, 6 vol., Naples, 1852-1855; *Edictus Langobardorum*, édit. BLUHME, M. G. H., *Leges*, t. IV; *Codex diplomaticus Langobardiae*, Turin, 1873 (*Monumenta historiae patriae*, t. XIII). Les diplômes anglo-saxons ont été réunis dans le *Codex diplomaticus aevi saxonici*, édit. *English historical Society*, 6 vol., Londres, 1839-1848. Le travail dirigé par KEMBLE a été repris par H. PIERQUIN, *Recueil général des chartes anglo-saxonnes*, Paris, 1912, malheureusement sans appareil critique.

Ce sont encore les formulaires juridiques. Pour la Gaule : DE ROZIÈRE, *Recueil général des formules usitées dans l'empire des Francs du V^e au X^e siècle*, 3 vol., Paris, 1859-1871; ZEUMER, *Formulae merovingici et Karolini aevi*, M. G. H., *Leges*, t. V, 1882 (respecte l'individualité des collections manuscrites).

Enfin les coutumes des tribus germaniques, dites *Lois barbares*, forment une série importante. Une édition d'ensemble a été donnée par PERTZ, M. G. H., *Leges*, t. III, IV et V, Hanovre, 1863-1889, édit. in-f^o, et reprise dans l'édit. in-4^o, *Leges*, t. I, 1888-1893.

Citons encore des recueils épistolaires, édit. M. G. H., *Epistolae*, édit. in-4^o, t. III, 1892; des recueils d'inscriptions : G. B. DE ROSSI, *Inscriptiones christianae Urbis Romae*, Rome, 1861-1888, 2 vol.; DE GUILHERMY et DE LASTEYRIE, *Inscriptions de la France du V^e au XVII^e siècle (Documents inédits de l'histoire de France)*, Paris, 5 vol., 1873-1883; LEBIANT, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, Paris, 2 vol., 1856, Supplément 1892; HUEBNER, *Inscriptiones Britanniae christianae*, Berlin, 1876; *Inscriptiones Hispaniae christianae*, Berlin, 1871 et *Supplementum*, 1900.

SOURCES NARRATIVES. — Les sources narratives se présentent dans des cadres régionaux et nationaux, qu'il s'agisse de chroniques universelles ou d'histoires proprement dites. Les plus anciennes annales tenues à jour dans les monastères apparaissent à la fin de cette période. Plusieurs chroniques, rédigées par des contemporains des faits qu'ils relatent, dans une langue qui s'éloigne de plus en plus du latin classique, constituent un témoignage d'une grande valeur. Malheureusement elles ne forment pas une série ininterrompue et nombreuses sont les lacunes de notre information. Nous nous contenterons de les énumérer en renvoyant pour les éditions et les références aux bibliographies des chapitres qui concernent chacun des États barbares.

Dans la Gaule mérovingienne, l'*Histoire des Francs* de GRÉGOIRE DE TOURS s'arrête à l'an 591. Après lui l'historiographie franque n'est plus représentée que par la chronique universelle dite de FRÉDÉGAIRE, sous le nom duquel on discerne trois auteurs successifs, deux Burgondes qui écrivaient, l'un vers 613, l'autre vers 642, et un Austrasien, qui y ajouta quelques chapitres pour glorifier l'autorité naissante des Pippinides, ancêtres des Carolingiens. L'horizon de ces chroniqueurs ne dépasse guère la Gaule; les renseignements qu'ils donnent sur les règnes des empereurs, qu'ils mentionnent régulièrement, sont en général déformés. La Chronique de Frédégaire fut continuée au VIII^e siècle par des auteurs dévoués à la nouvelle dynastie et le récit fut poussé jusqu'à la mort de Pépin le Bref (768).

L'Espagne des Wisigoths possède une série assez riche de chroniques qui continuent l'historiographie chrétienne des IV^e et V^e siècles. Le nom le plus marquant est celui d'ISIDORE DE SÉVILLE (570-636), qui succéda comme archevêque de Séville à son frère Léandre, ami de saint Grégoire le Grand. Il a composé : une *Chronique universelle* en continuation et sur le plan même de la chronique de saint Jérôme. Elle se présente sous deux formes, l'une complète, qui va jusqu'à la VI^e année d'Héraclius, IV^e du règne de Sisebuth (616), l'autre abrégée et insérée dans son ouvrage encyclopédique, les *Étymologies*, s'arrêtant à 627. Mais son œuvre la plus importante est l'*Historia Gothorum, Vandalorum et Suevorum*, chronique des Wisigoths par règnes, allant dans certains manuscrits jusqu'à la mort de Sisebuth (621), dans d'autres jusqu'à la V^e année de Swinthila (626). Les événements sont notés d'après l'ère d'Espagne (qui commence à l'an 716 de Rome : 38 av. J.-C.) et les années de règne des empereurs. La chronique d'Isidore de Séville fut continuée par un anonyme, dont la bévue d'un copiste avait fait Isidore évêque de Béja, qu'un de ses éditeurs, TAILHAN, a surnommé l'*Anonyme* de Cordoue, tandis que MOMMSEN l'a simplement édité sous le nom de *Chronique de 754*, date à laquelle se termine son récit, qui commence en 610. Il raconte la conquête arabe de l'Espagne, des origines à la bataille de Poitiers, dont il est un des narrateurs les plus complets.

JULIEN, successeur de saint Ildefonse sur le siège épiscopal de Tolède, a laissé un récit de la révolte qui éclata en Septimanie au début du règne de Wamba et fut étouffée par lui en 673. LUCAS DE TUY et RODRIGUE DE TOLÈDE racontent les dernières années du royaume wisigoth et l'on trouve chez plusieurs chroniqueurs arabes, EL BOKAHARI, ABEN-ADHARE, IBN-EL-KOUTHYA, IBN-EL-ATHIR, etc..., le récit de la conquête musulmane de l'Afrique du Nord et de l'Espagne.

Pour les États anglo-saxons, l'histoire de GILDAS, *De excidio Britanniae*, d'ailleurs très défectueuse, ne dépasse pas l'an 570. L'historiographe le plus important est BÈDE LE VÉNÉRABLE, né en 672, moine au monastère de Jarrow, mort en 735, travailleur infatigable, esprit encyclopédique à la manière d'Isidore de Séville. Comme lui, il a écrit vers 725 une chronique universelle sur le plan traditionnel, *Chronicon seu liber de temporibus seu de sex mundi aetatibus*, qui s'arrête à 726. Mais son ouvrage capital est l'*Historia ecclesiastica gentis Anglorum* en 5 livres, allant jusqu'à 731, reprenant l'histoire de la Grande-Bretagne depuis les origines et faisant une grande place à celle de l'Église d'Angleterre, dont le V^e livre décrit l'organisation au début du VIII^e siècle.

L'historiographie lombarde est représentée par l'*Historia gentis Langobardorum* de PAUL DIACRE, né dans le Frioul, en faveur sous Charlemagne, à la cour duquel il vécut de 782 à 786, puis retiré au Mont-Cassin, où il composa son histoire, en utilisant toutes les chroniques alors connues, ainsi que des opuscules du VII^e siècle (*Origo gentis Langobardorum*, résumé historique de SECUNDUS de Trente, mort en 712, etc...) et beaucoup de traditions orales. L'ouvrage est bien divisé d'après les événements importants et embrasse toute l'histoire de l'Italie, depuis la première invasion lombarde jusqu'à la fin du règne de Luitprand (744). Son histoire a été continuée au Mont-Cassin jusqu'à 774. On a retrouvé quatre continuations différentes, dont l'une (manuscrit de Saint-Omer) va jusqu'en 805.

HAGIOGRAPHIE. — Un grand nombre de vies des saints de cette époque, œuvres de disciples ou de contemporains, permettent de combler les lacunes de l'historiographie et prennent de ce chef une importance considérable,

en particulier pour la Gaule mérovingienne (*Vies de saint Sulpice*, évêque de Bourges † 644 ; *saint Didier*, évêque de Cahors † 654 ; *saint Eloi*, † 659 ; *sainte Gertrude*, abbesse de Nivelles † 658 ; *saint Arnulf*, évêque de Metz † 640 ; *saint Wandrille*, abbé de Fontenelle † 669 ; *saint Amand* † 680 ; *saint Ouen*, archevêque de Rouen † 686 ; des évêques d'Auvergne *saint Priest* † 674 et *saint Bonnet* † 709). Sans parler des éditions contenues dans les *Acta Sanctorum* des Bollandistes, on se reportera surtout aux *Passiones vitaeque sanctorum*, dans M. G. H., *Scriptores rerum merovingicarum*, t. II-VII. Les vies des saints irlandais donnent aussi des renseignements précieux, en particulier la *Vie de saint Colomban* † 615, par JONAS, abbé de Bobbio (édit. P. L., LXXXVIII, d'après l'édition des Bénédictins et M. G. H., *in usum scholarum*, Hanovre, 1905). Les vies des saints irlandais sont éditées d'après le recueil de Bruxelles, édit. DE SMEDT et DE BACKER, *Acta Sanctorum Hiberniae*, Bruxelles, 1888, et d'après les manuscrits de Dublin et Oxford, édit. PLUMMER, *Vitae sanctorum Hiberniae*, 2 vol., Oxford, 1909. BÈDE LE VÉNÉRABLE a écrit des vies de plusieurs abbés de Wearmouth et Jarrow et une vie de *saint Cuthbert*, évêque de Lindisfarn † 687, édit. P. L., XCV, et dans PLUMMER, *Bedae opera historica*, Oxford, 1896, t. II.

LITTÉRATURE ECCLÉSIASTIQUE. — Les œuvres littéraires en prose ou en vers de personnages comme saint Grégoire le Grand, Isidore de Séville, Bède le Vénérable, saint Columban, sont aussi des sources d'une grande importance et seront étudiées spécialement.

OUVRAGES MODERNES. — Nous ne reviendrons pas sur les ouvrages d'un intérêt général, signalés plus haut, pour ne citer que ceux qui ont trait à l'histoire de l'Occident et embrassent toute notre période : MOURRET, *Histoire générale de l'Église*, t. II, *L'Église et le monde barbare*, Paris, 1909 ; F. LOT, *Les invasions germaniques (Bibliothèque d'Histoire)*, Paris, 1935.

Gaule mérovingienne et pays germaniques : LAVISSE, *Histoire de France*, t. II, Paris, 1903 (par BAYET, PFISTER et KLEINCLAUSZ) ; DAHN, *Die Könige der Germanen*, t. VII, Würzburg, 2^e édit., 1885-1911 ; GUTSCHE et SCHULTZE, *Deutsche Geschichte von der Urzeit bis zu den Karolingern*, Leipzig, 1894-1896 ; HAUCK, *Kirchengeschichte Deutschlands*, 3^e édit., Leipzig, 1904-1909 ; RICHTER, *Annalen des frankischen Reiches im Zeitalter der Merowinger*, Halle, 1873 ; LONGNON, *Géographie de la Gaule au VI^e siècle*, Paris, 1878, et *Atlas historique de la France*, 6 livraisons, Paris, 1885-1889, ainsi que son livre posthume, *Les noms de lieux de la France*, Paris, 1920-1929.

Afrique chrétienne : HENRI LECLERQ, *L'Afrique chrétienne*, t. II, Paris, 1904 ; Ch. DIEHL, *L'Afrique byzantine*, Paris, 1896 ; A. AUDOLLENT, *Carthage romaine*, Paris, 1901.

Italie : HARTMANN, *Geschichte Italiens im Mittelalter*, 3 vol., Leipzig, 1887 ; HODGKIN, *Italy and her invaders*, 2^e édit., t. VI-VIII, Oxford, 1898 ; VILLARI, *Le invasione barbariche in Italia*, Milan, 1901 ; GABOTTO, *Storia dell'Italia occidentale nel medio evo*, t. I, Pignerol, 1911 ; DIEHL, *Études sur l'administration byzantine dans l'Exarchat de Ravenne*, Paris, 1888 ; HARTMANN, *Untersuchungen zur Geschichte der byzantinischen Verwaltung in Italien (507-750)*, Leipzig, 1889.

Espagne : HENRI LECLERQ, *L'Espagne chrétienne*, Paris, 1906 ; MAGNIN, *L'Église wisigothique au VII^e siècle*, t. I, Paris, 1912. Parmi les études les plus récentes : GARCIA VILLADA, *Historia ecclesiastica de España*, 2 vol., Madrid, 1929-1932.

Celts et Anglo-Saxons : dom L. GOUGAUD, *Les chrétientés celtiques*, Paris,

1911 (et traduction en anglais, Londres, 1932); F. CABROL, *L'Angleterre chrétienne avant les Normands*, Paris, 1909; A. PLUMMER, *The churches in Britain before A. D. 1000*, 2 vol., Oxford, 1911-1912.

III. — ORIENT.

DOCUMENTS D'ARCHIVES. — Il est question dans les textes des deux dépôts d'archives du palais impérial et du palais patriarcal de Constantinople (voir chapitre VII, délibérations du VI^e concile œcuménique et révision des actes de ce concile), mais ce sera seulement après de longs travaux, à peine commencés, qu'on pourra en restituer l'essentiel. Les registes des empereurs et des patriarches, cités au début de cette bibliographie, fournissent, en attendant, les indications les plus utiles. Le recueil bien connu de MIKLOSICH et MUELLER n'enregistre les actes qu'à partir du x^e siècle. Les publications séparées sont innombrables — on en trouvera une liste dans la *Geschichte der byzantinischen Litteratur* de KRUMBACHER, 2^e édit., Munich, 1897, p. 223-224. Un plan de *Corpus* des diplômes grecs du moyen âge et des temps modernes fut soumis par Krumbacher au congrès de l'Association internationale des Académies à Londres en 1904. Les Académies de Munich et de Vienne furent chargées des travaux préparatoires, d'où la publication d'un Album de fac-similés et des Regestes de Doelger cités plus haut. Voir DOELGER, *Facsimiles byzantinischer Kaiserurkunden*, Munich, 1931 (introduction importante sur la diplomatique impériale). On a vu que les pères Assomptionnistes avaient entrepris un travail analogue pour le patriarcat byzantin.

Les bulles qui scellaient les actes fournissent des renseignements précieux (effigies, types religieux, légendes, dates). L'ouvrage classique est celui de SCHLUMBERGER, *Sigillographie byzantine*, Paris, 1884. Depuis cette date la plupart des revues d'érudition, *Revue des Études grecques*, *Byzantinische Zeitschrift*, *Byzantion*, *Échos d'Orient*, etc..., publient au fur et à mesure les découvertes de nouveaux exemplaires.

Les monnaies présentent le même genre d'intérêt, par suite des changements fréquents dans les types et les légendes. Elles ont l'avantage de former des séries complètes dans lesquelles se reflète toute l'histoire de Byzance. Voir SABATIER, *Description générale des monnaies byzantines*, Paris, 2 vol., 1862; WROTH, *Catalogue of the Byzantine coins in the British Museum*, Londres, 2 vol., 1908.

Les découvertes papyrologiques constituent les seuls documents d'archives de cette période, dont on possède les originaux. Les papyrus fournissent de précieux renseignements non seulement sur l'Égypte byzantine, mais sur les institutions civiles et religieuses. Voir: GRENFELL et HUNT, *The Oxyrhynchus papyri*, Londres, 1898 et suiv., ainsi que Germaine ROUILLARD, *L'administration civile de l'Égypte byzantine*, 2^e édit., Paris, 1928 (*Sources*, III, *Papyrus et inscriptions*, p. 250-252). Plusieurs de ces documents remontent aux premiers temps de la domination arabe.

SOURCES NARRATIVES. — Si l'on met à part l'histoire de THÉOPHYLACTE DE SIMOCATTA, la dernière partie de la *Chronique pascalle*, les poèmes de GEORGES PISIDÈS à la gloire d'Héraclius, on peut dire qu'il n'existe pour cette période aucune histoire byzantine dont l'auteur ait été contemporain de tous les événements qu'il raconte. Deux chroniques embrassent toute l'étendue de notre période: la *Chronographie* de THÉOPHANE LE CONFESSEUR, né vers le milieu du viii^e siècle, défenseur des images sous Léon l'Arménien, ce qui lui valut son exil à Samothrace, où il mourut en 817. Son

ouvrage est une chronique universelle, qui continue celle de son ami Georges le Syncelle. Il enregistre les événements année par année, indiquant l'an du monde, l'indiction, les années de règne des empereurs, des rois de Perse, puis des califes, et les années d'épiscopat du pape et des quatre patriarches (sur sa chronologie et les éditions de son texte, voir la bibliographie du chapitre II). C'est à vrai dire notre principale source, mais qu'il faut contrôler par d'autres témoignages, et nous aurons l'occasion de signaler plusieurs de ses erreurs. Sa chronique commence en 214 et se termine en 813.

NICÉPHORE, patriarche de Constantinople (806-815), déposé par Léon l'Arménien et mort en 829, a écrit un *Χρονογραφικὸν σύντομον*, résumé chronologique d'Adam à l'an 829 (l'ouvrage, publié en 850, fut traduit par ANASTASE LE BIBLIOTHÉCAIRE) et une *Ἱστορία σύντομος* (citée sous le nom de *Breviarium Nicephori*) commençant à l'avènement de Phocas (602) et se terminant en 769. Il met sur le même plan tous les faits insignifiants et importants et complète quelquefois Théophanes, bien que les deux chroniqueurs paraissent avoir eu une source commune, utilisée plus tard par GEORGES LE MOINE, mort sous Michel III (842-867) et auteur d'une chronique universelle qui se termine à la mort de Théophile (842). Les historiographes postérieurs livrent parfois sur notre période des renseignements qui seront signalés en temps utile.

Les Chroniques orientales donnent souvent des renseignements inconnus aux sources grecques et permettent dans une certaine mesure de les contrôler. Une grande partie de ces sources a fait l'objet d'éditions critiques, accompagnées de traductions en français, latin ou autres langues. On les trouve surtout dans deux collections importantes qui s'accroissent chaque année de nouveaux textes : la *Patrologia Orientalis*, collection internationale fondée au Congrès des Orientalistes de Paris en 1897, dirigée par R. GRAFFIN et F. NAV, paraît par fascicules à Paris ; le *Corpus Scriptorum christianorum orientalium*, dirigé par GUIDI, Paris, depuis 1903. Pour la période que nous étudions, la chronique la plus importante est celle de MICHEL LE SYRIEN (dit le Grand), patriarche jacobite d'Antioche de 1166 à 1199. Sa chronique, très sommaire jusqu'au vi^e siècle, est ensuite très développée. Elle est devenue facilement accessible, grâce à la première édition complète, avec traduction française, qu'en a donnée J.-B. CHABOT, Paris, 4 vol., 1899-1910. Michel a utilisé des sources orientales antérieures, beaucoup plus rapprochées de notre période, comme celle du patriarche jacobite DENIS DE TELL-MAHRÉ, mort en 845, dont les *Annales* vont de la création du monde à 837. Seule la 4^e partie (565-775) nous intéresse. Édit. et trad. franç. J.-B. CHABOT, *Bibliothèque de l'École des Hautes-Études*, 1895.

Les autres chroniques, comme l'*Histoire des patriarches d'Alexandrie* en langue copte de SÉVÈRE D'ASCHMOUNEIN, la chronique de JEAN DE NIKIOU (principal témoignage sur l'Égypte), connue par une version éthiopienne, la chronique arménienne de SEBEOS et la série nombreuse des chroniqueurs arabes, chrétiens ou musulmans, seront signalées en leur temps (voir les bibliographies des chapitres III, IV, VI).

HAGIOGRAPHIE. — Cette période est riche en vies de saints grecs et orientaux. Parmi les biographies qui présentent le plus d'intérêt historique et ont été composées au lendemain même de la mort des saints, nous signalerons celles de *saint Théodore de Sykae* (emplacement du quartier actuel de Péra), début du vii^e siècle, *père spirituel* de Maurice ; de *saint Jean le Jeûneur*, patriarche de Constantinople (582-595), par le prêtre Photinos son contemporain ; de *saint Jean le Miséricordieux*, patriarche d'Alexandrie (611-619),

par Léonce de Neapolis, un de ses amis ; de *saint Maxime le Confesseur* (sur ses actes et les témoignages de ses disciples sur son martyre, voir chap. VI, pp. 173-175) ; de *saint Étienne le Jeune*, défenseur des images (témoignages très intéressants sur les débuts de la période iconoclaste). Il faut enfin signaler à part le recueil des *Miracles de saint Démétrius*, source par excellence de l'histoire de Thessalonique et des invasions slaves en Macédoine. Le premier recueil est dû à JEAN, archevêque de Thessalonique, mort après 626 ; deux autres recueils datent du VIII^e siècle. Édit. P. G., CXVI, col. 1204-1425.

LITTÉRATURE ECCLÉSIASTIQUE. — Sur les grands écrivains de cette période, saint Maxime et saint Jean Damascène, voir le chapitre XIV.

OUVRAGES MODERNES. — L'histoire totale de cette période est traitée dans le livre du R. P. PARGOIRE, *L'Église byzantine*, Paris, 1905. Aux ouvrages sur l'Empire byzantin signalés dans la première partie, ajouter : J.-B. BURRY, *A history of the later roman Empire from Arcadius to Irene*, Londres, 2 vol., 1889 ; Julien KOULAKOVSKY, *Istoria Vizantii*, t. III, Kiev, 1915 (la meilleure étude sur cette période, 602-717) ; A. VASILIEV, *Histoire de l'empire byzantin*, édition française, t. I, Paris, 1932 ; IORGA, *Histoire de la vie byzantine. Empire et Civilisation*, t. I et II, Bucarest, 1934 ; St. RUNCIMAN, *La Civilisation byzantine*, édit. française, Paris, 1934.

Les monographies, extrêmement nombreuses, sont citées dans les bibliographies qui précèdent les divers chapitres. Nous ne retiendrons ici que celles qui ont une portée générale et embrassent toute la période : MARIN, *Les moines de Constantinople jusqu'à la mort de Photius*, Paris, 1897 ; GELZER, *Das Verhältniss der Staat und Kirche in Byzanz*, Leipzig, 1907 ; JUSTER, *Les Juifs dans l'empire romain*, Paris, 2 vol., 1914 ; les RR. PP. VINCENT et ABEL, *Jérusalem*, Paris, t. I, *Jérusalem antique*, 1912, t. II, *Jérusalem nouvelle*, 2 fasc., 1914 et 1922 (ouvrage d'une importance capitale, accompagné d'un atlas et contenant tous les textes relatifs à l'histoire de Jérusalem) ; Ch. DIEHL, *L'Égypte chrétienne et byzantine*, dans *Histoire de la nation égyptienne* de G. HANOTAUX, t. III, Paris, 1933 ; R. P. COULBEAUX, *Histoire politique et religieuse de l'Abyssinie*, Paris, 3 vol., 1929 ; LABOURT, *Le Christianisme dans l'Empire perse*, Paris, 1904 ; PATKANIAN, *Essai d'une histoire de la dynastie sassanide*, traduit du russe dans *Journal asiatique*, février 1866 ; RUBENS DUVAL, *Histoire politique, littéraire et religieuse d'Édesse jusqu'à la première croisade*, dans *Journal asiatique*, 1891-1892 ; CAETANI, *Annali dell'Islam*, 10 vol. publiés, Milan, 1905-1926 ; Cl. HUART, *Histoire des Arabes*, t. I, Paris, 1912 ; TOURNEBIZE, *Histoire politique et religieuse de l'Arménie*, Paris, 1910 ; LAURENT, *L'Arménie entre Byzance et l'Islam*, Paris, 1919 (guide très sûr et bien informé) ; BROSSET, *Histoire de la Géorgie*, Saint-Petersbourg, 5 vol., 1848-1849 ; MARQUART, *Osteuropäische und ostasiatische Streifzüge*, Leipzig, 1903.

N. B. — D'une manière générale les éditions et les références concernant les sources sont indiquées dans les bibliographies particulières, au début de chacun des chapitres.

CHAPITRE PREMIER

SAINT GRÉGOIRE LE GRAND. SA POLITIQUE ITALIENNE¹

« Vers la fin du pontificat de Jean III (561-574), on remarquait, parmi les fonctionnaires, un jeune préteur urbain, le futur pape saint Grégoire. Issu d'une famille distinguée qui avait déjà fourni un pape à l'Église, il

(1) BIBLIOGRAPHIE. — I. SOURCES. — La source la plus importante est la collection ou *Registre* des lettres de saint Grégoire (voir sur sa formation ci-dessous, p. 34), édit. EWALD et HARTMANN, dans M. G. H., *Epistolae*, t. I-II, 1891-1899 (résumés dans JAFFÉ-WATTENBACH, *Regesta Pontificum Romanorum*, 1066-1994), et ses autres ouvrages (voir p. 25 et suiv.) dont l'édition bénédictine, procurée par D. DE SAINTE MARTHE en 1705 et améliorée par GALLICCIOLI (Venise, 1768-1776), a été réimprimée dans P. L., LXXV-LXXIX (le 2^e livre des *Dialogues*, consacré à la vie de saint Benoît, est dans P. L., LVI, 125-204 ; des extraits des dialogues relatifs à l'histoire lombarde ont été publiés en meilleure édition par WAITZ dans les M. G. H., *Scriptores rerum langobardicarum*, p. 524-540). — La plus ancienne vie de saint Grégoire, mais très brève, est celle du *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 312 ; édit. MOMMSEN, p. 161-162. Une vie due à un moine de Whity et déjà signalée par EWALD (*Die älteste Biographie Gregors I.*, dans les *Historische Aufsätze* en hommage à G. WAITZ, Hanovre, 1886, p. 17 et suiv.), a été publiée par GASQUET, *A life of pope Gregory the Great*, Westminster, 1904 ; elle date des dix premières années du VIII^e siècle. Viennent ensuite les vies dues à PAUL DIACRE (P. L., LXXV, 41-59, édition critique par le P. GRISAR, dans *Zeitschrift für kathol. Theologie*, t. XI [1887], p. 158-173), datant de la première moitié du VIII^e siècle, et à JEAN DIACRE (P. L., LXXV, 59-242), écrite à Rome en 872-873 ; elles contiennent peu de traditions valables qui n'aient été empruntées aux œuvres mêmes du grand pape. Sur les sources byzantines, cf. DELEHAYE, *Saint Grégoire le Grand dans l'hagiographie grecque*, dans *Analecta Bollandiana*, t. XXIII, 1904, p. 449-454.

II. TRAVAUX. — Des monographies importantes ont été consacrées à saint Grégoire par H. DUDDEN, *Gregory the Great, his place in history and in thought*, Londres, 1905 ; GRISAR, traduit en italien par le P. DE SANTI, *San Gregorio Magno*, Rome, 1904 ; P. BATIFFOL, *Saint Grégoire le Grand* (coll. « les Saints »), Paris, 1928, à quoi l'on peut ajouter C. WOLFGANG, *Gregor der Grosse*, Ravensburg, 1897 ; Id., *Die vorpäpstliche Lebensperiode Gregors des Grossen nach seinen Briefen dargestellt*, Vienne, 1886 ; TARDUCCI, *Storia di Gregorio Magno e del suo tempo*, Rome, 1909 ; H. H. HOWARTH, *Saint Gregory the Great*, Londres, 1912 ; W. STUHLFATH, *Gregor der Grosse, sein Leben bis zu seiner Wahl zum Papste*, Heidelberg, 1913 ; LAU, *Gregor I der Grosse*, Leipzig, 1845 (estimé malgré sa date), etc. Il faut y joindre les chapitres, souvent considérables, qui traitent de saint Grégoire dans les grandes Histoires de l'Église : Fr. X. SEPPÉL, *Das Papsttum im Frühmittelalter*, Leipzig, 1934, chap. 1 ; J. P. KIRSCH, *Kirchengeschichte*, t. I, Fribourg-en-Brisgau, 1930 ; H. von SCHUBERT, *Geschichte der christlichen Kirche im Frühmittelalter*, Tübingue, 1921 (dans un esprit synthétique, excellent malgré quelques préjugés) ; E. CASPAR, *Geschichte des Papsttums von den Anfängen bis zur Höhe der Weltherrschaft*, t. II, *Das Papsttum unter byzantinischer Herrschaft*, Tübingue, 1933 (remarquable travail, préparé par l'étude du même, *Gregor der Grosse*, dans *Meister der Politik*, t. III, p. 115 et suiv., Stuttgart, 1923) ; J. LANGEN, *Geschichte der römischen Kirche von Leo I bis Nikolaus I*, Bonn, 1885 ; H. K. MANN, *The Lives of the Popes in the early middle ages*, t. I, Londres, 1902, etc. De même dans les Histoires générales : *The Cambridge Medieval History*, t. II, 1913, chap. VIII ; Louis HALPHEN, *Les Barbares* (t. V de *Peuples et civilisations* sous la direction de L. HALPHEN et Ph. SAGNAC), 2^e édit., Paris, 1930 ; A. FLICHE, *La Chrétienté médiévale*, Paris, 1929, etc. ; — et les articles de dictionnaires : J. R. BARMBY dans *Dict. of Christian Biography*, P. GODET dans *Dictionnaire de théologie catholique*, H. LEGLERCQ dans *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, etc., sans oublier les Histoires de la littérature, BARDENHEWER, MANITIUS, etc.

Spécialement, sur l'histoire de l'Italie au temps de saint Grégoire et sur les rapports avec les Histoires de l'Église, T. V.

n'annonçait nullement qu'il dût un jour écarter de lui les honneurs du monde et se consacrer entièrement au service de Dieu. C'est pourtant ce qu'il fit bientôt, sans doute après la mort de son père. Alors le changement fut total. Avec ce qu'il avait de terres en Sicile, il y fonda six monastères ; sa maison de Rome, sur le *clivus Scauri*, en donna un septième, dans lequel il s'enferma avec quelques compagnons, pour s'y plonger dans les joies de la méditation et de l'ascèse. Heureux temps, auquel, plus tard, il aimait à se reporter quand les soucis temporels et spirituels pesaient par trop sur son âme. Heureux temps, mais trop court : son éclatante vertu, sa rare intelligence, son profond bon sens, déjà éprouvés dans les charges séculières, ne pouvaient manquer d'attirer sur lui l'attention du Latran. Le pape Benoît (575-579) l'ordonna diacre ; son successeur Pélage II (579-590) l'envoya à Constantinople représenter le Saint-Siège en qualité d'apocrisiaire... »¹.

Ainsi Mgr Duchesne venait de commencer l'histoire du pontife que son épitaphe appelle le « consul de Dieu », quand la plume lui tomba des mains ; mais il suffit de ces quelques lignes pour que l'on devine avec quelle sympathie profonde, quelle admiration non dissimulée il aurait tracé le portrait du Romain de vieille race et de tradition patricienne qui allait monter en 590 sur le trône de saint Pierre. Au nom de saint Grégoire, comme à celui de saint Léon, la postérité accole en hommage l'épithète de « Grand » : non que ces deux hommes se ressemblent tout à fait, ni par le caractère, ni par l'éloquence ; mais l'action de l'un comme de l'autre fut profonde et durable, et l'Église du xx^e siècle continue, sur plus d'un point de sa liturgie et de sa discipline (ne disons rien du dogme, pour lequel cela va de soi), d'être réglée par les ordonnances que saint Grégoire a disposées, avec une entente vraiment admirable du bien des âmes et de l'« œuvre de Dieu ».

§ 1. — Grégoire avant son pontificat.

LA FAMILLE DE GRÉGOIRE Grégoire était né, autant qu'on le peut conjecturer, vers 540. Il appartenait à une famille patricienne² ; son trisaïeul, Félix, avait été pape, de 483 à 492,

Lombards : HODGKIN, *Italy and her invaders*, Oxford, 2^e édit., 1895 ; HARTMANN, *Untersuchungen zur Geschichte der byzantinischen Verwaltung in Italien*, Leipzig, 1889, 2^e édit. 1923 ; ID., *Geschichte Italiens im Mittelalter*, t. I, 1, Gotha, 1897 ; BLASEL, *Die kirchliche Zustände Italiens zur Zeit Gregors der Grossen*, dans *Archiv für kath. Kirchenrecht*, t. LXXXIV, 1904, p. 83 et suiv., 225 et suiv. ; DUCHESNE, *Les évêchés d'Italie et l'invasion lombarde*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XXIII, 1903, p. 83 et suiv., et t. XXV, 1905 ; G. ROMANO, *Le Dominazioni barbariche in Italia, 395-1024*, Milan, 1909 ; L. PINGAUD, *La politique de saint Grégoire le Grand*, 1872 (vieilli) ; H. GRISAR, *Histoire de Rome et des Papes au moyen âge*, trad. G. LEDOS, t. I, en deux parties, Paris, 1926 ; P. VILLARI, *Le Invasione barbariche in Italia*, Milan, 1901 ; GREGOROVIVS, *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter*, nouv. édit. en 2 vol. par Fritz STILLMANN, t. I, Dresde, 1926.

(1) DUCHESNE, *L'Église au VI^e siècle*, 657-658.

(2) On a voulu préciser qu'il descendait des *Anicii* ; une de ses lettres où il parle de l'hospice des *Anicii* et de son préposé le diacre Florentius n'indique rien de tel (*Reg.*, IX, 8 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1532).

sous le nom de Félix III, et le petit poème inscrit au moyen âge en tête de l'*Antiphonaire* ne manquait pas de rappeler que le pontife Grégoire, outre les mérites qui l'en rendaient si digne, avait pour monter au rang suprême comme un droit d'hérédité¹.

Dans cet héritage de famille il trouvait les plus rares vertus : deux sœurs de son père Gordianus, appelées Tarsilla et Aemiliana, entrèrent en religion le même jour, *uno ardore conversae* (c'est le terme qui désigne alors la profession religieuse), *uno eodemque tempore sacratae*² ; toutes deux sont honorées comme saintes, ainsi que la mère de Grégoire, Silvia ; les images de Gordianus, de Silvia et de Grégoire lui-même, qui décoraient un oratoire au monastère du *Clivus Scauri*, sont minutieusement décrites par Jean Diacre³ et, bien que les peintures mêmes soient depuis longtemps perdues, cette description nous permet dans une certaine mesure d'imaginer l'aspect physique du pontife et de ses parents⁴.

SA FORMATION INTELLECTUELLE

Nous voudrions savoir comment, dans son enfance et dans sa jeunesse, ce Romain de vieille souche fut formé. Un autre Grégoire, l'évêque de Tours, dont un diacre, Agiulf, était à Rome lors de l'élection de notre Grégoire, nous assure que le nouveau pape avait été « si bien instruit dans les lettres, la grammaire, la dialectique et la rhétorique que dans la Ville éternelle il ne le cédait à personne »⁵. Quand on pense à la difficulté que représentaient pour Grégoire de Tours les lois les plus simples de la grammaire et à son aveu d'ignorance touchant les cas des substantifs ou les temps des verbes, on s'explique que la culture littéraire de son homonyme, le pape de Rome, l'ait frappé d'admiration ; et, de fait, on ne voit pas quel écrivain de son temps pourrait lui paraître supérieur, mais il s'agit d'une excellence toute relative et la connaissance de quelques phrases lues dans les auteurs classiques suffit, dans une période où la décadence se fait durement sentir, à conférer à qui est capable de les citer un brevet de « scholar »⁶.

(1) *Gregorius praesul, meritis et nomine dignus, Unde genus ducit, summum conscendit honorem.*

(2) *Homil. in Evang.*, xxxviii, 15.

(3) *S. Greg. Magni Vita*, IV, lxxxiii-lxxxiv.

(4) Cf. LECLERCQ, art. GRÉGOIRE LE GRAND dans *Dict. d'arch. chrét.*, t. VI, col. 1764-1768.

(5) GRÉGOIRE DE TOURS, *Hist. Francorum*, X, 1.

(6) Écrivain (mars 591) à Venantius pour lui reprocher d'avoir abandonné la vie monastique, il ajoute à une longue série de passages scripturaires une citation d'un auteur profane, *ut tibi aliquid saecularis auctoris loquar* (c'est une phrase de Sénèque, rapportée non pas mot à mot, mais seulement quant au sens). Quant au grief de s'être montré l'ennemi des lettres et des arts (l'abbé LEBLANC le discutait dans une thèse latine de 1852, *Utrum B. Gregorius Magnus litteras humaniores et ingenuas artes odio persecutus sit*), on le fonde le plus souvent sur la lettre de juin 601 où il reproche en termes sévères à Didier, évêque de Vienne, d'avoir enseigné la grammaire et les lettres profanes, occupations qu'il traite de *nugae* et de *blasfemae nefandorum laudes* et qui, dit-il, loin de convenir à un évêque, seraient répréhensibles chez un laïque vraiment religieux (*Reg.*, I, 33 ; XI, 34 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1103, 1824). — « Le latin [de Grégoire le Grand] n'a pas la rusticité de celui de Grégoire de Tours ; c'est le latin de la bonne société romaine de l'époque, c'est le

La culture scripturaire et patristique de Grégoire le Grand, beaucoup plus étendue et vraiment profonde, date du temps où il mena la vie monastique dans sa maison du *Clivus Scauri*. Mais il dut apprendre aussi la jurisprudence et les textes qui réglaient l'administration de Rome, car il était destiné à faire carrière de haut fonctionnaire.

LE PRÉFET DE ROME Lui-même rappelle le temps où il contresignait en qualité de préfet de Rome (ou peut-être de préteur) un acte solennel¹. La préfecture urbaine, malgré la décadence des institutions, n'était pas pour son titulaire une sinécure et lui réservait nombre d'ennuis : le *gloriosus praefectus urbi*, désigné par le préfet du prétoire au nom de l'empereur, avait dans l'intérieur de la ville à connaître des causes criminelles ; il collaborait à la défense, en cas d'attaque ennemie, et veillait à la police : ces affaires sans intérêt, ces *ratio-ciniorum causae*, ne méritaient guère l'attention d'un homme cultivé, *homo lilleratus*² ; de plus, et sans parler des tournées d'inspection qu'il devait parfois subir, il lui fallait, à sa sortie de charge, aller rendre ses comptes à Ravenne, et Grégoire constate que bien peu, parmi ses successeurs, s'en sont tirés sans dommages.

Seul le sentiment du devoir pouvait attacher le préfet à cette magistrature ennuyeuse : Grégoire, qui se sentait appelé à la vie religieuse,

latin de la conversation, ce n'est pas du latin châtié. Grégoire, pour le fond, est un autodidacte, et il a des ignorances qui étonnent. Avec cela, il pouvait être l'homme le plus instruit de Rome, en un temps où la culture était en plein déclin » (BATIFFOL, *Saint Grégoire le Grand*, p. 48-49). Grégoire explique, à plusieurs reprises, qu'il ne sait pas le grec, ce qui le gêna dans sa mission à Constantinople ; en latin même, dans la préface des *Moralia*, il se déclare incapable d'éviter les barbarismes ou de donner toujours aux noms le cas voulu par chaque préposition ; mais, loin de s'en excuser, il déclare qu'il le dédaigne, *contemno*, parce qu'il juge indigne de plier la parole de Dieu aux lois qu'a formulées le grammairien Donat, *quia indignum vehementer existimo, ut verba caelestis oraculi restringam sub regulis Donati. Moralia, Epist.* (à Léandre de Séville), 5 ; même lettre dans *Reg. V*, 53 a ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1368. M. ROGER, dans sa thèse sur *l'Enseignement des lettres classiques d'Ausone à Alcuin*, p. 187-195, explique les raisons de cette attitude dédaigneuse ; cf. HARTMANN dans *Neues Archiv*, t. XV, p. 529 et suiv., p. 543 et suiv. M. Pierre de LABRIOLLE (*Hist. de la litt. latine chrétienne*, 2^e édit., 1924, p. 691) remarque justement qu'il y a, dans ces protestations d'ignorance, un « cliché déjà traditionnel ».

(1) Le fait auquel Grégoire se réfère dans cette lettre, la déclaration par laquelle Laurent, évêque de Milan, acceptait devant témoins la condamnation des Trois Chapitres, date de 573. Cf. *Reg. IV*, 2 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1273. Le passage qui concerne l'ancienne magistrature de Grégoire est de lecture douteuse : certains manuscrits donnent *praefecturam*, d'autres *praeturam*, et P. Ewald, qui dans la réédition de Jaffé semblait préférer la première leçon, s'en tient à la seconde dans son édition du *Registre*. L'attestation de Jean Diacre, *sub praetoris urbani habitu (Vita Greg., I, iv)*, ne tranche rien, car, selon la juste remarque d'Ewald, il a pris lui-même le renseignement dans notre lettre et suivi, sans en chercher plus long, la leçon correcte ou fautive de son manuscrit. Les raisons de préférer *praefecturam* ne sont pas d'ordre paléographique, mais tiennent à l'histoire : nous connaissons, jusqu'au temps du pontificat de Grégoire, toute une liste de *praefecti urbi* (cf. DIEHL, *Études sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne*, p. 127-128), tandis que le *praetor urbanus*, depuis le temps de Cassiodore, avait cédé ses fonctions au *vicarius urbis* (CASSIODORE, *Variae*, VI, 15).

(2) Sur les difficultés que réservait la *praefectura urbis*, voir plusieurs lettres de Grégoire : *Reg. I*, 35 ; *V*, 36 ; *XI*, 4, surtout *IX*, 6 (lettre à laquelle nous empruntons plusieurs traits, après M. Diehl) ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1105, 1359, 1530, 1794. À vrai dire, les critiques ne sont pas d'accord sur les dignités qui appartenaient aux fonctionnaires visés ; Ewald et Hartmann attribuent à des préteurs plusieurs textes que M. Diehl, *op. cit.*, attribue à des préfets de Rome ; cf. dans le même sens que M. Diehl, pour la lettre *XI*, 4, BATIFFOL, *op. cit.*, 18-19.

avoue qu'il fut retenu quelque temps de suivre cette vocation, non seulement par la difficulté que l'on éprouve à changer d'habitudes, mais parce que dans le monde, malgré lui, il se rendait compte qu'il avait encore à « servir »¹.

De ses années d'administration il a gardé, en tout cas, un sens aigu de la discipline traditionnelle et de la nécessité du bon ordre et il ne manquera pas une occasion, devenu pape, de rappeler aux magistrats, comme aux dignitaires ecclésiastiques, le respect qu'ils doivent à leurs règles professionnelles, à cette régularité dans la conduite des affaires qui est l'héritage des grands fonctionnaires romains et qui reste pour tous la meilleure garantie du droit, la sauvegarde du bien public. Cela seul devait faire passer une âme bien née sur les « amertumes et tribulations » d'une charge peu enviable et que Grégoire, pourtant, hésitait à déposer.

LA PROFESSION MONASTIQUE Quand l'appel intérieur fut décidément le plus fort, Grégoire, qui s'était assuré la liberté d'y obéir en ne s'engageant pas dans les obligations du mariage, renonça aux honneurs, rendit ses comptes et organisa, avec la même habileté pratique qu'il avait mise au service de Rome, sa nouvelle vie. Il vendit ses biens au profit des pauvres, assure Grégoire de Tours : c'est, depuis l'Évangile, la formule consacrée pour définir le renoncement et la pratique généreusement embrassée de la pauvreté ; au lieu de la « soie et des pierres étincelantes » qui paraient son costume officiel et que le diacre venu de Tours a sans doute énumérées plutôt qu'il ne les a vues de ses yeux, il porta désormais l'humble vêtement du moine².

Son monastère, ce fut la maison, héritée de son père³, qu'il habitait au *Clivus Scauri* et dont il fit, au milieu du bruit de la grande ville, une retraite silencieuse⁴ ; en même temps, il établissait dans ses domaines de Sicile, en les dotant de terres qui leur permettraient de subsister, six autres monastères⁵ ; mais quand il dit *monasterium meum*, c'est de la maison du *Clivus Scauri* qu'il parle ou, pour lui donner le vocable du saint patron qu'il avait choisi, du monastère de Saint-André. Il occupait à peu près l'emplacement de l'actuelle église de San Gregorio, sur le Monte Celio ; la vaste demeure patricienne permettait de loger les ser-

(1) Voir la lettre déjà citée à saint Léandre de Séville, 1.

(2) *Hist. Francorum*, X, 1.

(3) *Dialog.*, IV, xxxv. Ses tantes Tarsilla et Aemiliana avaient de même, en se faisant religieuses, continué d'habiter leur propre maison pour y mener la vie de communauté, *in domo propria socialem vitam ducebant* (*Homil. in Ezech.*, xxxviii, 15).

(4) *Homil. in Ezech.*, xi, 6. Toutes les images dont se sert Grégoire quand il exprime ses regrets d'avoir dû quitter la vie monastique sont des images de paix : c'était pour lui le « port » après le naufrage de la vie mondaine, écrit-il à saint Léandre de Séville, et il n'a jamais aussi bien apprécié la tranquillité du monastère qu'en la perdant. Voir la dédicace des *Moralia*, 1.

(5) *Hist. Franc.*, loc. cit.

vices essentiels d'une maison religieuse, qui ne put jamais être une abbaye très peuplée ; un oratoire unique semble avoir suffi pour réunir la petite communauté¹.

Grégoire ne voulut pas être l'abbé de son monastère et, tout en s'occupant des affaires temporelles, de la *dispositio*, il tint à pratiquer l'obéissance, sous la conduite de l'abbé Valentio². La règle suivie était celle de saint Benoît, dont Grégoire a fait un si magnifique éloge au deuxième livre de ses dialogues. Un point de règle pesait plus que tous les autres au fondateur : c'était le jeûne, qui, vu la faiblesse de son estomac, le faisait tomber aisément en syncope ; il a raconté comment, un samedi saint, les prières d'un moine appelé Eleuthère lui permirent de supporter sans peine une obligation à laquelle il se sentait fort humilié de ne pouvoir se soumettre³. Mais l'infirmité qui lui rendait le jeûne si pénible ne céda que pour ce jour-là aux prières d'Eleuthère et toute sa vie le futur pape devait se plaindre de sa mauvaise santé, que son application à ne pas se dispenser des jeûnes de règle avait sans doute aggravée.

APOCRISIAIRE A CONSTANTINOPLE

Grégoire ne devait pas jouir longtemps de la paix monastique : Pélage II, élu pape en 579, voulut ordonner diacre⁴ ce religieux dont il n'ignorait pas le rare mérite et l'aptitude aux grandes affaires ; au lieu de l'attacher, comme diacre « régional », à l'une des sept régions de la Rome ecclésiastique, il l'envoya, en qualité d'apocrisiaire, à Constantinople, auprès de l'empereur Tibère II.

Après un séjour de plusieurs années, où il continua, dans la mesure du possible, de mener la vie de communauté avec quelques moines amenés de Rome⁵ et où, tout en exerçant une grande influence, il trouvait le temps de commencer, à la demande de son ami Léandre de Séville, son grand commentaire du livre de Job intitulé *Moralia*, il put revenir à

(1) *Dialog.*, III, xxxiii. Le monastère du *Clivus Scauri* (voir le plan dressé par le P. GUISAR, *Civiltà catolica*, 1902, VI, 715, reproduit par dom LECLERCQ dans *Dicl. d'Arch. chrét.*, t. VI, col. 1758) était situé du côté de la rue opposé à l'église des Saints-Jean-et-Paul (*titulus Pammachii*) ; il englobait la bibliothèque fondée par le pape Agapit, qui, fils (comme Grégoire) d'un Gordianus, appartenait peut-être à la même famille. La description donnée par JEAN DIACRE, avec les trois oratoires de Sainte-Silvie, Sainte-Barbe et (entre les deux) Sainte-Marie-Saint-André, se rapporte non au temps de saint Grégoire, mais au VIII^e siècle, après que le monastère, restauré par Grégoire II, eut été confié aux moines grecs. *Vita Greg.*, IV, 82 et suiv.

(2) *Dialog.*, IV, xxi ; JEAN DIACRE (*Vita Greg.*, I, vi) l'appelle *Hilarion*.

(3) *Dialog.*, III, xxxiii. Le diacre tourangeau Agiulf avait appris, à Rome, les ennuis qu'infligeait au pape son estomac délabré.

(4) La date de l'ordination diaconale de Grégoire n'est pas connue avec certitude ; certains historiens la reculent jusqu'au pontificat de Benoît I^{er}, d'après JEAN DIACRE, *Vita Greg.*, I, xxv ; en tout cas c'est certainement Pélage qui l'a envoyé à Constantinople.

(5) Le prêtre que Pélage, en 584, lui manda de renvoyer à Rome (*Reg. App.* II, t. II, p. 440-441, JAFFÉ-WATTENBACH, 1052) était Maximien, un des moines de son monastère, qui en fut l'abbé avant de devenir évêque de Syracuse (JEAN DIACRE, *Vita Greg.*, I, xxxii-xxxiii) ; c'est le même Maximien qui, au retour de Constantinople, échappa miraculeusement à une tempête dans l'Adriatique (*Dialog.*, III, xxxvi). — Sur l'activité de Grégoire à la cour du *basileus*, voir le chapitre II.

Rome et redevenir, au *Clivus Scauri*, l'humble bénédictin qui méditait sur les Écritures ; il les commentait même, à l'intention de ses frères, et Claudius, plus tard abbé de *Classe* près de Ravenne, recueillait ces homélies exégétiques que Grégoire ne prenait pas le temps de rédiger¹. Le pape Pélage n'avait pas renoncé à employer cet habile homme dans les négociations difficiles et l'on assure que pour plusieurs de ses lettres Grégoire lui servit de secrétaire². Maximien, qui l'avait accompagné quelque temps à la cour impériale, était alors abbé de son monastère et le resta au moins jusqu'en 590, après l'élection pontificale de Grégoire³.

§ 2. — Les débuts du pontificat. Le docteur.

GRÉGOIRE EST ÉLU PAPE Les catastrophes qui fondirent sur Rome en novembre 589 allaient ouvrir devant lui une nouvelle carrière. Le Tibre déborda, ruinant plusieurs vieux édifices et renversant les greniers de l'Église, où l'on conservait le froment pour la nourriture des pauvres. Des serpents et des bêtes monstrueuses, noyés et rejetés sur la rive, dégagèrent des miasmes qui, en janvier 590, firent éclater une épidémie de peste inguinale ; une des premières victimes fut le pape Pélage II, emporté par le fléau vers le 15 janvier⁴, mais il y en eut beaucoup d'autres, et les Romains étaient si terriblement décimés que l'on croyait voir les flèches célestes tomber sur eux et les frapper⁵.

Grégoire fut acclamé par le peuple unanime et fit tout ce qu'il put pour

(1) Il s'agit de commentaires sur les Proverbes, le Cantique des cantiques, les prophètes, les livres des Rois et l'Heptateuque ; en 602, après la mort de Claudius, Grégoire demandait qu'on lui retournât ces écrits qui, tels que le collecteur les lui avait lus autrefois, lui avaient paru fort infidèles à sa pensée (*Reg.* XII, 6, JAFFÉ-WATTENBACH, 1857). Cette lettre rend très suspects les commentaires que nous avons encore sur le premier livre des Rois et le Cantique des cantiques (dans *P. L.*, LXXVIII).

(2) PAUL DIACRE, *Hist. Langob.*, III, xx.

(3) Plusieurs biographes ont regardé la manière dont Grégoire, *in monasterio constitutus*, donne des ordres au prévôt Pretiosus dans l'affaire du moine Justin, qui possédait en cachette trois pièces d'or, comme une preuve que Grégoire exerçait à ce moment les fonctions abbatiales (*Dialog.*, IV, 55). Mais Grégoire, en 587, dans une donation à son monastère, désigné Maximien comme abbé, *in quo est Maximianus reverendissimus abbas*, sans prendre lui-même d'autre titre que celui de *diaconus apostolicae sedis* (*Reg.* App. I, t. II, 437-439), et Maximien (Maxime) est encore *abbas monasterii s. Andreae apostoli qui appellatur Clivus Scauri* dans la lettre I, 14 (JAFFÉ-WATTENBACH, 1082) de la fin de 590. Il faut donc entendre le *constitutus* des *Dialogues* dans un autre sens que celui d'« abbé » ; les *Dialogues* datent de 594 et le fait s'étant passé trois ans plus tôt, *ante hoc triennium*, Grégoire à ce moment-là était pape et usait de son pouvoir suprême pour donner des instructions au *praepositus*. — Grégoire, une fois pape, ne négligea pas les intérêts de son monastère, témoin, outre la lettre I, 14 déjà citée, un privilège de février 598 (l'abbé était alors Candidus), *Reg.*, VIII, 12 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1499.

(4) Le diacre Agiulf rapporta à Grégoire de Tours un récit détaillé de ces événements (*Hist. Francorum*, X, 1). C'est de là, ainsi que des nombreuses allusions que fait à l'épidémie Grégoire le Grand lui-même, que dérivent les relations de Paul Diacre (*Vita Gregorii* et *Hist. Langobardorum*) et de Jean Diacre. Paul ajoute que les inondations ne dévastèrent pas seulement Rome et le Latium, mais une grande partie de l'Italie, en particulier la Ligurie et la Vénétie (*Hist. Lang.*, III, xxiii-xxiv).

(5) *Dialog.*, IV, xxxvi.

se soustraire à un honneur qu'il redoutait. L'élection pontificale, depuis Justinien, était soumise à la ratification de l'empereur, qui donnait la *praeceptio* ou *jussio* de consacrer l'élu ; à vrai dire, en 579, on n'avait pas attendu cette approbation pour le sacre de Pélage II, car le danger lombard était trop pressant ; Grégoire, sans soulever la question des droits de l'Église et des empiétements césariens, écrivit à Maurice, empereur depuis 582, qu'il avait connu à Constantinople et dont il avait reçu le fils au baptême, et lui demanda de ne pas souscrire à son élection ; le préfet de Rome, au lieu de transmettre cette supplique, envoya la lettre où étaient exprimés les vœux du peuple romain et Maurice s'empressa de confirmer la désignation de son ami.

SON SACRE Nous n'avons plus cette supplication de Grégoire à l'empereur, qui nous est connue par l'évêque de Tours ; mais nous avons encore les plaintes qu'il adressa, après son sacre, aux amis byzantins qui, en ne soutenant pas sa résistance, l'avaient comme trahi : un tel abandon le surprenait, disait-il, de la part du patriarche Jean le Jeûneur, qui lui-même avait écarté de ses épaules, autant qu'il l'avait pu, le fardeau de l'épiscopat, ou de la sœur de l'empereur, Théoctiste, ou des hauts personnages dont l'amitié lui avait fait défaut, le rejetant dans le siècle sous couleur de l'élever à l'épiscopat ¹. Plusieurs mois après, des amis comme Léandre de Séville recevaient encore de lui des lettres gémissantes, où le regret de la vie monastique n'était pas apaisé ² ; à vrai dire il ne devait jamais l'être tout à fait ; quant aux subordonnés qui se risquèrent à le féliciter, il les rappelait non sans rudesse à des appréciations plus conformes à ses désirs ³.

Mais ces doléances étaient inutiles ; Grégoire avait été obligé, après une vaine tentative de fuite, de se laisser conduire à Saint-Pierre pour y recevoir la consécration pontificale ; le diacre de Grégoire de Tours, déjà sur le chemin pour rentrer en Gaule, était revenu de Porto pour assister à la cérémonie, le 3 septembre 590 ⁴.

*LE NOUVEL ÉLU AU SERVICE DES ROMAINS.
LES HOMÉLIES*

L'élu, d'ailleurs, s'il avait tenté de toutes ses forces de rejeter les honneurs, ne s'était pas dérobé au service du peuple chrétien et n'avait attendu aucune *jussio* impériale pour assumer, dans le désarroi de la Ville éternelle, le rôle de chef. Il fallait, pour conjurer le fléau de la peste,

(1) *Reg. I*, 4-7 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1070-71, 1073-74, etc.

(2) *Reg. I*, 41 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1111.

(3) Par exemple le « scolastique » de Sicile Paul (*Reg. I*, 3 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1069).

(4) *Hist. Franc.*, *loc. cit.* ; *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 312, donne la date précise d'ordination grâce à la date de la mort et à la durée du pontificat.

adresser au ciel des prières instantes ; Grégoire en ordonna le cérémonial, avec le génie de liturgiste que nous aurons d'autres occasions de lui reconnaître : de sept basiliques désignées devaient partir, au chant des litanies, avec le clergé de chacune des sept régions, les diverses catégories du peuple ; les sept groupes processionnels, chantant la supplication litanique *Kyrie eleison*, devaient se rejoindre à Sainte-Marie-Majeure pour une longue prière commune ; trois jours de suite, on recommença la solennelle imploration, tandis que tombaient les pestiférés (le diacre tourangeau en vit mourir quatre-vingts en une heure) et que Grégoire, sans ménagement pour sa santé chancelante, multipliait les prédications ¹. On conçoit qu'un tel dévouement ait encore accru la volonté des Romains de n'avoir pas d'autre pape que lui.

Quand la peste s'arrêta, d'autres catastrophes éprouvèrent la cité : on redoutait la famine, et le nouveau pape, dans la première lettre que son *Registre* nous ait conservée, pressait le préteur de Sicile, Justin, d'accélérer les envois de blé, au delà des expéditions normales ² ; la garnison s'agitait, se plaignant sans doute de n'être pas payée ³, tandis que le péril lombard demeurait menaçant ; des tempêtes arrachaient les arbres, renversaient des maisons et des églises ⁴. Grégoire, par ses lettres et ses homélies, relevait le courage de chacun, excitait le zèle des fonctionnaires et, tout en prévoyant, à tant de signes sinistres, la fin du monde, commençait devant le peuple la série des *Homélies sur l'Évangile* que nous sommes loin de posséder toutes dans le recueil (quarante homélies, en deux livres) qu'il publia en 593 : dans les églises où le peuple était convoqué pour la « station », le pape commentait lui-même l'évangile du jour et en tirait des leçons de morale pratique, tout en faisant çà et là aux événements actuels des allusions qui sont bienvenues pour les historiens ; parfois, trop malade pour parler, il dictait son homélie et la faisait lire par le notaire Aemilianus ⁵. Les vingt-deux *Homélies sur Ézéchiël* furent prononcées dans des conditions non moins difficiles en 593-594 ⁶.

(1) Suite du récit de Grégoire de Tours, dont Paul Diacre et les autres biographes se sont inspirés.

(2) *Reg.* I, 2 (envoyée en même temps que la lettre 1) ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1068.

(3) *Reg.* I, 3 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1069.

(4) *Homil. in Evang.* I, 1, 5.

(5) Voir la lettre d'envoi à l'évêque Secundinus de Taormina (Sicile), *Reg.* IV, 17 a ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1289 ; JEAN DIACRE (*Vita Greg.*, II, xi) donne le nom du notaire, que ne nommait pas la lettre à Secundinus. Le pape se plaint que des exemplaires incorrects aient circulé et renvoie à l'authentique déposé dans le *scrinium* de l'Église romaine ; cf. G. FREILSCHIFFEN, *Die authentische Ausgabe der Evangelien-Homilien des Gregors des Gr.*, Munich, 1900. — On sait quelle fut la fortune des *Homélies sur l'Évangile* à travers tout le moyen âge et l'importante contribution qu'elles ont fournie aux « homélies » du bréviaire romain.

(6) Voir la lettre d'envoi à l'évêque Marinien de Ravenne, *Reg.* XII, 16 a (en 601-602) ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1401. Des fragments de manuscrits du VII^e siècle ont été retrouvés, cf. E. CHATELAIN, *Fragments de Grégoire le Grand en semi-onciale*, dans *Mélanges Paul Fabre*, Paris, 1902, p. 35-39.

LE « PASTORAL » L'activité oratoire du nouveau pape, dans les premières années de son pontificat, eut pour complément naturel une grande activité d'écrivain, qui, pourvu qu'on ne lui demandât point une littérature de pure beauté formelle, ne répondait pas moins à ses goûts.

L'usage était que les patriarches nouvellement élus envoyassent aux titulaires des autres sièges patriarcaux, sous la forme d'une « synodique », leur profession de foi et leur adhésion aux conciles universels ; Grégoire, que la papauté faisait patriarche de Rome, annonçait dès octobre 590 à Jean de Constantinople l'envoi prochain de sa synodique, qui n'était pas prêtre lors du départ de son messenger pour l'Orient¹ ; ce document, si l'on en croit l'ordre suivi dans le Registre, ne fut expédié qu'en février de l'année suivante² et certains historiens se sont demandé si les enregistreurs ne l'auraient pas transcrit hors de sa vraie place.

Une explication se présente à l'esprit et paraît tellement simple qu'elle devrait supprimer toute difficulté. Quand on lit cette synodique, on y retrouve de longs passages d'un écrit fort célèbre composé par Grégoire dans les premiers temps de son pontificat³, le *Liber regulae pastoralis* ou « règle des pasteurs ». L'occasion en avait été le reproche qu'un évêque appelé Jean, vraisemblablement l'évêque de Ravenne⁴, avait respectueusement et fraternellement (*benigna et humili intentione*) adressé au pontife, d'avoir tenté de se dérober par la fuite à l'épiscopat ; mais ce ne fut qu'une occasion et Grégoire n'avait eu besoin que d'écouter sa propre conscience pour se tracer à lui-même, avant de le proposer aux autres, le programme de sa vie de pasteur.

Le *Liber regulae pastoralis* comprend quatre livres de longueur très inégale : comment on se prépare, sans pusillanimité comme sans ambition, à la lourde charge pastorale, car il n'est pas d'art qui n'exige un apprentissage et c'est l'art excellent entre tous, « l'art des arts », que la conduite des âmes, *ars est artium regimen animarum* ; comment doit vivre le pasteur, silencieux quand il le faut, parlant avec liberté quand c'est nécessaire, humble, miséricordieux, plus empressé de servir que de commander, cherchant moins à plaire qu'à faire aimer, la vérité, méditant chaque jour

(1) Reg. I, 4 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1070.

(2) Reg. I, 24 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1092. Sur le nom de « synodica », voir les notes d'EWALD.

(3) Reg. V, 53 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1369 ; lettre d'envoi à saint Léandre de Séville : *librum regulae pastoralis, quem in episcopatus mei exordio scripsi*.

(4) Ce Jean aurait été le patriarche de Constantinople, Jean le Jeûneur, si l'on en pouvait croire Isidore de Séville (*De viris illustr.*, xxxix-xl dans *P. L.*, LXXXIII, 1101-1102) et son continuateur Hdefonse de Tolède (*P. L.*, XCVI, 198), cf. G. von DZIALOWSKI, *Isidor und Hdefons als Literarhistoriker*, Münster, 1898, p. 68-70. Mais il serait surprenant que Jean le Jeûneur, après avoir tenté, le premier, de se dérober au patriarcat par la fuite, eût reproché à Grégoire une action pareille et que le pape se défendit sans même une allusion à l'exemple ainsi donné. Aussi est-il beaucoup plus vraisemblable que les biographes de Grégoire ont raison de nommer ici Jean de Ravenne, qui, jusqu'à son conflit avec le pape au sujet du pallium, entretint avec lui des rapports affectueux. Cf. PAUL DIACRE, *Vita Greg.*, xiv ; JEAN DIACRE, IV, LXXIII. CASPAR, t. I, p. 366, 378, maintient la dédicace à Jean de Constantinople.

pour lui-même la parole divine ; comment il doit enseigner, en adaptant sa prédication aux besoins et aux dispositions de ses auditeurs, en profitant de son expérience et de ses observations de moraliste psychologue, mais en toute charité, pour édifier et rendre service.

La quatrième partie, la plus courte puisqu'elle tient en un seul chapitre, n'est pas la moins touchante : quand il a bien prêché leurs devoirs aux autres, le pasteur doit faire un retour sur lui-même et se demander comment il accomplit, le premier, ce qu'il est chargé d'enseigner ; à cet examen de conscience Grégoire ne se dérobe point, craignant que le peintre ne demeure fort loin de la beauté du portrait et comptant sur les prières de son lecteur, comme sur une planche de salut, pour échapper au naufrage, lui qui montre le rivage, mais que secouent durement les vagues de ses péchés¹.

DIFFUSION DU « PASTORAL » Jean ne fut pas le seul destinataire à qui Grégoire voulut envoyer son ouvrage : expédiant un exemplaire, en novembre 594, à l'évêque Venance de Luni, le pape précise qu'il est destiné au prêtre Colombus et que l'évêque ne devra pas le retenir pour son usage. Une autre copie devant lui être adressée très prochainement² ; c'est dire que l'écrivain, détaché, certes, de la gloire littéraire, distribuait avec libéralité un petit livre qu'il jugeait utile.

Anastase, patriarche d'Antioche († 609), le traduisit en grec, tant il y avait pris de plaisir ; et Grégoire en reçut la nouvelle avec peine, car les Grecs, disait-il, avaient beaucoup mieux³ : sans doute pensait-il au discours où saint Grégoire de Nazianze avait pareillement justifié ses hésitations devant l'épiscopat⁴, et au célèbre traité *Du sacerdoce* qui est un des chefs-d'œuvre de saint Jean Chrysostome. Une autre traduction fameuse, mais postérieure de trois siècles au pontificat de notre saint, est celle que voulut faire en anglo-saxon le roi d'Angleterre, Alfred le Grand († 901) : les disciples de Grégoire qui avaient évangélisé l'Angleterre y avaient évidemment emporté ce livre d'or⁵.

D'Espagne, un ami de saint Léandre, l'évêque Licimien de Carthagène (Carthago Spartaria), écrivit à Grégoire son admiration pour la *Regula*, tout en s'inquiétant de trouver trop peu de pasteurs qui répondissent à

(1) Une traduction française du *Pastoral* a été publiée en 1928 par l'abbé Bourrer (coll. « Pax »).

(2) *Reg.* V, 17 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1334.

(3) *Reg.* XII, 6 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1857. L'apocrisiaire Anatole, à la demande de l'empereur Maurice, lui avait communiqué un exemplaire de l'ouvrage. — La traduction grecque d'Anastase était déjà perdue au temps de Photius.

(4) Grégoire, nous l'avons dit, ne savait pas le grec ; mais on avait dû lui faire connaître, pendant son séjour en Orient, le *Discours apologétique* où son homonyme de Nazianze justifie sa fuite après son ordination : la formule souvent citée, *ars est artium regimen animarum*, y est prise à peu près textuellement, sans parler d'autres emprunts. Le pape cite ce discours au commencement de la troisième partie, III, prol., col. 49.

(5) La traduction d'Alfred le Grand a été éditée par H. SWEET dans les *Publications of the Early English Texts Society*, t. XLV et L, 1871.

cet idéal¹. De Gaule l'illustre fondateur de Luxeuil, saint Colomban, louait le pape de cet écrit bref par l'étendue, mais vaste par la doctrine, « plus doux que le miel », qui lui donnait une grande soif des homélies sur Ézéchiël². Le *Pastoral* de saint Grégoire, exalté par de nombreux conciles, n'a jamais perdu dans la tradition catholique ce rang d'honneur et reste un des classiques de la littérature spirituelle.

Le grand ouvrage sur Job, auquel Grégoire avait commencé de travailler à Constantinople, fut achevé à Rome durant les premières années de son pontificat. La première forme de ces commentaires avait été une série d'homélies, que lui avaient demandée ceux de ses moines qui l'avaient suivi dans la ville impériale et dont ils avaient eux-mêmes, d'accord avec son ami Léandre, le futur évêque de Séville, choisi le sujet : l'explication du livre de Job, dont il devait leur découvrir les mystères profonds³. Grégoire s'y remit à plusieurs fois, s'étant d'abord avoué vaincu par la difficulté d'une étude qu'il croyait être le premier à entreprendre⁴ ; puis, quand il eut retrouvé son courage et quelques loisirs, il reprit les notes recueillies par ses auditeurs et leur donna une forme entièrement nouvelle, celle d'un commentaire rédigé en trente-cinq livres, dont les derniers, malgré la promesse d'assurer l'unité de style, ont gardé le ton de l'exposé à livre ouvert, *sub oculis*.

En avril 591, le pape ne pouvait pas encore envoyer à Léandre l'ouvrage promis, parce que les copistes n'avaient pas fini de le transcrire ; en juillet 595, le dédicataire recevait enfin son exemplaire, avec un retard qui ne laisse pas de paraître surprenant ; encore y manquait-il les dernières parties, parce que le pape, toujours empressé dans ses dons aux monastères, avait disposé pour eux de tout ce qu'il possédait et qu'il fallait attendre que les scribes eussent copié d'autres exemplaires. Mais l'ouvrage avait été certainement achevé beaucoup plus tôt, malgré les fièvres lentes, mais continues (*lentis quidem, sed tamen continuis febribus anhelo*) qui, non moins que le tracas des affaires, retardaient souvent le travail de la composition ou de la révision.

(1) La lettre de Licinien a été insérée dans l'édition EWALD du *Registre*, I, 41 a, t. I, p. 58. L'évêque de Carthagène, grand bibliophile, profitait de sa lettre d'éloges pour réclamer d'autres manuscrits.

(2) *Columbae sive Columbani epist.* I, dans M. G. H., *Epistolae*, t. I, II, p. 159.

(3) Cf. *Reg.*, I, 41 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1111 ; et, avec plus de détails, V, 53 a ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1366 (cette dernière lettre est celle qui sert de préface aux *Moralia*, dans *P. L.*, LXXV, 511 et suiv.).

(4) En réalité Grégoire avait eu, parmi les Pères soit d'Orient, soit même d'Occident, plusieurs devanciers (cf. BATHIFOL, *Saint Grégoire le Grand*, p. 99, note), mais il ne semble pas les connaître. Il aurait dû penser au moins à l'adaptation (perdue) par saint Hilaire du commentaire d'Origène, car Licinien la lui rappelait dans sa lettre déjà citée.

GRÉGOIRE EXÉGÈTE Grégoire, exégète, ne met au premier plan ni les problèmes de l'histoire littéraire concernant l'auteur du livre inspiré et son milieu, ni les questions de critique textuelle, et, bien qu'il sache la différence qui sépare la version de saint Jérôme de la traduction latine qui circulait avant lui, bien qu'il n'ignore pas la supériorité de la version hiéronymienne faite sur le texte hébreu, il se réserve d'user de l'une ou de l'autre suivant sa commodité¹, avec une liberté qui déconcerterait un partisan de l'exégèse érudite. C'est que son but, à lui, n'est pas de l'ordre de l'érudition.

Il n'est pas indifférent non plus au sens littéral, à ce qu'il appelle l'*historia*, mais son ambition est de le dépasser. Dans les *Homélies sur Ézéchiel*, il comparait le sens littéral et le sens spirituel aux urnes des noces de Cana, où le sens littéral est représenté par l'eau que Jésus y fit verser, tandis que le vin en lequel le Sauveur la changea est la figure du sens spirituel²; Job lui fournit, pour traduire en image la même conception, une autre comparaison non moins expressive : le saint homme parle quelque part (xxx, 4) de proscrits affamés qui « rongent l'écorce des arbres » (telle est du moins la traduction de la Vulgate); ceux-là n'agissent pas autrement qui s'en tiennent au sens superficiel, à l'écorce de la lettre, et qui ne cherchent pas au delà le sens spirituel caché sous les mots³.

Ce sens spirituel, ce sera d'abord l'allégorie : l'Ancien Testament, pour Grégoire comme pour beaucoup de Pères de l'Église, est la préfiguration du nouveau; Job, si durement éprouvé, annonce le Sauveur qui est venu subir sa passion, ou l'Église persécutée, mais finalement victorieuse, comme son Maître est ressuscité; les amis qui, sous couleur de le reconforter, ne savent que l'accabler davantage, ce sont les hérétiques; et les princes qui, après avoir persécuté l'Église de Dieu, ont reçu le joug de la Croix, c'est la bête indomptée, le buffle ou le rhinocéros, qui s'est laissé passer la corde au cou et que l'on mène au labour : d'où Grégoire ne manquera pas de prendre occasion pour célébrer les conquêtes de l'Église et son expansion territoriale.

Mais où il se hâte d'arriver et où il se sent plus à l'aise encore, c'est à l'interprétation morale; l'ouvrage, qui devait s'appeler « Explication du bienheureux Job », *Expositio in librum beati Job*, a reçu dès le temps de Grégoire le nom de *Moralia*⁴. Ce sont ces applications du moraliste, souvent citées dans les leçons du bréviaire, qui donnent à l'ouvrage,

(1) Voir la lettre citée à Léandro de Séville, où Grégoire explique, dans un langage volontiers imagé, ses méthodes d'exégèse (la question de la traduction est abordée dans les dernières lignes), et *Moralia*, XX, xxxii, où Grégoire, à propos d'un passage qui dans l'ancienne version et dans la nouvelle n'est pas attribué au même sujet grammatical, dit ses raisons de préférence la version nouvelle (la Vulgate), *quia haec nova translatio ex Hebraeo nobis Arabicoque eloquio cuncta verius transfudisse perhibetur.*

(2) *Homil. in Ezech.*, I, vi, 7.

(3) *Moralia*, XX, ix.

(4) Grégoire lui-même dit *libri morales* quand il y fait allusion dans la *Regula pastoralis*, II, vi.

beaucoup plus que les allégories, son intérêt durable ; Grégoire s'y montre psychologue délié et guide très pratique de la vie chrétienne, qu'il décrit même dans ses états les plus parfaits, et telle de ses pages a pu être citée comme un modèle d'excellente théologie mystique ¹.

DIFFUSION DES « MORALES » Les *Morales* semblent avoir été moins libéralement distribuées par le pape lui-même que le *Pastoral*, mais connurent cependant une grande diffusion. Grégoire s'inquiétait de la correction des exemplaires qui circulaient, renvoyant à l'authentique qui faisait foi pour la pureté du texte, et que conservait le *scrinium* de l'Église romaine ; mais, dans sa pensée, le commentaire sur Job était une œuvre trop difficile pour qu'on la proposât à tous les fidèles et il blâme l'évêque de Ravenne, Marinien, de l'avoir fait lire en public durant les vigiles : un commentaire sur les psaumes, sans doute les *Enarrationes* de saint Augustin, qui sont un chef-d'œuvre de prédication populaire, conviendrait beaucoup mieux pour un auditoire de séculiers ².

En Espagne, où avait été envoyé l'exemplaire de saint Léandre et où l'insatiable bibliophile Licinien de Carthagène en avait aussi réclamé un, nous voyons, un demi-siècle plus tard, sous le règne de Chindasvinde (640-653), l'évêque Taion de Saragosse à la recherche des *Morales*, dont le manuscrit s'était perdu à la mort de Léandre ; il alla jusqu'à Rome et ne les retrouva pas davantage dans la bibliothèque apostolique, où le pape les faisait rechercher inutilement, mais saint Grégoire lui apparut et indiqua lui-même la cote égarée ³. Cette histoire, qui a pris une saveur légendaire, offre du moins la preuve que l'intérêt pour les *Morales* ne se ralentissait pas ; Taion en fit des extraits, qui nous ont été conservés ; mais il est loin d'être le seul et les *Morales* furent, durant tout le moyen âge, un des livres où puisèrent le plus volontiers les « excerpteurs » ⁴.

(1) BATIFFOL, *Saint Grégoire le Grand*, p. 107-108 (conclusion d'une étude que notre paragraphe a utilisée et suivie de près).

(2) *Reg.* XII, 6 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1857. Cette admiration pour saint Augustin, qui lui faisait considérer le grand Africain comme son maître, paraît dans une autre lettre, précisément à l'occasion des *Morales* : le préfet d'Afrique Innocent, son ami, lui avait demandé le commentaire sur Job ; ce souci de lectures édifiantes, répond Grégoire, est excellent, c'est une bonne manière de faire retraite intérieurement et de se défendre contre les dissipations et les tracasseries des affaires séculières ; qu'Innocent lise donc les écrits de son compatriote Augustin, c'est la pure farine de froment, à côté de laquelle les livres de Grégoire ne donnent que le son. La lettre ne dit pas si le pape envoya quand même le manuscrit demandé. *Reg.* X, 16 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1785.

(3) La vision de Taion est racontée sous diverses formes, entre autres dans une lettre de Taion lui-même à Eugène de Tolède. Cf. *P. L.*, LXXV, 507 ; Ps.-ISIDORE DE BÉJA, dans MOGENSEN, *Chron. minora*, t. II (*Auct. antiq.*, t. XI), p. 341-343 ; la lettre de Taion dans FLOREZ-RISCO, *España sagrada*, t. XXXI, p. 166 ; *Auct. antiq.*, t. XIV, p. 288-289. Le fait que Taion rapporta de Rome des manuscrits de saint Grégoire est attesté par une lettre de BRAULIO de Saragosse (*Epist. XLII, P. L.*, LXXX, 690 ; FLOREZ-RISCO, *op. cit.*, t. XXX, p. 382).

(4) On cite parmi ces compilateurs Paterius, notaire et disciple de saint Grégoire ; Hadéric, son chapelain ; Samuel, abbé de Lorsch au ix^e siècle, etc. Sur cette littérature, cf. MANIUS, *Gesch. der latein. Literatur des Mittelalters*, t. I, p. 100-108.

LES « DIALOGUES » A l'été de 593, Grégoire met la dernière main à un ouvrage qui sera, lui, on ne peut plus populaire, les *Dialogues* ou, comme le livre devait s'appeler d'abord, *les Miracles des Pères d'Italie*. Le prologue nous dit dans quelles conditions l'œuvre nouvelle fut entreprise : le pape s'entretenait avec Pierre, un de ses diacres, qui travaillait avec lui à ses ouvrages scripturaires et devait donc être son secrétaire, en tout cas un de ses familiers ; Grégoire, selon sa coutume, gémissait d'avoir dû quitter pour les soucis du pontificat la tranquillité de la vie monastique et, pour aviver ses regrets, se rappelait comment il avait vu, autour de lui, vivre des saints. Des saints, répondait Pierre, il se peut, mais ce n'étaient pas des saints à miracles, ou du moins personne n'en a rien su. Là-dessus le pape entreprend de lui faire connaître ces merveilles dont il n'a jamais entendu parler, et remplit quatre livres de ces récits qui constituent déjà une « légende dorée ».

La forme du dialogue était tout indiquée pour cet exposé qui avait eu pour prétexte un entretien¹ ; quant au fond, Grégoire, une fois qu'il eut décidé d'écrire ce livre, ne perdit pas une occasion de se renseigner, et ses lettres, comme les chapitres mêmes des *Dialogues* où il ne manque guère d'indiquer ses garants, nous le montrent en quête d'informations. En juillet 593, par exemple, il demandait à l'évêque Maximien de Syracuse de lui envoyer au plus tôt ses souvenirs sur les saintes gens qu'il avait pu connaître et dont il avait déjà parlé au pape, mais celui-ci avait oublié². Telle histoire est introduite par un récit un peu naïf, mais savoureux, où l'on voit Grégoire, toujours curieux de la conversation des vieillards, apprenant qu'il vient d'arriver un pèlerin fort âgé, lui demander de quelle ville il venait, et sur sa réponse : « De Todi », l'interroger aussitôt sur Fortunat, le saint évêque de cette ville, que le pauvre homme avait dû connaître ; il coucha les souvenirs du pèlerin dans son manuscrit, douze jours seulement après cette conversation³.

LA DOCTRINE DES « DIALOGUES » Grégoire, s'il ne veut rien affirmer qu'il ne couvre de l'autorité d'un témoin, accepte sans les soumettre à une critique bien exigeante tous les faits merveilleux qu'on lui raconte et en tire des leçons édifiantes ; sa doctrine sur les miracles est d'ailleurs beaucoup plus ferme que ne le donnerait à penser sa crédulité : nous ne devons pas, dit-il, croire trop facilement au caractère divin des songes, ni les prendre pour des révélations, parce que l'illusion s'y mêle souvent⁴ ; que la prière puisse obtenir

(1) Sulpice Sévère en avait usé pour raconter la vie de saint Martin et pareillement Cassien dans ses fameuses *Conférences*. Cf. P. R. C. NORTON, *The use of Dialogue in the Vitae Sanctorum*, dans *Journal of Theological Studies*, t. XXVII, 1926, p. 388-395.

(2) *Reg.* III, 50 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1255.

(3) *Dialog.* I, x.

(4) *Dialog.* IV, XLVIII.

de Dieu des prodiges, c'est l'accomplissement des promesses de l'Évangile et, si les prodiges de nos jours ont moins d'éclat que ceux des apôtres, ils procèdent, ce qui est l'essentiel, du même esprit ; d'ailleurs il ne faut pas croire que le seul critère de la sainteté réside dans les miracles : la vraie sainteté, c'est la vertu, et tels serviteurs de Dieu qui n'ont jamais fait de miracles ne sont pas moins saints que ceux qui en font¹.

Un des points de doctrine que Grégoire tient à rendre assuré par des miracles, c'est la survivance des âmes après la mort, avec les peines qu'elles souffrent dans le purgatoire et la possibilité qu'ont nos prières de les en délivrer : l'histoire de Juste, moine médecin, mort dans une quasi-excommunication pour avoir détenu en cachette trois pièces d'or et introduit dans la béatitude après que Grégoire, saisi de compassion, eut fait célébrer pour sa délivrance le saint sacrifice trente jours de suite, est devenue au moyen âge, et jusqu'à nos jours, le point d'appui d'une dévotion reconnue légitime par l'Église, le « trentain grégorien » pour le repos de l'âme des défunts².

On sait que le deuxième livre des *Dialogues* est consacré tout entier au patriarche des moines, saint Benoît, dont Grégoire raconte tout au long la vie et célèbre la règle pour sa « discrétion » et sa rédaction si sagement précise³. Le prestige dont jouit dans tout l'Occident la règle de saint Benoît est certainement dû, pour une grande part, à ces pages délicieuses du pape qui regrettait de n'être plus moine⁴.

L'INFLUENCE DES « DIALOGUES » Les *Dialogues*, que Grégoire offrit à la reine lombarde Théodelinde⁵, obtinrent tout de suite un immense succès. Au VIII^e siècle, le pape Zacharie, qui était Grec de naissance, les traduisit dans sa langue maternelle⁶, prélude à une longue série de traductions, en haut anglais, en français (XII^e siècle), en italien, en arabe... ; les Grecs et les Slaves, pour distinguer le pape Grégoire de ses nombreux homonymes, l'appelèrent « le Dialogue », ὁ Διάλογος.

Cette faveur, qui dans les temps modernes continue de se manifester dans des traductions nombreuses, a eu pour contre-partie, chez les critiques récents, une sévérité poussée trop loin. Plusieurs ont tenté, sans succès, de contester l'authenticité d'un ouvrage qui leur paraissait trop

(1) *Dialog.* I, XII.

(2) *Dialog.* IV, LV.

(3) *Dialog.* II, XXXVI.

(4) Voir t. IV, p. 593 et suiv.

(5) PAUL DIACRE, *Hist. Langob.*, IV, v. Le poème de Paul Diacre, *Versus in laude sancti Benedicti* (édit. DUEMMLER, M. G. H., *Poetae latini medii aevi*, t. I, p. 36 et suiv.) résume en distiques le II^e livre des *Dialogues*.

(6) La traduction du pape Zacharie est publiée avec le texte latin original dans le tome LXXVII de la *Patrologie latine*. Sur les autres traductions des *Dialogues*, voir MANIUS, *Geschichte der lateinischen Literatur des Mittelalters*, t. I, p. 103-104 ; BARDENHEWER, *Geschichte der altkirchl. Literatur*, t. V, p. 294.

naïf pour appartenir à un grand docteur. D'autres historiens, comme Harnack, von Schubert, Manitius, ont vu dans les *Dialogues*, plus encore que dans les autres ouvrages de Grégoire, la marque de ce catholicisme vulgaire, *Vulgärkatholizismus*, qu'ils dénoncent comme un abâtardissement de la grande théologie patristique. On peut leur accorder que Grégoire n'a pas, dans la spéculation, l'envergure d'un Augustin et qu'il ne possède pas non plus sa haute culture : cette dernière infériorité est la faute de son temps plus que la sienne propre ; la première trouve aussi une explication suffisante dans la situation toute différente des époques : au temps de Grégoire, les grandes controverses trinitaires ou christologiques sont closes et les problèmes éclaircis par des définitions conciliaires sans appel ; la question du monothélisme, dernière tentative pour faire lever le vieux ferment condamné, n'est pas encore posée. Les difficultés que Grégoire trouve chaque jour à résoudre sont d'un autre ordre : il lui faut lutter contre des abus pratiques, redresser des volontés défaillantes, maintenir la discipline, faire pénétrer, dans un monde devenu barbare, le plus possible d'esprit chrétien. Telle fut l'œuvre du grand pape et elle suffit à sa gloire. Sa crédulité, qu'on a parfois exagérée, ne l'empêche pas d'avoir été admirable à force de bon sens et, nous aurons plus d'une occasion de le constater, de clairvoyance ; il a marqué à son empreinte l'avenir de l'Église romaine et elle s'en est bien trouvée. Il n'était pas nécessaire pour cela qu'il fût lui-même un Augustin ; encore ne faut-il pas lui chicaner l'honneur d'avoir été le disciple et l'écho fidèle d'Augustin, qu'il avait su choisir pour son maître ¹.

L'ŒUVRE LITURGIQUE DE GRÉGOIRE

Parmi les œuvres qui portent le nom de saint Grégoire, il faut citer enfin le *Sacramentaire* et l'*Antiphonaire*, celui-ci codifiant le chant que l'on appelle, lui aussi, « grégorien ». La tradition là-dessus remonte très haut, jusqu'à Jean Diacre ² et au vénérable Bède ³ ; malgré

(1) Voir les réflexions de BATIFFOL, *op. cit.*, p. 110-112, 229-230.

(2) *Vita Greg.*, II, VI-X, XVII. Jean Diacre indique (XVIII-XX) d'autres activités liturgiques du pape, qui nous sont connues autrement : il fit chanter l'*Alleluia* aux messes en dehors du temps pascal, sauf de la Septuagésime à Pâques (*Reg.* IX, 26 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1550) ; il régla l'usage, au début de la messe, du *Kyrie eleison* (*ibid.*) ; il prescrivit la récitation du *Pater* par le prêtre après le canon (*ibid.*) ; il ajouta au canon les mots *diesque nostros in tua pace disponas* (*Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 312 ; voir le texte du canon « grégorien » dans Edm. Bishop, *Liturgica historica*, p. 83-91, ou dans *Liturgia*, publié sous la direction de R. AICHAÏN, p. 516 et suiv., avec les commentaires qui suivent) ; les diaques ne furent plus admis à chanter le graduel pour faire admirer leur voix (concile romain de 595, *Reg.* V, 53 a) ; il régla les « stations » dans les basiliques, où lui-même prononça plusieurs de ses homélies (exemple de convocation, *Reg.* II, 2 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1153 ; cette cérémonie paraît avoir été d'abord occasionnelle, puis devint une institution régulière).

(3) Augustin de Cantorbéry et ses compagnons chantent l'antienne *Deprecamur te* qui figure dans l'antiphonaire grégorien ; le diacre Jacques d'York enseigne le chant « à la manière de Rome et de Cantorbéry » ; les chanteurs Étienne Eddi, Putta, Maban ont reçu l'enseignement des disciples de saint Grégoire ; Jean, archichantre de Saint-Pierre de Rome, renouvelle cette tradition par ses leçons au monastère de Wearmouth. BÈDE, *Hist. eccl.*, I, xxv ; II, xx ; IV, II, XII, XVIII ; V, xx. Un peu plus tard, Egbert d'York († 766) a constaté l'accord entre un antiphonaire conservé à Rome et l'exemplaire apporté en Angleterre par saint Augustin (*P. L.*, LXXXIX, 441).

la vivacité de certaines attaques ¹, elle doit être maintenue, pourvu qu'on ne prête pas à Grégoire plus que son biographe ne revendique pour lui.

Le rôle de Grégoire, précise Jean Diacre, fut de « compiler pour la commodité des chantres un Antiphonaire centon », dont le narrateur assure avoir eu l'exemplaire authentique sous les yeux ; le *Sacramentaire*, pour les oraisons de la messe, est une compilation ou un « centon » de même ordre. Il y avait longtemps que les papes se préoccupaient de régler la prière et le chant ; des sacramentaires dits « léonien » et « gélasien » ont précédé le « grégorien » et lui ont fourni nombre d'éléments ; le « grégorien », à son tour, dans la mesure où les exemplaires connus nous permettent de l'atteindre, a subi des retouches, des additions, des transformations, comme il est naturel pour un livre destiné à la pratique vivante ; mais il garde l'empreinte du pape ordonnateur ². La constitution de l'*Antiphonaire* (chants de la messe) a subi la même progression : Grégoire connaît les chants usités avant lui dans l'Église romaine ³ ; il leur fait toutes sortes d'emprunts, les ordonne suivant le cycle de l'année, modère les développements excessifs, ajoute des pièces qui manquaient au répertoire ; la *scola cantorum*, dont il n'est pas du tout certain qu'il ait été le fondateur, mais à laquelle il a donné sa constitution, enseignait aux jeunes lévites des mélodies que, vu l'absence d'une notation précise, il fallait apprendre par cœur. Il n'en faut pas davantage pour que de bonne heure le chant de l'Église romaine ait été à bon droit appelé « grégorien ».

LE « REGISTRE » DE GRÉGOIRE Grégoire le Grand est par-dessus tout un homme de gouvernement. De cette activité pratique, celle de ses œuvres qui nous apporte le témoignage le plus probant est la collection de ses lettres, le *Registrum epistolarum*. L'usage de recueillir dans des registres, autant que possible suivant l'ordre chronologique, les lettres expédiées par les papes avait été emprunté aux

(1) La thèse de GEVAERT, qui voulait reporter sur Grégoire II ou Grégoire III l'organisation du chant (*les Origines du chant liturgique de l'Église latine*, Gand, 1890), a été réfutée par dom Germain MORIN, *les Véritables origines du chant grégorien*, Maredsous, 1890 ; elle a été dépassée en radicalisme par dom Rombaut VAN DOREN, *Étude sur l'influence musicale de l'abbaye de Saint-Gall du VIII^e au XI^e siècle*, Louvain, 1925, mais les critiques de celui-ci ne paraissent pas non plus décisives. Cf. R. AIGRAIN, *la Musique religieuse*, 1929, p. 21-34 ; A. GASTOUÉ, *les Origines du chant romain : l'Antiphonaire grégorien*, 1907.

(2) Le plus ancien est un manuscrit mutilé du Mont-Cassin, publié par dom WILMART, *Revue Bénédictine*, t. XXVI, 1909, p. 281-300 ; M. Hans LIETZMANN a cru (à tort) reconnaître l'exemplaire envoyé par Hadrien I^{er} à Charlemagne (784-791, exemplaire retouché) dans un manuscrit de Cambrai qu'il a publié en l'intitulant *Das Sacramentarium Gregorianum nach dem Aachener Urezemplar*, Münster, 1921. La meilleure édition est celle de H. A. WILSON, *The Gregorian Sacramentary*, Londres, 1915. Voir *Dict. d'Archéol. chrétienne*, t. VI, col. 1776-1796 (art. de dom CABROL) et aussi l'article de B. CAPELLE, *La main de saint Grégoire dans le Sacramentaire grégorien*, dans *Revue Bénédictine*, t. XLIX, 1937, p. 13-23.

(3) Voir le traité du VIII^e siècle intitulé *De prandio monachorum (Qualiter monasteriis in Romana Ecclesia constitutis est consuetudo)*, P. L., CXXXVIII, 1347. C'est ce qu'exprime également le prologue attribué à Hadrien I^{er}, *Gregorius praesul : Renovavit monumenta patrum priorum* (variante postérieure dans le prologue attribué à Hadrien II :

*Ipsae Patrum monumenta sequens, renovavit et auxit
Carmina in officiis retinet quae circulus anni.*

anciens Romains par le Saint-Siège dès le temps de Libère, au iv^e siècle ; mais, si précieux que soient les éléments conservés des registres des papes aux iv^e-vi^e siècles¹ et la contribution qu'ils ont fournie aux compilateurs de collections comme l'*Avellana*, les registres de Grégoire sont les premiers qui nous soient parvenus, sinon dans toute leur étendue, au moins dans des proportions considérables. Il y en avait au Latran, dit Jean Diacre, un volume par année² (celle-ci étant calculée, non depuis le 1^{er} janvier comme les années consulaires, mais d'après l'indiction, c'est-à-dire suivant un cycle de quinze années partant du 1^{er} septembre, la première année du pontificat étant l'indiction IX), et, dans chaque volume, les lettres classées par mois³.

A défaut de ces registres authentiques, nous en possédons trois larges extraits : une collection de 686 lettres, constituée au temps d'Hadrien I^{er} (772-795) et comprenant des lettres de toutes les indictions⁴ ; une collection antérieurement constituée, comprenant 200 lettres, qui appartiennent à la II^e indiction (598-599, livre IX, qui de ce fait est beaucoup plus copieux que les autres et contient dans l'édition critique 240 lettres) ; une troisième collection, dont Paul Diacre avait pris une copie, rassemblant un peu plus de cinquante lettres⁵. L'ensemble, défalcation faite des doubles emplois, réunit 848 lettres et, malgré les lacunes de recueils ainsi composés, est pour l'historien une ressource infiniment précieuse, grâce à laquelle le pontificat de saint Grégoire le Grand est un des mieux connus de l'antiquité chrétienne.

(1) Cf. Harold STEINACKER, *Ueber das älteste päpstl. Registerwesen*, dans *Mitteil. des Instituts für oesterr. Geschichtsforschung*, t. XXIII, p. 1 et suiv.

(2) JEAN DIACRE, *Vita Greg., praef.* et IV, LXXI. L'existence de ces volumes dans le *scrinium* apostolique était connue de Bède, à qui Nothelm en avait rapporté de Rome des extraits (BÈDE, *Hist. eccl.*, dédicace, édit. PLUMMER, t. I, p. 6), et de saint Boniface, qui demanda et obtint en communication, sur l'indication fournie par les *scribarii* romains, les extraits de Nothelm, puis reçut de Rome même le recueil dont il fit des extraits à son tour (*Epist.* XXXIII, LXXV, dans M. G. H., *Epist.*, t. III, p. 284, 347). Ainsi s'explique-t-on l'origine des *excerpta* plus ou moins larges dont nous allons signaler les principaux.

(3) Mais, naturellement, les lettres figurent à la date où elles furent enregistrées, qui n'est pas nécessairement la date où elles furent écrites et envoyées. Il est assez rare que nous possédions, dans la lettre même, des indications précises de date, avec année, mois, voire quantième, fournies par Grégoire lui-même ; on a remarqué qu'il s'en trouve beaucoup plus dans la collection dite de Paul Diacre (P) que dans les autres recueils.

(4) En fait, il n'y a que 683 lettres, car trois s'y trouvent répétées.

(5) Voir l'introduction de HARTMANN à son édition, et MANITIUS, *op. cit.*, t. I, p. 105-106. Les principes de classement des manuscrits et d'établissement du *Registrum* conservé ont été établis par P. EWALD, *Neues Archiv*, t. III, 1878, p. 431-625, et précisés, avec quelques changements, par HARTMANN, *ibid.*, t. XV, 1890, p. 411-417, 527-549 ; cf. F. ERMINI, *Sull' Epistolario di Gregorio Magno, note critica*, Rome, 1904. C'est sur cette base qu'a été édité le *Registrum* par P. EWALD et, après sa mort, par L. M. HARTMANN dans les M. G. H., *Epistolae*, t. I-II, 1887-1899 ; Ewald avait déjà reclassé les lettres dans le même ordre pour la réédition des *Regesta* de Ph. JAFFÉ. Le P. PEITZ, qui avait cru pouvoir montrer que la collection d'Hadrien I^{er} (R) était non un extrait, mais une copie complète du registre original (*Das Register Gregors I., Beiträge zur Kenntnis der päpstl. Kanzlei und Registerwesens bis auf Gregor VII.*, Fribourg-en-Brigau, 1917), n'a pas pu faire prévaloir ses vues. Sur les registres en général, voir BRESSLAU, *Handbuch der Urkundenlehre für Deutschland und Italien*, 2^e édit., 1912, t. I, p. 104 et suiv. ; A. DE BOUARD, *Manuel de diplomatique française et pontificale*, 1929, t. I, p. 192 et suiv.

§ 3. — Le gouvernement de saint Grégoire le Grand et l'Église en Italie¹.

LES AUMÔNES DE GRÉGOIRE On se souvient que, lorsque Grégoire monta sur le trône pontifical, son premier souci fut d'assurer le ravitaillement de la Ville Éternelle et que dès septembre 590 (il avait été sacré le 3), il écrivait au préteur de Sicile de ne pas laisser diminuer les expéditions de blé. C'est un soin d'ordre bien pratique, d'aucuns diront terre à terre ; mais, dans la défaillance du pouvoir civil, la charité fait un devoir à Grégoire de veiller aux intérêts des pauvres et de les soulager autant qu'il le peut. Si nous pouvions citer ici toutes les lettres où il annonce des libéralités ou prescrit que l'on remette de l'argent, des vêtements, tout le nécessaire aux gens qu'il sait dans le besoin, nous en trouverions une longue liste, et fort édifiante.

Le pape ne distribuait pas ces secours au hasard : un registre spécial contenait le nom de toutes les personnes assistées, le montant et la date des allocations ; il existait encore au temps de Jean Diacre, qui assure l'avoir vu dans les archives du Latran². Grégoire, en outre, pratiquait très largement l'hospitalité, et l'on racontait, toujours à l'époque de Jean Diacre, qu'un ange et le Seigneur lui-même avaient voulu, pour le récompenser, se mêler aux pauvres et aux voyageurs dont, par humilité autant que par charité, il assurait le service³. Ces apparitions miraculeuses peuvent être légendaires, la charité compatissante du pontife ne l'est pas. Elle se manifestait volontiers par des prévenances délicates : apprenant que l'évêque de Chiusi, Ecclesius, est empêché par sa mauvaise santé de se rendre au synode annuel de la province de Rome, le pape, non content de le dispenser, se préoccupe de faciliter au convalescent les déplacements dans son diocèse et lui envoie un cheval, le meilleur qu'il a pu trouver, au nom de saint Pierre, *de benedictione sancti Petri*⁴ ; à des religieuses qui souffrent du froid durant un hiver rigoureux, il profite d'un don reçu pour acheter des couvertures, et il en informe la donatrice, qui n'est autre que Théoctiste, la sœur de l'empereur Maurice, qu'il avait connue à Constantinople⁵. Un correspondant de Grégoire était-il dans le besoin et, par discrétion ou par fausse honte, hésitait-il à demander, le pape le blâme de ce manque de confiance, ajoutant qu'il n'est que

(1) On a délibérément laissé de côté ici tout ce qui concerne l'administration du temporel de l'Église romaine. Cette question sera traitée au chap. xvi.

(2) JEAN DIACRE, *Vita Greg.*, II, xxx.

(3) *Ibid.*, II, xxii-xxiii.

(4) *Reg.* XI, 3 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1793.

(5) *Reg.* VII, 23 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1469. Les religieuses étaient, nous apprend cette lettre, portées sur un état en vue des secours qui leur étaient distribués ; il y en avait alors (juin 597) environ trois mille à Rome et elles recevaient quatre-vingts livres par an ; beaucoup d'entre elles étaient des réfugiées, venues à Rome par crainte des Lombards, cf. *Reg.* V, 40 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1343.

le dispensateur des aumônes au nom de saint Pierre et que les répartir est sa fonction propre, puisqu'il les prend, non sur son bien, mais sur le bien des pauvres¹.

Il est remarquable que, parmi les bénéficiaires des largesses pontificales, figurent plusieurs femmes qualifiées *domna*, ce qui semble indiquer des personnes de condition élevée, tombées dans la pauvreté par le malheur des temps ; Grégoire, patricien lui-même, devait se sentir porté à leur venir discrètement en aide ; l'une d'elles, *domna Pateria*, était sa tante maternelle².

*SAINTE GRÉGOIRE
ET LES BASILIQUES ROMAINES*

Il ne faut pas s'étonner que Grégoire, si empressé à soulager les pauvres, n'ait pas pu, comme certains pontifes, dépenser beaucoup pour les constructions. Le *Liber pontificalis*, qui ne manque jamais d'énumérer les monuments édifiés par les papes et les objets précieux dont ils ont fait don aux basiliques, trouve peu de libéralités de ce genre dont il puisse louer Grégoire : un *ciborium* soutenu par quatre colonnes, en argent fin, au-dessus de l'autel de saint Pierre, et, pour orner la « confession », des courtines de pourpre, *vestem super corpus eius blattinio*, avec d'autres décorations mal définies qui absorbèrent cent livres d'or pur³. Naturellement il n'en est rien resté ; mais on voit que le pape, quand il s'agissait d'honorer l'Apôtre, ne lésinait pas.

Aux deux « confessions » de saint Pierre et de saint Paul, Grégoire voulut que l'on pût célébrer la messe, ajoute le *Liber pontificalis* : Grégoire III, en 732, parlera d'un service hebdomadaire, la première messe du prêtre de semaine étant dite à la « confession » ; nous ne saurions affirmer que telle fût déjà l'ordonnance de saint Grégoire le Grand⁴ ; on l'entend d'ordinaire de l'aménagement d'une crypte qui permit d'installer un autel près des tombeaux apostoliques.

Grégoire s'occupa aussi, peu de semaines avant sa mort (25 janvier 604), d'assurer à Saint-Paul un luminaire convenable, en assignant, sur le patrimoine de la voie Appienne, les terres et revenus nécessaires pour son entretien⁵ ; cette lettre eut les honneurs d'une gravure sur le marbre

(1) *Reg.* XIII, 23 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1888. Le « bien des pauvres » est un nom souvent donné au patrimoine de l'Église ; sur son organisation et son administration, voir plus loin, chap. XVI.

(2) *Reg.* I, 37, 57 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1107, 1127.

(3) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 312-313 ; sur le sens de *blattinio*, voir DU CANGE au mot *Blatta*. JEAN DIACRE, *Vita Greg.*, IV, LXVIII, a connu ces embellissements et ajoute que Grégoire fit faire un *ciborium (fastigium)* au-dessus de l'autel à Saint-Paul ; il précise que celui de Saint-Pierre fut transféré par Léon III à Sainte-Marie-Majeure.

(4) N'oublions pas d'ailleurs que dès le pontificat de Simplicien (468-483) un service régulier avait été établi à Saint-Pierre et à Saint-Paul, ainsi qu'à Saint-Laurent, des prêtres hebdomadiers y venant résider de certaines régions désignées, en vue d'y donner les sacrements (car ces basiliques n'étaient pas des *tituli* ou paroisses) ; *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 249, avec la note. Mais il n'est pas alors question de messes à la « confession », c'est-à-dire au tombeau de l'Apôtre.

(5) *Reg.* XIV, 14 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1991.

et cette inscription, la première « charte épigraphique » connue, est aujourd'hui conservée dans le cloître proche de la basilique¹. La correspondance de saint Grégoire nous le montre préoccupé autrement de l'entretien des églises consacrées aux Apôtres : comme leurs charpentes menaçaient ruine, le pape commanda au sous-diacre Savin, qui gérait le patrimoine dans le Bruttium, de faire charroyer jusqu'à la mer les poutres destinées à leur réparation ; le duc Arichis de Bénévent, les fonctionnaires et les évêques du voisinage furent priés de l'y aider en mettant à sa disposition des hommes et des bœufs : Grégoire, toujours pratique, n'envisageait pas une opération de ce genre sans prévoir dans le détail les voies et moyens². Une des joies de son pontificat fut la réconciliation d'une église arienne, dans le quartier de Suburre : c'était un bel édifice que le patrice Ricimer, entre 460 et 472, avait orné de marbres et de mosaïques ; Grégoire en fit la dédicace solennelle en 591-592 et consacra l'église sous le nom de Sainte-Agathe, dite « des Goths » en souvenir de ses anciens possesseurs³. Une autre église arienne, Saint-Séverin, devait être rendue par saint Grégoire au culte catholique ; du moins le pape, en 593, en manifestait l'intention, demandant qu'on lui envoyât pour cette dédicace des reliques du saint apôtre du Norique⁴.

Mais la discipline importait encore plus au bien de l'Église romaine que des sanctuaires neufs ou rénovés. Grégoire, dès son avènement, montra qu'il la maintiendrait avec fermeté. Le plus haut dignitaire de cette Église, après le pape, était depuis longtemps l'archidiacre ; en septembre 591, sans qu'il paraisse avoir pour cela convoqué un concile, Grégoire dépose l'archidiacre Laurent, pour des fautes que la chronique ne précise pas et pour sa « superbe », et lui ordonne immédiatement un successeur, Honorat, dans la basilique du Latran⁵. Nul ne pourra donc se croire au-dessus des règlements ecclésiastiques.

(1) Voir la reproduction dans LECLERCQ, *Dict. d'archéol. chrét.*, t. III, col. 886-888.

(2) *Reg.* IX, 124-127 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1650-1653 (février-avril 599). La lettre 125 à l'ex-préfet Grégoire prévoit le chiffre de vingt poutres à transporter, mais ce doit être seulement la part que l'ex-préfet était prié de prendre à sa charge.

(3) *Liber pontificalis*, loc. cit. ; *Dialog.* III, xxx, où Grégoire raconte des miracles qui accompagnèrent cette dédicace ; *Reg.* IV, 19 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1291, où le pape règle l'administration des revenus de cette église ; JEAN DIACRE, *Vita Greg.*, II, xxxi. Ce fut, dit-on parfois, saint Grégoire qui introduisit, peut-être à cette occasion, le nom de sainte Agathe au canon de la messe ; cette introduction remonte plutôt au pape Symmaque, qui dédia à Rome la première basilique à la martyre de Catane. Mais il est certain que Grégoire fut dévot à sainte Agathe ; on sait que dans l'antiphonaire grégorien l'introït solennel *Gaudeamus omnes in Domino*, passé actuellement dans les messes de plusieurs grandes fêtes, est affecté originairement à la messe de sainte Agathe, le 5 février ; ce n'est pas une raison décisive pour affirmer que la pièce fut empruntée par saint Grégoire à la liturgie arienne de l'église qu'il venait de réconcilier ; cf. GASTOUZ, *Les Origines du chant romain*, p. 96, 262 ; R. AIGRAIN, *La Musique religieuse*, p. 36. L'église, du temps des Ariens, était dédiée au Saint-Sauveur, non à sainte Agathe. Le choix de cette patronne (avec saint Sébastien, martyr de Rome) s'explique par les grandes possessions de l'Église Romaine en Sicile ; cf. GREGOROVIVS, *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter*, édit. SCHILLMANN, 1926, t. I, p. 336.

(4) *Reg.* III, 19 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1223.

(5) Note ou fragment de chronique insérée en tête du Registre de l'indiction X ; *Reg.* II, 1 ;

La fonction de l'archidiaque, d'ailleurs, perdait une grande part de son importance par suite de la création, dès le mois de décembre 590, de la charge de vidame, *vicedominus*, dont le premier titulaire fut le diacre Anatole¹; le titre n'était pas entièrement nouveau², mais Grégoire innovait en faisant de cette fonction une institution régulière, et en se déchargeant sur le *vicedominus*, qui désormais prendrait rang immédiatement après le pape, de l'administration du palais épiscopal, *episcopium*, c'est-à-dire du Latran.

Un concile romain, tenu en 595, le 5 juillet, promulgua toute une série de dispositions disciplinaires inspirées par la volonté du pape. L'une d'elles, celle qui limite au chant de l'Évangile le rôle des diacres comme chanteurs solistes, est une des marques de l'activité liturgique de saint Grégoire. Mais quelques-unes de ces décisions intéressent la discipline générale : les commensaux du pape, au Latran, ne seront plus des laïques, mais des clercs ou des moines, à qui la vie du pontife doit servir d'exemple ; des précautions sont prises contre les dangers, même les plus minimes, de simonie : plus de « bonne main » en argent ou en victuailles (c'était la nouvelle mode, sous le nom de *pastellum*) pour les ordinations ou la délivrance des actes, plus de tarif pour l'honneur, réservé aux meilleurs chrétiens, d'être enterré dans les églises ; tout au plus est-il permis d'accepter ce qui serait spontanément offert³. Le pape va jusqu'à prévoir l'abus qui faisait considérer comme des souvenirs et presque des reliques les dalmatiques posées durant les funérailles sur le cercueil de ses prédécesseurs : on se partageait ensuite ces étoffes, et l'on eût dit que les Romains y attachaient plus de prix qu'aux linges ayant touché le corps des apôtres ou des martyrs (ce sont les plus anciennes reliques, *branda*, en un temps où il n'était pas d'usage de partager les ossements) ; Grégoire y coupe court d'avance en interdisant de couvrir d'aucune étoffe, à l'avenir, le cercueil du pape.

GRÉGOIRE MÉTROPOLITAIN
ET LES ÉGLISES SUBURBICAINES

Le pape, chef de l'Église universelle et patriarche d'Occident, exerce une autorité particulière, celle de métropolitain, sur les églises d'Italie qui constituent le ressort dit « suburbi-

CASPAR (*op. cit.*, t. II, p. 404) soupçonne Laurent de manœuvres semblables à celles de l'archidiaque Pascal lors de l'avènement de Serge I^{er}, c'est-à-dire d'intrigues pour se faire attribuer d'avance la succession du pape.

(1) *Reg.* I, 11 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1078.

(2) On signale un *vicedominus*, qui est le prêtre Ampliatius, chargé du Latran pendant le voyage du pape Vigile à Constantinople, mais il s'agit alors d'une charge de circonstance. *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 297, et la note, p. 301.

(3) *Decretum ad clerum in basilica beati Petri apostoli*, inséré dans le *Registre*, V, 57 a ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1365. Cette pièce, déjà passée dans les collections canoniques d'Espagne, a été recueillie dans les actes des conciles ; cf. MANSI, t. X, col. 475 et suiv. ; HEFELE-LEGLERCO (*Histoire des conciles*, t. III, 1^{re} p., p. 235-236. Le *pastellum* ou pourboire du canon 5 a donné lieu à des interprétations différentes (voir DU CANGE, à ce mot) ; certains y voient l'équivalent de ce qu'on

caire » et dont la Toscane marque la limite septentrionale. Dans cette circonscription, qui comprend aussi la Sicile¹, Grégoire exerce de près son contrôle, soit sur les élections épiscopales, soit sur la manière dont les évêques s'acquittent de leurs devoirs ; les usurpations, s'il s'en produit, sont sévèrement réprimées, tout comme les négligences ; les recteurs qui dans chaque province où le Saint-Siège possède des domaines ont la charge du patrimoine ecclésiastique, tels le sous-diacre Pierre, puis le diacre Cyprien en Sicile, ou les sous-diacres Anthémios et Pierre en Campanie, lui servent d'intermédiaires tout désignés, soit pour conduire des enquêtes, soit pour signifier des décisions, et les évêques de la région sont avertis, au moment où le recteur est nommé, qu'ils auront à le considérer comme un représentant du pape². De là, entre Grégoire et les recteurs, une correspondance incessante, très instructive pour l'historien. Mais les recteurs ne sont pas les seuls agents qui interviennent au nom du Saint-Siège dans le gouvernement des églises et le pape désigne, quand un cas particulier le rend nécessaire, un « visiteur » qui devra se rendre compte sur place, faire son rapport et promulguer, s'il y a lieu, les décisions prises.

LES AFFAIRES DE NAPLES

L'histoire de l'église de Naples durant le pontificat de Grégoire fournit un exemple significatif de ces interventions. En septembre 591, l'évêque Demetrius est déposé, nous ne savons pour quels crimes, mais Grégoire affirme que, s'il n'eût fait pénitence, la peine de mort n'eût pas été pour lui un châtiment trop rigoureux ; pour que le siège ne demeure pas vacant, une élection sera faite, et le visiteur désigné, Paul, évêque de Nepi, se concilie si bien l'affection de certains Napolitains qu'ils le demandent pour évêque ; le pape n'autorise pas la translation, mais confère au visiteur des pouvoirs temporaires pour exercer à Naples les fonctions épiscopales³. Paul ayant obtenu de rentrer dans son église⁴, ce fut le sous-diacre Pierre, recteur du patrimoine de Campanie, qui fit faire l'élection ; après

appellera par la suite le pourboire *pro plumbo* à ceux qui ont scellé les bulles et entendent *pastellum* du sceau en cire apposé sur les actes, mais ce sens risque d'être anachronique en 595. Jean Diacre, II, 5, résumant les décrets du concile, dit *pastillaticum*, c'est la même chose.

(1) La Sardaigne et la Corse en dépendent aussi, du point de vue ecclésiastique (la Sardaigne sous l'autorité du métropolitain de Cagliari) ; mais comme elles sont rattachées, pour l'administration civile et militaire, à l'Afrique byzantine et que c'est avec des fonctionnaires africains que Grégoire doit traiter les questions qui s'y trouvent en litige, nous en renvoyons l'étude à notre chapitre VIII.

(2) Voir, dès septembre 590, l'avis de nomination du sous-diacre Pierre en Sicile : c'est la première lettre du *Registre*, JAFFÉ-WATTENBACH, 1067.

(3) *Reg.* II, 5, 12, 13 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1156, 1162, 1163. Pendant ce temps, un évêque, appelé Jean, le remplaçait à Nepi avec le titre, lui aussi, de visiteur, cf. *Reg.* II, 26 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1179. Quant à Paul, il ne demandait que de revenir à Nepi et le parti qui ne l'avait pas réclamé comme évêque de Naples lui menait la vie si dure que le pape devait prendre des mesures pour le protéger ; *Reg.* II, 18 ; III, 1, 2 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1170, 1205, 1206.

(4) *Reg.* III, 35 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1240. Paul assistait comme évêque de Nepi au concile romain de 595.

le sous-diacre Florentius, qui s'enfuit pour échapper à l'épiscopat¹, les délégués napolitains, mandés à Rome, élurent Fortunat, qui est en fonctions en août 593 et semble avoir été, après tant de difficultés, bien accueilli².

Fortunat étant mort en 600, les divisions recommencèrent : un parti élisait à sa place le diacre Pierre, un autre le diacre Jean, et Grégoire ne voulait ni de l'un ni de l'autre, les jugeant tous deux, pour des raisons diverses, indignes de l'épiscopat³. L'accord finit par s'établir sur le nom de Pascase et le nouvel évêque était déjà installé en janvier 601. Mais la succession n'était pas sans charges : des sommes importantes restaient dues, depuis l'épiscopat de Fortunat, aux clercs et aux pauvres, et le recteur Anthemius devait être témoin que tout cet arriéré était bien payé⁴. Ce grief une fois réglé, il en surgit d'autres : Pascase ne s'occupe pas assez des pauvres, des hôtes de passage, qui devraient être accueillis par un vidame ou un majordome ; il n'est pas assez énergique pour punir un clerc calomniateur ; il ne pense qu'à des entreprises de navigation, où il aventure l'argent de son église. Anthemius devra le ramener à de meilleures pratiques, non seulement par ses conseils, mais en prenant des mesures efficaces et, s'il le faut, en l'expédiant à Rome pour y apprendre comment doit se comporter un évêque selon la crainte de Dieu⁵.

AUTRES INTERVENTIONS

Peu d'églises, par bonheur, ont eu durant ces quatorze années une histoire intérieure aussi mouvementée que celle de Naples ; mais, dans les cas analogues, Grégoire n'hésite pas davantage à manifester son autorité, quitte à se faire pardonner, après coup, une intervention un peu rude en s'excusant sur les devoirs d'une charité bien entendue⁶. L'évêque Pimenius d'Amalfi, qui ne garde pas la résidence, sera sommé par le recteur Anthemius de rester désormais dans son église, ou, s'il désobéit, relégué dans un monastère⁷. André, évêque de Tarente, qui s'est permis de faire bâtonner une femme assistée par la charité ecclésiastique (*mulierem de matriculis*), devra s'abstenir de célébrer pendant deux mois⁸.

Grégoire, d'ailleurs, si ferme pour exiger que les évêques remplissent leurs devoirs, n'est pas moins pour maintenir leurs droits : qu'un *defensor*

(1) Reg. III, 15 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1219.

(2) Reg. III, 58, 60 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1263, 1264.

(3) Reg. X, 19 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1788.

(4) Reg. XI, 12 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1811.

(5) Reg. XI, 58 ; XII, 29 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1845, 1894. Anthemius est lui-même réprimandé pour avoir laissé le relâchement de l'évêque aller aussi loin.

(6) Voir la lettre (citée par BATIFFOL, *op. cit.*, p. 121) à Opportunus, évêque de Teramo, Reg. XII, 5 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1856.

(7) Reg. VI, 23 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1403.

(8) Reg. III, 44 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1249. Il se peut d'ailleurs que cet évêque ait à se reprocher un autre manquement et qu'il ait gardé, comme l'en accuse la rumeur publique, une concubine depuis son élévation aux ordres sacrés ; Grégoire, dans ce cas, exige sa renonciation à l'épiscopat.

chargé du patrimoine en Sicile empiète sur les droits de l'évêque à qui seul il revient de juger ses clercs¹, que l'on profite d'une vacance de siège pour compromettre les droits de l'évêque futur sur un monastère situé dans son diocèse², et le pape s'élève contre des abus qui risquent de ruiner l'autorité de l'épiscopat tout entier.

Les règles de l'élection épiscopale sont marquées exactement dans les instructions aux visiteurs : l'élection sera faite par le clergé et par le peuple en dehors de toute coterie ; l'élu doit être un clerc, jamais un laïque, et doit appartenir à l'Église vacante, à moins qu'il ne se trouve dans son sein aucun candidat capable et digne ; en attendant que l'évêque désigné (*postulatus*) soit sacré par le pape, qui se réserve de vérifier ses titres à l'épiscopat, rien ne sera innové dans l'église à pourvoir et les biens ecclésiastiques seront soigneusement sauvegardés³. Si l'enquête est défavorable à l'élu, il arrive que le pape ne l'accepte pas ; parfois même, il suggère au visiteur, en confidence (*secreto*), le candidat qu'il voudrait voir élire⁴, mais il y a toujours une élection et elle demeure libre tant que les électeurs ne sont pas incapables de présenter un candidat convenable. Dans certaines situations dues au malheur des temps, le rôle du visiteur est plus grave : si l'église de Populonia a perdu son clergé, si bien que l'évêque voisin de Rosella doit y ordonner un prêtre et deux diacres en attendant mieux⁵, celle de Minturne, désolée par l'invasion lombarde, n'a même plus de population : Grégoire en réunit, purement et simplement, le territoire et les revenus à l'église de Formies⁶.

LE CONCILE PROVINCIAL ET LES ÉVÊQUES DE SICILE

Les évêques de la province métropolitaine de Rome, à moins d'être excusés par la maladie, doivent se rendre chaque année au synode provincial, qui se tenait autrefois le jour anniversaire (*natalis*) de la consécration du pape, mais que Grégoire, ennemi de tout honneur qui semblerait attaché à sa personne, convoque pour la fête de saint Pierre⁷.

Une exception traditionnelle en faveur des évêques de Sicile ne leur imposait cette obligation que tous les trois ans ; Grégoire, en 597, consentit à la reporter au délai de cinq ans, pour ne pas leur causer une trop grande

(1) *Reg.* XI, 24 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1812.

(2) *Reg.* XI, 54 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1846.

(3) Voir par exemple *Reg.* II, 25 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1178 (commentaire par BATTIFOL, p. 114-115).

(4) Exemple, *Reg.* V, 20 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1339 (succession de Maximien à Syracuse).

(5) *Reg.* I, 15 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1083.

(6) *Reg.* I, 8 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1075. L'évêché de Formies a été depuis transféré à Gaète (855). — Cf. pour d'autres cas *Reg.* II, 48 ; III, 20 ; VI, 9 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1202, 1224, 1389. La formule eut assez d'occasions de servir pour passer dans le *Liber diurnus*.

(7) *Reg.* I, 39 a ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1102. La promesse de se rendre chaque année au concile est contenue dans le serment du nouvel évêque tel qu'il figure au *Liber diurnus* ; le changement de date du concile est facile à remarquer si l'on compare les formules 42-44 et 74, édit. DE ROZIERE, p. 71, 74, 151 ; édit. SICKEL, p. 31-32, 76.

fatigue¹. En revanche, depuis l'avènement de Grégoire, les évêques de Sicile avaient chaque année leur concile à eux, tenu à Syracuse ou à Catane; le recteur du patrimoine y représentait l'autorité apostolique². C'était un acheminement vers la constitution de l'île en province distincte; un pas de plus fut fait en octobre 591: Maximien, évêque de Syracuse, fut institué vicaire du Saint-Siège pour toutes les églises de Sicile; il jugerait sur place les affaires qui ne seraient pas d'une importance exceptionnelle, les causes majeures étant seules renvoyées au jugement du pape³. Cette concession, qui n'impliquait pas le titre de métropolitain, était faite à la personne de Maximien et ne devait pas, de droit, passer à son successeur; cependant l'évêque Jean, élu après Maximien en 595, reçut, dans les mêmes conditions que son prédécesseur, l'usage du pallium⁴.

*LA PROVINCE D'AQUILÉE
ET LE SCHISME AVANT GRÉGOIRE*

En dehors de la métropole de Rome et de son territoire, trois métropoles se partageaient l'Italie, Milan, Aquilée et Ravenne. Le plus souvent, Grégoire, respectueux qu'il est de tous les droits d'autrui, ne correspond pas directement avec les évêques de ces circonscriptions, mais seulement avec les métropolitains, qui lui répondent de leurs suffragants comme lui-même se sent responsable des siens propres.

Une de ces quatre métropoles, Aquilée, était alors engagée dans le schisme d'où l'archevêque de Milan, Laurent, s'était dégagé, on s'en souvient, durant la préfecture urbaine de Grégoire (573); le siège d'Aquilée, transféré dans l'île fortifiée de Grado pour fuir les invasions barbares, avait pour titulaire Sévère, qui, suivant les traces de ses prédécesseurs depuis Paulin, refusait la communion de l'évêque de Rome, alléguant que celui-ci, puisqu'il avait ratifié la condamnation des Trois Chapitres, avait cédé aux monophysites et sacrifié le concile de Chalcedoine. Grégoire, encore diacre, s'était expliqué là-dessus dans une lettre où il tenait la plume pour Pélage II, mais les évêques d'Istrie n'étaient pas disposés à admettre que les sessions de Chalcedoine postérieures à la sixième n'eussent pas l'autorité d'un concile œcuménique⁵. L'intervention quelque peu brutale de l'exarque Smaragde, qui avait d'autorité

(1) *Reg.* VII, 19; JAFFÉ-WATTENBACH, 1465. On remarquera dans cette lettre la précaution à l'égard du préteur de Sicile: il pourrait prendre ombrage de cette réunion à Rome; le diacre Cyprien, recteur du patrimoine, devra s'arranger pour convoquer les évêques sans inquiéter le préteur. La Sicile, qui relevait de Rome au point de vue ecclésiastique, dépendait administrativement de Constantinople, d'où le risque de suspicion pour le fonctionnaire impérial; il n'était pas sans exemple que des magistrats, dans des conditions semblables, aient mis opposition au départ des évêques. Voir BATIFFOL, *op. cit.*, p. 123 et la note d'EWALD sur cette lettre.

(2) *Reg.* I, 1; JAFFÉ-WATTENBACH, 1067.

(3) *Reg.* II, 8; JAFFÉ-WATTENBACH, 1159.

(4) *Reg.* VI, 18; JAFFÉ-WATTENBACH, 1397. L'évêque de Messine le recevait aussi, cf. *Reg.* VI, 8; JAFFÉ-WATTENBACH, 1388.

(5) *Reg.*, appendice III, 3 (en particulier, p. 463); JAFFÉ-WATTENBACH, 1056. Cette lettre était adressée à Élie, prédécesseur de Sévère.

conduit Sévère à Ravenne pour y accepter la communion de l'évêque Jean, lui-même en communion avec Rome, n'avait rien arrangé ; et Sévère, revenu en Istrie, avait dû retirer cette adhésion forcée devant les évêques réunis à Marano (vers 589) ¹.

GRÉGOIRE ET LE SCHISME D'AQUILÉE Telle était la situation à l'avènement de Grégoire. Le nouveau pape, désirant rétablir l'unité, s'adressa au métropolitain ou, comme on commençait à dire sans l'aveu de Rome, au patriarche ², et lui demanda de venir à Rome, conformément à l'ordre de l'empereur, pour qu'il fût statué sur le différend ³. Sévère, avant de répondre, réunit en concile, à Grado, les évêques schismatiques qui résidaient en territoire impérial, tandis que ceux du Frioul, dont les diocèses étaient envahis par les Lombards, tenaient une réunion particulière ; une lettre à l'empereur, émanant de ce deuxième concile, explique pourquoi les évêques ne veulent pas être jugés par le pape qui, étant lui-même adversaire des Trois Chapitres dont ils estiment la condamnation contraire à la foi de Chalcédoine, serait juge et partie dans le procès ⁴ ; Sévère et son concile écrivirent de leur côté, accompagnant leurs lettres des présents d'usage. Maurice, pour ne pas ajouter à la « confusion des affaires d'Italie », enjoignit au pape de renvoyer à des temps meilleurs la liquidation du schisme ⁵.

Grégoire dut se résigner sinon à laisser les choses en l'état, du moins à ralentir son action ⁶ ; mais il ne renonçait pas à agir auprès des évêques un par un. Ses efforts ne furent pas inutiles : en 595, l'évêque Pierre d'Altinum et son voisin Providentius demandaient à rentrer en relations avec Rome ⁷ ; quatre ans plus tard, les habitants de l'île de Caorle, en Vénétie, désireux de revenir à l'unité, obtenaient un évêque catholique, dont le siège était provisoirement rattaché à Ravenne ⁸ ; en 602, la conversion de Firmin, évêque de Trieste, ramena du côté de Rome un personnage encore plus notable, et le « patriarche » Sévère accusa le coup ⁹.

(1) PAUL DIACRE, *Hist. Langob.*, III, xxvi, et la correspondance citée dans les notes 3 et suivantes.

(2) La première tentative remontait au temps de Paulin d'Aquilée, malgré le pape Pélage I^{er} ; JAFFÉ-WATTENBACH, 983 (ou 558-560) ; *Neues Archiv*, t. V, p. 541.

(3) *Reg.* I, 16 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1084.

(4) *Reg.* I, 16 a.

(5) *Reg.* I, 16 b.

(6) *Reg.* II, 45 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1198. La lettre II, 49, sur les Trois Chapitres, aurait été, d'après certains manuscrits, adressée aux évêques d'Istrie ; EWALD y voit une lettre aux évêques d'Ibérie, c'est-à-dire de Géorgie.

(7) *Reg.* V, 56 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1372.

(8) *Reg.* IX, 152 et suiv. ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1678 et suiv. Nous apprenons à cette occasion qu'un évêque appelé Jean, venu de Pannonie en Istrie, s'est détaché du schisme. Nombre d'Istriens, autres que des évêques, s'étaient réconciliés avec Rome ; beaucoup d'entre eux avaient reçu l'hospitalité en Sicile, car ils avaient dû fuir leur pays, soit devant l'invasion lombarde, soit à cause de l'hostilité des schismatiques.

(9) *Reg.* XII, 13 ; XIII, 36 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1863, 1901.

Ce fut seulement après la mort de Grégoire, en 607, que le successeur de Sévère, Candidien, rentra en communion avec le Saint-Siège.

*LA PROVINCE DE MILAN
ET LA REINE THÉODELINDE* La situation était sensiblement différente dans la province de Milan ; si la pression des Lombards avait déterminé une partie du clergé à se transporter à Gênes, risqué de division qui heureusement n'eut pas de suites graves, l'adhésion donnée par Laurent aux condamnations romaines, dans la forme mesurée où Rome la demandait, écarta, tant qu'il vécut, le danger de schisme. A sa mort, les deux parties du clergé s'étant trouvées d'accord pour élire Constance, Grégoire envoya un représentant, le sous-diacre Jean, constater cette entente, et le nouvel archevêque, une fois consacré, reçut le pallium ¹.

Constance était dévoué au pape, mais devait ménager la reine des Lombards, Théodelinde, catholique, mais attachée aux Trois Chapitres sur la foi de son directeur de conscience, le moine Secundus, qui devait être quelques années plus tard, en 603, le parrain de son fils Adaloald ². Grégoire, averti par le métropolitain, évitait de heurter la reine, que des fanatiques cherchaient à séparer de sa communion, et protestait, en lui écrivant, de sa fidélité aux définitions de Chalcedoine ³ ; Constance, de son côté, pressé par l'évêque de Brescia de jurer qu'il n'avait pas anathématisé les Trois Chapitres, recevait le conseil de répondre qu'il condamnait quiconque porte atteinte au concile de Chalcedoine ⁴. Cette réserve prudente devait porter ses fruits et apaiser bientôt l'agitation. Grégoire ne manque pas de renvoyer au jugement de Constance les affaires qui surgissent dans la province milanaise, quelquefois en lui adjoignant l'archevêque de Ravenne pour les causes qui ne sont pas strictement provinciales ⁵. Il existe d'ailleurs un droit d'appel à Rome, et le pape le maintient explicitement dans l'affaire de l'évêque Pompée, poursuivi devant Maximien de Syracuse, puis devant Constance de Milan, pour des actes que nous ignorons : en attendant cet appel, à supposer qu'il doive se produire, Grégoire, saisi du dossier, refuse de se prononcer, parce

(1) *Reg.* III, 29-31 ; IV, 1 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1233-1235, 1272.

(2) PAUL DIACRE, *Hist. Langob.*, IV, xxvii. Ce Secundus, moine de Trente, était l'auteur d'une chronique dont Paul Diacre s'est abondamment servi, et dont la tendance est nettement favorable aux Trois Chapitres. Le pape, en 599, s'expliquait longuement et aimablement sur le fond de la controverse avec un certain Secundinus, reclus, qui paraît être le même que Secundus ; nous ignorons s'il finit par le convaincre. *Reg.* IX, 147 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1673.

(3) *Reg.* IV, 2, 4, 33, 37 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1273, 1275, 1308, 1309. C'est seulement dans les dernières semaines de sa vie que Grégoire, profitant de la joie causée par la naissance d'Adaloald, se risque à parler du V^e concile oecuménique à Théodelinde et lui en envoie les actes pour qu'elle se convainque, et Secundus avec elle, que dans cette affaire le Siège apostolique n'a pas trahi la foi de Chalcedoine. Cf. *Reg.* XIV, 12 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1925.

(4) *Reg.* IV, 3, 37 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1272, 1309.

(5) Ainsi l'affaire de Maxime de Salone, pour que celui-ci ne puisse soupçonner chez ses juges aucune animosité personnelle. Cf. *Reg.* IX, 149, 155 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1675, 1681.

que les preuves sont douteuses, et qu'il ne veut pas risquer une condamnation pour des motifs incertains¹.

LA PROVINCE DE RAVENNE.
L'ARCHEVÊQUE JEAN
ET L'AFFAIRE DU PALLIUM

Les rapports de Grégoire avec le métropolitain de Ravenne méritent une attention spéciale. La situation de cette ville, résidence de l'exarque byzantin, ne laisse pas de les compliquer ; un personnage comme Romain, le successeur de ce Smaragde qui usait envers les évêques d'Istrie de méthodes si autoritaires, ne collaborait pas volontiers avec le pape, qui se plaint à plusieurs reprises de sa mauvaise volonté² ; Callinique, qui succéda en 597 à Romain avant un nouveau gouvernement de Smaragde, était mieux disposé, et Grégoire se félicitait de le voir venir, peu après sa nomination, en pèlerinage à Saint-Pierre ; celui-là du moins, le pape l'avait prévu tout de suite, ne devait pas le contrister³.

Mais les défauts de caractère des évêques eux-mêmes ménageaient plus d'une difficulté au pontife. Jean, qu'il trouva en fonctions lors de son avènement et à qui, nous l'avons vu, il dédia son *Pastoral*, est d'abord pour lui un homme de confiance, au point que, si des évêques de la province de Rome sont empêchés par les incursions des Lombards de se rendre dans la Ville Éternelle, l'évêque de Ravenne est chargé, non de les citer auprès de lui à Ravenne, *ut pro causis suis ad Ravennatem urbem nullatenus revocentur*, mais de leur donner par lettres les avertissements nécessaires, et, s'il en est besoin, d'adresser au pape un rapport sur leur cas⁴. Mais Jean est infatué de sa dignité, comme si la gloire de l'exarchat lui montait à la tête, et Grégoire doit bientôt passer au ton de la réprimande.

Depuis le pontificat de Jean III (569), il était d'usage que l'évêque de Ravenne fût honoré du pallium ; mais le bruit avait couru jusqu'à Rome que Jean, au lieu de porter le pallium seulement dans les moments permis, le gardait en dehors de la messe, et jusque dans les rues. Grégoire lui fit adresser par le notaire Castorius une observation verbale que l'évêque prit fort mal ; il s'ensuivit une correspondance aigre-douce, où Jean proteste qu'il n'a pas fait autre chose que de jouir des privilèges accordés à son église, tandis que Grégoire maintient fermement le principe : le pallium ne doit être revêtu qu'à la sacristie (*secretarium, saluta-*

(1) Voir le commentaire de BATTIFOL, *op. cit.*, p. 130-131 : l'accusé n'avait rien avoué, et son aveu même eût été de peu de valeur, car il se plaignait d'avoir été maltraité et torturé par la faim. Cf. *Reg. X*, 11 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1779.

(2) Par exemple, *Reg. II*, 45 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1198, où Grégoire se plaint de l'*animositas* du patrie Romain. A l'évêque Sébastien de Resinum, qu'il sait ami de l'exarque, il n'hésite pas à écrire que, si cruels que soient les Lombards, ils paraissent bons si on les compare à Romain : *eius in nos malitia gladios Langobardorum vicit* (*Reg. V*, 40 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1353).

(3) *Reg. VII*, 19, 26 ; IX, 15⁴ ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1465, 1472, 1680.

(4) *Reg. II*, 28 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1181.

lorium) pour la rentrée processionnelle qui précède les *missarum solemnia*, et déposé aussitôt que l'évêque, la messe célébrée, rentre au *salutatorium*; en outre, l'évêque peut s'en revêtir quatre fois l'an, en dehors de l'église, pour présider les processions solennelles (*litaniae*)¹. Grégoire tient à ces détails de costume, à cause de la signification qui leur est attribuée. A la mort de Jean (11 janvier 595), les candidats proposés pour le siège de Ravenne et appuyés par l'exarque ne répondant pas à ses désirs, le pape a obtenu que fût désigné un moine du *Clivus Scauri*, son très cher fils Marinien; celui-ci, une fois ordonné, recevra le pallium comme ses prédécesseurs, mais Grégoire ne manque pas de lui rappeler les limites de son droit².

GRÉGOIRE ET MARINIEN DE RAVENNE
Marinien, de qui Grégoire loue et garantit la foi aux quatre premiers conciles œcuméniques (il ne dit rien du cinquième, suivant la règle de prudence qu'il s'est imposée pour éviter les risques de schisme³), avait aimé, comme le pape lui-même, la vie contemplative, et regrettait son monastère; mais il savait moins que le pontife passer par-dessus ses répugnances et se jeter, quand il le fallait, dans l'action. Il y avait tant à faire, dans cette cité de Ravenne où le soin des pauvres, l'administration des églises, et par surcroît les interventions souhaitées par le pape pour décider l'exarque à traiter avec les Lombards, demandaient un évêque qui ne s'endormit point! Mais Marinien, attentif à la lecture et à la prière, ces exercices qui fécondaient la vie d'un moine, faisait au pape l'impression de dormir (*obdormisse eum suspicor*)⁴.

Ces reproches tout paternels n'empêchaient pas l'amitié. En février 601, Marinien est malade et vomit le sang; Grégoire, à cette nouvelle, bien

(1) *Reg.* III, 54, 66, 67 (append.); JAFFÉ-WATTENBACH, 1259, 1041. Cf. BATTIFOL, *op. cit.*, p. 128: « Grégoire était d'un temps où les insignes avaient pris une importance grande; il n'en a pas créé un seul, mais il tenait la main à ce qu'ils ne fussent usurpés par personne, et que les ayants-droit eux-mêmes observassent ponctuellement les conditions du privilège dont on les avait honorés ». Voir aussi les *Études de liturgie et d'archéologie chrétienne* du même érudit, p. 59. La concession du pallium pour les litanies principales était nouvelle, et n'est pas constatée lors de l'envoi du pallium à d'autres métropolitains de l'Occident; elle était destinée à adoucir le mécontentement de Jean, mais elle ne produisit pas ce que le pape en attendait, et il dut, quelques semaines plus tard (novembre 594), reprendre l'évêque pour ses excès de langage et pour l'enfantine vanité qui lui faisait placer dans des ornements extérieurs la dignité de l'épiscopat (*Reg.* V, 11, 15; JAFFÉ-WATTENBACH, 1326, 1330).

(2) *Reg.* V, 51, 61; JAFFÉ-WATTENBACH, 1367, 1377. Sur la date de la mort de Jean, cf. AGNEL-LUS, *Liber pontificalis eccl. Ravennatis*, xcviij, dans *Script. rerum langob.*, p. 342; le même Agnellus (xcix) a cru que c'était Marinien qui avait reçu la dédicace du *Pastoral* et imaginé une fuite pour ne pas être ordonné, tentative dont Grégoire aurait voulu lui remontrer l'erreur en lui envoyant son livre: inutile de démontrer que c'est là une confusion. La lettre de Grégoire à Sévère, évêque de Ficcolae (Cervia), chargé d'assurer comme visiteur la liberté de l'élection après la mort de Jean (*Reg.* V, 21; JAFFÉ-WATTENBACH, 1336), est la seule que le pape ait adressée à un suffragant de Ravenne, et pour cause, le siège étant alors vacant. Par la lettre V, 24 (JAFFÉ-WATTENBACH, 1335) et plusieurs passages d'Agnellus on voit que l'usage était de sacrer à Rome les nouveaux évêques de Ravenne.

(3) *Reg.* VI, 2; JAFFÉ-WATTENBACH, 1321.

(4) *Reg.* VI, 63; JAFFÉ-WATTENBACH, 1413. La lettre est adressée au diacre Secundus, *servus Dei*, de Ravenne, à qui le pape, nous le verrons, confia plusieurs fois des missions délicates.

que malade lui-même et se sentant près de sa fin, s'alarme pour son ancien compagnon ; il consulte à Rome les meilleurs médecins, transmet leurs ordonnances, et après avoir tout réglé, avec son sens pratique habituel, pour que l'absence de l'évêque ne soit pas nuisible à l'église de Ravenne, il lui demande de venir à Rome pour que lui, le pape, puisse le soigner ; en attendant, pas de jeûne, pas de vigiles nocturnes, aucun travail fatigant ¹. C'est une des lettres où, sans renoncer au soin des affaires, Grégoire le Grand, trop souvent contraint par son office à faire sentir sa rudesse, laisse voir la tendresse de son cœur.

§ 4. — Saint Grégoire et les Lombards.

LES LOMBARDS L'un des plus graves soucis du pape dans le gouvernement de l'Église en Italie, nous avons eu déjà plus d'une occasion de le dire, était causé par l'invasion des Lombards. On se rappelle le cri d'alarme que poussait Pélagé II en 584, pendant que Grégoire était apocrisiaire à Constantinople : plus de garnison, écrivait-il à son représentant, dans la région de Rome ; et l'exarque de Ravenne, quand on lui demande du secours, s'avoue incapable d'en donner ². L'exarque Smaragde avait bien, dans une faible mesure, rétabli la situation, mais, lors de l'avènement de Grégoire, un présent fort sombre faisait redouter un avenir plus terrible encore : Zotto, duc de Bénévent, détruisait l'abbaye du Mont-Cassin ; à Rome même, comme si ce n'eût pas été assez de la peste, les homélies et les lettres du nouveau pape montrent le fléau de la guerre aux portes de la ville, tandis que la garnison, mal payée, refuse l'obéissance. Les églises d'Italie sont tellement dévastées que nous en avons vu qui n'avaient plus ni pasteur ni troupeau.

L'AVÈNEMENT D'AGILULF Le roi des Lombards, depuis 584, était Authari, fils de Cleph, au profit de qui les ducs, comprenant le danger de leur émiettement anarchique, avaient rétabli la royauté. Quand il mourut, le 5 septembre 590 ³, Grégoire conçut quelques espoirs : le roi défunt avait défendu de baptiser les Lombards suivant le rite catholique ; on pourrait sans doute désormais opérer des conversions, avec prudence ⁴. Tel était le premier mouvement de la « politique » du grand pape : il pensait au salut des âmes.

Agilulf, duc de Turin, qui succéda en 590 à Authari, donna de grandes espérances en épousant la veuve de son prédécesseur, Théodelinde, qui

(1) *Reg.* XI, 21 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1310. Semblables conseils de prudence, lors d'une rechute en mars 603, dans *Reg.* XIII, 30 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1395.

(2) JAFFÉ-WATTENBACH, 1052.

(3) PAUL DIACRE, *Hist. Langob.*, III, XXIV.

(4) *Reg.* I, 17 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1085. Exhortation dans le même sens à l'évêque de Narni, au cours de la peste de septembre 591. *Reg.* II, 4 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1155.

venait de Bavière et professait non l'arianisme¹ ; si violente, en effet, que se manifestât la barbarie des Lombards, elle paraissait alors dirigée contre la civilisation romaine plutôt que contre l'orthodoxie², et l'on pouvait espérer que l'influence de Théodelinde, reine très aimée de son peuple, au témoignage de Paul Diacre, préparerait des conversions. En attendant cette heureuse éventualité, la réalité présente n'offrait rien de rassurant, et Grégoire croyait y reconnaître les signes avant-coureurs de la fin du monde, tout en désespérant de conduire à bon port le « navire pourri » dont il prenait le gouvernail³ : non pas l'Église, bien entendu, car il savait les promesses faites à Pierre, mais la vieille cité dont les cadres craquaient de partout. Devenu pour ses péchés l'évêque non des Romains, mais des Lombards⁴, il attirait en vain sur le danger l'attention de l'exarque Romain par l'intermédiaire de ses amis, de l'empereur lui-même, et c'était lui qui devait donner des ordres de vigilance au maître de la milice Velox, pour parer les attaques d'Ariulf, le duc lombard, encore païen, de Spolète⁵.

*LES LOMBARDS EN GUERRE
ET LE SIÈGE DE ROME* De fait, à l'été de 592, Ariulf marchait sur Rome, « tuant et décapitant », tandis qu'Ariichis, duc de Bénévent, menaçait Naples. Que faisait donc, à Ravenne, l'exarque Romain ? Le fait d'avoir refusé de renouveler la trêve conclue en 586 par son prédécesseur Smaragde aurait dû l'obliger plus qu'un autre à mener la guerre activement, puisqu'il ne voulait plus de la paix, même précaire. Mais, bien loin de là, il désolait le pape par son inertie, et Grégoire suppliait l'archevêque de Ravenne de le ramener à une compréhension plus juste de ses devoirs⁶. Grégoire, à sa place, adressait des instructions aux maîtres de la milice Maurice et Vitalien pour prendre Ariulf à revers⁷, donnait un tribun militaire pour commandant aux troupes de Naples⁸.

La seule tentative d'action de l'exarque était une manœuvre à contre-temps : sous prétexte de délivrer Pérouse, il profitait d'une visite à Rome

(1) Agilulf dut son avènement à la violence, d'après l'*Origo gentis Langobardorum*, vi (*Script. rer. lang.*, p. 5). Si l'on en croit Paul Diacre, III, xxxv, ce serait Théodelinde qui, une fois Authari mort (empoisonné, dit-on), aurait été invitée à prendre parmi les Lombards un autre époux, afin de ne pas perdre la dignité royale, et aurait, en choisissant le duc de Turin, assuré du même coup la royauté à celui-ci. Paul Diacre ne déteste pas les récits à couleur un peu romanesque.

(2) Telle est du moins l'impression de Mgr DUCHESNE, *L'Église au VI^e siècle*, p. 242-243 : « L'énorme dégât dont les églises eurent tant à se plaindre témoigne, non de leur hostilité contre la confession catholique, mais de leur haine contre tout ce qui tenait à l'établissement byzantin ». La situation qu'ils firent à la catholique Théodelinde est évidemment pour quelque chose dans cette interprétation.

(3) *Reg.* I, 41 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1111 (à saint Léandre de Séville).

(4) *Reg.* I, 30 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1099.

(5) *Reg.* II, 7 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1152 (septembre 591). Sur Ariulf, voir ce que raconte Paul Diacre, *Hist. Langob.*, IV, xvi.

(6) *Reg.* II, 45 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1198.

(7) *Reg.* II, 32-33 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1187-1188.

(8) *Reg.* II, 34 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1190.

pour emmener avec lui une partie de la garnison ; les *Theodosiaci* qui restaient, n'étant plus payés, ne consentaient que de mauvaise grâce à monter la garde¹. C'était miracle qu'Ariulf, dans ces conditions, ne poussât pas plus loin ses avantages et se retirât sans prendre la ville. Mais les succès de Romain devaient produire des conséquences plus fâcheuses. Agilulf, ne voulant pas rester sur l'échec de Pérouse, vint attaquer cette ville, où il prit et châtia le duc Maurilio, qui l'avait livrée aux Byzantins ; puis, dévastant tout sur son passage, il marcha sur Rome². Le pape prononçait alors ses homélies sur Ézéchiël ; si grande fut sa douleur qu'il dut les interrompre, mais il avait trop l'habitude d'une éloquence familière et nourrie de traits empruntés à l'actualité pour qu'on ne trouve pas dans ses discours quelques descriptions saisissantes de la désolation de Rome, et Mgr Batiffol a fait un sort à l'une d'entre elles, à la « shakespeareienne image » qui compare la ville à un vieil aigle chauve, tout déplumé³.

LE PAPE ET LA TRÈVE Grégoire, puisque l'exarque ne voulait ni défendre la ville, ni faire la paix, prit sur lui de traiter avec le roi lombard, et, moyennant un tribut de 500 livres d'or, obtint l'éloignement d'Agilulf. Le pape, qui n'hésitait pas à faire vendre les vases sacrés par l'évêque de Fano pour payer la rançon des captifs⁴, devait compter sur les revenus de l'Église pour acquitter les arrérages ; un peu plus tard, écrivant à l'impératrice Constantina et relevant les nombreuses dépenses qui lui incombent (« je suis, dit-il, le trésorier, le *saccellarius* de l'empereur »), il n'oublie pas l'argent versé aux Lombards, et l'annuité du tribut y est sans doute comprise, avec le rachat des prisonniers⁵. Mais cette décision, que lui avait inspirée son patriotisme, n'était pas du goût de Romain, dont le mauvais vouloir demeurait obstiné.

Paul Diacre a dramatisé la rencontre de Grégoire et du roi lombard dans une scène qui a pour nous le défaut de trop rappeler celle de saint Léon avec Attila ; le continuateur de la chronique de Prosper, vers 640, assure même que le pape n'aurait pas eu à sortir de Rome pour supplier

(1) Voir la lettre II, 45 déjà citée. Ce dégarnissement de Rome, *miles de Romana urbe tullus est*, semble bien correspondre à la campagne rappelée par le *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 312-313, où Romain, revenant de Rome à Ravenne, reprit Pérouse et plusieurs places le long de la *via Amerina*. Grégoire y fait allusion dans la lettre V, 36 (JAFFÉ-WATTENBACH, 1359) : *ut Perusia teneretur Roma relicta est*, mais semble placer le fait après la rupture de la trêve qu'il avait lui-même conclue. D'où une obscurité difficile à dissiper dans cette chronologie. Ce qu'en dit PAUL DIACRE, IV, VIII, est pris au *Liber pontificalis* et mis en relation immédiate avec la campagne d'Agilulf vers Rome. Mais on ne peut se fier à Paul Diacre pour la chronologie, tant il a coutume de tout brouiller.

(2) Voir la lettre que Grégoire adresse en avril 593 au clergé de Milan, *Reg.* III, 29 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1233.

(3) BATIFFOL, *op. cit.*, p. 79. Le passage *Homil. in Ezech.*, II, VI, 22-24 est à lire tout entier, de même le prologue du livre II, et le dernier paragraphe de la xxii^e homélie.

(4) *Reg.* VII, 13 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1459.

Agilulf, et l'aurait rencontré sur les degrés de la basilique de Saint-Pierre¹. Même si le fait ainsi présenté n'est qu'un embellissement symbolique de l'histoire vraie, ce symbolisme n'est pas vain, et c'était bien l'Apôtre, en la personne de son successeur, qui une fois de plus, par son prestige, protégeait la Ville Éternelle.

LES EFFORTS DE GRÉGOIRE POUR LA PAIX
ET L'ENTÊTEMENT BYZANTIN

Malheureusement, malgré les bons rapports qui se nouent à ce moment entre le pape

et la reine Théodelinde, l'entêtement des Byzantins, qui entendent tout autrement que Grégoire le problème lombard, empêchait les efforts du pontife de porter leurs fruits de paix. En mai 595, Agilulf paraissait disposé à conclure une trêve générale, pour peu que l'exarque voulût bien s'y prêter, et Grégoire fait pressentir celui-ci par un homme de confiance ; à défaut de ce pacte, le roi en conclurait un avec le pontife seul, mais à des conditions beaucoup moins avantageuses².

Du côté de Ravenne, l'exarque fait la sourde oreille, mais il dénonce à Constantinople les tractations du pape, et Grégoire est tancé par l'empereur, qui lui reproche de se laisser jouer par le duc Ariulf avec la naïveté d'un simple d'esprit (*fatuus*). Grégoire, sans se démonter, rappelle de quels déboires les Byzantins ont payé ses bons offices, comment on lui a arraché des mains une paix qu'il avait conclue sans qu'elle eût rien coûté à la république, tandis que la défense de Rome était négligée et qu'Agilulf pouvait impunément massacrer les citoyens ou les vendre comme esclaves ; maintenant on laissait la ville sans ravitaillement³. Le ton de cette lettre révélait un homme douloureusement ému, mais nullement intimidé, et demeurant ferme, fût-ce contre l'empereur, dans son patriotisme ; il avait sa conscience pour lui.

Mais, avant que les faits vinssent lui donner raison, il devait subir d'autres avanies. L'exarque, qu'il ne cessait de prévenir de ce qu'il fallait faire, par l'intermédiaire du moine Secundus à défaut de l'archevêque Marinien trop insoucieux de l'action⁴, imagine une singulière riposte et fait afficher dans Ravenne un libelle anonyme où l'action du pape pour la paix était dénoncée comme un crime. Grégoire, tranquillement, répond en notifiant au clergé et au peuple de Ravenne l'excommunication prononcée contre le calomniateur, à moins (mais l'hypothèse, on

(1) PAUL DIACRE, *Vita Greg.*, xxvi (on remarquera que Paul, qui était Lombard, n'a pas voulu nommer Agilulf et le désigne sous le nom de *tyrannus*) ; *Prosperi auctarii Havniensis novissima*, xvii, dans MOMMSEN, *Chron. minora*, t. I (M. G. H., *Auct. antiquiss.*, t. IX), p. 339.

(2) *Reg.* V, 34 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1349.

(3) *Reg.* V, 36 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1359.

(4) *Reg.* VI, 63 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1413. Cette lettre nous montre Secundus en rapports, de la part du pape, avec Agilulf, sans faire aucune mention de l'exarque ; EWALD se demande si à cette date (avril 596) Romain était déjà mort ; la supposition est improbable si l'on a raison de suspecter la main cachée de l'exarque dans l'affichage, le même mois, du libelle diffamatoire. Il est plutôt à croire que Romain était, lui aussi, tenu par Secundus au courant des négociations et qu'il s'en irritait.

le sent, ne le trouble pas) que celui-ci, s'étant fait connaître et apportant ses preuves, ne puisse justifier ses dires ¹.

LES TRÊVES DE 598 ET DE 603 Ces amertumes inutiles, qui contristaient le cœur du pape au moment où il se plaignait plus que jamais de l'inhumanité des Lombards ², allaient avoir une fin. Callinique, nommé en 597 à la mort de Romain, s'étant montré plus compréhensif, la paix tant souhaitée put être conclue. En octobre 598, Callinique était le premier à en informer Grégoire, qui n'osait pas s'en réjouir trop vite, tant que l'instrument de confirmation ne serait pas signé ³. En réalité, il subsistait quelques ombres au tableau, et le duc Ariulf, montrant moins de bonne volonté que le roi lui-même, prétendait soumettre son acceptation à des conditions inquiétantes ; aussi Grégoire, pour ne pas risquer de garantir un acte illusoire ou décevant, se proposait-il de ne pas y apposer la signature que le roi lui avait demandée, mais de le faire souscrire en son nom par un simple représentant ⁴. Il ne s'en réjouissait pas moins de voir la trêve enfin acceptée, suivant son désir (*petitionem nostram audientes*) ; s'il ne voulait être qu'un intermédiaire, il entendait que ce fût pour le bien de l'un et l'autre peuple, des Lombards comme des Romains, et que la paix fondât, en épargnant de part et d'autre le sang versé, — le sang des pauvres paysans dont le labeur profite à tout le monde, — la « société de la république chrétienne ».

Tel était le sens des félicitations et des remerciements qu'il adressait au roi Agilulf et à la reine Théodelinde, dont l'entremise n'avait pas été inutile ⁵. « Politique habile que Grégoire préfère à l'intransigeance trop agréée par l'empereur Maurice, politique seule capable de servir en même temps que les intérêts de l'Italie les intérêts de l'Église universelle, et de rapprocher du catholicisme les Lombards ariens encore. Grégoire est un pacificateur et il s'en fait gloire : « Si j'avais, écrira-t-il, voulu me prêter à la destruction des Lombards, aujourd'hui cette nation n'aurait plus ni roi, ni ducs, ni comtes, et serait en proie à une irrémédiable confusion, mais, parce que je crains Dieu, je n'ai voulu me mêler de la perte de qui que ce soit » ⁶. Arichis, l'ennemi de la veille, est lui aussi traité avec confiance ⁷. Certes des précautions étaient encore de mise, car on ne pouvait

(1) *Reg.* VII, 42 (lettre insérée après sa véritable place par un oubli du copiste) ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1414.

(2) Par exemple, *Reg.* V, 42 ; VI, 58 ; VII, 23 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1355, 1442, 1469.

(3) *Reg.* IX, 11 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1535. Le traité semble avoir comporté l'évacuation de Pérouse par les Lombards. Cf. DIEHL, *Essai sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne*, p. 69, n. 4.

(4) *Reg.* IX, 44 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1568.

(5) *Reg.* IX, 66, 67 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1591, 1599.

(6) BATTIFOL, *op. cit.*, p. 138. La lettre citée, de l'automne 594, était adressée à Sabinien, son apocrisiaire à Constantinople (*Reg.* V, 6 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1322) ; ce que nous savons de l'indiscipline des ducs lombards ne permet pas de croire qu'il eût été impossible à une politique machiavélique de jouer de leurs divisions. Mais la « politique » de Grégoire est d'une autre classe.

(7) *Reg.* IX, 126 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1652.

assurer que la trêve, le temps écoulé, serait renouvelée par Agilulf¹ ; mais cette « politique » de droiture et de bien public devait, un jour ou l'autre, porter ses fruits.

Si l'imprudence de Callinique, qui enleva de Parme à Ravenne la fille et le gendre d'Agilulf, amena la reprise de la guerre et une nouvelle invasion des Lombards, qui détruisirent Crémone, Mantoue et d'autres villes², l'ancien exarque Smaragde, rappelé pour rétablir la situation, restitua les prisonniers royaux et obtint, en juin 503, une trêve de trente jours, à l'observation de laquelle Grégoire s'intéressait particulièrement³ ; elle put être renouvelée, et devait, d'après le nouvel accord, durer jusqu'en avril 605. Le pape, en décembre 603, pria Théodelinde d'en remercier le roi⁴ ; mais sa lettre célébrait un autre sujet de joie, la naissance du petit prince Adaloald, qui reçut le baptême catholique et eut pour parrain le saint homme Secundus. Quelques mois plus tard, en juin 604, l'enfant reçut le titre de roi⁵ ; il devait être le premier roi catholique des Lombards.

MORT DE SAINT GRÉGOIRE Mais Grégoire, à cette date, n'était plus de ce monde. Il y avait des années que sa santé, de plus en plus mauvaise, ne lui permettait plus de prêcher de longs cycles d'homélies ni de composer des livres ; seule sa correspondance attestait, malgré les souffrances physiques, sa merveilleuse activité, et son attention aux moindres détails aussi bien qu'aux affaires les plus graves. Il est certainement touchant de voir le pontife, endolori jusqu'à désirer la mort⁶, penser à un évêque qui souffre du froid, et lui envoyer un manteau confortable, en pressant le commissionnaire de le transmettre au plus vite, car la saison est rigoureuse⁷. A plusieurs reprises il avait été longuement immobilisé, restant cloué au lit jusqu'à deux années de suite, et capable tout au plus de se lever pour trois heures quand il célébrait la messe solennelle⁸ ; son corps était « desséché, disait-il trois ans avant de mourir à Rusticiana, comme tout prêt pour le sépulcre⁹ ».

La mort vint le prendre le 12 mars 604 ; dans ce mois de mars, il avait encore trouvé la force de dicter deux lettres pour le rétablissement de la

(1) *Reg.* IX, 195 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1722.

(2) PAUL DIACRE, *Hist. Langob.*, IV, xx, xxviii. Mais, comme toujours, la chronologie de cet historien est d'une imprécision déconcertante.

(3) *Reg.* XIII, 36 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1901.

(4) *Reg.* XIV, 12 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1925.

(5) PAUL DIACRE, *Hist. Langob.*, IV, xxv, xxvii, xxx.

(6) Voir sa dernière lettre (février 603) à son amie de Constantinople, la patricienne Rusticiana : sa goutte était devenue tellement douloureuse, *ut... sola mihi in consolatione sit mortis expectatio*. Ce misérable état ne l'empêche d'ailleurs pas de demeurer aussi ferme pour le bien public. *Reg.* XIII, 26 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1891.

(7) *Reg.* XIV, 15 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1992.

(8) *Reg.* X, 14 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1783 (juillet 600).

(9) *Reg.* XI, 26 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1816 (février 601).

discipline dans un monastère sicilien¹. Il fut enterré le jour même de sa mort dans la basilique de Saint-Pierre, près de l'entrée du *secretarium*².

LE « CONSUL DE DIEU » Quoi qu'on ait pu dire, le pape qui avait, dans un moment difficile, conduit si fermement la barque de Pierre, tout en se déclarant le « serviteur des serviteurs de Dieu », méritait bien son titre de « Grand ». Il n'a pas réalisé tout ce qu'il eût voulu : c'est la condition humaine, et il est vain de se demander ce que fût devenu le monde chrétien s'il avait réussi, par exemple, à établir avec les Lombards la « société » qu'il rêvait, et s'il avait fait de l'Italie un royaume lombard catholique, comme la Gaule est devenue un royaume franc. Il a redressé l'Église romaine et lui a donné l'armature qu'elle a gardée pour des siècles, et les missions qu'il envoya, particulièrement en Angleterre, lui ont conquis des peuples entiers³. Le moyen âge, qui admirait ses écrits ainsi que les mélodies « grégoriennes », assurait qu'il recevait la dictée du Saint-Esprit, et son iconographie perpétue la gracieuse légende⁴. Mais le mot qu'il fallait dire sur lui l'a été par le poète anonyme qui composa son épitaphe : ce Romain de vieille tradition reste dans l'histoire le « consul de Dieu »⁵.

(1) *Reg.* XIV, 16, 17 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1993, 1994.

(2) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 312.

(3) Voir plus loin le chapitre X.

(4) L'habitude de représenter saint Grégoire écrivant ou dictant au diacre Pierre sous la dictée du Saint-Esprit, devenue classique dans les antiphonaires, est attestée déjà par JEAN DIACRE, *Vita Greg.*, IV, LXIX-LXX ; mais la légende de l'apparition de la colombe était déjà dans la *Vie* par PAUL DIACRE qui affirmait la tenir d'un témoin oculaire et dans celle du moine de Withby. Cf. GRISAN, *La Colomba di san Gregorio Magno*, dans *Rassegna Gregoriana*, t. II, 1904, p. 124-136 ; LECLERCQ, *Dict. d'archéol. chrét.*, t. VI, col. 1770-1771. L'origine de cette légende doit être cherchée dans un passage des *Homélies sur Ezéchiel*, où l'orateur, pour s'excuser d'aborder de si difficiles problèmes, avoue que les idées lui viennent, non par suite d'une longue étude dans son cabinet, mais par le mérite (en récompense des prières) de ses auditeurs, si bien que souvent le sens d'un passage se découvre à lui au moment de le commenter, *dum propter vos disco quod inter vos doceo, quia (verum fateor) plerumque vobiscum audio quod dico*. *Homil.* II, II, 1. C'est en somme l'idée, familière à Bossuet, que « ce sont les auditeurs qui font les prédicateurs », mais *audio* aura été pris à la lettre.

(5) De cette épitaphe, en distiques, deux fragments ont été retrouvés dans le pavement de la basilique ; cf. J.-B. DE ROSSI, *Inscript. christ. Urbis Romae*, t. II, I, 52, 78, 112, 209 ; LECLERCQ, *loc. cit.*, col. 1771-1772 ; E. DIEHL, *Inscr. latinae christ. veteres*, t. I, n° 990, p. 187 ; R. AIGRAIN, *Manuel d'épigraphie chrétienne*, t. I, n° 195, p. 88. Le dernier distique, avant les mentions chronologiques en prose, contient l'expression remarquable que nous citons dans le texte :

*Hisque DEI CONSUL factis laetare triumphis,
Nam mercedem operum iam sine fine tenes.*

CHAPITRE II

LES RAPPORTS ENTRE ROME ET CONSTANTINOPE DE L'AVÈNEMENT DE GRÉGOIRE LE GRAND A LA CHUTE DE PHOCAS¹ (590-610)

§ 1. — Grégoire le Grand et Maurice.

LEURS RAPPORTS ANTÉRIEURS Pendant qu'il était apocrisiaire du Saint-Siège à Constantinople, de 579 à 585, saint Grégoire le Grand avait eu le temps d'étudier le caractère de Maurice, avec lequel il avait eu des rapports cordiaux et dont il avait

(1) BIBLIOGRAPHIE. — I. SOURCES. — 1. Sources grecques : Les références aux actes impériaux se trouvent dans DOELGER, *Regesten der Kaiserurkunden des Oestromischen Reiches*, I, de 565 à 1025, Munich, 1924 (travail préparatoire au Corpus des diplômes grecs du moyen âge). — Histoire ecclésiastique. L'ouvrage d'ÉVAGRIUS s'arrête en 593, édit. P. G., LXXXVI, 2405-2906 ; l'*Histoire de l'Église* de NICÉPHORE CALLISTES XANTHOPOULOS (début du XIV^e siècle) va jusqu'à la mort de Phocas (livre XVIII) ; sommaires des 5 livres suivants jusqu'en 911, édit. P. G., CXLVII ; Chroniques contemporaines : THÉOPHYLACTE DE SIMOCATTA, *Histoires* (de 582 à 602), édit. critique DE BOOR, Leipzig, 1887. *Chronique pascale (ou Alexandrine)*, chronique universelle due à un contemporain d'Héraclius et bien informée pour la période 600-629, édit. DINDORF, Bonn, 1832 et P. G., XCII ; Georges PISIDÈS, diacre de Sainte-Sophie, contemporain d'Héraclius, dont il a raconté les exploits dans plusieurs poèmes historiques. L'*Heraclius* raconte l'expédition d'Héraclius contre Phocas et son avènement, édit. QUENCI, Bonn, 1837, et P. G., XCII, 1162-1756. La *Διδασκαλία Ἰακώβου νεοβπτιστου* (*Doctrina Iacobi nuper baptizati*) est un récit curieux de la part prise par les Juifs aux émeutes du règne de Phocas par un Juif baptisé de force à Carthage sous Héraclius, édit. BONVETSCH, Berlin, 1910. — Chroniques postérieures : La mieux informée est celle de THEOPHANES, dit le Confesseur, mort vers 818, continuateur de la Chronique universelle de Georges le Syncelle jusqu'à 813. Il a adopté pour sa chronologie l'ère alexandrine qui place la création du monde en 550 av. J.-C. (voir OSTROGONSKY, *Die Chronologie des Theophanes in VII^{te} und VIII^{te} Jahrhunderte*, *Byzantinische Neugriechische Jahrbücher*, VII, 1930), édit. P. G., CVIII (texte de l'édition de Bonn, 1839) et DE BOOR, 2 vol., Leipzig (1883-1885). On trouve quelques anecdotes sur cette période dans le *Breviarium* du patriarche Nicéphore (805-816), édit. DE BOOR, Leipzig, 1880. — Hagiographie : De la vie du patriarche Jean le Jeûneur par son contemporain Photinos, on ne connaît que quelques fragments relatifs au culte des icônes, dans MANSI, t. XIII, col. 80-85 ; *Vie de saint Théodore de Sykae*, mort en 613, par un de ses disciples, renferme des témoignages intéressants sur le règne de Phocas, édit. *Acta Sanctorum Januarii*, t. III, p. 66 et suiv. ; JEAN, archevêque de Thessalonique (mort après 626), auteur du premier recueil des *Miracles de saint Démétrius*, dans *Acta Sanctorum Octobris*, t. IV, p. 104-160 et P. G., CXVI ; Géographie : GEORGES DE CHYPRE, *Descriptio orbis romani*, Description de l'Empire due à un contemporain de Phocas et utile pour la géographie ecclésiastique, édit. GEIZER, Leipzig, 1890 (cf. RAMSAY, *Phrygian orthodox and heretics*, 400-800, dans *Byzantion*, t. VI, 1931, p. 1-35).

2. Sources occidentales. Sources pontificales : Pour les biographies et la correspondance de saint Grégoire le Grand, voir la bibliographie du chapitre I. Celles de ses successeurs jusqu'à Boniface IV se trouvent dans le *Liber pontificalis*, t. I, p. 315-319, édit. DUCHESNE, 1886 ; Actes de Boniface IV dans P. L., LXXX ; *Chroniques*. Fragment de *Phoca coronato et Mauricio interfecto cum filiis suis* dans P. L., LXXXVII, 1319-1320 ; Paul DIACRE (contemporain de Charlemagne), *Historia Langobardorum*, édit. WAITZ dans M. G. H., *Scriptores rerum Langobardicarum*, 1878 ; *Historia Miscella*, continuation du *Breviarium* d'Éutrope, poussée par Paul Diacre jusqu'à 565

tenu un fils sur les fonts baptismaux¹. Bien qu'il ne parlât pas le grec, il fut en relation avec des personnages éminents de Constantinople, l'évêque Domitien, frère de Maurice, et ses deux sœurs, les patrices Priscus et Narsès, le patriarche Jean le Jeûneur et le futur successeur de celui-ci, l'économiste de Sainte-Sophie, Cyriaque. Élevé à la papauté, Grégoire conserva toutes ces relations et fut même sollicité parfois de prêter son appui à la cour à certains personnages de Constantinople². Il ne le fit qu'avec la plus grande circonspection, mais cette connaissance du caractère de l'empereur, qu'il jugeait énigmatique, et son expérience du milieu byzantin devaient lui être fort utiles.

et complétée vers l'an 1000 jusqu'en 806 par LANDULPHUS SAGAX, édit. DROYSEN dans M. G. H., *Auctores antiquissimi*, t. II, 1879 et P. L., XCV; THOMAS L'ARCHIDIACRE, *Historia Salonitana*, édit. RACKI, Zagreb, 1894 (*Monumenta spectantia historiam Slavorum meridionalium, Scriptores*, t. III).

3. Sources orientales. Syrie : Compilations postérieures de Denis de TELL-MAHRÉ (mort en 845), 4^e partie, de 565 à 775, édit. et traduction en français CHABOT, *Bibliothèque de l'École des Hautes-Études*, fasc. 112, 1895; MICHEL LE SYRIEN, patriarche jacobite d'Antioche, 1166-1199, édit. et trad. en français CHABOT, 4 vol., Paris, 1899-1910. De Michel le Syrien dépend la chronique de MAR GRÉGOIRE BARHERRAEUS (dit Aboufarage), patriarche jacobite, 1264-1286, édit. ABBELOOS et LAMY, 3 vol., Louvain, 1872-1877. — Égypte copte : SÈVÈRE D'ASCHMOUNEIN, *Histoire des patriarches d'Alexandrie*, texte arabe écrit au x^e siècle, édit. et trad. en anglais B. EVETTS dans *Patrologia Orientalis*, t. I; *Annales d'EUTYCHIUS*, patriarche d'Alexandrie, 930-940, de la création du monde à 937. Texte arabe traduit en latin par POCOCK (Oxford 1658) dans P. G., CXI. Texte arabe et trad. française dans *Corpus Scriptorum orientalium*, série III, t. VII; JEAN, évêque de Nikiou (2^e moitié du VII^e siècle), *Chronique universelle* écrite en grec, mais parvenue dans une version éthiopienne dérivant elle-même d'un texte arabe et exécutée en 1602. Édit. et trad. en français ZOTENBERG, dans *Notices et extraits des Manuscrits*, t. XXIV, 1, 1883. — Arménie : SÉNÉOS, évêque de Bagratuni, *Histoire d'Héraclius* (dont l'auteur est un contemporain. Son récit va de la fin du V^e siècle à l'avènement du calife Moavyah, 661). Texte arménien et traduction en russe, édit. PATKANIAN, Saint-Petersbourg, 1879, traduction en français par F. MACLER, Paris, 1904. — Sources arabes : AGAPIOS DE MAHOÛG (Hiérapolis), x^e siècle, *Chronique universelle*, édit. et trad. en français VASILIEV dans *Patrologie Orientale*, t. VIII, 1912; TABARI (Abou Giafar), 839-923, auteur d'une chronique universelle en arabe, qui renferme une histoire très détaillée des Perses Sassanides, édit. DE GOEJE, 45 vol., Leyde, 1879-1901, trad. en allemand NOELDEKE, *Geschichte der Perser und Araber zur Zeit der Sassaniden*, Leyde, 1879.

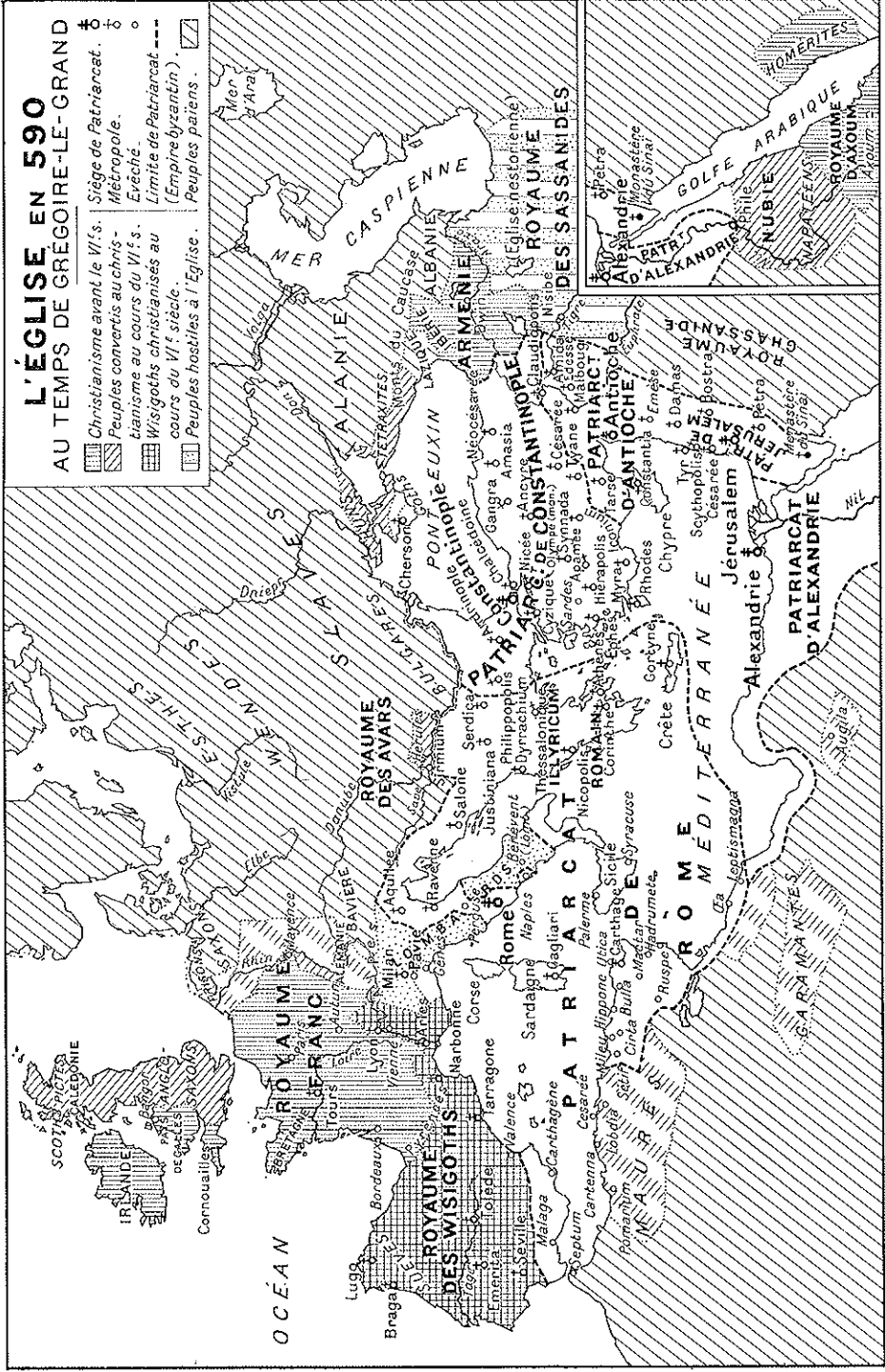
II. TRAVAUX. — Ouvrages d'ensemble : E. CASPAR, *Geschichte des Papsttums*, II *Das Papsttum unter byzantinischer Herrschaft*, Tubingue, 1933; PARGOIRE, *L'Église byzantine de 527 à 847*, Paris, 1905; VASILIEV, *Histoire de l'empire byzantin*, édit. française, Paris, 1932, t. I; Ch. DIEHL et G. MARÇAIS, *Le monde oriental de 395 à 1081*, t. III de l'*Histoire générale. Moyen âge*, sous la direction de G. GLOTZ, Paris, 1936; Jean MASPERO, *Histoire des patriarches d'Alexandrie* (518-616), Paris, 1923; Ch. DIEHL, *L'Égypte chrétienne et byzantine*, dans *Histoire de la nation égyptienne* de G. HANOTAUX, t. III, Paris, 1933; L. DUCHESNE, *L'Église au VI^e siècle*, Paris, 1925 (va en réalité jusqu'à la réaction monothélite de Philippicus (717)). Les ouvrages généraux sur saint Grégoire le Grand ont été indiqués à la bibliographie du chapitre I. Sur ses rapports avec Constantinople, nous signalerons cependant l'excellent chapitre du livre de BATIFFOL, *Saint Grégoire le Grand* (collection *Les Saints*, Paris, 1928, chap. VIII). — Questions spéciales : C. PATRONO, *Dei confilii tra l'imperatore Maurizio Tiberio e il papa Gregorio Magno*, Padoue, 1909 (très hostile à saint Grégoire le Grand); VAILHÉ, *Saint Grégoire le Grand et le titre de patriarche œcuménique*, dans *Échos d'Orient*, t. XI, 1908, p. 161-171; *Exécution de l'empereur Maurice à Calamich en 602*, dans *Échos d'Orient*, t. XIII, 1910, p. 201-208; SPINTLER, *De Phoca imperatore Romanorum*, Iéna, 1905; HICKS, *St Gregory and the Emperor Phocas*, dans *The Downside Review*, t. IV, 1904, p. 59-72; GÖRRRES, *Papst Gregor der Grosse und Kaiser Phokas*, dans *Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie*, t. XLIV, 1901, p. 592-602. Le règne de Phocas a été particulièrement bien étudié par le savant russe Julien KOULAKOVSKY dans *Istoriat Vizantii*, t. III, p. 1-27, Kiev, 1915 et dans un article de la *Vizantiiski Vremennik*, XXI, 1914, p. 1-34 (*Critique du témoignage de Theophanes sur les dernières années du règne de Phocas*). Les ouvrages sur Héraclius dans lesquels se trouvent des renseignements sur la chute de Phocas seront indiqués au chapitre suivant.

(1) GRÉGOIRE DE TOURS, *Historia Francorum*, X, 1.

(2) BATIFFOL, *Saint Grégoire le Grand*, p. 194-195.

L'ÉGLISE EN 590
AU TEMPS DE GRÉGOIRE-LE-GRAND

- ☩ Christianisme avant le VI^es. Siège de Patriarcat. Métropole.
- ☩ Christianisme au cours du VI^es. Evêché.
- ☩ Wisigoths christianisés au cours du VI^e siècle. (Empire byzantin).
- ☩ Peuples hostiles à l'Église. Peuples païens.



Fiche, V.

PRINCIPES DE
LA POLITIQUE PONTIFICALE

Dans ses rapports avec Byzance, Grégoire se considère toujours comme le sujet de l'empereur et, lorsqu'il lui écrit, il emploie le même ton déférent et les mêmes formules protocolaires que ses prédécesseurs : *piissimus atque a Deo constitutus Dominus noster*¹, *serenissimus dominus, dominus omnium*². Lui-même n'est que le *serviteur indigne de la piété impériale, l'esclave de la république*³. Les contemporains n'attachaient certainement pas autant d'importance à ces formules serviles que la postérité. Elles étaient de rigueur dans toute correspondance avec le souverain et elles n'ont nullement empêché le pape de s'opposer énergiquement à tout ce qui pouvait porter atteinte à l'autorité de l'Église et du Saint-Siège. Par son esprit d'indépendance vis-à-vis du pouvoir civil, par la rigueur avec laquelle il a revendiqué les droits du successeur de saint Pierre (à plusieurs reprises il a rappelé dans ses lettres les textes évangéliques sur lesquels reposent ces droits)⁴, saint Grégoire le Grand tranche singulièrement sur ses prédécesseurs immédiats, et il imprime un esprit nouveau à ses relations avec l'Orient. Il s'oppose avec énergie à tout ce qui pourrait diminuer le prestige de la primauté romaine, fût-ce même une formule protocolaire, comme celle d'œcuménique. Il maintient et développe le droit d'appel au Saint-Siège de toutes les sentences épiscopales et intervient ainsi dans la discipline de tous les évêchés. Enfin il considère que l'empereur a le devoir de défendre Rome et l'Italie contre les Lombards, mais, en cas de nécessité ou d'insuffisance des secours impériaux, il ne craint pas d'assumer lui-même cette défense.

Tels sont les principes qui ressortent de la correspondance du pape et expliquent sa politique en Orient.

AFFAIRE DU SCHISME D'AQUILÉE

Une des premières démarches du pape saint Grégoire fut une tentative pour faire disparaître les dernières traces d'opposition au V^e concile œcuménique qui subsistaient dans l'Italie du nord⁵. L'évêque d'Aquilée et les évêques d'Istrie refusaient toujours de souscrire à la condamnation des Trois Chapitres. Dans cette question l'accord entre le pape et l'empereur fut complet. Maurice ordonna aux évêques dissidents de se rendre à Rome, et Grégoire les cita à comparaître devant un synode⁶. Puis, à

(1) *Registrum Gregorii Magni*, édit. HARTMANN-EWALD dans M. G. H., *Epistolae*, t. I-II, Berlin, 1887-1890, Reg. V, 37; JAFFÉ-WATTENBACH, 1360.

(2) Reg. III, 61; JAFFÉ-WATTENBACH, 1266.

(3) *Id Omnipotenti Deo reus est qui serenissimis dominis in omne quod agit et loquitur purus non est. Ego autem indignus pietatis vestrae famulus in hac suggestionem mea neque ut episcopus, neque ut servus iure reipublicae, sed iure privato loquor, quia, serenissime domine, et illo iam tempore dominus meus fuisti, quando adhuc dominus omnium non eras...*

(4) Reg. V, 37 (lettre à Maurice, rappelle les textes de Mathieu, xvi, 18; Luc, xxii, 31; Jean, xxii, 17); BATIFFOL, *op. cit.*, p. 207, n. 1.

(5) Sur cette opposition voir *Histoire de l'Église*, t. IV, p. 56-58.

(6) Dœlger, *Reg.*, 95; *Reg. Greg.*, I, 16; JAFFÉ-WATTENBACH, 1084.

la suite des réclamations de ces évêques et par suite de l'état troublé de l'Italie, Maurice engagea le pape à différer sa procédure¹. L'affaire fut abandonnée, bien que quelques évêques se fussent rapprochés de Rome, et ce fut seulement sous le pape Sergius que le schisme prit fin au concile d'Aquilée en 701².

JURIDICTION SUR L'ILLYRICUM Comme on l'a montré déjà, le pape, en tant que patriarche d'Occident, possédait la juridiction directe sur tous les territoires appartenant à l'Empire en Italie et dans l'ancien Illyricum³. Saint Grégoire le Grand eut à plusieurs reprises l'occasion d'exercer ce droit. En 591, il confirme l'élection du métropolitain de Justiniana Prima, lui confère le pallium et le nomme vicaire apostolique⁴. La même année, l'empereur prend des mesures pour secourir les évêques chassés de leurs sièges par l'invasion des Avars et des Slaves et pour leur assurer l'hospitalité de leurs frères en épiscopat⁵. Le pape, suivant l'usage, communique la lettre impériale aux évêques d'Italie et d'Illyricum. Les métropolitains énumérés sont ceux de Thessalonique, Milan, Nicopolis, Corinthe, Justiniana Prima, Crète, Scodra, Larissa, Ravenne, Cagliari et les évêques de Sicile⁶. Les provinces non mentionnées dans ce document, la Mésie supérieure et les deux Dacie, paraissent avoir été déjà au pouvoir des Barbares⁷. Saint Grégoire le Grand réussit, non toujours sans lutte, à maintenir la juridiction du Saint-Siège dans ces pays.

AFFAIRE DE THÈBES EN THESSALIE Deux diacres de l'église de Thèbes en Thessalie, ayant été déposés par leur évêque, en appelèrent à l'empereur qui renvoya l'affaire devant le métropolitain de Larissa⁸. Celui-ci donna tort à l'évêque de Thèbes, Hadrien, qui, à son tour, en appela à Maurice. Cette fois ce fut le métropolitain de Justiniana Prima qui fut désigné comme juge et qui ne fit que confirmer la condamnation d'Hadrien. Alors celui-ci s'adressa à Rome et vint en personne soutenir sa cause devant le pape. Non seulement Hadrien fut réhabilité par le jugement de Grégoire, mais il fut soustrait à la juridic-

(1) DÆLGER, 103 ; *Reg. Greg.*, II, 45 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1198. Les évêques protestataires avaient tenu un concile à Grado. PAUL DIACRE, *De gestis Longobardorum*, III, xxvi. HEFELE-LECLERCQ, *Histoire des conciles*, t. III, 1^{re} p., p. 151-153.

(2) HEFELE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1, p. 155-156.

(3) L. DUCHESNE, *L'Illyricum ecclésiastique dans l'Autonomie ecclésiastique*. Paris, 1896, p. 229-239.

(4) *Reg. Greg.*, V, 10 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1165, n. 591.

(5) DÆLGER, 105 ; *Reg. Greg.*, I, 43 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1113.

(6) L. DUCHESNE, *op. cit.*, p. 235-236.

(7) Sirmium est tombée en 582, et dans les années suivantes la Thrace et l'Illyricum sont occupés en partie par les Barbares. C'est en 591 que commencent les campagnes victorieuses de Priscus, qui repousse les Avars au delà du Danube. Voir DIEHL, dans *Le Monde Oriental*, *op. cit.*, p. 132-133.

(8) DÆLGER, *Reg.* 111, année 592.

tion de Larissa et le métropolitain de Justiniana Prima fut exclu de la communion pendant quarante jours¹.

AFFAIRE DE L'ÉLECTION
DE SALONE

La succession de Natalis, évêque de Salone, mort en 592, suscita un conflit entre le pape et les évêques de Dalmatie. Grégoire désirait l'élection d'Honorat, disgracié par Natalis, qui lui avait conféré la prêtrise pour l'obliger à abandonner la fonction importante d'archidiaque. A Honorat certains évêques préféraient un clerc appelé Maxime. Le pape défendit d'ordonner le nouvel évêque avant qu'il eût donné son consentement². Honorat fut d'abord élu, mais, malgré la défense formelle du pape, les partisans de Maxime procédèrent à son élection et l'intronisèrent de force au milieu du tumulte. Le pape suspendit Maxime et ses électeurs *a divinis* jusqu'à ce qu'ils eussent prouvé, comme ils le prétendaient, qu'ils avaient agi par ordre de l'empereur³. Maurice interrogé déclara qu'il n'avait jamais donné d'ordres et défendit à Maxime de procéder à des ordinations⁴. Il consentit d'autre part à ce que Maxime comparût à Rome, mais à condition qu'il y fût reçu *cum honore*, et il engagea le pape à lui faire grâce⁵. Grégoire finit par accepter une transaction et chargea l'archevêque de Ravenne d'étudier la cause et de prononcer le jugement. Maxime se justifia de l'accusation de simonie, dont il était l'objet, et fut reconnu par le pape comme évêque de Salone⁶.

AUTRES INTERVENTIONS
DANS L'ILLYRICUM

Grégoire le Grand intervint encore plusieurs fois dans les affaires disciplinaires de l'Illyricum. En 601, le métropolitain de Justiniana Prima, Jean, étant tombé malade, l'empereur voulut le remplacer. Le pape écrivit aussitôt à son apocrisiaire à Constantinople, Anatole, de faire savoir à l'empereur qu'on ne pouvait, d'après les canons, déposer l'évêque Jean et lui donner un successeur s'il n'abdiquait de lui-même. Cependant Grégoire finit par se rendre aux raisons de l'empereur, qui avait hâte (et c'est là un fait assez remarquable) de mettre à la tête d'une ville, aussi exposée aux invasions barbares, un évêque qui pût la défendre. Le pape admit la nomination d'un *dispensator* (coadjuteur), qui exerçait les fonctions épiscopales à la place de Jean⁷.

(1) *Reg. Greg.*, III, 7; JAFFÉ-WATTENBACH, 1211; BATIFFOL, *op. cit.*, p. 191.

(2) *Reg. Greg.*, III, 22; JAFFÉ-WATTENBACH, 1226 (mars 593); ZEILLER, *Les relations de l'ancienne église de Salone avec l'Église romaine*, dans *Bessarione*, t. IV, p. 235-248; Ch. DIEHL, *Études sur l'administration byzantine dans l'Évêché de Ravenne*, Paris, 1888, p. 171 et suiv.; BATIFFOL, *op. cit.*, p. 200-204.

(3) *Reg. Greg.*, IV, 20; JAFFÉ-WATTENBACH, 1292 (avril 594).

(4) DÆLGER, 121; *Greg. Reg.*, V, 39; VI, 25; JAFFÉ-WATTENBACH, 1352, 1405 (avril-juin 595).

(5) *Reg. Greg.*, IX, 176; JAFFÉ-WATTENBACH, 1703.

(6) *Reg. Greg.*, IX, 176; JAFFÉ-WATTENBACH, 1703. Termes remarquables du jugement de Grégoire en vertu de l'autorité du siège apostolique.

(7) *Reg. Greg.*, XI, 29; JAFFÉ-WATTENBACH, 1819.

Grégoire eut encore à s'occuper du procès entre les évêques d'Euria en Épire et de Corcyre qui se disputaient un village, le *castrum Cassiopi* enclavé dans le diocèse de Corcyre. L'empereur remit la décision à l'évêque de Nicopolis, qui donna gain de cause à Corcyre. Le pape approuva ce jugement et enjoignit à son apocrisiaire à Constantinople, le diacre Boniface, d'obtenir du nouvel empereur, Phocas, sa ratification. Il ordonna en outre des mesures pour empêcher que les clercs d'Euria, qui occupaient Cassiope, fussent molestés, et leur permettre de placer dans une église à leur choix le corps de saint Donat qu'ils avaient apporté¹.

L'ENTRÉE DES FONCTIONNAIRES
ET SOLDATS DANS LES ORDRES

Malgré tout son respect pour la dignité impériale, Grégoire n'hésita pas à faire des remontrances à Maurice, lorsqu'il jugea la législation civile en désaccord avec la loi chrétienne et la discipline ecclésiastique. Inquiet de la dépopulation de l'Empire, due aux ravages des Avars et des Slaves, et des difficultés de plus en plus grandes du recrutement de l'armée et des agents impériaux, Maurice publia en 592 une loi qui interdisait à tout fonctionnaire public d'être élevé à un office ecclésiastique et, d'autre part, aux fonctionnaires, curiales et soldats d'entrer dans un monastère avant d'avoir rendu leurs comptes et accompli leur temps de service². Le texte de la loi fut porté à Rome par le *strator* Longin et, avec la correction la plus parfaite, le pape l'envoya à tous les évêques d'Italie et Illyricum³, bien qu'il en désapprouvât plusieurs articles. Dans une lettre à Maurice, il accepta sans réserve la défense d'élever un fonctionnaire public à une charge ecclésiastique. Cette prohibition remontait à Constantin et avait été consacrée par deux décrétales d'Innocent I^{er} en 404⁴. Au contraire, Grégoire protesta contre la défense d'entrer dans un monastère, en se plaçant, à la différence de l'empereur, à un point de vue purement spirituel. En devenant prêtre, remarque-t-il, un fonctionnaire ne renonce pas à la vie séculière. Si, au contraire, il se fait moine, c'est au siècle qu'il renonce pour se vouer entièrement à Dieu. L'empêcher d'entrer au cloître, c'est donc violer sa liberté, et la loi fermerait la voie du ciel à beaucoup qui ne peuvent mener une vie religieuse en restant séculiers. Cette loi serait une offense à Dieu, qui

(1) Dœlger, *Reg.* 134 ; *Reg. Greg.*, XIV, 7-8 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1920-1921. Il s'agit de saint Donat, évêque d'Euria, mort en 387, dont la biographie se trouve dans MARTÈNE et DURAND, *Amplissima Collectio*, t. VI, 1729, p. 775-777.

(2) Dœlger, *Reg.* 110. On ne possède pas le texte de cette loi qui est connue par les lettres de protestation du pape. *Reg.* III, 64 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1267, août 597. Lettre du pape à Théodore, médecin de Maurice, qui, « l'approchant librement, peut lui donner des avis utiles au sujet du salut de son âme ». *Reg.* III, 61 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1267, août 593.

(3) C'est ce qui ressort de *Reg.* VIII, 10.

(4) *Cod. Théodos.*, XVI, II, 3 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 286 et 314 (année 404) ; BATIFFOL, *op. cit.*, p. 195-197 ; DIEHL, *Exarchat de Ravenne*, p. 383 ; PATRONO, *op. cit.*, p. 61 et suiv.

a donné à Maurice la puissance terrestre afin qu'il la mette au service du royaume céleste¹.

Il semble que ces arguments aient produit quelque impression sur l'esprit de Maurice. S'il n'a pas supprimé sa loi, l'empereur l'a tout au moins amendée, comme le prouve la circulaire adressée par le pape à ses ressortissants directs. Désormais, écrit-il, il sera interdit d'admettre dans les monastères des laïcs tenus par leur charge à la reddition de comptes publics, avant qu'ils n'aient obtenu leur *quitus*, « *a rationibus publicis absoluti* ». Quant aux soldats, avant de leur donner l'habit monastique, on leur imposera un délai de trois ans. « Ainsi, croyez-moi, toute satisfaction sera donnée au sérénissime et christianissime empereur². »

INTERVENTIONS DANS LES PATRIARCATS D'ORIENT

Dans la pensée des contemporains, qu'il s'agisse d'Orientaux ou d'Occidentaux, l'évêque de Rome n'a pas droit seulement à la primauté d'honneur, mais aucune église ne peut se dispenser d'être en communion avec lui. Telle était la doctrine des contemporains de Justinien. A l'époque de Maurice, elle est encore intacte. Même dans les questions disciplinaires l'appel au pape est regardé comme un suprême recours. Grégoire le Grand n'a donc rien innové en intervenant à plusieurs reprises dans les affaires des patriarchats orientaux.

C'est ainsi qu'à son avènement il a été amené à critiquer les termes de la lettre synodale que le patriarche melkite d'Alexandrie, Euloge, lui avait envoyée suivant l'usage. Il semble qu'Euloge ait cherché un terrain d'entente avec les Jacobites. Grégoire le blâme dans sa réponse de ne pas avoir approuvé formellement les quatre conciles généraux et le Tome de Léon, de n'avoir pas condamné assez nettement Eutychès, Dioscore et Sévère, de n'avoir pas défini avec précision les deux natures³. Euloge paraît s'être soumis, car il est resté en excellents termes avec Grégoire, qui, dans une lettre qu'il lui écrit, se félicite d'avoir appris de lui que le nombre des hérétiques a diminué à Alexandrie⁴. Jusqu'à

(1) *Reg. Greg.*, III, 61 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1267, août 593.

(2) *Reg. Greg.*, VIII, 10 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1497, novembre 597. Cette date est contestée par PATRONO, *Conflitti tra... Maurizio e il papa Gregorio...*, p. 71. D'après lui la circulaire du pape figure par erreur au registre VIII et devrait être reportée au registre III avec la date de novembre 593. C'est là une conjecture que rien n'autorise. D'autre part, il est exact, comme le soutient Patrono, que Maurice n'a pas retiré sa loi, mais on ne peut comprendre la circulaire aux évêques que si le pape a été autorisé par l'empereur à donner à la loi l'interprétation qu'il recommande. Il n'est pas non plus tout à fait exact que la loi de Maurice soit une reproduction de la novelle CXXIII, xv, de Justinien (PATRONO, *op. cit.*, p. 61, n. 4). Dans cet article il n'est question que des cas dans lesquels des curiales peuvent être ordonnés prêtres.

(3) PHOTIUS, *Bibliotheca*, cod. 230, édit. BEKKER, Berlin, 1824, p. 267. Cette correspondance de nature dogmatique entre saint Grégoire et Euloge ne figure pas dans les Registres et n'est connue que par l'analyse faite par Photius de onze de ces lettres. Voir aussi des extraits d'un ouvrage inédit d'Euloge dans BARDENHEWER, *Ungedruckte Excerpte einer Schrift des Patriarchen Eulogius von Alexandrien (580-607) ueber Trinitaet und Incarnation*, dans *Theologische Quartalschrift*, 1896, p. 353-401 ; Jean MASPERO, *Histoire des patriarches d'Alexandrie*, p. 273.

(4) *Reg. Greg.*, XIII, 45 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1910, juillet 603.

la fin de son pontificat, le pape n'a cessé de lui adresser des lettres empreintes de la plus grande cordialité. Suivant l'usage de ce temps, il échangeait avec Euloge et les autres patriarches de menus cadeaux, des *eulogies*, gâteaux ou objets divers, reliques, etc..., munis d'une bénédiction spéciale, d'où, pour les désigner, le terme de *benedictio*¹. Le pape envoie ainsi au patriarche d'Antioche les clefs de l'Apôtre² et à Euloge une croix contenant de la limaille des chaînes de saint Pierre³. Ces échanges de politesse n'empêchent pas le pape d'exercer une véritable surveillance sur ces patriarcats. Il félicite Kakios, patriarche de Jérusalem, de ce que les hérétiques de ses provinces se tiennent tranquilles⁴, mais, ayant appris que les moines de la *Nouvelle Église*, fondée par Justinien, étaient en conflit incessant avec le patriarche et qu'ils prenaient avec leur règle des libertés trop grandes, il envoie une lettre de remontrance à l'abbé du monastère Anastase et, d'autre part, engage le patriarche à faire cesser les habitudes simoniaques qui règnent à Jérusalem et à mettre fin à son différend avec les moines de la Nouvelle Église⁵. De même un médecin venu d'Alexandrie a raconté au pape qu'il avait vu ordonner diacre un jeune homme dépravé et qui, de plus, avait obtenu cette charge à prix d'argent, ce qui, a-t-il ajouté, n'est pas rare dans l'église d'Alexandrie. Aussitôt, Grégoire écrit au patriarche Euloge et s'étonne que, malgré son talent d'orateur, il n'ait pas encore aboli la simonie dans son église⁶.

GRÉGOIRE LE GRAND
ET LES LIEUX SAINTS

Les nombreux pèlerins qui revenaient de Terre sainte et traversaient Rome apprenaient au pape, comme nous venons de le voir, tout ce qui se passait dans les églises d'Orient : telle cette patricienne de Rome, Rusticiana, qui avait fait le pèlerinage du Sinaï avec sa fille et son gendre en 592, et écrivit au pape le récit de son voyage⁷. En particulier, les relations entre les papes et Jérusalem, déjà régulières, devinrent de plus en plus fréquentes sous saint Grégoire, qui ne cessa d'envoyer des ambassades dans la ville sainte⁸, ainsi que d'abondantes aumônes. Il entreprit la construction d'un hospice à Jérusalem pour les pèlerins et

(1) *Reg. Greg.*, XIII, 45 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1910, juillet 603 (Euloge lui a envoyé une *benedictio* de saint Marc, mais sans lettre, ce qui attriste le pape) ; H. LECLERCQ, *Eulogie*, dans *Dict. d'arch. chrét.*, t. V, col. 733-734.

(2) *Reg. Greg.*, I, 25 ; JAFFÉ-WATTENBACH. Le même envoi est fait à plusieurs notabilités byzantines, à l'*illustris* André, au questeur Jean, cf. *Reg. Greg.*, I, 29, 30 ; III, 33 ; IV, 27 ; V, 42 ; VI, 6.

(3) *Reg. Greg.*, XIII, 45 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1910 (juillet 603).

(4) *Reg. Greg.*, XI, 28 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1818 (février 601).

(5) *Reg. Greg.*, XI, 28 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1818 (février 601) ; P. P. ABEL et VINCENT, *Jérusalem Nouvelle*, t. II, 1926, p. 918.

(6) *Reg. Greg.*, XIII, 44 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1909 (juillet 603).

(7) Lettre du pape à Rusticiana qui lui a envoyé un récit de son voyage au Sinaï et en Palestine. Grégoire s'étonne qu'elle soit restée si peu de temps en Terre Sainte et soit déjà rentrée à Constantinople. *Reg. Greg.*, IV, 44 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1316 (août 594).

(8) JEAN DIACRE, *S. Gregorii papae vita*, II, LII ; *Reg. Greg.*, XIII, 28 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1893 (février 603).

chargea l'un de ses familiers, un certain abbé Probus, de faire construire cet établissement et de le diriger en qualité d'abbé¹. Cet hospice, construit vers 600, fut le premier établissement latin de Jérusalem desservi par des moines.

Grégoire le Grand s'intéressa aussi au pèlerinage du Sinaï, fréquenté par les Occidentaux. Ayant entendu parler d'un hospice de pèlerins qui y avait été construit par un certain Isaurus, le pape envoya à saint Jean Climaque, qui s'était laissé arracher de son ermitage pour devenir abbé du Sinaï, des couvertures de laine pour quinze lits et de l'argent pour acheter d'autres objets de literie. Dans l'une de ses lettres il félicitait le célèbre ascète d'avoir atteint le port de la sagesse, au lieu de se laisser balloter comme tant d'autres au milieu des difficultés religieuses². Le pape paraît avoir envoyé régulièrement des aumônes au Sinaï, et un pèlerin de 1341 racontait que l'on fêtait toujours au monastère Sainte-Catherine l'anniversaire de saint Grégoire, dont les générosités avaient permis de porter à 400 le chiffre des moines³.

INTERVENTION DANS LE PATRIARCAT
DE CONSTANTINOPLÉ

Le puissant patriarche de Constantinople lui-même était obligé d'admettre que ses jugements fussent susceptibles d'appel à Rome. Il n'y eut donc dans cette question aucune innovation de Grégoire le Grand, mais, comme il l'affirme nettement dans une lettre à l'évêque de Syracuse, il ne met pas en doute que « l'église de Constantinople ne soit soumise au Siège Apostolique, ce que le très pieux empereur et notre frère, l'évêque de la cité, ne cessent d'avouer⁴ ». Dans la pratique, les occasions d'appliquer ces principes étaient rares. Cependant, en 593, deux prêtres grecs, Jean, du clergé de Chalcédoine, et Athanase, du monastère de Saint-Mile à Tannaco en Lycaonie, arrivèrent à Rome et en appelèrent au pape des sentences prononcées contre eux par le patriarche. Jean avait été condamné comme sectateur de l'hérésie *marcianite*, bien que ses accusateurs eussent été incapables d'expliquer en quoi consistait cette doctrine. Athanase avait été accusé de *massalianisme*, parce qu'on avait trouvé chez lui un livre

(1) *Reg. Greg.*, XIII, 28 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1893. Lettre à Philippe, prêtre de Jérusalem (février 603), rappelle qu'il lui a envoyé par Probus une somme destinée à bâtir un *zenadochium*, ajoute qu'il ne peut dépasser la somme prévue et lui envoie cependant encore 50 sous ; P. P. VINCENT et ABEL, *op. cit.*, p. 922-925 ; sur l'hospice de Probus, voir RIANT, *La donation de Hugues, marquis de Toscane au Saint-Sépulchre et les établissements latins de Jérusalem au X^e siècle*, dans *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XXXI, 1884, p. 153, 1.

(2) *Reg. Greg.*, XI, 2 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1792 (1^{er} septembre 600). Le même jour le pape envoie à Palladius, prêtre du Sinaï, qui s'était plaint d'être sujet aux tentations, une véritable lettre de direction (*Reg. Greg.*, XI, 1 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1791). Il ressort de ces deux lettres que le pape correspondait avec le Sinaï par le clerc Simplicius, qui venait de rentrer à Rome. Voir aussi JEAN DIACRE, *loc. cit.*

(3) LINA ECKENSTEIN, *A history of Sinai*, Londres, 1921, p. 130-131.

(4) *Reg. Greg.*, IX, 26 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1550 : « *Nam de Constantinopolitana ecclesia quod dicunt, quis eum dubitet sedi apostolicae esse subiectam, quod et piissimus imperator et frater noster eiusdem civitatis episcopus assidue profitentur* ».

contenant des propositions hérétiques, et, bien qu'il eût protesté de son orthodoxie, avait été l'objet de violences et de châtiments corporels¹. Le pape demanda au patriarche de lui envoyer les actes du synode qui avait condamné les deux clercs et, après avoir obtenu cet envoi, non sans peine, et avoir examiné scrupuleusement le dossier², il déchargea Jean et Athanase de toute accusation, déclara frivoles les griefs allégués contre eux et blâma, dans la lettre qu'il envoya au patriarche pour lui faire connaître sa sentence, les mauvais traitements que, malgré leur dignité sacerdotale, on leur avait fait subir³. De plus, Grégoire écrivit à l'empereur Maurice pour lui exposer l'affaire⁴, recommanda le prêtre Jean à Théoctiste, parent du souverain⁵, et, le patriarche étant venu à mourir, écrivit à son successeur, Cyriaque, pour le mettre au courant de sa décision et attirer sa bienveillance sur les deux clercs accusés injustement⁶.

Ainsi cette intervention du pape dans une cause, en somme très ordinaire, ne souleva pas la moindre protestation du patriarche, de l'empereur ou du clergé grec, et rien ne montre mieux qu'à cette époque la primauté du pape en dernier ressort était admise même dans les questions disciplinaires⁷. Cependant ce fut cet appel au pape qui réveilla entre le patriarche de Constantinople et Grégoire un conflit qui paraissait apaisé. Il s'agit du titre de patriarche œcuménique.

§ 2. — Le conflit au sujet du titre d'œcuménique.

LE CONFLIT SOUS PÉLAGE II En 587, un concile avait été tenu à Constantinople sous la présidence du patriarche Jean le Jeûneur, qui avait cité à son tribunal le patriarche d'Antioche, Grégoire⁸. Les accusations furent reconnues fausses, mais, lorsque le pape Pélage II eut pris connaissance des actes du concile, il refusa de reconnaître la légalité d'une assemblée réunie sans son autorisation, et il protesta contre le titre de *patriarche œcuménique* que prenait Jean le Jeûneur dans les actes du concile⁹. Il défendit même à son apocrisiaire à Constantinople, Honorat, de communiquer avec le

(1) *Reg. Greg.*, III, 52 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1257, juillet 593 (l'affaire résumée dans cette lettre adressée à Jean le Jeûneur) ; PATRONO, *op. cit.*, p. 75-76.

(2) *Reg. Greg.*, V, 44 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1357. Le 1^{er} juin 595, Grégoire écrit à Jean le Jeûneur qu'il a le dossier en mains, mais que les soucis que lui causent les Barbares ne lui ont pas permis de s'occuper de cette affaire.

(3) *Reg. Greg.*, VI, 15 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1394.

(4) *Reg. Greg.*, VI, 16 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1395.

(5) *Reg. Greg.*, VI, 17 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1396.

(6) *Reg. Greg.*, VI, 62 ; VII, 4 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1446, 1450, août 596, octobre 596.

(7) L. BRÉHIER, *Normal relations between Rome and the Church of the East before the Schism of the XI^e century*, dans *The Constructive Quarterly*, New-York, t. V, 1917 (et en français dans la *Documentation Catholique*, 18 février 1928).

(8) EVAGRIUS, *Hist. eccl.*, VI, VII ; MANSI, t. IX, col. 1213-1217 ; PATRONO (*op. cit.*, p. 74) montre que le concile eut lieu en 587 et non 588 ; *Reg. Greg.*, V, 41.

(9) Les lettres de Pélage sont perdues, mais on en a un résumé dans la correspondance de saint Grégoire : *Reg. Greg.*, V, 44 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1058.

patriarche tant qu'il n'aurait pas renoncé à ce titre, mais ni la lettre que Pélage écrivit au patriarche, ni celle qui fut adressée à l'empereur n'eurent le moindre effet¹. Jean le Jeûneur ne renonça nullement au titre incriminé. Le pape dut se contenter de dénoncer son orgueil aux patriarches d'Antioche et d'Alexandrie.

PRÉCÉDENTS EMPLOIS DU TITRE Ce titre, que les Occidentaux traduisaient par *universel*, semblait donc conférer une autorité sur l'ensemble de l'Église. Cependant, avant l'époque de Jean le Jeûneur, il avait été appliqué tantôt au pape², tantôt au patriarche d'Alexandrie³ et, d'une manière plus constante, au patriarche de Constantinople, depuis Acace (484-519) qui l'aurait pris après son schisme avec Rome⁴ et que ses successeurs avaient conservé. Justinien, dans sa législation, donne régulièrement ce titre aux patriarches qui se succèdent sur le siège de Constantinople, à Épiphane, à Anthime, à Ménas, qui est qualifié ainsi dans les Actes du V^e concile général⁵.

Jusqu'à l'époque de Pélage II ce titre n'avait suscité aucune difficulté; cependant il était inévitable que son sens tout à fait équivoque parût suspect aux papes, qui ne l'avaient jamais revendiqué pour eux-mêmes. On a cherché à expliquer⁶ que *oikouménē* désignait non l'univers, mais l'Empire, et que, pendant le schisme d'Acace tout au moins, *patriarche œcuménique* était synonyme de *patriarche de l'Empire*. Il y a à cette interprétation de grosses difficultés. A la fin du VI^e siècle, Rome faisait partie de l'Empire, et d'ailleurs, au point de vue juridique, n'avait jamais cessé d'en faire partie, même pendant son occupation par les Barbares. D'autre part, cette conception de « patriarche d'Empire » est étrangère aux hommes de cette époque et elle se serait heurtée aux protestations des autres patriarches d'Orient qui n'auraient jamais accepté d'être subordonnés au patriarche de la Ville Impériale. C'est donc à tort qu'on a vu quelquefois dans cette controverse une simple querelle d'amour-propre. En réalité il s'agissait du prestige même de la papauté en Orient.

(1) *Reg. Greg.*, IV, 32, 34, 38; V, 41.

(2) Supplique de Théodore, diacre d'Alexandrie, au pape saint Léon, au concile de Chalcédoine (451) (MANSI, t. VI, col. 1005). — Lettre des archimandrites de Constantinople au pape Agapet en 535 (MANSI, t. VIII, col. 895).

(3) A Dioscore, au brigandage d'Éphèse (449) par Olympe, évêque d'Evaza, qui désavoua ensuite cette initiative au concile de Chalcédoine. MANSI, t. VI, col. 855.

(4) BATIFFOL, *Saint Grégoire le Grand*, p. 205, 1. Lettre des clercs d'Antioche au patriarche Jean II, 518-520, dans MANSI, t. VIII, col. 1038. Jean II prend lui-même ce titre dans deux lettres adressées au patriarche de Jérusalem (MANSI, t. VIII, col. 1066-1067).

(5) *Code Justinien*, I, 1, 7 (constitution adressée au patriarche Épiphane). Le pape Jean est simplement qualifié de *sanctissimus archiepiscopus almae Urbis Romae et patriarcha* v. *Id.*, I, 1, 8. Pour Ménas voir MANSI, t. VIII, col. 926, 935, 959, 966; H. GELZER, *Der Streit über den Titel des œkumenischen Patriarchats* dans *Jahrbücher für protestantische Theologie*, t. XIII, 1887, p. 549 et suiv.; S. VAILHÉ, *Le titre de patriarche œcuménique avant saint Grégoire le Grand*, dans *Échos d'Orient*, t. XI, 1908, p. 65-69.

(6) BATIFFOL, *op. cit.*, p. 205, 1. Cette interprétation a été proposée par Gelzer. D'après S. VAILHÉ, *op. cit.*, *œcuménique* désigne l'évêque général d'une grande église, quelque chose comme le *catholikos* des Arméniens, mais, entre les deux termes, il y a cependant une différence de sens absolue.

Et c'est ce qui explique l'importance attachée par Grégoire le Grand à la question. Elle ne s'est d'ailleurs pas posée pendant les premières années de son pontificat. Ni dans la lettre fort amicale qu'il adressa à Jean le Jeûneur après son avènement, en octobre 590¹, ni dans la lettre synodale qu'il envoya suivant l'usage à tous les patriarches quelques mois plus tard, Grégoire n'y fait la moindre allusion, car on ne peut regarder comme telle la recommandation qu'il fait à ses frères en épiscopat de pratiquer la vertu d'humilité².

Ce fut seulement en 595, à la suite de l'appel au Saint-Siège interjeté par les deux clercs d'Asie Mineure, que la question se posa. En examinant le dossier des deux accusés, le pape constata que, presque à chaque page, le patriarche de Constantinople était qualifié d'œcuménique³. Grégoire se plaignit probablement à l'empereur, qui l'engagea à se réconcilier avec le patriarche⁴. Loin d'accéder à ce désir, le pape se plaignit vivement à son apocrisiaire, Sabinianus, de la démarche impériale, la regardant comme une manœuvre astucieuse du patriarche : en effet, s'il obéissait à l'empereur, il confirmait l'usurpation du titre, et, s'il agissait autrement, il risquait d'irriter Maurice. Mais, ajoute-t-il, « j'irai droit devant moi dans cette affaire, je ne craindrai que Dieu »⁵. En même temps, Grégoire écrivait à l'empereur, à l'impératrice Constantia, au patriarche Jean (juin 595)⁶. Dans toutes ces lettres il insiste sur tout ce que ce titre superbe a de contraire à l'humilité. Dans sa lettre à Maurice, il ne craint pas de dire que la conduite du patriarche est une offense aux canons des conciles et aux préceptes du Christ. Il rappelle que saint Pierre, malgré les pouvoirs éminents qu'il a reçus, n'a jamais été appelé apôtre universel. Avec une âpreté plus grande encore, il rappelle les erreurs de certains patriarches de Constantinople, comme Nestorius ou Macedonius, et y voit une raison d'empêcher leur successeur de prendre le titre de patriarche universel, car, s'il venait à errer, il entraînerait toute l'Église dans son erreur. Et il ne craint pas de dénoncer en ces termes l'orgueil du patriarche :

Nos os sont desséchés par les jeûnes et notre esprit est gonflé d'orgueil. Notre corps est vêtu de viles étoffes, et par l'aspiration de notre cœur nous dépassons la pourpre elle-même ; nous gisons dans la cendre, mais nous ne

(1) *Reg. Greg.*, I, 4 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1070.

(2) *Reg. Greg.*, I, 24 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1092.

(3) *Reg. Greg.*, V, 45 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1358.

(4) D'après la lettre de Grégoire à l'apocrisiaire Sabinianus. *Reg. Greg.*, V, 45 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1358 ; DÛLGER, 119. En mars 595, Grégoire reçoit le *skribon* Busa qui lui apporte de la part de Maurice 300 livres d'or pour être distribuées aux pauvres et aux soldats. Ce personnage était peut-être porteur d'une lettre impériale. DÛLGER, *Reg.*, 118 ; *Reg. Greg.*, V, 30 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1343 ; PATRONO, *Conflitti...*, p. 76 ; S. VAILHÉ, *op. cit.*, p. 65-69.

(5) *Reg. Greg.*, V, 45 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1358.

(6) *Reg. Greg.*, V, 37 (à Maurice) ; V, 39 (à l'impératrice) ; V, 44 (au patriarche Jean) ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1360, 1352, 1357.

voyons que les hauteurs. Docteurs des humbles, chefs de l'orgueil, sous la figure d'une brebis, nous cachons les dents d'un loup¹.

Enfin, dans des lettres envoyées au même moment aux patriarches d'Alexandrie et d'Antioche, Grégoire reprenait l'historique du conflit depuis Pélage. Il rappelait que le concile de Chalcedoine n'avait pas offert ce titre aux pontifes romains, et il engageait les patriarches à ne jamais le prendre pour eux-mêmes ni à le lui donner dans leurs lettres².

Malgré l'insistance du pape, Maurice ne fit rien pour contraindre le patriarche à abandonner ce titre, et, lorsque Jean le Jeûneur mourut le 2 septembre 595, la question était toujours pendante³.

ATTITUDE DU PATRIARCHE CYRIAQUE Le nouveau patriarche, Cyriaque, ancien économiste de Sainte-Sophie, était un ami de Grégoire, qui en réponse à la lettre par laquelle l'empereur lui annonçait son intronisation (septembre 596), le félicita vivement de ce choix et témoigna de son estime pour le nouveau patriarche, sans aucune allusion au titre condamné⁴. Ce fut dans des termes aussi bienveillants que le pape félicita Cyriaque lui-même et approuva entièrement sa lettre synodale dont il loua l'orthodoxie. Il ajouta cependant, parlant de leur mutuel amour de la paix : « Cette paix régnera vraiment entre nous si vous renoncez à la superbe d'un nom profane⁵ ».

Cependant Cyriaque ne tint aucun compte de cet avertissement, et le titre abhorré reparut. Bien plus, Maurice fit une tentative sérieuse pour venir à bout de l'intransigeance de Grégoire. Dans les premiers mois de 597, il écrivit au pape pour lui recommander les apocrisaires du patriarche, en le priant d'excuser ce qu'il considérait comme une légère usurpation⁶.

Tel ne fut pas l'avis du pape, qui répondit à l'empereur que, loin de n'attacher aucune importance à ce titre, il regarderait celui qui le prendrait comme un précurseur de l'Antéchrist⁷. Maurice avait ordonné aussi au patriarche d'Antioche, Anastase, d'agir sur Grégoire, dont il était bien vu et qui traduisit en grec la *Regula pastoralis*. Dans une lettre conçue en termes affectueux, Anastase invita le pape à ne pas donner l'occasion à l'esprit malin de troubler les âmes et à laisser agir sa bienveillance. Grégoire lui répondit qu'il avait toujours eu mauvais caract-

(1) *Reg. Greg.*, V, 37 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1360.

(2) *Reg. Greg.*, V, 41 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1355.

(3) THÉOPHYLACTE DE SIMOCATTA, VII, VI, 1-5. Jean mourut, réduit par ses aumônes à une extrême pauvreté.

(4) DÖLGER, *Reg.*, 122 ; *Reg. Greg.*, VII, 6 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1452.

(5) *Reg. Greg.*, VII, 4 et 5 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1450-1451.

(6) DÖLGER, *Reg.*, 125 ; *Reg. Greg.*, VII, 30 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1476.

(7) *Reg. Greg.*, VII, 30 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1476.

tère et qu'il ne se laisserait pas gagner par la douceur. Il le blâme surtout de ne pas attacher d'importance à ce vocable et le met au courant des lettres qu'il a échangées avec Cyriaque¹.

Jusqu'à ses derniers moments, Grégoire ne perdit aucune occasion de protester contre ce qu'il regardait comme un danger pour l'Église. Il conserve sa bienveillance à Cyriaque, il se réjouit de ce que la charité persiste dans son cœur, mais cette charité, dit-il, ne sera véritable que lorsque disparaîtra la scission que l'orgueil a établie entre nous². A sa demande, le patriarche d'Alexandrie, Euloge, a refusé d'accorder le titre à son confrère de Constantinople, mais Grégoire le blâme d'avoir dit dans sa lettre qu'il avait exécuté ses ordres (le pape n'a pas donné d'ordre, mais a indiqué ce qui lui paraissait utile), et surtout de l'avoir appelé *pape universel* (juillet 598)³. En mai 599, ayant appris qu'un concile serait tenu à Constantinople, il adjure les évêques d'Illyricum de ne jamais faire la moindre concession à Cyriaque sur ce point : qu'ils refusent de souscrire aux actes qui porteraient cette mention⁴. Et, quelques mois avant sa mort, en juillet 603, il faisait encore une dernière tentative auprès de Cyriaque pour l'amener à résipiscence⁵.

Cette obstination, qui a paru étrange aux modernes, provenait du sentiment que c'était du prestige et de l'autorité même du Saint-Siège qu'il s'agissait. Les efforts de Grégoire le Grand pour résoudre la question ont échoué, mais le danger qu'il redoutait a été en somme écarté par le sens très spécial qu'a pris ce terme d'*œcuménique*, qui a fini par devenir synonyme d'*autocéphale*.

SERVUS SERVORUM DEI Il est une opinion courante que, pour donner une leçon d'humilité à Jean le Jeûneur, Grégoire le Grand adopta le titre de *servus servorum Dei*, qui s'est transmis à ses successeurs. En fait, le passage de la biographie du pape par Jean Diacre, qu'on invoque à l'appui de cette opinion, n'implique nullement qu'il en ait été ainsi : l'historien se contente d'opposer l'humilité de Grégoire à l'orgueil du patriarche et en donne comme preuve cette expression⁶. En fait, la formule d'humilité avait été employée bien avant Grégoire le Grand par des papes et des évêques⁷. Grégoire lui-même l'avait adoptée avant son avènement à la papauté⁸ et il a continué à s'en servir pendant

(1) *Reg. Greg.*, VII, 24; JAFFÉ-WATTENBACH, 1470, juin 597.

(2) *Reg. Greg.*, VII, 28; JAFFÉ-WATTENBACH, 1474, juin 597.

(3) *Reg. Greg.*, VIII, 29; JAFFÉ-WATTENBACH, 1518, juillet 598.

(4) *Reg. Greg.*, IX, 156; JAFFÉ-WATTENBACH, 1683, mai 599.

(5) *Reg. Greg.*, XIII, 43; JAFFÉ-WATTENBACH, 1908, juillet 603.

(6) JEAN DIACRE, *Vita S. Gregorii*, II, 1; R. P. DE RHAYE, *Servus servorum Dei*, dans *Strena Buliciana*, 1924, p. 377-378.

(7) Avec quelques variantes par le pape Damase (*episcopus servus Dei*), par saint Augustin (*episcopus servus Christi servorumque Christi*). Cf. DE RHAYE, *op. cit.*

(8) Donation en faveur du monastère Saint-André par lettre du 28 décembre 587. *Reg. Greg.*, *Appendix* (édit. HARTMANN, t. II, p. 437).

son pontificat, non sans vraisemblance à dessein. Toujours est-il que, comme l'a montré le R. P. Delehaye, cette formule était loin d'être réservée au pape, et on la trouve employée dans les actes par des évêques ou des abbés de monastères et même par un tailleur de pierres ¹.

§ 3. — L'empereur Phocas et l'Église (602-610).

CHUTE DE MAURICE.
AVÈNEMENT DE PHOCAS

Au mois de novembre 602, Maurice était renversé à la suite d'une révolte de l'armée du Danube, accompagnée d'une émeute et d'une lutte entre les factions du Cirque à Constantinople. Un officier subalterne sans éducation, Phocas, élu stratège par ses camarades, marcha sur cette ville et fut proclamé empereur à l'Hebdomon. L'un de ses premiers actes fut d'ordonner le supplice de Maurice et de ses fils, réfugiés en Asie Mineure ². Cette révolution qui mettait sur le trône un *demi-barbare*, une *bête sauvage comparable à un centaure ou au sanglier de Calydon* ³, devait avoir pour l'Empire les effets les plus désastreux : à l'intérieur, des complots incessants réprimés avec la plus grande cruauté, et surtout l'accroissement du désordre, des luttes entre les factions, les émeutes continuelles, les massacres ; à l'extérieur, l'invasion des Perses dont le roi, Chosroès II, avait eu Maurice pour tuteur et s'était déclaré son vengeur, les ravages des Avars en Illyricum, les menaces des Lombards en Italie. En revanche, la politique ecclésiastique du gouvernement fut complètement transformée. Maurice avait ménagé les Jacobites et, tout en restant attaché à l'Église Romaine, avait favorisé les revendications du patriarche de Constantinople. Phocas prit le contrepied de cette politique et réprima aussi bien les prétentions des Jacobites que celles du patriarche byzantin.

PHOCAS ET
SAINT GRÉGOIRE LE GRAND

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les rapports entre Phocas et saint Grégoire, qui furent d'ailleurs très courts, le pape étant mort le 12 mars 604 ⁴, aient été excellents. Plusieurs historiens se sont indignés du ton servile qui règne dans les lettres du pape à l'empereur, en oubliant qu'ainsi le voulait le protocole impérial. Les formules ne diffèrent pas beaucoup de celles de la correspondance du pape avec Maurice. Tout au plus trouve-

(1) DELEHAYE, *op. cit.*, p. 378.

(2) THÉOPHYLACTE DE SIMOCATTA, VIII, vi-xv; THEOPHANES, a. 6094; *Chronique pascale*, a. 6110 (P. G., XCII, 969, 972); PAUL DIACRE, IV, xxvii; Nicéphore CALLISTÈS, XVIII, xxxi; DÜLGER, *Reg.*, 148; Ch. DIEHL, dans *Le monde oriental de 395 à 1081*, p. 138-139. Phocas est couronné empereur par le patriarche à l'église Saint-Jean-Baptiste de l'Hebdomon (23 novembre), il fait son entrée à Constantinople le 24 novembre, le supplice de Maurice et de ses fils est du 27 novembre.

(3) THÉOPHYLACTE DE SIMOCATTA, VIII, x.

(4) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 312.

t-on excessif que Grégoire glorifie Dieu d'avoir suscité Phocas¹, mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une lettre officielle, d'une réponse à la notification de l'avènement et à la réception des images du nouvel empereur. Comme l'a fait remarquer Mgr Batiffol², Grégoire n'a montré nul empressement à reconnaître Phocas. Ce fut en avril 603 que, suivant la tradition, les icônes impériales de Phocas et de l'impératrice Constantia furent reçues solennellement à Rome. Ne pas les recevoir eût été se mettre en révolte ouverte contre l'Empire, idée qui n'a pu effleurer un instant la pensée du pape.

Conformément à l'usage, le 25 avril 603, le clergé, le sénat et le peuple, cierges en main, allèrent au-devant des icônes et poussèrent les acclamations rituelles à la basilique Julia du Latran : *Exaudi Christe! Phocae Augusto et Leontiae Augustae vita!*, puis le pape ordonna de déposer les icônes dans l'oratoire du martyr Césaire *intra palatium*³. Il n'y avait là rien qui ne fût conforme aux usages en vigueur à chaque avènement impérial.

Dans la lettre qu'il écrivit à Phocas pour le reconnaître comme empereur légitime, le pape invoquait son secours contre les Lombards et se félicitait qu'il eût révoqué l'exarque de Ravenne, Callinique, pour le remplacer par Smaragde⁴. Peu après, Grégoire écrivait à l'impératrice Leontia et demandait à Dieu qu'elle fût une nouvelle Pulchérie ; après des vœux de longue vie pour le couple impérial, il lui recommandait l'Église de saint Pierre, « *quae nunc usque gravibus insidiis laborat* »⁵.

On possède encore une seconde lettre de Grégoire le Grand à Phocas, qui avait demandé au pape d'envoyer, suivant l'usage, un diacre romain à Constantinople en qualité d'apocrisiaire⁶. Dans sa réponse, le pape explique pourquoi Phocas n'a pas trouvé de représentant du siège romain au palais impérial « contrairement à un vieil usage ». Dans des temps si difficiles, tous les diacres romains s'étaient récusés et nul ne voulait aller à Constantinople. Maintenant, au contraire, depuis que Phocas gouverne, tous

(1) *Reg. Greg.*, XIII, 34 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1899 : « *Gloria in excelsis Deo qui, iuxta quod scriptum est, mutat tempora et transfert regna... Laetentur coeli et exultet terra et de benignis vestris actibus universae reipublicae populus, nunc usque vehementer affectus, hilarescat* ».

(2) BATIFFOL, *op. cit.*, p. 211-212. Le couronnement de Phocas est du 23 novembre 602, la première lettre à lui adressée par Grégoire de mai 603. — Sur l'attitude de Grégoire vis-à-vis de Phocas, voir les conclusions opposées de GRISAR, *Histoire de Rome et des papes*, trad. française LEDOS, 1906, p. 286-287 ; PERNICE, *L'imperatore Eraclio*, Florence, 1905, p. 6, 1.

(3) JEAN DIACRE, *Vita Gregorii*, IV, xx ; *Chronique anonyme de Phoca coronato...* (P. L., LXXVII, 1319-1320) ; *Reg. Greg.*, XIII, 34 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1899 ; KOULAKOVSKY, *Istorija Vizantii*, t. III, Kiew, 1915, p. 2-3 ; L. BRÉHIER et P. BATIFFOL, *Les survivances du culte impérial romain*, Paris, 1920, p. 62-65 (sur l'envoi et la vénération des images laurées). La basilique *Julia in Lateranis*, dont il est question, doit être une des basiliques fondées par le pape Jules I^{er}, 337-352. L'oratoire de Saint-Césaire s'élevait sur le Palatin dans l'enceinte de l'ancien palais impérial ; cf. GRISAR, *Histoire de Rome et des papes*, trad. franç. LEDOS, Paris, 1906, t. II, p. 171 ; GRABAR, *L'empereur dans l'art byzantin*, Paris, 1936.

(4) *Reg. Greg.*, XIII, 34 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1899, mai 603.

(5) *Reg. Greg.*, XIII, 42 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1907, juillet 603.

(6) JEAN DIACRE, *Vita Gregorii*, IV, XXI.

brûlent d'occuper ce poste. Grégoire recommande donc à l'empereur le diacre Boniface et l'adjure d'avoir pitié de l'Italie livrée aux Barbares depuis trente-cinq ans¹.

PHOCAS ET LES SUCCESSEURS
DE SAINT GRÉGOIRE

Les bonnes dispositions de Phocas pour l'Église Romaine se manifestèrent encore plus complètement sous les successeurs de Grégoire. Par un « privilège » du 19 janvier 607, accordé au pape Boniface III, l'empereur décida que « le Siège Apostolique de saint Pierre serait le chef de toutes les églises » (*caput omnium ecclesiarum*²), ce qui renforçait encore le prestige de la primauté qui lui était universellement reconnue. De plus, il interdisait au patriarche de Constantinople de prendre le titre d'*œcuménique*³. Pendant que l'Orient était ravagé par les invasions persanes ou troublé par les émeutes, l'Italie jouissait d'un calme relatif, sous le gouvernement de Smaragde. En 608, les Romains élevaient sur le Forum, au pied du Capitole, une colonne surmontée d'une statue en bronze doré de Phocas avec, sur la base, une inscription en l'honneur du « très clément et très pieux empereur, triomphateur perpétuel, couronné par Dieu, toujours Auguste⁴ ». L'année suivante, Phocas envoyait au pape Boniface IV une ambassade chargée de présents et autorisait la transformation du Panthéon en une église dédiée à la Vierge et à tous les saints⁵.

POLITIQUE RELIGIEUSE
DE PHOCAS EN ORIENT

Pendant le règne de Maurice, Domitien, évêque de Mélitène, parent de l'empereur et influent à la cour⁶, parvint à enlever aux jacobites de Syrie et de Mésopotamie un grand nombre d'églises et de monastères où il établit des clercs melchites⁷. A Antioche, le clergé jacobite put, après la mort de Pierre de Callinique (591), assurer la succession au patriarcat dans la personne de son syncelle, Julien (591-juillet 595), puis du moine Athanase de Qennesrin (non loin d'Alep), originaire de Samosate, qui exerçait le métier de chamelier et aurait été

(1) *Reg. Greg.*, XIII, 44 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1906, juillet 603.

(2) DÖLGER, *Reg.*, 155 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1995 ; *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 316 ; PAUL DIACRE, *Hist. Langob.*, IV, xxxvi ; DIEHL, *L'Administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne*, p. 371. — D'après PATRONO, *op. cit.*, p. 72, les faveurs accordées au Saint-Siège par Phocas seraient le résultat d'une vengeance contre le patriarche Cyriaque qui avait refusé de livrer à l'empereur la veuve et les filles de Maurice réfugiées à Sainte-Sophie, mais ce n'est qu'une conjecture sans preuve à l'appui et difficile à admettre.

(3) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 316.

(4) Texte dans *Corpus Inscript. latin.*, t. VI, n° 1200. Bibliographie, art. *Forum*, dans *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, t. V, 2, 1923, col. 2060.

(5) DÖLGER, *Reg.*, 156 (donne les références aux chroniques postérieures qui fixent la date de la dédicace au 13 mai 609) ; PAUL DIACRE, *Hist. Langob.*, IV, xxxvi ; DIEHL, *Exarchat de Ravenne*, p. 370.

(6) Dans le testament qu'il avait rédigé en août 596 ou 597, Maurice confiait la tutelle de ses fils à Domitien, au cas où ils seraient mineurs à sa mort. THÉOPHYLACTE DE SIMOCATTA, VIII, xi.

(7) L. DUCHESNE, *L'Église au VI^e siècle*, p. 369-370.

élu malgré lui, à la suite de la vision d'un évêque¹. Le patriarche jacobite résidait au monastère de Goubba Baraya situé entre Alep et Maboûg. Mais, dès son avènement, Phocas entreprit d'empêcher la hiérarchie jacobite de se perpétuer et lui défendit toute assemblée. Des clercs s'étant réunis dans une église d'Antioche furent dispersés par des soldats, non sans effusion de sang².

A Alexandrie, sous le patriarche orthodoxe Euloge, l'ami de Grégoire le Grand (580-607), de caractère très modéré, une sorte de trêve régnait entre Melkites et Jacobites. On n'entendait plus parler de rixes sanglantes, et, pour combattre l'hérésie, Euloge s'en tenait à l'éloquence de la chaire ou à la polémique écrite, qui lui avaient valu d'ailleurs des conversions³. Bien qu'en minorité, les Melkites occupaient les grandes basiliques d'Alexandrie et les grands sanctuaires de pèlerinage, Saint-Ménas au lac Mareotis, les Saints-Cyr-et-Jean près de Canope. Les monophysites avaient pu construire dans la ville les deux basiliques de l'Angelion et des Saints-Cosme-et-Damien, mais leur patriarche résidait au loin sur la côte ouest, au monastère de l'Ennaton⁴.

En 604, le patriarche jacobite était Anaslase, successeur de Damien, auteur de douze livres de théologie, dont chacun commençait par une lettre de l'alphabet. Bien qu'il paraisse avoir été assez modéré, il fut accusé d'avoir insulté Phocas dans un de ses sermons, et celui-ci fit confisquer, par représailles, son église des Saints-Cosme-et-Damien⁵. Le patriarche melkite, Euloge, étant mort en février 608, l'empereur lui désigna comme successeur Théodore le Scribon, bien qu'il fût simple laïc⁶, figure effacée et mal connue.

LES ÉGLISES D'ORIENT ET L'INVASION PERSANE

Sous prétexte de venger Maurice, le roi sassanide, Chosroès II, profitant des désordres intérieurs auxquels avait donné lieu l'avènement de Phocas, commença, dès 603, à attaquer les frontières de l'Empire avec le dessein très net de lui enlever ses provinces d'Orient. Après la prise de la place importante de Dara, qui gardait la frontière (604), deux armées persanes furent organisées. L'une, commandée par

(1) Sur la succession des patriarches : L. DUCHESNE, *op. cit.*, p. 370 ; Jean MASPERO, *Histoire des patriarches d'Alexandrie*, 1923, p. 319-320. Sur l'élection d'Athanase : MICHEL LE SYRIEN, édit. et trad. CHABOT, t. II, p. 375-377 ; BAR HEBRAEUS, édit. ABBELOOS et LAMY, Louvain, 1872, t. I, col. 261-275. Sur Athanase, notice de NAV, dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. IV, 1930, col. 1363-1364.

(2) Source : JEAN DE NIKIOU, édit. et trad. ZOTENBERG, p. 540.

(3) C'est ce qui ressort des lettres que lui écrit saint Grégoire le Grand. Cf. *Reg. Greg.*, XIII, 45 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1910, juillet 603.

(4) L. DUCHESNE, *L'Église au VI^e siècle*, p. 376.

(5) Jean MASPERO, *op. cit.*, p. 275-276 et 318.

(6) THEOPHANES, a. 6099 ; JEAN DE NIKIOU, trad. ZOTENBERG, p. 540-542 ; Le terme scribon (*σκριβων*) désignait un doryphore impérial, employé parfois comme messenger, comme on l'a vu plus haut (envoi par Maurice du scribon Busa à Grégoire le Grand, *Reg. Greg.*, V, 30 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1343, mars 595).

Schahin, s'empara de Theodosioupolis (Erzeroum) et de la Petite-Arménie (605-606), envahit l'Asie Mineure et envoya ses coureurs jusqu'à Chalcédoine en 610. L'autre, celle de Schahrbaraz, prit une à une les villes de la Mésopotamie Supérieure, Mardin, Amida, Édesse, Callinique. En 610, la frontière impériale avait reculé jusqu'à l'Euphrate que Schahrbaraz traversait sans peine¹.

Les provinces où les Jacobites étaient en majorité furent donc envahies les premières. Des évêques persans, nestoriens et monophysites, suivaient les armées. Dans les villes, les évêques orthodoxes étaient chassés et des Persans monophysites prenaient leur place sans s'inquiéter de l'autorité du patriarche jacobite Athanase. Un évêque nestorien de Perse essaya même de s'installer à Édesse et ne put y réussir. Michel le Syrien affirme que le souvenir du concile de Chalcédoine disparut dans tout l'Orient. Il s'en faut de beaucoup cependant que tous les monophysites aient considéré les Perses comme des libérateurs. Ils ne pouvaient guère s'entendre avec les évêques nestoriens qui arrivaient à la suite des armées. Lorsque plus tard l'Égypte fut envahie, beaucoup de Coptes jacobites, clercs, moines, religieuses, s'enfuirent à Carthage².

LES RÉVOLTES CONTRE PHOCAS Accepté sans contestation en Occident, le régime de Phocas parut intolérable à Constantinople et dans les provinces d'Orient, où il faisait régner la terreur, soit pour réprimer des complots, soit pour supprimer les églises monophysites. Phocas avait contre lui les membres de l'aristocratie byzantine menacés sans cesse dans leur existence, l'armée d'Orient jalouse de l'armée du Danube qui l'avait porté au pouvoir, la faction des Verts avec lesquels il s'était brouillé et dont il avait réprimé les offenses par des massacres, enfin les provinces d'Orient où dominaient les monophysites. C'est ce qui explique les révoltes qui se produisirent au moment de l'invasion persane, soit à Constantinople, soit dans les grandes villes d'Orient.

Au moment où les Perses allaient pénétrer en Syrie, les deux patriarches jacobites, copte et syriaque, s'assemblèrent à Antioche. Les autorités impériales voulurent dissoudre ce congrès, d'où une émeute, au cours de laquelle les Juifs se seraient soulevés et auraient massacré avec des raffinements de cruauté le patriarche Anastase. A cette nouvelle, Phocas, sans s'inquiéter de l'invasion persane, aurait envoyé à Antioche le comte

(1) Récits de l'invasion persane dans PERNICE, *L'imperatore Eraclio*, Florence, 1905, p. 13-22 ; KOULAKOVSKY, *Istoriija Vizantii*, t. III, Kiev, 1915, p. 10-12 ; ДИЕНЛ, *Le monde oriental de 395 à 1081*, 1936, p. 140-141.

(2) L. DUCHESNE, *L'Église au VI^e siècle*, p. 371-375. Plusieurs historiens, Lebeau, Paparrigopoulo, etc., ont prêté à Phocas l'intention de faire honorer comme martyrs les soldats romains qui tomberaient à l'ennemi. Comme le montre KOULAKOVSKY, *op. cit.*, p. 337, aucune source contemporaine n'en parle. Il est bien question d'un fait semblable dans *Balsamon, P. G.*, CXXXVIII, 635-638, mais il s'agit de Nicéphore Phocas.

d'Orient, Bonose, qui réprima la révolte d'une manière sanglante. Tel est le récit de Théophanes, que la plupart des historiens ont accepté¹.

Mais, comme l'a montré l'historien russe Koulakovsky, ce récit de Théophanes est une combinaison de faits qui appartiennent à deux époques différentes. Le chroniqueur rapporte le soulèvement des Juifs d'Antioche et le meurtre du patriarche Anastase à la septième année du règne de Phocas et à la première année d'épiscopat du patriarche de Constantinople, Sergius. Or, Sergius succéda au patriarche Thomas, mort le 20 mars 610, et fut consacré le 8 avril suivant². La révolte d'Antioche et le meurtre d'Anastase eurent lieu à la fin de septembre de la XIV^e indiction (septembre 610)³. Comme Phocas a été renversé le 5 octobre 610⁴, il n'a pas eu le temps matériel d'ordonner la répression de cette révolte, et il en fut de même d'Héraclius, les Perses ayant envahi la Syrie et pris Antioche dès le printemps de 611⁵.

On a cependant la preuve que Bonose avait laissé un souvenir sanglant à Antioche, mais il s'agit d'un autre événement. Ce ne furent pas les Juifs, mais les monophysites, dont Phocas avait voulu interdire les assemblées, qui se soulevèrent⁶. En même temps des querelles éclatèrent à Constantinople et dans toutes les grandes villes de l'Empire entre les deux factions du Cirque, les Prasini (Verts), brouillés avec l'empereur et les Vénètes (Bleus) avec lesquels il s'était réconcilié⁷. Ce fut alors qu'au témoignage de l'un d'eux, les Juifs entrèrent en scène, non pour se révolter, mais au contraire pour aider les autorités à massacrer les Verts. « Comme Vénète, dit le juif Jacob, je tourmentai les chrétiens sous prétexte qu'ils étaient Prasini et je les traitai d'incendiaires et de manichéens⁸ ».

La répression fut impitoyable. Elle fut confiée à l'un des généraux battus par les Perses, Bonose, que le juif Jacob ne manqua pas de suivre à Antioche pour continuer sa chasse aux chrétiens⁹. D'après un fragment

(1) THEOPHANES, a. 6101 ; DENIS DE TELLMÄHRÉ (édit. et trad. CHABOT, 1895, p. 4) attribue à Phocas l'ordre de baptiser tous les Juifs de l'Empire et décrit la résistance de ceux qui habitaient Jérusalem. En fait aucune autre source ne parle de cet édit, qui a été confondu avec un édit semblable d'Héraclius.

(2) KOULAKOVSKY, *Critique du témoignage de Théophanes sur les dernières années du règne de Phocas (russe)*, dans *Vizantijski Vremennik*, t. XXI, 1914, p. 1-14 et *Istorija Vizantii*, t. III, 1915, p. 12-15. Cf. L. BRÉHIER, *L'empire byzantin sous les Héraclides*, dans *Journal des Savants*, t. XV, 1917, p. 404-406. Sur l'avènement de Sergius au patriarcat, *Theodori Siccotae vita*, XV, 1.

(3) *Chronique pascale*, a. 6118 (P. G., XCII, 980), d'après laquelle ce fut à cette date que l'on reçut la nouvelle du meurtre d'Anastase à Alexandrie.

(4) THEOPHANES, a. 6102 ; *Chronique Pascale*, a. 6118 (P. G., XCII, 981).

(5) KOULAKOVSKY, *ibid.*

(6) JEAN DE NIKIOU, trad. ZOTENBERG, p. 540 ; MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, t. II, p. 378.

(7) *Miracles de saint Démétrius*, dans *Acta Sanctorum. Octobris*, t. IV, p. 132 (signale les luttes entre les démes ou factions en Cilicie, Asie, Palestine, à Constantinople, à Thessalonique) ; PAUL DIACRE, *Histoire des Lombards*, IV, xxxvi ; JANSSENS, *Les Bleus et les Verts sous Maurice, Phocas et Héraclius*, dans *Byzantion*, t. XI, 1936, p. 499-536.

(8) *Doctrina Iacobi nuper baptizati*, édit. BONWETSCH, p. 39.

(9) La mission donnée à Bonose est rappelée dans la *Vie de saint Théodore de Sykae*, ascète que Phocas avait fait venir à la cour et que Bonose alla consulter avant son départ, sans d'ailleurs

de la chronique d'Antiochus le Stratège, les massacres ne lui suffirent pas et il attaqua jusqu'aux églises, dont plusieurs furent démolies, même à Jérusalem, où il songeait à arrêter le patriarche Zacharie et à le tuer dans son église¹. Le chroniqueur évalue au moins à dix mille le nombre des victimes de Bonose. La mention du patriarche de Jérusalem, Zacharie, est intéressante, parce que c'est en 609 que commence son épiscopat, ce qui permet de placer l'expédition de Bonose en 608-609².

Ce fut sans doute parce que les Juifs, récompensés de l'aide qu'ils avaient prêtée à Bonose, virent leur situation renforcée en Syrie, qu'à l'approche des Perses, ils se mirent à massacrer les chrétiens d'Antioche et firent périr le patriarche Anastase. Ces forfaits restèrent impunis par suite de la prise d'Antioche par les Perses et, d'après Michel le Syrien, il n'y eut plus de patriarche à Antioche pendant trente-huit ans³. Désormais les patriarches orthodoxes d'Antioche résidèrent à Constantinople, et il en fut ainsi jusqu'en 742.

RÉVOLTE DE L'EXARQUE HÉRACLIUS

En même temps un complot s'organisait parmi les membres de l'aristocratie byzantine pour mettre fin à ce régime de terreur et d'anarchie. A sa tête était l'exarque d'Afrique, Héraclius, dont la famille d'origine arménienne⁴ avait donné plusieurs généraux à l'Empire, qui s'était lui-même distingué sous Maurice dans la guerre contre la Perse⁵ et avait été créé, en récompense, exarque d'Afrique vers 598⁶. Encouragé par le propre gendre de Phocas, Priscus⁷, Héraclius prépara longuement sa révolte avec l'aide de son frère, Grégoire, *magister militum*, de son neveu Nicétas et de son fils Héraclius, s'assurant de la fidélité de l'Afrique, alors en pleine prospérité, recrutant des troupes de Berbères, se mettant en rapports avec les chefs indigènes de la Tripolitaine et de la Pentapole qui dépendaient du diocèse d'Égypte, et même avec certains membres de l'aristocratie égyptienne⁸.

Ces préparatifs achevés, à la fin de 608, Héraclius s'abstint pour la

avoir appliqué le programme de mansuétude que le moine lui traça, dans *Acta Sanctorum, Januarii*, t. III, p. 66.

(1) ANTOCHUS LE STRATÈGE, texte cité par KOULAKOVSKY (traduction russe) dans *Vizantijskij Vremennik*, t. XXI, 1914, p. 8-9 [sur ce chroniqueur voir la bibliographie du chapitre suivant].

(2) KOULAKOVSKY, *op. cit.*, p. 8.

(3) Sur les massacres, AGAPIOS DE MABOUC, dans sa *Chronique (Patrologie Orientale, t. VIII, 3, p. 449)* parle à tort de représailles ordonnées par Phocas. Le meurtre du patriarche est attribué aux Juifs par THEOPHANES, a. 6101 ; PERNICE, *op. cit.*, met en cause les monophysites sans preuve. Voir la discussion de L. DUCHESNE, *L'Église au VI^e siècle*, p. 372-373.

(4) THÉOPHYLACTE DE SIMOCATTA, III, 1, VI ; PERNICE, *L'imperatore Eraclio*, p. 25 ; KOULAKOVSKY, *Istoriia Vizantii*, t. III, p. 19.

(5) Surtout à la bataille de Sisirban en 590. Cf. PERNICE, *op. cit.*, p. 25.

(6) KOULAKOVSKY, *op. cit.*, p. 18-19 ; DIEHL, *L'Afrique byzantine*, p. 517-532.

(7) JEAN D'ANTIOCHE, fragm. 218. (MULLER, *F. H. G.*, t. V, p. 37). D'après THEOPHANES, a. 6100, l'initiative vint de Priscus.

(8) PERNICE, *op. cit.*, p. 27-28. Sur le rattachement des deux provinces au diocèse d'Égypte, voir JEAN MASPERO, *Organisation militaire de l'Égypte byzantine*, 1912, p. 7-8.

première fois d'envoyer à Constantinople les prestations en blé, destinées à alimenter l'armée et le produit en argent des impôts¹, puis il plaça Bonakis à la tête de la petite armée recrutée en Tripolitaine et lui adjoignit son neveu, Nicétas, qui reçut l'ordre de se porter vers le lac Mareotis². Le préfet augustal d'Égypte et le patriarche d'Alexandrie, Théodore, envoyèrent des messages à Phocas, qui prit aussitôt des mesures de défense et envoya son fidèle Bonose en Égypte avec une armée pour réprimer l'insurrection³.

Mais les événements se précipitèrent. Favorisé par un gouverneur de province, Léonce, Nicétas parut avec son armée devant Alexandrie. Aussitôt le peuple se souleva, renversa les statues de Phocas, massacra l'augustal et le patriarche melkite Théodore et accueillit comme des libérateurs Nicétas et Bonakis, qui furent bientôt maîtres d'une grande partie du Delta⁴.

Cependant Bonose arriva par mer aux bouches du Nil qu'il fit remonter par sa flotte, infligea à Nicétas une grande défaite qui lui permit d'occuper le Delta et assiégea Alexandrie⁵, défendue vigoureusement par Nicétas, qui arma la population et en particulier la faction des Verts, hostile à Phocas (novembre 609). Le siège dura jusqu'aux premiers jours de 610. Repoussé par une sortie victorieuse des assiégés, Bonose dut abandonner l'Égypte⁶ qui se soumit tout entière à Nicétas. C'était là, pour les révoltés, un succès définitif⁷.

CHUTE DE PHOCAS. AVÈNEMENT D'HÉRACLIUS

Ce fut seulement quelques mois après cette victoire que l'exarque d'Afrique se décida à tenter contre Phocas le coup suprême.

Ayant équipé une grande flotte, il en confia le commandement à son fils, Héraclius le Jeune, qui put, sans être inquiété, se diriger vers Constantinople⁸. L'expédition avait un caractère religieux et une icône de la Panaghia était attachée au grand mât⁹. Après s'être arrêté dans les îles

(1) JEAN DE NIKIOU, trad. ZOTENBERG, p. 511 et suiv. ; PERNICE, *op. cit.*, p. 28.

(2) KOULAKOVSKY, *op. cit.*, p. 19-20.

(3) KOULAKOVSKY, *ibid.* ; PERNICE, *op. cit.*, p. 29-30 ; Principale source : JEAN DE NIKIOU, trad. franç. ZOTENBERG, p. 542.

(4) KOULAKOVSKY, *ibid.*, p. 20-21 ; DIEHL, *L'Égypte chrétienne et byzantine dans Histoire de la nation égyptienne*, t. III, p. 534-535.

(5) PERNICE, *op. cit.*, p. 32 ; JEAN DE NIKIOU, trad. ZOTENBERG, p. 542-548.

(6) JEAN DE NIKIOU, trad. ZOTENBERG, p. 550 ; Un stylite qui vivait sur une colonne depuis 40 ans, avait prédit le succès de Nicétas. Sur les représailles et le séjour de Bonose en Égypte, voir KOULAKOVSKY, *op. cit.*, p. 22-23 ; PERNICE, *op. cit.*, p. 29-32.

(7) Ce fut la conquête de l'Égypte qui rendit possible le renversement de Phocas, mais Nicétas ne prit aucune part directe à cet événement. C'est à tort que Gibbon suppose qu'il a rejoint son cousin Héraclius devant Constantinople. Aucune source ne mentionne cette prétendue expédition. Voir KOULAKOVSKY, *op. cit.*, p. 24 ; PERNICE, *op. cit.*, p. 34 ; DIEHL, *L'Afrique byzantine*, p. 520.

(8) On ignore la date du départ de Carthage. PERNICE, *op. cit.*, la fixe au printemps de 609, ce qui donne à l'expédition une durée, bien invraisemblable, de 20 mois environ. D'après les *Annales d'Euthychius* (*P. G.*, CXL, col. 1085), Héraclius aurait passé l'hiver à Thessalonique.

(9) Georges PISIDES, *Heraclius*, II, XIII-XVI ; THEOPHANES, a. 6102.

de l'Archipel et peut-être à Thessalonique, Héraclius pénétra dans les Dardanelles et jeta l'ancre devant Abydos, où il fut rejoint par plusieurs hauts personnages de Constantinople (septembre 610)¹. A la nouvelle de cet événement, Phocas renforça son système de terreur et emprisonna dans un monastère la mère et la fiancée d'Héraclius. Quelques jours après, la flotte faisait voile pour Selymbria, et le 3 octobre paraissait devant Constantinople. Après la prise du port Sophien sur la Propontide, qui donnait accès au Grand Palais, toute résistance cessa. A la suite d'un soulèvement dirigé par la faction des Verts, Phocas, son frère Domentiolos et Bonose furent massacrés (5 octobre 610) et Héraclius le Jeune fut proclamé basileus et couronné par le patriarche le même jour².

(1) KOULAKOVSKY, *op. cit.*, p. 25-26 ; PERNICE, *op. cit.*, p. 37-39.

(2) Sur le port Sophien voir PARGOIRE, *A propos de Boradion* dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. XII, 1903, p. 459. Sur la chute et le supplice de Phocas, THEOPHANES, a. 6102 ; *Chronique pascale*, a. 6118 ; JEAN DE NIKIOU, trad. ZOTENBERG, p. 552 ; KOULAKOVSKY, *op. cit.*, p. 26-29 ; PERNICE, *op. cit.*, p. 38-41. D'après NICÉPHORE, *Breviarium*, V, x-xiii, Héraclius aurait déclaré au nom de son père que son seul but avait été de renverser le tyran et demandé au sénat d'élire basileus le plus digne, en pensant à Priscus, mais celui-ci se déroba et, à la dixième heure du jour où Phocas fut tué, le patriarche Sergius, seul représentant de l'ordre légal, couronna Héraclius dans l'église Saint-Étienne du palais de Daphné.

CHAPITRE III

LA CRISE DE L'EMPIRE ET LE REDRESSEMENT D'HÉRACLIUS¹ (611-632)

§ 1. — L'anarchie et les invasions à l'avènement d'Héraclius.

SITUATION DE L'EMPIRE La succession que Phocas laissait à Héraclius était lourde, et il fallait une âme singulièrement énergique pour essayer d'y faire face. Le trésor était vide. L'armée avait été désorganisée par ses combats meurtriers contre les

(1) BIBLIOGRAPHIE. — I. SOURCES. — A toutes les sources énumérées à la bibliographie du chapitre précédent, ajouter :

Sources grecques : Georges PRISIDÈS, Poèmes sur l'expédition d'Héraclius contre les Perses, sur le siège de Constantinople par les Avars, sur la victoire d'Héraclius (*Heraklios*), édit. QUERCI, Bonn, 1837 et *P. G.*, XCII, 1162-1756 ; ANTHOCHUS LE STRATÈGE, personnage mystérieux, auteur d'un récit détaillé, mais de caractère oratoire, de la prise de Jérusalem par les Perses en 614, rédigé probablement en grec, mais parvenu dans des versions étrangères : a) arabe, signalée par RIANI (*Archives de l'Orient latin*, t. II A, 1884, p. 173), publiée avec traduction française par COURRET (*Revue de l'Orient Chrétien*, 1897) ; b) géorgienne, découverte en 1902, par MARR dans la Bibliothèque patriarcale de Jérusalem, publiée par lui à Saint-Petersbourg en 1909 (*Antiokh Stratig. Plynenie Ierusalima Persani*, coll. des *Textes et recherches relatifs à la philologie arménienne*, IX). Marr a établi que la version géorgienne dépend d'un original arabe, dont le manuscrit de Paris est un résumé et qui n'est lui-même qu'une traduction d'un original grec dont il a retrouvé plusieurs fragments, par exemple dans *P. G.*, LXXXVI, 3228, 2236. Traduction en anglais CONYBEARE dans *English Historical Review*, t. XXV, 1910, p. 502-517. Notice des R. P. P. VINCENT et ABEL dans *Jérusalem Nouvelle*, t. II, 2, 1922, p. 926, 1. Enfin une deuxième version géorgienne et un texte arabe plus développé ont été découverts par le R. P. PEETERS, la première à Oxford, le deuxième à la Vaticane. Voir *Analecta Bollandiana*, t. XXXI, 1912, p. 304 et suiv., t. XXXVIII, 1920, p. 141 et suiv. Fragments de chroniques anonymes : *Sur la captivité des évêques chrétiens en Perse* (*P. G.*, LXXXVI bis, 3236), *Sur le siège de Constantinople par les Avars*, édit. A. MAI, *Nova bibliotheca Patrum*, t. II, Rome, 1856, p. 398-416. Hagiographie : *Vie de saint Georges Chozobita* (renseignements sur l'invasion des Perses en Palestine) dans *Analecta Bollandiana*, t. VII, 1888, p. 129-130 ; LÉONCE, évêque de Neapolis, en Chypre, *Vie de saint Jean le Miséricordieux*, patriarche d'Alexandrie (611-619), dont il était l'ami, édit. *P. G.*, XCIII, 1613-1660 et GEIZEN dans *Sammlungen ausgewählter Kirchen und Dogmengeschichte Quellenschriften*, t. V, Leipzig, 1893. Une vie inédite du même saint a été éditée par le R. P. DELEHAYE dans les *Analecta Bollandiana*, t. XLV, 1927, p. 5-75.

Sources occidentales : Ajouter la Chronique dite de FRÉDÉGAIRE, édit. KRUSCH dans M. G. H., *Scriptores rerum merovingicarum*, t. II, celle d'ISIDORE DE SÉVILLE, *Historia de regibus Gothorum*, édit. S. ISIDORI OPERA, t. VII, Rome, 1803 et *España sagrada*, t. VI, et celle de l'Anonyme de Cordoue (dite d'ISIDORE DE BÉJA), 610-754, édit. TAILHAN, Paris, 1885 et *P. L.*, XCI.

Sources arméniennes : À la chronique contemporaine de Sebeos, qui reste la source la plus importante, ajouter : THOMAS ARDZRUNI, *Histoire des Ardzuruni*, IX^e s., trad. française BROSSET (Collection d'historiens arméniens, t. I) ; MOÏSE DE CACHANKATOUATSI, *Histoire des Aghouans*, des origines à 989, compilation, dont la meilleure partie est celle qui précède le IX^e siècle ; renseignements importants sur les Khazars et sur le séjour d'Héraclius en Ibérie, édit. CHAËNAZAREAN, Paris, 1860, et trad. russe PATKANIAN, Saint-Petersbourg, 1861 ; ACOGH'IG DE DARON, *Histoire universelle*, trad. franç. DULAURIER, Paris, 1883 ; *Narratio de rebus Armeniorum*, fragment du VII^e siècle attribuée à tort à un catholicos Isaac, du XII^e siècle, édit. *P. G.*, CXXVII, 880 et suiv. ; CXXXII, 1153 et suiv.

Sources syriennes : Aux chroniques déjà mentionnées, ajouter une *chronique anonyme*, dont le

Perses. Les luttes entre les Bleus et les Verts ensanglantèrent toutes les grandes villes de l'Empire. A la faveur de la guerre civile, les Juifs, qui favorisaient l'invasion persane, se révoltaient et massacraient les chrétiens¹. A Antioche, ainsi qu'on l'a dit, peu de jours avant la chute de Phocas, ils assassinèrent le patriarche melkite, Anastase, avec des raffinements de cruauté². L'invasion persane obligea Héraclius à laisser ce crime impuni. Moins que jamais les monophysites, exaspérés par les mesures que Phocas avait prises contre eux, n'étaient disposés à se rallier à l'orthodoxie.

L'INVASION PERSANE A ces maux intérieurs s'ajoutait l'invasion qui menaçait l'Empire d'un démembrement. En 611, deux armées persanes opéraient contre l'Empire. Schahrbaraz, après avoir passé l'Euphrate, s'emparait d'Antioche (printemps) et envahissait la Syrie. Schahin, de son côté, occupait la Cappadoce et la Cilicie. Le plan des Perses était de priver l'Empire de son aile orientale et, comme au temps des Achéménides, d'accéder à la Méditerranée³. Ils avaient

récié de la fin du règne du roi persan Hormizd IV (590) jusqu'à la conquête arabe, dû à un moine nestorien qui écrivait vers 680 et a raconté les guerres d'Héraclius, édit. et trad. GUIDI, *Corpus Scriptorum Christian. Oriental. Scriptorum Syri*, s. III, t. IV, Paris, 1903; ÉLIE DE NISIBE, métropolitain de Nisibe, 1008-1049; *Chronique*, 1^{re} partie, jusqu'à la conquête arabe, édit. et trad. franç. BROOKS et CHABOT, *Corpus Scriptorum Christian. Oriental. Scriptorum Syri*, s. III, t. VII-VIII, 1909-1910; édit. nouvelle et trad. franç. DELAPORTE, Paris, 1910; *Chronique de Thomas le Prêtre*, dite *Liber calipharum*, édit. LAND, *Anecdota syriaca*, t. I et *Corpus Scriptorum Orientalium, Scriptorum Syri*, s. III, t. IV, *Chronica Minora*, 1903.

II. TRAVAUX. — Ajouter aux ouvrages généraux mentionnés aux chapitres précédents : DRAPEYRON, *L'empereur Héraclius*, Paris, 1869; Angelo PERNICE, *L'imperatore Eraclio*, Florence, 1905; GERLAND, *Die persischen Feldzüge des Kaisers Herakleios*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. III, 1894, p. 330-373; Norman H. BAYNES, *The first Campaign of Heraklius against Persia*, dans *English Historical Review*, octobre 1904; *The dates of the Avars surprise*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. XXI, 1913; MORDTMANN, *Die Avaren und Persen vor Konstantinopel*, dans *Mitteilungen des deutschen Erkursionsklub in Konstantinopel*, 5^e fasc., Constantinople, 1903, reproduction d'un article en grec du *Sylogos philol. de Constantinople*, 1891; RYFF, *Die Beziehungen der Slaven und Avaren zum oströmischen Reiche unter der Regierung des Kaisers Heraklios. Programm Budweis*, 1888; SCHLUMBERGER, *Le siège de Constantinople par le Khagan des Avars sous Héraclius*, dans *Récits de Byzance et des Croisades*, t. I, 1916, p. 1-12; BAYNES, *The restoration of the Cross at Jerusalem* dans *English Historical Review*, t. XXVII, 1912, p. 287-299; J. KOULAKOVSKY, *La date du retour de la Croix du Seigneur à Jérusalem* (russe), dans *Vizantiiski Vremennik*, t. XXI, 1913, p. 31 et suiv.; CHABOT, *La frontière de l'Euphrate de Pompée à la conquête arabe*, Paris, 1907; TOURNEBIZE, *Histoire politique et religieuse de l'Arménie*, Paris, 1910; LABOURT, *Le christianisme dans l'empire perse*, Paris, 1904; PATKANIAN, *Essai d'une histoire de la dynastie des Sassanides* dans *Journal Asiatique*, 6^e s., t. VII, 1866, p. 101-225; BROSSSET, *Histoire de la Géorgie* (traduite du géorgien en français, Saint-Petersbourg, 1848-1859, 5 vol.; KURSCHENA, *Die Chazaren*, 2^e édit., Vienne, 1910; MARQUART, *Osteuropäische und Ostasiatische Streifzüge*, Leipzig, 1903.

(1) Sur ces querelles entre les factions, auxquelles participaient les Juifs, voir au chapitre précédent les témoignages concordants (réunis par KOULAKOVSKY, *Vizantiiski Vremennik*, t. XXI, 1914, p. 9-11) de la *Doctrina Iacobi*, d'ANTIOCHUS LE STRATÈGE (qui signale l'arrivée à Jérusalem de méchantes gens... Ils se nommaient d'après les vêtements qu'ils portaient et s'appelaient la corporation, les uns des Verts, les autres des Bleus...), de MICHEL LE SYRIEN.

(2) Voir au chapitre précédent les conclusions sur ce meurtre de KOULAKOVSKY et L. DUCHESNE, *L'Église au VI^e siècle*, p. 372-373; PERNICE (*Eraclio*, p. 23) attribue à tort le massacre du patriarche aux Jacobites. A Tyr une conjuration des Juifs pour massacrer les chrétiens fut prévenue à temps par les autorités. Cf. EUTYCHIUS, *Annales*, dans *P. G.*, CXI, 1084.

(3) PERNICE, *op. cit.*, p. 58-59; KOULAKOVSKY, *Istoria Vizantii*, t. III, p. 33-34. Sources : THEOPHANES, a. 6102; MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, p. 400.

conquis en outre la partie de l'Arménie et l'Ibérie cédées à Maurice en 591.

Héraclius essaya de résister à cette invasion avec les forces qui lui restaient. Priscus, auquel il les confia, parvint à enfermer les Perses dans Césarée de Cappadoce, où l'empereur alla les assiéger. Manquant de vivres, les Perses firent une sortie victorieuse, dispersèrent l'armée impériale et allèrent prendre leurs quartiers d'hiver en Arménie (automne de 612)¹. L'année suivante, grâce à une diversion de Philippicus, qui envahit l'Arménie et poussa jusqu'à Valarchapata (Etschmiadzin), Héraclius put débarquer en Cilicie et menacer Antioche, mais, battu par les Perses, il ne put les empêcher de prendre Tarse, tandis que Schahrbaraz, après avoir occupé Damas, pénétrait en Palestine et trouvait la route de Jérusalem entièrement libre².

PRISE DE JÉRUSALEM
(5 MAI 614)

Les Perses ne rencontrèrent aucune résistance jusqu'à la Ville Sainte. A Bethléem, d'après la tradition, ils respectèrent la basilique de la Nativité à cause de la mosaïque de l'Adoration des Mages, vêtus de leur costume national, qui en décorait la façade³, mais, à leur approche, les nombreux moines qui habitaient aux environs de Jérusalem s'enfuyaient au loin⁴. A l'ultimatum de Schahrbaraz, le patriarche Zacharie, désireux d'éviter l'effusion du sang, voulait faire une réponse favorable, mais le peuple se souleva à cette nouvelle. Zacharie envoya chercher à Jéricho des renforts qui furent arrêtés par les Perses. Le blocus de la ville commença le 15 avril, mais, après vingt jours de siège, les Perses pénétrèrent dans la place, grâce à leurs puissantes machines, et massacrèrent, avec l'aide des Juifs, tous les habitants qui n'avaient pu fuir⁵. Les maisons furent pillées et détruites, l'église de la Résurrection (*Anastasis*), bâtie

(1) Cet événement, inconnu des chroniques byzantines; est rapporté par SEBEOS, trad. MACLER, p. 65.

(2) D'après SEBEOS, trad. MACLER, p. 67, Héraclius pénétra jusque sous les murs d'Antioche où se livra un combat très meurtrier, mais les effectifs étaient faibles (8000 Perses); THÉOPHYLACTE DE SIMOCATTA, VIII, 12; PERNICE, *op. cit.*, p. 61-63; KOULAKOVSKY, *op. cit.*, p. 35-36.

(3) D'après une lettre des trois patriarches d'Orient à Théophile, sur les images en 836, publiée par L. DUCHESNE dans *Roma e Oriente*, t. III, 1913, p. 283.

(4) *Vie de saint Georges Chozebita* dans *Analecta Bollandiana*, t. VII, 1888, p. 129-130.

(5) Nous suivons le récit d'ANTIOCHUS LE STRATÈGE, p. 9-15 de la traduction russe d'après KOULAKOVSKY, *op. cit.*, p. 37. D'après SEBEOS, trad. MACLER, p. 68-69, le patriarche aurait signé une première capitulation à la suite de laquelle une garnison persane aurait occupé Jérusalem. Au bout de quelques mois une émeute éclata; les Perses et les Juifs furent massacrés et Schahrbaraz dut assiéger de nouveau la ville. Le témoignage d'Antiochus, plus près des événements, paraît préférable. Voir les renseignements donnés par MACLER, traduction de SEBEOS, p. 68, n. 2; COUVERT (*La prise de Jérusalem par les Perses en 614*, Orléans, 1896) publie le texte arabe d'Antiochus le Stratège ainsi qu'une ode anacréontique du patriarche Sergius sur cet événement (reproduit dans la *Revue de l'Orient Chrétien*, 1897, avec traduction française, p. 154 et suiv.); J. RUÉRONÉ, *La prise de Jérusalem par les Perses*, dans *Revue Biblique*, 1897, p. 458-463; VAILLÉ, *La prise de Jérusalem par les Perses en 614*, dans *Revue de l'Orient Chrétien*, 1901; *Les Juifs et la prise de Jérusalem par les Perses*, dans *Échos d'Orient*, t. XII, 1909, p. 15-17; RR. PP. H. VINCENT et ABEL, *Le Saint-Sépulchre avant 614*, dans *Jérusalem Nouvelle*, t. II, 1914, p. 181-206; *La prise de Jérusalem par les Perses*, *ibid.*, p. 926-930 avec bibliographie.

par Constantin, fut incendiée¹, trente-cinq mille prisonniers furent vendus comme esclaves, mais tous ceux qui étaient artisans ou connaissaient un métier furent envoyés en Perse². Schahrbaraz n'ignorait pas la signification que les chrétiens attachaient à la Croix du Sauveur conservée dans l'église du Saint-Sépulcre ; il s'en empara comme d'un trophée et l'envoya au roi Chosroès³. Le patriarche Zacharie fut emmené aussi en captivité et les Perses placèrent à la tête des chrétiens Modestus, abbé de Saint-Théodore⁴. Beaucoup de fugitifs et même de blessés furent accueillis en Égypte par le patriarche melkite, saint Jean l'Aumônier, qui les répartit dans les hospices d'Alexandrie et subvint généreusement à leur entretien⁵. Bien plus, en puisant dans les trésors de ses églises, il ravitailla les populations de Palestine en leur envoyant une caravane chargée de vivres, et il confia des sommes importantes à trois évêques pour racheter des prisonniers⁶.

Les nouvelles de la prise de Jérusalem et surtout de la capture de la Vraie Croix excitèrent une véritable terreur à Constantinople, où furent reçues solennellement deux reliques de la Passion que le Préfet d'Égypte, Nicétas, avait pu sauver : la Sainte Lance et l'Éponge⁷.

La terreur fut portée à son comble lorsque au mois d'août 615 l'armée persane de Schahin, qui avait fait échouer la diversion de Philippicus en Arménie, parut subitement à Chalcédoine, après avoir traversé l'Asie Mineure sans résistance⁸. Cette expédition semble avoir été un simple raid, mais son effet moral fut considérable. Héraclius, qui aurait songé à ce moment à abdiquer ou à se retirer à Carthage, entreprit de négocier avec Chosroès, mais ce roi refusait de reconnaître la légitimité des successeurs de Maurice. On eut recours à une fiction diplomatique. La lettre au roi de Perse fut rédigée au nom du Sénat, regardé comme le dépositaire du pouvoir légitime, et apportée à Ctésiphon par le Préfet du prétoire Olympius, le Préfet de la ville Constance et le prêtre Anas-

(1) *Anonyme syriaque*, trad. GUIDI, p. 23, d'après lequel les Juifs aidèrent les Perses à détruire la ville ; *Chronique pascale*, a. 6122 (P. G., XCII, 988).

(2) KOULAKOVSKY, *op. cit.*, p. 38 (d'après Antiochus le Stratège). — D'après SEBEOS, trad. MACLER, p. 68-69, le massacre dura trois jours et il y aurait eu 57.000 victimes.

(3) SEBEOS, *ibid.*, p. 69. — *Anonyme syriaque* GUIDI, p. 22 ; ANTHOCHUS LE STRATÈGE dans KOULAKOVSKY, *op. cit.*, p. 38, raconte que la Croix fut donnée en garde à une épouse chrétienne de Chosroès, et placée dans un trésor de Ctésiphon. CHARDIN (*Voyage en Perse*, Amsterdam, 1711, t. I, p. 184) vit en Tauris un château où la Vraie Croix aurait séjourné.

(4) SEBEOS, trad. MACLER, p. 69-70.

(5) LÉONCE DE NEAPOLIS, *Vie de saint Jean l'Aumônier*, VII.

(6) LÉONCE, *Vie de saint Jean l'Aumônier*, II ; EUTYCHIUS, *Annales* (P. G., CXI, 1084).

(7) *Chronique pascale*, a. 6122 (P. G., XCII, 988) ; EBERSOLT, *Sanctuaires de Byzance*, 1921, p. 9-10. Ces reliques furent reçues à Constantinople, la première le 28 octobre 614, la seconde avant la prise de Jérusalem.

(8) SEBEOS, trad. MACLER, p. 77-78, attribue à tort cet exploit à Schahrbaraz, et montre Héraclius obligé de faire bon visage aux Perses et de les ravitailler, afin de pouvoir amorcer une négociation avec Chosroès ; *Chronique pascale*, a. 6123 (P. G., XCII, 989, 992) ; PERNICE, *op. cit.*, p. 70.

tase¹. Malgré les formules d'humilité de cette lettre, Chosroès refusa de négocier, et il aurait même disgracié Schahin, pour n'avoir pas réussi à s'emparer de l'empereur². Ce serait à ce moment, d'après Sebeos, qui est le seul à en parler, que Chosroès aurait fait tenter contre Constantinople une attaque par mer qui échoua complètement³.

CONQUÊTE DE L'ÉGYPTE
PAR LES PERSES (617-618)

La conquête de l'Égypte par Scharbaraz mit le comble à la détresse de l'Empire. Ce fut seulement en 617, qu'après avoir établi l'ordre en Syrie et en Palestine, le chef persan, en suivant la côte depuis Gaza, s'empara de Péluse, non sans difficulté, et pénétra en Égypte. Malgré des moyens insuffisants⁴, Nicétas se défendit pied à pied. Les Perses, après avoir installé leur camp non loin de l'antique Memphis, à l'endroit appelé Babylone⁵, parvinrent à pénétrer dans Alexandrie après un siège long et difficile ; le préfet augustal Nicétas et le patriarche Jean n'attendirent pas leur entrée dans la ville pour s'enfuir à Constantinople. La chute de la capitale entraîna la conquête de toute l'Égypte⁶.

LE DANGER DES AVARS
ET DES SLAVES

Pendant que la domination impériale s'effondrait en Orient, le danger n'était pas moins grand du côté de l'Occident. Sans parler de la perte de l'Espagne byzantine, des menaces lombardes contre l'Exar-

(1) Le texte de la lettre se trouve dans la *Chronique pascalle*, a. 6123 (P. G., XCII, 992-996) ; SEBEOS, trad. MACLER, p. 78-79, en donne la substance sous la forme d'un discours qu'Héraclius aurait adressé aux Perses de Chalcédoine ; sur l'autorité juridique du sénat, voir DIEHL, *Le Sénat et le peuple byzantin aux VII^e et VIII^e siècles*, dans *Byzantion*, t. I, 1924, p. 201-213.

(2) NICÉPHORE, *Breviarium*, édit. DE BOOR, p. 11, affirme que Schahin fut écorché vif, ce qui est faux, puisque Schahin reparait dans la campagne de 626. À la vérité il n'a plus désormais un rôle prépondérant. Voir là-dessus KOULAKOVSKY, *op. cit.*, p. 43.

(3) SEBEOS, trad. MACLER, p. 79.

(4) Sur l'organisation militaire de l'Égypte, voir JEAN MASPERO, *L'organisation militaire de l'Égypte byzantine*, Paris, 1912, surtout les chapitres IV-VI.

(5) Après la fondation du Caire, Babylone devint un des faubourgs de la nouvelle ville.

(6) JEAN DE NIKIOU avait dû écrire le récit de ces événements, mais cette partie de son texte est perdue. La seule narration détaillée est celle de la *Chronique syriaque anonyme* trad. GUIDI, XXII-XXIII ; THEOPHANES, a. 6107, mentionne simplement la conquête de l'Égypte, d'Alexandrie et de la Libye jusqu'à l'Éthiopie. Il ajoute que les Perses prirent une ville que la plupart des éditeurs identifient avec Chalcédoine, Καρχηδόνα, mais dont DE BOOR (édit. de THEOPHANES, I, p. 301) lit le nom Καρχηδόνα, Carthage. Les deux lectures sont aussi invraisemblables l'une que l'autre et il y a là une confusion de Theophanes. Voir la bibliographie de cette question dans AUDOLLENT, *Carthage romaine*, 1901, p. 135, n. 1, qui remarque qu'Anastase le Bibliothécaire, copiste de Theophanes, a lu Καρχηδόνα ; voir GELZER, *Chalkedon oder Karchedon*, dans *Rheinisches Museum*, 1893 ; sur la conquête de l'Égypte, voir KOULAKOVSKY, *op. cit.*, p. 46-48 ; PERNICE, *op. cit.*, p. 77-82 ; BUTLER, *The Arab Conquest of Egypt*, Oxford, 1902, appendix B, p. 498 (chronologie de l'expédition persane) ; DIEHL, *L'Égypte chrétienne et byzantine*, dans *Histoire de la nation égyptienne*, t. III, p. 538-539. La *Vie de Pistentios*, évêque de Keft, décrit la terreur excitée par l'invasion persane et montre qu'elle ne fut nullement favorisée par les Coptes. Texte et traduction par AMÉLINEAU dans *Étude sur le christianisme en Égypte au VII^e siècle*, Paris, 1887, p. 137. Sur la prise d'Alexandrie par les Perses, détails précieux dans SÈVÈRE D'ASCHMOUNÉIN, *Histoire des patriarches coptes d'Alexandrie*, dans les biographies des patriarches Andronic et Benjamin, analysés par JEAN MASPERO, *Græco-arabica*, dans *Bulletin de l'Institut Français d'Archéologie Orientale*, t. XII, p. 43-51.

chat de Ravenne, la péninsule des Balkans était le théâtre des invasions continuelles des Avars et de leurs alliés, les peuples slaves. Après le coup d'État militaire de 602 qui dégarnit la frontière du Danube, les barbares avaient pu pénétrer jusqu'à Thessalonique, qu'ils bloquèrent plusieurs années, mais qui se défendit avec sa milice urbaine¹. Par contre, la Macédoine et la Thrace étaient mal défendues ; les Avars et les Slaves occupaient la Dalmatie et détruisaient en 614 sa métropole, Salone², dont les habitants, épargnés par le massacre, se réfugièrent dans le palais de Dioclétien à Spalato³. C'est à ce moment que les Slaves, peu à peu émancipés de la domination des Avars, occupèrent la Dalmatie, dont la population latine se retrancha dans les villes de la côte⁴. L'Illyricum n'en était pas moins perdu presque entièrement pour l'Empire.

Ne pouvant agir à la fois sur deux fronts, Héraclius essaya du moins de s'assurer la neutralité des Avars pendant l'expédition qu'il préparait contre la Perse. Ce fut en 617 qu'une ambassade impériale parvint à obtenir du Khan des Avars la signature d'un traité⁵, mais, après avoir essayé d'attirer Héraclius dans un guet-apens, sous prétexte de sceller la paix, les Avars parurent à l'improviste devant Constantinople avec l'intention de pénétrer dans la ville par surprise. Leur dessein ayant échoué, ils pillèrent les faubourgs et ramenèrent chez eux de longues files de prisonniers. Une fête annuelle n'en fut pas moins établie pour célébrer la délivrance de Constantinople, regardée comme miraculeuse⁶.

4 LA DÉTRESSE DE L'EMPIRE La surprise de Constantinople par les Avars et surtout la conquête de l'Égypte, véritable grenier de la ville impériale, où se maintenait toujours l'institution romaine de l'annone, avaient achevé la détresse de l'Empire. Au même moment, une épidémie ravageait Constantinople et le gouvernement ne pouvait plus continuer les distributions de l'annone. Les monnaies

(1) *Miracles de saint Démétrius*, dans *Acta Sanctorum, Octobris*, t. IV, p. 194 et suiv. ; TAFRALI, *Thessalonique des origines au XIV^e siècle*, 1919, p. 108 et suiv.

(2) DVORNIK, *Les Slaves, Byzance et Rome au IX^e siècle*, Paris, 1926, p. 5 ; BULLIÉ, *Sull'anno della distruzione di Salona*, dans *Bullet. di storia archeol. dalmata*, t. XXIX, 1906, p. 268 et suiv. ; DE VOINOVITCH, *Histoire de Dalmatie*, Paris, 1935, t. I, p. 253.

(3) Cet établissement avait été ordonné par Phocas après la destruction de Salone en 603-604. Cf. F. DELGER, *Regesten*, 154.

(4) Les pirateries des Slaves sont signalées par ISIDORE DE SÉVILLE, *Chronicon* (P. L., LXXXIII, 1036) et JEAN DE NIKIOU, trad. ZOTENBERG, p. 550 ; DVORNIK, *op. cit.*, sur la destruction des évêchés dalmates par les Slaves, p. 76-77 ; KOULAKOVSKY, *op. cit.*, p. 51-52.

(5) Les chroniqueurs ne s'accordent pas sur la date de cet événement : THEOPHANES, a. 6110 = 619 ; *Chronique pascale* (P. G., XCII, 1006) donne l'année 623, le dimanche 5 juin. Comme l'a montré BAYNES, *The dates of the Avars surprise*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. XXI, 1912, p. 110-128, en 623 Héraclius avait quitté Constantinople. D'autre part, dans le Calendrier Ecclésiastique de Constantinople, l'anniversaire de la délivrance de la ville est célébré le 5 juin. Or en 619 le 5 juin était un mardi, tandis qu'il tombait un dimanche en 617.

(6) D'après un typikon de Constantinople daté du IX^e siècle, reproduit par BAYNES dans l'article cité de la *Byzantinische Zeitschrift*, t. XXI, 1912, p. 123.

avaient perdu la moitié de leur valeur¹. D'autre part, Héraclius devait faire face à la fois aux Avars et aux Perses. A la veille de son expédition, Georges Pisidès le représente entre Charybde et Scylla, paralysé dans l'exécution de ses plans contre la Perse par le danger des Avars². Et c'est ce qui explique qu'il ait fini par se résoudre à traiter dans des conditions onéreuses avec ces mêmes Avars, dont les promesses étaient si peu sûres³.

§ 2. — Héraclius et sa politique d'union religieuse.

L'EMPEREUR HÉRACLIUS En dépit de la situation désespérée dans laquelle il trouva l'Empire, Héraclius, âgé de trente-cinq ans à son avènement, entreprit avec un magnifique courage la tâche écrasante de le relever. Doué de qualités brillantes, d'une force physique et d'un courage à toute épreuve, esprit droit, il vit les maux qu'il fallait guérir et, avec une grande force de volonté et en déployant une activité prodigieuse, il réussit, malgré les désastres répétés, à améliorer la situation de l'Empire, à affermir son autorité et à préparer une guerre de revanche contre les Perses⁴.

Les sources nous renseignent incomplètement sur les moyens qu'il employa pour arriver à ce résultat. Pour affermir son pouvoir et mettre fin au régime des révoltes militaires, il pratiqua une politique dynastique, faisant couronner ses enfants dès leur naissance⁵ et confiant à ses parents les commandements importants⁶. Surtout il rétablit l'ordre, troublé sans cesse par les émeutes dues aux querelles entre les factions du Cirque. Il semble qu'il en ait modifié l'organisation, et il put sans résistance brûler l'étendard des Vénètes (Bleus) en plein Hippodrome⁷.

LA RÉORGANISATION FINANCIÈRE ET L'ÉGLISE Dans cette œuvre de redressement, Héraclius eut pour auxiliaire le patriarche Sergius. A l'avènement de l'empereur, le trésor était vide. Avant d'être capturé, Phocas avait eu le temps de

(1) *Chronique pascalle*, a. 6125 (P. G., XCII, 997) ; KOULAKOVSKY, *op. cit.*, p. 48.

(2) Georges Pisidès, *Heraklias*, II, 107.

(3) THEOPHANES, a. 6111 ; MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, t. II, p. 408 ; PERNICE, *op. cit.*, p. 97 et suiv. (tableau intéressant de la situation de l'empire en 619).

(4) Portrait d'Héraclius dans PERNICE, *Eraclio*, p. 43 et suiv. ; PISIDÈS, *Heraklias*, II, vers 9-10, 55-61 et *De Expeditione persica*, I, vers 89 et suiv., le représente comme un homme accompli et insiste sur sa bienveillance, *φιλανθρωπία* et sur sa prodigieuse activité, lui attribuant *αίτιόλητον φρένα*, mais il reconnaît chez lui des alternatives d'enthousiasme ou d'apathie. Il suffisait d'un léger mécontentement pour paralyser son intelligence et sa volonté.

(5) *Chronique pascalle*, édit. DE BONN, p. 384, a. 6121 ; THEOPHANES, a. 6103 ; KOULAKOVSKY, *op. cit.*, p. 29. Eudokia, née le 7 juin 614, fut couronnée le 4 octobre 612 ; Constantin, né le 3 mai 612, reçut le diadème le 25 décembre suivant.

(6) KOULAKOVSKY, *op. cit.*, p. 33. Son frère, Grégoire, fut eucroate ; son cousin, Nicéas, resta gouverneur d'Égypte ; Priscus, son allié, comte des excubiteurs et chargé du commandement de l'armée d'Orient, mais, convaincu de trahison, il tomba en disgrâce et fut relégué dans un monastère.

(7) *Chronique pascalle*, a. 6118 (P. G., XCII, 981) (trois jours après le couronnement d'Héraclius).

faire jeter dans la mer les richesses qu'il avait accumulées¹. Non seulement Héraclius dut réduire la valeur des monnaies et les traitements des fonctionnaires, mais il inaugura une politique d'économies, favorisée par l'Église, comme le montre la réduction du nombre des clercs et des officiers de Sainte-Sophie et de Sainte-Marie des Blachernes, demandée par le patriarche lui-même². La perte de l'Égypte, en 618, diminua encore dans une forte proportion les ressources du trésor, et il fallut de toute nécessité supprimer le service de l'annone, qui s'était maintenu à Constantinople³. Ce fut surtout au moment où Héraclius organisait l'armée qui lui permit d'attaquer les Perses, en 620, qu'il reçut du patriarche des secours précieux. Comprenant que de la campagne qui allait commencer dépendait le sort de l'Empire et des églises d'Orient, Sergius mit à la disposition du basileus les trésors d'église, dont les plus belles œuvres d'orfèvrerie furent converties en monnaie⁴.

LES EFFORTS
POUR L'UNION RELIGIEUSE

Parmi les maux dont souffrait l'Empire, les plus néfastes étaient, aux yeux d'Héraclius, les discordes religieuses, qui favorisaient les idées de séparatisme et la désaffection pour le pouvoir impérial des provinces d'Orient que les Perses allaient envahir. Phocas avait voulu imposer brutalement l'orthodoxie à des provinces comme l'Égypte, que tous ses prédécesseurs avaient ménagée, et ce fut l'une des causes de sa chute. Les Coptes favorisèrent l'entreprise de Nicéas, qui permit à Héraclius de renverser Phocas, et les autorités cessèrent d'inquiéter les Jacobites. De son côté, Héraclius, à peine installé sur le trône, publia en 610 un « édit sur la foi » dont les termes étaient orthodoxes, mais où perçait le désir de réconcilier les monophysites, comme le montraient la reproduction de la formule de Cyrille, *μία φύσις τοῦ Λόγου Θεοῦ σεσχωρωμένη* et l'admission du concile de Chalcédoine tout en jetant l'anathème à ceux qui dans ce concile auraient professé des opinions hétérodoxes⁵.

D'autre part, le patriarcat melkite d'Alexandrie était vacant, depuis qu'en 609 Théodore Scribon avait été tué après l'entrée de Nicéas à Alexandrie⁶. En 612 (juillet), Nicéas lui fit donner comme successeur

(1) JEAN DE NIKIOU, trad. ZOTENBERG, p. 552 ; sur les rapports entre Héraclius et Sergius voir PERNICE, *op. cit.*, p. 51-52.

(2) DÆLGER, *Reg.*, 165 et 175 ; Texte grec dans ZACHARIAE VON LINGENTHAL, *Jus Graeco-romanum*, t. III, I, 22-23 ; KOULAKOVSKY, *op. cit.*, p. 32 ; PERNICE (*op. cit.*, p. 99-100) fait remarquer que l'empereur tirait un revenu important de la vénalité des offices ecclésiastiques.

(3) DÆLGER, *Reg.*, 173-174 ; *Chronique pascate*, a. 6125 (P. G., XCII, 997).

(4) THEOPHANES, a. 6113 (reproduit par les chroniques postérieures). Voir DÆLGER, *Reg.*, 176 ; KOULAKOVSKY, *op. cit.*, p. 57. Ce sacrifice imposé aux églises eut le caractère d'un emprunt, l'empereur s'étant engagé à leur restituer, quand il le pourrait, la valeur des objets précieux.

(5) MICHEL LE SYRIEN, édit. CHABOT, t. II, p. 402-403 ; JEAN MASPERO, *Histoire des patriarches d'Alexandrie*, p. 325.

(6) JEAN MASPERO, *op. cit.*, p. 326-327.

Jean, né à Amathonte en Chypre, qui mérita par ses bonnes œuvres le surnom de *miséricordieux*. Bien qu'il recommandât à son troupeau de ne pas communiquer avec les hérétiques, la charité était son principal souci¹, et sa réputation de sainteté fut telle qu'après sa mort il fut canonisé par les Coptes². Nous avons déjà signalé l'activité qu'il déploya pour accueillir les fugitifs de Syrie chassés par l'avance des Perses et les mesures qu'il prit pour ravitailler les chrétiens restés en Palestine. Il ne chercha donc nullement à inquiéter les Jacobites.

L'UNION DES COPTES
ET SYRIENS JACOBITES

Dans son désir de supprimer toutes les causes de division, le gouvernement impérial, représenté par Nicétas, devenu préfet augustal, alla jusqu'à favoriser la réconciliation des deux groupes de frères ennemis que formaient les Syriens et les Coptes monophysites. Toutes les tentatives de rapprochement qui avaient eu lieu sous Tibère et sous Maurice avaient complètement échoué par suite de divergences doctrinales et de la rivalité entre les patriarches d'Antioche et d'Alexandrie, qui se disputaient la prépondérance³.

La date de la réunion et la question de savoir qui en prit l'initiative ont donné lieu à des divergences⁴. Il semble bien que ce furent deux évêques syriens, Paul de Tella et Thomas de Maboûg (Hiérapolis), réfugiés au monastère de l'Enaton, où ils s'occupaient à transcrire des versions syriaques de l'Écriture Sainte, qui manifestèrent les premiers le désir d'entrée en communication avec les Coptes⁵.

Ce fut en octobre 616 qu'Athanase, patriarche jacobite d'Antioche, accompagné de plusieurs évêques, parvint à Alexandrie. Il reçut un accueil assez réservé du préfet Nicétas, qui lui ordonna de rester hors de la ville⁶. Mais les Syriens trouvèrent un défenseur dans la personne

(1) Jean MASPERO, *op. cit.*, p. 327-328; LÉONCE DE NEAPOLIS, *Vie de saint Jean le Miséricordieux*, I-II, XXXI-XLV; KOULAROVSKY, *op. cit.*, p. 45.

(2) Il est fêté le 11 novembre. Cf. Jean MASPERO, *op. cit.*, p. 382, n. 2.

(3) Voir *Histoire de l'Église*, t. IV, p. 494-495, l'origine de la querelle entre Damien d'Alexandrie et Pierre d'Antioche.

(4) Exposé des diverses opinions par Jean MASPERO, *op. cit.*, p. 321-322; les versions syriaques de la Bible rédigées par Paul de Tella et Thomas de Maboûg se trouvent au British Museum. Une suscription mentionne la présence à Alexandrie en 616 du patriarche d'Antioche Athanase et de Paul de Tella. La conférence eut lieu avant la mort du patriarche copte Anastase, qui est du 18 décembre 616; voir aussi L. DUCHESNE, *L'Église au VI^e siècle*, p. 378-380; KOULAROVSKY, *op. cit.*, p. 44-45. Jean MASPERO (*op. cit.*, p. 320-321) n'a pas de peine à démontrer la fausseté du témoignage de SÉVÈRE D'ASCAMOUNEIN (*Histoire des patriarches d'Alexandrie, Patrologia Orientalis*, t. I, p. 481) d'après lequel, apprenant l'élection d'Athanase comme patriarche d'Antioche, Anastase lui aurait écrit pour lui dénoncer les erreurs de Pierre son prédécesseur. Athanase et ses évêques auraient reconnu qu'ils vivaient dans le schisme et l'hérésie et auraient demandé à se réconcilier avec les Coptes. Le malheur est qu'Athanase n'est pas le successeur de Pierre et qu'il a été élu en 595, neuf ans avant l'avènement d'Anastase à Alexandrie.

(5) Jean MASPERO, *op. cit.*, p. 322.

(6) La source essentielle est la lettre adressée après la conclusion de l'union par le patriarche d'Antioche Athanase à Cyrilaque, évêque d'Amida. Elle se trouve dans MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, t. II, p. 381-394.

d'un duc d'Arcadie, Patricius, qui se trouvait à Alexandrie et était attaché à la doctrine monophysite. Ce fut lui qui présida les conférences entre Syriens et Coptes tenues à Alexandrie et auxquelles Athanase n'assista pas, pour respecter l'ordre de Nicéas. Les discussions furent laborieuses. Trithéites et tétradites étaient encore nombreux en Égypte, et Jean, chef de ceux-ci, n'ayant pu faire adopter sa doctrine, partit. Enfin les évêques finirent par se mettre d'accord sur quelques principes essentiels : les propriétés divines ne doivent pas être confondues avec les trois personnes (condamnation de la doctrine tétradite de Damien) ; unité essentielle des trois personnes (dirigé contre Pierre de Callinique)¹. Un rapport (libellus) fut envoyé aux deux patriarches d'Alexandrie et d'Antioche, Anastase et Athanase, qui confirmèrent les décisions de l'assemblée et se réunirent pour célébrer l'union dans un monastère situé à l'ouest d'Alexandrie². Le patriarche Anastase mourut peu après (18 décembre 616) et eut pour successeur Andronic, qui profita de l'invasion persane pour s'installer à Alexandrie³. L'union était loin d'être complète, et Jean, ancien moine syrien de Beit-Aphton, qui avait été notaire de Damien et avait quitté la conférence, refusa d'accepter l'union⁴. L'unité du parti monophysite n'en était pas moins rétablie au moment de l'invasion persane.

§ 3. — Le régime religieux de l'Orient pendant l'occupation persane.

POLITIQUE DE CHOSROËS II A L'ÉGARD DES CHRÉTIENS DANS LES PROVINCES CONQUISES

Cependant, la longue occupation des provinces d'Orient par les Perses eut dans le domaine religieux des conséquences importantes. Bien décidé à les annexer définitivement à son Empire, Chosroës II ne pouvait se désintéresser de la religion de ses nouveaux sujets, ni surtout la heurter de front et la persécuter. Vis-à-vis des chrétiens de toute confession, il dut adopter une politique religieuse ou plutôt modifier celle qu'il avait suivie jusque-là⁵.

Les Perses, en effet, s'étaient appuyés d'abord sur les Juifs, qui leur avaient facilité l'invasion de la Syrie et de la Palestine. Par un décret

(1) Tous ces renseignements proviennent du rapport sur les conférences adressé par les deux évêques de Tella et de Maboûg au patriarche Athanase, qui en reproduit la substance dans la lettre citée plus haut. Cf. Jean MASPERO, *op. cit.*, p. 330-332.

(2) Le monastère de *Caesaria la patricienne*. Les deux patriarches célébrèrent la messe tour à tour et signèrent le synodikon. *Histoire des patriarches d'Alexandrie*, dans *Patrologie Orientale*, t. I, p. 482 ; MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, t. II, p. 391-392 ; Jean MASPERO, *op. cit.*, p. 333.

(3) L. DUCHESNE, *L'Église au VI^e siècle*, p. 379.

(4) Jean MASPERO, *op. cit.*, p. 334-342. Il est possible que ses partisans l'aient élu comme patriarche.

(5) Bonne appréciation de cette politique par FERNICE, *op. cit.*, p. 74-77, et KOULAKOVSKY, *op. cit.*, p. 40-44.

inattendu, Chosroès ordonna l'expulsion des Juifs du territoire de Jérusalem¹. Par un autre décret, il enjoignit de restituer aux chrétiens leurs églises et leurs monastères, en les autorisant à reconstruire tout ce qui avait été détruit et à exercer librement leur culte².

Aussitôt Modestus, qui avait été placé, comme on l'a vu, à la tête de l'église de Jérusalem pendant la captivité du patriarche Zacharie, se mit à l'œuvre. Grâce aux secours qu'il reçut du patriarche d'Alexandrie, saint Jean l'Aumônier, et du métropolitain d'Arménie, dont les fidèles faisaient en grand nombre le pèlerinage de Jérusalem, il put reconstruire les basiliques détruites, bien que sur un plan moins ample³.

Les chrétiens étaient en faveur auprès du roi des rois. Ses deux épouses préférées et son trésorier, Yazdin, professaient le christianisme. Nestoriens (qui étaient jusque-là en majorité dans la chrétienté persane) et monophysites, devenus influents, se pressaient à sa cour.

Il est d'ailleurs curieux de constater que
LE CONCILE DE CTÉSIPHON Chosroès, en véritable homme d'État, avait le même souci que les empereurs d'établir l'unité religieuse parmi ses sujets. La 25^e année de son règne, d'après Sebeos⁴, soit en 614, après la prise de Jérusalem, il donna l'ordre à tous les évêques d'Orient de se réunir à la *Porte Royale*⁵, de mettre fin à leurs dissensions et de déterminer la vraie foi. Le roi leur donna comme présidents un seigneur arménien, Sempad Bagratuni, et le médecin en chef de la cour. Les séances eurent lieu dans la salle même du trône; il semble bien que Chosroès y ait assisté et en ait même dirigé les débats. Parmi les membres du concile se trouvaient le patriarche captif de Jérusalem, Zacharie, des évêques arméniens et des *philosophes* (probablement des moines) faits prisonniers. Le roi fit expulser de l'assemblée les membres des petites sectes chrétiennes et décida qu'on n'examinerait que les doctrines de Nicée, Constantinople, Éphèse, Chalcédoine. Si le détail est exact, il faut supposer que Chosroès avait auprès de lui un informateur. La lettre reproduite par Sebeos le montre discutant sur les deux natures, expulsant les Nestoriens du concile et décidant que tous ses sujets chrétiens devraient professer la foi des Arméniens. Le patriarche Zacharie lui-

(1) Connue par la lettre de Modestus au métropolitain d'Arménie dans SEBEOS, trad. MACLER, p. 71-72. De même témoignage d'ACOGH'IG DE DARON, trad. DULAURIER, Paris, 1883, p. 146. À Jérusalem les Juifs avaient aidé les Perses à massacrer les chrétiens et avaient détruit les églises restées intactes.

(2) *Chronique anonyme* trad. GUIDI, p. 19; TABARI, trad. NOEDELKE, p. 478 et suiv.

(3) Sur la reconstruction du Saint-Sépulcre après 614, voir VINCENT et ABEL, *Jérusalem nouvelle*, t. II, 1914, p. 218-228 et, t. II, fasc. III, 1922, p. 928-929, la liste des édifices qui auraient été détruits par les Perses; L. DUCHESNE, *L'Église au VI^e siècle*, p. 374-375.

(4) On connaît les détails de cette assemblée par une lettre postérieure des évêques arméniens à l'empereur Constant II, reproduite par SEBEOS, trad. MACLER, p. 113-116. Ce récit, certainement tendancieux, attribue un rôle important aux Arméniens.

(5) C'est-à-dire au palais royal, vraisemblablement à Ctésiphon.

même et un *philosophe* d'Alexandrie auraient renié le concile de Chalcédoine.

Il faut évidemment faire une grande part à l'exagération¹, et beaucoup de ces affirmations doivent être rejetées. D'autre part, il est impossible d'admettre avec l'Anonyme de Guidi que ce soient les Nestoriens qui aient remporté la victoire² : la politique postérieure de Chosroès démontre le contraire. Ce qu'il faut retenir de cet étrange concile, c'est que les monophysites, qui avaient tenu jusque-là une place insignifiante dans l'église de Perse, étaient reconnus officiellement et que l'exercice de leur culte recevait une autorisation légale.

LES PERSES EN ÉGYPTÉ On constate en effet que, sauf en Palestine, les Perses ont partout favorisé le clergé monophysite, les Melkites étant nécessairement regardés comme les affidés de l'empereur. Le patriarche melkite d'Antioche, assassiné par les Juifs en 609, ne fut pas remplacé, et ce fut le patriarche jacobite, Athanase, qui exerça l'autorité. Après avoir jugé impossible la défense d'Alexandrie, le préfet augustal Nicéas et le patriarche melkite saint Jean l'Aumônier s'enfuirent. Tout naturellement les Perses confièrent l'autorité à Alexandrie au patriarche jacobite, Andronic, remplacé après sa mort par Benjamin³.

Les Perses restèrent les maîtres de la Syrie pendant dix-huit ans (611-629), de l'Égypte pendant onze ans (618-629). Les populations jacobites s'habituaient ainsi à exercer librement leur culte sous une autre domination que celle de l'Empire. Et c'est cette circonstance qui explique les efforts surhumains faits par Héraclius après sa victoire pour essayer de les rallier de nouveau à la cause impériale.

§ 4. — La contre-offensive d'Héraclius.

LES PRÉPARATIFS Ce fut seulement en 622, douze ans après son avènement, qu'Héraclius fut en mesure de prendre l'offensive contre les Perses⁴. Il semble que les difficultés qu'il eut avec

(1) Voir les conclusions justes de PERNICE, *op. cit.* et de MARQUART, *Osteuropäische und Ostasiatische Streifzüge*, Leipzig, 1903, p. 400.

(2) *Chronique anonyme*, trad. GUIDI, p. 20.

(3) DIEHL, *L'Égypte chrétienne et byzantine*, dans *Histoire de la nation égyptienne*, t. III, p. 538-540, insiste sur la terreur qu'inspiraient les Perses et les cruautés qu'ils exerçaient. « Les Coptes ne paraissent pas avoir été mieux traités que les Grecs et il s'en faut qu'ils aient considéré les Perses comme des libérateurs ». Même conclusion d'après la vie de Pisentios dans H. LECLERCQ, *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne*, t. IV, col. 2473-2474; *Eloge de Pisentios évêque de Kest*, texte et traduction en français dans AMÉLINEAU, *Monuments pour servir à l'histoire de l'Égypte chrétienne au IV^e et au V^e siècle*, p. 137 et suiv., Paris, 1887 (biographie rédigée dans la deuxième moitié du VII^e siècle par un témoin oculaire de l'invasion persane); PERNICE, *op. cit.*, p. 81-82.

(4) Sur la chronologie des campagnes d'Héraclius, voir spécialement GERLAND, *Die persischen Feldzüge des Kaisers Herakleios*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. IV, 1894, p. 330-373 (contrairement aux historiens antérieurs, sauf Gibbon, il distingue seulement trois campagnes : 622 ; 623-

les Avars en aient retardé le début. Toujours est-il qu'il ne put quitter Constantinople qu'après avoir négocié avec eux et obtenu du Khagan des assurances pacifiques¹. La conséquence de cet accord fut qu'il put faire passer les troupes d'Europe en Asie, de manière à augmenter ses effectifs contre les Perses². D'après Pisidès, l'empereur provoqua une délibération de son conseil pour savoir s'il prendrait le commandement de l'armée. L'opinion des conseillers était divisée, mais Héraclius, après avoir laissé parler chacun, déclara qu'il conduirait lui-même l'armée³. Avant son départ, l'empereur désigna comme son successeur son fils Constantin, déjà associé au trône, mais encore mineur, et il confia la régence de l'Empire au patriarche Sergius et au patrice Bonus⁴.

CARACTÈRE RELIGIEUX DE L'EXPÉDITION

Ces préparatifs eurent lieu au milieu de l'enthousiasme de la population. Ce fut sans doute avant son départ qu'Héraclius reçut du roi de Perse une réponse insultante à la lettre qu'il lui avait adressée. Chosroès invitait l'empereur à lui livrer Constantinople, à venir s'établir en Perse avec sa famille, et blasphémait le Dieu des chrétiens avec d'horribles menaces en cas de résistance⁵. Héraclius fit lire ce message devant le patriarche et tous les grands. « Et pénétrant dans la maison de Dieu, ils étendirent le message devant le saint autel et ils se prosternèrent sur leurs faces devant le Seigneur et pleurèrent amèrement pour qu'il vit les outrages dont ses ennemis l'outrageaient⁶ ».

Cette lettre dut achever d'exaspérer les esprits et l'expédition eut le caractère d'une guerre sainte destinée à défendre le christianisme contre les païens et à reconquérir la Vraie Croix. Plus tard les croisés d'Occident considérèrent Héraclius comme leur devancier et son expédition contre les Perses comme la plus ancienne des croisades. C'est par le récit de cette guerre que Guillaume de Tyr commence sa grande histoire des

625 ; 627-628). Les poèmes de Pisidès constituent la seule source contemporaine et ont été utilisés par Theophanes. Sebeos donne des renseignements précieux sur les rapports d'Héraclius avec les Arméniens et les peuples du Caucase.

(1) THEOPHANES, a. 6111, dit formellement qu'avant de s'engager contre les Perses, Héraclius voulut traiter avec les Avars et, a. 6112 (620-621), que le traité fut conclu, *μετὰ τῶν Ἀβάρων εἰρηνεύσας*. KOULAKOVSKY (*op. cit.*) confond ce traité avec celui qui fut conclu en 623 entre Héraclius et les Avars.

(2) THEOPHANES, a. 6112.

(3) GEORGES PISIDÈS, *Expositio Persica*, I, v. 104-131 ; PERNICE, *op. cit.*, p. 104-105.

(4) THEOPHANES, a. 6113 ; SEBEOS, trad. MACLER, p. 80.

(5) Texte dans Sebeos, qui la place dans la 34^e année du règne de Chosroès, soit 623-624, mais, comme il mentionne ensuite le testament d'Héraclius, il est vraisemblable que l'empereur l'a reçue avant son départ, en 622. Cf. SEBEOS, trad. MACLER, p. 79-80. Telle est l'opinion de PERNICE, *op. cit.*, p. 106-107, tandis que KOULAKOVSKY, *op. cit.*, p. 65-66, fait de la lettre de Chosroès une réponse à celle que lui aurait adressée Héraclius en février 623 et la fait parvenir à l'empereur au début de sa deuxième campagne, à Nicomédie le 27 mars 623. Rien n'indique que la lettre de Chosroès soit une réponse ; elle ressemble plutôt à un ultimatum.

(6) SEBEOS, *ibid.*

États chrétiens de Syrie, et cet ouvrage, traduit en français au XIII^e siècle sous le nom de « *Livre d'Éracles* », jouit d'une grande popularité pendant tout le moyen âge, à l'égal des romans courtois¹.

LE PLAN D'HÉRACLIUS Dans l'hiver qui précéda son départ, Héraclius s'était établi au palais d'Hiéria, sur la rive asiatique, et ce fut là qu'après une étude de la littérature stratégique, il élaborait son plan de campagne². Ce plan était grandiose et audacieux. Au lieu de chercher à reprendre aux Perses la Syrie et l'Égypte, il s'agissait pour lui d'attaquer l'Empire perse au cœur même de sa puissance en entraînant dans la vallée du Tigre les populations de l'Arménie et de la Transcaucasie, conception digne d'Hannibal qui place Héraclius au rang des plus grands stratèges qu'ait produits l'Empire romain. Avec une volonté obstinée, et sans se laisser arrêter par les diversions, Héraclius mit moins de six ans à atteindre ce résultat (622-628).

L'ASIE MINEURE DÉGAGÉE Nous n'avons pas à exposer ici les détails de ses campagnes, mais à en noter les grands résultats³. Pour atteindre les peuples chrétiens du Caucase, Héraclius devait d'abord libérer l'Asie Mineure des armées persanes. Il s'embarqua à Constantinople le lundi de Pâques (5 avril 622), pour aller débarquer à Pylae, non loin de Nicomédie. Il passa l'été à exercer et à aguerrir son armée, et ce fut seulement à l'automne qu'il attaqua les avant-gardes ennemies. Les Perses avaient fortifié tous les passages des montagnes entre la Cappadoce et l'Arménie. Par une manœuvre hardie, Héraclius feignit d'attaquer de front l'armée de Schahrbaraz, mais le gros de son armée exécutait un mouvement tournant, débordait le flanc de l'armée perse et la mettait en déroute. Après une tentative de résistance, Schahrbaraz battait en retraite vers la Cilicie, abandonnant le Pont et la Cappadoce (janvier 623)⁴.

**RENOUVELLEMENT DE LA PAIX
AVEC LES AVARS** Bien qu'il fût décidé à exploiter ce succès, de nouvelles menaces des Avars obligèrent Héraclius à revenir à Constantinople. Il fallut satisfaire les nouvelles exigences du Khagan,

(1) GUILLAUME, archevêque de Tyr (vers 1184), *Historia rerum in partibus transmarinis gestarum*, I, 1, édit. *Historiens Occidentaux des Croisades*, t. I; René Grousset, *Histoire des Croisades*, t. I, Paris, 1934, p. 1-11. Le chroniqueur présente la domination persane comme plus dure que la domination arabe.

(2) KOULAKOVSKY, *op. cit.*, p. 59. On ignore quels furent ses collaborateurs.

(3) Sur la première campagne voir Norman H. BAYNES, *The first campaign of Heraklius against Persia*, dans *English Historical Review*, 1904, p. 694 et suiv. Récits de l'ensemble des campagnes dans PERNICE, *op. cit.*, livre II, p. 111-182; KOULAKOVSKY, *op. cit.*, p. 61-120. Résumés dans VASILIEV, *Histoire de l'empire byzantin*, édit. française, t. I, p. 257-262 et dans DIEHL et MARÇAIS, *Le monde oriental de 395 à 1081*, t. III de l'*Histoire générale, Moyen âge*, de Glotz, p. 146-151.

(4) PISIDES, *Expeditio persica*, II, v. 217-353; THEOPHANES, a. 6113.

augmenter le chiffre du tribut annuel que l'Empire payait aux Barbares sous forme d'une annone et envoyer comme caution plusieurs parents de l'empereur¹.

L'INVASION DE L'ARMÉNIE PERSANE En avril 623, Héraclius put concentrer son armée à Césarée de Cappadoce² et pénétrer dans l'Arménie persane par Dwin, qu'il fallut prendre d'assaut et qui fut incendiée, puis par Theodosiopolis (Erzeroum). Après avoir passé l'Araxe (juin 623), il ravagea la Médie Atropatène sans rencontrer la moindre résistance. Chosroès, qui ne s'attendait pas à une invasion aussi rapide, faillit lui-même être capturé à Gandzak (Tauris ?), résidence du fondateur de la dynastie sassanide, Ardeschir. Chosroès rappela aussitôt ses armées de Syrie, mais l'automne arriva sans qu'elles fussent encore en Perse, et Héraclius, chargé de butin et de prisonniers, put prendre ses quartiers d'hiver en Albanie, entre l'Araxe et la Koura, d'où il se mit en relations avec les dynastes d'Ibérie et du Lazique (Transcaucasie) qui lui fournirent de nouvelles troupes³.

LA LUTTE POUR L'ARMÉNIE ET LE REPLI D'HÉRACLIUS En 624, le retour des armées persanes arrêta l'offensive d'Héraclius et sauva la Perse de l'invasion. Mais l'empereur battit successivement les trois armées persanes envoyées contre lui. Celles de Schahrbaraz et de Schahin parvinrent à faire leur jonction, mais Héraclius réussit à battre en retraite vers le sud-ouest sans être inquiété et s'empara même du camp de Schahrbaraz en plein hiver, au nord du lac de Van, ce qui lui permit de prendre ses quartiers d'hiver dans cette région⁴. Il n'en devait pas moins abandonner momentanément ses plans sur l'Arménie. Dans la campagne de 625, il ne put que disputer à Schahrbaraz la route de Constantinople en le précédant à travers mille difficultés sur l'Euphrate, qu'il passa à Samosate, et en l'entraînant en Cilicie, où par sa bravoure personnelle et en ramenant au combat ses troupes épuisées, il força son adversaire à la fuite sur les bords du Saros (Seïhoun actuel)⁵.

(1) Source : NICÉPHORE, *Breviarium*, édit. DE BOOR, p. 17. On a vu que KOULAKOVSKY place à tort ce traité en 622.

(2) D'après la *Chronique pascale*, a. 6132 (P. G., XCII, 1001), Héraclius, Martine et leurs enfants quittèrent Constantinople le 25 mars 624, et célébrèrent les fêtes de Pâques le 15 avril près de Nicomédie. Les enfants revinrent à Constantinople, l'empereur et l'impératrice continuèrent leur route vers l'Orient.

(3) PISIDÈS, *Heraklios*, II, v. 167-230 ; THEOPHANES, a. 6114 ; *Chronique anonyme de GUDI*, p. 24 ; SEBEOS, trad. MACLER, p. 81-82 ; PERNICE (*op. cit.*, p. 122) affirme sans preuves qu'Héraclius aurait suivi le littoral de la mer Noire par Trébizonde.

(4) THEOPHANES, a. 6115 ; SEBEOS, trad. MACLER, p. 82.

(5) THEOPHANES, a. 6116, notre unique source, célèbre avec enthousiasme la victoire d'Héraclius. En réalité son plan avait échoué et les Perses pouvaient se considérer comme victorieux. L'affaire

L'EFFORT SUPRÊME DES PERSES Chosroès crut alors qu'il pourrait obliger Héraclius à cesser toute attaque contre la Perse en l'obligeant à venir défendre Constantinople. Il mobilisa toutes les forces du royaume et, non sans résistance, établit de nouveaux impôts¹. Il put ainsi mettre sur pied deux grandes armées : l'une confiée à Schahrbaraz devait investir Constantinople ; l'autre, sous Schahin, attaquerait l'armée impériale qui hivernait entre la Cappadoce et le Pont. Pour venir à bout de Constantinople, Chosroès avait entamé des négociations mystérieuses avec le Khagan des Avars, en lui promettant de lui laisser piller la ville impériale à son aise, s'il voulait l'attaquer par terre et par mer, de concert avec les Perses. Le pacte fut conclu et l'attaque fixée au mois de juin 626².

LES MESURES D'HÉRACLIUS L'empereur avait pu de la Cappadoce gagner le Pont, où il reconstituait son armée, lorsqu'il fut instruit des projets de Chosroès (fin de 625). Loin de se laisser abattre, il prit une décision d'une audace inouïe : après avoir fait tout ce qui dépendait de lui pour assurer la défense de Constantinople, il résolut de poursuivre imperturbablement le plan qu'il s'était tracé et de faire une nouvelle tentative pour entraîner les peuples du Caucase sur la Perse. Il donna à son frère Théodore une armée, avec laquelle il devait arrêter la marche de Schahin. Il confia la défense de Constantinople au patrice Bonus et mit à sa disposition toute la flotte impériale, un corps d'Arméniens pour renforcer la garnison et des charpentiers capables de construire des machines de guerre. Lui-même, avec son armée reconstituée, se prépara à occuper le territoire transcaucasien³.

LE SIÈGE DE CONSTANTINOPLE La double attaque de Constantinople par les Perses et les Avars a frappé vivement les contemporains, et son échec a été regardé comme dû à une intervention miraculeuse⁴. En fait, le danger vint surtout des Avars.

du Saros ne fut pas une grande bataille et, si Héraclius maintint ses positions et put hiverner dans la vallée de l'Halys, il ne put empêcher Schahrbaraz de marcher sur Constantinople.

(1) Sur l'impopularité des mesures de Chosroès, voir TABÂRI, trad. NÛLDEKE, p. 352-364 ; FENNICE, *op. cit.*, p. 138 ; THEOPHANES, a. 6117, mentionne que l'enrôlement portait sur tous les habitants, étrangers ou non, mais qu'un choix était fait entre eux.

(2) THEOPHANES, a. 6117, mentionne qu'avec les Avars marchaient les Slaves, les Bulgares et les Gépides. Sur l'activité des Slaves à cette époque et sur leurs pirateries en Grèce et en Asie, témoignages concordants des *Miracles de saint Démétrius*, dans *Acta Sanctorum Aprilis*, t. IV, p. 162, des Chroniques syriennes : *Chronica Minora* dans *Corpus Scriptorum christ. orient.*, *Scriptores syri*, t. IV, p. 113 et de l'Homélie de THÉODORE LE SYNCÈLE sur le siège de Constantinople (sur cette source voir *infra*).

(3) THEOPHANES, a. 6117 ; sur l'organisation de la défense de Constantinople, cf. Georges PISIDES, *Bellum avaricum*, v. 269-276.

(4) SOURCES : Homélie « sur la folle entreprise des barbares athées et des Perses contre la Ville gardée de Dieu et sur leur honteuse retraite due à la miséricorde divine par l'intercession de la Mère de Dieu », attribuée par les manuscrits à Théodore prêtre de Sainte-Sophie et syncelle. Elle est l'œuvre d'un témoin oculaire du siège et donne des renseignements qui ne figurent pas dans les

Schahrbaraz, qui avait trouvé la route libre, s'était emparé de Chalcedoine au printemps et avait établi son camp en face de la ville impériale, sur les hauteurs de Chrysopolis (Scutari), mais ce fut là pour lui un observatoire plus qu'un poste de combat. Les Perses ne traversèrent pas le Bosphore et ils ne paraissent pas avoir disposé d'une flotte suffisante pour coopérer à l'attaque maritime des Avars.

Ce fut le 29 juin 626 que les Avars parurent devant Constantinople. Un de leurs corps, ayant tourné la Corne d'Or, occupa les Sykes (Péra) et put échanger des signaux avec les Perses de Chrysopolis. Des négociations avec le Khagan échouèrent. Le patriarche Sergius soutenait le moral de la population et dirigeait des processions quotidiennes autour des murs. Le 30 juillet, toute l'armée barbare prit ses positions de combat, depuis le faubourg des Blachernes jusqu'à la mer de Marmara, devant l'enceinte de Théodose II. Les machines de guerre entrèrent en action et une lutte violente commença, tandis que les Slaves essayaient de lancer leurs *monoxyles* (trunks d'arbre creusés) dans la Corne d'Or. Le 2 août, une ambassade fut envoyée au Khagan qui la reçut, entouré de seigneurs perses, et exigea la reddition de la ville sans condition. Les pourparlers cessèrent et un assaut général par terre et par mer commença le 4 août, pour atteindre son maximum d'extension le 7. L'opération décisive, qui devait être la pénétration en masse des navires slaves au fond de la Corne d'Or, échoua complètement. Découragées, les troupes abandonnèrent l'assaut des murs terrestres et les assiégés, saisissant ce moment, opérèrent une sortie et poursuivirent l'ennemi entièrement affolé. La nuit venue, le Khagan fit incendier ses machines de guerre. Il offrit de négocier, mais Bonus refusa ses propositions. Les Avars, traînant de nombreux blessés, battirent péniblement en retraite, tandis que Schahrbaraz levait son camp et retournait en Syrie.

CONSTANTINOPLE SAUVÉE Constantinople avait accompli encore une fois son œuvre historique en opposant une barrière infranchissable à la jonction des deux barbaries d'Orient et d'Occident. La joie fut grande dans la ville, et les habitants attribuaient leur victoire à l'intervention de la Panaghia elle-même, que le Khagan avait cru voir se dresser sur les remparts¹. Une fête commémorative

autres sources. Édit. MAI, *Nova patrum bibliotheca*, VI, Rome, 1853, p. 432-437 et (plus correcte) STERNBACH, *Analecta Avarica*, dans *Mémoires de l'Académie de Cracovie*, série philologique, t. XIV, 1900; Georges PISIDES, *Bellum Avaricum*, dans *P. G.*, XCII, 1263-1294; *Chronique pascate*, a. 6134, dans *P. G.*, XCII, 1005-1016 (récit détaillé des faits par ordre chronologique); THEOPHANES, a. 6117 (résumé sommaire); EUTYCHIUS, *Annales* (*P. G.*, CXI, 1086); MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, t. III, p. 408-409 (attribue aux Perses les opérations du siège); Récit animé de SCHLUMBERGER, *Le Siège de Constantinople par le Khagan des Avars...* dans *Récits de Byzance et des Croisades*, 1916, p. 1-12.

(1) D'après la *Chronique pascate*, a. 6134 (*P. G.*, XCII, 1016); THÉODORE LE SYNCELLE dans l'homélie citée, attribuée à la Panaghia la défaite maritime des Slaves.

fut instituée et fixée au 8 août, et on y lisait un récit de la délivrance de la ville¹. Plusieurs synaxaires, entre autres celui de Patmos, qui date du ix^e siècle, mentionnent au 8 août : « On célèbre la liturgie aux Blachernes contre les barbares. Commémoration de la délivrance des barbares, quand on pria la Très Sainte Mère de Dieu et qu'ils furent précipités dans le lac² ».

On regarde souvent comme une manifestation de cette reconnaissance la célèbre hymne Akathiste, dont on attribue la composition au patriarche Sergius. Nous reviendrons plus loin sur le caractère de cette hymne et la place qu'elle tenait dans la dévotion byzantine. Qu'il nous suffise de dire que tous ceux qui ont étudié la question de près s'accordent pour placer son origine à une autre époque que celle d'Héraclius³.

Le patrice Bonus, qui avait dirigé cette défense victorieuse, mourut l'année suivante, le 11 mai 627, et fut enseveli au monastère de Stude⁴. Le patriarche Sergius exerça donc seul la régence au nom du jeune empereur.

HÉRACLIUS EN TRANSCAUCASIE Pendant que se succédaient ces événements dramatiques, Héraclius accomplissait le plan grandiose qu'il avait conçu et préparait l'invasion de la Perse. Au printemps de 626, il s'embarqua avec une armée composée en grande partie d'Arméniens pour aborder au Lazique (à l'embouchure du Rion). Il s'agissait pour lui d'entraîner les Géorgiens, sujets des Perses, mais, de plus, il avait résolu de faire alliance avec le grand peuple turc des Khazars qui habitaient au nord du Caucase, sur le cours inférieur de la Volga⁵. L'ambassade envoyée au Khan des Khazars avec des présents rapporta sa promesse d'une aide importante contre la Perse. L'année suivante (627), le Khan franchit la passe de Derbend avec une armée, et la rencontre des deux alliés eut lieu sous les murs de Tiflis, capitale des Géorgiens, qu'ils assiégèrent de concert⁶. Avant que la ville fût prise, le Khan s'en retourna, laissant quarante mille cavaliers à Héraclius qui, sans attendre que la citadelle capitulât, se dirigea vers la Perse.

(1) KOULAKOVSKY, *op. cit.*, p. 85-86.

(2) PAPADOPOULOS-KERAMEUS, *Akathist Bojiei Materi*, dans *Vizantiiski Vremennik*, t. X, 1906, p. 269.

(3) Voir chapitre XIV.

(4) *Chronique pascalle*, a. 6155 (P. G., XCII, 1617).

(5) Sur les Khazars voir PERNICE, *op. cit.*, p. 152-153 ; KOULAKOVSKY, *op. cit.*, p. 92-93 ; MARQUART, *Osteuropäische und Ostasiatische Streifzüge*, Leipzig, 1903, p. 1-26, 270-305, 393-400. Le khan était considéré comme vassal du grand khan des Turcs. Il portait le titre de *Jagbu-Khan* (arménien *Diebukhan*), le *Zießn* de THEOPHANES, venant en second après le *Chagan* [des Turcs], a. 6117.

(6) THEOPHANES, a. 6117 (récit curieux de l'entrevue entre le khan et le basileus) ; détails sur l'ambassade d'Héraclius dans le chroniqueur arménien Moïse de CAGHANKATOUATSI, *Histoire des Aghouans*, trad. russe PATKANIAN, p. 110 ; récit plus détaillé de NICÉPHORE, *Breviarium*, édit. DE BOOR, p. 15-16 ; sur la prise de Tiflis, voir MARQUART, *op. cit.*, p. 393.

L'EXPÉDITION DE PERSE Après une marche difficile à travers le massif de l'Ararat pendant plusieurs mois, l'empereur déboucha au mois d'octobre dans la vallée du Grand Zab, qui lui ouvrait la route de la Mésopotamie (octobre 627)¹. Chosroès, averti de la marche d'Héraclius, confia à Râh-Zâdh les forces dont il pouvait disposer. Le général perse avait gagné l'Arménie, mais, loin de s'attendre à cette invasion foudroyante de la Perse, il perdit du temps et ce fut seulement le 1^{er} décembre 627 que les deux armées se trouvèrent en présence non loin des ruines de Ninive. Les Perses furent battus et Râh-Zâdh fut tué². La route de Ctésiphon était libre. Héraclius s'y engagea, suivi à distance par les débris de l'armée perse, entrant sans coup férir dans les résidences royales où son armée faisait un riche butin. A son approche, Chosroès, rassemblant ses trésors, s'enfuyait le 23 décembre de Dastagerd, que l'empereur atteignait le 1^{er} janvier 628 pour en repartir le 7. Il parvint ainsi dans les environs de Ctésiphon, après que Chosroès eut refusé ses propositions de paix, mais la ville était couverte à l'est par le canal du Tigre dit le Nachravan, dont les ponts avaient été coupés. Craignant de s'aventurer en pays inconnu, redoutant l'arrivée de l'armée de Schahrbaraz, Héraclius battit en retraite vers les monts Zagros, qu'il franchit pour se diriger vers la Médie-Atropatène³.

*LA CHÛTE DE CHOSROËS
ET LA VICTOIRE*

Héraclius songeait à préparer une nouvelle campagne contre Ctésiphon, mais les événements se précipitèrent. Le 29 février 628, Chosroès était assassiné, victime d'un complot, à la tête duquel se trouvait son fils aîné, Kawadh, qu'il avait voulu priver de sa succession au profit d'un de ses frères et qui rallia autour de lui tous les membres de la noblesse, que la tyrannie du roi avait exaspérés⁴. Avant l'issue de la conjuration, Kawadh avait dépêché un envoyé à Héraclius pour lui promettre de signer la paix avec l'Empire⁵.

Ce fut seulement le 3 avril 628 qu'Héraclius reçut à Gandzak une ambassade solennelle et une lettre autographe du nouveau roi de Perse, qui lui annonçait son avènement et son désir de signer la paix. Des dispo-

(1) Pendant la traversée des montagnes les Khazars firent défection. THEOPHANES, a. 6118; SEBEOS, trad. MACLER, p. 83; TABÂRI, trad. allem. NOELDEKE, p. 295.

(2) SEBEOS, trad. MACLER, p. 84; THEOPHANES, a. 6118 (récit plus détaillé); NICÉPHORE, *Breviarium*, édit. DE BOOR, p. 19; MOÏSE DE CAGHANKATOUATSI, *op. cit.*, trad. russe PATKANIAN, p. 112-113.

(3) SEBEOS, trad. MACLER, p. 84-85; THEOPHANES, a. 6118, donne des faits l'exposé le plus développé; TABÂRI, trad. allem. NOELDEKE, p. 296.

(4) Le récit le plus complet des événements est celui de TABÂRI, trad. allem. NOELDEKE, p. 356-381, d'après qui ce furent les conjurés qui exigèrent de Kawadh la condamnation à mort de Chosroès; SEBEOS, trad. MACLER, p. 85, d'après qui 40 fils de Chosroès furent tués en même temps que lui; THEOPHANES, a. 6118 (donne à Kawadh le nom de *Siroë*); *Chronique pascalle*, a. 6136, dans *P. G.*, XCII, 1017-1019 (lettre d'Héraclius au sénat); *Chronique syrienne anonyme* de GUIDI, *op. cit.*, p. 24 et suiv.

(5) THEOPHANES, a. 6118.

sitions furent prises aussitôt pour l'échange des prisonniers et l'accomplissement des formalités traditionnelles qui accompagnaient toute conclusion d'un traité entre les deux empires¹. Le 8 avril, Héraclius adressait au Sénat et au peuple de Constantinople un bulletin de victoire débordant de joie et qui fut lu à l'ambon de Sainte-Sophie, le dimanche de la Pentecôte (15 mai 628), au milieu de l'enthousiasme général².

LA PAIX AVEC LA PERSE L'accord entre Héraclius et Kawadh paraît avoir été conclu assez facilement, mais ce fut l'exécution de ce traité qui rencontra des difficultés inattendues. L'Arménie fut de suite évacuée par les Perses, et ce fut en la traversant qu'Héraclius regagna Constantinople³. Au contraire, l'évacuation de la Mésopotamie, de la Syrie et de l'Égypte traîna en longueur, et la restitution de la Vraie Croix, exigée par l'empereur dès les premiers pourparlers, fut différée. D'une part, le roi Kawadh mourut après huit mois de règne (octobre 628), en suppliant Héraclius de protéger son fils mineur Ardeschir⁴. D'autre part, la Syrie et l'Égypte étaient toujours occupées par l'armée de Schahrbaraz, qui se trouvait en pleine révolte contre l'autorité royale.

Toutes les sources, soit grecques, soit orientales, qui donnent des explications différentes de la cause de cette révolte, sont d'accord pour la placer avant la chute de Chosroès, auprès duquel Schahrbaraz aurait été desservi⁵, mais il semble qu'il ait refusé de reconnaître Kawadh. Ce qui est certain, c'est qu'Héraclius dut négocier avec Schahrbaraz. Ce fut seulement au mois de juillet 629 qu'il eut avec lui à Arabysus, en Cappadoce, une entrevue qui paraît avoir été très cordiale et où fut décidée l'évacuation de l'Égypte et de la Syrie, ainsi que la restitution de la Vraie Croix. L'Euphrate redeviendrait la frontière des deux États⁶. Il est à supposer qu'en échange, Héraclius abandonna la cause d'Ardes-

(1) SEBEOS, trad. MACLER, p. 86 ; texte de la lettre du roi de Perse à Héraclius conservé incomplètement dans la *Chronique pascale*, a. 6136 (P. G., XCII, 1025-1027) ; sur les usages diplomatiques en vigueur entre l'Empire romain et la Perse, voir GUETERBOCK, *Byzanz und Persien in ihren diplomatisch-voelkerrechtlichen Beziehungen*, Berlin, 1906.

(2) Texte dans la *Chronique pascale*, a. 6136 (P. G., XCII, 1017-1025). A côté des actions de grâces bien naturelles on trouve dans cette lettre un récit très précis des événements avec leur date. L'empereur y fait allusion à un précédent bulletin qui racontait sa campagne du 27 octobre 627 au 15 mars 628.

(3) Héraclius avait envoyé à Kawadh son frère Théodore pour régler l'évacuation des provinces ; cf. THEOPHANES, a. 6119 ; sur l'évacuation immédiate des pays de la rive droite du Tigre (Mésopotamie et Arménie), AGAPIOS DE MABOÛC, dans *Patrologie orientale*, t. VII, p. 465, d'après qui Héraclius posa la première pierre d'une église à Amida dans l'hiver de 628-629 ; DENIS DE TELL MAHRÉ, trad. CHABOT, p. 5.

(4) TABÂRI, trad. allem. NOELDEKE, p. 385 ; NICÉPHORE, *Breviarium*, édit. DE BOOR, p. 20-21, attribue à tort la lettre à Hormizdh, dont il fait le successeur de Kawadh.

(5) NICÉPHORE, *Breviarium*, *ibid.*, p. 17 ; THEOPHANES, a. 6118 ; MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, t. III, p. 408-409 ; TABÂRI, trad. allem. NOELDEKE, p. 300-303.

(6) Principale source : *Chronique syrienne* de THOMAS LE PRÊTRE, *Corpus Script. christian. et orient. Scriptores Syri, Chronica Minora*, p. 108-114 (mentionne la fondation d'une église dédiée à Εἰρήνη) ; SEBEOS, trad. MACLER, p. 89.

chir et s'engagea à laisser les mains libres à Schahrbaraz dans les affaires de la Perse¹. Peu après, en effet, Schahrbaraz marcha sur Ctésiphon et s'empara du trône après avoir fait massacrer l'infortuné Ardeschir².

LE RETOUR D'HÉRACLIUS Ce fut seulement après l'entrevue d'Arabyssus qu'Héraclius revint à Constantinople, d'où il était parti sept ans auparavant. Son fils, l'empereur Constantin, le patriarche Sergius et les plus hauts dignitaires vinrent le recevoir sur la côte d'Asie, au palais de Hiéria. Il fit son entrée dans la Corne d'Or sur le dromon impérial qui le débarqua aux Blachernes. De là il longea les murs terrestres pour pénétrer solennellement dans la ville par la Porte d'Or, sur un char traîné par quatre éléphants, au milieu des acclamations d'une foule en délire (fin août 629)³. Un de ses premiers soins fut de dédommager, grâce à l'immense butin qu'il rapportait de Perse, les trésors d'églises des emprunts qu'il leur avait faits avant son départ⁴. Ce fut peu après qu'il célébra les noces de son fils Constantin avec la fille de son cousin Nicéas et, après un assez court séjour, il repartit pour l'Asie avec l'impératrice Martine, afin d'aller recevoir la Vraie Croix des mains des Perses.

LA RESTITUTION DE LA VRAIE CROIX Les renseignements que l'on possède sur les circonstances qui entourèrent la restitution de la Vraie Croix sont très incomplets. On ignore dans quel endroit de la Perse elle était conservée. On peut admettre,

(1) D'après le passage de Sebeos cité à la note précédente, Héraclius aurait offert de lui-même le trône de Perse à Schahrbaraz, ce qui paraît peu vraisemblable. Sur la succession des faits relatifs à la conclusion de la paix, voir VOLOTOV, *K'istorii imperatora Iraklija*, 2, *Chronologica*, dans *Vizantijski Vremennik*, t. XIV, 1907, p. 76-124.

(2) Sur les révolutions de Perse, chronique de TABÂRI, trad. allem. NOELDEKE, p. 386 et suiv.; SEBEOS, trad. MACLER, p. 89-90. Schahrbaraz lui-même fut assassiné après quelques mois et remplacé par sa veuve, Boran, fille de Chosroès.

(3) THEOPHANES, a. 6019; NICÉPHORE, *Breviarium*, édit. DE BOOR, p. 22. Sur la date de ce retour il y a de graves divergences entre les historiens. A vrai dire aucune source ne nous renseigne sur l'itinéraire suivi par Héraclius. Nous sommes seulement certains qu'il a traversé l'Asie Mineure par les routes terrestres, puisque, d'après Theophanes, il est reçu à Hiéria sur la côte d'Asie, ce qui infirme le témoignage des *Annales d'Eutychius* qui le fait s'embarquer à Trébizonde (Voir là-dessus les observations de GERLAND, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. III, 1894, p. 372-373). D'autre part, PERNICE, *op. cit.*, p. 177-179, place la restitution de la Vraie Croix à Jérusalem en septembre 629, avant le retour de l'empereur à Constantinople. Mais cette opinion est insoutenable, THEOPHANES, a. 6020, disant formellement qu'Héraclius quitta Constantinople au printemps (de l'année 630) pour aller rapporter la Vraie Croix à Jérusalem, où, d'après KOULAKOVSKY, *op. cit.*, p. 113-115 et VOLOTOV, *op. cit.*, il arriva en mars 629.

(4) SUIDAS, *Lexicon*, I, II, dit que l'empereur donna au patriarche de l'or, de l'argent et des pierres précieuses, mais d'après NICÉPHORE, *Breviarium*, *id.*, p. 22, il lui donna une obligation par laquelle le trésor impérial s'engageait à verser une rente annuelle aux églises, ce qui paraît plus vraisemblable, sans exclure l'hypothèse de présents d'objets précieux.

(5) VOLOTOV, *op. cit.*, *Vizantijski Vremennik*, t. XIV, 1907, p. 78-79. D'après NICÉPHORE, *Breviarium*, XXIII, aux premières demandes d'Héraclius, Kawadh aurait répondu qu'il restituerait la Vraie Croix si on pouvait la retrouver. D'après SEBEOS, trad. MACLER, p. 89, ce fut Schahrbaraz lui-même qui, après avoir fait chercher la Croix en grande hâte, la remit aux envoyés d'Héraclius, tandis que d'après TABÂRI, trad. allem. NOELDEKE, p. 391-392, ce fut seulement la

comme certains, le témoignage rapporté par Michel le Syrien, d'après lequel la remise de la Vraie Croix eut lieu à Hiérapolis (Maboûg) ¹, et celui de Theophanes ², d'après lequel Héraclius reçut le précieux dépôt à Tibériade. Son entrée solennelle à Jérusalem, où aucun empereur romain n'était venu avant lui, eut un caractère triomphal ³ et frappa non seulement les contemporains, mais fut retenue comme un fait considérable par les chroniques postérieures ⁴. Cette entrée eut lieu vraisemblablement le 21 mars 630, et, le dimanche suivant, le peuple tout entier vint adorer en toute solennité la Croix du Seigneur, réintégrée à sa place primitive ⁵. On sait que, contrairement à une opinion longtemps répandue, la fête de l'Exaltation de la Croix, célébrée le 14 septembre, était en usage à Jérusalem longtemps avant Héraclius ⁶.

APRÈS LA VICTOIRE En moins de sept ans, Héraclius avait réussi à rétablir brillamment la situation de l'Empire, menacé de démembrement, et à sauver du même coup les églises d'Orient de la destruction. Mais sa victoire même, si éclatante qu'elle parût, n'avait pas résolu les difficultés religieuses, politiques, économiques, en partie antérieures à l'invasion persane, en partie aggravées par la guerre. En Orient les Jacobites n'avaient jamais été aussi puissants que sous la domination des Perses. D'autre part, en annexant l'Arménie persane à l'Empire, Héraclius avait encore augmenté le nombre des églises dissidentes. Loin de pouvoir se reposer sur ses lauriers, l'empereur se voyait obligé d'entreprendre une tâche encore plus difficile que ses expéditions guerrières, celle d'apaiser les discordes religieuses et de faire triompher l'orthodoxie. Aussi son séjour à Jérusalem fut-il court. Après avoir pourvu

reine Boran qui fit cette restitution. Georges PISIDÈS a « improvisé » un poème sur cette restitution, édit. STERNBACH, *Georgii Pisidae carmina inedita*, Wiener Studien, XIII, 1891, pure œuvre de rhétorique, sans renseignements précis. Voir aussi КОУЛАКОВСКИЙ, *Date du retour de la Croix du Seigneur à Jérusalem* (en russe), Kharkov, 1913.

(1) MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, t. III, p. 427, indique que de Hiérapolis la Croix passa par Berrhoé, Êmèse, Damas, Tibériade (concorde avec Theophanes).

(2) THEOPHANES, a. 6020.

(3) SEBEOS, trad. MACLER, p. 90-91, décrit d'après un témoin oculaire l'émotion générale, les pleurs d'attendrissement se mêlant à l'allégresse, « et personne ne pouvait chanter les hymnes du Seigneur à cause du grand et du poignant attendrissement du roi et de la multitude » ; THEOPHANES, a. 6020, d'après lequel le patriarche Zacharie accompagnait l'empereur. Héraclius aurait alors banni les Juifs de Jérusalem.

(4) On raconta qu'Héraclius avait pénétré dans la ville par la même porte que Jésus (la Porte Dorée, croyait-on) le jour des Rameaux. Cf. RABAN MAUR, *Homilia LXX* (P. L., CX, 133). Voir les autres textes réunis par les PP. VINCENT et ABEL, *Jérusalem nouvelle*, p. 852-853 et leurs observations, p. 838-839.

(5) Sur la place de la Vraie Croix dans le *Martyrium*, voir les renseignements donnés dans le même ouvrage, p. 191 et 205. La date exacte de l'entrée d'Héraclius à Jérusalem est donnée par la chronique d'ANTIOCHUS LE STRATÈGE, édit. MARR, p. 65 et suiv. ; NICÉPHORE, *Breviarium*, édit. DE BOOR, p. 22, affirme qu'Héraclius aurait envoyé la Croix à Constantinople et qu'elle aurait été exposée à l'église des Blachernes ; il y a là, semble-t-il, une confusion, d'autant plus que cet auteur fait suivre cette arrivée de la Croix de l'entrée d'Héraclius à Constantinople.

(6) Voir ce qui en a été dit dans *Histoire de l'Église*, t. IV, p. 552-553, et PP. VINCENT et ABEL, *Jérusalem nouvelle*, p. 202-203. Sur les légendes relatives à l'institution de cette fête par Héraclius, voir *La Légende dorée* (14 septembre), trad. franç. DE WYZEWA, p. 512-515.

à la succession du patriarche Zacharie, en plaçant sur le trône patriarcal l'archiprêtre Modestus, Héraclius, qui avait reçu à Jérusalem une lettre du catholicos nestorien de Perse, reprit le chemin de l'Orient, où son frère Théodore avait forcé la garnison persane à lui livrer la ville¹.

(1) On a vu que, d'après Theophanes, Zacharie était revenu à Jérusalem de sa captivité ; cependant quelques auteurs, dont Antiochus le Stratège et Euty chius, le font mourir en Perse. Voir là-dessus KOULAKOVSKY, *op. cit.*, p. 118. Modestos ne fut patriarche que 10 mois et eut pour successeur Sophronius (634). La lettre du catholicos de Perse Išōyab à Héraclius est mentionnée par un de ses familiers, auteur des *Actes du martyr Anastase le Perse*, édit. USENER, Bonn, 1894, p. 12. Le contenu de la lettre est inconnu. Sur ce catholicos, voir LABOURT, *Le christianisme dans l'empire perse*, 1904, p. 236 et suiv. Sur la réoccupation d'Édesse, témoignage de MICHEL LE SYRIEN, trad. ЧИВОН, t. II, p. 470. THEOPHANES, a. 6020, mentionne l'arrivée d'Héraclius dans cette ville. SEBEOS, trad. MACLER, p. 94-95, donne de la reprise d'Édesse un récit tout à fait légendaire d'après lequel les représentants des douze tribus d'Israël qui occupaient Édesse furent chassés par Héraclius et se retirèrent chez les Arabes.

CHAPITRE IV

LA NOUVELLE CRISE RELIGIEUSE. JUIFS, MONOËNERGISME, ISLAM¹ (632-639)

§ 1. — Efforts d'Héraclius pour la pacification de l'Empire.

AU LENDEMAIN DE LA VICTOIRE La défaite totale de la Perse avait eu pour résultat de délivrer l'Empire romain du danger perpétuel qu'offrait pour lui le seul État vraiment civilisé et fortement organisé avec lequel il fût obligé de compter et dont

(1) BIBLIOGRAPHIE. — I. SOURCES. — Voir les bibliographies des deux chapitres précédents. Sources grecques : La *Chronique pascale* s'arrête à 629 et le poème le plus récent de Georges PISIDÈS est celui qui a pour sujet la *Restitution de la Vraie Croix*, édit. STERNBACH, Vienne, 1891. L'historiographie grecque ne fournit donc plus que des chroniques postérieures dont les plus importantes sont celles de THEOPHANES et du patriarche NICÉPHORE. Il faut y joindre les chroniques, encore plus récentes, de GEORGES LE MOINE, x^e siècle, édit. DE BOOR, Leipzig, 1904, CEDRENIUS, etc... Les difficultés chronologiques que présente la chronique de Theophanes ont été éclaircies par les recherches d'OSTROGORSKY, *Die Chronologie des Theophanes in VII und VIII Jahrhundert*, dans *Byzantinische-Neugriechische Jahrbücher*, t. VII, 1930, p. 1-50, et du R. P. GRUMEL, *L'année du monde dans la Chronologie de Théophane*, dans *Échos d'Orient*, t. XXXVII, 1934, p. 396-408. L'ancienne théorie d'après laquelle ces difficultés proviendraient du doublement de l'indiction par Léon III est abandonnée. Théophanes, dont l'ouvrage est une continuation de la chronique de GEORGES LE SYNCELLE, suit comme lui l'ère alexandrine et, comme lui, fait commencer l'année au 25 mars et non, comme on l'a cru, au premier septembre, début de l'année indictionnelle. Il en résulte que chez lui l'an du monde s'étend sur deux indictions et qu'il exprime tantôt le chiffre de l'indiction antérieure, tantôt celui de l'indiction postérieure au 25 mars.

Sources orientales : Les chroniques déjà citées de Michel le Syrien, Denis de Tell-Mahré, Agapius de Maboûgh, Jean de Nikiou, Sebeos, etc..., gardent toute leur importance pour cette période. Ajouter aux sources arméniennes un ouvrage anonyme : *Narratio de rebus Armeniorum*, qui contient des renseignements importants sur les rapports d'Héraclius avec le clergé arménien. Les attributions de cette chronique à un Philippe le Solitaire ou au catholicos Isaac III (677-705) sont contestées. Ce qui est certain, c'est que l'œuvre est contemporaine d'Héraclius. Une chronique postérieure est l'*Histoire d'Arménie* du catholicos JEAN VI (897-925) qui va des origines à l'époque de l'auteur. Traduction en français SAINT-MARTIN (défectueuse), Paris, 1841.

L'*Histoire des patriarches coptes d'Alexandrie*, déjà signalée, consiste en un recueil de biographies ou de notices sur les actes des divers patriarches rédigées immédiatement après leur mort et réunies au x^e siècle par SÈVÈRE, évêque d'ASCHMOUNEIN. D'après sa préface, le texte arabe est traduit sur des originaux en copte ou en grec. La biographie du patriarche Benjamin (623-661) est particulièrement importante pour la période traitée dans ce chapitre. Édit. et trad. en anglais B. EVERTS, dans *Patrologia Orientalis*, t. I. Édit. (sans traduction) SEYBOLD dans *Corpus Scriptor. Orient.*, s. III, t. IX, Paris, 1904.

Question des Juifs. — La *Didascalia Iacobou Neobaptistou*, signalée au chapitre précédent, donne des renseignements sur le baptême forcé des Juifs. Édit. BONWERSCH, Berlin, 1910 (*Publications de la Société Scientifique de Göttingue*). Les *Grandes Ménées* de MACAÏRE, métropolitain de Russie au xvi^e siècle, donnent au 19 décembre des détails sur la même question avec les réponses du Juif Jidovin. Ce texte correspond à celui de DENIS DE TELL-MAHRÉ (trad. française CHABOT, p. 4), qui attribue à tort l'édit ordonnant le baptême des Juifs à Phocas et place la scène à Jérusalem au lieu de Carthage. Édit. des *Grandes Ménées de Macaire* dans les *Monuments de littéra-*

la civilisation même, véritable reviviscence de traditions millénaires, était profondément hostile à l'hellénisme et au christianisme. Mais, d'autre part, la chute de la Perse détruisait l'équilibre des puissances orientales. Si opposée que fût la culture des deux Empires, il n'y en avait

ture slavonne publiés par la *Commission Archéologique de Russie*, Saint-Petersbourg, 1907. Le texte relatif au baptême des Juifs a été donné par KOULAKOVSKY dans son article, cité plus haut, de la *Vizantiiski Vremennik*, t. XXI, 1914, p. 12-14. Aux sources narratives il faut ajouter des traités de polémique contre les Juifs et des disputes, dont le prototype remonte au IV^e siècle. Voir là-dessus P. BATAFFOL, *Jérôme de Jérusalem*, dans *Revue des Questions historiques*, t. XXXIX, 1886, p. 248 et suiv. Au VII^e siècle appartiennent la *Dispute des Juifs Papiskos et Philon contre un moine*, texte grec, édit. CIFFERT, Marbourg, 1889, et les *Trophées de Damas*, texte grec, publié avec traduction en français par G. BARDY, dans *Patrologia Orientalis*, XV, 2, 1920.

Monoénergisme et monothéisme. — Les ouvrages des théologiens monothélites, des patriarches Sergius, Pyrrhus, Paul II, Cyrus, de Théodore, évêque de Pharan, etc..., condamnés au concile du Latran en 649, furent brûlés pendant le VI^e Concile oecuménique en 680-681. On peut les reconstituer d'après ceux de leurs adversaires, qui en contiennent parfois de copieux fragments, et par les extraits qui furent lus devant les pères du VI^e Concile. Édit. dans MANSI, *Concilia*, t. X et XI, où l'on trouve notamment la correspondance de Sergius avec le pape Honorius. Analyse de tous ces documents et de tous les actes conciliaires dans HEFELE-LECLERCQ, *Histoire des conciles*, t. III, 1^{re} p., 1909. Les œuvres des principaux théologiens orthodoxes sont celles de SOPHRONIUS, patriarche de Jérusalem, dans P. G., LXXXVII, 3, de saint MAXIME LE CONFESSEUR, dans P. G., XC-XCI, d'après l'édition COMBÉFIS de 1675. Ses ouvrages sont précédés d'une biographie, écrite par un anonyme peu de temps après sa mort en 662, dans P. G., XC, 67-110. THÉOPHORE et son frère THÉODOSE, moines et prêtres de Gangres, ont écrit un *Hypomnesticon*, mémoire sur les principaux adversaires du monothéisme. Édit. P. G., XC, 193-202.

Origines de l'Islam et premières invasions arabes. — Documents coptes relatifs à la conquête de l'Égypte et aux premiers temps de la domination arabe. Correspondances administratives dans les *Papyrus d'Aphroditopolis*, édit. H. L. BELL dans *Greek Papyri in the British Museum Catalogue with texts*, Londres, 1893, t. IV, 1910, n^{os} 1332-1420; *Vie du patriarche Benjamin*, citée plus haut (texte arabe); *Vie de Samuel de Qalamoun*, moine copte, édit. AMÉLINEAU dans *Mémoires de la Mission archéologique française au Caire*, t. IV, 2, p. 774 et suiv. (Cf. AMÉLINEAU, *Samuel de Qalamoun*, analyse de sa biographie dans *Revue de l'histoire des religions*, t. XXX, 1894, p. 1-47). Dans le même volume des *Mémoires de la Mission du Caire*, *Vie de Schnoudi*, contenant la prédication de la conquête de l'Égypte par les Arabes, p. 340-341.

Sources arabes : Voir la bibliographie de G. MARÇAIS dans *Le Monde oriental de 395 à 1031* (*Histoire générale, Moyen Age* sous la direction de G. GLOTZ, t. III, p. xviii) et les appréciations critiques d'AMÉLINEAU dans *Revue Historique*, t. CXIX, 1915, p. 295-301. Toutes ces sources sont postérieures aux événements, mais reproduisent parfois, sans aucune critique, des témoignages anciens. *Vies de Mahomet* par IBN ISHĀK (mort en 768) dans la recension de IBN ISHĀK (mort en 834), édit. WUESTENFELD, Göttingue, 1855-1860 et trad. allemande WEIL, 1864, et par IBN SA'AD dans SACHAU, *Biographien Muhammeds*, Leyde, 1904. Du IX^e siècle : AL-BALĀDHURĪ, *Foutouh al-bouldan* (*Les Conquêtes des pays*), édit. de GOEJE, 2 vol., Leyde, 1863-1866, et trad. allemande O. RESCHER, 2 vol., Leipzig, 1917 (principale source pour l'histoire de la formation de l'Empire arabe); IBN-AL-HAKĀM (mort en 870), édit. TORREY, dans *Yale Oriental studies*, New-Haven, 1922 et traduction partielle en français GATEAU, dans *Revue Tunisienne*, 1931; TABĀRĪ (838-923), *Annales*, édit. de GOEJE, Leyde, 1879-1901, et trad. française ZOTENBERG, 4 vol., Paris, 1867-1874 (erreurs chronologiques); EUTYCHIUS patriarche melkite d'Alexandrie (876-940), *Annales*, trad. latine de Pocock, Oxford, 1648, dans P. G., CXI, texte arabe et trad. française dans *Corpus Scriptorum Orientalium*, s. III, t. VII. Du XIII^e siècle : *Chronique* de IBN-AL-ĀTHĪR, édit. TORNBERG, 14 vol., Leyde-Upsal, 1855-1874; IBN-KHALLĪKAN, *Wafayat al-ayān* (*Biographies*), épisodes de la conquête de l'Égypte, trad. en anglais de SLANE, 4 vol., Paris-Londres, 1843-1871; IBN-KHĀLDOUN, *Kitāb al-Ibar* (*Histoire Universelle*), édit. DE BOUĀQ, 7 vol., Hég. 1284 (1904), trad. partielle de SLANE, *Histoire des Berbères*, 4 vol., Alger, 1852-1856 (L'auteur, cadi du Caire, a vécu de 1332 à 1405; dans sa préface il expose une philosophie de l'histoire); ABOUL-FĒDA, prince eyoubite, fin XIII^e-XIV^e siècle, *Vie de Mahomet*, trad. franç. Noël DESVERGERS, Paris, 1838; EL-MĀKRĪZĪ, 1365-1442, *Kitāb al-Khitā* (*Description de l'Égypte*), trad. franç. CASANOVA, dans *Mémoires de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire*, t. III, 1906. On doit citer à part la *Chronique* ou *Histoire Universelle* en syriaque d'ABOUL FARĀDJ, dit BAR-HEBRAËUS (1226-1284), patriarche des Syriens jacobites. La première partie, sous le nom de *Chronique Syrienne*, comprend l'histoire profane jusqu'à l'invasion mongole. Édit. BEDJAN, Paris, 1890. La deuxième partie, *Chronique Ecclésiastique*, contient un résumé de l'Ancien Testament et une histoire de l'Église de Syrie, édit. et trad. franç. ABBELOOS et LAMY, Louvain,

pas moins entre eux une certaine solidarité en face des Barbares, comme le prouvent les traités conclus entre les deux puissances pour la défense à frais communs des passes du Caucase¹. Désormais l'Empire romain

3 vol., 1872-1877. Sur Bar-Hebraeus, voir la notice de Mgr HERMAN dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. VI, col. 792-793.

On peut consulter aussi les extraits des chroniqueurs arabes sur les guerres avec les Romains donnés par BROOKS dans *English Historical Review*, t. XV-XVI, 1900-1901, et sur la conquête de la Syrie et de la Palestine les textes publiés par BARRIER DE MEYNARD dans *Journal Asiatique*, 8^e s., t. XI, p. 306 et suiv.

II. TRAVAUX. — Pour les ouvrages d'un caractère général (histoire de l'Église, de l'Empire Byzantin, d'Héraclius), voir les bibliographies des deux chapitres précédents.

Sur la question des Juifs : ANDREADES, *Les Juifs dans l'empire byzantin*, dans *Epeteris (Annuaire de la Société des Études byzantines)*, Athènes, t. VI, 1929, p. 23 et suiv. Id., *Les Juifs et le fisc dans l'empire byzantin*, dans les *Mélanges Ch. Diehl*, Paris, 1930, I, p. 7-31 ; BLEJK, *Relations entre les Juifs et l'empire d'Orient de 602 à 634* (en russe), dans *Christian Vostok*, III, Saint-Petersbourg, 1914 ; BARDY, Introduction à l'édition des *Trophées de Damas (Patrologie Orientale)*, t. XV, 1920 ; GASQUET, *L'empire byzantin et la monarchie franque*, Paris, 1888 (rapports entre Héraclius et Dagobert au sujet du baptême des Juifs).

Sur les débuts du monothélisme : Bibliographie des ouvrages anciens dans FABRICIUS, édit. HARLES, *Bibliotheca Graeca*, t. XI, 151-154, Hambourg, 1808, et dans HEFEL-LECLERCQ, t. III, 1^{re} p., p. 322-323 ; Fr. COMBÉFIS, *Historia haeresis Monothelitarum sanctaetaeque in eam VI^{te} synodi actorum vindictae...* Paris, 1648 ; OSWEPHAN, *Die Entstehungsgeschichte des Monothelismus nach ihren Quellen geprüft und dargestellt*, Leipzig, 1897 ; LEONE CAETANI DI TEANO, *Bizanzio e la chiesa orientale alla vigilia dell'invasione araba*, dans *Studi religiosi*, Florence, 1907 ; Y. GRUMEL, *Recherches sur l'histoire du monothélisme*, dans *Échos d'Orient*, t. XXXI, 1928, p. 6, 257 et suiv., t. XXXII, 1929, p. 19-34, 272-282 ; S. VAILLÉ, *Sophrone le Sophiste et Sophrone le patriarche*, dans *Revue de l'Orient chrétien*, t. VII, 1902 ; t. VIII, 1903 ; Jean Moschus, dans *Échos d'Orient*, t. V, 1902, p. 107 ; GRUMEL, *Les textes monothélites d'Adélus*, dans *Échos d'Orient*, t. XXXIII, 1929, p. 159 et suiv. ; *Notes d'histoire et de chronologie sur la vie de saint Maxime le Confesseur*, dans *Échos d'Orient*, t. XXX, 1927, p. 24 et suiv. ; dom CHAPMAN, *The condemnation of pope Honorius*, Londres, 1907 ; NÉVE, *L'Arménie chrétienne et sa littérature*, Louvain et Paris, 1886 ; LAURENT, *L'Arménie entre Byzance et l'Islam*, Paris, 1919 ; AJAM, *Le monothélisme des Maronites d'après les auteurs melchites*, dans *Échos d'Orient*, t. IX, 1906, p. 91-95.

Islam et invasion arabe. — Avec la bibliographie indiquée aux Sources, de G. MARÇAIS, consulter celle de *The Cambridge Mediaeval History*, t. II, Londres, 1913, p. 758-765 ; CAETANI DI TEANO, *Annali dell'Islam*, 10 vol., Milan, 1905-1926 (en cours de publication) ; *Encyclopédie de l'Islam*, Paris et Leyde, depuis 1913 ; Cl. HUART, *Histoire des Arabes*, t. I, Paris, 1912 ; GAUDÉFROY-DEMONBYNES, *Le monde musulman et byzantin jusqu'aux croisades*, dans CAVAIGNAC, *Histoire du monde*, t. VII, 4, Paris, 1931 ; G. MARÇAIS, *Mahomet et l'expansion de l'Islam*, dans *Le Monde Oriental de 395 à 1081*, t. III de *Histoire Générale, Moyen âge*, sous la direction de GLOTZ, chap. IV ; CAETANI DI TEANO, *Studi di storia orientale*, I, Milan, 1911 (Le christianisme et l'Islam) ; DUSSAUD, *Les Arabes en Syrie avant l'Islam*, Paris, 1907 ; LAMMENS, *La république marchande de La Mecque vers 600*, dans *Revue du monde musulman*, 1911 ; MUIR, *The life of Mahomet from original sources*, 4 vol., Edimbourg, 1912 ; SAYOUS, *Jésus-Christ d'après Mahomet*, Paris, 1880 ; H. GRÉGOIRE, *Mahomet et le monophysisme*, dans *Mélanges Diehl*, t. I, Paris, 1930 ; AIGRAIN, *Arabie*, dans *Dictionnaire d'hist. et géog. ecclés.*, t. III, 1924, col. 1158 et suiv., surtout paragr. X-XIII sur les Arabes chrétiens et leurs rapports avec Mahomet et les califes, col. 1260-1333 ; SACHAU, *Der erste Chalife Abu-Bekr*, Berlin, 1903 ; Id., *Ueber den Zweiten Chalifen Omar*, Berlin, 1902 ; LAMMENS, *Le triumvirat Abou-Bâkr, Omar et Abou-Obaïda*, dans *Mélanges de la Faculté Orientale de Beyrouth*, t. IV, p. 130 et suiv. ; DE GOEJE, *Mémoires d'histoire et de géographie orientale*, II, *Mémoire sur la conquête de la Syrie par les Arabes*, Leyde, 1900 ; J. PAROIRE, *Les LX soldats martyrs de Gaza*, dans *Échos d'Orient*, t. VIII, 1905, p. 40-43 ; RR. PP. VINCENT et ABEL, *Jérusalem sous les califes arabes*, dans *Jérusalem nouvelle*, t. II, 2, 1926, p. 930-944 ; BROOKS, *On the chronology of the conquest of Egypt by the Saracens*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. IV, 1895, p. 435-444 ; BUTLER, *The Arab Conquest of Egypt and the last thirty years of the roman dominion*, Oxford, 1902 ; AMÉLINEAU, *La conquête de l'Égypte par les Arabes*, dans *Revue Historique*, t. CXIX-CXX, 1915 ; Ch. DIEHL, *La conquête de l'Égypte par les Arabes*, dans *Histoire de la Nation égyptienne*, t. III, p. 541-558 ; Jean MASPERO, *Organisation militaire de l'Égypte byzantine*, Paris, 1912.

(1) GUETERBOCK, *Byzanz und Persien in ihren diplomatisch-Völkerrechtlichen Beziehungen im Zeitalter Justinians*, Berlin, 1906 ; sur la décadence de la Perse, voir L. CAETANI DI TEANO, *Cause della Decadenza dell' Impero Sassanida alla vigilia dell'invasione araba*, dans *Rivista Storico-Critica delle Scienze Theologiche*, t. III, Rome, 1907.

se trouvait isolé en face de la Barbarie asiatique. L'annexion de l'Arménie persane et de la Haute Mésopotamie lui donnait sans doute une position stratégique incomparable, mais étendait d'une manière excessive la superficie des territoires dont il devait assumer la défense. La domination impériale sur ces provinces recouvrées était d'ailleurs précaire, non seulement à cause de leur trop grand éloignement du centre de l'Empire, mais aussi par suite des difficultés de tout genre, religieuses et politiques, dans les rapports du gouvernement impérial avec les populations indigènes.

Et cependant, sans avoir pu prévoir l'orage qui menaçait l'Empire (cette année 632 est celle de la mort de Mahomet), Héraclius entreprit la tâche immense de réorganiser et de pacifier les provinces épuisées par plus de vingt ans de guerres.

PROBLÈMES A RÉSOUDRE Cette réorganisation des provinces nouvellement annexées ou recouvrées ne formait qu'une partie de cette tâche. Il s'agissait encore pour Héraclius de rétablir la discipline dans l'armée, d'assurer la défense des frontières contre les Barbares, d'enlever aux Juifs, qui avaient aidé les Perses et avaient exploité leurs victoires contre les chrétiens, les moyens de nuire à l'Empire, enfin de reprendre l'éternelle question de l'union religieuse avec les Jacobites, que l'empereur avait envisagée, comme on l'a vu, au début même de son règne.

LA POLITIQUE D'HÉRACLIUS Héraclius commença d'abord par affermir son pouvoir et celui de sa dynastie. C'est après son retour triomphal à Constantinople, en 629, qu'il adopte la nouvelle formule protocolaire qui précède désormais ses actes et qui devait dans sa pensée augmenter le prestige de l'institution impériale. Jusque-là il avait conservé l'antique protocole qui remontait à Auguste et qui consistait dans l'énumération des pouvoirs, des titres et des épithètes honorifiques ou triomphales qu'on attribuait à chaque empereur¹. Pour la première fois dans un édit de 629 il prend officiellement le titre de βασιλεύς, qui, sans doute, était donné depuis longtemps dans la pratique à ses prédécesseurs, mais qui n'avait jamais figuré dans leurs titres officiels². Désormais ce titre, que l'on donnait aux rois de Perse, devient le monopole de l'empereur, le terme latin de *rex* étant abandonné aux autres souverains.

En même temps, Héraclius accentuait sa politique dynastique et

(1) *Jus Graeco-Romanum*, édit. ZACHARIAE VON LINGENTHAL, t. III, p. 33, *Novelles xxii et xxiii* datées de 612 et de 619.

(2) *Ibid.*, t. III, p. 44 et 48, *Novelle xxv* datée de 629 où Héraclius et son fils le Nouveau Constantin sont qualifiés de *πρωτοὶ ἐν Χριστῷ βασιλεῖς*. Sur ce changement voir L. BRÉHIER, *L'origine des titres impériaux à Byzance*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. XV, 1906, p. 161-178.

cherchait à prévenir les compétitions entre les enfants issus de ses deux mariages. Le fils aîné de sa première femme, que les chroniqueurs appellent « le Nouveau Constantin », associé au trône dès sa naissance (612), avait épousé, en 629, sa cousine Gregoria, fille de Nicétas. Le fils qui naquit de cette union, appelé Héraclius, eut pour parrain, à son baptême, Héracléonas, issu du second mariage d'Héraclius avec sa nièce, Martine (3 novembre 631). Héracléonas, né pendant la campagne du Lazique, en 626, fut élevé successivement au rang de César (1^{er} janvier 632), puis d'Auguste (638), et, l'année suivante, cet empereur de treize ans prit les insignes du consulat, avec pour collègue son grand frère, le nouveau Constantin, qui le tint par la main pendant la procession d'usage, *pompa circensis* ¹.

En 629, aucun danger immédiat ne semblait menacer les frontières orientales de l'Empire. Les Perses étaient épuisés et en pleine anarchie. Les peuples du Caucase, Géorgiens et Arméniens, acceptaient volontiers la domination impériale et fournissaient des contingents importants aux armées d'Héraclius. Beaucoup d'Arméniens figurent parmi les meilleurs généraux de l'Empire, et ce furent des Arméniens que l'empereur créa gouverneurs des nouvelles provinces en leur conférant les pouvoirs civils et militaires, organisation qui préfigurait le futur thème des Arméniques.

Sur la frontière du Danube, les Avars, qui avaient fait si souvent trembler Constantinople, étaient épuisés depuis leur échec de 626, qui amena la révolte successive de tous les peuples qu'ils tenaient dans leur sujétion. Héraclius fit alliance avec le chef des Bulgares, le Khan Kowrat, qui avait passé sa jeunesse à Constantinople où il avait été baptisé. Vers 636, Kowrat chassa les Avars qui occupaient la région du Bas-Danube et conclut un traité avec Héraclius qui lui conféra la dignité de patrice ². D'autre part, les peuples slaves, vassaux des Avars et traités par eux très durement, se révoltèrent contre eux vers 630 et parvinrent à secouer leur joug ³. Les Avars, cantonnés en Pannonie, ne furent donc plus un

(1) Ce dernier détail est donné par CONSTANTIN PORPHYROGÉNÈTE, *De Caerimoniis*, II, xxviii. Nous avons adopté la chronologie établie par VOLOTOV, *K'istorii imperatora Irakliia*, II, *Chronologica*, dans *Vizantiiski Vremennik*, t. XIV, 1907, p. 74-76, qui montre les obscurités et les erreurs de THEOPHANES, a. 6108, lequel place en cette année-là (qui correspond à 617) le consulat du nouveau Constantin et de son jeune frère Héracléonas. Ce témoignage est en contradiction avec NICÉPHORE, édit. DE BOOR, p. 22-23, d'après qui ce consulat est postérieur au retour de Perse d'Héraclius, et avec le titre même de la *Chronique pascale*, *Ἐπιτομή χρόνων* « depuis Adam... jusqu'à la 20^e année du règne d'Héraclius, la 19^e année après son consulat, la 18^e année du règne d'Héraclius le Nouveau Constantin, 3^e indiction », montrant qu'à cette date (22 janvier 630) le Nouveau Constantin n'avait pas été encore consul. La lettre *Inter plurimas* du pape Honorius (11 juin 634) (MANSI, t. X, col. 549 et suiv.) montre par les éléments chronologiques de son protocole final que ce fut en 632 qu'eut lieu la première élévation du Nouveau Constantin au consulat et celle d'Héracléonas au rang de César.

(2) JEAN DE NIKIOU, trad. ZOTENBERG, p. 580; NICÉPHORE, édit. DE BOOR, p. 24; RUNCIMAN, *A History of the first Bulgarian Empire*, Londres, 1930, p. 13-15.

(3) Dans son poème *sur la Restitution de la Vraie Croix*, écrit en 630, Georges Pisidès montre les Scythes et les Slaves s'entre-tuant, tandis qu'Héraclius regarde le combat comme un juge de camp (vers 78-91), dans STERNBACH, *Georgii Pisidae carmina inedita*, *Wiener Studien*, XIII, 1891; cf. CONSTANTIN PORPHYROGÉNÈTE, *De administrando imperio*, xxx.

danger pour l'Empire. Par contre, les Slaves, à la recherche de terres, continuèrent pendant tout le règne d'Héraclius à s'infiltrer dans l'ancien Illyricum et la Macédoine. Nous aurons à apprécier plus loin la répercussion de cet événement sur la situation de l'Église dans ces régions.

§ 2. — Les mesures contre les Juifs.

LES JUIFS DANS L'EMPIRE Des colonies juives importantes étaient établies, depuis le diaspora qui suivit la prise de Jérusalem par Titus, dans toutes les grandes villes de la Méditerranée et aussi en Mésopotamie. Depuis cette époque reculée, surtout en Mésopotamie, les Juifs n'avaient jamais cessé de manifester leur hostilité contre Rome, surtout après que l'Empire fut devenu chrétien¹. Nous avons signalé, dans les chapitres précédents, les manifestations de cette haine pendant les troubles qui remplirent le règne de Phocas et surtout pendant l'invasion de la Syrie et de la Palestine par les Perses : querelles entre les factions du Cirque, émeutes, occupation des villes de l'Empire par les Perses, tout leur avait été prétexte à massacrer des chrétiens et à démolir des églises, en particulier à Jérusalem². Leur acharnement fut tel que les Perses, soucieux de ménager les vaincus, durent les expulser de Jérusalem³.

HÉRACLIUS ET LES JUIFS Les Juifs paraissent avoir conservé dans l'Empire, jusqu'à Héraclius, le statut qui leur avait été donné par Justinien⁴. Agapius de Maboûg attribue à Maurice un édit, expulsant les Juifs d'Antioche, inconnu à toutes les autres sources⁵, et nous avons vu ce qu'il faut penser de l'attribution d'un édit pareil à Phocas, par suite d'une confusion de Theophanes⁶. Avant le séjour d'Héraclius à Jérusalem en 630, il ne semble pas que les rapports de l'empereur avec les Juifs aient été mauvais. Bien plus, d'après Theophanes, avant la restitution de la Vraie Croix, Héraclius avait reçu l'hospitalité d'un notable Juif, Benjamin ; mais, apprenant qu'il avait molesté les chrétiens, il alla prendre gîte dans la maison d'un

(1) CHAPOT, *La frontière de l'Euphrate, de Pompée à la conquête arabe*, Paris, 1907, p. 22-23. Les Juifs avaient eu des intrigues avec les Parthes et plus tard avec les Perses. Cependant ils exerçaient librement leur culte, comme le prouve l'importante synagogue, ornée de peintures, retrouvée à Doura-Europos. Sur l'importance des colonies juives dans l'empire, voir les témoignages recueillis par J. PARGOIRE, *L'Église byzantine*, 1905, p. 172-174. Les Juifs auraient été 40.000 à Alexandrie d'après EUTYCHIUS.

(2) Voir plus haut, chapitres II et III, les faits établis d'après la *Doctrina Iacobi nuper baptizati*, *op. cit.*

(3) SEBEOS, trad. MACLER, p. 71-72.

(4) Voir *Histoire de l'Église*, t. IV, p. 445-446.

(5) DÖLGER, *Reg.*, 109 ; Agapius de Maboûg, trad. VASILIEV, dans *Patrologie Orientale*, VIII, 3.

(6) Voir au chapitre II, § 3, comment ce fait a été établi par les recherches de KOULAROVSKY.

chrétien, Eustathe de Neapolis, et força Benjamin à se faire baptiser¹.

En rapprochant le témoignage de Theophanes de celui des Annales d'Eutychius, on constate que ce fut à Tibériade que la question juive se posa pour la première fois. D'après Eutychius en effet, Héraclius y reçut une députation de Juifs venus de toutes les villes de Galilée. Ils apportaient à l'empereur de riches présents et lui demandèrent l'amnistie pour le passé. Héraclius leur délivra un édit d'amnistie revêtu du sceau impérial².

Cependant, après les fêtes triomphales qui marquèrent la restitution de la Vraie Croix à Jérusalem, les dispositions de l'empereur à l'égard des Juifs se seraient modifiées. D'après Theophanes — et son témoignage paraît authentique — Héraclius défendit aux Juifs, probablement par respect pour la Vraie Croix, d'habiter à moins de trois milles de Jérusalem³. Le patriarche Eutychius va plus loin. De son temps on avait l'habitude de jeûner, pendant la semaine qui précède le Carême, dans l'Église copte. On expliquait cet usage de la manière suivante : après l'entrée d'Héraclius à Jérusalem, les chrétiens lui exposèrent tous les méfaits des Juifs pendant l'occupation persane, mais, l'empereur étant lié par son édit d'amnistie, les moines de Jérusalem proposèrent d'instituer ce jeûne de la semaine qui précède le Carême, afin d'effacer le péché résultant de la violation de la parole donnée, si Héraclius consentait au massacre des Juifs. L'empereur ayant accepté cette proposition, de violents massacres eurent lieu à Jérusalem et en Galilée. Les moines continuèrent à jeûner tous les ans jusqu'à la mort d'Héraclius, puis se considérèrent comme dégagés de leur vœu, tandis qu'au contraire les Coptes y restèrent fidèles⁴. Nous avons là, semble-t-il, une de ces explications, trouvées après coup, d'un usage dont l'origine était oubliée et dont le caractère apocryphe résulte à la fois du silence des autres sources et de tout ce que nous savons de la politique d'Héraclius. Ce ne fut nullement par le massacre que l'empereur tenta de résoudre la question juive, mais en essayant de déterminer les Juifs à se faire baptiser, d'abord, semble-t-il, par la persuasion et plus tard par la contrainte. C'est ce que tendrait à montrer sa conduite envers son hôte juif de Tibériade. D'autre part, des dialogues comme celui des Trophées de Damas entre un Juif et un moine n'ont pas été imaginés de toutes pièces et correspondent à des dis-

(1) THEOPHANES, a. 6120.

(2) EUTYCHIUS, *Annales* (P. G., CXI, 1089).

(3) THEOPHANES, a. 6120.

(4) EUTYCHIUS, *Annales* (P. G., CXI, 1089-1090). La seule mesure de répression ordonnée contre des Juifs avant l'édit sur le baptême aurait été prise à la suite de la résistance d'Édesse, évacuée par les Perses, et où les Juifs voulaient empêcher d'entrer le frère d'Héraclius, Théodore. Celui-ci, maître de la ville, voulait punir les Juifs, mais un de leurs chefs se fit descendre la nuit du haut des murailles, alla trouver Héraclius à Constantina et obtint le pardon de ses coreligionnaires, d'après MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, t. II, p. 410. D'après SEBEOS, trad. MACLER, p. 94-95, dont le témoignage concorde à peu près avec celui de Michel, Héraclius aurait donné l'ordre aux Juifs d'Édesse de se disperser et beaucoup s'enfuirent chez les Arabes.

putes réelles entre docteurs juifs et chrétiens. Ceux que l'on peut dater du VII^e siècle paraissent être en tout cas des œuvres de propagande destinées à la conversion des Juifs.

L'ÉDIT SUR LE BAPTÊME DES JUIFS . Dans la pensée d'Héraclius le danger que présentaient les Juifs pour l'Empire devait disparaître si on parvenait à leur faire embrasser le christianisme. C'est la seule hypothèse qui permette d'expliquer pourquoi ce fut au moment où les Arabes envahissaient la Syrie qu'Héraclius publia un édit ordonnant à tous les Juifs de l'Empire de se faire baptiser ¹. Ce synchronisme ressort de la principale source qui permette de connaître cet événement, le récit transcrit par Michel le Syrien, d'après lequel l'édit suivit de près les défaites du patrice Théodore en Palestine et l'apparition d'une comète en l'an 946 des Grecs (ère de Séleucus) qui correspond à l'année 634 de l'ère chrétienne. D'après ce chroniqueur, une grande partie des Juifs reçut le baptême, mais beaucoup passèrent les frontières de l'Empire, pour éviter les violences, et se retirèrent en Perse ². Cette date et ces détails sont confirmés par le récit de l'auteur de la *Doctrina Iacobi* qui, venu de Constantinople à Carthage pour des affaires commerciales, y fut baptisé de force et, après quelques mois de séjour, en repartit le 13 juillet 634 (VII^e indiction) ³. L'édit fut publié en Afrique et appliqué sévèrement par Georges qui venait d'être nommé exarque d'Afrique. L'auteur de la *Doctrina* cite des noms de ses coreligionnaires baptisés antérieurement, et une leçon des Grandes Ménées de Constantinople, dont on ne possède que la traduction en slavon, placée au 19 décembre, montre Georges, à son arrivée en Afrique, convoquant tous les Juifs et leur ordonnant de la part d'Héraclius de se faire baptiser. « Quand nous entendîmes ces mots, une grande crainte nous envahit et nul de nous ne put trouver quelque chose à répondre ». L'exarque insistant pour avoir une réponse, un Juif appelé Noun répondit que le saint temps du baptême n'était pas encore venu. « Irrité, l'exarque se leva et frappa Noun au visage en disant : Si vous êtes esclaves de l'empereur, pourquoi n'exécutez-vous pas les ordres de votre maître ? » Ils furent baptisés « bon gré, mal gré » ⁴.

D'après une tradition dénuée de toute valeur qui se trouve dans la vie du patriarche copte Benjamin ⁵ et que reproduit le chroniqueur

(1) DELGER, *Reg.*, 206.

(2) MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, II, p. 414-417.

(3) *Doctrina Iacobi*, édit. BONWETSCH, p. 88.

(4) Texte reproduit par KOULAKOVSKY, dans *Vizantiiski Vremennik*, t. XXI, 1914, p. 12-14. Voir bibliographie, où se trouvent les références.

(5) SÉVÈRE D'ASCHEMOUNEIN, *Histoire des patriarches coptes*, dans *Patrologia Orientalis*, t. I, p. 492 (Héraclius aurait eu d'abord un songe).

occidental Frédégaire¹, Héraclius rédigea cet édit à la suite d'un songe ou d'une prédiction astrologique annonçant qu'un peuple circoncis détruirait son Empire. Ce qui paraît plus certain, ce sont les ambassades envoyées par Héraclius en Occident pour demander aux rois des Francs et des Wisigoths de forcer les Juifs établis sur leurs terres à se faire baptiser².

Le résultat le plus clair de l'édit d'Héraclius fut d'augmenter encore la haine des Juifs contre l'Empire et d'en faire les alliés des Musulmans. L'auteur de la *Doctrina Iacobi* décrit la joie des Juifs de Carthage à la nouvelle des premières défaites de Sergius, duc de Palestine, et mentionne la présence de Juifs dans les rangs des Arabes³. Les chroniqueurs fourmillent de détails sur les indications données par les Juifs aux Musulmans pour faciliter leur marche, leur servant d'espions et même de courtiers en leur donnant de l'or en échange de leurs prisonniers de guerre ou de leur butin⁴.

§ 3. — Les tentatives d'union religieuse par le monoénergisme.

LE TRIOMPHE DES JACOBITES EN ORIENT

Comme on l'a déjà vu, l'occupation des provinces orientales par les Perses eut pour résultat le relèvement des communautés monophysites, jusque-là persécutées. Les évêques syriens exilés en Égypte regagnèrent leurs sièges. Les églises et les monastères confisqués sur les Jacobites leur furent restitués. A leur tour des évêques orthodoxes furent emprisonnés. « La mémoire des Chalcédonites fut anéantie depuis l'Euphrate jusqu'à l'Orient⁵ ». Depuis le meurtre du patriarche Anastase en 610, Antioche n'avait plus de patriarche orthodoxe et son église était au pouvoir du jacobite Athanase, en relations avec les évêques monophysites de Perse, tandis qu'à Alexandrie régnait depuis 623 un autre jacobite, le patriarche Benjamin. D'autre part, l'invasion persane avait dévasté et dépeuplé la Syrie et porté un coup mortel à la culture hellénique dans cette région. C'est à cette époque que le grec est abandonné peu à peu pour l'araméen et qu'il se forme une littérature nationale à tendances jacobites.

(1) *Fredegarii Chronicon*, IV, LXV dans M. G. H., *Scriptores rerum merovingicarum*, t. II, p. 153, d'après lequel Héraclius étant astrologue apprit qu'une nation de circoncis dévasterait l'Empire. Le même chroniqueur a rapporté d'autres traits légendaires, attribués à Héraclius, comme l'histoire de son duel avec Chosroés (*ibid.*, IV, LXIV).

(2) DELGER, *Reg.*, 207. FRÉDÉGAIRE, IV, LXV, d'après lequel Dagobert consentit à ordonner le baptême des Juifs, et *Gesta Dagoberti*, XXIV (même collection, p. 409). La question est plus douteuse pour l'Espagne, où des lois contre les Juifs furent bien promulguées, mais seulement par le XII^e concile de Tolède en 681. Voir H. LECLERCQ, *L'Espagne chrétienne*, Paris, 1906, p. 342-344.

(3) *Doctrina Iacobi*, édit. citée, p. 86-88.

(4) JEAN DE NIKIOU, trad. ZOTENBERG, p. 569-575 ; THEOPHANES, a. 6135 et 6145 (les Juifs achètent les débris du colosse de Rhodes renversé par Moavyah). Cf. SEBEOS, XXX : *Les méfaits des Juifs*, trad. MACLER, p. 102-103.

(5) MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, t. II, p. 379-381.

Il semble qu'Héraclius, qui avait déjà donné, ainsi qu'on l'a dit, avant l'invasion persane tant de preuves de son désir d'union religieuse, ait compris le danger de ce séparatisme moral et accueilli volontiers de son patriarche, Sergius, une doctrine qui devait dans sa pensée aboutir à la conciliation rêvée.

SERGIUS ET LA MONOÉNERGIE Le patriarche Sergius, d'origine syrienne et jacobite, cherchait, longtemps avant l'expédition d'Héraclius en Perse, une doctrine qui permettrait de ramener les églises jacobites à l'orthodoxie. Justinien avait essayé d'établir l'accord sur une proposition négative : la condamnation des Trois Chapitres. Il s'agissait de trouver cette fois une formule positive, assez compréhensive pour concilier les deux doctrines. Déjà vers 600, des Coptes considérant la formule de Cyrille, *μία φύσις τοῦ Θεοῦ Λόγου σεσαρισμένη*, conclurent à l'unité d'*ἐνέργεια*, c'est-à-dire de force en action, d'activité, dans la personne du Christ. Le patriarche orthodoxe d'Alexandrie Euloge, ami et correspondant de saint Grégoire le Grand, condamna formellement cette doctrine¹. Sergius reprit la question en affirmant cependant qu'avant lui, nul théologien orthodoxe n'avait envisagé l'Incarnation sous cet aspect². D'ailleurs il n'admet pas que l'unité d'énergie corresponde à une nature unique, doctrine purement monophysite, mais qu'elle est la conséquence de l'unité de personne dans le Christ. La conséquence, comme le remarque Mgr Duchesne, c'est que, si la faculté d'agir est affaire de personne, il en est de même de la volonté. Le monothélisme est donc contenu dans le mono-énergisme³. Sergius avait rassemblé tous les textes possibles, mais parmi eux se glissa un faux, un traité supposé de son prédécesseur Ménas, qui aurait été adressé au pape Vigile⁴.

*DÉBUTS DE LA PROPAGANDE
DU MONOÉNERGISME*

Sergius paraît avoir propagé lentement sa doctrine dès les premières années du règne d'Héraclius par des lettres écrites à diverses personnalités et principalement en Égypte. Un témoignage intéressant sur les débuts de cette propagande est celui d'Anastase, moine du Sinaï, dont la vie est inconnue, mais qui écrivit plusieurs

(1) Sur l'origine syrienne de Sergius, cf. THEOPHANES, a. 6124. Fragments du traité d'Euloge contre le monoénergisme publiés par BARDENHEWER, *Eulogios von Alexandrien über Trinität und Incarnation*, dans *Theologische Quartalschrift*, 1896.

(2) L. DUCHESNE (*L'Église au VI^e siècle*, p. 393) pense que Sergius a pu ignorer ce traité que ne connaît pas davantage Photius dans son analyse des ouvrages d'Euloge.

(3) L. DUCHESNE (*ibid.*, p. 391 et 393) donne le texte de DENIS L'ARÉOPAGITE, invoqué par les monoénergistes, *Epist. IV ad Gaianum*, dans *P. G.*, III, 1072, *ἀνδρωθέντος Θεοῦ κατὴν τινα τὴν θεαυδορικὴν ἐνέργειαν ἡμῶν πεπολιτευμένος*.

(4) L. DUCHESNE, *op. cit.*, p. 395. Ce texte perdu fut examiné dans les 3^e et 14^e sessions du VI^e concile œcuménique. MANSI, t. XI, col. 225, 528.

traités pour défendre l'orthodoxie. Dans son *Hodegos* (le Guide), dirigé contre les Acéphales, il fait allusion à des sectes monothélites, qui avaient été touchées par la propagande de Sergius, les Harmasites et les Paulianistes. Il explique qu'il faut distinguer deux volontés dans la personne du Christ, mais il ne voit pas dans le monothélisme un danger pressant¹. Comme il ignore le patriarche Cyrus et le concile d'Alexandrie de 633, on suppose que ce livre a été écrit entre 615 et 630².

Ce qui est hors de doute, c'est la mise en rapport, vers 615, du patriarche Sergius avec Théodore, évêque de Pharan (péninsule du Sinaï), par l'intermédiaire de l'évêque monophysite d'Antinoé, Sergius Makaronas³. Théodore, qui était melkite, accepta d'abord la doctrine de Sergius et lui rendit visite à Constantinople⁴. En Égypte même, Sergius gagna à ses idées, vers 617, le chef de l'ancienne secte des Paulianistes (qui se réclamaient de Paul de Samosate), Georges Arsas. Le patriarche orthodoxe d'Alexandrie, saint Jean l'Aumônier, informé de cette propagande, voulut sévir contre Georges, mais, à ce moment, eut lieu l'invasion de l'Égypte par les Perses. Sergius avait demandé à Georges de réunir des textes montrant l'unité d'énergie dans le Christ⁵.

Jusque-là Sergius avait en quelque sorte donné des coups de sonde ou complété ses enquêtes. Ce fut sans doute lorsqu'il jugea sa doctrine au point, qu'il l'exposa à l'empereur Héraclius, au début de son expédition contre la Perse, vers 621-622.

LA PROPAGANDE EN ARMÉNIE

Or Héraclius comptait pour son offensive contre la Perse sur l'appui des Arméniens, attachés aux doctrines monophysites. Depuis 609 il n'y avait plus qu'un seul *catholicos* pour toute l'Arménie, Comitas, qui résidait à Dwin. L'hostilité qu'il montrait pour le concile de Chalcedoine était un obstacle à une alliance politique avec les Arméniens⁶. Héraclius pensa donc que la doctrine que lui avait exposée Sergius contribuerait à ramener l'Arménie à l'orthodoxie et par suite à l'union politique avec l'Empire. Il s'en fit donc le propagateur.

Dès 623, à son passage à Theodosiopolis (Erzeroum), l'empereur eut

(1) Édition de l'Ὁδηγός, dans *P. G.*, LXXXIX, 35-310.

(2) JEAN MASPERO, *Histoire des patriarches d'Alexandrie*, p. 336-339. Voir les discussions auxquelles donne lieu la date de l'*Hodegos* et l'époque pendant laquelle vécut Anastase, qui aurait connu les débuts de l'Islam et dans la personne duquel le R. P. SOLLIER, dans *Acta Sanctorum Junii*, VII, p. 117 et suiv. et GUTSCHMID (*Verzeichniss der Patriarchen von Alexandrien*), p. 497, veulent voir, en se fondant sur un passage des Annales d'Eutychius, le stratège Baanès, vaincu à la bataille de l'Yarmouk.

(3) JEAN MASPERO, *op. cit.*, p. 338. Sergius faisait allusion à ces rapports dans sa lettre au pape Honorius.

(4) LINA ECKENSTEIN, *A history of Sinai*, Londres, 1921 p. 133.

(5) MAXIME LE CONFESSEUR, dans sa *Dispute avec Pyrrhus*, fait allusion à cette intervention de saint Jean l'Aumônier, dans *P. G.*, XCI, 332. De même TIMOTHÉE, dans *P. G.*, LXXXVI, 41, 53, 56, 60. Sur les Paulianistes, voir L. DUCHESNE, *L'Église au VI^e siècle*, p. 394.

(6) *Narratio de rebus Armeniae*, dans *P. G.*, CXXXII, 1249-1252.

des conférences avec un certain Paul le Borgne, chef des monophysites sévériens de l'île de Chypre, où se trouvait depuis longtemps une forte colonie d'Arméniens. Le patriarche Sergius, averti, avait envoyé à Paul le livre du pseudo-Ménas, mais l'entente ne put se faire et l'empereur adressa à Arcadius, métropolite de Chypre, un édit dans lequel il flétrissait Paul comme le chef des Acéphales (ou sans évêques) et défendait d'enseigner qu'il y eût deux énergies dans la personne du Christ¹.

Une négociation, dont le résultat fut beaucoup plus important, s'engagea, en 626, entre Héraclius, pendant son séjour dans le Lazique, et Cyrus, évêque du Phase. Grâce à l'initiative de l'empereur, des lettres furent échangées entre Cyrus et le patriarche Sergius, qui ne manqua pas d'envoyer à son correspondant la lettre apocryphe de Ménas. Cyrus, préoccupé avant tout de sauver les décisions du concile de Chalcedoine, se déclara d'accord avec Sergius². C'était là, comme on le verra, une recrue de première importance.

Après sa victoire sur la Perse, Héraclius réorganisa l'Arménie et continua ses efforts pour la ramener à l'orthodoxie en propageant le mono-énergisme. Le catholicos Comitaspourut en 628 et son successeur Christophore, mal vu de la noblesse, fut déposé au bout de deux ans et remplacé par Ezras (Ezr), avec lequel le stratège byzantin Mizez (Mžež) Gnouni, arménien lui-même, se mit en rapport, en lui laissant entendre que, s'il ne se mettait pas en communion avec l'empereur, il serait déposé. Ezras objecta qu'il ne pouvait quitter son pays et demanda à l'empereur de lui envoyer sa profession de foi. Héraclius y consentit, mais, dans la lettre qu'il adressa à Ezras, il se contenta de jeter l'anathème sur tous les hérétiques depuis Nestorius, sans dire un mot du concile de Chalcedoine. Ezras alla alors trouver l'empereur en Mésopotamie, approuva sa profession de foi et communia avec lui dans le même calice, puis il repartit en grande pompe, après avoir reçu en don d'Héraclius les salines de Kolb. De retour à Dwin, il s'efforça de gagner les seigneurs et les évêques à la nouvelle doctrine³.

LA PROPAGANDE EN MÉSOPOTAMIE
ET EN SYRIE

Après la réoccupation d'Édesse par Théodore, l'autorité impériale fut rétablie en Haute-Mésopotamie.

Héraclius vint à Édesse en 630 et enleva la cathédrale aux Nestoriens

(1) Détails connus par les actes du VI^e Concile oecuménique dans MANSI, t. XI, col. 526 et 559 ; HOFFE-LECLERQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} part., p. 333-334.

(2) MANSI, t. XI, col. 525-527 (lettre de Sergius à Cyrus), col. 560-51 (réponse de Cyrus). Le texte de la lettre apocryphe de Ménas à Vigile se trouve dans JEAN DE NIKIOU, trad. franç. ZOTENBERG, p. 520-521.

(3) DOLGER, *Reg.*, 203 ; SEBEOS, trad. MACLER, p. 91-92 ; Étienne ORNÉLIAN (métropolite de Siounie en 1287), *Histoire de la Siounie*, trad. franç. Brosset, *Saint-Petersbourg*, p. 72 et suiv. La plupart des chroniqueurs arméniens sont hostiles à Ezras. Voir J. LAURENT, *L'Arménie entre Byzance et l'Islam*, p. 137, 3.

pour la donner aux orthodoxes ¹. L'évêque Isaïe lui fit d'abord une réception solennelle, mais le jour de Noël, lorsque l'empereur voulut s'approcher de la Sainte Table, l'évêque refusa de lui donner l'Eucharistie, s'il ne maudissait pas d'abord « le tome de Léon et le concile de Chalcédoine ». Héraclius irrité le déposa et le remplaça par un orthodoxe. Isaïe quitta Édesse, mais avec lui partirent beaucoup de nobles qui subvenaient par leurs dons aux besoins des églises ².

Héraclius n'en continua pas moins sa campagne en faveur de l'union, et, pendant son séjour à Édesse, il adressa une profession de foi à Athanase, dit le Chamelier (*Gammala*), patriarche jacobite d'Antioche depuis 595. D'après le texte conservé par Michel le Syrien, l'empereur affirmait son manque de compétence dans les questions dogmatiques, exposait brièvement sa foi, en reconnaissant dans le Christ deux natures et une seule énergie, et confessait les quatre premiers conciles œcuméniques ³.

CONFÉRENCES D'HIÉRAPOLIS Par ordre de l'empereur, Sergius entama à ce sujet une correspondance avec le patriarche jacobite ⁴, puis Héraclius espéra résoudre les difficultés par une entrevue avec Athanase, qui eut lieu à Hiérapolis (Maboug) au cours de l'année 631. L'empereur vint d'Édesse. Athanase amena avec lui douze évêques jacobites, dont l'ex-évêque d'Édesse, Isaïe, déposé par l'empereur. D'après la chronique de Theophanes ⁵, Héraclius aurait promis à Athanase de le reconnaître comme patriarche légitime d'Antioche, s'il acceptait le concile de Chalcédoine. Athanase y consentit, puis interrogea l'empereur sur l'énergie unique et les deux volontés. L'empereur écrivit à Sergius et fit venir Cyrus, évêque du Phase, qui affirma que sa foi était celle de Sergius : une seule énergie, une seule volonté.

Les sources syriennes donnent un récit tout différent de ces conférences. Après douze jours de pourparlers, Athanase et ses évêques auraient refusé d'entrer en communion avec l'empereur, sous prétexte que sa foi était entachée de nestorianisme. Héraclius offensé aurait publié un édit ordonnant de couper le nez et les oreilles et de confisquer les biens de ceux qui ne voudraient pas recevoir le concile de Chalcédoine, et une persécution violente commença contre les dissidents ⁶. Il est inutile d'insister sur

(1) THEOPHANES, a. 6120 (probablement après le départ d'Isaïe).

(2) MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, t. II, p. 411-412 ; L. DUCHESNE (*L'Église au VI^e siècle*, p. 397) considère l'anecdote comme sentant la légende.

(3) MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, t. II, p. 402-403 et 412 ; DÆLGER, *Reg.*, 203 ; F. NAV, *Athanase Gammala*, dans *Dictionnaire d'hist. et géog. ecclésiast.*, t. IV, 1930, p. 1363-1364. La date de l'acte a donné lieu à des contestations ; elle est sûrement postérieure à 630 et antérieure à 633. On ne peut admettre la date de 629 donnée par HEFELS-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} part., p. 338.

(4) DÆLGER, *Reg.*, 204 (la date de 633 est inadmissible).

(5) THEOPHANES, a. 6121.

(6) MICHEL LE SYRIEN, trad. franç. CHABOT, t. II, p. 412-413 ; BAR-HEBRAËUS, *Chronicon Ecclesiasticum*, édit. ABBELOOS et LAMY, t. I, col. 261-275.

l'in vraisemblance de ces derniers détails. Il semble bien, comme l'a montré Mgr Duchesne, que les conférences aient abouti à un accord et que plusieurs évêques et monastères aient accepté le monoenergisme¹. Ce qui le laisserait supposer, c'est qu'Héraclius, rentré en possession d'Antioche, n'y nomma pas de patriarche melchite avant 636, alors qu'Athanasé mourut le 26 juillet 631². Bien plus, l'empereur resta encore quelque temps en Syrie et visita des monastères et des villes où il fut bien accueilli. Au monastère de Maron, près d'Émèse, les moines allèrent solennellement à sa rencontre et, avant de se retirer, il récompensa leur accueil par la concession de terres importantes³. Michel le Syrien lui-même affirme que les moines d'Émèse acceptèrent l'union⁴.

LA PROPAGANDE EN PERSE Pendant qu'Héraclius se trouvait à Berrhoé (Alep), il reçut une ambassade de la reine de Perse, Boran, dans laquelle se trouvaient le catholicos Isochoab et quelques évêques. Les négociations terminées, on s'entretint de questions religieuses. Héraclius approuva la profession de foi d'Isochoab et communia avec lui dans le même calice, ce qui valut à Isochoab des attaques après son retour en Perse, mais, grâce à l'appui de la reine, il réduisit ses adversaires au silence⁵. Un autre évêque de la suite du catholicos et un évêque nestorien de la province de Damas firent ouvertement de la propagande en Perse pour le concile de Chalcédoine⁶.

L'UNION EN ARMÉNIE Après avoir séjourné en Syrie, Héraclius était de retour à Édesse en 633, et ce fut là qu'il apprit qu'une agitation antichalcédonite troublait l'Arménie. Pour la faire cesser, Héraclius ordonna au catholicos Ezras de convoquer un concile à Théodosiopolis. D'après les sources arméniennes, le concile dura un mois et eut lieu la 23^e année du règne d'Héraclius (633). Après de longues discussions il fut décidé que l'Église arménienne s'engagerait à ne plus disputer davantage sur le concile de Chalcédoine. L'union fut conclue et signée⁷.

Cependant ce concile ne fit pas cesser l'agitation. On se plaignit que deux des principaux théologiens d'Arménie, Étienne et Mathusal, n'eussent pas assisté au concile. Jean Mairagometsi dirigea l'opposition contre Ezras, qui resta cependant catholicos jusqu'à sa mort en 640. Son

(1) L. DUCHESNE, *L'Église au VI^e siècle*, p. 397.

(2) *Chronica Minora, Scriptores syri*, trad. GUIDI, p. 112.

(3) *Annales d'Eutychius* (P. G., CXI, 1039).

(4) MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, t. II, p. 412.

(5) THOMAS DE MARR, édit. BUDGE, *The book of Governors*, t. II, p. 124-126; LABOURT, *Le christianisme dans l'empire perse*, Paris, 1904, p. 242-243.

(6) Même source, reproduite par BAR HENRAEUS, édit. citée, t. II, p. 110.

(7) *Narratio de rebus Armeniae* (P. G., CXXXII, 1251). Le concile porte parfois le nom de concile de Karin, nom arménien de Théodosiopolis (Erzeroum actuelle).

successeur, Narsès, cita Jean devant un concile et, après lui avoir infligé un traitement ignominieux, le condamna à l'exil¹.

Comme l'a fait remarquer un historien de l'Arménie², un grand nombre d'Arméniens, dont plusieurs métropolitains, reconnaissaient que leur formule christologique n'avait pas pour eux une autre signification que celle de Chalcedoine, mais leur opposition était due à un nationalisme farouche. Ils détestaient le concile de Chalcedoine parce qu'il avait rattaché l'Arménie au patriarcat de Constantinople, et ils combattaient volontiers les évêques qui s'étaient laissé séduire par les Chalcedonites, comme ils nommaient les orthodoxes.

L'UNION EN ÉGYPTE En la même année 633, la cause de l'union remporta un grand succès à Alexandrie, du moins en apparence. Au lendemain de l'évacuation de l'Égypte par les Perses, les monophysites y étaient restés tout puissants. Le patriarche copte, Benjamin, trônait au Cesareum d'Alexandrie, tandis que le patriarche melkite, Georges, nommé par l'empereur en 621, n'avait pas quitté Constantinople. Héraclius voulut faire cesser cet état de choses et, Georges étant mort en 631, il lui donna pour successeur sur le siège d'Alexandrie ce même Cyrus, évêque du Phase, qui avait adhéré l'un des premiers à la doctrine du monoénergisme. La situation de l'Égypte était si troublée que l'empereur n'hésita pas à réunir sur sa tête tous les pouvoirs spirituels et temporels. Il fut à la fois patriarche d'Alexandrie, préfet d'Égypte et gouverneur militaire³. A peine eut-il débarqué en Égypte dans l'automne de 631, que le patriarche Benjamin, craignant des violences, s'enfuit et mena pendant dix ans une vie errante, allant de monastère en monastère⁴. Cette fuite facilita la tâche de Cyrus qui, appuyé sur des forces militaires, entama de suite la lutte contre les Jacobites. D'après les historiens coptes, il fit régner sur l'Égypte une véritable terreur, envoyant au supplice, après l'avoir fait torturer, le frère du patriarche Benjamin, Ménas⁵. Il se peut, comme a essayé de le montrer Amélineau, qu'il y ait

(1) *Narratio de rebus Armeniae* (P. G., CXXXII, 1253).

(2) J. LAURENT, *L'Arménie entre Byzance et l'Islam*, p. 137.

(3) SÉVÈRE D'ASCHMOUNEIN, *Vie de Benjamin*, dans *Patrologia Orientalis*, t. I, p. 489-492 ; *Vie de Schnoudi*, édit. et trad. AMÉLINEAU, dans *Journal Asiatique*, 8^e série, t. XII, 1888, p. 404 ; *Vie de Samuel de Qalamoun*, même recueil, p. 363 ; THEOPHANES, a. 6121. On a beaucoup discuté sur les pouvoirs accordés à Cyrus. Voir BUTLER, *The Arab Conquest of Egypt*, p. 508 et suiv. ; CAETANI, *Annali dell'Islam*, t. IV, p. 86 et suiv. Cyrus est le même personnage que les sources arabes nomment *Al-Mouqogis*. AMÉLINEAU, dans son article cité de la *Revue Historique*, t. XCIX, 1915, p. 288 et suiv., a essayé de démontrer que Cyrus était bien resté évêque, mais qu'il avait été nommé seulement préfet et non patriarche, Georges ayant continué à exercer son pouvoir patriarcal. Mais Theophanes dit clairement qu'à la mort de Georges, Cyrus fut nommé « évêque d'Alexandrie ». D'autre part, Amélineau a invoqué un passage de JEAN DE NIKIOU, trad. ZOTENBERG, p. 574, où il est bien question d'un Georges, qui était dans les bonnes grâces de Cyrus, qui lui confiait parfois ses pouvoirs, mais il n'a pas vu que ce Georges était un simple vicaire patriarcal.

(4) *Vie de Benjamin* (*Patrologia Orientalis*, t. I, p. 490).

(5) *Ibid.*, p. 491-492.

quelque exagération dans ces récits¹. On voit par l'exemple de Victor, évêque du Fayoum, et de Cyrus, évêque de Nikiou, qui se rallièrent à l'orthodoxie chalcédonienne, que Cyrus employait aussi la persuasion², et il lui fallut bien en user ainsi, lorsqu'il entreprit de faire proclamer l'union par un concile.

Ce concile se réunit à Alexandrie dans l'été de 633. Un acte d'union fut rédigé, suivant l'ancien usage, sous la forme d'un symbole composé de neuf chapitres (*κεφάλαια*) très courts. Le septième expliquait comment on peut parler de deux natures en ne reconnaissant, comme Cyrille, qu'une seule nature et, comme le pseudo-Denis (regardé alors comme le disciple authentique de saint Paul), une seule énergie. La réception solennelle de l'union fut célébrée par un grand service liturgique dans la cathédrale d'Alexandrie, le 3 juin 633. Tout le clergé de l'église théodosienne, tous les dignitaires civils et militaires et un nombre considérable d'habitants reçurent la communion des mains du patriarche. Cyrus avertit aussitôt de ce succès l'empereur et le patriarche Sergius³.

L'union d'Alexandrie qui, après tant d'années écoulées, rétablissait officiellement l'orthodoxie en Égypte, semblait être le couronnement de la politique d'Héraclius et de Sergius. Tout l'Empire paraissait communier dans la doctrine du concile de Chalcédoine, associée à celle de la monoénergie, mais ce fut juste à ce moment que des résistances à cette solution commencèrent à se manifester.

§ 4. — La première opposition au monoenergisme.

LES PREMIERS OPPOSANTS. La première protestation contre les formules christologiques de Sergius vint du moine Sophronius. Originaire de Damas, où il avait enseigné la rhétorique avec le titre de *sophiste*, il entra dans un monastère à Alexandrie, puis à Jérusalem. Il fit la connaissance d'un autre ascète, Jean Moschus, moine du Sinaï, qui allait de monastère en monastère. Sophronius l'accompagna dans ses voyages en Palestine et en Égypte, visitant les ascètes les plus fameux et recueillant leurs maximes. Au monastère des saints Cyr et Jean, près de Canope, Jean Moschus fut guéri d'un mal d'yeux et écrivit, en reconnaissance, un recueil des miracles de saint Cyr. A Alexandrie, les deux amis prenaient part aux discussions entre Melkites et Théodosiens, secondant les efforts des patriarches

(1) AMÉLINEAU (*Revue Historique*, t. CXIX, 1915, p. 290 et 395) justifie cette opinion en rappelant la manifestation populaire en l'honneur de Cyrus à son retour à Alexandrie en 641. La *Vie de Schnoudi*, qui lui est hostile, montre les efforts qu'il fit pour mettre l'Égypte en état de défense.

(2) Ils signèrent l'acte d'union. Cf. *infra*.

(3) Détails et texte de l'acte d'union dans la lettre de Cyrus à Sergius, dans MANSI, t. XI, col. 561-564. Analyse dans HEFELE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} part., p. 339-342. La réponse de Sergius à la lettre de Cyrus se trouve dans les actes du concile de Latran de 649 (MANSI, t. X, col. 971).

orthodoxes Euloge, Théodore, Jean l'Aumônier, pour ramener les Jacobites. Au moment de l'invasion persane, Sophronius et Moschus se réfugièrent en Afrique, où ils rencontrèrent Maxime pour la première fois, et passèrent de là à Rome. Ce fut là qu'à l'imitation des *Dialogues* de saint Grégoire le Grand, ils composèrent le *Pré Spirituel*, recueil d'anecdotes, de maximes et de traits édifiants, appelé à un immense succès. Ce fut aussi à Rome que Jean Moschus mourut en 619, après avoir fait promettre à son compagnon de ramener son corps au Sinaï¹. Sophronius ne put satisfaire à ce vœu, à cause des Bédouins pillards qui interceptaient la route du Sinaï, et il le déposa au monastère de saint Théodose, à Deir-Dosi, près de Bethléem², où il se retira lui-même.

Ce fut là qu'il fut mis au courant de la campagne menée par Cyrus en Égypte, pour imposer à tous la formule monoénergique. Bien qu'agé de quatre-vingts ans, il partit pour Alexandrie, afin de convaincre le patriarche de son erreur³.

MAXIME Saint Maxime, qui devait mériter le titre de Confesseur, est également, contrairement à une opinion commune⁴, l'un des premiers théologiens qui se soient inquiétés de la doctrine du monoénergisme. Né à Constantinople vers 580, d'une famille aristocratique, il fut le secrétaire d'Héraclius⁵ et entra dans un monastère bien avant qu'éclatât la querelle monothélite. Il s'agit sans doute du monastère de Chrysopolis (Scutari) dont il fut abbé. Comme le prouve une de ses lettres, il dut fuir son monastère à la suite d'une invasion et se réfugia avec d'autres moines en Afrique où il fit la connaissance de Sophronius et eut à combattre avec lui « les perversités », sans doute les calomnies que des moines étrangers forgeaient contre tous⁶. Maxime était-il à Alexandrie en même temps que Sophronius pour l'aider à détourner Cyrus de son projet d'édit synodal, c'est ce qu'on ne peut affirmer absolument, mais ce qui, d'après une hypothèse du R. P. Grumel, paraît

(1) L. DUCHESNE, *L'Église au VI^e siècle*, p. 402-403 ; L'éloge (*ἑγκώμιον*) des saints Cyr et Jean par Sophronius se trouve dans *P. G.*, LXXXVII, 3380 et suiv. ; sur le *Pré Spirituel*, *Ἀγιωνόμιον*, voir KRUMBACHER, *Geschichte der byzantinischen Litteratur*, 2^e édit., Munich, 1897, p. 187-188.

(2) Sur ce monastère de Théodose, notice archéologique de WEIGAND, *Das Theodosioskloster*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. XXIII, 1914, p. 167 et suiv.

(3) L. DUCHESNE (*op. cit.*) affirme que ce fut au monastère de Théodose que Sophronius entendit parler pour la première fois du monoénergisme, mais il avait dû en être instruit par Maxime, qui, en qualité de secrétaire d'Héraclius, devait être au courant avant 619 des doctrines de Sergius, ce qui semble ressortir de sa lettre *ad Petrum illustrem*, dans *P. G.*, XCI, 142.

(4) Voir l'argumentation solide du R. P. GRUMEL, article cité, dans *Échos d'Orient*, t. XXX, 1927, p. 24-32. Ce n'est pas en 630, comme on le dit d'ordinaire, mais vers 612-613 que Maxime est entré au monastère de Chrysopolis, d'après ses *Actes* dans *P. G.*, XC, 128.

(5) *Ibid.* (*P. G.*, XC, 72).

(6) *Diffloratio ex epistola S. Maximi scripta ad Petrum illustrem*, dans *P. G.*, XCI, 142, écrite après l'édit synodal de Sophronius et où il le défend des attaques dont il est l'objet. Sur l'obligation où il fut de s'enfuir en Afrique, voir les lettres écrites vers 626, où il demande à un évêque de rassembler son troupeau dispersé par l'invasion, *Epistolae Maximi*, xxviii-xxxI, dans *P. G.*, XCI, 439, 624.

très vraisemblable¹. Ce fut, en tout cas, à cette époque que Pyrrhus, alors higoumène d'un monastère, lui écrivit pour le gagner à la doctrine officielle².

LES DÉMARCHES DE SOPHRONIUS Pendant que Sophronius se trouvait à Alexandrie, Cyrus, par respect pour lui, lui fit lire les neuf chapitres de l'union avant de les publier. D'après une lettre de Maxime, Sophronius se jeta aux pieds du patriarche et l'adjura de retirer l'article qui proclamait la monoénergie³. Nous avons vu que Cyrus passa outre. Sophronius ayant décidé de poursuivre ses démarches à Constantinople, Cyrus le chargea de remettre l'exemplaire de l'Acte d'Union au patriarche Sergius. De cette nouvelle entrevue nous ne connaissons que ce que Sergius en a dit dans sa lettre au pape Honorius. Après de longues discussions, Sophronius obtint que Sergius donnerait par écrit les raisons de son attitude. Le patriarche porta le litige devant le *Synode permanent*⁴ dont la réponse fut qu'il fallait laisser de côté les disputes de mots et s'en tenir aux décisions des conciles. D'après Sergius dans sa lettre au pape, il aurait écrit à Cyrus que, l'union étant faite, on ne devait plus permettre de parler d'une ou deux opérations, mais d'un seul opérant dans les opérations divines et humaines, et il aurait fait promettre à Sophronius de ne plus soulever la question. Celui-ci regagna la Palestine⁵. Parmi les arguments que Sergius opposait à Sophronius, figurait la crainte de compromettre, si l'on revenait en arrière, le magnifique mouvement des conversions au concile de Chalcédoine, résultat de l'acte d'union. Cependant, si l'on en croit Théophanes, ce n'était pas ainsi qu'en jugeaient les Jacobites ralliés par Cyrus, car, dans les tavernes et les lieux publics d'Alexandrie, on ne cessait de répéter : ce n'est pas nous qui allons au concile de Chalcédoine, c'est ce concile qui vient à nous. Qui confesse une seule énergie, confesse en même temps une seule nature⁶.

SOPHRONIUS PATRIARCHE DE JÉRUSALEM A son retour en Palestine, Sophronius, qui venait de s'acquérir une grande autorité, fut élu patriarche de Jérusalem (fin de

(1) D'après *P. G.*, XCI, 142 (*Epistola ad Petrum illustrem*).

(2) L'écrit est perdu et connu seulement par la réponse de Maxime.

(3) L'entrevue de Sophronius et de Cyrus n'est connue que par les allusions de la lettre de Maxime à Pierre l'Illustre, dans *P. G.*, XCI, 142-143 et de celle de Sergius au pape Honorius, dans *MANSI*, t. XI, col. 532-533.

(4) Ce synode était composé des évêques présents à Constantinople ou dans ses environs immédiats. Sur ce synode cf. PAROIRE, *L'Église byzantine de 525 à 847*, Paris, 1905, p. 55-56.

(5) Lettre de Sergius à Honorius dans *MANSI*, t. XI, col. 536-538 ; L. DUCHESNE, *L'Église au VI^e siècle*, p. 405 ; GRUMEL, *Recherches sur l'histoire du monothélisme*, dans *Échos d'Orient*, t. XXXII, 1929, p. 21-23, où les résultats obtenus par Sophronius sont exposés avec beaucoup de justesse.

(6) THEOPHANES, a. 6121.

633-début de 634)¹. Depuis la mort de Modestus (décembre 630), le patriarcat était resté vacant. Sophronius fut d'ailleurs élu au moment où les Arabes envahissaient la Palestine, et le jour de Noël 634, il ne put conduire suivant l'usage ses fidèles à Bethléem, les chemins n'étant plus sûrs².

*LETTRÉ DE SERGIUS
AU PAPE HONORIUS* Jusque-là l'empereur et les patriarches Sergius et Cyrus avaient promulgué la nouvelle profession de foi et traité avec les Jacobites sans s'inquiéter de l'opinion de Rome³. Ce fut seulement lorsqu'il rencontra l'opposition de Sophronius que Sergius crut utile d'exposer les faits au pape Honorius et d'obtenir son adhésion. D'après les détails mêmes de cette lettre, on peut affirmer qu'elle fut écrite entre l'élection de Sophronius au patriarcat de Jérusalem et la publication de sa lettre synodale que Sergius dit ne pas avoir reçue⁴ (entre les premiers mois et la fin de 634).

Sergius faisait au pape un récit complet de ses efforts et de ceux d'Héraclius pour ramener les hérétiques à l'unité de la foi en insistant sur leur acceptation du concile de Chalcedoine : pourparlers entre Héraclius et les Arméniens, questions de Cyrus sur la formule de l'*ἐνέργεια*, réponse de Sergius à Cyrus avec l'envoi de la lettre (apocryphe) de Ménas, transfert de Cyrus à Alexandrie et sa campagne pour l'union, couronnée d'un succès inespéré. Sergius exagérait ces résultats et omettait de dire que l'acceptation du concile de Chalcedoine ne figurait même pas dans l'acte d'union. Suivait le récit de l'intervention de Sophronius, de son voyage à Constantinople, de ses discussions avec Sergius, au cours desquelles il n'avait pu citer un seul passage des Pères favorable à la *dyo-énergie*. Le patriarche concluait qu'il avait jugé à propos de couper court à cette discussion en évitant désormais et en enjoignant à tous d'éviter l'expression d'*unique énergie*.

En terminant, Sergius proposait au pape de proscrire les termes de *mono-énergie* ou de *dyo-énergie*, mais d'affirmer que le même Fils Unique a opéré (*ἐνεργεῖν*) le divin et l'humain et que toute *énergie*, soit divine, soit humaine, provient sans division, *ἁδιαπέτως*, d'un seul et même Verbe fait homme, « car il est impossible que le même sujet ait tout ensemble, à l'égard d'un même objet, deux volontés contraires ».

(1) THEOPHANES, *ibid.* Il est impossible d'admettre pour l'avènement de Sophronius la date de 636 donnée par les RR. PP. VINCENT et ABEL, d'après les Annales d'Eutychius (d'après lequel le siège patriarcal aurait été vacant six ans après la mort de Modestus), dans *Jérusalem Nouvelle*, t. II, p. 930.

(2) Voir son discours le jour de Noël, dans *P. G.*, LXXXVII, 3201 et suiv.

(3) L. DUCHESNE, *L'Église au VI^e siècle*, p. 406.

(4) Texte de la lettre de Sergius dans MANSI, t. XI, col. 533-537. Analyse critique dans HEFELÉ-LÉCLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} part., p. 343-347 et dans TIXERONT, *Histoire des dogmes*, t. III, p. 167-168.

LA RÉPONSE DU PAPE HONORIUS L'avenir devait montrer à quel point la doctrine subtile et dangereuse de Sergius répugnait à l'esprit clair et positif des Occidentaux. Et cependant le pape Honorius, mal préparé à traiter la question, se laissa circonvenir par les arguties du patriarche et lui répondit par une lettre d'approbation¹. Dans cet écrit, rédigé par son secrétaire de confiance Jean, le pape louait les efforts de Sergius et de Cyrus pour l'union et se félicitait de savoir le concile de Chalcedoine admis en Orient. Il approuvait la décision de Sergius sur la proscription des termes *énergie unique, énergie double*. La discussion, selon lui, était du ressort des grammairiens. Le Christ en effet agit de bien des manières. On ne peut ni les compter, ni surtout les ramener à une ou deux opérations. Il suffit d'enseigner que le même Verbe incarné opère divinement les choses divines, humainement les choses humaines, que dans toute son action il n'y a qu'un seul agissant, donc une seule volonté². On alléguait pour soutenir les deux volontés les textes de saint Jean : *Le pain de Dieu descend du Ciel et donne la vie au monde...* ; *c'est moi qui suis le pain de vie*, et de saint Matthieu : *Mon Père, si ce calice ne peut passer, que votre volonté soit faite*³. Le pape prend ces paroles dans un sens d'exhortation morale et il invoque deux autres textes évangéliques pour montrer qu'il ne peut y avoir dans le Christ de volonté de sens différent ni contraire⁴. Ces paroles ont été dites pour nous instruire, afin que chacun de nous, à l'exemple de Jésus, préfère la volonté divine à la sienne propre.

Le pape recommandait donc le silence sur le nombre des énergies, mais admettait une volonté unique. Ainsi qu'on l'a montré souvent⁵, Honorius semblait d'accord avec Sergius, mais leur point de vue était différent. Sergius, fermement monoénergiste, avait atténué, autant qu'il avait pu, la portée de sa doctrine et insisté sur les résultats, merveilleux selon lui, qu'elle avait produits. Honorius n'avait aucune inclination au monoénergisme, mais, dans son désir de rétablir la paix dans l'Église, il s'est défié de Sophronius, regardé comme un importun, et il a cru mettre fin aux discussions en adoptant la formule équivoque et malencontreuse de l'unique volonté. Il a fait remarquer que le Christ a pris la nature

(1) On ne possède pas le texte latin original de cette lettre, mais une traduction grecque lue au VI^e concile œcuménique, après collation avec l'original conservé dans les archives patriarcales de Constantinople. Une ancienne version latine a été faite probablement par Anastase le Bibliothécaire sur le texte grec. Voir MANSI, t. XI, col. 537-544 ; P. L., LXXX, 469-484 ; *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, I, p. 323-328. — On sait que la lettre d'Honorius a été exploitée par les monothélites et a donné lieu jusqu'à notre époque à d'innombrables polémiques. Voir la bibliographie de cette question dans HEFELE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} part., p. 347, n. 1, et la discussion sur la portée de cette lettre, invoquée par les adversaires du dogme de l'infailibilité pontificale, dans le même ouvrage, p. 354-364 et la note d'H. LECLERCQ, p. 356, n. 1.

(2) « *Unde et unam voluntatem fatemur D.N.I.C.* ».

(3) JOAN., VI, 33 ; MATTH., XXVI, 42.

(4) JOAN., VI, 38 ; MARC., XIV, 36.

(5) L. DUCHESNE, *L'Église au VI^e siècle*, p. 407-412 ; TIXERONT, *Histoire des dogmes*, t. III, p. 167-170 ; HEFELE-LECLERCQ, *op. cit.*, voir la référence plus haut.

humaine, telle qu'elle était avant le péché d'Adam. Il n'en a pas déduit que Jésus, étant Dieu et homme, eut, à côté de sa volonté divine, une volonté humaine non affaiblie par la chute originelle. Il n'a pas vu (et il n'eût certainement pas admis cette conséquence) que le monothéisme anéantit dans la personne du Christ l'intégrité de la nature humaine.

LETTRE SYNODALE DE SOPHRONIUS Après son élection au patriarcat de Jérusalem, Sophronius réunit, suivant l'usage, ses suffragants en concile, et de leurs délibérations sortit la lettre synodale (synodique), profession de foi, que le nouveau patriarche envoya, pour se conformer à la tradition, au pape et à ses collègues du patriarcat ¹.

Cette lettre n'est ni une protestation, ni une œuvre de polémique, mais une profession de foi, dépourvue de tout caractère agressif contre Sergius, à qui Sophronius demande de lui envoyer ses apocrisiaires, qui apporteront sa réponse au sujet de la vraie foi. D'autre part, le patriarche de Jérusalem en a fait un véritable traité de théologie embrassant l'ensemble des dogmes, Trinité, Incarnation, énergies, avec la réfutation des principales hérésies. Cependant le point principal est l'affirmation de deux énergies, divine et humaine, dans le Christ, conséquence nécessaire de sa double nature. Chaque nature a son énergie propre, sans que l'on puisse conclure comme les Nestoriens à la dualité de l'hypostase. Il existe un unique opérant dans la double nature, mais deux opérations distinctes, divine et humaine, et c'est par ces deux opérations que l'on connaît la différence des deux natures. Croire que ces deux natures auraient une seule *énergie* naturelle et indistincte serait les réduire à une seule substance, donc à une seule nature comme les monophysites.

Sergius aurait refusé de recevoir la lettre synodale de Sophronius ², bien qu'il n'ait dirigé aucune action contre lui. D'autre part, le pape Honorius écrivit à Sophronius et à Cyrus de s'abstenir de parler des énergies et de les compter, puis il porta ces deux lettres à la connaissance de Sergius ³. Ces lettres sont malheureusement perdues, mais les fragments que l'on possède de sa lettre à Sergius montrent que le pape avait étudié la question de plus près et que, tout en défendant la discussion sur le nombre des énergies, « à cause de la simplicité des hommes », il affirmait nettement la dualité des opérations, la nature divine

(1) THEOPHANE, a. 6121, commet une erreur en faisant envoyer la lettre au pape Jean, Honorius ayant vécu jusqu'en 638 ; la lettre synodale date des derniers mois de 634 ; *Vita Maximi*, XI, édit. COMBERIS, dans *P. G.*, LXXXVII, 3, 3148 ; MANSI, t. XI, col. 831-853. Sur cette lettre voir L. DUCHESNE, *L'Église au VI^e siècle*, p. 409 ; HEFELE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} p., p. 366 et suiv. ; GRUMEL, article cité dans *Échos d'Orient*, t. XXXII, 1929, p. 24 et suiv.

(2) MANSI, t. XI, col. 255 (témoignage d'un orateur au VI^e concile œcuménique).

(3) Fragments de la lettre à Sergius dans MANSI, t. XI, col. 579 ; HEFELE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} p., p. 376-387.

opérant ce qui est divin, la nature humaine ce qui est de la chair, sans division ni mélange.

*L'ÉDIT D'HÉRACLIUS
SUR LA FOI*

La conséquence de l'accord du pape et des deux patriarches de Constantinople et d'Alexandrie sur la nécessité d'interdire les discussions sur le nombre des énergies fut la publication d'un édit impérial (fin 634-début de 635), ratifiant cette défense. Loin d'apaiser les esprits, cette décision fut tournée en dérision par les Jacobites qui accusèrent les *Chalcédoniens* d'avoir successivement professé le nestorianisme, puis, revenus à de meilleurs sentiments, proclamé dans le Christ une seule énergie dans une seule nature, et enfin décidé qu'il n'y avait dans le Christ ni une seule, ni deux natures¹.

Ainsi, l'empereur et les patriarches commencèrent à se rendre compte que la doctrine de la monoénergie, loin d'offrir le terrain d'entente sur lequel on comptait, apportait dans l'Église une nouvelle cause de trouble. Considérant cependant, sauf Sophronius, que l'union était rétablie, ils s'efforcèrent d'empêcher qu'elle ne fût compromise par de nouvelles discussions, au moment où l'Empire n'avait pas trop de toutes ses forces pour lutter contre l'invasion redoutable qui menaçait de démembrement ses provinces orientales. Cette fois, ce n'était plus d'une hérésie qu'il s'agissait, mais de l'avenir même du christianisme.

§ 5. — L'Islam et l'invasion arabe.

L'ARABIE AVANT MAHOMET

On sait qu'aux v^e et vi^e siècles la péninsule arabique était pénétrée de tous côtés par la propagande chrétienne², et il est inutile de rappeler le rôle important des princes arabes Ghassanides comme protecteurs des monophysites³. Cependant, le vieux paganisme s'était maintenu dans les tribus nomades de l'intérieur. La ville sainte de La Mecque, avec son sanctuaire de la Caaba, où l'on vénérât la *Pierre noire*, qui passait pour tombée du ciel, et un grand nombre d'idoles, était le centre religieux aussi bien des tribus pastorales que des caravanes de marchands. Le temple avait été construit par Abraham, dont le fils, Ismaël, né d'Agar, était regardé comme l'ancêtre commun des Arabes. Au-dessus des idoles, parfois divinités particulières des tribus, les Arabes croyaient à l'existence d'un dieu suprême, Allah, que la secte monothéiste des Hanifites adorait à l'exclusion de tous les autres. Alors que dans tout l'Orient les idoles avaient été renversées partout au vi^e siècle, l'Arabie païenne était la dernière enclave entre le judaïsme et le christianisme.

(1) DÖLGER, *Reg.*, 205 ; THEOPHANES, a. 6121.

(2) Cf. *Histoire de l'Église*, t. IV, p. 515-527.

(3) *Ibid.*, p. 456, 488, 492, 493.

MAHOMET ET SON ŒUVRE

Il suffira ici de rappeler les principales étapes de la vie et de l'œuvre du réformateur religieux qui surgit en quelque sorte au début du VII^e siècle et substitua au paganisme arabe une religion monothéiste. On ignore la date de la naissance de Mahomét. Il était d'une famille modeste, bien qu'apparenté à la tribu la plus puissante de La Mecque, les Qoraichites. Orphelin, élevé par un oncle, il voyagea avec des caravanes commerciales, puis entra au service d'une riche veuve, Khadidja. Il se faisait remarquer par son esprit méditatif et son goût pour la solitude. Au cours de ses retraites en pleine montagne, il crut avoir des révélations et des visions. Il raconta que l'ange Gabriel lui était apparu sur le Mont Hira et l'avait désigné comme le prophète d'Allah. Bientôt il fit part de sa doctrine à son entourage, d'abord à Khadidja, puis à Abou-bekr, à Ali, etc... Cette doctrine est l'*islam*, c'est-à-dire la soumission à la volonté de Dieu.

SOURCES DE
LA DOCTRINE DE MAHOMET

Mahomet avait fréquenté des Juifs et des chrétiens et il était au courant de leurs dogmes. Bien plus, il prétendait les continuer et admettait dans leurs livres saints une révélation, mais incomplète. Allah, selon lui, avait enseigné les hommes par l'intermédiaire des prophètes hébreux. Jésus avait été le plus récent de ces prophètes, mais Mahomet serait le dernier et le plus grand de tous. Il apportait aux hommes dans sa pureté la doctrine d'Abraham. Comme l'a montré M. Grégoire, Mahomet était au courant des doctrines nestoriennes et monophysites, répandues, comme on l'a vu, chez les Arabes chrétiens. Dans la IV^e sourate du Coran, dirigée contre les Juifs, on voit qu'ils n'ont pas tué Jésus, qu'ils ne l'ont pas crucifié, mais que Dieu l'a élevé jusqu'à lui¹. On reconnaît à la fois dans ces affirmations le docétisme, qui fait de la résurrection une apparence, et la doctrine nestorienne, d'après laquelle Dieu a élevé jusqu'à lui Jésus, fils de Marie. Mahomet a même inséré dans le Coran une légende chrétienne, celle des Sept Dormants d'Éphèse, donnée comme une preuve de la résurrection des corps². Au seul point de vue dogmatique d'ailleurs, Mahomet, qui avait subi l'influence des Hanifites, pensait que la doctrine de la Trinité compromettait le monothéisme, et cela seul suffisait à l'éloigner du christianisme³.

(1) GRÉGOIRE, *Mahomet et le monophysisme*, dans *Mélanges Charles Diehl*, 1930, t. I, p. 112-113.

(2) *Ibid.*, p. 108-110.

(3) Il convient de rappeler que le dogme de la Trinité avait été compromis par la doctrine des trithéistes née en Égypte au VI^e siècle. Voir *Histoire de l'Église*, t. IV, p. 484-485. On peut se demander si les inscriptions : *Εἰς Θεὸν μόνον*, que de Vogüé avait relevées sur des maisons du Hauran, antérieures à l'Islam, ne sont pas une sorte de protestation contre ces doctrines. Sur cette formule voir SACHAU, *Der erste Chalife Abu-Bekr*, dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin, 1903, p. 16.

LA PROPAGANDE DE MAHOMET Mahomet, ayant commencé à prêcher sa doctrine en public, se heurta à l'hostilité violente des habitants de La Mecque et, craignant pour sa vie, il s'enfuit et gagna Médine. Cette fuite ou *Hégire*, en 622, est devenue le point de départ de l'ère musulmane. A Médine, où il fut bien accueilli, Mahomet forma la première communauté musulmane et installa le culte dans la cour d'une maison, qui fut la première mosquée. Ce fut là qu'il eut des polémiques avec les Juifs.

Entre Médine et La Mecque, des conflits étaient inévitables. En 623, commença une guerre d'escarmouches, puis de batailles rangées, la première guerre sainte suivant les Musulmans. Après bien des péripéties, Mahomet put rentrer à La Mecque avec ses adhérents, d'abord en 629 en simple pèlerin, puis de force en janvier 630. Toutes les résistances vaincues, Mahomet s'empara de la Caaba et brisa les idoles qui s'y trouvaient, en épargnant la pierre noire. Mahomet s'attacha ensuite à soumettre par la force ou par des négociations les tribus arabes auxquelles il imposa sa religion, et, dans plusieurs de ces courses, il s'avança jusqu'à la frontière byzantine de Syrie. Il mourut à La Mecque le 8 juin 632, après avoir ordonné à son beau-père Abou-Bekr de réciter à sa place la prière publique.

*LE CORAN
ET LA DOCTRINE MUSULMANE*

Les enseignements de Mahomet ont été recueillis par ses fidèles dans le Coran, qui n'est pas seulement un livre saint, mais un code, à la fois religieux, civil et politique. Son texte comprend les révélations, les propos, les sermons, les décisions du Prophète. L'ensemble a été mis par écrit sous les premiers califes, et ce fut Othman qui, en 653, en fit établir une édition définitive. On chercherait en vain dans ce livre un plan quelconque. Il se compose de 114 *sourates* ou chapitres, subdivisés eux-mêmes en versets. Les exégètes se sont appliqués à retrouver l'ordre chronologique des *sourates*, dont plusieurs, antérieures à l'Hégire, se distinguent par la véhémence de leur ton.

Comme le Coran ne pouvait trancher tous les cas difficiles, on recueillit de bonne heure les renseignements que pouvaient donner les familiers du prophète, en particulier ceux de sa femme, Aïcha, sur ses actes et ses conversations. Ces traditions (*hadith*) forment la *sounna*, dont l'exégèse devait occuper de nombreuses générations de docteurs.

Tout dans cette nouvelle religion, adaptée aux mœurs et aux traditions des Arabes, est simple, du moins à l'origine. Aux six dogmes fondamentaux (Allah, Dieu unique, ses anges, ses prophètes dont le dernier et le plus grand est Mahomet, ses révélations dans les livres saints, le Jugement dernier et la Résurrection, la prédestination) correspondent six devoirs : profession de foi par la récitation du premier verset du

Coran, prière isolée ou publique, jeûne, aumône, pèlerinage à La Mecque, guerre sainte (*djihad*). La guerre sainte, propagation de l'Islam par la force, née au lendemain de l'hégire, limitée d'abord aux tribus arabes, ne devait pas tarder à prendre une ampleur inattendue¹.

LE PREMIER ÉTAT MUSULMAN Mahomet avait fondé une communauté religieuse qui, en s'accroissant, finit par devenir un État théocratique, même de son vivant. A sa tête un chef unique, à la fois religieux, civil et militaire, le calife, vicaire de Mahomet et *commandeur des croyants*. Au chef unique correspond un droit unique, le Coran. Pas d'autres interprètes de ce droit, pas d'autres magistrats que les chefs religieux subordonnés au calife.

LA GUERRE SAINTE ET LES CONQUÊTES Mais par sa constitution même, cet état ne pouvait être que belliqueux. La guerre sainte, (*djihad*), agressive et non défensive, était à la fois un impérieux devoir et une source de profits pour les vrais croyants, transportés tout à coup de leur état pastoral dans des pays d'antique civilisation. Le *djihad* entraîna la conquête. La conquête eut pour résultat d'agréger à la communauté arabe des provinces et des États organisés, avec leurs institutions politiques et administratives, avec la richesse et les raffinements de leur civilisation. Ce fut ainsi qu'il se forma un Empire musulman, et avec une rapidité vraiment foudroyante, puisqu'un siècle seulement sépare la mort de Mahomet (632) de la bataille de Poitiers (732). Et ce ne fut pas seulement aux dépens de l'Empire byzantin et des États barbares que cet Empire arabe fut créé. Les progrès des Musulmans eurent pour effet de ravir au christianisme presque tout l'Orient, l'Afrique entière et l'Espagne.

CAUSES DES SUCCÈS ARABES Il faut chercher la cause de ces succès dans le caractère même de la nouvelle religion, qui était celle d'un peuple nomade, dont elle flattait les goûts belliqueux, sensuels, pillards. Le christianisme avait apporté la paix, l'Islam apporta la guerre. Il n'y eut pas, du moins à l'origine, de plan systématique de conquêtes. Les lettres que Mahomet aurait écrites à Héraclius, à Chosroès II, au gouverneur d'Égypte, au négus d'Abyssinie, pour les engager à se soumettre aux envoyés d'Allah sont apocryphes. La guerre contre l'Empire byzantin débuta par des incursions en Syrie avec de faibles effectifs. Les premiers succès arabes furent dus à l'insuffisance des mesures prises par Héraclius et à l'incapacité des chefs byzantins. Ces succès furent suivis d'établissements permanents qui devinrent le noyau d'un État, mais que les premiers califes ne songeaient guère à développer.

(1) Georges MARÇAIS, *op. cit.*, p. 178-185.

La dislocation de l'Empire perse et l'épuisement de l'Empire romain devaient favoriser infailliblement les Arabes et donner à leurs moindres victoires des répercussions inattendues ; mais, de plus, les divisions des chrétiens entre eux, les querelles dogmatiques et l'hostilité que leur témoignaient les Juifs étaient pour les envahisseurs des circonstances inespérées. Au moment même où la Syrie était attaquée, Héraclius publiait son édit sur le baptême des Juifs (634), qui acheva de troubler l'Orient, et l'union religieuse, acceptée en apparence par les populations jacobites, paraissait de plus en plus précaire.

PREMIÈRES INVASIONS ARABES La soumission des tribus arabes était à peu près achevée à la mort d'Abou-Bekr en 634, mais déjà des troupes musulmanes avaient franchi les frontières des États persan et byzantin, d'une part vers le golfe Persique, dans le Bahreïn, habité par des vassaux arabes de la Perse, d'autre part en Palestine, où le patrice Sergius avait été battu et tué à l'ouest de la mer Morte (printemps de 634)¹. La conséquence de cette victoire fut la prise de Gaza par Amrou, qui accorda une capitulation aux habitants, mais en excepta les soixante hommes qui formaient la garnison : mis en demeure d'abjurer leur foi chrétienne, ils préférèrent le martyre².

CONQUÊTE DE LA SYRIE Exaltés par ces premiers succès et renforcés de bandes nouvelles, les Arabes continuèrent leur marche. Une nouvelle armée impériale, confiée par Héraclius à son frère Théodore, fut mise en déroute au sud-ouest de Jérusalem, à Adjnâdaïn³, par les forces combinées de Yazid, frère du futur calife ommiade Moavyah, et de Khaled, qui opéraient chacun de leur côté. Théodore, qui alla retrouver Héraclius à Édesse, fut envoyé en disgrâce⁴ et l'empereur leva une nouvelle armée qu'il confia à son fidèle Arménien, Vaïan. Mais au cours de l'année 635, les événements se précipitèrent. Les bandes arabes infestaient la Palestine. En janvier, elles entraient à Émèse, puis à Tibériade et assiégèrent Damas qui capitula le 20 août.

Héraclius réussit à former une seconde armée et mit à sa tête un administrateur des domaines impériaux, Théodore Trithyrios, avec le titre

(1) THEOPHANES, a. 6123-6124 ; *Chronica Minora, Scriptores Syri*, t. IV, p. 112 ; MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, t. II, p. 413 ; DE GOEJE, *Mémoire sur la conquête de la Syrie*, p. 37-50.

(2) Sur les martyrs de Gaza, voir DELEHAYE, *Passio LX martyrum et legenda S. Floriani*, dans *Analecta Bollandiana*, t. XXIII, p. 289-307, et J. PAROINE, dans *Échos d'Orient*, t. VIII, 1905, p. 40-43.

(3) THEOPHANES, a. 6125 ; *Chronica Minora, Scriptores Syri*, t. IV, p. 60 ; les sources arabes placent la bataille à *Adjnâdaïn*, qu'il est difficile d'identifier, ainsi que le nom donné par Theophanes, *Gabitha* ; SEBEOS, trad. MACLER, p. 97, mentionne la fuite de Théodore et place la bataille à *Rabboth-Moab*.

(4) NICÉPHORE, édit. DE BOOR, p. 23, d'après qui Théodore aurait dit que les succès des Arabes étaient une punition céleste des péchés de son frère et en particulier de son mariage avec Martine, sa nièce ; il fut arrêté et envoyé à Constantinople.

de stratège d'Orient¹ en lui défendant de livrer bataille avant d'avoir reçu des renforts. A son approche, les Arabes évacuèrent Émèse, Baalbék, Chalcis, puis Damas, où ils craignaient d'être enfermés, et se retranchèrent sur la rive gauche de l'Yarmouk, torrent qui vient du Djebel Druse et se jette dans le Jourdain, au sud du lac de Tibériade.

Malgré les ordres de l'empereur, Trithyrios livra bataille avant d'avoir été rejoint par l'armée de Vaïan. Battu par les Arabes à Giabia, il conserva néanmoins ses positions au nord de l'Yarmouk, grâce à l'arrivée de l'armée de secours de Vaïan, dans laquelle se trouvaient 12.000 Arabes chrétiens, sous le commandement d'un prince ghassanide. Les deux armées réunies atteignaient au chiffre de 40.000 hommes². Mais la discorde régnait parmi les deux chefs. Vaïan se fit proclamer empereur par des soldats arméniens, et les Musulmans achetèrent secrètement le prince ghassanide. La bataille, livrée le 20 août 636 sur les bords de l'Yarmouk, fut un désastre complet pour l'armée impériale, aveuglée par les tourbillons de sable que lui lançait un violent sirocco et précipitée dans le fleuve du haut des pentes raides que formaient les berges. Trithyrios et Vaïan périrent dans le combat³.

Le résultat de cette bataille fut décisif. Les Arabes reprirent Damas. Héraclius, qui s'était établi à Antioche, regagna l'Asie Mineure et donna l'ordre d'apporter la Vraie Croix de Jérusalem à Constantinople⁴. Cette retraite n'entraîna pas celle de toutes les garnisons qui occupaient les villes de Syrie, et la résistance dura encore quelques années⁵. Jérusalem tenait toujours, lorsque le calife Omar vint visiter la Syrie à la fin de 637 ; grâce à ses fortes murailles, elle avait pu résister à plusieurs assauts, mais, après un long blocus, les habitants, ne voyant venir aucun secours impérial, furent d'avis de capituler. Le patriarche Sophronius, qui avait dirigé la défense, voulant éviter aux habitants les horreurs d'une prise d'assaut, demanda à voir le calife Omar, qui le reçut au mont des Oliviers et lui garantit pour les habitants leur vie, leurs biens, la possession de leurs églises tant qu'ils resteraient soumis. Faculté était laissée aux soldats, aux fonctionnaires, aux clercs, de se retirer en territoire impérial. Le calife, accompagné du patriarche, pénétra dans la Ville Sainte et se fit conduire sur l'esplanade du Temple de Salomon, d'où il pria, tourné

(1) NICÉPHORE, *ibid.*, le désigne comme τῶν βασιλικῶν χρημάτων ταμίαν.

(2) D'après THEOPHANES, a. 6126.

(3) SOURCES. — Outre THEOPHANES, SEBEOS, trad. MACLER, p. 97-98 ; MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, t. II, p. 420-424 ; EUTYCHIUS, *Annales*, dans *P. G.*, CXI, 1097. La trahison du prince ghassanide est connue par des sources arabes. Voir PENNICE, *Eraclio*, p. 279-281 ; KOULAKOVSKY, *Istoria Vizantii*, t. III, p. 151-152.

(4) SEBEOS, trad. MACLER, p. 98, raconte que lorsque les Arabes parurent à Jéricho, les habitants de Jérusalem mirent en sûreté la Croix et le mobilier des églises et les embarquèrent pour Constantinople. D'après MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, t. II, p. 424, Héraclius aurait donné l'ordre d'évacuer les villes de Syrie après les avoir soumises à un pillage en règle, mais ce témoignage monophysite est suspect.

(5) KOULAKOVSKY, *op. cit.*, p. 152.

Histoire de l'Église, T. V.

vers La Mecque (février 638)¹. Sophronius mourut de douleur peu après. La prise d'Antioche en 638, celle de Césarée, défendue par une flotte impériale en 639, complétèrent la conquête de la Syrie et de la Palestine².

CONQUÊTE DE LA
MÉSOPOTAMIE ROMAINE

Un succès aussi rapide, qui enlevait à l'Empire romain une province placée sous sa domination depuis sept cents ans, semble avoir exalté l'ardeur conquérante des Arabes. La Syrie à peine soumise, ils pénétraient dans la vallée de l'Euphrate et jetaient leur dévolu sur la Haute Mésopotamie. D'après les sources syriennes, les populations jacobites, auxquelles Héraclius avait imposé des évêques *chalcédoniens*, auraient accueilli les Arabes comme des libérateurs. Il faut faire la part de l'exagération, mais il n'en est pas moins vrai qu'il suffit aux Arabes de paraître devant Édesse pour recevoir des notables de la ville une demande de capitulation. D'autres villes suivirent cet exemple, et il n'y eut guère que Constantine (Tella) et Dara, pourvues d'une forte garnison, qu'il fallut prendre d'assaut (639)³.

CONQUÊTE DE LA PERSE

Parallèlement à la campagne de Syrie, d'autres armées musulmanes opéraient en Perse, où dès 633 le royaume arabe des Lakhmides avait été soumis, mais l'action décisive eut lieu après la bataille de l'Yarmouk, en 637, sur le moyen Euphrate, non loin de Hira⁴. Une bataille acharnée, qui dura plusieurs jours, se livra près de Kadesiah. Les Perses furent mis en déroute et les Arabes s'emparèrent de Ctésiphon, pendant que la cour emmenait le jeune roi sassanide, Iezdegerd, en Susiane, puis en Médie. Une bataille suprême à Nekhavend au sud d'Ecbatane, fut un nouvel échec pour les Perses, et alors commença une poursuite acharnée du dernier sassanide qui rappelle celle du dernier achéménide par Alexandre. Iezdegerd se réfugia successivement à Persépolis, puis dans le Khorassan, et fut tué en territoire turc, en 651⁵. Les Arabes avaient atteint l'Oxus, dix-neuf ans à peine après la mort du Prophète.

(1) THEOPHANES, a. 6127; EUTYCHIUS, *Annales*, dans *P. G.*, CXI, 1099; MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, t. II, p. 425-426; ÉLIE DE NISIBE, dans *Scriptores Syri*, t. VII, p. 64. Le meilleur récit de la capitulation de Jérusalem est celui des RR. PP. VINCENT et ABEL dans *Jérusalem Nouvelle*, t. II, p. 930-932. Ce fut sur l'emplacement où Omar avait prié que s'éleva plus tard la Coupole du Rocher (*Qoubbet-es Sakrah*), appelée improprement *Mosquée d'Omar*.

(2) THEOPHANES, a. 6129; MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, p. 167.

(3) THEOPHANES, a. 6127, 6128, 6130; MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, t. II, p. 426; EUTYCHIUS, *Annales*, dans *P. G.*, CXI, 101; BALADHURI, trad. française dans *Journal Asiatique*, t. XIX, 1892, p. 55-58.

(4) SEBEOS, trad. MACLER, p. 98-99.

(5) SEBEOS, trad. MACLER, p. 99-100, 104; MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, p. 424, 430. La tiare royale, d'après Michel, fut apportée en grande pompe à Médine.

CHAPITRE V

L'EKTHESIS, LA FIN DU RÈGNE ET LA SUCCESSION D'HÉRACLIUS ¹ (638-641)

§ 1. — La publication de l'Ekthesis.

LE POINT DE VUE D'HÉRACLIUS Au moment où les Arabes menaçaient de conquérir tout l'Orient, une nouvelle cause de division affaiblit encore la chrétienté. A l'imitation de ses prédécesseurs et en particulier de Justinien, Héraclius publia un édit dogmatique, destiné, croyait-il, à apaiser les divergences et qui ne fit que les exaspérer. Dans sa pensée, seule l'union religieuse, une foi commune à tous, pouvait empêcher le démembrement de l'Empire et opposer un obstacle infranchissable aux envahisseurs. C'était là un magnifique idéal, mais il eut le tort de croire qu'on pouvait l'atteindre rapidement en faisant jouer la législation impériale et en imposant à tous des formules nouvelles qui résoudraient les contradictions par l'établissement d'une seule doctrine. De là son édit sur le baptême des Juifs, qu'il croyait destiné à désarmer leur hostilité vis-à-vis de l'Empire. De là sa campagne en faveur de la doctrine de la monoénergie, dont les succès étaient plus apparents que réels et qu'il avait dû interrompre par son édit de 634, devant l'opposition de Sophronius, dans son désir d'écarter toute controverse nouvelle. Il aurait pu s'en tenir là, mais il semble qu'il ait voulu pallier l'effet déplorable produit par cet édit sur les Jacobites, quin'avaient accepté l'union que contraints et forcés.

MONOÉNERGISME ET MONOTHÉLISME Les nouvelles formules préconisées dans cet édit avaient été élaborées par Sergius et probablement par l'higoumène Pyrrhus. On a vu que, dans sa première lettre à Sergius, le pape Honorius, refusant d'admettre qu'il pût y avoir contradiction entre la volonté divine et la volonté humaine du Christ, concluait à la volonté unique, *ἐν θελήματι*. Telle fut la nouvelle formule, qui semblait devoir rallier tous les suffrages, mais dont le caractère équivoque ne tarda pas à être décelé. Honorius y voyait l'affirmation de l'unité de personne, les Jacobites celle de l'unité

(1) Voir la bibliographie du chapitre précédent.

de nature. Telle est la doctrine monothélite, qui se distingue du monogénéisme en ce qu'elle laisse de côté les questions d'hypostase et de nature pour insister sur la parfaite harmonie entre la volonté divine et la volonté humaine du Christ, qui se résolvait ainsi en une volonté unique ¹.

CONTENU DE L'EKTHESIS L'Ekthesis (*exposition*) est rédigée sous la forme d'un symbole exposant le dogme de la Trinité et celui de l'Incarnation d'après le concile de Chalcedoine, puis interdisant comme blâmables les deux expressions *une* ou *deux* énergies et affirmant dans le Christ une seule volonté, sans aucune confusion des deux natures, qui conservent chacune leurs attributs propres en une seule personne, le Logos fait chair. Le même a opéré les miracles et enduré les souffrances ².

DATE ET CIRCONSTANCES DE SA PUBLICATION L'Ekthesis fut affichée d'abord dans le narthex de Sainte-Sophie ³. Un exemplaire fut envoyé à l'exarque de Ravenne, le patrice Isaac, pour être remis au successeur d'Honorius, le pape Séverin, et lui demander sa confirmation ⁴. En 649, le pape Martin I^{er} faisait remonter la publication de l'Ekthesis à la XII^e indiction de la période précédente, indiction qui part du 1^{er} septembre 638. Sergius étant mort en décembre de cette année, il en résulte que la publication a eu lieu entre septembre et décembre 638 ⁵. Plus tard, dans une lettre écrite au pape Jean IV, Héraclius se défendit d'être l'auteur de l'Ekthesis, qui était l'œuvre du patriarche Sergius. « Lorsque je revins d'Orient, dit-il, il me pria de la signer et de la promulguer ⁶ ». Enfin, au cours de sa discussion avec Maxime, Pyrrhus avoua qu'il avait collaboré à l'Ekthesis et qu'elle avait été publiée pour répondre à la Synodique de Sophronius ⁷.

LA RÉCEPTION DE L'EKTHESIS Sergius convoqua à Constantinople un concile qui approuva l'Ekthesis et ordonna à tous les fidèles de la recevoir ⁸. Mais Sergius mourut le 9 décembre 638 et eut pour successeur l'higoumène Pyrrhus, l'un des auteurs de l'édit.

(1) L. DUCHESNE, *L'Église au VI^e siècle*, p. 408-410.

(2) Le texte de l'Ekthesis a été conservé dans les actes du concile de Latran de 649, 3^e session, dans MANSI, t. X, col. 991-998. Voir HEPELE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} p., p. 388 et suiv.

(3) MANSI, t. X, col. 1032.

(4) MANSI, t. X, col. 1004-1005; Ch. DIEHL, *L'administration byzantine dans l'Exarchat de Ravenne*, p. 394.

(5) DÆLGER, *Reg.*, 211.

(6) MANSI, t. XI, col. 9.

(7) MANSI, t. X, col. 741. Maxime prétendit à tort que Sergius aurait fait des présents à Héraclius pour obtenir cette publication (Voir MANSI, t. X, col. 691) et son biographe insinue que le patriarche avait fermé les yeux sur le mariage d'Héraclius avec sa nièce Martine, mais ce mariage avait eu lieu en 616, d'ailleurs contre le gré du patriarche.

(8) MANSI, t. X, col. 999 (fragments de ce concile).

A peine élu patriarche en janvier 639, Pyrrhus assembla un nouveau concile et fit souscrire tous les évêques présents à l'Ekthesis¹.

Dans les patriarcats orientaux, les dispositions paraissaient favorables à l'Ekthesis. A Jérusalem, Sophronius avait été remplacé par un monothélite, Sergius de Jaffa. Le patriarche melkite d'Antioche, Macédonius, nommé en violation des canons et sacré par Sergius, ne chercha pas à gagner sa ville épiscopale, occupée par les Arabes, et demeura à Constantinople, où il soutint les monothélites².

Le magistros Eustathe, chargé d'aller porter le texte de l'Ekthesis à l'exarque de Ravenne, passa à Alexandrie pour remettre à Cyrus le même texte, avec une croix-reliquaire d'or, contenant un fragment de la Vraie Croix, de la part du patriarche Sergius. Cyrus, après avoir lu l'Ekthesis, manifesta sa joie et fit chanter des hymnes d'actions de grâces³, mais, quand sa réponse parvint à Constantinople, Sergius était déjà mort. Dans cette lettre, Cyrus annonçait l'élection du pape Séverin et doutait qu'il voulût recevoir l'Ekthesis⁴. Cependant, si le patriarche d'Alexandrie parvint à rallier au monothélisme quelques évêques coptes, un Cyrus, évêque de Nikiou, un Victor, évêque du Fayoum, des résistances nombreuses se manifestèrent en Égypte, et le patriarche Benjamin, toujours errant, en était l'âme. A la contrainte que fit régner Cyrus, les Coptes répondirent par des violences et pourchassèrent les chalcédonites. Un clerc orthodoxe, surpris par des fanatiques, fut brûlé vif avec toute sa famille⁵, et Cyrus lui-même était regardé comme l'Antéchrist⁶.

VIOLENCES CONTRE LE PAPE SÉVERIN

On ignore comment le pape Séverin, élu au mois d'octobre 638, reçut le texte de l'Ekthesis. Ce qui est certain, c'est que, peu après son élection, le chartulaire Maurice envahit le palais du Latran avec une troupe de soldats, mit sous scellés le trésor pontifical et avertit l'exarque Isaac, dont il ne faisait probablement qu'exécuter les ordres. Isaac vint à Rome, fit sortir de la ville le personnel de la maison du pape et s'empara du trésor. Il aurait agi ainsi par ordre d'Héraclius qui manquait de ressources pour mener la guerre contre les Arabes⁷. A première vue, il n'y aurait aucun rapport entre cet acte brutal et la réception de l'Ekthesis, mais le passage de la lettre de Cyrus à Sergius, signalé plus haut, semble indiquer qu'on s'attendait à une résistance du pape. D'autre part, les

(1) THEOPHANES, a. 6121; NICÉPHORE, édit. DE BOOR, p. 26; MANSI, t. X, col. 1002-1004.

(2) HEFLE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} p., p. 390-391.

(3) MANSI, t. X, col. 1003; *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 327-328.

(4) MANSI, t. X, col. 1004-1005.

(5) L. DUCHESNE, *L'Église au VI^e siècle*, p. 413.

(6) Prédiction ajoutée au début de la *Grande Vie de Schenouti*. Voir AMÉLINEAU, *Monuments pour servir à l'histoire de l'Église chrétienne aux IV^e et V^e siècles*, dans *Mémoires de la mission du Caire*, p. 340-341.

(7) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE t. I, p. 324-328. Maurice avait excité les convoitises de la milice romaine.

apocrisiaires, envoyés à Constantinople, suivant l'usage, pour demander à l'empereur de ratifier l'élection et d'autoriser la consécration de l'élu, furent retenus pendant de longs mois. Comme on leur avait transmis le texte de l'Ekthesis, ils répondirent qu'ils ne pouvaient engager la parole du pape. Héraclius insista et, afin de recevoir l'autorisation demandée, les apocrisiaires promirent d'obtenir l'adhésion du pape. Héraclius donna aussitôt la permission de le faire consacrer, mais s'il souscrivait d'abord à l'Ekthesis¹.

Séverin fut consacré seulement en avril 640, dix-huit mois après son élection, et mourut le 2 août suivant, mais sans avoir souscrit à l'Ekthesis².

LE PAPE JEAN IV CONTRE L'EKTHESIS Le successeur de Séverin, le pape Jean IV, fut consacré le 24 décembre 640. On ignore dans quelles conditions il reçut l'autorisation impériale, mais dès son avènement, il tint à Rome un concile qui condamna l'hérésie monothélite, en s'abstenant, semble-t-il, de toute action contre la mémoire de Sergius³. Les décisions du concile furent envoyées à Pyrrhus et à Héraclius⁴ et ce fut alors que l'empereur, découragé, écrivit au pape, comme on l'a déjà dit, pour se défendre d'avoir été l'auteur de l'Ekthesis, en reconnaissant qu'elle avait été la cause de nombreuses discordes⁵. Quelques mois avant sa mort (11 février 641), Héraclius avouait l'échec de toute sa politique religieuse.

§ 2. — L'invasion arabe en Égypte⁶.

SITUATION DE L'ÉGYPTE EN 639 Pendant que l'Église était ainsi troublée par la publication de l'Ekthesis, le péril arabe devenait de plus en plus menaçant. En moins de trois ans, la plus riche province de l'Empire, qui vivait en quelque sorte de sa pros-

(1) DÆLGER, *Reg.*, 214. Ces faits sont connus par une lettre de Maxime à Thalassius, dans MANSI, t. X, col. 677.

(2) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 328-329 ; PERNICE, *Eraclio*, p. 237.

(3) Les actes de ce concile sont perdus. Il est mentionné par THEOPHANES, a. 6121, et par le *Libellus synodicus* (MANSI, t. X, col. 607 et suiv.). Voir HEFELE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} p., p. 333.

(4) Lettre à Pyrrhus dans *P. G.*, XC, 125.

(5) DÆLGER, *Reg.*, 215 ; MANSI, t. XI, col. 9. La date exacte de cette lettre est inconnue. Elle est forcément postérieure au mois d'août 640 (date de la mort de Séverin) et antérieure à la mort d'Héraclius (février 641).

(6) Sources. — Voir la bibliographie du chapitre IV et l'étude critique de Brooks, *On the chronology of the conquest of Egypt by the Saracens*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. IV, 1895, p. 435-444. Ces sources sont très insuffisantes. Ni THEOPHANES, ni le patriarche NICÉPHORE ne mentionnent la prise d'Alexandrie. THEOPHANES place l'entrée des Arabes en Égypte l'année même de la bataille de l'Yarmouk, 6126 (635-636), ce qui est une grossière erreur. Les contradictions ne manquent pas non plus dans la chronologie des chroniqueurs arabes, IBN QOUTAIBA, AL-BALADHURI, EURYCHIUS, TABARI. Un témoignage très important est celui de JEAN DE NIKTOU, qui prit part en 686 à l'élection du patriarche jacobite d'Alexandrie et qui a assisté par conséquent à l'invasion arabe dans sa jeunesse. Il écrit environ un demi-siècle après les événements qu'il rapporte. Malheureusement son récit des débuts de l'invasion n'existe plus dans la version éthiopienne de son texte,

périté merveilleuse depuis les temps lointains de son annexion par Octave, tombait entièrement aux mains des Musulmans.

Il est clair qu'il faut chercher dans la situation intérieure de l'Égypte à cette époque l'explication d'un succès aussi rapide. Les Arabes, malgré la faiblesse de leurs effectifs, triomphèrent, non d'ailleurs sans résistance, d'un pays mal administré, mal défendu et troublé par les querelles religieuses.

L'état de l'administration était aussi déplorable qu'avant l'avènement de Justinien¹. La corruption administrative, les exactions des fonctionnaires, dont plusieurs étaient en même temps des grands propriétaires fonciers², véritables chefs de clans, possédant des villages entiers, disposant de soldats privés, affranchis du contrôle de l'État, grâce à l'institution de l'*autopragie* (immunité), la faiblesse du pouvoir central qui en résultait, son impuissance à lutter contre l'anarchie, toutes ces causes ont contribué à la perte de l'Égypte.

D'autre part, la défense du pays était mal assurée. L'Égypte avait des effectifs suffisants, mais son armée, recrutée en grande partie parmi les indigènes, était une simple force de police et avait perdu l'habitude de la guerre. Les chefs n'étaient pas des hommes de guerre ; plusieurs étaient en même temps magistrats, et les officiers subalternes, les soldats eux-mêmes, exerçaient d'autres métiers, indépendants de leurs obligations militaires. Le commandement unique n'existait pas : cinq ducs, égaux entre eux, opéraient chacun pour leur compte³. Les forteresses étaient bien entretenues, et Cyrus, à la fois patriarche et préfet d'Égypte, les avait fait mettre en état dans les années qui précédèrent l'invasion arabe, mais elles étaient mal défendues⁴.

Enfin la question religieuse, jamais réglée depuis Justinien, continuait à exaspérer les Coptes, surtout le clergé et les moines jacobites, contre le pouvoir impérial. On a vu déjà quelle était l'impopularité de Cyrus. Sans doute il serait exagéré de croire que les Coptes ont accueilli les Arabes en libérateurs : c'est ce que leurs chroniqueurs ont affirmé plus tard, mais les faits s'opposent à une pareille conclusion. En réalité, les envahisseurs signalaient leur arrivée par des massacres qui ne respectaient ni les vieillards, ni les femmes, ni les enfants. Le meurtre, le pillage, l'incendie, le

mais il donne des dates précises qui paraissent vraisemblables.— Sur les sources, voir aussi l'étude très complète d'AMÉLINEAU, *La conquête de l'Égypte par les Arabes*, dans *Revue historique*, t. CXIX, 1915, p. 275-301.

(1) Germaine ROUILLARD, *L'administration civile de l'Égypte byzantine*, 2^e édit., Paris, 1928, p. 241.

(2) Ed. ROCHIE-HARDY, *The large Estates of Byzantine Egypt*, New-York, 1931, p. 50 et suiv. ; G. ROUILLARD, *op. cit.*, p. 14 et suiv., 214 et suiv. ; VOLOTOV, *K'istorii Imperatora Irakliia*, dans *Vizantiiski Vremennik*, t. XIV, 1907, p. 109-114.

(3) Jean MASPERO, *Organisation militaire de l'Égypte byzantine*, Paris, 1912, p. 43-133.

(4) Jean MASPERO, *op. cit.*, p. 30-32 (la forteresse de Babylone), p. 35 (fortifications d'Alexandrie). Sur les mesures de défense prises par Cyrus, voir AMÉLINEAU, *op. cit.*, dans *Revue historique*, t. CXIX, 1915, p. 305.

doublement des taxes, l'augmentation des corvées, voilà ce qu'ils apportaient. Cependant il y avait chez les Coptes deux partis opposés, l'un restant fidèle à l'Empire, l'autre voulant se soumettre à tout prix, et Jean de Nikiou les montre se livrant de véritables batailles et commettant les mêmes atrocités que les envahisseurs. Il résulte d'autre part du témoignage du même chroniqueur que, dès le début de l'invasion, les Arabes furent aidés par les indigènes, qui leur révélaient souvent les positions des armées impériales. Après la conquête du Fayoum, ces trahisons se multiplièrent. A l'approche des Arabes, le duc de Thébaïde s'enfuit en emportant le produit des impôts. Bientôt les Coptes se soumièrent en masse à l'envahisseur et massacrèrent tous les soldats impériaux qu'ils rencontraient ¹.

L'ENTRÉE DES ARABES
EN ÉGYPTÉ

Tous les témoignages montrent que l'invasion de l'Égypte par les Arabes ne fut nullement préméditée ². Pendant que le calife Omar était en Palestine, Amrou obtint de lui l'autorisation de faire une démonstration à la frontière d'Égypte, mais le calife se réservait la possibilité de le rappeler. Amrou partit avec 4.000 hommes, reçut une lettre du calife à Raphia, mais ne l'ouvrit qu'après être entré sans coup férir dans la première forteresse égyptienne qu'il rencontra, à Rhinocolour (El-Arisch actuel), en décembre 639 ³.

LA MARCHÉ D'AMROU

Amrou ne tarda pas à s'apercevoir qu'il lui fallait quatre fois plus de troupes pour pénétrer au cœur de l'Égypte. Sur sa demande, Omar lui envoya un renfort de 12.000 hommes, et ce fut alors qu'il adopta un plan stratégique d'une grande habileté, qui n'a pu lui être suggéré que par des gens connaissant bien la géographie de l'Égypte. Après avoir pris Péluse, qui l'arrêta deux mois, au lieu de poursuivre la conquête du Delta, entrecoupé de canaux et de marécages, il longea les marais du lac Menzaleh du nord au sud, traversa le désert et parut à la tête du Delta, devant Héliopolis ⁴. Les troupes impériales, concentrées dans la forteresse de Babylone (non loin du Caire actuel), en sortirent sous le commandement du duc Théodore, mal obéi de ses principaux lieutenants. La bataille qui se livra près d'Héliopolis fut une défaite complète pour les Impériaux qui se réfugièrent à Babylone (juillet 640) ⁵. Amrou commença le siège de cette ville

(1) JEAN DE NIKIOU, trad. ZOTENBERG, p. 553-571 ; G. ROUILLARD, *op. cit.*, p. 244-245. Voir sur cette question les intéressantes réflexions de L. DUCHESNE, *L'Église au VI^e siècle*, p. 426-428.

(2) JEAN MASPERO, *op. cit.*, p. 33 : « Tout prouve que les Arabes, horde barbare sans expérience, se sont lancés en Égypte à l'étourdie ».

(3) JEAN MASPERO (*ibid.*, p. 9) constate la concordance de toutes les sources ; AMÉLINEAU, *op. cit.*, p. 310, soutient la même opinion et montre qu'Amrou a suivi la route des caravanes.

(4) JEAN DE NIKIOU, trad. ZOTENBERG, p. 557 ; JEAN MASPERO, *op. cit.*, p. 29 (pense que le plan d'Amrou lui fut suggéré par des indigènes).

(5) JEAN DE NIKIOU, *ibid.*, p. 557-558.

où il pénétra, mais ce fut seulement en avril 641 que la garnison, retranchée dans la citadelle, se rendit ¹.

A la suite de ces victoires, une véritable terreur régna dans toute l'Égypte. A l'approche des Arabes, le gouverneur du Fayoum, Domentianus, s'enfuit pendant la nuit, abandonnant les habitants à la fureur des Musulmans, qui en massacrèrent un grand nombre et occupèrent la région ². Amrou lui-même parlait en maître aux autorités impériales, réquisitionnait les bateaux du Nil, ordonnait à un gouverneur de lui construire un pont sur un canal pour faciliter sa marche, faisait arrêter et torturer les fonctionnaires pour leur extorquer de l'argent, doublait les impôts sur les fellahs et leur imposait de lourdes corvées. La panique se mit dans toutes les cités, dont les habitants s'enfuyaient vers Alexandrie, en abandonnant leurs biens et leurs troupes ; d'autres reniaient le christianisme et guidaient les Arabes dans les villes, en s'emparant des biens des fugitifs ³.

LA DISGRACE DE CYRUS Ce fut vraisemblablement après la victoire des Arabes à Héliopolis que le patriarche Cyrus, agissant comme gouverneur de l'Égypte, entama des négociations avec Amrou, pour lui demander un armistice. Malheureusement, les renseignements des chroniqueurs sont insuffisants et contradictoires. Théophanes place la disgrâce de Cyrus la même année que la bataille de l'Yarmouk ⁴ et le fait négocier avec les Arabes en leur proposant le paiement d'un tribut annuel dès leur arrivée en Égypte. Nicéphore présente l'événement comme contemporain de l'élection de Pyrrhus au patriarcat (janvier 639), bien qu'un papyrus nous apporte la preuve que Cyrus était encore en Égypte dans l'été de 639 ⁵. Le récit de Nicéphore semble d'ailleurs quelque peu romanesque. Cyrus aurait essayé d'engager Amrou à recevoir le baptême, moyennant quoi il épouserait une fille de l'empereur, dont il deviendrait le vassal ⁶.

Les deux chroniqueurs s'accordent pour affirmer que Cyrus fut rappelé d'Égypte, mais Théophanes, mal informé, le fait renvoyer dans cette province pour traiter avec les Arabes ⁷. D'après Nicéphore, dont le récit

(1) JEAN DE NIKIOU, *ibid.* Le lundi de Pâques 9 avril, ind. XV. Récit détaillé de la marche d'Amrou et de la prise de Babylone par AMÉLINEAU, *op. cit.*, dans *Revue historique*, t. CXX, 1914, p. 1-16.

(2) JEAN DE NIKIOU, trad. ZOTENBERG, p. 559.

(3) JEAN DE NIKIOU, *ibid.*, p. 559-560.

(4) THEOPHANES, a. 6126.

(5) *British Museum*, add. 14, 461. Il s'agit d'une quittance donnée par un prêtre du bourg de Kamin au *pagarque* Fl. Theoderiakos, reconnaissant avoir reçu la valeur des produits qu'il lui a livrés « sur l'ordre de notre maître Cyrus, le pape très saint et honoré de Dieu, dans cette présente XIII^e indiction », soit dans l'été de 639. Texte grec reproduit par VOLOROV, *article cité*, dans *Vizantiiski Vremennik*, t. XIV, 1907, p. 100.

(6) NICÉPHORE, édit. DE BOON, p. 24-25.

(7) THEOPHANES, a. 6126, d'après qui Héraclius apprit avec colère que Cyrus voulait donner l'or de l'Égypte aux Sarrasins et le remplaça par l'Arménien Manuel, puis, après les défaites de celui-ci, il renvoya Cyrus chargé de persuader aux Sarrasins d'évacuer l'Égypte.

est plus vraisemblable, Héraclius l'accusa de haute trahison, le fit juger publiquement devant une affluence considérable, le traita de païen et le livra au Préfet de la Ville pour être châtié¹.

§ 3. — Les populations chrétiennes sous la domination arabe.

INSTRUCTIONS D'HÉRACLIUS AUX PROVINCES OCCUPÉES

Il semble bien qu'Héraclius ne se soit pas résigné au démembrement de l'Empire, mais que, voyant d'abord dans ces désastres un événement accidentel, il ait voulu réserver l'avenir et préparer une guerre de revanche. C'est ce que prouve une sorte de circulaire qu'il adressa aux populations des provinces occupées par les Musulmans, probablement après la bataille de l'Yarmouk, vers 637. On n'en possède pas le texte, mais elle est mentionnée dans les chroniques orientales. L'empereur enjoignait « à tous les Romains de Mésopotamie, Égypte et Arménie, tombés au pouvoir des Ismaélites » de ne pas chercher à les combattre, mais chacun devait rester au poste qu'il occupait dans la mesure du possible². Ce n'était là malheureusement qu'une illusion.

L'INSTALLATION DES ARABES EN PAYS CONQUIS

Cependant cette illusion pouvait être encore permise en pays conquis. Si les Arabes, grâce à leur enthousiasme fanatique, avaient pu venir à bout des armées impériales, mal commandées, mal payées, composées en partie de contingents alliés, arméniens ou même sarrasins³, il n'en fut pas de même des villes, dont les fortifications les arrêtaient bien souvent et dans lesquelles ils ne purent pénétrer qu'après avoir signé des capitulations qui garantissaient aux habitants leur sécurité, leurs biens, l'exercice de leur culte et même la possession de leurs églises et de leurs monastères. Ce fut, comme nous l'avons vu, ce qui se passa à Gaza, en 634, et surtout à Jérusalem, en 639, où la parole du calife Omar était une garantie suffisante. Un exemple typique de ces traités entre les Arabes et les indigènes est celui de la première capitulation de Damas, en 635⁴. Après la prise de la ville, les chrétiens conser-

(1) NICÉPHORE, édit. DE BOOR, p. 26-27. Sur tous ces faits, voir VOLOTOV, *article cité*, dans *Vizantiiski Vremennik*, t. XIV, 1907, p. 98-102.

(2) DÖLGER, *Reg.*, 210 ; ACAPUS DE MABOÛG, dans *Patrologia Orientalis*, t. VIII, fasc. 3, p. 471 ; BAR-HEBRAËUS, *Chronique*, a. 956, édit. BRUNS-KIRASCH, p. 107 ; MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, t. II, p. 424-425 ; BURY, *History of the Later Roman Empire*, Londres, 1889, t. II, p. 266.

(3) Les Arabes chrétiens mercenaires, chargés de la garde du désert de Syrie, ayant réclamé leur solde, le trésorier impérial leur répondit que l'empereur, pouvant à peine payer ses soldats, n'avait rien à donner à des chiens. Alors ils restèrent spectateurs de l'invasion et aidèrent même leurs compatriotes musulmans à se ravitailler. Voir DE GOEJE, *Mémoire sur la conquête de la Syrie*, p. 24, 82, 86 et PERNICE, *Eraclio*, p. 246.

(4) MAKRIZI, *Histoire des sultans mamlouks d'Égypte*, trad. française. QUATREMÈRE DE QUINCY,

vèrent une partie de leurs églises, mais la grande basilique Saint-Jean fut partagée par moitié entre les cultes chrétien et musulman. Ce fait s'explique par les conditions dans lesquelles les Arabes entrèrent dans la ville, à la fois par capitulation et à la suite d'un assaut, par deux portes différentes. A l'ouest, le chef arabe Qâlib-ben-Valid ne pénétra à Damas qu'après avoir accordé une capitulation à l'évêque. Moyennant une rançon, il garantissait aux habitants leur vie, leurs biens et l'usage de leurs églises. Au même moment, par une porte orientale, une autre troupe entra de force dans la ville et arrivait jusqu'à la basilique Saint-Jean, dont la partie orientale fut immédiatement changée en mosquée, tandis que les chrétiens conservaient la partie occidentale de l'édifice. Les deux troupes arabes s'étaient rencontrées au centre de la ville, dans la voie appelée « rue carrossable ».

LE STATUT DES CHRÉTIENS De ces concessions forcées faites aux indigènes, il résulta que le *djihad*, la guerre sainte, perdit assez rapidement le caractère qu'elle avait au début de l'Islam. Il ne s'agissait plus d'exterminer les populations réfractaires à la doctrine musulmane, mais de les soumettre et de les exploiter au profit des vrais croyants. Sans doute, comme nous l'avons vu d'après le témoignage de Jean de Nikiou, il y eut bien des apostasies parmi les chrétiens d'Égypte, mais les conquérants ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'ils n'avaient aucun intérêt à encourager des conversions qui tariraient les sources de leurs profits. Les Musulmans formèrent au milieu des populations vaincues une caste privilégiée, exempte d'impôts et soumise aux seules obligations du Coran et au service dans les armées. Entre eux et les chrétiens s'établit un compromis qui commença à se fixer dès les débuts de la conquête.

Il y eut sans doute de nombreuses confiscations de terres, mais surtout dans le plat pays, et, dans bien des cas, les anciens propriétaires gardèrent l'usufruit de leurs biens. Dans les villes, au contraire, il n'y eut pas de confiscations systématiques. Le signe de la conquête était l'impôt dont les Musulmans étaient exempts. Afin d'établir cet impôt, Omar ordonna, en 640, de faire dans toute la Palestine un recensement de tous les habitants et de leurs biens¹. On constitua ainsi un cadastre détaillé des hommes, des terres, des bestiaux et des arbres. Les chrétiens durent payer le *kharadj*, impôt proportionnel à leur avoir, suivant un mode de perception plus simple et plus équitable que celui de l'Empire. Au lieu

Paris, 1845, t. III, 2^e vol., p. 622 et suiv. ; IBN-BATOUTAH, *Voyages*, trad. française DEFRÉMY et SANGUINETTI, Paris, 1858, t. I, p. 198 et suiv. ; DE GOEJE, *op. cit.*, p. 82-103 ; MORDTMANN, *Die Kapitulation von Konstantinopel im Jahre 1453*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. XXI, 1912, p. 141 ; L. JALABERT, art. *Damas*, dans *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne*, t. IV, 1920, col. 125-126, d'après qui Damas possédait 15 églises au moment de la conquête arabe.

(1) THEOPHANES, a. 6131 (640-641) ; MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, t. II, p. 426.

d'agents avides et accessibles à la corruption, ils eurent affaire aux chefs mêmes de leurs communautés, maintenus en fonction par les Arabes. Un autre impôt exigé de tous ceux qui n'étaient pas Musulmans fut la capitation, *djitsia*, qui existait déjà sous l'Empire. En cas de contestations, la procédure était moins compliquée et les jugements étaient rendus plus rapidement par le tribunal du *cadi* ¹.

En réalité, les premiers conquérants arabes n'étaient guère capables de créer une administration compliquée et ils se contentèrent de conserver celle qu'ils trouvèrent dans les pays conquis. Au fond, le sort des populations ne changea guère. En Égypte, de temps immémorial, les fellahs n'étaient que les usufruitiers des terres qu'ils cultivaient, et il en était de même en Syrie dans les immenses domaines impériaux, municipaux, ecclésiastiques. Comme le dit très bien M. Georges Marçais, les charges ne furent pas aggravées, l'impôt fut perçu par les mêmes agents, mais les bénéfices passèrent en d'autres mains ². En Égypte, les conquérants se gardèrent de rien changer au système d'administration séculaire, comme le montrent les papyrus des VII^e et VIII^e siècles. Le grec resta la langue officielle et les titres byzantins des agents subalternes furent même conservés ³. Ce serait d'ailleurs une erreur de croire que la domination arabe s'établit sans exactions. En Égypte, les impôts furent triplés et les fonctionnaires byzantins passés au service des Arabes se montrèrent d'une rigueur impitoyable pour les paysans, forcés de satisfaire à toutes les réquisitions de produits en nature et de subir toutes les corvées les plus pénibles ⁴.

LA SITUATION RELIGIEUSE

Par rapport à l'ensemble de la population chrétienne, le nombre des apostasies fut relativement restreint et, comme nous l'avons vu, elles ne furent pas encouragées. Jean de Nikiou cite un moine du Sinaï, dont il fait d'ailleurs un *chalcédonite*, qui embrassa l'Islam « et, s'étant armé d'un sabre, persécutait les chrétiens », mais c'est là un fait exceptionnel ⁵. Grâce aux capitulations consenties par les Arabes à la plupart des villes, les chrétiens conservèrent tout d'abord le plus grand nombre de leurs églises et de leurs monastères, leur organisation en communautés religieuses, leur clergé et jusqu'à leurs tribunaux ecclésiastiques. La vie religieuse continua

(1) IORGA, *Histoire de la vie byzantine*, t. I, Bucarest, 1934, p. 285-286 ; VAN BERCHEM, *La propriété territoriale et l'impôt foncier. Étude sur l'impôt du Kharâg*, Leipzig, 1886 ; AMÉLINEAU, *art. cit.*, dans *Revue historique*, t. CXIX, 1915, p. 280 (sur le caractère proportionnel de l'impôt d'après les papyrus).

(2) G. MARÇAIS, dans *Histoire générale, Moyen âge*, t. III, p. 195.

(3) AMÉLINEAU, *op. cit.*, dans *Revue historique*, t. CXIX, 1915, p. 278-280 ; JEAN MASPERO, *Græco-Arabica*, dans *Bulletin de l'Institut français d'Archéologie orientale*, t. XI, p. 155-161.

(4) JEAN DE NIKIOU, trad. ZOTENBERG, p. 577, raconte qu'entre autres faits de ce genre, des Égyptiens furent obligés de creuser l'ancien canal de Trajan entre le Nil et la mer Rouge ; AMÉLINEAU (*art. cit.*) a tendance à regarder les témoignages de ce genre comme exagérés.

(5) JEAN DE NIKIOU, trad. ZOTENBERG, p. 585.

comme par le passé. Un papyrus provenant du monastère de Schnoudi contient le texte de la *Lettre pascalle* envoyée annuellement par le patriarche aux évêques et aux monastères et indiquant la date des Pâques. Le *protocole* ou en-tête du papyrus porte l'autorisation de sa vente par le gouverneur arabe¹.

Le grand changement qui se produisit dans la situation religieuse des provinces conquises, et surtout en Égypte, fut, comme au temps de l'invasion persane, le rétablissement sur leurs sièges de tous les évêques jacobites, tandis que le clergé melkite était pourchassé ou exilé, comme étant en relations trop intimes avec le pouvoir impérial. Cependant, le clergé orthodoxe continua à dominer à Alexandrie jusqu'à la capitulation de la ville en 642.

Ce serait d'ailleurs une erreur de croire que le clergé jacobite lui-même se résigna facilement à accepter la domination musulmane qui, en dehors des villes dont le statut était garanti par une capitulation, s'établit la plupart du temps par la violence. A Jérusalem même, malgré les promesses d'Omar, les Juifs déterminèrent le calife à abattre toutes les croix qui se dressaient dans la ville, et en particulier celle du mont des Oliviers². En Mésopotamie, les Arabes, grâce à des espions perses, s'étaient emparés de deux monastères situés entre Mardin et Reschaina et avaient massacré un grand nombre de moines. Les survivants s'enfuirent à l'ouest, vers la frontière de l'Empire, et fondèrent deux autres couvents, l'un sur les bords du Balik, l'autre en face de Callinicum sur l'Euphrate³.

Beaucoup espéraient encore le retour de la domination impériale. Un curieux contrat d'Oxyrinchus, dressé pour la vente d'une maison dans les premiers temps de la domination arabe, porte une formule de serment par laquelle les parties s'engagent à respecter le contrat. Cette formule est vague, à dessein semble-t-il, et semble réserver l'avenir. Le serment est prêté « au nom de Dieu tout puissant et du salut de tout pouvoir ou autorité qui pourra s'exercer sur nous, en toute circonstance, dans cette ville d'Oxyrinchus et en tout autre lieu »⁴. Aucun document ne nous révèle mieux l'état d'esprit des populations chrétiennes au milieu d'un pareil cataclysme.

§ 4. — La mort et la succession d'Héraclius.

DERNIÈRES ANNÉES D'HÉRACLIUS Les désastres répétés qui atteignaient l'Empire, l'échec complet de ses efforts pour l'union religieuse produisirent chez Héraclius un pro-

(1) AMÉLINEAU, *art. cit.*, dans *Revue historique*, t. CXIX, 1915, p. 283-284.

(2) THEOPHANES, a. 6135.

(3) MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, t. II, p. 419.

(4) H. I. BELL, *An oath formula of the Arab period in Egypt*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. XXII, 1913, p. 392-394 (d'après un papyrus d'Oxyrhynchus, *British Museum, Inv.*, n° 2018).

fond découragement. Sa santé fut gravement atteinte et il fut en proie à une sorte de maladie nerveuse qui se manifestait par de véritables phobies. Cet homme sans peur, qui avait fait preuve si souvent d'un splendide héroïsme, ne pouvait supporter la vue de la mer. Quand il rentra à Constantinople en juillet 638, il fallut lui établir, à l'endroit le plus étroit du Bosphore, un pont couvert, et, pour éviter la traversée de la Corne d'Or, il fit un long détour par la vallée du Barbyzès (actuellement les Eaux Douces d'Europe) et le faubourg des Blachernes¹. Ce fut à ce moment qu'il fit publier l'Ekthesis.

Mais il n'eut plus désormais qu'une préoccupation, celle de partager sa succession entre les enfants de Martine et ceux de son premier lit.

SES DISPOSITIONS TESTAMENTAIRES Le 4 juillet 638, Héraclius fit couronner empereur, par le patriarche Sergius, l'aîné des fils de Martine, Héracléonas, âgé de douze ans, et César, son frère cadet David. Les trois empereurs, Héraclius, le nouveau Constantin, fils d'Eudoxie, Héracléonas et le nouveau César, reçurent solennellement les hommages de toute la cour et des factions du Cirque². Au début de l'année suivante, de grandes fêtes furent célébrées pour la prise de possession du consulat du nouveau Constantin et d'Héracléonas³.

Les derniers jours d'Héraclius furent attristés par des intrigues de toute sorte, ourdies autour de lui et qui avaient pour cause la rivalité entre les partisans du nouveau Constantin et ceux des enfants de Martine. Il n'avait plus confiance que dans le patriarche Pyrrhus, à qui il donna une grosse somme d'argent pour être remise à Martine, dans le cas où elle serait obligée de quitter la cour⁴. Par un testament rédigé peu avant sa mort, il spécifiait qu'après lui Constantin et Héracléonas auraient des droits égaux au gouvernement de l'Empire et que Martine serait honorée comme impératrice⁵.

MORT D'HÉRACLIUS Héraclius mourut le 11 février 641, à l'âge de soixante-six ans, après avoir régné trente ans, quatre mois et six jours. Il avait vu s'évanouir son rêve de reconstituer l'Empire, qu'il avait trouvé démembré et à moitié ruiné, sur des bases inébranlables, ce que ses victoires sur les Perses permettaient d'espérer. Cet Empire, au service duquel il s'était donné tout entier, il le laissait

(1) NICÉPHORE, édit. DE BOON, p. 25-26. Il avait passé une partie de l'année 637 au palais de Hiéria sur la côte asiatique, ne se décidant pas à rentrer à Constantinople.

(2) Le récit de ces deux couronnements, véritable procès-verbal officiel, a été conservé par CONSTANTIN PORPHYROGÈNÈTE, *De Caerimoniis*, II, xxvii. Témoignage des monnaies sur ces associations dans SABATIER, *Description générale des monnaies byzantines...* Paris, 1862, t. I, p. 282 (n° 89), p. 284 (n° 105), p. 285 (Héraclius, Constantin, Héracléonas).

(3) *De Caerimoniis*, II, xxviii-xxix.

(4) NICÉPHORE, édit. DE BOON, p. 27.

(5) DÆLGER, *Reg.*, 217 ; NICÉPHORE, édit. DE BOON, p. 27.

en proie aux discordes dynastiques et religieuses, exposé aux attaques d'un ennemi beaucoup plus redoutable que tous ceux qu'il avait affrontés. Forts de leur ardeur religieuse et des ressources mêmes qu'ils trouvaient dans les provinces qu'ils avaient pu conquérir, les Arabes rêvaient de l'anéantir et de faire reculer le christianisme devant l'Islam¹.

LE RÈGNE DES EMPEREURS ASSOCIÉS Suivant la volonté d'Héraclius, Constantin III et Héracléonas exercèrent conjointement le pouvoir, mais, lorsque Martine voulut paraître avec eux à l'Hippodrome, à la tribune du Kathisma, elle fut accueillie par un tel concert d'injures et de malédictions qu'elle prit le parti de se retirer². D'autre part, Constantin III, d'un tempérament maladif (il était probablement tuberculeux), se retira à Chalcedoine pour changer d'air. Entièrement brouillé avec Martine, il eut autour de lui une cour composée de ses fidèles partisans, mais, après une courte maladie, il succomba le 25 mai 641. On accusa, vraisemblablement à tort, Martine de l'avoir fait empoisonner³.

*CONSTANTIN III
ET LES AFFAIRES RELIGIEUSES* Ce règne éphémère fut cependant marqué par un renversement momentané de la politique religieuse d'Héraclius. D'après un renseignement recueilli par Zonaras, Constantin était hostile au monothélisme⁴, mais, s'il disgracia le patriarche Pyrrhus, ce fut surtout parce qu'il voyait en lui le principal appui de Martine et de ses enfants. Toujours est-il que le pape Jean IV, ayant appris la mort d'Héraclius, écrivit à Constantin pour le féliciter de son avènement⁵. Dans cette lettre le pape se plaignait que la doctrine monothélite propagée par Pyrrhus eût excité des troubles en Occident. Il protestait surtout contre la solidarité que Sergius avait prétendu établir entre sa doctrine et celle du pape Honorius. Après avoir fait un court exposé de la question, et défendu la mémoire de son prédécesseur, Jean IV somma l'empereur de faire enlever le texte de l'Ekthesis des endroits publics où il avait été

(1) THEOPHANES, a. 6132; NICÉPHORE, édit. DE BOOR, p. 27.

(2) NICÉPHORE, édit. DE BOOR, p. 27-28.

(3) Sur la cause de la brouille entre Constantin et Martine, ainsi que sur la mort de Constantin après 103 jours de règne, voir NICÉPHORE, édit. DE BOOR, p. 28-29. Sur sa maladie, renseignement de JEAN DE NIKIOU, trad. ZOTENBERG, p. 565 : « Constantin tomba gravement malade ; il vomit du sang, et, quand il eut perdu tout son sang, il mourut ». THEOPHANES, a. 6121 et 6132, affirme que Constantin fut empoisonné par Martine et Pyrrhus. Même tradition dans SEBEOS, trad. MACLER, p. 103.

(4) ZONARAS, *Annales*, XV, xviii.

(5) La disgrâce de Pyrrhus fut due à ce que l'empereur ayant été averti par le comte des largesses sacrées, Philagrius, que le patriarche détenait une somme considérable, destinée par Héraclius à Martine, Constantin l'avait obligé à s'en dessaisir, suivant NICÉPHORE, édit. DE BOOR, p. 28. La lettre de Jean IV à Constantin se trouve dans MANSI, t. X, col. 682-686. Il ressort de cette lettre que Pyrrhus avait cessé d'exercer les fonctions patriarcales et que ce furent d'autres évêques qui procédèrent au couronnement de Constantin.

affiché : « *Quamobrem fraternitas tua a publicis locis charlam quae suspensa pridemque cassata fuerat, non abstulit* ¹ ? »

En réponse à cette lettre, Constantin donna l'assurance au pape que le texte de l'Ekthesis avait été déjà enlevé des murs de Sainte-Sophie ².

MARTINE AU POUVOIR Par la mort de Constantin, Héracléonas devenait seul Auguste et Martine exerça le pouvoir en son nom. Elle commença par rétablir Pyrrhus dans ses fonctions patriarcales et par exiler quelques-uns des amis de Constantin ³. Comme on pouvait s'y attendre, le monothélisme fut de nouveau en faveur à Constantinople et l'exarque d'Afrique, Georges, fut rappelé comme coupable d'avoir persécuté les Jacobites réfugiés à Carthage ⁴.

CONSTANT COURONNÉ EMPEREUR Cependant le pouvoir de Martine était loin d'être assuré. Constantin III laissait deux fils, Héraclius, surnommé Constant, âgé de onze ans, et Théodose, un peu plus jeune. A son lit de mort, Constantin III s'était entendu avec un chef de l'armée, l'Arménien Valentin Arsachoun pour mettre ces enfants sous la protection de l'armée et assurer le trône à l'aîné ⁵. Grâce à la distribution d'un *donativum*, les soldats prirent parti pour les fils de Constantin et, à la nouvelle de la mort de leur père, Valentin, à la tête de l'armée d'Asie, marcha sur Constantinople et occupa Chalcédoine. Devant cette menace, Héracléonas jura devant le peuple, sur la Vraie Croix, que les jeunes princes n'auraient rien à craindre de lui, puis, voyant que cette manifestation ne calmait pas l'opinion, il fit couronner Constant empereur à Sainte-Sophie ⁶.

RENVERSEMENT ET EXIL DE PYRRHUS Cette décision avait été prise contre l'avis du patriarche Pyrrhus, devenu très impopulaire et accusé de mauvais desseins contre la postérité de Constantin III. Aussitôt après le couronnement de Constant, une bande d'émeutiers envahit Sainte-Sophie en accablant le patriarche d'injures et en commettant toute espèce de méfaits. La nuit

(1) Analyse de la lettre du pape dans HEFELÉ-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} p., p. 398-399.

(2) EUTYCHIUS, *Annales*, dans *P. G.*, CXI, 1111. La lettre parvint au pape Théodore, successeur de Jean IV, qui fut élu le 24 novembre 642. Voir *Liber pontificalis*, édit. L. DUCHESNE, t. I, p. 330-331. Théodore se plaignit plus tard, dans une lettre au patriarche Paul, que la promesse de Constantin III n'eût pas été tenue. Voir MANSI, t. X, col. 702, mais après la mort de Constantin, il y eut une réaction monothélite à Constantinople. Le texte donné par Eutychius a paru suspect, mais la lettre du pape Théodore implique que la réponse de Constantin III a bien été envoyée à Rome.

(3) NICÉPHORE, édit. DE BOOR, p. 29. Philagrios, qui avait révélé à Constantin la somme détournée par Pyrrhus, fut tonsuré et exilé à Ceuta.

(4) On reviendra plus loin sur cette affaire, connue par une lettre de Maxime, dans *P. G.*, XC, 460.

(5) NICÉPHORE, édit. DE BOOR, p. 28-29 ; SEBEOS, trad. MACLER, p. 105-106, raconte les événements d'une manière confuse et accuse Valentin d'avoir voulu usurper l'Empire.

(6) NICÉPHORE, édit. DE BOOR, p. 29-31.

venue, Pyrrhus alla déposer son omophorion sur l'autel de Sainte-Sophie pour marquer qu'il abandonnait le patriarcat. Après avoir reçu la tonsure monastique, il s'exila à Tripolis en Afrique¹. On lui donna comme successeur l'économe de Sainte-Sophie, Paul, qui chercha en vain à négocier au nom de Martine et d'Héracléonas avec Valentin, instigateur de l'émeute contre Pyrrhus.

CHUTE DE MARTINE ET D'HÉRACLEONAS La cause de Martine était perdue. Valentin s'était assuré l'appui de plusieurs gouverneurs de provinces et il répandit à Constantinople une prétendue lettre de Martine et de Pyrrhus, qui aurait ordonné au logothète David de marcher contre Valentin, de massacrer les suspects et d'éloigner les enfants de Constantin. Aussitôt le peuple se souleva avec l'appui du sénat. Martine et Héracléonas, sans défense, furent mutilés d'une manière abominable et exilés à Rhodes. Pendant l'émeute, le jeune Constant, désormais seul empereur, prononçait devant le Sénat un discours dans lequel il accusait Martine d'avoir empoisonné Constantin et traitait Héracléonas de bâtard² (novembre 641).

§ 5. — Les Slaves dans la péninsule des Balkans.

IMPORTANCE HISTORIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT DES SLAVES

Les peuples slaves, ou plus exactement yougoslaves, ont commencé à pénétrer dans la péninsule des Balkans au VI^e siècle, à la suite des Avars, et y ont fondé à l'époque d'Héraclius des établissements permanents³. C'est là un fait considérable qui a eu sa répercussion dans les domaines ethnographique, politique et religieux. Païens et barbares à l'origine, ils ont détruit dans la préfecture du prétoire d'Illyricum, où dominait la langue latine et qui relevait direc-

(1) NICÉPHORE, édit. DE BOOR, p. 30-31 ; THEOPHANES, a. 6133.

(2) NICÉPHORE, édit. DE BOOR, p. 31 ; JEAN DE NIKIOU, trad. ZOTENBERG, p. 579-581, donne un récit détaillé des événements. On disait que l'auteur du plan attribué faussement à Martine était le Khan bulgare Kowrat, ami et allié d'Héraclius ; THEOPHANES, a. 6134, reproduit le discours de Constant au Sénat.

(3) BIBLIOGRAPHIE. — Les sources sont rares, dispersées et incomplètes. Une des principales est le recueil des *Miracles de saint Démétrius*, où sont relatées les tentatives des Slaves sur Thessalonique, dans *P. G.*, CXVI, 1204-1425. Le texte le plus important pour cette époque est celui de CONSTANTIN PORPHYROGÈNE, *De administrando imperio*, xxix-xxxii, dont l'interprétation a donné lieu à de nombreuses divergences. Il n'existe pas non plus de monographie consacrée exclusivement à la question. On trouvera des renseignements dans les ouvrages généraux sur Héraclius (voir les bibliographies antérieures) ou sur l'histoire des Yougoslaves : JIAČEK, *Geschichte der Serben*, t. I, Gotha, 1911 ; TEMPERLEY, *History of Serbia*, Londres, 1917 ; STANOJEVIĆ, *Istorija Srpskoga naroda*, 3^e édit., Belgrade, 1926 ; ŠIŠIĆ, *Geschichte der Kroaten*, t. I, Zagreb, 1917 ; DE VOINOVITCH, *Histoire de Dalmatie*, t. I, Paris, 1935 ; HAUMANT, *Un problème ethnographique. La slavisation de la Dalmatie*, dans *Revue historique*, t. CXXIV, 1917 ; NIKO ZUPANIĆ, *Les Serbes à Srbciste (Macédoine), au VII^e siècle*, dans *Byzantion*, t. IV, 1927 ; MATTHEW SPINKA, *A history of Christianity in the Balkans*, Chicago, 1933 ; Une des meilleures études sur la question se trouve dans DVORNIK, *Les Slaves, Byzance et Rome au IX^e siècle*, Paris, 1926 (surtout chapitres I et III).

tement, au point de vue religieux, du siège de Rome¹, ce qui subsistait encore de la civilisation romaine. Les populations valaques, nom qu'ils donnaient aux Latins, se sont réfugiées dans les villes de Dalmatie et d'Istrie, tandis que la grande ville de Salonique resta la forteresse inviolable de l'hellénisme macédonien.

C'est sous le règne d'Héraclius que l'on doit placer le point de départ de ce mouvement qui n'atteignit toute son ampleur qu'au IX^e siècle. Au moment même où les chrétientés d'Orient passaient sous la domination de l'Islam, des peuples païens arrachaient à l'Église les vastes et riches provinces danubiennes et illyriennes.

RÉVOLTE DES SLAVES CONTRE LES AVARS

Depuis le milieu du VI^e siècle, les tribus slaves englobées sous la domination des Avars avaient pris part à toutes leurs expéditions contre l'Empire, les avaient aidés à prendre Sirmium en 582, s'étaient même infiltrées en Grèce² et avaient participé à leurs entreprises contre Thessalonique et Constantinople³. Dès les dernières années du VI^e siècle, les Slaves, encouragés par les Avars, s'étaient créé une marine, faite pour la course et la piraterie, et ravageaient les côtes d'Istrie, de Dalmatie, de Grèce⁴, tandis que les hordes de l'intérieur réduisaient par leur avance vers la mer l'ancien Illyricum à une étroite bande de côtes. En 614, elles avaient même incendié et détruit de fond en comble la grande métropole chrétienne de Salone, qui, par ses martyrs et ses évêques, avait tenu une si grande place dans l'histoire de l'Église⁵. La ruine d'Épidaure suivit de près ce désastre. Les populations effrayées se réfugièrent dans les îles, sur le rocher de Raguse, dans le palais de Dioclétien, à Spalato, derrière les murailles de Traù, Zara, Veglia, Ossaro.

A l'avènement d'Héraclius, les Slaves occupaient la Dalmatie, l'Istrie, les deux Mésies, les deux Dacies, la Dardanie, une partie de la Thrace et de la Macédoine, et ils aidèrent les Avars à assiéger Constantinople en

(1) Au sujet de la juridiction du pape sur l'Illyricum, voir dans le présent volume, au chapitre II, p. 58-60 et au tome IV de *l'Histoire de l'Église*, p. 537-538.

(2) VASILIEV, *Slaviane v' Gretsii*, dans *Vizantiski Vremennik*, t. V, 1898, p. 6-8. Les témoignages concordants de Jean d'Éphèse, Ménéandre, Jean abbé de Biclär, Evagrius et de la chronique de Monemvasia montrent le début de l'établissement des Slaves en Grèce à la fin du VI^e siècle. JEAN D'ÉPHÈSE, *Chronique*, VI, xxv, montre les Slaves établis en Hellade, Macédoine et Thrace; MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, t. II, p. 347-348; MÉNANDRE, fragm. 63-65; JEAN DE BICLÄR, *Chronique*, dans M. G. H., *Chronica minora*, t. II, p. 214-215; EVAGRIUS, *Histoire ecclésiastique*, dans P. G., LXXXV, 2, 2789-2791; *Chronique de Monemvasia*, dans Lambros, *Ἱστορικὰ μυστήματα*, Athènes, 1884, p. 114; HAUPTMANN, *Les rapports des Byzantins avec les Slaves et les Avars dans la seconde moitié du VI^e siècle*, dans *Byzantion*, t. IV, 1927, p. 136 et suiv.

(3) Bon résumé avec références dans DVORNIK, *Les Slaves, Byzance et Rome*, p. 2-5.

(4) Sur les incursions maritimes des Slaves, voir *Hist. Langob.*, *Registrum Gregorii Magni*, X, 15, et sur leur alliance avec les Lombards, PAUL DIACRE, IV, xxiv; ISIDORE DE SÉVILLE, dans *Auctores antiquissimi, Chronica Minora*, t. II, p. 479. Voir plus haut, chapitre III.

(5) Voir plus haut, chapitre III. Sur Salone on possède la chronique de THOMAS DE SPALATO, XIII^e siècle, édit. RAČKI dans *Monumenta spectantia historiam Slavorum meridionalium*, t. XXVI, Zagreb, 1894.

626. Ce fut là, semble-t-il, la dernière manifestation de l'alliance entre les deux peuples. Après l'échec des Avars, la confédération des peuples barbares qu'ils dominaient se disloqua. Dès 623, les tribus tchèques, organisées en état par le Franc Samo, échappent aux Avars, et il en est de même des Yougoslaves, qui apparaissent indépendants au même moment en Macédoine et cherchent à s'emparer de Thessalonique¹.

*DISPARITION DES ÉVÊCHÉS
A LA SUITE DES INVASIONS*

La conséquence des invasions fut la rétrogradation du christianisme, comme le montre la disparition d'un grand nombre d'évêchés de la péninsule des Balkans². En Norique, les évêchés sont mentionnés pour la dernière fois au concile de Grado, en 579. En Pannonie, l'évêché de Sirmium (Mitrovitza) disparaît, après la ruine de la ville, en 579. En Dalmatie, il faut attendre le ix^e siècle pour voir la translation à Spalato de la métropole de Salone ruinée en 614, ainsi que ses évêchés suffragants. En Mésie Supérieure, le dernier évêque de Singidunum (Belgrade) est mentionné en 580. C'est vers la même époque que disparaissent les évêchés de la Dacie inférieure : Sardique (dernière mention de 595), Naïssus après 553, Justiniana Prima, qui a remplacé Scopi (dernière mention sous saint Grégoire le Grand). C'est à la même époque aussi qu'il est question pour la dernière fois des sièges épiscopaux de la Praevalis, Lissa (détruit en 592), Scodra et Dioclea en 602. En Mésie inférieure, futur noyau de l'État bulgare et en butte encore plus que les autres provinces aux invasions, certains évêchés comme ceux de Marcianopolis et Durostorum disparaissent dès le v^e siècle et les autres à l'avènement de Phocas. Dans les pays de langue grecque, l'Épire, la Thessalie, l'Achaïe, le nombre des évêchés disparus est moins grand. Durazzo (Dyrrachium), métropole de l'Épire, se maintient jusqu'au ix^e siècle, mais à part l'évêché d'Avlona, ses suffragants disparaissent. Il en est de même de Larissa, métropole de la Thessalie, mais dans ses listes épiscopales il y a des lacunes qui correspondent à l'époque de l'infiltration des Slaves (v^e-vii^e siècles). Enfin, si la métropole de Thessalonique, siège du vicariat apostolique de l'Illyricum, s'est maintenue, le nombre de ses évêchés suffragants a été en diminuant jusqu'au ix^e siècle.

Comme le fait remarquer justement M. Dvornik, cet affaiblissement de l'Illyricum ecclésiastique, qui se fait sentir déjà sous Justinien, eut

(1) Témoignage des *Miracula S. Demetrii*, dans *P. G.*, CXVI, montrant que dans la deuxième moitié du vii^e siècle les Slaves s'avançaient jusqu'aux environs de Thessalonique et ne reconnaissaient plus l'autorité du Khan des Avars, qui résidait à Sirmium. Voir Dvornik, *op. cit.*, p. 6-7. Sur Samo et la libération des Tchèques voir la chronique de FRÉDÉGARIE dans *M. G. H., Scriptores rerum meroving.*, t. II, p. 144, 154.

(2) Cette question a été traitée à fond par Dvornik, *op. cit.*, p. 74-100, dont nous ne faisons que résumer les observations. On ne possède pour l'Illyricum aucune notice épiscopale du v^e et du vi^e siècles. C'est surtout par l'étude des actes des conciles et quelques documents hagiographiques qu'on peut arriver à des conclusions.

de graves conséquences. Jusqu'à l'invasion arabe, les diocèses d'Asie demeurèrent intacts, et ce fut de ce côté que se tourna exclusivement l'attention du patriarche et des évêques byzantins. Par suite de cette rupture d'équilibre, ce furent les évêques orientaux qui prédominèrent dans les conciles où les provinces occidentales de la péninsule des Balkans ne furent plus représentées.

ÉTABLISSEMENTS PERMANENTS
DES SLAVES

Un événement important, qui aurait été le point de départ d'une première modification de la carte politique de la péninsule balkanique, serait l'établissement systématique et permanent de tribus slaves par Héraclius, qui les aurait prises au service de l'Empire pour lutter contre les Avars après le siège de Constantinople, en 626.

Cet événement n'est connu que par le témoignage du livre de Constantin Porphyrogénète (912-959) sur l'administration de l'Empire¹. D'après ce texte, qui a été l'objet d'innombrables controverses², les peuples ainsi établis auraient été les Croates et les Serbes.

Les Croates habitaient au delà des Carpathes et étaient voisins de l'État des Francs, dont ils étaient vassaux. Ils avaient lutté longtemps contre les Avars et étaient divisés en petites principautés ou *zoupanies*. Cinq de ces zoupanies s'unirent sous le commandement de cinq frères, passèrent le Danube et vinrent en Dalmatie, d'où elles chassèrent les Avars, puis s'établirent le long de l'Adriatique, depuis les montagnes de l'Istrie jusqu'à Dyrrachium. Héraclius signa avec eux un traité par lequel ils s'engageaient à défendre la Dalmatie contre les Avars, mais, en réservant à l'Empire la possession des îles et des villes maritimes.

Les Serbes venaient de la « Serbie blanche », située au nord du pays des Croates et au sud de la Saxe. Héraclius les établit en Macédoine, dans la Piérie, au nord de l'Olympe, dans un district appelé τὰ Σερβλῖα. Mais ils s'y trouvèrent à l'étroit et obtinrent un nouvel établissement en Dalmatie, au sud des Croates et aux mêmes conditions.

Ce témoignage de Constantin Porphyrogénète a été rejeté principalement par des linguistes. D'après Jagić, tous les dialectes yougoslaves, depuis l'Adriatique jusqu'à la mer Noire, dérivent d'une langue unique, différente des dialectes parlés par les Slaves septentrionaux, Tchèques, Moraves, Sorabes, Russes, ce qui ne pourrait être si les Croates et les

(1) CONSTANTIN PORPHYROGÉNÈTE, *De administrando imperio*, xxix-xxxii.

(2) Ces controverses sont résumées dans DVORNIK, *op. cit.*, p. 6-9, et dans le *Bulletin d'histoire yougoslave* de COROVIČ, *Revue historique*, t. CLV, 1927, p. 131-134. Ouvrages les plus importants : JAGIĆ, *Ein Kapitel aus der Geschichte der südslavischen Sprachen*, dans *Archiv für Slavische Philologie*, XVII, 1894, p. 47 et suiv. ; ZUPANIČ, *Bela Srbija*, dans *Narodna Starina*, Zagreb, t. II, 1922, p. 107 et suiv. et *Les Serbes à Srbciste (Macédoine) au VII^e siècle*, dans *Byzantion*, t. IV, 1927, p. 277 et suiv.

Serbes étaient venus du nord. Constantin Porphyrogénète aurait donc confondu les deux groupes de Slaves.

Si fort que soit cet argument, il n'explique pas comment Constantin, qui disposait des archives impériales, a pu se tromper aussi grossièrement et même imaginer de toutes pièces cette tradition. D'ailleurs, si tous les philologues sont d'accord pour affirmer l'unité linguistique et ethnique des Yougoslaves, dont les dialectes actuels forment une chaîne de transitions insensibles, plusieurs historiens ont contesté que ce fût une raison valable pour rejeter l'autorité du *De administrando imperio*. Zupanić, en particulier, a montré que les tribus croates et serbes, établies en Dalmatie par Héraclius, étaient trop peu nombreuses pour imposer leur langue à la masse des Yougoslaves qui occupaient déjà ces régions, mais, qu'ayant sur ces tribus une supériorité d'organisation, elles réussirent à les placer sous leur domination politique. L'établissement des Croates et des Serbes en Dalmatie avec le consentement d'Héraclius est donc un fait incontestable.

ORIGINE DU CHRISTIANISME
CHEZ LES YUGOSLAVES

Les tribus slaves établies dans l'Empire étaient encore païennes, mais, d'après Constantin Porphyrogénète, Héraclius aurait demandé à Rome des prêtres et des évêques pour convertir les Croates et les Serbes au christianisme¹. Comme il fallait s'y attendre, la valeur de ce témoignage a été niée, sous prétexte qu'Héraclius aurait eu de mauvais rapports avec les papes et qu'en 642, le pape Jean IV envoya l'abbé Martin en Dalmatie, avec la mission de racheter les esclaves chrétiens et de rapporter à Rome les reliques provenant des églises ruinées par les invasions². Mais ces objections sont loin d'être décisives. Héraclius n'a jamais rompu avec Rome, et il était tout naturel qu'il demandât au pape des missionnaires pour opérer sur un territoire qui faisait partie de l'Illyricum ecclésiastique. D'autre part, la démarche de Jean IV, destinée à récupérer les reliques des nombreuses églises ruinées, montre que des envoyés du pape pouvaient circuler en territoire slave. C'est justement parce que les Slaves étaient accessibles au christianisme que le pape, qui ne songeait pas à rétablir l'ancienne hiérarchie, pouvait entreprendre du moins de sauver les reliques des anciennes églises à jamais disparues.

L'histoire de la première conversion des Yougoslaves est en réalité fort obscure. Comme le suppose avec raison Dvornik³, les évêchés qui avaient résisté aux invasions ont sans doute contribué à répandre le

(1) CONSTANTIN PORPHYROGÉNÈTE, *De administrando imperio*, xxxi.

(2) *Liber pontificalis*, édit. L. DUCHESNE, t. I, p. 330. Les principales objections ont été développées par JIREČEK, *Geschichte der Serben*, t. I, Gotha, 1911, p. 104.

(3) DVORNIK, *op. cit.*, p. 71-72, et 99-105.

christianisme parmi les tribus slaves qui les environnaient. Thessalonique, que les *archontes* slaves venaient visiter, a dû avoir une part importante à cette œuvre¹. Beaucoup de Slaves enrôlés dans les armées impériales ont reçu sans doute le baptême. Le christianisme s'est donc infiltré dans les tribus yougoslaves dès le VII^e siècle, et les Slaves que Justinien II transporta en Bithynie en 687 devaient être déjà chrétiens. Ce fut pour eux que furent érigés des évêchés dépendant de la métropole de Nicée².

(1) *Miracula S. Demetrii*, dans *P. G.*, CXVI, 1333.

(2) La notice épiscopale d'ÉPIPHANE, qui date du VII^e siècle, mentionne en Bithynie l'évêché de Modrina, vocable slave et celui τῶν Ἰορδοσίβων. Voir GELZER, *Ungedruckt und ungenügend veröffentlichte Texte der Notitiae episcopatum*, dans *Mémoires de l'Académie des Sciences de Munich*, t. XXI, 1903, p. 534, ainsi que DVORNIK, *op. cit.*, p. 103.

CHAPITRE VI

LE DÉMEMBREMENT DES CHRÉTIENTÉS ORIENTALES ET LE SCHISME MONOTHÉLITE¹ (641-668)

§ 1. — La perte de l'Égypte.

Le massacre de Martine et de sa postérité **MINORITÉ DE CONSTANT** laissait le trône à un enfant de onze ans, Constant, fils de Constantin III. Pendant sa minorité, le pouvoir fut exercé par le patriarche Paul et le parti des nobles, en grande partie des Arméniens, dont le chef était ce même Valentin Arschakoun, principal auteur du coup de force qui avait assuré la couronne au jeune basileus².

(1) BIBLIOGRAPHIE. — Voir la bibliographie du chapitre IV et ajouter les ouvrages suivants : Empereurs : KAESTNER, *De imperio Constantini III* [iv], Leipzig, 1907 ; BROOKS, *Who was Constantine Pogonatus ?* dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. XVII, 1908, p. 460 et suiv. ; *The brothers of the Emperor Constantine IV*, dans *English Historical Review*, t. XXX, 1915, p. 42-51 ; *The Sicilian expedition of Constantine IV*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. XVII, 1908, p. 455 et suiv. ; Ch. DIEHL, *L'empereur au nez coupé* (Justinien II), dans *Revue de Paris*, 1^{er} janvier 1923 et dans *Choses et gens de Byzance*, Paris, 1926, p. 173-211 ; sur l'organisation des thèmes, voir la bibliographie de VASILIEV, dans *Histoire de l'empire byzantin*, t. I, Paris, 1932, p. 310.

Rapports avec les papes : GÖRRES, *Papst Honorius I*, dans *Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie*, t. XLVI, 1903, p. 270-294 ; MICHAEL, *Wann ist Papst Martin I bei seiner Exilierung nach Konstantinopel gekommen ?* dans *Zeitschrift für Katholische Theologie*, 1892, p. 375 et suiv. ; GRISAR, *Una vittima del despotismo bizantino. Papa S. Martino I*, dans *La Civiltà Cattolica*, 1907 ; F. GÖRRES, *Justinian II und das römische Papsttum*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. XVII, 1908, p. 440-450 ; J. GAY, *Quelques remarques sur les papes grecs et syriens avant la querelle des iconoclastes, 668-715*, dans *Mélanges Schlumberger*, Paris, 1924, p. 40-54.

Sur Maxime le Confesseur : V. GRUMEL, *Notes d'histoire et de chronologie sur la vie de saint Maxime le Confesseur*, dans *Échos d'Orient*, t. XXX, 1927, p. 24-32 ; DEVRESSE, *La vie de saint Maxime le Confesseur et ses reconstructions*, dans *Analecta Bollandiana*, t. XLVI, 1928, p. 5 et suiv. ; S. EPIFANOVITCH, *Le bienheureux Maxime le Confesseur et la théologie byzantine*, Kiev, 1915 ; M. VILLER, *Aux sources de la spiritualité de saint Maxime ; les œuvres d'Évagre le Pontique*, dans *Revue d'ascétique et de mystique*, t. XI, Toulouse, juillet 1930.

Sur le démembrement de l'Empire : J. GAY, *Notes sur la crise du monde chrétien après les conquêtes arabes*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XLIV, 1928, p. 1-7 ; M. CANARD, *Les expéditions des Arabes contre Constantinople dans la légende et dans l'histoire*, dans *Journal Asiatique*, 1926 ; H. LAMMENS, *Étude sur le règne du calife omayyade Moavia I*, Paris, 1908 ; BROOKS, *The Arabs in Asia Minor from Arabic sources*, dans *Journal of Hellenic Studies*, t. XVIII, 1898, p. 182-208 ; CAUDEL, *Les premières invasions arabes dans l'Afrique du nord*, dans *Journal Asiatique*, 1899 ; Ch. DIEHL, *L'Afrique byzantine*, Paris, 1896 ; A. AUDOLLENT, *Carthage romaine*, Paris, 1901 ; H. LECLERCQ, *L'Afrique chrétienne*, Paris, 1904 ; HUBBSCHMANN, *Zur Geschichte Armeniens und der ersten Kriege der Araber*, Leipzig, 1875 ; J. LAURENT, *L'Arménie entre Byzance et l'Islam depuis la conquête arabe jusqu'en 886*, Paris, 1919 ; DE MORGAN, *Histoire du peuple arménien*, Paris, 1919 ; ZLATARSKI, *Histoire de l'État bulgare au moyen âge* (en bulgare), Sofia, t. I, 1918 ; RUNCIMAN, *A history of the first Bulgarian Empire*, Londres, 1930.

(2) Pas de renseignements dans les sources byzantines. L'influence des nobles Arméniens, anciens collaborateurs d'Héraclius, ressort du récit de SEBEOUS, trad. MACLER, p. 104.

En 641, la situation de l'Empire était loin d'être brillante. Il avait à lutter contre la puissance théocratique et guerrière du califat arabe, qui ne connaissait aucune limite morale et matérielle à son expansion. La Mésopotamie, la Syrie, presque toute l'Égypte étaient conquises. Seule Alexandrie tenait encore et l'Arménie, avec ses annexes, Géorgie, Abasgie, Albanie, assurait à l'Empire une position de premier ordre en Orient, mais de tous côtés les difficultés religieuses, dues à la publication de l'Ekthesis, se multipliaient. Les Arméniens supportaient mal l'union au patriarcat de Constantinople ; la condamnation de l'Ekthesis par le pape Jean IV avait eu sa répercussion dans tout l'Occident, qui refusait énergiquement d'accepter l'hérésie monothélite, et même jusqu'en Gaule, où un partisan de cette doctrine, quelque Syrien réfugié, avait essayé de la répandre et où elle fut condamnée dans un concile réuni à Orléans à la demande de saint Eloi et de saint Ouen, vers 639¹.

D'autre part, les hauts personnages qui exerçaient le pouvoir n'étaient même pas sûrs. En 642, le chartulaire Maurice, le même qui avait pillé le trésor pontifical sous Héraclius, essaya de se rendre maître de Rome, mais ses projets furent déjoués par l'exarque de Ravenne, Isaac². Plus grave fut la révolte du principal soutien du trône, Valentin Arscharoun, qui obligea le sénat à lui conférer le titre d'empereur, mais fut renversé par une émeute des habitants de Constantinople et condamné au supplice³.

LA SITUATION DE L'ÉGYPTE Au moment de la mort d'Héraclius, l'Égypte était déjà dans une situation presque désespérée. La prise de Babylone (9 avril 641) avait permis aux Arabes d'entreprendre la soumission de la Haute-Égypte, où ils rencontrèrent peu de résistance, les gouverneurs évacuant les places fortes à leur arrivée, comme celui d'Antinoé⁴. Dans le Delta, Domentianus, gouverneur de Nikiou, s'enfuit honteusement à Alexandrie, laissant l'ennemi pénétrer dans la place dont la population fut massacrée⁵ (3 mai 641). La perte de cette ville favorisait l'attaque d'Alexandrie où la désorganisation était complète. Les généraux vaincus, les garnisons fugitives, les paysans terrifiés s'y étaient réfugiés. La discorde régnait parmi les chefs. Une rivalité éclata entre Domentianus, le fugitif de Nikiou, et Ménas, soutenu par le préfet augustal Théodore. Les factions des bleus

(1) MANSI, t. X, col. 759. Détails tirés des Vies de saint Eloi et de saint Ouen. HEFELÉ-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} p., p. 397-398.

(2) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 331-332.

(3) THEOPHANES, a. 6136 (= 644), attribue une part personnelle à Constantin dans la répression de l'émeute. Le récit le plus complet est celui de SEBEOS, trad. MAJER, p. 105-106, mais il place le fait à la deuxième année de Constantin. DENIS DE TELL-MARHÉ, trad. ЧАБОТ, p. 6-7, donne la date de 955 (ère d'Alexandrie) = 643-644, qui paraît la plus exacte.

(4) JEAN DE NIKIOU, trad. ZOTENBERG, p. 562-563.

(5) JEAN DE NIKIOU, trad. ZOTENBERG, p. 568.

et des verts se mêlèrent de la querelle et, en face même des Arabes qui occupaient les faubourgs, les rues de la ville furent ensanglantées par des massacres ¹.

**RETOUR DE CYRUS
A ALEXANDRIE** Martine, alors au pouvoir, fit venir à Constantinople Théodore, et, à la suite des renseignements qu'il lui donna, elle décida de renvoyer en Égypte le patriarche Cyrus avec pleins pouvoirs. Dès ce moment l'abandon d'Alexandrie était résolu. Après qu'une flotte eut été équipée, Cyrus quitta Constantinople avec un nouveau chef militaire, Constantin, et fit son entrée à Alexandrie le 14 septembre 641, au milieu des acclamations d'une foule délirante, encore sensible à son prestige ².

CAPITULATION D'ALEXANDRIE Mais un mois à peine après son arrivée, Cyrus allait trouver Amrou à Babylone et négociait avec lui un traité de capitulation, qui fut signé au début de novembre 641 ³. Un armistice de onze mois, pendant lesquels les deux adversaires s'interdisaient toute opération militaire, était accordé pour l'évacuation de la ville par l'armée impériale, qui pourrait emporter son matériel et ses trésors. Les conquérants s'engageaient à respecter les églises et à ne se mêler en rien des affaires des chrétiens. Les Juifs conserveraient le droit de résider à Alexandrie. Un tribut de sept dinars par habitant serait payé aux Arabes et des otages seraient pris dans l'armée et la population civile ⁴. Ce traité paraît bien avoir été l'œuvre personnelle de Cyrus, qui estimait depuis longtemps que la conservation de l'Égypte était impossible. Mais, à son retour à Alexandrie, le patriarche fut assez mal accueilli. Lorsque les Arabes arrivèrent pour recevoir le tribut, avant qu'on eût pu prévenir la population, la garnison prit les armes, mais fut contenue par ses chefs. Dès que la nouvelle fut connue, une émeute éclata, que le patriarche dut réprimer ⁵.

MORT DE CYRUS Les derniers jours de Cyrus furent attristés par l'impopularité que lui valut ce traité. Amrou exécutait mal les engagements qu'il avait pris et traitait les Égyptiens

(1) JEAN DE NIKIOU, trad. ZOTENBERG, p. 570.

(2) JEAN DE NIKIOU, trad. ZOTENBERG, p. 574-575. Le patriarche portant le fragment de la Vraie Croix, envoyé par Sergius en 638, conduisit une procession jusqu'à la cathédrale où fut célébré un office solennel.

(3) DELGER, *Reg.*, 220.

(4) JEAN DE NIKIOU, trad. ZOTENBERG, p. 575-576. Détails donnés par les sources arabes dans BUTLER, *The Arab conquest of Egypt*, Oxford, 1902, p. 323-326. D'après une chronique arabe du IX^e siècle, celle d'Abd-el-Hakam, les Coptes et les Grecs étaient violemment divisés au sujet du traité conclu par *Al-Mokaukis* (nom donné à Cyrus par les Arabes) avec Amrou, qui aurait promis d'épargner les Coptes et de massacrer les Grecs. Il ne faut voir là qu'un récit tendancieux, montrant la rancune des Coptes contre l'Empire. Voir l'étude de Germaine ROUILLARD dans *Bulletin de la Société Archéologique d'Alexandrie*, t. XX, 1924, p. 213-218.

(5) JEAN DE NIKIOU, trad. ZOTENBERG, p. 576.

duement. « Le jour de la fête des Palmiers [17 mars 642], dit Jean de Nikiou, Cyrus, accablé par le chagrin, tomba malade d'une dysenterie et mourut le jeudi de Pâques [21 mars 642] ¹ ». Un peu plus loin le même chroniqueur attribue le chagrin de Cyrus aux nouvelles qu'il reçut de la chute de Martine et de l'exil de Pyrrhus ².

L'ÉVACUATION D'ALEXANDRIE Le 26 juillet 642, Théodore l'Augustal et le stratège Constantin avaient nommé le diacre Pierre patriarche d'Alexandrie. Le 29 novembre suivant, Théodore évacua la ville avec toutes ses troupes et gagna l'île de Chypre, puis Amrou fit son entrée à Alexandrie. « Les habitants, dans leur malheur et leur affliction, l'accueillirent avec respect ³ ». Peu après le patriarche jacobite Benjamin, muni d'un sauf-conduit d'Amrou, revenait dans la ville, d'où il était exilé depuis treize ans ⁴. Les Jacobites triomphants attribuaient la défaite des Romains à la tyrannie d'Héraclius, dont Cyrus avait été l'instrument. « Tout cela est arrivé, ajoute Jean de Nikiou à la fin de sa chronique, parce que l'on avait divisé le Christ en deux natures, tandis que certains en avaient fait une créature. Les empereurs romains perdirent la couronne et les Ismaélites devinrent leurs maîtres, parce qu'ils n'avaient pas suivi la vraie religion de Notre-Seigneur Jésus-Christ et qu'ils avaient divisé Celui qui est indivisible ⁵ ».

LES ARABES EN TRIPOLITAINE Avant même que l'armistice conclu avec Cyrus eût expiré, Amrou, infidèle à ses promesses, dirigea une expédition contre la Pentapole, s'empara de Barca, sa métropole, et, s'avançant plus à l'ouest, prit Tripoli. D'autres corps arabes soumettaient les populations situées à l'ouest de l'oasis du Fezzan. L'Afrique était ainsi directement menacée (642), mais, avant qu'il pût pousser plus avant, Amrou tomba dans la disgrâce d'Omar qui lui imposa un collègue, puis, après la mort d'Omar (3 novembre 644), le nouveau calife Othman le rappela à Médine ⁶.

(1) JEAN DE NIKIOU, trad. ZOTENBERG, p. 578. Sur l'identification de Cyrus avec l'*Al-Mokaukis* des sources arabes, voir BUTLER, *op. cit.*, p. 508-526 et VOLOTOV, *K'istorii imperatora Irakdija*, dans *Vizantiiski Vremennik*, t. XIV, 1907, p. 68-73.

(2) JEAN DE NIKIOU, trad. ZOTENBERG, p. 582-583.

(3) JEAN DE NIKIOU, trad. ZOTENBERG, p. 583. Sur la légende de l'incendie de la bibliothèque d'Alexandrie, dont ni Jean de Nikiou, ni Theophanes ne disent un mot et dont la première mention se trouve dans la chronique d'*Aboul-Faradj* (x^e siècle), voir AUGUIS, *La bibliothèque d'Alexandrie; examen critique du récit de sa destruction par le calife Omar*, dans *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. IV, et CASANOVA, *L'incendie de la bibliothèque d'Alexandrie par les Arabes*, dans *Séances de l'Académie des Inscriptions*, 1923, p. 163 et suiv.

(4) JEAN DE NIKIOU, trad. ZOTENBERG, p. 583.

(5) JEAN DE NIKIOU, trad. ZOTENBERG, p. 584 et 586; VAN LANTSCHOOT, *Benjamin I^{er} patriarche d'Alexandrie*, dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. VII, 1934, col. 1341-1342.

(6) JEAN DE NIKIOU, trad. ZOTENBERG, p. 578; ÉLIE DE NISIBE, dans *Scriptores Syri (Corpus Scriptorum Christian. Orient.)*, t. VII, p. 65; EUTYCHIUS, *Annales*, dans *P. G.*, CXI, 1112.

TENTATIVE POUR
REPRENDRE L'ÉGYPTE

La disgrâce d'Amrou, connue à Constantinople, incita le gouvernement impérial à faire un effort suprême pour reconquérir l'Égypte. Une flotte de 300 navires porta un corps expéditionnaire, commandé par l'Arménien Manuel, qui débarqua à Alexandrie, surprit la garnison arabe et entra facilement dans la ville (645). De là il marcha sur la colonie arabe de Fostat, fondée par Amrou près de Babylone, mais Amrou, renvoyé en Égypte, infligea à Manuel une défaite décisive. Il alla se réembarquer à Alexandrie avec les débris de son armée, sans essayer de défendre la ville, dont la population montra la plus complète indifférence. Ce fut le patriarche copte Benjamin qui négocia une nouvelle capitulation avec Amrou¹. L'Égypte était bien perdue pour l'Empire (645).

§ 2. — L'Asie Mineure et l'Arménie disputées.

LES ARABES EN ASIE MINEURE

Après la prise de Césarée, dernière place de Palestine restée à l'Empire², les Arabes envahirent la Cilicie et la Cappadoce et s'emparèrent d'Euchaïta (641)³. En 647 une double offensive fut dirigée contre l'Asie Mineure et l'Arménie. Moavyah, gouverneur de Syrie, pénétra en Cappadoce, s'empara sans résistance de sa métropole, Césarée, et, poussant plus à l'ouest, envahit la Phrygie. N'ayant pu prendre Amorium, il revint à Damas avec un immense butin et de nombreux prisonniers⁴.

LA SITUATION EN ARMÉNIE

L'alliance avec les Arméniens et les peuples du Caucase avait été comme le pivot de la politique d'Héraclius en Orient et il lui avait dû ses succès contre la Perse. De nombreux Arméniens avaient émigré dans l'Empire et y occupaient les plus hautes situations. Le gouvernement impérial favorisait l'émigration des chefs de clans, mais s'appliquait à les tenir divisés entre eux et n'intervenait dans leurs querelles que pour les prolonger, soutenant ou combattant tour à tour les mêmes princes au gré de ses intérêts⁵. Mais la principale cause des difficultés entre Byzance et l'Arménie était la question religieuse qu'Héraclius avait cru pouvoir résoudre, comme on l'a vu plus haut, en propageant les doctrines monothéisme et monothélite. Ce n'était là qu'une illusion. Ce qui éloignait les Arméniens de l'Église byzantine, c'était moins la différence de doctrines, — ils n'étaient pas de grands théologiens — qu'un attachement farouche

(1) Le seul récit exact est celui d'EUTYCHIUS, *Annales*, dans *P. G.*, CXI, 1112. THEOPHANES, a. 6126, et, après lui, MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, t. II, p. 425, confondent les époques et placent à tort cette expédition sous Héraclius.

(2) THEOPHANES, a. 6133.

(3) THEOPHANES, a. 6133; MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, t. II, p. 430-431.

(4) MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, t. II, p. 441.

(5) J. LAURENT, *L'Arménie entre Byzance et l'Islam*, p. 191, 199.

à leurs traditions nationales, à leurs rites, aux doctrines proclamées par leurs conciles, en un mot à leur autonomie, qu'ils croyaient menacée par les ambitions des patriarches de Constantinople.

*PREMIÈRES INCURSIONS ARABES
EN ARMÉNIE*

Maîtres de l'Iran et de la Haute-Mésopotamie, les Arabes pouvaient facilement pénétrer en Arménie, et ils se bornèrent d'abord à des expéditions dans les parties du pays qui n'étaient pas occupées par les Grecs. Avant sa tentative d'usurpation de l'Empire, Valentin Arschakoun essaya de couper court à ces incursions en occupant la Haute-Mésopotamie avec le concours d'une armée arménienne, mais les deux corps alliés, qui ne purent se joindre, subirent, chacun à leur tour, un échec complet ¹.

La première expédition arabe importante fut organisée par Moavyah en 642. Habib-ibn-Maslamah remonta la vallée de l'Euphrate jusqu'au lac de Van et, de là, pénétra jusqu'à la métropole de Dwin sur l'Araxe, qu'il prit d'assaut et dont il massacra les habitants, mais, à son retour en Mésopotamie, il tomba dans une embuscade que lui avait tendue Théodore Rechtouni, nommé par l'empereur chef de l'armée. Les Arabes surpris firent de lourdes pertes ². Théodore Rechtouni avait été choisi par l'empereur sur la recommandation du catholicos Narsès ; il était alors en grand crédit à la cour de Byzance ³. Une nouvelle invasion arabe ayant eu lieu en 643, le nouveau stratège leur opposa une résistance efficace. Les Arabes purent ravager le plat pays, mais ils échouèrent devant la plupart des places fortes ⁴.

*TRÈVE ENTRE L'EMPIRE
ET LES ARABES*

Les événements des années suivantes sont mal connus. A partir de 649, l'attention des chefs arabes se porta vers d'autres directions. Un fait, dont les répercussions devaient être considérables, fut la création par Moavyah, émir de Syrie, d'une puissance navale dans la Méditerranée, dont Byzance avait la maîtrise depuis la chute des Vandales. En 649, avec le concours d'une flotte égyptienne, il alla piller l'île de Chypre et saccagea sa métropole, Constantia ⁵. Cette expédition, suivie

(1) MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, t. II, p. 443-444 ; DENIS DE TELL-MAHRÉ, trad. CHABOT, p. 6. Cette expédition ne peut dater que de 642.

(2) Cette expédition a été placée à tort en 647 par KOULAKOVSKY, *Istoriia Vizantii*, t. III, p. 190. La date de 642 (deuxième année du règne de Constant) est donnée par SEBEOS, trad. MACLER, p. 108-109.

(3) SEBEOS, trad. MACLER, p. 106. Sur la famille des Rechtounis, voir J. LAURENT, *L'Arménie entre Byzance et l'Islam*, p. 89-90.

(4) SEBEOS, trad. MACLER, p. 108-110. Sur ces premières incursions arabes en Arménie, voir P. PEETERS, *Παραγυβής-πύργων*, dans *Byzantion*, t. VIII, 1933, p. 407-410. La chronologie a été bien établie par DULAURIER, *Recherches sur la chronologie arménienne*, Paris, 1859.

(5) THEOPHANES, a. 6140 ; MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, t. II, p. 441-442 ; EUTYCHIUS, *Annales*, dans *P. G.*, CXI, 1112 ; ÉLIE DE NISIBE, dans *Scriptores Syri*, t. VII, p. 66 ; SEBEOS (trad. MACLER, p. 110) place bien cette expédition à sa date exacte, avant les négociations pour la paix, mais la confond avec l'attaque postérieure de Constantinople.

de plusieurs autres entreprises maritimes¹, détermina le gouvernement impérial à négocier avec les Arabes. Une ambassade, dirigée par Procope, se rendit à Damas et, moyennant le paiement d'un tribut, obtint une trêve de trois ans. L'Empire s'humiliait devant les envahisseurs et Constant dut envoyer en otage à Damas son cousin, Grégoire, neveu d'Héraclius².

*POLITIQUE RELIGIEUSE DE CONSTANT
EN ARMÉNIE*

Depuis le concile de Theodosiopolis (Erzeroum), tenu à la demande d'Héraclius en 633³, l'Arménie était unie officiellement à l'Église byzantine. Mais, ainsi qu'on l'a vu plus haut, cette union était mal acceptée par la masse de la population, jalouse des traditions et de l'autonomie de l'Église nationale. La reconnaissance du concile de Chalcedoine signifiait pour eux la renonciation à cette autonomie. Assez peu tolérants, les Arméniens traitaient les Grecs d'hérétiques et refusaient de communier avec les soldats et les chefs du corps impérial d'occupation. Des conflits se produisirent, à la suite desquels des plaintes furent adressées à Constantinople⁴. Le gouvernement impérial et le patriarche, qui prétendaient à cette époque calmer l'agitation religieuse en interdisant toute discussion christologique et en imposant à tout l'Empire l'acceptation du *Typos*⁵, s'imaginèrent qu'ils pourraient suivre la même ligne de conduite en Arménie. Par un édit adressé aux Arméniens vers 650, Constant leur ordonna de s'unir à l'Église de Constantinople et de reconnaître le concile de Chalcedoine et le Tome du pape Léon⁶.

LE CONCILE DE DWIN

D'après le récit de Sebeos, l'empereur envoya en Arménie un théologien, chargé d'exposer aux Arméniens le dogme orthodoxe. Le catholicos Narsès, personnellement favorable à la reconnaissance du concile de Chalcedoine⁷, convoqua une assemblée d'évêques et de nobles, parmi lesquels Théodore Rechtouni, à Dwin. Le théologien grec exposa la doctrine de Chalcedoine, mais le concile la rejeta entièrement et décida d'envoyer une lettre à l'empereur pour justifier cette décision⁸. L'édit impérial avait paru une atteinte à l'indépendance de l'Arménie et, d'après Étienne de Taron, on

(1) Prise d'Arad, suivie d'une expédition terrestre en Isaurie. THEOPHANES, a. 6141-6142; MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, p. 442.

(2) DÆLGER, *Reg.*, 226; THEOPHANES, a. 6143-6144; MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, t. II, p. 446; SEBEOS, trad. MACLER, p. 110-111, d'après qui la trêve fut rompue la XI^e année du règne de Constant, soit en 652 (*id.*, p. 139).

(3) Voir chap. IV, p. 116.

(4) SEBEOS, trad. MACLER, p. 112.

(5) Le *Typos*, dont il sera question plus loin, avait été publié en 648. DÆLGER, *Reg.*, 225.

(6) SEBEOS, trad. MACLER, p. 112.

(7) SEBEOS, trad. MACLER, p. 136.

(8) SEBEOS, trad. MACLER, p. 112.

s'étonnait qu'un prince chrétien voulût arracher aux Arméniens leur foi, que les Perses eux-mêmes avaient respectée¹. Dans la lettre adressée à l'empereur, que Narsès dut signer, le loyalisme des Arméniens envers l'Empire était affirmé avec force, mais, après avoir retracé toute l'histoire des rapports du clergé arménien avec les rois de Perse et les empereurs, et reproduit le Credo de Nicée, la missive se terminait par une condamnation formelle du concile de Chalcedoine et l'affirmation de la nature unique du Christ².

LES ARMÉNIENS
TRAITENT AVEC LES ARABES

Le mécontentement des Arméniens fut tel qu'une partie d'entre eux alla jusqu'à préférer la domination arabe à celle de l'Empire. Le chef de l'armée, Théodore Rechtouni, qui avait assisté au concile de Dwin, avait gardé rancune au gouvernement impérial d'avoir accueilli contre lui les accusations d'un autre chef arménien : il avait été emmené à Constantinople chargé de chaînes et traduit devant le tribunal impérial. Bien que mis hors de cause et renvoyé en Arménie avec de nouveaux honneurs, il avait dû conserver un certain ressentiment de cette aventure³. Après le concile de Dwin, il paraît avoir dirigé le mouvement d'opinion défavorable à Byzance et avoir entraîné ses compatriotes à se placer sous la protection des Arabes⁴. D'après le traité conclu par Théodore avec Moavyah⁵, les Arabes s'engageaient à n'envoyer aucune troupe en Arménie, sauf pour défendre le pays contre les Grecs, à ne lever aucun tribut pendant sept ans ; de leur côté, les Arméniens devaient fournir des contingents militaires et satisfaire aux réquisitions de pain. L'empereur, averti de cette négociation, adressa un appel aux Arméniens en offrant d'augmenter la solde des troupes, mais ces propositions n'eurent aucun succès⁶.

(1) ASOCHIK (Étienne de Taron), *Histoire d'Arménie*, trad. GELZER, dans *Scriptores sacri et profani*, t. II, II, Leipzig, 1907, p. 64.

(2) La lettre est reproduite par SEBEOS, trad. MACLER, p. 113-129.

(3) SEBEOS, trad. MACLER, p. 106-107, d'après lequel cet incident eut lieu la première année du règne de Constant (641-642). Bien que le chroniqueur n'en dise rien, on peut supposer que la question religieuse tenait une certaine place dans cette affaire. Voir P. PEETERS, *À propos de la version arménienne de l'historien Socrate*, dans les *Mélanges Bidez*, Bruxelles, 1934, t. II, p. 667-670.

(4) C'est ce qui ressort du témoignage de SEBEOS, trad. MACLER, p. 132-133 : « La même année, [XI^e de Constant : 652-653], les Arméniens se détachèrent et s'affranchirent de la domination des Grecs et passèrent sous celle du roi ismaélite. Ils firent un accord avec la mort et conclurent une alliance avec l'enfer, à savoir Théodoros, seigneur des Rechtouni et tous les Arméniens en rejetant l'alliance de Dieu ». La date donnée par Sebeos est celle de la mort du dernier roi sassanide Iزدگرد et de l'expiration de la trêve entre l'Empire et les Arabes (653).

(5) C'est ce qui ressort de l'expression « chef ismaélite » employée par Sebeos pour désigner le négociateur arabe.

(6) SEBEOS, trad. MACLER, p. 133. Le R. P. PEETERS a démontré, dans son article cité plus haut de *Byzantion*, t. VIII, 1933, p. 405-423, que THEOPHANES, a. 6143 et a. 6159, a altéré les faits, d'après des sources inconnues, mais mal comprises par lui, en attribuant l'initiative de la révolte à un certain Pasagnathis, patrice des Arméniens, qui doit être identifié avec Théodore Rechtouni. De même son récit, placé en 6159, d'une révolte du stratège des Arméniques Saborios Persogenis et de l'envoi à Damas d'une double ambassade, l'une du stratège révolté, l'autre de l'empereur Constant, résulte d'une confusion avec l'ambassade de Procope à Damas en 649.

INTERVENTION DE CONSTANT EN ARMÉNIE

Lorsque la défection arménienne fut connue à Constantinople, il se produisit une grande agitation dans l'armée impériale, dont les chefs paraissent avoir exigé une action immédiate¹. La trêve avec le califat venait d'expirer². L'empereur réunit une armée importante et pénétra en Arménie, sans se laisser arrêter par les protestations des envoyés arabes qui invoquaient le traité conclu entre Théodore et Moavyah³. Il arriva sans difficulté jusqu'à Theodosiopolis (Erzeroum, Karin dans Sebeos), et aussitôt le catholicos Narsès et un grand nombre de chefs arméniens, changeant d'attitude, vinrent se ranger autour de lui. Narsès obtint de l'empereur une large amnistie pour les plus compromis. Les commandements furent retirés aux transfuges et confiés à des hommes sûrs, mais, lorsque l'empereur manifesta l'intention d'hiverner en Arménie, le catholicos et les chefs arméniens, craignant de voir l'armée impériale ruiner le pays, se prosternèrent devant lui et obtinrent qu'il renonçât à ce projet. Après avoir licencié une partie de ses troupes, Constant s'avança jusqu'à Dwin, d'où il envoya des corps d'armée en Géorgie, en Albanie, en Siounie, pour détacher ces régions du parti de Théodore⁴. Le dimanche, l'office fut célébré suivant le rite byzantin dans la cathédrale dédiée à saint Grégoire l'Illuminateur. L'empereur, le catholicos et les évêques présents communiquèrent, « les uns de gré, les autres malgré eux », après qu'on eut « prêché le concile de Chalcédoine ». Un seul évêque s'abstint en prétextant que le catholicos avait scellé de son anneau les actes du concile de Dwin, mais, mis en présence de l'empereur après la cérémonie, il n'osa désobéir à l'ordre de communier avec Narsès⁵.

L'empereur resta peu de temps à Dwin et, lorsqu'il repartit, il emmena avec lui le catholicos, discrédité aux yeux de ses compatriotes⁶.

OCCUPATION DE L'ARMÉNIE
PAR LES ARABES

Théodore Rechtouni, resté fidèle à son traité avec les Arabes, fut reçu par Moavyah à Damas avec les plus grands honneurs et se vit conférer le gouvernement de l'Arménie, de la Géorgie, de l'Albanie et de la Siounie⁷. Les hostilités entre l'Empire et les Arabes

(1) SEBEOS, trad. MACLER, p. 133-134.

(2) SEBEOS, trad. MACLER, p. 132 et 139. Après la disparition du dernier sassanide, le calife ne voulant pas renouveler la trêve, expirée en l'an XII de Constantin, ordonna à son armée de recommencer la guerre.

(3) SEBEOS trad. MACLER, p. 134. Les envoyés remirent à Constant une lettre de Moavyah, le menaçant de l'attaquer s'il n'arrêtait pas sa marche.

(4) SEBEOS, trad. MACLER, p. 134-135.

(5) SEBEOS, trad. MACLER, p. 136-138 ; ASOCHIK (Théodore de Taron), trad. GELZER, II, II, p. 65.

(6) SEBEOS, trad. MACLER, p. 138. « Le chef des Rechtouni et les autres chefs étaient pleins de colère contre lui ».

(7) SEBEOS, trad. MACLER, p. 139.

recommencèrent. L'année même où il attaquait l'île de Rhodes (655), Moavyah envoya en Arménie une armée, qui battit le nouveau chef impérial Maurianos et s'avança jusqu'au pied du Caucase. Un chef important, le Mamikonian Musel, abandonna la cause impériale et se soumit aux Arabes. Pendant l'hiver, Théodore Rechtouni s'empara de Dwin et de Nackavan, d'où Maurianos s'enfuit en Ibérie. Les Arabes prirent Theodosiupolis, qui fut saccagée. Théodore, qui les accompagnait, alla mourir à Damas¹. Le catholicos Narsès, après un séjour à Constantinople, où il fut comblé d'honneurs, revint en Arménie et, après la mort de Théodore, rentra dans sa résidence de Dwin².

Les Arabes donnèrent pour successeur à Théodore un dynaste de l'ancienne Arménie grecque, Hamazasp Mamikonian, « qui prit ses sûretés du côté de l'Islam, tout en conservant des liens avec Byzance³ ». Lorsque les Grecs réoccupèrent l'Arménie en 657-658, il conserva sa situation et l'empereur lui conféra le titre de curopalate en lui envoyant un trône d'argent ; d'autres chefs arméniens furent comblés de cadeaux et d'honneurs, mais Moavyah, à cette nouvelle, fit décapiter les otages arméniens qu'il détenait à Damas⁴. Devenu calife en 660, Moavyah recouvra l'Arménie, et les succès qu'il remporta en Asie Mineure en écartèrent les Grecs pour longtemps. Un frère du prince précédent, Grégoire Mamikonian, retenu en otage à Damas, fut mis à la tête de l'Arménie, qui connut sous son gouvernement vingt ans de paix et de prospérité « grâce à l'effacement de Byzance⁵ ».

§ 3. — La question monothélite (641-647).

LA SITUATION RELIGIEUSE EN AFRIQUE

Pendant que l'Empire perdait ainsi du terrain devant les assauts répétés des Arabes, la querelle monothélite, conséquence de la publication de l'Ekthesis, continuait à agiter les esprits, particulièrement en Afrique où s'étaient réfugiés de nombreux fugitifs de Syrie et d'Égypte, monophysites pour la plupart et animés d'une ardeur de prosélytisme qui ne tarda pas à effrayer l'exarque Georges et l'évêque de Carthage. Le rapport qu'ils adressèrent à l'empereur parvint à Constantinople après la mort d'Héraclius. Il fut reçu par Constantin III, favorable, comme on l'a vu, à l'orthodoxie. L'empereur prescrivit à l'exarque de forcer les hérétiques à abjurer leurs erreurs et, en cas de résistance, de

(1) THEOPHANES, a. 6445 ; MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, t. II, p. 442. Le récit le plus complet est celui de SEBEOS, trad. MACLER, p. 145-147.

(2) SEBEOS, trad. MACLER, p. 146-147.

(3) J. LAURENT, *op. cit.*, p. 202 ; SEBEOS, trad. MACLER, p. 146.

(4) SEBEOS, trad. MACLER, p. 148.

(5) J. LAURENT, *op. cit.*, p. 202, d'après GHÉVOND, *Histoire des guerres et des conquêtes des Arabes en Arménie*, chronique écrite dans la 2^e moitié du VIII^e siècle, trad. franç. CHAHNAZAREAN, Paris, 1856, p. 14.

les condamner à l'exil et à la confiscation des biens. Tout d'abord les menaces suffirent à arrêter la propagande monophysite, mais, les troubles ayant recommencé, Georges prit les mesures de rigueur ordonnées par le basileus¹.

MAXIME ET LE MONOTHÉLISME Le moine Maxime, ancien secrétaire d'Héraclius, dont les origines ont été exposées déjà², fut l'un des principaux auxiliaires de l'exarque dans cette lutte contre les monophysites. On a vu plus haut qu'il avait été l'un des premiers avec Sophronius à soumettre à un examen critique la doctrine du monoénergisme, mais, ainsi que l'a montré le R. P. Grumel, contrairement à une opinion courante, il ne prit pas de suite parti dans la controverse³. Pyrrhus, étant encore higoumène d'un monastère, lui écrivit une lettre, aujourd'hui perdue, pour le gagner aux nouvelles doctrines. Dans sa réponse, datée d'un pays lointain, probablement l'Afrique, Maxime lui demanda des explications sur les termes *'ενεργεια, ενεργηματα* et la manière dont on pouvait affirmer une seule énergie dans la personne du Christ, en ajoutant qu'il ne s'attachait pas aux mots pourvu que sa foi fût sauve. Il terminait sa lettre par un éloge du patriarche Sergius, ce « nouveau Moïse »⁴. Ce fut, semble-t-il, après la publication de l'Ekthesis que Maxime vit le danger que présentaient les nouvelles doctrines et devint l'un des principaux champions de l'orthodoxie. Secondant les efforts de l'exarque, il entreprit d'agir sur les monastères d'hommes et de moniales d'Égypte, reconstitués en Afrique et dont les membres, convertis de force à l'orthodoxie, étaient retournés à l'hérésie. Dans les lettres qu'il leur adressait, il accompagnait ses exhortations d'explications du dogme⁵.

RAPPEL DE L'EXARQUE GEORGES A CONSTANTINOPLE Mais à Constantinople, après la mort de Constantin III, Martine exerçant le pouvoir au nom d'Héracléonas, d'accord avec le patriarche Pyrrhus, remit l'Ekthesis en vigueur et envoya un message à l'exarque d'Afrique, pour lui ordonner de cesser les poursuites contre les monophysites⁶. La nouvelle de cet édit causa une telle agitation dans le clergé et le peuple, que Georges affirma qu'il était falsifié et continua à poursuivre les monophysites, dont beaucoup

(1) Lettres de saint Maxime dans *P. G.*, XCI, 464-465. Voir son éloge de l'exarque Georges, *id.*, 373, 648-649; HEFELLE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} p., p. 402-404 (note d'H. LECLERCQ).

(2) *Cf. supra*, p. 119.

(3) V. GRUMEL, article cité dans *Échos d'Orient*, t. XXX, 1927, p. 24-32.

(4) *Lettres de Maxime*, dans *P. G.*, XCI, 590-592. La lettre est forcément antérieure à 638, date de l'Ekthesis et de l'élévation de Pyrrhus au patriarcat.

(5) *Lettres de Maxime*, dans *P. G.*, XCI, 583.

(6) DÖLGER, *Reg.*, 619; *Lettres de Maxime*, dans *P. G.*, XCI, 460; DIERL, *Afrique byzantine*, p. 565. L'édit est postérieur de peu à la mort de Constantin, 25 mai 641.

furent emprisonnés. Mais bientôt un nouveau message de l'impératrice rappela l'exarque à Constantinople. Georges était très populaire à Carthage et son départ donna lieu à des scènes pathétiques. Maxime, ignorant la révolution qui avait déjà renversé Martine, écrivit deux lettres à l'eunuque Jean, très influent à la cour, pour lui demander d'obtenir le renvoi de Georges à Carthage. Mais ce fut le patrice Grégoire (probablement le fils de Nicéas, cousin germain d'Héraclius) qui fut nommé exarque d'Afrique¹.

NAISSANCE DU CONFLIT
ENTRE ROME ET CONSTANTINOPLE

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, le pape Jean IV avait entretenu une correspondance avec Constantin III

au sujet de l'Ekthesis². Sa dernière lettre à cet empereur parvint à Constantinople dans l'été de 642, Constant étant déjà sur le trône. Dans la réponse rédigée au nom du jeune empereur par ses conseillers et portée à Rome par l'apocrisiaire romain Barsica, la doctrine monothélite était affirmée hautement, en même temps que celle du concile de Chalcédoine. Lorsque Barsica arriva à Rome, Jean IV était mort et son successeur, le pape Théodore, venait d'être consacré le 24 novembre 642³. En même temps, le successeur de Pyrrhus au patriarcat, Paul, notifiait au pape son élection, sans faire aucune allusion aux différends dogmatiques. Il se déclarait solidaire de Pyrrhus, dont il attribuait la chute à la haine du peuple⁴.

Dans sa réponse, le pape Théodore manifesta sa réprobation pour l'Ekthesis et s'étonna que le texte de cet édit fût encore affiché sur les places publiques de Constantinople, malgré les assurances que Constantin III avait données au pape Jean. Théodore refusait de reconnaître Paul comme patriarche, tant que Pyrrhus n'aurait pas été déposé par un concile. Il s'étonnait d'ailleurs que ce concile n'eût pas été réuni avant la consécration d'un nouveau patriarche. Il protestait contre l'épithète de *sanctissimus* appliquée à Pyrrhus, qui, bien au contraire, devait être puni conformément aux canons, et il ordonnait à Paul de tenir une réunion d'évêques, à laquelle assisteraient les apocrisiaires du Saint-Siège, Séricus et Martin. Dans le cas où les partisans de Pyrrhus mettraient obstacle à cette assemblée, le pape mandait qu'il avait écrit à l'empereur d'envoyer Pyrrhus à Rome pour comparaître devant un concile. « Quant à l'Ekthesis, affirmait-il à la fin de sa lettre, nous la déclarons, autant qu'il est en nous, de nulle valeur, nous l'anathéma-

(1) *Lettres de Maxime*, dans *P. G.*, XCI, 641, 648 ; DIEHL, *Afrique byzantine*, p. 525, 543-552.

(2) Cf. chapitre v, p. 143-144.

(3) DÆLCEN, *Reg.*, 321. Les textes de ces lettres sont perdus et connus par la correspondance du pape Théodore, dans MANSI, t. X, col. 703, et la mention d'EUTYCHIUS, *Annales*, dans *P. G.*, CXI, 1111.

(4) Le texte de cette lettre n'est connu que par la réponse du pape. Voir L. DUCHESNE, *L'Église au VI^e siècle*, p. 135.

tisons et restons dans la doctrine traditionnelle¹ ». Cette lettre posait la question en termes clairs : elle ne reçut aucune réponse, mais elle eut probablement pour résultat de déterminer Pyrrhus à quitter Constantinople.

PYRRHUS A CARTHAGE On ignore si ce départ de l'ex-patriarche eut lieu de son plein gré ou par ordre. Ce qui justifie, semble-t-il, cette dernière hypothèse, c'est qu'un haut personnage de la cour impériale, correspondant de Maxime, Pierre l'Illustris, le consulta pour savoir quelle conduite il convenait de tenir vis-à-vis de Pyrrhus, qui avait montré des velléités de revenir à l'orthodoxie. Sous le gouvernement de l'exarque Grégoire, Maxime avait conservé à Carthage sa situation prépondérante, et la consultation qui lui était demandée en est la meilleure preuve. Il continuait sa propagande orthodoxe, même hors de l'Afrique, et il avait obtenu ainsi la conversion de Cosmas, diacre jacobite d'Alexandrie. Par l'intermédiaire de ce même Pierre, *illustris*, il obtint du patriarche Cyrus la réintégration de Cosmas dans les rangs du clergé orthodoxe². Il accueillit donc volontiers la demande de Pierre au sujet de Pyrrhus et, en lui recommandant de ne pas accorder à l'ex-patriarche les honneurs dus à un évêque catholique, il lui déclara que, si Pyrrhus voulait abjurer son hérésie, il ne devait pas le faire en particulier, mais solennellement, devant le Saint-Siège³.

*LA DISPUTE PUBLIQUE
ENTRE MAXIME ET PYRRHUS* Après l'arrivée de Pyrrhus à Carthage, il fut convenu qu'une dispute publique serait organisée entre lui et Maxime. Elle eut lieu au mois de juillet 645, en présence de l'exarque et de nombreux évêques. Elle eut le caractère d'un exposé complet des doctrines orthodoxe et monothélite d'après les témoignages des conciles et des Pères. Maxime commença la discussion par une critique serrée des arguments invoqués par les monothélites. A chacune de ses affirmations Pyrrhus répondait par une objection nouvelle, qui était aussitôt réfutée, et peu à peu il perdait du terrain, se retranchant toujours sur l'argument que l'unité de personne suppose une seule volonté et finissant par sou-

(1) MANSI, t. X, col. 702-705 ; HEFELE-LECLERCQ, *op. cit.*, p. 398-399 ; L. DUCHESNE, *L'Église au VI^e siècle*, p. 435.

(2) *Lettres de Maxime*, dans *P. G.*, XCI, 534, 576. On sait que le titre d'*illustris* (*illustrios*) était donné à la classe la plus élevée des dignitaires palatins.

(3) *Lettres de Maxime*, dans *P. G.*, XCI, 141-146. La lettre fut écrite entre 942 (mention du pape Théodore) et 645 (conférence de Carthage). GRUMEL, article cité dans *Échos d'Orient*, t. XXX, 1927, p. 30 ; L. DUCHESNE, *L'Église au VI^e siècle*, p. 437, d'après qui Pyrrhus, sachant qu'il ne pourrait redevenir patriarche tant que vivrait Constant, songeait à l'appui que pourrait lui prêter le patrice Grégoire, s'il usurpait le trône, mais Grégoire étant un défenseur de l'orthodoxie, Pyrrhus aurait abjuré le monothélisme pour gagner ses faveurs. Cette conjecture intéressante ne s'appuie sur aucun témoignage, et on ne voit pas que les ambitions de Grégoire se soient déjà manifestées à l'époque où Pyrrhus vint en Afrique.

tenir qu'il n'y avait dans la controverse qu'une querelle de mots. Maxime, excellent dialecticien, lui montra que le monothélisme ruinait la doctrine des deux natures et par là le mystère même de l'Incarnation. Pyrrhus finit par avouer que son adversaire avait très bien prouvé l'existence des deux volontés et que ses prédécesseurs, pour la mémoire desquels il réclamait le respect, et lui-même s'étaient trompés par manque de réflexion. « On doit jeter l'anathème à l'erreur et se taire sur les personnes, répondit Maxime. — A ce compte, répartit Pyrrhus, je devrais condamner Sergius et mon propre synode patriarcal. — Ce n'était pas un synode régulier. — Si cette condamnation est nécessaire, je la prononcerai, mais auparavant je veux visiter le tombeau des Apôtres et le pape, auquel je remettrai un écrit sur mes erreurs¹ ».

ABJURATION DE PYRRHUS Ainsi qu'il s'y était engagé, Pyrrhus partit pour Rome et remit au pape Théodore une profession de foi dans laquelle il abjurait la doctrine monothélite. La cérémonie de l'abjuration eut lieu dans la basilique Saint-Pierre, en présence du clergé et du peuple. Le pape reçut Pyrrhus dans la communion de l'Église et, le considérant comme patriarche légitime, lui fit dresser un trône en face de l'autel majeur. Pyrrhus continua à vivre à Rome aux frais du trésor pontifical². Maxime se trouvait aussi probablement à Rome, où il paraît avoir séjourné jusqu'au concile du Latran (649)³.

*ACTION DE L'ÉGLISE D'AFRIQUE
CONTRE LE MONOTHÉLISME*

L'abjuration d'un patriarche de Constantinople entre les mains du pape fut considérée comme une grande victoire de l'orthodoxie sur le monothélisme et eut beaucoup de retentissement, en particulier en Italie et en Afrique. Des conciles furent tenus en Numidie, en Byzacène, en Mauritanie, puis dans l'Afrique proconsulaire. Partout le monothélisme fut condamné comme une hérésie et, au début de 646, des lettres furent adressées au patriarche Paul pour l'exhorter à revenir à la foi des cinq conciles œcuméniques, à l'empereur pour lui demander la suppression de l'Ekthesis, au pape pour l'informer des mesures prises par les conciles ; en affirmant que l'Église romaine « est la source intarissable de la grâce divine accessible à tous les chrétiens », les évêques africains suppliaient le pape d'user de son autorité pour déterminer le patriarche Paul à renoncer à l'hérésie et, en cas de résistance de sa part,

(1) Le procès-verbal de la dispute se trouve dans les œuvres de saint Maxime : MANSI, t. X, col. 709-760 ; P. G., XCI, 283-353 ; HEFLE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 4^{re} p., p. 401-422 et commentaire d'H. LECLERCQ, p. 422-425 ; DIEHL, *Afrique byzantine*, p. 549-550.

(2) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 332 ; MANSI, t. X, col. 859 ; THEOPHANES, a. 6121.

(3) GRUMEL, *article cité dans Échos d'Orient*, t. XXX, 1927, p. 30. C'est probablement lui qui a souscrit aux actes du concile du Latran en 649 comme *Maximus humilis monachus*, dans MANSI, t. X, col. 503.

pour « qu'il fût retranché comme un membre malade du corps de l'Église « du Christ » ».

**RÉVOLTE DE L'EXARQUE GRÉGOIRE
ET INVASION ARABE**

Avant même que le pape eût pu répondre aux évêques d'Afrique, l'agitation avait pris un caractère hostile au gouvernement impérial. L'exarque Grégoire, mettant à profit ce mécontentement, se révolta et se fit proclamer basileus. Plus tard les ennemis de Maxime prétendirent qu'il avait participé à cette rébellion, mais en 646 il était probablement à Rome. Sûr de la population de Carthage, Grégoire chercha à gagner à sa cause les tribus des Maures et transporta sa résidence en Byzacène, à Sufétula (Sbaïtla, au pied des montagnes)². Mais à peine y était-il arrivé qu'il se trouva en face d'une invasion des Arabes, qui comptaient profiter des troubles de l'Afrique pour s'y établir. La rencontre eut lieu à l'est de Sufétula dans la plaine de Bakcuba. Grégoire fut vaincu et tué. L'opulente ville de Sufétula fut pillée et détruite de fond en comble (647). Ce n'était là qu'une première incursion et, en 648, Abdallah consentit à battre en retraite moyennant le paiement d'un tribut. Constant ayant voulu exiger de l'Afrique une somme égale à ce tribut pour la punir de sa révolte, un nouveau gouverneur, qui avait pris la place de Grégoire, chassa l'envoyé impérial et l'Afrique paraît avoir été séparée de l'Empire jusqu'en 660³.

§ 4. — La condamnation du monothélisme.

L'ACTION DU PAPE THÉODORE

Après avoir reçu les lettres des évêques d'Afrique, le pape envoya une ambassade au patriarche Paul pour le sommer d'abjurer le monothélisme. Dans sa réponse au pape, le patriarche exposa de nouveau la doctrine de l'unique volonté en déclarant formellement qu'il n'avait pas d'autre foi et en se retranchant derrière l'autorité des Pères de l'Église, de Sergius et du pape Honorius⁴. Le pape en retour excommunia Paul, qui se vengea en jetant l'interdit sur la chapelle du palais de Placidie, résidence des apocrisiaires romains à Constantinople⁵. A la même époque, Théodore,

(1) MANSI, t. X, col. 929-931, 943-949; HEFELE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} part., p. 426-430; DIEHL, *Afrique byzantine*, p. 551-553; AUDOLLENT, *Afrique*, dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. I, 1912, col. 846. Les délibérations de ces conciles sont exposées dans trois actes synodaux, plus une quatrième lettre de Victor, archevêque de Carthage, qui se trouve dans les actes du concile du Latran de 649. D'après la biographie de saint Maxime, xx, c'est lui qui aurait pris l'initiative de ces conciles, mais ce témoignage isolé paraît suspect.

(2) THEOPHANES, a. 6138; MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, t. II, p. 440; *Vita Maximi*, dans P. G., XC, 112; DIEHL, *Afrique byzantine*, p. 545-547; AUDOLLENT, *Carthage romaine*, p. 137.

(3) THEOPHANES, a. 6139; ZOHRI, dans EN NOWEIRI, *Histoire de la province d'Afrique et du Maghreb*, trad. franç. DE SLANE, dans *Journal Asiatique*, 3^e sér., t. XI, p. 96; DIEHL, *Afrique byzantine*, p. 565-566; AUDOLLENT, *Carthage romaine*, p. 137-138.

(4) MANSI, t. X, col. 1020-1025; analyse de la lettre de Paul dans HEFELE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} part., p. 430-431.

(5) MANSI, t. X, col. 878, 1020-1025; L. DUCHESNE, *L'Église au VI^e siècle*, p. 440.

s'inquiétant des églises tombées sous le joug des Arabes, nomma vicaire apostolique en Palestine Étienne, évêque de Dor, en lui enjoignant de déposer les évêques monothélites installés par le patriarche Sergius, s'ils persistaient dans leur erreur (647) ¹.

DÉFECTION DE PYRRHUS Soudain Pyrrhus regretta son abjuration. Sollicité par l'exarque de Ravenne, Platon, il s'enfuit auprès de lui et écrivit au pape qu'il retournait au monothélisme. Théodore convoqua aussitôt un synode à Saint-Pierre. Pyrrhus fut excommunié. Après le jugement, le pape descendit dans la crypte vaticane : devant le tombeau du chef des apôtres, il trempa son *calamus* dans le calice eucharistique et souscrivit l'acte d'excommunication ².

PUBLICATION DU TYPOS (648) Cependant la cour impériale, comprenant le danger d'une rupture avec Rome, crut trouver une solution aux difficultés religieuses en interdisant toute discussion sur les questions en litige. Tel fut l'objet de l'édit de Constant appelé le *Typos*, la *Règle* ³, différant par sa nature de l'Ekthesis, qui était une profession de foi (648). Après avoir constaté les divergences au sujet de la volonté du Christ, l'empereur interdisait à tous les chrétiens « de disputer d'une façon quelconque au sujet d'une volonté ou d'une opération, de deux opérations ou de deux volontés ». Afin de sauvegarder l'unité de l'Église et d'enlever tout prétexte à des discussions interminables, il ordonnait en outre d'enlever des portes de Sainte-Sophie le papyrus contenant le texte de l'Ekthesis, qui y avait été apposé. Des pénalités sévères étaient prévues pour tous ceux qui désobéiraient à l'édit et, d'après d'anciennes traditions, elles variaient suivant la condition de chacun : pour les évêques et les clercs perte de leurs dignités, confiscation des biens pour les sénateurs, dégradation par la perte du ceinturon pour les soldats, excommunication pour les moines, châtiements corporels et exil pour les gens de basse condition.

LE PAPE MARTIN I^{er} Le pape Théodore n'eut pas le temps de protester contre la publication du *Typos*. Il mourut le 13 mai 649 et eut pour successeur l'un de ses apocrisiaires à Constantinople, le

(1) MANSI, t. X, col. 891 ; HEFELE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} p., p. 432.

(2) THEOPHANES, a. 6121 ; MANSI, t. X, col. 610 ; HEFELE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} p., p. 430 ; ŒUVRES DE MAXIME, dans *P. G.*, XCI, 288-353 ; *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 332 ; L. DUCHESNE (*L'Église au VI^e siècle*), conformément à son explication de l'attitude de Pyrrhus, signalée plus haut, est persuadé que sa seconde abjuration est le résultat de la mort de l'exarque d'Afrique Grégoire, sur lequel il comptait pour redevenir patriarche.

(3) *Τύπος περί πίστεως* (règle de la foi). DOLGER, *Reg.*, 225. Le texte de l'édit est parvenu dans les actes du concile du Latran de 649, sans titre ni suscription, mais le titre de *Typos* est attesté par MAXIME, dans *P. G.*, XC, col. 121. Texte grec dans MANSI, t. X, col. 1029-1032 ; *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 337 ; HEFELE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} part., p. 432-434 ; L. DUCHESNE, *L'Église au VI^e siècle*, p. 440.

diacre Martin, qui fut consacré le 5 juillet suivant¹. Le nouveau pape connaissait à fond les questions qui faisaient l'objet de la controverse, ainsi que tout le personnel du patriarcat. Son élection ne fut pas ratifiée par l'empereur, vraisemblablement parce que l'on n'ignorait pas que sa ligne de conduite serait la même que celle de son prédécesseur, d'où plus tard l'accusation qu'il encourut de s'être emparé illégalement du pontificat².

LE CONCILE DU LATRAN (649) Résolu à en finir avec le monothélisme, le pape ne pouvait souscrire au Typos, qui, en laissant la question pendante, semblait en nier l'importance dogmatique et aboutissait à justifier les deux opinions en conflit. Avec une très grande hardiesse pour cette époque et sans l'aveu de l'empereur, le pape convoqua à Rome un concile qui eut un caractère presque œcuménique. Dans la basilique constantinienne du Latran, cent cinq évêques se réunirent le 5 octobre 649. Des convocations paraissent avoir été envoyées dans tout l'Occident³, mais la plupart des membres du concile venaient d'Italie et quelques-uns d'Afrique. Il y eut cinq sessions qui durèrent jusqu'au 31 octobre et qui furent toutes présidées par le pape⁴. A la deuxième session (8 octobre), parut Étienne, évêque de Dor en Palestine, qui avait reçu du pape Théodore, comme on l'a vu, le titre de vicaire apostolique et venait à Rome pour la troisième fois. A la même session, on introduisit trente-sept abbés, prêtres ou moines grecs qui habitaient Rome, la plupart chassés d'Orient par l'invasion arabe⁵. Tous demandaient la condamnation du monothélisme et du Typos. A leur requête, le pape décida que les actes du concile seraient traduits en grec. Dans les sessions suivantes, lecture fut donnée de tous les écrits monothélites et des édits impériaux regardés comme l'œuvre exclusive des patriarches Sergius, Pyrrhus et Paul. La personne même de l'empereur ne fut pas attaquée, mais le pape protesta contre les sévices exercés sur ses apocrisaires et la fermeture de la chapelle du palais de Placidie. Le symbole adopté par le concile fut la répétition du symbole de Chalcédoine, avec l'intercalation d'un article où était affirmée la

(1) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 336 ; THEOPHANES, a. 6121.

(2) *Lettres de Martin I^{er}*, dans MANSI, t. X, col. 863. Sur une démarche que Constant aurait faite immédiatement auprès du pape pour lui demander d'adhérer au Typos, d'après la vie de saint Ouen, archevêque de Rouen, « source discutable », voir HEFELE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} p., p. 434-435.

(3) Sur la convocation des évêques de Gaule, voir *Vita Eligii*, dans M. G. H., *Scriptores rerum merovingicarum*, t. IV, p. 689-690. Sur la lettre du pape au roi Sigebert demandant de lui envoyer des hommes assez instruits pour réfuter les hérétiques, JAFFÉ-WATTENBACH, 2058-2059.

(4) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 338. Actes du concile du Latran dans MANSI, t. X, col. 863-1170 ; *Martini papae epistolae*, dans HEFELE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} p., p. 434-451 ; THEOPHANES, a. 6121, 6141.

(5) Ce chiffre montre l'importance de la colonie orientale qui s'était établie à Rome. Parmi les abbés de monastères se trouvaient Jean, abbé de Saint-Sabas à Jérusalem, Théodore d'un autre monastère grec de Saint-Sabas en Afrique, Thalassius abbé du monastère arménien de Saint-René, à Rome, Georges abbé d'un monastère cilicien *ad Aquas Salvias* à Rome.

croissance aux deux volontés, aux deux opérations divine et humaine qui correspondent aux deux natures du Christ. Les résolutions du concile furent rédigées sous la forme ancienne d'anathématismes au nombre de vingt. Le dix-huitième condamne formellement l'*impiissima Ekthesis* et le *scelerosus Typus* et, à la suite, des hérétiques condamnés par les conciles antérieurs, Théodore évêque de Pharan, Cyrus d'Alexandrie, Sergius de Constantinople et ses successeurs Pyrrhus et Paul. A l'édit impérial du Typus « qui a été publié récemment par le sérénissime empereur, par l'inspiration de Paul », le concile reprochait de nier également la dualité et l'unité de vouloir du Christ, ce qui revient à dire que le Christ n'est ni Dieu ni homme.

RÉCEPTION DU CONCILE EN OCCIDENT

Lorsque le pape et tous les évêques présents eurent donné leur souscription aux actes du concile, ils rédigèrent en commun une encyclique, qui fut envoyée à toutes les églises de la chrétienté et une lettre destinée à l'empereur Constant¹. En Occident, les actes furent envoyés à Carthage, dont le siège épiscopal était vacant, et acceptés par tous les évêques d'Afrique². Chez les Lombards, l'archevêque de Milan et l'évêque de Dertona, qui n'avaient pu assister au concile, envoyèrent leur souscription³. Dans la Gaule mérovingienne, le pape demanda à l'évêque de Maestricht, Amand, de tenir un concile en Austrasie et d'obtenir du roi Sigebert l'envoi de quelques évêques francs qui accompagneraient les apocrisaires du pape à Constantinople et remettraient à l'empereur les actes des conciles francs et du concile du Latran⁴. Des demandes analogues furent faites au roi Clovis II et aux évêques de Neustrie. Les évêques de Noyon et de Rouen, saint Eloi et saint Ouen, furent désignés pour se rendre à Rome, mais ne purent partir⁵.

RÉCEPTION DU CONCILE EN ORIENT

Le patriarcat de Constantinople mis à part, l'action du pape ne fut pas moindre en Orient. Dans l'Illyricum, Paul, archevêque de Thessalonique, avait envoyé au pape avant le concile une lettre synodale d'inspiration monothélite, mais ses envoyés ayant affirmé son orthodoxie, Martin lui envoya un formulaire dogmatique à souscrire. Paul, au lieu

(1) MANSI, t. X, col. 1170-1183; *Ibid.*, col. 790; HEFELE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} p., p. 450.

(2) MANSI, t. X, col. 798; HEFELE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} p., p. 451.

(3) HEFELE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} p., p. 450.

(4) MANSI, t. X, col. 1183.

(5) HEFELE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} p., p. 434; *Vita Eligii*, dans M. G. H., *Scriptores rerum merovingicarum*, t. IV, p. 689-690. Saint Eloi et saint Ouen, avertis qu'un hérétique « *pulsus a partibus transmarinis* », prêchait le monothélisme dans les environs d'Autun, firent tenir un concile à Orléans. Après une dispute publique, le monothélite fut expulsé de Gaule (*Ibid.*, p. 691-692).

d'obéir, amena les apocrisaires du pape à accepter de lui une autre profession de foi, dans laquelle il évitait les expressions d'énergie et de volonté, mais en y introduisant des propositions monothélites. Le pape reçut ce document le jour de la clôture du concile. Il excommunia Paul jusqu'à ce qu'il eût accepté les actes de l'assemblée et écrivit au clergé et au peuple de Thessalonique de s'abstenir de toute communication avec leur évêque tant qu'il ne se serait pas amendé¹.

Dans le patriarcat d'Antioche, la plupart des évêques melkites avaient accepté le monothélisme, tandis que les prélats orthodoxes étaient plus nombreux en Palestine. Depuis la mort de Sophronius en 638, il n'y avait plus de patriarche melkite à Jérusalem. On a vu que le pape Théodore y avait nommé Étienne, évêque de Dor, vicaire apostolique ; il assista au concile du Latran, mais, comme son action était sans cesse contrariée, le pape Martin, à sa demande, le déchargea de cette fonction. Sur la recommandation d'Étienne, le pape nomma Jean, évêque de Philadelphie en Arabie, vicaire apostolique dans les patriarcats d'Antioche et de Jérusalem, en lui enjoignant de déposer tous les évêques consacrés illégalement du vivant du patriarche Sophronius et après sa mort. Ne devaient conserver leurs sièges que ceux qui seraient exempts de l'hérésie monothélite². Ainsi des rapports réguliers étaient renoués entre Rome et les églises d'Orient, échappées à l'Empire, et l'action du concile du Latran se faisait sentir dans la chrétienté entière.

§ 5. — Les représailles.

LA MISSION D'OLYMPIUS La cour impériale n'attendit même pas la fin du concile pour agir contre le pape. Mise au courant de ses intentions, elle ordonna à l'exarque de Ravenne, Olympius, de marcher sur Rome avec une armée, d'arrêter le pape et de contraindre tous les évêques à accepter le Typos. Mais les événements tournèrent autrement. Olympius arriva à Rome, le concile déjà commencé, et il résolut de profiter de l'agitation des esprits pour se rendre indépendant de l'Empire. Il négocia avec le pape, qui se défendit plus tard de l'avoir favorisé, et il en est certainement ainsi, puisqu'au lieu de rentrer à Rome, Olympius passa en Sicile sous prétexte de combattre les incursions des Arabes, mais probablement pour faire alliance avec eux contre Constantinople. Il mourut en 652, à la suite d'une épidémie

(1) MANSI, t. X, col. 834 et suiv. ; L. DUCHESNE, *L'Église au VI^e siècle*, p. 444 ; S. VAILHÉ, *Annexion de l'Illyricum au patriarcat œcuménique*, dans *Échos d'Orient*, t. XIV, 1915, p. 35 ; TAFRALI, *Thessalonique, des origines au XIV^e siècle*, Paris, 1919, p. 270-271.

(2) MANSI, t. X, col. 806-822. Le pape envoya une encyclique à tous les fidèles de ces deux patriarcats et adressa plusieurs lettres à plusieurs personnages importants, clercs ou laïcs, de ces régions. L'une de ces lettres est écrite à un certain Pantaléon qui avait suscité des difficultés à l'évêque de Dor et l'avait accusé injustement à Rome. Cf. HEFELÉ-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} p., p. 452-453 ; L. DUCHESNE, *L'Église au VI^e siècle*, p. 443.

qui s'était déclarée dans son armée. Cet épisode devait avoir pour Martin I^{er} les conséquences les plus redoutables¹.

L'ARRESTATION DU PAPE

Ce fut seulement en 653 que l'empereur put exécuter la vengeance qu'il méditait contre le pape. Par son ordre, Théodore Kalliopas, nommé pour la seconde fois exarque, accompagné du cubiculaire Jean Pellarios, pénétra à Rome le 15 juin 653. Le pape était au lit, souffrant de la goutte. Il envoya une députation de clercs saluer l'exarque au palais impérial du Palatin. Théodore les reçut avec bienveillance, s'informa de l'état du pontife et annonça qu'il irait lui rendre visite le lendemain. Inquiet, Martin, entouré de tout son clergé, se fit transporter dans son lit à la basilique de Constantin. Le lendemain était un dimanche. Le pape célébra l'office devant une affluence considérable, et ce fut pour cette raison que l'exarque différa sa visite. Le lundi, il envoya son secrétaire demander au pape pour quelle raison il avait fait des provisions d'armes dans son palais. Martin fit visiter sa résidence aux envoyés, qui n'y trouvèrent aucune arme, et il se plaignit des calomnies dont il était l'objet. La nuit suivante, le pape reposait dans son lit, placé devant l'autel majeur de la basilique de Constantin, lorsqu'une troupe de soldats en armes envahit l'édifice et commença par éteindre les lampes et les cierges. Un grand tumulte s'éleva, mais l'exarque, l'ayant apaisé, remit aux clercs de l'entourage du pape l'ordre impérial accusant Martin de s'être emparé illégalement de l'épiscopat, d'avoir enseigné des doctrines hérétiques et d'avoir envoyé aux Sarrasins de l'argent et une profession de foi qu'ils devaient croire. En fait, comme il l'expliqua dans une de ses lettres, il avait remis des aumônes à des pèlerins de Terre Sainte. Devant cette attaque, le pape ne résista pas et se laissa conduire au palais impérial au milieu des protestations du peuple. Les jours suivants, l'exarque lui permit de recevoir son clergé dont plusieurs membres se déclarèrent prêts à l'accompagner à Constantinople².

LE PAPE A CONSTANTINOPLÉ

Alors commença pour le pape Martin un long martyre. Après avoir pris des mesures pour maintenir l'ordre à Rome, l'exarque fit embarquer le pape

(1) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 337-338, d'après lequel Olympius essaya de faire assassiner le pape, au moment où il recevait de lui la communion à l'église Sainte-Marie-Majeure; l'écuyer chargé d'exécuter ce crime déclara qu'il avait été frappé d'aveuglement et n'avait pas vu le pontife. Ch. DIENL, *Exarchat de Ravenne*, p. 341-342, et *Histoire générale, Moyen Âge*, sous la direction de G. GLÖTZ, *Le Monde oriental de 395 à 1081*, p. 238. Théodore paraît avoir été le maître de l'Italie de 649 à 652, année de sa mort.

(2) Sources. — Renseignements donnés par le pape lui-même dans sa correspondance, surtout sa lettre à Théodore dans *P. L.*, LXXXVII, 200-201. Récit d'un clerc de l'entourage du pape : *Commemoratio eorum quae saeviter et sine Dei respectu acta sunt... in sanctum et apostolicum novum revera confessorum et martyrum Martinum papam*, dans MANSI, t. X, col. 853 et suiv.; *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 337-338. Ouvrages à consulter : HEFELÉ-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} p., p. 454-456; DIENL, *L'Exarchat de Ravenne*, p. 406-408; H. LECLERCQ, *Les martyrs*, t. IV, 1905, p. 234-246; L. DUCHESNE, *L'Église au VI^e siècle*, p. 448.

sur le Tibre en pleine nuit et le fit conduire à Porto avec une suite réduite à six personnes. Au mois de juillet, le navire qui le portait fit escale à Naxos où le pontife resta plus d'une année, logé chez un habitant du pays. Ce retard fut dû sans doute au délai nécessaire à la préparation de son procès. Lorsqu'on se remit en route, les sévices commencèrent. Aux escales, il fut interdit au pape de descendre à terre. Ses geôliers allèrent jusqu'à l'empêcher de se laver, et ils mangeaient les provisions que lui apportaient les habitants. Ce fut seulement le 17 septembre 654 que le navire aborda à Constantinople, et, par une cruauté raffinée, on laissa Martin tout le jour étendu sur son grabat, exposé aux insultes de la populace. Le soir il fut conduit en prison, où il resta trois mois au secret sous la garde des excubiteurs.

LE PROCÈS DU PAPE Ce fut seulement quatre-vingt-treize jours après son arrivée que le pape, exténué par les privations et les mauvais traitements, comparut devant le tribunal du sacellaire, vraisemblablement le dignitaire patriarcal chargé de la surveillance des monastères et représentant la juridiction disciplinaire du patriarche¹. Le choix même de ce tribunal était significatif. Martin n'était pas considéré comme un pape légitime, mais comme un usurpateur de l'épiscopat. Et, de plus, il était accusé d'avoir trahi l'Empire. Le gouvernement impérial prétendait n'avoir aucune raison de le traduire devant un concile. Son procès avait un caractère purement politique et il était considéré comme un inculpé de droit commun, mais, comme il était clerc, justiciable d'un tribunal ecclésiastique. Les questions religieuses ne tinrent aucune place dans les débats. Le pape ayant voulu pour sa défense rappeler la publication du Typos, le sacellaire l'arrêta en disant que tous les membres du tribunal étant orthodoxes, la question n'était pas de leur ressort. Souffrant d'une grave maladie, le pape avait d'abord obtenu de comparaître assis. Avec une cruauté raffinée, le sacellaire lui ordonna de se lever et, comme il ne pouvait se tenir debout, il fallut le faire soutenir par deux excubiteurs.

L'interrogatoire porta principalement sur l'affaire d'Olympius. Des témoins à charge qui avaient fait partie de l'entourage de l'exarque furent cités et accusèrent Martin d'avoir fait cause commune avec Olympius et essayé de faire parjurer les soldats. Un des juges ayant reproché au pape de n'avoir pas fait arrêter l'exarque, Martin rappela qu'à Constantinople même on n'avait pu empêcher Georges et Valentin de se révolter, et que d'ailleurs il ne pouvait faire arrêter un homme qui disposait de toutes les forces militaires de l'Italie. Puis, comme le défilé

(1) Et non du haut fonctionnaire du même nom, préposé au contrôle des finances impériales. Voir J.-B. Buxy, *The imperial administrative System*, Londres, 1911, p. 80. Un sacellaire patriarcal est cité par la *Chronique pascale* à l'année 609.

des témoins allait continuer, Martin excédé s'écria : « Faites de moi ce que vous voudrez. Tout genre de mort sera un bienfait ».

SUPPLICE DU PAPE Le Sacellaire ordonna d'exposer le pape sur une place publique et alla faire son rapport à l'empereur qui fit porter Martin sur une terrasse du palais. Caché derrière une grille, Constant assista à sa dégradation. Des soldats arrachèrent la planète, coupèrent le pallium et les attaches des souliers noirs et blancs, insignes de la dignité épiscopale. Puis le pape fut livré au Préfet de la Ville qui ordonna au bourreau de lui arracher ses vêtements. Sa tunique même fut déchirée de haut en bas, et il resta, presque nu, exposé au froid de décembre. Puis on le chargea de chaînes et on le traîna, le carcan au cou, jusqu'à la prison où on enfermait les criminels condamnés à mort. Cependant l'empereur recula, semble-t-il, devant l'exécution de Martin. Le pape fut transféré dans une autre prison, où il resta quatre-vingt-cinq jours et fut conduit en exil à Cherson.

PYRRHUS RÉTABLI AU PATRIARCAT A l'instant même où avait lieu le supplice de Martin, le patriarche Paul se mourait. L'empereur vint le voir et lui fit un récit de la dégradation du pape, mais Paul, effrayé et gémissant, supplia l'empereur de s'en tenir là. Il mourut le 27 décembre 654 et, malgré la résistance d'une partie du clergé, qui lui reprochait ses palinodies, Pyrrhus redevint patriarche, mais il mourut au bout de cinq mois, le 17 mai 655, et eut pour successeur un clerc attaché au monothélisme, le diacre Pierre¹.

MORT DU PAPE MARTIN Le pape, embarqué secrètement pour Cherson le 26 mars 655, y arriva le 15 mai suivant. Dans les lettres qu'il écrivit à ses amis, il se plaignait du manque de ressources, de la barbarie des habitants et de l'abandon où on le laissait. Il avait même du mal à se procurer du pain, qui venait d'Asie Mineure. Il mourut le 16 septembre suivant et fut enseveli dans l'église Sainte-Marie des Blachernes². Pendant qu'il se trouvait à l'île de Naxos, le clergé romain, craignant de voir l'empereur lui imposer un pape monothélite, lui avait donné un successeur qui fut Eugène I^{er}³. Honoré à

(1) MANSI, t. X, col. 859-860 ; L. DUCHESNE, *L'Église au VI^e siècle*, p. 450-451 ; HEFELE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} part. p. 459 ; H. LECLERCQ, *Les Martyrs*, t. IV, p. 242-243. Avant de replacer Pyrrhus sur le trône patriarcal, l'empereur avait fait demander au pape, encore à Constantinople, si Pyrrhus, comme il le prétendait, avait abjuré le monothélisme contraint et forcé et avait eu à se plaindre de l'hospitalité romaine. Martin opposa à ces allégations un démenti formel, ce qui n'empêcha pas le rétablissement de Pyrrhus. Sur les dates du second patriarcat de Pyrrhus (4 janvier-17 mai 655), voir BROOKS, *On the lists of the patriarchs of Constantinople from 638 to 715*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. VI, 1898, p. 46-47 (du 4 janvier au 17 mai 655).

(2) THEOPHANES, a. 6121, 6150 ; Récit de la *Commemoratio...* dans MANSI, t. X, col. 853-861 ; *Lettres de Martin*, dans *P. L.*, LXXXVII, 201-204 ; H. LECLERCQ, *Les Martyrs*, t. IV, p. 245-246 ; VASILIEV, *The Goths in the Crimea*, Cambridge (Massachusetts), 1936, p. 77-78.

(3) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, p. 341 ; L. DUCHESNE, *L'Église au VI^e siècle*, p. 451 ; HEFELE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} part., p. 460.

juste titre comme un martyr, le pape saint Martin est fêté, aussi bien par les Grecs que par les catholiques romains, le 12 novembre, anniversaire de la translation de ses reliques à Rome dans l'église de Saint-Martin-Saint-Sylvestre.

LE PROCÈS DE MAXIME Le martyre du pape saint Martin ne suffit pas à apaiser les rancunes de la cour impériale et des chefs monothélites. Pour que leur triomphe fût complet, il leur fallait la condamnation de Maxime, le principal champion de l'orthodoxie¹. Maxime, qui vivait à Rome dans un monastère avec ses deux disciples, Anastase le Disciple et Anastase l'Apocrisiaire, fut arrêté à peu près à la même époque que le pape Martin, mais il arriva à Constantinople plus tôt que le pontife et s'y trouvait déjà avec ses deux disciples en 653². Mis en prison, il attendit de longs mois avant de comparaître devant le même sacellaire qui avait jugé Martin. On voulut d'abord donner à son procès le même caractère politique qu'à celui du pape. Il fut accusé d'avoir, vingt-deux ans auparavant, favorisé la conquête de l'Égypte par les Arabes en détournant le préfet de Numidie de secourir ce pays, d'avoir favorisé dix ans auparavant la révolte de l'exarque d'Afrique Grégoire et d'avoir des opinions origénistes. Maxime se défendit facilement et jeta l'anathème à Origène. L'un des témoins à charge contre lui avait prétendu que le pape Théodore avait encouragé Grégoire à la révolte après avoir appris que Maxime avait cru voir en songe des chérubins poussant des acclamations en l'honneur de l'exarque.

Il semble que le gouvernement ne voulut pas retenir de pareilles niaiseries et adopta une autre tactique. Le soir même de l'audience, des émissaires de l'empereur vinrent trouver Maxime dans sa prison et essayèrent d'obtenir son adhésion au Typos en lui faisant valoir que les apocrisiaires du pape Eugène étaient prêts à s'entendre avec Pyrrhus redevenu patriarche³. Maxime resta inébranlable, et tout en témoignant sa soumission à l'empereur, il osa affirmer que celui-ci devait rejeter

(1) Sources. — *Acta sancti Maximi* (contenant les procès-verbaux de ses interrogatoires), dans *P. G.*, XC, 109-172 ; *Lettre d'ANASTASE LE DISCIPLE* (compagnon de saint Maxime) aux moines de Caleari en Sardaigne dans *P. G.*, XC, 133-136 ; *Lettre d'ANASTASE L'APOCRISIAIRE* (autre disciple du saint) à Théodose prêtre et moine de Gangres (sur le martyre et la mort de saint Maxime) dans *P. G.*, XC, 172-178 ; le R. P. GRUMEL [article cité dans *Échos d'Orient*, t. XXX, 1927, p. 32] a montré que l'on donne à tort à Maxime le titre d'abbé, ce qui serait une invention de son biographe qui le fait abbé d'un monastère de Chrysopolis. Cette *Vita Maximi* dans *P. G.*, LXXXIX, doit être contrôlée à l'aide des documents contemporains dans lesquels Maxime est toujours qualifié de moine ; THEOPHANES, a. 6121, a. 6149 (résumé des *Acta Maximi*), a. 6160 (indignation contre Constant des habitants de Constantinople à cause des martyres de Maxime et de ses disciples).

(2) GRUMEL, article cité dans *Échos d'Orient*, t. XXX, 1927, p. 31 ; MONTMASSON, *La chronologie de la Vie de saint Maxime le Confesseur*, dans *Échos d'Orient*, t. XIII, 1910, p. 149-154.

(3) Ce qui situe la scène entre janvier et mai 655. On verra plus loin ce qu'il y avait de fondé dans les allégations des officiers impériaux.

le Typos, œuvre du patriarche Paul, comme Héraclius avait rejeté l'Ekthesis dans sa lettre au pape Jean. Une seconde tentative du patriarche lui-même pour convaincre Maxime resta sans résultat¹.

EXIL DE MAXIME A BIZYA Après la mort de Pyrrhus, dans l'été de 655, Maxime et un de ses disciples comparurent devant le nouveau patriarche, Pierre, et le patriarche titulaire d'Antioche, Macédonius. Cette fois le procès reprenait un caractère religieux, mais ni Maxime, ni son disciple ne consentirent à adhérer au Typos. Le lendemain, le patriarche réunit le synode permanent qui conseilla à l'empereur d'exiler Maxime et ses disciples, chacun dans un endroit différent. Maxime fut conduit à Bizya, évêché thrace (aujourd'hui Vizé), situé à trente kilomètres à l'ouest de Mídia sur la mer Noire ; ses disciples furent internés, l'un à Mesembria, l'autre à Perbéra². Tous trois se trouvaient dans le dénuement le plus complet.

On crut sans doute à Constantinople que cet exil rendrait Maxime plus traitable, car, environ un an après, Théodose, archevêque de Césarée en Bithynie, envoyé par le patriarche et deux dignitaires impériaux, les *anthypatoi* Paul et Théodose, vinrent essayer de faire une nouvelle pression sur lui, en lui demandant seulement d'entrer en communion avec le patriarche de Constantinople. Une controverse théologique commença alors entre Maxime et l'évêque de Césarée. Comme autrefois dans sa dispute avec Pyrrhus, Maxime réussit à ébranler son adversaire et les commissaires impériaux se laissèrent convaincre. Maxime déclara qu'étant simple moine il ne pouvait communier avec l'église de Constantinople, si l'empereur et le patriarche ne se mettaient pas d'abord d'accord avec le pape. L'évêque lui demanda alors si, dans le cas où l'empereur l'enverrait à Rome, il consentirait à l'accompagner. Maxime ayant répondu affirmativement, tous les assistants pleurèrent de joie à la pensée que la paix religieuse pouvait être rétablie. Après avoir laissé à Maxime de l'argent et des habits, les ambassadeurs s'en retournèrent pleins d'espoir³.

MAXIME GRACIÉ Ce n'était pas là le compte de l'empereur. Changeant encore de tactique, il continua à faire le siège de Maxime. Par son ordre, le consul Paul arriva à Bizya le 8 septembre 656 et lui annonça que le basileus lui faisait grâce et qu'il serait

(1) Elle n'est pas mentionnée dans les *Acta*, mais connue par une lettre de Maxime à Anastase le Disciple. Texte dans MANSI, t. XI, col. 11. Maxime dit que cette tentative eut lieu *media Pentecostes*, ce qui signifierait le jour placé à égale distance de Pâques et de la Pentecôte, en 655 le 22 avril, Pyrrhus étant encore vivant. Voir là-dessus HEBELE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} p., p. 463-464.

(2) MANSI, t. XI, col. 10. Sur Bizya voir l'article de JANIN, dans *Dictionnaire d'histoire et géographie ecclésiastiques*, t. IX, 1935, col. 44-46.

(3) *Acta Maximii*, dans P. G., XC, 136-160 (texte de la controverse entre Maxime et Théodore évêque de Césarée).

transporté au monastère de Saint-Théodore près de Rhegium, avec la faculté d'y vivre le restant de ses jours¹. Bien plus, par l'intermédiaire des patrices Troilus et Épiphane, il pourrait envoyer un message au pape.

**CONDAMNATION NOUVELLE
ET MARTYRE DE MAXIME**

L'empereur s'imaginait peut-être que par cet acte de clémence il emporterait la place. Il fut vite détrompé. Le jour même de l'arrivée de Maxime à Rhegium, le 8 septembre 656, les deux patrices désignés, accompagnés de l'évêque Théodose, vinrent lui faire savoir que, s'il voulait communier avec l'empereur, il recevrait l'accueil le plus magnifique à Constantinople. Mais Maxime n'était pas Pyrrhus. Sur son refus, les envoyés impériaux le maltraitèrent, et il fallut que l'évêque le protégéât. Le 14 septembre suivant, Maxime fut déporté à Selymbria, puis, de là, dans la forteresse de Perbéra ; enfin, extrait de sa prison, il fut transporté à Constantinople avec ses deux disciples. Là il dut comparaître avec eux devant un nouveau tribunal composé d'évêques et de sénateurs. Maxime et ses compagnons, frappés du même anathème que Sophronius et le pape Martin, furent remis comme des criminels au Préfet de la Ville qui les condamna à être fouettés, puis leur fit arracher la langue et la main droite. Ensuite ils furent emmenés en exil dans le lointain Lazique, où ils arrivèrent le 8 juin 662. On ne leur donna même pas la consolation de rester ensemble, et chacun d'eux fut interné dans une forteresse différente. Malgré leur épuisement physique, ils avaient conservé toute leur énergie. Anastase l'Apocrisiaire avait fait attacher au bout de son moignon deux bâtonnets qui lui permettaient d'écrire et, bien qu'ayant la langue coupée, il était arrivé à parler distinctement². Cependant Maxime, âgé de quatre-vingts ans, mourut le 13 août 662. Anastase le Disciple avait terminé sa vie le 24 juillet précédent, tandis que l'Apocrisiaire leur survécut jusqu'au 11 octobre 666³.

Le traitement infâme infligé aux trois confesseurs excita l'indignation des contemporains. Un moine osa dans un pamphlet traiter l'empereur d'insensé et d'inconscient⁴, et, plus tard, le chroniqueur Theophanes recueillait le témoignage de l'horreur qu'avaient excitée chez les habitants de Constantinople les supplices ordonnés contre le pape Martin, Maxime le Confesseur et ses compagnons par l'empereur tortionnaire⁵.

(1) Dœlger, *Reg.*, 228 ; *Acta Maximi*, xxiv, dans *P. G.*, XC, 159-172.

(2) *Hypomnesticon* de Théodose et Théodore, prêtres de Gangres, dans *P. G.*, XC, 193-202 ; SALAVILLE, *Anastase l'Apocrisiaire*, dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. II, 1914, col. 1462.

(3) ANASTASE L'APOCRISIAIRE, *Lettre aux moines de Gangres*, dans *P. G.*, XC, 171-178.

(4) Dans *P. G.*, XC, 201-205. Les patrices Épiphane et l'évêque de Césarée y sont dénoncés comme les principaux auteurs de la perte de Maxime. Les sources monophysites ne voient dans Maxime qu'un hérétique. Voir MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, p. 435-436.

(5) THEOPHANES, a. 6149, 6160.

§ 6. — La fin du Schisme.

TRANSACTION
PROPOSÉE PAR PYRRHUS

Le successeur du pape Martin, Eugène I^{er}, envoya à son avènement ses apocrisiaires à Constantinople avec une lettre pour l'empereur. Ils y arrivèrent dans l'été de 655, au moment du procès de Maxime, dont ils ne paraissent guère s'être souciés. Bien que le pape n'eût pas écrit au patriarche, Pyrrhus fit bon accueil aux envoyés de Rome et leur proposa une formule qui devait, d'après lui, tout concilier. Si l'on regardait le Christ dans sa personnalité, comme hypostase, il n'y avait en lui qu'une seule volonté, mais si l'on considérait ses deux natures, on découvrirait en lui deux volontés. Cette formule ayant été communiquée à Maxime dans sa prison, il n'eut pas de peine, avec son bon sens et sa lucidité, à en montrer l'inanité ; elle aboutissait à attribuer au Christ trois volontés. Cependant les apocrisiaires romains se laissèrent convaincre et Pyrrhus leur remit une lettre dans laquelle il demandait au pape d'adhérer à cette doctrine ¹.

PERSISTANCE DU SCHISME

Sur ces entrefaites, Pyrrhus mourut (17 mai 655), et Pierre, son successeur, remit aux apocrisiaires sa lettre synodale destinée au pape. Cette lettre ne nous est pas parvenue, mais on sait qu'elle produisit à Rome le plus mauvais effet. Elle parut confuse et ambiguë. Le pape Eugène ayant paru disposé à chercher un terrain d'entente, les clercs romains s'ameutèrent et voulurent l'empêcher de célébrer la messe avant qu'il eût promis de ne jamais recevoir la synodique patriarcale. Au moment où Eugène I^{er} mourut (2 juin 657), la cour impériale préparait une action contre lui ².

LA RÉCONCILIATION

Cependant à Constantinople comme à Rome on commençait à se lasser de cette lutte interminable. Le pape Vitalien, successeur d'Eugène (30 juillet 657), en notifiant son avènement à l'empereur, envoya au patriarche sa lettre synodale. Il semble que le danger de plus en plus pressant des Arabes, qui menaçaient à la fois Constantinople, l'Afrique et l'Italie, ait rendu la cour impériale plus accommodante. Toujours est-il que l'empereur accueillit gracieusement la lettre du pape, confirma son élection et lui envoya de riches présents, dont un Évangélaire en lettres d'or, avec des plats de reliure ornés de magnifiques pierres précieuses ³. Il résulte

(1) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 341. La principale source sur cet incident est le récit d'ANASTASE LE DISCIPLE AUX MOINES de Cagliari en Sardaigne, dans *P. G.*, XC, 133-136.

(2) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 341.

(3) DIELGER, *Reg.*, 229 ; *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 343 : « *Evangelia aurea cum gemmis albis mirae magnitudinis in circuitu ornatas* ».

des renseignements donnés plus tard au VI^e concile œcuménique que Vitalien s'était abstenu de condamner le Typos et que l'empereur, de son côté, lui envoya une lettre tout à fait orthodoxe. Le schisme cessa et le nom du pape fut rétabli dans les diptyques de l'Église de Constantinople¹.

§ 7. — L'Empire en péril.

CRÉATION DE LA PUISSANCE NAVALE DES ARABES

La création d'une puissance navale musulmane dans la Méditerranée apparaît sans contredit

comme l'un des événements les plus considérables de l'histoire du VII^e siècle. Nous savons déjà que l'initiative de cette création est due à Moavyah, gouverneur de Syrie, et nous avons signalé l'attaque de l'île de Chypre qui marqua ses débuts en 649 et fut suivie de la signature d'une trêve avec l'Empire². A l'expiration de cette trêve, les incursions maritimes de Moavyah reprirent de plus belle. En 654 eut lieu le pillage de l'île de Rhodes ; en 655 les Arabes s'attaquèrent à l'île de Cos et à la Crète³. Les ambitions de Moavyah croissant avec le succès, il résolut d'attaquer Constantinople et réunit une véritable armada à Tripoli de Phénicie. Une première fois, des prisonniers chrétiens réussirent à incendier la flotte⁴, mais Moavyah fit construire de nouveaux navires et, pendant qu'il envahissait la Cappadoce, son escadre fit voile vers les détroits. Mais l'empereur, averti de ces préparatifs, avait de son côté équipé à Phœniké, en Lycie, une flotte, dont il prit le commandement. La rencontre avec la flotte arabe fut un désastre pour l'escadre impériale qui battit en retraite. La route de Constantinople était ouverte, lorsque le meurtre du calife Othman déchaîna chez les Arabes une guerre civile qui força Moavyah à renoncer à ses projets. Refusant de reconnaître Ali comme calife légitime, il prit le parti d'offrir à l'Empire une nouvelle trêve en offrant de lui payer un tribut quotidien comprenant 1.000 pièces d'or, un cheval et un esclave. Constant, dont les forces étaient épuisées, se hâta d'accepter ces propositions⁵.

LE DANGER DES SLAVES En effet, au moment où il signa la paix avec les Arabes, Constant venait de diriger une expédition contre les Slaves dont les empiétements menaçaient à la fois

(1) MANSI, t. IX, col. 199, 346 (XIII^e session).

(2) Cf. *supra*, p. 156.

(3) THEOPHANES, a. 6145. Ce fut au cours de l'expédition contre Rhodes que le célèbre Colosse fut détruit. Le bronze, vendu à un Juif d'Édesse, dut être chargé sur 900 chameaux.

(4) ÉLIE DE NISIBE, dans *Scriptores Syri*, t. VII, p. 67 ; THEOPHANES, a. 6146.

(5) THEOPHANES, a. 6146, 6147, 6148, 6150 ; MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, t. II, p. 445-446. Sur le traité de paix, Dœlger, *Reg.*, 230 ; ÉLIE DE NISIBE, dans *Scriptores Syri*, t. VII, p. 68 ; MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, t. II, p. 450.

Constantinople et Thessalonique. On voit par les Actes de saint Maxime qu'à cette époque des villes comme Bizya, Mesembria, Selymbria, étaient considérées comme places-frontière entre les Bulgares et l'Empire ¹. Des tribus slaves s'étaient établies dans la région du Rhodope, en Macédoine, et serraient de près Thessalonique ². Des Slaves établis sur les bords du Strymon se livraient à la piraterie et parvinrent à s'emparer de navires qui transportaient du blé à Constantinople. L'empereur dirigea une expédition contre eux en 658 et revint avec de nombreux prisonniers ³. Cette expédition eut, semble-t-il, pour résultat de dégager Thessalonique ⁴.

CONSTANT EN OCCIDENT L'Empire trop affaibli ne put profiter, pour reprendre ses positions, de la guerre civile qui régna chez les Arabes de 656 à 661. Vainqueur d'Ali à Rakka en Mésopotamie (657), Moavyah faisait reconnaître la déchéance de ce calife (janvier 658) et, après de nouvelles luttes, était proclamé lui-même calife à Jérusalem (juillet 660). Le meurtre d'Ali (24 janvier 661) assura son pouvoir et, à la différence de ses prédécesseurs au califat, il prit dès ce moment toutes les mesures pour assurer la souveraineté à sa famille et fonder une dynastie. Il pouvait reprendre l'attaque de l'Empire, interrompue.

Ces événements déterminèrent-ils la politique nouvelle de Constant ? C'est ce que l'insuffisance des sources ne permet pas de deviner. On sait seulement que ce prince, dont le règne fut fertile en supplices et en cruautés, fit assassiner son jeune frère Théodose, qu'il avait forcé à devenir clerc, parce qu'il se défiait de lui, et que ce fratricide avait eu lieu après une cérémonie religieuse dans laquelle Constant avait reçu la communion des mains de son frère. Ce meurtre ajouté au souvenir des tortures infligées au pape Martin et à Maxime le Confesseur acheva d'exciter contre Constant l'indignation des habitants de Constantinople, et il quitta la ville pour n'y plus revenir, y laissant toute sa famille, au cours de l'année 660 ⁵.

Il est possible que cette impopularité ait porté Constant à prendre ce parti, mais on peut se demander si le désir de lutter plus efficacement contre la puissance maritime des Arabes, en concentrant ses forces au centre de la Méditerranée, entre l'Italie et l'Afrique, n'entraînait pas pour

(1) *Acta Maximi*, dans *P. G.*, XC, 129.

(2) KOULAKOVSKY (*Istoria Vizantii*, t. III, p. 208-209) place ici à tort un siège de Thessalonique par un Khan des Avars allié des Slaves, qui eut lieu en réalité sous Héraclius. Sur les divergences au sujet de la date de ce siège, voir TAFRALI, *Thessalonique des origines au XIV^e siècle*, Paris, 1919, p. 115, n. 1.

(3) THEOPHANES, a. 6149 ; ÉLIE DE NISIBE, dans *Scriptores Syri*, t. VII, p. 64.

(4) *Miracles de saint Démétrius*, CXC-CXCH, dans *P. G.*, CXVI ; TAFRALI, *op. cit.*, p. 134-135.

(5) THEOPHANES, a. 6153, 6160 ; *Chronica Minora*, dans *Scriptores Syri*, t. IV, p. 39 ; DIEHL, *L'Exarchat de Ravenne*, p. 253-257 et 279-282 ; DIEHL, *L'Afrique byzantine*, p. 543, 570-571.

beaucoup dans sa décision. C'est ce que semble prouver la suite des faits, telle que nous la connaissons.

De Constantinople, Constant se rend d'abord à Thessalonique, où il séjourne quelque temps, puis à Athènes. Puis, en 663, à la tête d'une armée importante, composée en grande partie d'Arméniens, il aborde à Tarente. De là il parvient à rétablir l'ordre en Afrique et cherche à contenir les Lombards, malgré l'échec de sa tentative pour leur reprendre Bénévent. De Naples, il pousse jusqu'à Rome, où il est reçu en grande pompe par le pape Vitalien et le clergé le 5 juillet 663. Il y reste douze jours, visite toutes les basiliques, fait des dons d'étoffes brochées d'or à la basilique Saint-Pierre, mais emporte les tuiles de bronze doré qui couvraient le Panthéon, transformé en église. Le dimanche 17 juillet, il assiste à la messe à Saint-Pierre et, après avoir pris congé du pape, il s'embarque pour Naples. Il y avait près de deux siècles qu'un empereur ne s'était montré à Rome¹.

De Naples, Constant passe à Reggio et de là à Syracuse avec le dessein de s'y établir définitivement, comme le prouve l'ordre qu'il adresse à Constantinople d'y envoyer sa famille. C'est là sans doute qu'il voulait établir une base défensive contre les Arabes. C'est pour réunir les forces nécessaires à cette entreprise qu'il augmenta sensiblement les impôts en Italie, en Sicile, en Afrique. Malheureusement les sources ne nous renseignent pas sur ce séjour qui dura cinq ans. A la suite d'une intrigue, Constant fut assassiné dans son bain par un officier du palais, fils de ce Troilus, qui avait joué un rôle odieux dans les procès de Martin I^{er} et de Maxime le Confesseur. Constant était âgé de trente-huit ans².

(1) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 348; PAUL DIACRE, V, xi, dans *Scriptores rerum langobardicarum*, p. 149-150.

(2) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 344; THEOPHANES, a. 6160; NICÉPHORE (édit. DE BOOR, p. 31-32) donne la date d'octobre 668; MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, t. II, p. 455. En 666 Constant avait conféré l'autocéphalie à l'archevêque de Ravenne, en le soustrayant à la juridiction directe de Rome. Textes dans DÆLGER, *Reg.*, 232-233.

CHAPITRE VII

LES DERNIERS HÉRACLIDES. RÉTABLISSEMENT DE LA PAIX RELIGIEUSE. GUERRES CIVILES ET INVASIONS * (668-715)

§ 1. — La défense de Constantinople.

AVÈNEMENT DE CONSTANTIN IV Constant avait eu de Fausta² trois fils, Constantin, Héraclius et Tibère, qu'il avait fait couronner empereurs avant son départ pour l'Occident³. À la nouvelle de la mort de son père, en 668, Constantin IV, âgé de quatorze ans, inaugura son règne en prenant les insignes du consulat⁴. Bien que ses frères eussent le titre d'augustes, ils furent écartés du pouvoir. Une agitation éclata aussitôt dans le thème des Anatoliques : « Nous croyons en la Trinité, disaient naïvement les soldats, nous voulons trois empereurs ». L'agitation fut réprimée cruellement et l'on eut la barbarie de couper le nez aux deux jeunes princes, cause innocente du soulèvement. Ils continuèrent cependant à porter le titre impérial, mais en furent dépouillés en 681⁵. En Sicile, les meurtriers de Constant avaient proclamé empereur malgré lui un stratège arménien, Miziz (Mzehzh), mais l'armée d'Italie réprima la révolte. L'usurpateur et ses complices furent pris et décapités, et leurs têtes furent envoyées à Constantinople⁶.

(1) Même bibliographie qu'au chapitre précédent.

(2) Son nom est connu par CONSTANTIN PORPHYROGÈNÈTE, *De Caerimoniis*, II. XLII.

(3) C'est ce qui résulte d'un diplôme latin daté de Syracuse du 1^{er} mars 666 (Bibliothèque d'Este), édité par HOLDER-EGGER à la suite du texte d'AGNELUS dans M. G. H., *Scriptores rerum langobardicarum*, p. 350-351.

(4) Fait connu exclusivement par les protocoles des sessions du VI^e concile oecuménique dans MANSI, t. XI, col. 199.

(5) L'anecdote est rapportée par THEOPHANES, a. 6161 ; cf. MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, p. 455-456 ; MANSI, t. XI, col. 697, 712 (les trois frères sont désignés comme régnaient). Sur la mosaïque de Saint-Apollinaire in Classe à Ravenne, Constantin IV et ses deux frères portent le même costume et sont nimbés.

(6) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 346 ; THEOPHANES, a. 6160 et MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, p. 451-455, racontent que Constantin IV vint lui-même en Sicile réprimer la révolte, avec une grande flotte, dit Theophanes. BROOKS (*The Sicilian Expedition of Constantine IV*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. XVII, 1908, p. 455-459) a bien montré l'inanité de ce témoignage, suivi à tort par les chroniques byzantines postérieures. Le *Liber pontificalis*, source contemporaine pour cette période, ne dit pas un mot de cette expédition ; tout à fait invraisemblable dans la situation où se trouvait Constantin IV en 668.

REPRISE DES INVASIONS ARABES Ce fut seulement lorsqu'il eut affermi sa situation de calife que Moavyah put reprendre ses projets contre Byzance, mais, pendant les guerres civiles, ses forces navales avaient dû être négligées, car de 663 à 677 ce fut exclusivement en Asie Mineure qu'il manifesta son activité. Chaque année pendant cette période les Arabes entreprirent des raids sur le territoire impérial, où ils parvenaient même parfois à hiverner, et ils poussèrent leurs entreprises jusqu'en Bithynie¹. Du vivant même de Constant, le stratège du thème des Arméniques, Sapor, voulant usurper l'Empire, chercha à s'allier avec les Arabes, et son émissaire, le stratilite Sergius, se rencontra à la cour de Moavyah avec un envoyé de l'empereur qui venait proposer au calife la conclusion d'une nouvelle trêve. Les négociations échouèrent, mais les projets de Sapor furent déjoués, grâce aux mesures prises par l'ambassadeur impérial².

En même temps, à partir de l'avènement de Constantin IV, Moavyah reprend ses entreprises maritimes. En 669, une flotte arabe attaque Syracuse et la pille³, mais ce n'est là qu'une tentative isolée, et dès 670 le véritable but du calife est la prise de Constantinople. Cette année-là, l'émir Phadala pénètre dans la mer de Marmara et parvient à s'établir dans la péninsule de Cyzique où il hiverne⁴. En 672, Moavyah équipa trois flottes dont l'une s'empara de Smyrne, où elle passa l'hiver, et une autre contraria les armements impériaux en infestant les côtes de Cilicie et de Lycie⁵.

LE SIÈGE DE CONSTANTINOPLE Ce fut au printemps de 673 que la flotte arabe apparut devant Constantinople, qui fut bloquée du mois d'avril au mois de septembre. Les navires ennemis étaient embossés sur la côte de la mer de Marmara depuis l'Hebdomon jusqu'à l'entrée de la Corne d'Or, interdisant ainsi à la ville toute possibilité d'approvisionnement par mer. Pendant cinq ans de suite, les Arabes, partis de Cyzique, dont ils avaient fait une base navale puissante, revinrent à chaque printemps, essayant, sans y parvenir, de forcer l'entrée de la Corne d'Or⁶. Dans l'armée se trouvaient Yézid, fils de Moavyah, et trois anciens compagnons du Prophète qui entre-

(1) THEOPHANES, a. 6156, 6157, 6158. Les sources byzantines donnent peu de détails sur ces expéditions, connues surtout par des chroniques syriennes : ÉLIE DE NISIRE, dans *Scriptores Syri*, t. VII, p. 68-70.

(2) THEOPHANES, a. 6159 ; MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, t. II, p. 451-452.

(3) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 348 ; AMARI, *Storia dei Musulmani in Sicilia*, t. I, p. 84.

(4) THEOPHANES, a. 6162.

(5) THEOPHANES, a. 6164.

(6) THEOPHANES, a. 6164, 6165 ; NICÉPHORE, édit. DE BOOR, p. 32-33. Ces deux auteurs s'accordent à faire durer le siège de Constantinople sept ans. Il y a là une exagération, la paix ayant été signée à la fin de 677. L'archevêque de Ravenne, Reparatus, mort en 677, vint à Constantinople vers 676, ce qui suppose que la mer était déjà libre à cette époque. Sur ce voyage, voir AGNELLIUS, *Liber pontificalis ecclesiae Ravennatis*, édit. HOLDER-EGGER, p. 353.

tenaient l'exaltation religieuse des soldats. Mais, si l'attaque fut opiniâtre, la résistance ne fut pas moins courageuse et bien dirigée. L'empereur, au courant des projets de Moavyah, avait équipé une flotte. De plus, ce fut à ce moment qu'un architecte syrien, Callinicus, révéla au gouvernement impérial le secret du « feu marin » appelé plus tard « feu grégeois », liquide à base d'huile de naphte qui s'enflammait facilement sur l'eau et était un engin redoutable pour la guerre navale¹. Les Arabes ne tardèrent pas à en ressentir l'effet et se virent interdire ainsi l'approche des murs maritimes, mais beaucoup de leurs navires furent incendiés. Enfin en 677, à la date du 25 juin², ils se décidèrent à lever le siège, mais leur retraite fut désastreuse. Assiégés à leur tour dans Cyzique par la flotte impériale, ils ne purent embarquer toutes leurs troupes. De plus, à la hauteur du promontoire de Syllaëum en Pamphylie, ils furent pris par une violente tempête et perdirent un grand nombre d'hommes et de navires. Une escadre impériale, lancée à leur poursuite, parvint à couler la plupart des navires qui avaient échappé au désastre. Et, au même moment, les Mardaites du Liban, soutenus par l'Empire byzantin, se révoltaient contre la domination du calife³.

**PAIX ENTRE L'EMPIRE
ET LE CALIFAT**

La magnifique résistance de Constantinople fut la première borne opposée à l'expansion de l'Islam, le premier désastre important subi par les Arabes. Moavyah, vieilli et préoccupé d'assurer sa succession à son fils, fit des ouvertures de paix qui furent acceptées. Une ambassade impériale fut envoyée à Damas et reçue par le calife avec les plus grands honneurs. La paix fut conclue pour trente ans. Les Arabes s'engagèrent à payer chaque année à l'Empire un tribut de trois mille livres d'or, cinquante esclaves, cinquante chevaux de race. Et, ce qui était une nouveauté, le traité fut rédigé dans la forme protocolaire qui avait été celle des pactes entre les empereurs et les rois de Perse. La nouvelle de cette paix glorieuse fut envoyée « à tous les rois, exarques et gastalds » avec des présents de l'empereur⁴.

§ 2. — Le sixième concile œcuménique.

**EFFORTS DE CONSTANTIN IV
POUR LA PAIX RELIGIEUSE**

Le compromis entre le pape Vitalien et le patriarche Pierre ne pouvait être qu'une solution provisoire ; il n'avait pas apaisé les controverses entre les partisans et admirateurs de Maxime,

(1) THEOPHANES, a. 6165 ; MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, t. II, p. 455 ; CONSTANTIN PORPHYROGÈNE, *De administrando imperio*, dans P. G., CXIII, 369 ; sur le feu grégeois, voir SCHLUMBERGER, *Récits de Byzance et des croisades*, 2^e série, Paris, 1922, p. 37-48.

(2) Cette date fut commémorée chaque année dans les églises.

(3) THEOPHANES, a. 6165 ; NICÉPHORE, édit. DE BOOR, p. 32-33.

(4) THEOPHANES, a. 6169 ; NICÉPHORE, édit. DE BOOR, p. 32-33, 42. Autres sources dans DÆLGER, *Reg.*, 239.

nombreux dans le clergé byzantin, et les tenants du monothélisme. Cependant les patriarches qui se succédèrent pendant l'attaque des Arabes, Thomas, successeur de Pierre (667-669), Jean (669-675), Constantin (675-677)¹, ne paraissent pas avoir eu de divergence avec Rome, bien que les noms des successeurs de Vitalien, Adéodat (672-676) et Donus (676-678), n'aient pas figuré dans les diptyques de Constantinople². Mais une nouvelle offensive contre Rome se dessina à l'avènement du patriarche Théodore, élu le 23 août 677. D'accord avec Macaire, patriarche d'Antioche *in partibus*, il demanda à l'empereur l'autorisation de rayer des diptyques le nom du pape Vitalien. Constantin IV ne se contenta pas d'opposer un refus à cette demande : résolu à pacifier l'Empire après l'avoir sauvé des Arabes, il entreprit d'organiser à Constantinople non un concile œcuménique, mais une conférence de théologiens orientaux et occidentaux qui mettrait fin aux dissensions religieuses³.

LETTRE DE L'EMPEREUR
AU PAPE DONUS

Ce fut dans ce dessein que l'empereur écrivit le 12 août 678 au pape Donus, qualifié de « pape œcuménique », une lettre dans laquelle, après avoir témoigné sa reconnaissance au pape Vitalien, pour l'appui qu'il lui avait prêté au moment de la révolte de la Sicile, il invitait Donus à envoyer des représentants à la conférence qu'il avait projetée. Il demandait même l'envoi de douze évêques d'Italie et de quatre représentants des monastères grecs d'Occident. Tout en trouvant la convocation d'un concile œcuménique difficile à ce moment, il envisageait cependant sa possibilité⁴. De son côté, le patriarche Théodore, au lieu d'envoyer au pape la synodique habituelle, contenant une profession de foi, lui adressait une lettre peu explicite, dans laquelle il l'exhortait à conclure l'union.

CONSULTATION
DES ÉVÊQUES D'OCCIDENT

Quand la lettre impériale parvint à Rome, le pape Donus était mort (11 avril 679) et avait eu pour successeur Agathon, élu le 27 juin suivant⁵. Le nouveau pape voulut, avant de répondre à l'empereur, provoquer sur la question en litige une consultation de tous les évêques d'Occident, et il écrivit à tous les métropolitains de

(1) Sur ces dates voir Brooks, article cité dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. VI, 1897, p. 33-34.

(2) Il se peut que ce fait soit dû à la difficulté des communications avec l'Italie pendant le blocus de Constantinople. Le VI^e concile dans sa XIII^e session maintint les noms de ces trois patriarches dans les diptyques, leurs lettres synodales étant tout à fait orthodoxes. Cf. MANSI, t. XI, col. 575.

(3) MANSI, t. XI, col. 617-620.

(4) DELGER, *Reg.*, 242 ; MANSI, t. XI, col. 195-201 ; *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 350. Ordre était donné à l'exarque de Ravenne de mettre des navires à la disposition des envoyés pontificaux.

(5) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 348-350 ; KIRSCH, *Agathon*, dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. I, 1912, col. 946-948.

réunir des conciles provinciaux à ce sujet. Cette consultation paraît avoir eu une grande ampleur. On possède des renseignements sur un concile tenu à Milan, qui adressa directement ses décisions à l'empereur et sur celui que Théodore de Tarse, archevêque de Cantorbéry, tint à Heatfield en 680¹. D'autre part, le retard d'Agathon à répondre à la lettre impériale était exploité à Constantinople par le patriarche Théodore qui réussit, en dépit de l'empereur, à rayer des diptyques le nom de Vitalien, mais fut déposé par Constantin IV et remplacé, le 1^{er} novembre 679, par Georges, beaucoup moins favorable au monothélisme que son prédécesseur².

*PROFESSION DE FOI
DES ÉVÊQUES D'OCCIDENT*

Les réponses des conciles provinciaux parvinrent à Rome au moment des Pâques, qui tombaient en 680 le 25 mars. Afin de les examiner et d'envoyer à Constantinople une réponse commune, le pape réunit autour de lui les évêques d'Italie. Cette assemblée a été regardée parfois comme un concile³. Ainsi que l'a montré Mgr Duchesne, elle n'a pas eu ce caractère. Elle n'a pas rédigé d'actes, comme le concile du Latran de 649, mais une profession de foi destinée à être envoyée à la future assemblée de Constantinople. Le terme de *concilium* employé dans ce document désigne non un concile proprement dit, mais le corps des évêques⁴. La profession de foi rédigée par les clercs romains fut accompagnée des signatures de cent vingt-cinq évêques, qui n'étaient pas tous présents à cette conférence. La délégation désignée pour l'assemblée de Constantinople reçut deux lettres. L'une, très longue, était adressée par Agathon à l'empereur et à ses frères, dont il louait le zèle pour la défense de l'orthodoxie, afin d'accréditer auprès d'eux ses ambassadeurs, lesquels, d'après leurs instructions, devaient s'en tenir aux décisions des cinq conciles œcuméniques⁵. La deuxième était la profession de foi souscrite par le pape et cent vingt-cinq évêques représentant les provinces soumises au siège de Rome⁶ et condamnant formellement les doctrines monothélites.

(1) MANSI, t. XI, col. 203-208; HEFELE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} p., p. 475-476; dom CABROL, *L'Angleterre chrétienne*, Paris, 1909, p. 135-136; *Vita Wilfridi episcopi Eboracensis*, dans M. G. H., *Scriptores rerum merovingicarum*, t. VI, p. 222-228.

(2) THEOPHANES, a. 6168, 6169, 6170; MANSI, t. XI, col. 345.

(3) Depuis Pagi, dans *Critica historico-chronologica in annales ecclesiasticos cardinalis Baronii*, 1689, ad. ann. 679. De plus Pagi place cette assemblée à Pâques de 679, ce qui est inexact. Voir la-dessus HEFELE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} p., p. 476-477.

(4) L. DUCHESNE, *L'Église au VI^e siècle*, p. 464, n. 1. Sur la date de 679 adoptée à tort par Mgr Duchesne, voir la note précédente.

(5) MANSI, t. XI, col. 234-236.

(6) *Cum universis synodis subiacentibus concilio Apostolicæ sedis*. Il est évident qu'ici *concilium* ne désigne pas une assemblée conciliaire, mais le conseil du pape, la cour pontificale. Texte dans MANSI, t. XI, col. 286-315. Voir HEFELE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} p., p. 477-483; L. DUCHESNE, *L'Église au VI^e siècle*, p. 465-466.

L'AMBASSADE ROMAINE
A CONSTANTINOPLÉ

Ce fut au début de septembre 680 que l'ambassade romaine arriva à Constantinople. Elle comprenait trois évêques, Jean de Porto, Jean de Reggio, Abundantius de Paterno, deux prêtres romains, un diacre et un sous-diacre de l'Église romaine, Théodore, Jean et Constantin, apocrisiaires du pape ; l'archevêque de Ravenne était représenté par un prêtre ; quatre moines, suivant le désir exprimé par l'empereur, étaient délégués par les monastères grecs d'Occident, ceux de Baias en Sicile, de Renatus et d'Arsicia à Rome¹. Les ambassadeurs remirent les deux lettres dont ils étaient chargés à l'empereur dans l'oratoire Saint-Pierre du Grand Palais² et furent logés au palais de Placidie. Le lendemain de leur arrivée, ils furent invités à la procession solennelle³ et l'empereur leur envoya, pour y prendre part, des chevaux sellés et une suite⁴.

CONVOCATION DU CONCILE

Le 10 septembre 680, Constantin adressa un édit au patriarche Georges pour lui ordonner de convoquer les métropolitains et les évêques de son ressort, afin d'examiner les doctrines de la monoénergie et de l'unique volonté du Christ. Le patriarche devait communiquer l'édit à son collègue d'Antioche, Macaire, qui convoquerait à son tour ses suffragants⁵.

L'OUVERTURE DU CONCILE

Le concile s'assembla le 7 novembre dans une salle du Palais Impérial appelée *Troullos* (la Coupole)⁶. L'empereur avait songé d'abord à une simple conférence, mais, dès la première session, l'assemblée prit le titre de concile œcuménique⁷. Constantin IV, entouré de treize dignitaires de haut rang, vint ouvrir le concile en personne et présida les onze premières sessions. A sa gauche (regardée suivant l'usage antique comme la place d'hon-

(1) Sur la colonie grecque de Rome, voir DIEHL, *Exarchat de Ravenne*, p. 278-279, et GAY, *op. cit.*, dans *Mélanges Schlumberger*, p. 49-51.

(2) Cet oratoire devait se trouver sur le même emplacement que celui élevé plus tard par Basile I^{er}. Voir EBERSOLT, *Le grand palais de Constantinople et le Livre des Cérémonies*, Paris, 1910, p. 138, 173.

(3) Probablement le 8 septembre, anniversaire de la Nativité de la Vierge fêté déjà au VI^e siècle. Sur cette fête voir PARCQIRE, *L'Église byzantine*, p. 115 (d'après PIRRA, *Analecta*, t. I, p. 198), et sur la procession des Blachernes, EBERSOLT, *Sanctuaires de Byzance*, Paris, 1921, p. 44-49.

(4) MANSI, t. XI, col. 201-204 ; *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 351.

(5) DÖLGER, *Reg.*, 244 ; MANSI, t. XI, col. 201-204 ; HEFLE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} p., p. 483-484.

(6) *In basilica quae Trullus appellatur intra palatium*, MANSI, t. XI, col. 166 et *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 351. Cette salle était l'*Oaton*, appelé aussi *Troullos*, parce qu'elle était couverte d'une coupole. Cf. EBERSOLT, *Le grand palais de Constantinople*, p. 74.

(7) HEFLE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} p., p. 484-485. Les actes du concile nous sont parvenus dans l'original grec et deux traductions latines anciennes. Ces actes sont publiés dans MANSI, t. XI, col. 195-922. Les travaux du concile sont résumés dans *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 350-359 ; THEOPHANE, a. 6172 ; NICÉPHORE, édit. DE BOOR, p. 35-36.

neur)¹ siégeaient les trois apocrisaires du pape et le vicaire patriarcal de Jérusalem ; à sa droite le patriarche Georges, le patriarche titulaire d'Antioche, Macaire et les clercs chargés des intérêts du patriarcat d'Alexandrie. Au centre, sur le trône impérial, était ouvert le livre des Évangiles. Quarante-trois évêques étaient présents². Du 7 novembre 680 au 16 septembre 681, le concile tint dix-huit sessions.

TRAVAUX DU CONCILE La question essentielle fut posée dès la première session par les représentants du pape, qui demandèrent que le clergé de Constantinople s'expliquât sur les doctrines de la monoénergie et du monothélisme introduites par l'un de leurs patriarches, quarante-six ans auparavant. Invités par l'empereur à répondre, les patriarches Georges et Macaire déclarèrent qu'ils n'avaient enseigné que les doctrines définies par les conciles et qu'ils étaient prêts à en donner la preuve. Dans les sessions suivantes, on fit donc la lecture des actes des IV^e et V^e conciles, ainsi que du tome de Léon. Dans les actes du V^e concile, les légats découvrirent l'interpolation de la fausse lettre de Ménas à Vigile, qui avait été l'une des principales autorités de Sergius³. Une enquête faite sur l'exemplaire de la bibliothèque patriarcale aboutit à constater qu'on avait ajouté aux actes du premier livre trois *quaternions*⁴, dont l'écriture différait de celle des autres feuillets et dont la numérotation était indépendante de celle des autres cahiers⁵.

EXAMEN DES TÉMOIGNAGES PATRISTIQUES Dans les V^e et VI^e sessions (7 décembre 680 et 12 février 681), Macaire apporta au nom de ses adhérents trois volumes contenant les extraits des Pères favorables à sa cause. Les légats remarquèrent que ces passages étaient tronqués et mal interprétés ; plusieurs appliquaient au Christ incarné des phrases qui définissaient l'unité de vouloir de la Trinité. L'empereur n'en fit pas moins sceller ces trois volumes par les commissaires impériaux (*judices*) et les légats. Le len-

(1) Il en était ainsi dans les festins. Dans les représentations byzantines de la Cène, le Christ est toujours couché à l'angle gauche (*cornu sinistrum*) de la table semi-circulaire, l'angle droit (*cornu dextrum*), deuxième place d'honneur, étant occupé par saint Pierre. Voir G. MILLET, *Recherches sur l'iconographie de l'Évangile*. Paris, 1916, p. 286 et suiv.

(2) À la première session il n'y eut que 43 évêques, mais le procès-verbal fut signé par 174 membres. THEOPHANES, *loc. cit.*, donne le chiffre de 289 évêques.

(3) Sur cette lettre, voir plus haut, p. 121.

(4) Les *quaternions*, τετραδία étaient les cahiers de parchemin ou de papyrus, composés de quatre feuillets, dont le groupement formait un livre. Voir GARDTHAUSEN, *Griechische Palaeographie*, Leipzig, 1879, p. 60.

(5) HEFELÉ-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} part., p. 487-490. La question de l'authenticité des Actes du V^e concile fut reprise dans la XIV^e session [5 avril 681]. Sur trois manuscrits, deux contenaient la fausse lettre de Ménas et la lettre de Vigile à Justinien et Théodora. Seul le troisième exemplaire, découvert dans les archives patriarcales, ne contenait pas ces interpolations et fut déclaré authentique à l'exclusion des autres. Cf. HEFELÉ-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} p., p. 504-506. Sur la tradition des Actes du V^e concile, voir *Histoire de l'Église*, t. IV, p. 472, n. 6.

demain, 13 février, les clercs romains remirent à leur tour une collection d'extraits patristiques, qui fut également scellée. Puis, dans la huitième session (7 mars 681), l'empereur invita les deux patriarches à exposer leur sentiment au sujet de la lettre du pape Agathon. Georges déclara qu'après avoir confronté les passages des Pères réunis par les légats avec les textes de leurs œuvres, que possédait la bibliothèque patriarcale, il concluait à l'existence des deux volontés. Tous les évêques du patriarcat de Constantinople firent les mêmes déclarations et demandèrent au basileus l'autorisation de rétablir dans les diptyques le nom du pape Vitalien.

Macaire, sommé de s'expliquer à son tour, bien qu'abandonné par une partie de ses suffragants, renouvela sa protestation contre les deux volontés, afin, disait-il, de ne pas tomber dans le nestorianisme. Il s'en tenait au raisonnement souvent invoqué, à savoir que tous les actes divins ou humains du Rédempteur ayant pour auteur un même Christ, Dieu et Homme, *μία ἐνέργεια θεανδρική*, il ne pouvait y avoir en lui deux volontés susceptibles d'entrer en conflit. Mais les orthodoxes, en affirmant l'existence de ces deux volontés distinctes, admettaient leur plein accord. A une nouvelle demande de Constantin, Macaire déclara qu'il préférerait se laisser couper en morceaux plutôt que d'admettre les deux volontés.

L'empereur fit alors rompre les scellés de la collection patristique de Macaire. On constata que, confrontés avec le contexte, ces passages donnaient une idée fautive de la doctrine de leurs auteurs, et Macaire avoua lui-même qu'il n'avait extrait que ce qui lui paraissait favorable à sa doctrine. La lecture de ces collections continua dans la IX^e session, et la conclusion du concile fut que Macaire et son disciple Étienne avaient mutilé les textes pour pouvoir justifier leurs assertions. En conséquence, ils devaient être dépouillés de toute fonction sacerdotale.

Enfin, dans la X^e session (18 mars), on fit lecture des extraits réunis par les légats et qui étaient empruntés non seulement aux Pères de l'Église, mais aux principaux hérésiarques, Anthime, Sévère, Théodose, Apollinaire, qui avaient professé des doctrines favorables au monothéisme. Après leur confrontation avec les textes de la bibliothèque patriarcale, ils furent déclarés authentiques¹.

DÉPOSITION DE MACAIRE Un véritable procès fut alors intenté à Macaire devant le concile (XI^e et XII^e sessions, 20 et 22 mars). Toutes les lettres et tous les écrits du patriarche d'Antioche furent apportés des archives patriarcales et lus en totalité ou en partie. Tous les passages qui paraissaient conformes aux propo-

(1) HEFELE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} p., p. 490-499.

sitions d'hérétiques notoires furent relevés. Des députés du concile allèrent demander à Macaire s'il reconnaissait l'authenticité de ces documents ; il les reconnut. Les commissaires impériaux demandèrent au concile si, après avoir fait pénitence, Macaire ne pourrait pas être rétabli dans sa dignité patriarcale. Le concile répondit négativement et demanda à l'empereur la désignation d'un nouveau patriarche d'Antioche¹.

LES DERNIÈRES SESSIONS Le dimanche dans l'octave de Pâques (14 avril 681), la messe fut célébrée suivant le rite latin par Jean, évêque de Porto, en présence de l'empereur et du patriarche. A cette occasion, Constantin IV abolit les redevances payées par les papes lors de leur intronisation et l'obligation pour eux d'obtenir que leur élection fût ratifiée par les exarques de Ravenne, avant d'être soumise à l'approbation impériale². L'office solennel fut suivi des acclamations en latin en l'honneur du basileus.

Les dernières sessions furent signalées par quelques incidents. Le 26 avril (XV^e session), un partisan de Macaire, le prêtre Polychronius, déclara qu'une double vision lui avait révélé la vérité du monothélisme et offrit, pour prouver son dire, de placer sa profession de foi sur un cadavre, ce qui suffirait pour le ressusciter. L'expérience fut autorisée. Polychronius parla aux oreilles du mort pendant deux heures sans parvenir à le faire bouger. Hué par le peuple, il fut sommé d'abjurer son hérésie et, sur son refus, privé du sacerdoce³. La XVII^e session (11 septembre) fut consacrée à rédiger la décision finale, *ἕπος, tomus*, qui fut proclamée solennellement dans la XVIII^e et dernière session en présence de l'empereur et souscrite par les cent soixante-quatorze membres du concile (16 septembre 681). Après que l'empereur eut signé le dernier, des acclamations furent poussées en son honneur⁴.

DÉCISIONS DU VI^e CONCILE Dans sa profession de foi, le concile se rattache aux cinq premiers conciles et reproduit les symboles de Nicée et de Constantinople. Suit la condamnation de ceux, morts ou vivants, qui ont prétendu ajouter aux décisions de ces conciles les doctrines hérétiques de la monoénergie et du monothélisme. Ce sont les patriarches de Constantinople Sergius, Pyrrhus, Paul, le pape Honorius, l'évêque Théodore de Pharan, Cyrus patriarche d'Alexandrie, Macaire patriarche d'Antioche, et son disciple Étienne. A la XVI^e session, le patriarche Georges avait essayé d'obtenir que

(1) HEFELE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} p., p. 499-504.

(2) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 354 et 365 ; DZELGER, *Reg.*, 249-250 ; DIEHL, *Exarchat de Ravenne*, p. 371-372.

(3) MANSI, t. XI, col. 602-611.

(4) MANSI, t. XI, col. 611-622.

l'anathème ne fût pas jeté à ses prédécesseurs Sergius, Pyrrhus et Paul, mais le concile passa outre¹. Tous ces noms, sauf celui du pape Honorius, se trouvaient dans la lettre du pape Agathon. On ignore à la suite de quelles négociations cette liste fut arrêtée, mais on constate qu'un long intervalle s'écoula entre la XV^e session (26 avril) et la XVI^e session (9 août), ce qui laisse supposer que la question fut discutée longuement en dehors du concile. Ce qui est certain, c'est que la condamnation d'Honorius ne souleva aucune protestation, ni de la part des légats, ni de la part des papes. Son erreur fut regardée comme une faute personnelle, n'engageant nullement l'autorité du Saint-Siège².

La profession de foi se terminait par un exposé de la doctrine orthodoxe au sujet de la double nature et de la double volonté du Christ, bien que ces deux volontés ne soient pas opposées l'une à l'autre « ainsi que le proclament les hérétiques ». Le Christ « ne résiste pas et ne désobéit pas, il est au contraire soumis à la volonté divine et toute puissante ». Il existe en outre en lui deux énergies naturelles inséparables.

Ainsi que le dit le pape Léon : *Agit enim utraque forma*. Nous n'admettons pas que Dieu et sa créature (l'humanité du Christ) aient une seule et même énergie, pour ne pas faire entrer la créature dans la substance divine et pour ne pas rabaisser jusqu'à la créature ce qui est particulier à la nature divine³.

L'ÉDIT IMPÉRIAL Suivant la tradition, les décisions du concile furent insérées dans un édit impérial qui fut affiché dans l'atrium de Sainte-Sophie⁴. Après avoir justifié la convocation du concile et résumé ses décrets, l'empereur leur donnait son adhésion et enjoignait à tous de les reconnaître sous peine des châtimens ordinaires suivant la qualité du délinquant⁵ (16 septembre 681). Un deuxième édit daté du 23 décembre 681, reproduisant les mêmes dispositions, fut adressé à tous les évêques de l'Empire⁶.

RÉCEPTION DU VI^e CONCILE Au nom de l'empereur et du concile, une lettre avait été préparée pour être transmise au pape Agathon, mais la nouvelle de sa mort (10 janvier 681) parvint à Constantinople avant le départ des légats⁷. La lettre que l'empereur leur remit fut donc adressée au successeur d'Agathon, le pape Léon II, qui ne fut consacré que le 17 août 681. Macaire et les

(1) MANSI, t. XI, col. 614-622.

(2) Sur la question de l'anathème d'Honorius, voir HEFLE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} p., p. 515-538 ; L. DUCHESNE, *L'Église au VI^e siècle*, p. 472-473. Le cardinal BARONIUS (*Annales*, a. 681-683) a essayé de montrer que le nom d'Honorius a été introduit plus tard dans les Actes à la place de celui du patriarche de Constantinople Théodore. Voir la réfutation de cette théorie dans le passage cité plus haut d'Heffle-Leclercq.

(3) MANSI, t. XI, col. 631-658 ; HEFLE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} p., p. 508-510.

(4) DELGEN, *Reg.*, 245 ; MANSI, t. XI, col. 697-700.

(5) Ainsi qu'il avait été prévu en 648 dans le *Typos* de Constant. Cf. *supra*, p. 166.

(6) DELGEN, *Reg.*, 248 ; MANSI, t. XI, col. 727-729.

(7) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 358-359.

évêques déposés avaient demandé leur renvoi devant le pape. Ils partirent avec les légats, mais une fois à Rome, ils refusèrent toute concession et furent internés dans un monastère. Léon II approuva les actes du concile, les fit traduire en latin et les expédia aux métropolitains d'Occident en leur enjoignant d'y faire souscrire tous les évêques ¹. Pour la première fois depuis Héraclius, la paix religieuse était rétablie dans la chrétienté, et, jusqu'à sa mort en 685, Constantin IV ne cessa d'entretenir les meilleures relations avec les papes ².

§ 3. — L'union compromise.

L'EMPEREUR JUSTINIEN II Constantin IV, mort à trente-deux ans, en septembre 685, eut pour successeur l'aîné de ses fils, Justinien II, âgé lui-même de seize ans. Caractère énergique et audacieux, mais violent et emporté, ce dernier des Héraclides avait hérité de toutes les tares de ses ancêtres, dont il était comme la caricature ³. Porteur d'un grand nom, il s'efforça de copier en tout son illustre homonyme, fondant comme lui des villes qui portaient son nom, imposant à sa femme celui de Théodora et s'occupant comme lui de régenter l'Église. « Investi, presque au sortir de l'enfance, de l'autorité la plus absolue qui fût jamais, il allait gouverner au dehors comme au dedans imprudemment et follement ». Non seulement il compromit tous les résultats dus à la politique de son père, mais devenu presque fou, il entraîna l'Empire dans une nouvelle catastrophe ⁴.

**SITUATION RELIGIEUSE
A CONSTANTINOPLE** Malgré l'enthousiasme qui se manifesta à la fin du VI^e concile, la doctrine monothélite, enseignée et imposée de force en Orient pendant un demi-siècle, ne pouvait disparaître subitement, et il restait encore à Constantinople et dans l'Empire de nombreux monothélites. Dans les provinces jacobites, soumises aux Arabes, le VI^e concile apparaissait comme une réédition et même une aggravation du concile de Chalcédoine ⁵. A Constantinople même, le patriarche Georges étant mort

(1) DÆLGER, *Reg.*, 247 ; MANSI, t. XI, col. 711-712. On a conservé les lettres de Léon II au roi wisigoth d'Espagne Erwich, au comte Simplicius, à un évêque Quiricus. Voir DÆLGER, *Reg.*, 246 ; MANSI, t. XI, col. 1056 ; *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 366.

(2) En 682-683, il abroge les privilèges de l'archevêque de Ravenne et le soumet directement au pape. Voir DÆLGER, *Reg.*, 251 ; *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 360. En 684 il écrit au pape Benoît II et au clergé romain que l'on devra procéder à la consécration d'un nouveau pape immédiatement après son élection et envoi au pape des cheveux de ses enfants (cet envoi étant considéré comme un symbole d'adoption). Voir DÆLGER, *Reg.*, 252 ; *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 363 ; DIEHL, *Evêché de Ravenne*, p. 186.

(3) THEOPHANES, a. 6177 ; NICÉPHORE, édit. DE BOOR, p. 36.

(4) DIEHL, *L'empereur au nez coupé*, dans *Choses et gens de Byzance*, Paris, 1926, p. 174-177.

(5) MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, t. II, p. 447-448, 457, accuse Constantin IV de s'être laissé acheter par le pape Agathon (et donne même le chiffre de la somme, 170 kentenaria d'or) pour faire triompher l'hérésie.

au début de mars 686, Théodore, qui avait été déposé par Constantin IV en 679¹, remonta sur le siège patriarcal, mais, s'il était resté secrètement monophysite, il n'en tint pas moins dans sa profession de foi un langage tout à fait orthodoxe². Le jeune empereur lui-même se considérait comme le défenseur de l'orthodoxie et de la doctrine du VI^e concile. De là l'initiative qu'il prit peu après son avènement pour assurer à jamais l'intégrité de cette doctrine.

*L'ENQUÊTE SUR LES ACTES
DU VI^e CONCILE* Les Actes du VI^e concile avaient été déposés dans les archives du Palais impérial, mais l'exemplaire de ces actes en avait été soustrait et transporté dans les bureaux de la chancellerie. Justinien II, qui paraît avoir aimé à frapper les imaginations, se fit rapporter cet exemplaire en grande pompe par les plus hautes autorités religieuses et civiles, puis, en 686, voulant empêcher toute falsification des actes, il ordonna que l'on procéderait à leur révision dans une grande assemblée, qui eut le caractère d'une représentation populaire. Elle était composée en effet des apocrisiaires du pape, du patriarche de Constantinople, du Sénat et des hauts dignitaires, des métropolitains et des évêques présents dans la ville, des représentants de la garde impériale (scholes, excubiteurs), des dèmes urbains, de l'armée des thèmes (Opsikion, Anatoliques, Thracésiens, Arméniques, Italie, Sicile, Afrique) et même de la flotte impériale (Karabisianoï). L'armée et les membres des dèmes (anciennes factions du Cirque) tenaient la place du peuple. Tous les rangs étaient représentés dans cette curieuse assemblée, qui, dans la pensée du basileus, en garantissant l'authenticité des actes conciliaires, devait se porter caution de l'orthodoxie de l'Empire³.

LA RÉVISION DES ACTES DU CONCILE Les procès-verbaux des sessions du concile avaient été rédigés par l'archiviste de l'église de Constantinople Agathon⁴. Il en recopia ensuite les actes de sa main en six exemplaires, dont cinq destinés au pape et aux quatre patriarches et un à la cour impériale⁵. Ce fut ce dernier exemplaire qui fut apporté à l'assemblée réunie par l'empereur. Après que lecture en eut été faite, il fut revêtu des souscriptions de l'empereur et de tous les membres de l'assemblée.

(1) Cf. *supra*, p. 185.

(2) HEFELÉ-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} p., p. 529.

(3) Tous ces faits sont connus par la lettre dans laquelle Justinien envoya les Actes du VI^e concile au pape, dans MANSI, t. XI, col. 737-738 ; L. DUCHESNE, *L'Église au VI^e siècle*, p. 475.

(4) Sur ce personnage, voir S. VAILLÉ, *Agathon*, dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. I, 1912, col. 919.

(5) AGATHON a donné lui-même ces renseignements dans un *Épilogue* aux Actes du VI^e concile, découvert au XVII^e siècle par COMBÉFIS. Texte dans MANSI, t. XII, col. 189-196.

ENVOI A ROME DES ACTES
RÉVISÉS

Un exemplaire des Actes du VI^e concile ainsi révisé fut adressé au pape Jean V. La lettre de Justinien II qui accompagnait cet envoi n'existe plus que dans une mauvaise traduction latine. Après avoir exposé au pape les mesures qu'il avait prises pour assurer la conservation et l'intégrité des Actes du concile, l'empereur, que « Dieu a désigné dans sa miséricorde toute puissante comme le gardien de la pure croyance chrétienne », annonce au pape que l'exemplaire authentique de ces Actes est désormais conservé au Palais impérial¹. La lettre est datée du 17 février 687. Quand elle parvint à Rome, le pape Jean V, qui avait assisté au VI^e concile comme légat pontifical, était mort, et ce fut son successeur, Conon, qui la reçut². En outre l'empereur, désireux de maintenir avec les papes les rapports excellents qui dataient du règne de son père, augmenta encore les privilèges de l'Église romaine en allégeant les taxes dues au fisc impérial par les patrimoines pontificaux du Bruttium et de la Lucanie³.

LE PATRIARCHE PAUL III

La convocation d'un concile nouveau, de caractère œcuménique, sans l'aveu du pape, ne tarda pas à altérer la cordialité de ces rapports. Le patriarche Théodore mourut le 27 décembre 687, sans avoir porté, semble-t-il, la moindre atteinte à l'orthodoxie. Son successeur, Paul III (686-693), était, suivant l'expression consacrée, un *néophyte*, c'est-à-dire qu'étant simple laïc, il fut promu directement à l'épiscopat sans passer par les ordres intermédiaires. Comme, d'autre part, avant son élection il occupait l'un des postes les plus élevés du palais impérial, celui d'*asecretis*, on peut inférer qu'il fut porté au patriarcat par la volonté de Justinien II. Il avait fait partie d'ailleurs de la commission impériale chargée d'assister aux séances du VI^e concile⁴. On n'a donc aucune raison de douter de son orthodoxie, mais il était préparé par ses fonctions antérieures à l'obéissance la plus complète aux ordres du basileus.

LE CONCILE QUINISEXTE

On ne voit pas d'ailleurs que pendant le règne si agité de Justinien II, il se soit produit de difficulté de nature dogmatique entre Rome et Constantinople.

(1) Dœlger, *Reg.*, 254 ; Mansi, t. XI, col. 737-738 ; *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 368.

(2) *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 368-369.

(3) Dœlger, *Reg.*, 255-256.

(4) Les *asecretis* (ἀσκηρηται) étaient les employés de la chancellerie impériale. Leur chef, le *protoasecretis* (et c'est certainement la fonction occupée par Paul), avait le rang de protospathaire au IX^e siècle. Voir Bury, *The imperial administrative System*, Londres, 1911, p. 97-98. Sur l'élevation de Paul au patriarcat : Nicéphore, édit. de Boon, p. 119 ; Théophanes, a. 6177, 6179. Dans le procès-verbal de la IV^e session du VI^e concile, Paul, commissaire impérial au concile, est qualifié de *μεγαλοπρεπέστατος ἀσκηρητής και βασιλικὸς σερτάριος*, dans Mansi, t. XI, col. 315.

Les monothélites, qui devaient reparaitre plus tard, se terraient. Le jeune empereur était sincèrement attaché à l'orthodoxie et veillait à l'application stricte des décrets du VI^e concile. C'était sur un autre terrain qu'un conflit devait naître.

Les V^e et VI^e conciles œcuméniques s'étaient bornés à promulguer des décisions dogmatiques. L'importance capitale des questions qu'ils avaient à traiter les empêchèrent de s'occuper, comme les conciles œcuméniques précédents, de la discipline générale de l'Église. D'ailleurs les questions disciplinaires étaient l'attribut essentiel des conciles provinciaux, qui furent nombreux au VII^e siècle, mais surtout, depuis l'occupation de l'Orient par les Arabes, dans les pays d'Occident. Il parut donc nécessaire à Justinien II de tenir à Constantinople un concile purement disciplinaire. Au milieu des invasions et des troubles politiques et religieux, dont l'Empire avait été le théâtre, il s'était produit dans tous les rangs de la société un affaissement moral. Au contact des Barbares, la civilisation avait fléchi et les canons ecclésiastiques comme les lois impériales étaient sans cesse violés¹. Il était donc nécessaire de rétablir l'ordre dans l'Église et de rappeler leurs obligations aux clercs, aux moines, aussi bien qu'aux laïcs. De plus, malgré les efforts des empereurs pour coordonner les décrets des conciles et les lois impériales, il n'existait pas encore à Constantinople un recueil d'ensemble, un « *Corpus juris* » comparable à celui de Justinien I^{er}².

La pensée du second Justinien était donc louable ; aucune difficulté ne se serait produite si le concile s'était borné à légiférer pour le patriarcat de Constantinople. Mais telle n'était pas l'intention du basileus. Toujours hanté par le désir d'égaliser la gloire de son illustre prédécesseur et homonyme, il voulut que le concile qu'il convoqua eût un caractère œcuménique. Les règles disciplinaires qu'il édicterait seraient valables pour toute la chrétienté, dont les limites se confondaient dans la tradition byzantine avec celles de l'Empire. Des canons disciplinaires promulgués exclusivement par les représentants du clergé grec seraient obligatoires pour tout l'Occident, Italie, Afrique, Espagne, Gaule, pour l'Arménie et pour tous les peuples tombés sous la domination arabe. Cette tentative de centralisation, cette suppression de tous les particularismes étaient d'avance vouées à l'insuccès. On a donné le nom de Quinisexte à cette assemblée, destinée dans la pensée de Justinien II à compléter l'œuvre des V^e et VI^e conciles œcuméniques³.

(1) Sur cette transformation de l'Empire byzantin au VII^e siècle, voir les belles pages de Ch. Diehl dans *Le monde oriental de 395 à 1081*, p. 211-235.

(2) Voir les observations de L. Duchesne, *L'Église au VI^e siècle*, p. 476-477. Sur les premiers recueils de droit canonique à Byzance, voir *Histoire de l'Église*, t. IV, p. 535-536.

(3) On lui donne quelquefois le nom de Concile in Trullo parce qu'il s'est tenu dans la même salle que le VI^e concile, mais il vaut mieux abandonner cette expression qui prête à confusion.

CONVOCACTION DU CONCILE Les sources historiographiques ne donnent aucun renseignement sur ce concile, mais on en possède les actes. D'après le patriarche Tarasius, qui y fit allusion au second concile de Nicée, le Quinisexte se serait tenu quatre ou cinq ans après le VI^e concile, donc en 686-687¹. Mais dans le III^e canon du Quinisexte il est question de la IV^e indiction qui est écoulée, correspondant à l'an 6109 du monde, soit 691 de l'ère chrétienne. Le concile s'est donc tenu pendant la V^e indiction, qui commence le 1^{er} septembre 692².

SA COMPOSITION On connaît la composition du concile par les souscriptions finales, celles de l'empereur, des quatre patriarches, Paul de Constantinople, Pierre d'Alexandrie, Georges d'Antioche, Anastase de Jérusalem, des apocrisaires du pape et de deux cent onze évêques ou de leurs représentants, tous Grecs, Arméniens ou Orientaux. Le caractère œcuménique que s'arrogea le concile est marqué par le fait qu'on laissa des blancs sur l'exemplaire des actes, pour la souscription du pape, celle de l'archevêque de Ravenne, celles des évêques de l'Illyricum (sièges de Salonique et de Corinthe). Seul l'évêque de Gortyne en Crète signa, comme il l'avait fait au VI^e concile, « tenant la place du synode de l'Église romaine »³.

TRAVAUX DU CONCILE Dans son adresse à l'empereur, l'assemblée déclara que les V^e et VI^e conciles n'ayant pas publié de canons disciplinaires, il s'ensuivait un relâchement général. L'empereur, défenseur de l'Église, avait donc convoqué ce concile pour relever la vie chrétienne et en finir avec les derniers vestiges du paganisme et du judaïsme. Cent deux canons furent promulgués. Le premier contient une profession de foi orthodoxe, manifestant l'attachement de l'assemblée aux décisions des six conciles œcuméniques et réitérant les anathèmes prononcés par le VI^e concile, en particulier contre le pape Honorius. Le second a pour objet la confirmation de tous les canons disciplinaires édictés par les conciles œcuméniques et provinciaux, y compris les canons apostoliques, mais sur cette liste ne figurent, sauf un concile de Carthage, que des assemblées tenues en Orient.

Tous les autres canons se rapportent à la réforme disciplinaire et ouvrent de singuliers aperçus sur la démoralisation et les superstitions encore païennes qui régnaient dans la société byzantine. Leur témoignage sera exposé plus loin dans un chapitre général sur l'activité de

(1) MANSI, t. XIII, col. 219.

(2) HEFELR-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} p., p. 560-561. Sur ce concile, voir *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 372-373 ; actes dans MANSI, t. XI, col. 921-936 et canons, col. 935-1006.

(3) HEFELR-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} p., p. 575-576.

l'Église byzantine. Ce qu'il faut noter dès à présent, ce sont les divergences qui régnaient entre ces règles disciplinaires et les usages de l'Église romaine et de tout l'Occident. Et d'abord le concile regardait comme canoniques des textes qui passaient en Occident pour apocryphes, comme les quatre-vingt-cinq canons apostoliques, dont Rome n'admettait que les cinquante premiers¹. D'autre part, il voulait imposer à toute la chrétienté des usages particuliers à l'Église byzantine et édictés par des conciles orientaux. Bien plus, les usages romains ou occidentaux étaient critiqués, dans la rédaction même des canons, sans aucune mesure.

Les principales divergences concernaient le mariage des clercs. A Rome, les clercs mariés devaient renoncer à la vie conjugale avant de recevoir le diaconat : le canon 13 du Quinisexte oblige les diacres et les prêtres déjà mariés à continuer à vivre avec leur femme sous peine d'excommunication. Au sujet des clercs engagés dans des unions prohibées (secondes noces, etc...), le canon 3 établit des règles moins sévères que les usages romains. Le canon 52 établit la liturgie des présanctifiés pendant tout le carême, sauf le samedi et le dimanche, contrairement aux usages de l'Occident. Le jeûne du samedi, pratiqué à Rome pendant le carême, est interdit par le canon 55, de même que l'habitude des Arméniens de manger des œufs et du fromage les dimanches de carême est prohibée sévèrement. La simple excommunication pour les laïcs et la déposition pour les clercs étaient prévues pour tous ceux qui désobéiraient à ces canons². Enfin, renouvelant les décisions des II^e et IV^e conciles œcuméniques, le concile statuait que le siège de Constantinople jouirait des mêmes privilèges que celui de l'ancienne Rome, qu'il serait estimé autant que lui en ce qui concerne les affaires de l'Église et viendrait par ordre hiérarchique le second après celui de Rome (canon 36). Ce simple article indiquait un changement complet de la politique impériale vis-à-vis des papes³.

ENVOI À ROME DES ACTES
DU CONCILE

Justinien II ne doutait pas que tout ce nouveau code canonique ne fût accepté sans résistance. Les apocrisiaires romains bien manœuvrés signèrent les actes du concile sans protester⁴. Les six exemplaires des actes qui avaient été rédigés et destinés à l'empereur, au pape et aux quatre patriarches furent envoyés à Rome afin que dans chacun d'eux le pape remplît le blanc laissé pour sa signature⁵.

(1) Voir H. LECLERCQ, *Canons apostoliques*, dans *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, t. II, 1910, col. 1912-1922.

(2) L. DUCHESNE, *L'Église au VI^e siècle*, p. 478.

(3) MANSI, t. XI, col. 959, canon 36 : «... decernimus ut thronus Constantinopolitanus aequalia privilegia cum antiquae Romae throno obtineat... ».

(4) « Legati decepti subscripserunt », Vie de Sergius, dans *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 371-372.

(5) L. DUCHESNE, *L'Église au VI^e siècle*, p. 479.

PROTESTATION DU PAPE A Conon, mort en 687, avait succédé le pape Sergius, né à Palerme, mais d'une famille originaire d'Antioche. Non seulement le pape désavoua les apocryphes qui avaient signé les actes du concile, mais il refusa même de recevoir l'exemplaire qui lui était destiné, en protestant que certains canons étaient en désaccord avec l'usage ecclésiastique. Il condamnait surtout l'article relatif au mariage des clercs, contraire à la législation de Justinien I^{er} observée à Rome, refusait d'admettre l'authenticité de tous les canons dits apostoliques et regardait comme une offense à l'Église romaine la défense de jeûner le samedi¹.

TENTATIVE D'ENLÈVEMENT DU PAPE Devant cette résistance, Justinien II crut qu'il pourrait avoir recours aux mêmes violences que ses prédécesseurs.

Par son ordre, le *magistros* Sergius, envoyé à Rome, arrêta deux des principaux conseillers du pape, Jean, évêque de Porto (l'ancien légat du VI^e concile), et le clerc Boniface, et les envoya à Constantinople. Cette mesure parut encore insuffisante, et peu après Justinien fit partir pour l'Italie le protospathaire Zacharie avec l'ordre de lui amener Sergius. Mais la situation de l'Italie n'était plus la même qu'en 653. L'objet de la mission de Zacharie fut divulgué après son passage à Ravenne. Aussitôt après le départ de l'envoyé impérial pour Rome, la milice de Ravenne se souleva et marcha sur Rome. A cette nouvelle, Zacharie, qui avait déjà communiqué au pape la volonté de l'empereur, fit fermer toutes les portes de la ville, mais la milice de Rome se souleva à son tour et refusa de lui obéir : pour échapper au massacre, Zacharie dut se réfugier auprès du pape. Sur ces entrefaites, l'armée de Ravenne entra dans la ville et demanda à voir Sergius, qui se montra et apaisa les esprits, mais les milices et le peuple assiégèrent le palais du Latran jusqu'à ce que Zacharie eût quitté Rome². Rien ne montre mieux que cet événement la désaffection croissante de l'Italie pour l'Empire et le prestige nouveau de la papauté.

RENVERSEMENT ET RESTAURATION DE JUSTINIEN II L'empereur n'eut pas le temps de tirer vengeance de cet échec. Les exactions de ses conseillers, ses initiatives fantasmagoriques, le caractère arbitraire de son pouvoir, ses violences soudaines et les traitements cruels qu'il infligeait à ceux qui lui déplaisaient lui avaient acquis une telle impopularité qu'il suffit d'une

(1) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, p. 372-374.

(2) DÆLGER, *Reg.*, 259; *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, p. 372-375, seule source contemporaine dont dépend PAUL DIACRE, VI, XI, dans *Scriptores rerum langobardicarum*, p. 168; DIEHL, *L'empereur au nez coupé*, op. cit., p. 184-185. Pendant que les miliciens assiégeaient le Latran, Zacharie était caché sous le lit du pape; Cf. DIEHL, *Exarchat de Ravenne*, p. 409.

simple émeute pour le renverser. Avec la complicité du patriarche Callinique, un général en disgrâce, Léonce, stratège du thème des Anatoliques, se fit proclamer empereur, et ayant amené Justinien à l'Hippodrome, il lui fit couper le nez et mutiler la langue au milieu des acclamations de la populace, puis l'expédia en exil à Cherson (695) ¹. Une longue période d'anarchie et de désastres commençait pour l'Empire. Léonce ne put se maintenir au pouvoir. Après la prise de Carthage par les Arabes en 698, le chef de la flotte impériale, Apsimar, fut proclamé empereur par son armée, pénétra facilement à Constantinople, s'empara de Léonce, auquel il infligea la même mutilation qu'à Justinien, et prit le nom de Tibère III. Il régna jusqu'en 705, non sans avoir fait des efforts pour défendre l'Empire contre les invasions ².

Pendant ce temps, Justinien II, à la suite d'aventures romanesques, avait préparé sa restauration. Obligé de s'échapper de Cherson pour ne pas être livré à Tibère, il s'était enfui chez les Khazars et avait épousé la sœur du Khan, puis, à la veille d'être trahi par ses nouveaux amis, il gagna les bouches du Danube, non sans avoir essuyé une tempête dans laquelle il faillit périr. Bien accueilli par le Khan bulgare Terbel, il fit alliance avec lui, et ce fut une armée bulgare qui lui permit de rentrer à Constantinople en 705 ³.

LES VENGEANCES DE JUSTINIEN Il était altéré de vengeance et, pris d'une folie sanguinaire, il passa son second règne à organiser la terreur, à ordonner des exécutions, à imaginer les supplices les plus raffinés ⁴. Parmi ses victimes, nous mentionnerons le patriarche Callinique, coupable d'avoir favorisé l'usurpation de Léonce. Il fut déposé, condamné à avoir les yeux crevés et envoyé à Rome au pape. Le moine Cyrus, qui avait prédit à Justinien sa restauration, fut élevé au patriarcat ⁵.

REPRISE DES RAPPORTS AVEC ROME Cependant, au milieu des soucis qui l'assiégeaient, Justinien n'avait pas oublié l'échec qu'il avait subi à Rome. L'année même de sa restauration, un Grec de naissance, Jean VII, avait été élu à la papauté (1^{er} mars 705) ⁶. L'empereur, qui tenait beaucoup à faire approuver par

(1) THEOPHANES, a. 6187 ; NICÉPHORE, édit. DE BOOR, p. 37-39 ; CH. DIEHL, *L'empereur au nez coupé*, p. 185-189.

(2) THEOPHANES, a. 6190 ; NICÉPHORE, édit. DE BOOR, p. 40.

(3) THEOPHANES, a. 6196, 6197 ; NICÉPHORE, édit. DE BOOR, p. 40-41 ; CH. DIEHL, *L'empereur au nez coupé*, p. 190-195. Cette restauration dut avoir lieu en août 705. Vqjr BROOKS, *article cité*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. VI, 1897, p. 52.

(4) THEOPHANES, a. 6198 ; NICÉPHORE, édit. DE BOOR, p. 42 ; CH. DIEHL, *op. cit.*, p. 195-204.

(5) THEOPHANES, a. 6188 ; NICÉPHORE, édit. DE BOOR, p. 42 ; BROOKS, *article cité* dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. VI, 1897, p. 51-54. Callinique avait succédé à Paul le 30 août 694.

(6) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 376 ; GAY, *article cité* dans *Mélanges Schlumberger*, p. 51-54.

le pape les actes du Quinisexte, lui demanda d'en faire examiner les canons par un concile de métropolitains, d'admettre ceux qui ne soulèveraient pas d'objection et de rejeter les autres. On voit que Justinien s'était départi de son intransigeance, mais il semble résulter du témoignage du *Liber pontificalis* que Jean VII n'osa profiter du droit d'amendement qui lui avait été donné¹.

**LE PAPE CONSTANTIN
A CONSTANTINOPLE**

Jean VII mourut le 18 octobre 707 et eut pour successeur Constantin qui ne fut consacré que le 25 mars 708². Justinien II lui fit demander de venir à Constantinople³. Après de longs délais, pendant lesquels l'empereur exerça de cruelles représailles contre Ravenne, dont l'archevêque, Félix, fut amené à Constantinople, déposé et interné dans une forteresse du Pont⁴, le pape s'embarqua en octobre 710 avec une nombreuse suite d'évêques et de clercs, parmi lesquels se trouvait le futur pape Grégoire II. Le navire pontifical fit escale à Naples, à Palerme, où Constantin fut reçu par le stratège Théodore, l'exécuteur de Ravenne, puis à Reggio, à Otrante, où l'on passa l'hiver, enfin à Chio où le stratège naval Théophile reçut le pape et escorta son navire jusqu'à Constantinople.

Là le jeune empereur Tibère, fils de Justinien, le patriarche Cyrus, le sénat et le clergé vinrent accueillir le pape avec des chevaux richement harnachés. Un brillant cortège se forma, pénétra dans la ville par la Porte d'Or, réservée aux entrées triomphales, et suivit la rue principale, la Mésé, jusqu'au Grand Palais, où eut lieu une réception. Le pape fut ensuite conduit au palais de Placidie, où résidaient ses apocrisiaires.

**CONFÉRENCE ENTRE LE PAPE
ET L'EMPEREUR**

Justinien, qui était alors en Asie, fit demander au pape de venir le trouver à Nicomédie. Dès qu'il le vit, il se prosterna devant Constantin et lui baisa les pieds, puis le pontife et le basileus se donnèrent l'accolade. Le dimanche, le pape célébra la messe devant Justinien, qui reçut de sa main la communion. Après avoir renouvelé tous les privilèges de l'Église romaine, l'empereur permit au pape de rentrer à Rome, où il était de retour le 24 octobre 711. Malheureu-

(1) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 386 : « *Sed hic humana fragilitate timidus, hos tomos nequaquam emendans per suprafatos metropolitans direxit ad principem* ». L. DUCHESNE [*L'Église au VI^e siècle*, p. 481] ne pense pas que Jean VII ait pleinement approuvé le Quinisexte, puisque Justinien II a repris l'affaire avec le pape Constantin. Cf. DÆLGER, *Reg.*, 264.

(2) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, p. 389.

(3) DÆLGER, *Reg.*, 266, 267, 268.

(4) AGNELUS, *Liber pontificalis ecclesiae Ravennatis*, cxxxvii-cxliii, dans *Scriptores rerum langobardicarum*, p. 367-372. Le pape était en mauvais termes avec l'archevêque de Ravenne, qui en venant faire confirmer sa dignité à Rome, s'était montré hautain et revendiquait l'autocéphalie de son siège.

sement, nous sommes mal renseignés sur le résultat de cette conférence. Notre source unique, le *Liber pontificalis*, nous apprend seulement que l'empereur eut des entretiens au sujet du Quinisexte avec le diacre Grégoire, qui faisait partie de la suite du pape. « Interrogé par l'empereur au sujet de certains chapitres, il lui fit une réponse satisfaisante et parvint à résoudre chaque question¹. Il paraît vraisemblable qu'il y eut entre les interlocuteurs des concessions mutuelles sur lesquelles les sources ne nous renseignent pas. Dans sa préface aux actes du second concile de Nicée, adressée au pape Jean VIII (872-882), Anastase le Bibliothécaire affirme que sur les cent deux canons du Quinisexte, cinquante ont été approuvés par l'un des prédécesseurs du pape actuel. Il n'est pas impossible que ce soit là un résultat de l'accord conclu entre Constantin et Justinien II².

§ 4. — Le démembrement de l'Empire.

RESSERREMENT DES LIMITES DE LA CHRÉTIENTÉ

Le fait dominant de cette triste période, c'est le resserrement des limites de la chrétienté, entamée d'un côté par les conquêtes de l'Islam, de l'autre par l'établissement dans l'Empire de peuples barbares encore païens. Sans doute les derniers Héraclides ont fait des efforts méritoires pour résister à cette poussée et ont réussi à retarder la catastrophe d'un demi-siècle ; par la création des thèmes, corps d'armée établis d'une manière permanente dans des provinces soumises au régime militaire, ils ont su regrouper les forces dont ils disposaient et organiser une défensive méthodique. Justinien II lui-même, dans les premières années de son règne, a su continuer et même perfectionner cette œuvre de ses prédécesseurs, mais, par sa politique brouillonne, par son caractère fantasque et les folies sanguinaires de son second règne, il l'a compromise irrémédiablement. Il a laissé l'Empire sans défense et livré à l'anarchie.

LES BULGARES EN MÉSIE

L'établissement des Bulgares dans la péninsule des Balkans fut un des événements décisifs du VII^e siècle. Sans doute de nombreuses tribus de Slaves étaient cantonnées dans l'Empire, éparses en Illyricum, en Grèce, en Macédoine, mais elles n'avaient aucune cohésion ; l'œuvre de leur conversion

(1) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, p. 389-391. Sur les privilèges, DOLGER, *Reg.*, 269 ; DIEHL, *Exarchat de Ravenne*, p. 372.

(2) MANSI, t. XII, col. 982. D'après Anastase, ce serait un pape du nom d'Étienne, peut-être Étienne II, qui aurait promulgué ces 50 canons : « non ex his plus quam L recipiendos synodice promulgavit, licet quaedam constituta pontificum ex ipsis canonibus assumpta esse videantur ». Ces canons sont regardés par Anastase comme rattachés au VI^e concile œcuménique.

au christianisme et de leur assimilation avait déjà commencé. Les Bulgares, tribus nomades, débris d'un grand peuple turc, fuyant devant leurs congénères les Khazars, établis entre la Caspienne et la mer Noire, traversèrent le Danube et, groupant les tribus slaves sous leur domination, leur donnèrent la cohésion qui leur manquait. A la différence des Slaves, ces nomades avaient cette notion d'un État centralisé, d'une administration bureaucratique que tous les peuples turcs ou mongols avaient rapportée de leurs contacts séculaires avec la civilisation chinoise. Entièrement Turcs par leur langue, par leur costume, par leurs institutions, pratiquant le vieux paganisme des Huns, les Bulgares, horde relativement peu nombreuse, furent comme noyés au milieu de la population slave, dont ils finirent par adopter la langue. Ce fut donc de cette union intime entre des Turcs et des Slaves que naquit l'État bulgare, qui devait être si redoutable pour l'Empire¹.

On a vu que, vers 630, les Bulgares, encore établis sur la mer Noire, avaient été les alliés d'Héraclius². Entre 650 et 670 environ, leur Khan, Asparouch, établi en Dobroudja, traversa le Danube et menaça les ports byzantins de la mer Noire³. Inquiet, Constantin IV organisa contre cette horde une double expédition terrestre et maritime, mais les Bulgares, cachés dans les marais du Bas-Danube, enveloppèrent l'armée impériale, commandée par l'empereur lui-même, et la mirent en déroute (679-680). Les Bulgares, trouvant le champ libre devant eux, s'étendirent jusqu'à la mer Noire, soumirent les tribus slaves éparses et s'emparèrent du port de Varna. En 681, Constantin IV prit le parti de traiter avec Asparouch et de lui verser un tribut annuel⁴.

En 689, Justinien II, qui venait de renouveler la paix avec les Arabes, rompit le traité signé avec les Bulgares, passa les Balkans, dispersa facilement les hordes ennemies, puis, se retournant contre les tribus slaves de Macédoine, il les força à se soumettre à l'Empire et revint, après une entrée triomphale à Thessalonique, avec de nombreux prisonniers qu'il enrôla dans son armée et cantonna en Bithynie, pour grossir les contingents du thème de l'Opsikion⁵. Mais, pendant que l'Empire était occupé à lutter contre les Arabes, l'État bulgare se consolida entre les Balkans et le Danube sous Asparouch et son fils Terbel, qui aida, comme on l'a vu, Justinien II à remonter sur le trône et apprit ainsi à connaître la route de Constantinople.

(1) Sur l'origine des Bulgares et de leur état, voir STEVEN RUNCIMAN, *A history of the first Bulgarian Empire*, Londres, 1930 (bibliographie).

(2) Cf. *supra*, p. 148.

(3) RUNCIMAN, *op. cit.*, p. 26.

(4) THEOPHANES, a. 6171 ; NICÉPHORE, édit. DE BOOR, p. 33-35.

(5) THEOPHANES, a. 6179-6180 ; NICÉPHORE, édit. DE BOOR, p. 36-37.

ARRET DE L'OFFENSIVE ARABE

De 683 à 692, les guerres civiles du califat arrêterent momentanément l'offensive des Arabes contre l'Empire¹. En 688, Justinien II renouvela avec Abd-el-Melik le traité que Constantin IV avait conclu avec Moavyah et obtint des avantages nouveaux. Une sorte de condominium fut établi entre les deux puissances sur l'île de Chypre, l'Arménie, l'Ibérie, mais Justinien commit une faute en acceptant l'établissement dans l'Empire des *Marda tes* (rebelles), montagnards du Taurus, qui s'étaient installés en Cilicie et en Syrie, faisant une guerre incessante aux Arabes, qui furent enchantés d'être débarrassés de ces hôtes incommodes. Ils furent cantonnés en Asie Mineure, mais l'Empire perdit ainsi une position de premier ordre en Syrie².

REPRISE DE LA GUERRE
AVEC LES ARABES

Une faute plus grave encore fut la rupture de la paix avec les Arabes, d'autant que les préparatifs militaires de Justinien ayant été connus à Damas, le calife devança l'empereur et fit envahir l'Asie Mineure par son frère, Mahomet, gouverneur de Mésopotamie³. Justinien marcha à leur rencontre, refusa d'entrer dans de nouvelles négociations et leur livra bataille près d'une ville maritime appelée Sebastopolis. Les Arabes furent vainqueurs, grâce à la trahison des corps de Slaves que Justinien avait incorporés dans son armée (692-693)⁴.

LA DÉFENSE DE L'ASIE MINEURE

Le résultat de cette campagne désastreuse fut de permettre aux Arabes de recommencer leurs incursions périodiques sur le territoire impérial⁵. Pendant son règne éphémère (698-705), Tibère III s'occupait de défendre la frontière; son frère Héraclius, à la tête d'une armée, prit même l'offensive en territoire arabe et s'avança jusqu'à Samosate où il fit beaucoup de prisonniers et de butin⁶. Ces succès n'empêchèrent pas les Arabes de s'établir en Cilicie, à Mopsueste, dont ils firent une forteresse puissante à la frontière de l'Empire (705)⁷, et de s'emparer

(1) En 683, à la mort de Moavyah II, trois prétendants se disputent le califat. Après la proclamation d'Abd-el-Melik, fils de Merwan, en 685, la guerre civile devient générale. En 690, Abd-el-Melik soumet les Chiïtes de l'Irak. En octobre 692, il s'empare des villes saintes, La Mecque et Médine, mais jusqu'en 697 il a à combattre la secte des Kharidjites en Irak et en Perse. Voir l'exposé de ces faits dans Georges MARÇAIS, *Le monde oriental de 395 à 1081*, p. 203-206.

(2) THEOPHANES, a. 6178; NICÉPHORE, édit. DE BOOR, p. 36-37; EUTYCHIUS, *Annales*, dans P. G., 4112; MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, t. II, p. 469; DÖLGER, *Reg.*, 257; CH. DIERT, *L'empereur au nez coupé*, p. 178-179.

(3) THEOPHANES, a. 6183-6184.

(4) THEOPHANES, a. 6184; NICÉPHORE, édit. DE BOOR, p. 36-37; MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, t. II, p. 451-452; sur la difficulté de situer l'emplacement de Sebastopolis, voir BROOKS, *The locality of the battle of Sebastopolis*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. XVIII, 1909, p. 154-156.

(5) THEOPHANES, a. 6189.

(6) THEOPHANES, a. 6190, 6192; NICÉPHORE, édit. DE BOOR, p. 39; MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, t. II, p. 474.

(7) MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, t. II, p. 478.

de la IV^e Arménie (vallée supérieure du Tigre)¹. Après la restauration de Justinien, l'armée impériale affaiblie ne put empêcher l'ennemi d'envahir la Cappadoce et de prendre la ville de Tyane qui fut détruite de fond en comble². Les incursions arabes se multiplièrent, pendant que l'Empire était livré à la guerre civile, et, en 710, une troupe de trente Arabes put parvenir jusqu'à Chrysopolis (Scutari actuelle) sur le Bosphore, massacrer des habitants et incendier les navires qui se trouvaient dans le port³.

PERTE DÉFINITIVE DE L'ARMÉNIE La domination arabe en Arménie était loin d'être solide, et Justinien II put profiter des troubles du califat pour y reprendre pied. En 686, le stratège Léon l'Isaurien (le futur empereur) chassa les garnisons arabes de l'Arménie, de l'Ibérie, de l'Albanie et soumit ces pays au tribut⁴. En 690, une armée impériale de trente mille hommes défendit le pays contre le retour des Arabes. Le prince Achot Bagratouni, jugé trop puissant, se vit opposer Nersès Kamsarakan curopalate. Il s'ensuivit une guerre civile dans laquelle Achot fut tué en repoussant les Arabes. Cependant les troupes grecques d'occupation, sous prétexte de chasser les garnisons arabes, commettaient toute espèce de méfaits, et le catholicos Sahah III était contraint d'accepter la communion de Constantinople⁵. Aussi, après la défaite de Justinien à Sebastopolis en 693, Sempad Bagratouni, placé à la tête de l'Arménie impériale, livra le pays aux Arabes et expulsa les garnisons grecques⁶. Créé prince d'Arménie par le calife, il travailla à affaiblir le parti byzantin représenté surtout par les Mamikonians et les Kamsarakans. En 698, il repoussa une armée byzantine envoyée en Arménie par Tibère III, puis, à son tour, il devint suspect aux Arabes, qui l'emmenèrent à Damas avec le catholicos. A son retour, vers 700, il s'enfuit en territoire byzantin, avec de nombreux Arméniens, après avoir massacré une garnison arabe. Bien accueilli et installé près de la frontière, il rentra en Arménie avec une armée byzantine, au moment où les Arméniens exaspérés par le massacre général des nobles se soulevaient contre les Arabes. Ayant été battu, il retourna dans l'Empire, fut installé à Poti sur la mer Noire, mais paya cette hospitalité en mettant la ville au pillage et en retour-

(1) THEOPHANES, a. 6194, 6195 ; MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, p. 479.

(2) THEOPHANES, a. 6201 ; NICÉPHORE, édit. DE BOOR, p. 43 ; MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, t. II, p. 478.

(3) THEOPHANES, a. 6201, 6202, 6203 ; NICÉPHORE, édit. DE BOOR, p. 44 ; MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, t. II, p. 497.

(4) THEOPHANES, a. 6178 ; NICÉPHORE, édit. DE BOOR, p. 36 ; MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, t. II, p. 478 ; GRÉVOND, trad. franç. CHAHNAZAREAN, Paris, 1856, p. 16-18.

(5) J. LAURENT, *L'Arménie entre Byzance et l'Islam*, p. 202-203.

(6) THEOPHANES, a. 6185 ; NICÉPHORE, édit. DE BOOR, p. 37. Sur l'effet déplorable produit en Arménie par les canons du concile Quinisexte, voir PEETERS, *A propos de la version arménienne de l'historien Socrate*, dans *Mélanges Bidez*, t. II, p. 670-671, Bruxelles, 1934.

nant aux Arabes (711). Cette trahison eut pour cause l'édit de l'usurpateur Philippicus, lui-même d'origine arménienne, qui ordonnait à tous les Arméniens habitant sur le territoire impérial de reconnaître l'autorité du patriarche de Constantinople. A cette politique tracassière les Arabes répondirent en restituant à l'Arménie son autonomie, en replaçant Sempad à la tête de l'armée et en rappelant tous les nobles qui s'étaient enfuis. Le parti impérialiste fut définitivement affaibli, lorsqu'en 719 le concile de Mantzikert ordonna d'expulser d'Arménie tous les chalcédonites. Les rapports entre les Arméniens et l'Empire ne cessèrent pas, mais ils ne comptèrent plus sur Byzance pour les délivrer de la domination arabe¹.

*LA PRISE DE CARTHAGE
ET LA PERTE DE L'AFRIQUE*

De tous les événements de cette époque, fertile en catastrophes, l'un des plus néfastes fut la conquête définitive par l'Islam de cette Afrique latine, dont l'Église, glorieuse du souvenir des Tertullien, des Cyprien, des Augustin, tenait une place si importante dans la chrétienté et dont la possession justifiait encore pour l'Empire sa prétention au titre d'œcuménique. Il ne semble pas que, Constant excepté, les empereurs aient mesuré l'importance de sa position et des ressources qu'elle pouvait leur fournir. Cependant le raid si facile d'Abdallah en Byzacène en 647 aurait dû être un avertissement². Les Arabes revinrent vingt ans plus tard, mais eurent surtout affaire aux Berbères. Oqbah, ancien lieutenant d'Amrou, voulant créer un établissement durable, qui serait comme Koufa en Basse-Mésopotamie, comme Fostat en Égypte, un centre à la fois militaire et religieux, fonda la colonie de Kairouan en 670 ; en cinq ans la ville fut bâtie. Oqbah aurait ensuite dirigé une expédition jusqu'à l'Atlantique et aurait été assassiné à son retour dans l'oasis de Biskra en 683³. Sa fondation lui survécut du moins, et Kairouan devint une menace permanente contre Carthage, sans que les empereurs aient fait le moindre effort pour la détruire, pas plus qu'ils ne profitèrent de l'arrêt de l'offensive arabe pendant les guerres civiles du califat pour mettre l'Afrique en état de défense.

Redevenu maître de l'État arabe, le calife Abd-el-Melik jugea le moment venu d'entreprendre la conquête systématique de l'Afrique. En 696 il confia à Hassan la plus forte armée qui eût été mobilisée encore contre l'Occident, environ quarante mille hommes. Hassan parut devant

(1) J. LAURENT, *op. cit.*, p. 203-206 ; sur l'édit de Philippicus obligeant les Arméniens à se rallier au patriarcat de Constantinople, voir DÆLGER, *Reg.*, 272.

(2) Cf. *supra*, p. 165.

(3) WEIL, *Geschichte der Chalifen*, t. I. Stuttgart, 1846, p. 183 ; Georges MARCAIS, *Le monde oriental de 395 à 1081*, p. 206-207 ; AHMAD FIKRY, *La grande Mosquée de Kairouan*, Paris, 1934, p. 15 et 16. Le raid d'Oqbah jusqu'à l'Atlantique a un caractère à moitié légendaire ; Ch. DIEHL, *L'Afrique byzantine*, p. 570-574 et 576-579.

Carthage et y entra après un assaut furieux, mais il ne put s'y maintenir. Léonce, alors sur le trône impérial, envoya en Afrique une grande flotte sous le commandement du patrice Jean. La chaîne qui fermait le port de Carthage fut forcée et l'armée impériale obligea les Arabes à évacuer la ville (697). Mais au printemps de l'année suivante, le calife envoya à Hassan des renforts. Carthage fut attaquée à la fois par terre et par mer. Devant des forces supérieures, le patrice Jean crut la résistance inutile et évacua Carthage, sans l'avoir défendue, en ramenant sa flotte jusqu'en Crète pour y attendre des renforts (698). Ce fut là que l'état-major de l'armée, craignant la colère de Léonce, se révolta et proclama Apsimar empereur sous le nom de Tibère III (698)¹.

La prise de Carthage permit à Hassan d'établir la domination arabe sur toute l'Afrique. Une partie de la population des villes s'enfuit en Italie et en Gaule. La seule résistance vint des tribus berbères. En 703, Hassan soumit la Numidie après avoir infligé une grande défaite aux Maures, commandés par une reine-prophétesse, Al-Kachina. En 704, Hassan fut remplacé par Moucâ qui conquiert toute la Mauritanie jusqu'à l'Océan. De l'Exarchat d'Afrique il ne resta à l'Empire que la position de Septem (Ceuta), les îles Baléares et la Sardaigne. L'esprit de tolérance des premiers califes avait fait place au prosélytisme religieux et presque toute la population indigène dut embrasser l'Islam, non sans résistance d'ailleurs de la part des tribus berbères².

§ 5. — Guerres civiles et anarchie de l'Empire.

CHUTE DE JUSTINIEN II La période qui s'étend de 710 à 715 est l'une des plus sombres de l'histoire de Byzance. Menacé de dislocation par les guerres civiles et la recrudescence des invasions, l'Empire ne put échapper qu'à grand'peine à la catastrophe finale. La politique féroce de Justinien II ne tarda pas à porter ses fruits. L'exécution militaire de Ravenne ne fit qu'exaspérer l'esprit de révolte des habitants qui massacrèrent l'exarque Jean Rizokope (710). Toutes les villes de l'Exarchat firent cause commune avec la métropole et un nouvel exarque fut élu par la population³. Mais ce fut l'âpreté avec laquelle Justinien voulut tirer vengeance de Cherson qui causa sa perte. Pour punir les habitants d'avoir essayé de le livrer à Tibère III pendant son séjour, il envoya une flotte commandée par Étienne surnommé le Farouche, avec l'ordre de massacrer tous les habi-

(1) THEOPHANES, a. 6190; NICÉPHORE, édit. DE BOOR, p. 39-40; MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, p. 473; *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 366. Sur les sources arabes, voir A. AUDOLLENT, *Carthage romaine*, p. 138-140; CH. DIEHL, *Afrique byzantine*, p. 580-586.

(2) ÉLIE DE NISIBE, dans *Scriptores Syri*, t. VII, p. 74-76.

(3) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 391; AGNELUS, *Liber pontificalis ecclesiae Ravennatis*, cxli-cxlii, dans *Scriptores rerum langobardicarum*, p. 367-370; DIEHL, *Exarchat de Ravenne*, p. 360-362.

tants. Étienne n'ayant exécuté ses ordres qu'en partie, l'empereur furieux expédia une nouvelle flotte en 711, avec l'ordre de raser Cherson de fond en comble et de faire passer la charrue sur son emplacement. Un corps de Bulgares, que l'empereur avait pris à sa solde, devait concourir à l'exécution. A cette nouvelle, les habitants de Cherson firent alliance avec les Khazars, massacrèrent les envoyés impériaux qui se présentèrent et proclamèrent empereur le stratège arménien Vardan, à qui un moine avait prêté le pouvoir suprême et qui avait été exilé sous Tibère III pour cette raison, puis rappelé par Justinien. Vardan prit le nom de Philippicus, se réfugia chez les Khazars à l'approche de la flotte impériale, signa avec eux un traité d'alliance. Grâce à l'intervention de ces alliés, le commandant de l'expédition ne put entrer dans la ville et, sachant ce qui l'attendait s'il revenait à Constantinople, passa à l'usurpateur avec son armée et sa flotte.

Philippicus ayant ainsi acquis les forces nécessaires, fit voile pour Constantinople et y entra sans résistance. Justinien, qui était passé en Asie pour avoir plus vite des nouvelles de Cherson, revint en toute hâte, mais ce fut pour tomber au milieu des rebelles. Le spathaire Élie, dont il avait massacré la famille, lui trancha la tête qui fut portée à travers la ville au bout d'une pique et envoyée à Ravenne. L'impératrice-mère Anastasie et le fils de Justinien, le jeune Tibère, âgé de six ans, avaient été égorgés sauvagement dans l'église des Blachernes¹.

PHILIPPICUS ET
LA RÉACTION MONOTHÉLITE

Le nouvel empereur était peu préparé à la tâche immense qu'il avait acceptée d'un cœur léger. Il avait été élevé sans doute par quelques-uns de ces monothélites endurcis, qui avaient gardé secrètement leurs doctrines sous Justinien II. Parvenu au pouvoir suprême, Philippicus s'imagina qu'il pourrait facilement détruire l'œuvre du VI^e concile œcuménique, et il n'hésita pas à ajouter aux difficultés, au milieu desquelles se débattait l'Empire, une nouvelle querelle religieuse².

A peine était-il entré à Constantinople qu'il manifesta ses sentiments, et il refusa de pénétrer au Palais impérial avant qu'on eût détruit un tableau représentant l'assemblée du VI^e concile et qui avait été exécuté par ordre de Constantin IV pour en perpétuer la mémoire³. Aussitôt tous ceux qui étaient restés attachés secrètement au monothélisme,

(1) THEOPHANES, a. 6203, est la seule source qui donne un récit détaillé ; NICÉPHORE, édit. DE BOOR, p. 44 ; Ch. ДИЕВЪ, *L'empereur au nez coupé*, p. 201-211 ; AGNELLUS, *Liber pontificalis Ecclesiae Ravennatis*, cxxi-cxxlii, dans *Scriptores rerum langobardicarum*, p. 370-371.

(2) Le moine qui lui avait prêté l'Empire était un monothélite qui passait pour prophète (προφητικὸς καὶ αἰρετικὸς), THEOPHANES, a. 6203.

(3) *Agathonis diaconi peroratio*, dans COMBERGIS, *Historia haeresis monothelitarum*, Paris, 1648 et MANSI, t. XII, col. 193. Il s'agit d'Agathon dans son *Épilogue* aux Actes du VI^e concile. Sur l'emplacement du tableau, voir EBERSOLT, *Le grand palais de Constantinople*, p. 29.

parmi lesquels des évêques, comme André de Crète ou Germain de Cyzique, plus tard patriarche, de hauts fonctionnaires et des clercs, jetèrent le masque¹. En janvier 712, le patriarche Cyrus, resté orthodoxe, fut déposé et remplacé par le diacre Jean, bibliothécaire du patriarcat². Par un édit adressé au pape Constantin, l'empereur prescrivit à tous ses sujets de professer le dogme de la volonté unique du Christ et réhabilita la mémoire du patriarche Sergius, du pape Honorius et de tous ceux qui avaient été condamnés par le VI^e concile. Leurs noms devaient être rétablis dans les diptyques, et leurs portraits partout où ils avaient été détruits. L'ordre fut donné de brûler l'exemplaire des Actes du VI^e concile qui se trouvait au Palais impérial. Tous ceux qui protestèrent contre cet édit furent exilés³.

*PROTESTATION DU PAPE
CONTRE L'ÉDIT IMPÉRIAL*

A Ravenne, l'archevêque Félix, aveuglé par ordre de Justinien et rétabli sur son siège par Philippicus, fit accepter l'édit impérial⁴. A Rome le pape reçut, en même temps que l'édit, l'image laurée de Philippicus et la tête de Justinien. Le pape et le clergé ne se contentèrent pas de refuser l'édit, mais ils repoussèrent le portrait impérial, ne voulant pas reconnaître un empereur hérétique. Un nouveau duc, Pierre, envoyé au pape, ne fut pas reçu, et une échauffourée eut lieu entre sa suite et celle de l'ancien duc, Christophore. Des clercs portant la croix et l'Évangile, envoyés par le pape, arrêtèrent le combat⁵. A la nouvelle que le tableau du VI^e concile avait été détruit au Palais impérial, le pape et toute la population romaine portèrent en grande pompe à Saint-Pierre un coffre, sur lequel étaient figurés les six conciles œcuméniques et qui contenait le recueil de leurs actes⁶.

CHUTE DE PHILIPPICUS

L'avènement de Philippicus n'avait fait que précipiter la désorganisation de l'Empire et en particulier de l'armée impériale. Pendant que l'Occident lui échappait, les Bulgares envahissaient la Thrace, sous prétexte de venger Justinien leur allié, et la pillaient impunément sans rencontrer de résis-

(1) La liste de ces monothélites est donnée par THEOPHANES, a. 6203.

(2) BROOKS, *op. cit.*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. VI, 1897, p. 45 ; MANSI, t. XII, p. 190.

(3) Les principales sources sur ces faits sont l'*Épilogue* du diacre AGATHON, dans MANSI, t. XII, col. 190-196 et la lettre écrite plus tard par le patriarche Jean pour se justifier, en prétendant que Philippicus voulait attaquer même le concile de Chalcédoine et qu'il n'a accepté le patriarcat que pour un moindre mal, dans MANSI, t. XII, col. 196-210 ; THEOPHANES, a. 6203 ; NICÉPHORE, édit. DE BOOR, p. 48 ; DÆLGER, *Reg.*, 271.

(4) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, p. 391 ; AGNELLUS, *Liber pontificalis ecclesiae Ravennatis*, dans *Scriptores rerum langobardicarum*, p. 371-375.

(5) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 391-394 ; DIEHL, *Exarchat de Ravenne*, p. 362.

(6) *Ibid.*, p. 391. Sur l'objet exposé à Saint-Pierre il convient d'adopter l'explication donnée par BURX du mot *botarea*, corruption de *κίβωτάρια*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. V, 1896, p. 570-571 (*A greek word in the Liber pontificalis*).

tance¹. En Asie Mineure, l'émir de Mésopotamie envahissait le Pont et prenait Amasée, pendant qu'Abbas, fils du calife Walid, faisait la conquête de la Pisidie et s'emparait d'Antioche, sa métropole². Mais surtout la politique religieuse de Philippicus l'avait rendu impopulaire. Un complot se forma parmi les troupes de l'Opsikion, appelées en Thrace pour repousser les Bulgares. Philippicus, arrêté dans son lit, eut les yeux crevés, et un fonctionnaire du palais, Artemius, *protoascretis*, fut proclamé empereur (3 juin 713). Le règne de Philippicus avait duré à peine six mois³.

ANASTASE II.

L'ORTHODOXIE RÉTABLIE

Le nouvel empereur prit le nom d'Anastase II, et son premier soin fut de répudier la politique monothélite de son prédécesseur, dont il punit d'ailleurs les meurtriers⁴. Aussitôt après son couronnement par le patriarche, il poussa avec toute l'assistance des acclamations en l'honneur du VI^e concile, dont il fit rétablir l'image au palais impérial. Un nouvel exarque d'Italie, le patrice Scholasticus, vint apporter au pape une lettre de l'empereur contenant une profession de foi orthodoxe. Les images laurées d'Anastase furent reçues à Rome avec respect et son nom fut inséré dans les diptyques⁵. De son côté, le patriarche Jean envoya au pape une lettre synodale dans laquelle il lui expliquait pourquoi il avait accepté le patriarcat de Philippicus et déclarait avoir prêté serment d'orthodoxie devant les apocrisiaires romains⁶.

Le patriarche Jean mourut d'ailleurs peu après l'envoi de cette lettre et il eut pour successeur Germain, évêque de Cyzique, qui avait abjuré le monothélisme. L'apocrisiaire du pape semble avoir pris une part importante à son élection. Le nouveau patriarche fut sacré le 11 août 715⁷.

LA RÉVOLTE MILITAIRE
DEVANT L'ENNEMI

Lorsque Anastase prit le pouvoir, l'Empire, en pleine anarchie, était menacé de la part des Arabes d'une attaque générale. En 714, l'émir Moslémah avait ravagé cruellement la Galatie, mais, de plus, le calife ne rêvait rien moins que de s'emparer de Constanti-

(1) THEOPHANES, a. 6204 ; NICÉPHORE, édit. DE BOOR, p. 48.

(2) THEOPHANES, a. 6205 ; NICÉPHORE, édit. DE BOOR, p. 49 ; MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, t. II, p. 474.

(3) THEOPHANES et NICÉPHORE, mêmes références.

(4) *Ibid.*

(5) DELGER, *Reg.*, 2173 ; *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 392-394.

(6) MANSI, t. XII, col. 196-210.

(7) Jean ne fut pas déposé, comme l'affirme à tort ZONARAS, XIV, 27, édit. DINDORF, t. III, p. 331 ; THEOPHANES, a. 6207 ; sur cette élection, voir BROOKS, article cité dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. VI, 1897, p. 53. Le procès-verbal du transfert de Germain de l'évêché de Cyzique à celui de Constantinople fut dressé en présence de l'apocrisiaire romain, Michel, comme l'indique Theophanes : MANSI, t. XII, col. 256.

nople. Afin de se renseigner sur ses intentions, Anastase envoya à Damas une ambassade demander une trêve, qui fut refusée. Au retour de la mission, l'empereur publia un édit ordonnant aux habitants de Constantinople de se pourvoir de vivres pour trois ans. Des navires de course furent construits, les murs maritimes furent réparés et garnis de machines¹. De son côté le calife Soliman, qui avait succédé à son frère Walid, rassemblait des forces considérables.

Ce fut dans ces circonstances dramatiques qu'en 715 une mutinerie éclata dans la flotte impériale stationnée à Rhodes. Après avoir tué leur chef, Jean, diacre de Constantinople, les rebelles, étant descendus à terre, proclamèrent empereur, tout à fait malgré lui, un simple receveur d'impôts appelé Théodose, puis, entraînant les troupes du thème d'Opsikion, marchèrent sur Constantinople. Anastase II passa à Nicée pour organiser la résistance. La flotte dont il disposait put arrêter la flotte rebelle pendant six mois. Cependant celle-ci parvint à débarquer des corps de troupes sur la côte européenne et des traîtres leur ouvrirent les portes. Le pillage de la ville commença. Anastase II avait essayé de se défendre à Nicée, mais, battu dans une rencontre, et apprenant la prise de Constantinople, il abdiqua après avoir obtenu la vie sauve pour lui et ses amis et devint moine à Thessalonique² (fin d'août 715).

Théodose III avait dû son pouvoir à l'armée navale et au thème de l'Opsikion. Les autres thèmes de l'Anatolie refusèrent de le reconnaître, et les chefs arabes en marche vers Constantinople favorisèrent cette nouvelle révolte. Le stratège du thème des Anatoliques, Léon l'Isaurien, s'entendit avec son collègue Artavasde, stratège du thème des Arméniques, à qui, pour sceller cette alliance, il donna sa fille en mariage. Le 18 avril 716, Léon fut proclamé empereur à Amorium avec l'appui des Arabes, mais il sut se dégager de ces alliés compromettants et marcha sur Constantinople. Après avoir battu près de Nicomédie un corps de troupes envoyé contre lui par Théodose, il arriva jusqu'à Chrysopolis, bien accueilli des populations. Théodose, qui avait accepté l'Empire par force, se laissa facilement persuader par le sénat et le patriarche de déposer le pouvoir, à condition que lui et sa famille auraient la vie sauve et qu'il conserverait ses biens personnels. Le 25 mars 717, Léon fit son entrée dans la ville par la Porte d'Or et fut couronné empereur à Sainte-Sophie par le patriarche Germain³.

(1) THEOPHANES, a. 6206-2607 ; NICÉPHORE, édit. DE BOOR, p. 49-50 ; MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, t. II, p. 479 ; DÆLGER, *Reg.*, 274-275.

(2) THEOPHANES, a. 6207 ; NICÉPHORE, édit. DE BOOR, p. 50-51 ; MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, p. 479.

(3) THEOPHANES, a. 6208 ; NICÉPHORE, édit. DE BOOR, p. 52 ; DÆLGER, *Reg.*, 277.

CHAPITRE VIII

LA FIN DE L'AFRIQUE CHRÉTIENNE ¹

§ 1. — L'Afrique chrétienne au temps de saint Grégoire le Grand.

La réorganisation de l'Afrique byzantine par l'empereur Maurice (582-602) et l'institution de l'exarchat marquent une date dans l'histoire de l'Église africaine et auraient pu, après les désastres causés par l'invasion vandale et le rétablissement dû à Justinien, procurer à cette province de la chrétienté une durable reprise, si la médiocrité des chefs ecclésiastiques locaux, parmi lesquels on ne rencontre, au VII^e siècle, personne qui approche d'un Cyprien ni d'un Augustin, et l'invasion arabe, avec l'islam imposé par les vainqueurs, n'avaient réduit à néant cette promesse de renouveau.

LA PROVINCE BYZANTINE D'AFRIQUE La répartition de l'Afrique en provinces, telle qu'on peut l'observer au début du VII^e siècle dans la *Descriptio orbis Romani* de Georges de Chypre, ne montre pas de grandes différences avec la division qui, sous Justinien, maintenait orgueilleusement sous l'autorité impériale toutes les provinces qui avaient appartenu à l'Empire romain, même la Maurétanie Césarienne que les Barbares avaient réduite à si peu de chose. La liste officielle sous Maurice renonce, et c'est à peu près la seule innovation, à cette façade derrière laquelle il n'y avait presque rien ;

(1) BIBLIOGRAPHIE. — I. SOURCES. — Pour les lettres de saint Grégoire le Grand, voir la bibliographie du chapitre I^{er} ; les autres lettres pontificales sont recensées dans les *Regesta* de JAFFÉ-WATTENBACH, voir l'Introduction. Parmi les chroniques utiles, outre celles qui ont été signalées aux chapitres précédents, voir la *Chronique* de JEAN, évêque de NIKIOU, trad. ZOTENBERG, dans *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXIV, 1883 ; parmi les historiens arabes, IBN KHALDOUN, *Histoire des Berbères*, trad. DE SLANE, Alger, 1852-1856 ; BALĀDHURI, *Kitāb Futūh al-Buldān* (*the Origins of the Islamic States*), trad. KHĀRI HITTĪ, New-York, 1916, p. 356 et suiv. ; pour les historiens byzantins, voir chap. IV-VII, XIII-XIV.

II. TRAVAUX. — CH. DIEHL, *L'Afrique byzantine*, Paris, 1896 (capital) ; dom H. LECLERCQ, *L'Afrique chrétienne*, t. II, 2^e édit., Paris, 1904 ; A. AUDOLLENT, *Carthage romaine*, Paris, 1901, p. 558 et suiv., et art. AFRIQUE dans *Dict. d'histoire et de géographie ecclésiastiques* (excellent) ; J. MESNAGE, *L'Afrique chrétienne, évêchés et ruines antiques*, Paris, 1912 (étude très importante de géographie historique), et *Le christianisme en Afrique, déclin et extinction*, Alger-Paris, 1915 ; P. MONCEAUX, *Timgad chrétien*, Paris, 1911 ; M. CAUDEL, *Les premières invasions arabes dans l'Afrique du Nord*, t. II, Paris, 1900 ; H. FOURNEL, *Les Berbères, étude sur la conquête de l'Afrique par les Arabes*, Paris, 1875-1881 ; E. MERCIER, *Histoire de l'Afrique septentrionale (Berbérie) depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conquête française*, Paris, 1888 ; C. HUART, *Histoire des Arabes*, t. II, p. 129 et suiv., Paris, 1913 ; A. MUELLER, *Der Islam in Morgen- und Abendland*, Berlin, 1887 ; *The Cambridge Mediaeval History*, t. II, 1913, p. 366 et suiv. (C. H. BECKER).

les rares débris de l'ancienne Césarienne, réunis à ce qui restait de la Maurétanie Sitifienne¹, constituaient la Maurétanie Première, la Maurétanie Seconde ayant pour capitale la citadelle avancée de Septem (Ceuta), en Tingitane, et recevant pour territoire, avec les Baléares, la zone de l'Espagne du Sud qui appartenait encore à l'Empire. La liste des évêchés, naturellement, avait subi des amputations correspondantes et, pour les anciennes Maurétanies, était loin de conserver tous les noms qu'elle comprenait avant la conquête vandale. La Sardaigne, avec la Corse, complétait la liste des gouvernements relevant du préfet du prétoire et du *magister militum* d'Afrique, tandis que la Tripolitaine était rattachée au diocèse d'Égypte².

L'EXARCHAT D'AFRIQUE Mais une institution nouvelle, celle de l'*exarchat*, est beaucoup plus importante que ce léger remaniement territorial. En Afrique, comme à Ravenne, l'exarchat dérogeait, pour permettre une défense plus efficace du pays, au principe, maintenu en théorie par l'organisation de Justinien, de la séparation des pouvoirs : en pratique, il était bien arrivé à Justinien lui-même, sur des points sensibles de l'Empire, particulièrement en Orient, de réunir entre les mains de certains gouverneurs appelés *stratèges* les pouvoirs militaires et civils, et l'on avait même recouru en Afrique, pour tenir tête aux Barbares, à cet expédient, mais à titre exceptionnel et sans que le titulaire de cette mission portât d'autre titre que celui de *patrice*. Au temps de Maurice, le magistrat qui assure, à côté du préfet du prétoire, la défense militaire, au-dessus des *ducs* chargés de commander chacun une section de la frontière, n'est plus un *magister militum* ; il porte le titre nouveau d'*exarque* et a reçu le droit, également nouveau, d'intervenir dans les affaires civiles, si bien que l'exarque en arrive à considérer le préfet « moins comme un égal que comme un subordonné »³ et tient la place, en réalité, d'un vice-empereur. De même, dans chaque subdivision provinciale de la préfecture d'Afrique, les *judices* qui administrent au civil leur *éparchie* (en Sardaigne, le *praeses*) continuent d'exercer leurs fonctions à côté du *dux* militaire, mais celui-ci use d'un droit, peut-être usurpé à l'origine, de regard et de contrôle, même sur le gouvernement civil. On observe le même déplacement d'attributions dans le rôle que

(1) Sitiff (Sétif) est mis par Georges de Chypre en Numidie, non en Maurétanie Première ; Gelzer et Diehl croient à une interversion dans le manuscrit et le rétablissent en Maurétanie, ex-Sitifienne, avec Rusuceuru (Tizzirt ?) ; le P. Mesnage n'admet pas cette interversion et s'en tient, pour des raisons proprement géographiques, au texte de Georges de Chypre (*L'Afrique chrétienne*, p. 528). — On sait que les provinces autres que les Maurétanies étaient la Numidie (en gros, le département actuel de Constantine), la Proconsulaire et la Byzacène (nord et sud de la Tunisie).

(2) GEORGES DE CHYPRE, *Descriptio Orbis Romani*, édit. GELZER, p. 33-35 (sur l'établissement du texte, voir l'introduction) ; DIEHL, *L'Afrique byzantine*, p. 466-471.

(3) Expression de MOMMSEN reprise par DIEHL, *op. cit.*, p. 474. A Ravenne, dont le cas est parallèle, l'« excellentissime patrice » (exarque) est nommé protocolairement avant l'« éminentissime préfet ».

jouent les tribuns à la tête de chaque garnison et, comme par voie de conséquence, sur chaque cité, en Corse par exemple, où le tribun Anastase, relevé de ses fonctions en 596, était regretté des habitants pour n'avoir fait de tort à personne dans sa « bonne administration »¹.

LE PATRICE GENNADIUS L'énorme et précieuse correspondance de saint Grégoire le Grand, où nous voyons le pape intervenir auprès des autorités provinciales pour régler les affaires les plus diverses avec un sens pratique éminemment averti, sont pour nous la source la plus sûre où nous puissions suivre dans les faits le fonctionnement de l'institution et son efficacité pour le bien de l'Afrique chrétienne. Le premier exarque qu'elle nous fasse connaître, Gennadius, était un bon général qui s'était signalé quelques années plus tôt en matant la révolte du chef maure Garmul (578-579), puis le soulèvement des Maures en 587 ; c'était sans doute à la suite de cette dernière victoire qu'il avait reçu son nouveau titre ; il le portait déjà quand Grégoire, en le félicitant de ses succès militaires (juillet 591), lui demande de faire cesser les vexations infligées à l'église de Porto Torrès (Sardaigne) par le duc Théodore² ; c'est un sujet de plainte que le pape devait avoir à formuler plus d'une fois. Quelques semaines plus tard, il recommande à l'exarque de veiller à la tenue régulière des conciles et d'écarter de l'élection du primat, spécialement en Numidie, toute influence des Donatistes³, mais en même temps il le loue de travailler, par ses victoires, autant à répandre la foi du Christ qu'à élargir le territoire de l'État⁴.

Assurer ainsi la défense de la province et le rayonnement de la « romanité » chrétienne n'était pas toujours facile : un chroniqueur byzantin, Théophylacte de Simocatta, nous a conservé le récit d'une invasion des *Maurusii* qui mit Carthage en grand émoi, en 595-596, et dont l'exarque crut d'abord ne pouvoir venir à bout ; aussi endormit-il les assaillants par de feintes négociations, puis, pendant que ceux-ci festoyaient pour célébrer une victoire aussi facile, le patrice les écrasa, rejeta le reste de la tribu sur les confins sud de la Libye et s'empara d'un immense butin⁵.

Nous ne savons si Gennadius était encore exarque quand éclata, en août 599, la peste dont plusieurs lettres de Grégoire déplorent les ravages⁶, mais dont les Berbères n'osèrent pas profiter pour attaquer une fois de plus la province, tant leur demeurait cuisant le souvenir de leur échec.

(1) GRÉGOIRE LE GRAND, *Reg.* VII, 3 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1449. — Sur l'exarchat d'Afrique, voir DIEHL, *op. cit.*, p. 471 et suiv. On peut dire que ce type d'institution est la première ébauche de ce que seront plus tard les *thèmes* byzantins.

(2) GRÉGOIRE LE GRAND, *Reg.* I, 59 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1129.

(3) *Ibid.*, I, 72 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1141 ; la même préoccupation se fait jour dans la lettre I, 75 (JAFFÉ-WATTENBACH, 1144) aux évêques de Numidie, même date.

(4) *Ibid.*, I, 73 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1142.

(5) THÉOPHYLACTE DE SIMOCATTA, VII, VI-VII, édit. C. DE BOOR, p. 255.

(6) GRÉGOIRE LE GRAND, *Reg.* IX, 232 ; X, 20 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1759, 1789.

A cette date, le nom de Gennadius a disparu de la correspondance du pape : la dernière lettre que celui-ci lui ait adressée est datée de septembre ou octobre 598¹.

LE PATRICE HÉRACLIUS Son successeur, Héraclius, père du futur empereur du même nom, ne figure pas parmi les correspondants de Grégoire ; pourtant il avait été désigné par l'empereur Maurice, donc avant novembre 602 ; son frère, le patrice Grégoire, lui fut adjoint avec le titre d'*hypostratège*². L'usurpateur Phocas les maintint en fonctions ; sans doute avait-il compris que l'Afrique avait besoin d'être bien tenue en main ; mais Héraclius et sa famille restaient trop fidèles à la mémoire de Maurice pour servir de bon cœur son meurtrier, et leur hostilité de moins en moins déguisée sera la cause du soulèvement qui, en 610, fera monter sur le trône impérial le propre fils de l'exarque, celui-ci étant trop vieux pour profiter lui-même de l'occasion.

*GRÉGOIRE ET LES « COUTUMES »
DES ÉGLISES D'AFRIQUE* Il est intéressant de voir le pape, si attentif au bon règlement de toutes les affaires ecclésiastiques, s'adresser tour à tour aux évêques, à l'exarque, aux autres fonctionnaires de la province (sans négliger la Sardaigne et la Corse qui, nous l'avons vu, en dépendaient au point de vue civil et militaire, bien qu'elles aient continué de relever, en droit ecclésiastique, de la métropole de Rome, et non de Carthage).

A son avènement, Grégoire dut répondre à une lettre que les évêques de Numidie avaient adressée à son prédécesseur Pélage II, pour obtenir confirmation de leurs « coutumes » (on ne dit pas desquelles) : le pape, dont le souci est d'écarter du champ du Seigneur tout danger de zizanie, ne demande pas mieux, tant qu'il n'entre en jeu aucune question de foi catholique ; il accepte donc que les évêques de Numidie élisent suivant leurs traditions leur « primat », mais il y met une condition, c'est que, si l'« ordre » à suivre (il semble qu'en Numidie le primat défunt était rem-

(1) GRÉGOIRE LE GRAND, *Reg.* IX, 9 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1533. Cette lettre est une recommandation pour un certain Droctus, Lombard, qui venait de *hostibus ad rempublicam* et qui est assez connu par ailleurs ; cf. PAUL DIACRE, *Hist. Langob.*, III, xviii-xix, dans *Script. rerum. langob.*, p. 101-102 ; THÉOPHYLACTE DE SIMOCATTA (qui l'appelle *Drocton*), *Hist.*, II, xvii, édit. DE BOOR, p. 104.

(2) NICÉPHORE DE CONSTANTINOPLE, *Brev. (Historia syntomos)*, édit. DE BOOR, p. 3 ; TRÉOPHANE, *Chronogr.*, édit. DE BOOR, p. 295 et suiv. La dignité d'*hypostratège* correspondrait, d'après l'éditeur Ewald, au titre de *magister militum Africae* que portait en 591 un correspondant du pape Grégoire, Gaudiosus, lequel aurait, sous l'autorité de l'exarque, régi les affaires militaires comme le préfet du prétoire régissait l'administration civile (GRÉGOIRE, *Reg.* I, 74, et la note d'EWALD ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1143). Cette interprétation ne séduit qu'à moitié M. DIEHL, *L'Afrique byzantine*, p. 496 ; il n'est pas certain qu'en 591 Gaudiosus exerce encore une fonction ; ce peut être un habitant considérable de la province, gardant, sans doute en souvenir de quelque fonction antérieure, le titre de *magister militum* qui appartenait à plusieurs fonctionnaires. En tout cas le titre usité avant l'exarchat était *magister militum per Africam*, et non *Africae*.

placé par l'évêque le plus anciennement ordonné) amenait un ancien Donatiste, il ne pourrait être élevé à la dignité primatiale¹.

Cette lettre s'accorde avec la première que Grégoire ait écrite à Dominique de Carthage : une véritable amitié devait le lier à celui-ci, évêque (on disait, depuis Victor de Tonnenna et le pape Agapit, « archevêque » ou « métropolitain ») du premier siège d'Afrique ; le pape cependant s'étonne, le 23 juillet 592, que les félicitations de Dominique aient été si tardives, et s'explique clairement sur les « privilèges » ecclésiastiques : il se déclare prêt à reconnaître, sans difficulté, les droits de chaque église, de même qu'il défend les siens propres, *nostra defendimus*² ; il ne saurait être question d'empiéter sur les privilèges d'autrui pour satisfaire son ambition, *ambitu stimulant* (se trouvait-il en Afrique des gens aigris qui eussent articulé ce grief contre l'évêque de Rome, au nom d'un particularisme ombrageux ?), mais la fermeté de la phrase ne permet pas davantage que les droits supérieurs du Saint-Siège soient mis en discussion.

LES APPELS A ROME.
LE CAS DE L'ÉVÊQUE PAUL

Un de ces privilèges les plus assurés, que Grégoire ne veut pas laisser tomber en oubli, est le droit, pour tous les accusés, d'appel à Rome. Un cas typique se produisit dans l'épiscopat africain, celui de l'évêque Paul, de la province de Numidie (le siège n'est pas précisé), dont le procès, causé par l'inimitié des Donatistes, dura de 594 à 598.

Dès 591, le pape insistait pour que l'exarque permit aux évêques numides qui le voulaient de se rendre à Rome ; la recommandation n'était pas inutile, car Gennadius, malgré sa piété, ne paraissait guère disposé à donner cette autorisation. En juillet 594, Grégoire le Grand demande au préfet du prétoire Pantaléon, aux évêques de Numidie Victor et Columbus, de laisser venir Paul à Rome ; pareille instance adressée à l'exarque en personne n'obtient pas un meilleur résultat : les Donatistes, qui persécutent l'évêque injustement accusé, semblent avoir à ce moment l'oreille de Gennadius, qui, nanti de consignes impériales pour la paix, croyait peut-être qu'il devait mettre les hérétiques à parité avec les catholiques, et agissait en tout cas comme s'il épousait leurs griefs contre Paul, lequel lui était sans doute signalé comme un antidonatiste déclaré.

(1) Grégoire demande qu'on tienne compte des mérites, et qu'on ne choisisse pas *ex ordine loci*, ce qui fait dire à Ewald qu'il devait y avoir un classement par sièges ; l'interprétation traditionnelle fait élire le primat d'après l'ancienneté, plutôt d'ordination que d'âge. Le pape demande aussi que le primat ait une résidence fixe, *non passim, ut moris est, per villas* ; Ewald y voit la preuve que certains évêques africains n'étaient pas attachés à un siège ; il est plus normal de penser que Grégoire eût souhaité de voir la primatie attachée, comme la dignité métropolitaine, à un siège déterminé. Il semble d'ailleurs qu'il n'ait pas insisté, et que les Numides aient continué de choisir leur primat comme ils en avaient l'habitude. GRÉGOIRE, *Reg.* I, 72, 75 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1141, 1144. Le primat de Numidie était, en 593, Adéodat, en 602 Victor ; nous ignorons le siège de l'un et de l'autre.

(2) GRÉGOIRE, *Reg.* II, 52 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1199 ; BATIFFOL, *Saint Grégoire le Grand*, p. 126.

Le pape, en août 596, revient à la charge, en s'excusant sur son état de santé d'avoir un peu laissé traîner l'affaire : Gennadius aurait dû permettre à l'accusé, qui se plaint d'avoir subi des vexations non pour une faute prouvée, mais pour la foi catholique, de venir s'expliquer à Rome ; qu'il ait été frappé d'excommunication, le pape s'étonne de l'apprendre non par le primat, comme l'eût voulu la règle, mais par le patrice ; Paul, avec deux évêques qui devaient servir de témoins, a pris le chemin de Constantinople pour soumettre le cas à l'empereur Maurice ; malheureusement le rapport de l'évêque Columbus, chargé de l'enquête par le pape, est arrivé trop tard pour être expédié à l'empereur en même temps que la lettre de Grégoire (en octobre seulement).

L'examen subi à Constantinople fut favorable à l'évêque numide : en février 598, il put rentrer en Afrique, et le pape écrivit des lettres pour le recommander à la bienveillance du primat Adéodat comme de Columbus, sans qu'aucune considération de personne dût les retenir¹.

Une autre cause en appel est celle du prêtre Adéodat, déposé par son évêque Quintianus pour une absence dont l'unique raison, assurait l'intéressé, était la maladie : Grégoire, sans se prononcer sur les faits, renvoie l'affaire au primat de Byzacène, Clementius, qui après enquête devra décider selon la justice². « Il vient d'Afrique des appels à Rome, le pape ne les repousse pas, mais il les renvoie en Afrique à des juges qu'il désigne : il exerce ainsi sa primauté de juridiction, sans paraître l'exercer³ ».

LES INTERVENTIONS DE GRÉGOIRE EN SARDAIGNE

Les évêques ou les prêtres injustement attaqués n'étaient pas les seuls bénéficiaires des interventions de Grégoire. « Encouragés par le pape autant que par l'empereur à dénoncer tout ce qui pourrait être contraire à la justice, les évêques se constituaient les défenseurs de tous les humbles, de tous les opprimés, mais ils n'allaient pas porter leurs plaintes dans la lointaine Byzance ; c'est à l'évêque de Rome, plus proche et plus puissant peut-être, qu'ils les transmettaient. Le moindre abus de pouvoir était aussitôt signalé au pontife et, sans tarder, Grégoire agissait. Tantôt il réprimandait directement le gouverneur coupable ; plus souvent il s'adressait au chef hiérarchique du personnage, se plaignant des *praesides* au préfet, des ducs à l'exarque, de tous à l'empereur. Parlant tout ensemble au nom de la

(1) GRÉGOIRE, *Reg.* IV, 32 ; VI, 59, 61 ; VII, 2 ; VIII, 13, 15 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1304, 1306, 1443, 1445, 1448, 1500, 1501.

(2) GRÉGOIRE, *Reg.* IV, 13 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1234.

(3) BATIFFOL, *op. cit.*, p. 127. Cf. l'affaire du diacre Donatdeum, déposé par l'évêque Victor ; elle est renvoyée à Columbus, en accord avec le primat de Numidie. GRÉGOIRE, *Reg.* XII, 3 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1854.

loi et de la religion, il distribuait, suivant les cas, l'éloge ou le blâme¹ ».

La Sardaigne donnait à elle seule au pontife plus d'occasions d'intervenir que tout le reste de la province ; l'archevêque Januarius de Calaris (Cagliari) paraît dans ces lettres tour à tour comme un mandataire à qui l'on confie le redressement des torts et comme un accusé contre qui les faibles doivent être défendus. Au début de son pontificat, Grégoire comptait sur lui pour mettre obstacle aux violences du duc Théodore qui ne respectait pas les biens des religieuses ni des gens d'église ; or, deux ans plus tard (593), il n'envisage rien de moins que de faire comparaître à Rome l'archevêque lui-même, accusé de semblables exactions ; même la recommandation personnelle du pape ne mettait pas des religieuses comme Theodosia ou Pompeiana à l'abri de ses mauvais traitements. A l'automne de 598, ce singulier pasteur a pillé, à l'heure de la messe, la moisson d'un de ses diocésains, après quoi il est revenu tranquillement célébrer le sacrifice ; il faudra payer le blé volé, et si le prélat lui-même, par égards pour son âge et sa dignité, n'est pas davantage puni, les conseillers qui l'ont aidé dans son entreprise sont excommuniés pour deux mois. Grégoire ne permet pas, d'ailleurs, que les subordonnés de l'évêque entreprennent sur son autorité, et ne cesse de lui recommander les grands intérêts de son église et de sa province, ainsi que la défense des pauvres et des affligés ; mais, en septembre 603, il se rend compte qu'il ne faut plus rien attendre de l'archevêque, décidément trop vieux².

EN NUMIDIE Ce Januarius, qui sans doute ne manquait pas de qualités, mais qui était loin de montrer toutes les vertus de sa charge, n'était malheureusement pas une exception. L'évêque Argentius, de Lamiggiga en Numidie, avait accepté de l'argent des Donatistes et commis d'autres actes que Grégoire n'osait pas désigner plus clairement³ ; Maximien, évêque de Pudentiana, également en Numidie, s'était laissé corrompre, lui aussi, par les Donatistes⁴ ; Paulin, évêque de Tigisi dans la même province, était accusé de simonie et d'avoir infligé à des clercs, même dans les ordres sacrés, des violences corporelles⁵ ; le primat de Byzacène, Crementius, prévenu d'on ne sait quelle faute, obtenait moyennant dix livres d'or que le maître de la milice Théodore mit obstacle au jugement⁶ ; des membres moins élevés de la hiérarchie étaient dénoncés au pontife pour des fautes diverses.

(1) DIENL, *op. cit.*, p. 513.

(2) GRÉGOIRE, *Reg.* I, 46, 47, 59-62 ; II, 47 ; III, 36 ; IV, 8-10, 24, 26 ; V, 2 ; VIII, 35 ; IX, 4-2, 195, 197, 203-204 ; X, 17 ; XI, 13 ; XIII, 6 ; XIV, 2 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1116-7, 1129-31, 1201, 1241, 1279-81, 1296, 1298, 1318, 1524-26, 1722, 1724, 1730-31, 1786, 1803, 1870, 1915.

(3) *Reg.* I, 82 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1151.

(4) *Reg.* II, 46 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1200.

(5) *Reg.* XII, 8-9 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1858-59.

(6) *Reg.* IX, 27 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1551. Le procès n'était pas terminé en mars 602, date

LE DONATISME Mais le grand fléau contre lequel il fallait sévir, c'est la recrudescence du donatisme. Toute la correspondance africaine de Grégoire est pleine de lamentations et de recommandations pour défendre l'Église catholique contre les empiétements des hérétiques, à qui la condescendance du pouvoir, inspirée par un désir mal compris de pacification, inspirait une audace chaque jour croissante.

Dès le début de ses relations avec l'exarque Gennadius, le pape lui demande avec insistance de réprimer les agissements des hérétiques, qui, nous l'avons vu, n'hésitaient pas à corrompre des évêques pour prendre pied dans les églises orthodoxes, ou à séduire à prix d'argent des catholiques pour qu'ils acceptent de se faire rebaptiser suivant le rite de la secte, eux-mêmes, leurs enfants et leurs esclaves ; dans les églises où ils étaient les maîtres, ils ne supportaient pas la présence d'un clergé orthodoxe, et l'on sait quelles vexations ils avaient fait subir, en gagnant l'appui de l'exarque, à l'évêque Paul. Contre eux Grégoire alertait toutes les autorités, l'empereur dont il invoque en septembre 594 les *principales jussionnes*, l'exarque dont les complaisances, malgré la rectitude de ses intentions, sont funestes, le préfet du prétoire Pantaléon ; un personnage considérable, Boniface, *vir magnificus*, est convoqué à Rome pour s'expliquer sur sa foi.

Les évêques, malheureusement, ne témoignaient pas toujours d'un zèle assez actif : si d'aucuns d'entre eux se plaignent que les lois contre les hérétiques ne soient pas appliquées, le pape, de son côté, constate que des évêques ont besoin de réveiller leur zèle, et il s'y emploie sans aller aussi loin, toutefois, que le concile de Carthage de 594 qui frappait de la perte de leurs biens et dignités ceux qui manifestaient une médiocre ardeur dans la recherche des hérétiques : même sur ce point essentiel, Grégoire estime que l'action, pour être efficace, doit garder la mesure¹.

où le pape le remet au concile de Byzance ; cf. *Reg.* XII, 12 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1862. On ne voit pas que le métropolitain de Carthage ait été appelé à en connaître : tout se passe entre le pape, l'empereur qui lui a délégué le jugement sur cette cause, et les évêques de Byzacène ; cf. RENÉ MASSIGLI, *Primat de Carthage et métropolitain de Byzacène*, dans *Mélanges Cagnat*, 1912, p. 439. Cela n'empêche d'ailleurs pas le primat de garder sa juridiction sur les évêques de sa province, et Grégoire s'étonne que ceux-ci se rendent à la cour, *ad comitatum*, ou tiennent des réunions sans s'inquiéter de son autorité ; cf. *Reg.* IX, 24 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1548.

[1] *Reg.* I, 72, 82 ; II, 46 ; IV, 32, 35, 41 ; V, 3 ; VI, 34, 59, 61 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1141, 1151, 1200, 1304-5, 1313, 1319, 1416, 1443, 1445. Il est probable que le concile de Numidie dont Grégoire demande, en septembre 593, que les canons soient retouchés, s'était occupé aussi des Donatistes, mais nous ne pouvons dire, faute de textes, ce que le pape leur reprochait. *Reg.* IV, 7 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1278 (on remarquera que Grégoire donne à Gennadius une grande preuve de confiance en lui demandant de s'occuper de cette correction avec l'évêque Columbus). On ne trouve plus de plaintes sur l'activité donatiste après 596 ; WISBAUM, dans sa dissertation, *Die wichtigsten Richtungen und Ziele der Thätigkeit Papsts Gregors d. Gr.*, Bonn, 1884, p. 22, en a conclu, ce qui est peut-être prématuré, que les efforts du pape avaient réduit dès lors la secte à néant.

LES AMIS DE GRÉGOIRE.
DOMINIQUE ET HILARUS

Pour mener une telle action en Afrique, le pape n'était pas seul. Ce n'était pas seulement sur les dignitaires qu'il comptait, malgré l'affectueuse confiance qu'il ne cessa de témoigner à Dominique de Carthage, avec qui il échangeait des reliques et des prières¹. Dès le mois d'août 591, il recommande au patrice son envoyé, le notaire ou « chartulaire » Hilarus, qui était déjà en Afrique l'homme de confiance de Pélage II. C'était un de ces administrateurs comme Grégoire en entretenait partout où s'étendait le patrimoine de saint Pierre², et il semblait que sa mission fût uniquement de s'occuper du temporel, du « bien des pauvres », *ad ordinandas res pauperum* ; en fait, elle dépassait ce domaine de tout ce que la confiance du pape savait pouvoir attendre de cet excellent représentant, et nous le voyons chargé d'intervenir auprès des évêques, de les faire réunir en conciles en leur transmettant les instructions et les critiques du pape, de les réprimander au besoin et d'enquêter sur leur conduite ; un de ces hommes précieux dont l'activité se passe de titres honorifiques, et sur qui les chefs qui ont su les découvrir peuvent compter comme sur eux-mêmes³.

L'ÉVÊQUE COLUMBUS En parfaite entente avec le notaire Hilarus, l'évêque Columbus, de Numidie⁴, est pour le pape, du fait de son dévouement au Siège Apostolique, *tota mente, toto corde, totaque animâ*, un représentant nullement officiel, mais officieux, qui rend les plus grands services et à qui on peut confier les missions les plus délicates.

Le primat de Numidie, au moment de convoquer un concile, reçoit pour instruction de prendre conseil de Columbus, qui, après tout, n'est que son subordonné ; l'exarque, pour redresser des canons de concile, devra s'aboucher avec le même Columbus ; l'évêque reçoit mission de régler des affaires litigieuses où les parties en conflit sont ses égaux dans l'épiscopat, ou bien il fournit, par exemple dans le procès de Paul, des rapports qui servent à rectifier les rapports officiels.

Il n'est pas surprenant qu'on se soit inquiété, dans son entourage, de voir à ce simple évêque de pareilles relations et une influence capable de contrebalancer celle de l'exarque ; on le lui fit d'autant plus sentir que, sans doute, il se trouvait des Africains pour souhaiter, à l'égard de Rome, un particularisme plus ombrageux : il existait en Afrique, depuis

(1) *Reg.* II, 52 ; V, 3 ; VI, 19, 60 ; VIII, 31 ; X, 20 ; XII, 1 (lettres échelonnées de 592 à 601). JAFFÉ-WATTENBACH, 1199, 1319, 1398, 1444, 1520, 1789, 1852.

(2) Sur le patrimoine et sa gestion, voir plus loin, chap. XVI.

(3) *Reg.* I, 73-75, 82 ; II, 46 ; IX, 132 ; XII, 2, 8-9 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1142-44, 1151, 1200, 1660, 1853, 1858-59.

(4) Son siège n'est pas désigné dans la correspondance ; le P. MESNAGE pense qu'il était évêque de *Nicivibus* (Ngaous), où un Columbus est mentionné sur une inscription de 581-582 ; *L'Afrique chrétienne*, p. 343.

saint Cyprien, et malgré l'attachement à l'orthodoxie romaine, une tradition dans ce sens, et les fonctionnaires impériaux n'étaient pas fâchés, dans les difficultés, de s'appuyer sur elle. De là des inimitiés et des ennuis dont Columbus ne put se tenir de faire confiance au pape ; Grégoire lui répondit de ne pas perdre courage, et, comme il n'y eut rien de changé dans les missions dont il le chargeait, il est visible que Columbus ne se laissait pas détourner par ces criailleries de ce qu'il regardait comme son devoir ¹.

Par ses soins et par ceux d'Hilaire, plusieurs conciles furent réunis en Numidie (591, 592, 593, 602), à Carthage (594), en Byzacène (602) ; en Sardaigne, où la tradition voulait que les évêques se réunissent deux fois par an, l'archevêque Januarius de Cagliari est invité à se conformer à l'usage, tandis que ses suffragants sont avertis de lui demander, chaque année, après Pâques, la date de la Pâque suivante, pratique qui rappelle la tradition alexandrine des « lettres pascales » ². Bien que tous les textes soient perdus, ces réunions épiscopales ne doivent pas être oubliées, sans avoir pourtant l'éclat et l'autorité des anciens conciles d'Afrique.

L'APOSTOLAT EN AFRIQUE Malgré les ombres que nous avons dû marquer à ce tableau, malgré les usurpations de fonctionnaires ou le sectarisme de partisans toujours prêts à « vendre la foi catholique » ³, malgré l'avidité de *judices* exigeant des contribuables de Corse des impositions si onéreuses que ceux-ci ne pouvaient les acquitter qu'en vendant leurs propres fils et préféreraient s'enfuir chez les Lombards ⁴, il se faisait du bien dans cette Afrique chrétienne et ses dépendances, et l'esprit d'apostolat n'y était pas mort. Les meilleurs parmi les fonctionnaires collaboraient avec les évêques et les prêtres les plus zélés pour convertir les païens, encore nombreux dans les îles ou dans les régions voisines des provinces christianisées. Le patrice Gennadius, le duc de Sardaigne Zabardas, qui a obtenu la conversion des *Barbaricini* ⁵, l'évêque Félix et l'abbé Cyriaque,

(1) *Reg.* II, 46 ; III, 47-48 ; IV, 7, 35 ; VI, 34 ; VII, 2, 32 ; VIII, 14-15 ; XII, 3, 8-9 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1200, 1252-53, 1278, 1305, 1416, 1448, 1478, 1501-2, 1854, 1858-59. « Grégoire n'a pas dessein de resserrer plus qu'il n'est opportun les liens qui rattachent à Rome ces évêques africains. Il sait combien il est difficile de juger une cause quand on n'est pas sur place. Il ne pense pas à se donner un vicaire en Afrique, il n'est pas métropolitain d'Afrique » (BATIFFOL, *op. cit.*, p. 125).

(2) *Reg.* IV, 9 ; IX, 202 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1281, 1729.

(3) *Reg.* VI, 61, *fides catholica publice venundetur* ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1445.

(4) *Reg.* V, 38 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1351. Nous apprenons par la même lettre (à l'impératrice Constantine, épouse de Maurice) que certains fonctionnaires, ayant imposé une taxe aux païens de Sardaigne pour fermer les yeux sur leur idolâtrie, continuaient de l'exiger quand ces païens avaient demandé et reçu le baptême. Ailleurs Grégoire demande à son ami le préfet Innocent de faire cesser une manière trop ingénieuse d'accroître le rendement des impôts : les percepteurs les exigeaient deux fois. Cf. *Reg.* XI, 7 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1797.

(5) *Reg.* IV, 25, 27 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1297, 1299. Le chef de ce peuple, Hospiton, reçut à cette occasion les encouragements de Grégoire.

qui organisent la mission auprès de ce peuple, l'évêque Victor de Fausiana, qui travaille à la conversion des païens de la campagne sarde, ou Pierre, évêque d'Aleria, qui mène en Corse la même activité missionnaire, reçoivent du pontife félicitations, encouragements, appuis de toute sorte, tandis que les évêques qui négligent l'apostolat auprès des païens sont menacés de sa sévérité¹. Nous aurons bientôt à constater les heureux fruits de ces missions, qui devraient suffire à compenser bien des misères².

§ 2. — La fin de l'Afrique byzantine.

L'EMPEREUR HÉRACLIUS Le mouvement politique qui devait faire monter Héraclius sur le trône à la place de l'usurpateur Phocas partit d'Afrique, où le père du futur empereur, nommé aussi Héraclius, avait été, on s'en souvient, nommé exarque par Maurice et maintenu par son successeur ; mais, supportant mal la tyrannie de ce meurtrier, il se décida, en 608, à empêcher les vaisseaux de porter à Constantinople la récolte africaine de blé ; ainsi fut déclenchée l'insurrection qui trouva partout des appuis et qui porta Héraclius le fils, embarqué à Carthage sur une flotte que décorait l'image de la *Théotokos*, jusqu'à la ville impériale, où il fut couronné le 5 octobre 610.

L'Afrique, qui « venait de faire un empereur », et qui gardait à sa tête le père de celui-ci, devait éprouver la faveur du nouveau maître de Byzance. Après la mort du vieil exarque Héraclius, on croit qu'il eut pour successeur son frère Grégoire, l'ancien *hypostratège*, puis, peut-être après le passage du patrice Césaire³, le fils de Grégoire, Nicétas, qui avait aidé fort efficacement son cousin à conquérir la couronne de *basileus*, et après lui son fils, appelé aussi Grégoire⁴.

LA PROSPÉRITÉ DE L'AFRIQUE Si grande était, sous le règne d'Héraclius, la prospérité matérielle en Afrique, si grande aussi la tranquillité politique, que l'empereur, en 619,

(1) Par exemple Januarius de Cagliari (*Reg.* IV, 26 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1298).

(2) Mais Grégoire, qui se réjouit quand des Juifs se convertissent *Deo volente*, ne permet pas qu'on prenne aux Juifs leurs synagogues, ni qu'on y introduise de force des emblèmes chrétiens ; il se réfère à la loi qui leur interdit d'acquérir des synagogues nouvelles, mais leur assure la libre jouissance de celles qu'ils possèdent. A Cagliari, un certain Pierre, Juif nouvellement converti, ayant commis des excès de zèle sans consulter l'évêque, celui-ci doit les faire cesser ; cf. *Reg.*, IX, 195 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1722. (Même consigne donnée à Palerme dans des circonstances analogues : *Reg.* VIII, 25 ; IX, 38 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1514, 1562.)

(3) On a conjecturé que le patrice Césaire, avec qui le roi wisigoth Sisebut entretint une correspondance et conclut un accord en 615-616 pour le retour aux Wisigoths d'une partie de la Bétique (M. G. H., *Epistolae*, t. III, p. 663-668), était exarque d'Afrique, la Maurétanie Seconde, dont relevaient les possessions espagnoles, étant placée comme les autres provinces du diocèse d'Afrique sous les ordres de l'exarque, qui devait seul conclure des traités aussi importants. Mais ce n'est qu'une conjecture.

(4) Sur ces événements, qui ne concernent qu'indirectement l'histoire ecclésiastique, nous nous contentons de résumer l'exposé de DIEHL, *L'Afrique byzantine*, p. 517-527.

durant le moment difficile qui suivit la prise de la Vraie Croix par les Perses de Chosroès, pensa, dit-on, à transporter à Carthage le siège de l'Empire, et n'en fut détourné qu'à grand'peine par les adjurations de Sergius, patriarche de Constantinople¹. Quelques années plus tard, l'Afrique romanisée, de Tripoli à Tanger, même dans les cantons qui nous paraissent aujourd'hui d'une aridité désolée, excitait l'admiration des envahisseurs arabes comme un bocage d'une fraîcheur verdoyante et d'une richesse inépuisable.

L'état religieux du pays ne paraissait pas moins satisfaisant. On continuait à bâtir, non seulement des fortins, mais des églises ; une inscription près de Tebessa, très mutilée, se rapporte certainement au règne d'Héraclius, sans qu'on puisse nommer le personnage qui a commandé la construction² ; une autre, dans le faubourg nord-ouest de Thamugadi (Timgad), porte le nom du donateur, l'Arménien Jean, duc de Tigisi, au temps de l'empereur Constantin (Constant II), sous le patrice Grégoire, soit vers 645 ; ce Grégoire est l'exarque qui devait deux ans plus tard livrer bataille à Sufetula pour arrêter l'invasion arabe ; on avait encore en 645 l'esprit assez libre pour penser à des constructions pieuses³.

LES CONVERSIONS EN PAYS BERBÈRE Mais surtout on recueillait, à ce moment, les fruits des campagnes d'apostolat missionnaire si activement menées depuis la reconquête sur les Vandales, et dont la conversion des Maures Gadabitains, au sud de la Tripolitaine, sous Justinien, puis celle des Garamantes du Fezzan sous Justin II, avaient été les premiers résultats. On a vu que les missionnaires, encouragés par saint Grégoire et par Gennadius, avaient continué leurs travaux apostoliques ; l'influence byzantine, autant que la diffusion de la foi chrétienne, en profitait.

C'est surtout l'historien des Berbères, l'Arabe Ibn Khaldoun, qui nous renseigne sur ces progrès accomplis par la Croix à la veille de la conquête musulmane. « Grâce à l'active propagande des missionnaires, de toutes parts les conversions se sont multipliées. Dans le sud de la Byzacène, de nombreuses populations chrétiennes habitent les oasis du Djerid ; la religion catholique pénètre parmi les tribus de l'Aurès et du Zab ; dans la Maurétanie Césarienne, les Zenata qui peuplent la région au sud de Tlemcen professent le christianisme ; la puissante confédération des

(1) NICÉPHORE, *Historia syntomos*, édit. DE BOOR, p. 12. Le chroniqueur ne désigne pas nommément Carthage, mais c'est certainement cette ville qu'il veut dire quand il écrit que le basileus pensait à se rendre πρὸς Λεῖδύνην.

(2) C. I. L., t. VIII, n. 10681-2 et 16727 ; l'édition la plus récente (révisée) est celle de GSELL, *Inscr. latines de l'Algérie*, t. I, n. 3597. Sur les débris de sculptures provenant de cette chapelle, entre autres une statue de la Vierge tenant l'Enfant Jésus (en très mauvais état, mais les restes de la statuaire de cette époque sont si rares que les moindres doivent être recueillis avec attention). voir GSELL, *Musée de Tebessa*, p. 43, 59, 62 et pl. IV, 6.

(3) C. I. L., t. VIII, n. 2389, 17822 ; MONCEAUX, *Timgad chrétien*, p. 22-24.

Auraba est convertie à l'orthodoxie ; un grand État indigène et catholique existe aux environs de Tiaret. Et non seulement des chrétientés se rencontrent dans l'intérieur de la Maurétanie Césarienne et Tingitane ; mais — et voilà qui est vraiment significatif — les évêques de ces diocèses lointains viennent assister aux conciles de Carthage. Or ce fait demeure inexplicable, si l'on n'admet deux choses : d'une part, qu'une paix profonde, sans laquelle les communications eussent été proprement impossibles, régnait alors en Afrique ; de l'autre, qu'entre les princes berbères de la Césarienne et l'autorité impériale existaient des relations cordiales, sans lesquelles les évêques n'auraient pu entretenir nul rapport avec les prélats du pays byzantin ¹ ».

Mais, christianisées ou non, ces tribus berbères tendaient à se rendre de plus en plus libres : à la veille de l'invasion arabe, les Byzantins avaient retiré devant elles, d'une distance assez sensible, leur ligne frontière.

C'était un signe d'affaiblissement ;
il s'en manifestait d'autres, et
de plus graves. L'*Eklhesis* de l'em-
pereur Héraclius, en 638, et les sentiments monothélites qui s'y trouvaient
impliqués, avaient été mal accueillis en Afrique, où l'on n'avait pas de
goût pour les subtilités d'une théologie trop savante, et où l'on était si
chatouilleux sur l'orthodoxie que le peuple « ne pouvait pas même souffrir
d'entendre le nom d'hérésie » ². L'invasion de l'Égypte par le général
musulman Amrou ayant fait refluer vers l'Afrique des prêtres, des moines,
des moniales qui fuyaient les infidèles, le préfet Georges, qui se distingua
par son dévouement aux églises et aux serviteurs de Dieu, mit d'abord à
leur service le plus possible de ressources ; mais, parmi les exilés, il y
avait des monophysites qui entreprirent de faire des prosélytes, et causè-
rent un si grand scandale que le préfet s'émut et fit au basileus, ainsi qu'au
pape, des rapports fort peu favorables aux émigrés. Or, le 10 février 641,
Héraclius était mort ; son fils, le très orthodoxe Constantin III, qui
répondit au rapport de Georges en prescrivant des mesures sévères contre
les hérétiques, ne fit que passer sur le trône (il mourut le 22 juin de la
même année), et son frère Héracléonas, sous le nom de qui gouvernait

(1) DIEHL, *L'Afrique byzantine*, p. 527-528, avec les renvois qu'on y trouve à l'*Histoire des Berbères* d'IBN KHALDOUN, trad. DE SLANE, et au livre de FOURNEL sur *les Berbères*. Cf. DUCHESNE, *Églises séparées*, p. 286 : « En somme, l'évangélisation sur cette frontière n'a pas d'histoire distincte de celle de l'évangélisation de l'Afrique en général. On ne connaît aucun apôtre des Maures : on ne trouve nulle part une église, une organisation ecclésiastique, spéciale à ce peuple. Le christianisme s'y est infiltré de proche en proche, comme dans la province elle-même ; les évêchés se sont fondés au milieu des groupes de population, à une distance plus ou moins grande vers l'intérieur. Mais c'est toujours l'Église d'Afrique ». — D'autres tribus, naturellement, demeuraient païennes, ou juives, comme étaient, toujours d'après Ibn Khaldoun, les Djeraoua de l'Aurès ou les Nefouça de la Tripolitaine ; encore a-t-on trouvé chez les Nefouça des souvenirs chrétiens ; cf. MESNAGE, *L'Afrique chrétienne*, p. 124.

(2) P. G., XCI, 464.

l'impératrice Martine, veuve d'Héraclius, remplaçait ces instructions par d'autres si favorables aux monothélites, et par raccroc aux monophysites, fort empressés d'en profiter, que le préfet n'eut d'autre ressource, pour calmer l'émotion du peuple, que de déclarer apocryphes les lettres venues de Constantinople ; mandé à la cour impériale pour s'expliquer sur sa conduite, il fut salué à son départ par des manifestations passionnées : on aimait en lui l'habile administrateur, et plus encore le protecteur de la vraie foi ¹.

*CONCILES AFRICAINS
CONTRE LE MONOTHÉLISME*

On a vu, dans un autre chapitre ², comment l'Afrique fut mêlée aux controverses monothélites. Le triomphe de l'orthodoxie eut pour contre-coup la réunion d'une série de conciles africains : en Numidie, en Maurétanie, en Byzacène, un peu plus tard en Proconsulaire quand Victor fut élu archevêque de Carthage à la place de Fortunius, compromis dans le parti monothélite. Nous ne savons pas combien d'évêques prirent part aux conciles des deux premières provinces ; il y en eut quarante-trois en Byzacène, soixante-neuf en Proconsulaire, qui signèrent les lettres adressées au patriarche Paul de Constantinople, pour le supplier d'abandonner le monothélisme, et à l'empereur Constant II (le pape Théodose reçut seulement des lettres envoyées au nom de chaque province et de son concile par les présidents). En 525, à la fin de la domination vandale, le concile de Carthage réunissait quarante-huit évêques, pour quelque 180 sièges épiscopaux connus avant l'invasion barbare ; la comparaison de ces chiffres en dit assez long sur les fluctuations du catholicisme dans la province ³.

§ 3. — La conquête musulmane. Les survivances chrétiennes.

PREMIÈRE INCURSION DES ARABES

Pendant que les évêques d'Afrique luttèrent ainsi pour l'orthodoxie, le danger musulman menaçait de tout près la province. Maîtres de l'Égypte, les Arabes occupèrent, en 642, Barca et la Cyrénaïque, Tripoli en 643, et ne trouvaient en face d'eux, au delà, que les tribus berbères, en partie christianisées, des Nefouça et des Louata : les autorités byzantines ne semblaient guère s'émouvoir, tout occupées qu'elles étaient de difficultés d'un autre ordre ; même cette attitude inquiétait le calife Omar, qui retenait Amrou de s'aventurer « dans le lointain et perfide Maghreb », redoutant un piège ⁴.

(1) *P. G.*, XCI, 459-466, 642-650.

(2) *Cf. supra*, p. 160 et suiv.

(3) Lettres citées au concile du Latran de 649, où quelques évêques représentaient l'Église d'Afrique ; *Mansi*, t. X, col. 919 et suiv. *Cf. Diehl*, *L'Afrique byzantine*, p. 409, 551 et suiv.

(4) *Diehl*, *op. cit.*, p. 558.

Ce ne fut qu'en 647 que le gouverneur musulman d'Égypte, Abdallah ibn Saad, obtint du calife Othmân, successeur d'Omar, la permission de s'avancer en Afrique. Il y trouva devant lui l'exarque de la veille, le patrice Grégoire, que la faiblesse du jeune empereur Constant II avait décidé, en 646, à se proclamer indépendant de Constantinople et à s'arroger la dignité impériale ; sans doute reprochait-il au *basileus* de la capitale la faveur qu'à l'exemple d'Héracléonas il commençait de témoigner au monothélisme, et l'on a pu se demander si certaines allusions à la situation du pays, dans les lettres épiscopales qui furent expédiées après les conciles de 646, ne viseraient pas à dégager de cette aventure la responsabilité des chefs de l'Église¹.

Grégoire avait transporté le siège de son « empire » à Sufetula (Sbeitla) ; ce fut en avant de cette ville, à Akoûba, qu'à la tête d'une armée de Grecs et de Berbères il rencontra la troupe musulmane d'Abdallah ibn Saad ; il fut vaincu et tué dans cette rencontre, où l'imagination des chroniqueurs arabes fit plus tard se heurter d'énormes contingents, et qui fut, en réalité, une bataille plus modeste ; toutefois le résultat n'en fut point douteux : la ville de Sufetula fut prise et pillée par les vainqueurs, qui envoyèrent des cavaliers ravager les riches oasis au sud de la Byzacène. Mais, arrêtés par les places byzantines du Nord, les Arabes, qui ne savaient pas la guerre de siège, se retirèrent après avoir obtenu une somme considérable qui achetait leur départ et s'ajoutait à leur butin. Cette première victoire s'achevait en simple *razzia* ; cependant, bien que l'Afrique épargnée rentrât de ce fait dans l'obédience byzantine, le prestige de l'Empire chrétien recevait une dure atteinte, et l'on pouvait penser que les Arabes retrouveraient le chemin².

LA FORTERESSE MUSULMANE
DE KAIROUAN

La politique monothélite suivie par Constant II, et dont la publication du *Typos* est l'épisode le plus caractéristique, n'était pas faite pour lui ramener l'affection des Africains orthodoxes. Nous ne savons qui fut exarque ni à quel moment précis on put compter de nouveau l'Afrique parmi les provinces soumises au *basileus*. Nous savons, en revanche, que les Arabes, dès 654, revinrent piller la frontière de la Byzacène, et qu'en 665 une nouvelle *razzia* put être poussée jusqu'en pleine Byzacène, non loin de Sufes, sans rencontrer de résistance appréciable : tout se passa comme si les Byzantins, renonçant à leur ligne fortifiée du sud, s'étaient repliés sur une ligne qui sacrifiait une partie de

(1) DIERL, *op. cit.*, p. 556.

(2) *Ibid.*, p. 560 et suiv. La défaite de Sbeitla fut connue dans tout l'Occident et y fit grande impression ; voir par exemple le pseudo-ISIDORE de Béja (*Contin. Hispana*, xxxviii, avec la date inexacte de 652, dans MOMMSEN, *Chronica minora*, t. II, p. 344) et le pseudo-FRÉDÉGAIRE (*Chron.*, IV, lxxxii, dans M. G. H., *Script. rer. merov.*, t. II, p. 162).

la province ; une armée grecque envoyée de Sicile par Constant II ne put se sauver qu'en se rembarquant au plus vite.

Le calife Moavyah comprit que l'heure était venue d'une installation durable. Sur son ordre, Okba ibn Nafi vint d'abord soumettre, en 668, les grandes oasis du sud, puis, en 669, profitant du trouble causé parmi les Byzantins par l'assassinat de Constant II et l'appel en Sicile, par le nouvel empereur Constantin Pogonat, de toutes les forces disponibles, il pénétra dans l'Afrique byzantine, avec le titre de gouverneur de l'Ifrikiya, ce qui suffisait à souligner le dessein de conquête. La prise de Capsa (Gafsa) le rendit bientôt maître de toute la Byzacène et, pour servir de point d'appui à son avance et retenir dans l'islamisme les nouveaux convertis, il jeta les fondations d'un *Kairewan*, place forte qui a gardé depuis le nom de Kairouan et où lui-même marqua l'emplacement de la grande mosquée. Les Byzantins n'osèrent pas s'y opposer et se retranchèrent dans leurs forteresses ; quant aux Berbères, Okba, pour multiplier parmi eux les conversions, s'attribuait, si l'on en croit les auteurs arabes qui s'étendent avec une complaisance inépuisable sur ces récits de miracles ou plutôt de sorcellerie affectée, les prestiges d'un thaumaturge¹.

LA RÉSISTANCE BERBÈRE Ce furent pourtant les Berbères qui, profitant du rappel d'Okba et de l'incurie de son successeur, menèrent contre les Arabes la lutte suprême dont les Byzantins semblaient désormais incapables de prendre l'initiative, même quand le succès de la défense de Constantinople par Constantin Pogonat leur eut rendu le courage de combattre l'Islam : dans les récits arabes, où l'accumulation des détails suspects ou légendaires rend difficile le discernement de la vérité historique, les « Francs » ou les « Roums » apparaissent désormais comme de simples alliés des chefs berbères, et ce sont ces derniers qui, conduisant la lutte contre les musulmans envahisseurs, les mettent parfois en échec.

Quand Okba, en 681, fut remis à la tête du gouvernement d'Ifrikiya, il semble d'ailleurs qu'il ait choisi délibérément pour adversaires principaux non les Byzantins, mais les Berbères, car la randonnée dont il conçut l'idée, et qu'il exécuta en 683, ne le porta pas à l'attaque des forteresses qui couvraient le nord du pays, mais le long de la ligne où les citadelles byzantines du sud servaient de points d'appui tout à la fois aux Grecs et aux Berbères leurs alliés. Il se lança, partant des plaines de la Byzacène, le long du versant septentrional de l'Aurès, rejetant dans leurs forteresses, sans essayer d'en faire le siège, les troupes byzantines qui tentaient de lui barrer le passage, et repoussant, non sans éprouver de grandes pertes, une résistance qui se reformait derrière lui.

(1) DIENL, *op. cit.*, p. 567-574.

KOÇEILA L'animateur de cette défensive, qui, tout compte fait, ne manquait pas d'efficacité, n'était pas un fonctionnaire byzantin, mais un grand chef berbère, Koçeila, qui, dit-on, avait à venger sur Okba une injure personnelle, et qui abjurait à l'occasion pour sauver sa vie, mais revenait dès qu'il le pouvait à la foi chrétienne : ce Koçeila paraît avoir exercé une grande influence, non seulement sur sa propre tribu des Auraba, mais sur une vaste confédération berbère.

Okba, après avoir été arrêté devant les places byzantines de Bagai, puis de Lambaesis (Lambèse), et avoir forcé le passage sans emporter les forteresses, parvint jusqu'au Zab, pénétra en Maurétanie et gagna la bataille de Tiarret, défaisant les contingents des Berbères chrétiens ; la légende arabe veut qu'il ait poussé jusqu'à Ceuta (Septem), où le comte Julien, commandant la province pour l'empereur de Byzance, aurait dès ce moment commencé de trahir¹, puis jusqu'au pays de Sous, où, lançant son cheval dans la mer, il aurait pris Allâh à témoin qu'il n'avait plus, devant lui, d'ennemis à combattre. Mais il lui en restait par derrière ; Koçeila le guettait au retour. Quand Okba, avec sa cavalerie, parvint à Thabudeos (l'oasis de Thouda, au sud de la Numidie), il fut entouré par les Berbères chrétiens et mourut dans la bataille². Koçeila, poursuivant ses avantages, installa sa capitale à Kairouan, que les musulmans évacuèrent ; la Byzacène semble avoir fait alors partie de son « royaume », dépendant des Byzantins par un lien assez frêle de vassalité ; les Grecs gardaient la Proconsulaire, les places de la côte et un certain nombre de forteresses dans l'intérieur de la Numidie³. Cette victoire assura quelques années de tranquillité à ce qui restait de l'Afrique chrétienne.

LA KAHENA Après la mort de Koçeila, au cours d'une nouvelle *razzia* dirigée par Zuhair ibn Kais et matée par une flotte byzantine venue de Sicile, l'âme de la résistance fut une femme, la Kâhena⁴, reine des tribus berbères de l'Aurès ; elle-même, paraît-il, était juive, mais elle comptait parmi les tribus qui reconnaissaient son autorité une forte proportion de chrétiens. Hassân ibn Nomân, qui vint en 693 attaquer l'Afrique, et qui, en 695, s'empara pour peu de temps de Carthage, reprise en 697 par le patrice Jean⁵, trouva bientôt devant lui l'armée de la Kâhena, et dut s'enfuir en déroute après une rencontre

(1) En réalité Julien ne devait pas encore, à cette date, commander à Ceuta ; même si le comte Simplicius, à qui est adressée en 682 une lettre de Léon II (Jaffé-Wattenbach, 2121) en même temps que le pape écrit au roi wisigoth et au métropolitain de Tolède pour obtenir l'adhésion de l'Église d'Espagne au concile œcuménique de 680, n'était pas chargé, comme son titre de comte l'a fait croire à Duchesne (*Bibl. de l'École des Chartes*, 1891, p. 19), de possessions byzantines en Espagne, il pouvait avoir juridiction sur la partie africaine de la Maurétanie Seconde ; quant à Julien, il ne paraît dans l'histoire qu'un quart de siècle plus tard.

(2) DREHL, *op. cit.*, p. 575-579.

(3) Cf. dans le *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 366, la notice du pape Jean V (682-686) : « *Provincia Africa subjugata est Romano imperio atque restaurata* ».

(4) Kâhena n'est pas un nom propre, mais un titre donné à la reine par les chroniqueurs arabes : « la prophétesse » ou « la devineresse ». Elle s'appelait, dit-on, Damia ou Dihia.

(5) NICKERHORN, *Hist. syntomos*, édit. DE BOOR, p. 39 ; THÉOPHANE, *Chronogr.*, *ibid.*, p. 370.

meurtrière près de l'Oued Nini, dans la plaine de Bagai. Il revint en 698 et prit de nouveau Carthage, cette fois définitivement. La reine berbère résista quelques années encore ; elle périt sans doute vers 703, laissant un souvenir dont la légende ne tarda pas à s'emparer.

LES MUSULMANS MAÎTRES
DE L'AFRIQUE

Au moment où Mousâ ben Nuçair, en 704, prit la succession d'Hassân, il ne restait plus à conquérir que les royaumes berbères de Maurétanie, et, tout à la pointe de l'ancienne Tingitane, le territoire de Septem (Ceuta), que la nomenclature byzantine continuait d'appeler orgueilleusement *Africanus exercitus*, et dont le gouverneur, le comte Julien, avait, semble-t-il, reçu le titre d'exarque depuis que Carthage était tombée¹. Pour faire pièce au nouveau roi wisigoth, Rodéric, et soutenir les fils du feu roi Witiza, Julien, qui avait, dit la légende, à venger contre Rodéric l'honneur de sa fille, commit une trahison dont il n'avait peut-être pas mesuré les conséquences : non content de livrer à Mouça et à son lieutenant, le Berbère Târik, converti de bonne heure à l'Islam, la position presque inexpugnable dont il avait la garde, il se constitua leur guide pour les introduire en Espagne². Ce fut la fin de la domination byzantine en Afrique et, peut-on dire, de l'Afrique chrétienne.

SURVIVANCES CHRÉTIENNES

Non que le christianisme ait disparu tout d'un coup de l'ancienne Afrique romaine : il subsista, ici ou là, des flots plus ou moins importants de résistance ; d'ailleurs la loi de l'Islam permettait aux chrétiens, « gens du Livre », de garder leur religion et de pratiquer leur culte moyennant le paiement d'une contribution spéciale du cinquième de leurs revenus, taxe dont les affranchissait le passage à la religion musulmane ; les chrétiens de l'Ifrikiya ne perdirent le bénéfice de cette option que par un acte du calife Omar II, vers 717, obligeant à s'expatrier ceux qui n'accepteraient pas la foi des vainqueurs : il y en eut alors un bon nombre qui passèrent la mer et se réfugièrent en pays chrétien³, tandis que se généra-

(1) Nous aurons à citer ailleurs l'adroite correction introduite par Dozy (*Recherches sur l'histoire et la littérature de l'Espagne*, t. I, p. 58 et suiv.) dans un chapitre difficile du chroniqueur de 754 appelé improprement ISIDORE DE BÉJA (*Contín. Hispana*, lxxvii, dans MOMMSEN, *Chronica minora*, t. II, p. 355) : au lieu de l'inextricable *consilio nobilissimi viri Urbani, Africanac regionis sub dogmate catholicae fidei exorti*, Dozy lit *nobilissimi viri Juliani... exarchi*, conjecture téméraire selon Mommsen, mais à notre avis fort vraisemblable.

(2) Voir, sur tout ce qui concerne le comte Julien et sa trahison, *infra*, p. 262 et suiv.

(3) Quelques-uns de ces Africains émigrés durent paraître, dit-on, assez suspects, car un décret de Grégoire II, en 722, défendit aux évêques de les admettre à l'ordination, de peur qu'ils ne fussent manichéens (il ne devait plus en rester beaucoup en 722) ou rebaptisés (risque plus prochain sans doute, car nous avons vu que telle était la pratique des donatistes, encore au temps de saint Grégoire le Grand). Ce décret, que dom LECLERCQ (*Afrique chrétienne*, t. II, p. 317, à la suite de MONCELLI) regarde comme destiné à l'Italie, est en réalité, à cette date, une lettre adressée au clergé et au peuple de Thuringe à l'occasion de la mission de saint Boniface (*Epist. S. Bonifatii*, 18 [19], dans *Mon. Germ. hist., Epistolae*, t. III, p. 267 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 2161) ; encore l'adresse, *clero, ordini et plebi consistenti*, ne porte-t-elle aucune désignation de lieu : c'est qu'il s'agit d'une formule passe-partout, envoyée lors de l'élection de tous les évêques, *synodale quem*

lisait la transformation des églises en mosquées, qui était loin, au lendemain de la conquête, d'être une règle courante.

A Timgad, la chapelle du patrice Grégoire, déjà signalée, a été exhaussée à deux reprises par les Berbères chrétiens, même, semble-t-il, après l'invasion arabe¹. A Tlemcen, l'ancienne Pomaria, il subsistait au milieu du XI^e siècle, suivant les dires de l'historien arabe El-Bekri, « des églises entretenues par les chrétiens »².

LES ÉVÊCHÉS D'AFRIQUE
DANS LES LISTES BYZANTINES

Survivait-il de même des évêchés ? Une notice du patriarcat d'Alexandrie, *Thronus Alexandrinus*, qui énumère un petit nombre de sièges africains (dix pour la Proconsulaire, six pour la Byzacène) en les rattachant au « trône » alexandrin, ne peut signifier, comme l'a montré le P. Mesnage, que le désir des autorités musulmanes de rabaisser le siège de Carthage et de le soumettre à l'Orient, au moins sur le papier ; cette situation se comprend seulement entre l'organisation de l'Afrique par Hassân, en 703, et l'édit d'Omar II en 717 ; encore est-il exagéré d'y reconnaître des circonscriptions véritables, avec des évêques réellement présents à leur tête et des fidèles pour les peupler³.

Quant à la liste dressée à la fin du IX^e siècle sous le nom de Léon le Sage, elle range quarante et un évêchés dans un ordre qui suit à peu près celui des provinces⁴ et qui comprend, avec des sièges d'Afrique, ceux des Baléares, de Sardaigne, de Corse ; or, à cette date, les évêques ne devaient avoir en Afrique pas plus de juridiction effective que le « clarissime préfet d'Afrique », et il s'agit évidemment de titres comme ceux que l'on a par la suite appelés *in partibus infidelium*⁵.

LES DERNIERS ÉVÊQUES RÉSIDANTS

Cependant, au XI^e siècle, il restait en Afrique des évêques résidant, sinon dans les villes mêmes dont ils portaient le titre, du moins dans la région voisine : il y en avait cinq en 1053, dont l'un, appelé Thomas, était dit évêque de Carthage, mais ne devait pas avoir d'établisse-

accipit episcopus, et figurant à ce titre dans le *Liber diurnus*, VI (édit. SICKEL, p. 5 ; édit. DE ROZIÈRE, p. 22 et suiv., avec des notes importantes) ; c'est une lettre de saint Grégoire le Grand dont la formule avait été adoptée par la chancellerie (GRÉGOIRE, *Reg.* t. II, p. 37) ; on en trouve déjà une partie dans une lettre de saint Gélase I^{er} en 494, mais la mention des *Afri*, qui se lit chez saint Grégoire, manque chez son devancier (JAFFÉ-WATTENBACH, 636).

(1) Cf. MONCEAUX, *Timgad chrétien*, p. 22, 24.

(2) *Description de l'Afrique septentrionale*, trad. DE SLANE, p. 179. On ne sait s'il s'agit d'églises anciennes qu'un petit groupe de chrétiens auraient conservées, ou d'églises construites par des chrétiens à qui les maîtres musulmans du pays auraient permis plus tard de s'y installer.

(3) MESNAGE, *L'Afrique chrétienne*, p. 531-535 ; GELZER, qui avait publié cette notice du *Θρόνος Ἀλεξανδρινός* (*Byzantin. Zeitschrift*, t. II, 1893, p. 23 et suiv.), la datait de 595-619, ce qui ne paraît pas possible.

(4) Byzacène (*Proconsulaire* y figure après Carthage, par une erreur évidente, comme un nom d'évêché), Numidie (y compris Sétif), Maurétanie (sans épithète), Maurétanie Seconde (sous laquelle figure, après l'« île de Sardaigne », la métropole Cagliari).

(5) PANTHEU, *Hieroclis Synecdemus et Notitiae graecae episcopatumum*, *Notitia* I, p. 78-80.

ment fixe sur l'emplacement où avait été la capitale, puisque l'évêque de Gummi (Bordj Cedria), s'autorisant de la proximité de son évêché avec l'ancienne Carthage, voulait revendiquer pour lui-même les droits du métropolitain ; saint Léon IX y mit bon ordre, maintint que seul l'archevêque de Carthage avait le droit de ratifier les élections épiscopales, de sacrer les nouveaux évêques et de tenir les conciles ¹.

En 1073, sous Grégoire VII, l'état de l'église de Carthage était lamentable ; l'archevêque Cyriaque, ayant refusé d'admettre à l'ordination des sujets qu'il estimait indignes, fut déféré sur leur demande à la juridiction du *cadi*, qui le fit battre de verges ; le pape protesta, tout en félicitant Cyriaque d'avoir accompli son devoir ².

Trois ans plus tard, Cyriaque demeurait seul représentant de l'épiscopat d'Afrique et ne pouvait seul conférer la consécration épiscopale à Servandus, qui venait d'être, d'accord avec le sultan en-Nâgir, désigné pour le siège épiscopal de Bougie ³. Saint Grégoire VII, pour remédier à cette pénurie qui le désolait, sacra lui-même Servandus et, en l'envoyant rejoindre l'Afrique, demanda qu'un troisième évêque fût élu qui, venant à son tour recevoir la consécration à Rome, permît à l'Église d'Afrique de se donner elle-même des pasteurs ordonnés selon les canons. Mais cette promesse d'avenir, si faible qu'elle parût, ne fut point tenue : la poussée des Almohades contraignit les chrétiens, qui avaient pris pied, avec Roger II de Sicile, sur la côte entre Sousse et Tripoli (1148), à rejoindre la grande île, et il n'est plus question d'évêchés ni de chrétiens en Afrique après les massacres ordonnés par le fondateur de la nouvelle dynastie, Abd-el-Mumin. Des anciennes chrétientés indigènes, à peine subsistent quelques traces, au témoignage d'Ibn Khaldoun, dans la tribu des Nefzaoua ⁴.

Toutefois la vénérable Église d'Afrique ne devait pas mourir à jamais : grâce aux marchands chrétiens qui disposaient leurs *fondouks* le long de la côte pour y drainer les marchandises venues de l'intérieur, grâce aux mercenaires chrétiens que les sultans louaient pour leurs armées et auxquels ils devaient concéder un minimum de liberté religieuse, grâce, bientôt, au zèle des Trinitaires et des Religieux de la Merci qui se dévouaient pour le rachat des captifs enlevés aux pays chrétiens par les pirates barbaresques, une chrétienté mozarabe allait renaître des ruines.

(1) JAFFÉ-WATTENBACH, 4304-4305.

(2) Saint GRÉGOIRE VII, *Reg.* I, 22-23 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 4793-94.

(3) Saint GRÉGOIRE VII, *Reg.* III, 19-21 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 4994-96. Servandus est donné le plus souvent pour un évêque d'Hippone (Bône) ; d'après la lettre 4995, il était évêque de *Buzca* en Maurétanie Sitifienne, c'est-à-dire de Bougie, la capitale que la dynastie des Banoû-Hammâd avait fondée en 1068. (MESNAGE, *L'Afrique chrétienne*, p. 268.) En 1068, il y avait des chrétiens dans la Kalâa des Banoû-Hammâd, entre Bougie et le Chott-el-Hodna ; cf. PIERRE DIACRE, *Chronica monasterii Casinensis*, IV, L, dans M. G. H., S., VII, 786.

(4) IBN KHALDOUN, *Histoire des Berbères*, trad. DE SLANE, t. I, p. 231.

CHAPITRE IX

L'ESPAGNE CHRÉTIENNE ¹

La conversion du roi wisigoth Reccarède (587) et le III^e concile de Tolède, qui la reçut et la consacra par la condamnation solennelle de l'arianisme, en 589, marquent dans l'histoire de l'Espagne chrétienne une date : c'en est fini officiellement de l'arianisme wisigoth, sauf l'éphé-

(1) BIBLIOGRAPHIE. — I. SOURCES. — Outre les œuvres théologiques ou encyclopédiques, souvent considérables par l'étendue, et la correspondance des derniers Pères de l'Église en Espagne (saint Isidore de Séville, le plus important, saint Braulio de Saragosse, saint Ildefonse et saint Julien de Tolède, etc.), il faut mettre à part, comme une source particulièrement importante, toute une série de chroniques, continuant celles du siècle précédent. Elles ont été rassemblées, avec une masse d'autres documents, dans le vaste recueil de FLOREZ, continué par RISCO et beaucoup d'autres, *España sagrada*, 1747-1886, 51 vol. (table des 48 premiers dans *El Bibliógrafo español*, 1859), à qui MIGNÉ a emprunté un certain nombre de textes pour sa *Patrologie latine* ; mais plusieurs de ces chroniques, les plus intéressantes, ont été rééditées depuis critiquement. Voici les principales : saint ISIDORE DE SÉVILLE, *Historia Gothorum*, jusqu'en 624, dans P. L., LXXXIII, 1057-1082, ou mieux dans MOMMSEN, *Chronica minora*, t. II (M. G. H., *Auctores antiquissimi*, t. XI), p. 241-293, suivie de diverses continuations ; *Chroniques*, avec leur *Epitome*, dans MOMMSEN, *ibid.*, p. 391-490. Une chronique dite du « continuateur de Jean de Bictar », jusqu'en 741, a été éditée par MOMMSEN, *ibid.*, p. 323-359, sous le titre de *Continuatio Byzantino-Arabica* ; elle est moins riche pour l'histoire d'Espagne que la *Continuatio Hispana* qui va jusqu'en 754 (d'où le titre qu'on lui donne de plus en plus de « Chronique de 754 ») ; le P. TAILHAN, qui a eu le mérite d'attirer l'attention sur cette source de première importance, l'a publiée sous le titre suivant : *Anonyme de Cordoue, Chronique rimée des derniers rois de Tolède et de la conquête de l'Espagne par les Arabes*, Paris, 1885 (en fait l'« anonyme » s'intéresse encore plus à Tolède qu'à Cordoue, et pourrait bien être l'« anonyme de Tolède ») ; la meilleure édition est celle de MOMMSEN, *ibid.*, p. 323-368, mais elle n'enlève pas toute utilité à celle du P. Tailhan à cause des commentaires de celui-ci ; on a renoncé depuis longtemps à attribuer cette chronique à ISIDORE DE BÉZA (*Pacensis*), mais il reste de cette fausse attribution la désignation courante de Pseudo-Isidore. Une autre chronique, appelée par Mommsen *Epitome Ovetensis* parce que le manuscrit principal provient d'Oviedo (*ibid.*, p. 370-376), a son origine dans le monastère d'Albelda (voir *Chronicon Albeldense* dans P. L., CXXIX, 1123-1146) ; une autre, dite *Historia pseudo-isidoriana*, est conservée dans le manuscrit latin Paris. 6113, *ibid.*, p. 377-388. L'œuvre historique d'Isidore a eu de nombreux continuateurs au moyen âge : une chronique longtemps attribuée à ALPHONSE III de Castille pourrait être plutôt de SÉBASTIEN DE SALAMANQUE (P. L., LXXIX, 1111-1124, édition critique par le P. GARCIA VILLADA, Madrid, 1918) ; nous en avons d'autres de LUC DE TUY, du Moine de Silés, de RODRIGUE DE TOLEDE, ... qui, s'éloignant de plus en plus de l'époque qui nous intéresse, ne nous apportent sur elle que des renseignements de valeur médiocre ou nulle. Nous devons à saint JULIEN DE TOLEDE, en forme de récit suivi et non de chronique, l'*Historia regis Wambae*, dont la meilleure édition est celle de W. LEVISON dans *Script. rerum merov.*, t. V, p. 486-535, et à un anonyme un *Libellus de vita et miraculis Patrum Emeritensium* (de Mérida), édit. C. DE SMERT, Bruxelles, 1894. Sur les chroniques arabes, voir plus loin la bibliographie du § II. On trouve aussi des données utiles dans la chronique franque du PSEUDO-FRÉDÉGAIRE, *Script. rerum merov.*, t. II, p. 118 et suiv.

Les conciles constituent une source indispensable. L'édition de AGUIRRE, *Notitia conciliorum Hispaniae*, Salamanque, 1686 (additions par CATALANI, Rome, 1752, et annotations de PURGO, Madrid, 1781), est fort vieillie ; on se servira de BRUNS, *Canones Apostolorum et conciliorum veterum selecti*, 1839, et des collections conciliaires usuelles, HARDOUIN, MANSI, etc., en se référant à l'*Histoire des conciles* d'HERELE-LECLERCQ (pour la période dont nous parlons, t. III). — Les inscriptions d'Espagne ont été recueillies par HUEBNER, *Inscriptiones Hispaniae christianae*, Berlin, 1871, et *Supplementum*, 1900 (annulant un premier supplément annexé en 1876 aux *Inscriptiones Britanniae christianae*) ; pour les inscriptions découvertes depuis 1900, voir les mémoires du P. FITA dans le

mère tentative que nous aurons à constater sous le règne de Wittéric. Les conciles de Tolède, célébrés avec la régularité d'une institution, donneront à l'Église d'Espagne son cadre canonique ; de grands évêques, comme saint Léandre de Séville et son frère saint Isidore, seront ses chefs. Le grand élan de cette Église se trouve ainsi commencer à la date où s'ouvre ce volume, puisque le concile de Tolède déjà mentionné¹ ne précède guère de plus d'une année l'élection de saint Grégoire le Grand au souverain pontificat.

§ 1. — L'Espagne wisigothique sous les rois catholiques.

RECCARÈDE
ET SAINT GRÉGOIRE LE GRAND

Le nouveau pape était l'ami de Léandre, qu'il avait connu à Constantinople quand celui-ci, envoyé pour s'occuper des intérêts religieux de l'Espagne, sans doute par le prince catholique Herménégilde, dut rester là-bas dans une sorte d'exil, après que le roi arien Léovigilde eut maté son fils révolté et l'eut fait mettre à mort². Mais Grégoire assure³ que cet exil dura peu, et que Léandre, recommandé par Léovigilde lui-même, sur son lit de mort (586), à la confiance de son

Boletín de la Academia de Historia, très importants. Les inscriptions sont datées d'après l'ère d'Espagne, commençant en 38 avant J.-C. ; voir l'introduction au Supplément de HUEBNER et l'article ERE dans LECLERCQ, *Dict. d'archéol. chré.*, t. V, col. 371-372. — Pour la numismatique, consulter surtout HEISS, *Description générale des monnaies des rois d'Espagne*, Paris, 1872, et FERREIRA, *Catalogo da collecção de moedas visigodas*, Porto, 1890. — Sur les lois et les accroissements du code wisigoth (*Leges Wisigothorum*, édit. ZEUMER, dans M. G. H., *Leges*, série in-4^o, t. I, 1902), cf. *infra*, p. 250-251. Sur la chronologie des rois wisigoths, cf. ZEUMER, *Neues Archiv*, t. XXVII, 1902, p. 499 et suiv.

Pour une bibliographie plus complète des sources, voir Sanchez ALONSO, *Fuentes de la historia española*, t. I, 2^e édit., Madrid, 1927 ; R. BALLESTEROS Y CASTELL, *Las fuentes narrativas de la historia de España durante la edad media*, Palma, 1908.

II. TRAVAUX. — Le livre capital sur l'histoire ecclésiastique de l'Espagne a été longtemps celui du P. GAMS, *Die Kirchengeschichte von Spanien*, Ratisbonne, 1862-1880 (pour cette période, t. II, 1), vieilli, mais encore utile ; plus récemment, dom LECLERCQ, *L'Espagne chrétienne*, Paris, 1906 ; E. MAGNIN, *L'Église wisigothique au VII^e siècle*, t. I, Paris, 1912 (un second volume non publié a pu être utilisé par le P. Séjourné) ; SÉJOURNÉ, *Saint Isidore de Séville*, Paris, 1929 ; GARCIA VILLADA, *Historia eclesiastica de España*, t. I et II, 1929-1932 ; ZIEGLER, *Church and state in Visigothic Spain*, 1930 ; sans oublier les chapitres sur l'Espagne dans les Histoires de l'Église déjà signalées, H. von SCHUBERT, *op. cit.*, p. 173 et suiv., 254 et suiv. ; E. CASPAR, *op. cit.*, p. 491 et suiv., 669 et suiv., etc. — Mais on trouve aussi beaucoup à prendre dans les Histoires de l'Espagne qui ne sont pas proprement ecclésiastiques, par exemple : F. GUERRA, E. DE HINOJOSA et J. DE LA RADA Y DELGADO, *Historia de España desde la invasion de los pueblos germanicos hasta la ruina de la monarquia visigoda*, Madrid, 1894 (dans la *Historia General de España*) ; Antonio BALLESTEROS Y BERETTA, *Historia de España*, Barcelone, 1919 et suiv. ; R. ALTAMIRA, *Historia de España y de la civilización española*, Madrid, 1913 et suiv. (3^e édit.) ; DABN, *Die Könige der Germanen*, t. V et VI, Würzburg et Leipzig, 1870, 1885 ; R. ALTAMIRA dans *The Cambridge Mediaeval History*, t. II, p. 171 et suiv. ; F. LOT dans *l'Histoire générale de Glotz, Moyen âge*, t. I, p. 233 et suiv., etc. Sur la chute de la monarchie wisigothique et l'invasion arabe, voir § II.

(1) Cf. tome IV, p. 377.

(2) GRÉGOIRE LE GRAND, *Dial.*, III, xxxi ; *Reg.* V, 53 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1368 (dans cette lettre, qui est la dédicace des *Moralia* à Léandre, le pape mentionne seulement, comme cause du séjour de celui-ci à Constantinople, *injuncta pro causis fidei Wisigothorum legatio*) ; ISIDORE DE SÉVILLE, *De viris illustribus*, xli (le frère de Léandre y parle explicitement d'exil, *in exilii sui peregrinatione* ; à la mort d'Herménégilde, la *legatio* avait dû changer de face).

(3) *Dial.*, *ibid.*

successeur, fut l'instrument de la conversion de Reccarède. Une fois acquis les excellents résultats du concile de 589, il en informa son ami, le nouveau pape ; c'était une notification un peu tardive, encore que non officielle, puisque rien n'indique que Reccarède en ait chargé l'évêque de Séville ; le pape n'en témoigna pas moins sa joie, dans une lettre datée d'avril 591 : Léandre lui avait tracé un si beau portrait du roi converti, que sans le connaître Grégoire l'aimait déjà ¹. Mais il convenait que Reccarède en personne fit savoir au pape son adhésion à l'Église catholique. Il s'y décida sans beaucoup d'empressement, la difficulté des communications entre l'Espagne et Rome lui fournissant, pour son retard, une excuse commode. Trois ans après sa conversion, les soucis de la royauté lui permirent enfin de désigner trois abbés, qui devaient aller porter ses hommages et ses présents au pape, le chef des évêques (*qui prae ceteros polles anlites*) ; la mer était si mauvaise qu'ils faillirent naufrager près de Marseille et ne purent aller plus loin.

LA LÉGATION DE PROBINUS
ET LES RELATIONS AVEC LES BYZANTINS

Grégoire, de son côté, avait envoyé à Malaga le prêtre Probinus ; Ma-

laga n'appartenait pas aux Wisigoths, mais aux Byzantins, dont les relations avec la cour de Tolède manquaient absolument de cordialité (leurs dispositions malveillantes étaient même une des causes qui empêchaient les Wisigoths de correspondre avec Rome par voie de terre, venant de la Narbonnaise qui alors leur appartenait, car il eût fallu traverser les possessions byzantines en Italie) ; Reccarède fit néanmoins mander Probinus à la cour, mais le prêtre, malade, ne put s'y rendre ; le roi n'eut que la ressource de lui faire remettre un calice d'or, orné de pierres précieuses, à l'intention du pape, en témoignage de dévouement ².

Grégoire répondit au mois d'août 599 ; il se réjouit de la conversion, bien que l'Église de Rome n'y ait pas directement travaillé ; il encourage le roi, par des exhortations un peu convenues ; Probinus l'a renseigné sur ses bonnes dispositions, en particulier sur sa fermeté à l'égard des

(1) *Reg.* I, 41 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1111. La lettre annonçait aussi l'envoi de certains manuscrits de Grégoire, mais pas encore les *Moralia* sur Job, que les copistes n'avaient pas fini de transcrire. Le pape y répondait à une question de Léandre sur l'immersion au baptême : fallait-il immerger le baptisé trois fois, ou une seule ? Les deux pratiques, dit Grégoire, ont chacune un symbolisme qui peut très bien s'accorder avec la foi : à Rome, l'immersion triple passe pour figurer les trois jours passés par le Christ dans le sépulcre, et le nouveau chrétien en sort comme le Christ ressuscité ; on peut y voir aussi la figure de la Trinité, tandis que l'immersion unique représente l'unité de la nature divine. Si les Ariens doivent prendre prétexte de la triple immersion pour insister à l'excès sur la distinction des personnes, au point de diviser la divinité, mieux vaut s'en tenir à l'immersion unique, dont ils ne peuvent abuser. Cette réponse de Grégoire devait être en 633 transformée en canon par le IV^e concile de Tolède. La lettre porte une adresse qui a étonné certains éditeurs : *episcopo de Spanis* ; ce n'est pas un titre protocolaire. En réalité il n'appartient pas au texte original et fut ajouté par les copistes, en guise de désignation géographique, quand la lettre fut classée à son rang dans le registre.

(2) *Reg.* IX, 227 a. Sur l'authenticité de la lettre de Reccarède, contestée par Gams et Mommsen, voir la note d'Ewald.

Juifs¹ ; en retour de ses présents, le pape lui envoie des reliques, une clef contenant une parcelle des chaînes de saint Pierre, une croix renfermant un fragment de la vraie Croix et des cheveux de saint Jean-Baptiste ; quant à Léandre, dont le roi avait fait un grand éloge, il reçoit le pallium, suivant l'« antique coutume »². Une lettre (*anagnosticum*) annexe répond à une question du roi touchant les relations avec les Byzantins et lui recommande de travailler au maintien de la paix ; le ton, bien que le pape n'ait pas pu rendre le service demandé, est très amical³. Mais Grégoire se plaignait, lui aussi, qu'il fût difficile de trouver un messenger pour l'Espagne ; la Méditerranée était alors infestée de pirates, et la police y était faite par la flotte byzantine, ce qui, pour des voyageurs se rendant en Espagne wisigothique, ne valait pas beaucoup mieux.

LE GOUVERNEMENT DE RECCARÈDE

Reccarède était un prince qui ne manquait pas d'énergie. Sa préoccupation de préparer l'unité législative se marque dans l'obligation qu'il impose à tous ses sujets, Romains ou Goths, d'obéir aux décrets qu'il promulgue ; s'il ne touche pas, en principe, au Bréviaire d'Alaric ou *Lex Romana Wisigothorum*, il en prépare l'abrogation, qui aura lieu en 654 sous Fecessvinde ; la conversion des Wisigoths au catholicisme était d'ailleurs la meilleure disposition à cette unité nationale, qu'aurait compromise la division religieuse, si elle avait persisté.

En réprimant au nord les tentatives d'empiétement des Basques, et en refoulant ces voisins turbulents, Reccarède assurait à son royaume la paix extérieure ; quant aux Byzantins, qui tenaient toujours la côte sud-est, il sut les contraindre, sans guerre, à ne pas dépasser leurs possessions du littoral, malgré leur tendance invétérée à étendre leur influence dans l'intérieur du pays.

GRÉGOIRE ET L'ESPAGNE BYZANTINE. MORT DE RECCARÈDE

Grégoire l'y aidait par ses bons offices, avec la discrétion requise. Le pape, dans la partie de l'Espagne demeurée byzantine, et régie par un fonctionnaire appelé

(1) Les Juifs, à qui une constitution de Reccarède (cf. *Lex Wisigothorum*, XII, II, 12, édit. ZEUMER, p. 417) avait interdit d'avoir des chrétiens comme esclaves, avaient tenté de le faire revenir sur cette décision en lui offrant de l'argent, qu'il avait refusé.

(2) *Reg.* IX, 228 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1757 ; sur le pallium de Léandre, cf. en outre la lettre 227 (1756). Cette « antique coutume » se réfère à l'usage, établi seulement au VI^e siècle, par lequel le pape, qui seul en Occident porte de droit le pallium, en confère l'usage (pour la messe seulement) aux évêques qu'il veut honorer, particulièrement aux titulaires des grands sièges métropolitains (cf. BATHIFOL, *Études de liturgie et d'archéologie chrétienne*, p. 57-71). Il ne s'agit pas du tout d'un vicariat comme ceux de Thessalonique et d'Arles, institution dont aucun texte ne parle.

(3) *Reg.* IX, 229 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1757 (plusieurs manuscrits donnent cette lettre comme une continuation de la précédente, sous le même numéro). Il s'agissait de faire rechercher un document dans les archives impériales, d'ailleurs détruites, pour cette période, par l'incendie de 561 ; le pape estimait que la commission était pour lui difficile à faire, et qu'on n'aurait pu décentement demander à l'empereur de chercher des textes dans ses propres archives pour limiter ses prétentions. Il semble que certains historiens forcent la portée de cet *anagnosticum* en y voyant la preuve d'un traité conclu entre Reccarède et l'empereur Maurice grâce à la médiation de Grégoire. C'est aussi l'impression que le texte laisse à CASPAR, *op. cit.*, t. II, p. 492.

Comitiolus, se comporte comme juge suprême des causes ecclésiastiques : en 603, Comitiolus ayant fait déposer arbitrairement Januarius, évêque de Malaga, et un autre évêque de Bétique, Étienne, dont nous ignorons le siège, Grégoire, saisi d'un appel au Saint-Siège, envoie le *defensor* Jean pour rétablir les évêques déposés et juger, s'il y a lieu, ceux qui ont participé à cet acte ; malgré l'appartenance de la Bétique à l'Empire, il ne passe point par la juridiction de Constantinople, mais il prend la précaution de fournir à Jean, avec un modèle de la décision à promulguer, un dossier emprunté aux lois byzantines elles-mêmes, pour justifier son action. Le *defensor*, par la même occasion, remettra de l'ordre dans un monastère de l'île de Cabrera, près de Majorque ¹.

A cette date de 603, Reccarède était mort depuis deux ans, mais Grégoire continuait d'agir en Espagne comme il l'eût fait du vivant de ce roi. Le chroniqueur saint Isidore fait les plus grands éloges de Reccarède, de sa douceur, de sa libéralité qui le portait non seulement à restituer aux églises comme aux particuliers les biens confisqués par son père Léovigilde, mais à répandre d'abondantes aumônes ² : même si ce portrait est flatté, il y subsiste assez de traits fondés en histoire pour que nous tenions Reccarède pour un bon roi. Il mourut en 601, ayant survécu de fort peu à saint Léandre de Séville, son oncle, qui avait été son inspirateur et son ami ³. Le nom de Léandre mérite de n'être oublié, ni dans l'histoire littéraire, bien que nous n'ayons presque rien conservé de ses ouvrages ⁴, ni dans l'histoire monastique, où la règle qu'il écrivit pour sa sœur Florentine et le couvent de femmes qu'elle dirigeait à Astigi, dans le diocèse de leur frère aîné Fulgence, lui assure une place honorable ⁵, — ni dans l'histoire de la liturgie et du chant d'église, qu'il enrichit de compositions malheureusement perdues ⁶ ; il est un des créateurs de la liturgie wisigothique.

(1) *Reg.* XIII, 47-50 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1530-1531 (sous le n° 1530 sont réunies les pièces n° 47, 49 et 50 du Registre).

(2) ISIDORE, *Historia Gothorum*, LV.

(3) D'après BAULIO de Saragosse, *Praenotatio in libros divi Isidori* (P. L., LXXXI, 15-17), Isidore succéda à son frère du vivant de Reccarède.

(4) Saint Isidore, *De viris illustribus*, XII, mentionne de lui un ouvrage en deux livres *Contra les dogmes des hérétiques*, composé « pendant son exil », et un opuscule excellent *Contre le système (institut) des Ariens* ; ces deux ouvrages sont perdus. Mais nous avons encore le discours qu'il prononça en 589 au concile de Tolède (P. L., LXXII, 894-898). Une perte particulièrement regrettable est celle de sa correspondance avec saint Grégoire le Grand ; il en survit seulement un petit nombre de lettres du pape. Cf. G. VON DZIALOWSKI, *Isidor und Ildefons als Literarhistoriker*, Münster, 1898, p. 72-76.

(5) Voir plus loin, chap. XV.

(6) Le passage où saint Grégoire mentionne l'activité de son frère *in ecclesiasticis officiis* présente quelques difficultés d'interprétation. Léandre avait composé *in toto psalterio*, c'est-à-dire pour l'office des heures, des *orationes* dont il donna une double édition, *duplici editione* : sans doute s'agit-il de prières destinées à l'office divin pour deux diocèses différents. Il composa aussi pour la messe, *in sacrificio*, des prières chantées dont la musique était jugée fort belle, *laudibus atque psalmis multa dulci sono composuit*. Cf. G. VON DZIALOWSKI, *op. cit.* ; BARDENHEWER, *Geschichte der altkirchlichen Literatur*, t. V, p. 393.

LIUVA II ET WITTÉRIC Reccarède, qui avait succédé à son père sans difficulté, comptait bien établir une dynastie et transmettre la royauté non moins paisiblement à son fils Liuva (601-603, c'est le deuxième roi de ce nom). Liuva, dit saint Isidore, possédait d'insignes vertus¹ et témoignait, malgré sa jeunesse, l'intention de poursuivre l'œuvre de son père ; mais il avait contre lui d'être né d'une mère qualifiée d'*ignobilis*, ce qui n'implique pas, comme l'ont cru plusieurs historiens, qu'il ne fût pas le fils de la reine Badda². De plus, l'ancien parti arien, que Reccarède avait réduit au silence, croyait l'occasion bonne pour relever la tête. Après la mort de Goswinthe, mère de Reccarède, et l'échec piteux des complots qu'elle avait aidés sous main, il semblait qu'il n'y eût plus rien à faire pour l'hérésie vaincue ; pourtant il devait rester des Ariens en Espagne, peut-être même un clergé arien, car les huit évêques de la secte réconciliés au concile de 589 ne constituaient sans doute pas tout son personnel dirigeant³. Un des conjurés de 587, le comte Wittéric, crut le moment venu de remettre l'arianisme en honneur. En 603, il s'empara du jeune roi (Liuva II n'avait que vingt ans), lui fit couper la main droite, puis le mit à mort et prit sa place sur le trône⁴. C'était un bon soldat, mais un général malchanceux ; sa diplomatie n'était pas plus heureuse, et, n'ayant pu faire épouser sa fille Ermenberge par Thierry II, qui renvoya la princesse, mais garda la dot, il ne put obtenir réparation de cet affront⁵. Quant à la restauration de l'arianisme, elle ne fut pas couronnée d'un plus grand succès ; Isidore n'en parle même pas ; l'anonyme pseudo-isidorien y fait allusion d'un seul mot en rappelant que Wittéric était *supersticiosus*⁶. Quand Wittéric fut assassiné à Tolède, en plein banquet, en 610, après sept ans de règne, personne ne le regretta ; son cadavre ne reçut même pas les honneurs d'une sépulture royale.

GUNDEMAR ET TOLEDE MÉTROPOLE L'élection amena sur le trône pour le remplacer Gundemar, dont le règne fut très court (610-612). Isidore ne trouve à signaler pendant

(1) ISIDORE, *loc. cit.*, LVII. La chronique pseudo-isidorienne, beaucoup plus tardive, du ms. *Parisinus* 6113 (MOMMSEN, *loc. cit.*, p. 386) accentue encore cet éloge.

(2) Reccarède avait tenté vainement d'épouser une princesse franque, Rigonthe, fille de Chilpéric et de Frédégonde, ou Clotwinthe, sœur de Childébert II d'Austrasie ; le souvenir de la reine Ingonde et de la manière dont Léovigilde l'avait traitée n'engageait pas les princes francs à recommencer l'expérience avec son successeur. Reccarède avait alors épousé Badda, qui n'était pas de race royale ; c'est ce que signifie l'épithète *ignobilis*. Badda s'était convertie au catholicisme en même temps que le roi.

(3) La remarque en est faite par DUCHESNE, *L'Église au VI^e siècle*, p. 577, n. 1.

(4) ISIDORE, *loc. cit.*, LVIII.

(5) PS.-FRÉDÉGAIRE, *Chron.*, IV, xxx. Thierry II avait agi à l'instigation de Brunehaut ; sur les difficultés de ce récit de Frédégaire, cf. KUNTH, *Études franques*, t. I, p. 320-329.

(6) MOMMSEN, *op. cit.*, p. 386. L'accusation formelle d'avoir voulu restaurer l'arianisme n'est portée contre Wittéric que beaucoup plus tard, par l'évêque chroniqueur LUC DE TUY († 1249), dont l'autorité est médiocre.

ces deux années que ses campagnes contre les Basques et contre les Byzantins, dont l'issue fut heureuse. Il ne dit rien d'un concile provincial, tenu à Tolède en 610, qui aurait pourtant dû retenir son attention, car on y consacra la prééminence de Tolède comme siège métropolitain.

La métropole avait été, lors de la première organisation ecclésiastique de l'Espagne, établie à Carthagène, suivant la règle qui installait un évêque à la tête de chaque *civitas*, et un métropolitain au chef-lieu de chaque province ; Tolède, à ce compte, n'avait droit qu'à un évêché. Mais, en 425, les Vandales, puis, en 443, les Suèves, avaient mis à mal Carthagène ; ce qui restait de la malheureuse cité appartenait depuis 554 aux Byzantins, et ne comptait plus dans l'Église wisigothe. Tolède, résidence royale, devenait, sans titre, la métropole de fait de l'ancienne Carthaginoise ; au concile de 589, l'évêque Euphémus (qui, dans sa propre ville, ne présidait point le concile) ne prenait pas dans les signatures le titre de métropolitain de la Carthaginoise, mais seulement de la Carpétanie : or la Carpétanie, observe le décret de Gundemar, n'est pas une province, mais une simple région, subdivision de province, qui ne saurait comporter un titre métropolitain ; il sied, par contre, pour que la province ait son métropolitain comme les autres, de fixer sa résidence dans la ville que recommande « la majesté du trône »¹.

Ce décret, s'il soulève quelques difficultés, correspond du moins à une situation de fait, que nous pourrions constater dans les conciles suivants, où l'archevêque de Tolède se déclare métropolitain de la « Carthaginoise ». La place prépondérante qui lui était ainsi réservée devait être de grande conséquence pour l'avenir de l'Église wisigothique.

SISEBUT ET LES BYZANTINS Sisebut, couronné en 612 à Tolède à la mort de Gundemar, a été de la part des chroniqueurs l'objet de grands éloges. Son règne fut marqué par d'importants succès militaires, dont il sut tirer d'heureuses conséquences diplomatiques : ses généraux, Rechila et Suinthila (le futur roi), réprimèrent des insurrections des Asturiens et des Basques et soumièrent ces peuples turbulents au royaume wisigoth ; lui-même prit part à la campagne dirigée contre les Byzantins et remporta deux victoires, à la suite desquelles saint Isidore loue sa clémence envers les prisonniers². D'après sa correspondance avec le patrice Césaire, on voit que celui-ci, vraisemblablement le gouverneur byzantin, conclut avec Sisebut un traité, ratifié peu après par l'empereur Héraclius : la quasi-totalité des posses-

(1) MANSI, t. X, col. 507. Cf. E. MAGNIN, *L'Église wisigothique au VII^e siècle*, t. I, p. 103 et n. 3.

(2) ISIDORE, *Hist. Goth.*, LXI ; Ps.-FRÉDÉGAR, *Chron.*, IV, xxxiii, cite cette plainte de Sisebut, voyant tomber les morts dans la bataille : « Malheur à moi, au temps de qui tant de sang est versé ! » Mais le chroniqueur ajoute qu'il fit détruire jusqu'aux fondations plusieurs des villes conquises. Isidore le confirme pour le port de Carthagène, *Origines*, XV, 1, 66.

sions impériales en Espagne revenait aux Wisigoths, les Byzantins ne conservant plus guère que quelques places dans la région des Algarves, autour d'Ossonoba ; Héraclius était alors trop occupé avec les Perses pour défendre efficacement des territoires aussi éloignés. L'accord dut être signé en 615-616¹ ; au concile provincial de Séville, en 619, assistait l'évêque de Malaga, une des villes de la Bétique reconquise² ; le premier canon régla le retour au diocèse de Malaga des territoires qui en avaient été détachés par suite des guerres antérieures.

SISEBUT ET LES JUIFS Sisebut, qui manifesta sa piété en fondant ou en restaurant l'église Sainte-Léocadie à Tolède³, et son désir de s'instruire en demandant à saint Isidore d'écrire pour lui le traité *De natura rerum*, montra un zèle moins éclairé dans ses mesures de persécution contre les Juifs. On a prétendu qu'Héraclius les avait obtenues en contre-partie de ses abandons territoriaux : ce n'est là qu'une hypothèse, fondée sur la politique qu'Héraclius poursuivait de son côté dans le même sens. Toujours est-il que Sisebut, dès les premières années de son règne, accentua gravement la législation qui, jusque-là, tendait plus à défendre les chrétiens contre les Juifs⁴ qu'à enlever à ceux-ci leurs libertés religieuses : il ordonna que tous les Juifs, sous peine de bannissement et de confiscation, fussent baptisés.

C'est ce que la *Chronique* d'Isidore nomme, d'un terme bénin, leur « conversion » ; mais le continuateur espagnol de l'*Histoire des Goths* (754), celui qu'on appelle souvent l'« Anonyme de Cordoue », a trouvé un euphémisme encore plus réussi : « Il convoqua par la force les Juifs à la foi du Christ ». Isidore, dans son *Histoire*, juge sévèrement le procédé : « Ce zèle, dit-il, n'était pas éclairé ; il voulait imposer par contrainte ce qu'il fallait obtenir par la persuasion et le raisonnement ». On n'attendait pas moins de l'écrivain qui, dans le traité *Adversus Judaeos* composé sur les

(1) P. L., LXXX, 366-369 ; M. G. H., *Epistolae*, t. III, p. 663-668. Ces lettres sont moins précises que nous ne l'attendrions aujourd'hui d'une correspondance diplomatique ; le roi et le patrice y font assaut de subtilité ; dom LECLENCQ a pu écrire, sans exagérer la sévérité, que « c'est un modèle achevé de mauvais goût » (*L'Espagne chrétienne*, p. 298). Mais M. FITZ-MAURICE-KELLY, *Litt. espagnole*, p. 7, assure que les lettres en question ne sont pas de Sisebut.

(2) MANSI, t. X, col. 556 ; HERBULE-LECLERCO, *Hist. des conciles*, t. III, 1^{re} p., p. 256 ; P. SÉJOURNÉ, *Saint Isidore de Séville*, p. 104. Le concile, présidé par saint Isidore, se tint dans l'église principale de Séville, qu'on appelait Jérusalem. Le 13^e canon, fort développé (saint Isidore dut mettre la main à ce petit traité théologique), règle le cas d'un évêque monophysite (acéphale) appelé Grégoire, qui était venu échouer en Espagne ; il dut signer une profession de foi explicite, après laquelle il ne fut pas tenu pour dangereux. SÉJOURNÉ, *op. cit.*, p. 96 ; cf. la chronique de 754 (Anonyme de Cordoue), dans MOMMSEN, *loc. cit.*, p. 339-340.

(3) ISIDORE, *Chron.*, a. 416.

(4) Le concile de 589, par exemple, avait demandé à Reccarède les interdictions suivantes que le roi imposa aux Juifs (canon 14) : avoir une chrétienne pour femme ou pour concubine (les enfants nés de ces unions défendues devaient être baptisés) ; exercer des fonctions publiques qui leur permettraient de porter des peines contre les chrétiens ; acheter pour leur service des esclaves chrétiens, ou imposer à ceux qu'ils posséderaient des rites judaïques, ce qui entraînait l'affranchissement de ces esclaves de plein droit, sans indemnité de rachat. Voir les lois de Sisebut, *Leges Wisig.*, XII, II, 13-14, édit. ZEUMER, p. 418-423.

instances de sa sœur Florentine, n'avait eu recours, à l'exclusion de toute violence, qu'aux arguments de l'apologétique. Mais l'historien se console assez facilement de ce « zèle mal éclairé », en pensant aux résultats : « Après tout, comme il est écrit, il faut que le Christ soit annoncé, soit par un procédé plus ou moins fâcheux, soit selon la vérité »¹.

Les résultats furent moins heureux, même pour l'Église, qu'il ne semblait l'attendre : si l'on en croit le chroniqueur anonyme de Moissac, vers 819, on aurait obtenu la conversion de 90.000 Juifs ; les autres, ceux qui refusèrent le baptême, passèrent en Gaule ou restèrent cachés dans le pays ; même les convertis ne devinrent pas, en général, des chrétiens bien fervents, et le concile de Tolède, en 633, dut constater que plusieurs, non contents de revenir au judaïsme, avaient fait du prosélytisme et poussé des chrétiens à se faire circoncire².

RÈGNE ET ABDICATION DE SUINTHILA Sisebut, lombé malade en 620, mourut par l'impéritie des médecins, qui lui firent prendre un remède à une dose inconsidérée ; d'aucuns, naturellement, parlèrent de poison. Son fils Reccarède II, jeune homme bien doué qui aurait pu assurer après lui à l'Espagne la continuité dynastique, mourut après trois mois de règne. Il fallut recourir de nouveau à l'élection. L'élu fut un des généraux victorieux du temps de Sisebut, nommé Suinthila. Il poursuivit les succès militaires qu'il avait remportés alors, reprit aux Byzantins leurs dernières possessions espagnoles, et mata les Basques, obstinés à venir ravager la Tarraconaise ; pour la première fois, note Isidore dans son *Histoire*, un roi wisigoth était maître de l'Espagne tout entière³. Il lui décerne d'autres éloges encore, pour sa vigilance à rendre la justice, pour sa générosité qui l'avait fait surnommer le père des pauvres ; et l'*Histoire* s'arrête, en 624, sur des vœux de long règne au roi Suinthila, ainsi qu'à son fils Ricimer qu'il avait, dès l'âge de sept ans, associé à son trône.

L'avenir devait apporter à ces vœux d'Isidore un démenti d'autant plus singulier que l'évêque de Séville ne fut pas le dernier à se déjuger : en 631, un des grands du royaume, Sisenand, s'entendit avec le roi franc Dagobert pour détrôner Suinthila, dont il disait tout le mal possible ; Dagobert promit une armée, commandée par les ducs Abundantius et Venerandus ; mais ceux-ci n'eurent pas à dépasser Saragosse, car Sisenand, devant qui Suinthila avait abdicqué, venait d'être couronné roi⁴.

(1) ISIDORE, *Chron.*, a. 416 ; *Contin. Hispana* (Anonyme de Cordoue), xv ; *Hist. Goth.*, i. x.

(2) *Chron. Moissiacense*, dans *P. L.*, XCVIII, 14 ; *Conc. Tolet.* IV, can. 57, 59 (le concile décide que ces Juifs relaps doivent être ramenés à la vraie foi, car, ayant reçu le baptême, ils sont tenus par les obligations qu'impose le sacrement). Voir le mémoire de JUSTEN, *La condition légale des Juifs sous les rois Wisigoths*, dans *Études d'histoire juridique offertes à P. Frédéric Girard*, t. II, p. 275-338 ; P. SÉJOURNÉ, *op. cit.*, p. 252-255.

(3) ISIDORE, *Hist. Goth.*, lxxii-lxxv.

(4) Ps.-FRÉDÉCAIRE, *Chron.*, IV, lxxiii ; ce chroniqueur appelle le roi détrôné *Sintela*. L'al-

Le chroniqueur de 754 résume toute cette affaire d'un mot qui en dit long : « Il avait occupé le trône des Goths *per tirannidem* »¹.

Suinthila, se voyant abandonné par son armée et par son propre frère Geila, bien qu'il eût donné à celui-ci, ainsi qu'à sa femme Théodora, une grande influence dans la conduite des affaires, aima mieux se retirer du pouvoir que de continuer une lutte où sa valeur militaire gardait plus d'une chance de triompher ; cette abdication volontaire parut un aveu des crimes qu'on lui reprochait, et le « père des pauvres » passa, de ce fait, pour un tyran cruel. Isidore lui-même, qui lui avait décerné de si grands éloges à la fin de son *Histoire des Goths*, n'hésita pas à faire hommage de son livre à Sisenand, par une lettre de dédicace que nous possédons encore².

LE CONCILE DE TOLÈDE (633)
SISENAND RECONNU ROI

On s'est demandé comment le clergé avait pu se retourner ainsi contre un prince qui l'avait comblé de bienfaits ; les griefs articulés par le concile de 633 sont tellement imprécis qu'il doit y avoir autre chose ; ainsi M. Daniell, constatant qu'on ne relève, sous le règne de Suinthila, ni concile ni lois nouvelles contre les Juifs, a supposé que les évêques lui reprochaient de négliger les affaires ecclésiastiques³. Il est plus probable que le grand grief a été l'essai de transmettre héréditairement la couronne, intention que rendait manifeste l'association au trône du petit Ricimer : la tradition voulait que le successeur du roi fût élu par les évêques et par les grands du royaume, et, si politique que fût la tentative de modifier cet usage, on pensait que Suinthila s'était rendu coupable en le violant⁴.

Tel fut le jugement rendu par le concile qui se réunit à Tolède, le 5 décembre 633, dans l'église de Sainte-Léocadie, sur convocation du roi Sisenand, qui voulait faire ratifier son accession au trône. Saint Isidore présidait, bien que le métropolitain de Tolède, Juste, fût présent⁵ : la prééminence du siège de Tolède n'était pas encore tellement reconnue qu'elle conférât à son titulaire la présidence de droit, et Juste signa le cinquième des six métropolitains présents, avant les évêques et les manda-

hance avec Dagobert eut un épilogue héroï-comique. Sisenand, pour payer le concours du Franc, lui avait promis un plat d'or pesant cinq cent livres qui venait d'Aétius et figurait depuis le roi Thurismund dans le trésor wisigoth ; Sisenand une fois reconnu roi, Dagobert réclama la récompense promise, mais les Goths s'y opposèrent, reprirent le plat aux envoyés, et Dagobert dut se contenter de 200.000 sous d'or en compensation.

(1) Ps.-ISIDORE, *Contin. Hispana*, XIX.

(2) MOMMSEN, *loc. cit.*, p. 364 (après l'*Historia Gothorum, Additamentum I*).

(3) Art. SISENAND dans le *Dictionary of Christian Biography*.

(4) Cf. dom LECLERCQ, *L'Espagne chrétienne*, p. 302 et suiv.

(5) Juste venait de succéder à Hellade, mort le 18 février précédent. Saint Hellade était un ancien dignitaire de la cour, devenu moine à Agali, puis abbé, puis archevêque de Tolède en 615. Sur l'authenticité de la lettre que lui adressa saint Isidore, voir SÉJOURNÉ, *op. cit.*, p. 78-79 ; dom SÉJOURNÉ, malgré les difficultés soulevées, la tient pour authentique. Sur Hellade, voir ILLERONSE DE TOLÈDE, *De viris illustribus*, VII ; *Acta Sanct. febr.*, t. III, p. 81-84.

taires des absents. Des prêtres, des diacres, des abbés, et même certains laïques élus par les Pères du concile, étaient admis à suivre les séances¹ : le concile, qui devait décider non seulement sur les matières ecclésiastiques, mais sur des affaires d'État, représentait, au moins dans certaines sessions, l'Église et la nation wisigothiques ; c'est ce que les actes signifient en l'appelant concile « général », *concilium generale agimus*². Le roi Sisenand vint se prosterner devant l'assemblée, en lui demandant d'intercéder pour lui auprès de Dieu, et cette attitude disposa en sa faveur les Pères du concile, qui ratifièrent ce qu'il faut bien nommer son usurpation.

Après la promulgation d'un symbole de foi, qui reproduit le symbole dit de Constantinople en le combinant avec le symbole de saint Athanase et en y formulant explicitement le *Filioque*³, et l'établissement ou le rappel de nombreuses règles liturgiques ou canoniques, ainsi que des mesures déjà portées à l'égard des Juifs⁴, le concile, par son canon 75, régla au profit de Sisenand la situation politique. Puisque Suinthila, en abdiquant, s'était reconnu un grand coupable, il ne pourrait plus recevoir aucune dignité, ni lui, ni sa femme, ni ses enfants ; il ne garderait de ses biens que ce qu'il plairait à Sisenand de lui laisser par bonté pure ; son frère Geila, qui l'avait trahi après avoir été son complice, devait être exclu de la communion et dépossédé de tous ses biens.

Mais il ne fallait pas qu'à l'avenir pareille catastrophe pût être infligée au souverain régnant ; le concile, d'avance, anathématisait quiconque formerait contre lui des conjurations ou fomenterait des soulèvements, — quiconque, autrement dit, le traiterait comme il avait traité Suinthila ; si le trône devenait vacant, on pourvoirait à la désignation d'un nouveau roi suivant le seul mode reconnu constitutionnel, l'élection par les chefs du peuple, d'accord avec les évêques ; en attendant, le roi était adjuré de gouverner avec douceur et suivant la justice, et de ne pro-

(1) Sur le protocole du concile, voir MAGNIN, *op. cit.*, p. 59, 62 et suiv. Dom SÉJOURNÉ pense que les laïques étaient désignés non par le concile, mais par leurs pairs, et déplore que saint Isidore se soit prêté à cet abus, grâce auquel « le concile national prenait déjà figure de Cortès autant que de synode ecclésiastique » (*op. cit.*, p. 119 et suiv.).

(2) Les actes dans BRUNS, *Canones Apostolorum et conciliorum veterum selecti* (1839), t. I, p. 220 et suiv. ; MANSI, t. X, col. 612 et suiv. ; cf. HEFELE-LECLERCQ, *Hist. des conciles*, t. III, 1^{re} p., p. 266 et suiv. ; LECLERCQ, *L'Espagne chrétienne*, p. 302 et suiv. — Dans le même sens où le IV^e concile de Tolède se dit concile « général », d'autres conciles de Tolède se déclarent « universels », cf. MAGNIN, *op. cit.*, p. 51.

(3) Le texte dans HAUN, *Bibl. der Symbole*, n° 179, reproduit dans HEFELE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} p., p. 267-268, note ; cf. SÉJOURNÉ, *op. cit.*, p. 115-117, influence des écrits dogmatiques d'Isidore sur ce symbole de foi.

(4) Nous avons déjà vu comment le concile, tout en blâmant les excès de zèle du roi Sisobut, les avait ratifiés en fait. Notons à ce propos, avec le canon 58 contre les clercs et les laïques qui s'étaient laissé gagner par l'argent des Juifs (preuve que dès ce temps les Juifs, ou certains d'entre eux, comptaient parmi les éléments les plus riches de la nation), le canon 60 qui ordonne de séparer de leurs parents, pour les élever dans des monastères, les enfants baptisés des Juifs (il en va de même, au canon 59, des enfants que des Juifs soi-disant convertis, puis retournés au judaïsme, auraient fait circoncire) ; le texte de ce canon 60 a été contesté, certains critiques ayant cru qu'il visait tous les enfants des Juifs, qui devraient être sans exception enlevés à leurs parents ; il semble qu'il faut lire *filios et filias baptizatos* (c'est l'avis d'Hefele d'après plusieurs manuscrits), ce qui restreint la portée d'une mesure déjà suffisamment intolérante.

noncer aucune condamnation à mort, sauf pour des crimes d'une exceptionnelle gravité¹.

LA FIN DE SISENAND
ET DE SAINT ISIDORE

Sisenand, pour qui le chroniqueur de 754 (l'Anonyme dit de Cordoue) ne trouve pas un mot d'éloge, est vanté au contraire par l'auteur de la *Chronique d'Albelda*² comme un prince « patient et orthodoxe suivant les règles catholiques ». Les égards plutôt intéressés qu'il prodigua aux évêques justifient sans doute la seconde épithète ; les Juifs, pour lesquels il aggravâ, au lieu de l'adoucir, la législation conciliaire³, lui auraient vraisemblablement refusé la première. Il mourut dans les premiers mois de 636 ; saint Isidore de Séville quitta ce monde la même année, le 4 avril. Sa mort, telle que la raconte son disciple Redemptus, fut très édifiante : durant les dernières années de sa vie, il s'était laissé assiéger par les pauvres ; quand il se sentit près de sa fin, il voulut aller prier le martyr saint Vincent, une dernière fois, dans sa basilique, et se fit transporter près du cancel, au milieu du chœur, pour que tous, les femmes exceptées, fussent témoins de sa pénitence ; la suprême prière qu'il prononça est, comme tous ses écrits, nourrie d'emprunts et bourrée de citations, mais d'une piété et d'une charité vraiment admirables⁴.

L'ACTIVITÉ INTELLECTUELLE D'ISIDORE.
LES ÉTYMOLOGIES

Saint Isidore de Séville est le plus grand nom de l'Espagne chrétienne et le dernier des Pères de l'Église en Occident. Son œuvre, qui est proprement encyclopédique, résume celle de ses devanciers et sera pour le moyen âge un répertoire de la science antique, aussi bien que de la doctrine chrétienne : rôle dont il est difficile d'exagérer l'importance et qui, dépassant la valeur propre de chacun de ses ouvrages, confère à son auteur une place à part dans l'histoire intellectuelle. Disposant d'une bibliothèque riche pour l'époque en auteurs religieux et profanes⁵, il s'en est institué le compilateur, avec une

(1) Voir les textes conciliaires, présentés avec un commentaire d'une ironie quelque peu sarcastique, dans LECLERCQ, *L'Espagne chrétienne*, p. 302-305.

(2) *Chronique* compilée à Oviédo en 883 ; dans MOMMSEN, *op. cit.*, p. 373-374.

(3) Si on lui attribue, comme GRAETZ (*Die Westgotische Gesetzgebung in Betreff der Juden*, p. 33), certaines lois du code wisigoth (*Leges Wisig. ou Liber Judicum*, XII, II, 5-8, édit. ZEUMER, p. 414-415), parmi lesquelles figure l'interdiction de la circoncision et de la distinction entre aliments purs et impurs. Mais dom SÉJOURNÉ, *op. cit.*, p. 255, à la suite de M. MACNIN, constatant qu'aucune loi du code contre les Juifs ne porte son nom, croit qu'il « n'aimait pas à sévir par lui-même ».

(4) REDEMPTUS, *Obitus b. Isidori*, dans *P. L.*, LXXXI, 30. Cf. SÉJOURNÉ, *op. cit.*, p. 33-35 (rapprochements intéressants avec la liturgie mozarabe, en particulier le rite de l'*indulgentia*).

(5) Sur la bibliothèque de saint Isidore et les bibliothèques espagnoles de son temps (on sait que son contemporain Licinien de Carthagène était un bibliophile insatiable), cf. SÉJOURNÉ, *op. cit.*, p. 37-41 ; TAILHAN, dans CAHIER, *Nouveaux mélanges d'archéologie, Bibliothèques*, p. 231 et suiv. Un poème reproduit par plusieurs manuscrits sous le nom d'Isidore, mais dont l'authenticité a été discutée, prétend donner le catalogue sommaire de la bibliothèque isidorienne ; *P. L.*, LXXXIII, 1113-1116 (la provenance isidorienne, contestée ou niée par MANITIUS et EBERT, est défendue par BEESON, *Isidor-Studien*, dans *Quellen zur latein. Philologie des Mittelalters*, t. IV, 2. Munich, 1913).

connaissance des langues que le titre de ses *Étymologies* ne doit pas nous porter à surestimer, et sur laquelle les modernes ont beaucoup rabattu des éloges traditionnels : Isidore ne savait pour ainsi dire rien du grec, et ne pouvait utiliser les auteurs qui avaient écrit en cette langue, comme il le dit lui-même pour saint Jean Chrysostome, que dans la mesure où leurs ouvrages étaient « à l'usage du monde latin »¹.

Aussi bien les *Étymologies* se présentent-elles tout autrement qu'un ouvrage moderne qui porterait le même titre (Isidore lui-même les appelle *De origine quarumdam rerum*) et débordent-elles de toutes parts le problème de l'origine des mots : en vingt livres, que Braulio de Saragosse se vante d'avoir contribué à disposer, Isidore traite de tout ce qui pouvait être étudié de son temps, des arts libéraux à la chronologie, de la liturgie et de la théologie à la physique, voire à la construction des vaisseaux, au costume et à la cuisine ; si l'origine qu'il assigne aux noms qui désignent tout cela est sans valeur aux yeux des philologues, il entasse à leur propos des citations nombreuses, souvent tirées d'ouvrages aujourd'hui perdus, et fournit des précisions utiles qu'on ne trouve guère ailleurs². Divers traités sur les *Différences* ou les *Synonymes* complètent cette encyclopédie, qui au total est fort précieuse ; un important ouvrage entrepris sur le désir du roi Sisebut, *De natura rerum*, nous donne l'idée de ce qu'étaient alors l'histoire naturelle, la cosmographie et la physique, tandis que le traité *De numeris* mêle curieusement à l'arithmétique l'interprétation symbolique des nombres, si fort en honneur chez les Pères de l'Église.

AUTRES OUVRAGES D'ISIDORE Les ouvrages historiques d'Isidore, sa *Chronique* ou mieux encore l'*Histoire des Goths*, *des Suèves et des Vandales*, constituent pour son temps une source indispensable³ ; ses travaux sur l'exégèse des Livres saints, le livre des *Prologues* (*Prooemiorum liber unus*), le livre *De ortu et obitu Patrum*, les *Questions* sur l'Ancien Testament, les *Allégories de la sainte Écriture* que Braulio appelle *De nominibus Legis et Evangeliorum*, pourraient reposer, suivant la suggestion de dom de Bruyne, sur une recension du texte sacré due à Isidore lui-même⁴ ; les théologiens du moyen âge ont fait grand cas de ses trois livres de *Sentences*, où il utilisait largement les *Morales* de saint Grégoire, et l'histoire de l'apologétique doit retenir

(1) *De viris illustribus*, xxiii.

(2) La meilleure édition est celle de W. M. LINDSAY, 2 vol., Oxford, 1911.

(3) Voir l'introduction bibliographique de ce volume et la bibliographie en tête du présent chapitre.

(4) D. DE BRUYNE, *Étude sur les origines de la Vulgate en Espagne*, dans *Revue bénédictine*, t. XXXI, 1919 p. 373-378. Cette recension serait surtout représentée par le manuscrit *Toletanus* et la seconde Bible d'Alcala. Mais ces vues ont été sensiblement modifiées par le nouveau classement des manuscrits espagnols de la Vulgate dû à dom QUENYIN : toute la famille dite espagnole dépend du *Pentateuque de Tours*.

ses deux livres *De la foi catholique contre les Juifs*, adressés à sa sœur Florentine. A l'imitation de son frère Léandre, il écrivit une *Règle monastique*, excellemment adaptée, selon Braulio, aux usages de sa patrie et aux besoins des âmes faibles ; et son traité des *Offices ecclésiastiques* montre le rôle important qu'il joua dans la constitution de la liturgie wisigothique, appelée depuis mozarabe¹. On conçoit qu'à son catalogue *De viris illustribus*, composé pour faire suite aux ouvrages de même titre dus à saint Jérôme et à Gennade de Marseille, un chapitre ait été ajouté par le fidèle Braulio, rappelant l'activité littéraire d'Isidore, qui ne le cédait à aucun des « hommes illustres » dont il venait de faire l'éloge².

Mais il se peut qu'une autre gloire doive être reconnue à saint Isidore, celle du canoniste. Un des plus célèbres recueils de canons conciliaires et de décrétales, et en tout cas le mieux ordonné du haut moyen âge, la collection dite *Hispana*, serait, d'après dom Séjourné qui en a fait, après Maassen, une étude attentive, compilée par saint Isidore et lui devrait l'autorité dont elle a joui longtemps³. Cette thèse est loin d'être certaine : il est au moins aussi probable que l'*Hispana* ait été compilée dans la région arlésienne, où le voisinage des Wisigoths de Septimanie expliquerait bien le caractère wisigothique de la collection ; seuls les canons des conciles espagnols de Tarraconaise y constituent la part primitive de l'Espagne, les conciles de Tolède n'y ayant été ajoutés qu'après coup⁴. Il faut attendre l'aboutissement d'études en cours pour

(1) Sur l'action liturgique d'Isidore et les canons du concile de Tolède de 633 qui confirment le traité publié treize ans plus tôt, cf. SÉJOURNÉ, *op. cit.*, p. 137-203. Les textes liturgiques mozarabes nous sont surtout connus par les publications capitales de dom M. FÉROTIN dans les *Monumenta Ecclesiae liturgica* : t. V, *Liber Ordinum*, 1904 ; t. VI, *Liber mozarabicus Sacramentorum*, 1912, ainsi que par le *Liber Comicus* ou lectionnaire de la messe publié en 1893 par dom Germain MONIN dans ses *Anecdota Maredsolana*.

(2) BRAULIO, *Praenotatio librorum divi Isidori*, P. L., LXXXI, 16-17 ; G. VON DZIALOWSKI, *Isidor und Ildefons als Literaturhistoriker*, Münster, 1898, p. 141. Il existe du *De viris illustribus* deux recensions, l'une en 33, l'autre en 45 chapitres ; les douze chapitres ajoutés par la recension la plus longue constitueraient, d'après G. VON DZIALOWSKI, *op. cit.*, un travail distinct, antérieur au reste de l'ouvrage avec lequel on l'aurait fusionné plus tard ; au contraire M. F. SCHUETTE a soutenu (dans SDRALEK, *Kirchengeschichtliche Abhandlungen*, Breslau, 1902, p. 75-150) que les douze chapitres litigieux, lus seulement dans des manuscrits relativement récents, ne seraient pas l'œuvre d'Isidore, mais d'un évêque d'Afrique appelé Pontien, vers 550-552 ; la partie isidorienne de l'ouvrage, composée en 616-618, aurait été sensiblement retouchée par Braulio. — La meilleure édition d'ensemble des œuvres de saint Isidore est celle de F. ABEVALO, 1797-1803, reproduite par MIGNÉ aux tomes LXXXI-LXXXIV de sa *Patrologie latine*. Cf. MANITIUS, *Geschichte der lateinischen Literatur des Mittelalters*, t. I, p. 52-70 ; BARDENHEWER, *Geschichte der altkirchlichen Literatur*, t. V, p. 401-416 ; BRÉHAUT, *An encyclopedist of the dark ages of the Middle Ages*, New-York, 1911.

(3) SÉJOURNÉ, *op. cit.*, p. 281 et suiv. ; MAASSEN, *Geschichte der Quellen und der Literatur des canonischen Rechts im Abendlande*, Gratz, 1870, t. I, p. 677 et suiv., était beaucoup moins affirmatif. M. G. LE BRAS a présenté des objections à la thèse de dom Séjourné, *Sur la part d'Isidore de Séville et des Espagnols dans l'histoire des collections canoniques*, dans *Revue des sciences religieuses*, t. X, 1930, p. 218-257 ; cf. P. FOURNIER et G. LE BRAS, *Histoire des collections canoniques en Occident*, Paris, 1931, t. I, p. 65 et suiv., où sont étudiés les rapports de l'*Hispana*, soit avec les collections antérieures, soit avec celles qui ont suivi, jusqu'aux Fausses Décrétales.

(4) Jan TARRÉ, *Les sources de la législation tarraconaise depuis les origines jusqu'à Gratien*, dans *Positions des thèses de l'École des Chartes*, 1927, p. 125-134 ; surtout son mémoire *Sur les origines arlésiennes de la collection canonique Hispana*, dans *Mélanges Paul Fournier*, 1929, p. 705-724 et tiré à part. Ce chercheur ne fait qu'indiquer là ses principales conclusions, réservant son

que le problème soit complètement élucidé. En tout cas Isidore, même s'il faut renoncer à lui attribuer l'*Hispana*, a joué un rôle important, par les conciles dont il fut l'âme, dans la discipline de la péninsule. Le VIII^e concile de Tolède, en 653, a fait de lui cet éloge : « Il a été le grand docteur de notre siècle, la gloire la plus récente de l'Église catholique, le dernier des docteurs suivant l'ordre des temps, mais non le moindre par la science, et, pour mieux dire encore, le plus savant des hommes »¹. Faisons la part, dans ces termes enthousiastes, de la grandiloquence espagnole : il y reste une louange méritée.

CHINTILA ET LE CONCILE DE 636 Le successeur d'Isidore, un personnage assez obscur nommé Honoré², n'était pas homme à contrebalancer plus longtemps au profit de Séville les prérogatives croissantes de Tolède. La succession du roi Sisenand fut moins facile à assurer, si l'on en juge par les précautions que son frère Chintila, élu à sa place, crut devoir prendre pour faire sanctionner son élévation par un nouveau concile national de Tolède (le V^e), en juin 636. Les évêques, réunis sous la présidence du nouveau métropolitain de Tolède, Eugène I^{er}, lui accordèrent toutes les confirmations qu'il pouvait désirer : si l'on excepte le premier canon, où il est traité de la procession des Rogations, tous les autres ont pour objet l'interdiction d'aspirer au trône si l'on n'a pas été régulièrement élu par les nobles et les évêques, de s'efforcer par des moyens superstitieux de connaître la date où mourra le roi, de chercher à lui donner un successeur de son vivant, de prononcer contre lui et les siens des malédictions ; le 75^e canon de 633, qui devra être désormais rappelé dans tous les synodes, est de nouveau promulgué ; on y ajoute seulement que le roi ne dépossédera pas de leurs biens ou dignités les parents et les serviteurs fidèles de son prédécesseur³.

LE CONCILE DE 638 ET LA LETTRE DE BRAULIO Un autre concile de Tolède (VI^e), réuni deux ans après, en 638, offre un intérêt plus proprement ecclésiastique⁴, non seulement par son symbole de foi qui renouvelle, avec quelques précisions de plus, celui de 633⁵, et par une série de prescriptions canoniques, mais

appareil de preuves pour un ouvrage ultérieur, qui comportera une édition critique des textes, édition qui manque jusqu'à présent.

(1) MANSI, t. X, col. 1215.

(2) Nous avons encore son épitaphe, qui se termine par une citation d'une épigramme de Martial (HUEBNER, n° 65 et *Suppl.* ; *Dictionn. d'archéol. chrét. et de liturgie*, t. V, col. 474) et une autre inscription le concernant (dédicace d'une basilique où reposaient trois frères martyrs de Cordoue, HUEBNER, n° 363 ; *Dict.*, col. 475).

(3) Les actes du concile de 636 dans BRUNS, t. I, p. 245 ; MANSI, t. X, col. 653 ; HEFLE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} p., p. 277-278.

(4) On y renouvela aussi plusieurs prescriptions politiques portées en 636.

(5) HAHN, *Bibl. der Symbole*, n° 109. Hahn observe que dans cette profession de foi rien n'indique que la question du monothélisme se posait en Espagne à cette date.

par son canon 3, fort sévère contre les Juifs, et surtout par la lettre de saint Braulio de Saragosse au pape Honorius I^{er}, écrite à la suite de la réunion conciliaire. Le roi Chintila, dit le canon 3, venait de porter une loi interdisant aux Juifs le séjour de l'Espagne, où il ne devait plus y avoir désormais que des catholiques ; le concile se félicite de ce zèle (nous dirions de cette intolérance), et décide qu'à l'avenir tout roi devra jurer de maintenir, sous peine d'anathème, cette rigoureuse proscription¹. Quant à la lettre de Braulio, elle répondait à une admonition du pape, adressée aux évêques d'Espagne et de Septimanie (la région de Narbonne dépendait encore des rois wisigoths) par l'entremise du diacre Turnin, pour les inviter à se montrer « plus fermes dans la foi et plus ardents à combattre les infidèles »² ; ils ne devaient pas, ajoutait Honorius, ressembler aux chiens muets dont parle le prophète Ezéchiel. Braulio, le disciple et l'ami de saint Isidore, était alors le plus en vue, par sa culture littéraire et théologique, des évêques espagnols ; son éloquence, assure le chroniqueur de 754, était, dans ses lettres, admirée jusqu'à Rome³ ; il est plutôt à croire que la « mère et maîtresse des Églises », pour reprendre l'expression du même chroniqueur, si elle appréciait le beau langage de l'épistolier, se montra cette fois moins enthousiaste.

Les reproches du pape portaient sans doute sur la question juive, puisque Braulio les lui retourne par une allusion au bruit, jugé par lui incroyable, que les Juifs baptisés auraient reçu, à Rome, la permission de revenir aux superstitions judaïques : il se peut qu'Honorius ait été mal renseigné sur la portée du canon de 633 qui blâmait, comme une provocation à l'insincérité, les conversions imposées par la force⁴ ; Braulio réplique en envoyant la relation des « actes passés et présents », où les mesures contre les Juifs, si c'est bien de cela qu'il s'agit, ne manquaient pas, certes, de sévérité. Il se répand, d'ailleurs, en protestations de respect envers « le principal et le plus éminent des prélats », « le chef de notre ministère », mais ne parvient pas à croire que « la ruse du serpent ait pu laisser trace de son passage sur la pierre du siège apostolique », et ne se retient pas de prendre en faute l'érudition scripturaire des Romains, car le texte qui parle des « chiens muets » est d'Isaïe, non d'Ezéchiel. Après quoi les Pères du concile, dans un post-scriptum collectif, demandent au pape de réfléchir si les mesures trop sévères qu'il préconise, en particulier la peine du feu, sont bien opportunes, et conformes à la mansuétude de la Loi nouvelle⁵.

(1) Voir les actes dans BRUNS, t. I, p. 249 et suiv. ; MANSI, t. X, col. 659 et suiv. ; cf. HEFELÉ-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 3^{re} p., p. 279 et suiv.

(2) La lettre, dont nous n'avons plus le texte complet, est résumée dans JAFFÉ-WATTENBACH, 2038.

(3) MOMMSEN, *op. cit.*, p. 340.

(4) C'est l'interprétation de DAHN, *Die Könige der Germanen*, t. VI, p. 641-650 (commentaire de la lettre de Braulio, en appendice).

(5) La lettre de Braulio est dans *P. L.*, LXXX, 663 ; cf. MAGNIN, *L'Église wisigothique*, p. 19-22 ;

Nous ignorons comment fut accueillie à Rome cette réponse aigre-douce ; si elle ne marquait, il faut le dire, aucune tendance à l'insubordination, elle ne montrait guère d'empressement pour admettre les interventions minutieuses de Rome dans les églises particulières ; quant à son apologie de la mansuétude évangélique, elle prend un accent un peu singulier si on la rapproche des éloges prodigués à Chintila pour avoir expulsé d'Espagne la totalité des Juifs.

L'AVÈNEMENT DE CHINDASVINDE
ET SON RÉGIME DE TERREUR

Chintila étant mort, à la fin de 639 ou au début de 640¹, son fils Tulga fut élu pour lui succéder : c'était un charmant jeune homme, « de bonne nature », dit le chroniqueur de 754, « d'une parfaite douceur », *blandus per omnia*, confirme le chroniqueur d'Oviedo ou d'Albelda². Mais il était trop jeune pour inspirer la crainte et, comme le remarque le pseudo-Frédégaire, les Goths supportent mal de ne pas sentir un gouvernement assez ferme³. Un complot formé par quelques nobles mit à sa place Chindasvinde, fils de l'ex-roi Suinthila ; Tulga fut tonsuré et relégué dans un monastère.

Arrivé à la royauté par cette voie « tyrannique », *per tirannidem*, Chindasvinde, alors presque octogénaire, ne se faisait pas illusion sur les risques qu'il courait à son tour ; aussi entreprit-il de s'imposer par la terreur, et, suivant la vigoureuse expression de la même chronique, de « démolir les Goths »⁴. On racontait jusqu'en Gaule qu'il en avait fait périr deux cents de la noblesse, cinq cents de la classe moyenne, sans parler des exilés, et qu'il avait livré à ses fidèles leurs femmes et leurs filles avec tous leurs biens⁵. Il ne fallut pas beaucoup d'années de ce régime pour que toute l'Espagne tremblât devant lui, et qu'il pût se permettre impunément ce qu'on avait tant reproché à son père Suinthila, l'association à la royauté de son fils Reccessvinte, qualifié, sans autre raison peut-être, de *flagitiosus* par l'impitoyable chroniqueur (649)⁶.

LE CONCILE DE 646

Ainsi l'Espagne, sous le règne du vieux Chindasvinde, « demeura tranquille »⁷, en ce sens que les évêques eux-mêmes n'osaient pas protester ; mais la révolte contre cette tyrannie était sans cesse prête à éclater, fût-ce avec l'appui des armes

PÉREZ DE URBEL, art. BRAULIO, dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique*, t. X, col. 447-448. — Le roi Chintila, de son côté, ne manquait pas de dévotion au siège de Pierre ; voir l'inscription accompagnant un voile qu'il avait envoyé en offrande à l'apôtre Pierre ; DE ROSSI, *Inscr. christ. Urbis Romae*, t. II, 1, p. 254 ; HUEBNER, *Suppl.*, n° 392.

(1) La date de décembre 639 est celle de ZEUMER.

(2) MOMMSEN, *op. cit.*, p. 340, 374.

(3) PS.-FRÉDÉGAIRE, *Chron.*, IV, LXXXII.

(4) PS.-ISIDORE, *Contin. Hispana*, XXXVI.

(5) PS.-FRÉDÉGAIRE, *loc. cit.*

(6) PS.-ISIDORE, *Contin. Hispana*, XXXV.

(7) *Chron. d'Oviedo* (ou d'Albelda), dans MOMMSEN, *op. cit.*, p. 374.

étrangères. Chindasvinde demanda au concile de Tolède de 646 (le VII^e) de l'aider à mater cette rébellion doublée de trahison.

Le premier canon de ce concile, réuni selon le vœu du roi (*ob cuius volum convenimus*), ne pouvait refuser les sanctions réclamées ; elles furent draconiennes, et il n'y manquait rien que la peine de mort, trop étrangère aux coutumes d'Église pour qu'un concile se risquât à la prononcer ; au demeurant le vieux roi s'en chargeait fort bien tout seul. Les évêques, les clercs, les laïques qui auraient recours à l'étranger contre le roi des Goths, et pareillement les clercs qui auraient pris part à un complot, même couronné de succès, contre le roi régnant¹ seraient excommuniés jusqu'à leur lit de mort, et les évêques eux-mêmes ne pourraient plus les relever de cette peine avant l'heure suprême, fût-ce pour répondre à un ordre du roi ; seuls les laïques pouvaient être en partie pardonnés, si le roi le voulait, mais on le suppliait de ne rien adoucir des peines portées contre les ecclésiastiques, même sur les instances des évêques². Il fallait que le haut clergé eût lui-même grand'peur pour qu'il fit entrer dans les lois ecclésiastiques des dispositions aussi extraordinaires. Quant à se plaindre de l'accession de Reccessvinte au trône, bien loin de là, Braulio et quelques autres évêques avaient demandé à Chindasvinde, vu son grand âge, d'assurer ainsi l'avenir et la paix de l'Espagne³.

RECESSVINTE ET LES CONCILES
DE 653 A 666

Chindasvinde, soulagé du plus lourd de sa tâche par la collaboration de son fils, put se préparer à la mort par l'aumône et la pénitence ; il s'éteignit nonagénaire en 653⁴. Reccessvinte garda en paix la couronne, malgré les difficultés que causèrent, au début de son règne, les incursions des Basques ou Vascons⁵ et, non sans liaison avec ces attaques extérieures, la révolte de Froja⁶ dont le roi vint à bout, au prix de pertes sérieuses⁷.

(1) Si le prétendant venait à triompher et refusait de punir ceux qui auraient contribué à son triomphe, l'excommunication devait, à la mort de l'usurpateur, reprendre sa force de plein droit. On ne dit pas si Chindasvinde se rendit compte que cet article, pris à la lettre, condamnait ses propres fidèles, qui l'avaient secondé contre le roi légitime Tulga, ni si, l'ayant compris, il en fut flatté.

(2) Les canons dans BRUNS, t. I, p. 259 ; MANSI, t. X, col. 763 ; cf. HEFLE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} p., p. 285-286 ; LECLERCQ, *L'Espagne chrétienne*, p. 314-316.

(3) BRAULIO, *Epist.* xxxvii.

(4) Son épitaphe aurait été composée par l'évêque Eugène II de Tolède ; elle ne ressemble pas du tout à un panégyrique. Il paraît que beaucoup plus tard on voulut néanmoins faire de ce rude monarque un saint, en associant sa légende à celle de deux saints apocryphes, Romain et Otho (MONALES, *Hist. de España*, t. VI, p. 158). — La différence d'orthographe dans les désinences de *Chindasvinde* et de *Reccessvinte*, bien qu'on puisse croire à l'identité des étymologies, est attestée par les inscriptions.

(5) Ces voisins remuants ne cessaient jamais pour longtemps de harceler le territoire wisigoth ; une inscription un peu antérieure au règne de Reccessvinte (642, HUENNEU, n° 123) montre qu'ils poussaient assez loin leurs expéditions meurtrières, à moins qu'il ne s'agisse dans ce texte, comme le suggère Hübner, de Vascons incorporés comme mercenaires dans l'armée wisigothique.

(6) TAILO DE SARAGOSSE, préface aux *Libri sententiarum*, dans P. L., LXXX, 727.

(7) Ps.-ISIDORE, *Contin. Hispana*, xxxvi.

Recessvinte crut pourtant devoir, dès le 16 décembre 653, demander au VIII^e concile de Tolède, dans le *tomus* qu'il lui remit pour protester de son orthodoxie, l'autorisation de détendre la rigueur des lois paternelles, avec le droit de faire grâce. Une telle requête, évidemment, était mieux faite pour être présentée à des évêques que celle de Chindasvinde sept ans plus tôt ; l'assemblée, après avoir renouvelé sa profession de foi (toujours en y comprenant le *Filioque*), consentit à rouvrir l'ère de la clémence, non sans multiplier les citations bibliques et patristiques pour s'excuser de manquer au fameux serment de 646. Les règles de l'élection royale furent précisées, et les lois contre les Juifs renouvelées ; ainsi le concile, bien que plusieurs canons fussent réservés à des prescriptions d'ordre strictement canonique, ressemblait-il une fois de plus à des « Cortès », ce qui explique que seize grands officiers signèrent les actes, en déclinant leurs qualités¹.

D'autres conciles de moindre intérêt furent célébrés durant le règne de Reccessvinte : le IX^e de Tolède (655), simple concile provincial où il fut surtout question des biens et des serfs de l'Église² ; le X^e (656), qualifié de « général » parce que les métropolitains de Séville et de Braga y assistaient, mais ne dépassant guère l'ampleur d'un concile provincial³ ; ce fut le dernier concile de Tolède jusqu'au jour où Wamba, près de vingt ans après, convoqua le synode de 675, et les historiens n'ont pas manqué de s'étonner de cette longue interruption, coupée seulement par la tenue à Mérida (666) d'un concile convoqué sur l'ordre de Reccessvinte (*principis jussu*) et où furent rétablies les anciennes limites de la province

(1) MAGNIN, *L'Église wisigothique*, p. 61. Les actes du concile dans BRUNS, t. I, p. 265 et suiv. ; MANSI, t. X, col. 1206 et suiv. ; le *tomus* royal dans ZEUMER, *Leg. Wisig.*, p. 472 ; cf. HEFELE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} p., p. 239 et suiv. Une loi de Reccessvinte, ratifiée par le concile, introduit dans le décompte des biens du roi une distinction opportune entre son patrimoine et les richesses acquises durant son règne : le premier est transmis normalement à ses héritiers, les secondes constitueront désormais un apanage inaliénable pour la couronne ; des accroissements de fortune ainsi réalisés par Chindasvinde, Reccessvinte et ses frères n'auront donc que l'usufruit, à charge de prélever sur ces biens ce qui serait nécessaire pour réparer des injustices. — On trouve, en appendice aux actes du concile, un mémoire présenté en 654 par un groupe de Juifs baptisés de Tolède : passant condamnation sur leurs apostasies antérieures, ils promettent de rester fidèles désormais à la foi chrétienne ; le plus étrange est qu'ils se soumettent d'eux-mêmes, au cas où ils seraient relaps, à des peines beaucoup plus sévères (telles que la peine du feu ou la lapidation) que celles que comportait à ce moment-là le code wisigoth ; on peut se demander si cette proposition est bien aussi spontanée qu'elle le paraît. En tout cas Reccessvinte, malgré la profession de douceur qu'il venait de faire au concile, ratifia cet engagement des Juifs, par une loi insérée au Code (*Leges Wisig.*, XII, II, 4, 11, édit. ZEUMER, p. 414, 417), afin de leur inspirer par la terreur la volonté de demeurer fidèles. Cf. GNARTZ, *Die westgotische Gesetzgebung in Betreff der Juden*, p. 13, 22.

(2) BRUNS, t. I, p. 291 et suiv. ; MANSI, t. XI, col. 23 et suiv. ; cf. HEFELE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} p., p. 291 et suiv.

(3) BRUNS, t. I, p. 297 et suiv. ; MANSI, t. XI, col. 32 et suiv. ; cf. HEFELE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} p., p. 294 et suiv. Le concile, après la promulgation de ses canons, eut à s'occuper de deux affaires singulières : la dénonciation portée contre lui-même par l'archevêque Potamius de Braga, qui, s'étant rendu coupable d'impureté, n'exerçait plus depuis neuf mois, par pénitence, ses fonctions ecclésiastiques (le concile lui permit, eu égard à sa pénitence, de garder sa dignité épiscopale, mais le déclara déchu de son siège auquel fut appelé Fructueux de Dumio) ; la révision des testaments de saint Martin de Braga († 580) et de Ricimer ou Rechimir, prédécesseur de Fructueux à Dumio (celui-ci avait fait tant de dons et libéré tant d'esclaves que les revenus de son église ne suffisaient pas à ses libéralités, et qu'il fallut en prononcer la réduction).

ecclésiastique de Lusitanie¹. Malgré les éloges que les Pères de Mérida adressent au roi pour sa manière juste et attentive de régler les affaires d'Église, malgré la générosité qui le portait à faire aux sanctuaires des dons précieux comme celui de la couronne de Guarrazar², il semble bien que Reccessvinte, en vieillissant, ait laissé par manque d'énergie le désordre envahir toute l'administration, sans excepter celle de l'Église, où le concile de Tolède de 675 dénoncera bientôt une confusion « babylonienne ».

LA PRÉPARATION DU CODE WISIGOTH Avant de tomber dans cette relative décadence, ce roi avait marqué fortement sa place dans l'histoire de l'Espagne par son œuvre législative. Depuis qu'en 506 Alaric avait fait compiler son *Breviarium*, ou *Lex Romana Wisigothorum*, cette collection de lois, enrichie par ses successeurs, régissait la population romaine d'Espagne, tandis que les Goths de naissance obéissaient aux lois gothiques qui, depuis Euric, étaient recueillies dans un Code. Les deux législations, qui subsistaient l'une à côté de l'autre, étaient naturellement accrues par des « nouvelles », dont quelques-unes d'importance considérable, celle, par exemple, par laquelle Léovigilde avait permis les mariages entre Goths et Romains ; mais cette innovation, non plus que les décrets imposés plus tard par Reccarède aux deux parties de la population indistinctement, ne supprimait pas le principe que l'on rencontre dans l'ensemble des législations des nations barbares, la « personnalité des lois ».

Ce fut Chindasvinde qui en prépara l'abrogation en mettant à l'étude un code unique dans lequel les lois anciennes, adaptées à la situation nouvelle (*antiquae noviter emendatae*), avec les nouvelles des rois successifs, des emprunts à la loi romaine, les canons des conciles devenus lois de l'État, les nombreuses lois portées par Chindasvinde lui-même, seraient réparties par ordre de matières ou *lituli*. Mais le roi n'eut pas le temps de réaliser ce projet, qui ne devait être mené à bien que sous le règne de Reccessvinte. Nous avons encore les lettres par lesquelles celui-ci demandait à saint Braulio de Saragosse, dont il admirait la science, de l'aider dans cette revision et ce reclassement³.

(1) BRUNS, t. II, p. 84 et suiv. ; MANSI, t. XI, col. 75 et suiv. ; cf. HEFFLE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} p., p. 303 et suiv.

(2) Cette couronne de Reccessvinte fut découverte le 25 août 1853, avec une couronne de Suintila et plusieurs autres, au lieu dit *Puente de Guarrazar*, à 8 kil. de Tolède ; elle a été acquise aussitôt pour le Musée de Cluny. Voir F. DE LASTRYRIE, *Description du trésor de Guarrazar*, Paris, 1860 ; art. *Guarrazar*, dans *Dict. d'archéol. chrét. et de liturgie*, t. VI, col. 1842 et suiv.

(3) BRAULIO, *Epist.* xxxviii-xli. L'évêque, qui d'abord avait souligné qu'il y avait tout à faire, le premier projet communiqué par le roi étant informé, ne manque pas de s'excuser ensuite sur son incompétence, mais le roi lui répond que tant d'humilité sied particulièrement bien aux gens qui comme lui font preuve d'un mérite au-dessus du commun. Il semble bien qu'il s'agit, dans ces lettres, du « code » de lois, et non pas seulement d'un « codex » ou manuscrit quelconque à reviser. — La *chronique pseudo-isidorienne* du ms. Paris. 6113 (18, dans MOMMSEN, *op. cit.*, p. 387) appelle Reccessvinte *Soa*, fils de *Gondolo*, et le déclare, peut-être à cause de la rédaction du code, « très habile dans la langue barbare ».

LE « LIVRE DES JUGEMENTS »
DE RECESSVINTE

Le code de Reccessvinte fut promulgué dans les premiers temps de son règne personnel (654). Connue sous le nom de *Liber judiciorum* ou *Forum judicum*, il est divisé en douze *tituli* comprenant chacun plusieurs chapitres (*erae*), à l'instar du Code Justinien ; le premier titre ou livre, sur le législateur et les lois, pose des principes généraux qui, pour l'époque, ont une portée remarquable. On ne devait plus, à l'avenir, se servir d'un autre code, *praeler hunc librum qui nuper editus est*, et il valait indistinctement pour les Romains et pour les Goths, auxquels il reconnaissait les mêmes obligations et les mêmes droits. De là vient l'autorité que le *Liber judiciorum* devait garder, même après la conquête arabe et après la *reconquesta* chrétienne (il est alors connu sous le nom, traduit en espagnol, de *Fuero juezzo*). Si on le compare avec les autres lois barbares, il paraît nettement en avance, et l'influence ecclésiastique dont il est marqué a été certainement bien-faisante¹.

WAMBA ET LA RÉVOLTE
DE SEPTIMANIE

Saint Eugène II (ou III, suivant que l'on compte ou non un premier Eugène antérieur à la série historique des titulaires du siège) étant mort en 657, Reccessvinte avait fait nommer archevêque de Tolède, à sa place, saint Ildefonse, le continuateur du *De viris illustribus* de saint Isidore² ; Ildefonse, mort à son tour en 667, avait eu pour successeur Quiricus, puis saint Julien, qui comptait des Juifs parmi ses ascendants³,

(1) « Le code de Reccessvinte contient 318 *leges antiquae*, 99 lois de Chindasvinte et 87 de Reccessvinte lui-même ; en outre, il y a trois lois de Reccarède 1^{er} et deux de Sisebut » (LECLERCQ, dans *Dict. d'archéol. chrét. et de liturgie*, t. IX, col. 2164). L'édition qui remplace toutes les autres est celle de K. ZEUMER, *Leges Wisigothorum*, dans *M. G. H., Leges*, série in-4^o, t. I, 1902 ; elle avait été précédée par une édition provisoire du même critique, *Leges Wisigothorum antiquiores*, dans la série in-8^o, *Fontes juris Germanici antiqui in usum scholarum*, 1894 (pour la comparaison avec la *Lex Romana Wisigothorum*, voir l'édition de celle-ci par HAENEL, 1847-1849, et les fragments publiés d'après le ms. de Léon retrouvé par M. Rudolf BEHN, *Legis Romanae Wisigothorum fragmenta...*, Madrid, 1896 ; quant à ce qui reste du code d'Euric, on pense généralement qu'il faut le reconnaître dans le ms. Paris. lat. 12161 publié par BLUMME, *Die Westgothischen Leges antiquae aus dem Gesetzbuch Reccard des Ersten*, Halle, 1872). Cf. RAFAEL UREÑA Y SMÉNJAUD, *La Legislacion gotico-hispana*, Madrid, 1905 ; DARR, *Westgothische Studien*, Würzburg, 1874 ; HELFFERICH, *Entstehung und Geschichte des Westgothenrechts*, Berlin, 1858 (encore utile malgré sa date) ; ZEUMER, *Geschichte der westgothischen Gesetzgebung*, dans *Neues Archiv*, t. XXIII, 1898, p. 419-516 ; t. XXIV, 1900, p. 39-121, 571-630 ; LECLERCQ, *Dict. cité*, art. *Lois des Barbares*, 15, *Lois des Wisigoths*, t. IX, col. 2159-2182.

(2) Saint Ildefonse était le neveu de saint Eugène de Tolède. Outre le *De viris* (compris par G. VON DZIALOWSKI dans la même édition et étude critique que celui de saint Isidore), nous connaissons de lui un traité *De la perpétuelle virginité de Marie*, où il réfute après saint Jérôme l'hérésie d'Helvidius ; un traité sur le baptême, *Annotationes de cognitione baptismi*, plein de renseignements intéressants sur le catéchuménat et son organisation en Espagne (A. HELFFERICH, qui voulait le retirer à Ildefonse pour l'attribuer à l'évêque Justinien de Valence, mort au milieu du VI^e siècle, a été réfuté par P. GLAUE, *Zur Geschichte der Taufe in Spanien*, dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Heidelberg, Philos.-histor. Klasse, *Abhandl.*, t. X, 1903) ; un traité mystique sur le « désert » où s'engage le chrétien après le baptême, et quelques lettres. Tout cela dans *P. L.*, XCVI, 53-196. Le reste de ses ouvrages est perdu.

(3) Ps.-ISIDORE, *Contin. Hispana*, L, dans MOMMSEN, *Chron. minora*, t. II, p. 349. Les parents de Julien étaient déjà convertis, précise le chroniqueur.

un des meilleurs écrivains, d'ailleurs, qu'ait eus l'Espagne chrétienne. Quiricus était métropolitain de Tolède depuis cinq ans quand mourut le vieux Reccessvinte, le 1^{er} septembre 672, dans sa maison des champs de Gerticos, non loin de Valladolid¹. Les grands du royaume, réunis au même lieu comme le voulait le concile de Tolède de 653 (canon 10), élurent pour le remplacer un seigneur déjà mûr, Wamba, qui, après une résistance sincère ou feinte, dut consentir à se laisser sacrer à Tolède, le 19 septembre suivant, dans la basilique des saints Pierre et Paul².

Le nouveau roi se préparait à dompter une fois de plus les Basques, ces voisins toujours prêts au pillage, quand il apprit, au printemps de 673, la révolte de la Septimanie, à l'instigation du comte de Nîmes, Ilderic, et de l'évêque de Maguelone, Gumilde : Julien de Tolède ne trouva pas de mots assez sévères pour dénoncer le pays des Gaules, terre nourricière de la perfidie, mauvais lieu (*prostibulum*) où l'on souffrait les blasphèmes des Juifs. Le duc Paul, envoyé contre les rebelles, traînait en route et bientôt, soutenu par le duc de Tarraconaise, Ransinde, se proclamait roi de la Septimanie et de l'Espagne du nord-est (*rex orientalis*), laissant à Wamba, dans une lettre d'une insolence alambiquée, le titre de roi du Midi (*rex Austri*)³.

Wamba, après avoir ravagé la Vasconie pendant sept jours, pénétra en Gaule par trois cols des Pyrénées, fit prisonnier Ransinde au fort de la Cluse, s'empara de Narbonne et s'avança jusqu'à Nîmes, où Paul, après une résistance de trois jours dans les arènes, fut capturé à son tour⁴. La répression, telle que la raconte Julien avec des détails parfois singuliers, présente un mélange inattendu de barbarie et de clémence ; le *Jugement* qui suit l'*Histoire du roi Wamba*, et dont le roi adoucit la rigueur, puisqu'il laissa la vie sauve à tous les coupables que le tribunal, conformément aux canons de conciles, avait condamnés à mort, nous montre que parmi les révoltés il y avait quatre évêques, dont un, il est vrai, était le compétiteur intrus de l'évêque de Nîmes Argebade, resté fidèle à son légitime souverain⁵. Wamba rentra en triomphateur dans sa capitale après six mois d'absence ; Paul était mené dans le cortège,

(1) JULIEN, *Hist. Wambae regis*, II, dans *Script. rerum meroving.*, t. V, p. 502, et la note de W. LEWISON.

(2) *Ibid.*, III-IV ; *Laterculus reg. Wisig.*, LIV, dans MOMMSEN, *Chron. min.*, t. III (= *Auct. antiq.*, t. XIII), p. 468.

(3) Cette lettre est publiée par LEWISON en tête de l'*Historia Wambae regis*, dans *Script. rerum merov.*, t. V, p. 500. Paul adoptait le nom de *Flavius* à l'exemple des rois wisigoths, qui se faisaient ainsi appeler pour imiter les *basileis* byzantins, comme s'ils avaient appartenu eux aussi à la dynastie constantinienne et à la *gens Flavia*.

(4) C'est cette campagne qui est racontée tout au long dans l'*Historia Wambae regis*, dont elle constitue presque l'unique objet.

(5) Ce *Judicium*, prononcé par les grands officiers sous la présidence du roi, est dans *Script. rerum merov.*, t. V, p. 529-535 ; il est précédé d'une *Insultatio*, page de rhétorique grandiloquente, contre la Gaule. — Parmi les condamnés il y avait un diacre, des clercs et un « primicier » ou chef du clergé. Les Francs qui s'étaient mêlés à la révolte furent renvoyés dans leur pays avec une indulgence dédaigneuse.

sur un chameau, la tête rasée, couronné par dérision d'un prétendu laurier, dont les feuilles étaient découpées dans du cuir et réunies avec de la poix ¹.

Ce fut peu de temps après ce retour triomphal que le roi décida d'embellir Tolède ; il y éleva des constructions nouvelles décorées de sculptures, qui provoquaient l'admiration du chroniqueur anonyme de 754, et il y fit graver des inscriptions métriques ; au-dessus des portes on érigea, comme à Byzance, des chapelles en l'honneur des saints martyrs du pays ². Cependant les Sarrasins, qui avaient tenté une descente en Espagne, étaient repoussés, et la flotte de Wamba brûlait les 270 barques qui les avaient amenés ³. Ce renseignement, fourni par un chroniqueur postérieur de deux siècles aux événements, mais auquel la mention d'une flotte wisigothe dans le récit de la guerre de Septimanie donne de la vraisemblance, annonce, sous une forme peu terrible encore, le danger sous lequel succombera bientôt l'Espagne chrétienne ⁴.

**WAMBA, LE SERVICE MILITAIRE
DES CLERCS ET LES CONCILES**

Wamba, convaincu par la rébellion de Paul qu'il fallait fortifier son armée, étendit par une loi l'obligation du service militaire, dans le cas d'une invasion ou d'une rébellion, aux membres du clergé et même aux évêques, sous des peines qui, pour les évêques, les prêtres ou les diacres, allaient jusqu'au bannissement, et pour les clercs inférieurs jusqu'à la confiscation des biens, voire à la vente en esclavage ⁵. Le roi voulait empêcher que l'entrée dans le clergé, sans vocation, fût un refuge pour ceux de ses sujets qui cherchaient à esquiver l'obligation militaire ; mais le principe qu'il posait était tellement contraire au droit canonique que cette partie de la loi ne put jamais être appliquée.

Wamba fut mieux inspiré quand il ordonna que fût reprise la tradition des conciles : il y avait dix-huit ans qu'il ne s'en était pas tenu à Tolède, — le temps, remarque l'anonyme de 754, après le concile même de 675, pendant lequel était restée courbée la femme citée dans l'Évangile ⁶ — et il en résultait dans l'Église une confusion digne de Babylone.

Deux conciles se réunirent à peu près simultanément sur l'ordre du roi, l'un à Braga où il fallut légiférer pour écarter de la liturgie de la messe des superstitions et des ignorances lamentables, l'autre à Tolède (le XI^e), le 7 novembre 675, sous la présidence du métropolitain Quiricus. Le sym-

(1) *Hist. Wambae*, xxx.

(2) Ps.-ISIDORE, *Contin. Hispana*, lvi ; HUEBNER, *Suppl.* n° 391, admet l'authenticité des deux distiques cités par le chroniqueur, après l'avoir d'abord contestée.

(3) SÉBASTIEN DE SALAMANQUE, *Chron.*, II-III, dans *P. L.*, CXXIX, 1113-1114. Sébastien connaît et cite par ailleurs l'*Histoire* de Julien.

(4) La *Chronique* pseudo-isidorienne du ms. Paris. 6113 donne à Wamba le nom de *Bitibas*.

(5) *Leges Wisig.*, IX, II, 8, édit. ZEUMER, p. 371.

(6) Ps.-ISIDORE, *Contin. Hispana*, lvii.

bole par lequel s'ouvrit, suivant la tradition, la série des décisions conciliaires est particulièrement remarquable comme profession de foi développée sur la Trinité et l'Incarnation avec des précisions qui font honneur à l'esprit théologique des Pères¹ ; mais les premiers canons, où il faut rappeler les évêques à la bonne tenue pendant le concile, ou prévoir les peines qui les atteignent s'ils sont homicides ou détenteurs du bien d'autrui, ne donnent pas une idée très haute de ce qu'était devenu l'épiscopat espagnol. Un manuscrit d'Oviedo présente comme une ordonnance de ce concile ratifiée par le roi Wamba une liste des évêchés d'Espagne répartis par provinces (*Divisio Wambae*) ; le document est fort suspect, ne fût-ce que parce que le XI^e concile de Tolède, synode *provincial*, n'avait pas qualité pour fixer cette liste dans les autres circonscriptions métropolitaines ; mais, pour le fond, la pièce demeure utilisable, et M. Magnin, en la confrontant avec les listes épiscopales connues, a pu s'assurer de son exactitude substantielle².

ERVIGE ET LE CONCILE DE 681 Quiricus étant mort en janvier 680, saint Julien fut élu pour lui succéder comme archevêque de Tolède. Quelques mois après, le 14 octobre, le roi Wamba, étant tombé malade et ayant perdu connaissance, fut, suivant le rite tolétan de la « pénitence » *in extremis*, tondu et revêtu de l'habit des pénitents. Quand il reprit ses sens, on lui rappela les canons du IV^e concile de Tolède (633, canon 55) qui déclaraient irrévocable cette décision ; Wamba, qui n'avait accepté la royauté que malgré lui, se laissa convaincre et se retira dans un monastère, où il semble qu'il ne tarda pas à mourir. Un seigneur goth de la cour, Ervige, présenta des billêts que le roi en abdiquant aurait signés en sa faveur et fut élu, le 22 octobre, puis sacré par saint Julien. On murmura qu'il avait provoqué, par quelque breuvage stupéfiant, la syncope dont il allait si habilement profiter ; l'accusation, qui n'a rien que de vraisemblable, mais qui ne repose sur aucune preuve positive³, décida le nouveau roi à s'expliquer devant un concile national, convoqué à Tolède (XII^e, janvier 681), qui se tint pour satisfait des cédules présentées (sans doute ne pouvait-il guère agir autrement) et déclara légitime l'élection d'Ervige ; un canon ordonna seulement des précautions contre les prêtres trop empressés à donner

(1) HAHN, *Bibl. der Symbole*, n° 111 ; DENZINGER-UMBERG, *Enchiridion symbolorum*, n° 275 et suiv. D'après KONSTLE, *Antipriscilliana*, p. 73 et suiv., cette formule aurait pour auteur un théologien anonyme du v^e siècle, et les Pères de Tolède n'auraient fait que l'adopter.

(2) MAGNIN, *L'Église wisigothique*, p. 133-137.

(3) Les chroniqueurs qui la formulent nettement, comme Sébastien de Salamanque, *Chron.*, 3-4 (*P. L.*, CXXIX, 1113-1114), et après lui Luc de Tuy, Rodrigue de Tolède, ... écrivent longtemps après et n'ont guère d'autorité. Mais le P. TAILHAN (dans son édition de l'*Anonyme de Cordoue*, Paris, 1885, p. 102) déduit avec assez de force les raisons de vraisemblance qui peuvent faire croire à la culpabilité d'Ervige. Le chroniqueur d'Albelda (ms. d'Oviedo, dans MOMMSEN, *op. cit.*, p. 374) dit simplement que Wamba fut « privé de la royauté par Ervige », sans autre détail.

la « pénitence » aux mourants qui ne l'auraient pas demandée par des signes indiscutables, fût-ce de simples gestes (canon 2).

LA PRIMATIE DE FAIT DE TOLÈDE Certaines lois de Wamba, dirigées en particulier contre ceux qui avaient déserté lors de la rébellion de Paul, furent jugées trop sévères, et le concile les adoucit ; en revanche on renforça, sur la demande du roi, la législation contre les Juifs, en la codifiant sous une forme qui a pu passer telle quelle dans les *Leges Wisigothorum*¹. Des érections de nouveaux évêchés, faites par Wamba avec son arbitraire coutumier (ainsi parle le dénonciateur de cette illégalité, l'archevêque Étienne de Mérida), sont annulées. Mais le canon le plus significatif est celui qui reconnaît au métropolitain de Tolède le droit d'installer dans les évêchés vacants de n'importe quelle province du royaume les candidats que lui-même jugera dignes, après désignation royale ; la précaution prise d'affirmer que « le privilège de chaque province reste sauf », et que le nouvel évêque, ainsi mis en possession, devra se présenter dans les trois mois à son métropolitain, *si le roi ne l'en empêche*, masque mal la gravité de l'innovation : le roi ne verra plus sa libre décision (*libera principis electio*) retardée ou gênée par la nécessité de consulter les évêques de la province, ce qui revient à reconnaître à la royauté, dans le choix des évêques, un privilège exorbitant ; quant au métropolitain de Tolède, qui d'ailleurs paraît obligé en pratique de ratifier les choix du souverain sous la réserve d'un examen probatoire, il devient en fait, sans en recevoir le titre, le chef ecclésiastique ou primat de toute l'Église d'Espagne².

LE CONCILE DE 683 Un nouveau concile réuni à Tolède deux ans après (XIII^e, 4 novembre 683) montre que les difficultés rencontrées par Ervige pour faire reconnaître son autorité n'étaient pas toutes aplanies ; en donnant sa fille Cixlona en mariage à un neveu ou cousin de Wamba, nommé Égica, le roi lui-même semblait éprouver le besoin de se concilier les partisans de son prédécesseur³.

Le concile, qui d'après le *tomus* du roi devait traiter des questions de gouvernement civil autant que d'Église, comprenait, avec les évêques ou

(1) *Leges Wisig.*, XII, III, édit. ZEUMER, p. 427 et suiv.

(2) BRUNS, t. I, p. 317 et suiv. ; MANSI, t. XI, col. 1023 et suiv. ; le *tomus* d'Ervige dans ZEUMER, p. 475 ; loi de ratification, *ibid.*, p. 476 ; cf. HEFELE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} p., p. 541 et suiv. ; sur le canon qui concerne le métropolitain de Tolède (can. 6), MAGNIN, *L'Église wisigothique*, p. 97 et suiv. Cette décision fut ratifiée par le concile de 683 (can. 9) sous une forme légèrement différente : il y est question d'« ordonner » dans la ville royale, d'accord avec le prince, les évêques des autres provinces, ce qui pourrait s'entendre de la seule cérémonie de l'ordination (du sacre), et non de l'institution canonique ; mais, à cette époque, les deux ne se séparent guère, et le canon de 683 se présente comme une confirmation de celui de 681, dont les termes sont beaucoup plus forts.

(3) Ps.-ISIDORE, *Contin. Hispana*, XLIX ; *Chronique* du ms. Paris. 6113, XVIII (Ervige y est appelé *Arves*).

leurs représentants et les abbés de monastères, un certain nombre de grands du royaume ; de plus en plus s'affirmait, dans ces réunions, l'apparence de « Cortès », et les décisions prises ne permettent pas de douter que le prestige royal ait subi de notables atteintes. Après avoir restitué leurs biens confisqués aux anciens partisans du duc Paul, comme aux condamnés du temps déjà lointain de Chintila, le concile garantit contre l'arbitraire du roi les palatins et les autres nobles, puis stipule des peines contre quiconque volerait, battrait, humilierait les membres de la famille royale, ou en ferait de force des « pénitents »¹. Ce dernier trait ne manque pas de saveur si l'on pense à la manière dont Ervige, selon la rumeur publique, avait traité le roi Wamba.

LE CONCILE DE 684 ET LE MONOTHÉLISME

Ervige occupait le trône quand parvinrent en Espagne les invitations du pape saint Léon II à souscrire les définitions du concile œcuménique de Constantinople (680-681) dans l'affaire du monothélisme. Le notaire Pierre fut chargé de remettre plusieurs lettres, une à l'épiscopat espagnol, une au roi Ervige, une au comte Simplicius, une à l'évêque Quiricus, qui est vraisemblablement, dans la pensée du pape, le métropolitain de Tolède ; en réalité Quiricus était mort au début de 680, mais le nouveau pape (élu dans les dernières semaines de 681) ignorait encore, en septembre-décembre 682, que le premier siège d'Espagne avait changé de titulaire². Le notaire avait apporté les actes de Constantinople, non pas dans leur texte intégral, mais ce qui avait été traduit du grec en latin ; en tout cas l'essentiel y était, y compris la condamnation portée contre Honorius.

Quand Pierre put remettre le dossier aux destinataires, le concile de 683 venait de se terminer ; le roi et le nouveau métropolitain, saint Julien de Tolède, ne crurent pas pouvoir imposer aux évêques une nouvelle réunion générale si près de la précédente ; on réunit seulement à Tolède, en novembre 684, un concile de la province (XIV^e), auquel assistèrent des

(1) BRUNS, t. I, p. 333 et suiv. ; MANSI, t. XI, col. 4059 et suiv. ; le *tomus* d'Ervige et la loi de confirmation dans ZEUMER, p. 477-479 ; cf. HERULE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} p., p. 547 et suiv. Un canon dont l'arrière-pensée nous échappe (can. 5) défend à tous, même au roi régnant, d'épouser la veuve du feu roi, pour que le corps du feu roi, avec lequel elle ne faisait qu'un, ne soit pas déshonoré dans celui de sa veuve. Le concile de Saragosse de 691 (BRUNS, t. II, p. 402 ; MANSI, t. XII, col. 42) précisa cette règle en ordonnant que la veuve, dès la mort du roi, se retirât dans un monastère, pour être sûre de n'être ni insultée ni maltraitée (can. 5).

(2) JAFFÉ-WATTENBACH, 2119 à 2122, 2125. Le roi était chargé par le pape de communiquer les décisions du concile à tout le clergé de son royaume, et de les faire signer par les évêques ; Benoît II (élu en 683) précisait qu'il serait bon de s'expliquer sur la volonté du Christ et les Trois-Chapitres : preuve que Pierre avait transmis une première réponse, mais que celle-ci ne donnait pas entière satisfaction, comme nous aurons bientôt à le dire en détail. Ainsi la mission de Pierre en Espagne dura plusieurs années, et la première réponse de Tolède dut être portée à Rome par un autre messager. Les témoignages sur cet épisode ne sont pas d'une clarté parfaite. Il est possible, en particulier, qu'il y ait eu des confusions dans les noms des papes auxquels les lettres sont attribuées, Léon II n'ayant régné que fort peu de temps et son successeur ayant pu donner suite à des intentions que ce pape avait manifestées avant de mourir.

délégués des autres métropolitains, en attendant que ceux-ci pussent tenir des synodes dans leurs provinces respectives¹; cela constituait l'équivalent d'un concile national. Les Pères, constatant l'accord des formules proposées sur les deux volontés et les deux opérations dans le Christ avec les quatre conciles universellement reçus, décidèrent qu'elles prendraient la suite du concile de Chalcédoine². Ils ne semblaient voir dans l'hérésie monothélite qu'un aspect de l'apollinarisme.

L'AVÈNEMENT D'ÉGICA
ET LE CONCILE DE 688

La discussion ainsi soulevée n'était pas close quand le roi Ervige, en novembre 687, décida de se retirer dans un monastère³ et désigna pour son successeur non pas un de ses fils, mais son gendre Égica. Ainsi prit fin un règne indécis et louvoyant, dont la principale trace, en dehors des conciles, est une édition mise à jour du *Forum judicum*⁴.

Égica, accepté par les grands, fut sacré par saint Julien le 20 novembre 687. Un de ses premiers soins fut de convoquer, comme ses prédécesseurs, un concile national, le XV^e, qui s'ouvrit à Tolède le 11 mai 688, et auquel il soumit un curieux cas de conscience : il avait juré à son beau-père Ervige de protéger ses enfants et la famille où il entra, mais il avait juré encore plus solennellement, en recevant la couronne, de ne penser qu'au bien public, et il se demandait comment concilier ces deux obligations, car tout n'était pas du bien justement acquis dans les propriétés de sa belle famille. Le concile, auquel Julien traçait des directions avec beaucoup de netteté, estima que le serment général comptait, certes, plus que l'autre, et que les devoirs d'Égica envers la famille d'Ervige se réduisaient à ce que le bon droit pouvait justifier.

L'AFFAIRE DU MONOTHÉLISME
AU CONCILE DE 688

Avant d'éclairer ainsi la conscience royale, les Pères avaient dû revenir sur l'affaire du monothélisme. Benoît II, recevant, avec l'adhésion des Pères de 684 au concile de Constantinople, les explications qu'y avait jointes Julien de Tolède (c'est la première « apologie », *Apologeticum fidei*, où l'auteur ne défend pas la foi

(1) La province de Tolède reprend pour la circonstance son ancien nom de province de Carthage (Carthagène).

(2) Il n'est pas question du V^e concile œcuménique, celui de Constantinople en 553, où furent condamnés les Trois Chapitres, comme si l'Église d'Espagne ne le connaissait ou ne le reconnaissait pas, au moins en qualité d'œcuménique ; c'est sans doute parce qu'il en avait eu vent que Benoît II demandait aux Espagnols un supplément d'explications sur les Trois-Chapitres. A prendre au pied de la lettre le critérium allégué par le concile de 684, on pourrait croire qu'il exclut tout développement du dogme ; la comparaison des symboles successifs de Tolède montre que cette interprétation serait sans doute exagérée. Sur ce concile, voir BRUNS, t. I, p. 349 et suiv. ; MANSI, t. XI, col. 1086 et suiv. ; HEFELÉ-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} p., p. 549 et suiv. ; MAGNIN, *L'Église wisigothique*, p. 23 et suiv.

(3) Ervige survécut deux ans à son abdication, si l'on en croit la chronique d'Abdelda, dans MOMMSEN, *op. cit.*, p. 373.

(4) D'après BLUHME, cette révision d'Ervige serait représentée par les mss. *Paris. lat. 4418 et 4667*.

chrétienne en général, mais son orthodoxie personnelle et celle de son Église), s'étonna de certaines expressions que, suivant Julien lui-même, l'envoyé d'Espagne avait dû présenter d'une manière imprécise ; le pape, de vive voix, avait demandé des précisions supplémentaires, que Julien donna, sur un ton un peu tranchant, dans sa deuxième *Apologie*, et que le concile de 688 approuva. Il s'agissait d'abord de la formule : « la volonté a engendré la volonté », qui, explique l'archevêque, signifie qu'en Dieu, en qui l'essence est une et par conséquent le vouloir, la volonté du Fils est engendrée par la volonté du Père, ce qu'ont affirmé saint Athanase, saint Augustin et toute la tradition orthodoxe. Quant à la seconde expression incriminée qu'il y a dans le Christ « trois substances », il s'agit du corps, de l'âme et de la divinité, conformément à l'unanime tradition patristique. Mais le ton de cette justification, et de l'approbation que lui donne le concile, trahit un certain énervement. C'est que la réponse de Rome se faisait attendre, et que ce retard pouvait passer pour un reproche, que les Espagnols, très sûrs d'eux-mêmes, n'acceptaient pas volontiers.

En réalité, Benoît II était mort — ce que les Pères de 688 n'ignoraient pas — et avait eu pour successeurs Jean V et Conon, à qui leurs pontificats éphémères n'avaient pas permis de résoudre les questions en suspens. Serge I^{er}, élu à l'automne de 687 et sacré le 15 décembre, fit approuver les explications de Julien dans un synode romain et envoya à Tolède un témoignage de satisfaction qui mit fin au malentendu¹. Julien mourut le 4 mars 690² et eut pour successeur Sisebert.

Le roi Égica, dans les chroniques, a mauvaise réputation : « Il poursuivit les Goths et les mit cruellement à mort », dit l'anonyme de 754 ; « il

(1) Le chroniqueur de 754 exagère quand il parle, à propos de la première *Apologie*, d'une sorte de condamnation par le pape, *minus tractando papa Romanus arcendum indixerat* ; Ps.-ISIDORE, *Contin. Hispana*, LV. Le P. TAILHAN, dans son édition de ce même chroniqueur qu'il appelle « l'Anonyme de Cordoue », p. 126, explique que les propos acides des Pères de Tolède visent, non les Romains, mais certains Espagnols prêts à exploiter l'incident pour faire de l'opposition ; ce n'est pas invraisemblable, mais la mauvaise humeur à l'égard de Rome ne paraît pas niable non plus. Sur le concile de 688, BRUNS, t. I, p. 353 et suiv. ; MANSI, t. XII, col. 7 et suiv. ; le *tomus* d'Égica dans ZEUMER, p. 480 ; le second *Apologeticum* de Julien est inséré dans les actes conciliaires ; HEFELÉ-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} p., p. 552 et suiv. ; MAGNIN, *op. cit.*, p. 26 et suiv. (l'empereur à qui Serge aurait envoyé l'*Apologeticum*, d'après le chroniqueur de 754, *loc. cit.*, n'est pas « Justin », mais Justinien II) ; CASPAR, *op. cit.*, t. II, p. 673 et suiv.

(2) Il fut honoré comme saint. Mrs HUMPHRY WARD, dans le *Dict. of christ. biography* de SMITH et WACE (art. *Julianus of Toledo*), exagère la sévérité contre la « sombre figure de cet évêque intrigant et persécuteur », qu'elle rend responsable des mesures prises de son temps contre les Juifs. Il existe de Julien un livre dirigé contre les Juifs, mais il ne sort pas des limites de la controverse d'idées : c'est le traité *De comprobatione sextae aetatis*, où l'auteur démontre que l'âge du monde où doit venir le Christ, le sixième, est déjà en cours, et que les Juifs se trompent quand ils prétendent que l'on est encore au cinquième âge. Il existe en outre, de saint Julien de Tolède, un dialogue sur les fins dernières, *Prognosticon futuri saeculi*, des questions sur les deux Testaments et leurs antinomies, auquel il a donné le titre grec d'*Ἀντινομία* ; un important traité de grammaire, *Ars grammatica* ; une vie de saint Ildefonse. Ses poèmes et ses lettres, attestés par son biographe et deuxième successeur Félix, sont perdus. Les œuvres conservées de saint Julien sont dans P. L., XCVI, 427-816.

les écrasa jusqu'à terre, leur prit leurs biens et les frappa de proscription », répète un de ses continuateurs¹. C'est que les dernières années de son règne furent des plus pénibles. Non seulement une épidémie ravageait l'Espagne, et particulièrement la Narbonnaise², tandis que le royaume était menacé par l'invasion étrangère³, mais l'archevêque Sisebert, au mépris des canons, avait pris l'initiative de comploter contre le roi et sa famille ; la répression d'Egica fut d'une sévérité qui explique les expressions des chroniqueurs.

Le concile de Tolède du 2 mai 693 (XVI^e) avait en grande partie pour objet la condamnation du métropolitain révolté, qui fut déposé, excommunié pour jusqu'à la fin de ses jours et condamné à l'exil ; Félix, archevêque de Séville, fut transféré sur son siège. Le concile eut également à s'occuper de questions ecclésiastiques : les Juifs, toujours durement punis, devaient être traités comme les autres sujets du roi en cas de conversion sincère ; l'idolâtrie et les pratiques superstitieuses, qui, dans les campagnes, ressemblaient assez aux errements combattus jadis par saint Martin de Braga, devaient être réprimées ; les évêques devaient employer à la réparation des églises qui menaçaient ruine la portion des revenus (le tiers) qui leur était réservée ; le progrès de certains vices honteux, comme la sodomie, jusque dans les rangs du haut clergé, obligeait à porter contre ceux qui s'y livraient des peines rigoureuses ; on voit par ces canons que l'Église d'Espagne souffrait encore de graves misères, bien que les conciles n'eussent plus à s'occuper de certaines fautes, moins répandues sans doute qu'au temps du concile d'Elvire ; l'ignorance du clergé est rendue manifeste par l'usage, condamné au canon 6, de découper dans leur pain de ménage, fermenté, une rondelle de mie pour célébrer la messe⁴.

Une preuve nouvelle de la superstition régnante nous est fournie par le concile réuni le 9 novembre 694 à Tolède (XVII^e), dont un canon, le 5^e, condamne l'usage de dire pour les vivants des messes des morts, afin qu'ils meurent bientôt. L'objet principal de ce concile était la conjuration des Juifs qui, ayant reçu le baptême pour la forme, mais comparant leur sort avec celui de leurs frères de Tingitane qui pouvaient continuer de pratiquer le judaïsme sous le joug des musulmans, avaient formé avec ceux-ci un complot pour instaurer le même régime dans l'Espagne wisigothique. Tel était le résultat des innombrables mesures de persécution, qu'il fallait sans cesse renouveler parce que les plus rigoureuses n'étaient

(1) Ps.-ISIDORE, *Contin. Hispana*, LIII ; *Hist. pseudo-isid.* du ms. Paris. 6113, 18, *ibid.*, p. 387.

(2) *Contin. Hispana*, *ibid.*, et les *tomos* d'Egica présentés aux conciles de 693 et de 694.

(3) *Eternae gentis incursu* : il s'agit encore de la Narbonnaise, dans le *tome* de 694. Il nous est difficile de préciser davantage ; toutefois le chroniqueur Sébastien de Salamanque, longtemps après, parle de trois batailles livrées sans succès contre les Francs qui avaient envahi la province gothique de la Gaule, sans que nous puissions dire s'il utilise une source concrète ou s'il commente les données du concile ; *P. L.*, CXXIX, 1114.

(4) BRUNS, t. I, p. 361 et suiv. ; MANSI, t. XII, col. 59 et suiv. ; le *tome* royal dans ZEUMER, p. 483 ; cf. HEFELE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} p., p. 582 et suiv.

jamais appliquées complètement : les Juifs s'étaient détachés de la patrie espagnole et ne craignaient pas d'y appeler des envahisseurs étrangers.

La répression, une fois de plus, fut sans mesure : les Juifs qui avaient trempé dans ce crime devaient être vendus comme esclaves du fisc ; ils perdaient tous leurs biens et on leur enlevait leurs enfants à partir de sept ans, pour les faire entrer par l'éducation et plus tard par le mariage dans la famille chrétienne. Seuls étaient exceptés de ces rigueurs les Juifs des montagnes de la Narbonnaise, déjà suffisamment éprouvés par la peste et par l'invasion franque ¹. La suite des événements devait montrer que cette législation répressive était inopérante ; elle allait, pis encore, déchaîner sur l'Espagne le fléau de l'Islam.

LE ROI WITTIZA Égica marqua la fin de son règne par un nouveau remaniement, le dernier que l'on connaisse, du code wisigoth (*Lex Wisigothorum vulgata*) ². Devenu vieux, il associa son fils Wittiza à la royauté, d'abord sans lui faire donner l'onction royale (698), puis, comme cette entorse à la théorie élective était acceptée sans protestations, en le faisant sacrer (700). La mort d'Égica, en 701, fit de Wittiza l'unique roi ³. De tous les monarques wisigoths, c'est celui dont il est le plus difficile de restituer la véritable physionomie : les chroniqueurs se contredisent à plaisir sur son compte, et nous n'avons plus les actes du concile de Tolède de 701 (le XVIII^e), qui nous auraient apporté pour le juger quelques faits précis.

Les plus anciens témoignages sont, il faut le dire, favorables à Wittiza : le roi est loué pour sa bonté et son esprit de justice, qui lui faisaient libérer les prisonniers injustement détenus par son père, rappeler les exilés, brûler les reconnaissances de dettes extorquées par la violence ; si bien que l'Espagne, sous son règne, fut florissante et paisible, tandis que Félix, puis Gundéric, occupèrent dignement le siège de Tolède ; on

(1) BRUNS, t. I, p. 381 et suiv. ; MANSI, t. XII, col. 93 et suiv. ; le *tomus* du roi dans ZEUMER, p. 484 ; cf. HEFELE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} p., p. 536 et suiv. Il faut accorder une mention spéciale au premier canon, tardive et timide réaction contre l'envahissement des conciles wisigoths par les affaires d'État : désormais les trois premières journées devaient être strictement réservées aux questions de foi et de discipline ecclésiastique, et les laïques ne seraient plus admis à ces sessions proprement conciliaires. Cf. MAGNIN, *L'Église wisigothique*, p. 61.

(2) Cf. LECLERCQ, art. *Lois des Barbares*, dans *Dict.*, col. 2164, et les ouvrages qu'il utilise.

(3) Ps. ISIDORE, *Contin. Hispana*, LVIII-LIX, LXII ; *Epitome Ovetensis* (chron. d'Aibelda), dans MOMMSEN, *op. cit.*, p. 374. D'après ce dernier texte et le chroniqueur Sébastien de Salamanque, dont le témoignage tardif (*P. L.*, CXXIX, 1114) a été repris, sans en recevoir une force nouvelle, par Luc de Tuy au XIII^e siècle, Wittiza aurait eu sa résidence à Tuy, en Galice, jusqu'à la mort de son père ; cette donnée est en rapport avec une histoire concernant Fafila, qu'il aurait tué, dans une discussion à propos de sa femme (le texte ne dit pas clairement la femme duquel, d'un coup de bâton sur la tête ; ce Fafila étant, d'après Sébastien, le père de Pélage ou Pelayo, le premier roi des Asturies, que nous retrouverons, l'anecdote a beaucoup de chances d'avoir été imaginée dans des intentions tendancieuses. Quant à la séduction de la fille de Julien, comte de Ceuta en Tingitane, par Geticus (= Wittiza), d'après la chronique du ms. *Paris*. 6113 (dans MOMMSEN, p. 387), cette légende est d'ordinaire attribuée à son successeur l'intrus Rodéric : une confusion de plus dans une période où on a beaucoup de peine à les éviter.

lui reproche seulement quelque « pétulance », par quoi nous devons entendre la propension à manquer de mesure.

Ainsi s'expliquerait assez bien la sévérité des chroniqueurs plus récents, qui, s'emparant de fautes réelles commises par lui, surtout dans ses dernières années, en arrivent à le charger de tous les crimes : non content de déshonorer, pour son propre compte, femmes et filles de ses sujets, il aurait promulgué des lois qui auraient permis la polygamie et le concubinage, et autorisé jusqu'au mariage des prêtres ; ce serait pour avoir protesté contre ces infamies que le métropolitain Gundéric aurait été chassé de son siège, et remplacé par un certain Sindérède, qui se serait fait l'auxiliaire des brutalités royales. Le chroniqueur de 754, qui est loin de louer Sindérède sur toute la ligne, ne dit rien de tel : il raconte seulement que cet archevêque, qu'il traite d'ailleurs en saint homme (*divae memoriae*), était plus zélé que pondéré, et qu'il fit souffrir, d'accord avec le roi Wittiza, par excès de rigidité, quelques-uns des hommes les plus méritants de son église ; il devait d'ailleurs, à l'arrivée des Arabes, se montrer pusillanime et abandonner son troupeau pour s'enfuir à Rome¹.

LA MENACE ARABE
ET L'ÉLECTION DE RODÉRIC

La nervosité croissante de Wittiza et la désaffection certaine de son peuple doivent sans doute s'expliquer par la menace venue de l'extérieur. Il semble pourtant qu'un de ses généraux, nommé Theudimer ou Théodemir, renouvelant un exploit qu'il avait déjà accompli sous Égica, ait remporté une victoire navale sur les Byzantins, sans doute sur la flottille du comte Julien, gouverneur de Ceuta ; certains historiens parlent plutôt d'une défaite infligée à des Arabes, et, de fait, le même passage de la chronique de 754 qui raconte la victoire sur les Grecs mentionne aussi que Théodemir fit périr beaucoup d'Arabes en Espagne². C'est que les musulmans, après s'être emparés de l'Afrique, devenaient pour la péninsule des voisins gênants et y poussaient des incursions. Wittiza, assurait-on beaucoup plus tard, avait fait démanteler toutes les places du royaume, sauf trois³. C'eût été une si singulière aberration qu'il nous est impossible d'y croire ; mais on le sentait débordé.

(1) Les meilleurs historiens espagnols ont de la peine à se faire une opinion sur le cas de Wittiza : ainsi M. MENENDEZ PELAYO, favorable à Wittiza au début de son *Historia de los heterodoxos españoles*, t. I, p. 212, l'est beaucoup moins dans la suite du même ouvrage, t. III, p. 840. Un des apologistes déclarés de ce roi a été le P. TAILHAN dans son édition de l'« Anonyme de Cordoue », ce qui n'a rien d'étonnant puisque ce chroniqueur, plus ancien et généralement exact, est aussi le moins sévère et tempère seulement de quelques blâmes une notice élogieuse dans l'ensemble. TAILHAN, *Chronique rimée des derniers rois de Tolède*, p. 151 et suiv. Dom LECLERCQ est probablement dans le vrai, après Dozy, quand il explique le débordement de sévérité contre Wittiza, dans les chroniques éloignées par le temps des événements qu'elles racontent, par le désir de justifier la Providence qui avait permis la défaite des chrétiens d'Espagne par les musulmans : c'est que les premiers devaient être de grands criminels, que Dieu avait voulu châtier. *L'Espagne chrétienne*, p. 381-382 ; cf. Dozy, *Recherches sur l'histoire et la littérature de l'Espagne pendant le moyen âge*, t. I, p. 17 et suiv.

(2) Ps.-ISIDORE, *Contin. Hispana*, LXXIV.

(3) C'est Luc de Tuy qui lui adresse cet invraisemblable reproche.

Essaya-t-il, comme le suppose dom Leclercq, de s'assurer ses fils comme successeurs ? C'est une pure hypothèse pour tenter d'éclaircir une situation dont le mot nous échappe. Fut-ce pour rétablir la tradition de l'élection royale que l'assemblée des nobles appela au trône Rodéric ou Rodrigue, gouverneur d'une province du Sud (sans doute la Bétique), et ce souverain, le dernier des rois goths, monté sur le trône, dit le chroniqueur de 754, d'une manière illégale (*lumulluose*), se révolta-t-il contre Wittiza, sans attendre la mort de celui-ci ? Nous sommes réduits aux conjectures ; en tout cas Wittiza, s'il vivait encore quand Rodéric fut désigné, ne survécut guère à cette élection ; il était mort, de mort naturelle, quand le nouveau souverain reçut à Tolède l'onction qui le sacrait roi¹. D'obscurs indices donneraient à penser que son avènement n'aurait pas été bien accueilli dans la province de Narbonnaise.

Le règne de Rodéric devait être court et désastreux. Profitant des querelles intestines entre Espagnols, les musulmans d'Afrique se disposaient à envahir la péninsule ; ils trouvaient malheureusement parmi les chrétiens des alliés inattendus. Le comte Julien, qui tenait Ceuta en qualité d'exarque², s'entendit avec Mousâ ben Nuçair, gouverneur d'Afrique au nom du calife Walid, pour faciliter le passage des Arabes et des Berbères, leurs clients, en Espagne ; Mousâ, à qui le calife avait recommandé la prudence, fit traverser le détroit, sur des bateaux fournis par Julien, à une petite troupe commandée par Tarif abû Zur'a, qui rentra en Afrique après avoir pillé les environs d'Algésiras (710).

L'année suivante, pendant que Rodéric était occupé dans la région de Pampelune³, sept mille Berbères et Arabes, sous la conduite de Târik ben Ziyâd, passèrent le détroit, accompagnés par Julien en personne, qui servait de guide, débarquèrent au pied de la colline rocheuse qui a gardé le nom de Djebel Târik (Gibraltar), et s'avancèrent jusqu'au lac de la Janda, au nord-ouest d'Algésiras. Apprenant que Rodéric marchait contre lui, Târik demanda des renforts à Mousâ, qui lui fit conduire

(1) Ps.-ISIDORE, *Contin. Hispana*, LXVIII ; SÉBASTIEN DE SALAMANQUE, *Chron.*, VII. Au moyen âge, on racontait que Wittiza fut déposé et condamné à avoir les yeux crevés.

(2) Le titre, comme on sait, est byzantin. Julien, désigné expressément par les chroniqueurs arabes (cf. *l'Akhbâr Madjmoûa*, « Recueil d'histoires », dans Dozy, *Recherches*, t. I, p. 40), le serait aussi dans la chronique de 754, mais les copistes ont altéré son nom en *Urbain*, ce qui, pour des raisons paléographiques ingénieusement déduites par Dozy, n'a rien d'in vraisemblable ; on ne connaît par ailleurs aucun personnage du nom d'Urbain qui puisse être mêlé à cette histoire. Julien aurait voulu venger le viol de sa fille, la fameuse Florinda de la Cava ; la trahison de Julien paraît certaine, mais le motif ainsi allégué est visiblement légendaire. Julien, « exarque » de Ceuta pour l'empereur de Constantinople, n'était pas sujet du roi goth ; mais, en aidant les musulmans à pénétrer en Espagne, il trahissait la chrétienté. Voir sur ce personnage Dozy, *Recherches*, t. I, p. 57-65, et *Histoire des Musulmans d'Espagne*, édit. LÉVI-PROVENÇAL, t. I, p. 270 et suiv. (Dozy, tout en reconnaissant dans l'anecdote de Florinda certains éléments de légende, admet l'historicité du viol).

(3) *Akhbâr Madjmoûa*, dans Dozy, *Recherches*, t. I, p. 43. Les Basques, une fois de plus, s'agitaient.

cinq mille nouveaux combattants. Ce fut avec cette troupe que les musulmans attendirent le choc de l'armée de Rodéric, plus nombreuse que la leur¹.

LE DÉSASTRE DE 711 Avant la jonction de Târik et des renforts, Rodéric semble avoir eu l'avantage. Les deux corps musulmans une fois réunis, Rodéric pouvait encore vaincre, ayant l'avantage du nombre ; mais il avait cru devoir confier les deux ailes de son armée à Oppas, frère de Wittiza, et à son parent Sisebert ou Sisebut², qui tous les deux le trahirent et lâchèrent pied. Les traîtres, selon un chroniqueur arabe, voulaient seulement faire pièce à Rodéric, le tenant pour un usurpateur parce qu'il avait pris le pouvoir à la place des fils de Wittiza, mais ils comptaient bien que les Arabes, cette fois encore, se retireraient après avoir réussi leur *razzia*, et ils n'avaient pas prévu (pas plus, à vrai dire, que les chefs musulmans eux-mêmes) que le sort de l'Espagne allait dépendre de cette journée, plus décisive que les acteurs du drame ne l'avaient voulu³.

Le choc eut lieu non loin du Wâdi Becca (rio Salado ou rio Barbata), soit dans la plaine arrosée par le haut Guadalete, vers le nord (d'où le nom de bataille du Guadalete ou de Medina-Sidonia donné souvent à cette rencontre), soit plus au sud, vers Vejer-de-la-Frontera⁴, le 19 juillet 711⁵. Rodéric disparut dans la bataille⁶. Plusieurs de ceux qui l'avaient

(1) Les chiffres donnés par les chroniqueurs sont invraisemblables. Rodéric avait environ 100.000 hommes, dit l'*Akhbâr Madjmoûa*, encore la famine qui sévissait depuis plusieurs années en Espagne avait-elle diminué ses forces ; d'après le pseudo-Ibn-Kotaïba, il avait 90.000 cavaliers, et il aurait été battu par Târik, non pas avec 12.000 hommes, comme l'affirme l'*Akhbâr Madjmoûa*, mais avec *dir-sept cents*, ce qui paraît au chroniqueur un véritable miracle. Cf. Dozy, *Recherches*, t. I, p. 24.

(2) Oppas et Sisebert étaient fils de Wittiza, d'après l'*Akhbâr Madjmoûa* ; mais le chroniqueur de 754 précise qu'Oppas était fils d'Égica, donc frère et non fils de Wittiza ; on l'identifie avec l'archevêque de Séville qui portait le même nom et qui occupait le siège depuis 710 seulement. Le chroniqueur du ms. Paris. 6113, xxi, appelle les fils de Wittiza Sébastien et Evo ; trop jeunes pour régner à la mort de leur père, ils auraient fait venir Târik en Espagne et se seraient entendus explicitement avec lui moyennant la garantie de leur liberté (récit plein d'invéraisemblances). Le chroniqueur arabe Ibn-el-Kûtiya nomme trois fils de l'ancien roi, Olemundo (Audemund), Romulo et Ardebast. Toutes ces données tardives sont confuses à plaisir et on a peine à y démêler quelques bons éléments ; le chroniqueur de 754, le plus proche des événements, est aussi celui qui fournit le plus d'indications utiles ; cf. Dozy, *Recherches*, t. I, p. 65-72, qui fait trop de fond sur Ibn-el-Kûtiya.

(3) *Akhbâr Madjmoûa*, dans Dozy, *op. cit.*, t. I, p. 44, 70 ; présentation plus vraisemblable que l'intention formelle de trahir affirmée par les écrivains postérieurs, comme le chroniqueur du Paris. 6113 ou Sébastien de Salamanque.

(4) L'emplacement sud peut paraître mieux répondre aux données, car il est dit (*Akhbâr Madjmoûa*, *loc. cit.*, p. 45) que Târik, marchant vers Ecija après sa victoire, passa par un défilé près d'Algésiras. Voir sur cette controverse géographique SÁNCHEZ ALONSO, *Fuentes de la historia española*, n°s 349-354.

(5) Ou en 712. La date est controversée ; Mousâ ayant passé le détroit plus tard que les renforts envoyés à Târik, certains historiens croient que la bataille décisive où disparut Rodéric ne fut pas celle qui ouvrit à Târik le chemin d'Ecija, mais une autre bataille livrée l'année suivante (cf. p. ex. LECLERCQ, art. *Invasion arabe*, dans *Dict. d'archéol. chrét.*, t. VII, col. 1256-1258), et voient cette dernière bataille dans le récit du chroniqueur de 754 ou de l'*Akhbâr Madjmoûa* où d'autres reconnaissent la bataille de Târik. Il me semble que l'ordre adopté ici suit mieux ces deux sources, les meilleures que nous ayons.

(6) Son épitaphe, *Hic requiescit Rudaricus rex Gothorum* (*ultimus* est une addition de copiste),

trahi périrent également ; seul Oppas survécut ; il devait par la suite fournir au général musulman de précieuses indications.

L'ESPAGNE PROVINCE MUSULMANE Târik victorieux put exploiter son triomphe avec une rapidité qu'il n'avait pas prévue : après avoir pris Ecija, où les chrétiens tentèrent inutilement de résister, il dirigea des détachements vers Cordoue, déjà presque complètement évacuée par les Goths qui refluèrent sur Tolède, vers Archidona et Malaga, vers Elvire (Grenade), tandis que lui-même, sur les conseils de Julien, prenait la route de Tolède. Il pénétra dans la ville royale, où le traître Oppas ne craignit pas de lui désigner les têtes à faire tomber¹ ; le poste de gouverneur devait être sa récompense. Mais Mousâ, ayant appris l'avance de son lieutenant, voulait avoir sa part de gloire et de butin ; en 712, il passa le détroit à son tour et vint avec son armée sans encombre à Algésiras ; là des chrétiens renégats s'offrirent à le conduire vers Tolède ; il prit Medina-Sidonia, Carmona qui fut victime d'une ruse déloyale des renégats, Séville qui tenta en vain de secouer le joug de l'envahisseur, Mérida qui ne capitula qu'après une longue résistance.

Arrivé à Tolède, Mousâ, dit-on, reprocha vivement à son lieutenant Târik d'avoir outrepassé ses ordres, et alla jusqu'à le frapper de son fouet ; mais il garda sa conquête et sa large part de butin². Lui-même, d'ailleurs, dut s'expliquer avec le calife Walid, qui le manda en 713 à la cour de Damas et ne lui fit grâce de la vie qu'au prix d'une énorme amende. Mais l'Espagne presque entière était dès ce moment devenue une province musulmane, que Mousâ confia, en partant, à son fils Abdel-Aziz, et où ne résistaient plus que quelques chrétiens valeureux.

LES CAUSES DU DÉSASTRE.
LA TUTELLE DE L'ÉGLISE SUR L'ÉTAT

Comment un tel désastre avait-il pu se produire si vite ? En rechercher les causes revient à juger l'œuvre accomplie par les rois chrétiens et par l'Église.

La conversion au catholicisme réalisée depuis Reccarède était en appa-

aurait été retrouvée un siècle plus tard à Viscu, en Lusitanie, lors de la reprise de cette ville par Alphonse le Grand ; HUENNER, *Inscr. Hisp. christ.*, t. I, n° 7*, p. 94, la tient pour inauthentique sans même la discuter. Plus tard on prétendit que Rodéric s'était retiré dans un monastère pour y faire pénitence ; cf. Ramón MENÉNDEZ PIDAL, *La Penitencia del rey Don Rodrigo*, dans *Revista crítica de Literatura y Artes*, 1897 ; Juan MENÉNDEZ PIDAL, *Leyendas del último rey godo*, dans *Revista de archivos, bibliotecas y museos*, 1905-1906.

(1) Le chroniqueur de 754 le désigne nommément. Ps-ISIDORE, *Contin. Hispana*, lxx.
(2) Récit de l'*Akhbâr Madjmoûa*, qui est encombré de contes populaires, mais dont les grandes lignes s'accordent avec le chroniqueur de 754 (Dozy, *Recherches*, t. I, p. 45-57 ; cf. pour la mise en œuvre son *Hist. des musulmans d'Espagne*, édit. Lévi-Provençal, t. I, p. 273-275). Certains historiens croient que Rodéric vivait encore au moment des conquêtes de Mousâ et qu'il fut tué seulement lors de la poussée musulmane vers Salamanque ; cf. HALPHEN, *Les Barbares*, p. 143 ; c'est une confusion commise par SAAVEDRA qui a propagé cette erreur, réfutée par Juan MENÉNDEZ PIDAL.

rence si parfaite que les conciles étaient appelés à légiférer sur les plus graves intérêts de l'État, invités même par des rois comme Reccessvinte ou Ervige à corriger ce qui dans les lois leur paraissait injustifié¹ ; que les évêques étaient juges des fonctionnaires publics et destituaient, par exemple, un agent des finances qui n'avait pas géré sa fonction de manière satisfaisante² ; c'est ce qui a porté un historien à conclure, presque sans hésitation, que « la royauté gothique a fini par tomber sous la tutelle de l'Église »³, et les faits ne manquent pas qui donnent à cette appréciation une apparence de fondement. N'oublions pas que les rois wisigoths, bien avant les rois francs, recevaient à leur sacre l'onction de l'huile sainte, ce qui faisait de leur intronisation une sorte de consécration religieuse.

Cette façon d'agir eut d'ailleurs des avantages qu'il n'est pas question de méconnaître ; la législation wisigothique lui dut certainement d'être la moins « barbare » des législations d'alors, et, dans la mesure où l'on peut juger de la moralité générale par les prohibitions conciliaires qui nous en désignent les points faibles, on constate dans les conciles les plus récents la disparition ou l'atténuation de certains griefs sur lesquels les plus anciens avaient cru devoir fortement insister, ce qui, toutes précautions prises pour ne pas exagérer la portée de l'argument, reste un indice valable de progrès⁴.

L'INTRUSION DE L'ÉTAT DANS L'ÉGLISE Cependant la médaille avait son revers. Si l'Église était puissante dans l'État, le roi, de son côté, exerçait dans l'Église un pouvoir que nous devons qualifier d'exorbitant. Ces conciles devant lesquels il ne paraissait que prosterné, et qu'à partir de 681 il laissait librement délibérer en se retirant après la séance d'introduction, c'était lui, le roi, qui les avait convoqués, qui les suspendait à l'occasion, et qui, si le cœur lui en disait, s'abstenait de les réunir de longues années durant ; il n'assistait plus aux discussions, mais il en avait réglé le programme par son *tomus*, et, les décisions une fois prises, c'était lui qui les promulguait.

Non content d'appeler à siéger nombre de personnages laïques, ce qui transformait parfois le concile en grand conseil du royaume, il demandait aux évêques de ratifier ses usurpations, dussent-ils pour cela se déjuger de leurs canons antérieurs. Certes les évêques, le cas échéant, rappellent au roi qu'il est tenu d'observer la justice ; mais ils sanctionneront, s'il

(1) Voir le *tomus* du concile de 653 (VIII^e) et celui du concile de 681 (XII^e), dans BRUNS, t. I, p. 269, 320 ; MAGNIN, *op. cit.*, p. 21, 73 ; ZEUMER, p. 472, 475.

(2) MAGNIN, *op. cit.*, p. 79 (concile de 693, XVI^e).

(3) DESDEVIZES DU DÉZERT, *Les Wisigoths*, Caen, 1891, p. xxxvii.

(4) Des historiens, en particulier chez les Allemands (Dahn n'est pas exempt de ce travers), abusent, au contraire, des prohibitions conciliaires, parfois provoquées par des circonstances tout accidentelles, pour généraliser parmi les Wisigoths tous les crimes contre lesquels sont prévues des sanctions.

l'exige, ses empiétements, tout en maintenant à la royauté son néfaste caractère électif. A force de régler des affaires politiques, les évêques risquaient de prendre l'esprit de hauts dignitaires temporels ; à force de s'identifier avec la nation, ils y bornaient leurs horizons et ne pensaient plus guère que pour le principe à regarder du côté de Rome, qui était loin et difficilement accessible.

La trop grande liberté laissée au roi dans le choix des évêques amena des élections regrettables comme celles du traître Oppas ou du peu courageux Sindéréde. Ainsi « l'union trop étroite de l'Église et de l'État, ou, pour parler plus exactement, leur confusion, les paralysait tous deux. Les organes de la vie espagnole en s'entre-pénétrant perdaient de plus en plus du jeu nécessaire à leur fonctionnement. On allait ainsi aux pires catastrophes »¹.

LA PERSÉCUTION CONTRE LES JUIFS Parmi les mesures les plus regrettables que la politique royale imposa aux conciles, il faut compter les persécutions dirigées contre les Juifs. Saint Isidore et le concile de 633 étaient dans le vrai quand ils rappelaient que l'on devait convertir les Juifs par des arguments apolo-gétiques, non les contraindre ; mais le même concile était obligé de donner à cette sage maxime une conclusion inattendue, en formulant des mesures de proscription. La répétition de ces lois rigoureuses, même de celles qui n'auraient dû laisser subsister aucun Juif en Espagne, montre bien qu'on ne les appliquait pas à la lettre ; les Juifs espagnols étaient riches, puisqu'on se méfiait des largesses par lesquelles ils risquaient d'acheter les consciences de ceux qui avaient mission de sévir contre eux ; leur habileté en affaires semble avoir, en diverses circonstances, fait de ces proscrits des auxiliaires indispensables du pouvoir qui les condamnait. Ceux qui acceptaient le baptême par contrainte devenaient des chrétiens plus que médiocres, que nous avons vus empressés de retourner à leurs pratiques judaïques. Le résultat fut une désaffection profonde des Juifs à l'égard de l'État wisigoth. Quand ils purent comparer les rigueurs d'Ervige ou d'Égica avec les franchises relatives dont ils jouissaient dans l'Afrique devenue musulmane, ils se sentirent portés à conspirer contre leurs persécuteurs. Au moment de l'invasion arabe en Espagne, les chroniqueurs arabes nous montrent les conquérants s'accordant avec les Juifs pour occuper les villes prises aux Wisigoths². C'était la conséquence

(1) MAGNIN, *op. cit.*, p. 89. Ce jugement est plus nuancé que celui de H. von SCHUBERT, *op. cit.*, p. 177-181.

(2) Le chef de la troupe envoyée par Târik pour prendre Elvire (Grenade) « en confia la garde à une garnison composée de Juifs et de musulmans. C'était ce qu'on faisait partout où il y avait des Juifs ». *Akhbâr Madjmoûa*, dans Dozy, *Recherches*, t. I, p. 49. — Mais H. von SCHUBERT, *op. cit.*, p. 181-182, a tort de reprocher aux évêques d'avoir fait preuve de la même « intolérance fanatique » en combattant les restes de paganisme et en affirmant contre les hérétiques la foi orthodoxe en la Trinité : en agissant ainsi ils faisaient tout simplement leur devoir.

lamentable d'une politique malheureuse à laquelle les conciles avaient été trop souvent obligés de s'associer.

§ 2. — Les chrétiens d'Espagne de l'invasion arabe à l'émirat indépendant de Cordoue (711-756) ¹.

THEUDIMER A ORIHUELA L'invasion musulmane, quelque surprenante qu'ait été la rapidité de son succès, ne s'était cependant pas imposée à l'Espagne sans rencontrer de résistance. Le comte Theudimer ou Théodemir, le même qui sous Égica et Wittiza avait obtenu des victoires plus ou moins importantes sur les Byzantins, commandait à Aurariola (Orihuela), au nord-est de Murcie. C'était un habile général et un homme cultivé. Bien qu'il eût perdu, dans une rencontre malheureuse, la plus grande partie de ses soldats, il sut obtenir du fils de Mousâ, Abd-el-Aziz, un traité qui assurait aux chrétiens d'Orihuela la possession de leurs biens, à condition de payer tribut ².

L'accord fut respecté par les successeurs d'Abd-el-Aziz ; quand Abou'l

(1) BIBLIOGRAPHIE. — I. SOURCES. — Parmi les nombreuses chroniques arabes sur l'époque de la conquête musulmane en Espagne, la plus utile est l'*Akhbâr Madjmoûa* (Recueil d'histoires), signalé et exalté sans doute à l'excès par R. Dozy, trop rabaisé par le P. TAILHAN dans son édition de l'« Anonyme de Cordoue », en réalité compilation fort mêlée où l'on peut reconnaître, parai beaucoup de légendes, de bonnes traditions ; Dozy en a traduit une partie dans ses *Recherches sur l'histoire et la littérature de l'Espagne pendant le moyen âge*, t. I, 3^e édit., Paris-Leyde, 1881, p. 40 et suiv. (reproduit par dom LECLERCQ, *L'Espagne chrétienne*, Paris, 1906, p. 365 et suiv.) ; une édition complète, avec traduction espagnole, a été publiée par E. LAFUENTE Y ALCÁNTARA, Madrid, 1867. Les autres chroniques ou compilations arabes sont à utiliser avec plus de précautions encore : par exemple IBN-AL-ADHARI, *Al-Bayan al Mughrib*, édit. Dozy, Leyde, 1848-1851 ; trad. FAGNAN, Alger, 1901-1904 ; IBN AL-KÛTÛYA, IBN AL-ATHÛR, etc., cf. l'ouvrage cité ci-dessous de BARRAU-DINIGO, p. 55 et suiv. ; il faut mettre à part IBN KHALDOUN, dont l'*Histoire des Berbères* a été traduite par le baron DE SLANE, Alger, 1855. — Pour les chroniques latines, cf. *supra*, p. 231, n. 1.

II. TRAVAUX. — Les ouvrages de R. Dozy, *Recherches* déjà citées et *Histoire des Musulmans d'Espagne*, nouv. édit. par E. LÉVI-PROVENÇAL, Leyde, 1932, restent utiles, malgré leur date. Sur l'invasion arabe en Espagne, E. SAAVEDRA, *Estudio sobre la invasión de los Arabes en España*, Madrid, 1892, jouit d'une grande autorité, mais on s'accorde maintenant à le reconnaître, sur plus d'un point, comme aventureux. Voir en outre F. GUERRA, *Caida y ruina del imperio visigótico español*, Madrid, 1883 ; J. TAILHAN, *La ruine de l'Espagne gothique*, dans *Revue des questions hist.*, t. XXXI, 1882, p. 341-408 ; F. CODERA, *Estudios críticos de historia árabe española*, Saragosse, 1903. Sur le royaume des Asturies, l'ouvrage capital est la thèse de L. BARRAU-DINIGO, *Recherches sur l'histoire politique du royaume asturien*, Tours, 1921 (préparée par son *Étude sur les actes des rois asturiens*, avec un catalogue de ces actes, dans *Rev. hispanique*, t. XLVI, 1919, p. 1-192) ; on peut voir en outre CAVEDA, *Examen crítico de la restauración de la monarquía visigoda en el siglo VIII*, dans *Memorias de la R. Academia de la Historia*, t. IX, 1879, n^o 2 ; P. BOISSONNADE, *L'Espagne chrétienne médiévale*, dans *Revue de synthèse historique*, t. XXIII, 1911, p. 74-97 ; t. XXIV, 1912, p. 392-407.

(2) Sur le fond, le ps-Isidore (*Contin. Hispana*, LXXIV) et l'*Akhbâr Madjmoûa*, qui se trompe sur la date et croit l'accord conclu avec le lieutenant de Târik qui fut envoyé à Elvire-Grenade (dans Dozy, *Recherches*, t. I, p. 49-51), sont d'accord, ce qui serait déjà une raison de croire à la réalité du traité, bien que certains détails du siège d'Orihuela donnés par l'anonyme arabe sentent la légende (on en lit de semblables dans la chronique du ms. Paris. 6113, MOMMSEN, p. 388). Mais nous avons mieux encore, le texte même du traité, conclu le 5 avril 713 ; il a été publié par CASIRI, *Bibl. Arabico-hispana Escorialensis*, Madrid, 1770, t. II, p. 106, et avec commentaire par Gaspar REMIRO, *Historia de Murcia musulmana*, Saragosse, 1905, p. 11-37. L'accord valait non seulement pour Orihuela, mais pour d'autres villes de la province gouvernée par Theudimer, Lorca, Mula, Alicante. Le gouverneur avait produit sur les Arabes une si forte impression que l'*Akhbâr Madjmoûa* appelle sa ville « Todmir ».

Khattar el-Hozza, à la tête du féroce contingent de Syriens amené par Baldj, lui imposa, à la suite d'une discussion, l'énorme amende de 27 000 sous d'or à payer dans les trois jours, Athanaïld, fils de Theudimer, put se plier à de telles exigences en demeurant chef de la *Cora Todmir* ; il semble qu'il vivait encore en 754, au moment où le chroniqueur anonyme dit « de Cordoue » raconte l'incident en célébrant sa magnificence (743)¹. Ces franchises, qui avaient pour corollaire la liberté religieuse, durèrent jusqu'en 814, date à laquelle la justice commença d'être rendue en Aurariola par des fonctionnaires musulmans.

**LES CHRÉTIENS DE MÉRIDA ET
LES TERRES « AGRÉGÉES »**

Mérida, dans la capitulation qui avait suivi le siège soutenu en 713 (30 juin), avait aussi obtenu des conditions assez favorables : d'après l'*Akhbâr Madjmoûa*, les musulmans avaient reçu les propriétés des chrétiens tués dans la bataille ou enfuis « en Galice », tandis que Mousâ, le vainqueur, s'appropriait les biens des églises² : cela suppose que les propriétés privées des chrétiens survivants continuaient de leur appartenir, moyennant, bien entendu, le paiement de l'impôt (la *dgiziya* ou capitation). Si l'on peut se fier à un chroniqueur plus tardif, Mohammed ibn-Mozain (XI^e siècle), le cas de Mérida n'aurait pas été isolé ; des conditions analogues auraient été reconnues aux chrétiens qui auraient par capitulation consenti à laisser « agréger leurs terres au domaine de l'Islam », ceux qui, « au temps de la conquête, se trouvaient dans les forteresses ou sur les hautes montagnes » ; dans le Nord, les chrétiens auraient seulement gardé la propriété de leurs terres et de leurs arbres ; quant à ceux dont il avait fallu conquérir les domaines par la force des armes, ils étaient laissés sur le *Khoms* ou domaine public pour le cultiver au profit du trésor, gardant pour eux seulement une fraction des produits³.

Ces terres « agréées par la force des armes » constituaient en général le cinquième du pays, et l'État s'adjudgeait le tiers des revenus ; quand il fallut, par la suite, y installer les Arabes venus s'établir en Espagne, ou les Syriens du fameux Baldj, ce fut à eux, les véritables bénéficiaires, que le tiers du revenu fut versé, au lieu d'être remis à l'État. On voit que la condition des chrétiens qui avaient obtenu un traité en règle, comme ceux de Mérida, était, dans une large mesure, privilégiée, mais que les autres n'étaient pas traités aussi durement qu'aurait pu le faire craindre

(1) Ps-Isidore, *Contin. Hispano*, lxxv ; cf. dom A. LAMBERT, art. *Athanaïld et Aurariola*, dans *Dict. d'hist. et de géogr. ecclésiastiques*, t. IV, col. 1304 et t. V, col. 694. Une inscription de 925 mentionne un chrétien de distinction, *erimius*, Jean, fils de Sindimir et descendant d'un Athanaïld qui doit être le même personnage que le seigneur mozarabe d'Aurariola ; cf. HUENNER, *Suppl.*, n° 455 ; la famille serait donc restée chrétienne plus de deux siècles après le traité de Theudimer.

(2) Dozy, *Recherches*, t. I, p. 55.

(3) *Ibid.*, t. I, p. 74-75.

a barbarie des envahisseurs¹. Les Arabes, d'ailleurs, avaient besoin l'eux, n'étant pas entraînés à l'agriculture.

LES GOUVERNEURS MUSULMANS
JUSQU'A ABD-ER-RHAMAN

Même exploitée de la sorte, la conquête rapportait gros ; Abd-el-Aziz était assez riche pour provoquer la jalousie du calife Soleiman, qui le fit assassiner pendant qu'il priait dans une mosquée près de Séville (717). Il avait, dit le chroniqueur de 754, épousé la veuve du roi Rodéric, nommée Égilo, ce qui l'aurait fait soupçonner de vouloir s'appuyer sur les Goths chrétiens pour secouer le joug du calife et se tailler en Espagne un royaume indépendant² : grief qui, si invraisemblable qu'il fût, pouvait être exploité auprès du lointain Ommiade tout aussi bien que les richesses entassées à Séville par le trop heureux gouverneur.

Après le court intérim rempli par Eyyûb, le fondateur de Catalayud (Kal'at-Eyyûb), El Hurr fut désigné pour lui succéder ; c'était un homme dur qui étendit son pouvoir jusque dans la Narbonnaise ; préoccupé surtout d'activer la rentrée des impôts, il établit un nouveau régime fiscal pour les chrétiens qui continuaient de vivre en paix à Cordoue³ ; mais il ne ménageait pas les musulmans, qui se plaignirent de lui au nouveau sultan Yézid II et obtinrent son renvoi (721). Son successeur Es-Samh (le Zama du chroniqueur de 754) ayant repris sans succès la campagne de Narbonnaise et s'étant fait tuer devant Toulouse, où l'arrivée du duc Eudes d'Aquitaine mit en déroute les musulmans, l'émir Abd-er-Rhamân el-Ghâfikî (Abdérame)⁴, qui avait organisé la retraite jusqu'à Narbonne, fut acclamé par les troupes et désigné comme gouverneur ; remplacé, suivant les caprices des califes, par Anbasa, qui fut tué au cours d'une razzia le long du Rhône, puis par des chefs incapables ou d'une rapacité qui les faisait détester, il fut rappelé par le calife Hichâm. C'est lui qui conduisit vers la Loire une armée de « guerre sainte » et fut écrasé et tué près de Poitiers, en 732, par Charles Martel.

Les chrétiens n'avaient pas aimé Anbasa, qui avait considérablement accru leur charge d'impôts pour subvenir à ses expéditions guerrières ; son successeur Yahyâ contraignit les musulmans, par des mesures « terribles », à leur rendre ce qu'ils leur avaient enlevé⁵.

(1) Dozy, *Hist. des musulmans d'Espagne*, édit. LÉVI-PROVENÇAL, t. I, p. 276-277.

(2) Ps.-ISIDORE, *Contin. Hispana*, LXXIX.

(3) *Ibid.*, LXXX-LXXXI ; la phrase concernant les chrétiens de Cordoue est particulièrement embrouillée : *in Spaniis vero Alaor supra iam dictus Patriciam Cordobam obseditans Sarracenorum disponendo regnum retental atque resculas pacificas Christianis ob vectigalia thesauris publicis inferenda instaurat*. Je cite le texte, n'étant pas sûr de le bien traduire.

(4) Le nom d'Abd-er-Rhamân (serviteur du [Dieu] miséricordieux) est un des plus répandus parmi les Arabes, et il est prudent, pour distinguer les personnages qui le portent, de ne pas négliger leurs surnoms, ou la mention de leurs ascendants (Abd-er-Rhamân ben Abd-Allâh el Ghâfikî).

(5) Ps.-ISIDORE, *Contin. Hispana*, xc, xcii. Témoignage confirmé par les chroniqueurs arabes, cf. Dozy, *Hist. des musulmans d'Espagne*, t. I, p. 142.

SURVIVANCES CHRÉTIENNES Dans les querelles sanglantes qui opposaient chez les Arabes le parti Kaisite au parti Yéménite, les chrétiens n'avaient qu'à marquer les coups, sans intervenir. Le chroniqueur de 754 n'y manque point, tout en signalant les hommes de mérite dont la science, au moins relative, et la vertu reconfortaient l'Église de Dieu : tel Fredoaire, évêque d'Acci (Guadix), le préchantre (*veteranus melodicus*) Urbain de la cathédrale de Tolède et l'archidiaque Evantius, lui aussi de l'ancienne ville royale¹ ; modestes survivances d'un passé glorieux, qu'à cette date on est heureux de rencontrer.

Nous possédons encore d'Evantius une lettre à des chrétiens de Saragosse qui refusaient de manger le sang des animaux² : vieille controverse déjà soulevée au temps des Apôtres et qui, à la fin du siècle, provoquait encore des discussions en Espagne ; Evantius et Urbain, dévots à la mémoire de saint Ildefonse, avaient recueilli des récits de miracles utilisés par son biographe Cixila. Le vénérable préchantre serait même, à en croire le témoignage très postérieur de Rodrigue de Tolède (xiii^e siècle), devenu archevêque à la place de Sindéréde, quand celui-ci eut abandonné son siège sans espoir de retour³ ; mais cette donnée vient bien tard, et le chroniqueur de 754 n'en a rien su. Sindéréde, pendant ce temps, vivait tranquillement à Rome, où il fut un des signataires du concile de 721⁴.

D'ailleurs, pendant ces années de désolation, et malgré la relative mansuétude dont faisaient preuve envers leurs sujets chrétiens les meilleurs princes musulmans, il est presque inutile de rechercher des noms d'évêques : quand on parcourt la *Series episcoporum* de Gams, l'historien de l'Espagne chrétienne, on ne trouve à cette époque qu'une demi-douzaine de noms, et fort incertains ; cherche-t-on à préciser qui aurait pu être le Sunifredus ou le Concordius mentionnés sans date précise à Tolède, le Marcellus, le Justus ou le Leudericus d'Urgel⁵, on ne trouve aucune attestation qui soit vraiment consistante.

*LA CERDAGNE
ET LE PRINCE QUINTILA*

Encore la région de Séo d'Urgel, dans les montagnes du nord-est de l'Espagne, est-elle un des points où la résistance chrétienne se montra le plus durable ; vers les parages de la Cerdagne, Abd-er-Rhamân et le fameux Olhman dit Munûsa, un Berbère qui avait été un des premiers compagnons de Târik et qui, éccœuré de voir ses frères de

(1) Ps.-ISIDORE, LXXXVII, xci.

(2) P. L., LXXXVIII, 719 ; la lettre est attribuée par le titre à l'« abbé » Evantius, mais ce n'est qu'une erreur du copiste, et il s'agit bien de l'archidiaque.

(3) RODRIGUE, III, xix ; plus loin, IV, iii, le chroniqueur lui attribue l'envoi en Asturie, pour les préserver, de reliques précieuses ainsi que des œuvres des saints Ildefonse et Julien.

(4) MANSI, t. XII, col. 265.

(5) Le dernier est nommé par VILLANUEVA dans son *Viaje literario a las Iglesias de España*, t. X, p. 19.

race asservis aux Arabes en Espagne comme en Afrique, était devenu l'allié et le gendre du duc Eudes d'Aquitaine, étant entrés en conflit armé, les chrétiens avaient été parmi les victimes de cette guerre qui ne les concernait pas, et Munûsa, non content de les rançonner, les traitait avec une cruauté dont témoigne le supplice du feu infligé à l'évêque Anambadus¹; mais, peu après la mort des deux adversaires (Munûsa s'était jeté dans un ravin pour ne pas assister au déshonneur de sa femme, et Abd-er-Rahmân fut tué à Poitiers), un singulier document rapporté par Villanueva de son *Voyage littéraire* nous fait connaître, sans autres détails, l'existence vers 736, dans la région de Ripoll, d'un « prince Quintila » dont le vrai nom était sans doute Chintila : épisode, probablement sans lendemain, de la lutte des Goths chrétiens contre les musulmans par qui ils ne voulaient pas se laisser absorber². Mais Chintila n'ayant pas réussi à fonder une dynastie, sa tentative est demeurée dans l'obscurité, et l'on ne pense qu'à celle de Pélage qui devait donner naissance, dans les Asturies, à un royaume chrétien.

LES CHRÉTIENS RÉFUGIÉS EN GALICE Au moment où les chrétiens wisigoths se retiraient devant les armées de Târik, beaucoup d'entre eux, disent les chroniques arabes, émigrèrent « en Galice » : l'*Akhbâr Madjmoûa* l'affirme de tous les princes chrétiens qui refusèrent de signer des traités, le gouverneur de Cordoue ayant seul été fait prisonnier par Mugith ; nombre de chrétiens de Mérida s'étaient réfugiés « en Galice »³ ; le chroniqueur de 754, moins précis, dit seulement qu'ils s'enfuirent « dans les montagnes », évidemment celles du Nord⁴ ; Sébastien de Salamanque, plus tard, précise que la plupart des Goths survivants s'étaient réfugiés « dans les Asturies »⁵.

Rien n'indique que ces réfugiés aient été nombreux ; c'étaient surtout des notables et, comme l'indique le dernier texte cité, des membres de la famille royale, à des degrés plus ou moins proches de parenté. La configuration du terrain, avec les montagnes qui protègent presque de toutes parts les Asturies dans la région d'Oviedo⁶, leur constituait une défense naturelle, et les rois wisigoths, après les Romains, avaient éprouvé plus d'une fois la difficulté de s'imposer aux *Astures*, toujours prêts à la rébellion.

(1) Ou *Anabadus* : inconnu, et pareillement son siège, qui pourrait être Girone ; la forme du nom elle-même semble transmise peu correctement ; elle se trouve ainsi dans la chronique du Ps.-ISIDORE, ci, sans que nous puissions préciser davantage.

(2) VILLANUEVA, *Viaje literario*, t. VIII, p. 47-48 ; cf. CODERA, *Estudios críticos de historia árabe española*, p. 140-172. — L'exploration des inscriptions n'est guère plus fructueuse ; à part l'inscription de Congas de Onis, sous Fafia, que nous signalerons plus loin, on ne trouve guère à glaner dans cette période que l'épithaphe du très jeune clerc Adulcius près de Tavira, en Lusitanie (HUEBNER, *Suppl.* n° 299, a. 729), et près de Lucena, en Andalousie, celle d'un chrétien inconnu (le nom manque par suite de la cassure) qui a dû mourir en 762 (HUEBNER, n° 128).

(3) Dozy, *Recherches*, t. I, p. 51, 55.

(4) Ps.-ISIDORE, LXXI.

(5) P. L., CXXIX, 1115. Quelques-uns se réfugièrent en pays franc.

(6) La ville même d'Oviedo est postérieure à l'époque qui nous occupe.

Il semble pourtant que Mousà, et, par une autre voie, Tarik avec ses Berbères, aient poussé l'offensive jusqu'en Galice, mais nous ne pouvons guère marquer avec précision les étapes de la campagne, et M. Saavedra, qui l'a tenté, n'a pu que risquer des hypothèses, qu'il est difficile de maintenir, malgré leur ingéniosité, si on les soumet à un examen attentif¹. Astorga fut prise par Târik, et, si l'on en croit les chroniqueurs même chrétiens, Munûsa, chef sarrasin des Asturies, établit sa résidence à Gijon².

Mais la domination musulmane sur cette contrée était tellement loin d'être complète qu'en 718 (date certaine donnée par les chroniques latines) les Goths réfugiés dans les montagnes reconnurent pour roi un chrétien appelé Pélage (*Pelayo*), d'une famille apparentée aux derniers rois wisigoths, avec lesquels d'ailleurs il avait eu maille à partir : fils de ce Fafila qu'Égica avait envoyé à Tuy et que Wittiza y avait tué d'un coup de bâton sur la tête, il avait, nous ne savons dans quelles circonstances, été chassé de Tolède par le même Wittiza, et, lors de l'invasion arabe, avait passé dans les Asturies ; tels sont du moins les renseignements les plus anciens, qui, à défaut de certitude, ont pour eux la vraisemblance³. Les chroniqueurs musulmans, de leur côté, racontent comment Munûsa, épris de la sœur de Pélage, se serait débarrassé de ce dernier et de ses scrupules en l'envoyant à Cordoue ; c'est en souvenir de cet épisode, passablement romanesque, que l'on a cru pouvoir affirmer que Pélage, avant 718, aurait accepté, comme tant d'autres, de se soumettre aux envahisseurs et de leur payer tribut⁴.

LE ROYAUME DE PÉLAGE
ET LA BATAILLE DE COVADONGA

En 718, Pélage avait établi sa résidence à Canicas (Cangas de Onis). Naturellement, les Arabes devaient chercher à lui enlever le royaume, pourtant bien modeste, qu'il venait de se tailler là. Qu'ils l'aient tenté, et qu'ils n'y aient pas réussi, nous le savons avec certitude ; mais de tous les détails de cette campagne, qu'il s'agisse de sa date ou des effectifs engagés, nous n'avons que des témoignages contradictoires.

D'après les chroniqueurs arabes, même le plus estimé d'entre eux, l'auteur de l'*Akhbâr Madjmoûa*, le gouverneur Okba (ce qui nous reporte

(1) Comme l'a fait M. BARRAU-DIHIGO, *Recherches*, p. 298 et suiv. Cet examen confirme l'impression, assez générale parmi les historiens, que l'essai de M. SAAVEDRA, *Estudio sobre la invasión de los Arabes en España*, est brillant et habile, mais aventureux.

(2) SÉBASTIEN DE SALAMANQUE, XI ; le *Chron. Albeldense*, I, donne *Legione* (Léon) au lieu de *Gegione* ; sur les raisons de maintenir cette dernière lecture, voir BARRAU-DIHIGO, *op. cit.*, p. 114 (contre le P. GARCIA VILLADA).

(3) SÉBASTIEN, VIII ; *Chron. Albeldense*, I (la généalogie du chap. XLVII est sans valeur) ; MOMMSEN, *Epitome Ovetensis*, p. 374. Les remaniements ou les chroniqueurs postérieurs ont embelli son ascendance et son *curriculum vitae* ; on en a fait, en particulier, un « duc de Cantabrie ».

(4) Opinion que plusieurs historiens ont admise sur l'autorité de M. SAAVEDRA, et dont M. BARRAU-DIHIGO, *op. cit.*, p. 117 et suiv., 313 et suiv., a bien montré la fragilité.

tout à la fin du règne de Pélage, après 734), voyant que toute la Galice était convertie à l'Islam sauf la petite troupe de trois cents chrétiens établie sur un roc escarpé avec Pélage à leur tête, se lança à l'attaque, décima cette poignée de combattants, puis, comme il ne restait plus que trente hommes et dix femmes, sans autre nourriture que le miel sauvage, dédaigna d'achever l'extermination. Il est clair que les sujets de Pélage, même après le choc avec les musulmans, étaient plus nombreux et que l'on a voulu, du côté arabe, minimiser l'épisode.

Mais on l'a enflé, du côté chrétien, jusqu'à une égale invraisemblance. Contre la petite armée de Pélage se sont donné rendez-vous les plus connus des envahisseurs arabes et de leurs complices, Alkama, compagnon d'armes de Târik, l'évêque renégat Oppas de Séville, à la tête d'une armée « innombrable » ; Munûsa, dans Gijon, est prêt à les soutenir. Pélage, réfugié dans une grotte du mont Aseuva (Auseba) consacrée à la Vierge, est entouré par les ennemis et Oppas, dans un discours surprenant où il mêle à la rhétorique des citations des psaumes, le presse de se rendre ; sur son refus, les musulmans assaillent la caverne, mais les flèches qu'ils lancent et les pierres reviennent sur eux et ils sont repoussés en deux bandes, dont l'une, se retirant le long du Dova, vers la Liebana, est anéantie par l'effondrement de la montagne, et dont l'autre est tuée, y compris Alkama, tandis que le traître Oppas est fait prisonnier. C'est la célèbre bataille de Covadonga, qui aurait fait du côté arabe 124.000 victimes, plus les 63.000 qu'entraîna la montagne écroulée. On se demande comment tous ces guerriers avaient pu évoluer dans les défilés de cette région, aux passes étroites et souvent difficiles. Munûsa, pris de peur, quitta Gijon et fut tué dans sa retraite. L'intention du narrateur est manifeste : il voulait rendre évidente la protection divine qui seule avait permis ce rétablissement de la situation. Mais l'historien ne peut retenir du fait ainsi embelli qu'un petit nombre de données élémentaires¹.

En tout cas, ni Pélage ni sa royauté maintenue à Congas de Onis ne sont des mythes ; le souverain mourut de mort naturelle en 737 et transmet la couronne à son fils Fafila, qui, tué deux ans plus tard dans une chasse à l'ours, n'eut pas le temps de marquer sa place dans l'histoire par des actions de quelque intérêt².

(1) Récit de l'*Akhbâr Mudjmûa* dans l'édition de LAFUENTE Y ALCÁNTARA, p. 38-39 (traduction espagnole), cf. les autres chroniques arabes citées par BARRAU-DIHIGO, *op. cit.*, p. 124, note. Chroniques chrétiennes : SÉBASTIEN DE SALAMANQUE, VIII-XI ; *Chron. Albeldense (Epitome Ovetensis)*, *loc. cit.* (il est surprenant que le chroniqueur de 754 n'en dise rien). Pour l'interprétation de ces textes contradictoires, voir CAVEDA, *Examen crítico de la restauración de la monarquía visigoda en el siglo VIII*, 1879 ; SAAVEDRA, *op. cit.*, et le résumé qu'il en a donné dans *Pelayo*, 1906 ; DOZY, *Hist. des Musulmans d'Espagne*, t. II, p. 128-129 (sommaire) ; surtout BARRAU-DIHIGO, qui a institué dans le détail une discussion critique très poussée, *op. cit.*, p. 114 et suiv., 309 et suiv. Les critiques qui, comme Dozy ou le P. TAILHAN (*Anonyme de Cordoue*, p. 39), ont cru devoir identifier Munûsa avec l'allié d'Eudes d'Aquitaine, qui fut tué en Cerdagne en 731 et dont nous avons parlé plus haut, admettent naturellement que c'est par erreur qu'on l'a dit tué dans sa retraite, à Olalles ; l'identification est possible, mais nullement certaine. — La grotte de *Santa Maria*, près de Covadonga, est devenue par la suite un lieu de pèlerinage.

(2) Cette chronologie, qui est celle des chroniques chrétiennes (contredite par les Arabes), est Histoire de l'Église, T. V.

ALPHONSE I^{er}, ROI DES ASTURIES.
GUERRES CIVILES ENTRE MUSULMANS

Le successeur de Fafila fut Alphonse I^{er} (*Adefonsus*), gendre de Pélage qui lui avait fait épouser sa fille Bermisinde ; ainsi, dans le jeune royaume des Asturies, le principe héréditaire s'affirmait, au lieu du principe électif qui avait causé tant de troubles dans le royaume wisigoth. Le nouveau roi, fils de Pierre, duc de Cantabrie, descendait, disait-on, de Léovigilde et de Reccarède ; sans doute est-ce pour marquer une analogie entre son œuvre et celle de Reccarède, qui avait rétabli en Espagne le catholicisme, que l'histoire le connaît sous le nom d'Alphonse le Catholique.

Les circonstances allaient travailler pour lui et lui permettre de donner à son royaume un agrandissement inespéré. Depuis la défaite et la mort d'Abd-er-Rhamân à Poitiers, les musulmans d'Espagne avaient pour gouverneur ou *émir* Abd-el-Mélik, dont le gouvernement fut d'abord oppressif et ruineux¹ et qui n'eut pas de chance dans une expédition qu'il tenta vers les Pyrénées : cet insuccès le fit destituer, et le gouverneur d'Afrique, qui nommait alors celui d'Espagne, mit à sa place Okba, lequel par une discipline sévère rétablit assez rapidement la situation ; mais la guerre civile qui souleva les Berbères d'Afrique contre les Arabes le fit rappeler outre-mer et il ne revint en Espagne, épuisé, que pour mourir, laissant le pouvoir au vieil Abd-el-Mélik qui revenait en faveur. Mais le mouvement gagnait l'Espagne, où les Berbères, les meilleurs ouvriers de la conquête, se plaignaient d'avoir été confinés dans les provinces les moins riches, comme les régions montagneuses du nord-ouest ; les Berbères de Galice s'étant soulevés contre Abd-el-Mélik, il fallut appeler pour les réduire les Syriens du fameux Baldj, dont les atrocités épouvantèrent l'Espagne ; Baldj, rentrant à Cordoue après avoir écrasé les rebelles, se tourna contre Abd-el-Mélik qu'il n'aimait pas et qu'il finit par mettre à mort, mais ce meurtre d'un nonagénaire qui avait été l'un des pionniers de l'Islam indisposa les musulmans contre lui et il fut tué à son tour par Abd-er-Rhamân ben Alkama, gouverneur de Narbonne, bien que celui-ci et ses partisans eussent été défaits dans la bataille (741).

Les cruelles représailles de Thalaba, puis, quand Abû'l-Khattar y eut mis un terme, la lutte de celui-ci contre Es-Sumail, les gouvernements de Thuvâba, puis de Yûsuf, homme de paille d'Es-Sumail, ne firent qu'accroître, pour l'Espagne, les maux que déchaînait la rivalité des Arabes et

confirmée par une inscription de Congas de Onis en 737 où sont mentionnés Fafila et sa femme Froiliuba (HUEBNER, *Suppl.*, n. 384). L'unique diplôme qui nous est parvenu sous le nom de Pélage, en faveur du monastère de Santillana, est apocryphe (BARRAS-DUMAS, catalogue dans *Études sur les actes des rois asturiens* [*Revue Hispanique*, t. XLVI, 1919, n° 1]). La femme de Pélage s'appelait Gaudiosa et fut ensevelie avec lui dans l'église Sainte-Eulalie de Velapnio ; le sarcophage que l'on montre à la *Cueva* de Covadonga et qui est censé contenir leurs restes n'offre aucune garantie d'authenticité.

(1) Les chroniqueurs arabes confirment le jugement sévère que porte sur lui le chroniqueur de 754, Ps.-ISIDORE, *Contin. Hispana*, cvii-cviii.

des Syriens, et, parmi les Arabes mêmes, celle des tribus irréconciliables, Kalbités, Kaisites, Yéménites. Cette anarchie ne prit fin que quand Abd-er-Rhamân, petit-fils du calife ommiade Hischâm, un des rares descendants des Ommiades échappés au massacre qu'avait ordonné Abû'l-Abbâs le Sanguinaire, premier calife abbâsîde (750), parvint, après des péripéties mouvementées, à débarquer en Espagne (755), puis, l'année suivante, à s'emparer de Cordoue¹.

L'AGRANDISSEMENT DU ROYAUME
DES ASTURIES

Alphonse, le roi asturien, malgré l'exiguïté de son territoire et de ses ressources, ne pouvait manquer

de profiter de cette situation. D'ailleurs il avait accru déjà son royaume en y adjoignant la Cantabrie, son domaine personnel. Les chrétiens de Galice proprement dite (on a vu qu'à cette époque l'expression large « en Galice » désigne aussi bien les Asturies), convertis de force et seulement en apparence à l'Islam, ne demandaient qu'à se joindre à lui pour retrouver la liberté de leur foi. Ceux qui, vraiment attachés à la religion nouvelle, refusèrent d'y renoncer furent rejetés sur Astorga, où Alphonse, sans y établir durablement son pouvoir, poussa des pointes à plusieurs reprises. La famine qui se fit sentir cruellement en Espagne depuis 750² l'aida, autant que la discorde de ses ennemis.

La chronique dite de Sébastien de Salamanque énumère, en 754, les villes dont Alphonse, aidé par son frère Fruela (Froila), s'est emparé : il y en a trente-deux, depuis la Galice et le nord du Portugal jusqu'à Osma, en passant par une ligne Salamanque-Avila-Ségovie-Sepulveda, qui enferme la plus grande partie de ce qu'on appelait alors la Bardulie (depuis, la Vieille-Castille)³. Il se peut que cette liste ait été allongée à l'excès et qu'elle présente quelques confusions avec des acquisitions des règnes suivants ; même en tenant compte de cette remarque, le progrès territorial reste sensible ; quant à la « reconquête » religieuse, sur les convertis à l'Islam, elle est également appréciable. Le royaume primitif de Pélage ne comprenait aucune ville qui fût le siège d'un évêché ; il y

(1) Ces événements, qui ne nous intéressent que par quelques-unes de leurs conséquences, ont été racontés du point de vue chrétien, avec assez de détails, par le chroniqueur de 754, cvii-cxxxvi ; du point de vue musulman, voir les chroniques assez confuses utilisées par Dozy, *Hist. des Musulmans d'Espagne*, t. I, p. 158 et suiv. — C'est sous le gouvernement de Yûsuf que le Ps.-ISIDORE (*Contin. Hispana*, cxxx) signale un diacre de Tolède, nommé Pierre, célèbre par la beauté de son chant et auteur d'un traité sur la Pâque que les chrétiens de Séville célébraient à une date erronée et dont il rectifia le calcul d'après les Pères de l'Église. Ce serait ce même personnage, Pierre le Beau, qui aurait échangé plus tard avec l'évêque Félix de Cordoue (764) des lettres sur les jours de jeûne, cf. dom G. MORIN, *Revue Bénédictine*, t. XV, 1898, p. 289-295.

(2) Ps.-ISIDORE, *Contin. Hispana*, cxxxii.

(3) SÉBASTIEN DE SALAMANQUE, xiii-xiv ; sur l'interprétation géographique de cette énumération, où l'on rencontre des noms difficiles à identifier, voir BARRAU-DIHIGO, *op. cit.*, p. 140 et suiv. — Fruela, frère d'Alphonse, qui le seconda dans cette campagne, aurait été par lui associé au trône, d'après le Moine de Silos (xii^e siècle) ; contre cette altération légendaire, cf. *ibid.*, p. 329 et suiv.

en avait désormais plusieurs dans le royaume agrandi et l'on pourrait profiter des circonstances pour y réinstaller des évêques¹.

Il ne faudrait d'ailleurs pas croire que tout le terrain ainsi délimité fût rattaché tout de bon au royaume asturien : plusieurs villes enlevées aux musulmans ne purent pas être occupées effectivement par les chrétiens et formèrent entre les deux Espagnes, chrétienne et musulmane, comme une « marche » ou frontière dont les dévastations militaires avaient fait à peu près un désert². Yûsuf essaya bien, semble-t-il, de reprendre un peu de cette contrée, mais la famine persistante, puis l'approche d'Abd-er-Rhâman, le détournèrent de toute expédition vraiment importante.

LE ROYAUME CHRÉTIEN ET L'ÉMIRAT
INDÉPENDANT DE CORDOUE EN 756

En 756, au moment où l'Omayyade Abd-er-Rhamân, maître de Cordoue après la bataille

d'El-Masra, se dispense de nommer le calife abbâsside dans les prières publiques et proclame ainsi son indépendance, la situation est assez claire pour qu'on y discerne les premières lignes de l'histoire qui va suivre. Le nouveau calife, l'Omniade de Cordoue, règne sur la plus grande partie de l'Espagne, qu'on appelait, sans doute en souvenir des anciens envahisseurs vandales, le pays d'Andalos (la province d'Andalousie en a gardé le nom) ; mais, parmi la population d'origine très mêlée, — Arabes, Berbères, Goths ou Hispano-Romains convertis à l'islamisme, — il subsistait un groupe assez nombreux de chrétiens qui, devenus tributaires, avaient, en vertu de leur capitulation même, conservé leur religion : ce seront les chrétiens mozarabes, qui auront, eux aussi, un rôle à jouer³. Quant à l'État chrétien du Nord-Ouest, le royaume des Asturies (il ne prendra qu'au x^e siècle le nom de royaume de Léon), les fluctuations de la politique et la fortune changeante des armes pourront faire varier ses frontières vers le Sud ou vers l'Est, il n'en constitue pas moins la phase première de la *Reconquista*, qui durera des siècles, mais reconstituera une Espagne entièrement chrétienne. Alphonse I^{er} meurt en 757, à Cangas de Onis⁴ ; son œuvre, qui pouvait paraître éphémère, était celle d'un précurseur.

(1) Plusieurs chartes, de 745 à 760, mentionnent un évêque de Lugo, Odoario, qui, chassé d'Afrique avec ses *servitores*, serait venu s'installer à Lugo en apprenant les succès des premiers rois asturiens. Ces actes sont apocryphes et certains traits, comme le titre d'*archevêque* donné à Odoario ou la mention d'un culte rendu à saint Jacques en Galice avant l'« invention » de ses reliques à Compostelle, sont visiblement tendancieux. Cf. BARRAU-DIÉGO, *op. cit.*, p. 321-325. — Alphonse I^{er}, d'après la chronique attribuée à Sébastien, avait restauré plusieurs églises. Plusieurs faux diplômes lui font également honneur de la fondation de monastères à Santa-Maria de Covadonga (740-741), à San Pedro de Villanueva (746) ; *ibid.*, p. 343, et *Catalogue (Étude sur les actes des rois asturiens)*, n^{os} 2-4. L'évêque Odoario en aurait aussi fondé un, San Esteban de Atan.

(2) SÉBASTIEN, *loc. cit.* ; *Chron. Albeldense*, II, *ibid.*, col. 1137.

(3) Les musulmans d'Espagne perdirent la Septimanie en 752 et Narbonne, leur dernière place, en 759 ; mais la population qui d'Espagne y avait cherché un refuge bénéficia longtemps de certaines immunités.

(4) La chronique de SÉBASTIEN, xv, assure que ses obsèques furent marquées par un miracle et le traite comme un saint.

CHAPITRE X

L'ANGLETERRE CHRÉTIENNE ET LES ÉGLISES CELTIQUES ¹

En 590, au moment où saint Grégoire le Grand monte sur le trône de saint Pierre, rien ne fait prévoir que l'Angleterre soit à la veille de devenir un pays chrétien ou, pour parler plus juste, de le redevenir : les anciens convertis de la Bretagne romaine ont presque tous quitté la grande île,

(1) BIBLIOGRAPHIE. — I. SOURCES. — La source narrative la plus importante est l'*Historia ecclesiastica gentis Anglorum* de BÈDE LE VÉNÉRABLE, dont la meilleure édition est celle de C. PLUMMER, *Bedae opera historica*, 2 vol., Oxford, 1896 (avec les autres ouvrages historiques du même auteur, comme l'*Historia abbatum monast. in Wiermutha et Gyreum* et la *Vita Cuthberti*), excellents commentaires ; édit. A. HOLDER, Fribourg-en-Br., 1882, d'après le manuscrit de Cambridge considéré comme le meilleur, sans commentaires ; œuvres de Bède dans MIGNÉ, *P. L.*, XC-XCV ; les *Chroniques* dans MOMMSEN, *Chronica minora*, t. III (M. G. H., *Auct. antiq.*, t. XIII, p. 225-354). L'*Historia Brittonum cum additamentis Nennii*, édit. MOMMSEN, *ibid.*, t. XIII, p. 111-219, est de valeur à peu près nulle ; cf. LOT, *Nennius et l'Historia Brittonum*, Paris, 1934. Une importante édition de la *Chronique anglo-saxonne* a été donnée par C. PLUMMER, *Two Saxon Chronicles*, Oxford, 1892-1899 (d'après l'édition de EARLE, 1865, enrichie de copieux commentaires). La collection dite *Rolls Series* ou *Rerum Britannicarum mediæ aevi scriptores*, entreprise depuis 1855 sous la direction du *Master of the Rolls* ou directeur des Archives, comprend des éditions très soignées de diverses chroniques, ainsi GUILLAUME DE MALMESBURY, *De gestis regum Anglorum*, édit. W. STUBBS, 1888-1889, et *De gestis pontificum Anglorum*, édit. HAMILTON, 1870, etc. (bonne description bibliographique de la collection dans Gross, *Sources and literature of English History from the earliest times to about 1495*, Londres, 1900) ; la collection entreprise sur un plan différent par H. PETRIE et J. SHARPE, *Monumenta historica Britannica*, Londres, 1848, s'est arrêtée au premier volume. Pour l'Irlande et les autres pays celtiques, Ch. O'CONNOR, *Rerum Hibernicarum scriptores veteres*, Buckingham, 1814-1826 ; *Chronicon Scotorum*, édit. W. M. HENNESSY, 1866 (*Rolls Series*) ; *Annals of Ulster*, édit. par le même, puis par B. MAC CARTHY, etc. — Conciles : les anciennes éditions de SPELMAN, 1639-1664, et de WILKINS, 1737, sont remplacées par A. W. HADDAN et W. STUBBS, *Councils and ecclesiastical documents relating to Great Britain and Ireland*, Oxford, 1869-1878 ; le recueil de H. PIERQUIN, *Les Annales et Conciles de l'Église d'Angleterre pendant la période anglo-saxonne*, Paris, 1913, reproduit commodément les textes, mais manque d'apparat critique. WASSERSCHLEHEN, *Die Irische Kanonensammlung*, 2^e édit., Leipzig, 1885. — Chartes et diplômes : John M. KEMBLE, *Codex diplomaticus aevi saxonici*, Londres, 1839 ; B. THORPE, *Diplomatarium Angliae aevi saxonici*, Londres, 1865 ; W. DE GRAY-BIACH, *Cartularium saxonicum*, Londres, 1887 ; H. PIERQUIN, *Recueil général des chartes anglo-saxonnes, les Saxons en Angleterre*, Paris, 1912 (même remarque que pour son recueil des *Annales et Conciles*). — Vies de saints : outre les collections générales des *Acta Sanctorum* (Hollandistes), des *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti* (Mabillon), on consultera : W. J. REES, *Lives of the Cambro-British saints of the fifth and immediately succeeding centuries*, Llandovery, 1853 (souvent incorrect) ; S. BARING GOULD et J. FISHER, *The Lives of British Saints, the Saints of Wales and Cornwall*, 1907 ; C. PLUMMER, *Vitae sanctorum Hiberniae* (en partie inédites), 2 vol., Oxford, 1910 ; ADAMNAN, *The Life of Saint Columba*, édit. W. REEVES, Dublin, 1857, ou J. T. FOWLER, Oxford, 1894 ; C. DE SMEDT et de BACKER, *Acta sanctorum Hiberniae ex codice Salmanticensi*, Édimbourg et Bruges, 1889 ; WHILLEY STOKES, *Lives of Saints from the Book of Lismore*, Oxford, 1890 ; *Vita S. Wilfridi* par EDDI ÉTIENNE, édit. J. RAINE dans *Historians of the Church of York*, t. I, p. 1-103, 1879 (*Rolls Series*), ou W. LEVISON dans *Script. rerum merov.*, t. VI, p. 163 et suiv., 1913 ; pour la Bretagne armoricaine, cf. DUINE, *Memento des sources hagiographiques de l'histoire de Bretagne*, t. I, Rennes, 1918. — Inscriptions : E. HUEBNER, *Inscriptiones Britanniae christianae*, Berlin et Londres, 1876 ; G. PETRIE, *Christian inscriptions*

apportant à l'Armorique le nom de leur ancienne patrie ; ceux qui restaient ont été submergés par l'invasion des Germains, Angles, Saxons, Jutes, qui installent leur paganisme et couvrent le pays des ruines matérielles et morales que déplore vers 540 le grandiloquent récit de Gildas le Sage, *De excidio Britanniæ* ; il n'y avait pas si longtemps que Théonus, évêque de Londres, et Tadioc ou Cadioc, évêque d'York, avaient dû fuir leurs sièges dévastés, emportant avec eux les vases sacrés, et se réfugier dans le pays de Galles (586) ¹.

Seule demeurait vivante, dans l'île d'Irlande qui était déjà l'île des saints, une Église celtique dont les moines, animés d'un ardent esprit apostolique, ne craignaient pas les pérégrinations lointaines et devaient fournir à l'expansion chrétienne des légions de missionnaires : tels ces deux saints aux noms semblables, saint Columba, qui porte aux Scots de Calédonie

in the Irish language, introd. de Margaret Stokes, Dublin, 1870-1878. — Pour les lettres des papes, en particulier de Grégoire le Grand, voir les recueils cités au chap. I.

II. TRAVAUX. — F. CABROL, *L'Angleterre chrétienne avant les Normands*, Paris, 1908 ; L. GOUGAUD, *Les chrétientés celtiques*, Paris, 1911, traduction anglaise avec des additions, *Christianity in Celtic Lands*, 1932 (ces deux volumes de la *Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique* s'ouvrent par de copieuses bibliographies, à peu près exhaustives à leur date) ; W. BARBER, *Chapters of early English Church History*, 3^e édit., Oxford, 1897 ; W. HUNT, *The English Church A. D. 597-1066* (fait partie de la *History of English Church of STEPHENS et HUNT*), Londres, 1899 ; A. PLUMMER, *The Churches in Britain before A. D. 1000*, 2 vol., 1911-1912 ; F. E. BASSANEE, *Die Sendung Augustins zur Bekehrung der Angelsachsen*, Leipzig, 1890 ; G. F. BROWN, *Augustine and his companions*, 2^e édit., Londres, 1897 ; *The Conversion of the Heptarchy*, Londres, 1906 ; A. BROS, *Saint Augustin de Cantorbéry et ses compagnons*, Paris, 1896 (coll. « les Saints ») ; W. E. COLLINS, *The Beginning of English Christianity*, Londres, 1898 ; A. J. MASON, *The Mission of saint Augustine to England*, Cambridge, 1897 (avec diverses dissertations annexes) ; F. MAUOWER, *Constitutional History of the Church of England*, trad. UPTON, Londres, 1895. — Sur les diocèses et les évêques : W. G. SEARLE, *Anglo-Saxon bishops, Kings and nobles*, Cambridge, 1899 (observations importantes pour la chronologie) ; H. WHARTON, *Anglia sacra*, 2 vol., Londres, 1691 ; H. L. GEOFFREY, *English dioceses*, Londres, 1900. — Sur les monastères et les moines : DUGDALE, *Monasticon Anglicanum*, Londres, 1655-1673, additions par J. STEVENS, 1722-1723 ; réimpression augmentée, 6 vol., Londres, 1846 ; FOSBROKE, *British Monasticism*, 3^e édit., Londres, 1842 ; MONTALEMBERT, *Les moines d'Occident*, t. III-V ; W. DE GRAY BIRCH, *Fasti monastic ævi saxonici*, Londres, 1872. — Pour les églises celtiques, JOHN LANIGAN, *An ecclesiastical history of Ireland*, 2^e édit., 4 vol., Dublin, 1829 ; CARD. MONAN, *Essays on the Origin, Doctrines and Discipline of the early Irish Church*, Dublin, 1864 ; W. D. KILLEN, *The Ecclesiastical History of Ireland*, Londres, 1875 ; J. W. WILLIS BUND, *The Celtic Church in Wales*, Londres, 1897 (tendancieux) ; H. ZIMMER, *The Celtic Church in Britain and Ireland*, 1902 ; G. T. STOKES, *Ireland and the Celtic Church*, 6^e édit., Londres, 1907 ; F. LOT, *Mélanges d'histoire bretonne*, Paris, 1907 (excellent) ; KENNEDY, *Sources for the early history of Ireland*, New-York, 1929.

Naturellement on trouve aussi beaucoup à prendre soit dans les histoires générales de l'Église à cette période (H. VON SCHUBERT, p. 202 et suiv., 263 et suiv. ; dom POULET, bon chapitre avec la collaboration de l'abbé COOLEN, etc.), soit dans les histoires générales et particulièrement les histoires de l'Angleterre, même si elles ne s'annoncent pas comme des histoires ecclésiastiques. Par exemple : *The Cambridge Medieval History*, t. II, chap. XVI-XVII (par F. E. WARREN et W. J. CORRIE), 1913 ; C. OMAN, *England before the Norman Conquest*, Londres, 1910 ; W. STUBBS, *Histoire constitutionnelle de l'Angleterre*, trad. française de LEFÈVRE avec additions de PÉRIE DUTAILLIS, t. I, Paris, 1907 ; H. PIERQUIN, *Histoire politique de la monarchie anglo-saxonne*, Paris, 1912 ; F. LOT, dans *l'Histoire générale, Moyen-âge*, sous la direction de G. GLORZ, t. I, p. 678 et suiv., etc.

Parmi les encyclopédies ou dictionnaires, on trouvera de nombreux articles biographiques, souvent excellents, dans le *Dictionary of Christian Biography* de SMITH et WACE, Londres, 1877-1887 (encore très utile malgré sa date), ou dans le *Dictionary of National Biography* de STEPHENS et LEE, 2^e édit., Londres, 1908 et suiv. Voir aussi, dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne* de CABROL et LECLERCQ, les articles BRETAGNE (Grande-), CELTIQUE, IONA, IRLANDE, etc., et les autres encyclopédies ou dictionnaires déjà signalés.

(1) STUBBS, *Registrum sacrum Anglicanum*, Oxford, 1858, p. 152-153.

la flambeau allumé chez les Scots d'Irlande et qui va mourir en 597 après avoir, de son monastère d'Iona (îles Hébrides), rayonné sur tout le nord de l'île d'Albion, et saint-Colomban, qui, en 590, se dispose à passer en Gaule pour y fonder Luxeuil. On aurait pu croire qu'il était réservé à l'apôtre d'Iona de reprendre, par le nord, l'évangélisation du pays qui allait s'appeler l'Angleterre ; il fut distancé par le zèle de saint Grégoire et par la mission romaine que conduisait, en 596, saint Augustin de Cantorbéry.

§ 1. — La mission grégorienne et l'œuvre de saint Augustin.

LÉGENDE RAPPORTÉE PAR BÈDE Le vénérable Bède et les anciens biographes de saint Grégoire racontaient sur l'origine de son dessein apostolique une anecdote fort gracieuse, dont Bède n'ose pas trop se porter garant. Grégoire, au retour de sa mission à Constantinople, en 586-588, aurait vu un jour à Rome, étant passé par le marché aux esclaves, un groupe de jeunes captifs attendant les acheteurs et aurait été si frappé par leur beauté qu'il aurait interrogé les marchands sur leur origine. Ce sont, lui fut-il répondu, des Angles. — Des Angles, non ! mais bien plutôt des Anges, répondit le futur pape, jouant comme il aimait à le faire sur les mots *angli* et *angeli* ; mais il se désolait qu'ils fussent païens. — Comment s'appelle leur province ? — Deira. — C'est bien dit, car ils doivent être soustraits à la colère de Dieu, *de ira Dei*, et appelés à la miséricorde du Christ. Et leur roi, comment se nomme-t-il ? — Aelli ou Alle. — Il faut donc qu'ils apprennent à chanter l'*Alluia*¹.

Sur quoi le saint n'aurait pas hésité à demander au pape Pélage II la permission de quitter Rome et d'aller évangéliser le pays des Angles. Il se serait mis en route dans le plus grand secret, car il était fort populaire dans la Ville (sa prochaine élection allait le montrer) et les Romains ne l'auraient pas laissé partir. Ceux-ci eurent vent de l'expédition, se mirent à sa poursuite et le rejoignirent à trois jours de Rome, non sans avoir adressé de vifs reproches au pape, à l'« Apostolique », pour lui avoir donné congé. Grégoire se laissa ramener à Rome. Mais il n'oubliait pas les Anglais².

(1) BÈDE, *Hist. eccles.*, II, 1 ; PAUL DIACRE, *Vita Greg.*, XVII ; JEAN DIACRE, *Vita Greg.*, I, XXI (Jean Diacre anticipe sur la date fournie par son devancier et situe le fait sous le pontificat de Benoît I^{er}, donc en 578 au plus tard, au lieu de Pélage II). La couleur légendaire qu'a prise cet épisode, déjà connu du biographe anonyme de Whitby, est manifeste ; mais le fond peut être authentique et est admis comme tel par plusieurs historiens de Grégoire, par exemple DIDDEN, *Gregory the Great*, t. I, p. 196.

(2) BÈDE, *ibid.*, raconte cette fin de l'anecdote sans allusion au jeu de mots sur la sauterelle qui aurait été pour Grégoire le signe de la volonté divine (*locusta, loco sto*) ; mais celui-ci ne manque ni dans PAUL DIACRE, XVIII-XX, ni dans JEAN DIACRE, I, XXI-XXIV. Naturellement ce récit a été répété par nombre de chroniqueurs anglais du moyen âge.

GRÉGOIRE DE TOURS
ET LA REINE BERTHE

Si de ces récits plus ou moins embellis nous passons aux sources authentiques que nous fournit le *Registre* des lettres de saint Grégoire, complété par un passage de Grégoire de Tours, nous constatons que l'attention du pape était attirée sur l'île d'Albion et la conversion espérée de ses habitants. L'évêque de Tours savait qu'Ingoberge, la veuve du roi de Paris Caribert, morte en 589, laissait une fille, mariée « au fils d'un certain roi de Kent »¹. S'il avait réellement accompli à Rome, dans les derniers mois de sa vie (594), le voyage que lui attribue son biographe Odon², on trouverait assez naturel qu'il eût parlé au pape des perspectives d'évangélisation que laissait entrevoir ce mariage d'une princesse catholique. Mais, sans faire fond sur un voyage à la réalité duquel personne ne croit plus, il est permis de penser que le fait rapporté par l'historien des Francs était assez notoire pour que le pape, qui entretenait avec la Gaule des rapports fréquents, en eût, d'une manière ou d'une autre, eu connaissance.

La princesse, que Grégoire de Tours oublie de nommer, s'appelait Berthe (ou Aldeberge), et son mari Ethelbert, roi de Kent. Bède, qui savait leurs noms en sa qualité d'Anglais, savait aussi que la cour franque n'avait consenti au mariage que sous la condition que Berthe serait autorisée à garder sa religion ; elle avait donc amené avec elle son chapelain, l'évêque Liuthard, qui ne paraît pas avoir été jamais tenté par l'action missionnaire, et elle s'était fait donner une ancienne église du temps des Bretons romanisés et chrétiens, Saint-Martin, près de Cantorbéry³.

L'IDÉE DE LA MISSION GRÉGORIENNE

La première idée de saint Grégoire semble avoir été de préparer l'évangélisation de l'Angleterre en formant un clergé originaire de ce pays. En septembre 595, envoyant en Gaule pour y régir les patrimoines le prêtre Candide, il lui recommande d'acheter de jeunes esclaves anglais, de dix-sept à dix-huit ans, à qui l'on puisse faire donner l'éducation dans un monastère⁴ ; on devine sans peine l'arrière-pensée du pontife ; mais une campagne missionnaire pour laquelle on ne compterait que sur

(1) GRÉGOIRE DE TOURS, *Hist. Franc.*, IV, xxvi ; IX, xxvi.

(2) ODON, *Vita Greg. Turon.*, xxiv.

(3) BÈDE, *Hist. eccl.*, I, xxv-xxvi. L'église Saint-Martin de Cantorbéry ne semble garder, dans son état actuel, aucun reste qui ait appartenu à cet édifice primitif. — Liuthard aurait été, d'après certains historiens de Cantorbéry, évêque de Senlis ; mais il ne figure pas dans la liste épiscopale de cette église.

(4) GRÉGOIRE LE GRAND, *Reg.* VI, 10 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1386. Comme ces jeunes esclaves seront païens, le pape prévoit qu'on ne les mettra pas en route sans un prêtre qui puisse les baptiser, au cas où ils tomberaient malades durant le voyage. L'esprit pratique de Grégoire éclate dans un autre détail de cette lettre : certains revenus des patrimoines étaient perçus en monnaie du pays ; comme les espèces gauloises n'ont pas cours à Rome, les achats prescrits seront une excellente manière de les utiliser sur place. — DUCHESNE et BATIFFOL verraient volontiers dans la lettre à Candide l'origine de la légende, rapportée plus haut, des esclaves anglais, *non Angli, sed Angeli*.

de tels prédicateurs serait à trop lointaine échéance. Grégoire est plus pressé et recourt aux auxiliaires dont il a pu, de près, observer le dévouement : aux moines, et à des moines de Rome.

On aurait pu croire que les évangélisateurs devaient être cherchés plus près : parmi les Scots chrétiens qui s'étaient installés dans le nord de la grande île, parmi les survivants de la chrétienté bretonne qui avaient trouvé un refuge au pays de Galles ou en Cornouailles, ou parmi les évêques du nord de la France qui n'étaient séparés de la Bretagne que par un étroit bras de mer. Mais à Rome on ne savait rien de l'admirable activité de Columba et de ses moines, qui, d'ailleurs, n'avaient pas perdu de temps ; les Bretons ne pensaient pas volontiers à se mettre en rapports avec les oppresseurs de leur nation ; et les évêques francs ne manquaient pas de travaux dans leur propre champ d'apostolat. N'empêche que le pape, en juillet 596, se plaignait qu'on mit peu d'empressement à se rendre aux désirs des Angles, qui aspiraient, disait-il, à la foi chrétienne ¹.

LES MISSIONNAIRES EN ROUTE Grégoire, pour remplacer les ouvriers défailants, avait choisi son chef de mission, le prieur de son monastère de Saint-André sur le mont Caelius, un moine de grand mérite qui s'appelait Augustin ; le prêtre Laurent, le moine Pierre l'accompagnaient, dit Jean Diacre ² ; Bède écrit simplement qu'Augustin et les autres missionnaires étaient tous des « moines craignant Dieu » ³.

La petite troupe, munie de lettres de recommandation, fit halte en Provence, où elle fut accueillie par l'évêque d'Aix, Protais, et par l'abbé de Lérins, Étienne ⁴. Mais les pauvres moines dépaysés se sentirent soudain pris de peur à la pensée de pénétrer chez un peuple qu'on leur disait cruel et dont ils ignoraient la langue. Augustin, laissant la mission en Provence, revint sur ses pas, emportant les dons que l'abbé de Lérins lui confiait pour les pauvres de Rome, et demanda au pape de nouvelles instructions. Grégoire se hâta de le renvoyer avec une lettre, pleine de simplicité et de grandeur, où le pape relevait le courage de ses fils et, pour que l'autorité du chef de mission fût désormais indiscutée, lui conférait la dignité abbatiale ⁵. Il était en outre chargé de recommandations, qui devaient lui

(1) *Reg.* VI, 49, 57 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1432, 1433. *Sacerdotes e vicino*, dit le pape, sans préciser à qui il en a.

(2) *Vita Greg.*, II, xxxiii-xxxvi. PAUL DIACRE, *Vita Greg.*, XXI, ne distinguant pas les phases de la mission, désigne « Mellitus, Augustin et Jean », dans un ordre qui n'est pas celui que la hiérarchie et l'histoire ont retenu.

(3) *Hist. eccl.*, I, xxiii.

(4) GRÉGOIRE, *Reg.* VI, 53-54 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1439-1440. Le « patrice » Arigius, qui à plusieurs reprises avait montré son zèle pour les intérêts de la papauté dans le midi de la Gaule, s'était aussi empressé d'aider les missionnaires ; cf. *ibid.*, VI, 55 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1441.

(5) La lettre, datée du 23 juillet 596, est citée par BÈDE, *Hist. eccl.*, I, xxiii, à qui JEAN DIACRE l'a empruntée (*Vita Greg.*, II, xxxiv) ; c'est de là qu'elle a passé dans les éditions modernes du *Registre*, VI, 50 a ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1434. Elle ne figure pas dans les extraits du *Registre*

préparer les voies, pour les évêques de Marseille, de Vienne, de Lyon, d'Autun¹, de Tours², sans oublier l'archevêque d'Arles, qui était alors le vicaire du Saint-Siège en Gaule ; les rois Thierry et Théodebert, la reine Brunehaut étaient invités à fournir quelques prêtres pour renforcer la mission et les interprètes dont on pourrait avoir besoin³.

Il ne restait donc plus qu'à reprendre la marche en avant, avec les nombreuses haltes, nullement inutiles, qu'avait disposées la prévoyance du pontife. On prit au passage, dans les cours franques, les auxiliaires et les interprètes demandés. Vers Pâques 597, la mission débarquait enfin dans la petite île de Thanet, à l'embouchure de la Tamise, au lieu même où avait abordé le Jute conquérant Hengest un siècle et demi plus tôt. Augustin fit aussitôt prévenir le roi Ethelbert, arrière-petit-fils de Hengest, qu'il apportait dans le Kent la « bonne nouvelle » et la promesse d'un règne éternel avec le Dieu vivant⁴.

LA PRÉDICATION
AU « BRETWALDA » ETHELBERT

Le choix du royaume de Kent pour y commencer la mission était heureux, non seulement parce que le roi était préparé à recevoir le message chrétien par son mariage avec Berthe, mais parce qu'il était, depuis 593, le chef ou *Bretwalda* de la confédération anglo-saxonne⁵, après la mort de son rival Ceawlin, roi des Saxons de l'Ouest (Wessex), qui par sa victoire de Wimbledon, en 568, s'était assuré la prééminence. Si les Bretons, en effet, avaient été réduits à l'impuissance par leurs lamentables divisions, les envahisseurs, venus à des époques différentes pour s'emparer des diverses parties de la grande île, y avaient fondé non pas un royaume saxon, mais une série de royaumes distincts, entre lesquels les guerres n'étaient pas rares. Seul un lien de race les unissait dans une confédération que l'on appelle d'ordinaire l'*Heptarchie*, mais où

qui nous sont parvenus, mais elle existait certainement dans la collection originale du Latran, où elle fut copiée à l'intention de Bède.

(1) *Reg.* VI, 52. Syagrius, évêque d'Autun, reçut en 599 le pallium, en grande partie pour récompenser les services rendus par lui à la mission d'Angleterre, qui semble avoir fait à Autun un assez long séjour. *Reg.* VIII, 4 ; IX, 213, 219, 222 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1491, 1743, 1748, 1751.

(2) *Reg.* VI, 50 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1435 ; BÈDE (*Hist. eccl.*, I, xxiv) cite cette lettre, envoyée à plusieurs évêques dans les mêmes termes (*a paribus*), comme destinée à Aetherius d'Arles ; Aetherius était en réalité archevêque de Lyon. Pélage de Tours venait de succéder, en 594, à saint Grégoire, l'historien des Francs. — Une légende veut que saint Augustin, venant de Tours et continuant son voyage par Angers, ait fait jaillir aux Ponts-de-Cé, en se défendant contre l'importunité des femmes qu'inquiétait cette troupe d'inconnus, une fontaine miraculeuse. Cf. GOSCHLIN, dans *P. L.*, LXXX, 58.

(3) *Reg.* VI, 49, 57 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1432, 1433. Les deux frères, Thierry et Théodebert, rois de Bourgogne (Orléans) et d'Austrasie (Metz), étaient encore tout jeunes, et c'était Brunehaut qui seule pouvait agir utilement. Il n'est pas alors question d'une lettre à Clotaire II, roi de Neustrie, sans doute parce qu'il était en lutte avec Brunehaut et qu'Augustin ne pouvait leur porter une recommandation commune. Mais il aida aussi la mission, puisque le pape, en 601, l'en remercia en même temps que les autres rois francs.

(4) BÈDE, *Hist. eccl.*, I, xxv.

(5) Sur le *Bretwalda*, voir FREEMAN, *Norman Conquest*, t. I, p. 542-556, et la note de STUBBS dans *Histoire constitutionnelle de l'Angleterre*, édit. française de PETIT-DUTAILLIS, t. I, p. 208. L'institution reste très mal connue.

le nombre des participants, en réalité, était variable. En 593, quand Ethelbert en devint le Bretwalda, la confédération comprenait les royaumes de Kent, autour de Durovernum (Cantorbéry) ; d'Essex, autour de Londinum (Londres) ; de Sussex, où la malheureuse cité d'Anderida avait été détruite de fond en comble par les nouveaux venus, et sa population exterminée ; de Wessex, d'Est-Anglie, de Mercie (586), servant de « marche » contre les Bretons refoulés en pays de Galles, et de Northumbrie (le pays au nord de l'Humber), qui allait se former par l'union de la Deira (autour d'Eboracum, York) et de la Bernicie qui allait jusqu'au *Firth of Forth*. Mais l'autorité du Bretwalda ne s'exerçait vraiment que sur son propre royaume et sa conversion, s'il s'y décidait, ne devait pas avoir de conséquences immédiates au delà du Kent.

Ethelbert (Aethelberht), à l'annonce de l'arrivée d'Augustin et de ses moines, ne marqua ni mauvaise humeur ni empressement ; il leur fit dire de rester où ils étaient, leur promettant une prochaine visite ; en attendant, il assurait leur subsistance dans l'île de Thanet. Le jour qu'il avait choisi, il s'y rendit avec ses guerriers et s'assit en plein air, conformément à une antique superstition, pour éviter les maléfices. Les moines s'avançaient en procession, précédés de la croix et portant l'image du Sauveur ; ils chantaient, à la romaine, des « litanies » et des antiennes, comme celle dont Bède nous a conservé les paroles, *Deprecamur te, Domine*¹. Puis Augustin prit la parole et expliqua la doctrine du salut. Ethelbert répondit que c'étaient là de bonnes paroles et de belles promesses, mais qu'il devait y réfléchir avant d'abandonner la tradition de son peuple. Comme les moines étaient venus de loin pour faire connaître ce qu'ils croyaient le meilleur, ils recevraient tout ce qui leur était nécessaire et pourraient, jusqu'à nouvel ordre, prêcher leur religion à qui voudrait les suivre. Le roi fit don à Augustin d'une maison à Durovernum, sa capitale ; l'église de Saint-Martin, où la reine Berthe remplissait ses devoirs religieux, leur servit provisoirement pour le saint sacrifice, la prédication et l'administration du baptême.

CONVERSION D'ETHELBERT Bienlôt le roi, gagné par la prédication des moines et plus encore par leurs exemples, demanda le baptême ; il le reçut la veille de la Pentecôte (1^{er} juin 597²), à Durovernum (Cantorbéry), et beaucoup de ses sujets avec lui,

(1) « Nous vous prions, Seigneur, dans votre entière miséricorde, de détourner votre fureur et votre colère de cette cité et de votre sainte maison, car nous avons péché. Alléluia ».

(2) Date donnée traditionnellement à Cantorbéry ; la date précise n'est pas exprimée dans Bède. On a proposé (le Rev. WHITNEY dans *The Cambridge Mediaeval History*, t. II, p. 516) de retarder jusqu'en 598 le sacre d'Augustin, donc sa lettre à Grégoire, et peut-être aussi le baptême du roi : ainsi, non seulement on diminuerait le retard surprenant de la réponse de Grégoire à une pareille nouvelle, mais on obtiendrait pour la date traditionnelle du sacre, 16 novembre, la coïncidence avec un dimanche, selon la règle habituellement suivie en ce temps-là. La conjecture est séduisante. Il reste une difficulté, la lettre de Grégoire à Euloge d'Alexandrie, datée de juillet 598

bien qu'il ne voulût contraindre personne. Il compléta à ce moment la dotation des religieux, leur abandonna son propre palais pour devenir la résidence d'Augustin, puis fit rebâtir en l'honneur du Saint-Sauveur une ancienne église du temps des Romains qui serait la cathédrale, et construisit enfin, non loin de la ville, vers l'orient, le monastère des Saints-Pierre-et-Paul (appelé depuis Saint-Augustin), dont le premier abbé, Pierre, se noya en passant la mer lors d'une mission en Gaule¹.

Augustin voulut que le pape connût sans tarder ces beaux résultats et il envoya à Rome le prêtre Laurent, pour l'en informer. Mais d'abord, suivant les instructions reçues au cas où les Jutes du Kent accepteraient le baptême, il se rendit auprès de Virgile, archevêque d'Arles, pour recevoir de lui la consécration épiscopale, le 16 novembre 597² (ou 598). A la Noël suivante, il baptisait plus de dix mille *Angli*³.

Le pape, malgré sa joie qui lui faisait communiquer tout de suite l'heureuse nouvelle au patriarche Euloge d'Alexandrie, ne se pressait pas de répondre à Augustin : sans doute voulait-il réfléchir sur l'organisation de l'Église qui venait d'être ainsi fondée et lui donner le temps de prendre quelque force. Le nouvel évêque avait d'ailleurs posé à Rome des questions qui ne manquaient pas de gravité, et Grégoire, à ce moment de sa vie, ne quittait guère son lit⁴ : or il voulait bien faire les choses, et envoyer à Augustin tout ce qui lui manquait, Bibles, ornements, livres liturgiques⁵. Toujours est-il que la réponse (à moins qu'il n'y ait eu antérieurement quelque lettre perdue) ne partit de Rome qu'en juin 601 : le pape disait sa joie à Augustin, tout en le mettant en garde contre la tentation de croire trop aisément qu'il avait fait des miracles⁶. Ethelbert et la reine

d'après sa place dans le *Registre*, où Augustin est déjà qualifié d'évêque, *a Germaniarum episcopus factus* (*Reg.* VIII, 29 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1518) : il faudrait supposer que la lettre a été insérée dans le *Registre* hors de sa place, non pas, comme il arrive, après son véritable lieu, mais *avant*, ou bien que les excerpteurs à qui nous en devons la transmission se sont trompés, ce qui ne laisse pas non plus d'être étonnant. — Le P. BÉDE, *Saint Augustin de Cantorbéry*, p. 86, note, croit à deux voyages de Laurent à Rome, l'un en 598, l'autre en 601, ce qui est également possible.

(1) BÉDE, *Hist. eccl.*, I, xxvi, xxxiii.

(2) Date traditionnelle, voir p. 283, n. 2. Dans la lettre citée de saint Grégoire au patriarche Euloge d'Alexandrie, l'ordination d'Augustin est attribuée aux évêques « de Germanie » ; Bède précise (en se trompant, il est vrai, comme il l'a déjà fait, sur le nom propre, *Aetherius* au lieu de *Vergilius*) qu'il s'agit de l'archevêque d'Arles, qui n'était pas en Germanie et dont l'intervention, comme vicaire du Saint-Siège, est très vraisemblable (*Hist. eccl.*, I, xxvii) ; d'ailleurs Augustin avait posé au pape certaines questions concernant les évêques de Gaule et ce qu'il devait faire pour réprimer les abus chez eux (*ibid.*) qui pourraient bien lui avoir été suggérées par ce qu'il avait vu en allant à Arles (le pape répond que ces faits ne relèvent pas de sa juridiction et que la seule démarche qui lui convienne est d'en référer à l'archevêque d'Arles, lequel est prévenu, de son côté, de prendre ces observations éventuelles en bonne part ; cf. *ibid.*, I, 28 ; *Reg.* XI, 45 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1836). La mention des évêques de *Germanie* dans la lettre à Euloge doit être un à peu près ou un lapsus.

(3) Lettre citée à Euloge d'Alexandrie. L'explosion de joie que l'on peut lire dans les *Moralia* de saint Grégoire, XXVII, xi, 21 (*P. L.*, LXXVI, 411) appartient évidemment à une révision de cet ouvrage, dont la composition est antérieure à la conversion des Angles.

(4) *Reg.*, X, 14 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1783 (juillet 600).

(5) BÉDE, *Hist. eccl.*, I, xxix.

(6) *Reg.*, XI, 36 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1826 ; citée en partie par BÉDE, *ibid.*, I, xxxi.

Berthe recevaient aussi leur part d'éloges, mêlée, pour celle-ci, d'un discret reproche pour avoir tant tardé à procurer ce grand bien, et Grégoire les comparait à Constantin et à sainte Hélène¹.

L'ORGANISATION
DE L'ÉGLISE D'ANGLETERRE

Mais Grégoire ne s'en tenait pas à ces manifestations platoniques. En même temps qu'il renvoie en Bretagne les messagers d'Augustin, il leur adjoint une seconde mission qui devait permettre d'élargir le champ de l'apostolat : l'abbé Mellitus, chef de la petite troupe, Juste, Paulin, Rufinien², tous de futurs évêques et de futurs saints. A ces nouveaux missionnaires comme aux premiers, il remet des lettres de recommandation pour qu'ils soient bien accueillis, en chemin, par les évêques et par les princes : excellente occasion, d'ailleurs, de remercier ceux-ci, une fois de plus, de ce qu'ils avaient fait, cinq ans plus tôt, pour Augustin³.

A Augustin lui-même le pape envoie le pallium : il a décidé, en effet, que des sièges nouveaux seraient érigés, et qu'Augustin serait le premier archevêque de la province qu'on allait créer. Il y aurait même deux provinces, dont les archevêques résideraient à Londres et à York (Eburacum), deux chefs-lieux de provinces romaines, la *Flavia Caesariensis* et la *Maxima Caesariensis* ; Augustin, sa vie durant, resterait l'unique chef de toute l'Église d'Angleterre ; après sa mort, chacun des deux métropolitains de Londres et d'York régirait les douze évêques de sa province, la préséance appartenant au plus ancien des deux⁴. Ce plan était, dans une large mesure, conforme à la tradition : les provinces ecclésiastiques étaient calquées sur les anciennes provinces romaines, les chefs-lieux de celles-ci devenant sièges des archevêchés.

Mais cet arrangement théorique ne correspondait pas du tout aux réalités, et Rome était un peu loin pour qu'on y pût décider ce que serait ou non la future Église d'Angleterre. Il fallut attendre jusqu'en 625 pour qu'un archevêque d'York pût être consacré ; encore le premier élu, Paulin, n'eut-il pas la permission de rester longtemps dans la métropole de Northumbrie. En revanche, Augustin put, avant de mourir, consacrer Mellitus pour l'évêché établi dans les ruines de Londres. Quant à Cantorbéry, sa primauté survécut à l'épiscopat d'Augustin et ce siège resta le centre de la hiérarchie en Angleterre : les rivalités ultérieures avec l'archevêque d'York ne devaient pas lui faire perdre cette préséance, à laquelle le juste renom de saint Augustin et son tombeau, près de celui des rois de Kent, dans l'église abbatiale des Saints-Apôtres, n'ont certes pas été étrangers.

(1) *Reg.* XI, 35, 37 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1825, 1827 ; la seconde lettre (à Ethelbert) citée par BÈDE, *ibid.*, I, xxxii.

(2) BÈDE, *Hist. eccl.*, I, xxix.

(3) *Reg.* XI, 34-51 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1824-1842, *passim*.

(4) *Reg.* XI, 39 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1829 (22 juin 601) ; cité par BÈDE, *Hist. eccl.*, I, xxix.

LA RÉPONSE AUX QUESTIONS D'AUGUSTIN Le pape, souffrant de la goutte, n'avait pu confier à Mellitus et à Laurent tout ce qu'il avait à dire. Il n'avait pas eu le temps, en particulier, de répondre à une série de questions précises qu'Augustin, embarrassé sur certains points et voulant se faire couvrir sur certains autres par l'autorité pontificale, lui avait posées : attitude bien compréhensible de la part du fondateur d'une église toute nouvelle. Les réponses de Grégoire, peu de temps après que Mellitus eut quitté Rome, furent expédiées par d'autres messagers en Angleterre et constituent un véritable petit traité (*libellus*)¹.

La première réponse concerne la maison épiscopale : les clercs attachés à l'évêque doivent-ils vivre avec lui en communauté, ou partager seulement sa table, ou mener une existence indépendante ? Grégoire observe que l'évêque et la plupart de ses auxiliaires sont des moines ce qui pour eux tranche la question ; que ceux des clercs non engagés dans les ordres sacrés qui ne peuvent garder la continence prennent femme et qu'ils assurent convenablement la psalmodie, moyennant un juste salaire. Touchant les usages liturgiques, dont Augustin a constaté la divergence quand on passe d'une église gallicane (comme était celle de l'évêque Luthard) à l'Église romaine, on s'est étonné que le pape ne prescrive pas de garder strictement les usages romains : sa décision est plus nuancée et permet de constituer pour l'Église d'Angleterre une liturgie propre, éclectique, suivant ce qui paraîtra convenir aux Anglais².

Est-il possible que l'évêque de Cantorbéry, seul évêque pour le moment dans le pays, procède à des sacres d'évêques sans aller chercher très loin des prélats assistants ? Provisoirement, oui, répond le pape, mais qu'il ordonne au plus tôt dans son voisinage les assistants demandés par les canons. Quelle conduite tenir envers les évêques gaulois ou bretons ?

(1) Ce *libellus* a pris place dans les éditions modernes du *Registre*, XI, 56 a ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1843 ; il leur a été fourni par les collections canoniques et par BÈDE, *Hist. eccl.*, I, xxvii, qui le cite sans les quelques lignes d'introduction, parce qu'il vient de les résumer dans le début de son chapitre. C'est peut-être parce que la lettre, dans Bède, avait de ce fait un autre *incipit* que saint Boniface, quand il la fit rechercher dans les archives par les *scrinarii* romains, reçut une réponse négative (cf. M. C. H., *Epistolae*, t. III, p. 284, et l'art. de MOMMSEN, *Neues Archiv*, t. XVII, p. 390-395, où des remarques excellentes se mêlent à des hypothèses moins fondées). L'authenticité de la lettre a été plus d'une fois contestée ; il semble qu'il y ait lieu de l'admettre pour authentique, au moins dans la forme rapportée par Bède, et que les objections n'aient rien de décisif. Mgr DUCUESNE, qui la tenait pour inauthentique dans la première édition des *Origines du culte chrétien* (p. 94), a changé d'avis par la suite (voir la 4^e édit., 1908, p. 100). Le P. GRISAN (*Civiltà cattolica*, t. II, 1892, p. 46) pensait que nous avons là non la rédaction de Grégoire, mais une rédaction faite par Laurent d'après des réponses verbales du pape ; cette hypothèse s'accorde mal avec l'ordre des faits, la lettre semblant avoir été envoyée après le départ de Laurent, en même temps que la lettre (XI, 56) à Mellitus.

(2) Cf. CABROL, art. *Bretagne (Grande-), Liturgie*, dans *Dict. d'archéol. chrét.*, t. II, col. 230 et suiv. En fait, Augustin garda pour lui et ses moines une liturgie presque purement romaine, avec de rares emprunts aux usages gallicans (en Angleterre l'évêque donnait avant la communion une bénédiction que d'aucuns ont prétendue romaine et qui est à peu près certainement gallicane). Mais il n'imposait pas les usages romains aux Bretons qui suivaient une autre liturgie, sauf pour la date de Pâques et l'administration du baptême. Les monuments de l'ancienne liturgie anglo-saxonne que nous connaissons sont postérieurs à l'époque d'Augustin.

Les évêques des Gaules, remarque Grégoire, ne sont pas du ressort d'Augustin ; s'il vient à savoir qu'une observation est nécessaire, qu'il s'entende avec Virgile d'Arles, à qui le soin en incombe ; quant aux évêques de Bretagne, le pape, qui ne savait pas à quelle profondeur atteignait l'inimitié des vaincus envers les Saxons, les confiait tous à la juridiction d'Augustin, disposition qui va bientôt se révéler impraticable.

LE LIBÉRALISME UNI A LA FERMETÉ
DE LA DOCTRINE

de gouvernement. Certaines tolérances, qu'il permet pour les mariages dans les cas d'affinité, ont paru incroyables à saint Boniface et de fait n'ont pas été maintenues par le droit, même en Angleterre. Mais sur l'interprétation de cas d'impureté légale comme en prévoyait la loi juive, le pape, sans craindre d'aller jusqu'au détail, fait preuve d'une lucidité vraiment admirable de directeur de conscience et donne à ce peuple de néo-convertis une leçon parfaitement délicate de chasteté. Les réponses à Augustin, si elles témoignent par endroits d'une connaissance insuffisante de la situation de fait dans le pays auquel le pape les destine, ne sont aucunement indignes de l'auteur des *Morales sur Job* et du *Pastoral*.

Une autre lettre, adressée à Mellitus, est à rapprocher de ces instructions. Le pape a réfléchi qu'en louant Ethelbert, le nouveau Constantin, il lui a proposé comme une œuvre de zèle la destruction des temples païens et que cette solution, tout bien pesé, n'est pas la plus opportune ; Mellitus la redressera : si les temples sont bien construits, pourquoi ne pas les dédier au vrai Dieu ? Les fidèles pour y venir n'auraient pas à changer d'habitudes. Et pourquoi ne pas christianiser leurs fêtes, même les ripailles où ils tuaient des bœufs en l'honneur de leurs idoles, en les leur laissant manger pour des fêtes du Seigneur ou des saints martyrs ? « A ces âmes rudes on ne peut tout retrancher à la fois »¹. Les repas de fêtes ne tarderont pas, d'ailleurs, à provoquer des abus qui les feront interdire. Mais le libéralisme du pape dans la question des temples païens mérite des éloges sans réserves.

ÉCHEC D'AUGUSTIN AUPRÈS DES BRETONS

En 602 ou 603, Augustin voulut remplir les devoirs que lui imposait la lettre de Grégoire à l'endroit des Bretons. Le Bret-

(1) *Reg.* XI, 56 ; JAFFÉ-WATTENDACH, 1848 ; lettre citée par BÈDE, *Hist. eccl.*, I, xxx. — « Les fêtes chrétiennes se superposèrent à certaines solennités idolâtriques, leur empruntant même quelquefois leur nom saxon. Ainsi des jours de la semaine. *Easter*, ou Pâques, était la fête de la déesse *Eastre* célébrée en avril. Noël, avant de devenir le *Christmas* d'aujourd'hui, se disait *Yule*, nom de la fête saxonne du solstice d'hiver : de nos jours encore, la bûche de Noël s'appelle *Yule-log* » (Brou, *Saint Augustin de Cantorbéry*, p. 98).

walda Ethelbert s'entremet pour rendre possible une réunion, sur les bords de la Severn, vers le point où le pays demeuré breton touchait aux conquêtes saxonnes¹. Les évêques avaient été conviés à la conférence ; il n'y vint que des prêtres ; peut-être les évêques voulaient-ils marquer leur désapprobation du titre de primat conféré au nouveau venu, sans que l'on eût tenu compte de la hiérarchie antérieure. C'était une première cause de malentendu ; Augustin, sans bien s'en rendre compte, en souleva tout de suite une autre en adjurant les Bretons de travailler avec lui et les siens à la conversion des Gentils : ces Gentils-là étaient les Saxons, oppresseurs de la race bretonne, et les vaincus leur en voulaient tellement qu'ils refusaient de procurer leur salut, même pour l'autre monde. La diversité des usages liturgiques était un obstacle de plus, les Celtes ne se croyant pas le droit de renoncer à leurs traditions. Augustin, à bout d'arguments, eut recours, comme Élie avec les prêtres de Baal, à l'épreuve du miracle : on amena un aveugle, auquel les prières des Bretons ne purent rendre la lumière et qu'Augustin guérit. Les prêtres bretons s'avouèrent ébranlés, mais demandèrent une autre réunion, où seraient présents leurs évêques.

Cette seconde conférence eut lieu peu après. Il y vint sept évêques bretons et plusieurs docteurs, parmi lesquels l'abbé Dinoot de Bangor². Bède raconte qu'un sage ermite leur avait indiqué un moyen sûr de reconnaître si Augustin venait de la part de Dieu : il devait montrer qu'il était doux et humble de cœur en se levant à leur arrivée. Mais ils trouvèrent Augustin assis, soit qu'il n'ait pas eu le temps de se lever avant qu'ils n'eussent manifesté, de quelque distance, leur irritation, soit qu'il crût devoir les accueillir sur son siège en sa qualité de primat. Aussi la controverse fut-elle tout de suite houleuse, bien qu'Augustin leur eût fait de grandes concessions : ils célébreraient Pâques à la date romaine, accepteraient le rite romain du baptême, prendraient part à l'évangélisation des *Angli* ; quant au reste de leurs coutumes, bien qu'en désaccord avec ce qui se pratiquait à Rome et ailleurs, on leur promettait de les tolérer. Mais les Bretons furent intraitables, et refusèrent de reconnaître Augustin

(1) La tradition fixe le lieu de cette conférence au « Chêne d'Augustin », qui pourrait être à Aust, près du canal de Bristol ; c'était en pleine campagne, sur le territoire du peuple saxon appelé *Hwicci*. Les collections conciliaires connaissent ce « concile » sous le nom de *synodus Wigornensis* (de Worcester).

(2) Il s'agit de Bangor Iscoed, sur la Dec, non loin de Chester, et non du célèbre monastère irlandais du même nom. Dinoot, sur le compte de qui Bède ne paraît pas très assuré (*cui tempore illo Dinoot abbas praeuisse narratur*), est un personnage que l'histoire a de la peine à saisir (cf. C. HOLM dans *Dict. of christian biography*, art. *Dinooth*, « a shadowy personage ») ; il est surtout connu pour avoir adressé à Augustin une réponse qui ne reconnaissait pas la primauté du pape : « Je suis disposé à témoigner au pape de Rome l'affection et la charité que je dois avoir pour tout chrétien, je ne dois rien de plus à celui que vous appelez le pape et qui prétend indûment être le père des pères. Nous ne connaissons d'autre chef que l'évêque de Caerleon » (*P.L.*, LXXX, 21-24). Mais ce texte, dont on soupçonnait depuis longtemps l'inauthenticité, est un faux fabriqué en gallois par un protestant du xvi^e siècle ; la démonstration en a été fournie une fois de plus par J. LORŪ, *La prétendue lettre de Dinoot*, dans *Annales de Bretagne*, t. XVIII, 1902, p. 139-140.

pour archevêque ; peut-être l'idée de prêcher l'Évangile aux Saxons était-elle ce qui leur répugnait le plus¹.

*DERNIÈRES ANNÉES ET MORT
DE SAINT AUGUSTIN*

Au retour de cette tentative malheureuse, Augustin reprit son ministère dans le royaume de Kent et parvint avec ses moines à le convertir à peu près en entier, les miracles aidant². Au delà de la Tamise, le royaume d'Essex, qui était alors dans la mouvance d'Ethelbert, avait pour roi son neveu Saebert, fils de sa sœur Ricula ; Mellitus y alla prêcher et convertit les Saxons de l'Est ; le roi lui-même reçut le baptême et une église fut fondée à Londres, sous le vocable de Saint-Paul, par le suzerain Ethelbert ; Mellitus fut sacré à Cantorbéry par Augustin pour en être le premier évêque (604)³. La même année, une autre église fut créée dans le Kent, à Rochester, et Juste, sacré lui aussi à Cantorbéry, en devint le chef ; Ethelbert fit à la cathédrale de Saint-André des dons territoriaux monumentés dans une charte du 28 avril 604⁴. A cette date, Augustin avait déjà sacré le prêtre Laurent pour qu'il devint son successeur ; il mourut le 26 mai de la même année ou de l'année suivante et fut déposé près de l'église des Saints-Pierre-et-Paul, en attendant que l'achèvement de la construction permit de lui donner une sépulture définitive sous le portique⁵.

§ 2. — Les premiers continuateurs de saint Augustin.

SAINTE LAURENT ET MELLITUS Laurent, qui succédait à saint Augustin, essaya vainement de reprendre le projet d'entente avec les Bretons du pays de Galles comme avec les Scots d'Irlande : la tentative n'aboutit pas ; les Celtes restaient attachés à leurs usages, et n'admettaient pas volontiers le rapprochement avec l'Église saxonne ; une lettre de Laurent (609), contresignée par Mellitus de Londres et Juste de Rochester, nous apprend que l'évêque Dagan, étant venu dans le Kent, n'avait voulu ni partager le repas de l'évêque des envahisseurs, ni coucher sous le même toit⁶ ; ce n'étaient pas des dispo-

(1) BÈDE, *Hist. eccl.*, II, II (on remarquera la prudence avec laquelle l'historien, écrivant un siècle après les événements, se garde de trop s'avancer sur des points peut-être mêlés de légende, comme la consultation du sage ermite, *ut fertur*). Sur les coutumes celtiques auxquelles il n'est fait ici que des allusions, cf. *infra*, p. 306 et suiv.

(2) Le moyen âge en allongea la liste en y admettant force narrations ou détails légendaires ; cf. BROU, *Saint Augustin de Cantorbéry*, p. 142-144. Un des plus populaires et des plus bizarres de ces récits est l'histoire des pêcheurs qui repoussèrent les missionnaires en attachant à leurs vêtements des queues de poisson ; la légende ajoute que les descendants des insulteurs naquirent avec des queues ; et c'est par allusion à ce singulier héritage que les contemporains de Jeanne d'Arc appelaient les Anglais « coués », *caudati*.

(3) BÈDE, *Hist. eccl.*, II, III.

(4) BÈDE, *ibid.* ; voir la charte d'Ethelbert dans KEMBLE, *Codex diplomaticus aevi saxonici*, n° I.

(5) BÈDE, *ibid.*, avec l'épithaphe d'Augustin.

(6) BÈDE, II, IV. Le siège de Dagan n'est pas indiqué ; c'était peut-être Inbher Daoile, aujourd'hui Inverkeithing, sur la Forth.

sitions favorables à la réconciliation et l'Irlandais Colomban, qui avait pris le chemin des Gaules et fondé là-bas son monastère de Luxeuil, mais qui demeurerait une autorité auprès de ses compatriotes, n'était pas, on le savait dans la grande île, plus accommodant. Le résultat de ces tentatives fut peut-être moins nul qu'il ne parut d'abord : un biographe, Goscelin, assure que Laurent put ramener à la pratique romaine de la Pâque l'évêque Terenan, que l'on identifie avec Mac Laisre, évêque d'Armagh en Irlande¹ ; et l'entente qui commença de s'établir un certain nombre d'années plus tard avait sans doute été préparée par ces essais, apparemment infructueux, de conciliation.

En 610, Mellitus fit le voyage de Rome pour y soumettre nous ne savons quelles questions importantes à la décision du pape ; c'était l'année où se fondait dans la campagne, à l'ouest de sa ville épiscopale, le monastère qui devait être Westminster². Le pape, qui était alors Boniface IV, fit à l'évêque l'honneur de l'inviter au concile tenu à Rome, le 27 février 610, pour régler certains points de la vie monastique, *de vita monachorum ac quiete*³. Mellitus rapporta ces décrets en Angleterre, où ils étaient d'autant plus opportuns que l'organisation des églises par les moines de la mission augustinienne gardait quelque chose d'essentiellement monastique ; il était aussi chargé de lettres du pape pour l'archevêque Laurent, pour le clergé, pour le roi Ethelbert et pour tout son peuple⁴.

Le roi Ethelbert mourut en 616, après un règne de cinquante-six ans que Bède qualifie de très glorieux ; il fut enterré dans l'église abbatiale Saints-Pierre-et-Paul de Cantorbéry, qui était enfin achevée et où les restes de saint Augustin, puis de la reine Berthe avaient été ensevelis. Ayant reçu de ses convertisseurs romains un rudiment d'esprit juridique qui avait manqué jusque-là aux chefs de sa race, il laissait un petit code de lois (*dooms*), promulguées après leur acceptation par le conseil des sages ou *witenagemot* ; il en reste quatre-vingt-dix, ayant surtout pour objet de fixer la compensation pécuniaire ou *wergeld* que tous les codes germaniques prévoient en cas de meurtre, de violences ou de vol.

d'hui Ennereilly (comté de Wicklow, Irlande orientale), d'après le Rév. GAMMACK, art. DAGANUS et DAGAN dans *Dict. of christian Biography*. On peut se demander si Dagan, avant son épiscopat, n'avait pas été l'abbé qui porta à saint Grégoire, pour obtenir son approbation, la règle du moine irlandais saint Lugit (saint Molua) ; les textes lui donnent assez confusément les titres d'*abbas* ou d'*episcopus*. Cf. PLUMMER, *Vitae sanctorum Hiberniae*, t. II, p. 178, 222.

(1) Voir STUBBS, art. *Laurentius*, et GAMMACK, art. *Terenan*, dans *Dict. of christian Biography* ; HADDAN et STUBBS, *Concilia*, t. III, p. 61-62. Laurent, d'après Goscelin, aurait fait un voyage au pays scot.

(2) La fondation de Westminster a été l'objet de tout un cycle de légendes ; la plus typique veut que la consécration ait été faite non par Mellitus qui s'y tenait prêt, mais par saint Pierre en personne, miraculeusement apparu.

(3) BÈDE, *Hist. eccl.*, II, iv.

(4) Les lettres qui nous restent sous le nom de Boniface IV et qui se rapportent à ce voyage (JAFFÉ-WATTENBACH, 1996-2000) sont inauthentiques ; bien que JAFFÉ-EWALD tente de mettre à part la lettre 1998 à Ethelbert, elle paraît au moins suspecte.

Saint Grégoire, questionné par saint Augustin sur les vols au détriment des églises, avait demandé que la restitution ne dépassât point le préjudice, pour que l'Église n'en reçût pas d'enrichissement ; Ethelbert connaissait mieux les gens pour qui il légiférait : il savait que le respect, à leurs yeux, se proportionnait au tarif du *wergeld* ; aussi, après avoir déterminé le taux le plus haut (vingt fois le bien volé) pour les biens de Dieu, il faisait passer ceux de l'évêque (onze fois) avant ceux mêmes du roi, taxés, comme pour un prêtre, au coefficient neuf ; quand un crime était commis au détriment d'une personne ou dans un lieu appartenant à l'Église, le châtement était doublé¹. Marques encore grossières, mais louables pour l'époque, d'une piété qui a mérité au premier roi chrétien d'Angleterre d'être honoré comme saint.

LA CRISE APRÈS LA MORT D'ETHELBERT La mort d'Ethelbert fut le signal d'une tempête qui faillit emporter la jeune Église du Kent et de l'Essex. Son fils Eadbald s'était toujours refusé au baptême ; ayant voulu épouser la seconde femme que son père avait prise après la mort de Berthe, il s'attira les reproches du clergé et proclama la restauration du paganisme dans son royaume. A la mort de Saebert, roi d'Essex, ses fils, qui eux aussi étaient restés idolâtres, émirent la singulière prétention de recevoir la communion comme l'avait fait leur père, sans être baptisés, et, sur le refus de Mellitus, le chassèrent du royaume.

Juste, de son côté, n'avait pas pu rester à Rochester et les trois évêques se demandaient s'ils ne seraient pas obligés de quitter l'île ; Mellitus et Juste se décidèrent à aller attendre chez les Francs des jours meilleurs ; Laurent se disposait à les suivre, mais une apparition de saint Pierre, que Bède rapporte comme une tradition assurée, lui fit comprendre qu'il devait rester ; le lendemain, il se présenta devant le roi Eadbald qui demanda le baptême, renonçant à garder comme épouse sa belle-mère ; Juste fut rappelé à Rochester, un an après son départ ; quant à Mellitus, ne pouvant rentrer à Londres (car Eadbald ne disposait plus, comme son père, de l'autorité de Bretwalda), il resta à Cantorbéry, où il succéda bientôt à Laurent, mort le 2 février 619². Il mourut le 24 avril 624³ et eut pour successeur saint Juste, transféré de Rochester, à qui Boniface V envoya le pallium la même année et qui gouverna l'église de Cantorbéry jusqu'au 10 novembre 630⁴.

Un autre royaume de l'Heptarchie, l'Est-Anglie, avait eu sa conversion commencée au temps d'Ethelbert et sous le patronage du Bretwalda catho-

(1) BÈDE, *Hist. eccl.*, II, v. Les *dooms* d'Ethelbert ont été publiés, d'après le *Textus Roffensis*, par THORPE, *Ancient laws and institutes of England*, p. 1 et suiv.

(2) BÈDE, *Hist. eccl.*, II, v-vi.

(3) BÈDE, *Hist. eccl.*, II, vii.

(4) *Ibid.*, II, viii ; JAFFÉ-WATTENBACH, 2006-2007.

lique : le roi Redwald, sans doute pour se faire bien accueillir du chef de la confédération, était venu demander le baptême ¹ ; mais il préparait sous main sa propre élévation au rang de Bretwalda et, quand il se sentit assez fort pour réaliser son ambition, il retourna au paganisme, ou plutôt il essaya un étrange compromis, élevant un autel au Christ dans le temple de ses dieux. Le triomphe de Redwald sur le roi de Northumbrie, le farouche Ethelfrid, celui qui venait de remporter sur les Bretons la victoire où il massacra si cruellement, près de Chester, les moines de Bangor-Iscoed, parut asseoir durablement sa prépondérance (617) ; mais il mourut dix ans plus tard et la prédominance passa au roi de Northumbrie, Edwin.

CONVERSION D'EDWIN
DE NORTHUMBRIE

Celui-ci était un des fils du roi Aella de Deira, ce souverain dont le nom inconnu avait été transformé par saint Grégoire en *Alleluia* ; les revers de son pays, soumis aux rois de Bernicie devenus les rois de Northumbrie, l'avaient tout jeune condamné à l'exil ; après quelques années passées chez le roi de Mercie, Cearl, il dut se réfugier en Est-Anglie, auprès de Redwald ; c'était même à son propos, et pour avoir refusé de le livrer à Ethelfrid de Northumbrie, que son hôte avait engagé la campagne victorieuse de 617 ². Rappelé à la tête du Deira après la mort d'Ethelfrid, il soumit à son tour la Bernicie et reconstitua la Northumbrie à son profit, avec Eboracum (York) pour capitale. La mort de Redwald allait faire de lui le plus puissant des rois saxons.

Edwin avait voulu fortifier son pouvoir en s'alliant au roi de Kent et fait demander à Eadbald la main de sa sœur Tata, qu'on appelait encore Ethelburge. Eadbald ayant répondu qu'une princesse chrétienne ne pouvait être donnée en mariage à un païen, il s'engagea non seulement à la laisser libre de pratiquer sa religion avec toute sa suite, mais à étudier lui-même le christianisme et à l'embrasser, s'il venait à se convaincre de sa vérité. Ethelburge fut donc envoyée en Northumbrie avec un chapelain, Paulin, à qui saint Juste conféra, en 625, l'ordination épiscopale ; le pape Boniface V écrivit au roi Edwin pour l'exhorter à la conversion et à la reine pour qu'elle aidât à rendre son mari chrétien ³.

Paulin était un des membres de la mission de Mellitus en 601 ; plein de zèle, il se mit tout de suite à l'instruction du roi, mais celle-ci n'avancait guère. L'intervention d'un assassin soudoyé par le roi païen du Wessex, Cwichelm, ayant été déjouée pendant que Paulin obtenait par ses prières l'heureuse naissance du premier enfant du roi, Edwin consentit que la petite princesse, Eanfled, née à Pâques 626, fût baptisée. Après une

(1) BÈDE, *Hist. eccl.*, II, xv. Plus tard le roi Aldwulf en témoigna auprès du vénérable Bède.

(2) *Ibid.*, II, xii.

(3) *Ibid.*, II, ix-xi ; JAFFÉ-WATTENBACH, 2003-2009.

campagne punitive qui rangea le Wessex sous son hégémonie, il se fit soigneusement instruire par l'évêque Paulin ¹.

Edwin voulut faire ratifier sa conversion par sa *wilenagemot*, à Godmundingham, où Paulin fut convoqué avec le grand-prêtre païen Coifi. Après une discussion où parut d'une manière touchante et curieuse l'inquiétude des meilleurs de ces barbares au sujet de l'au-delà ², Coifi lança le premier son javelot contre le temple de ses anciens dieux, dont il soupçonnait depuis longtemps, dit-il, la vanité. Après quoi Edwin fut baptisé avec tous les siens, à York, le 12 avril 627, pour la fête de Pâques, et il commença la construction d'une cathédrale qui ne devait être achevée que plusieurs années après, sous le roi Oswald ³. Ainsi se trouvait réalisé un dessein du pape Grégoire, qui avait voulu qu'une province d'Angleterre eût sa métropole à York. Le pape Honorius envoya le pallium à l'archevêque Paulin, en même temps qu'à son homonyme Honorius, qui venait de succéder à saint Juste sur le siège de Cantorbéry, et ses félicitations au nouveau converti, le roi Edwin ⁴.

LE RÈGNE D'EDWIN
ET LES MISSIONS DE SAINT PAULIN

Pendant quelques années, le règne du Bretwalda de Northumbrie, le plus puissant que la confédération eût connu jusqu'alors, allait assurer à l'Angleterre une paix qui était passée, au temps de Bède, en proverbe : une femme, disait-on, seule avec son nouveau-né, pouvait traverser l'île d'une mer à l'autre sans courir le moindre risque ; les fontaines que le roi Edwin avait fait disposer le long des routes, pour le rafraîchissement des voyageurs, pourvues de gobelets en métal, étaient respectées par tous, comme si le nom du souverain suffisait à les protéger ⁵.

Edwin avait étendu son royaume, sur la terre ferme et dans les îles ; l'Église ne bénéficiait pas de moins notables accroissements. L'archevêque Paulin fut un grand voyageur et un intrépide missionnaire ; il poussa vers le Nord les conquêtes du christianisme, à l'instar de celles du roi, qui venait d'édifier, sur la frontière des Pictes d'Écosse, le « bourg d'Edwin », aujourd'hui Edimbourg ; le diacre Jacques, qui séduisait les foules par son art de chanter les cantilènes romaines, accompagnait son évêque et prenait une part active à l'évangélisation.

En Bernicie, au nord de l'actuel Northumberland, sur les bords de la

(1) BÈDE, *Hist. eccl.*, II, ix.

(2) Un des sages ou *witan* convoqués par le roi proposa la parabole du passereau qui, durant une nuit d'hiver, traverse une salle de festin bien chauffée et éclairée, puis ressort par une fenêtre pour retourner dans le froid et le noir d'où il était venu. « Ainsi en est-il de la courte vie des hommes : qu'y a-t-il après, qu'y avait-il auparavant, nous n'en savons rien. Si la nouvelle doctrine peut nous apporter là-dessus une lumière un peu plus sûre, elle mérite qu'on la suive ».

(3) BÈDE, *Hist. eccl.*, II, XIII-XIV.

(4) *Ibid.*, II, XVII-XVIII ; JAFFÉ-WATTENBACH, 2019-2020. Ces deux lettres, datées du 11 juin 634, arrivèrent après la mort d'Edwin et le désastre qui obligea Paulin à se retirer d'York.

(5) BÈDE, *Hist. eccl.*, II, XVI.

rivière Glen (Yeavinger), Paulin passa trente-six jours à catéchiser le peuple, qu'il baptisait ensuite par immersion ; en Deira, les bords de la Swale furent plus d'une fois témoins de scènes pareilles, ainsi que les bords de la Yore à Catterich¹ ; à Dewsbury et dans mainte localité, des croix ou des souvenirs conservés par la toponymie attestent le passage du convertisseur². Plus au sud, il fonda l'église de Lincoln, où il sacra Honorius de Cantorbéry³, mais sans y ériger de siège épiscopal.

CONVERSION DE L'EST-ANGLIE.
LES NOUVEAUX OUVRIERS

L'Est-Anglie, sous le patronage d'Edwin, fit retour à la foi chrétienne, et son roi Eorpwald, fils de Redwald, demanda le baptême. Le poignard d'un païen qui le frappa peu de temps après empêcha la conversion de ce royaume, une fois de plus, d'être durable ; mais un frère du défunt, Sigberct (Sigebert), qui avait passé en Gaule plusieurs années d'exil et qui rapportait de ce pays une connaissance solide de la doctrine catholique, put reprendre le trône au bout de trois ans et christianisa son peuple, avec l'aide de l'évêque Félix qui, venu du pays burgonde pour se mettre à la disposition de l'archevêque Honorius, avait été destiné par celui-ci à la mission d'Est-Anglie ; un évêché fut fondé pour lui à Dunwich (Dumnoch), sous la dépendance du métropolitain de Cantorbéry⁴. Le saint moine irlandais Fursy, un des premiers Celtes qui aient consenti à porter l'Évangile aux Anglo-Saxons, vint aussi s'offrir à Sigebert pour cette œuvre d'apostolat, mais il ne tarda pas à être repris par l'amour de la vie monastique et il se fit construire une cellule à Burgh Castle, non loin de Yarmouth, avant de passer sur le continent et de devenir abbé de Lagny⁵.

Il était temps, à vrai dire, que de nouveaux ouvriers vinssent prendre place auprès des anciens compagnons d'Augustin, car leurs rangs s'éclaircissaient. Ils avaient formé des clercs nés dans le pays et plusieurs d'entre eux allaient se montrer capables de gouverner des évêchés : en 644, Honorius consacra évêque de Rochester un clerc originaire du Kent, Ithamar, qui ne le cédera ni en vertu ni en science à ses prédécesseurs⁶ ; et cet

(1) BÈDE, *Hist. eccl.*, II, XIV.

(2) L'inscription de la croix de Dewsbury, *Paulinus hic praedicavit et celebravit*, est écartée par HUBNER (*Inscr. Britanniae christianae*, n° 173) comme *recentior* ; mais cela n'empêche pas qu'elle ait pu marquer l'emplacement d'un souvenir ancien.

(3) BÈDE, *Hist. eccl.*, II, XVIII. L'église de Lincoln, construite aux frais du « préfet » (du *reeve*) Blacca, qui s'était converti, le premier de la ville, avec toute sa maison, avait perdu sa toiture au temps de Bède, mais les murs étaient encore debout et chaque année des visiteurs pieux y obtenaient des miracles, dit l'historien. Lincoln n'est devenu siège épiscopal qu'à l'époque normande ; la magnifique cathédrale gothique est dédiée non à saint Paulin, comme il se devrait, mais à saint Paul.

(4) *Ibid.*, II, XVII. Le siège a été transféré par la suite à Norwich, la mer ayant peu à peu repris à Dunwich le sol où étaient bâties ses églises.

(5) *Ibid.*, III, XIX. Ce saint homme avait eu des visions extraordinaires, qui l'avaient, disait-il, conduit jusqu'au ciel, puis en enfer ; il a été ainsi un devancier de Dante et de la *Divine Comédie*.

(6) *Ibid.*, III, XIV.

Ithamar sacrera à son tour, en 655, pour succéder à Honorius, un Saxon de l'Ouest, Frithonas, fait d'autant plus remarquable que le Wessex avait été l'un des derniers royaumes de l'Heptarchie à recevoir l'Évangile¹. Il n'y avait alors qu'une vingtaine d'années qu'un évêque venu d'Italie, saint Birinus, envoyé par le pape Honorius et sacré par Asterius de Gênes, avait débarqué sur les côtes du Wessex et, trouvant le pays entièrement païen, n'avait pas cru devoir chercher ailleurs un champ d'apostolat : il avait instruit dans la foi chrétienne et baptisé le roi Cynigils avec son fils Cwichelm, celui qui avait, quelques années plus tôt, voulu faire assassiner Edwin ; un siège épiscopal fut fondé pour lui à Dorchester². Mais déjà Edwin, à cette date, avait été tué par Penda de Mercie, et son neveu Oswald, qui lui succédait en Northumbrie et à qui Cynigils donna sa fille en mariage, allait disparaître à son tour.

Dans cette jeune église que la protection d'Edwin et le zèle de Paulin rendaient florissante, un magnifique courant de vocations monastiques se faisait sentir. Les monastères fondés par les premiers apôtres de l'Angleterre, comme celui des Saints-Apôtres à Cantorbéry, voyaient accourir les postulants en grand nombre et des fondations nouvelles commençaient à couvrir le sol de l'île. Sigebert, le roi chrétien d'Est-Anglie, quitta son trône pour se faire moine³.

*PENDA. ROI DE MERCIE,
ET LE RETOUR OFFENSIF DU PAGANISME*

On aurait donc pu croire que la christianisation de l'Angleterre était décidément en bonne voie et que les progrès allaient être réguliers. Mais ces beaux résultats reposaient trop sur l'appui d'un homme. Or le roi Edwin avait eu, pour des raisons que nous ignorons, des démêlés avec Ceadwallon, roi breton de Gwynned (partie nord du pays de Galles), qu'il avait contraint de passer en Irlande ; le vaincu, bien que chrétien, fit alliance avec le roi païen Penda de Mercie, qui venait de succéder en 627 à Cearl, le roi qui avait accueilli Edwin au temps de son exil ; Penda avait donné presque aussitôt des preuves de sa valeur militaire en obligeant les rois du Wessex, Cynigils et Cwichelm, à se reconnaître pour ses vassaux ; il embrassa la cause de Ceadwallon et marcha contre Edwin en 633. Edwin fut défait et tué, le 12 octobre, dans la désastreuse bataille de Heathfield, près de Doncaster (Yorkshire) ; il fut honoré comme martyr. Sa veuve Ethelburge et l'évêque Paulin durent fuir la Northumbrie, où Ceadwallon, poussé par sa haine contre les Anglo-Saxons, se montrait plus cruel que Penda ; Paulin ramena à Cantorbéry la reine dépossédée, sa fille Eanfled et le

(1) BÈDE, *Hist. eccl.*, III, xx.

(2) *Ibid.*, III, vii.

(3) *Ibid.*, III, xviii. Avant de se retirer dans le cloître, Sigebert avait fondé en Est-Anglie une école « à la manière de Cantorbéry » ; on a voulu, en conséquence, faire de lui le premier fondateur de l'Université de Cambridge.

seul fils qui lui restât ; puis il accepta de remplacer, à Rochester, l'évêque Romain qui avait fait naufrage en accomplissant une mission à Rome. Seul restait dans le diocèse d'York, pour maintenir les derniers fidèles, le diacre Jacques, l'habile chanteur ¹. L'Est-Anglie, à la tête de laquelle le roi-moine Sigebert avait dû se remettre, fut pareillement écrasée et Sigebert fut tué avec son successeur Ecgric ².

*OSWALD DE NORTHUMBRIE
ET SAINT AEDAN*

Les vainqueurs s'étaient empressés de diviser la Northumbrie. Les princes qu'ils établirent, Eanfred en Bernicie et Osric en Deira, eurent beau abjurer le christianisme, Ceadwallon continua de ravager leur pays, et finalement les fit périr. Un frère d'Eanfred, Oswald, qui avait été exilé durant son enfance et qui avait été baptisé chez les Scots d'Iona, parvint à reprendre en mains les forces nationales et défit le roi gallois, avec une armée très inférieure en nombre, à Heavenfield, près de Chollerford, au nord de Hexham (635) ³. Ce fut au tour d'Oswald de prendre assez d'influence pour être désigné comme Bretwalda ; il la mit résolument au service de la foi chrétienne et fit venir du pays celtique des missionnaires qui, sous la direction de saint Aedan, installé dans l'île de Lindisfarne, allaient écrire dans l'histoire de l'Angleterre une nouvelle page très glorieuse ⁴. Ce fut sous l'influence d'Oswald que les Saxons de l'Ouest écoutèrent la prédication de saint Birinus et que les rois du Wessex, Cynigils et Cwïchelm, demandèrent le baptême. Le règne d'Oswald eut la même fin que celui de son oncle Edwin : lui aussi fut attaqué par Penda de Mercie, qui ne lui pardonnait pas de lui avoir pris le Lindsey ; défait à Maserfield, il tomba le 5 août 642, en priant pour les soldats morts dans la bataille ⁵. Comme Edwin, il fut vénéré au nombre des saints.

Les exploits qui rendaient si orgueilleux Penda de Mercie devaient avoir une fin. Après sa victoire sur Oswald, sur Sigebert et Ecgric d'Est-Anglie, il chassa du trône de Wessex son beau-frère Coenwalch, successeur de Cynigils, bien qu'il eût, sans doute à son instigation, refusé le baptême, mais Penda voulait le punir d'avoir répudié sa sœur ; cet acte de violence eut d'ailleurs une conséquence que le roi païen de Mercie n'avait pas prévue, car Coenwalch,

(1) BÈDE, *Hist. eccl.*, II, xx.

(2) *Ibid.*, III, xviii.

(3) *Ibid.*, III, i. Le souvenir des rois apostats de Northumbrie était à la fois si odieux et si falot que l'on décida, explique Bède, de compter les années de règne d'Oswald à partir de la mort d'Edwin ; le vrai maître de la contrée, dans l'intervalle, avait été le « tyran » breton Ceadwallon.

(4) *Ibid.*, III, iii. Sur l'apostolat de saint Aedan, voir le paragraphe suivant.

(5) *Ibid.*, III, vi, ix, xii.

réfugié auprès du pieux Anna d'Est-Anglie, successeur d'Ecgric, se convertit au christianisme et ramena la foi dans le Wessex quand il put s'y rétablir¹. Penda se retourna ensuite vers Anna, le défit et le tua (654).

Restait la Northumbrie, où après la mort d'Oswald son frère Oswy était devenu roi de Bernicie, tandis qu'Oswin, apparenté à Edwin, régnait en Deira ; Oswy, qui avait épousé la fille d'Edwin, Eanfled, fut pris de jalousie envers Oswin, et le tua par trahison en 651 ; Oswin était un roi pieux et charitable, fort estimé de saint Aedan, qui ne lui survécut que de quelques jours². Oswy, ayant réuni sous son gouvernement les deux parties de la Northumbrie, se sentait assez fort pour venir à bout de Penda, qui avait refusé ses offres de paix ; il le défit, bien qu'avec des forces très inférieures en nombre, et le tua sur les bords de la rivière Winwæd, dans la région de Doncaster (655) ; les vaincus, obligés par Penda de devenir ses alliés, avaient fait défection dans la bataille ou furent écrasés avec lui³.

CONVERSION DE PEADA DE MERCIE Le terrible Penda s'était montré moins intolérant dans son propre royaume, où il n'interdisait pas la prédication du christianisme, trouvant seulement mauvais que les chrétiens ne vécussent pas dans la pratique des vertus que leur religion leur commandait. Son fils Peada, qu'il avait établi sous son contrôle roi de Middle-Anglie (le pays des Angles du centre, Northamptonshire et Leicestershire), désirait épouser Alchfled, la fille d'Oswy de Northumbrie ; il lui fut répondu qu'elle ne s'unirait qu'à un chrétien ; Peada se déclara prêt à s'instruire et bientôt à recevoir le baptême, à quoi l'avait grandement disposé son amitié pour le fils d'Oswy, Alchfrid (Alfred) ; il fut baptisé par l'évêque Finan, successeur de saint Aedan, et ramena avec lui quatre prêtres pour convertir son peuple, trois Angles, Cedd, Adda et Betti, et un Saxon, Diuma.

Après la mort de son père, Peada devint roi de Mercie et y établit officiellement le christianisme, sous la conduite de Diuma, que Finan sacra évêque pour la Mercie, la Middle-Anglie et le Lindsey ; Diuma mourut presque aussitôt (655) et son premier successeur, Ceollach, ne fit que passer, ayant été repris de la nostalgie d'Iona ; l'évêque qui vint alors, Trumhere, était un moine anglais ordonné chez les Scots⁴. Quant à Peada, il fut assassiné en 656 et eut pour successeur son frère Wulfhere, qui affranchit la Mercie de l'hégémonie northumbrienne et en fit le plus puissant des États anglo-saxons⁵ ; Wulfhere était un catholique fervent, grand

(1) BÈDE, *Hist. eccl.*, III, VII.

(2) *Ibid.*, III, XIV.

(3) *Ibid.*, III, XXI, XXIV.

(4) Trumhere était abbé du monastère d'Ingiltingum (Gilling, près de Richmond), élevé à l'instigation de la reine Eanfled à l'endroit où Oswin avait été assassiné ; la Mercie, à ce moment, était donc, même au point de vue ecclésiastique, dans la mouvance de la Northumbrie. Suivant la méthode de ses maîtres scots, Trumhere n'établit son siège dans aucune résidence fixe.

(5) BÈDE, *Hist. eccl.*, III, XXIV. La prépondérance de la Mercie devait durer sans conteste sous

fondateur de monastères, qui favorisa l'évangélisation de tout son pouvoir.

LE WESSEX ET L'EST-ANGLIE Le Wessex fut le seul royaume de l'Hep-tarchie qui mit un moment en balance la fortune du roi mercien. Coenwalch, revenu chrétien de son exil en Est-Anglie, avait rétabli un évêché à Dorchester pour Agilbert, un Franc élevé dans les écoles irlandaises ; mais bientôt le roi se fatigua de mal comprendre le langage de cet étranger, et divisa le diocèse en deux parties, dont l'une, autour de Winchester, fut donnée à un évêque saxon, appelé Wini, qui avait reçu l'ordination en Gaule. Agilbert, mécontent du procédé, retourna en Gaule où il devint évêque de Paris¹. Coenwalch, ayant obtenu un succès décisif sur les Bretons de Cornouailles qu'il rejeta jusqu'au Parrett, crut pouvoir prendre sur la Mercie sa revanche des victoires de Penda ; mais il fut défait et perdit une partie de son territoire². Entre temps le roi s'était aussi brouillé avec Wini ; au retour de sa campagne malheureuse, pour que le Wessex ne restât pas sans évêque, il voulut rappeler Agilbert, mais celui-ci ne voulut pas quitter son nouveau diocèse et envoya à sa place son neveu Leutherius, qui reçut l'ordination épiscopale, en 670, de Théodore de Cantorbéry.

En Est-Anglie, après la mort du pieux roi Anna (654) et celle de son frère Ethelhere qui eut la honte de tomber aux côtés du païen Penda en 655³, un autre frère d'Anna nommé Ethelwold, jusqu'en 664, puis un fils d'Ethelhere, appelé Aldwulf, continuèrent la tradition, désormais bien établie, des rois catholiques⁴.

NOUVELLES CONVERSIONS EN ESSEX L'Essex, qui n'avait plus d'évêque depuis la mort du roi Saebert et l'expulsion de Mellitus, redevint chrétien sous le règne de Sigebert le Bon, qui, persuadé par Oswy de Northumbrie, reçut vers 653 le baptême des mains de saint Finan ; Sigebert obtint pour évangéliser son royaume le prêtre Cedd, envoyé d'abord en Middle-Anglie, que Finan ne tarda pas à sacrer évêque, mais qui semble n'avoir jamais pu s'installer à Londres, sur le siège abandonné par Mellitus ; car Wini, quand il fut renvoyé de Winchester, essaya d'obtenir que Wulfhere de Mercie rétablît pour lui, à prix d'argent, le siège londonien (la Mercie exerçait alors son hégémonie sur l'Essex)⁵, cela après la mort de Cedd, survenue en 664.

les premiers successeurs de Wulfhere, Ethelred (675-716), Ethelbald (716-757), et surtout Offa (757-796). Mais ni Wulfhere ni ses successeurs ne prirent le titre de Bretwalda.

(1) BÈDE, *Hist. eccl.*, III, vii.

(2) La chronique anglo-saxonne, xxxix, rapporte ces événements auxquels Bède, *loc. cit.*, ne fait qu'une allusion.

(3) BÈDE, *Hist. eccl.*, III, xxiv, le rend responsable de cette guerre, *auctor ipse belli*.

(4) La mère d'Aldwulf, Hereswide, était la petite-nièce du roi Edwin et la sœur de sainte Hilda, la célèbre abbesse de Whitby. BÈDE, *Hist. eccl.*, IV, xxiii. Elle-même, avant de monter sur le trône, avait vécu quelque temps en Gaule au monastère de Chelles.

(5) *Ibid.*, III, vii.

Cedd, bien qu'il partageât sa vie entre son diocèse d'Essex et le monastère northumbrien de Lastingham, près de Whitby, construit à sa demande par Ethelwald de Deira, fils d'Oswald (ce fut à Lastingham que la mort le surprit, dans la pratique des rudes austérités dont il avait pris l'exemple à Lindisfarne), fut un évêque plein de zèle et de fermeté, et suscita dans le royaume d'Essex de nombreuses conversions¹.

Sigebert eut pour successeurs son frère Swidhelm, qui fut baptisé par Cedd et eut pour parrain le roi Ethelwold d'Est-Anglie, puis (665) un petit-fils de Saebert, Sebbe, qui régna avec son neveu Sighere sous l'hégémonie de Wulfhere de Mercie. Ce fut pendant leur règne qu'éclata la terrible épidémie de peste jaune, pendant laquelle il ne semble pas que Wini, l'évêque simoniacque de Londres, ait rien fait pour s'exposer à la contagion. Sighere, pris de peur, apostasia, tandis que son oncle demeurait fidèle ; l'évêque de Mercie, Iaruman, successeur de Trumhere, put ramener à la foi le prince apostat, avec l'aide du prêtre Erkenwald, qui devait devenir plus tard évêque de Londres². Sebbe, après trente ans de règne où il parut, suivant le mot de Bède, mieux fait pour être évêque que pour être roi, put enfin, imposant à son épouse une séparation qu'elle avait toujours refusée, demander vers 695 à l'évêque Waldhere, successeur d'Erkenwald, l'habit monastique ; il mourut peu après dans les sentiments d'un saint³. Un fils de Seghere, Offa, devait, jeune encore, descendre du trône en 709 et aller demander, lui aussi, l'habit monastique à Rome, avec le roi de Mercie Coenred⁴.

CONVERSION DU SUSSEX De tous les États de l'ancienne Heptarchie, le Sussex fut le dernier à recevoir l'Évangile. Il le dut à Wulfhere de Mercie, qui était le suzerain de ce royaume et qui, tout en récompensant le roi Ethelwalch de sa fidélité en lui attribuant l'île de Wight et une province prise sur le Wessex, lui conseilla de recevoir le baptême. Ce fut le grand évêque saint Wilfrid, dont nous aurons bientôt à raconter l'activité, qui, pendant qu'il était écarté de son évêché de Northumbrie, commença de gagner au christianisme le peuple du Sussex, dont la conversion n'avait pas suivi tout de suite celle du roi. Il aida ces pauvres gens, que désolait une longue sécheresse, à gagner leur vie par l'art de la pêche, qu'ils ne savaient pas pratiquer ; une pluie abondante, survenue le jour du premier baptême collectif, accrut la force persuasive de ses discours. Ethelwalch fit don à Wilfrid

(1) BÈDE, *Hist. eccl.*, III, xxii-xxiii.

(2) *Ibid.*, III, xxx.

(3) Bède raconte comment il fut, avant de mourir, consolé par une vision céleste et comment le sarcophage trop court que l'on avait préparé pour l'y ensevelir se trouva miraculeusement allongé (*ibid.*, IV, xi). Il fut enterré à Saint-Paul de Londres et on l'honore comme saint.

(4) BÈDE, *Hist. eccl.*, V, xix.

de la péninsule de Selsey, où fut établi un monastère devenu plus tard, en 709, le siège d'un évêché¹.

Quand Caedwalla, exilé du Wessex où il devait devenir roi en 686 avant de se rendre à Rome en 688 pour y recevoir le baptême et s'y faire moine², vint en Sussex et assassina Ethelwalch, il continua pour Wilfrid les générosités du feu roi et lui donna de larges possessions dans l'île de Wight, ce qui amena la conversion de cette île³.

LE ROYAUME DE KENT
ET LA DYNASTIE D'ETHELBERT

Ainsi l'Angleterre tout entière, à la fin du VII^e siècle, avait reçu la prédication chrétienne et l'étincelle partie du royaume de Kent sous l'épiscopat d'Augustin, maintes fois éteinte et rallumée avait fini par embraser la grande île.

Le Kent, tenu par sa position géographique en dehors de l'hégémonie mercienne, continuait d'être régi par de pieux souverains, héritiers de la tradition d'Ethelbert. Ercombert (640-664), fils d'Eadwald, était un catholique zélé qui fit détruire dans son royaume les temples des idoles et qui prescrivit des peines légales contre les violateurs du jeûne du carême⁴; sa femme Sexburge, fille du roi Anna d'Est-Anglie, entra en religion après sa mort et devint abbesse de Sheppey, puis d'Ely, où elle succéda à sa sœur, sainte Etheldrede⁵; sa fille Ercongothe suivit Ethelburge, une autre sœur de sa mère, jusqu'en France, et toutes deux se sanctifièrent au monastère de Faremoutier, en Brie, tandis que sa sœur Eormengilde, devenue femme de Wulfhere de Mercie, succédait à sa mère Sexburge à Sheppey, puis à Ely.

Les fils d'Ercombert, Egbert (664-673) et Lhotaire (Hlotere, 673-685), lui succédèrent sur le trône; le second, qui avait dû subir en 676 l'invasion de son royaume par Ethelred de Mercie, périt dans une lutte fratricide qu'il avait fomentée contre Eadric, fils d'Egbert, avec l'aide de ses voisins du Sussex⁶; Eadric, qui était depuis 673 associé à son oncle, lui survécut seulement d'un an et demi, puis la couronne, après une trouble période d'interrègne, passa à son frère Wictred (690-725) et aux fils de celui-ci, Eadbert (725-748), Ethelbert II (748-760) et Alric (760-794). Elle ne sortit donc pas, durant toute la période qui nous occupe, de la famille de saint Ethelbert et de sainte Berthe, les premiers princes à qui les Anglo-Saxons devaient le bienfait de la foi. Mais, depuis longtemps

(1) BÈDE, *Hist. eccl.*, IV, XIII.

(2) *Ibid.*, V, VII. Caedwalla, en recevant le baptême, reçut du pape Serge le nom de Pierre; il mourut le 20 avril 688, étant tombé malade avant d'avoir quitté son aube baptismale, *in albis*, et fut enterré à Saint-Pierre de Rome.

(3) *Ibid.*, IV, XV-XVI.

(4) *Ibid.*, III, VIII. Ercombert mourut de la peste jaune, le même jour que l'archevêque de Cantorbéry Deusdedit (*Ibid.*, IV, I).

(5) *Ibid.*, IV, XIX.

(6) *Ibid.*, IV, I, V, XXVI.

déjà, ce n'étaient plus les missionnaires continuateurs de saint Augustin et des moines du Caelius, c'étaient les missionnaires celtes qui avaient pris en mains l'évangélisation du pays, et qui l'avaient menée au succès.

§ 3. — Les chrétientés celtiques.

Ce n'était pas sans peine, on s'en souvient, que les Celtes s'étaient décidés à conquérir, par les armes spirituelles, leurs envahisseurs. Beaucoup gardaient à ceux-ci une rancune qui allait jusqu'à vouloir leur interdire les avenues du bonheur dans l'autre monde ; à ce sentiment, qui dépassait le point où on l'eût trouvé légitime, une autre querelle se mêlait, celle qui opposait aux usages romains, apportés par les missionnaires grégoriens, les traditions propres aux églises celtiques, traditions auxquelles leurs tenants étaient d'autant plus attachés qu'elles pouvaient se réclamer de saints indiscutables.

SAINT COLUMBA ET LE MONASTÈRE D'IONA

En 590, l'illustre saint Columba avait encore sept années à vivre dans son monastère de l'île d'Hy ou d'Iona, où il était devenu le père d'une nombreuse famille de moines, suivant une règle qui leur imposait un ascétisme fort rude, mais qu'il ne semble pas avoir consignée par écrit sous une forme qui nous soit parvenue¹.

Columba, autrement appelé Columcille (*Koloum kille*, la colombe de l'Église), était un saint fort pittoresque et volontiers combatif ; la fondation et la direction d'Iona sont loin d'avoir rempli toute sa longue existence ; ses travaux apostoliques en Irlande, d'où il était venu, auprès des Pictes du Nord, jusque dans la Bretagne mineure ou armoricaine, s'étendent surtout sur la période antérieure à celle qui nous occupe ; Iona et les îles voisines — car l'île d'Hy était trop étroite pour les aspirants à la vie cénobitique qui affluaient autour du fondateur — formaient la famille (*muinntir*) de Columba, et l'association monastique dont l'*insula primaria* était le centre dépendait tout entière, même les évêchés établis par ses disciples, de l'abbé d'Iona, qui lui-même n'était que prêtre (il mandait les évêques où il le fallait pour conférer les ordres).

Columba se montrait d'ailleurs, d'après son biographe Adamnan,

(1) « Souvent le mot « règle » figure dans les vies de saints avec un sens autre que celui de réglementation systématique et écrite de vie religieuse. Il signifie seulement, dans bien des cas, l'enseignement ascétique d'un saint, dispensé oralement ou par voie d'exemple, l'observance traditionnelle non codifiée d'un monastère » (Dom Gougaud, *Inventaire des règles monastiques irlandaises*, dans *Rev. Bénéd.*, t. XXV, 1908, p. 167-168). Une règle conservée sous le nom de saint Colomba (Columcille) et réimprimée dans HAIDAN et STUBBS, *Councils and eccles. documents relating to Great Britain and Ireland*, t. II, p. 119, est une règle pour les ermites, non pour les cénobites. Que Columba ait donné un règlement précis à sa *familia* d'Iona, c'est en soi vraisemblable et ce texte est peut-être celui qui figurait au IX^e siècle dans un manuscrit de Fulda, mais nous ne l'avons plus (Gougaud, *ibid.*, p. 179-181). En tout cas, elle ne constituait certainement pas un code complet et détaillé comme la règle de saint Benoît.

plein de respect pour la dignité épiscopale, et cela, quand il s'agissait du service de l'autel, même dans sa propre « église mère » (*matrix ecclesia*)¹; mais Iona, d'où partirent les fondateurs de plusieurs évêchés, ne devint pas, comme tant d'autres abbayes en pays scot, le centre d'un diocèse épiscopal et cette situation d'un abbé qui, sans être évêque, exerçait sur des évêques une juridiction comparable à celle qui appartenait ailleurs au métropolitain ne laissait pas de paraître surprenante au vénérable Bède, *ordine inusitato*, mais il admirait l'activité apostolique du saint homme qui l'avait établie soit auprès des Pictes du Sud, voisins de la Dalriada scote (Galloway) et de la Bernicie, qui avaient jadis reçu, puis oublié les enseignements de saint Ninian², soit auprès des Pictes du Nord³, — sans oublier ses propres frères de race établis en Dalriada, dont le roi Aedan, en 574, avait été sacré des mains de saint Columba.

LES MONASTÈRES-ÉVÊCHÉS Beaucoup d'abbayes célèbres, par contre, étaient en même temps des évêchés. Si le Bangor de Cambrie, Bangor Iscoed (qu'il ne faut pas confondre avec la ville du même nom en face d'Anglesey, redevenue évêché vers 750-755 pour la province celte de Gwynned après avoir eu un abbé-évêque, Deiniel, pendant une partie du VI^e siècle), se contenta d'être, jusqu'au désastre où Ethelfrid de Northumbrie massacra presque tous ses moines, une puissante abbaye⁴, si l'illustre monastère homonyme d'Irlande, Bangor dans le comté de Down (Ulster), la fondation de saint Comgall († 601-602) où furent formés saint Coloman de Luxeuil et saint Gall, n'eut pareillement que des abbés, non des évêques⁵, il en allait autrement dans les cloîtres non moins fameux de Clonmacnois, de Clonard, de Clonfert, de Dromore, autant d'abbayes qui étaient en même temps, ou

(1) *Life of saint Columba*, édit. REEVES, p. 142, 152.

(2) L'évêché établi par saint Ninian à *Candida Casa* (Galloway, le lieu tenait son nom de ce que Ninian y avait construit une église de pierre, ce qui était aux yeux des Bretons une rareté) ne devait plus avoir de titulaire que vers 730, au temps de l'évêque Pecthelm, que Bède a connu (*Hist. eccl.*, V, xxiii) et qui semble avoir été anglo-saxon.

(3) BÈDE, *Hist. eccl.*, III, iv.

(4) Cf. *supra*, p. 288, 292.

(5) Saint Comgall avait établi à Bangor une règle que l'on prétend donner, en 36 strophes de vers irlandais, dans plusieurs manuscrits, et qui peut difficilement être acceptée comme ouvrage de sa main; cf. GOUCAUD, dans *Rev. bénéd.*, t. XXV, 1908, p. 182-183. Mais il y avait certainement à Bangor une règle, dont saint Coloman a dû s'inspirer; une hymne conservée dans l'*Antiphonaire de Bangor*, un des plus anciens manuscrits liturgiques irlandais (680-691), en célèbre les louanges, cf. l'édit. WARREN, t. II, p. 28:

*Benchuir bona regula,
Recta atque divina,
Stricta, sancta, sedula,
Summa, justa ac mira...*

Le chiffre énorme de 3.000 moines, donné pour le monastère de Bangor, ne s'applique pas seulement au couvent central, résidence de l'abbé, mais aux *cellae* qui en dépendaient: *in quo et in cellis sub sancto Comgallo tria millia monachorum fuisse perhibentur* (PLUMMEN, *Vitae sanctorum Hiberniae*, t. II, p. 168). Ces *cellae* pouvaient être nombreuses, comme on le voit par un manuscrit de la vie de saint Brendan, fondateur de Clonfert: *multa monasteria et cellas per diversas regiones Hibernie fundavit, in quibus tria millia monachorum... sub ipso erant* (*ibid.*, t. I, p. 136).

qui n'allaient pas tarder à devenir, des évêchés : non seulement leurs fondateurs, mais, à l'époque qui nous occupe, les abbés qui leur succédèrent figurent en même temps en tête des listes épiscopales.

A Clonard, par exemple, après le fondateur saint Finnian († 550 ou 552) et l'« évêque » saint Senach, son disciple († 588), nous rencontrons saint Colman, un des destinataires de la lettre de Jean IV, en 610, sur la Pâque¹, et une série ininterrompue nous mène de son abbatiat-épiscopat à la fin du VIII^e siècle² ; à Clonfert³, la fondation de l'illustre saint Brendan, à qui ses pérégrinations aux Iles Fortunées, si chères aux lecteurs du moyen âge, ont valu le surnom de « Navigateur » († 577), un évêque-abbé appelé saint Finntan Corach, mort vers 600, semble avoir eu pour successeur un autre saint Senach († 620), puis un certain Comin Foda († 662) ; on pourrait allonger cette liste⁴.

Il en allait sensiblement de même dans les régions de la Grande-Bretagne où s'étaient maintenus les Celtes, Cambrie (Pays de Galles), Strathclyde (nous avons déjà rencontré au sud de cette contrée, en Galloway, l'évêché de Candida Casa), Cornouailles (Domnonée, mais dans cette presque-île, dont le Wessex diminuait de plus en plus l'étendue, l'évêché de Saint-Germans, plus tard uni à celui de Devon et transféré avec lui à Exeter, n'a pas de titulaire connu avant le X^e siècle) : les évêchés les plus célèbres, Saint-David's de Menevia, Saint-Asaph (saint Kentigern, venu de Glasgow où il remplissait déjà les fonctions épiscopales, l'avait établi vers le milieu du VI^e siècle sur une hauteur entre la Clwyd et l'Elwy et l'avait confié ensuite à son disciple saint Asaph, dont il a gardé le nom) sont des fondations monastiques⁵.

Certains historiens ont exagéré quand ils ont prétendu que toute l'organisation de l'Église celtique, en Irlande comme en pays gallois ou en Armorique, était constituée sur ce modèle : les Celtes n'ignoraient ni les évêchés qui ne fussent pas des abbayes, ni le clergé séculier ; et il est plus prudent de s'en tenir à la formule de M. Warren, adoptée par dom Gougaud, suivant laquelle l'Église celtique était « presque exclusivement monastique »⁶. En tout cas, la formation des diocèses autour des abbayes explique pourquoi leur territoire, pendant longtemps, fut si mal délimité.

(1) JAFFÉ-WATTENBACH, 2040 ; BÈDE, *Hist. eccl.*, II, XIX (le pape traduit son nom par *Columbanus*).

(2) L'évêché de Clonard est devenu par la suite l'évêché de Meath.

(3) Clonfert (Cluain Ferta), comté de Galway ; ne pas confondre avec Clonfert Mulloe (Cluain Ferta Molua), Queen's County, dont le fondateur est saint Molua ou Lugit, disciple de saint Comgall de Bangor († vers 600). Molua avait composé une règle monastique que l'évêque Dagan aurait, dit-on, emportée à Rome et qui reçut les éloges de saint Grégoire le Grand. Cf. PLUMMER, *Vitae Sanctorum Hiberniae*, t. II, p. 222.

(4) Au risque, il est vrai, d'y introduire certains noms à propos desquels il est difficile de faire la démarcation entre la légende et l'histoire.

(5) Là non plus nous ne pouvons guère, pour l'époque qui nous est assignée, articuler de noms propres.

(6) GOUGAUD, *Les chrétientés celtiques*, p. 84, citant F. E. WARREN, *The Liturgy and Ritual of the Celtic Church*, p. 12.

ABSENCE DE MÉTROPOLIS
DANS LES ÉGLISES CELTIQUES

Une autre question que l'on peut se poser est celle du groupement des diocèses en provinces. Il ne semble pas qu'il ait existé, parmi les diocèses celtes, d'églises auxquelles aient été attachés d'une manière fixe le titre et les pouvoirs de métropolitain. Armagh, le diocèse irlandais qui se fait gloire d'avoir été fondé par saint Patrice, et dont la liste épiscopale, de 590 au milieu du VIII^e siècle, est de beaucoup la plus régulière, jouissait, en souvenir de l'apôtre de l'Irlande, de divers privilèges : on nommait l'évêque d'Armagh le premier parmi les prélats d'Irlande¹, il avait le droit de visite sur les autres diocèses, on lui déférait certaines causes difficiles et les nombreuses églises dédiées à saint Patrice dans tout le pays, la *parochia Patricii*, acquittaient au profit d'Armagh un droit que le biographe du saint, Tirechan, évêque dans le Connaught septentrional (milieu du VII^e siècle), permit de rendre plus régulier et plus productif en dressant une liste soignée des églises « patriciennes »² ; mais ce n'était pas tout à fait ce qu'on appelait, ailleurs qu'en Irlande, la juridiction d'un métropolitain³, ni la « primatie » que saint Malachie fera reconnaître au XII^e siècle.

En pays gallois, où les évêchés correspondent aux royaumes (ceux-ci remplaçant ou groupant les primitives « tribus »), Bangor pour le Gwynned, Saint-Asaph pour le Powys, Menevia pour le Dyfed, Llandoff pour le Gwent, les prétentions de l'un ou de l'autre à une primatie plus ou moins marquée demeurèrent vaines ; même Saint-David's (Menevia), qui se disait héritier de la métropole romaine de Caerléon, dut se résigner, au moyen âge, à se ranger sous la juridiction du métropolitain de Cantorbéry⁴ ; d'ailleurs la prétention, affichée dans la fausse lettre de l'abbé Dinoot à saint Augustin⁵, de ne reconnaître pour supérieur ecclésiastique que l'évêque de Caerléon ne correspondait plus à rien, en toute hypothèse, à l'époque de saint Augustin, car la situation de Caerléon (Isca Silurum) comme capitale de la Bretagne Seconde n'était plus qu'un souvenir, définitivement effacé par trop d'événements.

LES ÉGLISES D'ARMORIQUE

En Bretagne armoricaine, où les Bretons fuyant les envahisseurs anglo-saxons étaient venus en si grand nombre qu'ils avaient, dès le VI^e siècle, changé

(1) Ainsi fait le pape Jean IV dans sa lettre de 640, citée plus haut, sur l'usage celtique concernant la fête de Pâques.

(2) Gougaud, *op. cit.*, p. 224 et suiv. Un texte du VIII^e siècle, dit le *Livre de l'Ange* et inséré dans le *Livre d'Armagh*, fait intervenir un ange qui apparaît à Patrice pour lui annoncer de quels privilèges il jouira, ainsi que ses successeurs.

(3) La *Collection canonique irlandaise*, qui date du commencement du VIII^e siècle et qui contient des dispositions qui semblent se référer à une organisation métropolitaine, les emprunte à des collections provenant d'autres pays ; cf. Gougaud, *op. cit.*, p. 226 ; P. FOURNIER et G. LE BRAS, *Histoire des collections canoniques en Occident*, t. I, p. 62-64.

(4) Gougaud, *op. cit.*, p. 212-215.

(5) Cf. *supra*, p. 288.

le nom du pays¹, nous rencontrons, autant que nous puissions entrevoir une histoire dont presque tous les documents se dérobent², une situation analogue : à côté des évêchés établis dans les chefs-lieux des *civitates* romaines, à Nantes, à Vannes, à Rennes (nous ne saurions dire si les cités des *Curiosolites*, ou, comme on dira un peu plus tard, des *Coriosopites*, et des *Osismii*, dont les chefs-lieux étaient à Courseul et à Carhaix, en reçurent pareillement), les émigrés bretons allaient créer des évêchés à eux, et nous les voyons à plusieurs reprises établir, comme dans leur patrie primitive, des monastères-évêchés, qui se substitueront aux anciens chefs-lieux au nom d'une tradition toute nouvelle, reliée d'ailleurs à la tradition de la Grande-Bretagne par l'adoption, de ce côté de l'eau, des noms familiers de Cornouailles et de Domnonée, souvenir des *Cornavii* et des *Dumnonii* qu'il avait fallu abandonner.

Le plus ancien de ces abbés, saint Samson de Dol, qui a dû mourir vers 565 et qui semble avoir eu, sans circonscription bien déterminée, le caractère épiscopal, a eu des successeurs dont le principal, au VII^e siècle ou au début du VIII^e, est saint Turiau³, et dont la liste a été corsée à plaisir quand on voulut, par la suite, faire artificiellement de Dol une métropole de la Bretagne. A Alet, monastère-évêché sur le bord de la Rance, la biographie du fondateur, qui serait disciple de saint Brendan de Clonfert, saint Malo ou Macut, est difficile à établir, de même que sa chronologie, pour laquelle on pourrait penser aux environs de l'an 600 ; il a dû mourir vers 640, s'il est vrai qu'il a survécu de peu à son ami, le saint roi Judicaël, mort en 637⁴. Dans le pays de Léon, qui était l'ancienne cité des *Osismii*, mais qui en continuait si peu la tradition que le chef-lieu, Carhaix, était passé dans le diocèse de Quimper, le moine gallois Paul Aurélien avait fondé au VI^e siècle un évêché qui a gardé son nom, Saint-Pol ; nous connaissons encore moins bien ses premiers successeurs⁵. A Quimper, où l'illustration du nom de saint Corentin est plus assurée que les détails de sa vie⁶, nous ne sommes pas mieux renseignés⁷.

(1) Cf. t. IV, p. 390.

(2) « De l'émigration jusqu'au IX^e siècle, un critique ne sait rien de notre histoire provinciale. Et la nuit pèse sur la péninsule armoricaine aux VII^e et VIII^e siècles » (F. DUINE, *Memento des sources hagiographiques de l'histoire de Bretagne*, t. I, p. 199, ou dans *Mém. de la Société Archéol. d'Ille-et-Vilaine*, t. XLVI, 1918, p. 441).

(3) DUINE, *op. cit.*, p. 63, n^o 16 ; sur les saints Magloire, Budoc, etc., que connaît la légende doloise, mais que l'histoire ignore, *ibid.*, p. 49, 65-66, 76, n^{os} 10, 18 et suiv., 49.

(4) *Ibid.*, p. 54-55, 110, n^{os} 11, 99. Sur l'identification d'Alet avec la *civitas Curiosolitum*, dont son évêché serait la continuation ecclésiastique, cf. Lor, *Mélanges d'histoire bretonne*, p. 97-206, spécialement p. 202 (pour) ; DUCHESNE, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. II, p. 382-383 (contre). Sur les premiers successeurs attribués à saint Malo, voir DUINE, *op. cit.*, p. 74-75, n^{os} 44-47.

(5) DUINE, *ibid.*, p. 58-61, 75-79 (S. Tiermaël, S. Goulven, etc.), n^{os} 14, 48-54.

(6) Une *Vita Corentini* publiée par dom PLAINÉ (*Bull. de la Société Archéol. du Finistère*, t. XIII, 1886, p. 119-172) assure qu'il aurait reçu de saint Martin la consécration épiscopale : bon argument pour l'époque où était contestée par les uns, défendue par les autres, l'appartenance de Quimper à la province métropolitaine de Tours ! Ailleurs il paraît contemporain de saint Guénoël, le fondateur de Landévennec, et du roi Gradlon, ce qui donnerait, pour le premier de ces personnages, la fin du V^e siècle (le second est trop difficile à situer dans l'histoire et la chronologie, moins empressées que la légende à célébrer les fastes de la ville d'Is).

(7) DUINE, *op. cit.*, p. 79-82, n^{os} 55-59.

Tréguier, le monastère fondé par saint Tugdual au VI^e siècle, comme celui que saint Briec établit sur les bords du Gouet et qui devait prendre son nom, ne furent peut-être pas tout de suite des évêchés et ne deviennent tels avec certitude qu'à l'époque de Nominoé ; mais les biographes postérieurs des deux saints, ainsi que de leurs continuateurs, n'ont pas hésité à leur donner le titre d'évêques, ni même à raconter comment saint Briec avait déjà reçu l'épiscopat avant de quitter la Grande-Bretagne¹ : ainsi faisait-on rentrer après coup ces deux fondations dans la règle de la province. Il est vrai que d'autres monastères importants, comme Landévennec, ne devaient jamais devenir des évêchés. Presque tous ces fondateurs étaient Gallois : rares furent ceux qui vinrent de la Cornouaille anglaise, ou d'Irlande, ou, comme il semble que ce fut le cas pour saint Ivy (l'éponyme de Pontivy), de Strathclyde².

LES ROIS BRETONS.
SAINTE JUDICAEL

Les tribus émigrées obéissaient à des chefs qui portaient, comme ils l'avaient fait en Grande-Bretagne, le titre de rois ; les Mérovingiens obtinrent d'eux, habituellement, qu'ils se contentassent d'être appelés ducs ou comtes et il y aura longtemps, de ce fait, une hésitation dans la terminologie. Pourtant le nom des rois bretons ne sortit pas complètement de l'usage. Dagobert, voulant soumettre ces étrangers qui à plusieurs reprises avaient empiété sur le territoire, soumis aux rois francs, de l'ancienne cité des Venètes, fit savoir ses volontés au « roi » des Bretons, Judicaël (628-638). Les négociations furent conduites par le référendaire Dadon (saint Ouen) et par saint Éloi, bien faits tous les deux pour s'entendre avec le roi, qui lui aussi était un saint homme ; une fois conclu le traité que souhaitait Dagobert, Judicaël, dit-on, renonça au monde et prit l'habit monastique dans le cloître de Saint-Méen, où il mourut en 637³. Il est devenu un des saints les plus honorés de la péninsule.

LES USAGES CELTIQUES

Les Celtes des diverses provinces avaient en commun, avec la race et la langue⁴, plusieurs pratiques qui leur furent vivement reprochées par leurs voisins et qui, sans parler de ce qui constitue proprement une « liturgie » à leur usage⁵,

(1) DUINE, *op. cit.*, p. 61, 82-86, nos 15, 60-62 ; DUCHESNE, *Fastes épiscopaux*, t. II, p. 390-392. Le biographe de saint Briec veut lui attribuer la fondation non seulement de Saint-Briec, mais de Tréguier, où il aurait installé à sa place son neveu Tugdual, quand il voulut établir un second monastère.

(2) GOUCAUD, *Les Chrétientés celtiques*, p. 113 ; DUINE, *op. cit.*, p. 92, n° 74. Ivy passait pour avoir été le disciple de Cuthbert de Lindisfarne.

(3) Ps.-FRÉDÉCAIRE, *Chron.*, IV, LXXVIII, dans *Script. rerum merov.*, t. II, p. 160 ; *Vita Eligii*, I, XIII (*Ibid.*, t. IV, p. 680) ; cf. DUINE, *op. cit.*, p. 92-94, n° 76. Le biographe de Judicaël, Ingomar, qui était moine de Saint-Méen, n'a pas manqué de se prévaloir pour son monastère de cette recrue royale. — Sur les autres « rois » bretons, voir DUINE, *ibid.*, p. 169 et suiv.

(4) Sous réserve de diversités dialectales assez marquées, dont l'observation n'est pas sans révéler certains faits utiles aux historiens.

(5) Voir l'excellent article de dom GOUCAUD, *Celtiques (Liturgies)*, dans *Dict. d'archéol. chrét.*, t. II, col. 2969.

passaient pour les marques d'une sorte de schisme, d'aucuns disaient même, avec une forte exagération, d'une « hérésie ». On se souvient qu'au début du vi^e siècle trois évêques de la province de Tours écrivaient aux prêtres bretons Lovocat et Catihern pour leur adresser diverses remontrances : ils célébraient la messe, dit une lettre, sur des tables qu'ils transportaient de cabane en cabane et ils se faisaient servir par des femmes, leurs *conhospitae*, qui, pendant que les prêtres distribuaient l'Eucharistie, prenaient le calice pour distribuer le Sang du Christ¹. Cet abus, qui rappelle dans une certaine mesure la pratique condamnée des *subintroductae*, a peut-être existé aussi, au moins sporadiquement (distribution du calice à part, cette monstruosité liturgique constituant surtout une marque de profonde ignorance), dans des églises irlandaises, où d'ailleurs il était réprouvé par la doctrine des maîtres spirituels de ce temps-là². Il n'est plus question des *conhospitae* dans les griefs que les convertisseurs latins des Anglo-Saxons, à partir de saint Augustin de Cantorbéry, articulent contre les Bretons ; on leur reproche surtout leur rite baptismal, la forme de leur tonsure et la date à laquelle ils célébraient la fête de Pâques³.

LE RITE BAPTISMAL.
LA TONSURE CELTIQUE

Sur le rite baptismal que saint Augustin demandait aux Bretons d'abandonner, nous ne savons rien : des critiques ont suggéré, sans preuves, ou en se référant à des usages constatés longtemps après, que peut-être les Bretons baptisaient sans l'invocation de la Trinité, ou qu'ils ne pratiquaient pas le nombre rituel d'immersions (mais saint Grégoire lui-même admettait la diversité sur ce point suivant les circonstances), ou qu'ils omettaient l'onction avec l'huile des catéchumènes, ou qu'ils baptisaient les nouveau-nés à la maison, sans recourir au ministère sacerdotal. Saint Théodore de Cantorbéry leur reprochera surtout d'être « en dehors de l'Église » à cause de leur Pâque et de leur tonsure, ce qui n'est pas un grief touchant le rite baptismal, bien que saint Théodore, en cela peu d'accord avec la pratique romaine et le dogme depuis longtemps établi, ait voulu soumettre les néophytes ainsi baptisés à la rebaptisation. Le mieux est d'avouer que nous manquons de renseignements⁴.

(1) Cf. t. IV, p. 390-391.

(2) Ceux qu'on appelle les « saints du second ordre », c'est-à-dire de 544 à 598, les « saints du premier ordre » étant les collaborateurs et premiers successeurs de saint Patrice jusqu'en 544, et les « saints du troisième ordre », ceux de 598 à 665 ; ce classement qui, on le voit, est purement chronologique, est celui du *Catalogus sanctorum Hiberniae juxta diversa tempora* (viii^e s.) édité dans HALDAN et STUBBS, *Councils and ecclesiastical Documents relating to Great Britain and Ireland*, t. II, p. 292. Les « saints du premier ordre » étaient moins méfiants des femmes, « car ils ne craignaient pas le vent de la tentation ». Cf. GOUGAUD, *op. cit.*, p. 94-95. La pratique des *conhospitae* pose un tout autre problème que celle des monastères doubles comme celui de Whithy, où nous verrons l'abbesse, sainte Hild, gouverner un monastère d'hommes.

(3) On y joint quelquefois la consécration épiscopale donnée par un seul évêque au lieu de trois ; mais, si le reproche en fut parfois adressé aux Bretons, saint Augustin, à qui saint Grégoire avait donné sur ce point l'autorisation nécessaire, ne souleva pas cette difficulté qui pour lui n'en était plus une.

(4) GOUGAUD, *op. cit.*, p. 200-203.

Nous en avons davantage sur la tonsure celtique et sa forme singulière : les Celtes se rasaient toute la partie antérieure de la tête, d'une oreille à l'autre, ne laissant en avant qu'une étroite bande de cheveux qui formait une demi-couronne : se contenteraient-ils donc au ciel, demande une lettre de l'abbé Céolfrid, d'une couronne incomplète, *decurtata* ? L'étonnement des moines romains, qui portaient la tonsure avec une couronne de cheveux tout autour de la tête, est assez explicable quand ils virent le singulier aspect que donnait au clergé et aux moines celtes la forme de leur tonsure ; ce qui l'est moins, c'est qu'on ait de part et d'autre fait de cette coutume une question de principe et pour ainsi dire d'orthodoxie.

Les Irlandais (qui en cela s'écartaient de la pratique de saint Patrice, attaché à la tonsure romaine) tenaient sans doute à leur usage pour des raisons nationales plutôt que canoniques ; leurs adversaires prétendaient que cette tonsure bizarre était celle de Simon le Magicien, parce que les druides en portaient, dit-on, une semblable, et que le « mage » Simon avait dû être quelque chose comme le chef des druides. L'entêtement des Celtes durait encore, au temps du vénérable Bède, dans beaucoup d'églises, bien que de grands monastères comme Iona eussent accepté la tonsure romaine².

LE COMPUT PASCAL
CHEZ LES CELTES

Plus grave était la controverse sur la date de Pâques. Le concile de Nicée, quand il avait définitivement condamné l'erreur des quartodécimans, avait fixé la célébration de la Pâque chrétienne après celle des Juifs, donc au plus tôt le quinzième jour du mois lunaire, puisque les Juifs fêtaient la leur le quatorze, et après l'équinoxe de printemps. Restait à calculer le mois lunaire et la date de l'équinoxe ; le concile ne s'en était pas chargé ; l'on se servait des « canons » que proposaient divers savants et que l'on corrigeait quand leur discordance avec les phases de la lune devenait trop visible. En 457, Rome avait adopté le cycle de Victorius d'Aquitaine, qui demeura en usage en Gaule jusqu'à la fin du VIII^e siècle ; puis, vers 525, Rome se rangea aux calculs de Denis le Petit, fondés sur ceux d'Alexandrie³. L'équinoxe, dans le système de Denis, est fixé au 21 mars ; Pâques peut tomber du 15^e au 21^e jour du mois lunaire (toujours un dimanche, d'après la règle traditionnelle) et du 22 mars au 25 avril ; la base de ces calculs était un cycle de 19 ans, au terme duquel la succession des mois et années lunaires et des phases de la lune se retrouve dans la même correspondance, à très peu près, avec le calen-

(1) BÈDE, *Hist. eccl.*, V, XXI. Céolfrid convient qu'en soi l'usage sur ce point pourrait être laissé libre, *etsi profiteri nobis liberum est, quia tonsurae discrimen non noccat (ibid.)*.

(2) *Ibid.*, V, XXII ; GOUCAUD, *op. cit.*, p. 195-200. En Armorique, la tonsure celtique resta en usage à Landévennec jusqu'en 818.

(3) Voir Br. KRUSCH, *Die Einführung des griechischen Paschalritus im Abendlande*, dans *Neues Archiv*, t. IX, 1884, p. 99-194.

drier solaire¹. C'était cet usage pascal que saint Augustin et ses compagnons avaient appris à Rome et qu'ils apportèrent en Angleterre.

Mais les Bretons de l'île d'Albion et de l'Irlande, dont les rapports avec Rome étaient depuis longtemps suspendus, n'avaient pas été mis au courant de ces améliorations successives. Ils usaient encore du vieux cycle de 84 ans, le cycle d'Augustalis, que Rome avait substitué à la fin du III^e siècle au cycle de 16 ans de saint Hippolyte et qu'elle avait modifié à plusieurs reprises pour en corriger les déficiences² ; encore se trompaient-ils sur son emploi, car ils se référaient à un cycle de 84 ans qu'ils attribuaient à Anatole de Laodicée, auteur loué par Eusèbe et par saint Jérôme, mais qui en fait avait été fabriqué par un anonyme, au VI^e siècle, en Bretagne même et conformément à l'usage qu'il était censé autoriser³. Cet usage différait de celui de Rome sur deux points essentiels : il fixait la date de Pâques au dimanche qui tombe du 14^e au 20^e jour du mois, ce qui, lorsque le 14 se trouvait un dimanche, faisait coïncider la Pâque des chrétiens avec celle des Juifs ; et il déterminait la date de l'équinoxe au 25 mars, repoussant donc la Pâque d'un mois, si le 14^e jour de la lunaison pascale tombait avant cette échéance, car on tenait, en Bretagne, que la Passion du Christ avait été subie après l'équinoxe et que la fête de Pâques ne pouvait, en bonne logique, devancer la Passion⁴.

*PREMIÈRES DISCUSSIONS
SUR LA PAQUE CELTIQUE*

Quand les missionnaires venus de Rome arrivèrent en Grande-Bretagne et y célébrèrent la fête de Pâques à une autre date que les chrétientés bretonnes restées dans l'île, ce fut de part et d'autre un beau scandale⁵. Aux conférences d'Augustin avec le clergé breton, rien ne put être obtenu : les moines romains ne pouvaient céder sur les usages de l'Église mère ; les Bretons, mal informés de ce qui s'était passé dans les autres églises d'Occident, regardaient les Romains comme des novateurs qui faisaient outrage aux plus vénérables traditions. Les efforts de saint Laurent de Cantorbéry n'obtinrent pas davantage de succès apparent ; mais la question était posée, et certains esprits plus

(1) Un cycle de 19 ans est encore aujourd'hui à la base du calcul du « nombre d'or », un des éléments du comput pascal.

(2) Voir sur ce cycle KRUSCH, *Studien zur christlich-mittelalt. Chronologie, Der 84 jährige Ostercyclus und seine Quellen*, 1880.

(3) VARIN, *Mémoire sur les causes de la dissidence entre l'Église bretonne et l'Église romaine relativement à la célébration de la fête de Pâques*, dans *Mém. présentés par divers savants à l'Acad. des Inscr.*, 1^{re} série, t. V, II, 1858, p. 212-215 ; KRUSCH, *Studien*, p. 312.

(4) Saint Colomban, fougueux défenseur de la Pâque bretonne, avançait à ce propos un autre argument : jusqu'à l'équinoxe, les nuits étant plus longues que les jours, ce sont les ténèbres qui dominant, alors que Pâques est une fête qui apporte la lumière ; aussi décoche-t-il à la Pâque romaine l'épithète, à ses yeux décisive, de « Pâque ténébreuse ». *Epist.* I, dans M. G. H., *Epistolae*, t. III, p. 157.

(5) En 597, Pâques tombait pour les Romains le 14 avril, pour les Bretons le 7 ; en 598, le 30 mars et le 20 avril ; en 599, le 19 avril et le 12 ; en 600, le 10 avril et le 3, etc. Voir les tableaux dans les ouvrages de chronologie, par exemple dans le manuel commode de CAPPELLI, *Cronologia, Cronografia e Calendario perpetuo*, 2^e édit., Milan, 1930, p. 227 et suiv.

avisés devaient peu à peu se rendre compte que la position celtique était intenable.

Tel n'était pas, en Gaule, le cas de l'ardent missionnaire venu d'Irlande, saint Colomban de Luxeuil ; dans son entourage, en pays burgonde, on suivait non le canon romain, mais celui de Victorius, pour qui le premier jour où pût tomber la fête de Pâques était le 16^e jour de la lunaison ; Colomban n'était pas homme à constater sans faire du bruit une pareille divergence entre la pratique des Gaules et celle du monastère de Bangor, où il avait été instruit. Tandis que ses voisins le condamnaient, par une confusion injuste, comme quartodéciman, le grand moine s'adressait, sur un ton véhément, au pape saint Grégoire et lui demandait, on pourrait dire le sommait, avec mémoire à l'appui, de se rallier à la seule vraie Pâque, celle que recommandaient l'autorité d'Anatole de Laodicée et la science des astronomes irlandais ¹. Colomban ne reçut, semble-t-il, aucune réponse, non plus que des évêques gaulois, réunis probablement à Chalon-sur-Saône, en 603, ou du successeur de Grégoire, auprès de qui il renouvela ses instances, ne prétendant plus convertir personne à sa pratique pascale, mais demandant le droit de s'en tenir à sa tradition ².

*INTERVENTIONS ROMAINES.
CUMMIAN ET LE SYNODE DE MAGH-LENE*

Une lettre du pape Honorius I^{er}, reprenant les adjurations d'Augustin et de Laurent et pressant l'Église scote de ne pas s'obstiner à se croire plus sage que toutes les autres, anciennes ou récentes ³, réveilla certaines consciences en pays celtique : on vit des moines, entre autres un certain Cummian sur la biographie duquel nous ne savons rien, se demander s'ils pouvaient avoir raison contre l'univers catholique et reprendre l'examen de la question, sans parti pris pour le canon dit traditionnel. La lettre d'Honorius ne porte pas de date : comme en 628, par une rencontre assez rare, Romains et Bretons célébraient la Pâque le même jour (27 mars), on a émis l'ingénieuse hypothèse que cette coïncidence avait dû déterminer le pape à son appel pour que l'unité, réalisée une fois, se renouvelât chaque année ⁴.

Cummian, qui passa un an, dit-il, à retourner le problème avant d'essayer d'agir, était-il déjà en quête de la meilleure solution ? Toujours est-il qu'en 628 ou 629 il provoqua la réunion d'un synode à Magh-Lene, dans une plaine située non loin de Tullamore ou de Birr (King's County) ;

(1) Lettre citée, p. 156-160. En fait, les astronomes irlandais étaient loin d'être infaillibles ; si l'équinoxe ne tombe pas obligatoirement le 21 mars, comme le croyaient les inspirateurs du canon romain, il tombe toujours avant le 25 ; quant au calcul des mois et années lunaires, il y avait aussi beaucoup à corriger, et les calculateurs de ce temps ne pouvaient ni les uns ni les autres arriver à une exacte précision.

(2) COLOMBAN, *Epist.* II-III, p. 160-165.

(3) BÈDE, *Hist. eccl.*, II, XIX (simple résumé de la lettre) ; JAFFÉ-WATTENBACH, 2022 (il la date, sans dire les raisons de cette chronologie, « vers 634 ») ; PLUMMER, dans son édition de BÈDE, t. II, p. 125, propose 629.

(4) GOUGAUD, *op. cit.*, p. 185.

la décision eût été prise dès lors, pour l'Irlande du Sud, de se rallier à l'usage de l'Église universelle, si l'opposition d'un adversaire que Cumnian traite de « mur blanchi » n'avait tout remis en question. Une députation fut envoyée à Rome, aux renseignements ; elle revint frappée d'avoir vu là-bas des représentants des peuples les plus divers, un Grec, un Hébreu, un Égyptien, un Scythe, célébrer ensemble la Pâque le 24 mars 631, alors que les Irlandais la fêtaient quatre semaines plus tard, le 21 avril. Quand les délégués revinrent, après trois ans d'absence, et rapportèrent cet écart, il parut intolérable à beaucoup de gens et l'Irlande du sud renonça dans son ensemble au comput du pseudo-Anatole pour adopter celui des Romains ¹.

Les Irlandais du Nord, eux, n'avaient pas été convaincus, non plus que les moines d'Iona, bien que leur abbé Segene (623-652) fût un des destinataires de la lettre apologétique de Cumnian ; une lettre d'explications adressée au pape Séverin n'arriva à Rome qu'après la mort de celui-ci et ce fut son successeur Jean IV, élu, mais non encore consacré, qui répondit à Thomian, évêque d'Armagh, et à plusieurs autres évêques ou abbés : il se montrait sévère pour ceux des Celtes (*quosdam*) qui ne célébraient pas la Pâque avec les Romains et qui voyaient se retourner contre eux, à cause de leur ignorance, l'épithète « ténébreuse » jadis maniée dans un autre sens par saint Colomban ² ; mais on ne voit pas que le pape les ait convaincus : à Iona, en particulier, au temps où le roi Oswald de Northumbrie allait y chercher saint Aedan pour lui offrir Lindisfarne, on suivait toujours le comput d'Anatole et il en était de même, précise Bède, dans tout le nord de l'Irlande (*Scottorum*) et dans la nation des Pictes ³. Leur tour de se rallier à l'usage universel allait venir et comme une conséquence, disons comme une récompense, de leur zèle apostolique.

LES PÉRÉGRINATIONS DES MISSIONNAIRES CELTES. Un des traits les plus remarquables des moines irlandais, c'était leur goût des voyages, même lointains, de la « pérégrination pour Dieu » qui n'était pas seulement destinée à leur faire

(1) Cumnian fournit ces détails dans sa lettre *De controversia paschali* (P. L., LXXXVII, 969 et suiv.) ; il triomphe en louant avec ironie les Scots d'être seuls à ne pas se tromper, tandis que Rome, Antioche, Jérusalem, Alexandrie, ... se trompent. Cf. Joseph Schmid, *Die Osterfestberechnung auf den britischen Inseln vom Anfang des 4. bis zum Ende des 8. Jahrhunderts*, 1904 ; Stokes, *Ireland and the Celtic Church*, 5^e édit., 1907, p. 149-165. Entre temps, une autre réunion avait eu lieu à Magh-Ailbe, près de Carlow, où l'abbé de Leighlin, Lasrean, celui qui allait faire de ce monastère un siège épiscopal, et Fintan ou Munnu, abbé de Taghmon (comté de Wexford), parlèrent avec force, l'un pour, l'autre contre le comput romain ; Lasrean avait été, semble-t-il, un des députés de 628-631 à Rome ; on se mit d'accord, ajoute le biographe de saint Munnu, mais il ne précise pas sur quelle résolution, il dit seulement que Lasrean, convaincu de la sainteté de Munnu et de son pouvoir miraculeux (qui n'était pas en question), ne se prêta pas à de singuliers jugements de Dieu par le feu ou par la résurrection d'un mort auxquels voulait recourir l'abbé de Taghmon. Cf. PLUMMEN, *Vitae sanctorum Hiberniae*, t. II, p. 236-237. Sur la renonciation de l'Irlande du sud à l'ancien usage, voir BÈDE, *Hist. eccl.*, III, III.

(2) BÈDE, *ibid.*, II, XIX ; JAFFÉ-WATTENBACH, 2040. Le pape continue en mettant les Irlandais en garde contre un retour de l'hérésie pélagienne.

(3) BÈDE, *ibid.*, III, III.

accomplir de pieux pèlerinages, mais qui les lançait sur les routes de l'apostolat missionnaire. Saint Colomban passera de Bangor à Luxeuil et de Luxeuil à Bobbio, et saint Kilian ira chez les Thuringiens ; n'oublions pas-d'ailleurs que les plus insignes missionnaires partis des églises anglo-saxonnes, un Winfrid devenu saint Boniface, un Willibrord, moine pendant douze ans dans une abbaye d'Irlande, avaient subi l'influence de la spiritualité celtique et appris des maîtres de cette race le sens de la *peregrinatio*, mais en y joignant la fidélité aux directions romaines qui est si forte chez les catholiques anglo-saxons et qui est l'héritage de saint Augustin et de saint Paulin. Les voyages fameux de saint Brendan le Navigateur, dont la légende s'est emparée, ceux qui conduisirent, dit-on, des moines irlandais jusqu'aux îles Féroë, puis jusqu'en Islande (on a même prétendu qu'un Gallois avait, dès le XII^e siècle, découvert l'Amérique¹), étaient, comme on dirait aujourd'hui, de belles performances de *peregrini*.

C'en était une aussi, et de plus de conséquence qu'un voyage à des îles hypothétiques, que la fondation d'Iona par saint Columba : après ses fondations irlandaises de Derry (Londonderry) et de Durrow, l'établissement d'Iona allait être le point de départ d'une évangélisation féconde, soit chez les Pictes dont il convertit le roi Brude (ou même au delà, puisque son disciple saint Cormac alla jusqu'aux Orcades), soit chez les Northumbriens, quand le roi Oswald, qui avait reçu le baptême des mains des Celtes et peut-être à Iona même, obtint du successeur de Columba, Segene, un prédicateur de l'Évangile qui reçut la consécration épiscopale, saint Aedan ou Aidan, qui établit son siège dans l'île de Lindisfarne, en face de la résidence royale de Bamborough.

L'action apostolique de saint Aidan fut si profonde que d'aucuns voudraient voir en lui le véritable convertisseur de l'Angleterre. Bien qu'il demeurât attaché à la Pâque celtique, Bède trace de lui un magnifique éloge : il loue sans réserve sa bonté, son zèle, son souci de créer un centre d'études autant que de dévotion ; l'évêque-abbé répandait autour de lui le goût de la lecture biblique et de la récitation du psautier, avec la pratique de l'austérité qui était de tradition dans les monastères irlandais ; Lindisfarne devenait vraiment l'« île sainte », *Holy Island*, comme on l'appelle encore aujourd'hui².

SAINTE HILDA
ET LE MONASTÈRE DE WHITBY

De pieuses femmes se mettaient aussi sous la direction d'Aedan : il donna le voile à la première religieuse que l'on ait vue en Northumbrie, Heiu, fondatrice du monastère de Heruteu (Hartle-

(1) Le prince gallois Madoc ab Owen Gwynned ; sur cette pseudo-découverte, voir BEUCHAT, *Manuel d'archéologie américaine*, p. 45-46.

(2) BÈDE, *Hist. eccl.*, III, III, v.

pool), puis de Kaelcacaestir, l'ancienne Calcaria (probablement Healaugh, près de Tadcaster, au sud-ouest d'York); elle remit alors la conduite d'Hartlepool à une autre dirigée de saint Aedan, sainte Hilda, petite-nièce du roi Edwin. Mais les moines ou les moniales d'Irlande ne tenaient pas, comme les disciples de saint Benoît, à la stabilité, et passaient volontiers d'une abbaye à l'autre; Hilda, qui aurait voulu pouvoir rejoindre à Chelles sa sœur aînée Hereswide, veuve d'Ethelhere d'Est-Anglie, ne resta que quelques années à Hartlepool (648-657) et fonda sur la côte à Streaneshalch (Whitby) un monastère beaucoup plus important. C'était un monastère double, d'hommes et de femmes, qui tous vivaient sous le gouvernement de l'abbesse¹, fidèle elle-même aux enseignements reçus de saint Aedan; si bien que les évêques jetaient les yeux vers Whitby pour la formation de leur clergé, et que cinq des moines de sainte Hilda furent jugés dignes de la dignité épiscopale. Les rois, les prélats et les plus hauts personnages venaient demander conseil à l'abbesse, renommée pour sa prudence². Ce fut à Whitby que se tint, en 664, la conférence qui devait décider le retour de la Northumbrie, instruite à l'école des Celtes, à la Pâque romaine.

LES SUCCESEURS DE SAINT AEDAN Saint Aedan eut pour successeur à l'évêché de Lindisfarne un autre moine scot, saint Finan, qui construisit une nouvelle cathédrale, non pas en pierres, mais en bois, à la manière de son pays, et qui poursuivit jusque dans les autres royaumes de l'Heptarchie l'apostolat parti de l'« Ile sainte », puisqu'il envoya, nous l'avons vu, Cedd et Diuma, deux futurs évêques, dans les États du Wessex et de la Middle-Anglie, et baptisa Peada, successeur de Penda de Mercie³.

(1) Il existait de semblables « monastères doubles » en Gaule, tels ceux de sainte Gegoberge à Habend (Remiremont), de sainte Gertrude de Nivelles, de sainte Burgondofare à Faremoutiers (l'exemple le plus célèbre fut plus tard celui de Fontevault); il ne faut pas les confondre avec le cas de deux monastères voisins, l'un d'hommes, l'autre de femmes, même si le premier fournit au second une direction et un appui. En Irlande, au temps de Cogitosus († vers 670), biographe de sainte Brigide de Kildare, le monastère de Kildare semble avoir été un monastère double; il est beaucoup moins croyable qu'il l'ait été déjà au temps de sainte Brigide, environ un siècle et demi plus tôt.

(2) BÈDE, *Hist. eccl.*, IV, xxiii-xxiv. Le deuxième chapitre raconte la gracieuse histoire de Caedmon, un des moines de Whitby, qui reçut par faveur céleste l'art du chant et des vers. Nous avons encore sous son nom plusieurs poèmes, des transpositions de l'Écriture en vers anglo-saxons (tout ce qu'on lui en attribue n'est peut-être pas de lui) et un poème en l'honneur de la Croix (qui est peut-être de Cynewulf, un de ses contemporains dont on ne sait rien); ce dernier ouvrage, conservé par un manuscrit de Verceil, a été retrouvé en partie gravé sur une croix à Ruthwell (Écosse) en caractères runiques. La poésie de Caedmon, malgré la barbarie de la forme, a été plus d'une fois rapprochée par des critiques de celle de Milton; cf. par exemple TAINÉ, *Histoire de la littérature anglaise*, t. I, p. 54-58; JUSSELAND, *Histoire littéraire du peuple anglais, des origines à la Renaissance*, p. 72 et suiv.

(3) D'après BÈDE, *Vita Cuthberti*, xvi, après saint Aedan les évêques de Lindisfarne, qui ne cessèrent pas d'être des moines, ne joignirent pas à leur titre celui d'abbé, mais on élisait un abbé sous le gouvernement de qui la communauté monastique était placée, tandis que l'évêque gouvernait le diocèse. Sur l'épiscopat de Finan, cf. BÈDE, *Hist. eccl.*, III, xvii, xxi-xxii, xxv.

Ce fut sous son successeur, Colman, que la question de la Pâque, déjà posée depuis saint Aedan, devint tout à fait aiguë. L'évêque Finan avait eu à soutenir une controverse serrée avec un Scot appelé Ronan, qui, ayant étudié en Gaule et en Italie, remontrait à ses compatriotes la fausseté de leur comput ; l'exemple du diacre Jacques, l'ancien compagnon de saint Paulin, demeuré en Northumbrie jusqu'à une vieillesse vénérable, ou du prêtre Romain de Kent, chapelain de la reine Eanfled, confirmait d'une manière sensible les rapports du voyageur, et un certain nombre de Scots ou de Northumbriens se rangèrent à la pratique romaine, mais non l'évêque de Lindisfarne, qui n'en tint que plus obstinément à la tradition d'Iona¹. Sous l'épiscopat de Colman, ce ne fut pas seulement un docteur privé qui prit l'offensive contre la Pâque celtique, mais l'abbé de Ripon, saint Wilfrid, que l'évêque Agilbert venait d'ordonner prêtre, et qui avait pour lui l'amitié active d'Alchfrid (Alfred), fils du roi Oswy.

SAINT WILFRID A RIPON Wilfrid, à cette date, n'avait qu'une trentaine d'années, mais il n'avait pas perdu son temps. Né en Northumbrie vers 634, il avait, dit-on, à treize ans, obtenu de la reine Eanfled qu'elle le fit entrer dans un monastère ; les études, d'ailleurs sérieuses pour l'époque, qu'il avait pu mener à Lindisfarne ne satisfaisaient pas complètement son appétit de savoir, et il avait pris, ce qui pour un Anglo-Saxon était une nouveauté (elle devait avoir beaucoup d'imitateurs), le chemin de Rome, en compagnie du futur saint Benoît Biscop. Après son pèlerinage dans la Ville Éternelle, où il observa soigneusement les usages liturgiques, il s'arrêta au retour durant trois ans à Lyon, où il faillit être victime de la persécution dirigée par Ebroïn contre l'archevêque saint Delphin (saint Ennemond), puis il rentra dans son pays avec le prestige d'une science qu'aucun de ses compatriotes n'était allé chercher aussi loin, mais aussi avec un attachement inébranlable à la discipline romaine.

Le roi Oswy, pieux chrétien, élevé par les moines celtes, était fidèle à leurs enseignements ; mais son fils Alchfrid, sous l'influence de Wilfrid, voulut imposer aux moines de l'abbaye qu'il venait de fonder à Ripon, sur les bords de l'Ure, l'adoption de la Pâque romaine et, comme ceux-ci refusaient, aimant mieux rentrer au monastère celte de Melrose, ce fut Wilfrid qui fut mis à la tête de la jeune abbaye². Ce changement fit d'autant plus de bruit qu'il opposait non seulement deux groupes monasti-

(1) BÈDE, *Hist. eccl.*, III, xxv.

(2) *Ibid.*, et V, 19 ; *Vita Cuthberti*, VIII. Sur les détails de la vie de Wilfrid, on dispose, outre le récit du vénérable BÈDE, de biographies par EDDI, que son admiration rend aisément partial (vers 720), par FRIDEGOD (milieu du x^e siècle), par EADMER († 1124) ; elles ont été rassemblées par RAINE, *Historians of the Church of York*, t. I, 1879, p. 1-103 ; celle d'Eddi (surnommé Étienne) a été rééditée par LEVISON, *Script. rerum mèrov.*, t. VI, p. 163-263.

ques, mais les deux rois, le père et le fils, également dévoués à l'Église ; de ce fait, la question se trouvait posée avec trop d'acuité pour qu'on n'essayât pas de la résoudre.

LA CONFÉRENCE DE WHITBY On décida la réunion d'une conférence ou, au sens large, d'un concile, qui se tint en 664 au monastère de Whitby ; en présence des rois Oswy et Alchfrid, y assistèrent les évêques Colman et Agilbert, celui-ci accompagné du prêtre Agathon, l'abbé Wilfrid, le diacre Jacques, le prêtre Romain venu du Kent, et l'abbesse de Whitby, Hilda, avec Cedd, que Finan avait ordonné évêque d'Essex et qui servait d'interprète.

Après un discours d'ouverture du roi Oswy, demandant que l'on fit l'unité sur la tradition qui serait reconnue véritable, Colman se réclama de ses « anciens », gens vénérables par leur sainteté, comme Columba, du savant Anatole et de ses calculs, et, ce qui valait mieux encore, de l'exemple de l'apôtre saint Jean. Agilbert, invité à s'expliquer, céda la parole à Wilfrid, dont l'exposé, rapporté en détail par Bède, fut aussi complet que lumineux : l'usage romain, qui avait pour lui l'autorité de saint Pierre et de saint Paul, était aussi l'usage de l'Italie, de la Gaule, de l'Afrique, de l'Égypte, de la Grèce, de l'Asie, bref, du monde entier, sauf quelques cantons des îles les plus reculées de l'Occident ; ce n'était pas manquer de respect à la sainteté de Columba que de constater que cet homme vraiment apostolique avait pu être mal informé d'un point de discipline, en dépit de la rectitude de ses intentions ; le cycle d'Anatole, sur lequel se fondaient les Celtes, était par eux mal entendu (Wilfrid ne savait pas qu'il fût inauthentique) ; quant à l'exemple de saint Jean, fort explicable aux origines de l'Église, quand il y avait lieu de ménager entre les pratiques judaïques et le culte chrétien une transition dont saint Paul lui-même avait cru devoir tenir compte dans plus d'une circonstance, il ne saurait prévaloir sur l'autorité de Pierre, à qui le Seigneur lui-même a remis les clefs du royaume des cieux.

Ce dernier argument produisit sur l'esprit du roi une profonde impression, et voici le dialogue, demeuré célèbre, qui s'engagea : « Est-il vrai, demanda Oswy à Colman, que le Seigneur a fait une telle déclaration à saint Pierre ? — Très vrai, répondit l'évêque. — Et vous, pouvez-vous alléguer une promesse semblable faite à votre Columba ? — Pas du tout. — Alors, reprit le roi, si vous vous accordez sur ce point sans contestation aucune et si Pierre a bien reçu du Seigneur les clefs du royaume des cieux, c'est un portier avec qui je ne veux point me mettre en désaccord, mais je tiens, autant que possible, à me conformer à ses prescriptions, car, lorsque j'arriverai à la porte du royaume des cieux, il ne se trouverait personne d'autre pour me l'ouvrir si celui-là refusait ». Le raisonnement prouvait un bon sens irréfutable ; les ecclésiastiques assistants et le *wite-*

nagemot qui s'était joint à eux furent d'avis de renoncer au comput celtique et d'adopter la Pâque romaine ¹.

Mais Colman demanda qu'on le déchargeât de l'évêché de Lindisfarne et qu'on lui permit de retourner à Iona, où il emporta une partie des reliques de saint Aedan ; on établit à sa place Tuda, qui fut emporté presque aussitôt par la peste jaune, tandis qu'Eata, abbé de Melrose, devenait abbé des moines restés à Lindisfarne et ralliés aux usages romains ².

FIN DE LA DISSIDENCE CELTIQUE
SUR LA PAQUE

La Pâque celtique demeura en usage en Irlande du nord jusqu'en 704, où Adamnan, abbé d'Iona, qui avait été gagné à la Pâque romaine par Céolfriid de Jarrow, fit adopter celle-ci au cours de son dernier voyage. Il avait été moins heureux dans son propre monastère d'Iona, qui demeura fidèle à l'usage de saint Columba jusqu'en 716, où il se rendit aux arguments d'un prêtre anglais de grande vertu, appelé Egbert ³. Chez les Pictes, l'abbé de Jarrow, par une consultation documentée, éclaira les hésitations du roi Naiton et obtint l'adoption de l'usage romain ; les obstinés furent expulsés au delà des monts Grampians ⁴. Les derniers Celtes convertis à la pratique universelle furent les Bretons de Cornouaille, à la suite d'une lettre de saint Aldhelm, abbé de Melmesbury, à leur roi Geraint ⁵, et les Gallois, qui ne furent ramenés qu'après 755 par les efforts d'Elbod, évêque de Bangor ⁶.

§ 4. — L'organisation de l'Église d'Angleterre, de Wilfrid à Egbert.

Après la conférence de Whitby, qui sonnait le glas du particularisme celtique, au moins sur les points où il entraînait des conséquences graves, les missionnaires anglo-saxons, formés par les envoyés de Rome, et les convertisseurs celtes devaient s'entendre et poursuivre du même cœur l'évangélisation de la grande île. Les progrès de la christianisation devaient en être la conséquence, ainsi que le développement des institutions ecclésiastiques.

(1) BÈDE, *Hist. eccl.*, III, xxv.

(2) *Ibid.*, III, xxvi. Tuda avait été ordonné dans le sud de l'Irlande, déjà rallié aux usages romains.

(3) *Ibid.*, V, xv, xxii. Adamnan rédigea le voyage en Terre Sainte de l'évêque gaulois Arculf, qui, poussé par la tempête en Grande-Bretagne et étant allé au nord jusqu'à Iona, lui dicta le récit de sa pérégrination et la description des lieux saints. *De locis sanctis*, édit. TOBLER, *Itinera latina*, t. I, p. 141-202 ; édit. GEYER, *Itinera Hierosolymitana*, p. 221-297. Le livre de BÈDE, *Liber de locis sanctis*, n'est qu'une adaptation des ouvrages antérieurs, particulièrement d'Arculf-Adamnan ; TOBLER, p. 213-234 ; GEYER, p. 301-324.

(4) BÈDE, *Hist. eccl.*, V, xxi ; *Annals of Ulster*, édit. HENNESSY, t. I, p. 166-167 ; *The Annals of Tigernach*, édit. W. STOKES, dans *Revue celtique*, t. XVII, 1896, p. 225.

(5) BÈDE, *Hist. eccl.*, V, xviii ; ALDHELM, *Epist. ad Geruntium* (P. L., LXXXIX, 87-92).

(6) J. WILLIAMS AB ITHEL, *Brut y Tywysogion or the Chronicle of the Princes*, Londres, 1860, p. 6-7 ; ANEURIN OWEN, *Brut y Tywysogion, the Gwent Chronicle of Caradoc and Llancarwan*, Londres, 1862, p. 6-9.

WILFRID ET CHAD ÉVÊQUES D'YORK Quand l'épidémie de 664 eut enlevé l'évêque Tuda, l'éphémère successeur de Colman à Lindisfarne, Alchfrid, fils naturel du roi Oswy, à qui son père avait délégué le gouvernement de la Deira, mit en avant pour lui succéder son ami, l'abbé Wilfrid, que son succès à Whitby venait de placer en pleine lumière. Wilfrid ne demanda pas l'ordination épiscopale à des prélats de l'île mais voulut aller la chercher en Gaule, où il fut sacré à Compiègne par Agilbert, l'ancien évêque de Dorchester devenu évêque de Paris¹ ; au retour, la tempête le jeta sur les côtes du Sussex, où il commença l'évangélisation, qu'il devait reprendre plus tard et mener à bien ; puis, par le Kent, il rentra en Northumbrie.

Mais, durant sa trop longue absence, les Celtes, quoique convertis aux usages romains, lui avaient fait payer sa victoire de Whitby et le dédain dont il avait fait preuve en s'adressant, si loin, à d'autres consécrateurs. Le roi Oswy avait désigné, pour l'évêché encore vacant, un frère de l'évêque Cedd, appelé Ceadda (Chad), et l'avait envoyé à Cantorbéry pour y recevoir l'épiscopat ; là, Chad ne rencontra personne qui pût l'ordonner, l'archevêque Deusdedit étant mort, lui aussi, de la peste jaune ; il alla trouver en Wessex l'évêque Wini, de Winchester, qui le sacra avec l'assistance de deux évêques bretons, encore attachés au comput du pseudo-Anatole. Si bien que Wilfrid, à son retour, trouva la place prise ; il ne s'obstina pas et retourna dans son monastère de Ripon, dont il fit un centre de culture ecclésiastique, et particulièrement une école de chant grégorien. Saint Chad était d'ailleurs un excellent évêque, bien que son éducation canonique ne fût pas assez poussée pour qu'il se rendît compte de l'irrégularité de sa situation.

*SAINT THÉODORE DE TARSE
ARCHEVÊQUE DE CANTORBÉRY*

Cependant les rois Egbert de Kent et Oswy de Northumbrie, constatant les ravages que la peste avait causés dans l'épiscopat anglo-saxon, avaient décidé d'envoyer à Rome le prêtre Wighard, désigné pour l'archevêché de Cantorbéry, afin qu'il y reçût des mains du pape la consécration épiscopale. Bientôt une lettre de Vitalien annonçait que l'élu était mort à Rome avant d'être sacré, et que l'on cherchait là-bas un autre candidat pour l'ordonner à sa place². Un certain Hadrien, Africain de naissance, abbé de Nisita près de Naples, fut d'abord choisi pour sa science théologique et se déroba par humilité, désignant à sa place un saint homme appelé André ; mais celui-ci était sans forces, et l'on se rabattait sur la candidature d'Hadrien, quand il eut

(1) BÈDE, *Hist. eccl.*, III, xxviii. Un discours de Wilfrid rapporté par son biographe EDDI, XII, ne laisserait aucun doute sur le peu d'estime qu'il faisait des ordinations conférées par les Celtes.

(2) *Ibid.*, III, xxix ; JAFFÉ-WATTENBACH, 2089. La lettre du pape est adressée à Oswy seul, ainsi que les présents qui l'accompagnent.

l'idée de présenter au pape un moine grec originaire de Cilicie, Théodore, qui vivait à Rome et connaissait le latin comme le grec. Vitalien l'ordonna¹ le 26 mars 668 et l'envoya en Bretagne, accompagné d'Hadrien qui devait surveiller sa théologie² ; le nouvel archevêque, retardé en Gaule par Ebroïn et par des évêques amis comme Agilbert de Paris ou Faron de Meaux, puis par la maladie, fit enfin son entrée à Cantorbéry le dimanche 27 mai 669 ; Hadrien devint abbé du monastère des Saints-Pierre-et-Paul³.

Théodore, non content de promouvoir en Angleterre les études et le chant grégorien, entreprit de redresser ce qui lui paraissait peu conforme aux canons. La situation anormale de l'évêché de Northumbrie, ramené de Lindisfarne à York, attira son attention ; il était évident que l'évêque légitimement élu était Wilfrid, qui, durant la vacance de Cantorbéry, y avait assuré l'intérim de l'administration épiscopale : il fut rétabli à la tête de l'église d'York. Quant à Chad, à qui Théodore reprochait son ordination par des évêques bretons, il répondit si humblement, s'avouant indigne et se déclarant prêt à déposer une dignité qu'il n'avait reçue que par obéissance, que l'archevêque ne voulut pas le priver de l'épiscopat, et se contenta de le réordonner « à la manière catholique », *catholica ratione* : disposition singulière, mais qui n'est pas inexplicable, si l'on se souvient que Théodore représente ici la tradition grecque et que son *Pénitentiel*, ou ce que nous en connaissons, est fortement influencé par les usages canoniques des Grecs, ce qui n'a rien de surprenant, vu son origine cilicienne⁴. Chad, une fois réordonné, fut envoyé en Mercie, sur le siège de Lichfield, sa juridiction s'étendant aussi sur le Lindsey⁵.

(1) Détail curieux pour l'histoire de la tonsure : Théodore portait, non une couronne autour de la partie rasée (tonsure dite de saint Pierre), mais la tête entièrement rase (tonsure de saint Paul ou des naziréens), si bien qu'il dut laisser repousser ses cheveux pendant trois mois pour qu'on pût les tondre en laissant autour de la tête la couronne romaine.

(2) Un Grec, à cette époque, pouvait être suspecté de monothéisme ; il eût été plus indiqué, dans le cas de Théodore, de se méfier de sa théologie sur le sacrement de l'ordre, contre laquelle il ne semble pas qu'Hadrien ait cependant protesté.

(3) BÈDE, *Hist. eccl.*, IV, 1.

(4) *Ibid.*, IV, 11 (les mots *ipso ordinationem denuo catholica ratione consummavit* sont de Bède). EDDI précise que Chad reçut de nouveau tous les ordres, depuis la tonsure, et non pas seulement l'épiscopat (*Vita Wilfridi*, xv). C'est M. SALTER qui a montré comment Théodore, en suivant cette pratique pour nous surprenante, s'est conformé à la tradition canonique des Grecs : les canons pénitentiels qui nous sont parvenus sous le nom de Théodore prévoient des peines rigoureuses contre les quartodécimans, *si quis... fecerit Pascha cum Judaeis quarta decima luna* (Eddi mentionne expressément, parmi les griefs relevés contre Chad, avec l'occupation du siège d'un autre, l'ordination reçue de « Quartodécimans », *peccatum ordinandi a Quartodecimanis*), l'erreur des Scots étant confondue avec l'hérésie quartodécimane, bien qu'elle en diffère grandement, puisque la Pâque des Celtes était célébrée le dimanche ; or c'est à une hérésie de ce genre que s'applique la première stipulation du *Pénitentiel* : *Si quis ab hereticis ordinatus fuerit, iterum debet ordinari*. Cf. SALTER, *Les Réordinations*, Paris, 1907, p. 88 et suiv., *La Théologie grecque dans l'Église anglo-saxonne*.

(5) C'était un homme si austère que Théodore dut le contraindre, pour visiter son vaste diocèse, à monter à cheval au lieu d'aller toujours à pied, comme il en avait l'habitude. Cf. BÈDE, *Hist. eccl.*, IV, 111. Chad mourut (672) en donnant des marques d'une extraordinaire sainteté ; il eut pour successeur son diacre Winfrid.

LE CONCILE D'HERTFORD Théodore était déjà vieux quand il arriva en Angleterre (il fut sacré à soixante-six ans), mais l'âge n'avait pas diminué son énergie ni ralenti son zèle organisateur. Le 24 septembre 673, sous le règne du roi Egfrid de Northumbrie¹, il convoqua un concile à Hertford pour y donner une armature plus forte à l'Église anglo-saxonne. Parmi les canons qui furent promulgués, plusieurs remédiaient aux abus que l'archevêque avait pu constater : ordre de célébrer la Pâque tous le même jour, le dimanche après le 14^e jour de la lune ; défense aux évêques de s'immiscer dans le diocèse d'autrui, ou de violer les immunités des religieuses, défense aux moines de changer de monastère sans la licence de leur abbé, aux clercs de vaguer en dehors de leur diocèse ; un concile périodique devait se tenir à Cloveshoe, règle salubre, qui ne devait pas de sitôt être observée ; un canon protégeait la sainteté du mariage. Enfin, l'assemblée posa le principe d'un accroissement du chiffre des évêchés, suivant l'élévation du chiffre des chrétiens ; mais il était trop tôt pour entrer dès lors dans les applications pratiques².

LES NOUVEAUX ÉVÊCHÉS Ce passage à l'application, d'ailleurs, ne se fit pas, vu le tempérament de Théodore, sans quelque brutalité : Winfrid, en Mercie, jugé trop peu obéissant, fut déposé après un bref épiscopat et remplacé par Sexwulf, abbé de l'insigne monastère de Peterborough, dont la dédicace, après la conférence de Whitby, avait été un événement national³ ; mais Théodore ne tarda pas à penser que la Mercie formait une circonscription trop vaste pour un évêque unique, et il entreprit de la partager. Sexwulf garda le siège de Lichfield, mais un évêché distinct fut établi à Leicester et attribué à Cuthwin, qui mourut peu après⁴ ; un autre à Worcester (Wigornia), pour les *Huiccii* à qui leur roi Osric désirait donner un évêque, et le choix tomba sur un saint moine de Whitby, appelé Tatfrid, qui mourut avant d'être sacré et dut être remplacé par Bosel⁵ ; à Hereford, plus à l'ouest, où l'évêque de Rochester, Putta, avait trouvé un refuge, il semble bien que l'on constitua pour lui un évêché.

A Dorchester, à la frontière de la Mercie et du Wessex⁶, Théodore,

(1) Oswy était mort le 15 février 670, au moment où il projetait de se rendre à Rome avec Wilfrid et d'y prendre l'habit monastique. Cf. BÈDE, *Hist. eccl.*, IV, v.

(2) *Ibid.*, IV, v ; HADDAN et STUBBS, *Councils and ecclesiastical documents*, t. III, p. 118-122.

(3) *Ibid.*, IV, vi.

(4) Sexwulf réunit alors, d'après les listes épiscopales, les deux évêchés de Lichfield et de Leicester ; c'est peut-être ce qui explique la méprise de Florent de Worcester, affirmant qu'il reçut, lors de la division, le siège de Leicester.

(5) Bosel, vieux et infirme, abandonna son siège, quelques années plus tard, à un ancien moine de Whitby, Ostfer (Oflor), qui avait accompli le pèlerinage de Rome. Cf. BÈDE, *Hist. eccl.*, IV, xxiii.

(6) Il s'agit de Dorchester qui est aujourd'hui une petite localité dans l'Oxfordshire, près du

qui n'avait pas à créer l'évêché puisqu'il existait depuis saint Birinus et que lui-même avait sacré pour ce siège, en 670, le neveu d'Agilbert, Leuthere, installa pour remplacer celui-ci un des moines de Whitby, Aetla ou Haeddi¹ ; celui-ci transféra les reliques de saint Birinus à Winchester, prélude d'un transfert définitif du siège épiscopal ; Théodore, puis son successeur Britwald, auraient voulu que la séparation fût faite dès ce moment entre les diocèses de Dorchester et de Winchester, mais Haeddi s'y opposa et, profitant du prestige que venait de lui acquérir la translation de son prédécesseur, obtint que la situation durât aussi longtemps qu'il vivrait² ; la division fut réalisée après sa mort (705) et un second diocèse établi à Sherborne, d'où il fut transféré en 1072 à Sarum (Salisbury) ; le premier titulaire fut Aldhelm, abbé de Malmesbury, auteur d'un traité contre la Pâque celtique dont Bède fait de grands éloges³.

Enfin, dans le Lindsey, que le roi Egfrid de Northumbrie venait de conquérir, pour très peu de temps, sur Wulfhere de Mercie, on ne voulut pas que la province restât dépendante de Lichfield ou de Leicester, et on établit à Sidnacheater un évêché qui, fusionné au ix^e siècle avec celui de Leicester, puis transporté à Dorchester, devint finalement en 1078 l'évêché de Lincoln ; mais Eadhead, sacré par Théodore pour le nouveau diocèse, n'y put rester quand Ethelred reprit pour la Mercie le Lindsey momentanément perdu, et reçut en compensation l'église de Ripon ; ce fut Ethelwine qui prit alors possession de l'évêché de Sidnacheater et qui figure avec ce titre dans la notice de Florent de Worcester sur la répartition des diocèses de Mercie⁴.

confluent de la Tamise et de la rivière Thame, non de la ville du même nom dans le Dorset : confusion qui n'a pas été toujours évitée.

(1) L'identité d'Aetla (BÈDE, IV, xxiii) et d'Haeddi ou Hedda, consacré à Londres par Théodore (*ibid.*, IV, xii), est un problème non résolu ; le territoire dépendait à ce moment du Wessex, non de la Mercie, mais le Wessex était alors dans l'anarchie qui suivit la mort de Coinwalch, et subissait l'hégémonie du roi mercien Ethelred. Il est possible qu'Aetla ait eu un épiscopat très court, et que la liste épiscopale n'ait retenu que le nom d'Haeddi, qui avait marqué beaucoup plus, par la translation de saint Birinus, dans l'histoire du diocèse.

(2) HADDAN et STUBBS, t. III, p. 126-127, 269, 275.

(3) BÈDE, *Hist. eccl.*, V, xviii. Aldhelm a également composé (en latin, non dans sa langue maternelle qui était le saxon) des lettres, des inscriptions en vers, des énigmes, deux éloges de la virginité, l'un en prose, l'autre en vers (*De laudibus virginitatis*, *De laudibus virginum*) ; son traité *De septenario, metris, enigmatibus ac pedum regulis* est un des premiers où les écrivains du haut moyen âge aient pu tenter de rapprendre la grammaire, la prosodie et la métrique latines (CÉUVRES, dans *P. L.*, LXXXIX, 63-314 ; édit. Rud. EWALD, *Auctores antiquissimi*, t. XV, 1919 ; voir en outre, pour les lettres, *Epistolae*, t. III, p. 234 et suiv., la première lettre étant celle à Gerontius sur les usages celtiques). L'art chez Aldhelm est très médiocre et rempli, dans les énigmes par exemple, d'enfantillages qu'imitera son disciple saint Boniface ; mais son rôle d'initiateur est très important, et il a mérité par là d'être considéré comme le premier en date des « classiques » d'Angleterre. Il était, il serait trop de dire instruit, mais frotté de grec, comme un certain nombre de ses compatriotes le furent grâce à Théodore de Tarse. Cf. ROSEN, *L'Enseignement des lettres classiques d'Ausone à Alcuin*, Paris, 1905, p. 290-303, 353-363 ; MANITIUS, *Geschichte der lateinischen Literatur des Mittelalters*, t. I, p. 134-141.

(4) BÈDE, *Hist. eccl.*, IV, xii ; FLORENT DE WORCESTER, dans PETRIE et SHARPE, *Monumenta historica Britannica*, t. I (seul paru), p. 622 (intéressant malgré sa date tardive, xi^e siècle).

LE DÉMEMBRÉMENT DU DIOCÈSE D'YORK
ET LA DÉPOSSESSION DE WILFRID

A part la division de l'ancien diocèse de l'évêque burgonde Félix en Est-Anglie, par la création à côté de Dunwich d'un nouveau siège à Elmham pour le Norfolk¹, l'incident le plus remarquable fut le conflit qui mit aux prises l'archevêque Théodore et saint Wilfrid.

Celui-ci, dont le zèle était ardent s'il ne restait pas toujours discret, fut d'abord pour le roi Egfrid un conseiller très écouté. Le désaccord s'introduisit entre eux quand le roi eut épousé Etheldrede, fille d'Anna, roi d'Est-Anglie, qui n'avait pu se dérober à sa demande pour des raisons politiques, mais tenait à ne devenir son épouse que de nom, situation délicate à laquelle le roi demanda vainement à Wilfrid, son directeur, de lui conseiller de mettre fin ; elle obtint, après des années d'instances, que sa liberté lui fût rendue et fonda sur ses terres d'Ely un couvent qui devait devenir un des plus illustres d'Angleterre².

Ce que le roi appelait la désobéissance de Wilfrid, en cette occasion, ne le disposa guère en sa faveur ; la jalousie d'Ermenburge, seconde femme d'Egfrid, qui ne pardonnait pas à l'évêque son influence dans le pays, acheva de le perdre dans l'esprit du souverain. En 678, profitant d'un voyage de Théodore de Cantorbéry, on décida de démembrer le diocèse de Northumbrie, qui d'ailleurs était immense ; en l'absence de Wilfrid, un évêché fut institué à Hagulstad (Hexham) pour la Bernicie, York ne devant plus avoir pour territoire que la Deira ; Eata et Bosa furent consacrés par Théodore, en même temps que l'évêque du Lindsey, alors northumbrien ; un peu plus tard, le diocèse d'Hexham fut à son tour divisé, et le siège fut attribué à Trundbert, tandis qu'Eata gardait la portion orientale avec Lindisfarne³.

WILFRID RÉTABLI A ROME Wilfrid dépossédé prit le chemin de Rome pour se faire restituer son évêché. Le voyage ne fut pas sans incidents, ni sans profits apostoliques. Jeté par la tempête sur les côtes de la Frise, ce qui lui fit éviter les sicaires apostés par Ebroïn sur la route qu'il devait suivre en Gaule, il passa en prédication auprès des païens Frisons l'hiver de 678-679, puis, refusant l'évêché de Strasbourg que lui offrait Dagobert II, il traversa la Lombardie, en évitant les embuscades⁴, et parvint à Rome, prêt à plaider sa cause devant le pape Agathon

(1) BÈDE, *Hist. eccl.*, IV, v. Le premier évêque d'Elmham fut Badwinc. Après l'invasion danoise qui laissa les deux évêchés sans titulaires, le territoire de l'ancienne Est-Anglie se trouva réuni de nouveau sous un seul évêque, résidant à Dunwich, puis à Thetfort et bientôt à Norwich.

(2) *Ibid.*, IV, xix. Sainte Etheldrede mourut en 679 ; Ely devint longtemps après, en 1108, le siège d'un évêché, par démembrement du diocèse de Lincoln.

(3) *Ibid.*, IV, xii ; les Pictes, qui à ce moment étaient dans la mouvance de la Northumbrie, reçurent aussi un évêque appelé Trumwine ; cet évêché, dont on situe le siège à Whithorn, ressuscitait sous un évêque missionnaire l'ancien diocèse de Galloway, *Casa Candida*.

(4) C'est le biographe EDDI qui raconte, avec force détails, le voyage de Wilfrid à Rome ; BÈDE n'y fait qu'une allusion rapide, IV, xiii, plus quelques lignes sur l'apostolat de Frise, V, xix.

et le concile convoqué à cet effet ; le moine Coenwald, envoyé par Théodore, y assistait aussi.

Le concile reconnut le droit de Wilfrid, mais en l'invitant à se choisir, avec l'approbation d'un synode à réunir en Angleterre, des évêques coadjuteurs, et c'était bien, au fond, la reconnaissance pour l'essentiel de l'œuvre de Théodore, comme l'expliquent les actes conservés du concile, où est demandée la création d'une province de douze diocèses sous l'autorité de l'archevêque de Cantorbéry ; l'archichantre du monastère romain de Saint-Martin, appelé Jean, était envoyé en Angleterre pour transmettre ces décisions à Théodore¹.

*LE CONCILE DE HATFIELD.
NOUVELLES TRIBULATIONS DE WILFRID*

Le concile anglais souhaité par le pape Agathon se réunit le 17 septembre 680, à Hatfield (non loin de Saint-Albans, Hertfordshire) ; l'orthodoxie de l'Église insulaire y parut éclatante, et l'archichantre Jean aurait pu en rapporter au pape le témoignage, s'il n'était mort sur le chemin du retour ; il est à croire que la nouvelle circonscription des diocèses y fut approuvée, mais rien n'indique que la situation personnelle de Wilfrid y ait été rétablie².

Quand celui-ci rentra dans sa patrie, non sans avoir été retardé par le mauvais vouloir d'Ebroïn pendant le voyage en Neustrie, il présenta le décret romain qui le réhabilitait dans un synode ou *witenagemot* de Northumbrie ; mais l'acte papal, malgré les sceaux bien en règle dont il était muni, fut rejeté comme subreptice et obtenu à prix d'argent, et Wilfrid fut emprisonné d'abord à Bamborough, puis à Dunbar, pour que la geôle fût plus stricte³. Ermenburge étant tombée malade pendant une visite au monastère de Coldingham et l'abbesse Ebba étant portée à voir là le châtement de sa haine pour Wilfrid, la reine prit peur et l'évêque fut relâché, mais le séjour de la Northumbrie, et pareillement des royaumes vassaux ou alliés de Mercie et de Wessex, lui fut interdit ; ce fut alors qu'il se rendit en Sussex et qu'il convertit ce pays encore païen, ainsi que l'île de Wight ; le monastère qu'il fonda sur un terrain que le roi Ethelwalch lui avait donné à Selsey (Selsea) fut quelques années plus tard érigé en évêché (709), complétant ainsi la hiérarchie insulaire⁴.

*WILFRID EST RÉTABLI
ET DE NOUVEAU DESTITUÉ*

A cette date, Aldfrid, qui avait succédé à Egfrid en 685, avait depuis longtemps (686) rappelé Wilfrid à son siège d'York ; Théodore, frappé du zèle apostolique de l'homme qu'il avait

(1) EDDI, *Vita Wilfridi*, xxix-xxxI ; HADDAN et STUBBS, t. III, p. 131 et suiv. ; MANSI, t. XI, col. 179 et suiv.

(2) BÈDE, *Hist. eccl.*, IV, xvii-xviii ; HADDAN et STUBBS, t. III, p. 141-160 ; MANSI, t. XI, col. 175 et suiv. (affirmation explicite de la procession du Saint-Esprit *ex Patre et Filio*).

(3) EDDI, *Vita Wilfridi*, xxxiii. On voulait obtenir de Wilfrid qu'il renonçât à reconnaître pour valable l'acte romain qui le rétablissait, l'appel à Rome ayant été considéré par Egfrid comme une atteinte à son autorité.

(4) BÈDE, *Hist. eccl.*, V, xviii ; sur la conversion du Sussex par Wilfrid, cf. *supra*, p. 299.

tant persécuté, lui avait offert, assure le biographe Eddi, son propre siège de Cantorbéry, que son grand âge ne lui permettait plus de conserver longtemps ; mais Wilfrid tenait que sa réhabilitation ne serait parfaite qu'en Northumbrie¹ ; l'évêque Bosa d'York dut lui céder la place et l'on profita de vacances survenues à Hexham, puis à Lindisfarne, où saint Cuthbert, ordonné à la suite du synode de Twyford en 684, n'avait fait que passer², pour reconstituer à peu près son ancien diocèse.

Mais le caractère de Wilfrid n'était pas conciliant. En 691, il se retrouvait en conflit avec le roi Aldfrid et bientôt après avec le successeur de Théodore à Cantorbéry, Bertwald, élu en 692 ; Wilfrid, ne voulant pas céder sur certains points qu'il considérait comme des droits, aima mieux se retirer en Mercie, où le roi Ethelred, son ami, lui donna le siège de Lichfield à la place de Sexwulf qui venait de mourir ; Aldfrid lui interdit de nouveau le territoire de la Northumbrie³ et Bosa fut rappelé sur le siège d'York, qu'il devait occuper jusqu'à sa mort. Un concile de 702, à Austerfield (limite méridionale du Yorkshire), où Wilfrid fut convoqué moyennant la promesse de recevoir son droit s'il consentait à venir, refusa d'admettre ses explications, présentées, il est vrai, sans aménité⁴ ; et, comme il rejetait l'offre dérisoire du monastère de Ripon, d'où il lui serait défendu de sortir, peu s'en fallut que le roi ne le jetât de nouveau en prison⁵.

RÉHABILITATION DÉFINITIVE ET MORT DE WILFRID

Wilfrid, bien que septuagénaire, n'hésita pas à reprendre le chemin de Rome. Le pape Jean VI le reçut en même temps que des envoyés de l'archevêque Bertwald, qui soutenaient contre lui l'accusation ; Wilfrid se montra d'une déférence parfaite et la justice de sa cause fut entièrement reconnue ; le concile examina l'affaire dans le détail, puisqu'il n'y fallut pas moins de quarante sessions (704) ; Wilfrid fut rétabli dans ses droits, et des lettres écrites en ce sens aux rois Aldfrid et Ethelred, ainsi qu'à l'archevêque de Cantorbéry⁶.

(1) EDDI, *Vita Wilfridi*, XLII-XLIII.

(2) BÈDE, *Hist. eccl.*, IV, XXVII et suiv. Le vénérable Bède, qui a écrit la vie de saint Cuthbert, s'étend aussi, dans sa grande *Histoire*, sur la carrière, les vertus et les miracles de ce personnage. Moine à Melrose, puis à Ripon, ensuite à Lindisfarne, Cuthbert, qui s'était converti à la pratique de la Pâque romaine, avait éprouvé le désir de la vie érémitique ; il y avait près de dix ans qu'il vivait en solitaire dans la petite île de Farne, près de Lindisfarne, quand on vint l'y chercher malgré lui pour l'épiscopat et il se démit aussitôt qu'il le put de son évêché ; son corps fut transporté, aussitôt après sa mort, dans l'église de Lindisfarne, dont il devint le saint protecteur. Wilfrid ne lui succéda pas à proprement parler, car il administra seulement l'évêché en attendant la consécration d'un nouvel évêque, qui fut Eadbert, sacré dès 687.

(3) EDDI, *Vita Wilfridi*, XLIV. Un des points contestés était l'obéissance due aux ordonnances de Théodore : s'étendait-elle jusqu'aux décisions que Wilfrid avait fait juger abusives par le concile romain et fallait-il les préférer aux jugements du pape ? Wilfrid se plaignait aussi qu'on voulût ériger en évêché, pour le soustraire à son obéissance, son monastère de Ripon.

(4) *Duris sermonibus*, reconnaît Eddi.

(5) EDDI, *Vita Wilfridi*, XLV-XLVII ; HADDAN et STUBBS, t. III, p. 251-254.

(6) EDDI, XLVIII-LII (l'auteur parle en témoin oculaire) ; BÈDE, *Hist. eccl.*, V, XIX ; HADDAN et STUBBS, t. III, p. 256-262 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 2142.

Le retour fut difficile, Wilfrid étant tombé malade et ayant été tout près de mourir à Meaux. A son arrivée, un concile fut réuni à son sujet sur les bords de la Nidd, près de Ripon. Tout était changé : l'archevêque était réconcilié avec Wilfrid ; le roi Aldfrid, qui n'avait pas voulu se rendre à la première annonce de la décision romaine, l'avait acceptée sur son lit de mort (705) et sa sœur l'abbesse Elfred de Whitby, qui assistait au concile, déclara que c'était là sa dernière volonté ; le jeune roi Osred et son tuteur Berechfrid la firent leur et l'on s'entendit sur une transaction : Bosa demeura évêque d'York (il devait mourir peu après) et Wilfrid reçut les monastères-évêchés d'Hexham et de Ripon. Le vieux lutteur allait enfin jouir de la paix : il mourut en 709 et fut enseveli à Ripon ¹.

LES SUCCESSIONS DE THÉODORE
A CANTORBÉRY

Théodore de Cantorbéry était mort en 690, à 98 ans, laissant une trace durable dans l'histoire de l'Angleterre, où il fut un initiateur dans l'étude des langues classiques ², et aussi, grâce au *Pénitentiel* mis sous son nom et malgré les défauts reprochés à cette sorte d'ouvrages, dans l'histoire du droit canonique ³. Ses successeurs Britwald (690-731), Tatwin (731-734) ⁴, Nothelm (734-739), ce fut pendant son épiscopat que fut définitivement arrêtée la division entre les diocèses de Lichfield et de Leicester en 737, eurent beaucoup moins d'influence ; Cuthbert (740-758) eut un pontificat plus durable et présida plusieurs conciles, dont l'un au moins est important, le deuxième concile de Cloveshoe, réuni en septembre 747, sur la demande

(1) BÈDE, *Hist. eccl.*, V, XIX ; EDDI, LVIII ; HADDAN et STUBBS, t. III, p. 264 ; MANSI, t. XII, col. 158-174 (réunit les actes des conciles de 702-705 concernant Wilfrid).

(2) Au témoignage de Bède, il avait institué à Cantorbéry, sans doute au monastère de Saint-Pierre, une véritable école, avec l'aide de son compagnon l'abbé Hadrien, celui qui, ayant refusé l'archevêché, l'avait néanmoins accompagné en Angleterre : « Aujourd'hui encore on trouve de leurs disciples qui savent le latin et le grec comme leur langue maternelle » (*Hist. eccl.*, IV, II, 2).

(3) A vrai dire, seul un des petits recueils réunis dans cette compilation, les *Judicia Theodori*, se présente comme une série de décisions remontant à Théodore, puisées à diverses sources et recueillies par son disciple Eoda. Ce sont des catalogues de péchés, avec l'indication précise de la peine expiatoire prévue pour chacun d'eux ; cette pratique disciplinaire semble avoir été particulièrement en honneur dans les monastères d'Irlande et de Grande-Bretagne (le *Pénitentiel* le plus important avec celui de Théodore porte le nom de Cummeán ou Cummián et doit appartenir à la deuxième moitié du VII^e siècle). Si la rigidité des *Pénitentiels* et de leurs tarifs tout faits nous paraît manquer de nuances, on peut cependant découvrir à cette casuistique trop sommaire certains mérites pratiques ; ils ne tardèrent pas à être imités sur le continent et ont exercé une influence sensible sur les collections canoniques postérieures. Voir sur les *Pénitentiels* et particulièrement celui de Théodore : F. W. H. WASSERSCHLEGEN, *Die Bussordnungen der abendländischen Kirche*, 1851 ; H. J. SCHMITZ, *Die Bussbücher und die Bussdiscipline der Kirche*, 1883-1898 ; P.-W. FINSTERWALDEN, *Die Canones Theodori Cantuariensis und ihre Ueberlieferungsformen*, 1929 ; G. LE BRAS, *Judicia Theodori*, dans *Revue hist. de droit français et étranger*, 1931, p. 95 et suiv. ; *Id.*, art. *Pénitentiels* dans *Dict. de Théologie catholique*, t. XII, col. 1160-1179 ; P. FOURNIER et G. LE BRAS, *Histoire des collections canoniques en Occident*, t. I, p. 51 et suiv.

(4) Tatwin, *sacris litteris nobiliter instructus* (BÈDE, *Hist. eccl.*, V, 23), a une place dans l'histoire littéraire grâce à des *Enigmes* en vers, apparentées à celles d'Alchelm et de saint Boniface, et surtout à un traité *De octo partibus orationis* qui tient un bon rang parmi les productions des grammairiens. Cf. M. ROGER, *L'enseignement des lettres classiques d'Ausone à Alcuin*, p. 303, 332-334 ; MANITIUS, *op. cit.*, t. I, p. 203-206.

du pape Zacharie, pour le rétablissement de la discipline¹. Mais durant cette période de l'histoire ecclésiastique d'Angleterre le centre d'intérêt s'est quelque peu déplacé ; ce qui attire surtout l'attention, c'est, avec le développement pris par des fondations monastiques nouvelles, le rôle d'Egbert d'York, au profit de qui fut restaurée en 735 la dignité métropolitaine comme au temps de saint Paulin.

SAINTE BENOIT BISCOP L'animateur insigne de ce renouveau de vie monastique était un ancien *thane* de Northumbrie, Benoit Biscop ou, comme l'appelle Eddi, Baducing, qui en 653, à vingt-cinq ans, avait décidé de renoncer au monde et pris d'abord, en pèlerin, le chemin de Rome, en compagnie de Wilfrid ; il revêtit l'habit monastique dans un deuxième pèlerinage, en 665, sous le pape Vitalien, puis alla passer un certain temps à Lérins, où il fit sa profession et d'où il revint à Rome en 667, lors de la venue de Wighard, que la mort empêcha d'être sacré archevêque de Cantorbéry ; ce fut lui qui servit de guide au nouvel archevêque Théodore quand celui-ci fut envoyé en Angleterre.

Après un troisième voyage (672) pour acheter des livres à Rome et à Vienne, il fonda en Northumbrie une abbaye sur les bords de la Wear, sur un terrain que lui avait donné le roi Egfrid ; ce fut Saint-Pierre de Wearmouth, dont l'église, construite par des ouvriers francs, mais d'après les modèles d'architecture qu'il avait vus à Rome, fut la première en Angleterre dont les fenêtres reçurent des vitrages retenus par des treillis de plomb. L'infatigable voyageur, toujours avide de livres et de reliques, était de nouveau à Rome en 678-679 ; il en rapporta pour son monastère un privilège d'exemption, ratifié à son retour par le roi Egfrid et par un concile de Northumbrie ; et il obtint que l'archichantre Jean, qu'il ramenait en Angleterre pour le règlement des différends ecclésiastiques, vint enseigner à ses moines le chant romain.

L'œuvre ainsi réalisée à Wearmouth produisit sur Egfrid une si heureuse impression qu'il donna à l'abbé un autre terrain, plus au nord, pour y fonder Saint-Paul de Jarrow. Les dernières années de saint Benoit Biscop furent éprouvées par les infirmités, et par les épidémies qui dévastèrent ses fondations ; il mourut le 12 janvier 690 et fut enterré à Wearmouth².

CÉOLFRID ET BÈDE LE VÉNÉRABLE Son successeur Céolfrid (642-716), qui avait été son premier auxiliaire à Jarrow, est resté célèbre non seulement par sa consultation sur

(1) Cloveshoe, probablement l'abbaye d'Abingdon, au sud d'Oxford, ou Cliffs, près de Rochester. Les trente canons de Cloveshoe ont été influencés par ceux du concile franc que venait de tenir saint Boniface, lequel avait écrit à Cuthbert, sur la nécessité de rétablir la discipline, une lettre tout apostolique (M. G. H., *Epistolae*, t. III, p. 349-356). La lettre du pape Zacharie pour le même objet est résumée dans JAFFÉ-WATTENBACH, 2279. Pour les actes du concile de Cloveshoe, voir MANSI, t. XII, col. 395 et suiv. ; HADDAN et STUBBS, t. III, p. 360-383.

(2) BÈDE, *Hist. eccl.*, IV, XVIII ; V, XIX ; *Hist. abbatum*, I-XII, édit. PLUMMER, t. I, p. 364 et

la Pâque et la tonsure des Celtes adressée au roi des Pictes Naiton¹, mais surtout pour avoir envoyé au pape Grégoire II, avec d'autres présents de grand prix, le plus beau des manuscrits de la Vulgate, conservé aujourd'hui à Florence (*Codex Amiatinus*) ; il n'eut pas la joie de le porter lui-même jusqu'à Rome, car il mourut en cours de route, à Langres, le 25 septembre 716 ; lui aussi fut inscrit au catalogue des saints².

Mais son moindre titre de gloire n'est pas d'avoir désigné pour la prêtrise, en 702, un moine de Jarrow qui avait alors près de trente ans, étant né probablement en 673, et qui, amené tout jeune à saint Benoît Biscop, avait été instruit à l'abbaye qu'il ne devait plus quitter jusqu'à sa mort, survenue en 735 : c'était Bède, que ses contemporains admiraient pour sa science universelle autant que pour sa sainteté, et que l'on a si bien pris l'habitude d'appeler « vénérable » que le titre, même après sa canonisation, lui est resté. La riche bibliothèque apportée de Rome et de Gaule par saint Benoît Biscop, la fréquentation d'hommes de mérite qui avaient connu les traditions des Celtes aussi bien que celles des Anglo-Saxons permirent au vénérable Bède d'amasser une somme de savoir aussi admirable, pour l'époque, que sa rare probité intellectuelle³.

L'ŒUVRE DE BÈDE Si précieuse que soit d'ailleurs l'*Histoire ecclésiastique de la nation anglaise* (complétée par l'*Histoire des abbés de Wearmouth et de Jarrow* et la *Vie de saint Cuthbert*), ainsi que la *Chronique* où le savant auteur continua Eusèbe et saint Jérôme⁴, les travaux historiques du vénérable Bède ne constituent qu'une section dans une œuvre immense, véritable encyclopédie : Bède, chargé d'enseigner l'Écriture aux moines des deux abbayes, ne négligeait aucun moyen, fût-il emprunté aux auteurs païens ou aux sciences profanes, de leur en faire mieux entendre le sens (sa connaissance du grec et de bribes de l'hébreu lui permet de corriger les versions en remontant à l'original, ce qui, pour son temps, est un rare modèle de méthode scientifique) ; d'autre

souv. C'est EDDI, *Vita Wilfridi*, III, qui précise que son nom était *Biscop Baducing* ; *Benedictus* est un surnom religieux. On l'honore parfois en Angleterre sous le nom de saint Bennet. Le privilège d'Agathon fut confirmé par Sergius I^{er} et ratifié en 701 par un synode de Northumbrie.

(1) BÈDE, *Hist. eccl.*, V, XXI. Il n'est pas invraisemblable que Bède y ait mis la main, cf. les notes de PLUMMER dans son édition, t. II, p. 332.

(2) Vie anonyme de Cœlfrid publiée par STEVENSON pour *The English Historical Society*, en appendice aux œuvres de Bède (1841), p. 325, 332 ; remerciements du pape Sergius, dans JARRÉ-WATTENBACH, 2138, pour des présents analogues vers 601 ; de Grégoire II, avec un éloge de Cœlfrid adressé à son successeur Hubert en 717, *ibid.*, 2156. Le *Codex Amiatinus I* de Florence a été identifié par J.-B. DE ROSSI, bien que les noms propres de la dédicace aient été grattés et remplacés par d'autres, comme étant le manuscrit précieux offert en présent à saint Pierre, la *Biblia offerenda da Cœlfrido abbate al sepulcro di S. Pietro*, Rome, 1887 ; cf. *Dict. d'archéol. chrét.*, art. CŒLFRID. Inscription commémorant la dédicace de Saint-Paul de Jarrow sous l'abbé Cœlfrid en 685, dans HUBNER, *Inscr. Britanniae christianae*, n° 198, p. 71.

(3) Bède a tracé une esquisse de sa propre biographie et un catalogue de ses ouvrages à la fin de l'*Histoire ecclésiastique*, V, XXIV. Bède traduisait en anglo-saxon l'Évangile de saint Jean quand il mourut, le 27 mai 735 ; son travail se trouva arrêté au chapitre VI, verset 9 ; voir sur sa mort la belle lettre de l'abbé Cuthbert à Cuthwin, *De obitu Bedae*, édit. PLUMMER, t. I, p. CLXII.

(4) Sur le *Martyrologe* de Bède et les qualités qui le rendent digne de son « génie tout à la fois très pieux et très pondéré », cf. Dom QUENTIN, *Les Martyrologes historiques*, Paris, 1908, p. 17-119.

part, consulté de partout, il doit répondre aux questions les plus diverses, sur le tonnerre aussi bien que sur la date de Pâques ou sur l'interprétation d'un texte sacré. De là l'étonnante diversité de ses ouvrages, où l'originalité fait souvent défaut, mais dont le souci d'exactitude et la conscience professionnelle sont dignes du plus grand respect.

Il a touché ainsi aux études grammaticales, avec ses traités *De la métrique* (un des plus remarquables du moyen âge), *Des figures et des tropes*, *De l'orthographe* ; aux mathématiques et aux sciences physiques, avec son traité *De natura rerum* et les travaux de chronologie théorique, *De temporibus liber*, *De ratione temporum*, dont la *Chronique* est l'appendice et comme l'application ; aux sciences exégétiques, par ses nombreux commentaires des livres saints ou le petit ouvrage sur le pays biblique, *Liber de locis sanctis*, qu'il composa d'après le voyage d'Adamnan ; à la poésie même, car il avait composé des hymnes, des épigrammes, et la critique reconnaît pour lui appartenir un assez long poème sur le jugement dernier, *De die judicii*¹. La préoccupation d'être utile, sans donner d'entorse à la vérité, ne le quitte pas dans ses ouvrages de science ; ce souci d'édifier a reçu de la liturgie sa consécration par l'abondant usage qu'elle a fait, dans les lectures du bréviaire, des *Homélies* de Bède sur l'Évangile. A ce véritable savant, la fréquentation des écrivains classiques avait donné le sens de la précision, de la clarté, de la mesure. Aussi fut-il salué comme un maître par ses contemporains² et la postérité a ratifié ce jugement³, tandis que l'Église Romaine, sous Léon XIII (1899), a reconnu la pureté de son orthodoxie en lui conférant le titre de docteur.

EGBERT D'YORK Ce grand travailleur fut, de son cloître, l'animateur de l'école d'York, fondée par son élève Egbert, dont Alcuin devait, sous Charlemagne, faire hériter les écoles de France.

Egbert, qui était apparenté aux rois de Northumbrie, avait fait le voyage de Rome, où il avait été ordonné diacre ; élevé en 732 à l'évêché d'York, il reçut de Bède, en souvenir du temps qu'ils avaient ensemble consacré à l'étude, une lettre où le vieux moine, près de mourir, lui adressait les exhortations les plus touchantes, non seulement pour sa sanctification personnelle, mais pour l'extension du christianisme par une évangélisation méthodique et pleine de zèle : il fallait multiplier les prêtres pour

(1) Ce poème a été parfois attribué à Paschase Radbert, mais L. TRAUBE a établi qu'il est bien l'œuvre de Bède (*Poetae latini medii aevi*, t. III, p. 42, 46-50, notes) ; il a été traduit en anglo-saxon sous le titre *Domes daege* (édit. LUMBY, dans *Early English Text Society*, t. LXXV, 1876). Bède lui-même, initié à la poésie anglo-saxonne, *ut erat doctus in nostris carminibus*, récita sur son lit de mort des vers en cette langue (lettre citée de Cuthbert sur la mort de Bède). — Les œuvres complètes de Bède sont éditées dans la *Patrologie latine* de Migne, XC-XCV ; sur l'édition C. PLUMMER des œuvres historiques, de beaucoup la meilleure, voir l'introduction bibliographique.

(2) Lettres de l'abbé Cuthbert de Jarrow, *Epistolae*, t. III, p. 406 ; de l'évêque Lull, *ibid.*, p. 414-415 ; de saint Boniface, *ibid.*, p. 347-348.

(3) Voir par exemple M. ROGER, *L'enseignement des lettres classiques d'Ausone à Alcuin*, p. 304-310, 363-390 ; MANITIUS, *Geschichte der lateinischen Literatur des Mittelalters*, t. 1, p. 70-87.

atteindre les campagnes jusque-là négligées, traduire du latin en saxon le symbole et l'oraison dominicale pour les rendre familiers aux plus rustiques, et réorganiser la hiérarchie en revenant à l'idée de saint Grégoire, qui voulait une province ecclésiastique dans le nord, avec York pour métropole ; pour créer de nouveaux évêchés, les monastères pourraient servir de points d'appui, à condition d'y restaurer la discipline¹.

Egbert entendit cette leçon ; le pallium qu'il reçut en 735, avec l'autorité de métropolitain, fit de lui l'égal hiérarchique de Cuthbert de Cantorbéry et bientôt le personnage le plus en vue de l'Angleterre ; l'œuvre liturgique et canonique à laquelle il a attaché son nom² montre assez quel heureux usage il fit de ces prérogatives ; Bède en aurait été réjoui, comme de la fondation de l'école d'York, où l'on a pu voir la première esquisse d'une Université en Angleterre³.

Quand Egbert mourut, en 766, deux ans avant son frère, le roi Edbert, qui l'avait fortement aidé et qui, en 757, avait renoncé à la couronne pour ne plus penser qu'à son salut, il laissait l'Église d'Angleterre solidement organisée. Malheureusement les invasions danoises allaient, un siècle plus tard, arrêter un développement qu'Alfred le Grand aurait beaucoup de peine à remettre en train, avant que des invasions nouvelles ne bouleversent une fois de plus la physionomie de la grande île⁴.

(1) La lettre est datée du 5 novembre 734 ; édit. PLUMMER, t. I, p. 405-423.

(2) Les œuvres d'Egbert sont toutes d'ordre pratique. On a sous son nom : un *Bref dialogue de l'institution ecclésiastique*, traitant par demandes et réponses des questions de discipline et reproduit, à ce titre, dans les collections conciliaires ; un *Pénitentiel* qui a été reproduit dans les manuscrits sous diverses formes (il est parfois question de *Confessionale*, ou d'extraits sous le titre *De remediis peccatorum* ; c'est le texte publié par HADDAN et STUBBS, t. III, p. 416-431, qui semble être d'Egbert, au jugement de P. FOURNIER et G. LE BRAS, *Hist. des collections canoniques en Occident*, t. I, p. 88 ; celui que donne WASSENSCHLEBEN, *Die Bussordnungen der abendländischen Kirche*, p. 231-247, représente une recension différente, cf. Th. POLLOCK OACKLEY, *English penitential discipline and anglo-saxon law in their joint influence*, 1923, p. 121 et suiv.) ; mais surtout le *Pontifical*. Cet important recueil liturgique, le plus ancien *ordo* anglais, mais probablement aussi le plus ancien du monde (au jugement de W. MASKELL, *Monumenta ritualia Ecclesiae Anglicanae*, Oxford, 1888, t. II, p. 77), peut lui être attribué en sécurité, au moins pour la substance ; il contient les prières de l'évêque pour les ordinations, la dédicace des églises, le sacre des rois (le rituel actuellement suivi en Angleterre pour cette cérémonie s'en inspire encore), la bénédiction des abbés, des abbesses, des moniales..., avec diverses bénédictions réservées à l'évêque, d'après le rite gallican usité en Angleterre, au moment de la communion ; pour le reste, le fond de cette liturgie est la liturgie romaine, celle qu'avaient apportée dans l'île les premiers convertisseurs. La meilleure édition est celle de W. GRENWELL dans la collection de la *Surtees Society*, t. XXVII, 1853 (édition soignée, manquant de commentaires ; tables insuffisantes). Cf. Dom CABROL, art. *Egbert (Pontifical d')*, dans *Dict. d'archéologie chrétienne*, t. IV, col. 2211-2220.

(3) M. ROGER (*L'Enseignement des lettres classiques d'Ausone à Alcuin*, p. 313-315) conteste à Egbert la fondation de l'école, parce que ses prédécesseurs, formés par Théodore de Tarse, ont dû faire pratiquer déjà autour d'eux les arts libéraux (cf., sur l'évêque Jean de Beverley, BÈDE, *Hist. eccl.*, V, vi). Mais l'action d'Egbert, fondateur ou non, donna l'essor décisif à l'école, pour la direction de laquelle il s'associa son parent Aelbert, qui devait lui succéder en 766 comme archevêque et qui fut le maître d'Alcuin.

(4) Sur la vie d'Egbert, voir, outre la *Chronique anglo-saxonne*, ALCUIN, *De sanctis Eborac. ecclesiae*, v. 1247-1256, édit. DUEMMLER, *Poetae latini medii aevi*, t. I, p. 197 ; *Vita Alcuini*, dans M. G. H., SS., t. XV, p. 186.

CHAPITRE XI

L'ÉGLISE FRANQUE SOUS LES MÉROVINGIENS¹

Depuis que la conversion de Clovis avait préparé la victoire du catholicisme dans l'Occident barbare, qui jusque-là semblait voué à l'hérésie arienne, et que l'activité doctrinale et disciplinaire de saint Césaire d'Arles, couronnée en 529 par les canons du concile d'Orange, avait donné à l'Église des Gaules sa physionomie bien à elle, on peut dire que les

(1) BIBLIOGRAPHIE. — I. SOURCES. — Les sources narratives de l'histoire mérovingienne, *Historia Francorum* de GRÉGOIRE DE TOURS, chroniques qui la continuent, vies de saints, ont été rassemblées en éditions critiques, avec des introductions riches de faits et des commentaires (parfois trop sévères pour les hagiographes; qui méritent quelquefois, mais moins souvent qu'on ne l'affirme, d'être qualifiés de *nebulones*), dans une série spéciale des *Monumenta Germaniae historica*, les *Scriptores rerum merovingicarum*, Hanovre, 1884-1920, par MM. ARNDT (*Historia Francorum*), Bruno KAUSCH (Pseudo-Frédégaire et autres chroniqueurs, Vies de saints) et W. LEVISON (adjoint à M. Krusch pour les vies de saints des derniers volumes); beaucoup d'études préparatoires ont paru dans la revue de la Société qui publie les *Monumenta: Archiv* (depuis 1876, *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere Deutsche Geschichtskunde*, 1820 et suiv., ou dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte*, Göttingen, 1862 et suiv. D'autres séries des M. G. H. contiennent des textes importants, les *Auctores antiquissimi* (FORTUNAT, édit. LEO et KAUSCH, Berlin, 1881-1886; *Chronica minora*, t. IX, XI, XIII, édit. MOMMSEN), les *Scriptores rerum langobardicarum et italicarum* (PAUL DIACRE, *Historia Langobardorum*, édit. WAITZ, 1878); plusieurs de ceux qui avaient paru dans l'ancienne série in-folio des *Scriptores* ont été repris en éditions meilleures dans la série in-8° des *Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum*. Autres éditions de GRÉGOIRE DE TOURS: par le bénédictin mauriste Thierry RUINART, avec notes encore utiles, Paris, 1699 (avec Frédégaire), 4 vol., reproduite dans la *Patrologie latine* de MIGNÉ, LXXI; par J. GUADET et N. R. TARANNE (*Historia Francorum*) pour la Société de l'Histoire de France, 1836-1841, avec traduction française; par H. OMONT et G. COLLON (édition « diplomatique » de l'*Historia Francorum* d'après les manuscrits de Corbie et de Bruxelles), 2 vol., Paris, 1886-1893; nouv. édit. en un vol. par R. BOURGARDIN, Paris, 1913; par H. BORDIER (*Les Livres des Miracles*) pour la Société de l'Histoire de France, avec traduction française, 4 vol., Paris, 1857-1864; traduction seule de l'*Histoire ecclésiastique des Francs*, par H. BORDIER, 2 vol., Paris, 1859-1862 (avec introduction et notes, et résumé des autres ouvrages); par F. GUIZOT, 2^e édit., Paris, 1861 (augmentée de la *Géographie de Grégoire de Tours et de Frédégaire* par Alfred JACOBS, voir ci-dessous). — Avant les M. G. H., nombre de textes avaient été rassemblés dans le *Recueil des Historiens des Gaules et de la France* par dom BOUQUET et ses continuateurs, 24 vol. in-folio, Paris, 1738-1904. D'autres, auxquels nous renverrons en leur lieu, ont trouvé place dans les publications de la *Société de l'Histoire de France*, depuis 1835, et dans la *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire* (« Coll. Picard » ou du Cercle Saint-Simon), depuis 1886. — Pour les sources narratives concernant le Saint-Siège et touchant par certaines parties à l'histoire de la Gaule franque (*Liber pontificalis*), voir l'introduction générale. Les textes byzantins à utiliser pour ce chapitre sont rassemblés par E. COUGNY, *Extraits des auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules* (texte et traduction), t. V, Paris, 1886 (Société de l'Histoire de France). Sources diplomatiques. Sur les *Diplomata* de PERTZ (Hanovre, 1872) et l'édition LAUEN et SAMARAN des *Diplômes originaux des Mérovingiens* (Paris, 1908), voir la Bibliographie générale; de même pour les lettres des papes (JAFFÉ-WATTENBACH, *Regesta Pontificum Romanorum*, 2^e édit., 1881). Pour les actes des conciles de cette période, on utilisera l'édition de MAASSEN, *Concilia aevi merovingici* (M. G. H., *Legum sectio III*, t. I), Hanovre, 1883, qui aurait besoin d'être mise au point, mais qui marque un progrès considérable sur le recueil de MANSI (voir Bibliographie générale, ainsi que pour l'*Histoire des Conciles* d'HEFELE-LECLERCQ). On trouve des textes importants dans les recueils de *formules*, édit. E. DE ROZIÈRE ou K. ZEUMER (*ibid.*). Les lettres conservées

fluctuations de l'ère mérovingienne, si elles ont enrichi sa chronique d'événements sombres ou heureux, n'ont pas modifié sensiblement la courbe de son destin.

de cette période ont été éditées dans les M. G. H., *Epistolae*, t. III, édit. DUEMMLER, ARNDT, GUNDLACH, Berlin, 1892.

Sources épigraphiques : les inscriptions chrétiennes de la Gaule, mêlées aux inscriptions non chrétiennes dans le *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XII et XIII et dans les *Inscriptiones Graecae*, t. XIV (KAIBEL), tandis qu'elles sont mêlées aux inscriptions chrétiennes d'autres pays dans E. DIEHL, *Inscriptiones Latinae Christianae ceterae*, Berlin, 1924-1931, ont été publiées à part et commentées par Edmond LE BLANT, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIII^e siècle*, Paris, 1856-1864; *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*, Paris, 1892. Le *Manuel d'épigraphie chrétienne*, publié par LE BLANT en 1869, est fait presque entièrement d'extraits de ses introductions et commentaires; renouvelé en 1890 par *L'épigraphie chrétienne en Gaule et dans l'Afrique romaine* (Instructions du Comité des travaux historiques); voir aussi R. AIGRAIN, *Comment utiliser pour l'histoire les inscriptions chrétiennes* [de Gaule], dans *Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale* (publication de la *Société d'histoire ecclésiastique de la France*), t. II, Paris, 1934, p. 13-76. Le recueil de F. DE GUILHERMY et R. DE LASTEYRIE, *Inscriptions de la France du V^e au XVIII^e siècle* (Coll. des *Documents inédits*), 5 vol., Paris, 1873-1883, n'ajoute rien d'important pour l'époque qui nous occupe. Mais on aura intérêt à suivre les publications d'inscriptions récemment découvertes dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques* (depuis 1883; table de 1883 à 1915, Paris, 1923) ou dans l'*Année épigraphique* de CAGNAT, MERLIN et GAGÉ (depuis 1888).

On trouvera la bibliographie détaillée des sources dans A. MOLINIER, *Les sources de l'histoire de France*, 1^{re} partie, t. I, Paris, 1901; G. MONOD, *Études critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne* (dans *Bibliothèque de l'École des Hautes Études*, fasc. 8, 63), Paris, 1872, 1885, et *Bibliographie de l'histoire de France*, Paris, 1889; A. POTTHAST, *Bibliotheca historica medii aevi*, Berlin, 2^e édit., 1896; F. C. DAHLMANN et G. WAITZ, *Quellenkunde der deutschen Geschichte*, 7^e édit., Leipzig, 1906; W. WATTENBACH, *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter*, édit. E. DUEMMLER et L. TRAUBE, Stuttgart et Berlin, 1904.

II. TRAVAUX. — L. DUCHESNE, *L'Église au VI^e siècle*, Paris, 1925, chap. XIII, *L'Église dans la Gaule franque au VI^e siècle*, p. 500-550; *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, 3 vol., Paris, 1907-1915; A. HAUCK, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. I, 4^e édition, Leipzig, 1914 (capital); *Die Bischofswahlen unter den Merovingern*, Erlangen, 1883; DUFOURCO, *Histoire ancienne de l'Église*, t. V, *Le christianisme et les barbares*, 6^e édit., Paris, 1931, p. 1-182 (embrasse les v^e-vii^e siècles); H. VON SCHUBERT, *Geschichte der christlichen Kirche im Frühmittelalter*, Tubingue, 1921, p. 146-172, 256-263; E. CASPAR, *Geschichte des Papsttums*, t. II, Tubingue, 1933; F. X. SEFFELT, *Das Papsttum im Frühmittelalter*, p. 99-137; G. SCHNUEERER, *L'Église et la civilisation au moyen âge*, trad. française CASTELLA-BURGARD, t. I, Paris, 1933, p. 254-364; II. LECLERCQ, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, art. *France*, t. V, col. 2116-2575, et *Gallicane (Église)*, t. VI, col. 310-473; A.-M. JACQUIN, *Histoire de l'Église*, t. II, p. 323 et suiv., 515 et suiv.; Dom Ch. POULTER, *Histoire du christianisme*, t. I, p. 667-734; M. VAES, *La papauté et l'Église franque à l'époque de saint Grégoire le Grand*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. VI, 1905, p. 537-556, 755-784; E. VACANDARD, *Vie de saint Ouen, étude d'histoire mérovingienne*, Paris, 1907; *Les élections épiscopales sous les Mérovingiens*, dans *Études de critique et d'histoire religieuse*, t. I, Paris, 1905, p. 123-137; P. CLOCHÉ, *Les élections épiscopales sous les Mérovingiens*, dans *Le Moyen Âge*, II^e série, t. XXVI, 1925, p. 203-254; A. MARIGNAN, *Études sur la civilisation française*, t. I, *La société mérovingienne*; t. II, *Le culte des saints sous les Mérovingiens*, Paris, 1899 (n'est pas toujours sûr); A. BERNOULLI, *Die Heiligen der Merowinger*, Tubingue, 1900; E. DE MOREAU, *Saint Amand, apôtre de la Belgique et du Nord de la France*, Louvain, 1927; L. VAN DER ESSEN, *Étude critique et littéraire sur les Vies des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique*, Louvain-Paris, 1907; LOENING, *Geschichte des deutschen Kirchenrechts*, t. II, Strasbourg, 1878 (encore indispensable, bien qu'il ait vieilli); WEYL, *Das fränkische Staatskirchenrecht zur Zeit der Merowinger*, Bresslau, 1888; Carlo DE CLERCO, *La législation religieuse franque de Clovis à Charlemagne*, Louvain-Paris, 1936 (excellent). Sur saint Boniface, voir chap. xv.

L'histoire ecclésiastique, pour cette période encore plus que pour d'autres, est mêlée si étroitement à l'histoire générale que l'on devra se reporter aussi aux ouvrages d'histoire qui ne sont pas spécialement consacrés à l'Église et qui lui réservent pourtant, par la force des choses, une large place dans leur exposé. C. BAYER, C. PFISTER, A. KLEINCLAUSZ, dans LAVISSE, *Histoire de France*, t. II, 1, p. 117-279; *The Cambridge Mediaeval History*, t. II, chap. IV, v (C. PFISTER), XVIII (G. I. BURN), p. 109-158, 575-594; A. FLICHE, *La chrétienté médiévale*, dans CAVAGNAC, *Histoire du monde*, t. VII, 2, p. 61 et suiv.; F. LOT, *La fin du monde antique et le début du moyen âge*, Paris, 1927, p. 375-464; F. LOT, C. PFISTER, F. L. GANSHOF, dans *Histoire générale sous la direction de G. GLÖTZ, Histoire du moyen âge*, t. I, Paris, 1928 et suiv., p. 197-203, 254-416; L. HALBEIN, *Les Barbares*, dans HATPHEN et SAGNAC, *Peuples et civilisations*, t. V, Paris, 1926, p. 197-207; M. PROU,

§ 1. — Les rois mérovingiens et l'Église jusqu'en 639.

LES FILS DE CLOVIS
ET LE PARTAGE DE 511

Les quatre fils que laissait Clovis quand il mourut en 511 se partagèrent le royaume, selon les idées germaniques, comme ils l'eussent fait d'un domaine de famille, et sans que la portion de territoire attribuée à chacun d'eux fût d'un seul tenant ; ainsi Thierry, qui régnait sur l'ancien pays des Francs Ripuaires, de la Champagne au Rhin et au Main, reçut en même temps l'Auvergne, qu'il avait conquise dans la campagne de 507 contre les Wisigoths ; sa capitale, ou plus justement sa résidence principale, était à Reims, non loin de celles de ses frères, Clodomir s'étant établi à Orléans, d'où il dominait jusqu'à Chartres, Sens et Poitiers ; Childebart à Paris, son royaume s'étendant jusqu'à Bourges et de la Somme à la Bretagne ; Clotaire à Soissons, gouvernant le pays entre la Somme et la Meuse¹.

Ce rapprochement devait permettre aux rois de se concerter ; en fait, ils étaient plutôt portés à se combattre ; les églises, à l'occasion, pâtiraient des chocs entre ces frères ennemis, tandis que l'irrégularité des circonscriptions compliquerait les convocations aux conciles provinciaux, dans les moments où les souverains ne s'entendaient pas ; ainsi cette géographie politique assez mouvante produira des conséquences inattendues jusque dans l'ordre ecclésiastique.

LA FIN DU ROYAUME BURGONDE

La première de ces variations eut pour cause la suite de campagnes qui, de 523 à 534, amena la disparition du royaume burgonde et l'an-

La Gaule mérovingienne, Paris, 1897 ; *Les monnaies mérovingiennes*, Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque Nationale, Paris, 1892 ; G. GOYAU, *Histoire religieuse*, dans HANOTAUX, *Histoire de la nation française*, t. VI, Paris, 1922, p. 77-120 ; CHAUME, *Les Origines du duché de Bourgogne*, t. I, 1925 ; P.-E. MARTIN, *Études critiques sur la Suisse à l'époque mérovingienne*, Genève et Paris, 1910 ; F. DARN, *Die Könige der Germanen*, t. VII, Würzburg, 2^e édit., 1885-1901 ; GUTSCHE et SCHULZE, *Deutsche Geschichte von der Urzeit bis zu den Karolingern*, Leipzig, 1894-1896 ; G. RICHTER, *Annalen des fränkischen Reichs im Zeitalter der Merovinger*, Halle, 1873 ; J. W. LOEBEL, *Gregor von Tours und seine Zeit*, 2^e édit., Leipzig, 1869 ; J. H. ALBERS, *König Dagobert in Geschichte, Legende und Sage*, Worms, 1894 ; R. BARROUX, *Dagobert, roi des Francs*, Paris, 1938 ; A. DICOT, *Histoire du royaume d'Austrasie*, 4 vol., Nancy, 1863 ; G. KURTH, *Histoire politique des Mérovingiens*, Paris, 1893 (une thèse très contestée d'histoire littéraire n'empêche pas cet ouvrage de contenir beaucoup de renseignements valables) ; *Sainte Clotilde*, Paris, 1897 ; *Études franques*, 2 vol., Paris, 1919 ; T. BREYER, *Jahrbücher des fränkischen Reichs*, 714-741, Leipzig, 1869 ; H. E. BONNELL, *Die Anfänge des Karolingischen Hauses*, Berlin, 1863.

Sur les institutions : FUSTEL DE COULANGES, *La monarchie franque ; L'alleu et le domaine rural pendant l'époque mérovingienne ; Les origines du système féodal ; Les transformations de la royauté pendant l'époque carolingienne*, Paris, 1888 et suiv. ; H. BRUNNER, *Deutsche Rechtsgeschichte*, t. II, 2^e édit. par Cl. von SCHWERIN, Leipzig, 1927 ; TARDIF, *Études sur les institutions politiques et administratives de la France, Période mérovingienne*, Paris, 1881 ; P. VIOLLET, *Histoire des institutions politiques et administratives de la France*, t. I, Paris, 1890 ; E. CHÉNON, *Histoire générale du droit français public et privé*, t. I, Paris, 1921, et les ouvrages similaires d'ESMEIN, DECLAREUIL.

Sur la géographie : A. JACOBS, *Géographie de Grégoire de Tours*, Paris, 1858 ; A. LONGNON, *Géographie de la Gaule au VI^e siècle*, Paris, 1878 ; *Atlas historique de la France*, Paris, 1885-1889.

(1) Ils s'étaient en outre partagé l'Aquitaine — sans que nous sachions comment — ce qui donnait à chacun des territoires fort éloignés de son royaume principal. Cf. A. LONGNON, *op. cit.*, et la carte du même dans l'*Atlas historique* de SCHRAEDER, n^o 17.

nexion de son territoire au pays franc. La Bourgondie avait pour roi, depuis 516, le catholique Sigismond, gendre du roi ostrogoth Théodoric ; le meurtre de son fils Sigéric ayant détaché de lui son puissant beau-père, malgré l'éclatant repentir du roi meurtrier, l'heure parut opportune aux fils de Clovis pour s'agrandir aux dépens du royaume voisin. En 523, Sigismond, écrasé, dut s'enfuir ; Clodomir s'empara de sa personne et le fit précipiter dans un puits¹, malgré les conseils de l'abbé saint Avit de Micy, à la nouvelle qu'un frère de Sigismond, Godomar, prenait la tête des Burgondes. En 524, la campagne de Vézeronce, où périt Clodomir², ne fut pas décisive ; la conquête ne fut achevée qu'en 534 ; Thierry étant mort, ce fut son fils Théodebert qui reçut sa part³.

Du royaume burgonde le nom seul subsista pour désigner la partie du royaume franc qui comprend le sud-est de la Gaule. Les Francs étaient aussi entrés en possession du territoire entre la Drôme et la Durance, occupé en 523 par les Ostrogoths et rétrocédé aux Burgondes vers 530 par Amalasonthe ; quand Vitigès, en 537, leur abandonna le reste de la Provence, leur ouvrant par Marseille une porte sur la Méditerranée⁴, les rois francs, avec leur habituel dédain de la continuité géographique, se partagèrent aussi cette conquête pacifique.

CONSÉQUENCES ECCLÉSIASTIQUES

Le contre-coup de ces bouleversements territoriaux se fit tout de suite sentir dans la géographie ecclésiastique. Quand les Ostrogoths, en 523, avaient obtenu les cités provençales au nord de la Durance, sauf Die et Viviers, ces deux diocèses, jusque-là dépendants de la métropole d'Arles, passèrent à celle de Vienne, tandis que les autres, détachés en fait de la province de Vienne, envoyaient leurs évêques aux conciles réunis par saint Césaire à Arles, à Carpentras, à Marseille, de 524 à 533. Mais, en cette année 533, au concile franc convoqué à Orléans par les trois rois assiste le métropolitain de Vienne, avec l'évêque d'Autun ; en 535, au concile de Clermont, l'évêque de Viviers, cité située jusque-là en territoire burgonde, siège avec ceux de l'Auvergne austrasienne, à laquelle sa ville épiscopale vient d'être rattachée.

(1) *Hist. Franc.*, III, vi ; *AGATHIAS, Historiae*, I, III. Il existe une *Passio sancti Sigismundi* composée au VIII^e siècle, sur des données souvent incontrôlables, par un moine d'Agaune et publiée par KRUSCH dans *Script. rerum merov.*, t. II, p. 333-340. Sigismond, en effet, malgré son crime, fut honoré comme saint à cause de sa pénitence et de ce que l'on considéra comme son martyre : son tombeau, près de Saint-Péray-la-Colombe (Loiret), devint un lieu de pèlerinage.

(2) On sait comment le plus jeune fils de Clodomir, Clodoald (Cloud), échappa au massacre où ses oncles Clotaire et Childébert avaient compté le joindre à ses frères ; le récit de cette tragédie de famille était déjà romancé au temps de Grégoire de Tours ; cf. *Hist. Franc.*, III, xviii. Cloud se fit moine à Nogent, aujourd'hui Saint-Cloud ; sa vie, composée alors que le monastère et la localité de Nogent avaient déjà changé de nom, soit après 811, a été éditée par P. KRUSCH dans *Script. rerum merov.*, t. II p. 350-357 ; on ne peut y voir avec MONOD, *Études critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne*, t. I, p. 82, une pièce contemporaine dont Grégoire se serait servi.

(3) MARIUS d'AVENCHES, *Chron.*, dans MOMMSEN, *Chron. minora*, t. II, p. 235.

(4) CASSIODORE, *Variarum*, XI, 1, 13 ; PROCOPE, *Hist.*, I, XIII. La cession fut ratifiée, après l'effort tenté du royaume ostrogoth, par Justinien.

Au concile d'Orléans de 538 sont représentées plusieurs des anciennes cités burgondes ; celles de Provence que vient de céder Vitigès n'y ont pas encore de délégués, mais les évêques de Toulon et d'Aix (saint Césaire était trop vieux pour se déplacer si loin) signent le concile national tenu aussi à Orléans en 541, et le successeur de saint Césaire, Aurélien, assistera en personne à celui de 549¹.

LES FRANCS EN THURINGE ET EN BAVIÈRE Les fils de Clovis ne perdaient pas une occasion d'étendre leurs possessions et leur influence au delà des limites de l'ancienne Gaule. En 531, les divisions intestines de la Thuringe permirent à Thierry et à Clotaire de prendre pied dans ce pays, que délimitaient le Hartz, la Werra, le Thüringerwald et la Saale. Parmi les captifs faits au cours de cette expédition figuraient les enfants de Berthaire, frère du roi vaincu Hermanfried, qui étaient élevés à la cour de leur oncle ; la fille de Berthaire, Radegonde, échut, non sans vives discussions, dans la part de butin de Clotaire, qui devait, quelques années plus tard, l'épouser, malgré les répugnances de la princesse captive².

L'influence franque dans les pays germaniques s'étendait vers le sud jusqu'en Bavière, dont le duc Garibald reçut de Clotaire pour femme Vuldetrade, veuve du petit-fils de Thierry, Théodebald³, et au nord jusqu'au Jutland (Chersonèse cimbrique), où le peuple des *Eucii* (*Euthiones*) est mentionné par Fortunat, ainsi que les Danois, parmi les vassaux de Chilpéric et déjà de Clotaire⁴. Inutile d'insister sur les facilités que cette expansion devait assurer à l'évangélisation ultérieure.

CLOTAIRE SEUL ROI. SAINTE RADEGONDE En 558, à la mort de Childebert, Clotaire reconstitua l'unité du royaume de Clovis, accru des conquêtes de ses fils. Il a laissé dans l'histoire le souvenir d'un prince luxurieux et violent, mais capable de revenir sur une inspiration funeste : c'est ainsi qu'ayant décidé de prélever pour les besoins du fisc le tiers des revenus des églises, il renonça au projet sur la seule protestation de l'évêque de Tours Injuriosus, qui le menaça d'un prompt châtement s'il touchait au bien des pauvres⁵.

(1) C. DE CLERCO, *La législation religieuse franque de Clovis à Charlemagne*, p. 14, 18, 20, 27, 31 ; G. DE MANTEYER, *La Provence du I^{er} au XII^e siècle*, p. 22 et suiv. Sur cette histoire de la disparition du royaume burgonde, voir CHAUME, *Origines du duché de Bourgogne*, t. I ; P.-E. MARTIN, *Études critiques sur la Suisse à l'époque mérovingienne*, p. 73 et suiv. ; A. COVILLE, *Recherches sur l'histoire de Lyon du V^e au IX^e siècle*, p. 230 et suiv.

(2) *Hist. Franc.*, III, IV, VII-VIII ; FORTUNAT, *Carm.*, Append. 1 (c'est le poème *De excidio Thuringiae*, où Fortunat traduit les sentiments de Radegonde au souvenir du désastre de sa patrie). Cf. R. AIGRAIN, *Sainte Radegonde*, Paris, 1918, p. 10-21 ; LOMENZ, *Die thüringische Katastrophe vom Jahre 531*, Jéna, 1891 ; PELKA, *Studien zur Geschichte des Untergangs des thüring. Königreichs*, 1903.

(3) *Hist. Franc.*, IV, IX.

(4) FORTUNAT, *Carm.*, IX, 3, 73-74. Sur l'identification de ces *Eucii*, cf. ZEUGS, *Die Deutschen und die Nachbarstämme*, p. 146, 501 ; F. LOR, dans *Revue historique*, t. CXIX, 1915.

(5) *Hist. Franc.*, IV, II.

Ce roi sans délicatesse qui du christianisme ne comprenait guère que la peur de l'enfer avait épousé la femme la plus parfaite de son temps, la princesse Radegonde, sa captive de 531, âme d'élite qui, montée malgré elle sur le trône, menait à la cour la vie d'une religieuse, sans méconnaître ses devoirs de souveraine¹. Elle avait un frère, fait prisonnier en même temps qu'elle et demeuré près d'elle dans la villa royale ; Clotaire, sans doute vers le moment où la Thuringe se souleva (555-556), le fit assassiner brutalement ; Radegonde alors demanda et obtint la permission de quitter la cour² ; ayant par son ascendant moral presque forcé l'évêque saint Médard de Noyon à lui donner le voile³, elle se retira en Poitou, dans sa villa de Saix, puis, dès qu'en fut achevée la construction, dans son monastère de Notre-Dame, à Poitiers⁴, où elle donna l'exemple d'une haute vertu. L'apport d'une relique de la vraie Croix, qu'elle envoya chercher en Orient auprès de l'empereur Justin II, fit changer le nom du monastère en celui de Sainte-Croix⁵. La fondatrice, qui par humilité n'avait pas voulu être abbesse, intervenait par ses missions et ses prières auprès des rois francs, qui la vénéraient, et les détournait des guerres fratricides en invoquant le salut de la patrie⁶. La venue à Poitiers du poète Fortunat, qui s'y fixa par amitié pour Radegonde et pour l'abbesse Agnès, fit de Sainte-Croix le centre de la culture latine, ou de ce qui en survivait, au VI^e siècle ; la reine-moniale conciliait à merveille ces jeux de l'esprit avec la sainteté la plus austère. Elle mourut le 13 août 587⁷, laissant dans l'histoire de cette triste époque un rayon d'exquise douceur.

LES FILS DE CLOTAIRE ET L'ÉGLISE.
CARIBERT

A cette date, il y avait plus d'un quart de siècle que Clotaire était mort (fin de 561)⁸. Après lui, le royaume franc fut de nouveau partagé entre ses fils Caribert, Gontran, Sigebert et Chilpéric.

(1) FORTUNAT, *Vita Radegundis*, v ; BAUDONIVIE, *Vita Radegundis*, I-II. Radegonde avait été légitimement épousée après la mort d'Ingonde ; cf. les protestations des leudes à Noyon dans FORTUNAT, *ibid.*, XII.

(2) *Hist. Franc.*, III, VII ; FORTUNAT, *Vita Radeg.*, XII.

(3) FORTUNAT, *Vita Radeg.*, XII ; BAUDONIVIE, *Vita Radeg.*, IV.

(4) BAUDONIVIE, *Vita Radeg.*, V, VII.

(5) *Hist. Franc.*, IX, XI ; *De gloria martyrum*, IV-V ; BAUDONIVIE, *Vita Radeg.*, XVI (on voit dans le chap. XIV de la même biographie que ce zèle pour l'acquisition des reliques était habituel chez Radegonde). Ce fut à l'occasion de l'entrée des reliques de la Croix à Poitiers, présidée par saint Euphrone de Tours (l'évêque de Poitiers Marovée, mal disposé pour le monastère, s'était dérobé), que Fortunat composa les hymnes encore en usage dans l'église pour les fêtes de la Croix et le temps de la Passion, *Vexilla Regis prodeunt* et *Pange lingua gloriosi* (cette dernière n'a aucune chance d'être due, comme on l'a dit parfois, à Claudien Mamert).

(6) BAUDONIVIE, *Vita Radeg.*, X : *semper de pace sollicita, de salute patriae curiosa* (le mot *patria* revient avec insistance dans ce chapitre) ; cf. la requête à Sigebert pour qu'il appuie la demande de la relique de la Croix à Constantinople, *pro totius patriae salute*.

(7) Récit émouvant de sa mort et de ses funérailles, présidées par Grégoire de Tours, dans le *De gloria confessorum* de ce dernier, CIV (dans les anciennes éditions, CVI) ; cf. *Hist. Franc.*, IX, II (précisions sur la date) ; BAUDONIVIE, *Vita Radeg.*, XX-XXV. Sur la vie de la sainte, cf. R. AIGRAIN, *Sainte Radegonde* (cite et discute les historiens antérieurs). Sur l'organisation du monastère et l'adoption de la règle de saint Césaire, voir plus loin, chap. XV.

(8) *Hist. Franc.*, IV, XXI ; sur la date, cf. B. KRUSCH dans *Script. rerum merov.*, t. VII, 2^e p., p. 488 (après le 28 novembre 561).

Dans l'instabilité qui résultait de cette situation, où la guerre civile était latente quand elle n'éclatait pas franchement, les libertés ecclésiastiques étaient d'autant plus en péril que les rois, le plus souvent, ne les favorisaient pas, bien loin de là. Caribert, dans les dernières semaines de sa vie, avait autorisé la tenue d'un concile qui se réunit à Tours le 18 novembre 567¹; les précautions prises par cette assemblée pour assurer, même en cas de difficultés soulevées par le pouvoir royal, l'assistance des évêques aux conciles provinciaux, ainsi que l'intégrité des biens ecclésiastiques, sont l'indice d'une époque troublée; le concile de Paris qui semble avoir été tenu peu de temps après ajoute, à ces mesures rendues plus impérieuses par les circonstances, des prescriptions qui devaient assurer la liberté des élections épiscopales.

Caribert, dont Grégoire de Tours a censuré les mœurs luxurieuses², passait pour malveillant envers le clergé, toujours prêt à lui reprendre quelque possession légitime³ et à se réclamer de la volonté de son père plutôt que des canons, même en fait d'élections épiscopales⁴; son mauvais vouloir n'allait pourtant pas jusqu'à refuser à un concile sa *conventia*.

GONTRAN (Guntchramnus) a reçu de si grands éloges de Grégoire de Tours pour sa bonté, son amour de la justice, sa générosité à l'égard des pauvres et des églises qu'il a été inscrit au catalogue des saints⁵. « On l'aurait pris, dit le bon évêque, pour un prêtre aussi bien que pour un roi⁶ ». Il serait pourtant difficile de présenter comme des modèles toutes ses actions. Il ne résista guère mieux que Caribert à la tentation des amours indignes⁷; ses colères, même pour des objets futiles, lui firent trop souvent répandre le sang, et l'exécution des médecins coupables de n'avoir pas su guérir sa femme Austrechilde demeure, bien que demandée par la mourante, sans excuse⁸. Gontran se déclarait fermement résolu à repousser la pratique simoniaque de vendre les évê-

(1) MAASSEN, *Concilia aevi merovingici*, p. 122; Carlo DE CLERCO, *La législation religieuse franque de Clovis à Charlemagne*, p. 39-40, 43.

(2) *Hist. Franc.*, IV, xxvi.

(3) GRÉGOIRE DE TOURS, *Miracula s. Martini*, I, xxix; l'historien n'hésite pas à présenter sa mort prématurée comme un châtement.

(4) Émérius de Saintes ayant été, sur l'ordre de Clotaire, consacré par un autre que son métropolitain, fut, après la mort du roi son protecteur, déposé par Léonce de Bordeaux et son concile provincial, et un certain Héraclius fut élu pour lui succéder. Caribert exila le messager qui lui apportait cette nouvelle, parce que l'acte de Bordeaux allait contre la volonté de son père (*Hist. Franc.*, IV, xxvi). Mais Grégoire atteste que Caribert exempta d'impôts, par révérence pour saint Martin, les clercs et le peuple de Tours (*ibid.*, IX, xxx).

(5) Le Martyrologe romain le mentionne à la date du 28 mars.

(6) *Hist. Franc.*, IX, xxi. Le pseudo-Frédégaire s'exprime de même: *Cum sacerdotibus utique sacerdos ad instar se ostendebat*; *Chron.*, IV, 1. Grégoire, *loc. cit.*, lui attribue des miracles; de même PAUL DIACRE, *Hist. Langob.*, III, xxxiv, mais l'anecdote est de toute évidence une légende.

(7) GRÉGOIRE DE TOURS, *Hist. Franc.*, IV, xxv; V, xvii, xxi; Ps.-FRÉDÉGAIRE, *Chron.*, III, lvi, lxxvii.

(8) GRÉGOIRE DE TOURS, *Hist. Franc.*, V, xxxv; Ps.-FRÉDÉGAIRE, *Chron.*, III, lxxxii. Marius d'Avenches nomme les médecins Nicolas et Donat et date leur mort de septembre 581; MOMMSEN, *Chron. minora*, t. II, p. 239.

chés¹ ; plus d'une fois des évêques injustement persécutés trouvèrent auprès de lui asile et protection² ; mais il lui arrivait aussi, quand des sous-ordre trop zélés, dans les moments difficiles que multipliaient les guerres civiles, l'excitaient contre des prélats coupables de ne pas s'être prêtés à des arrangements politiques, de leur infliger des vexations : du moins n'alla-t-il jamais, assure son ami Grégoire, jusqu'à les soumettre à de mauvais traitements, et il était capable, leur innocence une fois reconnue, de revenir sur ses décisions³. Pour l'époque où il vécut, c'était assurément faire preuve d'une louable mansuétude.

Plusieurs conciles furent réunis sur l'initiative de Gontran pour régler les affaires religieuses de son royaume : à Lyon en 570 (ou 567), puis en mai 581 ou 583 ; à Paris, dans l'église Saint-Pierre, en 573 ; à Mâcon, en novembre 581 ou 583 ; à Valence, en 584 ou 585 ; en outre, un important concile tenu à Mâcon en 585 réunit aux évêques de son royaume ceux du royaume de Clotaire II, fils de Chilpéric⁴. Gontran se montra dans ces occasions un fidèle défenseur de la discipline ecclésiastique ; l'unique capitulaire qui nous reste de lui, daté du 10 novembre 585, est donné comme une confirmation du concile de Mâcon ; il prescrit aux évêques d'insister sur l'accomplissement des devoirs religieux et précise l'obligation du repos les dimanches et jours de fêtes⁵.

Il y a aussi une intention religieuse à l'origine de la guerre contre les Goths ariens de Septimanie qu'il poursuivit avec obstination ; bien que les deux expéditions qu'il entreprit contre eux en 586 et en 589⁶ aient eu pour ses armes une issue malheureuse, il ne se prêta pas volontiers aux propositions de paix que lui adressaient ses adversaires, en qui le catholique qu'il était, très attaché à l'orthodoxie, semble bien avoir combattu des hérétiques autant que des étrangers dont il voulait débarrasser la Gaule méridionale. Il mourut le 28 mars 593, à Chalon-sur-Saône, où il

(1) *Hist. Franc.*, VI, xxxix (élection de Sulpice à Bourges après la mort de Remi, 584).

(2) Par exemple Etherius de Lisieux, *Hist. Franc.*, VI, xxxvi.

(3) Ainsi Mundéric, élu à Langres comme futur successeur de saint Tétricus, ne put accéder à ce siège épiscopal pour avoir, dans un conflit entre Gontran et Sigebert, procuré des vivres à ce dernier ; cf. *Hist. Franc.*, V, v. Théodore, évêque de Marseille, eut fort à souffrir quand Childébert et Gontran se disputèrent cette ville ; Gontran ne se départit jamais complètement des mauvaises dispositions qu'on lui avait inspirées à son égard (*ibid.*, VI, xi ; VII, xii). Gontran lui reprochait encore d'avoir accueilli l'aventurier Gundovald (*ibid.*, VI, xxiv).

(4) Les dates sont incertaines pour quelques-unes de ces assemblées parce qu'elles sont indiquées à la fois par l'année du règne et par l'indiction, et que les deux éléments ne s'accordent pas ; DUCHESNE (*Fastes épiscopaux*, t. I, p. 371-372), pour des raisons principalement paléographiques, préfère s'en tenir au chiffre des indictions, soit la première des deux dates indiquées. Il n'est pas certain que les conciles de Lyon aient été convoqués sur l'ordre de Gontran, mais Grégoire de Tours l'atteste pour les autres ; en outre il mentionne (*Hist. Franc.*, V, xxvii) un concile de Chalon dont nous n'avons plus les actes. Les textes des conciles conservés sont dans MAASSEN, *Concilia aevi merovingici*, p. 139-141, 153-173 ; cf. CARLO DE CLERCO, *La législation religieuse franque*, p. 45-55 ; HEFELÉ-LECLERCQ, t. III, 1^{re} p., p. 196, 202-203, 206-214.

(5) BORETIUS, *Capitularia regum Francorum*, t. I, n° 5, p. 10-12.

(6) *Hist. Franc.*, VIII, xxx, xxxv, xxxviii, xlv ; IX, 1, xvi, xxxi ; JEAN DE BÉLISSE, *Chron.* a. 585, 4 ; a. 589, 2 ; ISIDORE DE SÉVILLE, *Hist. Goth.*, liv (dans MOMMSEN, *Chron. univers.*, t. I, 217-218, 289).

avait établi sa principale résidence, et il fut enterré dans l'église du monastère de Saint-Marcel, une de ses nombreuses fondations ¹.

SIGEBERT Sigebert, roi de la Francie de l'Est que l'on allait appeler « Austrasie » ², avait établi d'abord sa capitale à Reims, comme autrefois Thierry ; les guerres qu'il dut soutenir au delà du Rhin le décidèrent à la transporter à Metz. Ce fut là qu'en 566 il célébra ses noces avec Brunehilde ou Brunchilde, fille du roi wisigoth Athanagild (le nom de cette princesse est devenu, dans l'usage courant, Brunehaut) : Sigebert, plus conscient que ses frères de la dignité royale, ne voulait pas s'abaisser à des amours ancillaires et prétendait rehausser l'éclat de sa propre royauté en épousant une fille de sang royal. La princesse était arienne ; elle se convertit, pour son mariage, au catholicisme et demeura fidèle à l'orthodoxie ³.

CHILPÉRIC ET FRÉDÉGONDE Chilpéric, le roi de Soissons, avait assez montré, dès la mort de Clotaire, combien il était jaloux de ses frères. Le mariage de Sigebert le rongea d'envie ; il voulut avoir, lui aussi, une fille de roi pour épouse et, renvoyant ses femmes, y compris la plus intrigante de toutes, Frédégonde, il obtint la main de Galsuinthe, fille d'Athanagild et sœur aînée de Brunehaut, pour laquelle il constitua en douaire plusieurs cités du Sud-Ouest, de Limoges aux Pyrénées. Mais Frédégonde ne tarda pas à reprendre son influence sur le roi ; Galsuinthe, qui s'était convertie au catholicisme comme sa sœur, demanda la permission, en renonçant à sa dot, de rentrer dans son pays ; Chilpéric la retint par de bonnes paroles, mais à quelque temps de là on la trouva étranglée dans son lit et l'on accusa de ce meurtre le roi et Frédégonde, d'autant plus que Chilpéric prit bientôt celle-ci pour épouse officielle. Ses frères l'obligèrent à restituer le douaire de la défunte, dévolu à Sigebert en sa qualité d'époux de Brunehaut ⁴. Mais l'inimitié ainsi allumée entre Chilpéric et Sigebert déchâma sur les royaumes francs de longues calamités.

Grégoire de Tours a tracé de Frédégonde, le mauvais génie de ce temps, un portrait d'une sévérité que ses habitudes d'impartialité le retiennent de pousser au noir, mais qui demeure, en dépit de quelques touches plus favorables, dans le ton du réquisitoire. Elle avait appartenu à la suite d'Audovère, femme de Chilpéric ; quand le roi commença de remar-

(1) Ps.-FRÉDÉGAIRE, *Chron.*, IV, xiv.

(2) Le terme, appliqué non au royaume, mais à ses habitants, apparaît pour la première fois en 577. GRÉGOIRE DE TOURS, *Hist. Franc.*, V, xiv.

(3) *Hist. Franc.*, IV, xxvii. Voir aussi l'épithalame composé à cette occasion par le poète italien FORTUNAT, *Carmina*, VI, 1, dont le succès fut très vif. C'est, avec la *Vita S. Martini*, une des rares productions de Fortunat où il use du vers hexamètre, au lieu de ses habituels distiques.

(4) *Hist. Franc.*, IV, xxviii ; IX, xx. On lit dans les poèmes de FORTUNAT, VI, v, une touchante élégie sur la mort de Galsuinthe ; mais le poète officiel s'est bien gardé d'insinuer quoi que ce fût sur la main qui commit le meurtre ou l'autorité qui l'ordonna.

quer la suivante pour sa grande beauté, elle imagina, profitant d'une expédition guerrière de Chilpéric, de conseiller à sa maîtresse de tenir sur les fonts sa propre fille Childesinde ; d'après les règles canoniques, un empêchement de parenté spirituelle séparait désormais la reine de son mari ; Audovère dut prendre le voile au Mans et l'évêque qui s'était prêté à cette irrégularité fut envoyé en exil¹.

Quand le meurtre de Galswinthe eut confirmé sa puissance sur l'esprit du roi, Frédégonde s'acharna pour faire disparaître la postérité d'Audovère². Le dernier fils de la malheureuse, Mérovée, échappé aux fureurs de sa belle-mère, devait plus tard, en épousant, contre les canons, sa tante Brunehaut, donner à la guerre civile un aliment de plus et fournir l'occasion du meurtre de l'évêque de Rouen, saint Prétextat.

SAINT PRÉTEXTAT Ce fut à Rouen, où Chilpéric l'avait reléguée après avoir fait assassiner Sigebert (575), que Brunehaut, louée pour sa beauté par tous les chroniqueurs, produisit une impression si profonde sur Mérovée qu'il profita de la complaisance de l'évêque Prétextat, son parrain, pour l'épouser³. Cette nouvelle mit Chilpéric en fureur ; il n'eut de cesse que le malheureux prince, repoussé de partout, ne s'avouât lui-même perdu⁴.

Quant à Prétextat, accusé d'avoir violé les canons en bénissant le mariage de Mérovée avec sa tante, il fut traduit en 577 devant un concile de Paris, où Grégoire de Tours assistait ; ce fut une triste assemblée, dominée par la peur ; on y vit de faux témoins accuser l'évêque, et celui-ci, pour sauver sa vie, s'avouer coupable de complots imaginaires ; Grégoire, qui parla seul un langage ferme, fut dénoncé à Chilpéric comme un séditieux et des envoyés de Frédégonde tentèrent vainement de le corrompre ; son énergie eut du moins pour résultat que Prétextat, battu, exilé, ne fut l'objet d'aucune déposition conciliaire⁵ ; plus tard, rentré dans sa ville épiscopale à la mort de Chilpéric, il devait être assassiné en pleines fonctions sacrées, dans sa cathédrale, le 24 février 586 ; la reine tenta vainement de se disculper de ce crime⁶.

Grégoire, qui s'était trouvé en conflit avec Chilpéric au concile de Paris à propos de Prétextat, eut à se défendre lui-même peu après au concile de Berny, accusé qu'il était d'avoir calomnié Frédégonde en

(1) *Liber hist. Francorum*, xxxi. Grégoire de Tours connaît la retraite d'Audovère, mais n'en précise pas les circonstances singulières, qui ne font guère honneur à l'érudition canonique de l'épiscopat franc. On ignore la source du *Liber historiae Francorum* ; on ne voit pas, en tout cas, à quel moment les deux frères Chilpéric et Sigebert ont dirigé, comme il l'affirme, une expédition commune contre les Saxons, ce qui rend l'histoire quelque peu suspecte.

(2) *Hist. Franc.*, IV, xxiii, xlvi-l ; V, xii, xxxiv, xxxix ; *FORTUNAT, Carmina*, IX, II, iv-v.

(3) *Hist. Franc.*, V, II, xviii.

(4) *Hist. Franc.*, V, III, xiv, xviii.

(5) *Hist. Franc.*, V, xviii (récit détaillé).

(6) *Hist. Franc.*, VII, xvi ; VIII, xxxi, xli. La mort de l'évêque de Rouen lui mérita, malgré ses faiblesses, d'être honoré comme martyr.

lui prêtant des relations illicites avec l'évêque Bertram de Bordeaux : c'était une machination de Leudaste, qui, nommé comte de Tours par Sigebert et passé au parti de Chilpéric, voulait s'élever encore plus haut en s'associant avec un prêtre de Tours, nommé Riculf, lequel devait recevoir en récompense la chaire épiscopale de Grégoire. L'évêque se justifia et les calomniateurs furent punis¹.

LA CULTURE ET LA THÉOLOGIE
DE CHILPÉRIC

Les discussions de Grégoire avec Chilpéric avaient souvent des objets moins personnels. Le roi, tout barbare qu'il était, nourrissait des prétentions à la culture : amateur d'objets de luxe, qu'il achetait au Juif Priscus², il voulait aussi paraître au courant de la poésie latine et composait des vers qui, même à l'oreille du médiocre grammairien qu'était Grégoire, étaient dépourvus de toute métrique, bien que le royal apprenti prétendît imiter le poète chrétien Sedulius ; il marchait aussi, sans le savoir, sur les traces de l'empereur Claude, en ordonnant d'ajouter à l'alphabet des lettres nouvelles et de gratter les manuscrits à la pierre ponce pour les récrire suivant son système³.

Ces fantaisies-là pouvaient passer ; mais les évêques durent élever la voix quand le roi prétendit se mêler de théologie et, pour expliquer la Trinité à la mesure de son intelligence, soutenir dans un écrit que le nom de « personne » en Dieu, ou la distinction du Père, du Fils et du Saint-Esprit, était indigne de la majesté et de l'unité divine ; Grégoire réfuta ces élucubrations, tandis que saint Sauve d'Albi menaçait, s'il avait pu l'atteindre, de lacérer le traité royal ; c'était la vieille hérésie de Sabellius qui renaissait, comme si les Hilaire de Poitiers, les Eusèbe de Verceil, n'avaient rien précisé sur ce mystère de foi ; mais Chilpéric, quand on alléguait devant lui ces autorités, prenait leurs noms pour ceux d'ennemis révoltés contre son pouvoir, si pitoyable était son érudition, sa *doctrina* que Fortunat avait la consigne de vanter⁴. Grégoire, plus sévère, ne ménage

(1) *Hist. Franc.*, V, XLVIII-XLIX ; Leudaste parvint à se rapprocher de Chilpéric, mais ne put surmonter l'hostilité de Frédégonde, qui le fit périr misérablement ; VI, XXXII.

(2) *Hist. Franc.*, VI, v. Grégoire rencontra un jour Priscus à la villa royale et, sur l'invitation de Chilpéric, tenta de le convertir à grand renfort de citations de l'Ancien Testament, mais le Juif demeura inébranlable. Un peu plus tard, il résista de même à un ordre de conversion imposé aux Juifs par le roi et fut tué par un de ses anciens coreligionnaires qui, ayant accepté le baptême, était le filleul de Chilpéric ; VI, xvii. Ce problème de la conversion des Juifs, que l'Église interdisait de résoudre par la contrainte, amenait parfois des situations difficiles. A Clermont, l'évêque saint Avit avait obtenu, pour un samedi saint, une conversion de bon gré ; le néophyte ayant été maltraité par les Juifs non convertis, saint Avit s'opposa aux représailles, mais ne put empêcher la démolition de la synagogue par le peuple indigné. Même alors, il ne voulut pas imposer aux Juifs une conversion forcée, mais ceux qui ne se firent pas baptiser à la Pentecôte suivante durent, pour éviter les altercations, quitter la ville et s'établir à Marseille. *Hist. Franc.*, V, xi ; FORTUNAT, *Carm.*, V, v. L'évêque de Marseille, Théodore, et son métropolitain Virgile d'Arles se montrèrent moins respectueux de la liberté de conscience et furent là-dessus rappelés à l'ordre par le pape. GRÉGOIRE LE GRAND, *Registr.* I, XLV ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1115.

(3) *Hist. Franc.*, V, XLIV ; VI, XLVI.

(4) *Hist. Franc.*, V, XLIV. Grégoire avait soutenu, sur la foi trinitaire, une discussion plus difficile avec le Wisigoth Agila, envoyé du roi Léovigilde auprès de Chilpéric et tenant déclaré de l'arianisme ; V, XLIII. Agila, de retour en Espagne, finit par se convertir à l'orthodoxie. Une autre dis-

pas « le Néron et l'Hérode de son temps »¹ et le représente comme un débauché superstitieux, jaloux des richesses des églises qu'il comparait avec la pauvreté du fisc royal et capable de cruautés qui ne ménageaient pas même les abbés ni les clercs², quitte à multiplier, quand il se sentait pris de peur, les largesses aux églises³.

LA FIN DE CHILPÉRIC ET DE FRÉDÉGONDE Ce mauvais prince, à qui n'avaient pourtant pas manqué certaines idées en avance sur son temps⁴, mourut comme son frère Sigebert sous le couteau d'un assassin, au début de l'automne 584⁵. Frédégonde fut assez habile pour faire prendre par Gontran, au nom de la justice, la tutelle de son fils Clotaire II, un enfant de quatre mois.

Cette animatrice infatigable de complots, « ennemie de Dieu et des hommes »⁶ et toujours prête à faire assassiner qui la gênait, mourut dans son lit en 597, alors qu'elle menait une nouvelle guerre pour assurer à son fils Clotaire II l'héritage de Gontran, mort deux ans plus tôt⁷.

LA FIN DE BRUNEHAUT Si Brunehaut avait compté, en épousant Mérovée, se donner un soutien, elle s'était bien trompée. Elle fut bientôt autorisée à rentrer à la cour de Metz, rappelée par Childebart II ou par les grands qui parlaient au nom du petit roi⁸; mais quand Mérovée à son tour voulut pénétrer en Austrasie, on lui en ferma l'accès; par là nous pouvons mesurer l'influence que Brunehaut, quoique mère du roi, exerçait dans la conduite du royaume.

Les vrais maîtres étaient les seigneurs, dont beaucoup liaient leurs intrigues avec la politique brutale de Chilpéric; l'un des plus brouillons, l'évêque de Reims Égidius, devait être tant de fois compromis que le concile de Metz le dégrada (590), mais on lui épargna la peine de mort et il fut seulement relégué à Strasbourg⁹. Le pacte d'Andelot, conclu le

cussion mit Grégoire aux prises avec l'Espagnol Oppila, à propos de la doxologie *Gloria Patri per Filium*; VI, xl.

(1) *Hist. Franc.*, VI, XLVI.

(2) *Hist. Franc.*, V, XXVIII, à propos des impositions insoutenables dont il voulut charger le Limousin et de la révolte du peuple exaspéré: bien que l'évêque Ferréol eût empêché de mettre à mal le référendaire envoyé par le prince, les gens d'Église portèrent comme les autres le poids de la répression.

(3) *Hist. Franc.*, V, XXXIV.

(4) Les historiens du droit notent que Chilpéric voulait que la femme pût hériter à la mort de son mari, conception plus proche des idées modernes que de la loi salique. Cf. *Chilperici edictum*, 3, dans BORETIUS, *Capitularia regum Francorum*, t. I, n° 4, p. 8.

(5) *Hist. Franc.*, VI, XLVI.

(6) Expression de Gontran au moment du traité d'Andelot en 587 (*Hist. Franc.*, IX, xx). Frédégonde avait encore tenté de faire assassiner Gontran, puis, à diverses reprises, Childobert, ainsi que Brunehaut (*ibid.*, VIII, XXVIII, XXIX, XLIV; X, XVIII).

(7) Ps.-FRÉDÉGAIRE, *Chronique*, IV, XVII. Elle fut ensevelie dans la basilique de Saint-Vincent (Saint-Germain-des-Prés); cf. *Liber hist. Francorum*, XXXVII.

(8) *Liber hist. Francorum*, XXXIII.

(9) *Hist. Franc.*, IX, XIV; X, XIX; MAASSEN, *Concilia aevi merovingici*, p. 176-177. Égidius avait été particulièrement compromis dans la révolte du prétendant Gundovald, se disant fils de Clotaire I^{er}; Gontran lui avait reproché de s'être conduit dans cette affaire « non en évêque, mais en ennemi du royaume ». *Hist. Franc.*, VII, XIV.

28 novembre 587 entre Childebert et Brunehaut d'une part, Gontran de l'autre¹, mit fin aux compétitions territoriales entre l'Austrasie et la Bourgondie ; quant aux donations aux églises, trop aisément reprises sous des prétextes divers, elles devenaient irrévocables, et celles qui avaient pu être usurpées devaient être rendues aux légitimes possesseurs, si la concession en avait été faite avant la mort de Clotaire I^{er}. Une telle disposition, si solennelle qu'elle fût, devait être plus d'une fois violée.

Childebert II, qui avait hérité de la Bourgondie à la mort de Gontran (592), mourut à vingt-cinq ans, peu après le 25 décembre 595² ; la jeunesse de ses deux fils, Théodebert II et Thierry II³, devait rendre nécessaire la tutelle expérimentée de leur grand-mère Brunehaut ; mais celle-ci, animée d'un sens vraiment autoritaire du gouvernement, allait peser une fois de plus à l'aristocratie ; les « burgondofarons », le maire du palais Garnier (Warnachaire) à leur tête, s'entendirent avec les grands d'Austrasie pour refuser la bataille contre Clotaire II ; Brunehaut, faite prisonnière à Orbe (canton de Vaud), fut conduite à Renève (Côte-d'Or) devant Clotaire II, qui la condamna, comme meurtrière de dix rois (il lui prêtait généreusement plus d'un crime de sa propre mère), à l'horrible supplice dont les échos parvinrent jusqu'aux chroniqueurs d'Espagne et d'Italie : la dérisoire promenade, trois jours durant, de cette vieille femme à dos de chameau devant l'armée, puis son corps nu déchiré aux aspérités du chemin par le cheval vicieux à la queue duquel on l'avait liée, c'est une des images les plus connues, les plus atroces aussi, que cette époque barbare ait laissées dans le souvenir des peuples⁴.

BRUNEHAUT ET LES SAINTS MÉROVINGIENS Brunehaut, jugée avec une sévérité passionnée par des chroniqueurs appartenant à ce qu'on appelle dès lors la « Neustrie »⁵ ou par des hagiographes qui lui reprochaient d'avoir mal traité leur saint, a gardé dans l'histoire courante la figure que lui attribuent dans les mêmes termes le biographe de saint Colomban et celui de saint Didier de Vienne, celle d'une « seconde Jézabel ». Elle en prendrait une toute différente si on la jugeait seulement d'après les lettres que lui adressait saint Grégoire le Grand, à plus forte raison si l'on acceptait tous les termes des éloges

(1) *Hist. Franc.*, IX, xx (texte intégral).

(2) Sur la date, B. KRUSCH, *Script. rerum merov.*, t. VII, 2^e p., p. 489, 515-516.

(3) Ps-FRÉDÉGAIRE, *Chronique*, IV, xvi.

(4) *Ibid.*, IV, xli-xlii ; *Liber hist. Francorum*, lx ; JONAS, *Vita Columbani*, I, xxix (édit. KRUSCH, dans *Script. rerum merov.*, t. IV, p. 106, ou à part dans la collection des *Script. rerum germanicarum*, p. 219-220) ; *Vita Desiderii anonyma*, xiv, dans *Script. rerum merov.*, t. III, p. 643 ; SISEBUR, *Vita Desiderii*, xxi, *ibid.*, p. 637 ; *Isidori auctarium a. 624*, 8, dans MOMMSEN, *Chronica minora*, t. II, p. 490. Sur Brunehaut et le jugement à porter à son sujet, cf. G. KURTH, *Études franques*, t. I, p. 335 et suiv. ; même si l'on admet que cet historien est entraîné trop loin par son désir de réhabiliter en Brunehaut la femme de gouvernement, plusieurs des raisons qu'il allègue pour dépister les charges légendaires accumulées contre elle doivent être admises.

(5) Le nom de Francs Neustriens, *Neustrasi Franci*, pour désigner les sujets sur qui avait régné Chilpéric, se lit pour la première fois dans JONAS, *Vita Columbani*, I, xxiv.

que lui décernent, longtemps après, les moines de Saint-Martin d'Autun : c'est presque une béatification¹. Quelques historiens modernes, tout en reconnaissant ses fautes, ont entrepris non sans succès de la réhabiliter, comme une femme qui valut mieux que sa réputation et qui n'aurait pas concentré sur sa personne tant de haines inexpiables si elle n'avait pas, dans un siècle où l'autorité centralisée n'était pas comprise, prétendu exercer avec fermeté les prérogatives du gouvernement.

Envers saint Colomban, qui n'était pas un saint facile, elle eut le tort, partagé avec Thierry, après avoir prié le saint de bénir les enfants royaux, de l'inviter un peu rudement, s'il ne voulait pas célébrer la Pâque comme tout son voisinage, à retourner dans son pays ; le biographe Jonas, aussi susceptible là-dessus que son maître, mais omettant de mentionner les avis des évêques francs négligés par Colomban, ne trouve pas d'autre explication aux difficultés du saint abbé que la malice de Brunehaut².

Le cas de saint Didier de Vienne est fort différent : d'après ses biographes, le saint, accusé devant un concile par un ami de la reine, l'évêque de Lyon Aredius, qui aurait produit de faux témoins, fut relégué dans l'île de Lévisio, d'où Brunehaut le fit rappeler ; mais, comme il reprochait à Thierry ses débauches avec une liberté tout évangélique, il fut arrêté en pleine église et conduit vers une destination inconnue ; chemin faisant, un des soldats qui l'escortaient lui cassa la tête d'un coup de pierre et l'acheva de coups de bâton³. Ce barbare assassinat ressemble beaucoup plus à une brutalité de subalterne, croyant peut-être qu'en outrepassant les ordres il fera plaisir en haut lieu, qu'à l'exécution d'un ordre royal ; mais la raison d'État, en s'opposant aux représentations d'un évêque, même exprimées trop librement, et en lui fermant la bouche par des procédés de violence, se révéla mauvaise conseillère.

BRUNEHAUT ET SAINT GRÉGOIRE LE GRAND Les saints du pays reprochaient à Brunehaut d'avoir mal élevé son petit-fils Thierry et de se montrer trop indulgente à ses passions ; saint Grégoire le Grand, au contraire, louait l'excellence de l'éducation qu'elle avait donnée à son fils Childebart⁴. Le pape, en revanche, blâme à plusieurs reprises la reine de ne pas s'opposer assez énergiquement aux coutumes simoniaques trop répandues ; il insiste pour la réunion d'un concile à ce sujet et Brunehaut s'y montre dis-

(1) Voir les textes cités par G. KURTZ, *Études franques*, t. I, p. 352-356. Au contraire, le roi wisigoth Sisebut la voue sans rémission aux flammes éternelles ; *Vita Desiderii*, XXI.

(2) *Vita Columbani*, I, XVIII, XIX, XXIV, XXVII.

(3) C'est ce que Sisebut, XVIII, appelle la « lapidation » du saint martyr, supplice dont la mort de Thierry, puis celle de Brunehaut furent le châtement ; le biographe anonyme, IX, bien que son récit soit lui aussi entortillé, précise plus clairement les circonstances. Voir aussi JONAS, *Vita Columbani*, I, XXVII, qui rappelle en termes plus généraux l'histoire de l'évêque de Vienne ; Ps.-FRÉDÉGAIRE, *Chronique*, IV, XXIV, XXXII (lui aussi parle de « lapidation » et en attribue l'ordre, naturellement, à Brunehaut). Didier fut tué en 607 d'après les données de Frédégaire, en 611 si l'on suit de préférence l'anonyme.

(4) GRÉGOIRE LE GRAND, *Reg.* VI, 5 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1384.

posée, sollicitant même l'envoi d'un légat pontifical ; les guerres civiles ne permirent pas de réaliser de son vivant cette intention ¹.

Grégoire est toujours prêt à louer, en termes qui ne sont pas nécessairement de pur protocole, la piété de la reine. Mais il la félicite surtout de ses fondations charitables : à Autun, elle avait établi une église dédiée à saint Martin et desservie par les moines de l'abbé Lupon, une abbaye de femmes gouvernée par l'abbesse Thalassia (c'est le monastère de Sainte-Marie, appelé par la suite Saint-Jean-le-Grand), enfin un hospice qui, confié d'abord à l'abbé Senator, est devenu, après sa destruction par les Sarrasins et son relèvement vers 750 par Décie, sœur de l'abbé de Flavigny Widerad, un couvent de femmes sous le vocable de Saint-Andoche. Brunehaut, aidée pour ces diverses fondations par l'évêque d'Autun Syagrius, pour qui elle avait obtenu le pallium ², les fit ratifier solennellement par le pape Grégoire ³. La reine avait bien mérité que ses restes fussent ensevelis avec honneur dans l'église de Saint-Martin, « en attendant de Dieu rémunérance » ⁴.

LE RÈGNE DE CLOTAIRE II En 613, Clotaire II, fils de Chilpéric, réunit tout le royaume franc sous son pouvoir. Cependant la distinction désormais établie entre l'Austrasie, la Neustrie et la Burgondie ne se laissait pas aisément effacer : chaque royaume eut son maire du palais particulier et Clotaire II, en 623, reconstitua au profit de son fils Dagobert un royaume austrasien ⁵.

Dagobert étant trop jeune pour gouverner seul, son père lui donna pour guides Pépin, dit de Landen, nommé maire du palais à la place de Rado, et l'évêque de Metz, saint Arnoul, qui, après s'être exercé dans les armes et l'administration, avait été élevé en 614, bien que laïc, sur ce siège où devait lui succéder, après Goéric, son fils aîné Clodulf ⁶. L'action de saint

(1) *Reg.* VIII, 4 ; IX, 213 ; XI, 46, 49 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1491, 1743, 1837, 1840. Le pape s'élève également contre la pratique d'élever des laïcs à la dignité épiscopale ; il demande que les Juifs ne soient pas admis à posséder des esclaves chrétiens et que la reine réprime les mauvaises mœurs de certains membres du clergé, ainsi que les survivances de l'idolâtrie.

(2) L'octroi du pallium avait fait d'abord difficulté, parce que la demande venait de la reine, et non, comme l'exigeait la coutume, de l'intéressé lui-même ; Grégoire s'empressa de l'accorder quand Syagrius, averti, eut fait la démarche ; mais il fallut attendre l'approbation impériale, que Grégoire tenait à demander, pour ménager l'empereur, bien que la Gaule ne fût pas sous sa domination (*Reg.* VIII, iv ; IX, ccxxii) ; cf. J. WILPERT, *Un capitolo di storia del vestiario*, Rome, 1898-1899, p. 42 ; BATIFFOL, *Études de liturgie et d'archéologie chrétienne*, Paris, 1919, p. 57-61.

(3) *Reg.* XIII, 7, 9, 11-13 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1871, 1873, 1875-1877.

(4) Cf. l'épithaphe en vers que fit poser sur le monument de Brunehaut le cardinal Rolin, abbé de Saint-Martin au xv^e siècle, citée dans G. KURTH, *Études franques*, t. I, p. 352-353. Si l'on en croit le *Liber historiae Francorum*, xi (il utilise ici une donnée de l'*Auctarium* de la *Chronique* d'Isidore de Séville, dans MOMMSEN, *Chronica minora*, t. II, p. 490), le corps de Brunehaut fut brûlé et l'on ne put déposer dans le tombeau que ses cendres.

(5) Ps.-FRÉDÉGAIRE, *Chron.*, IV, lIII. Le rattachement de l'Aquitaine au royaume de Dagobert à ce moment-là, admis par Julien HAVET, *Œuvres*, t. I, p. 205, est nié par G. SCHNÜERER, *Der Verfasser der sog. Fredegar-Chronik*, p. 94, et par Knuschn, *Script. rerum merov.*, t. VII, 2^e p., p. 491.

(6) Saint Arnoul quitta son siège et le conseil du roi, en 629, pour se retirer à Habend (Remiremont), dans le monastère fondé par son ami saint Romaric, où il mourut en 640 ou 641. Une *Vita Arnulfi* par un contemporain, qui s'affirme en plusieurs circonstances témoin oculaire, a été publiée par Knuschn, *Script. rerum merov.*, t. IV, p. 426-446 : c'est une des sources

Arnoul auprès de Dagobert fut heureuse ; ami de la paix (ce fut à lui que l'on dut le dénouement pacifique de la querelle soulevée entre Dagobert et son père, en 626, quand le jeune roi voulut agrandir son territoire), il savait se montrer sévère quand un noble, comme Chrodoald, abusait de sa puissance pour s'emparer du bien des pauvres. Après la retraite d'Arnoul, Pépin de Landen resta le conseiller de Dagobert avec l'évêque de Cologne, Cunipert¹.

En Bourgondie, la mairie avait été, dès la prise du pouvoir par Clotaire II dans ce royaume, attribuée à Garnier (Warnacharius) et le roi s'était même engagé par serment à ne lui jamais retirer cette dignité, récompense de sa trahison envers Brunehaut, qui aurait pu faire présager d'autres revirements : le nouveau maire du palais se garantissait contre leurs conséquences. Il ne suffit pourtant pas de sa présence pour que tout allât pour le mieux ; dans le pays d'outre-Jura, le duc Herpon, envoyé par le roi, fut massacré à l'instigation du patrice Alethius et de l'évêque de Sion Leudemond ; un complot pour mettre Alethius sur le trône, du droit qu'il tenait, disait-on, de la famille royale de Bourgondie à laquelle il appartenait, fut découvert, grâce à une confiance maladroite de l'évêque à la reine Bertrude, et durement réprimé : Alethius, convoqué à la villa royale de Mâlay-le-Roi, fut condamné à mort ; Leudemond, que sa dignité épiscopale préservait du même sort, fit intervenir l'abbé de Luxeuil, saint Eustase, successeur de saint Colomban, et obtint grâce à lui son pardon².

Clotaire, pour se concilier les « farons » de Bourgondie, évêques et leudes³, les réunit à sa villa de Bonneuil et leur octroya des faveurs monumentées par des diplômes⁴. La méthode dut paraître bonne : quand Garnier

de PAUL DIACRE pour ses *Gesta episcoporum Mettensium*, dans *P. L.*, XCV, 704-718 ; une autre vie du x^e siècle, attribuée sans preuves à un certain Umno (d'après un prologue qui paraît être un faux de Jérôme Vignier), n'a aucune valeur. Cf. L. VAN DEN ESSEN, *Étude sur les Vies des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique*, p. 14-20. — Le second fils d'Arnoul, Anségise, épousa Begga, fille de Pépin ; leur fils devait être Pépin II, dit d'Héristal, père de Charles Martel. Pépin de Landen et Begga, comme Arnoul, ont été inscrits au catalogue des saints.

(1) Ps.-FRÉDÉGAIRE, *Chron.*, IV, xl, XLVn, lII-lIII, LVIII ; *Gesta Dagoberti*, XII-XIII, XXV ; RÉGINON DE PRUM, *Chron.*, a. 880, édit. KURZE, dans *Script. rerum germanicarum*, p. 116 ; DIDIER DE CAHORS, *Epist.*, I, VIII, dans M. G. H., *Epist.*, t. III, p. 197 (saint Didier avait été l'ami de saint Arnoul, cf. *Vita Desiderii*, v (III), dans *Script. rerum merov.*, t. IV, p. 566, ou l'édit. POU-PARDIN, Paris, 1900, p. 5).

(2) Ps.-FRÉDÉGAIRE, *Chron.*, IV, XLIII-XLIV. Jonas, dans sa vie de saint Eustase, ne dit rien de cet incident. Cf. A. COVILLE, *Recherches sur l'histoire de Lyon du I^e au IX^e siècle*, Paris, 1928, p. 224, 234.

(3) Le pseudo-Frédégaire donne lui-même cette explication de ce terme : *Burgundofarones vero tam episcopi quam ceteri leudes* (*Chron.*, IV, XLII) ; *cum universis pontificibus Burgundiae seu et Burgundofaronibus* (*ibid.*, IV, XLIV). Sur les patrices burgondes et les Burgundofarons, voir CHAUME, *Les origines du duché de Bourgogne*, t. I, p. 9, qui les croit de race burgonde ; par contre, selon P.-E. MARTIN, *Études critiques sur la Suisse à l'époque mérovingienne* (534-715), p. 315-316, cette aristocratie n'était de nationalité burgonde qu'en petite minorité.

(4) Cette réunion est présentée comme un concile par MANSI, t. X, col. 546, et par HEFELE-LECLERCQ, *Histoire des conciles*, t. III, 1^{re} p., p. 256 ; mais il faut y reconnaître une assemblée purement politique ; cf. F. BEYERLE, *Volkrechtliche Studien*, dans *Zeitschrift der Savigny-Stiftung*

mourut (626-627), les farons, réunis de nouveau à Troyes, jugèrent préférable de se passer de maire et de traiter directement leurs affaires avec le roi : sans doute espéraient-ils qu'ils obtiendraient de lui plus facilement de nouveaux diplômes à leur profit ¹.

LE CONCILE ET L'ÉDIT DE 614 Un règne où les chroniqueurs relèvent tant de faiblesses n'aurait guère marqué dans l'histoire religieuse si Clotaire II n'avait tenu à l'inaugurer par un concile qui, tenu à Paris le 10 octobre 614 et suivi huit jours après d'une réunion des grands pour la préparation d'un édit royal, est l'assemblée la plus considérable de l'épiscopat mérovingien. Soixante-dix-neuf évêques, dont douze métropolitains auxquels s'était joint l'abbé Pierre de Cantorbéry, signèrent ses dix-sept canons ².

Le rapprochement des canons adoptés par les évêques et des décisions sanctionnées par l'édit est, sur certains points, significatif : pour les élections épiscopales, par exemple, le concile tient surtout à assurer leur liberté sans aucune pratique simoniaque, *absque ullo commodo vel datione pecuniae*, le métropolitain procédant au sacre après le choix du clergé et du peuple ; l'édit, qui laisse tomber la clause visant les dons simoniaques, insiste sur l'« ordre du roi » nécessaire pour la consécration et, prévoyant l'élection à l'épiscopat de fonctionnaires du Palais, demande seulement qu'on les choisisse dignes.

Dans les procès contre les clercs, les évêques se réservent l'examen préalable de la cause avant toute intervention du juge laïque ; l'édit permet au juge d'agir d'office, au civil, contre les clercs inférieurs dont la faute serait bien constatée. Mêmes tendances pour les procès où sont cités des affranchis : l'Église, selon sa tradition, les considère tous comme ses protégés ; le roi prévoit seulement l'assistance de l'évêque ou de son délégué auprès de ceux qui auraient été affranchis devant l'Église. Les canons défendent l'inviolabilité des biens ecclésiastiques et la stricte exécution des volontés des donateurs contre quiconque y attenterait, qu'il s'agisse de l'autorité civile ou d'une autorité ecclésiastique ; l'édit, en termes plus généraux, suppose le même principe, puisqu'il ordonne aux juges de prendre la défense des biens des églises, des évêques et des pauvres ³.

für Rechtsgeschichte, Germanistische Abteilung, t. XLVIII, 1928, p. 311, suivi par C. DE CLERCQ, *La législation religieuse franque de Clovis à Charlemagne*, p. 62, note 1.

(1) Ps.-FRÉDÉGAIRE, *Chron.*, IV, liv. La Neustrie n'était pas davantage paisible, témoin l'algarade sanglante qui marqua en 627 la réunion des évêques et des grands de Neustrie et de Bourgogne à Clichy : le « Saxon » Aegina ayant tué le gouverneur du palais de Caribert, second fils de Clotaire, reçut l'ordre de se retirer au Mont-Mercure (Montmartre), où une véritable bataille se serait engagée, si les farons n'avaient pas mis la paix au nom du roi (*ibid.*, IV, l.v).

(2) Certaines signatures se rapportant à des évêchés de localisation incertaine, d'autres faisant double emploi, il reste soixante noms assurés. Voir les textes dans MAASSEN, *Concilia aevi merovingici*, p. 185-192, pour le concile ; BONETIUS, *Capitularia regum francorum*, t. I, n° 9, p. 20-23, pour l'édit du 18 octobre ; commentaires dans HEFFELE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} p., p. 250-254, et surtout dans C. DE CLERCQ, *op. cit.*, p. 57-62, 91 et suiv.

(3) Sur la juridiction et les biens d'Église, voir *infra*, chap. xvi.

Cet acte solennel de la royauté qui, d'accord avec l'Église, reconnaît l'existence d'abus et promet de les redresser dépasse en importance, même si l'application ne doit pas se faire sans heurts, les rivalités de personnes ou les luttes d'ambitions qui remplissent les annales d'un pouvoir faible¹. L'épiscopat ne permettra pas que de telles promesses soient effacées par la prescription et saura les faire renouveler. Le 27 septembre 626, quarante évêques (deux autres s'étaient fait représenter) venus de douze provinces et réunis à Clichy reprennent les canons de 614, ainsi que l'édit qu'ils confirment de leur autorité, et les développent en vingt-huit canons par des prescriptions nouvelles, mais dans la même ligne².

LE ROI DAGOBERT ET SES CONSEILLERS Clotaire II mourut le 18 octobre 629 et fut enterré dans l'église de Saint-Vincent (aujourd'hui Saint-Germain-des-Prés)³; il laissait le souvenir d'un prince bon, pieux, aumônier, mais capable de vengeance terribles, témoin le supplice de Brunehaut; le pseudo-Frédégaire en fait un lettré, mérite sur lequel nous ne sommes plus en état d'émettre un avis, mais dont l'écrivain neustrien n'était pas un juge bien autorisé⁴. Dagobert n'était pas son fils unique, il avait un frère nommé Caribert, qui passait pour simple d'esprit; Dagobert s'avança jusqu'à Reims, puis à Soissons, où les évêques et les leudes de Bourgondie vinrent le reconnaître; ceux de Neustrie ne tardèrent pas à les imiter. Caribert, en renonçant à la dignité royale, *ad instar privato*, reçut le gouvernement de l'Aquitaine, de Saintes à Toulouse et aux Pyrénées⁵.

Pour assurer la bonne administration du royaume, Dagobert entreprit en Bourgondie, puis en Austrasie, des tournées où il réprimait les abus des hommes en place et rendait aux pauvres la justice; ce fut sur ces

(1) Un précepte de 614, publié avec l'édit du 18 octobre (Boretius, *op. cit.*, t. I, n° 8, p. 18-19) et contenant entre autres une disposition remarquable (c. 6) qui, en l'absence du roi, confie aux évêques le soin de redresser les *judices (castigare)*, a été fortement attaqué comme inauthentique par Marcelli Handelsman dans *Le Moyen Age*, II^e série, t. XXVII, 1926, p. 121-213. — Un ms. de Berlin, *Phillipps 1743*, donne à la suite du concile de 614 quinze canons, que l'état du document ne permet pas de lire en entier, et qui semblent appartenir à un concile dont le lieu n'est pas indiqué, mais dont la date est postérieure à 614, car il se réfère au concile de Paris; MAASSEN (*op. cit.*, p. 193-195) l'a publié comme *Concilium incerti loci post a. 614*; cf. C. DE CLERCQ, *op. cit.*, p. 66-67.

(2) MAASSEN, *op. cit.*, p. 196-201; HEFELE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} p., p. 264-265; C. DE CLERCQ, *op. cit.*, p. 62-65. Quant au concile tenu sous l'épiscopat de Sonnatius, évêque de Reims, et publié par FLODOARD, *Hist. eccl. Remensis*, II, v (dans MAASSEN, *op. cit.*, p. 202-206), il faut y voir tout simplement le concile de Clichy où Sonnatius était présent et que l'historien rémois présente sans indication de lieu en mettant en évidence l'évêque de Reims; cf. DUCHESNE, dans *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscriptions*, 1889, IV^e série, t. XVII, p. 94 et suiv.; HEFELE-LECLERCQ, *op. cit.*, p. 260-264; C. DE CLERCQ, *op. cit.*, p. 65-66.

(3) Ps.-FRÉDÉGAIRE, *Chron.*, IV, LVI. Sur la date, cf. B. KRUSCH, *Script. rerum merov.*, t. VII, 2^e p., p. 491; une inscription de Briord (LE BLANT, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. II, n° 375, commentaire à rectifier d'après KRUSCH, *op. cit.*, t. II, p. 149, note) mentionne un défunt, le prêtre Carusus, mort le 18 octobre dans la quarante-sixième année du règne de Clotaire: la nouvelle de la mort du roi n'était pas encore parvenue à Briord quand mourut Carusus. Les nécrologues indiquent le 28 septembre, date qui doit être antérieure de quelques semaines à l'événement.

(4) Ps.-FRÉDÉGAIRE, *Chron.*, IV, XLII.

(5) *Ibid.*, IV, LVI-LVII. Cf. sur le règne de Dagobert le livre récent de R. BARNOUX, *Dagobert, roi des Francs*, Paris, 1938.

actes de gouvernement que s'établit surtout son renom mérité de souverain, le meilleur, à n'en pas douter, de la dynastie mérovingienne ; le pseudo-Frédégair, qui ne l'aime pas, est obligé de reconnaître sur ce point les services rendus¹, et ce n'est qu'après cet hommage qu'il tente d'en affaiblir l'effet en insistant sur la rapacité dont le roi fit preuve par la suite, ainsi que sur les désordres de sa vie privée².

Un des mérites les moins contestables du roi Dagobert est de s'être entouré d'excellents conseillers. Cunipert, évêque de Cologne, avait remplacé l'évêque de Metz, saint Arnoul, parti pour le cloître ; Pépin de Landen était toujours là. En Neustrie, le maire du palais, Aega, exerçait sur l'esprit du roi une influence de plus en plus grande. Parmi les dignitaires du « palais », on remarquait un référendaire appelé Dado, qui plus tard devint évêque de Rouen et fut canonisé sous le nom de saint Ouen³ ; un trésorier qui fut élu évêque de Cahors et obtint de Dagobert la permission d'aller occuper ce siège, c'était saint Didier⁴ ; un habile orfèvre venu du Limousin sur l'appel du trésorier Bobbo, au temps de Clotaire II dont il avait conquis la faveur en exécutant pour lui deux fauteuils d'or : il s'appelait Éloi et, sans cesser de travailler pour la cour ou pour les tombeaux des saints, entra si avant dans la confiance de Dagobert que les envoyés des rois étrangers lui faisaient visite, dit-on, avant de passer chez le roi, afin que sa diplomatie préparât l'entretien officiel ; la tradition populaire n'a pas oublié ce rôle de conseiller intime du « grand saint Éloi », futur évêque de Noyon⁵.

(1) *Ibid.*, IV, LVIII.

(2) *Ibid.*, IV, LX. Dagobert répudia la reine Gomatrude et épousa successivement Nanthilde, Vulfegonde et Berchilde ; la première de ces trois reines fut la mère de Clovis II. Quant à Ragne-trude, mère de Sigebert III (*ibid.*, IV, LIX), le chroniqueur, tout en la mentionnant à part à cause de la naissance de son fils, la range parmi les concubines qu'il renonce à dénombrer.

(3) *Vita Audoini*, édit. KRUSCH, dans *Script. rerum merov.*, t. V, p. 536-567 (vie presque contemporaine, portant la trace de retouches dues peut-être au biographe lui-même ; ce texte a été remanié ensuite dans deux *Vies* de l'époque carolingienne) ; E. VACANDARD, *Vie de saint Ouen*, Paris, 1902. La charge du référendaire consistait à soumettre les diplômes à la signature royale et à les signer lui-même ; il gardait par devers lui l'anneau royal destiné à les sceller. Nous possédons encore des chartes contresignées par Dado (sans parler des pièces apocryphes) : Archives Nationales, K 4, n. 5, 10 ; Ph. LAUR et C. SAMARAN, *Les diplômes originaux des Mérovingiens*, Paris, 1908, pl. III, III bis, V ; J. TARDIF, *Monuments historiques, Cartons des rois*, Paris, 1866, n. 7, 27, p. 6, 22.

(4) *Vita Desiderii*, composée à la fin du VIII^e ou au début du IX^e siècle par un biographe consciencieux qui cite souvent ses documents ; édit. KRUSCH dans *Script. rerum merov.*, t. IV, p. 547-602 ; édit. R. POUPARDIN, Paris, 1900 (préface et notes excellentes). Le précepte de Dagobert enjoignant de sacrer Didier évêque de Cahors et l'induculus à Sulpice, archevêque de Bourges, pour qu'il procédât à son intronisation, sont cités par la *Vita*, VII-VIII ; l'intronisation eut lieu le 8 mars 630. — Une autre forme du nom de *Desiderius* est saint Géry.

(5) La *Vita Eligii*, qui se donne pour l'œuvre de son ami saint Ouen, est en réalité un long remaniement, et sur plus d'un point une altération, de la biographie originale ; cf. VACANDARD, *Vie de saint Ouen*, p. 361-362 ; L. VAN DER ESSEN, *Étude sur les Vitae des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique*, p. 324-336. Édit. KRUSCH dans *Script. rerum merov.*, t. IV, p. 634-761. — Le fauteuil dit de Dagobert conservé à la Bibliothèque Nationale n'est certainement pas celui qu'Éloi fabriqua pour Clotaire II avec tant d'adresse et d'honnêteté que l'or fourni par le roi lui permit de confectionner deux sièges au lieu d'un. Sur les ouvrages d'orfèvrerie attribués avec plus ou moins de raison à saint Éloi, voir H. LECLERCQ, art. *Éloi*, dans *Dict. d'archéologie chrétienne*, t. IV, col. 2674-2687. Éloi avait été envoyé comme *monetarius* à la monnaie royale de Marseille (sans doute était-il déjà *monetarius* à Limoges) ; des monnaies signées de lui subsistent en assez grand nombre, cf. Prou, *Introd. au catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibl. Nationale*, Paris, 1892, p. XL, XLV-XLV, XLVII-XLIX, LXXIV, LXXIII. Voir P. PARSY, *Saint Éloi*, Paris, 1907.

Dagobert, malgré les décisions promulguées par son père en 614, ne se faisait pas faute de réduire les donations faites aux églises et d'en confisquer sa large part ; il compensait ensuite ces usurpations par des générosités qui ne les faisaient pas complètement oublier¹. De là des frictions que l'heureuse influence de ses conseillers n'adoucisait pas toujours.

*L'ACTION DE DAGOBERT
AU DELA DES FRONTIÈRES*

Le renom de Dagobert dépassa les limites de la Gaule franque. Un de ses premiers actes fut d'envoyer à Constantinople deux ambassadeurs, Servat et Paterne, qui conclurent en son nom une paix perpétuelle avec le basileus Héraclius². Le soulèvement des Wendes ou Slaves de Bohême, conduits par un certain Samo qui passait pour un Franc du Sénonais (ou de Soignies en Hainaut) et qui, s'attaquant aux marchands venus de Francie, refusait les réparations exigées, lui donna plus de souci ; une guerre s'ensuivit où les Wendes envahirent la Thuringe ; l'essai de confier la défense de cette région à un duc, Radulf, ne fit qu'exciter celui-ci à se rendre indépendant. Mais l'État wende trouva en lui-même ses causes de ruine et disparut avec l'aventurier dont l'audace l'avait fait naître³.

De ces poussées malheureuses hors des frontières, il est intéressant de rapprocher les efforts de Dagobert, protecteur de l'activité missionnaire de saint Amand, pour répandre la foi chrétienne parmi les peuples du nord de son royaume : il avait concédé l'église d'Utrecht à l'évêque de Cologne, son conseiller saint Cunipert, à condition que des prédicateurs partiraient de là pour convertir les Frisons, et ce ne fut pas sa faute si les successeurs de Cunipert négligèrent trop longtemps cet apostolat⁴.

DAGOBERT ET SAINT-DENIS

L'histoire ecclésiastique fait honneur à Dagobert d'avoir fondé l'insigne basilique de Saint-Denis. Les travaux récents de M. Levillain ont mis au point cette « fondation » et ramené à des proportions plus modestes, mais encore honorables, le rôle du roi, que les inventions d'Hilduin et d'Hincmar, à l'époque carolingienne, avaient complètement faussé⁵.

Il existait près de Paris, au lieu appelé plus tard Saint-Denis de l'Estrée,

(1) Ps.-FRÉDÉGAIRE, *Chron.*, IV, I, X.

(2) Ps.-FRÉDÉGAIRE, *Chron.*, IV, LXII ; le chroniqueur, à cette occasion, raconte l'histoire de cet empereur avec des confusions flagrantes. Sur la démarche d'Héraclius demandant au roi franc de faire baptiser par la force tous les Juifs de son royaume (*ibid.*, IV, LXV), cf. *supra*, p. 110.

(3) Ps.-FRÉDÉGAIRE, *Chron.*, IV, XLVIII, LXVIII, LXXIV-LXXV.

(4) S. BONIFACE, *Epist.* CIX, dans M. G. H., *Epist.*, t. III, p. 395-396.

(5) L. LEVILLAIN, *Études sur l'abbaye de Saint-Denis à l'époque mérovingienne*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LXXXII, 1921, p. 5-116 ; t. LXXXVI, 1925, p. 5-99 ; t. LXXXVII, 1926, p. 20-97, 245-346 (et tirés à part) ; — *Les plus anciennes églises abbatiales de Saint-Denis*, dans *Mém. de la Soc. de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. XXXVI, 1909, p. 143-222. Jusqu'à lui le travail qui faisait autorité, et qui reconnaissait en Dagobert le fondateur d'une église nouvelle et d'un monastère de Saint-Denis en 623-625, était un mémoire de Julien HAVET, *Les origines de Saint-Denis*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LI, 1890, p. 5-62 (reproduit dans ses *Œuvres* t. I. *Questions mérovingiennes*, V, p. 191-246).

près de la voie romaine de Paris à Rouen, une église dédiée au premier évêque de Paris ; un peu avant 625, on la voit desservie par des clercs séculiers vivant sous la conduite d'un « abbé », mais le terme, à ce moment-là, ne désigne pas forcément le chef d'une communauté monastique et il s'agit plutôt d'une sorte de « lauré » où n'était imposée aucune règle précise, comme il en avait été des fondations de saint Martin et de bien d'autres avant la diffusion des règles de saint Benoît et de saint Colomban (c'est précisément une règle monastique que sainte Bathilde introduira vers 650 à Saint-Denis, le *sanctus ordo regularis*¹). Dagobert fut un insigne bienfaiteur de cette basilique, où il fit refaire le tombeau du saint (celui que, d'après la tradition, saint Éloi orna de travaux d'orfèvrerie) et dont il fit décorer richement le pourtour² ; ce fut là qu'il vint mourir, le 19 janvier 639, d'une dysenterie dont il avait ressenti les premières atteintes à Épinay, et là qu'il voulut avoir son tombeau. Mais les trois diplômes d'immunité qu'il aurait concédés à la basilique se révèlent, à un examen attentif, pour des fabrications de l'époque carolingienne. Ce fut Pépin le Bref, et non Dagobert, qui fit élever en l'honneur de saint Denis, dans la même localité de *Catulliacus*, une basilique nouvelle, sur l'emplacement de laquelle a été construite la basilique actuelle³.

§ 2. — L'Église pendant l'ascension des maires du palais.

LA DÉCADENCE MÉROVINGIENNE La mort de Dagobert, laissant le pouvoir nominal à deux enfants et à une régente, la reine Nanthilde, allait favoriser l'abaissement de l'autorité royale au profit des maires du palais, de qui l'ascension, déjà commencée depuis le début du siècle, sera bientôt si rapide qu'ils pourront ambitionner de monter sur le trône à la place des rois devenus impuissants. Parmi les hommes qui vont accélérer ou freiner cette décadence, quelques-uns des plus influents appartiendront à l'Église ou devront compter avec elle ; l'histoire ecclésiastique se trouve ainsi mêlée étroitement à une histoire politique assez compliquée, qui ne nous intéresse ici que dans la mesure même où l'Église, bon gré mal gré, y est engagée.

Dagobert mourant avait fait reconnaître son fils Clovis II comme roi de Neustrie et de Burgondie à l'assemblée de Mâlay-le-Roi. La Neustrie fut gouvernée en réalité par les maires du palais Aega († 641), puis Erchinoald,

(1) *Vita Bathildis*, ix, dans *Script. rerum merov.*, t. II, p. 493. Cf. *infra*, ch. xv.

(2) Ps.-FRÉDÉCAIRE, *Chron.*, IV, LXXIX : « *sepultusque est in ecclesia sancti Dionensis, quam ipse prius condigne ex auro et gemmis et multis pretiosissimis espectralibus ornaverit et condigne in circoito fabricare preceperat* » ; le *fabricare* venant après que l'église est déjà ornée n'indique pas la construction, mais se réfère à des travaux de décoration. Un diplôme de Clovis II, du 22 juin 654 (653), précise qu'avant Dagobert et la reine Nanthilde la basilique avait été enrichie *a ceteris priscis regibus*, sans paraître soupçonner que l'église dotée par Dagobert ne serait pas la même que celle de ses prédécesseurs. J. TARDIE, *Cartons des rois*, n° 11, p. 10.

(3) Un bon résumé des travaux de M. Levillain a été donné par M. Georges TESSIER dans *Le Moyen Âge*, II^e série, t. XXX, 1929, p. 36-77.

dont le pseudo-Frédégaire loue l' « humilité », la patience, la simplicité, la mesure, toutes qualités qui le firent accepter par tous ¹.

La Bourgondie, qui sous un roi capable de gouverner avait préféré se passer de maire du palais, ne tarda pas à en réclamer un qui fut Floachad, élu sur la désignation de Nanthilde par l'assemblée d'Orléans (641), et qui se montra un tyran ; il mourut en 642 ² et il ne fut pas question de lui donner un successeur.

En Austrasie, la mort de Dagobert avait laissé libre cours à la tendance particulariste ; Pépin de Landen, que le feu roi avait gardé près de lui, revint à Metz pour y partager la direction des affaires avec Cunipert de Cologne ; mais il mourut dès 640, laissant un fils appelé Grimoald ; celui-ci, de l'avis de beaucoup d'Austrasiens, devait faire un excellent maire du palais ; la charge lui fut disputée par un certain Otto, qui avait pour lui d'avoir été le gouverneur du petit prince ; la compétition fut résolue finalement au profit de Grimoald, grâce à l'appui que lui prêtait l'ami de son père, l'évêque Cunipert ³. Quant à Sigebert, fils de Dagobert et roi en titre depuis 633, sa vie fut celle d'un saint homme ; il était capable de résister aux évêques mêmes quand il croyait en jeu ses prérogatives, ainsi empêcha-t-il saint Didier d'assister à un concile convoqué par son métropolitain, Vulfoède (Valfolède) de Bourges, tant que celui-ci n'aurait pas sollicité l'autorisation royale, suivant l'usage d'alors ⁴ ; mais, en dehors de semblables circonstances, il se montrait déférent envers les prélats et généreux pour les églises et les abbayes, en particulier les fondations de saint Remacle, Stavelot et Malmédy. Il mourut à vingt-six ans, le 1^{er} février 656, et fut enterré dans l'église de Saint-Martin-devant-Metz, monastère dont il était le bienfaiteur ; ses reliques furent, en 1552 ou 1553, transférées à Nancy, dont il devint le saint patron ⁵.

SAINTE BATHILDE Clovis II de Neustrie mourut à son tour à l'automne de 657, âgé d'environ vingt-trois ans. Le rédacteur du *Liber historiae*, oubliant le diplôme de 654 par lequel le roi avait octroyé à la basilique de Saint-Denis d'importants privilèges, l'accuse

(1) Ps.-FRÉDÉGAIRE, *Chron.*, IV, LXXIX-LXXX, LXXXIII-LXXXIV ; *Liber hist. Francorum*, XLV. Le remanieur de la *Vita Eligii*, par contraste avec les éloges du pseudo-Frédégaire, se montre sévère pour Erchinoald, qu'il traite de *bestia* et qu'il fait mourir dans l'impénitence (*Vita Eligii*, II, xxviii, dans *Script. rerum merov.*, t. IV, p. 715).

(2) Ps.-FRÉDÉGAIRE, *Chron.*, IV, LXXXIX-XC.

(3) *Ibid.*, IV, LXXXV-LXXXVI, LXXXVIII. Ce fut un assassinat, commis par Leuthaire, duc des Alamans, qui délivra Grimoald de son compétiteur. Sur la mairie de Grimoald, voir B. KRUSCH, dans les *Historische Aufsätze* dédiés à K. Zeumer, Weimar, 1910, p. 411-438.

(4) Correspondance de saint Didier, II, xvii (*Epist.*, t. III, p. 212).

(5) Cf. GUISE, *Saint Sigisbert, roi d'Austrasie*, Paris, 1920 (coll. « les Saints »). *Sigisbert* est la forme donnée habituellement par les Nancéiens au nom du saint roi. — Pour cette période nous ne disposons plus de la *Chronique* du pseudo-Frédégaire, qui, bien que tendancieuse et remplie de confusions, fournit sur la période précédente une si grande quantité de renseignements ; le *Liber historiae Francorum* (répété sur un certain nombre de points par le premier continuateur de Frédégaire) est loin de la valoir et laisse subsister d'énormes lacunes qui, sans parler des erreurs commises par le moine neustrien qui le rédigea, le rendent souvent peu intelligible.

de s'être rendu sacrilège en enlevant un bras du saint, et le charge de tous les vices¹. Il avait pris pour femme une Anglo-Saxonne appelée Bathilde ou Balthilde, qui, achetée à des pirates, appartenait à la domesticité du maire du palais Erchinoald ; elle s'était soustraite aux avances de son maître quand, devenu veuf, il avait voulu l'épouser ; elle ne put pas refuser de même quand Clovis voulut faire d'elle une reine².

Des trois fils qu'elle lui donna, Clotaire, Childéric et Thierry, l'aîné succéda à son père en Neustrie avec la reine-mère comme régente ; le second devait monter, cinq ans plus tard, sur le trône d'Austrasie. La reine, fort pieuse, s'entourait de conseillers d'Église ; outre le maire du palais Ebroin, qui fait son apparition à la mort d'Erchinoald, dans les premiers temps de la régence, elle consultait volontiers son chapelain, l'abbé Genès, dont elle fit en 658 un évêque de Lyon après la mort de saint Ennemond (saint Chamond, *Aunemundus*), victime du renversement de politique qui accompagna le changement de règne³ ; saint Ouen, devenu évêque de Rouen en 641, et l'évêque de Paris Chrodobert étaient aussi invités à la faire profiter de leur expérience⁴, et ce fut elle qui fit venir à la cour le neveu et archidiacre de l'évêque de Poitiers Dido, Leudegarius (Léger), jusqu'au jour où elle le chargea de mettre fin aux rivalités sanglantes qui divisaient l'église d'Autun en y assumant l'épiscopat (après 660)⁵.

L'influence de ces conseillers ecclésiastiques est sensible dans beaucoup

(1) *Liber hist. Francorum*, XLIV ; le premier continuateur du ps.-Frédégaire, I, qui résume le *Liber*, ajoute qu'il mourut fou, *amens effectus*. Un concile fut tenu sous son règne à Chalon-sur-Saône, entre 647 et 654 ; trente-neuf évêques de Neustrie et de Bourgondie y assistaient, plus six délégués d'évêques neustriens ; le canon 10, à propos de l'élection de l'évêque par ses comprouvinciaux, le clergé et le peuple, ne dit rien de l'approbation royale. MAASSEN, *Concilia aevi merovingici*, p. 208-214 ; HEFELLE-LECLERCQ, *Hist. des conciles*, t. III, 1^{re} p., p. 281-285 ; C. DE CLERCQ, *La législation religieuse franque de Clovis à Charlemagne*, p. 67-70.

(2) *Vita S. Balthildis*, III. Il nous reste de la reine une biographie de bonne note, due à un contemporain qui prit pour modèle la vie de sainte Radegonde par Fortunat, et une deuxième vie interpolée, composée à la fin du VIII^e siècle ou au début du IX^e. M. KRUSCH les a éditées en même temps sur deux colonnes, de manière à rendre sensibles les additions de la Vie B (*Script. rerum merov.*, t. II, p. 475-508).

(3) Le martyre de saint Ennemond est attribué à des ordres donnés par la reine, non seulement dans les *Acta S. Aunemundi* qui ne nous sont parvenus que sous des remaniements d'assez basse époque, mais dans la vie (par Eddi Étienne) de saint Wilfrid d'York. *Vita Wilfridi*, VI, édit. LEVISON dans *Script. rerum merov.*, t. VI, p. 200 ; BÉDE, *Hist. eccl.*, V, XIX. Il est difficile de déterminer la part de responsabilité de Bathilde dans cet assassinat politique qui eut pour mobile principal la jalousie de certains grands de la cour envers un personnage trop puissant à leur gré. Sur la vie et la mort d'Ennemond et sur son prétendu *Testament*, voir A. COVILLE, *Recherches sur l'histoire de Lyon du V^e au XI^e siècle*, p. 366-416 ; sur Genès, *ibid.*, p. 416-421.

(4) *Vita S. Balthildis*, IV-V. Dado, qui signait ainsi quand il était référendaire, est appelé *Audoenus (Audoinus)* après son épiscopat. Saint Éloi, sacré en même temps que lui le 13 mai 641, mourut en 659 et n'eut pas le temps de jouer auprès de la régente un rôle actif.

(5) *Gesta S. Leudegarii*, I, 1-11. Une vie de saint Léger, écrite moins de dix ans après sa mort, à la demande de son successeur Hermenaire, par un moine anonyme de Saint-Symphorien d'Autun. *Gesta et passio...*, n'a été retrouvée qu'en partie ; la *Passio* que le moine de Ligugé Ursin composa un siècle plus tard en se donnant pour un contemporain est un remaniement souvent malencontreux ; une troisième *Passio* suit d'abord l'anonyme d'Autun, dont elle nous restitue à peu près les premiers chapitres, puis Ursin, sans se soucier des doublets ni des contradictions. Édit. KRUSCH dans *Script. rerum merov.*, t. V, p. 249-362. Cf. GRAF DU MOULIN-ECKART, *Leudegar, Bischof von Autun*, Breslau, 1890 (trop sévère pour le saint) ; CAMERLYNCK, *Saint Léger* (coll. « les Saints »), Paris, 1910 ; l'*Histoire de saint Léger* de dom PRINA, Paris, 1846, a beaucoup vieilli.

des actes de la reine qui nous sont connus, non seulement les abondantes dotations dont elle combla les monastères (en particulier l'abbaye de Corbie, dont elle fut la fondatrice ¹, et le couvent de femmes de Chelles, où elle devait finir ses jours) ², mais les mesures qu'elle prit pour réprimer la simonie, pour dégrever les familles nombreuses et faire cesser l'affreuse coutume de laisser mourir les enfants qui venaient au monde plutôt que de payer pour eux un surcroît de capitation ³, pour interdire dans ses États la traite des chrétiens comme esclaves et, ne pouvant étendre cette prohibition hors des frontières, racheter du moins le plus d'esclaves possible, en souvenir du temps où elle-même avait subi cette condition ⁴.

CLOTAIRE III ET LE MAIRE EBROÏN En 665 environ, l'évêque de Paris Sigebert, qui avait succédé à Chrodobert et était devenu comme lui conseiller de la reine, s'étant élevé contre les pratiques dangereuses du palais et sans doute contre le maire Ebroïn, qui se rendait de plus en plus puissant, fut accusé de « superbe » par les seigneurs et assassiné ; Clotaire III, étant devenu majeur, suivant la règle mérovingienne, à quinze ans, n'avait plus besoin de régente ; Bathilde, si dévouée aux maisons religieuses, avait exprimé à plus d'une reprise son désir de prendre le voile et avait été retenue par son rôle de tutrice ; on lui fit entendre que l'heure était venue de ne plus contrarier sa vocation et pour plus de sûreté quelques seigneurs lui firent l'injure de la conduire à l'abbaye de Chelles, qu'elle avait choisie ⁵. Elle y mena la vie pieuse, humble et mortifiée qui lui valut, à sa mort survenue un 30 janvier en 680 ou peu après, d'être honorée comme sainte.

Sa retraite laissait le champ libre aux ambitions d'Ebroïn, qui dès ce moment laissa voir la dureté de son caractère et gâta par là une politique de renforcement de l'autorité qui en elle-même paraissait raisonnable à de bons esprits comme saint Ouen. La résistance s'organisa autour du nom de Léger, que son passé de palatin désignait pour incarner une conception politique plus traditionnelle et moins absolutiste. A la mort de Clotaire III (mars-mai 673) ⁶, comme il ne laissait pas d'enfants (il n'avait que dix-neuf ans), les seigneurs se disposaient à élever sur le trône de Neustrie et de Bourgondie un de ses frères, quand Ebroïn prévint leur décision et proclama de son seul chef le plus jeune fils de Clovis II, Thierry ⁷.

CHILDÉRIC II ET SAINT LÉGER Les grands, n'admettant pas cet empiétement sur leurs prérogatives, firent appel à l'autre fils de Clovis, Childéric II, qui réunissait ainsi les

(1) L. LEVILLAIN, *Examen critique des chartes de l'abbaye de Corbie*, Paris, 1902, p. 43 et suiv.

(2) *Vita S. Bathildis*, VII et suiv.

(3) *Ibid.*, VI.

(4) *Ibid.*, IX.

(5) *Ibid.*, X.

(6) Sur la chronologie de son règne, cf. KRUSCH, *Script. rerum merov.*, t. VII, 2^o p., p. 495-497.

(7) *Gesta S. Leudegarii*, I, v ; *Liber hist. Francorum*, XLV.

trois royaumes sous son autorité ; il s'empessa de venir en Neustrie et manda près de lui son frère le prétendant, mais celui-ci venait d'être tondu par les grands et relégué au monastère de Saint-Denis ; quant à Ebroïn, il dut la vie à l'intercession des évêques, notamment de saint Léger, d'après le biographe de celui-ci, et l'on se contenta de l'envoyer, privé de sa dignité et rasé comme son candidat, au monastère de Luxeuil¹. Childéric II dut s'engager à respecter le particularisme des trois royaumes et à ne permettre à personne d'imiter la « tyrannie » d'Ebroïn².

Ce renversement, dû à l'influence de toute l'aristocratie bourguignonne (*universi*), pouvait paraître une victoire personnelle de Léger. L'affaire du patrice de Marseille, Hector, et de son procès avec l'évêque Praejectus de Clermont (saint Priest ou Prix) qu'il accusait d'avoir détourné un héritage, fournit l'occasion de se débarrasser du gêneur : Hector, étant l'hôte de Léger, fut présenté au roi comme un intrigant qui complotait avec l'évêque d'Autun ; le roi, que Léger avait invité à célébrer dans sa cathédrale les fêtes de Pâques (675), ne put se contenir et laissa éclater sa colère dans l'église même ; Léger prit la fuite, mais il fut rejoint et envoyé en exil à Luxeuil, — où était déjà son adversaire Ebroïn, — tandis que le patrice de Marseille était mis à mort³.

Childéric II ne tarda pas à être puni de n'avoir pas voulu de frein : à l'automne de 675, il fut assassiné, et la reine avec lui, par un Neustrien de l'aristocratie, Bodilo, qu'il s'était permis de faire fustiger malgré la loi⁴. On

(1) *Gesta*, I, vi ; *Liber hist. Francorum*, *ibid.*

(2) *Gesta*, I, vi ; l'édit ou capitulaire de Childéric II, dont nous n'avons plus le texte, se réfère à celui de Clotaire II en 614, où se lit déjà (c. 12, édit. BONERIUS, p. 22) l'interdiction de promouvoir des juges venant d'une autre province ou région. Mais l'interprétation ainsi donnée des règles de 614 contre les excès de pouvoir n'est pas non plus sans danger, et risque de mettre les maires du palais dans l'impossibilité de réprimer les abus de l'aristocratie. Le sens politique de Léger peut être ici pris en défaut.

(3) *Gesta*, I, ix-xiii. Dans l'affaire de Prix et d'Hector (il s'agissait des biens que Claudia, belle-mère d'Hector, avait légués à l'église de Clermont, et que le gendre revendiquait), Léger avait pu croire le patrice autorisé à se réclamer de la loi romaine, tandis que Prix, arguant de la loi canonique sur l'inviolabilité des donations faites aux églises, s'était mis sous la protection de la reine Blichilde et de sa mère Emnechilde, veuve de saint Sigebert (la *Passio S. Praejecti*, xxiii, édit. KRUSCH dans *Script. rerum merov.*, t. V, p. 239, traite Léger en complice d'Hector dans sa tentative criminelle, *alium sibi in scelere sociatum nomine Leodegarium* : il est plus juste de dire que cette affaire de testament ne le concernait pas). Cf. P.-E. MARTIN, *Études critiques sur la Suisse à l'époque mérovingienne*, p. 264-266.

(4) *Liber hist. Francorum*, xlv ; Ps.-FRÉDÉGAIRE, *Contin.*, II. L'évêque Prix de Clermont, n'ayant plus ses protecteurs, ne tarda pas à périr assassiné (25 janvier 676) ; il fut honoré comme martyr. Deux rédactions de la *Passio S. Praejecti*, dont l'une est contemporaine et dont la seconde est un remaniement un peu postérieur, ont été publiées par B. KRUSCH, *Script. rerum merov.*, t. V, p. 214-248. — Sous le règne de Childéric II fut tenu à Saint-Jean-de-Losne un concile ou une assemblée (peut-être les grands de Bourgogne tenaient-ils réunion à côté) où furent arrêtés vingt-deux canons sur la vie des ecclésiastiques et des moines ; le canon 8, prescrivant à l'évêque de célébrer dans sa cathédrale les fêtes de Noël, de Pâques et de la Pentecôte ; s'il n'est pas retenu ailleurs par un ordre royal, prend une saveur particulière, si l'on pense à la manière dont Prix et Léger fêtèrent, de par les volontés du roi, les Pâques de 675. MAASSEN, *Concilia aevi merovingici*, p. 217-219 ; HEFELE-LECLERCQ, *Hist. des conciles*, t. III, 1^{re} p., p. 300-302 ; C. DE CLERCQ, *La législation eccl. franque*, p. 70-72. Le concile de Bordeaux, tenu vers le même temps pour l'Aquitaine (qui relevait de Childéric), est intéressant par la clause qui remet au duc Loup le soin de

alla chercher à Saint-Denis le dernier fils de Clovis II, Thierry III, que Childéric avait tondu. Rien ne retenait plus à Luxeuil ni Léger, ni Ebroïn. Le premier rentra dans sa ville épiscopale où le successeur que Childéric II lui avait donné, Hermenaire, s'effaça devant lui¹; il se rallia à Thierry pour mettre fin à l'anarchie qui désolait un pays « sans roi », où les gens malfaisants se donnaient libre carrière « comme au printemps les serpents venimeux sortent de leurs trous »².

Ebroïn se tourna vers l'Austrasie où il fit proclamer roi un fils de Clotaire III (ou donné pour tel) dont on n'avait jamais entendu parler, Clovis III, mais où il gardait pour lui-même, négligeant le maire Vulfoald, la réalité du pouvoir; une campagne heureuse fit tomber entre ses mains le trésor, puis la personne de Thierry III à Crécy-en-Ponthieu³.

Thierry, prisonnier d'Ebroïn, passait pour mort; deux évêques de son royaume, Désiré, surnommé Diddo, de Chalons-sur-Saône, et Bobo de Valence, celui-ci déposé nous ne savons pour quelle faute, crurent l'occasion bonne de pousser leurs ambitions personnelles; avec une troupe fournie par Ebroïn et commandée par le duc de Champagne Waimer, ils s'avancèrent sur Autun dont ils entreprirent le siège; Léger ordonna des prières et des processions, puis se livra, pour que ses fidèles n'eussent pas à souffrir, à ses ennemis; Bobo, à qui était promis l'évêché d'Autun, ne put s'y faire accueillir et dut céder la place à Hermenaire; l'armée, qui devait descendre jusqu'en Provence, fut arrêtée à Lyon où l'évêque Genès organisa efficacement la défense de la ville⁴. Léger, remis à Ebroïn, eut les yeux brûlés au fer rouge, puis, accusé d'avoir trempé dans l'assassinat de Childéric II — accusation dont les historiens les moins prévenus en sa faveur soulignent d'un accord quasi unanime l'in vraisemblance — il eut la langue arrachée, tandis que son frère Garin (Guérin) était lié à un poteau et lapidé⁵; conduit jusqu'à Fécamp par les soins du comte Waning⁶, puis ramené au palais en septembre 678 pour y comparaitre

faire observer les canons; peut-être Loup assistait-il au concile, ou plutôt à l'assemblée, avec les *provinciales Acutani* que mentionne le procès-verbal. MAASSEN, *op. cit.*, p. 215-216; HEFEL-LECLERCQ, *ibid.*, p. 298-300; C. DE CLERCQ, p. 70.

(1) Le biographe de saint Léger, qui avait mentionné (xii) l'intronisation d'Hermenaire, ancien abbé de Saint-Symphorien, ne souffle mot de son existence quand il raconte la réintégration de Léger. Sa visible préoccupation est de faire ressortir la correction de l'attitude d'Hermenaire, dédicataire de l'ouvrage primitif, dans des circonstances aussi difficiles.

(2) *Gesta S. Leudegarii*, xv.

(3) *Liber hist. Francorum*, xlv. Remarquable est la réponse de saint Ouen, consulté par Ebroïn, après sa sortie de Luxeuil, sur la meilleure façon d'agir: « Rappelle-toi Frédégonde ». L'évêque de Rouen ne tenait évidemment pas les meurtres commis par la reine pour des modèles à suivre et ne pensait qu'à son vigoureux esprit de décision. Ebroïn, ajoute le chroniqueur, était assez fin pour comprendre; peut-être en comprit-il plus long que l'évêque n'en avait voulu dire.

(4) *Gesta*, xx, xxv et suiv.

(5) *Gesta*, xxix.

(6) Waning était le fondateur de l'abbaye de Fécamp. — Ce fut pendant le séjour à Fécamp, qui dura deux ans, que Léger écrivit sa lettre de consolation à sa mère Sigrade, morceau que l'abus d'une rhétorique de décadence n'empêche pas d'être touchant; M. G. H., *Epistolae*, t. III, p. 464-467; *P. L.*, XCVI, 373. Il n'y a pas de raison de rejeter cette pièce comme apocryphe, comme le suggère le comte DU MOULIN-ECKART.

devant un synode, il y fut dégradé suivant le rite, c'est-à-dire qu'on déchira sur lui sa tunique du haut en bas ; enfin des émissaires l'entraînèrent dans la forêt de Sarcing, près d'Arras, où il fut décapité, le 2 octobre 678. Bien qu'il eût consacré une grande part de ses efforts à mener une action politique, il fut honoré comme martyr ¹.

L'indigne évêque de Chalon, Désiré-Diddo, ainsi que Waimer qui entre temps avait brigué et reçu l'évêché de Troyes, avaient été dégradés par le concile de Mâlay dès avant la mort de Léger ².

LA FIN D'EBROÏN

Nous ne pouvons songer à retracer ici dans le détail l'histoire embrouillée de la période qui suivit la mort de saint Léger. En 679, Thierry III demeurait le seul représentant de la dynastie mérovingienne. Vulfoald étant mort vers le même temps, le duc Pépin, que les modernes appellent d'Héristal ou de Herstall, petit-fils de Pépin de Landen et d'Arnoul, prit en mains le gouvernement de l'Austrasie avec son frère Martin ; ils entendaient ne pas se soumettre à Ebroïn et ce fut la cause d'une nouvelle guerre ; vainqueur à Lucofao (Bois-du-Fay, près de Laon), Ebroïn mit à mort le duc Martin, malgré le serment prêté par ses envoyés de ne lui faire aucun mal ³. Pépin, plus heureux, se réfugia en Austrasie.

Ebroïn ne jouit pas de son triomphe : au printemps de 680, un seigneur de Neustrie, Ermenfred, se vengea d'une injustice en l'assassinant ; le maire qui lui succéda, Warato, se hâta de conclure la paix avec Pépin ; Thierry III était reconnu comme l'unique souverain des trois royaumes ⁴. Ebroïn, bien qu'il eût soutenu, par ambition personnelle plus que par souci du bien public, une politique qui à plus d'un moment parut défendable, laissait une mémoire détestée à cause de sa cruauté qui ne respectait rien ni personne : « trop porté à verser le sang des évêques », dit de lui le biographe de saint Prix de Clermont, qui pourtant n'aime pas saint Léger ⁵ ; on imagine comment devaient le traiter les amis de l'évêque d'Autun.

(1) *Gesta*, xxxiii-xxxv. Ses reliques furent transférées, non à Autun, mais à Saint-Maixent en Poitou (dont il avait été l'abbé), en 684, par l'abbé Audulphe (*Script. rerum merov.*, t. V, p. 255, 321-322, 348). L'horreur inspirée par sa mort lui fit dédier de nombreuses églises en France et en Belgique, cf. G. KURTH, *Compte-rendu du Congrès archéologique de Namur*, 1886, p. 302.

(2) *Gesta*, xxxiii ; Ursin, *Passio S. Leudegarii*, xvi (détails ajoutés). On a parfois prétendu que Léger aurait été lui aussi dégradé à Mâlay, mais sa condamnation doit être renvoyée à un synode postérieur. Un diplôme de Thierry III, de 679 ou 680, faisant allusion à ces dégradations d'évêques indignes, n'en désigne qu'un par son nom, Chramlinus d'Embrun, tout en indiquant qu'il y en eut plusieurs ; *Diplomata*, t. I, p. 44 ; MAASSEN, *Concilia aevi merovingici*, p. 222-223.

(3) *Liber hist. Francorum*, xlvi ; Ps.-FRÉDÉCAIRE, *Contin.*, III. Le serment avait été, par une précaution qui en dit long sur l'esprit de ce temps, prêté apparemment sur les reliques des saints, en réalité sur des reliquaires vides. L'un de ces envoyés était saint Rieul, évêque de Reims.

(4) *Liber hist. Francorum*, xlvii ; Ps.-FRÉDÉCAIRE, *Contin.*, IV ; *Gesta S. Leudegarii*, dans *Script. rerum merov.*, t. V, p. 319-320. Sur la date, que M. Krusch veut abaisser jusqu'à la fin de 683 (*Die älteste Vita Leudegarii*, dans *Neues Archiv*, t. XVI, 1891, p. 589-590, et notes de l'édition des *Gesta*), voir VACANDARD, *Vie de saint Ouen*, p. 288-289, et les raisons qu'il donne de maintenir la date de 680 (il est suivi par M. LEVILLAIN, *La succession d'Austrasie au VII^e siècle*, dans *Revue historique*, t. CXII, 1913, p. 90).

(5) *Passio S. Praefecti*, xxvi, dans *Script. rerum merov.*, t. V, p. 241.

Ceux des historiens qui sont le plus disposés à le louer d'une politique qui aurait pu sauver la monarchie mérovingienne ont de la peine à croire ou à faire croire qu'il l'ait jamais pratiquée avec la hauteur de vues qu'aurait dû comporter un pareil dessein.

PÉPIN II, DIT D'HÉRISTAL La paix conclue entre Warato, excellent homme loué comme l'ami de saint Ouen, et le duc Pépin, qui ne demeura pas solidarisé avec le meurtrier d'Ébroïn, fut troublée par les intrigues de Gislemar, fils de Warato, qui prit la place de son père et défit les Austrasiens à Namur, mais mourut aussitôt après sa victoire ; Warato reprit la mairie et l'accord fut rétabli sous les auspices de l'évêque de Rouen ¹. Mais, à la mort du maire de Neustrie (686), son gendre Berchaire, élevé au pouvoir par Ansflède, veuve de Warato, fut rejeté pour sa nullité par les seigneurs et les évêques neustriens, qui firent appel au duc d'Austrasie. Pépin remporta la victoire décisive de Tertry en Vermandois (687) ; Berchaire, peu après, fut assassiné par ceux-là même qui l'avaient mis au gouvernement et Pépin, accepté comme maire du palais à l'instigation d'Ansflède, reconnut la royauté de Thierry ².

Mais le Mérovingien, plus que jamais, était devenu un pur symbole, la réalité du pouvoir appartenant à Pépin, même en Neustrie où les maires du palais qu'il institua, Norbert, puis, entre 697 et 701, son propre fils Grimoald, ne pouvaient tenter d'autre politique que la sienne. Thierry III, mort en 690 ³, eut pour successeurs le jeune Clovis III (690-694), Childébert III (694-711), Dagobert III (711-715), sans que les changements de règne comportassent d'autres conséquences que des changements dans la datation des actes. La Neustrie, dont les habitants étaient depuis longtemps désignés sous le nom de « Francs » sans épithète et comme par excellence ⁴, reste la résidence habituelle de ces rois figurants, mais n'offre plus, depuis qu'Ébroïn l'a si rudement soumise à son régime autoritaire, de points d'appui pour une résistance au pouvoir austrasien.

Pépin II, sans avoir le titre de roi, est le véritable maître du royaume franc ⁵. Son prestige s'étend au dehors des frontières. Du côté des Frisons, devenus sous la conduite de Radbod des voisins mal commodes, il arrêta les incursions qui menaçaient le territoire franc, s'établit lui-même soli-

(1) *Liber hist. Francorum*, XLVII ; Ps.-FRÉDÉGAIRE, *Contin.*, IV ; *Vita Audoini*, XV, dans *Script. rerum merov.*, t. V, p. 563. Saint Ouen mourut au retour du voyage qu'il avait fait à Cologne pour ce rétablissement de la paix. Voir VACANDARD, *Vie de saint Ouen*, p. 294-296.

(2) *Liber hist. Francorum*, XLVIII ; Ps.-FRÉDÉGAIRE, *Contin.*, V.

(3) Sur la chronologie de Thierry III et de ses successeurs, voir VACANDARD, *Le règne de Thierry III et la chronologie des moines de Fontenelle*, dans *Revue des questions historiques*, t. LIX, 1896, p. 491-506 ; KRUSCH, *Script. rerum merov.*, t. VII, 2^e p., p. 499-502.

(4) Voir les textes rassemblés par G. KURTH, *Études franques*, t. I, p. 74-77 ; les Austrasiens, qui sont aussi des Francs (l'auteur du *Liber historiae Francorum* ne l'ignore pas), sont parfois appelés *superiores Franci*.

(5) FUSTEL DE COULANGES, *Les transformations de la royauté à l'époque carolingienne*, p. 183-185. H. E. BONNELL, *Die Anfänge des Karolingischen Hauses*, p. 118, relève justement qu'Ébroïn avait, à son insu, travaillé au profit de Pépin.

dement entre l'Escaut et le Rhin, et, pour affermir la paix, maria son fils Grimoald avec la fille de Radbod, Theutsinde, qui en entrant dans la famille franque dut recevoir le baptême ; les missions de saint Willibrord allaient profiter de cette expansion pacificatrice¹. Chez les Alamans, où le duc Willari fut contraint de reconnaître l'autorité de Pépin², chez les Bavarois où le maire d'Austrasie aida à l'avènement du duc agilolfide Théodo (dont la famille était d'origine franque), c'était encore la prédication de l'Évangile que préparait l'extension de l'influence franque.

LA SUCCESSION DE PÉPIN.
CHARLES MARTEL

Pépin mourut le 16 décembre 714³ ; il avait été précédé dans la tombe par ses deux fils Drogon et Grimoald⁴. Sa disparition fut le signal d'un désordre où l'unité franque parut sombrer avec la fortune des Pippinides ; elle fut pourtant rétablie par un bâtard de Pépin, Charles, qui gouverna, tout en soutenant de longues luttes, au nom de Clotaire IV, de Chilpéric II, puis de Thierry IV⁵.

Du côté de la Bourgondie, des évêques ambitieux, Savaric d'Auxerre, son neveu Eucher d'Orléans et son successeur Ainmar, avaient profité de l'anarchie régnante pour se tailler au temporel des principautés personnelles ; Charles dut les reprendre non sans avoir hésité devant une famille aussi belliqueuse et riche⁶. Eucher fut exilé à Cologne, puis à Saint-Trond, où il mourut⁷. Savaric, beaucoup plus puissant puisqu'on lui attribue la conquête du pays entre Nevers et Troyes, prétendait pousser jusqu'à Lyon quand il périt frappé par la foudre ; Ainmar, qui n'était évêque que de nom et devait faire accomplir les fonctions épiscopales par son auxiliaire Theodranus, fut employé par Charles Martel dans des expéditions militaires en Aquitaine, mais finit par lui donner de l'ombrage et fut exilé à

(1) *Liber hist. Francorum*, XLIX-L ; Ps.-FRÉDÉGAIRE, *Contin.*, VI-VII. Sur Willibrord et son activité missionnaire, voir *infra*, chap. XV.

(2) *Annales Mettenses*, a. 709, 710, 712.

(3) *Liber hist. Francorum*, XLIX-LI ; Ps.-FRÉDÉGAIRE, *Contin.*, VI-VIII ; W. LEVISON, *Zu den Annales Mettenses*, dans *Festschrift... Robert Holtzmann*, Berlin, 1933, p. 14.

(4) On a longtemps prétendu que saint Lambert, évêque de Tongres ou de Maastricht, mort vers 705 et honoré comme martyr, avait été frappé pour s'être élevé contre l'adultère de Pépin et de sa concubine Alpaïde ; en réalité il périt victime d'une vengeance privée où Alpaïde n'était pour rien. Cf. G. KURTH, *Saint Lambert et son premier biographe*, dans *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique*, 3^e série, t. III, 1876, p. 5-112, et *Études franques*, t. II, p. 319-347 ; L. VAN DER BSSSEN, *Étude sur les Vitae des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique*, p. 23, 45. Le village de Liège où saint Lambert fut enterré doit à son tombeau d'être devenu plus tard une ville importante et le siège de l'évêché de Tongres.

(5) Sur la chronologie des derniers Mérovingiens, rois fantômes qui servaient comme de parents aux maires du palais, voir L. LEVILLAIN, *Contribution à la chronologie des rois mérovingiens*, dans *Le Moyen Age*, 1903, p. 1-14 ; B. KRUSCH, dans *Script. rerum merov.*, t. VII, p. 501 et suiv.

(6) *Vita Eucherii*, VII, édit. LEVISON, dans *Script. rerum merov.*, t. VII, p. 49 : *Nostis hanc ferocissimam atque belligeram ac locupletatam vehementer.*

(7) Sa puissance séculière ne paraît pas avoir choqué les Orléanais de son temps, si l'on en juge par l'auteur presque contemporain qui a composé la *Vita Eucherii* et qui le traite en saint confesseur (*loc. cit.*, p. 41-53) ; il est d'ailleurs demeuré inscrit au calendrier orléanais, à la date du 20 février. Cf. DUCHESNE, *Fastes épiscopaux*, t. II, p. 462-463.

Bastogne dans les Ardennes ; parvenu à s'échapper, il fut rejoint à Toul et mis à mort¹.

Charles ne perdait pas de vue la Germanie, où les Alamans, les Frisons, les Saxons, toujours prêts à secouer l'hégémonie franque, furent ramenés une fois de plus dans le devoir et où les résistances des païens contre l'évangélisation furent contenues². Mais un danger plus terrible allait menacer la Gaule chrétienne, celui de l'invasion arabe.

L'INVASION MUSULMANE Les envahisseurs musulmans, venus d'Afrique par le détroit de Gibraltar et maîtres, en quelques années, de presque toute la péninsule conquise sur les rois wisigoths³, avaient pénétré en Narbonnaise sous le gouvernement de El Hurr, puis de son successeur Es Samh, celui que le chroniqueur espagnol de 754, le pseudo-Isidore de Béja, appelle Zama. El Hurr, en 720, avait réussi à prendre Narbonne⁴ ; Eudes, duc d'Aquitaine, réconcilié devant le danger avec Charles qu'il avait jusque-là combattu de toutes ses forces, contraignit, à la tête d'une armée où les Francs d'au delà de la Loire se mêlaient aux Aquitains, Es Samh à lever le siège de Toulouse, en 721, et infligea à l'armée sarrasine de lourdes pertes ; Es Samh lui-même fut tué⁵, et l'offensive musulmane momentanément

(1) La table des *Gesta episcoporum Autissiodorensium* (dans DUCHESNE, *Fastes épiscopaux*, t. II, p. 443) le désigne comme saint et martyr : on n'a retenu que le fait de sa mort violente. Tout ce récit est d'ailleurs rendu fort difficile par les confusions chronologiques et autres. Les *Gesta episcoporum Autissiodorensium*, I, 26-27 (dans M. G. H., *Scriptores*, t. XIII, p. 394) et le catalogue daté que l'on en peut dégager (DUCHESNE, *op. cit.*, p. 437) donnent Ainmar pour successeur immédiat à Savaric, mais compliquent sa notice de détails qui se rapportent, si on les prend à la lettre, au règne de Pépin le Bref ; aussi E. CHARTRAIN (art. *Auzerre*, dans *Dict. d'hist. et de géogr. ecclési.*, t. V, col. 945) place-t-il entre les deux plusieurs noms que le catalogue inscrit après Ainmar, pour faire descendre celui-ci (Haymar) jusqu'en 748-763, tandis que DUCHESNE (*op. cit.*, p. 448-449) reste fidèle à l'ordre des *Gesta* et fait mourir Ainmar vers 731 ; il admet d'ailleurs que Theodramus pourrait n'être pas le seul évêque de la liste qui aurait rempli les fonctions épiscopales à Auxerre pendant que l'évêque en cuirasse, le *vocatus episcopus*, s'occupait au loin de batailles et d'acquisitions territoriales. Un autre point qui n'est pas clair est le cas de l'oncle d'Euher : le catalogue d'Orléans (DUCHESNE, *op. cit.*, p. 459-462) mentionne un Suavaric qui est séparé par quatre noms d'Euher, mais qui, d'après la *Vita Eucherii*, IV (édit. LEVISON, p. 48), était son prédécesseur immédiat et son oncle. De quel Savaric, celui d'Orléans ou celui d'Auxerre, Euher était-il le neveu ? la donnée peut être passée par confusion de l'un à l'autre, comme le suppose M. Levison (*ibid.*, p. 41) ; cf., sur l'entreprise de Savaric, M. CHAUME, *Les Origines du duché de Bourgogne*, t. I, p. 55. — Une curieuse addition de certains manuscrits à la *Vita Eucherii* (édit. LEVISON, p. 51) rapporte une vision du saint où Charles Martel, en punition de ses usurpations de biens ecclésiastiques, lui fut montré en enfer. La mauvaise réputation de Charles dans les milieux d'Église explique comment les évêques qui avaient eu à souffrir de son fait ont pris si facilement figure de martyrs. Cf. K. RINBECK, *Die sogenannte Divisio des fränkischen Kirchengutes*, 1883, p. 88-95.

(2) *Liber hist. Francorum*, LIII (le *Liber* s'arrête à cet endroit et nous ne disposons plus pour la suite que des continuateurs de Frédégaire) ; Ps.-FRÉDÉGAIRE, *Contin.*, X-XI.

(3) Cf. *supra*, p. 262 et suiv.

(4) Ps.-ISIDORE, *Contin. Hispana*, LXXX, dans MOMMSEN, *Chronica minora*, t. II, p. 356.

(5) Ps.-ISIDORE, *Contin. Hispana*, LXXXVI ; *Contin. Byzantia Arabica*, XL ; *Liber pontificalis* (Grégoire II), édit. DUCHESNE, t. I, p. 401, 412 ; PAUL DIACRE, *Hist. Langobardorum*, VI, XLVI. Eudes avait envoyé lui-même au pape Grégoire II un récit de sa victoire où il grossissait en Gascon les pertes des musulmans (375.000 Sarrasins tués, 1.500 morts seulement du côté des Francs) ; ces chiffres ont passé dans le récit de Paul Diacre et de là dans les chroniques postérieures (*Chronique de Moissac*, édit. FERTZ, *Scriptores*, t. I, p. 291 ; *Grandes chroniques de France*, V, 26, édit. VIARD, t. II, p. 223-226, etc.), mais celles-ci ont transporté la donnée dans le récit de la bataille de Poitiers. Il est pourtant impossible que le duc d'Aquitaine ait envoyé un rapport sur celle-ci à Grégoire II, mort en 731, et Paul Diacre, en situant de même la rencontre dix ans après l'inva-

écartée, tout au moins de l'Aquitaine, car les envahisseurs, sous la conduite d'Anbasa, se détournèrent vers les pays du Rhône et, par Carcassonne et Nîmes, remontèrent en razzia jusqu'à Autun¹.

Eudes, que ces incursions ne menaçaient plus, recommença à se soulever contre l'autorité du maire du palais, qui à deux reprises, en 731, conduisit en Aquitaine des expéditions punitives. Le duc crut alors habile de s'entendre contre Charles avec le musulman Othmân, dit Munûsa, qui commandait les postes de Cerdagne et qui, Berbère d'origine, prenait dans les guerres civiles d'Espagne le parti de ses frères de race contre le gouverneur arabe. Mais l'émir Abd-er-Rhamân el Ghâfiki (Abdérame), rappelé par le calife Hichâm pour rétablir la situation, défit Munûsa et, remontant par le pays basque, entra en Aquitaine pour donner le pays à piller à ses troupes. Eudes, réduit à ses propres forces, ne put empêcher les infidèles de s'emparer de Bordeaux et de passer la Dordogne ; l'élan d'Abd-er-Rhamân, qui paraissait irrésistible, le porta jusqu'à Poitiers, où il incendia la basilique de Saint-Hilaire et semblait promettre une pareille dévastation à Saint-Martin de Tours.

LA BATAILLE DE POITIERS ET LE REcul DES ARABES

L'artifice d'Eudes avait porté des conséquences que le duc d'Aquitaine n'avait pas voulues ; il appela au secours son adversaire de la veille. Charles accourut à la rencontre des Sarrasins ; le choc eut lieu au nord de Poitiers, en octobre 732 ; après une semaine d'escarmouches, l'élan de la cavalerie arabe se brisa contre la résistance des Francs, dressés devant eux, dit le chroniqueur espagnol de 754, avec la rigidité d'un mur de glace ; Abd-er-Rhamân fut tué dans la bataille et beaucoup d'Arabes avec lui ; le lendemain, quand les Francs voulurent achever par la poursuite la déroute des envahisseurs, ils trouvèrent le camp arabe évacué et ne purent que piller les tentes des vaincus². La

sion de l'Espagne (711), donc en 721, indique nettement qu'il s'agit de la bataille de Toulouse ; d'ailleurs celle de Poitiers, où les Sarrasins évacuèrent leur camp en silence pendant la nuit, ne pouvait donner lieu à un pareil massacre et la présence d'Eudes, qui avait, dit le chroniqueur de 754, donné l'alarme à Charles Martel, n'est pas mentionnée à Poitiers. Voir LECOINTRE, *La bataille de Poitiers entre Charles Martel et les Sarrasins*, dans *Bull. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, 3^e série, t. VI, 1924, p. 632-642.

(1) A. MOLINIER et H. ZOTENBERG, *Sur les invasions arabes dans le Languedoc*, dans *Hist. gén. du Languedoc*, nouv. édit., t. II, p. 539-546. Le raid en Bourgogne est ordinairement daté de 725, aussitôt après la prise de Carcassonne et de Nîmes par Anbasa (voir BREYER, *Jahrbücher des Fränkischen Reiches, 714-741, Die Zeit Karls Martells*, p. 61) ; mais l'abbé CHAUME, *Les Origines du duché de Bourgogne*, t. I, p. 57-61, en abaisse la date jusqu'en 731.

(2) Ps.-FRÉDÉGAIRE, *Contin.*, XIII ; Ps.-ISIDORE, *Contin. Hispana*, c-cvii (à noter, vers la fin du récit, le terme remarquable d'*Europenses* pour désigner les vainqueurs). Le lieu de la rencontre aurait été devant Tours, si l'on en croit G. LOEVS, *Die Kämpfe der Araber mit den Karolingern* (Heidelberg, 1906), p. 6 ; il a mal interprété la donnée sur la basilique de Saint-Martin dont le trésor attirait les Arabes ; la bataille est difficile à localiser, mais fut certainement un peu au nord de Poitiers, peut-être à Cenon, au confluent du Clain et de la Vienne, ou, comme on l'a dit récemment, à Sainte-Catherine-de-Fierbois, près de Sainte-Maure ; le choc fut donné un samedi d'octobre, cf. BOEKER-MUEHLBACHER, *Regesta imperii*, t. I, n° 39a. — L'absence de poursuite n'est pas une raison pour minimiser l'importance de la bataille de Poitiers, comme a tenté de le faire E. MERCIER, *La bataille de Poitiers et les vraies causes du recul de l'invasion arabe*, dans *Revue historique*, t. VII, 1878, p. 4 et suiv.

victoire n'en fut pas moins décisive pour le salut de la chrétienté ; peu d'années après, le continuateur de Frédégaire y reconnaît une protection particulière du Christ sur les Francs, *Christo auxiliante* ; Charles reçut à cette occasion le titre de Martel, *Martellus*, qui depuis le ix^e siècle lui est attaché comme un nom propre.

Le maire du palais, après avoir repoussé non sans peine les tentatives séparatistes des grands en Bourgogne et en Provence, devait rencontrer de nouveau les Sarrasins en 737, dans la région d'Avignon et de Narbonne où le duc de Provence, Mauronte, les avait appelés pour satisfaire sa rancune ; la campagne demeura indécise ¹, et pareillement celle que conduisit contre Mauronte et ses alliés infidèles le roi lombard Liutprand, appelé par Charles Martel que retenait en Germanie, une fois de plus, une incursion des Saxons ². En 739, enfin, Charles et son frère naturel Childebrand réduisirent la rébellion de Mauronte ; quant aux Sarrasins de Septimanie, ils ne devaient être mis hors du pays que par Pépin en 752, avec la connivence du Goth Ansemond ; encore la ville de Narbonne résista-t-elle jusqu'en 759. Les envahisseurs sarrasins, qui laissaient jusqu'au cœur de la France le souvenir de dévastations dont pâtirent nombre d'églises et de monastères, avaient perdu dans ce pays leur dernier point d'appui.

L'ACTION DE CHARLES AU DEHORS

Sauveur de la chrétienté en Gaule par le succès de ses armes, Charles Martel se constituait son champion au dehors en protégeant de toutes ses forces les missions en pays germaniques : saint Willibrord en Frise, saint Pirmin en Alémanie, saint Boniface en Thuringe, puis en Bavière, purent toujours compter sur son appui effectif, pour le plus grand profit, d'ailleurs, de l'hégémonie franque au delà du Rhin ; Boniface, en particulier, recommandé par le pape Grégoire II au maire du palais dans une lettre de décembre 722 ou 723 ³, allait devenir archevêque en 732 ⁴ et prendre dans l'Église franque une situation tellement prépondérante qu'il devient sous le règne suivant le grand ouvrier de la réforme.

Aussi Grégoire III, quand il se sentit pressé par les Lombards sans pouvoir compter sur le secours de Byzance, crut-il ne pouvoir mieux faire que de se tourner vers le vice-roi des Francs, le *subregulus*, comme il l'appelle ; démarche inutile d'ailleurs, car Charles Martel, à ce moment, ne voulait pas risquer de déplaire à un allié dont il pourrait avoir besoin

(1) PS.-FRÉDÉGAIRE, *Contin.*, xvii, xviii-xxi (ces derniers chapitres commencent la deuxième continuation, celle que fit rédiger Childebrand).

(2) PAUL DIACRE, *Hist. Langob.*, VI, liv. L'alliance des Francs et des Lombards avait été symbolisée par l'envoi de Pépin, fils de Charles Martel, au roi Liutprand, qui, suivant la coutume de sa nation, lui coupa des boucles de cheveux en signe d'adoption (*ibid.*, VI, liii).

(3) S. BONIFACE et LULLI, *Epistolae*, xx-xxii (la deuxième lettre est l'acceptation du roi prenant Boniface *sub nostro mundeburdio seu defensione*), édit. E. DUEMLER dans M. G. H., *Epistolae*, t. III, p. 269, 270 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 2162.

(4) *Ibid.*, xxviii, p. 278 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 2239. Cf. *infra* c. xv.

encore pour rejeter les Arabes des provinces méditerranéennes et le pape dut se contenter de manifestations toutes verbales de respect¹.

LES SÉCULARISATIONS A l'intérieur de la Gaule, le *subregulus*, il faut le dire, faisait une autre figure que celle de défenseur des droits de l'Église et passait bien plutôt pour leur plus dangereux adversaire : pour contenter ses fidèles et ses gens de guerre, il mit, sans promulguer une sécularisation de principe comme on devait le faire à d'autres époques, les biens des églises et des monastères en coupe réglée, disposant des fondations au profit des laïcs et distribuant à ses hommes liges évêchés et abbayes, sans leur interdire les cumuls que prohibait la législation canonique.

On vit, sous le principat de Charles Martel, des églises privées de pasteurs parce que les biens de l'évêché avaient servi à l'enrichissement des hommes de guerre ; Adon de Vienne le dit expressément de son église et de celle de Lyon, les plus anciennes des Gaules, *aliquot annis sine episcopis utraque ecclesia fuit*² ; en fait, Warnachaire de Vienne, écœuré, avait pris le chemin de Rome, où Grégoire III lui donna pour l'honorer le titre d'archevêque et le pallium, après quoi le prélat se retira au monastère de Saint-Maurice d'Agaune³ ; la liste épiscopale de Lyon, entre 712 et 769, ne connaît qu'un nom d'évêque, Maldabert, qu'on ne sait où situer exactement dans cette période de plus d'un demi-siècle⁴.

Hugues, fils de Drogon et neveu de Charles Martel, présente un des plus beaux cas de cumul interdit par les canons : évêque de Rouen dès avant 723, il reçut à cette date l'abbaye de Fontenelle, puis les évêchés de Paris et de Bayeux, l'abbaye de Jumièges, sans parler d'autres possessions, qu'il garda jusqu'à sa mort, survenue le 8 avril 730 ; encore ce prélat, dont le chroniqueur de Fontenelle fait grand éloge, gardait-il dans cette situation abusive l'esprit des canons dont il violait la lettre et mit-il la puissance ainsi obtenue au service des églises dont son oncle lui confiait le gouvernement ; ses vertus lui méritèrent d'être honoré comme saint⁵. Pareil honneur ne devait pas échoir à Milon, qui, passé indûment du laïcat à l'évêché de Trèves, cumula avec ce siège celui de Reims après l'expulsion violente de saint Rigobert et qui, lorsque Pépin

(1) PS-FRÉDÉGAIRE, *Contin.*, xxii ; JAFFÉ-WATTENBACH, 2249-2250, 2252 ; *Codex Carolinus*, 1-2, dans M. G. H., *Epistolae*, t. III, p. 476-477. Sur cet appel de Grégoire III, cf. *infra*, p. 418.

(2) ADON, *Chronique* (P. L., CXXIII, 122). Il en allait de même en d'autres régions, par exemple à Verdun (BERTHAIRE, *Gesta episc. Verdun.*, xii, dans M. G. H., SS., t. IV, p. 43).

(3) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 421, 425 (Adon, par erreur, lui fait rencontrer à Rome Étienne II) ; ce titre archiepiscopal ne paraît pas avoir été remarqué en Gaule et les documents viennois ne le lui donnent jamais. Il mourut à Agaune en 762 ; cf. P. BOURBAN dans IV^e Congrès scientifique international des catholiques, Fribourg, 1898, X^e section, p. 19-35.

(4) COVILLE, *Recherches sur l'histoire de Lyon du V^e au IX^e siècle*, p. 430-431.

(5) *Gesta abbatum Fontanellensium*, viii (édit. LOEWENFELD dans *Script. rerum germanicarum* ; nouvelle édition critique par F. LOHIER et I. LAPORTE, *Gesta sanctorum Patrum Fontellanensis coenobii*, Rouen-Paris, 1936). La chronologie est à corriger d'après BOEHMEN-MUEHLBACHER, *Regesta imperii*, p. 9-10.

en 743 rétablit l'ordre en faisant sacrer pour Reims un protégé de saint Boniface, le moine scot Abel, trouva le moyen de reprendre, au bout de quelques années, la place de celui-ci ¹.

Combien les fondations ecclésiastiques devaient souffrir de pratiques semblables, on en peut avoir une idée par l'abbaye de Fontenelle (Saint-Wandrille), à laquelle l'abbé Teutsinde, deuxième successeur de saint Hugues, fit perdre le tiers de ses possessions en les distribuant à des laïcs ; au temps où l'abbé Foulques fit composer les *Gesta abbatum Fontanellensium* (834-845), la décadence infligée au monastère par le *malus rector* Teutsinde n'était pas réparée ². Il en fut de même dans beaucoup de cas et l'Église franque, malgré les libéralités des princes carolingiens, ne devait pas retrouver l'immense patrimoine dont Charles Martel avait organisé la dilapidation ³.

LA RUINE DE LA DISCIPLINE La discipline n'avait pas moins souffert que la fortune d'Église : si les titulaires des évêchés établis dans les chefs-lieux de provinces portaient encore, parce que c'était un usage trop ancien pour être négligé, le titre de métropolitain (on ne disait pas « archevêque », comme à Cantorbéry, et c'est Boniface, Anglais de naissance, qui mettra ce terme insulaire dans la circulation), les pouvoirs effectifs qui s'attachaient à ce titre avaient disparu, et d'abord le privilège de sacrer les évêques de la province ; au Mans, dont un évêque est sacré à Rouen et son successeur à Cologne ⁴, ou dans la province de Reims dont les évêques choisissent à leur gré leur consécrateur ⁵, la vieille règle parait si oubliée que les chroniqueurs de l'âge suivant cherchent à ces façons d'agir des circonstances explicatives. Quant aux conciles, les vieillards eux-mêmes ne se souvenaient plus

(1) FLODOARD, *Historia Remensis Ecclesiae*, II, XII-XVII, et la lettre qu'il cite d'Hadrien I^{er} à l'archevêque Tilpin (Turpin) ; DUCHESNE, *Fastes épiscopaux*, t. III, p. 86. Le fait que Milon semble bien n'avoir obtenu à Reims que le temporel ne saurait justifier une situation aussi anormale.

(2) *Gesta abbatum Fontanellensium*, x. Le successeur de Teutsinde, Wido, parent de Charles Martel, cumulant avec Fontenelle l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, gardait l'habit laïque, portait le glaive et entretenait une meute pour la chasse ; il fut condamné à mort pour avoir conspiré ; *ibid.*, xi.

(3) Sur la politique spoliatrice de Charles Martel, voir le livre de K. RINNECK, *Die sogenannte Divisio des fränkischen Kirchengutes*, Berlin, 1883 (l'expression est empruntée à HINCMAN, *Epist.* I, 7, dans P. L., CXXXVI, 15, *Qui primus inter omnes Francorum reges ac principes res ecclesiarum ab eis separavit, atque divisit*) et surtout l'ouvrage exhaustif de Mgr LESNE, *Histoire de la propriété ecclésiastique en France*, t. II, Lille, 1922-1925 (esquissé dans son livre antérieur, *La hiérarchie épiscopale en Gaule et Germanie*, Lille-Paris, 1905, p. 24 et suiv.).

(4) *Actus pontif. Cenomannis in urbe degenitum*, XVI-XVII. Ce récit n'est pas sans présenter de grandes difficultés ; l'évêque Gauziolen (présenté comme successeur de son frère Charivius qui, dans un diplôme, est qualifié de *vir inluster* et serait donc un laïc pourvu du temporel de l'évêché) aurait été sacré en 743 à Rouen, après un refus du métropolitain de Tours, imaginé après coup pour que cette affaire ne parût pas en contradiction trop violente avec la discipline rétablie au temps du narrateur (sous Charles le Chauve) ; Herlemund, que Pépin envoya sacrer à Cologne, aurait été expulsé neuf ans après par Gauziolen, qui, bien que condamné par Pépin au supplice des yeux crevés, garda l'évêché et signait encore des actes en 762 ; c'était un insigne déprédateur de biens ecclésiastiques. Cf. DUCHESNE, *Fastes épiscopaux*, t. II, p. 323 et suiv.

(5) Lettre d'Hadrien I^{er} à Tilpin de Reims, dans FLODOARD, *Hist. Remensis Ecclesiae*, II, XIII. Cf. LESNE, *La hiérarchie épiscopale*, p. 26-28.

d'en avoir vu tenir. Pas d'« archevêques », plus de synodes, usurpation des églises par les laïcs : saint Boniface, écrivant en 742 au nouveau pape Zacharie ses doléances sur l'état de l'Église franque, résume dans ces deux plaintes les motifs les plus impérieux qui rendaient la réforme nécessaire¹. Elle allait s'accomplir sous Pépin le Bref.

LES FILS DE CHARLES MARTEL.
CARLOMAN ET PÉPIN LE BREF

Charles Martel, à la mort du roi mérovingien Thierry IV (737), ne jugea pas utile de lui donner un successeur². Le *subregulus* se comportait en véritable roi, sauf le titre ; un de ses derniers actes, en 741, le partage de sa succession entre ses deux fils Carloman et Pépin, est exactement l'équivalent des partages qui, dans l'histoire mérovingienne, avaient eu un caractère dynastique si marqué. Il mourut peu de temps après, le 22 octobre 741³. Ses fils, durant leurs premières années, eurent fort à faire pour maintenir l'unité que le Martel avait fini par imposer d'une main si ferme. Ce fut sans doute pour parer aux révoltes de Griffon ou Grippon, leur frère naturel, mal satisfait des étroites possessions que lui avait laissées Charles Martel, qu'ils allèrent chercher au monastère de Sithiu (Saint-Bertin) un Mérovingien que l'on disait fils de Thierry IV et qui régna en façade, par la grâce des maires du palais, sous le nom de Childéric III⁴.

Carloman n'attendait que l'apaisement de ces difficultés pour donner suite au désir de vie monastique qu'il nourrissait depuis longtemps : il abdiqua en 747 et se retira en Italie, où le pape Zacharie lui conféra les ordres et lui donna un monastère sur le mont Soracte⁵ ; en 750, il passait à l'abbaye du Mont-Cassin, d'où le tirerait quelques années plus tard la politique lombarde pour s'opposer aux desseins de Pépin en faveur du Saint-Siège.

PÉPIN LE BREF ROI DES FRANCS

Pépin, seul maire du palais, envoya vers le pape Zacharie l'évêque Burchard de Wurzburg, disciple de saint Boniface, et l'abbé Fulrad de Saint-Denis, porteurs de la fameuse question : est-il bon qu'il y ait en pays franc un roi qui n'exerce pas la puissance royale ? Le pape répondit qu'il valait mieux appeler roi celui qui en avait le pouvoir que celui qui, sans aucune puissance, en portait seulement le nom⁶. Pépin atten-

(1) S. BONIFACE, *Epist.* I, dans M. G. H., *Epistolae*, t. III, p. 299.

(2) Le nom du feu roi remplaçait dans les actes la mention habituelle du roi régnant ; il en est encore ainsi le 17 septembre 741 dans une donation de Charles Martel à l'abbaye de Saint-Denis, *annum quintum post defunctum Theodoricum regem* (BOEHMER-MUEHLBACHER, *Regesta imperii*, 43).

(3) PS.-FRÉDÉGAIRE, *Contin.*, xxiv.

(4) L. LEVILLAIN, *Contribution à la chronologie des rois mérovingiens*, dans *Le Moyen Age*, t. XVI, 1903, p. 2 et suiv. ; B. KRUSCH, *Script. rerum merovingicarum*, t. VII, 2^e p., p. 507 et suiv.

(5) PS.-FRÉDÉGAIRE, *Contin.*, xxx ; EINHARD, *Vita Karoli Magni*, II ; *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 433 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 2280.

(6) *Annales regni Francorum*, a. 749.

dit jusqu'à la fin de 751 pour convoquer à Soissons l'assemblée qui devait l'élire roi des Francs à la place de l'insignifiant Childéric III, qui, tonsuré de nouveau, retourna dans son monastère de Sithiu¹. La royauté de Pépin reçut même une consécration qui avait manqué à celle des Mérovingiens : saint Boniface, assisté de plusieurs évêques, vint lui conférer l'onction de l'huile sainte, que devait renouveler le pape Étienne II lors de son voyage en France.

CONCILES RÉFORMATEURS EN GERMANIE La piété de Carloman et de Pépin allait permettre à saint Boniface, légat du Saint-Siège pour la Germanie, d'accomplir et d'étendre à toute la Gaule franque l'action réformatrice que le désordre constaté sous Charles Martel rendait si nécessaire. Il comptait pour cela sur la tenue des conciles, depuis longtemps interrompue ; son voyage à Rome, en 738, devait lui permettre de trouver auprès de Grégoire III un modèle à suivre² et quand il revint en Rhénanie l'année suivante le pape recommandait aux évêques de la région de se prêter au désir que nourrissait Boniface de tenir un concile³. Nous n'avons plus les actes de ce synode qui dès 740 devait ouvrir, en Bavière, les voies à l'œuvre de réforme, mais il est probable qu'il fut réellement tenu.

Dès que Carloman eut hérité de la mairie pour la région austrasienne et rhénane, son premier soin fut de charger Boniface de mener activement la réforme. L'évêque en fit part au nouveau pape Zacharie, lui décrivant dans une lettre demeurée célèbre le triste état d'une Église où les clercs indignes, jusque dans les rangs des évêques, ne se comptaient plus⁴. Zacharie lui répondit en lui donnant des instructions précises⁵, et un concile, appelé d'ordinaire « concile germanique », se réunit dans une ville de Bavière le 21 avril 742 ou 743, restaurant l'autorité de l'« archevêque » au profit de Boniface, le légat de saint Pierre, *missus sancti Petri*, imposant aux clercs la discipline, aux usurpateurs de biens d'Église la restitution, et réprimant les pratiques païennes ou superstitieuses⁶.

(1) *Annales*, a. 750 ; Ps.-FRÉDÉGAIRE, *Contin.*, xxxiii, c'est le dernier chapitre de la continuation rédigée sur les ordres de Childebrand. Sur la chronologie de l'assemblée de Soissons et du sacre de Pépin, voir B. KAUSCH, *Script. rerum merov.*, t. VII, 2^e p., p. 508 et suiv. Sur la *Clausula de unctioe Pippini* et les discussions pour ou contre son authenticité, voir *infra*, p. 426.

(2) S. BONIFACE, *Epist.* xli.

(3) *Ibid.*, *Epist.* xlv ; JAFFÉ-WATTENBACH, 2247. La date « vers 737 » donnée par Dümmler paraît un peu trop haute.

(4) *Ibid.*, *Epist.* l. Peut-être Boniface avait-il pris les devants, si, comme le suppose ELSNER (*Jahrbücher des fränk. Reiches*, p. 77), la lettre xlviii à Grippon a été accompagnée de lettres semblables à Carloman et à Pépin ; mais il n'est pas certain qu'elle doive être datée de la fin de 741 et d'autres critiques, comme REITZBERG et PFÄRLER que DUEMMLER est tenté de suivre, datent la lettre à Grippon de 747, au temps de la rébellion de Grippon en Saxe et en Thuringe.

(5) Dans la correspondance de saint Boniface, *Epist.* li ; JAFFÉ-WATTENBACH, 2264.

(6) A. WERMINGROFF, *Concilia aevi Karolini*, t. I, p. 1-4 ; HEFFELE-LECLERCQ, *Histoire des Conciles*, t. III, 2^e p., p. 815-825 ; C. DE CLERCQ, *La législation religieuse franque de Clovis à Charlemagne*, p. 116-120. Un capitulaire de Carloman, daté du 21 avril 742 (édit. BOREIUS, n^o 10, p. 24-26), confirme les canons du concile. La date du concile « germanique » a été vivement discutée, le capitulaire donnant clairement 742, tandis que la lettre de Zacharie formulait ses consignes

Le synode devait, d'après le premier canon et la règle souvent rappelée par les papes, se tenir de nouveau chaque année. Cette disposition fut appliquée, encore qu'il subsiste quelque hésitation sur la date, dans un autre synode pour le territoire de Carloman, à Leptinnes (*Liftinae*) ou Estinnes, dans le Hainaut¹. On y renouvela les principales décisions du concile germanique en les précisant suivant les circonstances : pour les biens d'Église à restituer, par exemple, les difficultés des temps et la persistance de l'état de guerre pouvaient rendre certaines restitutions impraticables ; il était admis que l'on renouvelât la concession de ces biens en « précaire », pourvu que le cens fût régulièrement payé et que les églises ne fussent pas privées des revenus indispensables² ; l'interdiction des pratiques païennes fut appuyée par l'imposition d'une amende, comme du temps de Charles Martel³.

LA RÉFORME EN NEUSTRIE.
LE RÉTABLISSEMENT DES MÉTROPOLES

Pépin, en Neustrie, ne voulait pas rester étranger à la réforme et convoqua, lui aussi, un concile qui se tint à Soissons, le 2 mars 744, et qui, bien que les textes conservés ne portent pas le nom de saint Boniface, n'en était pas moins inspiré par le grand convertisseur de la Germanie⁴. Le sens général de ses canons, adoptés par vingt-trois évêques des provinces de Reims, Sens et Rouen, concorde avec celui des conciles d'Austrasie ; mais quel-

est du 1^{er} avril 743 ; d'où la suggestion de reporter le concile en 743 et de corriger d'autant la date du capitulaire, idée présentée par Loofs, *Zur Chronologie der auf die fränkischen Synoden des heil. Bonifatius bez. Briefe des Bonifatianischen Briefsammlung*, Leipzig, 1881, p. 9-11, et acceptée ou peu s'en faut par E. Lesne, *La hiérarchie épiscopale en Gaule et Germanie*, p. 33-39 ; C. DE CLERCQ maintient la chronologie traditionnelle et pense que le concile de 742 est seulement la préparation du grand concile visé par les instructions de Zacharie en 743. HAUCK (*Kirchengeschichte Deutschlands*, t. I, p. 509) a cru voir que Carloman, en établissant archevêque par son capitulaire le même Boniface que le pape avait nommé archevêque depuis dix ans déjà, voulait marquer une certaine indépendance à l'endroit du Saint-Siège ; le texte a un autre sens et indique que la juridiction conférée à Boniface pour la Germanie est reconnue par Carloman pour d'autres parties du royaume, cf. Lesne, *ibid.*, p. 40.

(1) WERMINGHOFF, *op. cit.*, p. 5-7 ; HEFELE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 2^e p., p. 825-834 ; C. DE CLERCQ, *op. cit.*, p. 120-121 (c'est, à ses yeux, le concile pour lequel Zacharie avait donné ses instructions). Le capitulaire de Carloman, confirmant les décisions prises d'après l'avis des grands réunis dans la villa royale de Leptinnes (édit. BORETIUS, n^o 11, p. 26-28), indique seulement comme date le 1^{er} mars, sans préciser l'année ; l'application du canon du concile germanique a fait dater le concile de Leptinnes du 1^{er} mars 743 ou 744 suivant le système adopté pour le précédent.

(2) Sur les précaires, voir *infra*, chap. XVI, et la dissertation de A. BONNOROT, *Les « precariae verbo regis » avant le concile de Leptinnes*, dans *Revue d'hist. ecclésiastique*, t. I, 1900, p. 41-60, 249-266 (résumé avec d'amples citations dans HEFELE-LECLERCQ, *op. cit.*, p. 827-832, note).

(3) Nous n'avons rien conservé de l'acte de Charles Martel auquel ce canon fait allusion. Mais on trouve dans un manuscrit, à la suite des canons de Leptinnes, de curieuses pièces qui semblent de la même époque : après une formule de renonciation aux faux dieux, un catalogue de « païens », *indiculus superstitionum et paganorum*, qui rassemble en trente articles une collection de pratiques fort intéressantes pour l'histoire du folklore. Textes dans Pertz, M. G. H., *Leges*, t. I, p. 19 et suiv. ; commentaires dans HEFELE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 2^e p., p. 834-844.

(4) WERMINGHOFF, *op. cit.*, p. 33-36 ; HEFELE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 2^e p., p. 854-861 ; C. DE CLERCQ, *op. cit.*, p. 122-124. Les décisions du concile nous sont parvenues sous la forme d'un capitulaire promulgué par Pépin, édit. BORETIUS, n^o 12, p. 28-30. C'est pour cette raison, pensait Hefele, que Boniface ne signa pas un texte présenté, non comme un acte conciliaire, mais comme une loi de l'État ; plus simplement, Boniface ne se trouvait pas à Soissons, bien que son inspiration soit, à plus d'un endroit, reconnaissable.

ques détails importants doivent être relevés. Une hérésie est condamnée explicitement, celle d'Adalbert ou Aldebert, qui, s'étant fait ordonner par des évêques ignorants, se vantait pourtant de se passer de la hiérarchie comme des sacrements et d'assurer lui-même le salut de ses fidèles, grâce aux reliques qu'un ange lui avait apportées du bout du monde et particulièrement à une lettre de Jésus-Christ qui serait tombée du ciel à Jérusalem ; il réunissait, à côté des croix qu'il dressait partout dans la campagne, les pauvres gens qu'il fanatisait et un des canons de Soissons ordonnait que ces croix fussent brûlées ; un Scot appelé Clément se livrait en Austrasie à des excentricités pareilles et Boniface demandait contre lui aussi la peine de l'emprisonnement¹, mais le concile de Soissons ne s'occupa que de l'hérésiarque qui sévissait en Neustrie.

Une autre affaire grave fut la restauration des anciennes métropoles : Abel, à Reims, et Ardobert (Hartbert) à Sens furent constitués comme archevêques à la tête des évêques légitimement établis dans les cités ; une lettre de Boniface au pape demanda pour eux le pallium, renouvelant l'ancienne coutume, et aussi pour Grimon, de Rouen, dont le synode ne parle pas, peut-être parce qu'il était absent ou parce que Boniface aura obtenu son élévation après coup². Cette demande devait amener entre le pape et saint Boniface un malentendu qui ne dura guère : les trois palliums étaient accordés quand une nouvelle lettre du légat, se plaignant que les concessions fussent subordonnées au paiement de droits abusifs et simoniaques, limita la demande au cas de Grimon, sans doute parce que la décision du concile assurait aux évêques de Sens et de Reims un prestige suffisant. Zacharie s'expliqua sur sa prétendue simonie : les palliums et les diplômes qui attestaient leur octroi étaient, suivant l'usage, expédiés gratuitement³ ; des semeurs de faux bruits, constatera-t-il un peu plus tard, veulent s'opposer au bien qu'accomplit Boniface⁴ ; mais ces rumeurs devaient avoir une intention, qui était de retarder l'application de la réforme, gênante pour les profiteurs des abus.

Boniface ne se décourageait pas. Un concile dont nous n'avons plus les actes, mais que la correspondance de Boniface nous fait connaître dans une certaine mesure, réunit des évêques venus des deux parties du royaume franc, au printemps de 747 ; on y prit connaissance du recueil canonique que Zacharie, répondant à une consultation de Pépin, venait

(1) Aldebert et Clément, dénoncés comme hérétiques et schismatiques par saint Boniface, furent également condamnés dans un concile franc au printemps de 745, au concile de Rome le 25 octobre de la même année, et, sur l'ordre du pape, de nouveau au concile franc de 747 ; leurs partisans fanatiques voyaient en eux des martyrs. Voir, dans la correspondance de saint Boniface, *Epist.* LVII, LIX, LX, LXXVII. Boniface eut pareillement à sévir contre l'évêque de Mayence Geolobus (Gewilich) qui avait tué le meurtrier de son père, évêque de Mayence avant lui, et prétendait exercer, quoique homicide, les fonctions pontificales, en les alternant avec les plaisirs de la chasse (*ibid.*, LX).

(2) ZACHARIE, dans *S. Bonifatii epistolae*, LVII ; JAFFÉ-WATTENBACH, 2270.

(3) *Ibid.*, LVIII ; JAFFÉ-WATTENBACH, 2271.

(4) *Ibid.*, LX ; JAFFÉ-WATTENBACH, 2274. Cf. le commentaire de E. LESNE, *La hiérarchie épiscopale*, p. 43-47.

de lui adresser en vingt-sept chapitres concernant les divers points de la réforme et particulièrement l'institution des métropolitains, la vie des évêques, des clercs et des moines, l'usage des pénitentiels apportés des îles par les missionnaires, les empêchements de mariage¹. La création d'archevêques métropolitains avait été promise ; ils devaient surveiller les évêques, les réunir en synodes provinciaux et demander à Rome, en signe de l'unité dont ils font profession, le pallium² ; Boniface lui-même, archevêque sans siège, devait recevoir un titre métropolitain, celui de Cologne³, mais les promesses ne furent pas tenues ; il dut se contenter de Mayence⁴ qui n'était pas érigé en métropole et qui n'avait sur son siège un archevêque que parce que Boniface possédait cette dignité à titre personnel, comme ce sera bientôt, à Metz, le cas de saint Chrodegang, nommé archevêque par Étienne II ; Cologne, sous l'épiscopat d'Agilulf, est en 748 un simple évêché. Il est visible que Pépin s'est désintéressé d'une organisation provinciale dont il n'a pas compris l'importance et les métropoles devront attendre le temps de Charlemagne pour être organisées comme le veut le droit canon⁵.

Le concile de Ver (Verneuil, Oise), tenu en 755 après le couronnement de Pépin et le martyre de saint Boniface, recourut, comme à une discipline provisoire, à l'institution d'évêques « faisant fonction » de métropolitains, *in vicem metropolitanorum*, et chargés d'exercer une surveillance qu'ils concertent dans des réunions bisannuelles : leur charge ne paraît aucunement liée au souvenir des anciennes métropoles⁶ et l'on peut se demander si l'exemple de Boniface lui-même et de ses pouvoirs excep-

(1) La réponse de Zacharie au questionnaire de Pépin figure dans le *Liber Carolinus*, III ; M. G. H., *Epistolae*, t. III, p. 479-487 (où l'on trouvera les références aux textes canoniques rappelés par le pape) ; JAFFÉ-WATTENBACH, 2277 ; cf. HEFELE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 2^e p., p. 885-892 ; C. DE CLERCQ, p. 125-128. Le pape annonce à Boniface qu'il a envoyé cette réponse (*S. Bonifatii epistol.*, LXXVII ; JAFFÉ-WATTENBACH, 2278).

(2) Nous connaissons les décisions du concile de 747 par une lettre (*Epistol.*, LXXVIII) où saint Boniface explique à Cuthbert, archevêque de Cantorbéry, les résultats obtenus, en lui proposant de s'en inspirer pour son prochain concile (à Cloveshoe, septembre 747). Le concile franc de 747 émit une profession de foi orthodoxe dont le pape le remercia ; cf. *ibid.*, LXXXII.

(3) Cette promesse avait été faite dès 745 dans le synode franc auquel fait allusion la lettre LX de la correspondance de saint Boniface, écrite le 31 octobre 745 par le pape Zacharie (cf. aussi la lettre LXI) ; l'évêque Ragenfrid de Cologne étant mort, son siège (que le pape ne nomme pas, *unam civitatem*) devait être, par le choix des princes francs, érigé en métropole à perpétuité pour Boniface et ses successeurs. *Epistolae*, t. III, p. 323.

(4) Zacharie, dans *S. Bonifatii epistol.*, LXXX ; JAFFÉ-WATTENBACH, 2286. Agilulf de Cologne est désigné comme *episcopus* dans l'adresse de la lettre LXXXII ; JAFFÉ-WATTENBACH, 2287.

(5) Saint Boniface se plaint, en 751, que les Francs aient manqué à leurs promesses ; *Epistol.*, LXXXVI. Voir les réflexions de Mgr LESNE, *op. cit.*, p. 50 et suiv.

(6) BONETIUS, *Captularia regum Francorum*, t. I, n^o 14, p. 32-37 ; HEFELE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 2^e p., p. 934-938 ; E. LESNE, *op. cit.*, p. 53-55 ; C. DE CLERCQ, *op. cit.*, p. 133-137 (ce dernier auteur n'admet pas l'interprétation de Mgr LESNE sur les pro-métropolitains institués en attendant le rétablissement de métropolitains véritables : il croit que ces pouvoirs provisoires sont accordés aux évêques des anciennes métropoles et que la timidité de la formule, peu explicable dans cette hypothèse, tient à la conscience du précédent échec). On ne voit pas quel rôle saint Chrodegang, archevêque à titre personnel et légat du Saint-Siège (*Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 456), a tenu à l'assemblée de Ver, bien que le prologue s'inspire d'idées semblables à celles qu'il exprime dans sa célèbre règle pour les chanoines.

tionnels n'aura pas servi de modèle à cette solution qui allait si nettement contre ses idées. Mais la réforme était en marche.

§ 3. — L'état religieux et intellectuel de la Gaule franque.

ROLE DES ÉVÊQUES DANS LA SOCIÉTÉ FRANQUE La royauté franque, en s'installant dans le pays de Gaule, n'avait trouvé en face d'elle qu'une puissance, celle des évêques. Les égards témoignés par Clovis, lors de sa conversion, à saint Remi et aux autres prélats, s'ils étaient imposés par l'obligation de reconnaître cette situation de fait, avaient aussi pour résultat de consolider le prestige épiscopal. La présence dans la cité, à côté de l'évêque, d'un comte qui régissait au nom du roi l'administration ne faisait que mettre davantage en lumière le rôle du chef spirituel, représentant du Christ ; quand le comte, chargé de faire rentrer les impôts, et tenté d'user pour cela des moyens de pression en usage dans ces temps barbares, apparaissait à la population, trop souvent, comme un oppresseur, l'évêque, pour peu qu'il se montrât fidèle à sa mission, était devant lui, comme au temps des invasions, le *defensor civitatis*. Grégoire de Tours résistant aux violences du comte Leudaste, saint Nizier de Trèves interdisant aux gens de Thierry I^{er} qui le conduisent à son évêché de faire tort aux champs des pauvres¹, saint Austrégisile de Bourges arrêtant le percepteur Warnaire (Garnier) et ses exigences démesurées², Marovée de Poitiers obtenant de Childebert II que l'impôt fût réparti de manière à ménager les pauvres, les infirmes, les veuves et les orphelins³, Héraclius d'Angoulême excommuniant le comte Nautinus pour avoir dévasté des propriétés contestées qu'un synode l'avait obligé à rendre⁴, saint Dizier s'endettant pour ses diocésains de Verdun⁵, sont des exemples qui prouvent que la tradition n'était point perdue. Les évêques, on l'a vu, tenaient tête quand il le fallait aux rois eux-mêmes.

Si l'Église et ses chefs disposaient de propriétés considérables, ils supportaient de lourdes charges, en revanche, pour le bien commun et c'est sur eux que retombaient des dépenses qui incombent, en d'autres temps,

(1) GRÉGOIRE DE TOURS, *Vita Patrum*, xvii.

(2) *Miracula Austrégisili*, II-III, dans *Script. rerum merov.*, t. IV, p. 200-201. Son successeur, saint Sulpice, obtint de Dagobert la restitution du trop perçu et l'exemption définitive ; elle durait encore quand fut composée (entre 647 et 671, suivant B. KRUSCH) la *Vita sancti Sulpicii* ; cf. cette *Vita*, VI, *op. cit.*, p. 376. Les *Miracula* de saint Oustrille (Austrégisile) sont plus tardifs, mais la rédaction carolingienne que nous possédons semble fondée sur un texte du VIII^e siècle. Cf. E. LESNE, *Histoire de la propriété ecclésiastique en France*, t. I, p. 257.

(3) *Hist. Francorum*, X, xxx.

(4) *Ibid.*, V, xxxvi. Grégoire ajoute que le comte, s'étant fait admettre de nouveau à la communion après la mort d'Héraclius, ne tarda pas à être frappé d'une maladie mortelle et s'avouait frappé justement par l'évêque défunt.

(5) Dépouillé de ses biens par Thierry I^{er} et ne pouvant subvenir aux besoins des Verdunois en détresse, il emprunta pour eux à Théodebert la somme considérable de 7.000 sous d'or, dont Théodebert, par la suite refusa d'ailleurs le remboursement. *Hist. Franc.*, III, xxxiv.

à la collectivité : saint Didier de Cahors, non content d'avoir relevé l'enceinte de la ville, rebâti les tours et les portes ¹, veut construire un aqueduc souterrain pour le ravitaillement d'eau et, sachant qu'il existe à Clermont des ouvriers spécialisés, demande à l'évêque Césaire de lui en envoyer ² ; Fortunat loue Félix de Nantes d'avoir détourné par des levées les eaux de la Loire, préservant ainsi les riverains de l'inondation et assurant la fertilité du pays par un système de canaux ³ ; Sidoine de Mayence reçoit du poète un éloge semblable ⁴. Le rachat des prisonniers tombés en esclavage est une des charges, et non la moins lourde, sur laquelle les textes insistent sans cesse, en ces temps de guerres et de troubles incessants ⁵.

Si grand était le prestige que leur dignité leur assurait, sans parler, pour les meilleurs, de leurs vertus, que l'on voit des fidèles attendre d'eux des miracles et les sommer, à l'occasion, de les opérer, fût-ce grâce à quelque parchemin écrit par eux et mis en infusion à leur insu ⁶ : l'évêque, dès son vivant, pourvu qu'il ne se fit pas remarquer par une manière de vivre trop contraire à son état, était pour ainsi dire un candidat à la canonisation et nombreux sont les chefs de diocèses qui ont été de fait, aussitôt après leur mort, élevés sur les autels par la canonisation populaire et spontanée en usage dans ce temps-là.

LES ÉLECTIONS ÉPISCOPALES Les pouvoirs dont jouit l'évêque étant si grands, on conçoit l'importance qui s'attache aux élections épiscopales. A l'époque mérovingienne, il est admis depuis longtemps que le choix du peuple, particulièrement du clergé, est préparé et guidé par les évêques de la province, ayant à leur tête le métropolitain ; il arrive parfois que le peuple désigne son candidat par une sorte d'acclamation spontanée, mais d'ordinaire il accepte le candidat que lui proposent les évêques.

Seulement, depuis Clovis, un élément nouveau intervient, l'approbation et souvent la suggestion royale. Clovis, à qui les évêques, comme l'explique saint Remi, ne peuvent rien refuser ⁷, avait mis dans ces inter

(1) *Vita S. Desiderii*, xvii, dans *Script. rerum merov.*, t. IV, p. 575, ou édit. R. POUPOARDIN, Paris, 1900, p. 19. Saint Didier fit aussi construire des basiliques et des monastères, ce qui est plus habituel de la part d'un évêque ; les indications données par le biographe ne sont pas sans intérêt pour l'histoire de l'architecture. L'évêque, ancien trésorier de Dagobert, possédait une grande fortune, comme on en peut juger par son testament. — Autres exemples d'évêques construisant ou réparant les murs de leur ville épiscopale dans E. LESNE, *op. cit.*, p. 355.

(2) *S. Desiderii epist.*, I, xiii, dans M. G. H., *Epistolae*, t. III, p. 201. L'appel à l'évêque de Clermont pour des constructeurs d'aqueducs souterrains, *per tubos ligneos subterraneo officio*, donne à penser que Césaire avait fait exécuter à Clermont des travaux semblables.

(3) FORTUNAT, *Carm.*, III, x.

(4) *Ibid.*, IX, ix.

(5) Voir les nombreux textes rassemblés par Mgr LESNE, *op. cit.*, p. 357 et suiv.

(6) Injonctions menaçantes d'un serviteur de la reine Clotsinde, fille de Clotaire, à saint Germain de Paris ; il obtient le miracle ainsi exigé et, guéri, ne se souvient plus de propos qu'il a tenus dans l'inconscience. FORTUNAT, *Vita S. Germani*, xxi.

(7) Saint REMI, lettre à Héraclius de Paris, Léon de Sens et Théodose d'Auxerre (542), *Epist. Austrasiacae*, III, dans M. G. H., *Epistolae*, t. III, p. 114. L'évêque de Reims, après avoir fait l'éloge du roi, qui *erat non solum praedicator fidei catholicae, sed defensor*, reproche aux trois destinataires,

ventions une discrétion de forme qui ne diminuait pas leur efficacité; ses fils se montrèrent moins respectueux des principes canoniques et firent sonner sans ménagement leur volonté, et il ne serait pas difficile de multiplier les exemples de leurs interventions abusives. Nombreuses sont les élections faites sur l'ordre du roi, *ex jussu regis*¹, *rege opitulante*², *regis praeceptione*³; en d'autres circonstances, on mentionne l'accord du roi et du peuple, *ad supplicationem tam regis quam principis*⁴, *pleno regis et populi suffragio*⁵. Une interprétation bénigne des textes suggère que, dans certains cas au moins, l'élection par le peuple et le clergé ait dû précéder la *praeceptio* royale; il se peut, mais nous n'avons aucune raison d'en être assurés⁶. Le roi ne se gênait pas pour attribuer des sièges épiscopaux à des laïques, sans même attendre la vacance⁷, et la pratique de la simonie n'était pas dissimulée⁸; les candidats qui voulaient se conformer aux règles canoniques, comme Caton à Clermont, se voyaient distancés par les compétiteurs sans scrupules qui n'hésitaient pas à capter les bonnes grâces du roi⁹.

LES CONCILES ET LES ÉLECTIONS ÉPISCOPALES

Contre ces abus si contraires à la tradition, les conciles réagissaient, mais faiblement. En 533, le II^e concile d'Orléans, après avoir condamné la simonie¹⁰, stipule que le métropo-

qui s'étaient plaints qu'il eût ordonné sur le témoignage de Clovis un prêtre qu'ils jugeaient indigne, de manquer de déférence pour l'origine de leur propre épiscopat, *ut nec episcopatus vestri deluleritis auctori*. Le roi était donc, dans une mesure que nous ignorons, intervenu dans leur promotion.

(1) Exemple, *Hist. Francorum*, III, xvii.

(2) *Hist. Francorum*, IV, v.

(3) Ainsi *Hist. Francorum*, IV, xi; cf. xv, *data praeceptione*.

(4) FORTUNAT, *Vita S. Paterni*, xvi (édit. KRUSCH, *Auctores antiq.*, t. IV, 2, p. 37). De même pour l'élection de saint Lubin à Chartres, Ps.-FORTUNAT, *Vita S. Leobini*, xiv (*ibid.*, p. 77-78).

(5) GRÉGOIRE DE TOURS, *Vita Patrum*, viii. Ces derniers exemples se rapportent au royaume de Childébert, qui imposait ses volontés avec moins de violence que Clotaire.

(6) Cette question a provoqué toute une littérature : LOENING, *Das Kirchenrecht im Reiche der Merovingen*, Strasbourg, 1871, p. 174 et suiv.; A. HAUCK, *Die Bischofswahlen unter den Merovingern*, Erlangen, 1883; FUSTEL DE COULANGES, *La Monarchie franque*, Paris, 1888, p. 523-566; E. VACANDARD, *Les élections épiscopales sous les Mérovingiens*, dans *Revue des Questions historiques*, t. XIX, 1898, p. 321 et suiv., repris dans *Études de critique et d'histoire religieuse*, t. I, Paris, 1905, p. 121-187 (c'est lui qui tend à adoucir dans le sens indiqué l'interprétation de certains textes); P. CLOCHÉ, *Les élections épiscopales sous les Mérovingiens*, dans *Le Moyen Âge*, II^e série, t. XXVI, 1924-1925, p. 203-254 (réagit avec sévérité contre l'appréciation bénigne de Vacandard).

(7) Exemple, à Poitiers, le cas du duc Austrapius, pour qui, en attendant la mort de l'évêque, Clotaire taille provisoirement un diocèse en démembrant un certain nombre de paroisses; cf. *Hist. Francorum*, IV, xviii.

(8) Apollinaire obtient de Thierry l'évêché de Clermont *oblatis multis muneribus* (*Hist. Franc.*, III, ii). Les exemples ne sont pas rares. Il est vrai que Thierry se donnait parfois le luxe d'imposer son candidat (ainsi saint Gall à Clermont) bien que les délégués qui présentaient l'élu du peuple arrivassent à la cour les mains pleines (*Vita Patrum*, VI, iii). Grégoire condamne en termes sévères cette pratique d'iniquité, *germen illud iniquum*.

(9) *Ego canonice adsumturus sum hunc honorem* (*Hist. Francorum*, IV, vi-vii). Caton aurait dû être mieux récompensé d'une obéissance (Grégoire de Tours y voit surtout de la vaine gloire) qui reconnaissait en réalité le « droit » royal, puisqu'il refusait en s'appuyant sur le concile de 549 (Orléans) qui exigeait pour l'élection l'assentiment du roi, *cum voluntate regis*, alors que les évêques, arguant de la jeunesse de Théodebald, lui proposaient de s'en passer.

(10) Can. 3-4. Condamnation renouvelée en 535 au concile de Clermont, can. 2, en même temps que le recours au patronage des « puissants » pour obtenir le *decretum* de nomination.

litain doit être élu par les évêques de la province, les clercs et le peuple, et le concile de Clermont, en 535, étend cette disposition, en remplaçant le choix des comprovinciaux par l'agrément du métropolitain, à tous les évêques¹. En 549, le V^e concile d'Orléans complète la législation protectrice en imposant un délai d'un an pour qu'un laïque puisse être élevé à l'épiscopat et en sanctionnant par l'excommunication le blâme porté contre la simonie ; mais il reconnaît un rôle, dans l'élection épiscopale, à la confirmation par le roi, *cum voluntate regis*² : mesure de prudence, a-t-on dit, destinée à limiter une intervention que l'on ne pouvait pas empêcher ; si telle fut bien l'intention des évêques, ils ne choisissaient pas le meilleur moyen de la réaliser, cette reconnaissance ayant au contraire pour résultat d'introduire dans le droit un nouveau principe, fort peu traditionnel, dont les souverains seront souvent tentés d'abuser ; le concile de Paris, en 556-558 (ou 568-570), semble avoir mesuré le danger de la concession, car il insiste sur la « pleine liberté » de l'élection épiscopale et s'abstient de faire allusion à l'assentiment du roi³. La résistance des évêques, en tout cas, était faible et l'on ne voit pas que les meilleurs, saint Gall par exemple, aient été gênés de devoir leur élection à des méthodes qui nous paraissent si peu respectueuses de la liberté de l'Église.

Les abus continuèrent sous les fils de Clotaire, moins graves dans les royaumes de Sigebert et de Gontran⁴, éhontés dans ceux de Caribert et surtout de Chilpéric, où, note Grégoire de Tours, c'était le choix d'un clerc pour un siège épiscopal qui devenait l'exception⁵. Quand Childébert II, sous la tutelle de Brunehaut, eut succédé en Austrasie à Sigebert, le mal y prit des proportions qui attirèrent, de la part de saint Grégoire le Grand, des protestations répétées : installation de hauts fonctionnaires sur les sièges épiscopaux, corruption et simonie⁶, contre lesquelles le pape réclamait en vain la tenue d'un concile⁷ et que stigmatisait l'austère saint Colomban. Clotaire II montra des dispositions à remédier à ces abus ; encore, par son édit de 614, introduisit-il quelques réserves impliquant

(1) II^e concile d'Orléans, can. 7 ; concile de Clermont, can. 2. Le III^e concile d'Orléans (538), confirmant cette discipline, précise que c'est celle du Saint-Siège (can. 3).

(2) Can. 9, 10, 11 (ce dernier rappelle l'antique adage des « canons », plus précisément de saint Célestin I^{er}, *nullus inivit detur episcopus*, cf. JAFFÉ-WATTENBACH, 369).

(3) Can. 8. La seule mention du roi que fasse le concile prévoit un tout autre cas que son « assentiment » à une élection, celui où le roi prétendrait installer par sa seule volonté un évêque contre la volonté du métropolitain et des comprovinciaux ; il faudrait le regarder comme un intrus et le concile prévoit que les élections déjà faites pourront être annulées par ce motif.

(4) Gontran avait juré de ne jamais se prêter à la simonie et de ne faire ordonner évêque aucun laïc ; *Hist. Francorum*, VI, xxxix ; VIII, xxii. Il se laissa pourtant gagner à prix d'argent au moins dans le cas de Didier d'Eauze, et plusieurs référendaires ou comtes furent élevés à l'épiscopat sous son règne.

(5) *Hist. Francorum*, VI, xlvi. Le maire du palais Badégisile, le comte Nicetius reçoivent en hâte la tonsure pour être désignés comme évêques au Mans et à Aix (*ibid.*, VI, ix ; VII, xxxi).

(6) Élections d'Innocent, comte du Gévaudan, à Rodez, *Hist. Francorum*, VI, xxxviii ; de Jovin, gouverneur de Provence, à Uzès, moyennant finances, VI, vii, etc. SAINT COLOMBAN, *Epist.* 1, dans M. G. H., *Epistolae*, t. III, p. 159.

(7) GRÉGOIRE LE GRAND, *Reg.* V, 58, 60 ; VIII, 4 ; IX, 213, 215 ; XI, 47, 49 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1374, 1376, 1491, 1743, 1744, 1838, 1840.

des principes dangereux dans les décisions que venaient de prendre les évêques du concile de Paris, puisque, tout en ratifiant les canons prescrivant une libre élection, non simoniaque, avec le consentement du métropolitain, il ajouta que l'élu, s'il était digne, serait ordonné « par l'ordre du prince » et réserva explicitement la possibilité de faire ordonner des hauts fonctionnaires du palais, « selon le mérite de la personne et de la doctrine »¹. Quand le bénéfice de cette dernière clause faisait, sous Dagobert, du trésorier saint Didier un évêque de Cahors ou, sous Clovis II, de saint Éloi et de saint Ouen les évêques de Noyon et de Rouen, il n'y avait pas à y redire, bien qu'ils n'appartinssent pas aux diocèses où ils étaient élus²; mais on constate, dans le cours du VII^e siècle, des élections où les marchandages d'autrefois n'ont pas disparu aussi complètement que le voulaient les conciles³. La situation, néanmoins, se trouvait améliorée, jusqu'au jour où Charles Martel, distribuant à ses hommes liges évêchés ou abbayes, mit les dignités ecclésiastiques au pillage.

EVÊQUES INDIGNES ET SAINTS EVÊQUES Il était inévitable qu'un évêque ainsi recruté se révélât de qualité fort inégale. Les historiens ont pu relever toute une série d'évêques dont la biographie est peu édifiante : tel ce marchand syrien, Eusèbe, qui, en 592, acheta l'évêché de Paris à la mort de Ragnemodus et installa dans la maison épiscopale une volée de ses compatriotes⁴; tels Egidius de Reims, déposé en 590 par le concile de Metz après une vie d'intrigues⁵, ou cette étrange paire d'évêques-soldats, les deux frères Salonius d'Embrun et Sagittarius de Gap, qui, non contents de porter les armes et de se mêler aux batailles comme des laïcs, se livraient à toutes sortes de violences, si bien qu'en 579 un concile de Chalon-sur-Saône les dégrada pour homicides, adultères et propos de lèse-majesté⁶; le fameux Cautinus qui s'était fait nommer à Clermont à la place de Caton après la mort de saint Gall reste, grâce à la narration détaillée

(1) Concile de Paris, can. 2-3; édit de Clotaire II, 1-2 (édit. BORETIUS, t. I, p. 21).

(2) Ce qui violait une règle établie par le concile de Clichy (626-627), can. 28, et renouvelée d'une lettre du pape saint Célestin I^{er} (JAFFÉ-WATTENBACH, 369); il est vrai que Dado (saint Ouen) et Éloi pouvaient être, à cause de leurs fonctions, aussi connus des électeurs qu'un « indigène », ce qui, à défaut de la lettre, répondait à l'esprit du canon conciliaire.

(3) Voir l'exemple de l'élection de saint Prix à Clermont, commenté par VACANDARD, *Études de critique et d'histoire religieuse*, t. I, p. 175-178. On trouve dans les *Formulae* de Marculfe (seconde moitié du VII^e siècle), I, 5-7, Suppl. 6, des modèles de consensus des électeurs et de *praeceptio* royale, avec la lettre demandant (*petimus*, mais le ton est celui d'un ordre) au métropolitain de consacrer le nouvel évêque; tantôt la *praeceptio* se réfère à l'élection par les diocésains, tantôt elle n'en dit rien, et, même dans le premier cas, le roi « décide » et « ordonne » (Édit. E. DE ROZIÈRE, nos 515-518, t. II, p. 616-622; édit. ZEUMER, p. 45-47, 109).

(4) *Hist. Francorum*, X, xxvi. Un de ses prédécesseurs, Saffaracus, avait été déposé en 552 pour une faute que nous ignorons (*ibid.*, IV, xxxvi).

(5) Il avait été mêlé à plusieurs crimes de Frédégonde et conspirait contre Childébert II: *Hist. Francorum*, VI, III, xxxi; VII, xiv, xxxiii; IX, xiv; X, xix; cf. *supra*, p. 340.

(6) *Hist. Francorum*, IV, xlii; V, xx, xxvii; Sagittarius, échappé du monastère où il avait été enfermé, alla mourir misérablement à Comminges dans l'aventure de Gundovald (*ibid.*, VII, xxxviii-xxxix).

que Grégoire de Tours a laissée de ses méfaits, le modèle de l'évêque scandaleux, ivrogne, rapace et cruel¹.

Mais cette liste, même allongée de tous les noms que les textes permettraient d'y faire figurer, serait loin de donner une idée complète de l'épiscopat d'alors : il n'est que juste de rappeler, en contre-partie, tant de pieux et de saints évêques et, pour limiter nos exemples à une seule famille, le groupe vraiment sympathique que forme, avec les évêques de sa parenté, saint Grégoire de Tours.

EFFACEMENT DE LA JURIDICTION MÉTROPOLITAINE Les sièges épiscopaux, à l'époque mérovingienne, continuent d'être, en principe, établis dans les chefs-lieux des *civitates*, la capitale de la province ayant à sa tête un métropolitain, suivant les canons. Mais cette législation traditionnelle, toujours suivie en apparence, ne laisse pas de subir d'assez fortes entorses. Les partages incessants, qui faisaient passer certains évêchés d'un royaume dans l'autre, étaient réglés sans tenir compte des limites des provinces ; parfois même un diocèse se trouvait divisé entre deux royaumes différents et les rois, qui dans les périodes de guerres civiles ne supportaient pas que des prélats de leur royaume fussent convoqués à des conciles tenus en dehors de leurs frontières, voyaient d'un aussi mauvais œil des paroisses de leur territoire soumises à la juridiction d'un évêque qui ne dépendait pas de leur pouvoir politique ; de là plus d'un conflit que des conciles eurent à résoudre. Ainsi, en 567, à la mort de Caribert, le diocèse de Chartres étant partagé, politiquement, entre Sigebert et Gontran, le premier voulut que le *castrum* de Châteaudun reçût un évêque, et fit sacrer le prêtre Promotus, non par le métropolitain de Sens, qui était sujet de Gontran, mais par Egidius de Reims ; Pappolus de Chartres fit annuler cette création de siège par le concile de Paris en 573 et Promotus, à la mort de Sigebert, dut quitter son éphémère évêché².

De tels errements détendaient peu à peu le lien entre la métropole et les évêchés de son ressort ; puisque, à l'occasion, on pouvait recourir, pour obtenir une consécration épiscopale, à un autre que le métropolitain et que celui-ci n'avait pas assez d'autorité sur certains suffragants pour les obliger à venir au concile, sa dignité tendait à devenir un titre, sans plus. On a vu que cette évolution avait abouti, au VIII^e siècle, à la situation que saint Boniface avait de toutes ses forces essayé de redresser.

(1) *Hist. Francorum*, IV, VII, XII-XIII, XXXI.

(2) *Hist. Francorum*, VII, XVII ; MAASSEN, p. 146-151 ; cf. C. DE CLERCQ, *op. cit.*, p. 47-48. Léon, métropolitain de Sens, protesta de même en 540 quand Childebert voulut faire, de la partie de ce diocèse qui appartenait à son royaume depuis la mort de Clodomir, un évêché avec Melun pour siège et il menaça d'en appeler à Rome. Cf. M. G. H., *Epistolae*, t. III, p. 437-438.

LES CONCILES, LE DROIT CANONIQUE
ET LE RECOURS AU SAINT-SIÈGE

L'institution même des conciles, à laquelle l'Église de Gaule doit beaucoup de sa cohésion disciplinaire, subit des éclipses qui coïncident d'une manière instructive avec les périodes où les troubles politiques, la tyrannie ou la faiblesse des gouvernants entraînent, dans l'Église aussi, des difficultés ou des crises. Ce n'est pas un hasard si le concile de 614 a été précédé d'un ralentissement de l'activité conciliaire, ni si les trois quarts de siècle qui s'écoulaient entre l'assemblée de Saint-Jean-de-Losne (673-675) et les premiers conciles de saint Boniface sont dans cette histoire un chapitre vide. Les conciles mérovingiens, qualifiés de « nationaux » quand ils réunissaient les évêques de plusieurs royaumes, étaient convoqués par le roi, ou du moins avec son assentiment¹ ; mais ces assemblées ne prirent jamais le rôle politique que nous avons vu tenir aux conciles espagnols ; les grands du royaume n'y siègent pas, tant qu'il y est traité de questions ecclésiastiques, et les capitulaires qui en sanctionnent les décisions sont décidés, comme à Paris en 614, dans des réunions spéciales.

Les rois obtinrent à plusieurs reprises des tenues de conciles pour satisfaire leurs rancunes, ainsi le concile de Paris réuni pour juger saint Prétextat, ou l'assemblée de Mâlay qui accepta de condamner saint Léger ; mais le plus grand nombre des conciles francs se consacrèrent à raffermir la discipline, à régler pour les clercs une vie décente, à protéger les biens d'Église, à sauvegarder la juridiction ecclésiastique. Des évêques zélés, se souvenant des prescriptions canoniques trop souvent laissées dans l'oubli², trouvent le moyen de convoquer des synodes diocésains ; le plus célèbre est celui qui se tint à Auxerre sous l'épiscopat d'Aunachaire (561-605) et dont les canons, souvent reproduits dans les manuscrits, constituent pour l'histoire de la discipline un document précieux³.

Les canons des conciles francs, jusqu'en 549, ont pris fréquemment

(1) Orléans 533, *ex praeceptione gloriosissimorum regum* (les trois fils survivants de Clovis) ; Clermont 535, *consentiente domino nostro gloriosissimo piissimove rege Theodeberto* ; Orléans 549, *cum clementissimus princeps... Childeberthus rex... congregasset in unum Domini sacerdotes* ; Paris 552, *ad invitationem domini regis gloriosissimi Childeberthi* ; Tours 567, *iuxta convenientiam gloriosissimi domni Chariberthi regis aduentis* ; Mâcon 583, *ad iniunctionem gloriosissimi domini Guntrami regis* ; Paris 614, *ex evocationem gloriosissimi principis domni Hlotarii regis* ; Clichy 626-627, *suggestente gloriosissimo atque piissimo domno Hlotario rege*, etc. ; la diversité des formules ne masque pas la similitude de sens. Mais cette indication ne figure pas dans les actes de plusieurs conciles.

(2) Le cinquième canon de Nicée prescrivait la convocation du concile provincial deux fois par an ; le concile de Tours de 567 renouvelle cette prescription dans la mesure du possible, mais demande au moins le concile annuel (can. 1), comme l'avaient fait auparavant les conciles d'Orléans en 533, 538 et 549, le deuxième s'accommodant à la rigueur d'une convocation tous les deux ans (533, can. 2 ; 538, can. 1, avec menace de suspension ; 549, can. 18, 23, avec défense de quitter le concile sans la permission de tous les autres membres ; même prescription du concile provincial annuel à Eauze en 551, can. 7) ; le concile de Mâcon, en 585, voudrait un concile du royaume tous les trois ans (can. 20). Mais la prescription de réunir chaque année le synode diocésain (Auxerre, 561-605, can. 7, réunion en mai pour les prêtres et en novembre pour les abbés) n'était pas moins traditionnelle.

(3) MAASSEN, p. 178-184 ; C. DE CLERCQ, *op. cit.*, p. 75-78.

place dans les recueils canoniques qui, jusque vers 560, ont été compilés surtout dans la vallée du Rhône¹. A la fin du VII^e siècle, sous l'influence de saint Léger, un renouveau d'activité canonique se manifesta : il en subsiste un important témoin, la collection dite d'Angers, dont la patrie pourrait être la Bourgogne et qui, grâce à sa disposition méthodique, a exercé, bien que mutilée durant la période d'anarchie qui a suivi, un rayonnement que les récents historiens du droit ont mis en lumière².

Les conciles francs se référaient si rarement aux documents venus de Rome que l'on a pu se demander si le lien entre l'Église de Gaule et le Saint-Siège était bien fort³ ; mais l'autorité romaine et la valeur impérative des décrétales qui en émanaient n'étaient point ignorées⁴, non plus que le droit d'appel au pape⁵ ; si le vicariat d'Arles, dont Vigile rappelait encore les prérogatives en 538, devient de plus en plus honorifique⁶, il suffit de voir, dans les nombreuses interventions de saint Grégoire le Grand auprès des évêques et des rois mérovingiens, combien il a conscience, même quand il demande aux princes d'appuyer son autorité, de donner des ordres et non pas seulement des conseils⁷.

PRÊTRES, DIACRES ET CLERCS INFÉRIEURS Le clergé inférieur aux évêques, prêtres, diacres et clercs de moindre rang, était aussi l'objet de la sollicitude des conciles. Il fallait bien le multiplier pour desservir, non seulement les basiliques urbaines, mais celles que les évêques établissaient dans les *vici* pour étendre l'évangélisation ou que des propriétaires fondaient sur le

(1) Collections dites *Lugdunensis*, de Toulouse-Albi, de Corbie (texte primitif), de Lorsch (*id.*), *Liber auctoritatum* de l'église d'Arles... Cf. P. FOURNIER et G. LE BRAS, *Histoire des collections canoniques en Occident*, t. I, p. 44 et suiv. Arles fut un centre important de cette activité, sans qu'il soit prouvé que cette région en ait eu le monopole.

(2) *Ibid.*, p. 49-50 ; cf. p. 76 : « La collection canonique d'Angers laisse percer le vœu de réorganiser l'Église franque ».

(3) Ce doute, depuis LOENING et FUSTEL DE COULANGES (cf. *La monarchie franque*, Paris, 1888, p. 514-515), a été repris par A. HAUCK, H. VON SCHUBERT, etc., pour qui le pape jouirait seulement, à l'égard de l'Église franque, d'une « autorité morale » laissant pratiquement cette Église à peu près indépendante. JACQUIN (*Histoire de l'Église*, t. II, p. 347-348) met bien la question au point.

(4) Les conciles de Clermont en 535 (can. 12), d'Orléans en 538 (can. 3) et en 541 (can. 1, il s'agit de fixer la date de Pâques, pour laquelle, en cas de doute, le métropolitain sollicitera une constitution du siège apostolique) se réfèrent explicitement à des actes du Saint-Siège ; le concile de Tours de 567, citant une décrétale d'Innocent I^{er}, considère comme impossible qu'un évêque ose s'opposer à une telle autorité (can. 21).

(5) Menace d'appel au pape de Léon, métropolitain de Sens, en 540 (*Epistolae*, t. III, p. 438) ; appel de Salonius et de Sagittarius, qui, le pape ayant été abusé sur l'indignité des deux personnages, est néanmoins suivi d'effet (*Hist. Franc.*, V, xx).

(6) JAFFÉ-WATTENBACH, 914, 919. Saint Grégoire le Grand, en 595, envoie encore à Vigile d'Arles, avec le pallium, une délégation de pouvoirs ; cf. *Reg.* V, 59-60 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1375-1376 (d'où le titre, qu'il lui donne plus tard, de *metropolita Galliarum*). En 613, Boniface IV, envoyant à Florian le pallium, ne précise plus rien sur les pouvoirs de vicaire (JAFFÉ-WATTENBACH, 2001-2002). En revanche on voit se constituer, dans le royaume de Gontran, une primatie naissante en faveur de Lyon, dont l'évêque, depuis 570, est traité de *patriarcha*. Cf. DUCHESNE, *Fastes épiscopaux*, t. I, p. 140-141. Plus tard, saint Boniface, puis saint Chrodegang furent, comme on l'a vu, légats du Saint-Siège pour la Germanie et la Gaule du Nord.

(7) M. VAES, *La papauté et l'Église franque à l'époque de Grégoire le Grand*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. VI, 1905, p. 537-556, 755-784.

territoire de leurs domaines¹. Le recrutement ne se faisait pas toujours, comme l'exigea une législation postérieure, en suivant la filière des ordres mineurs aux ordres majeurs et en ménageant entre les ordinations les interstices canoniques ; du moins exigeait-on du candidat laïc, avant son accession au diaconat ou à la prêtrise, une année de préparation, *conversio*, durant laquelle il observait la continence, apprenait à lire, à baptiser, et, pour le prêtre, à célébrer les saints mystères². Il fallait avoir vingt-cinq ans pour recevoir le diaconat, trente pour la prêtrise³ ; les infirmes, boiteux ou difformes, ceux qui avaient été mariés deux fois, qui avaient épousé une veuve, qui avaient été soumis à la pénitence publique ou à l'exorcisme étaient exclus⁴. L'homme libre ne pouvait devenir clerc sans l'assentiment du roi ou de son représentant, le comte ; l'esclave ou le colon, sans le consentement de son maître⁵. Une fois ordonné, il devenait soumis à l'évêque, qui le déplaçait selon son gré et devait donner son agrément pour la désignation des clercs desservant les oratoires sur les propriétés privées⁶.

La vie des clercs devait être régulière ; les sous-diacres, diacres et prêtres, s'ils sont mariés, doivent renoncer, comme les évêques, aux relations conjugales avec leur femme, qui, même après leur mort, ne pourra plus se remarier ; s'ils ne le sont pas, ils n'auront pas le droit de prendre femme à l'avenir ; seules les proches parentes pourront habiter dans leur maison et les visites des femmes étrangères seront sévèrement réglementées⁷. Le maniement des armes, la chasse, les divertissements mondains, le prêt à intérêt étaient interdits aux clercs, qui devaient porter des vêtements distinctifs et ne pouvaient ni siéger dans un tribunal civil ou criminel, ni assister à la torture ou aux exécutions⁸. Que ces règles aient été par tous scrupuleusement suivies, on ne saurait s'y attendre : comme il y eut de mauvais évêques, il y eut des prêtres scandaleux, ivrognes, ignorants, dont Grégoire de Tours, pour ne citer que lui, n'a

(1) Sur les paroisses, les archiprêtres, etc., voir le chap. xvi.

(2) Conciles d'Épaone, 517, c. 37 ; de Vaison, 529, c. 1 ; d'Orléans, 533, c. 16 ; 538, c. 6.

(3) Conciles d'Arles, 524, c. 1 ; d'Orléans, 538, c. 6.

(4) Conciles d'Épaone, 517, c. 2 ; d'Arles, 524, c. 3 ; d'Orléans, 538, c. 6, 10 ; 541, c. 10. Le concile d'Eauze, en 551, prescrit une publication huit jours avant l'ordination pour faire découvrir les irrégularités, s'il en existe ; c. 5.

(5) Conciles d'Orléans, 511, c. 4, 8 ; 549, c. 6. Le concile de 511 prévoit une exception pour les descendants de clercs.

(6) Conciles d'Orléans, 538, c. 12, 22 ; 541, c. 7.

(7) Conciles d'Orléans, 511, c. 13, 29 ; 538, c. 2, 4, 7 ; 541, c. 17 ; 549, c. 3-4 ; de Clermont, 535, c. 13 ; d'Eauze, 551, c. 2 ; d'Auxerre, 561-605, c. 20-22 ; de Tours, 567, c. 10, 11, 13, 14, 20 ; de Lyon, 581 (583), c. 1 ; de Mâcon, 581 (583), c. 1, 3, 11 ; 585, c. 16 (seule mention, dans les conciles mérovingiens, des acolytes et des exorcistes, dont les veuves n'ont pas le droit de se remarier) ; de Bordeaux, 663-675, c. 3 (c'est le seul texte conciliaire de l'époque mérovingienne où figure le terme *subintroducſæ*) ; de Saint-Jean-de-Losne, 673-675, c. 4 ; germanique, 742, c. 6-7 (prévoit pour les incontinents la peine du fouet) ; de Soissons, 744, c. 8. Les sous-diacres sont nommés à plusieurs reprises avec les clercs supérieurs tenus à la continence ; mais il arrive qu'on ne dit rien d'eux, comme si la loi qui les concernait n'entraînait pas dans les mœurs sans quelque résistance.

(8) Conciles d'Épaone, 517, c. 4 ; d'Orléans, 538, c. 30 ; 541, c. 13 ; d'Auxerre, 561-605, c. 33-34, 40 ; de Mâcon, 581 (583), c. 5 ; 585, c. 13, 19 ; de Clichy, 626-627, c. 1 ; de Bordeaux, 663-675, c. 1 ; de Saint-Jean-de-Losne, 673-675, c. 2, 15 ; de Soissons, 744, c. 3 ; franc de 747.

pas manqué de raconter les méfaits ¹. Mais, pour avoir une idée juste du clergé franc de cette époque, il faut aussi rappeler les nombreux prêtres dont il a fait l'éloge et qui ont mérité d'être comptés au nombre des saints, sans oublier la foule de ceux qui n'ont pas d'histoire parce qu'ils se contentèrent de remplir honorablement leur charge spirituelle.

LA PRÉDICATION ET LA THÉOLOGIE Un des principaux devoirs des évêques et des prêtres était la prédication : l'assemblée de Saint-Jean-de-Losne (673-675) oblige l'évêque à instruire son peuple tous les dimanches et jours de fêtes ², et les prêtres, voire les diacres, avaient reçu des conciles méridionaux, sous l'impulsion donnée par saint Césaire d'Arles, le grand prédicateur populaire, l'invitation à prendre leur part de ce ministère de la parole ³.

Cela supposait, évidemment, que les instructeurs fussent eux-mêmes instruits. Les conciles n'avaient pas affaire, comme en Orient, à des hérésies fondées sur des spéculations métaphysiques ; si le concile d'Orléans de 549, en condamnant à la fois Nestorius et Eutychès, semble vouloir indiquer la ligne orthodoxe dans la discussion d'alors sur les Trois-Chartres ⁴, il s'en tient pour cela à une proscription fort générale de leurs erreurs ; la secte la plus explicitement désignée est celle des Bonosiens, condamnée en 538 dans un concile de la même ville ⁵. Saint Grégoire le Grand eut à rappeler la doctrine sur les images pour réprimer le zèle inconsidéré de Serenus, évêque de Marseille, qui, devant les iconoclastes, voulait, pour parer à tout risque d'idolâtrie, les proscrire des églises : le pape précise qu'il ne faut pas adorer les images, mais qu'il convient d'en user pour l'instruction des simples, suivant la tradition ⁶.

Ni ces erreurs, ni la défense qui leur est opposée ne supposent une véritable activité théologique, et pas beaucoup plus la résistance de Grégoire de Tours aux fantaisies antitrinitaires de Chilpéric. Quant à l'érudition déployée dans les discussions conciliaires, elle paraît des plus restreintes ;

(1) Tel est, au Mans, le clerc gourmand et dissolu qui, ayant enlevé une femme mariée après l'avoir déguisée en homme et devant deux fois la vie à l'évêque Etherius de Lisieux, complota contre son bienfaiteur, qui l'avait établi maître d'école, et tenta de le mettre à mort après l'avoir calomnié (*Hist. Franc.*, VI, xxxvi) ; ou le diacre Théodulf, venu de Paris à Angers, adultère et ivrogne, qui tomba du haut des murs de la ville un soir d'ébriété (*ibid.*, X, xiv). Mais ces exemples, même si on allongait la liste, montrent seulement que le clergé franc n'était pas composé uniquement de saints, ce que les observations des conciles nous permettent de soupçonner.

(2) Can. 18 ; cf. concile de Mâcon, 585, can. 1. Les *Admonitiones* populaires de saint Césaire faisaient le fond de cette prédication ; cf., par exemple, les sermons attribués à saint Éloi.

(3) Concile de Vaison, 529, can. 2. Le prêtre incapable de prêcher doit au moins faire lire par un diacre les homélies des Pères.

(4) Concile d'Orléans, 549, can. 1, affirmant l'accord avec le Saint-Siège. Les symboles de Nicée et de Chalcédoine sont rappelés de même en 647-654 à Chalon-sur-Saône, can. 1 ; plus général encore est le rappel des décisions des cinq conciles œcuméniques à Saint-Jean-de-Losne en 673-675 (préambule).

(5) Concile d'Orléans, 538, can. 34. Le concile reproche aux Bonosiens, comme à d'autres hérétiques, des rebaptisations.

(6) GRÉGOIRE LE GRAND, *Reg.* IX, 208 ; XI, 10 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1736, 1800 (juillet 599, octobre 600). La première lettre n'avait pas suffi à faire revenir Serenus de sa pratique condamnée.

à part l'Écriture et quelques emprunts à des collections canoniques ou juridiques¹, on ne constate guère d'autres citations qu'une allusion au canon pascal de Victorius d'Aquitaine à Orléans (541), un rappel de saint Jérôme en 663-675 à Bordeaux et une référence explicite aux *Dogmata ecclesiastica* de Gennade de Marseille à Tours en 567².

LES ÉCOLES DANS LA GAULE MÉROVINGIENNE Où les clercs pouvaient-ils acquérir ce rudiment d'instruction ? Il est normal qu'il ait existé, un peu partout, des écoles religieuses pour l'enseignement de ce que nous appellerions aujourd'hui le catéchisme et qu'on y ait joint, d'ordinaire, l'enseignement de l'alphabet. Mais les grandes écoles encore existantes en Gaule au ve siècle avaient disparu et Grégoire de Tours le déplore³. Quand il est question, dans beaucoup de vies de saints, des « lettres » que le héros de la biographie apprend dans sa jeunesse, il s'agit presque toujours d'une culture toute pratique lui permettant de lire les Livres saints et, s'il exerce quelque charge, de connaître les formules nécessaires pour remplir sa fonction⁴.

Les maîtres, même pour les écoles élémentaires, étaient rares et l'on s'accommodait, pour les obtenir ou les garder, de leurs défauts, voire de leurs vices ou de leurs crimes, comme il arriva pour l'évêque de Lisieux Etherius dont l'indulgence envers le clerc dépravé qui tenait son école faillit lui coûter la vie⁵. L'évêque Didier de Vienne, à la fin du vie siècle, devait posséder une instruction plus étendue, puisqu'il enseignait la grammaire et faisait lire quelques auteurs profanes : il en fut repris par saint Grégoire le Grand comme d'une complaisance pour le paganisme, peu convenable chez un ministre du Christ⁶.

(1) C. DE CLERCQ, *op. cit.*, p. 106-107.

(2) Concile d'Orléans, 541, can. 1, *secundum laterculum Victori*. — Concile de Bordeaux, can. 4 : *episcopi vero qui, ... ut beatus Hieronymus scripsit, sicut apostoli esse debeant*. — Concile de Tours, can. 28 : *sicut in dogmatibus ecclesiasticis habetur insertum*. Le même concile, au can. 15, cite une phrase de Sénèque, en nommant l'auteur, *sicut ait Seneca* ; le passage est d'ailleurs impossible à identifier. Mais on peut mesurer l'ignorance grammaticale de certains évêques au célèbre épisode du concile de Mâcon (585) sur la légitimité de l'emploi du terme *homo* pour désigner tout individu possédant la nature humaine, la femme aussi bien que l'homme (*Hist. Franc.*, VIII, xx). On sait quelle singulière polémique s'est emparée de cet incident comme si le concile avait décidé que les femmes n'ont pas d'âme. Cf. G. KOHN, *Études franques*, t. I, p. 161-168.

(3) Préface de l'*Historia Francorum* : *Decedente immo potius pereunte ab urbibus Gallicanis liberalium cultura litterarum... Vae diebus nostris, quia perit studium litterarum a nobis...*

(4) C'est dans le sens d'une préparation de ce genre aux fonctions du palais qu'il faut entendre la fameuse *scola palatii* et non, comme le croyait encore Ozanam, d'une « école » devançant l'École palatine du temps de Charlemagne. Cf. VACANDARD, *La Scolia du Palais mérovingien*, dans *Revue des questions historiques*, t. LXI, 1897, p. 491 et suiv. ; t. LXII, 1897, p. 546 et suiv. ; t. LXXXVI, 1904, p. 549 et suiv. L'enseignement prescrit pour les clercs par le concile de Vaison de 529, can. 1, est aussi, dans son genre, tout pratique, nous dirions « professionnel ». La connaissance des psaumes y joue naturellement un grand rôle, pour les offices.

(5) Cf. p. 377, note 1.

(6) GRÉGOIRE LE GRAND, *Reg.* XI, 34 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1824. Un certain Félix, en qui l'on a cru voir un maître de belles-lettres enseignant à Clermont vers le milieu du vie siècle, doit son existence à une mauvaise lecture d'un manuscrit — cf. M. ROGER, *L'enseignement des lettres classiques d'Ausone à Alcuin*, p. 98-100.

La situation est la même au VII^e siècle : nous rencontrons de nombreuses mentions de personnages instruits dans les « lettres », mais le contexte de cette mention, quand on y regarde de près, autorise à l'interpréter de la connaissance des lettres religieuses, de la *lectio divina*, non d'une formation, même peu poussée, aux lettres classiques¹. Même les Irlandais venus en Gaule, qui avaient été, tel saint Colomban, initiés dans leur île natale aux arts libéraux, eurent d'abord d'autres préoccupations que de les transmettre ; ce fut seulement du temps de saint Boniface, écrivain et poète aussi bien qu'apôtre, que la réforme de l'Église franque en vint à comprendre aussi l'amélioration de la culture, dont témoigne, dès le temps de Pépin le Bref, qui lui-même s'intéressait aux études, la correction plus grande et déjà parfois l'élégance de la langue².

De la culture en Gaule entre le VI^e et le VIII^e siècle, rares sont les écrivains dignes de ce nom qui peuvent témoigner. Les plus intéressants sont Grégoire de Tours, qui présente en outre une figure exceptionnellement attachante d'évêque mérovingien, et le poète Venance Fortunat.

SAINTE GRÉGOIRE DE TOURS Grégoire de Tours, en qui les érudits saluent le « père de l'histoire de France » et que l'Église honore comme saint, était un Gallo-Romain de famille sénatoriale, né à Clermont d'Auvergne vers 538 et allié à toute une parenté de saints personnages³ ; entré dans les ordres par reconnaissance envers les saints, à qui il se déclarait redevable de plus d'une guérison, il était venu à Tours en 563 pour se recommander à saint Martin ; il s'y trouvait de nouveau en 573, mais, avant même que le thaumaturge l'eût délivré d'une dysenterie, le peuple de Tours l'avait acclamé pour succéder à l'évêque saint Euphrone, qui venait de mourir.

Grégoire passait pour une des lumières de son temps déshérité : sous la conduite de saint Avit, évêque de Clermont, il avait étudié l'Écriture et quelques écrits des Pères, voire pris contact avec des extraits des

(1) Il n'est pas certain que saint Ouen ou saint Éloi aient, comme on l'a parfois soutenu, dépassé ce niveau ; cf. M. ROGER, *op. cit.*, p. 413, 424. Il y a pourtant quelques exceptions intéressantes : saint Paul de Verdun, écrivant à saint Didier de Cahors, se souvient de quelques expressions des poètes latins et cite textuellement quelques mots d'un *quidam poeta* qui est Virgile (M. G. H., *Epistolae*, t. III, p. 208-209) ; Didier lui-même, pour qui Paul se mettait ainsi en frais, avait reçu au moins une teinture d'éloquence latine et gauloise (souvenir d'une expression de saint Jérôme) et de droit romain (*Vita Desiderii*, 1) ; saint Bond ou Bonet, évêque de Clermont, était estimé par les savants de l'époque, *sophistis*, parce qu'il était instruit dans les éléments de la grammaire et dans le code Théodosien (*Vita S. Boniti*, 11). Autres exemples discutés par M. ROGER, *op. cit.*, p. 416 et suiv. Sur la diffusion des « lettres » parmi les laïques, cf. H. PIRENNE, *De l'état de l'instruction des laïques à l'époque mérovingienne*, dans *Revue bénédictine*, t. XLVI, 1934, p. 165-177.

(2) M. ROGER, *op. cit.*, p. 427 et suiv. La rédaction de la règle de saint Chrodegang de Metz pour les chanoines porte témoignage de ce progrès.

(3) Fils du sénateur Florentius et d'Armentaria, il descendait de Vettius Epagathus, un des martyrs lyonnais de 177 ; saint Grégoire, évêque de Langres après avoir été comte d'Autun, était son bisaïeul maternel ; saint Tetricus de Langres, saint Nicetius de Lyon, saint Gallus de Clermont étaient ses parents ; saint Euphrone, qui le précéda sur le siège de Tours, et quatre de ses devanciers appartenaient à la même famille.

auteurs latins de l'antiquité¹ ; mais, bien qu'il qualifie de *nosler* Martianus Capella, le parrain des « arts libéraux », il n'avait acquis la connaissance approfondie ni de la rhétorique, ni même de la grammaire : il est le premier à parler de sa « rusticité », non pas tellement pour s'en excuser que pour la constater comme fort naturelle ; d'ailleurs elle lui permettra, observe-t-il, d'être lu plus facilement en un temps où les lettres classiques, si regrettable que puisse être leur décadence, sont une tradition perdue, et où le rhéteur qui voudrait « philosopher » ne trouverait guère de lecteurs². On pourrait croire qu'en avouant sa « rusticité » il cédait à une habitude de l'époque autant qu'à un scrupule de modestie : la lecture de ses œuvres, depuis que les éditeurs modernes évitent d'y corriger les formes barbares des manuscrits, montre qu'il ne se faisait sur son propre cas aucune illusion³. A défaut de la pureté grammaticale, Grégoire a du bon écrivain quelques-unes des vertus essentielles : il sait voir et faire voir, il conduit ses récits avec un sens remarquable du mouvement et de la vie ; s'il arrive que la maladresse de sa plume lui fasse sans doute exagérer quelques nuances, trop subtiles pour ses médiocres moyens.

GRÉGOIRE TÉMOIN DE SON TEMPS Il va de soi que la confiance que nous pouvons avoir en son témoignage n'est pas la même pour les différentes époques et que sur les règnes qu'il n'a pu connaître personnellement il convient d'autant plus de faire leur part à des traditions populaires mêlées de légendes que le bon Grégoire est plutôt crédule et porté à accueillir sur des preuves inégalement

(1) Il était capable de citer quelques passages de Virgile et de Salluste et de nommer, dans une controverse grammaticale, des écrivains moins répandus, Aulu-Gelle, Plinius l'Ancien. Cf. Godefroid KURTH, *Saint Grégoire de Tours et les études classiques au VI^e siècle*, article publié en 1878 dans la *Revue des questions historiques* et repris dans les *Études franques*, t. I, p. 1-29, avec des développements nouveaux. ARNDT admet que Grégoire avait lu toute l'*Énéide* et non pas seulement des extraits ; KURTH a fini par se rallier à cette manière de voir ; Grégoire connaît en particulier les huit premiers chants, qu'il résume sans ordre (*De gloria martyrum*, préface, édit. KAUSCH, p. 487) et auxquels il emprunte de nombreuses réminiscences ; il avait d'ailleurs le goût de la poésie et avait lu avec prédilection les poètes chrétiens. Il ne paraît avoir rien lu de Cicéron, qu'il nomme une fois, mais d'après saint Jérôme.

(2) Voir les préfaces du *De gloria martyrum*, déjà citée, du *De gloria confessorum*, *ibid.*, p. 743, et de l'*Historia Francorum*. C'est dans la deuxième qu'il avoue sa difficulté à reconnaître genres et cas ; dans la troisième qu'il pose en principe la nécessité d'être entendu.

(3) Il est intéressant de parcourir non seulement le texte de l'édition ARNDT et KAUSCH, mais les variantes de l'apparat critique, dont la comparaison permet de voir en quel état les ouvrages de Grégoire ont été copiés ; certains manuscrits donnent des formes plus soumises à la grammaire commune, mais les éditeurs, le plus souvent, les écartent au profit de leçons plus fautives, se méfiant des corrections postérieures, par exemple de celles qu'ont pu introduire des copistes latinistes au moment de la Renaissance carolingienne. Le livre fondamental sur la langue de Grégoire est la thèse de MAX BONNET, *Le latin de Grégoire de Tours*, Paris, 1890 ; elle est intéressante à comparer avec le mémoire de Jeanne VIELLIARD, *Le latin des diplômes royaux et chartes privées de l'époque mérovingienne*, Paris, 1927 (les diplômes, ceux du moins dont nous avons les originaux, présentent l'avantage d'être de première main, et datés exactement), et avec quelques ouvrages similaires comme la thèse de Lucien BESZARD, *Le latin des Formules de Sens*, Paris, 1910 ; O. HAAG, *Die Latinität Fredegars*, Erlangen, 1898 ; J. PRASON, *La langue des inscriptions latines de la Gaule*, Bruxelles, 1901 ; *Le latin des formules mérovingiennes et carolingiennes*, dans *Romanische Forschungen*, t. XXVI, 1909, p. 837-944. Sur le déclin du « parler » latin, voir l'article très important de F. LOT, *A quelle époque a-t-on cessé de parler latin ?* dans *Bulletin Du Cange*, t. VI, 1931, p. 97-159.

recevables tout ce qui lui paraît présenter un caractère miraculeux. Naturellement aussi, l'évêque narrateur a ses tendances personnelles et réserve pour les choses d'Église le meilleur de son intérêt ; quant aux complications de la politique et aux meurtres, aux rapines, aux trahisons qui en constituent à cette époque barbare la trame un peu sommaire, on s'est étonné qu'il les rapporte avec une objectivité presque froide : sans doute pensait-il que de tels actes portaient en eux-mêmes de quoi les qualifier assez clairement.

Ce qui importe davantage pour l'historien, c'est que les dispositions personnelles de Grégoire ne l'entraînent pas à dénaturer sciemment les faits qu'il raconte ; or il serait difficile de citer, parmi les historiens qui ont raconté, après y avoir été mêlés en personne, une histoire contemporaine, un narrateur plus honnête que Grégoire ; avec la meilleure foi et la plus grande simplicité du monde, il nous indique ses informateurs, marque où s'arrête sa documentation et où commencent ses conjectures ; qu'il se soit plus d'une fois laissé abuser, c'est le contraire qui serait étonnant, mais il est déjà remarquable qu'il ne cherche pas sciemment à fausser notre impression.

L'HISTOIRE DES FRANCS

Ce que nous disons là de la valeur historique de son récit ne s'applique que sous de fortes réserves aux premiers livres de l'*Historia Francorum*, pour lesquels il ne pouvait s'appuyer sur des témoignages directs, à plus forte raison sur ce qu'il avait vu de ses yeux¹ ; mais, à partir de la mort de Clotaire I^{er} (561), Grégoire est témoin oculaire de la plupart des faits qu'il raconte et déjà les récits concernant les fils de Clovis ont pu lui être transmis par des personnes qui avaient pris part aux événements. Son loyalisme envers les rois francs est assez fort pour le faire passer par dessus la réprobation qu'il peut devoir témoigner à leurs personnes et, dans les discussions qui les séparent, c'est aux rois d'Austrasie que va nettement sa fidélité ; mais un sentiment, chez lui, se manifeste avec plus de puissance encore, c'est son attachement à la foi catholique, tandis qu'il ne montre envers les Ariens et leur « secte fétide » que mépris et aversion².

Interdire à un historien d'éprouver des sentiments de cette sorte reviendrait à lui interdire d'être humain, et d'être croyant ; mais que notre Grégoire demeure un témoin de bonne foi, même quand il lui faut pour cela un certain courage, la liberté de ses jugements sur de puissants personnages, non seulement dans son livre qu'ils ne devaient pas lire³, mais

(1) Sur l'histoire de Clovis, voir L. HALPHEN, *Grégoire de Tours, historien de Clovis*, dans *Mélanges F. Lot*, p. 235-244, et le tome IV du présent ouvrage, p. 394 et suiv. ; à plus forte raison les chapitres qui précèdent ne sont-ils que la reprise de chroniques antérieures.

(2) *Facilius Arianæ sectæ (De virtut. S. Martini, I, xi)* ; ailleurs (*De gloria Confess.*, XLVIII), il parle de l'*immunditia* de la secte des Goths, nation qu'il ne cesse de qualifier avec sévérité parce qu'elle professait l'arianisme.

(3) Les livres I-IV ont été composés peu après la mort de Sigebert, donc vers 576 ; les livres V-

dans l'attitude qu'il prit devant eux de leur vivant, nous en donne la garantie : pour s'opposer aux fantaisies théologiques de Chilpéric, « le Néron et l'Hérode de son temps », il n'a pas attendu que le roi fût mort, quitte à nuancer ce portrait peu flatté par des constatations qui en adoucissent la rigueur ; quant à Frédégonde, sur laquelle il s'exprime avec une sévérité bien compréhensible, il ne la traite pas en adversaire irréconciliable : il n'hésite pas à recourir à la terrible reine quand il faut défendre le droit d'asile attaché au sanctuaire de saint Martin, mais il refuse la communion à Leudaste qu'elle a condamné, le considérant comme justement puni.

Bref, un mot s'impose qu'il faut répéter, Grégoire est un honnête homme¹. Il a même cette forme de l'honnêteté scientifique que nous appelons l'esprit critique : il l'a, bien entendu, timide et comme rudimentaire, ce que son tempérament comme l'époque où il écrit suffit à expliquer ; mais il l'exerce, dans une mesure appréciable, soit sur les informations qui lui parviennent et dont il écarte certaines invraisemblances, soit sur les traditions populaires qu'il est bien obligé de répéter à défaut de mieux (avec des formes prudentes comme *fertur, adserunt...*), mais dont il rejette les traits qui lui paraissent inadmissibles². Les chroniqueurs venus après lui n'ont pas cherché tant de précautions.

AUTRES OUVRAGES DE GRÉGOIRE L'œuvre hagiographique de Grégoire de Tours n'est pas moins considérable, ni moins précieuse grâce aux nombreux traits de mœurs qu'elle renferme. Le premier écrit que composa l'évêque de Tours fut un recueil des miracles de son plus insigne prédécesseur ; ce premier livre *De virtutibus sancti Martini*³, en 574-575, devait être suivi de trois autres,

VI étaient commencés quand mourut Chilpéric (584) et furent achevés au plus tôt en 587, en tout cas avant 591 ; un certain nombre de chapitres qui manquent dans plusieurs manuscrits (l'édition de M. OMONR les reproduit en plus petits caractères), bien qu'ils aient leur place dans la trame de l'œuvre, indiquent qu'une première rédaction inachevée fut transcrite par des copistes trop pressés, d'après les parties composées au jour le jour, et que Grégoire donna ensuite, après l'avoir révisée, une rédaction définitive et complète ; cf. G. MONOD, *op. cit.* ci-dessous, p. 47. Cette révision dut être faite vers le même temps où il composait les livres VII-X, c'est-à-dire vers 590-591 (certains manuscrits présentent le contenu des deux derniers livres dans un ordre qui n'est pas définitif) ; la rédaction du dernier chapitre (X, xxxi) sur l'histoire des évêques de Tours eut lieu lors d'une révision postérieure. KOERKE (*Gregor v. Tours*, p. 308 et suiv.) considère comme invraisemblable que l'histoire de Frédégonde ait pu circuler du vivant de la reine, tant elle est sévère.

(1) Les critiques modernes ont beaucoup discuté sur la valeur du témoignage de Grégoire ; l'étude de LECOY DE LA MANCHE, *De l'autorité de Grégoire de Tours*, 1861, concluant à rejeter comme calomnieuses les données peu favorables à certains évêques ou clercs, est périmée ; il y a beaucoup plus d'utile dans celles de G. MONOD, *Études critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne* (avec les membres de sa Conférence d'histoire à l'École des Hautes-Études), 1872, et de G. KURTH, *De l'autorité de Grégoire de Tours*, dans *Études franques*, t. II, p. 117-206. Certains passages ont été l'objet de critiques dénonçant des confusions ou des erreurs, d'après le rapprochement avec d'autres textes ; ces reproches ne sont pas toujours fondés ; voir par exemple, pour la réhabilitation de IX, xi. (qui serait contredit par une lettre de l'abbesse Césaire d'Arles à Richilde, dans M. G. H., *Epistolae*, t. III, p. 450), R. AIGRAIN, *Le voyage de sainte Radegonde à Arles*, dans *Bull. hist. et philol. du Comité*, 1926, p. 119-127.

(2) Voir G. KURTH, *Histoire poétique des Mérovingiens*, 1893 ; Kurth s'est fait le protagoniste d'une théorie littéraire sur la forme « lyrico-épique » qu'auraient prise, dans des chants populaires, ces traditions légendaires ; elle a provoqué les plus graves contestations, mais l'analyse montrant le caractère légendaire des traditions demeure utile.

(3) Autre titre, exactement synonyme : *Miracula sancti Martini*.

de 577 à 581, de 582 à 587, de 591 à 594 ; Grégoire en notait la matière au jour le jour, comme il faisait de sa grande *Histoire*, sans s'interdire de faire passer un chapitre de l'un à l'autre des ouvrages qu'il avait sur le métier. Le recueil similaire consacré au martyr saint Julien de Brioude, *De passione et virtutibus sancti Juliani*, fut composé entre le II^e et le III^e livre et achevé au plus tôt en 585 ; le livre *De gloria Martyrum*, sur les miracles du Sauveur, des Apôtres et des Martyrs, fut achevé en 586-587, un peu avant le *De gloria Confessorum* (fin de 587) ; quant au recueil de biographies de saints personnages intitulé *Vita Patrum*¹, dont certains chapitres étaient écrits dès 586, il ne le termina que tout à la fin de sa vie². Grégoire considérait cet ensemble comme un seul recueil en huit livres³.

A n'en retenir que les récits dont les héros sont contemporains du narrateur, on en garde une impression assez différente de celle que laisserait à elle seule l'*Historia Francorum* : si l'on y rencontre encore plus d'un coupable (le plus souvent, des usurpateurs de biens ecclésiastiques), on y voit éclore, dans cette même société que l'*Histoire* nous montrait désolée par toutes sortes de crimes, de pures fleurs de sainteté.

Grégoire, semble-t-il, pensait à continuer ses ouvrages et le livre X de l'*Historia Francorum*, auquel est ajoutée comme conclusion l'histoire des évêques de Tours, ne donne pas l'impression d'être complet. La mort lui fit tomber la plume des mains le 17 novembre 594⁴.

FORTUNAT Venance Fortunat, le dernier poète qui fasse entendre un écho de la tradition classique, était venu d'Italie, où il était né vers 530 à Duplavis, près de Trévise ; il avait reçu à Ravenne une instruction que lui-même se garde bien de surfaire, mais qui demeure assez remarquable pour l'époque ; guéri d'un mal d'yeux par l'intercession de saint Martin, il voulut aller le remercier à son tombeau et partit vers

(1) C'est à propos de son titre que Grégoire cite les grammairiens de l'antiquité, Aulu-Gelle, Plaine l'Ancien : il se demande, non sans puérilité, s'il faut écrire *Vita* ou *Vitae Patrum* et se décide pour la première forme au nom de la correction, mais il avait d'abord employé la seconde.

(2) Sur ces dates, voir G. MONOD, *op. cit.*, p. 39-44 ; et sur les miracles de saint Martin et de saint Julien, contribution à l'histoire des églises de Tours et de Brioude, H. DELEHAYE, *Les recueils antiques de Miracles des saints* (tiré à part des *Analecta Bollandiana*, t. XLIII, 1925), p. 86-105. Le P. Delehaye fait remarquer que les « miracles » dont Grégoire se déclare le témoin présentent beaucoup moins de circonstances incroyables que ceux dont il accepte un récit de seconde main.

(3) Voir la notice de Grégoire sur lui-même, *Hist. Franc.*, X, xxxi, et la préface du *De gloria Confessorum*. Grégoire mentionne encore parmi ses œuvres un commentaire du Psautier (perdu, sauf la préface et les titres des chapitres), un traité *De cursibus ecclesiasticis* (ou *De cursu stellarum ratio*) retrouvé et publié par F. HAASE en 1853 ; il avait traduit, nous apprend-il lui-même, la *Passion des Sept Dormants d'Éphèse* (cf. *De gloria mart.*, xcvi), d'après l'interprétation que lui en donnait un Syrien, mais il ne comprend pas cette traduction dans sa liste d'ouvrages, non plus que les *Miracula sancti Andreae*, simple remaniement de l'apocryphe dû au pseudo-Abdias.

(4) Sur la date, voir G. MONOD, *op. cit.*, p. 37-38. Une biographie du x^e siècle, que Ruinart avait lue dans un manuscrit angevin sous le nom d'Odon de Cluny, mais qui est plus probablement d'origine tourangelles, assure que Grégoire aurait fait le voyage de Rome, que son homonyme le pape Grégoire le Grand l'y aurait reçu avec honneur et l'aurait gratifié d'un siège d'or qui ne paraît pas avoir jamais figuré dans le trésor de l'église de Tours ; ce voyage est certainement apocryphe. Cf. *Vita Gregorii*, xxiv, dans P. L. LXXI, 126.

565, pour un voyage qui ne devait pas avoir de retour. Il passa par la Germanie, improvisant des vers que ses auditeurs barbares lui semblaient peu capables d'apprécier ; en 566, il se trouvait à Metz lors du mariage de Sigebert et de Brunehaut et il le chanta dans un épithalame qui, malgré son enflure et la froideur de sa mythologie, consacra sa réputation de poète officiel. Son pèlerinage accompli, Fortunat continua son voyage vers le sud de la Gaule et revint par Poitiers où, s'étant arrêté pour vénérer le tombeau de saint Hilaire, il fut retenu par l'amitié qui le lia durablement à la reine Radegonde et à l'abbesse de son monastère, sainte Agnès.

Les nombreux poèmes de circonstance qu'il adressa, dans une forme agréable et facile, à ses amis de Poitiers ou d'ailleurs, aux évêques avec qui il entretenait, comme avec plusieurs grands de la cour, des relations cordiales, à Radegonde et à l'abbesse Agnès avec qui il échangeait de menues friandises, sont pleins de détails souvent charmants qui, malgré l'imprécision et le convenu, sont précieux pour l'histoire des mœurs, mais que des interprétations tendancieuses ont parfois déformés ; quant aux éloges outrés que le poète adresse aux rois et aux reines, même à ceux que l'histoire juge le plus sévèrement, il ne faut les prendre que pour ce que Fortunat voulait qu'ils fussent, des corvées qu'il ne lui était guère possible de décliner, et où c'eût été peine perdue, — tout protocole mis à part, — d'insinuer des leçons qui n'eussent pas été comprises.

La vraie gloire de Fortunat, une gloire à sa mesure, — mais il la remplit tout entière, — ce sont d'abord les hymnes qu'il composa pour recevoir, en 568-569, la relique de la vraie Croix envoyée de Constantinople à sainte Radegonde (*Vexilla Regis prodeunt, Pange lingua*), puis les poèmes où il se fit l'interprète des sentiments de la reine pour déplorer le sort tragique de Galswinthe¹ ou, mieux encore, la catastrophe qui avait détruit, en 531, l'indépendance de la Thuringe².

Il ne faut pas oublier non plus ses vies de saints : celles de saint Germain de Paris, de saint Pair d'Avranches, de saint Aubin d'Angers³, surtout de son amie sainte Radegonde, en l'honneur de laquelle il consentit à mêler à ses habituels récits de miracles quelques-uns de ces traits vraiment personnels que nous demandons d'abord à une biographie ; encore s'était-il montré trop réservé au gré des moniales de Sainte-Croix de Poitiers, qui demandèrent à la religieuse Baudonivie, écrivain d'un faible

(1) La princesse wisigothe, se rendant à Rouen pour y épouser Chilpéric en 567, était passée par Poitiers au début du séjour de Fortunat.

(2) Il n'y a pas lieu de croire, comme le voulait Ch. Nisard, que Radegonde ait elle-même composé ces touchantes élégies : elle en fut seulement l'inspiratrice et Fortunat dut à la force du sentiment qu'elle lui avait fait partager de s'élever au-dessus de sa facilité coutumière. — Les poèmes de Fortunat, publiés dans la collection Didot par Ch. Nisard avec une traduction française (1887), ont été l'objet d'une édition critique de Fred. Leo dans les *Monumenta Germaniae historica, Auctores antiquissimi*, t. IV, 1, 1881. Voir sur le poète la thèse de D. TARDI, *Fortunat*, Paris, 1928 ; R. AIGRAIN, *Sainte Radegonde*, coll. « Les Saints », 1918, et l'introduction à la traduction de la *Vie de sainte Radegonde* citée plus loin.

(3) La vie de saint Médard de Noyon, attribuée à Fortunat, ne semble pas être de lui.

talent, mais de la plus simple et attirante bonne foi, un complément plus nourri de souvenirs concrets sur la fondatrice ¹.

Fortunat, l'aimable improvisateur et l'ami dévoué des religieuses, était en même temps un chrétien assez vertueux pour que l'église de Poitiers voulût le compter au nombre de ses prêtres ; il fut même élu, en 597, au siège épiscopal que laissait vacant la mort de Platon ; quand il mourut, un peu après 600, il fut honoré comme saint ².

LES ÉGLISES Le centre de la vie religieuse était alors, comme toujours, la liturgie. Elle se célébrait dans les églises, non dans les maisons particulières ³ ; nous connaissons la description de nombreux édifices par les poèmes de Fortunat ; ils affectaient d'ordinaire la forme basilicale, avec ou sans transept, ou, surtout pour les baptistères, un plan central, polygonal ou circulaire, surmonté d'une coupole ; plusieurs récits parlent de l'atrium et de ses portiques précédant la basilique. A l'intérieur, une clôture ou *cancel* séparait le sanctuaire de l'emplacement réservé aux fidèles, et il était interdit aux laïques de la franchir ⁴. Les murs étaient décorés de peintures ou de mosaïques ; l'ornementation sculpturale paraît avoir été beaucoup moins riche. Du fait des invasions sarrasines ou normandes, presque tous les édifices de cette époque ont malheureusement disparu ⁵ ; il en subsiste seulement quelques spécimens, fort étudiés par les archéologues et leur posant plus d'un problème ⁶.

LA MESSE GALLICANE La liturgie célébrée dans ces églises suivait un rite qui ne se confondait pas avec le rite romain d'alors, mais dont les liturgistes ont fait ressortir les analogies avec la liturgie celtique, la liturgie mozarabe ou même le rite ambrosien ; « plus solennelle et compliquée que la liturgie romaine primitive, elle fait

(1) Il ne faut pas abuser contre elle de ses maladresses et rejeter en doute, par exemple, au chap. xx, une apparition qu'elle a toutes chances d'avoir connue par les confidences mêmes de son héroïne, mais qu'elle raconte en trouvant le moyen de transcrire littéralement plusieurs membres de phrase de la *Vita Caesarii*, II, xxviii, où est relatée une apparition semblable. — Les vies de saints de Venance Fortunat, authentiques ou non, ont été éditées critiquement par B. KRUSCH dans *M. G. H., Auct. antiq.*, t. IV, 2^e p. ; la vie de sainte Radegonde, avec le complément dû à Baudonivie, se trouve aussi, par les soins du même éditeur, dans le tome II des *Scriptores rerum merovingicarum*, p. 358-395 ; traduction française par R. AIGRAIN, *Vie de sainte Radegonde, reine de France, par saint Fortunat...*, Paris, 1910.

(2) Paul Diacre, passant par Poitiers en 782-786, composa son épitaphe (*Hist. Langob.*, II, xiii).

(3) Concile diocésain d'Auxerre, 561-605, can. 3.

(4) Concile de Tours, 567, can. 4. Entre le cancel et l'autel se tenait le chœur des clercs chargés de la psalmodie. L'accès du sanctuaire, *sancta sanctorum*, était permis, pour la communion, même aux laïcs et aux femmes ; celles-ci devaient se munir d'un linge appelé *dominical*, qu'elles tenaient sur leur main tendue et où l'on déposait l'hostie. Concile d'Auxerre, can. 36, 37, 42.

(5) Beaucoup étaient construits en bois ou sur des fondations trop peu profondes pour résister.

(6) Exemples : certaines parties du baptistère Saint-Jean à Poitiers, et la chapelle ou hypogée de Mellebaude dans la même ville ; Saint-Pierre de Vienne, conservé sous des revêtements divers qu'il n'y a eu qu'à supprimer pour faire apparaître le monument primitif ; murs extérieurs et débris de décoration à Saint-Pierre de Metz ; baptistères de Riez, de Venosque, etc. Voir R. DE LASTEYRIE, *L'architecture religieuse en France à l'époque romane*, Paris, 1912, p. 36-128, *passim* ; dom LÉCLERCQ, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, t. V, col. 2276-2306 ; L. BRÉNIER, *L'art en France des invasions barbares à l'époque romane*, Paris, 1930, p. 45-111 ; R. BARROUX, *Dagobert, roi des Francs*, Paris, 1938, p. 90-105.

une place beaucoup plus large à l'élément sensible, extérieur, dramatique, symbolique »¹. La liturgie romaine à partir de Charlemagne devait lui faire de notables emprunts, demeurés en usage jusqu'à nos jours, si bien qu'on a pu parler, depuis lors, d'une liturgie romano-gallicane.

L'avant-messe, après l'entrée processionnelle de l'évêque au chant d'une antienne, comportait le chant du *Trisagion* en grec, repris par le peuple en latin², puis le *Kyrie eleison*, suivi du *Benedictus* et d'une collecte ; il y a trois lectures, l'épître étant précédée d'une prophétie de l'Ancien Testament ; l'évangile, lu par le diacre en grande solennité, est suivi du chant du *Sanctus*, puis a lieu l'homélie et la litanie du diacre, à laquelle répondent les fidèles et qu'achève une oraison sur le peuple ; les pénitents devaient alors se retirer³. A l'offertoire, les oblations, auxquelles les conciles invitaient les fidèles à contribuer⁴, mais qui étaient préparées d'avance, étaient apportées solennellement par le diacre au chant d'un cantique ; la lecture des diptyques, c'est-à-dire des noms des vivants et des morts recommandés aux prières, était suivie d'une oraison à leurs intentions (*post nomina*) et du baiser de paix. La préface ou prière eucharistique (*contestatio, immolatio*), introduite par le *Sursum corda* et conclue par le *Sanctus*, est suivie d'une prière (*Vere sanctus*) qui la relie au récit de l'institution, après lequel une oraison dite *post secreta* (*post mysteria*) joue le rôle de l'épiclese. Puis vient la fraction de l'hostie, accompagnée d'un chant appelé *confractorium* et suivie de l'introduction dans le calice d'une parcelle de l'hostie consacrée, *commixtio*, puis du *Pater*⁵. La communion était précédée d'une bénédiction, développée quand elle était donnée par l'évêque, de formule plus brève pour les prêtres⁶ ; on

(1) Dom F. CABROL, dans *Liturgia*, Paris, 1930, p. 799. Les textes essentiels grâce auxquels nous est connue l'ancienne liturgie gallicane sont quelques messes d'origine bourguignonne découvertes et publiées par MOME en 1850 (d'après un palimpseste de Karlsruhe) ; le *Missale Gothicum*, le *Missale Gallicanum vetus* de la fin du VII^e siècle, le *Missale Francorum* du début du VIII^e (ils ont subi d'assez nombreuses retouches romaines, et plus encore le *Missal de Bobbio*, où les deux liturgies sont mêlées) ; pour l'office, le *Lectionnaire de Luxeuil*, purement gallican ; la plupart de ces textes sont édités par MABILLON, *De liturgia gallicana*, Paris, 1685 (le *Missal de Bobbio* est au premier volume du *Musaeum italicum*, Paris, 1687). Éditions plus récentes : pour le *Missale Gothicum*, H. M. BANNISTER, *A gallican Sacramentary ms. Vatican. Reg. Lat. 317*, Londres, 1917 ; K. MOHLBERG, *Missale Gothicum, Das gallikanische Sakramentar des 7.-8. Jahrhunderts*, Augsburg, 1930 ; pour le *Missale Gallicanum vetus* : J. M. NEALE et G. H. FORBES, *The ancient Liturgies of the Gallican Church*, Burntisland, 1855, p. 151-204 ; pour le *Missal de Bobbio* : J. Wickham LECC et E. A. LOWE, *The Bobbio Missal*, Londres, 1917-1920. Un lectionnaire gallican antérieur de deux siècles à celui de Luxeuil a été retrouvé dans un palimpseste de Wolfenbüttel et publié par dom A. DOLD dans *Texte und Arbeiten herausgegeben durch die Erzabtei Beuron*, 1936. Les deux lettres attribuées à saint Germain de Paris, *Expositio liturgiae gallicanae*, sont un document intéressant, mais postérieur à cet évêque et décrivant, suivant dom WILMARR, la liturgie particulière d'une église de Bourgogne, peut-être d'Autun, à la fin du VII^e siècle ; la meilleure édition est celle de J. QUASTEN, Münster, 1934 (*Opuscula et Textus, series liturgica* dirigée par R. STAPPER et A. RUECKEN, fasc. III).

(2) Concile de Vaison, 529, can. 3.

(3) Concile de Lyon, 517, can. 6 ; DUCHESNE, *Origines du culte chrétien*, 4^e édit., Paris, 1908, p. 201, 206. L'invitation adressée alors aux catéchumènes n'est qu'une survivance, puisqu'il n'y avait plus de catéchuménat organisé ; concile d'Épaone, 517, can. 29 (les *lapsi* pénitents doivent se retirer en même temps).

(4) Concile de Mâcon, 585, can. 4.

(5) On sait qu'à Rome le *Pater*, qui suivait la fraction comme en Gaule, a été reporté auparavant par saint Grégoire le Grand, à l'imitation de la liturgie byzantine.

(6) Ce rite, caractéristique de la liturgie gallicane, existe encore dans la liturgie lyonnaise.

l'accompagnait d'un chant en trois versets conclu par une doxologie¹, puis venait une oraison d'action de grâces, la postcommunion (précédée, comme beaucoup d'oraisons de ce rite, d'un invitatoire aux fidèles) et le renvoi des assistants : *Missa acta est*, — *In pace*².

L'ANNÉE LITURGIQUE

L'année liturgique, en Gaule, s'ouvrait par un Avent de six semaines, déterminé par la fête de saint Martin³ ; entre Noël et l'Épiphanie, une série de fêtes, saint Étienne, saints Jacques et Jean..., est coupée par le jeûne du 1^{er} janvier qui, coïncidant avec la fête de la Circoncision (ignorée alors de la liturgie romaine), est destiné à contrebattre les pratiques superstitieuses en usage ce jour-là⁴. Le carême préparatoire à la fête de Pâques, dont la date doit être annoncée chaque année le jour de l'Épiphanie⁵, dure six semaines et comporte le jeûne du samedi⁶ ; le vendredi-saint, l'adoration de la croix comprenait certains rites, comme le *trisagion* en grec et en latin et les impropères, qui ont passé dans les usages romains ; le samedi-saint était le seul jour où dût être, sauf le cas de nécessité, conféré le baptême⁷. Pâques avait une octave de huit jours que l'on devait chômer⁸. L'Ascension était précédée des trois jours de « litanies », c'est-à-dire de processions, que l'on appelait Rogations⁹ et qui sont restées en usage concurremment avec la litanie romaine du 25 avril.

(1) Cette antienne (*trecanum*, dit l'*Expositio* attribuée à Germain de Paris) *ad accedentes est* d'ordinaire empruntée au ps. xxxiii, *Gustate et videte quam suavis est Dominus*.

(2) L'office, dont Mabillon a tenté de reconstituer le *cursus* et qui comprend les heures habituelles (ce sont nos laudes qu'on appelle *matutinum*, les matines gardant leur nom de *nocturnes*), était constitué par le chant des psaumes et des cantiques de l'Écriture, *Benedictus*, *Magnificat*, *Gloria in excelsis* ; on y admettait des hymnes ambrosiennes et d'autres composées par divers auteurs, pourvu qu'elles fussent dignes d'être chantées : concile de Tours, 567, can. 24 (c'était un usage d'origine monastique contre lequel Rome tint bon longtemps encore). Les leçons étaient empruntées non seulement à l'Écriture, mais aux sermons des Pères et à la vie des saints. Les rites des sacrements comportaient certaines particularités, ainsi le lavement des pieds au baptême, et, semble-t-il, plusieurs rites d'ordination, présentation des instruments, onction des mains pour les prêtres et les évêques, qui furent adoptés après Charlemagne par le rite romain.

(3) On jeûnait durant cette période, au moins dans certaines églises, deux fois la semaine ; cf. le calendrier de Tours établi par saint Perpet, dans *Hist. Franc.*, X, xxxi, et le concile de Mâcon de 581, can. 9.

(4) Concile de Tours, 567, can. 1.

(5) Concile d'Orléans, 541, can. 1 ; d'Auxerre, 561-605, can. 2.

(6) Mais l'obligation où se trouvent les conciles d'insister sur ce dernier point trahit quelque hésitation en présence d'usages divers (à Milan, on ne jeûnait pas le samedi ; à Rome, après saint Grégoire qui ne connaît que six semaines de six jours de jeûne, on introduisit au vi^e siècle les quatre jours qui précèdent le premier dimanche de Carême pour compléter la Quarantaine, puis on établit des stations aux trois dimanches précédents, etc.). Concile d'Orléans, 541, can. 2 (prescription de jeûner le samedi, interdiction d'ajouter une quinquagésime ou une sexagésime).

(7) Mais les conciles devaient insister sur l'observance de cette règle qui tendait à tomber en désuétude (cf. *Hist. Franc.*, VIII, ix) ; conciles de Mâcon, 585, can. 3 ; d'Auxerre, 561-605, can. 18.

(8) Concile de Mâcon, 585, can. 2. Le concile d'Orléans de 541, can. 1, avait prescrit que la date de Pâques fût calculée d'après le comput de Victorius d'Aquitaine ; il entraînait certaines divergences avec le comput de Denys le Petit usité à Rome (cf. *Hist. Franc.*, V, xvii) ; c'est dans des cas semblables que le concile prévoit, pour faire cesser la difficulté, le recours au Saint-Siège.

(9) Concile d'Orléans, 541, can. 27. Le concile de Lyon de 579 (ou 567), can. 6, établit une litanie analogue la première semaine de septembre, mais ce doit être un usage local, comme celle que Grégoire de Tours signale à Clermont pendant le carême, *Hist. Franc.*, IV, v. — Des doublets analogues à celui des litanies des Rogations et de la Saint-Marc se sont produits dans

Le calendrier des fêtes des saints, dont les plus solennelles comportaient une vigile, était naturellement variable suivant les lieux ; certains saints dont le culte était répandu dans toute la Gaule, comme saint Martin, y voisinaient avec des saints romains (tels saint Laurent, sainte Agnès, sainte Cécile), espagnols (saint Vincent de Saragosse, depuis que Childébert eut, dit-on, apporté sa tunique à Paris), orientaux (saint Georges). Les dimanches et jours de fêtes chômées, tous devaient assister à la messe, célébrée à l'heure de tierce, et y demeurer au moins jusqu'au *Pater*¹ ; l'interdiction du travail manuel, depuis le samedi soir, ne s'étendait pas aux travaux de la cuisine ou du ménage, ni aux voyages², pourvu que l'on ne manquât pas au devoir de la prière.

LE CULTE DES SAINTS Une des manifestations de l'esprit religieux dans la Gaule mérovingienne sur quoi les historiens fournissent le plus de détails est le culte des saints³. Grégoire de Tours nous fait assister à la naissance de certains cultes, par exemple, à Paris, de la dévotion à sainte Crescentia : c'était une religieuse, *sacra Deo puella*, dont l'épithète, n'indiquant nullement par elle-même la sainteté, fut retrouvée et donna bientôt à des malades l'idée d'invoquer pour être guéris la vierge Crescentia⁴ ; ou bien des écrits, rapportés à point nommé de terres lointaines, sont acceptés sans examen pour attester l'histoire de saints, même locaux, dont on avait tout oublié⁵.

Mais ces cas certains d'emballement sont loin d'expliquer tous les développements du culte des saints, qui eut souvent pour point de départ les vertus reconnues d'un évêque, d'un abbé, d'un ascète vénéré durant sa vie dans le pays et regardé, après sa mort, comme un puissant protecteur, avec l'approbation formelle ou tacite des chefs des églises. Il serait malaisément croyable que les miracles racontés à cette époque pour l'honneur des saints fussent tous des illusions ou des supercheries. Pour les obtenir, on recourait à des pratiques d'une piété fort bien entendue, mais aussi parfois à des usages qui dégénéraient en superstition.

le sanctoral ; par exemple la fête gallicane de la chaire de saint Pierre, le 18 janvier, a subsisté à côté de la fête romaine du 22 février, celle-ci ayant été attribuée à l'épiscopat de saint Pierre à Antioche. Ce fut pour rassembler, jour par jour, les anniversaires célébrés en Gaule que fut compilée dans la région d'Auxerre, vers 600, la recension du Martyrologe dit hiéronymien d'où dérivent tous les manuscrits connus ; édit. Rossi-Duchesne, Bruxelles, 1894.

(1) Conciles d'Orléans, 538, c. 15, 32 ; de Mâcon, 585, c. 1 ; de Chalon-sur-Saône, 639-654, c. 18.

(2) Même concile d'Orléans, can. 31. — Sur la liturgie gallicane, voir L. Duchesne, *Les origines du culte chrétien*, 4^e édit., Paris, 1908, p. 192-231 (il étudie sous le même titre les liturgies apparentées, liturgies mozarabe, ambrosienne..., en acceptant pour être l'œuvre de saint Germain, mort en 576, l'*Expositio liturgiae gallicanae*) ; dom Leclercq, art. *Gallicane (Liturgie)*, dans *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, t. VI, col. 473-593 ; J.-B. Thibaut, *L'ancienne liturgie gallicane*, Paris, 1929 (elle aurait une origine orientale par l'intermédiaire de Cassien).

(3) A. MARIGNAN, *Études sur la civilisation française*, t. II, *Le culte des saints sous les Mérovingiens*, Paris, 1899 ; A. BERNOULLI, *Die Heiligen der Merowinger*, Tübingen, 1900.

(4) GRÉGOIRE DE TOURS, *De gloria confessorum*, ciii.

(5) C'est le cas de saint Bénigne à Dijon ; GRÉGOIRE DE TOURS, *De gloria martyrum*, I ; cf. H. DELHAYE, *Sanctus*, Bruxelles, 1927, p. 180-184.

Le tombeau du saint, dans l'église qui avait le bonheur de le posséder, devenait le centre où se pressaient les fidèles ; élevé au-dessus de terre, couvert d'étoffes précieuses, entouré de lampes qui brûlaient, non seulement le jour de sa fête, mais, si le thaumaturge est célèbre, toute l'année, il attire des dévots venus de si loin qu'aux grandes solennités il faut que des marchands installés près de l'église leur apportent de quoi se sustenter ; de là les foires et les réunions de plaisir qui, aux portes des basiliques, provoquent la dissipation et que les conciles doivent réprimer¹.

Les pèlerinages ne conduisaient pas les fidèles seulement aux tombeaux des saints de Gaule, saint Martin de Tours, saint Hilaire de Poitiers, saint Julien de Brioude : plusieurs prenaient le chemin de Rome, comme le diacre tourangeau Agiulf envoyé par Grégoire en 590², ou de Jérusalem et des lieux saints, à l'instar de Licinius, un des prédécesseurs de Grégoire³ ; ils en rapportent des reliques, qui, à cette époque, sont le plus souvent des linges ayant touché au tombeau du saint, de l'huile de la lampe qui brûlait devant son autel ou de la poussière grattée sur la pierre du sépulcre et mêlée, pour obtenir la guérison des malades, à l'eau qu'on leur fait boire ; on n'admettait guère, en Occident, la division des corps saints et l'évêque de Tours, relatant le prélèvement d'un os du doigt sur des reliques qu'un marchand syrien avait rapportées d'Orient, ajoute que cette manière violente n'a pas dû être agréable au bienheureux⁴.

L'esprit de foi avec lequel les malades imploraient les saints avait souvent sa récompense ; on attribuait aussi à l'intervention des saints les châtiments qui frappaient les violateurs des biens qui, appartenant à leur église, étaient la propriété des saints eux-mêmes. Mais les récits de ces « miracles » rendent parfois le son d'une crédulité qui fait sourire, — à moins qu'on ne comptât d'avance sur l'intercession d'un saint pour se faire pardonner le crime qu'on allait commettre⁵.

SUPERSTITIONS Les abus signalés dans le culte des saints ne constituent qu'un chapitre dans l'étude des superstitions populaires. Les pratiques héritées du paganisme n'étaient pas, malgré le baptême, faciles à déraciner, et les conciles s'y employaient avec une

(1) Conciles d'Auxerre, 561-605, can. 9 ; de Chalon-sur-Saône, 639-654, can. 19.

(2) *Hist. Franc.*, X, 1 ; *Vita Patrum*, VIII, vi. Agiulf avait été envoyé à Rome pour chercher des reliques.

(3) *Hist. Franc.*, II, xxxix ; X, xxxi ; exemples de reliques rapportées de Palestine (avec force légendes), *De gloria Martyrum*, xii-xv, xxxiv... Arculf, dont l'abbé Adaman d'Iona raconta le pèlerinage, *De locis sanctis*, en 688, était un évêque gaulois, de Périgueux, à ce qu'il semble. Édit. TOBLER et MOLINIER, *Itinera latina*, t. I, p. 141-210 ; P. GEYER, *Itinera Hierosolymitana*, p. 221-237.

(4) *Hist. Franc.*, VII, xxxi : non, ut credo, cum gratia martiris. Il arrivait qu'on obtint, par des moyens plus doux et inspirés du seul esprit de foi, cet assentiment du martyr : ainsi le prêtre Reovalis, envoyé en Orient par sainte Radegonde pour rapporter des reliques, ayant sollicité un fragment du corps du martyr saint Manmès, un doigt se détacha de lui-même pour répondre au pieux désir de la reine. BAUDONVIE, *Vita Radegundis*, xiv.

(5) Exemple dans *Hist. Franc.*, VII, xxix.

insistance qui prouve que leurs canons n'y réussissaient pas plus aisément que ne l'avait fait la prédication, si pratique pourtant, de saint Césaire d'Arles. Les réjouissances du 1^{er} janvier en l'honneur du dieu Janus et les « étrennes » que l'on échangeait en y attachant la garantie du bonheur pour l'année entière, les repas préparés pour les morts le 22 février en l'honneur de la *cara cognatio* cédaient mal le pas aux solennités chrétiennes de la Circoncision et de la chaire de saint Pierre, que l'Église y avait substituées¹ ; les hommages rendus aux arbres et aux sources sacrées sont interdits au même titre que le recours aux sorciers², et il faut croire qu'au vi^e siècle il restait encore des païens au centre de la Gaule, puisque les conciles d'Orléans de 533 et de 541 défendent de manger des viandes offertes aux idoles³. On n'en sera pas surpris si l'on pense au véritable syllabus de superstitions et de « paganies » que nous avons vu, en 744, joindre au concile de Leptines⁴. Ce fléau, avec celui des mariages incestueux contre lequel la législation conciliaire ne cessa de s'insurger⁵, donne la mesure de l'œuvre que l'Église avait à accomplir en Gaule. Il faut penser à cette difficulté de sa tâche pour apprécier autant qu'elle le mérite l'importance de son succès.

(1) Conciles de Tours, 567, can. 23 ; d'Auxerre, 561-605, can. 1.

(2) Ou la divination par l'ouverture de la Bible au hasard ; conciles d'Auxerre, can. 4 ; de Clichy, 626-627, can. 16 ; cf. *Hist. Franc.*, V, xiv (Mérovée consultant la Bible) ; VI, xxxv ; IX, vi (sorciers ; le dernier, Didier, se fait passer pour égal aux saints Pierre et Paul).

(3) Conciles d'Orléans, 533, can. 20 ; 541, can. 15 ; de Clichy, 626-627, can. 16.

(4) Cf. *supra*, p. 365, n. 3.

(5) Conciles d'Orléans, 511, can. 18 ; 533, can. 10 ; 538, can. 11 ; 541, can. 27 ; d'Épaone, 517, can. 30 ; de Clermont, 535, can. 12 ; de Tours, 567, can. 22 ; de Paris, vers 568-570, can. 4 ; de Lyon, 581, c. 4 ; de Mâcon, 585, c. 18 ; d'Auxerre, 561-605, c. 27-32 ; de Leptines, 744, c. 3.

CHAPITRE XII

LES PAPES ET L'ITALIE DE 604 à 757¹

§ 1. — Les premiers successeurs de saint Grégoire le Grand.

La succession d'un pontife comme saint Grégoire le Grand ne pouvait manquer d'être difficile. On allait, lui disparu, se retrouver devant les mêmes problèmes, mais il n'était pas dit que les chefs de l'Église hérite-

(1) BIBLIOGRAPHIE. — I. SOURCES. — Les sources essentielles pour cette période sont les biographies et les lettres des papes. Les premières sont rassemblées dans le *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 315-462 ; édit. MOMMSEN, p. 163-226 (sur le *Liber pontificalis*, voir la Bibliographie générale). Les lettres sont résumées et inventoriées dans les *Regesta Romanorum Pontificum* de JAFFÉ-WATTENBACH ; un nouveau recueil classé topographiquement par P. F. KEHN donne en sept volumes l'*Italia pontificia*, 1906-1919. Le formulaire de la chancellerie pontificale, *Liber diurnus*, édit. E. DE ROZIÈRE (Paris, 1869, avec des commentaires dont quelques-uns sont très dépassés), édit. SICKEL (Vienna, 1889, édition « diplomatique », sans commentaires, du *Codex Vaticanus*), édit. RATTI-GRAMATICA-CALBIATI (dans *Analecta Ambrosiana*, t. VII, 1921, d'après le *Codex Ambrosianus*), fournit des modèles de pièces utilisables pour cette période. On trouvera dans les M. G. H., série des *Scriptores rerum langobardicarum et italicarum* (vol. unique, édité par G. WAITZ, 1878 ; l'*Historia Langobardorum* de PAUL DIACRE a été éditée à part et revue dans les *Scriptores rerum germanicarum*, 1878, également par G. WAITZ), les histoires et chroniques utiles pour l'histoire lombarde ; *Scriptores rerum merovingicarum*, t. II, édit. B. KRUSCH, 1888, les chroniques franques ; *Epistolae*, t. III, édit. DUEMMLER-GUNDLACH-RODENBERG, 1892, divers recueils importants de correspondances (entre autres le *Codex Carolinus*), etc. JOH. HALLER a rassemblé les sources sur la fondation de l'État pontifical, *Die Quellen zur Geschichte der Entstehung des Kirchenstaates*, Berlin-Leipzig, 1907 (dans la *Quellensammlung zur deutschen Geschichte* de BRANDENBURG et SEELIGER). Les textes patristiques sont dans Migne, les textes conciliaires dans MANSI. Les épitaphes des papes ont été rassemblées par F. SCHNEIDER, *Die Epitaphien der Päpste und andere stadtrömische Inschriften des Mittelalters*, IV. bis XII. Jahrhundert, dans W. HOLTZMANN, *Texte zur Kirchengeschichte des Mittelalters*, Heft VI, 1933 ; beaucoup sont dans E. DIEHL, *Inscriptiones latinae christianae veteres*, t. I, Berlin, 1924. Pour les sources byzantines, voir chap. IV-V, XIII-XIV. Cf. CALVI, *Bibliografia di Roma nel Medio Evo*, Rome, 1906.

II. TRAVAUX. — L'histoire des papes de 604 à 757 n'a guère fait l'objet d'ouvrages spéciaux, mais forme une partie de plus vastes ensembles, par exemple des chapitres dans les grands manuels (cités dans la Bibliographie générale) de F. X. SEPPFELT, *Das Papsttum im Mittelalter*, 1934, p. 40-136 ; de H. VON SCHUBERT, *Geschichte der christlichen Kirche im Frühmittelalter*, 1921, p. 243 et suiv., 313 et suiv. ; de E. CASPAR, *Geschichte des Papsttums*, t. II, 1933, p. 515-749 ; de LOT et GANSHOF dans l'*Histoire générale* sous la direction de G. GLOTZ, *Histoire du moyen âge*, t. I, p. 210 et suiv., 407 et suiv., etc. A citer en particulier : L. M. HARTMANN, *Geschichte Italiens im Mittelalter*, t. II, 2, Gotha, 1903, et *Untersuchungen zur Geschichte der byzantin. Verfassung*, Leipzig, 1889 ; HODGKIN, *Italy and her invaders*, t. V-VI, 2^e édit., Londres, 1895 ; Pasquale VILARI, *Le Invasione barbariche in Italia*, Milan, 1901 ; G. ROMANO, *Le Dominazioni barbariche in Italia*, Milan, 1909 ; FORD GABOTTO, *Storia dell'Italia occidentale nel Medio Evo*, t. I, Pignorello, 1911 ; D. DE GULDENCRONE, née de GOBINEAU, *L'Italie byzantine, étude sur le haut moyen âge (400-1050)*, Paris, 1914 ; G. POCCHETTINO, *I Langobardi nell'Italia meridionale (570-1080)*, Caserta, 1930 ; A. CRIVELLUCCI, *Les Evêchés d'Italie et l'invasion lombarde*, dans *Studi storici*, t. XV, 1904-1906 (voir les mémoires de DUCHESNE sous le même titre dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XXV, 1905, p. 365-399 ; t. XXVI, 1906, p. 564-567, réponse à M. Crivellucci ; et dans *Atti del congresso internazionale di scienze storiche*, Rome, 1903, t. III, p. 79-115, très importants) ; H. K. MANN, *The Lives of the Popes in the early middle ages*, t. I, 1-2, 1902 (2^e édit. de I, 1, 1923) ; GREGOROVIVS, *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter*, édit. SCHILLMANN, 1928, t. 1, p. 350-462 ;

raient de son génie organisateur. Beaucoup d'entre eux, d'ailleurs, eurent des pontificats trop courts pour marquer fortement leur passage dans l'histoire.

SABINIEN Sabinien, qui fut élu à la mort de Grégoire et sacré le 13 septembre 604¹, était un diacre originaire de Toscane qui avait été apocrisiaire à Constantinople, comme autrefois son prédécesseur ; mais il semble avoir professé moins d'estime pour la vie monastique et commencé, dans beaucoup d'églises confiées par Grégoire à des moines, leur remplacement par le clergé séculier². La guerre avec les Lombards faisait trêve : la suspension, conclue en 603 entre l'exarque Smaragde et le roi Agilulf jusqu'au 1^{er} avril 605, fut renouvelée en novembre, pour un an, puis pour trois autres années ; le roi lombard y gagnait quelques places en Toscane³.

A défaut des horreurs de la guerre, une récolte désastreuse amena celles de la famine⁴. L'Église romaine avait ses greniers, qui, détruits en partie par l'inondation de 589, avaient été réorganisés par saint Grégoire, et où les blés du « patrimoine de saint Pierre » étaient mis en réserve pour les pauvres ; Sabinien décida non pas de les distribuer, mais de les vendre, au cours d'un *solidus* pour trente boisseaux. C'était deux fois plus cher qu'au temps de Théodoric⁵ et le peuple, qui se souvenait de la générosité de saint Grégoire, murmura contre la rapacité de son successeur ; il se forma même une légende, d'après laquelle Grégoire en personne aurait apparu à Sabinien pour lui adresser de vifs reproches et, n'obtenant rien, l'aurait frappé à la tête d'un coup mortel⁶. Il faut croire que le pape était

J. GAY, *Quelques remarques sur les papes grecs et syriens avant la querelle des iconoclastes (678-715)*, dans *Mélanges Schlumberger*, t. I, Paris, 1929, p. 40-54 ; J. DAHMEN, *Das Pontifikat Gregors II nach den Quellen bearbeitet*, Düsseldorf, 1888 ; A. SCHAEFER, *Die Bedeutung der Päpste Gregor II und Gregor III für die Gründung des Kirchenstaates*, diss. Münster, 1913 ; H. HAMEL, *Untersuchungen zur älteren Territorialgeschichte des Kirchenstaates*, diss. Göttingen, 1899 ; L. DUCHESNE, *Les premiers temps de l'État pontifical*, Paris, 1911, 3^e édit. (reste très important) ; E. CASPAR, *Pippin und die römische Kirche*, Berlin, 1914 (a des thèses aventureuses) ; HAUCK, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. II, 3^e-4^e édit., Leipzig, 1912 ; G. SCHNURER, *Die Entstehung des Kirchenstaates*, Cologne, 1894 ; René MACAIGNE, *L'Église mérovingienne et l'État pontifical*, Paris, 1929 (handicapé comme Schnürer par son attachement au fragment de Fantuzzi) ; C. RODENBERG, *Pippin, Karlmann und Papst Stephan II*, Berlin, 1923 ; H. HUBERT, *Étude sur la formation des États de l'Église*, dans *Revue historique*, t. LXIX, 1899, p. 1-40, 241-272 ; Léon LEVILLAIN, *L'avènement de la dynastie carolingienne et les origines de l'État pontifical (749-757)*, dans *Bibl. de l'École des Charles*, t. XCIV, 1933, p. 225-295 (très important). M. Levillain a proposé une nouvelle chronologie des événements entre 754 et 756 ; la chronologie courante jusque-là est celle de BOEHMEN-MUEHLBACHER dans les *Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern*, t. I, 2^e édit., 1899, ou celle de OELSNER, *Jahrbücher des fränkischen Reichs unter König Pippin*, Leipzig, 1871.

(1) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 315 ; *Prosperi continuatio Havriensis*, dans MOMMSEN, *Chronica minora*, t. I, p. 271. Cf. CRIVELLUCCI, *Il pontificato di Sabiniano*, Rigoli, 1899 ; LEGLERCO, *Dict. d'archéol. chrét.*, t. XIII, col. 1227-1228.

(2) Tel paraît être le sens d'une phrase du *Liber pontificalis* : « *Hic ecclesiam de clero implevit* ».

(3) PAUL DIACRE, *Hist. Langob.*, IV, xxxii.

(4) *Ibid.*, IV, xxix.

(5) *Anonymi Valesiani pars posterior*, lxxiii. Sur cette évaluation, voir STEIN, *Studien zur Geschichte des byzantinischen Rechts*, 1919, p. 78.

(6) La légende est déjà dans PAUL DIACRE, *Vita Gregorii*, xxix (il ne nomme pas le pape ainsi puni, se contentant d'une périphrase : *is qui ei in sede pontificali successerat*). Naturellement, l'au-

réellement impopulaire, car à sa mort, survenue le 22 février 606, on fit faire des détours, par l'extérieur des murailles et le pont Milvius, au convoi qui conduisait sa dépouille du Latran à Saint-Pierre.

BONIFACE III Boniface III, qui lui succéda, dut attendre près d'un an la *jussio* impériale qui ratifiait son élection et permettait de le sacrer, ce qui fut fait le 19 février 607¹. Il était Romain de naissance ; son pontificat, très court, ne dura que jusqu'au 12 novembre de la même année. Lui aussi était un ancien apocrisiaire à Constantinople, mais du temps de Phocas, ce qui explique ses bons rapports avec ce lamentable empereur, de qui, dit-on, il obtint satisfaction, pour un temps, dans le conflit soulevé par Jean le Jeûneur et ses prétentions au titre de « patriarche œcuménique »². Le *Liber pontificalis* lui attribue un décret pour interdire toutes tractations touchant la désignation du successeur, tant que le pape ou l'évêque serait encore vivant, et prescrire un délai de trois jours après les obsèques pour l'élection.

SAINT BONIFACE IV
ET SAINTE-MARIE-DES-MARTYRS Boniface IV, sacré le 15 septembre 608 après une vacance de plus de dix mois, était un Italien de la région des Marse, qui suivit, dit son épitaphe, les traces de saint Grégoire³ : il fit de sa maison un monastère et dut répandre d'abondantes charités pour réparer les ruines causées par la famine, la peste et l'inondation.

L'acte le plus saillant de son pontificat fut la consécration, en l'honneur de la Vierge et de tous les martyrs, de l'ancien Panthéon d'Agrippa, devenu jusqu'en 399 un temple de Cybèle, et dont il obtint le don de Phocas⁴. La dédicace eut lieu un 13 mai (date indiquée par les martyrologes), en 609 ou 610 ; c'était le premier exemple à Rome d'une transformation de temple en église ; la commémoration du 13 mai devait plus tard s'effacer devant une autre date assignée à la dédicace, le 1^{er} novembre, qui devint la fête de la Toussaint et non plus seulement de

teur de l'épitaphe de Sabinien n'a retenu que la distribution de vivres, où il voit une preuve de la charité du pontife (*nam bona distribuens...*) ; DE ROSSI, *Inscr. christ. urbis Romae*, t. II, 1, p. 127 ; DIEHL, *Inscr. latinae christ. veteres*, t. I, n° 991, p. 187.

(1) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 316 ; JAFFÉ-WATTENBACH, t. I, p. 220 ; LECLERCQ, dans *Dict. d'arch. chrét.*, t. XIII, col. 1228. Voir une formule pour demander la *jussio* dans le *Liber diurnus*, LVIII, édit. DE ROZIÈRE, p. 193 ; édit. SICKEL, p. 47.

(2) Cf. *supra*, p. 71 ; PAUL DIACRE, *Hist. Langob.*, IV, XXXVI ; BÈDE, *Chron.*, n° 535, dans MOMMSEN, *Chron. min.*, t. II, p. 310. C'est par erreur que JAFFÉ-WATTENBACH, 1995, attribue le fait à Boniface IV, faute d'avoir remarqué dans les textes de Paul Diacre et de Bède l'adjectif *alio Bonifacio*.

(3) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 317 ; JAFFÉ-WATTENBACH, t. I, p. 220 ; LECLERCQ, dans *Dict. d'arch. chrét.*, t. XIII, col. 1228-1229 ; l'épitaphe dans J.-B. DE ROSSI, *Inscr. christ. urbis Romae*, t. II, 1, p. 128, 208.

(4) PAUL DIACRE, *Hist. Langob.*, IV, XXXVI ; BÈDE, *Hist. eccl.*, II, IV ; GREGOROVIVS, *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter*, édit. SCHILLMANN, 1926, t. I, p. 351-355. « Le nom de Panthéon est resté très énigmatique... Il semble qu'il faille traduire Panthéon par « édifice particulièrement saint » et non par « temple de tous les dieux ». Homo, *La Rome antique*, p. 293.

tous les martyrs¹. La légende veut que Boniface IV ait transporté des Catacombes, dans la nouvelle église, vingt-huit charretées de corps saints ; même en traduisant *carrellata*, avec M. Rodocanachi, non par « charretée », mais par une mesure de 30 cm. de côté², cette légende exagère certainement l'apport des reliques nécessaires à la dédicace, en un temps encore si proche de saint Grégoire dont on connaît la sévérité sur ce point.

Boniface IV, qui avait pris une part active à l'organisation de l'Église d'Angleterre³, mourut le 25 mai 615 ; les Romains vénéraient son souvenir et il fut inscrit au catalogue des saints.

SAINTE DEUSDEDIT Deusededit, que plus tard on appela sur les cata-logues Adéodat I^{er}, Romain d'origine, fut consacré le 19 octobre 615⁴. Fort dévoué au clergé séculier, il lui restitua les charges où saint Grégoire, puis Boniface IV lui avaient substitué des moines ; mais il lui imposa une seconde *missa*, c'est-à-dire non pas une seconde célébration de la messe le même jour, mais un second office, le soir ; quand il mourut, il ordonna que tout le clergé recevrait pour ses obsèques une indemnité exempte de retenue, *rogam unam integram*, premier exemple d'une libéralité qui après lui sera souvent indiquée dans le *Liber pontificalis*. Son pontificat fut marqué tristement par des malheurs publics : un tremblement de terre, en août 618, puis une épidémie de gale ou de lèpre qui rendait les morts méconnaissables. Deusededit n'eut pas beaucoup de temps pour exercer sa charité envers les victimes, étant mort le 8 novembre de la même année. Il fut honoré comme saint.

LES RÉBELLIONS DANS L'EXARCHAT Si court qu'ait été le pontificat de Deusededit, il fut marqué en Italie par des événements assez considérables. Depuis 610, l'Empire byzantin n'appartenait plus au tyran Phocas, mais à Héraclius. La solde des troupes étant mal payée, l'armée se souleva et massacra le patrice Jean dit Lemigius, successeur de Smaragde. Héraclius envoya comme exarque, à sa place, le patrice Éleuthère qui, après une visite à Rome où il fut très bien accueilli par le pape Deusededit, marcha sur Naples, défit et tua Jean de Conza, qui voulait se rendre indépendant, et rétablit la paix dans l'Italie byzantine en payant aux troupes la solde arriérée⁵.

(1) NILLES, *Kalendarium manuale utriusque Ecclesiae*, t. I, p. 313 ; LECLERCQ, dans *Dict. d'archéol. chrét.*, t. X, col. 2062-2068 ; t. XIII, col. 1065-1067. Sur l'histoire du monument et de ses transformations, voir RODOCANACHI, *Les monuments antiques de Rome encore existants*, p. 139 et suiv.

(2) RODOCANACHI, *ibid.*, p. 193.

(3) Cf. *supra*, p. 290.

(4) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 319 ; JAFFÉ-WATTENBACH, t. I, p. 222 (sur le calcul de la date) ; LECLERCQ, dans *Dict.*, t. XIII, col. 1229-1230 ; GREGOROVIVS, *op. cit.*, t. I, p. 355-356.

(5) *Liber pontificalis*, *ibid.* ; *Prosperi continuatio Havniensis*, XXI.

Le loyalisme d'Éleuthère ne devait pas être de longue durée ; après une série d'hostilités malheureuses contre les Lombards, terminée par un traité où fut renouvelé le tribut de cinq cents livres d'or jadis promis au roi Agilulf par saint Grégoire le Grand, l'exarque, profitant des troubles causés dans d'autres régions de l'Empire par les invasions, voulut ceindre la couronne impériale et marcha sur Rome, d'accord, semble-t-il, avec l'archevêque Jean de Ravenne (613-632) ; mais il n'eut pas le temps d'atteindre la Ville éternelle : les soldats le massacrèrent en route ¹.

ADALOALD ET THÉODELINDE Ce fut pendant le pontificat de Deusdedit, en 616, que mourut le roi lombard Agilulf. Demeuré arien jusqu'au bout, il n'en avait pas moins, à l'instigation de la reine Théodelinde, donné aux catholiques des marques de bienveillance ; il venait de favoriser l'installation de saint Colomban au célèbre monastère de Bobbio. Adaloald ou Adalwald, son fils, qui était catholique, lui succéda, mais, comme il n'avait que treize ans, sa mère gouverna en son nom et avec lui. Sa faiblesse d'esprit ou de caractère, qui le rendait trop accessible aux influences, fût-ce des Byzantins regardés en pays lombard comme des ennemis, le fit déposer après dix années de règne en 626 et Théodelinde quitta le pouvoir avec lui ².

Bien que cette reine, fort pieuse et charitable, eût manifesté avec trop d'obstination son attachement aux Trois-Chartres condamnés, les circonstances seules lui manquèrent pour devenir la sainte Clotilde de la Lombardie. L'église qu'elle fit construire en l'honneur de saint Jean-Baptiste à Monza, près de son palais ³, devint une basilique nationale, dans le trésor de laquelle était conservée, avec des souvenirs de la reine et une couronne d'or émaillé offerte par Agilulf, la célèbre couronne de fer dont le bandeau intérieur aurait été fait d'un clou de la Passion du Christ, suivant une « tradition » qui n'est pas attestée avant 1595 ⁴.

Théodelinde aurait voulu enrichir de nombreuses reliques l'église qu'elle fondait ; la discipline d'alors n'ayant pas permis à saint Grégoire de lui envoyer celles qu'elle demandait, le prêtre Jean lui rapporta de Rome une série d'ampoules (il en reste seize) dans lesquelles il avait recueilli de l'huile qui brûlait devant les tombeaux des martyrs ; une liste de sa main, que nous avons encore, recensait les martyrs dont il honorait ainsi le souvenir ⁵.

(1) *Prosperi contin.*, xxii-xxiii ; avec moins de détails, *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 321 ; PAUL DIACRE, *Hist. Langob.*, IV, xxxiv.

(2) PAUL DIACRE, *ibid.*, IV, xli ; cf. Ps.-FRÉDÉGAIRE, IV, xlix (où il s'agit évidemment d'Héraclius et non de Maurice).

(3) PAUL DIACRE, *ibid.*, IV, xxi-xxii. Il ne reste de cette église, plusieurs fois reconstruite, qu'une dalle de marbre gravée.

(4) Le cercle extérieur, formé par des plaques d'or gemmé, paraît être du ix^e siècle.

(5) Voir la description et la bibliographie dans dom LÉCLERCQ, art. *Monza*, dans *Dict. d'archéol. chrét.*, t. XI, col. 2749 et suiv. La reine Théodelinde, si nous en pouvons croire une inscription

LA FIN DU SCHISME A GRADO.
SA PERSISTANCE EN FRIOUL

A Grado (Aquilée), malgré les efforts de la reine pour défendre les Trois-Chapitres et leurs tenants¹, Candi-dien, élevé à l'épiscopat en 606, avait renoncé au schisme et accepté la communion romaine. Un certain Jean, sacré évêque en Frioul, avec l'assentiment d'Agilulf et du duc Gisulf, protesta avec violence auprès du roi, dans une lettre que nous possédons encore et où il prend le titre d'évêque d'Aquilée (de l'Aquilée ancienne, précise le Lombard Paul Diacre, c'est-à-dire dans ses ruines, ou, comme elles étaient devenues inhabitables, dans une ville voisine : c'est ainsi que les successeurs de Jean devaient résider successivement à Cormons, à Cividale de Frioul, à Udine). Il y eut donc désormais deux évêques ou « patriarches » d'Aquilée, dont l'un, le seul qui fût reconnu par Rome, était en fait l'évêque de Grado et exerçait sa juridiction sur les évêques d'Istrie².

Des discussions passionnées que continuaient à soulever les Trois-Chapitres, nous avons un témoignage bien curieux, la lettre que saint Colomban, arrivant à Bobbio, crut devoir écrire au pape Boniface IV, donc au plus tard en 615. Agrippin, évêque de Côme, lui ayant déclaré tout net que le pape était devenu nestorien, le bouillant Irlandais commença par lui répondre de la belle façon ; mais cette mauvaise renommée du siège de Rome inquiétait le saint homme, plus pénétré de zèle que nourri de théologie savante ; il se retournait donc vers le pape et, tout en protestant de son humilité avec l'emphase que l'époque aimait, lui adressait en cris insistants des conseils de vigilance : « Veillez donc, je vous en prie, ô pape, veillez, je le répète, veillez, parce que peut-être Vigile n'a pas été assez vigilant »... Et, réclamant un concile qui mettrait tout au point, le grand moine finissait, ou peu s'en fallait, par une réprimande³.

BONIFACE V Le Napolitain Boniface V, consacré le 23 décembre 619 à la place de saint Deusdedit⁴, n'intervint pas seulement dans l'organisation de l'Église d'Angleterre⁵ et contribua à la

tardive, mourut le 18 janvier 628 ; un nécrologe de Monza, du XII^e siècle, donne la date du 22 janvier 627. FRISI, *Memoria storica di Monza*, t. III, 1794, p. 211, 106.

(1) Sur le schisme d'Aquilée, cf. *supra*, p. 44.

(2) M. G. H., *Epistolae*, t. III, p. 693. Cf. PAUL DIACRE, *Hist. Langob.*, IV, xxxiii ; *Chron. patriarcharum Gradensium*, III-IV, dans *Script. rerum langob.*, p. 394 (quelques passages difficiles) ; DUCHESNE, *L'Église au VI^e siècle*, p. 247-248. — Plusieurs églises d'Istrie-Vénétie furent à cette époque, comme il était arrivé pour l'église même de Grado, transférées du pays occupé par les Lombards dans des îles avoisinantes ; cf. KEHR, *Italia pontificia*, t. VII, II, p. 75, 79, 89.

(3) COLOMBAN, *Epist.*, v, dans M. G. H., *Epistolae*, t. III, p. 170-177 ; cf. Eug. MARTIN, *Saint Colomban*, p. 157-167. Mais il n'y a pas lieu, sous prétexte que Colomban cite la parole évangélique, *ideo iudices vestri erunt*, d'en conclure qu'il réclamait la mise en jugement du pape ; cf. RIVIÈRE, dans *Revue des sciences religieuses*, t. III, 1923, p. 277-282.

(4) *Liber pontificalis*, t. I, p. 321 ; JAFFÉ-WATTENBACH, t. I, p. 222-223 ; LECLERCQ, dans *Dictionnaire d'archéol. chrétienne*, t. XIII, col. 1230-1231.

(5) Cf. *supra*, p. 292.

discipline ecclésiastique par plusieurs décrets dont nous ne connaissons que le sommaire, parfois énigmatique, dans le *Liber pontificalis*. Il régla les formalités des testaments, que recevaient conformément aux lois impériales les notaires ecclésiastiques, établit le principe du droit d'asile et régla les attributions des acolytes : ce ne serait plus à eux, mais aux prêtres, qu'il reviendrait de recueillir sur les tombes des martyrs les linges (*brandea*) que les pèlerins emportaient comme reliques ; ce ne seraient plus eux, mais les sous-diacres, qui assisteraient les diacres lors des baptêmes solennels au Latran ¹. Ces dispositions attestent le souci du bon ordre chez un pape dont la biographie et l'épithaphe s'accordent pour louer la mansuétude. Il consacra une petite basilique dans le cimetière de Saint-Nicomède sur la voie Nomentane et mourut le 25 octobre 625.

§ 2. — Les papes durant le conflit monothélite et sa liquidation.

Son successeur Honorius I^{er}, d'origine campanienne, fut sacré le 3 novembre suivant ², donc après une vacance exceptionnellement courte : on n'avait pas, nous ne savons pourquoi, attendu pour l'ordonner la confirmation impériale. L'histoire s'occupe surtout de ce pape à l'occasion de son manque d'énergie dans l'affaire du monothélisme ³ ; si nous ne le connaissions que par le *Liber pontificalis*, nous croirions que son unique rôle fut celui de bâtisseur ; à Saint-André-le-Rond près de Saint-Pierre, à Sainte-Agnès sur la voie Nomentane (on voit encore la mosaïque de l'abside qui lui est due), à Saint-Apollinaire près de Saint-Pierre (il voulut qu'on allât de cette église à la basilique chaque samedi en procession), à Saint-Hadrien du Forum, ailleurs encore, le pape Honorius multiplia les travaux, les dons d'ornements précieux, les inscriptions qu'il aimait à composer en vers souvent obscurs. Suivant l'exemple de saint Grégoire, il transforma sa maison en monastère, près du baptistère du Latran ⁴.

Les chroniqueurs et les lettres d'Honorius permettent de réparer sur quelques points les insuffisances d'une telle notice. En Orient comme en Occident, Honorius intervient comme redresseur de torts, fait condamner

(1) Mgr DUCHESNE (commentaire au passage cité du *Liber pontificalis*) rappelle que les acolytes étaient alors de tout jeunes clercs qui, ayant reçu les premiers ordres mineurs au cours des années passées à la *Scola cantorum*, étaient ordonnés acolytes à leur sortie de la *Scola*. Ils avaient repris leur rôle dans les baptêmes solennels au temps où fut rédigé l'*Ordo romanus I* (VIII^e siècle).

(2) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 323-327 ; JAFFÉ-WATTENBACH, t. I, p. 223-227 ; GREGOROVICUS, *op. cit.*, t. I, p. 357-367 ; LECLERCQ, dans *Dict.*, t. XIII, col. 1231-1234.

(3) Cf. *supra*, p. 122 et suiv.

(4) Voir les commentaires de Mgr DUCHESNE dans son édition du *Liber pontificalis*, t. I, p. 324-327. Ce fut sous son pontificat que furent apportées aux Trois-Fontaines les reliques du martyr perse saint Anastase ; il installa dans cet endroit, *ad aquas Salvias*, un des lieux de la campagne romaine où l'on conserve le souvenir de saint Paul, des moines chassés de Cilicie par l'invasion arabe, qui apportèrent les reliques.

des coupables, ordonne lui-même des sanctions : en Épire, le métropolitain de Nicopolis, Hypatius, ne recevra le pallium que s'il se justifie, à Rome où il est convoqué, de toute connivence avec les meurtriers de son prédécesseur ¹ ; en Sardaigne, le *praeses* Théodore a détourné vers l'Afrique des clercs coupables, excommuniés, que l'on embarquait en punition dans la direction de Rome ² ; en Sicile, l'évêque Pierre de Syracuse s'est compromis fort imprudemment dans une affaire de mœurs ³ ; le pape intervient sans faiblesse et fait tout rentrer dans l'ordre. Même au vieux duc de Bénévent Arichis (Arogis), qui, bien qu'adouci, est demeuré arien et n'a dans sa province guère laissé vivre d'évêchés, Honorius demande de prêter la main pour qu'un moine fugitif soit contraint de rentrer dans son couvent ⁴.

HONORIUS ET LES LOMBARDS Le pape demeurait fort préoccupé des affaires lombardes. Adaloald, le roi catholique, donnait des signes de plus en plus marqués de dérangement d'esprit ; aussi plusieurs nobles lombards intriguaient-ils pour le remplacer par Arioald (Ariowald), duc de Turin, son beau-frère, qui, bien qu'ayant épousé Gundiperga, la fille catholique de Théodelinde, était arien. Honorius, ayant appris ces menées, écrivit en 625 à l'exarque de Ravenne, le patrice Isaac, d'envoyer à Rome, pour y être punis, plusieurs évêques de la région transpadane qui n'avaient pas craint de s'associer à de telles intrigues ; Arioald, qui s'en prenait au roi régnant et légitime, est naturellement traité de « tyran » ⁵. Mais, l'année suivante, c'était lui qui occupait le trône ; son arianisme n'était peut-être pas très farouche, puisque, pressé par l'évêque de Tortona de soumettre à la juridiction épiscopale le monastère de Bobbio, il répondit qu'une telle affaire ne dépendait pas de sa volonté, mais du droit ecclésiastique et il fournit à l'abbé Bertulf les moyens de soumettre le cas au pape, qui confirma l'exemption du monastère ⁶. Néanmoins son élection, par la force des choses, prenait figure de réaction contre le catholicisme d'Adaloald.

INCIDENTS A GRADO A Grado, où résidait l'évêque de l'ancien siège d'Aquilée rentré en communion avec Rome, des incidents se produisirent en 628, où l'on ne laissa pas de soupçonner la main des Lombards. L'évêque orthodoxe, Cyprien, venait de mourir ; un certain Fortunat, venu du Frioul où Jean avait perpétué le schisme,

(1) JAFFÉ-WATTENBACH, 2010.

(2) *Ibid.*, 2014-2015.

(3) *Ibid.*, 2029.

(4) *Ibid.*, 2026 ; M. G. H., *Epistolae*, t. III, p. 696. Arichis mourut en 641 ; cf. R. AIGRAIN, art. *Arichis I^{er}*, dans *Dict. d'hist. et de géogr. ecclés.*, t. IV, col. 159-161, et la bibliographie.

(5) JAFFÉ-WATTENBACH, 2012 ; *Neues Archiv*, t. V, 1880, p. 583.

(6) JAFFÉ-WATTENBACH, 2017. Sur les rapports antérieurs d'Arioald et des moines de Bobbio, voir JONAS, *Vita Columbani*, II, xxiii-xxiv, dans *Script. rerum merov.*, t. IV, p. 144-149.

tenta sur Grado un coup de force audacieux, s'empara de l'évêché et des biens de l'église, puis rompit les liens que Candidien avait rétablis avec le Saint-Siège. Honorius, prévenu par les évêques d'Istrie et de Vénétie, prononça la dégradation de Fortunat et envoya pour le remplacer le sous-diacre régional Primogenius, qu'il honorait du pallium.

En même temps le pape s'adressait au roi lombard pour dénoncer à sa vindicte l'hérétique Fortunat et demander qu'on lui fit rendre gorge, s'il avait emporté en territoire lombard le trésor de l'église de Grado. Arioald, même s'il avait favorisé sous main l'usurpation, ne pouvait faire autrement que d'accueillir cette instance avec politesse¹. Mais les Lombards ne devaient pas être innocents de la tentative de spoliation, car Primogenius, peu de temps après, se plaignait à Constantinople qu'ils eussent dépouillé les baptistères et retenu par devers eux le trésor des églises, tandis qu'ils essayaient de débaucher les évêques de sa province, évidemment pour les attirer à la province schismatique du Frioul².

ROTHARI, ROI DES LOMBARDS,
ET LA REINE GUNDIPERGA

Paul Diacre, l'historien des Lombards, s'avoue mal renseigné sur Arioald ; il ne connaît guère de lui que son nom et attribue à son règne la fondation de Bobbio, qui date en réalité du règne d'Agilulf ; il ne sait pas même qu'Arioald avait épousé Gundiperga³. C'est par le pseudo-Frédégaire que nous apprenons la brouille survenue entre les époux et la réclusion imposée à la reine jusqu'à ce qu'un jugement de Dieu l'eût innocentée des accusations portées contre elle par un de ses sujets dont elle avait repoussé les avances⁴. Comme sa mère Théodelinde, Gundiperga devint, après la mort de son premier mari en 636, la femme de son successeur, Rothari, qui lui aussi était arien. C'était un prince énergique, qui mena la guerre contre les Byzantins et leur reprit Oderzo, en Vénétie, avec une partie de l'ancienne Ligurie, y compris Gênes, la capitale de la province⁵ ; en même temps il pensait à codifier par écrit les lois lombardes, qui jusque-là n'étaient transmises que par tradition orale, et son *Edictus* est le premier texte qui nous donne les *Leges Langobardorum*,

(1) JAFFÉ-WATTENBACH, 2016 ; *Chron. patriarch. Gradensium*, v-vi, dans *Script. rerum langob.*, p. 394.

(2) *Chron. patr. Gradensium*, vii ; le chroniqueur appelle le basileus Justinien, il s'agit en réalité d'Héraclius. L'épithète d'Honorius lui fait gloire, un peu prématurément, d'avoir éteint le schisme d'Istrie, de même une des inscriptions composées par lui pour la « porte d'argent » qu'il donna à Saint-Pierre.

(3) PAUL DIACRE, *Hist. Langob.*, IV, xli.

(4) Ps.-FRÉDÉGAIRE, IV, l-li, lxx-lxx. Le deuxième récit, qui concerne une seconde réclusion de Gundiperga sous Rothari, est évidemment un doublet du précédent. Cf. R. AIGRAIN, art. *Arioald*, dans *Dict. d'hist. et de géogr. ecclési.*, t. IV, col. 171-172. Le duc Taso, mêlé aux déboires de la reine, était un agent en liaison secrète avec les Byzantins.

(5) La bataille décisive fut livrée en 643 sur le cours supérieur du Panaro (Sculpella), près de Modène. La partie maritime de la Ligurie était devenue, sous le régime byzantin, la province des *Alpes Cottiae*, mais reprit, après la conquête lombarde, le nom de *Liguria* (cf. DIEHL, *Essai sur l'administration byzantine*, p. 43-45, 54-55). PAUL DIACRE, IV, xlv ; Ps.-FRÉDÉGAIRE, IV, lxxi ; les deux récits se complètent, malgré les erreurs géographiques du chroniqueur franc.

complété par ses successeurs de Grimoald à Aistulf, et d'inspiration nettement germanique, mais non sans influence du droit romain¹.

Gundiperga fit construire à Pavie une église dédiée à saint Jean-Baptiste, comme sa mère avait fait à Monza². La présence à la cour lombarde de princesses catholiques devait finir par porter ses fruits : Rothari, quand il mourut en 652, eut un successeur catholique, Aripert, fils de Gunthoald et neveu de Théodelinde, après le règne éphémère de Rodwald³.

SÉVERIN Le pape Honorius était mort le 12 octobre 638, loué pour sa doctrine, *doctrina clarens*, autant que pour son humilité et sa bonté⁴, et ces éloges forment un contraste assez pathétique avec le débordement d'attaques qu'allait subir sa mémoire à propos d'un conflit dont il n'avait pas su reconnaître tous les prolongements. L'élection de son successeur, Séverin, et surtout sa consécration subirent d'énormes retards. Il était élu quand le chartulaire Maurice, ayant fait miroiter aux yeux de l'armée le trésor du feu pape Honorius conservé au Latran, et feignant d'y voir retenues les soldes que le gouvernement impérial avait la mauvaise habitude de laisser impayées, émit la prétention de s'en emparer ; Séverin et ses clercs s'y opposant de toutes leurs forces, il y posa du moins les scellés et en référa à l'exarque Isaac. Celui-ci vint constater l'état du trésor et, au lieu de protéger le bien de l'Église et des pauvres, s'associa au pillage, dont il envoya une part à l'empereur Héraclius. Séverin put enfin être ordonné, le 28 mai 640, et mourut le 2 août suivant⁵. Il avait eu tout juste le temps de restaurer la mosaïque de l'abside à Saint-Pierre et de condamner l'*Eklthesis* monothéiste que l'empereur Héraclius avait publiée en 638⁶.

(1) PAUL DIACRE, IV, XLII. L'*Edictus* lui-même (ccclxxxvi) précise que les lois étaient promulguées après avoir été soumises aux *judices* et acceptées par une assemblée de l'*exercitus*, ce qui revient à dire par le peuple. Un érudit danois, C. KLÆR (travaux résumés par R. DARESTE, dans *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, t. XXIV, 1900, p. 142-155) a montré les rapports du droit lombard avec l'ancien droit danois, ce qui ne saurait surprendre si, comme l'assurent Paul Diacre et l'*Origo gentis Langobardorum*, les Lombards sont originaires de Scandinavie. Éditions : C. BAUDI DI VESME, *Edicta regum Langobardorum*, Turin, 1555 ; Fr. BLUMME, *Edictus ceteraque Langobardorum leges*, Hanovre, 1869 ; les *Leges Langobardorum* se trouvent au tome IV de la série in-folio des *Leges*, dans les M. G. H. Voir F. DÄHN, *Die Könige der Germanen*, t. XII, *Die Langobarden*, 1909 ; LÉCLERCQ, art. *Lois des Barbares*, 10, *Lois des Lombards*, dans *Dict. d'arch. chrét.*, t. IX, col. 2134-2147 ; F. LOT, dans *Histoire générale, Hist. . . moyen âge*, sous la direction de G. GLOTZ, t. I, p. 230-231, avec la bibliographie.

(2) PAUL DIACRE, IV, XLVII.

(3) *Ibid.*, IV, XLVIII (erreur sur la durée du règne de Rodwald, qui fut de six mois, non de six ans) ; l'*Origo gentis Langobardorum*, VII, *ibid.*, p. 6, omet ce règne très court.

(4) Cf. JONAS DE BOBBIO, *Vita Columbani*, II, xxiii. Son épitaphe parle de même de sa *doctrina potens* (vers 15), ce qui rappelle le mot du *Liber pontificalis* : « *Illic erudit clerum* ».

(5) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 328 ; cf. *supra*, p. 133-134. Le pillage de 640 explique comment le P. Grisar, quand il put explorer en 1905 le trésor dit du *Sancta sanctorum*, n'y trouva aucun objet antérieur au milieu du VII^e siècle.

(6) JAFFÉ-WATTENBACH, 2339. Cet acte nous est connu par l'allusion qu'y fait le *Liber diurnus*, LXXXIII, édit. E. DE ROZIÈRE, p. 143 (voir la note) ; édit. SICKEL, p. 72. ERICH CASPAR (*Die Lateransynode von 649*, dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. LI, 1932, p. 114) n'admet pas l'existence de cette condamnation.

JEAN IV Jean IV, qui lui succéda et fut sacré le 25 décembre 640¹, était un Dalmate, fils d'un *scholasticus* nommé Venance. Il n'oublia pas son pays d'origine et envoya l'abbé Martin porter des secours abondants en Dalmatie et en Istrie, où les incursions des Avars et des Slaves avaient multiplié les ruines et fait de nombreux prisonniers. Martin rapporta des reliques de martyrs, entre autres de saint Venance, que son homonymie avec le père du pontife devait rendre cher à celui-ci ; le pape aménagea, en l'honneur des saints dalmates, près du Latran, une petite église qu'il dota de son mieux ; on y voit encore, dans la mosaïque de l'abside, son portrait où il tient en main l'édifice pour le présenter à saint Venance ; un autre pape, à côté de lui, est sans doute saint Hilaire, qui avait le premier consacré en ce lieu une chapelle à saint Étienne².

Jean IV ne manqua pas au devoir de condamner à son tour le monothélisme ; la décision du concile romain fut notifiée aux fils d'Héraclius³, mais ils disparurent presque aussitôt et ce fut son petit-fils Constant II, qui répondit au pape en l'assurant de sa bonne volonté. Jean IV ne survécut guère à cet échange de lettres et mourut le 12 octobre 642⁴.

THÉODORE Si ce fut, comme l'a suggéré Gregorovius, l'influence byzantine qui fit désigner pour succéder à Jean IV un Grec d'origine, Théodore⁵, il faut convenir que le calcul de l'exarque fut déçu. Le nouveau pape, sacré le 24 novembre 642⁶, ne résista pas à la théologie impériale avec moins de fermeté que son prédécesseur, excommunia Pyrrhus, ancien patriarche de Constantinople, revenu au monothélisme après y avoir renoncé⁷, et déposa sans ménagement son successeur Paul⁸.

Rome, au début du pontificat de Théodore, avait été agitée par la révolte du chartulaire Maurice. C'était le triste personnage qui avait déchaîné, en 640, le pillage du Latran ; il se déclara indépendant et se fit jurer obéissance par les troupes. Mais celles-ci rentrèrent dans le devoir

(1) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 330. Entre son élection et son ordination, il avait été l'un des signataires (mais non pas le premier) d'une lettre aux évêques scots sur la célébration de Pâques ; BÈDE, *Hist. eccl.*, II, XIX ; JAFFÉ-WATTENBACH, 2040.

(2) Cf. LECLERCQ, dans *Dict. d'arch. chrét.*, t. VIII, col. 1576-1581 ; t. XIII, col. 1235.

(3) JAFFÉ-WATTENBACH, 2042. C'est dans cette lettre que Jean IV tente d'expliquer la pensée d'Honorius en l'interprétant d'une seule volonté *humaine* du Christ, celui-ci n'étant pas, comme nous pécheurs, déchiré entre la volonté de la chair et la volonté de l'esprit.

(4) Cf. *supra*, p. 142-145, 162.

(5) GREGOROVIVS, *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter*, édit. SCHILLMANN, t. I, p. 370. Ce qui pourrait le faire supposer, c'est la brièveté de la vacance, qui ne permit pas d'attendre comme aux élections précédentes le bon vouloir de Constantinople, sans que nous constations du côté byzantin les protestations que devait provoquer sept ans plus tard la consécration de Martin I^{er}. Mais cette influence byzantine reste fort douteuse ; cf. Jules GAY, *Remarques sur les papes grecs et syriens avant la querelle des iconoclastes*, dans *Mélanges Schlumberger*, t. I, p. 40 et suiv. Théodore n'était pas originaire de Constantinople, mais de Jérusalem, où son père, appelé aussi Théodore, était évêque, dit le *Liber pontificalis*, mais la liste épiscopale de Jérusalem ignore ce nom.

(6) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 331-333 ; JAFFÉ-WATTENBACH, t. I, p. 228.

(7) *Liber pontificalis*, *ibid.* ; *Libellus synodicus*, dans MANSI, t. X, col. 610 ; THÉOPHANE, *Chronographia*, édit. de Bonn, t. I, p. 509.

(8) MANSI, t. X, col. 878. Cf. *supra*, p. 164-166.

à l'arrivée du maître de la milice ; Maurice, réfugié à Sainte-Marie-Majeure¹, y fut pris et conduit à Ravenne, où l'exarque Isaac le fit décapiter. La domination byzantine en Italie était à la merci d'un événement : le basileus était trop loin et ses compromissions avec l'hérésie détachaient de lui les Romains orthodoxes.

Théodore, malgré tant de soucis, fut un grand constructeur. A l'occasion du transfert des reliques des saints Prime et Félicien à Saint-Étienne-le-Rond, — le premier transfert de corps saints signalé à l'intérieur de la ville, — il dota cette église d'ouvrages précieux ; il acheva l'église de Saint-Valentin, sur la voie Flaminienne, qu'avait commencée Honorius².

SAINTE MARTIN 1^{er} Le pape Théodore, à qui Constant II envoya le *Typos* qu'il venait de publier, sur l'initiative du patriarche Paul, pour mettre fin aux discussions sur le monothélisme en défendant de parler aussi bien d'une que de deux énergies ou volontés, ne put connaître ce document : il était mort le 13 mai 649 avant que le décret impérial ne fût parvenu à Rome. Son successeur, le Toscan Martin 1^{er}, était un ancien apocrisiaire à Constantinople, ce qui devait le disposer à bien connaître les intrigues des Byzantins. Il fut sacré à la fin de juin ou en juillet de la même année : on n'avait pas attendu la confirmation impériale, ce qui explique que plus tard, dans les contestations tragiques qu'il soutint contre les maîtres de Byzance, l'empereur et ses gens affectent de ne lui donner d'autre titre que celui d'ancien apocrisiaire³. On a vu dans un autre chapitre⁴ comment il convoqua et tint le 5 octobre 649 le célèbre concile du Latran, où l'hérésie monothélite fut condamnée⁵, et comment le pape, accusé de complicité dans la rébellion de l'exarque Olympius, fut arrêté le 17 juin 653 par le nouvel exarque Théodore Kalliopas, qui le fit conduire à Constantinople, après un an de captivité dans l'île de Naxos ; condamné à la déposition et à l'exil, Martin fut embarqué le 26 mars 655 pour la Chersonèse, où il mourut le 16 septembre, exténué par les privations⁶. Il fut honoré comme martyr⁷.

(1) A Sainte-Marie *ad Praesepe*, dit le *Liber pontificalis* : c'est la première fois que la basilique est ainsi désignée, peut-être à cause de souvenirs rapportés de Bethléem par les Orientaux fuyant la conquête arabe, ou tout simplement parce que c'était à Sainte-Marie-Majeure que l'on célébrait, comme à Bethléem, la messe de minuit à Noël.

(2) Voir sur ces travaux et sur quelques autres les notes de Mgr DUCHESNE dans son édition du *Liber pontificalis* ; LECLERCQ, dans *Dict.*, t. XIII, col. 1235-1236.

(3) Voir le décret que notifia plus tard Calliopas au clergé de Rome (*P. L.*, LXXXVII, 201) et les instructions données à Olympius d'après le *Liber pontificalis*.

(4) Cf. *supra*, p. 166 et suiv.

(5) MANSI, t. X, col. 363 et suiv. ; JAFFÉ-WATTENBACH, 2058 et suiv. La vie de saint Martin dans le *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 336 et suiv., fait de larges emprunts au discours prononcé par le pape devant le concile de 649.

(6) Cf. *supra*, p. 170 et suiv.

(7) Au XIII^e siècle il prit même la place de saint Martin de Tours comme titulaire d'une église romaine. Voir R. VIELLARD, *Les origines du titre de Saint-Martin-aux-Monts* (l'ancien *titulus Equitii*, dont les restes ont disparu au cours des travaux de 1930), Rome-Paris, 1931.

SAINTE EUGÈNE 1^{er} Saint Martin, écrivant de Constantinople à l'automne de 654, estimait que son exil ne justifiait pas l'élection d'un successeur et que l'archidiacre, l'archiprêtre, avec le primicier ou chef des notaires, devaient être tenus en son absence pour ses représentants légitimes¹. Tel était aussi le sentiment des Romains, puisque ce fut seulement le 10 août 654 qu'ils se décidèrent, pour éviter qu'on ne leur imposât un pape monothélite, à faire consacrer un clerc de l'Aventin, un saint homme pieux et aumônier, nommé Eugène². Martin apprit l'arrivée à Constantinople des apocrisiaires annonçant l'élection et ne protesta point, se contentant de prier pour que le nouveau pontife fût gardé de toute hérésie³. Cette acceptation tacite ne suffisait évidemment pas pour qu'Eugène, tant que son prédécesseur vivait, devint le pape légitime ; mais, à la mort de Martin, il lui succéda sans difficulté.

Il semble pourtant que les Romains, très attachés à l'orthodoxie, n'aient été qu'à demi rassurés sur un pontife à l'élection duquel l'exarque n'avait pas dû être sans prêter la main, témoin leur insistance pour qu'il rejetât la lettre « synodique » ou profession de foi de Pierre, le nouveau patriarche de Constantinople, apportée par les apocrisiaires qui s'étaient laissés prendre aux équivoques des théologiens byzantins. Mais Eugène repoussa la synodique avec énergie, si bien que les Byzantins qui torturaient moralement saint Maxime le Confesseur, avant de le condamner à mort, menaçaient de traiter le pape rebelle comme on avait fait de Martin⁴. Ils n'en eurent pas l'occasion : Eugène mourut le 2 juin 657. Ses éclatantes vertus l'ont fait compter au nombre des saints.

*SAINTE VITALIEN.
L'AUTOCÉPHALIE DE RAVENNE*

Vitalien, son successeur, fut consacré le 30 juillet suivant. Sous son pontificat eut lieu le voyage en Italie de l'empereur Constant II, qu'il reçut à Rome solennellement (663)⁵.

Avant de quitter l'Italie, le basileus imagina de rendre l'archevêque de Ravenne indépendant de Rome et d'en faire une sorte de patriarche autocéphale qui tiendrait dans l'exarchat la place du patriarche de Constantinople au centre de l'Empire ; le pape ne consacrerait plus l'archevêque de Ravenne et ce serait de Constantinople que celui-ci recevrait le pallium (666)⁶. L'archevêque Maurus, sommé par Vitalien de se soumettre et excommunié pour son refus⁷, répondit par une excommu-

(1) JAFFÉ-WATTENBACH, 2079 ; *P. L.*, LXXXVII, 199.

(2) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 341.

(3) JAFFÉ-WATTENBACH, 2081 ; *P. L.*, LXXXVII, 203.

(4) Voir la note de Mgr DUCHESNE à la vie d'Eugène dans le *Liber pontificalis*, et *P. L.*, CXXIX, 653.

(5) Cf. *supra*, p. 178-179.

(6) Voir le texte dans *Script. rerum langob.*, p. 350, n. 8 ; cf. DOELGER, *Regesten von Kaiser-wkunden*, 232-233.

(7) JAFFÉ-WATTENBACH, 2096-2097.

nication pareille et mourut en 671, obstiné dans son schisme¹. Son successeur Reparatus, sacré à Ravenne, aurait été réconcilié avec Rome du temps du pape Donus, si l'on en croit la notice de celui-ci dans le *Liber pontificalis*² ; mais l'accord ne fut pas observé lors de l'élection, en 677, de Théodore qui régularisa la situation en se soumettant au pape Agathon, puis à Léon II³. Damien, qui lui succéda en février 692, fut, suivant la règle ancienne, sacré à Rome par le pape Sergius I^{er}⁴. La tentative de créer, « en face de l'Église romaine indocile, une Église d'État soumise au pouvoir séculier »⁵ avait encore une fois échoué.

ADÉODAT II ET DONUS Le pape Vitalien avait dû, après la triste fin de Constant II, se sentir plus fort pour élever la voix contre le monothélisme, car les hérétiques de Constantinople firent tous leurs efforts pour que son nom fût rayé des diptyques. Il mourut le 27 janvier 672 et eut pour successeur Adéodat⁶, moine romain, qui fut sacré le 12 avril de la même année et qui, n'ayant jamais été inscrit aux diptyques de Constantinople, ne peut être soupçonné d'aucune complaisance pour l'hérésie. Son pontificat ne fut troublé que par les intempéries, devenues catastrophiques. Adéodat put reprendre la tradition des papes bâtisseurs : son nom reste attaché à une église de Saint-Pierre, qui se trouvait dans la campagne romaine au *Campo di Merlo*, et aux accroissements de son ancien monastère de Saint-Érasme, qui était situé sur le *Caelius*, derrière Saint-Étienne-le-Rond⁷.

Il mourut le 16 juin 676 et eut pour successeur un autre Romain, Donus, élu au mois d'août de la même année et consacré le 2 novembre⁸ ; lui non plus n'aurait pas d'histoire, si le *Liber pontificalis* ne rappelait ses constructions : une église « des Apôtres » sur la voie d'Ostie, un atrium et son pavement de marbre devant Saint-Pierre, l'église de Sainte-

(1) AGNELLUS, *Lib. pontif. eccl. Ravennatis*, cx-cxiv.

(2) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 348 : voir la note de DUCHESNE. Un détail donné par Agnellus, dans la notice même où il déclare que Reparatus ne se soumit point, donne à penser qu'il y eut des tentatives de réconciliation : Reparatus, dit-il, décida que l'évêque élu de Ravenne ne resterait pas plus de huit jours à Rome lors de sa consécration. AGNELLUS, cxv-cxvi.

(3) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 350, 360 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 2123 ; AGNELLUS, cxxxiv (Agnellus, dont le récit est habituellement passionné, se montre très sévère pour Théodore, qui avait laissé à Ravenne un mauvais souvenir de sa violence et de son orgueil). L'accord définitif conclu sous Léon II impliquait la renonciation formelle à l'autocéphalie, dont l'acte impérial était remis à Rome pour faire cesser tout risque d'utilisation future. L'archevêque viendrait à Rome pour se faire sacrer, mais n'y serait pas retenu plus de huit jours ; il serait ensuite exempté des convocations à Rome, sauf de se faire représenter au *natale* des Apôtres, le 29 juin.

(4) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 376 ; AGNELLUS, cxxv. Sur l'histoire du schisme, voir DIEHL, *Essai sur l'administration byzantine*, p. 271 et suiv.

(5) DIEHL, *op. cit.*, p. 275.

(6) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 346 ; JAFFÉ-WATTENBACH, t. I, p. 237 ; LECLERCQ, dans *Dict.*, t. XIII, col. 1236-1237. Le souvenir du pape Deusdedit, dont le nom signifiait aussi *Dieudonné*, le fit désigner sous le nom d'Adéodat II.

(7) On signale de lui une lettre accordant le privilège de l'exemption au monastère Saint-Martin de Tours (JAFFÉ-WATTENBACH, 2105).

(8) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 348 ; JAFFÉ-WATTENBACH, t. I, p. 238 ; LECLERCQ, dans *Dict.*, t. XIII, col. 1237.

Euphémie sur la voie Appienne lui durent leur restauration. Le pape eut un jour la surprise de découvrir, en pleine Rome, un couvent syrien de moines nestoriens : il les dispersa dans plusieurs monastères pour qu'on les ramenât à l'orthodoxie et donna leur maison aux fils de saint Benoît. Son bref pontificat prit fin le 11 avril 678.

SAINT AGATHON 1^{er} Celui d'Agathon, son successeur, un Sicilien dont la bonté frappa les contemporains, ne fut guère plus long, puisqu'il fut sacré à la fin de juin ou au début de juillet 678 et mourut le 10 janvier 681¹ ; mais un grand événement, rapporté dans un autre chapitre, lui donne une importance historique considérable : le sixième concile œcuménique, tenu en 680 à Constantinople et où, conformément à la lettre dogmatique envoyée par Agathon, fut condamné le monothélisme².

La marche du concile œcuménique était suivie à Rome d'assez près, grâce à des correspondances que le biographe d'Agathon, dans le *Liber pontificalis*, a utilisées avant d'avoir la traduction des actes mêmes du concile ; on s'en rend compte par la manière dont il en raconte l'histoire, avec grande abondance de détails, mais aussi avec des lacunes et des confusions aisément explicables par cette information au jour le jour³.

SAINT LÉON II Ce fut Léon II, élu à la place d'Agathon à l'automne de 681 et consacré le 17 août 682⁴, qui reçut de Constantinople les actes grecs du concile et qui, les ayant approuvés (y compris la condamnation d'Honorius)⁵, entreprit de les traduire du grec en latin, car il savait les deux langues et ne brillait pas moins, eu égard à l'époque, par la science et l'éloquence que par son habileté dans la psalmodie. Si bref qu'ait été son pontificat, jusqu'au 3 juillet 683, il eut le temps, après avoir réglé définitivement le conflit de Ravenne, de transférer à Sainte-Bibiane les restes des saints martyrs Simplicie, Faustin et Viatrix et de les déposer dans une chapelle dédiée par lui à saint Paul. Ses rares vertus l'ont fait inscrire au catalogue des saints.

(1) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 350 ; JAFFÉ-WATTENBACH, t. I, p. 238 ; GREGOROVIVS, *op. cit.*, t. I, p. 384 et suiv. Le fait qu'Agathon crut devoir retenir pour lui-même la charge de trésorier ou de caissier, *arcarius*, de l'Église romaine, faute, sans doute, d'avoir trouvé dans son clergé une personne compétente, en dit long sur la décadence de cette époque ; on en rapprochera le passage de sa lettre au concile œcuménique (JAFFÉ-WATTENBACH, 2109) où il excuse la science insuffisante de ses représentants qui, vivant au milieu des barbares et obligés de travailler de leurs mains pour vivre, ne peuvent pousser loin leur science des Écritures.

(2) Cf. *supra*, p. 183 et suiv. — Sur les formules qui apparaissent à cette époque dans les lettres d'Agathon et de Léon II et qui proclament les empereurs « fils » du pape, de saint Pierre ou de l'Église romaine considérée comme la « mère » de l'Empire, voir CASPAR, t. II, p. 781.

(3) Voir la note de DUCHESNE au *Liber pontificalis*, t. I, p. 356, n. 13. On ne connaissait pas encore à Rome, à ce moment, la condamnation d'Honorius par le concile.

(4) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 359 ; JAFFÉ-WATTENBACH, t. I, p. 240 ; LECLERCQ, dans *Dict.*, t. XIII, col. 1237.

(5) JAFFÉ-WATTENBACH, 2118. Les lettres suivantes nous le montrent dévoué à obtenir, dans les provinces, l'adhésion au concile ; cf. *supra*, p. 256 et suiv.

SAINT BENOIT II Le Romain Benoît II, élu pour lui succéder et sacré le 26 juin 684, devait avoir un pontificat plus court encore, jusqu'au 8 mai 685¹. Mais ces quelques mois furent bien remplis et non pas seulement par l'activité que le pape déploya pour restaurer ou pour orner les sanctuaires, à Saint-Pierre, à Sainte-Marie-des-Martyrs, à Saint-Laurent *in Lucina*, à Saint-Valentin sur la voie Flaminienne. Il obtint de Constantinople que le sacre du nouveau pape ne fût plus retardé par l'attente de la *jussio* impériale ; déjà le pape Agathon avait obtenu la remise de la taxe (*quantitas*) perçue à cette occasion par la chancellerie du basileus. Désormais la formalité de la reconnaissance fut remplie non plus par l'empereur, mais par l'exarque de Ravenne, et le délai pour le sacre des papes fut considérablement diminué.

Un passage de la vie du pape, où sont mentionnés les monastères de diaconie (*monasteria diaconiae*) parmi les bénéficiaires de ses largesses le jour de Pâques, est un indice précieux de la transformation des « diaconies » romaines : il ne s'agit plus des sept régions pour lesquelles le pape Fabien, au III^e siècle, avait institué sept diacres et il ne s'agit pas encore des diaconies qui deviendront, au moyen âge, les « titres » des cardinaux-diacres ; nous voyons apparaître une institution charitable, dont les desservants sont organisés suivant le type des monastères, mais qui est appelée à se transformer².

JEAN V Jean V, sacré le 24 juillet 685, ne gouverna l'Église romaine que jusqu'au 2 août 686³. Sous son pontificat fut soulevé et réglé un conflit de juridiction qui nous est mal connu. Il y avait longtemps que l'évêque de Cagliari, en Sardaigne, avait le titre de métropolitain, mais sous la réserve que le pape seul ordonnerait les évêques ses suffragants, en particulier celui de Torres (*Turrilanus*, aujourd'hui Sassari). Il semble que l'archevêque reçut, au cours du VII^e siècle, des autorisations spéciales sur ce point, en raison des circonstances, et que Cironatus, qui occupait depuis 680 le siège de Cagliari, ait voulu s'en prévaloir, bien qu'elles ne fussent plus renouvelées depuis saint Martin I^{er}. Jean V ramena dans l'ordre le métropolitain et le nouvel évêque et cette amorce d'un schisme anodin fit long feu.

CONON Le successeur de Jean V, Conon, eut lui aussi un pontificat très court. L'élection ne s'était pas faite sans difficulté : le clergé, réuni devant les portes de la basilique du Latran que les soldats tenaient fermées, voulait élire l'archiprêtre Pierre ; l'armée à la solde de

(1) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 363 ; JAFFÉ-WATTENBACH, t. I, p. 241 ; LECIERCQ, dans *Dict.*, t. XIII, col. 1237 ; BAIX, art. BENOÎT II, dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. VIII, col. 9-14.

(2) Voir la note de Mgr DUCHESNE, *Liber pontificalis*, t. I, p. 364, n. 7, et la formule xciv du *Liber diurnus*, édit. DE ROZIÈRE, p. 230 ; édit. SICKEL, p. 123.

(3) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 366 ; JAFFÉ-WATTENBACH, t. I, p. 242.

l'exarque, qui occupait Saint-Étienne-le-Rond, se déclarait pour le prêtre Théodore. Comme personne ne voulait céder, quelques têtes plus mûres des deux partis se mirent d'accord sur un troisième nom et proposèrent un vénérable vieillard dont les vertus paisibles étaient appréciées de tous. C'était un Sicilien appelé Conon, dont le père avait servi dans l'armée byzantine et appartenu au corps des Thracésiens ; les clercs et le peuple et finalement l'armée se rallièrent à lui. Conon fut sacré le 21 octobre 686, mais, toujours malade, il ne régna que jusqu'au 21 septembre 687, moins d'un an¹.

Ses rapports avec Constantinople furent bons². Un conflit surgit, à propos du patrimoine de Sicile, non avec l'empereur, mais avec le clergé romain : il était d'usage de nommer un clerc de Rome aux fonctions de recteur du patrimoine ; Conon, sur de mauvais conseils, disait-on à Rome, ou peut-être en souvenir de relations anciennes, mit à la tête du patrimoine de Sicile un diacre de Syracuse, Constantin ; la mort du pape rendit intenable la situation de ce recteur, dont la nomination fut attaquée devant les juges et finalement renvoyée à l'arbitrage impérial.

Quant à Conon lui-même, on se plaignait dans certains milieux romains d'avoir en lui un pape impotent ; l'archidiacre Pascal posa d'avance sa candidature et la fit accepter par le nouvel exarque, Jean Platyn.

L'ÉLECTION DE SAINT SERGIUS 1^{er} A la mort de Conon le peuple se retrouva aussi divisé que l'année précédente : les uns tenaient pour Pascal, les autres pour Théodore, déjà candidat après la mort de Jean V et devenu archiprêtre ; chaque parti proclama élu le pape de son choix et l'installa au Latran, Pascal dans le palais extérieur, du côté de l'oratoire Saint-Silvestre, Théodore dans le palais dit intérieur, où étaient les appartements pontificaux.

Cette fois encore, les sages ne virent pas de meilleure solution que l'appel à un tiers. Leur choix se porta sur le fils d'un Syrien établi en Sicile, Sergius, qui, venu à Rome au temps d'Adéodat, avait été l'un des plus habiles chanteurs de la *Scola cantorum* et, depuis cinq ans, ordonné prêtre et attaché au *titulus* de Sainte-Suzanne, se faisait remarquer par son zèle à desservir les églises cimetériales. Sa proclamation réalisa l'accord. Théodore n'insista pas et vint faire humblement sa soumission au nouveau pape ; Pascal, qui s'obstinait et qui n'avait pas hésité à promettre à l'exarque des paiements simoniaques, fit venir celui-ci de Ravenne pour l'appuyer ; Jean Platyn ne put que constater l'accord des Romains sur le nom de Sergius, mais ne voulut pas renoncer aux cent livres d'or promises par son rival ; il fallut que Sergius les acquittât à sa place et, pour se les

(1) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 368 ; JAFFÉ-WATTENBACH, t. I, p. 243 ; GREGOROVICUS, *op. cit.*, t. I, p. 390.

(2) Cf. *supra*, p. 192-193.

procurer, vendit des vases et des couronnes de la confession de Saint-Pierre. Le pape légitimement élu put enfin être sacré le 15 décembre 687 ; Pascal, convaincu peu après de pratiques de sorcellerie, ne put même pas garder son archidiaconé et mourut au bout de cinq ans, sans avoir fait pénitence, dans le monastère où il avait été relégué¹.

LA FIN DU SCHISME D'AQUILÉE On a lu plus haut² l'histoire du concile de Constantinople (692) dit Quinisexte et du conflit de Sergius avec Justinien II. Le pape fut plus heureux du côté des Lombards. Perctarit, le fils d'Aripert, évincé par Grimoald, était, à la mort de celui-ci (671), remonté sur le trône, qu'il laissa en 688 à son fils Cunipert ou Cunincpert, lequel était, malgré ses fautes, un pieux constructeur d'églises et de monastères³. Il voulut faire cesser le schisme que la querelle des Trois-Chapteres avait prolongé trop longtemps dans la Haute-Italie et réunit pour cela un concile à Aquilée, disent Bède et Paul Diacre⁴, plus exactement à Pavie, comme on le voit par la curieuse « chanson sur le concile de Pavie », *Carmen de synodo Ticinensi*, en vers tout populaires, que le roi fit composer pour en perpétuer le souvenir⁵. Les catholiques de Grado, dont l'évêque était alors Christophe⁶, et les schismatiques du Frioul, avec leur évêque Pierre, y furent convoqués ; les premiers se déclarèrent fidèles à la doctrine de Chalcédoine, les seconds acceptèrent le cinquième concile œcuménique, quand on leur eut bien expliqué qu'il ne contredit pas le précédent⁷ ; et le pape Sergius confirma les explications données⁸.

L'unité fut donc rétablie⁹ ; l'évêque des anciens schismatiques garda le titre de patriarche qu'il avait usurpé, et celui de Grado, pour n'être pas en reste, le reçut aussi : il n'eût pas été normal que d'avoir accepté avant l'autre la communion romaine lui valût d'être moins bien traité. Puisque les deux prélats gardaient leurs sièges, il fallait leur partager les suffragants de l'ancienne province ; Pierre devint le métropolitain de ceux qui résidaient dans le Frioul ; Cividale, après Cormons, fut la résidence de

(1) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 371 et suiv. ; JAFFÉ-WATTENBACH, t. I, p. 243-244 ; GREGOROVIVS, *op. cit.*, t. I, p. 393 et suiv. ; LECLERCQ, dans *Diocl.*, t. XIII, col. 1238-1243.

(2) Cf. *supra*, p. 193 et suiv.

(3) PAUL DIACRE, *Hist. Langob.*, VI, XVII ; *Carmen de synodo Ticinensi*, vers 20, *Ecclesiarum ditator et opifex*, dans *Script. rerum langob.*, p. 190.

(4) BÈDE, *Chron.*, n° 572, dans MOMMSEN, t. III, p. 317 ; PAUL DIACRE, *Hist. Langob.*, VI, XIV.

(5) Publié dans les *Script. rerum langobardicarum*, p. 189-191, par BETHMANN. « Une sorte de chanson en latin bien longobard », dit DUCHESNE, *L'Église au VI^e siècle*, p. 254 ; on pourrait l'appeler, si l'événement commémoré n'était pas si heureux, une complainte. L'auteur s'appelait sans doute Étienne, car les initiales des strophes (chaque strophe comprend cinq vers dodécasyllabes) donnent, redoublé, le nom *Stefanus* suivi de *mg* (magister ?). La deuxième strophe nous apprend que Perctarit avait contraint les Juifs à la conversion sous menace de mort.

(6) Cf. *Chron. patriarch. Gradensium*, VIII.

(7) *Synodum quinta qui totus concordat cum quarta*, dit le *Carmen*, vers 33-34.

(8) C'était ce que Rome n'avait cessé de promettre aux dissidents, depuis le début du schisme.

(9) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 376. DUCHESNE, au temps où il annotait son édition, ne croyait pas qu'il se fût agi d'un concile et entendait *synodus*, dans le texte du *Liber*, du « corps des évêques suffragants d'Aquilée » ; il ne pensait pas alors au *Carmen*.

ses successeurs. Mais la tendance à reconstituer à leur profit l'unité de la province, ou du moins à empiéter sur les droits du patriarche voisin, ne fut pas supprimée par l'accord de doctrine : en 723, Grégoire II devait empêcher Serenus, successeur de Pierre, d'usurper ce qui revenait à Donat, patriarche de Grado¹ ; en 731, Grégoire III était obligé de rappeler la délimitation, que Calliste, patriarche d'Aquilée (c'est le titre qu'avaient gardé les métropolitains du Frioul), ne cessait d'oublier².

LE PAPE SERGIUS I^{er}, LA LITURGIE
ET LES BASILIQUES ROMAINES

Outre son œuvre liturgique, qui paraît avoir été considérable³, Sergius I^{er}, pendant ses quatorze années où peu s'en faut de pontificat, se montra zélé pour l'entretien et l'embellissement des sanctuaires romains. Un de ses premiers actes, le 28 juin 688, avait été la translation des reliques de saint Léon à l'intérieur de Saint-Pierre⁴. La découverte, dans le *sacrarium* de Saint-Pierre, d'une relique de la vraie Croix fournit l'occasion de mentionner, le 14 septembre, la fête de l'Exaltation, qui était donc, dès cette époque, célébrée en Occident⁵. Nombreux sont les travaux que le pape fit exécuter à Saint-Pierre, entre autres la restauration de l'ancienne mosaïque au fronton, donnant sur l'atrium, et les dons d'objets précieux qu'il fit à la basilique ; il donna de même ses soins à Saint-Paul, à Saint-Laurent *in Lucina*, aux Saints-Côme et Damien, à Sainte-Euphémie, à la cathédrale d'Ostie et naturellement à Sainte-Suzanne, le titre où il avait été attaché⁶. Il mourut le 6 septembre 701 et fut inscrit au nombre des saints.

(1) JAFFÉ-WATTENBACH, 2166-2167, 2185 (*Edictum de finibus...*) ; *Chron. patriarch. Graden-sium*, VIII-X.

(2) JAFFÉ-WATTENBACH, 2230-2232 (envoi du pallium à Antonin, successeur de Donat, et convocation au concile), 2234, 2240 ; *Chron. patr. Grad.*, XI-XII. La lettre de reproches à Calliste (2240) est datée couramment de 734, et par JAFFÉ de 731-733. Une lettre à Antonin de Grado, vers 741 (JAFFÉ-WATTENBACH, 2256), ordonne une réunion des évêques des deux patriarcats pour faire cesser une querelle dont l'objet n'est pas indiqué, sur la demande du roi lombard.

(3) Le *Liber pontificalis* (édit. DUCHESNE, t. I, p. 371) précise qu'il intitula le chant de l'*Agnus Dei* au moment de la fraction du pain (l'absence d'*Agnus Dei* à la messe du samedi saint est une trace de l'usage antérieur), ainsi que des processions (*laetania*) aux principales fêtes de la Vierge, Annonciation, Dormition, Nativité, Rencontre avec Siméon (*Hypapani*, nous disons la Purification). L'étude des pièces de chant pour ces fêtes, ainsi que pour l'Exaltation de la Croix, confirme cette donnée par la différence de style qu'elle révèle avec le répertoire proprement grégorien ; cette différence est particulièrement sensible dans les antiennes du 8 septembre, dans la série *O admirabile commercium* passée du 2 février au commun des fêtes de la Vierge au temps de Noël (le 1^{er} janvier était à l'origine la fête principale de la Vierge), mais surtout dans les chants de la procession du 2 février, que les plus anciens manuscrits donnent en latin et en grec (ne pas oublier que Sergius I^{er} était d'origine orientale). Cf. A. GASTOUÉ, *Les Origines du chant romain*, Paris, 1907, p. 113 ; R. AIGRAIN, *La Musique religieuse*, Paris, 1929, p. 35. — On signale de Sergius I^{er} une décrétale intéressante sur le cas du non-baptisé qui serait ordonné prêtre : s'il est de mauvaise foi, il doit être dégradé, *removeatur* ; s'il a cru de bonne foi qu'il était baptisé, il faut le baptiser et le réordonner ; les baptêmes qu'il a conférés sont valides, pourvu qu'ils aient été faits au nom de la Sainte Trinité. JAFFÉ-WATTENBACH, 2136-2137.

(4) J.-B. DE ROSSI, *Inscr. christ. urbis Romae*, t. II, I, p. 56, 98, 140, 158 ; inscription reproduite dans *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 379, et dans LECLERCQ, *Dict.*, t. XIII, col. 1239.

(5) C'est la plus ancienne attestation, mais le *Liber pontificalis* ne dit pas que Sergo l'ait instituée, il en parle simplement comme d'une fête existante.

(6) Voir l'inscription retrouvée par J.-B. DE ROSSI et reproduite dans *Liber pontificalis*, t. I, 379-380 ; LECLERCQ, dans *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, t. III, col. 892-896.

JEAN VI Jean VI, Grec d'origine, consacré pour lui succéder le 30 octobre 701¹, fut un pacificateur. L'exarque Théophylacte étant venu de Sicile à Rome, nous ne savons avec quelles intentions, le peuple et l'armée d'Italie se soulevèrent, comme s'ils voulaient prendre la défense de la ville contre le représentant de Byzance ; ce fut le pape qui le tira d'embarras en le prenant sous sa protection et l'exarque dut ressentir avec amertume ce renversement des rôles.

Un peu plus tard, ce fut du côté des Lombards que le pape dut se tourner. Gisulf, qui depuis 689 remplaçait son père Romuald comme duc de Bénévent, se mettait peu en peine d'imiter la politique du roi Aripert II, qui, ayant succédé à Cunincpert en 701 après s'être débarrassé, non sans cruauté, des descendants de Perctarit, se montrait généreux envers les églises et dévoué au catholicisme. Le duc de Bénévent, après s'être emparé de Sora et d'autres villes qui portaient jusqu'au Liris les limites de son duché, marcha par la voie Latine jusqu'à la campagne romaine. Jean VI envoya des prêtres à sa rencontre, avec de l'argent pour racheter les captifs ; ils furent assez persuasifs pour décider le Lombard à reprendre le chemin de Bénévent². Jean VI mourut le 11 janvier 705.

JEAN VII Son successeur, Jean VII, consacré le 1^{er} mars de la même année, était lui aussi de famille grecque³. Il se montra grand ami des arts et, s'il ne reste que de trop rares fragments des mosaïques qu'il fit exécuter à Saint-Pierre, dans la chapelle de la Vierge, ou des peintures de Sainte-Marie-Antique, ces ouvrages sont peut-être les meilleurs spécimens que nous possédions de l'art de son siècle⁴.

Jean VII obtint du roi Aripert II la restitution du patrimoine des Alpes Cottiennes, dans la région de Gênes, dont les Lombards s'étaient emparés au temps de Rothari ; l'acte de restitution, pour plus de solennité, était écrit en lettres d'or⁵. Le pape mourut le 18 octobre 707, dans le palais qu'il s'était fait aménager sur le Palatin et dont Sainte-Marie-Antique était la chapelle particulière⁶.

(1) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 383 ; JAFFÉ-WATTENBACH, t. I, p. 245 ; GREGOROVIVS, *op. cit.*, t. I, p. 399 ; LECLERCQ, dans *Dict.*, t. XIII, col. 1243.

(2) BÈDE, *Chron.*, n° 573, dans MOMMSEN, t. III, p. 317 ; PAUL DIACRE, VI, xxvii.

(3) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 385 ; JAFFÉ-WATTENBACH, t. I, p. 246 ; GREGOROVIVS, *op. cit.*, t. I, p. 400 ; LECLERCQ, dans *Dict.*, t. XIII, col. 1243-1244.

(4) Cf. LECLERCQ, *Dict.*, *loc. cit.* et t. V, col. 1774, 2012, 2017 et suiv. ; t. VII, col. 2197-2212 ; H. TRÉDENAT, *Le Forum romain*, 4^e édit., 1908, p. 288 ; DIEHL, *Dans l'Orient byzantin*, 1917, p. 283 et suiv. Jean VII fit aussi exécuter des travaux à Sainte-Eugénie sur la voie Latine, aux cimetières des Saints-Marc-et-Marcellien, de Saint-Damase. C'était un administrateur habile qui avait été recteur du patrimoine de la voie Appienne. Voir la reproduction de son portrait en mosaïque dans les *Mélanges Schlumberger*, t. I, p. 52.

(5) Voir PAUL FABRE, *Le patrimoine de l'Église romaine dans les Alpes Cottiennes*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. IV, 1884, p. 384 et suiv. — PAUL DIACRE, IV, xxviii ; BÈDE, *Chron.*, n° 575, dans MOMMSEN, t. III, p. 317.

(6) Son père, Platon, avait été curateur du Palatin, c'est-à-dire du palais où descendaient, quand ils venaient à Rome, les exarques et où résidaient leurs lieutenants ; Jean avait là, tout près du palais impérial, sa maison paternelle.

SISINNIUS ET CONSTANTIN I^{er} Après le pontificat éphémère (18 janvier-7 février 708) du Syrien Sisinnius, que la goutte rendait impotent et qui eut tout juste le temps de donner l'ordre de cuire des briques pour réparer l'enceinte de Rome¹, un autre Syrien, Constantin, fut élu pape et consacré le 25 mars de la même année².

Ce pontife, sous le règne de qui l'Italie connut des alternatives extrêmes de famine et d'abondance, accomplit le voyage d'Orient et se rendit, sur l'injonction de Justinien II, à Constantinople, puis à Nicomédie³. L'empereur ne devait pas longtemps survivre à cette rencontre, car il fut détrôné et tué vers la fin de 711 par l'usurpateur Bardane, dit Philippicus, qui remit en faveur l'hérésie monothélite. Ce meurtre fut suivi d'une période d'anarchie qui prit fin en 717 avec l'avènement de Léon l'Isaurien⁴.

*CONFLITS A RAVENNE
ET A MILAN*

En Italie, les troubles de la capitale lointaine avaient leur contre-coup. Dès le début de son pontificat, Constantin se trouva en difficulté avec le nouvel archevêque de Ravenne, Félix, écrivain fécond dont un traité sur le jour du jugement survivait encore au temps d'Agnellus⁵, mais orgueilleux et autoritaire. Il ne voulut pas se conformer à l'usage touchant l'engagement (*caulio*) qu'il devait porter à Rome⁶ et que le pape dut déposer en son lieu à la confession de saint Pierre ; la teneur en avait été arbitrairement modifiée ; mais on retrouva, peu après, cet acte noirci et comme brûlé, ce que les Romains interprétèrent comme un rejet de la part de l'Apôtre. La colère de Justinien II allait rabattre la superbe de Félix et des Ravennates : il ordonna contre la ville une expédition punitive, pour châtier sans doute le meurtre de l'exarque Jean, dit Rizocopus⁷. L'attaque fut menée par mer, sous la conduite du patrice Théodore ; les Byzantins firent de nombreux prisonniers, dont l'écrivain Joannice et l'archevêque Félix, et les emmenèrent à Constantinople ; l'archevêque eut les yeux brûlés et fut envoyé en exil dans le Pont ; rentré à Ravenne après la mort de Justinien, il fit la paix avec le pape et souscrivit les engagements d'obéissance qui étaient de règle envers l'Église de Rome⁸ ; il mourut réconcilié en 724.

(1) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 388 ; JAFFÉ-WATTENBACH, t. I, p. 247.

(2) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 389 ; JAFFÉ-WATTENBACH, t. I, p. 247 ; LECLERCQ, dans *Dict.*, t. XIII, col. 1244-1245.

(3) Cf. *supra*, p. 199-200.

(4) Sur le refus des Romains de reconnaître l'usurpateur Philippicus parce qu'il était monothélite, cf. *supra*, p. 207-208.

(5) *Liber pontif. eccl. Ravennatis*, xxxviii, dans *Script. rerum langob.*, p. 366 et suiv. Félix avait fait brûler ses autres ouvrages parce qu'il ne pouvait, étant aveugle, les reviser à son gré.

(6) Voir la formule dans le *Liber diurnus*, lxxiv, édit. DE ROZIÈRE, p. 146 ; édit. SICKEL, p. 74.

(7) Sur les méfaits et la mort du patrice Jean, voir *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 390 ; cette explication forcerait à reculer l'expédition contre Ravenne jusqu'en 710. En tout cas il n'y a aucune chance que Justinien, comme l'assure Agnellus, ait voulu punir les Ravennates de lui avoir coupé le nez, en quoi ils ne devaient avoir aucune responsabilité.

(8) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 391.

Un conflit moins grave fut soulevé par saint Benoît, archevêque de Milan, qui, dans un voyage à Rome¹, tenta d'obtenir que les évêques de Pavie fussent de nouveau, à l'avenir, ordonnés dans sa métropole, comme ils l'avaient été jusqu'au temps d'Ennodius ; l'invasion des Lombards, qui avaient fait de Pavie leur capitale, avait décidé les papes à revendiquer pour eux-mêmes cette ordination et ce n'était pas au moment où le Saint-Siège entretenait d'excellents rapports avec Aripert II ou Liutprand que cette situation acquise devait changer ; on le fit entendre à Benoît, qui n'avait mis dans sa demande aucune intention schismatique².

§ 3. — Le danger lombard, la fin de l'Exarchat et les commencements de l'État pontifical.

L'ÉLECTION DE SAINT GRÉGOIRE II Constantin étant mort le 9 avril 715, le diacre Grégoire, élu à sa place, reçut la consécration papale le 19 mai suivant³. Il avait fait toute sa carrière ecclésiastique dans le palais pontifical, mêlé à toutes les affaires du pontificat précédent ; chargé du soin de la bibliothèque⁴, il avait pu acquérir une érudition qui lui servit quand il dut, ayant accompagné le pape Constantin à la cour impériale, fournir à Justinien II sur les canons contestés du concile *Quinisexte* les explications qui satisfirent l'empereur. Mais il n'était pas moins attentif aux nécessités pratiques : son premier soin, une fois pape, fut de faire cuire des briques pour réparer les murs de Rome qui menaçaient ruine ; les événements qui bientôt troublèrent l'Italie ne lui permirent pas d'achever cette restauration⁵.

LE ROI LIUTPRAND Depuis juin 712, le roi des Lombards était Liutprand : les luttes contre la famille de Cunincpert qui avaient rempli le règne d'Aripert II s'étaient terminées, au début de

(1) Ce n'était pas la première fois qu'il venait à Rome ; il y avait accompagné en 689 le roi anglo-saxon Caedwalla, qui fut baptisé à Saint-Pierre et mourut dix jours après.

(2) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 392-393. Si vraiment saint Armentarius de Pavie est mort après 731, après douze ans d'épiscopat, ce n'est pas Constantin, mais son successeur Grégoire II qui eut à mettre le principe en application en lui conférant l'ordination. Voir l'art. *Armentarius* dans *Dict. d'hist. et de géogr. ecclésiast.*, t. IV, col. 393-394 (P. RICHARD) et l'art. *Benoît de Milan*, *ibid.*, t. VIII, col. 222-223 (L. JADIN). Sur la réputation de sainteté de Benoît, voir PAUL DIACRE, *Hist. Langob.*, VI, xxix.

(3) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 396 et suiv. (les différentes familles de manuscrits donnent pour la vie de Grégoire II deux recensions nettement différentes, dont l'une, plus courte, était certainement commencée de son vivant, puisque Bède a pu en utiliser certaines parties pour sa *Chronique*, arrêtée en 724, et dont l'autre, plus développée, a dû être remaniée et complétée sous Zacharie, 741-752, par un rédacteur qui utilisait ses souvenirs et aussi probablement des notices écrites ; il n'a pas toujours compris exactement la version primitive, à en juger par quelques retouches malheureuses, mais ses additions sont utiles ; cf. l'introduction de DUCHESNE, *op. cit.*, t. I, p. ccxx-ccxxiii) ; JAFFÉ-WATTENBACH, t. I, p. 249 et suiv. ; GREGORIVUS, *op. cit.*, t. I, p. 413 et suiv. ; MONCELLE, art. *Grégoire II*, dans *Dict. de Théol. cath.*, t. VI, col. 1781-1785 ; J. DAMMEN, *Das Pontifikat Gregors II nach den Quellen bearbeitet*, Dusseldorf, 1889.

(4) C'est le premier bibliothécaire pontifical dont nous sachions le nom.

(5) Rome fut au début de son pontificat, à l'automne 716, désolée par une inondation du Tibre ;

la même année, par la mort d'Aripert et l'accession au trône d'Ansprand, tuteur du jeune fils de Cunincpert, Liutpert, que le roi avait fait assassiner ; Ansprand étant mort peu de mois après, son fils Liutprand, qu'Aripert avait épargné à cause de sa jeunesse, lui succéda¹. Liutprand allait être le plus remarquable des rois lombards ; fidèle catholique, il se montra l'ennemi déclaré des Byzantins, à qui sa politique tentait de soustraire entièrement l'Italie ; la face de la péninsule allait changer.

Au début de son règne, il avait repris le patrimoine des Alpes Cottiennes, restitué à l'Église par Aripert ; Grégoire II lui demanda de le rendre et il y consentit². Les ducs de Spolète ou de Bénévent, dont la soumission au roi avait toujours été fort relative, n'étaient pas d'aussi bonne composition ; Romuald, successeur de Gisulf à Bénévent, s'empara par traîtrise, en pleine paix, de la citadelle de Cumes ; le coup était sensible pour les Byzantins, qui perdaient toute possibilité de communications par terre entre Rome et Naples. Le pape s'entremet pour obtenir la restitution de Cumes, promettant soixante-dix livres d'or en échange, mais sans succès. Les Napolitains, conduits par leur duc Jean, reprirent alors la forteresse. Grégoire, qui tenait à la correction, versa quand même au duc de Bénévent la somme promise, puisque Cumes était libérée³. De son côté, le duc de Spolète, Faroald, menaçait Rome par le nord en s'emparant de Narni, tout en occupant le port de Ravenne, Classis⁴.

LA POLITIQUE FINANCIÈRE DE LÉON L'ISAURIEN
ET SES CONSÉQUENCES

A ce moment le
pape se trouvait
engagé dans un

autre conflit. L'empereur Léon III l'Isaurien, qui avait succédé à Théodose III en mars 717, préluait à sa désastreuse politique religieuse en voulant soumettre à des taxes draconiennes les patrimoines ecclésiastiques ; Grégoire s'y opposa de toutes ses forces⁵ et dès lors fut traité en ennemi par le gouvernement impérial. On recourut contre lui à l'arme perfide des complots, encouragés sous main par les autorités byzantines. Déjà deux officiers byzantins, le duc Basile et le chartulaire Jordanès, avec la complicité du sous-diacre Jean Lurion, encouragés par le duc de Rome Marinus qui avait reçu dans ce sens des ordres de Constantinople, avaient tenté, dans des circonstances mal définies, d'assassiner le pape ;

d'autres catastrophes naturelles dévastèrent l'Italie dans les années suivantes. *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 399.

(1) PAUL DIACRE, *Hist. Langob.*, VI, XIX-XXII, XXXV.

(2) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 393 ; PAUL DIACRE, *Hist. Langob.*, VI, XLIII.

(3) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 400 ; PAUL DIACRE, *Hist. Langob.*, VI, XI ; *Gesta episc. Neapolitanorum*, I, XXXVI, où le fait est placé par erreur sous le pontificat de Sergius I^{er}.

(4) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 403 ; PAUL DIACRE, *Hist. Langob.*, VI, XLIV ; AGNELLUS, *Lib. pontif. eccl. Ravennatis*, CLI. Paul Diacre ajoute que Liutprand fit restituer par la suite Classis aux Byzantins.

(5) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 403 ; THÉOPHANE, *Chronogr.* a. 6217. Cf. *infra*, p. 437.

Marinus ayant été contraint de quitter Rome par une attaque de paralysie, le projet fut repris sous l'exarque Paul, mais les conjurés furent découverts par les Romains, qui en tuèrent deux et reléguèrent Basile dans un couvent. Paul voulait obéir aux instructions impériales et se disposait à marcher sur Rome avec son armée de Ravenne. Mais les Romains ne furent pas seuls à s'y opposer : les Lombards de Toscane et du duché de Spolète joignirent leurs efforts aux leurs pour barrer la route à l'exarque ¹.

*LE DÉBUT DE LA LUTTE
CONTRE LES IMAGES*

Les tentatives de Léon l'Isaurien pour proscrire le culte des images allaient aggraver encore la situation. Grégoire II, malgré les menaces, condamna la doctrine iconoclaste et réunit pour cela, dit-on, un concile à Rome ² ; les duchés de Vénétie et de la Pentapole se donnèrent d'autres ducs à la place de ceux qu'ils tenaient de l'empereur et de l'exarque Paul, avec lequel ils ne voulaient plus avoir affaire et que les Ravennais orthodoxes finirent par massacrer ; si Grégoire, qui tout en résistant aux édits injustes voulait demeurer loyaliste, n'y avait pas mis arrêt, on aurait proclamé un empereur italien.

Ceux des ducs byzantins qui voulaient faire respecter les consignes officielles étaient malmenés par les populations ; en Campanie, le duc Exhilaratus, avec son fils Hadrien, déjà condamné par un synode de 721 pour avoir épousé une diaconesse ³, menait la lutte contre les images et poussait au meurtre du pape : ce furent eux deux qui, pris par les Romains, passèrent de vie à trépas, tandis que le duc Pierre avait les yeux crevés. Naturellement le roi Liutprand en profita pour avancer ses affaires : plusieurs villes de l'Émilie et de la Pentapole se laissèrent prendre sans résistance par les Lombards ⁴.

*L'ALLIANCE DE L'EXARQUE
ET DU ROI LOMBARDE*

Il se produisit alors un revirement singulier. Le nouvel exarque envoyé à la place de Paul, Eutychius (le dernier titulaire de cette charge), comprenait qu'une alliance durable entre le pape et le roi lombard marquerait la fin de la domination de Byzance en Italie, déjà

(1) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 403-404 ; PAUL DIACRE, *Hist. Langob.*, VI, XLIX. Paul Diacon fait précéder ce récit d'une nouvelle attaque de Liutprand contre Ravenne, où le port de Classis aurait été détruit ; avec son dédain habituel de la chronologie, il semble avoir avancé jusqu'au pontificat de Grégoire II un événement que nous retrouverons sous Grégoire III.

(2) MANSI, t. XII, col. 267 ; HEFELE-LECLERCQ, *Histoire des conciles*, t. III, p. 676. L'existence de ce concile est problématique, voir *infra*, p. 455.

(3) JAFFÉ-WATTENBACH, t. I, p. 250 ; MANSI, t. XII, col. 261 ; HEFELE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, p. 597-598. Le concile avait porté dix-sept canons, presque tous dirigés contre les mariages illicites ; l'excommunication contre Hadrien et la diaconesse Epiphania (canons 14 et 15) est un cas particulier où la condamnation est appliquée par voie de conséquence.

(4) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 404-405 ; PAUL DIACRE, VI, XLIX. La Pentapole, dont il va être beaucoup question désormais, était un duché formé dans l'ancien Picenum ; on distinguait la Pentapole maritime (Rimini, Pesaro, Fano, Sinigaglia, Ancône) et la Pentapole annonaise (Urbain, Fossombrone, Jesi, Cagli, Gubbio) ; Osimo (Auximum) dépendait du duc de Pentapole résidant à Rimini, mais formait une circonscription à part. Le nom de Pentapole venait

bien ébranlée, et il entreprit de les diviser. Il fit miroiter devant Liutprand la perspective de ramener à l'obéissance les ducs lombards de Spolète et de Bénévent, toujours portés à l'indépendance. Liutprand commença par s'y laisser prendre. Tandis qu'Entychius reprenait en vain, à Naples et à Rome, le vieux projet de faire assassiner le pape pour haute trahison et que son exécuteur, arrêté avec ses instructions compromettantes, ne devait la vie qu'à l'intervention miséricordieuse du pontife¹, le roi s'avavançait vers Sutri et s'en emparait, puis, ayant fait rentrer les ducs dans le devoir², rassemblait toute l'armée lombarde au « camp de Néron », c'est-à-dire à la porte même de Saint-Pierre. Mais Grégoire II vint l'y trouver, et lui fit comprendre, dans une scène que l'interpolateur de sa biographie a dramatisée, de quel côté était l'avenir. L'exarque prit sa part de la réconciliation générale. Le roi, sur la demande du pape, avait restitué Sutri, comme une donation à saint Pierre³. Et comme sur ces entrefaites un usurpateur, Tibère, surnommé Petasius, avait voulu s'attribuer la couronne impériale, Grégoire unit ses efforts à ceux de l'exarque pour réprimer cette insurrection ; Petasius fut vaincu et tué au château de Manterano⁴. « On avait, en somme, tourné le dos, sinon à l'Empire, au moins à l'empereur, et on se décentralisait au point de s'arranger entre soi, sans prendre langue à Constantinople »⁵.

LA FIN DU PONTIFICAT.
L'ACTION RELIGIEUSE DE GRÉGOIRE II

Le renouveau de persécution iconoclaste résultant de la politique de Léon l'Isaurien, venant après la démission imposée à saint Germain, patriarche de Constantinople, amena un nouveau conflit qui devait se développer surtout sous le pontificat suivant, car Grégoire II mourut le 11 février 731⁶.

Ces graves préoccupations et le rôle politique que les circonstances le forçaient à jouer dans l'histoire de l'Italie ne détournèrent pas Grégoire II de son action proprement religieuse. Dans cet ordre aussi il a marqué sa place comme un grand pape. Il y suffirait de la part prépondérante qu'il prit à l'envoi de saint Boniface comme missionnaire en Ger-

de ce que chaque subdivision de la province comprenait cinq *civitates* ; on disait aussi, pour les deux Pentapoles ensemble, la Décapole, ou, à cause de leurs nombreux *castella* fortifiés, la *provincia Castellorum*. Cf. DIEHL, *Études sur l'administration byzantine*, p. 59-63.

(1) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 405-407 ; le biographe donne de touchants détails sur l'attitude de Grégoire pendant ces heures difficiles.

(2) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 407 (détails plus précis dans la recension interpolée) ; PAUL DIACRE (*Hist. Langob.*, VI, LV) ne parle que du duc de Spolète Transamund, remplacé par Hildéric, puis rentré à Spolète (sous le pontificat de Zacharie) ; quant à Romuald de Bénévent, il paraît être mort à ce moment de sa mort naturelle.

(3) M. HUBERT croit que si Grégoire II a réclamé la restitution de Sutri, et non des autres conquêtes de Liutprand, c'est parce que Sutri appartenait à un des « patrimoines » de l'Église. HUBERT, *Étude sur la formation des États de l'Église*, dans *Revue historique*, t. LXIX, 1899, p. 12-13.

(4) *Liber pontificalis*, t. I, p. 407-409.

(5) DUCHESNE, *Les premiers temps de l'État pontifical*, p. 10.

(6) Cf. *infra*, chap. XIII.

manie¹. A Rome, où il accomplit une œuvre liturgique remarquable², il fut un aussi actif bâtisseur et fondateur que les papes les plus zélés de cette époque. A Saint-Laurent-hors-les-murs, à Sainte-Croix de Jérusalem, il fit d'importantes restaurations ; à Saint-Paul-hors-les-murs, il ne se contenta pas de refaire la charpente, l'autel, le ciborium : il réorganisa pour desservir la basilique un monastère où il régla la psalmodie de jour et de nuit. Auprès de Sainte-Marie-Majeure, il confia à des moines un asile de vieillards et les rappela dans le monastère de Saint-André ; après la mort de sa mère Honesta, il transforma en monastère sa maison de Suburre, y édifia les constructions qui manquaient et dotant la pieuse maison, sous le vocable de Sainte-Agathe³. Grégoire II ne fut pas moins attentif à la bonne administration des patrimoines⁴. Il avait bien mérité de recevoir l'auréole des saints.

SAINT GRÉGOIRE III Parmi les clercs qui suivaient, le 11 février 731, les funérailles du pape à Saint-Pierre, il y avait un prêtre d'origine syrienne appelé aussi Grégoire, que les Romains connaissaient pour un des membres les plus savants, les plus éloquents et en même temps les plus aumôniers du clergé urbain. Une inspiration soudaine le leur fit acclamer pour succéder à Grégoire II et il ne put se soustraire à leurs instances. Confirmation fut obtenue de l'exarque — ce fut la dernière fois — et il reçut la consécration papale le 18 mars⁵.

On eût dit que Grégoire II, avant de descendre dans la tombe, passait, dans cette élection dramatique, les consignes à Grégoire III. Non seulement Grégoire III reprit avec énergie l'action missionnaire qui, par saint Boniface, se poursuivait avec grand fruit au pays germanique ; mais il poursuivit, dans les basiliques romaines, la restauration des bâtiments et du service divin que Grégoire II avait entreprise. Le relèvement des murs fut continué, et l'on fortifia de même Centumcellae (Civita Vecchia), précaution qui n'était pas inutile contre une attaque par mer, qu'elle vint des Sarrasins, des Byzantins ou des Lombards. A Saint-Pierre, où le pape multiplia les oratoires et les images précieuses, le don de six colonnes d'onyx par l'exarque Eutychius, en signe de la réconciliation qui pour le

(1) Voir plus loin, chap. xv.

(2) On attribue en particulier à Grégoire II l'établissement des stations des jeudis de carême, avec leurs messes propres ; mais les oraisons, prises au vieux fonds du sacramentaire gélasien, et nombre de chants ou de lectures furent empruntés à des messes antérieures, au lieu d'être composés d'original. Une lettre aux évêques de Bavière (Jaffé-Wattenbach, 2153) contient certaines précisions sur l'ordo traditionnel de la messe ou de l'office, avec leur psalmodie et leurs lectures. Mais l'affirmation que Grégoire II aurait composé le petit office de la Vierge est sans fondement, cf. S. BAEUMER, *Histoire du Bréviaire*, trad. R. BIRON, Paris, 1905, t. I, p. 375-376.

(3) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 397-398, 401-402. Sur la restauration du Mont-Cassin par Petronax, voir chap. xv.

(4) Voir les nombreuses lettres résumées, d'après le *Registrum* de Grégoire, dans JAFFÉ-WATTENBACH, 2188-2228.

(5) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 445 et suiv. ; JAFFÉ-WATTENBACH, t. I, p. 257 et suiv. ; GREGOROVIVS, *op. cit.*, t. I, p. 428 et suiv. ; LECLERCQ, dans *Dict. d'archéol. chrét.*, t. XIII, col. 1246 et suiv. ; MONCELLE, art. *Grégoire III*, dans *Dict. de théol. cath.*, t. VI, col. 1785-1790.

moment persistait, permit de donner au *presbyterium*, devant la confession, l'aspect que Raphaël devait peindre plus tard dans sa fresque de la *Donation de Constantin* ; des inscriptions partiellement conservées attestent la réorganisation des offices en l'honneur de tous les saints, pour lesquels étaient convoqués les moines des trois monastères desservant la basilique¹. A Sainte-Marie-Majeure ou dans dix églises que le *Liber pontificalis* énumère avec complaisance, la piété du pontife n'eut d'égale que sa munificence. Une réforme importante semble avoir réduit aux jours de fêtes des saints martyrs, mais avec une solennité accrue, les offices que l'on célébrait, en dehors de la ville, dans les cimetières où ils reposaient.

Un des premiers soins du nouveau pape avait été d'envoyer à Léon l'Isaurien et à son fils Constantin (le futur Constantin V, associé à l'Empire depuis 720) un vigoureux rappel à l'ordre sur la question des images².

Il en résulta une véritable guerre qui eut toutes sortes de conséquences fâcheuses, parmi lesquelles le rattachement au patriarcat de Constantinople des provinces byzantines qui traditionnellement, au moins depuis Justinien, appartenaient au patriarcat romain³.

Quant à l'exarque de Ravenne, puisque RAVENNE ET LES LOMBARDS l'Italie du centre et du nord tenait si fort aux images, on serait tenté de dire que Byzance le laissa tomber. Les Lombards, qui au temps de Grégoire II s'étaient emparés du port de Classis, étaient revenus et avaient pris Ravenne elle-même, si bien que le patrice Eutychius dut s'enfuir en Vénétie ; Grégoire III écrivit au duc (on dira plus tard au *doge*) de Venise, Ursus, et au patriarche Antonin de Grado, pour les prier d'aider l'exarque à revenir à Ravenne ; il y revint en effet et les Lombards, surpris par cette attaque, durent abandonner la ville⁴. Ainsi c'était le pape, et non l'empereur, qui prenait une initiative pour la défense d'un territoire byzantin.

Néanmoins les rapports, à ce moment, n'étaient pas mauvais entre Grégoire et les Lombards. Le duc de Spolète, Transamund, se laissa acheter le château de Gallese, position durement contestée, car, si elle commandait pour les Romains la route de Ravenne, elle facilitait aux Lombards le passage entre les duchés de Spolète et de Chiusi. La diplomatie et les

(1) Ces inscriptions, qui datent (comme le règlement lui-même, établi en synode) de 732, sont reproduites, d'après la restitution de J.-B. de Rossi, dans DUCHESNE, *Liber pontificalis*, t. I, p. 422-423 ; LECLERCQ, *Dict.*, t. XIII, col. 1246-1249. La quatrième table de pierre contient, gravées d'une autre main, trois oraisons pour le repos de l'âme de Grégoire III.

(2) Cf. *infra*, p. 455-456.

(3) Cf. *infra*, p. 456-457.

(4) PAUL DIACRE, VI, LIV (cette reprise est antérieure à 735, car Hildebrand, qui fut fait prisonnier par les Vénitiens, est encore qualifié de *nepos regis*, alors que le roi se l'associa en 735) ; JAFFÉ-WATTENBACH, 2177, 2178. Ces deux lettres à Antonin et à Ursus ont longtemps passé pour être de Grégoire II, ce qui les a fait considérer comme apocryphes, Antonin n'étant pas encore patriarche à la date qu'on leur attribuait ; DUCHESNE, *Liber pontificalis*, p. 412, remarque qu'elles conviennent fort bien à la situation durant les premières années de Grégoire III et que rien n'empêche de les croire authentiques, si on les date de ce temps-là.

finances pontificales l'emportèrent, pour le bien non plus de l'Empire auquel il semble que personne n'ait pensé, mais de la *respublica* chrétienne et de l'*exercitus* de Rome, c'est-à-dire du duché, de l'établissement militaire local. On s'arrangeait pour vivre en se passant de l'empereur¹.

Ces bons rapports avec Transamund devaient attirer, peu après, le pape et les Romains dans une fâcheuse affaire. Transamund, indocile comme l'étaient traditionnellement les ducs de Spolète, se rebella contre le vieux Liutprand, qui marcha contre lui et mit à sa place un autre duc, Hildéric. Transamund s'enfuit à Rome, où l'on ne crut pas mal faire en l'accueillant². Mais le roi ne l'entendit pas de la sorte et, traitant les Romains en alliés d'un rebelle, amputa leur duché de quelques places frontières, tout en se montrant de nouveau au « camp de Néron » et en dévastant de là toute la campagne. L'heure n'était plus à fléchir Liutprand, qui se jugeait lésé, par des prières.

Ce fut alors que le pape
L'APPEL INUTILE A CHARLES MARTEL conçut pour la première fois
l'idée de s'adresser aux
Francs³. Nous avons encore une lettre où, pour toucher le maire du palais Charles Martel, le *subregulus*, il lui dépeint, sans rien dire des places perdues, la désolation de la campagne romaine, où l'on ne peut même plus recueillir de quoi entretenir le luminaire de Saint-Pierre⁴. Mais il dut en écrire d'autres, si l'on en croit l'interpolateur de sa biographie, d'accord en cela avec le chroniqueur franc connu sous le nom de Frédégaire⁵ : il envoya, disent-ils, à Charles Martel les clefs et les chaînes de saint Pierre (entendons par là des reliquaires, comme saint Grégoire le Grand en mentionnait souvent, où un peu de limaille des chaînes était incorporé à une réduction des clefs). Charles Martel ne se sentait aucune envie de marcher contre Liutprand, qui venait de l'aider à repousser les Sarrasins de la Provence ; pour manifester, sans se compromettre, son respect au pontife qui représentait le « peuple particulier » de saint Pierre, il s'en tira avec de bonnes paroles et Grégoire III laissa voir sa déception⁶.

(1) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 420.

(2) PAUL DIACRE, *Hist. Langob.*, VI, LV.

(3) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 420, interpolation qui doit dater de l'époque d'Étienne II, cf. DUCHESNE, *Introd.*, p. cccxiii. Cela n'empêchait pas Grégoire d'insister en même temps auprès du roi lombard, cf. JAFFÉ-WATTENBACH, 2253.

(4) JAFFÉ-WATTENBACH, 2250 ; *Cod. Carolinus*, I, dans M. G. H., *Epistolae*, t. III, p. 476.

(5) PS.-FRÉDÉGAIRE, IV, CX (*Contin.*, xxii) ; le récit a passé de là chez les annalistes carolingiens ; cf. JAFFÉ-WATTENBACH, 2249. Il se peut, comme l'a soupçonné M. DIEHL (*Études sur l'administration byzantine*, p. 414), que les chroniqueurs francs, connaissant les brillants résultats obtenus d'une semblable requête auprès de l'épîn, aient dans une certaine mesure embelli la démarche qui d'avance l'annonçait. Grégoire III, dit-on, aurait promis de soustraire Rome à l'obédience impériale et de donner à Charles Martel le titre de consul : si vraiment la lettre contenait une promesse de ce genre, c'était une politesse qui n'engageait pas à grand'chose. Il est vrai que l'empereur, de qui le titre dépendait, ne comptait plus beaucoup à Rome.

(6) JAFFÉ-WATTENBACH, 2252 ; *Cod. Carolinus*, II, p. 477.

Les Romains, contraints de faire leurs affaires tout seuls, se mirent en chemin pour aider Transamund à reconquérir son duché ; mais, quand il eut, en 740, tué son successeur Hildéric et repris sa place, il ne put rien pour restituer au duché de Rome les places enlevées par Liutprand. Celui-ci se disposait à en finir¹, quand Grégoire III mourut, le 29 novembre 741 ; Charles Martel l'avait devancé d'un mois dans la tombe et Léon l'Isaurien de près de dix-huit mois. La scène devenait libre pour de nouveaux acteurs. Grégoire, malgré l'erreur diplomatique de l'appui à Transamund, avait fait grande figure ; il fut honoré au nombre des saints.

*SAINTE ZACHARIE.
LE TRAITÉ DE TERNI*

Quatre jours après les obsèques de Grégoire III, sans attendre aucune confirmation byzantine, son successeur Zacharie était élu et consacré².

C'était un Grec d'origine, le dernier de cette série d'Orientaux qui depuis Jean V, avec la seule exception du Romain Grégoire II, avaient occupé le siège de Rome³. Son biographe insiste sur sa douceur ; il allait montrer par ses actes qu'il comptait plus sur la persuasion que sur les armes pour sauver ce qui pouvait être sauvé de la *respublica* romaine.

Dès le début de son pontificat, il se tourna vers le roi des Lombards, que son prédécesseur avait imprudemment combattu ; abandonnant à leur sort les ducs de Spolète et de Bénévent, il envoya une ambassade pacifique à Liutprand et, moyennant la promesse de la restitution des quatre villes, mit l'armée romaine au service du roi pour la campagne contre le duc rebelle Transamund, qui jugea la partie perdue et quitta son duché pour entrer dans la cléricature⁴.

Sur quoi le pape réclama de nouveau les quatre *castella* promis et, comme le roi semblait ne plus s'en souvenir, Zacharie décida qu'il irait lui-même les demander. Le biographe nous le dépeint tout prêt à donner sa vie pour ses brebis : il y fallait sans doute moins d'héroïsme, car il n'y avait pour le pontife aucun véritable danger ; pourtant le geste était crâne et fit impression sur le vieux roi. Quand Zacharie arriva à Orte, l'une des quatre villes disputées, sur le chemin de Spolète, il y fut reçu par un envoyé de Liutprand, qui lui fit remonter le cours de la Nera et le conduisit à Narni ; là, le petit cortège pontifical s'accrut des hauts fonctionnaires (*satrapae*) et des soldats lombards qui devaient escorter le pape pour lui faire honneur jusqu'à Interamna (Terni), où Liutprand lui-

(1) PAUL DIACRE, VI, LV-LVI.

(2) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 426 et suiv. ; JAFFÉ-WATTENBACH, t. I, p. 262 et suiv. ; GREGOROVIVS, *op. cit.*, t. I, p. 435 et suiv. ; DUCHESNE, *Les premiers temps de l'État pontifical*, p. 15 et suiv., 30 et suiv. ; LOMBARD, *Constantin V, empereur des Romains*, p. 64 et suiv.

(3) Le père de Zacharie, Polychronios, s'était fixé en Calabre. On a parfois pensé que cette série presque ininterrompue de papes grecs et syriens, dès le lendemain de l'accord obtenu par Benoît II pour la confirmation des nouveaux élus par l'exarque de Ravenne, trahissait quelque intervention de ce haut fonctionnaire dans le choix des candidats.

(4) PAUL DIACRE, *Hist. Langob.*, VI, LVI-LVII, ne parle pas du concours apporté par le pape à Liutprand.

même l'attendait. L'entrevue fut solennelle ; Liutprand, se laissant émouvoir, accorda tout ce que le pape voulut, les quatre places tant réclamées, la restitution des patrimoines confisqués par les Lombards (quelques-uns depuis trente ans), un traité de paix avec le duché de Rome pour vingt ans. Ce dernier acte n'engageait pas ce qui restait de l'exarchat en dehors du duché ; le temps était venu où le pape se sentait en droit de ne penser qu'au « peuple particulier » de saint Pierre ; il n'oubliait pourtant pas les gens de Ravenne et obtint que les prisonniers faits dans la ville de l'exarque fussent restitués avec ceux de Rome. Le roi assista à un sacre d'évêque, où tout le monde pleura d'émotion, et vint s'asseoir avec grande liesse à la table du pape. La remise des places libérées fut faite avec solennité. Au retour du pape, une procession d'action de grâces, de Sainte-Marie-des-Martyrs à Saint-Pierre, manifesta la joie de tous ¹.

ZACHARIE ET L'EMPIRE Les rapports s'amélioraient aussi entre Rome et Constantinople. Zacharie tint à notifier son avènement à Constantin V qui, en 740, avait succédé à Léon III et qui répondit au pape aimablement. Zacharie lui avait demandé de revenir au culte des images ², de ramener au patriarcat romain les provinces indûment détachées et de restituer les patrimoines confisqués ; Constantin, sans rien changer à sa politique iconoclaste pour l'Orient, semble n'en avoir pas poursuivi l'application dans les territoires occidentaux qui relevaient de l'Empire ; à défaut des patrimoines qu'il n'entendait pas abandonner, il fit don au pape de deux grands domaines, Nimpha (Ninfa) et Normiae (Norma) ³.

La défense des images et la nécessité de protéger l'Italie sans compter sur les secours byzantins n'empêchèrent pas le pape de s'affirmer, tant que les circonstances le comporteraient, loyaliste envers l'Empire romain. Mais on exagère quand on affecte de ne voir en lui qu'un « fondé de pouvoirs », comme l'est à Ravenne l'exarque, quitte à constater que son indépendance d'allure et la protection qu'il est seul capable d'assurer aux populations d'une partie de l'Italie laissent planer une « équivoque » ⁴. Ou bien c'est l'« équivoque » qui ne saurait être évitée dans tout établissement en pleine transformation, tant que l'évolution n'est pas achevée.

(1) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 426-429. Il est visible que le rédacteur avait été du voyage.

(2) Le *Liber pontificalis* ne dit rien de cette demande, qui allait de soi ; nous en avons une attestation positive dans une lettre d'Hadrien I^{er} (JAFFÉ-WATTENBACH, 2448).

(3) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 432-433.

(4) LOMBARO, *Constantin V, empereur des Romains*, p. 64, 68. Cet historien a été emporté trop loin par son désir de réhabiliter Constantin Copronyme (qui par certains côtés le méritait) et son livre tourne au panégyrique. Il est au contraire permis de penser qu'un pape romain d'origine eût été plus porté que le Grec Zacharie, au lieu de ménager l'empereur, à prendre parti nettement pour ce qu'on a appelé la « révolution nationale ».

LA DERNIÈRE ENTREVUE
AVEC LIUTPRAND

Cependant le roi lombard continuait à rogner le territoire de l'exarchat. En 743 il s'était emparé de Césène et d'Imola et menaçait de marcher sur Ravenne. L'exarque Eutychius et l'archevêque Jean, auxquels s'étaient joints les évêques de Pentapole et d'Émilie, écrivirent au pape pour le supplier d'intervenir. Une mission pontificale demanda en vain à Liutprand de renoncer à la conquête de Ravenne et de restituer Césène. Zacharie, voyant l'insuccès de ses envoyés, eut de nouveau recours au moyen qui lui avait si bien réussi et, laissant Rome à la garde du duc Étienne, prit le chemin de Ravenne, où l'exarque et ses administrés l'accueillirent en pleurant.

Les messagers retournèrent auprès du roi et, comme il ne paraissait guère disposé à recevoir le pape, avertirent celui-ci de se hâter. Liutprand dut se résigner à l'entrevue qu'il redoutait. Zacharie fêta la Saint-Pierre à Pavie et obtint, non sans peine, que le roi renonçât à l'expédition projetée et restituât Césène aux Byzantins. De retour à Rome, le biographe du pape assure qu'il ordonna des prières pour que Dieu rappelât à lui le « persécuteur » Liutprand : c'eût été de l'ingratitude et la mort du roi (janvier 744) ne dut pas être une grâce accordée par Dieu à son vicaire¹.

Celui-ci, d'ailleurs, risquait d'y perdre plutôt que d'y gagner, et Hildebrand, l'ancien associé de Liutprand, qui régna seul jusqu'au mois d'août, montrait des dispositions moins favorables ; les Lombards s'en débarrassèrent et mirent à sa place le duc de Frioul, Ratchis. Le souvenir de Liutprand, bâtisseur de couvents et d'églises, demeure le plus glorieux de l'histoire lombarde ; s'il joua sa partie contre l'exarchat, on ne peut lui reprocher d'avoir manqué de déférence envers l'Église romaine².

RATCHIS ROI ET MOINE

Ratchis, en montant sur le trône, avait renouvelé de bonne grâce la trêve de vingt ans conclue avec le duché de Rome, mais il ne s'était pas interdit de toucher aux territoires byzantins. En 749, une attaque dirigée contre Pérouse et la Pentapole fut arrêtée par une démarche de Zacharie ; ses objurgations produisirent même sur le roi une impression si profonde qu'il suivit le pape à Rome et se fit moine à Saint-Pierre, tandis que la reine Tasia et ses enfants prenaient aussi l'habit monastique. Ratchis finit ses jours au Mont-Cassin³ et eut pour successeur son frère Aistulf, qui dès son avènement fit preuve de tout autres dispositions. Il ne put reprendre contre Pérouse les desseins de Ratchis, mais il s'empara de Ravenne et

(1) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 429-431.

(2) PAUL DIACRE, *Hist. Langob.*, VI, LVIII. Ce fut Liutprand qui fit transférer de Sardaigne à Pavie les reliques de saint Augustin (*ibid.*, VI, XLVIII).

(3) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 433-434 ; PAUL DIACRE, *Contin.*, dans *Script. rerum langob.*, p. 199, 201, 208.

poussa la conquête jusqu'à Gubbio¹. Quand Zacharie mourut, le 15 mars 752, il n'y avait plus d'exarchat.

L'ACTIVITÉ RELIGIEUSE
ET L'ADMINISTRATION DE ZACHARIE

L'activité politique de Zacharie fut loin de l'absorber tout entier. Il continua envers saint Boni-

face la protection très efficace dont ses prédécesseurs avaient appuyé l'action du grand missionnaire et ce fut à un des auxiliaires de Boniface, l'évêque Burchard de Wurzburg, qu'il fit la célèbre réponse par laquelle il reconnaissait le droit de Pépin le Bref à la royauté, laissant à leur déchéance les Mérovingiens impuissants². Les consultations précises et les décisions qu'il adressait à Boniface et à Pépin constituaient une contribution de valeur à la formation du droit canonique et l'on peut y ajouter les canons des conciles romains tenus sous son pontificat, en 743 (il y fut principalement traité de la vie des évêques et des clercs et des règles touchant les mariages)³ et 745, où fut confirmée la déposition prononcée par Boniface contre les évêques hérétiques Adalbert et Clément⁴.

Zacharie traduisit en grec les *Dialogues* de saint Grégoire le Grand, étendant ainsi le cercle des lecteurs de cette œuvre célèbre. Grand administrateur, de qui l'action sur le patrimoine se fit sentir par l'organisation de plusieurs métairies importantes, *domus cultae*, au service desquelles étaient établis des colons⁵, il ne construisit dans Rome, à ce qu'il semble, aucune église nouvelle, mais il fit de nombreuses restaurations et des embellissements ; à Sainte-Marie-Antique, où il continua l'œuvre de Jean VII, une peinture le représente avec le nimbe carré qui était réservé aux personnages vivants⁶ ; à Saint-Georges du Vélabre, il déposa le crâne du saint martyr, qu'il venait de découvrir au Latran⁷. Mais c'est dans ce palais des papes, le *patriarchium*, abandonné depuis Jean VII pour le nouveau palais que celui-ci avait aménagé sur le Palatin, qu'il accomplit les travaux les plus considérables de son pontificat : non content de rendre

(1) Au moment où Jean le Silencieux arriva en Italie, Aistulf était installé à Ravenne ; *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 442. Nous n'avons aucun récit de la chute de la ville et de l'exarchat ; la plus ancienne attestation de Ravenne lombarde est dans le *Registrum Parfense*, édit. GIORGI et BALZANI, t. II, p. 33.

(2) Voir le chapitre précédent. Le frère de Pépin, Carloman, vint à Rome en 747 pour y faire sa profession cléricale et monastique ; il alla ensuite au Mont-Cassin, mais il avait d'abord reçu un monastère au Mont-Soracte ; cf. *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 433 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 2280 (d'après 2349) ; *Chron. Moissiacense*, dans M. G. H., SS., t. I, p. 292.

(3) MANSI, t. XII, col. 381 et suiv. ; *Concilia aevi Karolini*, édit. WERMINGHOFF, dans M. G. H., J.L., t. III, II, p. 8 et suiv. ; HEFELÉ-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 2^e p., p. 854 et suiv., 1248.

(4) MANSI, t. XII, col. 390 et suiv. ; édit. WERMINGHOFF, p. 37 et suiv. ; HEFELÉ-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 2^e p., p. 873 et suiv. Cf. *supra*, p. 365-366.

(5) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 432, 434-435.

(6) WILPERT, *Die Porträts des Papstes Zacharias und des Primicerius Theodotus in S. Maria Antiqua*, dans *Römische Quartalschrift*, 1907, p. 93-104 ; Wlad. DE GRUENEISEN, *I ritratti di papa Zaccaria e di Teodoto primicerio nella chiesa di S. Maria Antiqua*, dans *Archivio della reale Società di storia patria*, t. XXX, 1907, p. 479-485 ; le même, *Sainte-Marie Antiqua*, Rome, 1911, pl. LXXXIX ; LECLERCQ, dans *Dict. d'archéol. chrét.*, t. V, col. 2039-2040 ; t. XIII, col. 1250-1252. Voir une excellente photographie dans le *Charlemagne* de M. KLEINCLAUSZ, p. 10.

(7) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 434.

le vieux palais habitable, il y fit exécuter des décorations qui seraient pour nous précieuses, s'il en restait autre chose que le souvenir¹.

ÉTIENNE II
ET LA MENACE LOMBARDE

Presque aussitôt après les obsèques de Zacharie (15 mars 752), le clergé et le peuple élurent pour le remplacer un saint prêtre appelé Étienne, que l'on installa au Latran avant de le sacrer ; mais, le troisième jour, il fut frappé d'apoplexie et mourut le lendemain. On choisit alors un diacre appelé aussi Étienne, Romain de naissance, qui fut sacré le 26 mars. Élevé au palais pontifical dès sa jeunesse, il devait manifester, avec l'amour des pauvres, pour qui il restaura quatre hospices, un sens très ferme de la tradition ecclésiastique².

Dès le troisième mois de son pontificat, il lui fallut parer aux menaces du roi Aistulf, qui en voulait visiblement au duché et à la ville même de Rome. Il envoya deux messagers, dont son frère Paul, le futur pape, au roi des Lombards et l'on put croire un moment que la tranquillité serait assurée, car les ambassadeurs rapportèrent l'annonce d'une trêve de quarante ans. Mais, dès l'année suivante, il n'en était plus question. Le monarque cherchait un prétexte pour s'emparer du territoire de Rome et commençait par imposer à chaque habitant une capitation annuelle d'un sou d'or. Pour que le pays ne fût pas ruiné, le pape essaya d'une nouvelle ambassade, qu'il confia à deux abbés, sujets l'un et l'autre du duc lombard de Bénévent, Azzon de Saint-Vincent-de-Vulturne et Optat du Mont-Cassin ; le roi se moqua de leurs avis et les renvoya dans leurs monastères, avec défense de repasser par Rome.

PREMIÈRES MISSIONS DIPLOMATIQUES
L'APPEL DU PAPE AU ROI PÉPIN

A Constantinople, cependant, ne se rendant pas un compte exact de la situation dans une province trop lointaine, Constantin V avait espéré qu'il pouvait attendre quelque chose du changement de règne chez les Lombards. Il expédia Jean le Siléntiaire³ auprès du roi, avec une lettre demandant la restitution des

(1) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 432 ; LAUER, *Le palais du Latran*, 1911, p. 92, 259-261 ; LECLERCQ, dans *Dict.*, t. VIII, col. 1583, 1653. Ces réparations avaient été commencées par Grégoire II et Grégoire III.

(2) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 440 et suiv. ; JAFFÉ-WATTENBACH, t. I, p. 271 et suiv. ; GREGOROVIVS, *op. cit.*, t. I, p. 445 et suiv. ; DUCHESNE, *Les premiers temps de l'État pontifical*, p. 35 et suiv. ; LOMBARD, *Constantin V, empereur des Romains*, p. 68 et suiv. — Le premier de ces deux Étienne, qui fut élu, mais non sacré, a reçu de certains historiens ou chronologistes modernes le nom d'Étienne II, ce qui repousse d'un rang dans la série des Étienne le pape sacré en 752 (Étienne III) et ses successeurs de même nom. Mais le *Liber pontificalis* et les autres sources du moyen âge ne comptent dans la série des papes que celui qui a été sacré et l'appellent Étienne II, c'est la désignation traditionnelle.

(3) Les siléntiaires, recrutés parmi les fils des meilleures familles, recevaient comme insigne un bâton d'or et avaient la charge, sous les ordres du maître des cérémonies, d'ordonner les assemblées solennelles présidées par l'empereur et d'y faire faire le silence au moment voulu (l'assemblée elle-même s'appelait de ce fait *silention*). Mais, en dehors des siléntiaires de service, il y en avait pour qui ce titre constituait simplement une dignité honorifique. Cf. VOÛT, *Commentaire du Livre des Cérémonies*, t. I, p. 46-47. Bien que la charge ne fût pas des plus importantes, un siléntiaire pouvait approcher d'assez près l'empereur pour que celui-ci voulût lui confier une mission délicate.

territoires usurpés ; une autre lettre, adressée au pape, le chargeait d'intervenir dans le même sens. Étienne II fit accompagner le siléntaire, jusqu'à Ravenne, par son frère Paul ; mais Aistulf demeura intraitable. Jean revint apporter à Constantinople la nouvelle de son échec, que confirmait un délégué lombard ; mais une mission pontificale partit en même temps pour demander à l'empereur, avec le rétablissement des images, de défendre Rome et l'Italie contre le « fils d'iniquité »¹.

Le pape, cependant, ne s'en tenait pas là ; il ordonnait des processions solennelles et recourait, tout en priant, à la diplomatie, pendant que le duc de Bénévent, accentuant de son côté la menace lombarde, s'emparait d'un domaine de l'Église, à Ceccano, un peu au sud de Frusino (Frosinone) : ce fut dès l'hiver de 752-753 qu'Étienne II, par un intermédiaire demeuré inconnu, adressa au roi Pépin une lettre aujourd'hui perdue, dans laquelle il demandait son appui au roi des Francs, pour sauver Rome du danger lombard². Le pape, voyant le temps s'écouler, n'attendait plus rien de Byzance, et son patriotisme romain ne se résignait pas à devenir lombard³ ; mais ce n'étaient pas des arguments politiques qu'il mettait en avant, c'était le prestige de saint Pierre ; la manœuvre était habile : à vrai dire, on ne voit guère sur quel autre appui le pape aurait pu compter.

Sa confiance en Pépin ne fut pas trompée : la réponse, apportée par l'abbé Droctegang de Jumièges, fut que le roi franc se conformerait à tous les désirs du pape. Étienne renvoya aussitôt les messagers en France : il désirait que Pépin lui facilitât le voyage au delà des Alpes et, comptant sur le roi comme sur les dirigeants de la nation franque, confiait à Droctegang le détail de ses intentions⁴. Pépin, au reçu de la lettre papale, envoya l'évêque de Metz, Chrodegang, et le duc Autchaire pour veiller sur le voyage du pontife et se mettre à ses ordres⁵.

LE VOYAGE DU PAPE A PAVIE

Or, quand ils arrivèrent à Rome, ils trouvèrent Étienne décidé à partir, pour une autre raison : l'empereur avait enfin répondu et, renvoyant en Italie Jean le Siléntaire avec l'ambassadeur lombard, demandait au pape (ou bien exigeait, c'était une *jussio*, suivant le vocabulaire impérial, qui

(1) JAFFÉ-WATTENBACH, 2308, d'après le *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 442 ; ce résumé ne mentionne pas la demande pour les images, connue par une allusion postérieure d'Hadrien I^{er} (JAFFÉ-WATTENBACH, 2448). Quant au vocabulaire dont use le pape pour désigner Aistulf, c'est peut-être tout simplement une périphrase due à son biographe, dont le ton, quand il parle du roi des Lombards, est très monté.

(2) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 443-444.

(3) Voir les réflexions de DUCHESNE, *Les premiers temps de l'État pontifical*, p. 39 et suiv.

(4) JAFFÉ-WATTENBACH, 2312-2313 ; *Codex Carolinus*, iv-v, dans M. G. H., *Epistolae*, t. III, p. 487-488.

(5) Le *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 444-445, appelle *Trotligandus* et *Rodigandus* (dans certains exemplaires, une forme unique, *Roldigandus*) les deux envoyés successifs de Pépin, Droctegang et Chrodegang. Celui-ci est l'évêque de Metz qui devait se rendre célèbre par sa *Regula canonicorum*. Quant à Autchaire, il n'est pas du tout certain qu'il faille l'identifier avec le moine de Saint-Faron ni avec le fameux Oger ou Ogier le Danois des chansons de geste ; cf. J. BÉDIER, *Les légendes épiques*, t. II, p. 303.

ne prévoyait pas les refus) de se rendre auprès d'Aistulf pour réclamer Ravenne et l'exarchat : on espérait sans doute, à Constantinople, que l'éloquence d'Étienne ne serait pas moins persuasive que celle de Zacharie.

Le voyage à Pavie pouvait être la préface du voyage de Francie : dès qu'il eut reçu le sauf-conduit, le pape, bien que malade, se mit en route, accompagné des envoyés francs, le 14 octobre 753, vers la cour lombarde ; plusieurs officiers de l'armée romaine faisaient, avec les clercs, partie de son escorte. Aistulf avait fait savoir qu'il ne voulait pas entendre parler de revendications sur l'exarchat ; le pape, puisqu'il avait accepté la commission, en parla quand même, non sans insistance ; ni lui ni l'envoyé byzantin ne purent rien obtenir. Mais le roi lombard perdit sa peine en voulant le retenir de passer en Francie et sur ce point la volonté du pape l'emporta, grâce à l'appui très ferme des ambassadeurs de Pépin.

LE PAPE EN FRANCIE Il se mit donc en route le 15 novembre, ne gardant pour escorte, avec ceux-ci, que les représentants de son clergé. Par le val d'Aoste (*Francorum clusas*) et le Grand Saint-Bernard (*monte Jove transmeato*)¹, le cortège pontifical arriva au monastère de Saint-Maurice d'Agaune, où l'attendaient, à défaut du roi, l'abbé Fulrad de Saint-Denis et le duc Rothard ; puis, le 6 janvier 754, à la villa royale de Ponthion². A en croire le *Liber pontificalis*, le pontife aurait surtout supplié que Ravenne et l'exarchat fussent rendus à la *respublica*, c'est-à-dire à l'Empire. Le chroniqueur franc Nibelung, continuateur du pseudo-Frédégaire, parle uniquement de Rome et des exigences abusives que le roi Aistulf voulait faire peser sur la ville des Saints Apôtres. Qu'il ait été aussi question de Ravenne, c'est vraisemblable et la manière dont Pépin en disposera bientôt le laisse supposer, mais le pape pensait d'abord à Rome et à sa sécurité.

A SAINT-DENIS ET A QUIERZY La mauvaise saison ne permettant guère le retour immédiat d'Étienne en Italie, le roi l'invita à passer l'hiver au monastère de Fulrad, à Saint-Denis, ce qui présentait en outre l'avantage de laisser le temps nécessaire aux négociations. Le pape tomba malade, au point, dit son biographe, que ses jours parurent en danger, mais il recouvra la santé, et l'on y vit

(1) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 445 et suiv. ; à partir d'ici, le récit du biographe est recoupé par celui du continuateur du pseudo-Frédégaire (xxxvi-xxxvii) et plus tard par le *Chronicon Moissiacense* (M. G. H., SS., t. I, p. 293) et diverses annales franques.

(2) Ponthion, arr. de Vitry-le-François (Marne). Le jeune Charles, fils de Pépin, le futur Charlemagne, était venu au devant d'Étienne à cent milles de la ville ; Pépin lui-même vint le saluer à trois milles de Ponthion, descendit de cheval et tint la bride du cheval du pape pour lui faire honneur. « C'est là le plus ancien exemple de cet *officium stratoris* qui, transformé plus tard en obligation, donna lieu à de grosses querelles » (DUCHESNE, *op. cit.*, p. 58). Cet équipage ressemble si bien à celui que décrit la fausse donation de Constantin que des historiens, par exemple LEVITZKIN, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XCIV, 1933, p. 231, ont pensé que ce faux célèbre avait été composé pour en régler le cérémonial.

par la suite un miracle de saint Denis¹. Le roi célébra la fête de Pâques, qui cette année 754 tombait le 14 avril, à Quierzy-sur-Oise, où il avait une résidence ; quelque temps après, Étienne lui accorda la confirmation solennelle de sa royauté en renouvelant, à Saint-Denis, le sacre que lui avait déjà conféré saint Boniface ; la reine Bertrade, qui de ce fait pouvait devenir régente au besoin, et les deux fils du roi, le futur Charlemagne et Carloman, reçurent en même temps l'onction de l'huile sainte². Étienne en prit occasion pour saluer Pépin d'un titre nouveau, « patrice des Romains », en signe de gratitude pour les services déjà rendus, mais aussi pour lier le roi aux Romains et l'engager à se charger, dans l'avenir, de leur protection³.

Déjà le roi ne demeurait pas inactif : il convoquait à Quierzy les *proceres* de la nation, que le pape, lui aussi, venait haranguer, pour leur demander de faire leur la cause de l'Église romaine⁴ : le projet d'une expédition ne fut pas admis sans difficulté⁵, aussi ne commença-t-on les préparatifs de la campagne qu'après avoir épuisé les ressources de la diplo-

(1) La pièce connue sous le titre de *Revelatio Stephani* en donne un récit qui est censé fait par le pape lui-même, mais c'est un faux du IX^e siècle, dont le responsable est probablement Hilduin (texte dans M. G. H., SS., t. XV, p. 2-3 ; R. MACAIGNE, *L'Église mérovingienne et l'État pontifical*, p. 399 et suiv., a vainement essayé de le réhabiliter ; cf. LEVILLAIN dans *Le moyen âge*, 1930, p. 208 et suiv.). En fait les lettres du pape, JAFFÉ-WATTENBACH, 2322-2323 (= *Cod. Carol.* VI-VII, dans M. G. H., *Epistolae*, t. III, p. 488-490), ne parlent de « miracle » que pour qualifier le retour du pape à Rome après une victoire rapide sur les Lombards.

(2) Le sacre aurait eu lieu, d'après Hilduin, le 28 juillet, le même jour où le pape consacra, à Saint-Denis, un autel privilégié en l'honneur des saints Pierre et Paul. La date est possible : le sacre est daté de 754 par les *Annales Laurissenses majores* (*Annales royales*), qui, comme l'ont montré M. Macaigne et plus rigoureusement M. Levillain, font commencer les années à Pâques (édit. KUNZE, dans *Script. rerum germanicarum*, p. 12) ; les *Annales Bertiniani* (édit. WAITZ, même coll., p. 1) le datent du 27 juillet, ce qui pourrait être une légère erreur de transmission, si le 28 a bien été fourni à Hilduin par une commémoration, célébrée à l'abbaye, de la dédicace de l'autel (sur cet autel, cf. LEVILLAIN dans *Bull. monumental*, t. LXXI, 1907, p. 257 et suiv.) ; d'après les *Annales Hildesheimenses* (édit. WAITZ, coll. citée, p. 11), Étienne aurait seulement sacré les fils du roi : l'annaliste se souvenait du sacre de Pépin par saint Boniface et jugeait inutile de le répéter. — La date de 754, mais sans indication de jour, est confirmée, avec un grand luxe de notations chronologiques, par la *Clausula de unctione Pippini* qui termine, dans un manuscrit de Bruxelles (Bibl. royale, 7666-71), le *De gloria confessorum* de Grégoire de Tours et qui fut écrite treize ans après l'événement, en 767, avec des détails très intéressants ; l'authenticité de cette note, ajoutée par un moine de Saint-Denis qui utilisait ses souvenirs de témoin oculaire, a été attaquée par M. BUCHNER, *Die Clausula de unctione Pippini, eine Fälschung aus dem Jahre 880*, Paderborn, 1926, et défendue, entre autres, par M. BAUDOT, dans *Le moyen âge*, 2^e série, t. XXVIII, 1927, p. 170-181, et L. LEVILLAIN, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LXXXVIII, 1927, p. 20-42. — Sur les conséquences du sacre au point de vue de l'histoire franque, voir le chapitre précédent.

(3) Le titre de « patrice » appartenait à la titulature byzantine et ne pouvait donc être conféré que par le basileus ; l'adjonction *Romanorum* lui donne un caractère entièrement nouveau. Il est mentionné dans la *Clausula de unctione Pippini* (où M. Buchner a tort d'objecter que le patriciat ne comportait pas de « sacre », le titre a été proclamé le jour du sacre, ce qui est une autre affaire) ; le pape le donna désormais au roi dans sa correspondance officielle ; mais on ne voit pas que Pépin l'ait pris dans ses propres lettres et le *Liber pontificalis* n'en fait état dans les biographies qu'à partir d'Étienne III. Cf. DUCHESNE, *Les premiers temps de l'État pontifical*, p. 63 et suiv. ; LOMBARD, *Constantin V*, p. 71.

(4) Le biographe d'Étienne II ne mentionne que le plaid de Quierzy ; le continuateur de Frédégaire n'en parle pas et ne signale que celui de Berny, qui fut beaucoup plus décisif.

(5) EINHARD, *Vita Karoli Magni*, VI, édit. WAITZ, *Script. rerum german.*, p. 6 ; édit. HALPHEN, p. 18. Cet ouvrage est tendancieux et M. Halphen dénonce dans ce passage d'« audacieuses transformations » des *Annales* qu'il utilise ; cf. *Études critiques sur l'hist. de Charlemagne*, p. 85-86. Cependant il est vraisemblable que le parti franc qui restait attaché à Carloman n'ait pas écouté les propositions de Pépin sans les contester.

matie ; mais la promesse d'une « restitution » au pape des territoires conquis par Aistulf était dès ce moment acquise.

L'AMBASSADE DE CARLOMAN La diplomatie, en fait, ne chôma pas. Le roi franc envoyait au roi lombard ambassade sur ambassade¹, sans que promesses ni menaces pussent ébranler son obstination. Aistulf, de son côté, essayait de détacher Pépin de l'alliance du pape et lui adressait un ambassadeur qui n'était autre que Carloman, le propre frère de Pépin, qui avait renoncé à la politique et s'était fait moine au Mont-Cassin. Le biographe d'Étienne II qualifie de diabolique, comme tout ce qui touche au parti d'Aistulf, cette intervention qui tentait de brouiller les cartes ; des annalistes moins prévenus ont observé que le moine ne pouvait se dérober aux injonctions de son abbé, sujet lui-même du roi lombard² ; Carloman, d'ailleurs, conservait des partisans à la cour et devait trouver parmi eux des intelligences. Mais ses tentatives de persuasion furent vaines ; on jugea même qu'il valait mieux ne pas le renvoyer sous une obédience aussi néfaste et il reprit sa vie monastique, provisoirement, dans un monastère de Vienne, où il tomba malade et mourut en 755³.

LES DEUX CAMPAGNES D'ITALIE Puisque les instances pacifiques ne menaient à rien, les Francs n'avaient plus de prétexte pour retarder la guerre et un nouveau plaid tenu à Berny-Rivière le 1^{er} mars 755 décida l'entrée en campagne⁴. L'armée franque, que le pape accompagnait, prit le chemin de l'Italie par Lyon, Vienne, la Maurienne et le pas de Suze. Aistulf, averti qu'une avant-garde occupait seule les passages des Alpes, essaya de la bousculer ; mais la troupe franque tint bon, malgré le désavantage du nombre, et refoula les assaillants ; Aistulf pris de peur recula jusqu'à Pavie, où l'armée de Pépin, ayant franchi les Alpes sans dommage, ne tarda pas à l'assiéger.

(1) *Bis et tertio*, dit le biographe : ici, comme en d'autres endroits, il résume dans un ordre plus méthodique que chronologique les faits d'une même série ; c'est la raison pour laquelle il est si décevant de lui demander, comme l'ont fait certains historiens, une chronologie, mais cette réserve ne l'empêche pas d'être généralement exact quant aux faits qu'il raconte, si leur interprétation est systématiquement élogieuse pour le pape.

(2) *Annales Laurissenses majores* (Annales royales) et *Annales qui dicuntur Einhardi*, édit. KUNZE, p. 10-11.

(3) La claustration de Carloman à Vienne ne dut pas être volontaire, car les moines du Mont-Cassin qui l'accompagnaient y furent retenus comme en prison et le pape, en 757, transmit à Pépin une demande de libération de la part de leur abbé Optat ; JAFFÉ-WATTENBACH, 2335 ; *Cod. Carolinus*, xi.

(4) Berny-Rivière (Aisne) et non Braines. Quant à la date, on donne habituellement 754, d'après les indications conjuguées du *Liber pontificalis* et des Annales. M. LEVILLAIN (*art. cité*, p. 240 et suiv.), fortifiant une suggestion de M. MACAIGNE, a établi que la date de 754, dans les Annales, correspond pour le 1^{er} mars à notre année 755, les annalistes faisant alors commencer l'année à Pâques (le chroniqueur Nibelung agit tout autrement et fait partir les années du commencement du règne). Étienne II serait donc resté en Gaule franque un peu plus d'un an ; ce délai permet de placer les allées et venues diplomatiques qui, de Quierzy ou de Saint-Denis à Pavie, ne pouvaient se multiplier en quelques jours.

Il demanda la paix pour arrêter les déprédations en pays lombard ; le pape fit tous ses efforts, assure le *Liber pontificalis*, pour en adoucir les clauses, du moment qu'Aistulf s'engageait par serment à restituer Ravenne et les « diverses cités » qu'il avait prises, c'est-à-dire, en gros, l'Exarchat et la Pentapole. En réalité le pape voyait avec peine que Pépin se fiait à la parole du Lombard, dont il avait, lui, appris à se méfier, et qui, sitôt le roi franc parti, allait s'empresse de manquer à la parole jurée¹.

Pépin avait fait reconduire le pape, avec honneur, par son frère Jérôme et une escorte de grands personnages et repris le chemin du royaume franc. Aistulf n'attendait que cela ; loin d'exécuter ses promesses, il reprit au pape Narni la seule place qu'il eût restituée, et s'avança en ennemi jusqu'aux portes de Rome, enlevant les corps saints des catacombes. C'était au tour d'Étienne d'être assiégé. Il trouva cependant le moyen de faire partir, par mer, une ambassade le 23 février 756² et de confier à ses envoyés trois lettres où il déplorait les horreurs du siège et dont la troisième, par une fiction pleine de sens, était écrite au nom de saint Pierre en personne, demandant aux Francs de venir en toute hâte le secourir³. Pépin, au reçu de ces fâcheuses nouvelles, reprit aussitôt la route des Alpes, franchit le mont Cenis et tomba, sans que rien pût le retenir, dans la plaine lombarde. Aistulf dut lever bien vite, au début d'avril, le siège de Rome, qui durait depuis le 1^{er} janvier. Forcé lui fut de traiter de nouveau avec Pépin et, tout en consentant au roi des Francs un tribut et une indemnité de guerre, de réitérer son serment de « restitution » des territoires conquis, en y ajoutant Comacchio.

LA DERNIÈRE INTERVENTION BYZANTINE

Il y avait longtemps que l'on avait, dans cette affaire, perdu de vue les Byzantins. Ils demeuraient pourtant convaincus d'y être encore intéressés. Lors de la seconde campagne de Pépin en Italie, on vit revenir à Rome Jean le Silencieux, accompagné d'un autre fonctionnaire impérial, le premier secrétaire Georges (*protoasecretis* ou chef de la chancellerie). A la nouvelle de l'arrivée de Pépin, ils s'embarquèrent bien vite pour Marseille, avec l'espoir de l'arrêter ; ils y arrivèrent tout juste pour apprendre qu'il était entré en Lombardie et Georges y courut pour lui rappeler que les territoires récupérés étaient propriété byzantine ; il était donc juste de les remettre à l'empereur. Pépin répondit qu'il n'en ferait rien, qu'il n'avait pris les armes pour le compte d'aucune puissance humaine, mais seulement pour l'amour de saint Pierre et le

(1) JAFFÉ-WATTENBACH, 2322-2323, lettres datées de 255 ; *Cod. Carol.*, VI-VII. Nous aurons à revenir sur les allusions de ces lettres à la donation, *donationis pagina*, de Pépin.

(2) Parmi les envoyés on cite l'évêque d'Ostie, Georges, et un abbé franc, Warnarius (Garnier), qui n'avait pas hésité à prendre la cuirasse pour contribuer activement à la défense de Rome.

(3) La deuxième lettre, adressée à Pépin seul, répète à peu près la première, adressée aux trois rois et en même temps aux dignitaires de la nation franque. JAFFÉ-WATTENBACH, 2325-2327 ; *Cod. Carol.*, VIII-X.

rachat de ses péchés, et qu'à aucun autre que saint Pierre, ni pour or ni pour argent, il ne céderait ses conquêtes. Il ne restait plus au premier secrétaire qu'à reprendre le chemin de Rome, puis de Constantinople, emportant l'acte de décès de Ravenne et de Rome byzantines.

Une autre Rome naissait, la
 NAISSANCE D'UN ÉTAT PONTIFICAL Rome pontificale. Des territoires restitués par Aistulf, Pépin fit solennellement donation à saint Pierre et à l'Église romaine, sans aucun souci du propriétaire antérieur¹; ou, pour mieux dire, il renouvela la donation qu'il en avait déjà faite et à laquelle le pape se référait explicitement dans ses doléances de 755, invoquant un acte déjà consigné par écrit, *donationis pagina* : ni le *Liber pontificalis* ni le continuateur de Frédégaire ne mentionnent une donation de ce genre lors de la première campagne de Pépin en Italie et il s'agit bien plutôt d'une promesse, d'une donation *in futurum* enregistrée pour le prince à Quierzy ; seulement, en 756, la promesse était tenue et la donation devenait effective². Nous n'en possédons plus le texte³, mais nous savons en quels termes elle fut renouvelée, au moins en substance, par Charlemagne en 774 à Hadrien I^{er}⁴ : les territoires qu'elle énumère ne furent jamais dans leur totalité possédés par le Saint-Siège ; mais, quand Pépin quitta de nouveau l'Italie, il laissa cette fois une petite troupe qui, sous la direction de l'abbé Fulrad, se fit remettre les clefs de Ravenne et de nombre de villes dans l'ancien Exarchat, l'Émilie, la Pentapole, puis déposa ces clefs sur la confession de Saint-Pierre, tandis que des otages garantissaient la fidélité des cités au représentant de l'Apôtre. Toutes les

(1) M. LOMBARD (*Constantin V*, p. 72-73) pense que le pape, conscient de ses devoirs envers l'empereur, souhaitait une autre formule qui eût maintenu les bons rapports avec lui et que ce fut Pépin qui voulut une situation nette ; aussi le pape aurait-il essayé de cacher au basileus le fond des choses et M. Lombard l'accuse, un peu à la légère, de « duplicité ». Quant à M. Hartmann, dans tout son récit de ces événements, il suppose que le pape agissait pour le compte de l'empereur, mais cette hypothèse est insoutenable.

(2) Cf. H. HUBERT, *Étude sur la formation des États de l'Église*, dans *Revue historique*, t. LXIX, 1899, p. 247 et suiv., en particulier p. 252, *La donation de Quierzy* ; C. BAYET, *Remarques sur le caractère et les conséquences du voyage d'Étienne III [II] en France*, dans la même revue, t. XX, 1882, p. 88 et suiv.

(3) M. MACAIGNE a cru le retrouver, à la suite de SCHNUEBER et ULIVI (*Das Fragmentum Fantuzianum*, Fribourg-en-Suisse, 1906), dans une pièce publiée pour la première fois par FANTUZZI (*Monumenti Ravennati*, Venise, 1806, t. VI, p. 264, cf. TROYA, *Storia d'Italia del medio evo*, t. IV, Naples, 1854, p. 597) sous le titre de *Pactum seu promissio facta per Pippinum Patricium Stephano secundo pontifici*. Cf. MACAIGNE, *op.cit.*, p. 450 et suiv. Le fragment était depuis longtemps dénoncé comme un faux ; un habile traitement, le débarrassant des signes les plus manifestes d'inauthenticité, n'a pas réussi à le faire admettre pour authentique et le livre de M. Macaigne s'est trouvé compromis pour avoir fait porter la plus grande partie de sa construction sur cette base indéfendable. Voir entre autres le compte-rendu de M. LEVILLAIN dans *Le moyen âge*, p. 203-214.

(4) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 478 (*Vita Hadriani I*). On a contesté l'existence même de cette donation de 774, que le rédacteur du *Liber pontificalis* a eue certainement sous les yeux et qu'il est donc impossible d'écarter comme une fiction ; quant à l'exacte correspondance des deux donations, il ne faut pas l'exagérer, celle de 774 étant seulement faite *ad instar anterioris*, après lecture de la promesse de Quierzy, mais *ad instar* ne signifie qu'une concordance substantielle, non une similitude jusque dans le détail. Voir, sur la légitimité de cette utilisation, KERN, dans *Historische Zeitschrift*, t. LXX, 1893, p. 385 et suiv. ; L. HALPHEN, *Les origines du pouvoir temporel de la Papauté*, dans *Revue de France*, 1^{er} nov. 1922.

conquêtes d'Aistulf, à défaut de celles de Liutprand qui ne s'y ajouteront que plus tard, ainsi que de la région d'Osimo et d'Ancône jadis conquise par les ducs de Spolète, formaient, avec le duché de Rome, le nouvel État pontifical, sous la protection de Pépin¹.

L'AVÈNEMENT DE DIDIER
ET LA MORT D'ÉTIENNE II

Aistulf mourut d'un accident de chasse à la fin de 568. Ratchis, sorti de son monastère, occupa provisoirement le palais de Pavie², tandis que le duc de Tuscie (Toscane), Didier, appuyé sur une partie de l'armée, posait sa candidature. Par un retour providentiel, le pape devenait l'arbitre de l'élection royale et Didier était trop subtil pour ne pas s'en apercevoir. Étienne lui ayant envoyé l'abbé Fulrad, l'homme indispensable, et le conseiller Christophe, Didier signa les promesses les plus formelles : il rendrait, si on le faisait roi, le reste de l'Émilie et de la Pentapole. Étienne fit connaître la bonne nouvelle à Pépin³ ; Ratchis fut prié de retourner au Mont-Cassin et n'essaya pas de s'imposer ; Didier reçut la couronne et ne se pressa pas de tenir ses engagements ; du moins Fulrad put récupérer Faventia (Faenza) et le territoire de Ferrare⁴. Le pape mourut sur ces entrefaites, le 26 avril 757 ; il avait bien travaillé, comme dit son biographe, pour la grandeur de la « république », *republicam dilatans*, mais c'était une « république » toute nouvelle, que l'histoire allait appeler les États de l'Église. Son successeur, qui fut son propre frère, Paul I^{er}, allait avoir à l'organiser.

(1) « On y trouve d'abord Comacchio et Ravenne ; puis le pays compris entre l'Apennin et la mer, depuis Forli au nord jusqu'à Iesi et Sinigaglia au sud. Ancône et le reste de ce qu'on appela plus tard les Marches n'y figure pas, pas plus que Faenza, Imola, Bologne et Ferrare. L'État pontifical avait donc encore bien des progrès à faire au nord de l'Apennin. Au sud de la chaîne, Eugubium (Gubbio) est seule mentionnée. Son territoire touchait à celui de Pérouse, laquelle était encore romaine. Sauf Narni, annexée jadis au duché de Spolète et qui fut rendue en 756, les « restitutions » d'Aistulf représentaient ce qu'il avait conquis lui-même, l'Exarchat et la Pentapole à leur dernière période » (DUCHESNE, *Les premiers temps de l'État pontifical*, p. 74-75). Voir aussi PERTZ, dans M. G. H., *LL.*, t. II, p. 7-9. — L'évêque de Ravenne, Serge, qui avait été l'ami d'Aistulf, n'avait pas voulu saluer le pape lors de son passage pour aller en Francie. Un conflit éclata à la reprise de la ville et le pape voulut le déposer, dans un concile tenu au début de 757, pour avoir été élevé à l'épiscopat étant encore laïque. Serge fut réconcilié un peu plus tard par le pape Paul I^{er}. Cf. AGNELUS, *Lib. pontif. eccl. Ravennatis*, CLVII-CLIX (récit où Agnellus confond toute la chronologie et l'ordre des papes) ; *Cod. Carol.*, XIV, XLIX.

(2) *Script. rerum langob.*, p. 503.

(3) JAFFÉ-WATTENBACH, 2335 ; *Cod. Carol.*, XI.

(4) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 455. Les services rendus par l'abbé Fulrad furent amplement récompensés par le roi et par le pape ; nous avons d'Étienne II plusieurs lettres (il n'y a pas lieu de les rejeter comme inauthentiques) qui accordent à Fulrad d'insignes privilèges, presque tous personnels, par exemple le droit de porter certains insignes pontificaux ; seul passait aux futurs abbés de Saint-Denis le droit de faire construire, partout en France, sur des terres leur appartenant, des monastères « exempts » (JAFFÉ-WATTENBACH, 2330-2333). Ces faveurs donnaient à Fulrad le rang, pour parler un langage moderne, d'abbé *nullius* ; il est étrangement abusif d'y voir une « vice-papauté », comme l'a tenté M. BUCHNER, *Das Vizepapsttum des Abtes von Saint-Denis*, Paderborn, 1928 ; voir le compte-rendu de M. LEVILLAIN dans *Le moyen âge*, 1929, p. 85 et suiv.

CHAPITRE XIII

LA QUERELLE DES IMAGES JUSQU'AU CONCILE ICONOCLASTE DE 754¹

§ 1. — L'empereur Léon l'Isaurien.

LA PÉRIODE DES ICONOCLASTES L'avènement au trône de Léon III, en 717, devait être le point de départ d'événements considérables, qui transformèrent profondément l'Empire byzantin et l'Europe entière. La dynastie isaurienne, dont il fut le fonda-

(1) BIBLIOGRAPHIE. — I. SOURCES. — a) Documents officiels : *Édits impériaux* (voir F. DOELGER, *Corpus der griechischen Urkunden... I Regesten*, 1, von 565-1025, Munich et Berlin, 1924) ; *Actes des papes* (voir JAFFÉ-WATTENBACH, *Regesta pontificum romanorum*, t. I, Leipzig, 1881) ; actes des conciles : ceux du concile romain de 732 sont perdus et connus par la vie de Grégoire III, dans *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 415-417 ; ceux du concile iconoclaste de 754 furent détruits par ordre du concile œcuménique de Nicée en 787, mais des fragments, en particulier l'ἄπος, ont été conservés dans le procès-verbal de la VI^e session de ce concile (7 octobre 787), texte dans MANSI, t. XIII, col. 205-363 ; collections juridiques attribuées aux empereurs isauriens (voir plus bas).

b) Correspondances : *Lettres des papes*, de Grégoire II à Étienne II (715-757), dans P. L., LXXXIX ; *Lettres de Germain, patriarche de Constantinople* (715-730) (très importantes pour l'histoire des origines du conflit), dans P. G., XCVIII, 147-193, lues au second concile de Nicée.

c) Historiographie. Sources historiographiques défectueuses. La plus complète est la chronique de ΘΕΟΦΑΝΗΣ, écrite entre 810-815, près d'un siècle après les événements, rapportant des faits légendaires et brouillant parfois les dates, édit. DE BOON, *Theophanis Chronographia*, 2 vol. (le premier contient le texte grec, le second la traduction latine d'Anastase le Bibliothécaire), Leipzig, 1883 et 1885. Sur la chronologie de Théophanes et les difficultés qu'elle présente, voir HUMBERT, *Observations sur la chronologie de Théophanes et de quelques lettres des papes*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. VI, 1897, p. 491-505 ; BLOOKS, *The chronology of Theophanes*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. VIII, p. 82-97 ; OSTROGORSKY, *Die Chronologie des Theophanes...*, dans *Byzantinische-neugriechische Jahrbücher*, t. VII, 1930 ; R. P. GRUMEL, *L'année du monde dans la chronologie de Théophanes*, dans *Échos d'Orient*, t. XXXVII, 1934, p. 396-408 ; les chroniques de ΝΙΣΕΡΙΟΥΣ, patriarche de Constantinople, 806-815, mort en 829, sont plus succinctes, mais offrent des renseignements plus sûrs et mieux ordonnés que celle de Théophanes. Son *Ἱστορία σύντομος* ou *Breviarium* va de 602 à 769 ; son *Χρονογραφικὴν σύντομον* est un résumé d'une chronique universelle, de la création du monde jusqu'à son époque, édit. DE BOON, *Nicephori... opuscula historica*, Leipzig, 1880 ; la chronique de Georges ΠΑΜΑΤΟΛΟΣ (dit Georges le Moine), rédigée sous Michel III (842-867), dépend pour cette période des deux précédentes. Parmi les chroniques occidentales le *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. 1, Paris, 1884 (vies de Grégoire II, p. 396-410 ; Grégoire III, p. 415-421 ; Zacharie, p. 426-435 ; Étienne II, p. 440-456), est d'une importance exceptionnelle et supplée aux lacunes des chroniqueurs byzantins ; autres chroniques d'Occident éditées dans les *Scriptores rerum Langobardicarum et Italicarum*, Berlin, 1878 (*Monumenta Germaniae historica*, in-4^o) : PAUL DIACRE, *Historia gentis Langobardorum*, p. 45-87 ; ACNELLUS, *Liber pontificalis ecclesiae Ravennatis*, p. 279-391 ; *Gesta episcoporum Neapolitanorum*, p. 402-424. Les chroniques orientales offrent peu d'informations, sauf en ce qui concerne les guerres avec les Arabes : MICHAEL LE

teur, parvint à arrêter les périls extérieurs, invasions arabes et bulgares, qui menaçaient l'Empire dans son existence, mais la lutte acharnée qu'elle soutint pour déraciner l'un des usages les plus anciens et les plus populaires de la dévotion chrétienne, dont la tradition était presque

SYRIEN, texte et trad. franç. CHABOT, t. II, Paris, 1899 ; DENIS DE TELL-MAHRÉ, texte et trad. CHABOT, Paris, 1885 ; ÉLIE DE NISIBE, texte et trad. BROOKS dans *Corpus Scriptorum christianorum orientaliun, Scriptorum Syri*, série III, t. VIII, Paris, 1910.

d) Hagiographie. La plupart des biographies de la période isaurienne ont été écrites, à peu d'exception près, postérieurement. Sur leur valeur historique, voir DOUSCHETZ, *Methodios und die Studiten*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. XVIII, 1909, p. 41-46 ; LOPAREV, *Vizantijskiiia itilia sviatučh VIII^e-IX^e viekov*, dans *Vizantijskii Vremennik*, t. XVII, p. 1-224, XVIII, p. 1-147, XIX, p. 1-151, Petrograd, 1913-1915 (cf. L. BRÉHIER, *L'hagiographie byzantine des VII^e et IX^e siècles*, dans *Journal des Savants*, t. XIV, 1916, p. 358-367, 450-465, t. XV, 1917, p. 13-23). *Synaxarium ecclesiae Constantinopolitanae*, édit. H. DELEHAYE, dans *Propylaeum ad Acta Sanctorum Novembris*, Bruxelles, 1902. La plus ancienne de ces biographies et la plus riche en détails historiques du premier ordre est la *Vie de saint Étienne le Jeune*, rédigée en 807 par Étienne, diacre de Sainte-Sophie, édit. dans *P. G.*, C, 1069-1186. Sa grande valeur a été montrée par Ch. DRENI, *Une vie de saint de l'époque des empereurs iconoclastes*, dans *Séances et comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1915, p. 134-150. Les autres biographies sont des compositions tardives qui ont utilisé les chroniques de Théophanes et Nicéphore : *Vie de Germain, patriarche de Constantinople (715-730)*, dans *P. G.*, XCVIII, 19-35 (traduction latine) et texte grec, découvert par PAPADOPOULOS-KERAMEUS, dans *Ἀνέκδοτα ἑλληνικά*, Constantinople, 1884 ; *Les saints martyrs de Constantinople*, dans *Acta Sanctorum* (9 août), *Augusti*, t. II, col. 428-447 (il s'agit des martyrs exécutés à la suite de l'émeute de la Porte d'Airain en 726-727. L'ouvrage a été composé en 869, à la suite de la translation de leurs reliques par le patriarche Ignace. L'une de ces vies attribue l'action principale à la patricienne Marie, l'autre à Théodosie ; *Vie de saint Jean Damascène*, dont le texte grec, édit. dans *P. G.*, XCIV, 429-490, est sans valeur et donné par son auteur comme la traduction d'un texte arabe. Un texte arabe a été découvert en effet, édit. ΒΑΧΑ, *Biographie de saint Jean Damascène*, texte original arabe, Harissa, Liban, 1912 et traduction russe A. VASILIEV, Saint-Petersbourg, 1913, qui a montré que, loin d'être un original, ce texte date de la fin du XI^e siècle, son auteur, le moine Michel de Saint-Siméon d'Antioche, racontant sa captivité chez les Turcs en 1084, après la prise d'Antioche ; les *Actes des soixante martyrs de Jérusalem en 724*, d'après un original syriaque, contiennent des renseignements inconnus des chroniques sur la trêve entre Léon III et les Arabes, après le siège de Constantinople de 717. Traduction en latin dans *Acta Sanctorum, Octobris*, t. VIII, col. 856-64, t. IX, col. 360-362. Texte grec édité par PAPADOPOULOS-KERAMEUS, dans *Société orthodoxe de Palestine*, t. XII, Saint-Petersbourg, 1892.

e) Œuvres de polémique (en dehors de leur intérêt dogmatique, renferment de nombreux détails historiques de grande importance et permettent de reconstituer en partie les écrits des théologiens iconoclastes, détruits en 787) : saint JEAN DAMASCÈNE, *Πρὸς τοὺς διαβδδωντας τὰς ἁγίας εἰκόνας*, trois discours, le premier composé peu après les premières mesures iconoclastes, vers 726 ; le second, après la déposition du patriarche Germain (janvier 730) ; le troisième est une apologie systématique du culte des images, édit. *P. G.*, XCIV, 1232-1420. ANONYMES (insérés à tort dans les œuvres de saint Jean Damascène) : *Adversus Constantinum Cabollinum*, écrit au début du règne d'Irène, édit. *P. G.*, XCV, 310-344 ; *Discours sur les saintes images*, édit. *P. G.*, XCVI, 1348-1362 ; *Lettre à l'empereur Théophile* (vers 845), récit du mouvement iconoclaste depuis ses origines, édit. *P. G.*, XCV, 345-38 ; ANDRÉ, archevêque de Crète (vers 660-740), fragments d'un traité *Sur la vénération des saintes images*, édit. dans *P. G.*, XCVII, 1301-1304 ; NICÉPHORE, patriarche de Constantinople, *Antirrheticus et Apologeticus major pro sacris imaginibus* dont le titre grec, *Ἀντιρρησις καὶ ἀπολογητικὴ τῶν κατὰ τοῦ δυσσεβοῦς Μαρωνά κατὰ τῆς Σωτηρίου τοῦ Θεοῦ Λόγου σαρκωσέως*, indique que le traité est dirigé contre l'empereur Constantin V, qualifié de Mammon. Bien qu'écrit vers 817, il offre les renseignements les plus importants sur la première période iconoclaste, parce qu'il se réfère à des textes perdus, actes du concile d'Hérédia et surtout livre écrit par l'empereur lui-même et contenant des doctrines hérétiques que les évêques iconoclastes repoussaient (voir là-dessus OSTROGORSKY, *Studien zur Geschichte des byzantinischen Bilderstreites*, Breslau, 1929). Édit. dans *P. G.*, c, 201-534 ; Nicéphore a composé aussi un traité dogmatique sur le culte des images, désigné sous le nom d'*Apologeticus minor*, édit. dans *P. G.*, C, 533-850 ; sur les fragments des écrits iconoclastes, voir ETRHARD, dans KRUMBACHER, *Geschichte der byzantinischen Literatur*, 2^e édit., Munich, 1897, p. 67.

II. TRAVAUX. — Ouvrages d'ensemble sur l'histoire de l'Église et sur celle de l'Empire byzantin : voir la bibliographie du chapitre II. — a) Histoire générale de l'époque iconoclaste : SCHLÖSSEN, *Geschichte der bilderstürmenden Kaiser*, Francfort, 1812 ; MANX, *Der Bilderstreit der byzantinischen Kaiser*, Trèves, 1839 ; ΓΕΡΜΟΝΕΝ, *Der Bildersturm*, dans *Byzantinische Geschichten*, t. II, Graz, 1902.

aussi ancienne que le christianisme lui-même, l'empêcha de rétablir la paix intérieure. Non seulement elle se heurta à des résistances irréductibles, mais, à Constantinople et dans les provinces, les défenseurs des images préférèrent le martyre à l'apostasie. Et surtout la conséquence de la politique des iconoclastes fut la séparation définitive de l'Italie d'avec l'Empire et l'alliance des papes avec la dynastie franque des Carolingiens. Un monde nouveau naquit ainsi : d'un côté, l'Empire byzantin, la Romanie, devint un état purement hellénique, obligé en quelque sorte de se replier sur lui-même et de défendre son intégrité à la fois contre l'Islam et contre les Barbares du Danube ; d'autre part, la dynastie carolingienne donna à l'Occident une organisation et une conscience de son unité, de son indépendance vis-à-vis de l'Orient, qui devaient survivre à sa chute. Désormais la chrétienté occidentale forme un bloc en face de la Romanie byzantine. Le schisme politique a précédé le schisme religieux et a contribué à le préparer.

ORIGINES DE LÉON III Le nouvel empereur, d'origine syrienne, était né à Germanicia (Marasch), sur les frontières de la Cilicie et de la Syrie¹, mais il fut élevé en Thrace, à Mesembria, où

1873 ; PAPARRICOPOULO, *Mémoire sur la réforme politique, religieuse et civile des iconoclastes*, dans *Bulletin de correspondance hellénique*, t. I, 1877, reproduit dans *Histoire de la civilisation hellénique*, Paris, 1878 ; SCHWARZLOSE, *Der Bilderstreit, ein Kampf der griechischen Kirche um ihre Eigenart und um ihre Freiheit*, Gotha, 1890 ; LOUIS BRÉNIER, *La querelle des images*, Paris, 1904 ; H. LECLERCQ, *Images (culte et querelle des)*, dans *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, t. VII, 1, 1926, col. 180-302 ; Ed. JAMES MARTIN, *A history of the Iconoclast controversy*, Londres et New-York, 1931 ; Ch. DIEHL, *Leo III and the Isaurians dynasty*, dans *Cambridge Mediaeval History*, t. IV, 1923, p. 1-26, et *Les empereurs iconoclastes*, dans Glotz, *Histoire générale, Hist. du moyen âge*, t. III, *Le monde oriental de 395 à 1031*, Paris, 1936, p. 249-289.

b) Monographies : SCHENK, *Kaiser Leo III*, Halle, 1880, et *Kaiser Leo III Walten im Innern*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. V, 1896, p. 257-301 ; ЛИМАНОВ, *Sceaux de l'empereur Léon III l'Isaurien*, dans *Byzantion*, t. XI, 1936, p. 469-482 ; A. LOMBARDO, *Études d'histoire byzantine. Constantin V empereur des Romains*, Paris, 1902 ; ADOMTZ, *Les légendes de Maurice et de Constantin V*, dans *Mélanges Bidez*, Bruxelles, *Annuaire de l'Institut oriental de l'Université*, t. II, 1933-1934, p. 112 et suiv. ; GOOSSENS, *La légende de Constantin V*, dans le même recueil, t. III, 1935, p. 159 ; ANDREEV, *German i Tarasii patriarhi Konstantinopolski*, Serbiev posad, 1907 ; LANGEN, *Johannes von Damascus*, Gotha, 1879 ; S. VALLÉE, *Date de la mort de saint Jean Damascène*, dans *Échos d'Orient*, t. IX, 1906, p. 28-29 ; H. LECLERCQ, *Jean Damascène (saint)*, dans *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, t. VII, 2, 1927, col. 2186-2190.

c) Origines du mouvement iconoclaste : G. OSTROGORSKY, *Les bases théoriques de la querelle des images à Byzance*, dans *Seminarium Kondakovianum*, t. II, Prague, 1928 ; *Ueber die vermeintliche Reformtaetigkeit der Isaurier*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. XXX, p. 394-400 ; *Les débuts de la querelle des images*, dans *Mélanges Ch. Diehl*, t. I, 1930, p. 235-256 ; N. IORGA, *Les origines de l'iconoclasme*, dans *Bulletin de l'Académie roumaine*, 1929.

d) Points particuliers : G. OSTROGORSKY, *Studien zur Geschichte der byzantinischen Bilderstreites*, Breslau, 1929 ; G. MILLET, *Les iconoclastes et la croix*, dans *Bulletin de correspondance hellénique*, t. XXXIV, 1910, p. 96-109 ; H. LECLERCQ, *Les martyrs*, t. IV, *Juifs, Sarrasins, iconoclastes*, Paris, 1905.

e) Rapports avec les papes : Ch. DIEHL, *Études sur l'administration byzantine dans l'Exarchat de Ravenne*, t. IV, p. 292-417, Paris, 1888 ; RAHMEN, *Das Pontifikat Gregors II*, Leipzig, 1888 ; HARTMANN, *Untersuchungen zur Geschichte der Byzantinischen Verwaltung in Italien*, 540-750, Leipzig, 1889 ; L. DUCHESNE, *Les premiers temps de l'état pontifical*, Paris, 1898 (2^e édit., 1904) ; HUBERT, *Étude sur la formation des États de l'Église ; les papes Grégoire II, Grégoire III, Zacharie, Étienne II et leurs relations avec les empereurs iconoclastes, 726-757*, dans *Revue historique*, t. LXIX, 1899, p. 1-40, 241-272 ; CASPAR, *Papst Gregor II und der Bilderstreit*, *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, 1933.

(1) THÉOPHANE, a. 6209, en fait un Isaurien, mais son origine syrienne est attestée par la *Histoire de l'Église*, T. V.

ses parents avaient émigré pendant le premier règne de Justinien II (685-695). Au moment où cet empereur détrôné marchait sur Constantinople avec un corps de Bulgares, Léon lui amena un troupeau de cinq cents moutons pour le ravitaillement de ses troupes (705) et reçut en récompense le grade de spathaire. Justinien l'eut en grande faveur, mais il fut calomnié auprès de l'empereur, qui, pour se débarrasser de lui, le chargea d'une mission difficile chez les Alains du Caucase. Malgré des difficultés de toute sorte, Léon fit preuve, au cours de cette mission, de qualités brillantes, à la fois diplomatiques et militaires¹. Revenu à Constantinople, il reçut d'Anastase II la charge importante de stratège des Anatoliques² et l'on a vu comment, avec l'aide d'Artavasde, stratège des Arméniens, dont il avait fait son gendre, il parvint à supplanter le faible Théodose et à se faire proclamer empereur.

LA DÉFENSE DE CONSTANTINOPLE Mais il dut accepter d'abord la tâche difficile de sauver Constantinople, à la veille d'être assiégée par les Arabes. Ainsi qu'on l'a vu, le calife Soliman, exploitant la désorganisation et l'anarchie de l'Empire, avait rassemblé des forces considérables, avec l'espoir de frapper la chrétienté à la tête en s'emparant de la Nouvelle Rome, de la ville de Constantin le Grand, dont la chute devait entraîner la ruine de l'Empire. De la base d'Abydos, où il avait amené son armée à travers l'Asie Mineure et où était concentrée une flotte puissante, le chef arabe Moslémah (Maslama) faisait d'immenses préparatifs. De son côté, Léon III ne resta pas inactif, faisant réparer l'enceinte de la ville, envoyant des troupes pour intercepter les routes qui pouvaient livrer passage à des renforts venant de Syrie et ordonnant de détruire un pont de bateaux qui réunissait les deux rives du Bosphore³. Le 15 août 717, Moslémah vint établir son camp en face des murs terrestres ; le 1^{er} septembre, la flotte parut devant les murs maritimes et se grossit d'une nouvelle escadre envoyée par le calife. Mais, la veille même du jour où l'assaut devait être donné, un vent du sud força les flottes réunies à chercher un abri à Chalcédoine, puis sur la côte de Thrace. Les lourds transports arabes ne pouvant lutter contre les courants furent séparés de la flotte et l'empereur détacha sur eux des barques qui les inondèrent de feu grégeois. Ce fut un grand désastre pour l'ennemi qui perdit beaucoup d'hommes et de navires (fin septembre). Puis un hiver très rigoureux arrêta les opérations. Au printemps de 718, des escadres, venues d'Afrique et d'Égypte, renforcèrent l'armée

Vie de saint Étienne le Jeune qui l'appelle 'o Συρογενής, dans *P. G.*, C, 1084, et par DENIS DE TELL-MARRÉ, trad. CHABOT, p. 12.

(1) Récit détaillé de THÉOPHANE, a. 6209.

(2) THÉOPHANE, *ibid.* ; GEORGES LE MOINE, dans *P. G.*, CX, 913.

(3) DENIS DE TELL-MARRÉ, trad. CHABOT, p. 13, est le seul à donner ce renseignement.

arabe, mais les assiégeants ne sortirent pas de leur inaction. La désertion d'une partie des Égyptiens permit à l'empereur d'incendier un grand nombre de navires. Pour ravitailler son armée, Moslémah tenta dans la région de Nicée des incursions qui furent arrêtées par les troupes impériales. En revanche, les habitants de Constantinople vivaient dans l'abondance et se procuraient facilement des vivres en Asie. Bientôt la famine fut telle dans le camp des Arabes qu'ils durent manger leurs bêtes de somme, puis ils eurent à subir l'attaque de corps bulgares, soudoyés par Léon III, et éprouvèrent de lourdes pertes. Enfin la peste se mit dans leur armée et le calife Omar II, qui venait de succéder à Soliman, donna à Moslémah l'ordre de lever le siège. En se retirant, le 15 août 718, la flotte arabe fut prise par une tempête à la sortie du Bosphore et presque entièrement détruite¹. L'armée de terre, épuisée par la famine, traversa l'Asie Mineure, harcelée par des corps impériaux². Une trêve de sept ans aurait été conclue entre l'empereur et le calife³.

Telle fut la dernière tentative des califes arabes pour s'emparer de Constantinople et l'on ne saurait attacher trop d'importance à la victoire de Léon III, qui a précédé seulement de quatorze ans celle de Charles Martel à Poitiers. Pour la première fois, l'Islam avait trouvé deux bornes infranchissables aux deux extrémités de l'empire des califes et ses plans de conquête totale de la chrétienté étaient ruinés pour toujours. En tenant plus d'une année contre toutes les forces de l'Islam, Constantinople a vraiment sauvé l'Église et la civilisation européenne.

L'ASIE MINEURE DÉGAGÉE L'absence de toute opération contre l'Empire pendant les huit ans qui suivirent la retraite des Arabes rend vraisemblable la conclusion d'une trêve. Ce fut seulement en 726 que les califes recommencèrent à attaquer la Romanie, mais de simples incursions de pillage remplacèrent les expéditions de grande envergure⁴. En 726, Moslémah put s'emparer de Césarée de Cappadoce et de Néocésarée du Pont, dont les habitants furent vendus

(1) Récit le plus complet du siège dans THÉOPHANES, a. 6209-6210 ; NICÉPHORE, édit. DE BOOR, p. 52-54 ; PAUL DIACRE, VI, XLVII ; CANARD, *Les expéditions arabes contre Constantinople*, dans *Journal Asiatique*, t. CCVIII, 1926, p. 80-102 ; DENIS DE TELL-MAHRÉ, trad. CHABOT, p. 13-14, fait durer le siège trois ans. D'après lui Moslémah, qui avait aidé Léon à arriver à l'Empire, aurait obtenu de lui la permission de visiter Constantinople avant son départ ; ce n'est sans doute qu'une légende.

(2) DENIS DE TELL-MAHRÉ, trad. CHABOT, p. 13-14, d'après qui les Arabes en retraite auraient attiré dans un piège les corps impériaux qui les poursuivaient et les auraient massacrés.

(3) Le fait, inconnu des chroniqueurs, est rapporté dans les *Actes des soixante martyrs de Jérusalem* (*Acta Sanctorum, Octobris*, t. VIII, col. 856) ; d'après CONSTANTIN PORPHYROGÉNÈTE, *De administrando imperio*, XXI, édit. DE BONN, p. 101-102, Moslémah aurait obtenu de Léon III l'autorisation de bâtir une mosquée à Constantinople. Voir là-dessus NOMIKOS, *La première mosquée de Constantinople*, dans l'*Epéteis (annuaire) de la Société des Études byzantines d'Athènes*, t. I, 1924, p. 199-209.

(4) Voir sur ces incursions BROOKS, *The Arabs in Asia Minor from arabic sources*, dans *Journal of Hellenic Studies*, t. XVII, et *Byzantines and Arabs in the times of the early Abassids*, dans *English Historical Review*, t. XV, 1900 ; t. XVI, 1901.

comme esclaves. Un autre raid amena deux chefs arabes devant Nicée, mais, grâce à ses fortes murailles, la ville résista à tous les assauts¹. Ces entreprises contre les provinces romaines furent d'ailleurs arrêtées par la diversion des Khazars, qui franchirent le Caucase et envahirent en 727 l'Arménie arabe². Le calife dut envoyer contre eux ses meilleures armées et les attaques contre l'Empire cessèrent pendant plusieurs années. Comprenant tout l'intérêt que présentait cette diversion, Léon III s'allia étroitement aux Khazars et resserra les liens avec eux par le mariage de son fils Constantin, né en 719 et associé au trône un an après sa naissance, avec la fille du Khan des Khazars. En 733, la jeune princesse fut amenée à Constantinople, instruite dans la religion chrétienne, baptisée, après avoir échangé son nom barbare contre celui d'Irène, et mariée au prince Constantin³.

Ce fut seulement en 640 que l'offensive arabe reprit en Asie Mineure, mais Léon III avait pu refaire ses forces militaires. A la tête d'une armée dans laquelle se trouvait son fils Constantin, il repoussa l'invasion et infligea aux Arabes une défaite décisive à Akroïnon en Phrygie (Afioun-Kara-Hissar actuel). Cette victoire obligea le calife à évacuer toute la partie occidentale de l'Asie Mineure⁴.

POLITIQUE INTÉRIEURE
DE LÉON III

Non seulement Léon III a sauvé Constantinople et l'Empire de la conquête arabe, mais il a mis fin à l'anarchie politique et sociale qu'il avait trouvée à son avènement. Cette réorganisation de l'Empire, dont on connaît mal les détails, est un fait certain. Il a réprimé facilement les tentatives de révoltes qui suivirent son avènement⁵. Il a pris les mesures nécessaires pour repeupler Constantinople, dont la peste qui, du camp arabe, se propagea dans la ville avait diminué sensiblement la population⁶. Il a constitué une bonne armée et créé de nouveaux thèmes en Asie Mineure, ce qui indique un accroissement du chiffre des troupes⁷. Mais, pour accomplir cette œuvre de relèvement, il lui a fallu créer de nouvelles ressources et les nouveaux impôts qu'il établit suscitèrent de nombreux mécontentements. L'Italie en particulier paraît avoir été lourdement chargée de taxes nouvelles. Ce fut pour cette

(1) THÉOPHANE, a. 6218.

(2) THÉOPHANE, a. 6220-6221.

(3) THÉOPHANE, a. 6211, 6212, 6224 ; NICÉPHORE, édit. DE BOOR, p. 55-57.

(4) THÉOPHANE, a. 6231. A cette bataille se rattache la légende du héros Scid-Battal-ghazi, tombé à Akroïnon pour la défense de l'islam et dont le tombeau est toujours vénéré. Voir VASILIEV, *Histoire de l'empire byzantin*, édit. française, t. I, 1932, p. 316.

(5) Celle de Sergius, stratège de Sicile pendant le siège de Constantinople : THÉOPHANE, a. 6210 ; NICÉPHORE, édit. DE BOOR, p. 54 ; celle de l'empereur détrôné Anastase II, réfugié à Thessalonique, 718-719 : THÉOPHANE, a. 6211 ; NICÉPHORE, édit. DE BOOR, p. 55.

(6) PAUL DIACRE, VI, XLVII, d'après qui la peste aurait fait 300.000 victimes à Constantinople. En 740 la ville fut dévastée par un tremblement de terre : THÉOPHANE, a. 6232 ; NICÉPHORE, édit. DE BOOR, p. 59.

(7) Ch. DIEHL, *op. cit.*, dans *Cambridge Mediaeval History*, t. IV, p. 3.

raison et non, comme le dit Théophanes, à la suite des mesures iconoclastes de Léon qu'en 726 le pape Grégoire II empêcha l'envoi des tributs d'Italie à Constantinople¹. Après le tremblement de terre de 640 qui dévasta la ville impériale et endommagea la Grande Muraille, Léon III augmenta tous les impôts d'un douzième, soit deux *keratia* par *nomisma* (sou d'or), d'où le nom de *dikeration* donné à la nouvelle taxe². Plusieurs historiens ont même supposé qu'à un moment où le trésor était vide, Léon III n'hésita pas à doubler une indiction, c'est-à-dire à lever la même année la taxe de deux indictions. Cette mesure aurait été prise en 727, X^e indiction. L'empereur aurait ordonné que l'année fiscale allant du 1^{er} septembre 727 au 31 août 728 serait la XII^e indiction.

Cette hypothèse, émise par l'historien Bury, repose sur les variations chronologiques de Théophanes : entre les années 726 et 774, les années de la création du monde ne coïncident plus dans sa chronique avec les indictions, mais Brooks a constaté la même divergence entre les années 607-714 et le R. P. Grumel a donné l'explication de ces anomalies en montrant que Théophanes fait commencer l'année tantôt au 1^{er} septembre (début de l'indiction), tantôt au 25 mars. Si ingénieuse que soit l'hypothèse de Bury, elle ne s'appuie sur aucun texte et ce doublement de l'indiction ne ressort ni du témoignage de Théophanes, ni de celui du *Liber pontificalis* sur la résistance opposée par le pape à la fiscalité de Léon III, à qui les deux chroniqueurs sont cependant très défavorables. Ils n'eussent pas manqué de signaler une mesure aussi grave que celle du doublement de l'indiction, si elle avait été prise par Léon III³.

LÉON III LÉGISLATEUR Ce n'est pas d'ailleurs la seule hypothèse contestable à laquelle le règne de Léon III ait donné lieu. Plusieurs historiens, frappés des qualités réelles d'homme d'état qu'il a manifestées en sauvant et en réorganisant l'Empire, tout près de sa ruine à son avènement, lui ont attribué tout un ensemble de lois destinées à opérer une réforme profonde dans l'État et dans la société de Byzance. Ses mesures contre le culte des images ne seraient qu'un chapitre de ce programme grandiose. On verra plus loin ce qu'on peut penser de cette affirmation. Examinons d'abord ce qui lui revient dans le développement législatif qui caractérise son époque.

(1) THÉOPHANES, a. 6217, affirme que le pape, ayant appris les entreprises iconoclastes de Léon III, arrêta l'envoi des tributs : *μαθὼν τούτο Γρηγόριος ὁ πᾶπας Ῥώμης τοὺς φόρους τῆς Ἰταλίας καὶ Ῥώμης ἐκόλυσεν*, mais il est en contradiction avec le *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 403, d'après lequel l'empereur voulait faire tuer le pape, *eo quod censum in provinciâ ponere praepedicat et suis opibus ecclesias denudare*.

(2) THÉOPHANES, a. 6232 ; DOELGER, *Reg.*, 303 ; DIEHL, *op. cit.*, p. 4.

(3) J. B. BURY, *A history of the Later Roman Empire from Arcadius to Irene*, Londres, 1899, t. II, p. 425 ; BROOKS, *The chronology of Theophanes*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, p. 82 ; GRUMEL, *L'année du monde dans la chronologie de Théophane*, dans *Échos d'Orient*, t. XXXVII, 1934, p. 396-408. Sur les autres études relatives à cette question, voir la BIBLIOGRAPHIE du présent chapitre : I. SOURCES, THÉOPHANES.

Une collection découverte par Zachariae von Lingenthal, au nom des empereurs Léon et Constantin, est intitulée *Ἐκλογή τῶν νόμων...* « Choix de lois en résumé, tirées des Institutes, des Digestes, du Code, des Nouvelles de Justinien le Grand et corrigées dans un sens plus humain ». Sa publication en langue grecque est déjà un fait important. Léon III a voulu rendre la loi plus précise et plus claire et surtout l'adapter aux conditions nouvelles de la société byzantine. La préface indique que les empereurs ayant reconnu que les lois de leurs prédécesseurs étaient dispersées dans des livres qu'il était souvent difficile de se procurer, ont ordonné au questeur Nicéas de compiler les anciens textes et d'en tirer un exposé clair et précis de toutes les décisions relatives aux cas usuels et aux contrats, ainsi qu'une échelle des pénalités. L'*Eklogé* n'est donc pas un manuel complet, mais un ensemble de règles destinées à rendre la pratique des affaires plus facile et la rédaction des actes plus régulière. Ses dix-huit titres concernent les actions ordinaires, fiançailles, mariage, dot, donations, successions, tutelle, affranchissements, etc...

On a reconnu dans ces articles des emprunts au droit coutumier d'Orient et une inspiration beaucoup plus marquée de la morale chrétienne que dans les lois de Justinien : le mariage regardé comme la seule union légitime, la réduction à quatre des cas de divorce, l'exclusion des bâtards de tout droit, l'égalité de l'homme et de la femme, qui comporte la communauté des biens et, pour la mère, des droits égaux à ceux du père sur les enfants. La législation relative aux hérétiques marque un adoucissement et les mariages mixtes entre hérétiques et orthodoxes sont même permis, à condition que les époux aient reçu le baptême. Les manuscrits de l'*Eklogé* donnent des dates différentes pour sa publication, mais il semble qu'il faille préférer celle de mars 741¹.

On a attribué à l'initiative de Léon III toute une série de codes spéciaux, la Loi Agricole (*νόμος γεωργικός*), la Loi Maritime (*νόμος Ῥοδίων ναυτικός*), la Loi Militaire (*νόμος στρατιωτικός*) et, si l'on pouvait arriver à prouver qu'il est bien l'auteur de toutes ces lois, on serait fondé à le regarder comme le plus grand législateur que l'Empire ait connu depuis Justinien, mais même les aurait-il promulguées, ce qui est loin d'être démontré, il n'aurait fait tout au plus que codifier des mesures prises par ses prédécesseurs et qui résultent de la profonde transformation de la société byzantine au cours du VII^e siècle. De plus, la Loi Agricole porte le nom d'un empereur Justinien qui ne peut être que Justinien II

(1) Édil. ZACHARIAE VON LINGENTHAL, dans *Collectio librorum iuris romani ineditorum*, Leipzig, 1852 ; VASILIEVSKI, *La législation des iconoclastes* (en russe), dans *Journal du Ministère de l'Instruction publique*, t. CLXXXIX-CCII, Saint-Petersbourg, 1878 ; MONNIEN, *La nouvelle L de Léon le Sage et l'insinuation des donations*, dans *Mélanges P. F. Girard*, Paris, 1912 (p. 6-10 du tiré à part) ; COLLINET, *Byzantine legislation from the death of Justinian to 1453*, dans *Cambridge Mediaeval History*, t. IV, 1923, p. 706-714 ; GRUMET, *La date de la promulgation de l'Éclogé de Léon III*, dans *Échos d'Orient*, t. XXXVIII, 1935, p. 327-331.

et elle appartient vraisemblablement à son premier règne (685-695). Il en est de ces lois comme de l'*Ektogé* : elles ont pour objet d'éviter aux juges les longues recherches dans les collections de Justinien, d'extraire de celles-ci les règles restées en vigueur et même de les corriger parfois en les adaptant aux besoins de la société contemporaine¹.

L'ÉDIT CONTRE LES JUIFS
ET LES MONTANISTES

Théophanes attribue à Léon III une loi qui aurait renouvelé l'édit d'Héraclius, contre les Juifs. En 722, il les obligea à se faire baptiser². Les Juifs obéirent, mais seulement en apparence et, une fois baptisés, profanèrent les mystères chrétiens. La brièveté du chroniqueur ne permet pas de savoir quels motifs poussaient Léon III à prendre cette mesure. On a supposé qu'elle avait quelques rapports avec l'agitation qui se produisit à cette époque dans le monde juif ; l'année précédente avait paru en Palestine un agitateur qui se donnait, suivant les uns pour Moïse³, suivant d'autres pour le Messie⁴. Plus énigmatique encore est l'application de cet édit aux Montanistes, qui, plutôt que de se laisser baptiser, préférèrent se brûler vifs dans leurs églises. Il n'est plus question de Montanistes depuis Justinien et on serait assez disposé à adopter l'opinion de Combefis (notes à son édition de Théophanes) qui y voit des Manichéens ou des Pauliciens.

§ 2. — Les origines du mouvement iconoclaste.

LA QUERELLE DES IMAGES

A l'époque de Léon III, les controverses théologiques avaient cessé. Les dogmes avaient été définis par le VI^e concile oecuménique, dont les décrets avaient été acceptés dans tout l'Empire. La tentative de Philippicus pour ressusciter le monothélisme avait échoué piteusement. Les Nestoriens et les Jacobites d'Orient étant passés sous la domination arabe, les empereurs avaient cessé de s'intéresser à leur retour à l'orthodoxie.

(1) Éditions du *Nomos Stratiotikos*, ZACHARIAE VON LINGENTHAL, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. III, 1894, p. 437-437 ; *Nomos Rhodion nautikos*, édit. PARDESSUS, dans *Collection de Lois maritimes*, t. I, Paris, 1828, et ASHBURNER, *The Rhodian sea-law*, Oxford, 1909 ; *Nomos georgikos*, édit. FERRINI, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. VII, 1898, p. 553-571. — Principaux travaux : PANTCHENKO, *Krestianskiiia Zakone*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique russe à Constantinople*, t. IX, Sofia, 1904, p. 1-234 ; VERDNASKY, *Sur les origines de la loi agraire byzantine*, dans *Byzantion*, t. II, 1925, p. 172-180 ; OSTROGORSKY, *Ueber die vermeintliche Reformtaetigkeit der Isaurier*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. XXX, p. 394-400.

(2) THEOPHANES, a. 6214 ; DOELGER, *Reg.*, 286 ; d'après DVORNIK, *Les légendes de Constantin et Méthode*, Prague, 1933, p. 201, ce serait du règne de Léon III que dateraient certains ouvrages de propagande dirigés contre les Juifs : *Ἀντιβουλὴ παπίσκου καὶ φίλωνος Ἰουδαίου πρὸς μοναχόν τινα*, édit. GIFFERT, Marbourg, 1889, et un *Dialogue contre les Juifs*, dans *P. G.*, XI, 847-866.

(3) DENIS DE TELL-MAHRÉ, trad. СНАВОТ, p. 25-27.

(4) THEOPHANES, a. 6213.

Mais ce fut au moment où la paix religieuse régnait aussi bien dans l'Empire qu'en Occident que naquit une nouvelle controverse, qui remettait en question non plus les dogmes, mais les usages et les traditions séculaires du christianisme. La querelle des images, ainsi qu'on appelle ce mouvement, n'eut pas des effets moins néfastes pour l'Empire et pour l'Église que les controverses christologiques. Elle eut pour conséquence la séparation politique entre l'Occident et Constantinople, qui prépara le schisme religieux. Et surtout elle troubla les esprits pendant plus d'un siècle et engendra des violences de toute sorte, guerres civiles, assassinats, martyres. Elle se divise en deux grandes périodes séparées par le rétablissement temporaire des images par Irène et ses successeurs de 780 à 815. La première période, marquée par le concile iconoclaste de 754, se termine à la mort de Léon le Khazare, en 780. Irène, sa veuve, rétablit le culte des images, défini au point de vue dogmatique par le concile de Nicée (septième œcuménique) en 787. Puis, en 815, Léon l'Arménien renouvelle la prohibition des images et une seconde période iconoclaste commence, mais elle se termine en 842 avec la régence de Théodora.

COMMENT LES FAITS
ONT ÉTÉ PRÉSENTÉS

La querelle des images a été elle-même l'occasion de graves divergences entre les historiens. Quelques-uns, comme Baronius, Marx, Walch, acceptent sans contrôle les affirmations des chroniqueurs, comme Théophanes, qui attribuent les mesures de Léon III à l'influence des Juifs, dont il fut, on vient de le voir, le persécuteur¹. Au XIX^e siècle, s'est formée, surtout avec Vasiljevski et Paparrigopoulo, la théorie qui rattache la prohibition des images aux grandes réformes que l'on a attribuées, comme on l'a vu plus haut, sans base très solide, à la dynastie isaurienne. Sans tomber dans les exagérations de Paparrigopoulo, qui faisait de Léon III un despote éclairé, à la mode du XVIII^e siècle, d'éminents historiens, comme Bury, Ch. Diehl, N. Jorga, admettent encore une liaison intime entre la réforme politique et sociale de l'Empire, dont ils font honneur aux Isauriens seuls, et le mouvement iconoclaste². Charles Diehl admet par exemple que Léon III a agi par une conviction personnelle, due probablement à ce qu'il avait été élevé dans un milieu asiatique, appartenant

(1) Voir les ouvrages cités à la bibliographie du présent chapitre. Exposé de la théorie sur le rôle prétendu des Juifs, dans SCHENK, *art. cit.* dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. IV, 1896, p. 272-291, et dans Louis BRÉNIER, *Beser*, dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. VIII, 1935, col. 1171-1172.

(2) SCHENK (*op. cit.*) voit dans Léon III un homme d'État réformateur, mais admet chez lui une grande part de mysticisme : il aurait vu, comme beaucoup d'Asiatiques appartenant à d'anciennes sectes, dans les malheurs de l'Empire (invasions, pestes, etc...), une punition divine de l'idolâtrie reprochée au culte des images ; SCHWARZLOSE, *op. cit.*, aperçoit dans ce culte l'expression complète du sentiment religieux des Grecs, qui ont combattu *um ihre Freiheit und Eigenart*. Il voit dans Léon III un soldat grossier, incapable d'apprécier l'art religieux et qui a dû sa haine des images à des influences juives, musulmanes, hérétiques (débris de sectes anciennes conservées en Asie Mineure) et à son désir de réunir dans sa personne les pouvoirs spirituel et temporel.

à une secte qui réprouvait le culte des images. Il n'en regarde pas moins cet empereur comme un grand homme d'état, préoccupé avant tout de réforme sociale¹. Par la *Loi agricole*, il aurait lutté contre la grande propriété et sauvé la classe des paysans libres ; par ses mesures iconoclastes il aurait voulu atteindre surtout les monastères, dont le nombre s'était accru d'une manière démesurée, ce qui enlevait des soldats à l'armée, des bras à l'agriculture, des fonctionnaires aux services publics, sans parler du développement des biens de mainmorte et d'une rivalité fâcheuse entre ce clergé régulier et le clergé séculier. Supprimer le culte des images, c'était atteindre les moines qui en étaient les propagateurs et les défenseurs et briser leur influence sur la société.

Seul un exposé complet et impartial des faits peut permettre de juger le bien fondé de cette explication. On peut cependant faire observer que, si à plusieurs reprises dans l'histoire de Byzance des empereurs, et nous connaissons déjà l'exemple de Maurice, se sont efforcés de limiter le développement du monachisme, aucun témoignage ne nous autorise à attribuer des mesures de ce genre à Léon III. Il n'en est pas de même de Constantin V, qui fut un adversaire acharné des moines, mais surtout à cause de leur opposition irréductible à ses décrets iconoclastes. De plus, ainsi qu'on le verra, Constantin V professait des doctrines franchement hétérodoxes, que repoussaient les évêques iconoclastes eux-mêmes. Enfin la question n'est pas aussi simple qu'elle le paraît, car on a la preuve que, tout au moins dans la seconde période de la querelle des images, des monastères entiers ont professé des doctrines iconoclastes².

L'ART RELIGIEUX AU DÉRUT DU VIII^e SIÈCLE

On ne peut bien saisir la portée du mouvement iconoclaste sans examiner d'abord ce qu'était devenu l'art chrétien et la place qu'il tenait dans la vie religieuse. Sa naissance et son développement grandiose ont été exposés dans les volumes précédents de cet ouvrage³ : ce qui nous importe, c'est le caractère qu'il avait pris au cours du VII^e siècle. Par suite des malheurs de l'Empire, la production artistique avait diminué en qualité, mais non en intensité. L'art religieux se présentait toujours sous deux formes : le décor historié des églises et du

(1) Ch. DIEHL, *op. cit.*, dans *Cambridge Mediaeval History*, t. IV, p. 5-9, et *Le monde oriental de 395 à 1081* (t. III de l'*Histoire générale. Histoire du moyen âge* sous la direction de G. GLORZ), p. 259-264. Voir aussi : *Une vie de saint de l'époque des empereurs iconoclastes*, dans *Séances et comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1915, p. 135, où ces empereurs sont représentés comme des croyants sincères, soucieux d'épurer la religion de pratiques idolâtriques, conclusion qui semble tout à fait juste.

(2) Témoignage des chapelles rupestres des monastères de la région d'Urgub en Cappadoce, dont le décor est franchement iconoclaste. Voir G. DE JERPHANION, *Les Églises rupestres de Cappadoce*, t. I, Paris, 1925, p. 192 et pl. 144, p. 582 et pl. 26 ; t. II, Paris, 1936, p. 105-111 et pl. 154-155, p. 146-149 et pl. 158. Textes réunis par DVORNIK, dans *Les légendes de Constantin et Méthode*, Prague, 1933, p. 119-121.

(3) *Histoire de l'Église*, t. II, p. 450-457 ; t. III, p. 428-437 t. IV, p. 551-559 et 573-577.

meublier liturgique d'une part, et de l'autre les icônes proprement dites¹.

Malgré la pénurie des monuments conservés², on peut reconnaître les tendances qui se manifestaient dans le décor historié. Dans les basiliques on retrouvait les tableaux historiques de l'Ancien et du Nouveau Testament, tandis que les scènes de majesté, Christ ou Madone trônant parmi la cour céleste, apparition du Christ à la fin des temps, etc..., étaient réservées à l'abside et à l'arc triomphal. Ce qui distingue les œuvres de cette époque, c'est d'abord la liaison de plus en plus intime entre l'ornementation de l'église et les cérémonies du culte. A Sainte-Marie Antiqua par exemple, les points de vue dogmatique et liturgique l'emportent sur la simple narration. Les peintures du chœur, qui datent de Jean VII (705-707), la prière d'Ézéchias, le cantique de David, forment une illustration du psautier à l'endroit même où les clercs chantaient l'office. Les autres images, qui remontent dans leur ensemble à l'époque iconoclaste, montrent l'importance prise par le culte des saints, figurés en pied dans le costume de leur condition terrestre ou, s'il s'agit de martyrs, subissant le dernier supplice.

Un autre trait de cet art, dû à la prédominance de l'Orient, Syrie ou Perse, sur les traditions helléniques, c'est la recherche naïve de la vérité historique, allant jusqu'au réalisme et même à la vulgarité, dans les épisodes de la vie de Jésus. Pour la première fois le Christ sur la croix occupe la conque d'une abside à Sainte-Marie Antiqua et c'est le Christ de type syrien, vêtu du long colobium qui descend jusqu'aux pieds³.

L'ÉGLISE ET L'ART RELIGIEUX L'Église, sans jamais avoir cherché à créer un code de l'art religieux, favorisa son développement, non sans exercer d'ailleurs sur lui une certaine surveillance, en prohibant toutes les représentations qui pouvaient être interprétées d'une manière hérétique. Cette surveillance fut loin d'être étroite et l'on admit avec indulgence, dans la narration de la vie de Jésus, bien des détails empruntés aux évangiles apocryphes⁴.

Le point de vue auquel se plaça l'Église pour justifier l'art religieux fut d'ailleurs le même en Orient et en Occident : elle y vit avant tout un moyen d'instruire les fidèles, plus efficace encore que la parole. Pour saint Grégoire le Grand les peintures des églises montrent aux illettrés ce qu'ils seraient incapables de lire dans les livres⁵. Auparavant saint

(1) Sur l'origine des icônes, voir *Histoire de l'Église*, t. IV, p. 551.

(2) Les principaux ensembles se trouvent à Rome et en Italie. Voir Ch. DIÉRI, *Manuel d'art byzantin*, 2^e édit., t. I, Paris, 1925, p. 345-359 ; L. ВАНДЕР, *L'art chrétien*, 2^e édit., Paris, 1928, p. 129-134 ; DE GRUNISEN, *Sainte-Marie Antiqua*, Rome, 1911.

(3) L'origine syrienne de cette figure est attestée par la crucifixion de l'Évangéliste de Zagba en Mésopotamie, exécuté par le moine Rabula en 586, Florence, Laurentienne. Voir Louis BRÉHIER, *L'art chrétien*, 2^e édit., Paris, 1928, p. 118 et 133.

(4) H. LECLERCQ, *Apocryphes*, dans *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, t. I, Paris, 1907, col. 2555-2579.

(5) SAINT GRÉGOIRE LE GRAND, *Reg.*, IX, 208.

Grégoire de Nysse avait écrit : « La peinture muette parle sur le mur ¹ », et plus tard le patriarche Nicéphore dira que « la vue conduit mieux que l'ouïe à la croyance » ².

Un témoignage important, daté de l'époque qui précède immédiatement le mouvement iconoclaste, est le canon 82 du concile Quinisexte de 692, qui consacre pour ainsi dire officiellement la représentation de la figure du Christ :

Dans certaines reproductions des vénérables images, le Précurseur est figuré montrant du doigt l'Agneau. Cette représentation avait été adoptée comme un symbole de la grâce, mais c'était une figure cachée de ce véritable agneau qu'est le Christ notre Dieu, qui nous était montrée d'après la loi. Donc, ayant accueilli ces anciennes figures et ces ombres comme des symboles de la vérité, transmis à l'Église, nous préférons aujourd'hui la grâce et la vérité elles-mêmes, comme un accomplissement de cette loi. En conséquence et pour exposer à tous les regards, même à l'aide de la peinture, ce qui est parfait, nous décidons qu'à l'avenir il faudra représenter sous sa forme humaine le Christ notre Dieu à la place de l'ancien agneau ³.

Rien ne montre mieux que cette décision comment l'Église envisageait l'art religieux à la veille de la querelle des images. L'ancien symbolisme semblait périmé et la représentation dans leur réalité historique du Christ et, par suite, de toutes les figures sacrées était solennellement légitimée.

LE CULTE DES ICONES Mais, au début du VIII^e siècle, c'est surtout le culte des icônes, que nous avons vu apparaître en Égypte dès le IV^e siècle, qui a pris une extension considérable. À côté des simples portraits du Christ, de la Vierge et des saints, des scènes historiques analogues à celles des églises, des épisodes de martyre ornent un grand nombre de ces tableaux de dévotion ⁴. Des cycles iconographiques sont peints sur des coffrets ⁵, des icônes agrandies tapissent les murs des églises et, à partir du VII^e siècle, des reproductions d'icônes décorent les bulles et les monnaies impériales. La Vierge des Blachernes, sous le nom de Panagia Nikopoios, figure sur les sceaux d'Héraclius et de ses descendants ⁶. Justinien II est le premier empereur qui ait fait représenter le buste du Christ au revers de ses monnaies d'or ⁷. Ces images remplacent

(1) GRÉGOIRE DE NYSSE (335-394), *Éloge de saint Théodore*, dans *P. G.*, XLVI, 739.

(2) NICÉPHORE, *Antirrheticus III*, dans *P. G.*, C, 331. Voir les textes réunis par G. MILLET, dans *Recherches sur l'iconographie de l'Évangile*, Paris, 1916, p. 1-3.

(3) MANSI, t. XI, col. 977-980 ; sur les représentations symboliques de l'agneau, en particulier sur la croix, voir Louis BRÉMER, *Les origines du Crucifix dans l'art religieux*, Paris, 1904, p. 51-60, et *L'art chrétien...*, 2^e édit., Paris, 1928, p. 78-81.

(4) WULF et ALPATOFF, *Denkmaeler der Ikonenmalerei*, Dresde, 1925, p. 30.

(5) WULF et ALPATOFF, *op. cit.*, p. 32 (description d'un coffret du VII^e siècle, provenant d'Égypte et décoré d'un cycle évangélique). Nous avons mentionné, p. 307, un coffret de ce genre sur lequel était figuré le VI^e concile œcuménique.

(6) ЛУНАЧЕВ, *Sceaux de l'empereur Léon III l'Isaurien*, dans *Byzantion*, t. XI, 1936, p. 474-475. On verra plus loin que l'image de la Vierge ornait les plus anciennes bulles de cet empereur.

(7) А. ГРАНАР, *L'empereur dans l'art byzantin*, Paris, 1936, p. 164 et pl. xxx, 9-10. Cette innovation concorde avec le canon du concile quinisexte.

sur les sceaux et les monnaies les symboles chrétiens usités depuis le ve siècle, comme la croix ou le monogramme du Christ.

Parmi les icônes les plus vénérées se trouvaient naturellement celles qui passaient pour des portraits authentiques du Christ ou de la Vierge et auxquelles on attribuait un pouvoir miraculeux : l'icône de la Vierge des Blachernes et celle de Sainte-Marie des Chalcoptatia à Constantinople, sanctuaires dans lesquels on conservait le maphorion et la ceinture de la Vierge¹. Plusieurs de ces icônes, dites *acheiropoïètes*, passaient pour n'avoir pas été faites par une main humaine, comme la célèbre image d'Édesse, signalée par Évagrios vers 600, regardée comme l'impression directe du visage du Sauveur sur une toile², tandis que se répandait à Rome la légende de l'icône de sainte Véronique³. En outre, on prétendait trouver dans certains textes apocryphes, tels que la *Lettre de Lentulus au Sénat romain*⁴, des renseignements assez précis sur l'aspect physique du Sauveur pour pouvoir en donner par la peinture une image fidèle.

On s'explique ainsi la place que tenaient les icônes dans la vie de tous les jours et la vénération dont elles étaient l'objet. Au moment où les Avars assiégeaient Constantinople en 626, le patriarche Sergius avait fait peindre l'image de la Vierge sur toutes les portes des murs terrestres⁵. Les miracles qu'on leur attribuait étaient innombrables⁶. La mère de saint Étienne le Jeune ne cessait d'implorer la Vierge des Blachernes en lui demandant la grâce d'avoir un fils. Lorsque son vœu eut été exaucé, elle conduisit l'enfant, quarante jours après sa naissance, à l'église des Blachernes, accompagnée de son époux, et ayant placé son fils devant l'icône, en posture d'adoration, elle en fit l'oblation à la Vierge⁷.

MANIFESTATIONS ICONOCLASTES La vénération des icônes ne revêtait pas toujours des formes aussi touchantes et ressemblait parfois à une véritable idolâtrie. Aussi voit-on qu'à certaines reprises le culte des icônes avait soulevé des protestations

(1) Voir *Histoire de l'Église*, t. IV, p. 511 ; EBENSOLT, *Sanctuaires de Byzance*, Paris, 1921, p. 50, 56-57.

(2) Sur l'image d'Édesse ou mandylion et les icônes miraculeuses du Christ, voir DORSCHUETZ, *Christusbilder, Untersuchungen zur christlichen Legende*, Leipzig, 1899 ; St. RUNCIMAN, *Some remarks in the Image of Edessa*, dans *Cambridge Historical Journal*, t. III, 1931, p. 238-252 ; A. GRABAR, *La sainte Face de Laon*, dans *Seminarium Kondakovianum*, Prague, 1931 ; Louis BRÉNIER, *Icones non faites de main d'homme*, dans *Revue archéologique*, 1932, p. 68-77. On trouve en Égypte au VII^e siècle une légende du Mandylion. Voir JEAN DE NIKIOU, trad. franç. ZOTENBERG, p. 515.

(3) DORSCHUETZ, *op. cit.*, p. 292 et suiv. ; GRABAR, *op. cit.*, p. 14 (bibliographie).

(4) Édit. FABRICIUS, *Codex apocryphus Novi Testamenti*, Hambourg, 1703, p. 301 ; trad. DIDRON, *Manuel d'iconographie chrétienne*, Paris, 1845, p. 452-454.

(5) THÉODORE LE SYNCHELLE, homélie VII dans MAI, *Nova patrum bibliotheca*, t. VI, p. 14-32 ; KOULAKOVSKY, *Istoria Vizantii*, t. III, p. 79.

(6) L'icône de Chalco apparaît en songe à l'empereur Maurice et lui prédit sa chute, d'après NICÉPHORE CALLISTÈS, *Histoire de l'Église*, dans *P. G.*, CXLVII, 413 ; au siège de Nicée par les Arabes, un officier byzantin lance une pierre contre une icône de la Vierge et la renverse, la Vierge lui apparaît et lui prédit sa fin : le lendemain il est tué d'une pierre de mangonneau, d'après THÉOPHANE, a. 6218.

(7) *Vita Stephani Junioris*, dans *P. G.*, C, 1076-1080.

et certains évêques, à partir du v^e siècle, avaient même essayé de l'interdire. Ce ne furent d'ailleurs jusqu'au viii^e siècle que des tentatives isolées et sans lendemain. On cite l'évêque de Mabboug, Xenaïas, un des chefs du parti monophysite sous Anastase, vers 488, qui s'élevait contre les représentations du Christ et des saints¹. Dans une épigramme de l'Anthologie, Agathias (mort vers 582) semble défendre la légitimité d'une icône de saint Michel contre des contradicteurs². En 599, saint Grégoire le Grand apprit que Serenus, évêque de Marseille, choqué du culte rendu aux images dans les églises, les avait fait détruire. Le pape le reprit de ce zèle intempestif en l'approuvant d'avoir empêché qu'elles fussent adorées, mais en lui donnant l'ordre de les conserver pour l'instruction des fidèles illettrés³.

Les images étaient aussi attaquées par les Juifs, probablement dans leurs controverses avec les chrétiens. Léonce, évêque de Neapolis en Chypre (590-668), écrivit à la demande du moine égyptien Cosmas une apologie du culte des images, destinée à réfuter les arguments juifs⁴. A la fin du vii^e siècle il y avait des iconoclastes à Constantinople même. Le pèlerin Arculf, se rendant à Jérusalem vers 670 et passant à Constantinople, assista à la destruction d'une icône de la Vierge par un fanatique⁵.

Tous ces faits prouvent que le culte des images était loin d'être approuvé universellement, mais ils sont isolés dans l'espace comme dans le temps et il est difficile de parler d'un courant iconoclaste, qui serait antérieur à la querelle des images. On a supposé que c'était dans les traditions de certaines sectes hérétiques qu'il fallait chercher le point de départ de l'iconoclasme, mais, à part l'exemple de Xenaïas, on ne connaît pas de témoignages qui permettent d'attribuer des opinions de ce genre aux monophysites : dans l'Égypte, en grande partie jacobite, s'est développé un art religieux d'une richesse inouïe et, comme on l'a vu, l'iconographie chrétienne s'est renouvelée au contact de la Syrie. Les Manichéens avaient eux aussi un art religieux. Les Pauliciens eux-mêmes n'étaient pas iconoclastes à l'origine, mais avaient horreur de la croix que vénéraient au contraire les iconoclastes⁶. En un mot, au moment de l'avènement de Léon III, il est difficile de saisir les prodromes de la crise qui allait éclater quelques années plus tard.

(1) THÉOPHANES, a. 5982. Le texte est malheureusement trop bref pour qu'on sache si Xenaïas, appelé plus tard Philoxène, a pris des mesures pour supprimer les images.

(2) *Anthologie grecque, épigrammes chrétiennes*, I, 34, édit. et trad. P. WALTZ, t. I, Paris, 1928, p. 34-36.

(3) *Reg.*, IX, 208, XI, 10.

(4) On ne la connaît que par la citation qui en fut faite au concile de Nicée en 787 (MANSI, t. XIII, col. 44).

(5) *Itinera hierosolymitana*, édit. TOBLER et MOLINIER, t. I, Genève, 1877, p. 200 (*Société de l'Orient latin, série géographique*).

(6) HENRI GRÉGOIRE, *Les Pauliciens et l'iconoclasme*, communication au V^e Congrès des Études byzantines tenu à Rome en septembre 1936. Résumés, p. 41. Les Pauliciens ont été d'ailleurs persécutés par les empereurs iconoclastes du ix^e siècle.

§ 3. — Les débuts de la querelle des images.

L'ÉDIT DU CALIFE YÉZID La première mesure prise contre l'art religieux fut un édit du calife Yézid. En 723, il ordonna de détruire toutes les images « soit dans les temples, soit dans les églises, soit dans les maisons » et envoya partout des ouvriers pour accomplir ces destructions. Tel est le récit de Denis de Tell-Mahré¹. Les sources byzantines mentionnent cet édit à la même année, mais, d'après le patriarche Nicéphore et d'après le récit fait au concile de Nicée en 787 par le moine Jean, ce serait un Juif de Tibériade qui aurait inspiré cette mesure à Yézid en lui promettant un long règne ; or le calife mourut l'année suivante². Les mêmes sources mentionnent la sauvage campagne de destruction des images dans les églises chrétiennes qui suivit la publication de l'édit. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'en agissant ainsi, Yézid pensait être agréable à Dieu.

On n'ignore pas que le Coran ne défend nullement les représentations figurées, mais seulement les idoles. La proscription des figures est due aux *hadith* ou traditions rédigées après la mort du prophète. Les représentations d'êtres vivants ornèrent les palais des califes ommiades³ et, jusqu'à Abd-el-Melik, les califes adoptèrent la monnaie byzantine à l'effigie impériale. Ce fut sur les remontrances des docteurs que ce calife frappa des monnaies aniconiques portant une sentence du Coran, vers 695⁴. Ce serait donc de cette époque que daterait l'éloignement des Arabes pour les figures. Un témoignage qui corrobore cette conclusion est celui des mosaïques retrouvées en 1928 à la mosquée des Ommiades de Damas. Exécutées sous le calife Walid en 706, elles représentent de frais paysages avec des constructions pittoresques au milieu des arbres et des eaux courantes, mais pas un seul être vivant ne les anime⁵. Yézid paraît donc avoir étendu aux églises chrétiennes une prohibition déjà en vigueur chez les musulmans, mais d'après le patriarche Nicéphore son édit fut le point de départ de tous les maux que devait subir l'Empire romain⁶.

(1) DENIS DE TELL-MAHRÉ, trad. CHABOT, p. 17.

(2) THEOPHANES, a. 6125 ; NICÉPHORE, *Antirrheticus III*, dans *P. G.*, C, 528-529 ; MANSI, t. XII, col. 197 et suiv.

(3) Par exemple le palais de Qoceir-Amra (viii^e siècle) avec ses belles peintures de style hellénistique. Cf. MUSIL, *Kuseir-Amra*, Vienne, 1907 ; LAMMENS, *L'attitude de l'islam primitif en face des arts figurés*, dans *Journal asiatique*, 1915, t. II, p. 239 et suiv. ; G. MARÇAIS, *La question des images dans l'art musulman*, dans *Byzantion*, t. VII, 1932, p. 161-183.

(4) MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, t. II, p. 473 ; THEOPHANES, a. 6183, donne la date de 691 et raconte que le calife paya en monnaies de cette espèce le tribut qu'il devait à l'empire, ce qui passa pour une insulte ; LAVOIX, *Les arts musulmans ; de l'emploi des figures*, dans *Gazette des Beaux-Arts*, 1875.

(5) EUSTACHE DE LOREY, *Les mosaïques du VIII^e siècle de la mosquée des Omeyyades à Damas*, dans *Cahiers d'art*, 1929, p. 306 et suiv. ; Ch. DIEHL, *La peinture byzantine*, Paris, 1933, p. 69 et pl. xvii-xix.

(6) NICÉPHORE, *Antirrheticus III*, dans *P. G.*, C, 529.

LE MOUVEMENT ICONOCLASTE
EN ASIE MINEURE

Dans l'Empire, le mouvement partit d'Asie Mineure et des évêques en furent les initiateurs. D'après le récit du moine Jean et celui de Nicéphore, ce fut l'exemple des Arabes qui porta Constantin, évêque de Nacolia, à combattre les images¹. Pour suspecte que paraisse cette accusation, elle n'est pas absolument invraisemblable ; il a pu se produire en Asie une sorte de contagion qui gagna non seulement Constantin de Nacolia, mais Thomas de Claudiopolis et Théodose archevêque d'Éphèse, le fils de l'empereur détrôné Tibère III². Toujours est-il que Constantin et Thomas vinrent trouver le patriarche Germain avant toute intervention de Léon III. L'évêque de Nacolia exposa ses griefs contre les images au patriarche, qui réfuta ses allégations, et il repartit pour son diocèse, après avoir feint de se laisser convaincre³. Le métropolitain de Synnada, dont dépendait l'évêque de Nacolia, ayant écrit au patriarche pour lui faire part des inquiétudes que lui donnait son suffragant, le trop crédule Germain lui répondit pour le rassurer sur les doctrines de l'évêque de Nacolia, « aimable à Dieu », qui avait reconnu son erreur au sujet des images. Germain poussa même la naïveté jusqu'à charger Constantin de remettre sa lettre au métropolitain de Synnada⁴. On voit par cette lettre que la controverse entre le patriarche et l'évêque avait porté sur les prohibitions de l'Ancien Testament au sujet des idoles (*Exode*, xx, 4-5).

Mais Constantin se garda bien de remettre à son métropolitain la lettre du patriarche. Germain, l'ayant appris, lui écrivit pour le menacer de le suspendre s'il ne remettait pas la lettre à son destinataire⁵. Les événements se précipitaient. L'évêque de Claudiopolis, qui était venu aussi s'entretenir avec le patriarche et ne lui avait pas dit le moindre mot de la question des images, ordonna, à peine rentré dans son diocèse, de supprimer celles-ci. On voit par la lettre de reproches qu'il reçut de Germain que ces mesures avaient déjà excité un grand trouble parmi les populations⁶. Ce sont donc bien des évêques d'Asie Mineure qui ont commencé l'offensive contre les images, non seulement par des paroles, mais par des actes.

(1) NICÉPHORE, *Antirrheticus III*, dans *P. G.*, C, 529 ; MANSI, t. XII, col. 197 et suiv. ; GERMAIN, patriarche de Constantinople, *De haeresibus et Synodis*, dans *P. G.*, XCVIII, 77, donne l'évêque de Nacolia comme l'initiateur de l'iconoclasme, *καὶ τούτων ἔξαρχῆς τε καὶ ἡγήτωρ*.

(2) Théodose est cité par Grégoire II dans sa première lettre à Léon III comme un des principaux conseillers de l'empereur, dans MANSI, t. XII, col. 968.

(3) *Lettres du patriarche Germain à Jean, métropolitain de Synnada*, dans *P. G.*, XCVIII, 156-161, et à Constantin, évêque de Nacolia (*ibid.*, 161-164). Ces lettres furent lues au concile de Nicée en 787.

(4) *Ibid.* (*P. G.*, XCVIII, 156-161). L'évêque de Synnada avait au contraire fait parvenir sa lettre à Germain par un envoyé spécial, le patrice Tarasius.

(5) *Lettre à Constantin*, dans *P. G.*, XCVIII, 161-164.

(6) *Lettre à Thomas, évêque de Claudiopolis*, dans *P. G.*, XCVIII, 164-188. On ne possède de cette lettre que les extraits lus au concile de Nicée, qui constituent un véritable traité apologétique du culte des images. Le protocole de la lettre a disparu. Les passages importants sont ceux qui ont trait à l'agitation que les mesures iconoclastes ont causée en Asie Mineure (col. 184) et au respect

LÉON III GAGNÉ AUX DOCTRINES ICONOCLASTES On a supposé que les évêques d'Asie Mineure étaient d'accord avec le basileus, qui aurait retenu du milieu duquel il était sorti la haine des images. D'autre part, d'après Théophanes, Léon aurait accordé sa faveur à un renégat syrien du nom de Beser, qui, fait prisonnier par les Arabes, avait embrassé l'Islam et, après son retour dans l'Empire, aurait gagné l'amitié de l'empereur à cause de sa force physique et parce qu'il professait les mêmes opinions que lui au sujet des images¹. Beser n'a donc pas, comme on l'a dit parfois, converti Léon à l'iconoclasme, mais tout au contraire il a été bien reçu par l'empereur parce qu'il professait les mêmes doctrines que lui. Théophanes place l'arrivée de Beser à Constantinople la même année que l'édit de Yézid (723). A cette date, Léon III aurait donc eu déjà des opinions iconoclastes.

D'où tenait-il cette doctrine ? Était-elle due à son éducation ou y avait-il été converti par l'évêque de Nacolia ? On ne le saura probablement jamais et les seuls témoignages que nous possédons contredisent les deux hypothèses. D'une part, Léon III avait entretenu, avant le début de la querelle des images, une correspondance assez active avec le pape Grégoire II et, au témoignage de ce pape, le ton de ses lettres était parfaitement orthodoxe². D'autre part, les sceaux les plus anciens de cet empereur portent au revers l'image de la Vierge Hodigitria, reproduction d'une icône célèbre. Plus tard, le buste de Constantin V, associé au trône en 720, remplace cette image et sur les sceaux de la période iconoclaste la croix élevée sur des degrés occupe le droit, une simple inscription au nom des deux empereurs le revers³. Léon III aurait pu sans doute dissimuler ses sentiments intimes, mais ce n'est là qu'une conjecture.

LÉON III A-T-IL PUBLIÉ UN ÉDIT ? D'après la plupart des historiens, l'activité iconoclaste de Léon III se manifesta d'abord par la publication, en 726, d'un édit interdisant le culte des images. On ne sait d'ailleurs rien de cet édit, dont l'existence n'est attestée que par des sources syriennes⁴, mais plusieurs faits

des « très pieux et très chrétiens empereurs » pour les images (col. 185). Comme le fait justement remarquer Ostrogorsky, ce passage suffit à montrer que le mouvement iconoclaste d'Asie Mineure est antérieur à toute mesure de Léon III. Voir OSTROGORSKY, *Les débuts de la querelle des images*, op. cit., p. 238 (a renouvelé la question en s'appuyant sur les lettres de Germain).

(1) THÉOPHANES, a. 6215 ; L. BRÉNIER, *Beser*, dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. VIII, 1935, col. 1171-1172. Léon III créa Beser patrice et il fut tué en 740 pendant la révolte d'Artavasde, d'après THÉOPHANES, a. 6233 ; d'après HEFELLE-LECLERCQ, op. cit., t. III, 2^e p., p. 627, Beser aurait été l'ami du conseiller juif de Yézid, mais Théophanes ne dit rien de pareil.

(2) Première lettre de Grégoire II à l'empereur dans MANSI, t. XII, col. 959 : « Pendant dix ans tu as, avec la grâce de Dieu, agi avec droiture et tu ne t'es pas occupé des saintes images ». L'authenticité de la lettre sera discutée plus loin.

(3) ЛИХАЧЕВ, op. cit., dans *Byzantion*, t. VII, 1936, p. 469. Sur la vénération des iconoclastes pour la croix, voir plus loin.

(4) MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, t. II, p. 491, qui commet une erreur manifeste en avançant que Léon III fit détruire jusqu'aux images impériales.

s'opposent à ce qu'il en ait été ainsi. Théophanes rapporte à l'année 726 « que cet impie empereur Léon commença à tenir des discours (λόγον ποιῆσθαι), au sujet de la destruction des saintes images »¹. Plus loin, après avoir raconté l'éruption sous-marine qui donna naissance à une île nouvelle entre Théra (Santorin) et Therasia, il ajoute que Léon vit dans ce cataclysme un effet de la colère de Dieu et redoubla d'acharnement contre les saintes images². La chronique de Nicéphore, qui paraît plus sûre, dit au contraire que ce fut à la suite de cette éruption que Léon commença à attaquer les saintes images³.

Les deux témoignages sont d'accord sur la liaison entre l'éruption de Santorin et la campagne de Léon contre les images, mais aucun d'eux ne parle d'un édit impérial. Sur la campagne de Léon, Théophanes reste dans le vague et mentionne simplement l'aide que Beser apporta à l'empereur⁴. Nicéphore précise au contraire que Léon entreprit de communiquer sa doctrine au peuple, mais rencontra des résistances⁵. La Vie de saint Étienne donne encore plus de détails : la dixième année de son règne, Léon convoqua le peuple et déclara que les icones, étant le produit d'un art idolâtre, ne devaient pas être adorées. Des murmures s'étant élevés, l'empereur n'insista pas et passa à un autre sujet⁶.

On se représente mal un empereur du VIII^e siècle rassemblant ses sujets pour leur persuader d'obéir à un édit qu'il vient de publier et cherchant ensuite à convaincre le patriarche par ses discours. Dans la conférence qu'il eut avec l'empereur dans l'automne de 729, Germain lui dit : « Nous avons entendu dire qu'on allait détruire les saintes images ; ce n'est assurément pas par ton ordre impérial »⁷. Germain aurait-il pu tenir ce langage, si l'édit avait été publié ?

PROPAGANDE DE LÉON CONTRE LES IMAGES

On doit donc conclure qu'avant de publier un édit, auquel tous auraient été tenus d'obéir sous peine de rébellion, Léon, en véritable homme d'état, connaissant l'attachement du peuple au culte des images, essaya d'abord de gagner l'opinion publique et d'agir par la persuasion⁸. Cette campagne commença après l'éruption de Santorin, dans laquelle Léon, déjà iconoclaste de cœur, vit un avertissement céleste, mais, redoutant des révoltes, il voulut procéder par degrés. Un témoignage, qui a peut-être été sans raison valable déclaré suspect, expliquerait assez bien

(1) THÉOPHANES, a. 6217.

(2) THÉOPHANES, a. 6218.

(3) NICÉPHORE, *Breviarium*, édit. DE BOOR, p. 57.

(4) THÉOPHANES, a. 6218 : σύμμαχον ἔχων Βησῆρ τὸν ἀρρησίθεον.

(5) NICÉPHORE, *Breviarium*, édit. DE BOOR, p. 57 : ἐπιδιδάσκων τὸν λαὸν τὸ οὐκ εἶναι ἐπιχειροῦναι δόγμα.

(6) VITA STEPHANI JUNIORIS, dans *P. G.*, C, 1084.

(7) THÉOPHANES, a. 6221.

(8) C'est ce qu'a très bien montré OSTROGORSKY, *op. cit.*, p. 238-240.

cette attitude de l'empereur. Il s'agit d'un détail, qui ne figure pas dans le texte grec de la vie de saint Étienne, mais qui se trouve dans une ancienne traduction latine de cette vie¹. Léon ayant réuni le peuple et son discours contre les images ayant été accueilli par des murmures (ce qui concorde jusqu'ici avec le texte grec), il aurait rassuré le peuple en disant qu'il ne voulait pas détruire les images, mais les faire suspendre plus haut dans les églises, afin d'empêcher qu'on les baisât et qu'on les détériorât. Il s'agit évidemment des icônes exposées dans les églises et cette mesure transitoire n'a rien d'in vraisemblable.

DESTRUCTION DE L'ICÔNE DE CHALCÉ Il semble que, sa propagande n'ayant pas donné les résultats qu'il espérait, Léon III ait voulu brusquer les choses en accomplissant un acte décisif. Il existait au-dessus de la porte de bronze du palais de Chalcé, entrée principale du Palais Sacré, une icône du Christ qui passait pour avoir été placée là par l'empereur Constantin le Grand. Léon III donna l'ordre de la détruire, mais une émeute éclata aussitôt. Des femmes firent basculer l'échelle sur laquelle était monté le spathaire impérial chargé d'exécuter l'ordre et des officiers du palais qui l'entouraient furent massacrés. Il en résulta des arrestations et des condamnations au fouet, à la mutilation, à l'exil². Cet épisode, sur lequel les sources donnent des détails contradictoires, eut un grand retentissement et fut connu tout de suite à Rome, comme le montre la première lettre de Grégoire II à Léon. Plus tard, on raconta que les femmes qui avaient renversé l'échelle subirent le martyre avec dix de leurs compagnons et l'icône elle-même devint le sujet d'une légende³. Ce qu'il faut retenir, c'est le fait de la destruction de l'icône, qui eut lieu sans doute au début de 727⁴ et fut le premier acte de l'offensive iconoclaste de Léon III.

MESURES CONTRE L'ENSEIGNEMENT La même année, d'après Théophanes, Léon l'Isaurien désorganisa l'Université impériale, telle qu'elle était établie depuis Cons-

(1) Cet extrait est cité dans BARONIUS, *Annales Ecclesiastici*, 726, t. IX, p. 55-56. Voir L. BRÉNIER dans *Actes du 3^e Congrès de la Société G. Budé*, 1938.

(2) THÉOPHANES, a. 6218, est ici la source la plus sûre. Le fait n'est pas mentionné dans la chronique de Nicéphore; *Vita Stephani junioris*, dans P. G., C, 1085; *Gregorii papae epistolae*, dans MANSI, t. XII, col. 959 et suiv. D'après la *Vita Stephani* il s'agissait d'une icône peinte destinée à être brûlée; le spathaire fut foulé aux pieds par les femmes et les fit ensuite condamner à mort. Dans sa lettre le pape donne le nom du spathiaro-candidat, Jovinus, qui aurait été tué, mais place la scène à l'église de Chalcopractia, ce qui est une confusion.

(3) *Actes des martyrs de Constantinople* (voir à la bibliographie, I. SOURCES, d) *Hagiographie*. Sur l'histoire de l'icône, remplacée par une croix avec une inscription, voir S. MERCATI, *Sull'epigramma di Metodio patriarca*, dans *Bessarione*, t. XXIV, 1920, p. 192-195. Sur la légende de l'icône jetée à la mer par le patriarche Germain et parvenue miraculeusement à Rome, voir EBERSOLT, *Sanctuaires de Byzance*, p. 19-20.

(4) Date donnée par THÉOPHANES. La *Vita Stephani* place l'événement après la déposition de Germain en 730 et montre les femmes allant jeter des pierres sur la maison d'Anastase, ce qui est en contradiction avec la date que suppose la lettre de Grégoire II.

tantin¹. On ignore les faits auxquels il fait allusion, mais il est possible que l'empereur, ne pouvant gagner à ses vues les maîtres de cet établissement, ait exercé contre eux des sévices. Plus tard il se forma une légende d'après laquelle l'empereur aurait fait brûler la bibliothèque de l'Université et ses professeurs².

RÉVOLTE DU THÈME
DES HELLADIQUES

A la suite de son récit de l'émeute de la Porte d'airain, Théophanes place la révolte du thème des Helladiques et des Cyclades. La cause de ce soulèvement — et sur ce point Nicéphore confirme le témoignage de Théophanes — fut l'indignation excitée par les mesures iconoclastes de Léon III³. Un certain Cosmas fut proclamé empereur et la flotte des révoltés parut devant Constantinople (18 avril 727), mais elle fut incendiée par le feu grégeois et ses chefs furent pris ou tués. On a supposé qu'une révolte aussi grave ne pouvait s'expliquer, si un édit impérial n'avait pas été publié. Or le *thème des Helladiques et des Cyclades* ne représente pas la population grecque, mais un corps d'armée dans lequel l'empereur avait dû organiser une propagande iconoclaste. Il s'agit de la révolte d'une armée et non d'une province.

TENTATIVES DE LÉON III
AUPRÈS DU PATRIARCHE ET DU PAPE

Il est vraisemblable qu'à la suite de ces faits l'empereur était résolu à publier un édit, mais, afin d'éviter des révoltes ou des schismes, il essaya de s'assurer du consentement du patriarche et du pape. Il chercha à intimider Germain et, dans une entrevue qu'il eut avec lui, il déclara que tous leurs prédécesseurs, empereurs et patriarches, ainsi que leurs peuples s'étaient montrés idolâtres en adorant les images⁴.

Entre temps, il correspondait avec le pape Grégoire II en lui signifiant que, s'il voulait approuver la suppression des saintes images, il gagnerait ses bonnes grâces, mais que, dans le cas contraire, il serait déposé. Le pape envoya aussitôt des lettres dans tous les sens pour avertir les populations de se garder de cette impiété⁵. Tel est le récit du *Liber pontificalis* que vient confirmer le témoignage de Théophanes⁶, mais, si les

(1) THÉOPHANES, a. 621.

(2) La légende apparaît dans la chronique de GEORGES LE MOINE, édit. DE BOOR, t. II, p. 742 et dans la *Vita Germani*, édit. PAPADOPOULOS-KERAMEUS, dans *Anecdota hellenica*, Constantinople, 1884. Voir sur cette question FUCHS, *Die höheren Schulen von Konstantinopel*, dans *Byzantinisches Archiv*, t. VIII, Leipzig, 1926, p. 9-13 ; L. BRÉHIER, *La légende de Léon l'Isaurien incendiaire de l'Université de Constantinople*, dans *Byzantion*, t. IV, 1927-1928, p. 13-28.

(3) THÉOPHANES, a. 6218 ; NICÉPHORE, *Breviarium*, édit. DE BOOR, p. 57-58 ; sur l'importance du thème des Helladiques, voir DVORNIK, *Les légendes de Constantin et de Méthode*, Prague, 1933, p. 4-6.

(4) THÉOPHANES, a. 6218.

(5) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 404.

(6) THÉOPHANES, a. 6221, signale la correspondance entre le pape et l'empereur.

lettres de l'empereur sont perdues, on possède deux réponses du pape, qui ont été tenues par un grand nombre d'historiens comme apocryphes, faute d'un examen critique suffisant des manuscrits qui les ont conservées¹. Une étude plus complète de ces manuscrits a permis à Ostrogorsky d'en établir l'authenticité, en montrant que les éditeurs de ces lettres n'avaient utilisé qu'un seul manuscrit, celui de la Bibliothèque Nationale de Paris (*Graec.* 143), copié au xvi^e siècle par Palaeocappa et chargées par lui de gloses et d'additions passées dans le texte². Elles furent écrites par Grégoire II entre 726 et 729, avant la déposition de Germain, dont elles ne parlent pas. Lorsqu'en 729 saint Willibald et ses compagnons, revenant de Palestine, séjournèrent à Constantinople, ils s'embarquèrent avec les envoyés du pape et une ambassade de l'empereur jusqu'à Syracuse³.

Les lettres échangées entre le pape et l'empereur étaient de véritables traités apologétiques pour ou contre les images. On voit par les citations que Grégoire II fait des lettres impériales que Léon s'appuyait principalement sur des textes de l'Ancien Testament pour convaincre d'idolâtrie les partisans des images. Il déclarait que, comme Ézéchias avait enlevé du temple le serpent d'airain après huit cents ans⁴, il avait enlevé les images des églises et, dans sa seconde lettre, il arguait de son autorité sur l'Église, en se disant « prêtre et empereur ». De son côté, le pape lui reprochait d'avoir agi sans consulter au préalable les autorités compétentes, montrait que les prohibitions de l'ancienne loi étaient justifiées par les tendances des Juifs à l'idolâtrie et faisait une apologie en règle du culte des images.

LA RÉVOLTE DE L'ITALIE A la nouvelle de l'ultimatum adressé au pape par Léon III, la Pentapole et la Vénétie se soulevèrent. Les habitants élurent des chefs et ils auraient créé un nouvel empereur, si le pape ne les en avait dissuadés⁵. On a vu⁶ qu'avant que la question des images se posât, il y avait plusieurs causes de conflit entre l'empereur d'une part, le pape et les Italiens d'autre part, au sujet de la politique fiscale de Léon III. Le pape avait été jusqu'à

(1) On ne connaît que le texte grec de ces lettres, éditées dans MANSI, t. XII, p. 959-982. Leur authenticité a été combattue par L. GUÉRARD, *Les lettres de Grégoire II à Léon l'Isaurien*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. X, 1890, p. 44-60, et par SCHWARZLOSE, *op. cit.*, p. 113 et suiv. On s'est étonné que ces lettres n'eussent pas été lues au second concile de Nicée.

(2) OSTROGORSKY, *Les débuts de la querelle des images*, dans *Mélanges Ch. Diehl*, t. I, 1930, p. 244-254, a montré que les objections dirigées contre l'authenticité de ces lettres regardaient la copie de Palaeocappa. Il a fixé en outre la chronologie des ambassades et des lettres échangées entre Grégoire II et Léon III.

(3) S. Willibaldi *Hodoeporicon*, édit. TOBLER, dans *Itinera hierosolymitana*, t. I, p. 272.

(4) *IV, Rois*, XVIII, 4.

(5) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 404-409. Pour le détail de cette révolte, voir chapitre XI.

(6) Cf. *supra*, p. 437.

retenir le tribut annuel envoyé à Constantinople¹ et plusieurs complots contre sa vie avaient été machinés par des fonctionnaires impériaux avec l'assentiment de l'empereur. La question des images acheva de détacher les Italiens de Léon III, mais, malgré ses griefs, Grégoire II continua à montrer vis-à-vis de Constantinople le loyalisme le plus complet. Ni les menaces de l'empereur, ni les intrigues et les complots tramés contre lui ne le firent abandonner cette attitude. En 729, il arrête Liutprand devant Rome et, réconcilié avec l'exarque Eutychius, il empêche de nouveau les Italiens de créer un empereur.

*DERNIÈRE TENTATIVE DE LÉON III
AUPRÈS DU PATRIARCHE*

Avant de prendre une mesure définitive, Léon III voulut essayer encore une fois de convaincre le patriarche Germain. Il eut avec lui une entrevue dans l'automne de 729, après avoir reçu, semble-t-il, la deuxième réponse négative du pape². Il chercha à le gagner par des flatteries, mais trouva le patriarche irréductible. Il le laissa du moins exposer ses arguments, si bien que Germain, toujours trop crédule, s'imagina qu'il avait converti l'empereur et l'écrivit au pape qui lui envoya ses félicitations. La lettre de Germain est perdue. Elle a dû être écrite vers la fin de 729 et arriver à Rome au début de 730. On possède la réponse du pape, écrite avant que la nouvelle de la déposition de Germain fût parvenue à Rome³. En réalité, Léon III était décidé à se passer de l'assentiment de Germain et il lui avait déjà choisi un successeur, qui était son propre syncelle, Anastase⁴.

§ 4. — La prohibition formelle des images.

LE SILENTION DES DIX-NEUF LITS

Jusqu'à Léon III avait préparé le terrain en employant alternativement la persuasion et la force, parfois même la violence, mais, pour arriver à supprimer une tradition aussi ancienne et aussi populaire que le culte des images, il lui fallait l'appui de l'Église et, pour vaincre les résistances, il était nécessaire de prendre une décision solennelle qui permit de considérer comme rebelle quiconque conserverait ou honorerait une image.

Tel fut l'objet du *silention*, assemblée du sénat et des hauts dignitaires présidée par l'empereur, qui se tint le 17 janvier 730 dans le Triclinium

(1) THÉOPHANES, a. 6217, donne à tort l'embargo mis sur le tribut comme la conséquence des mesures iconoclastes de Léon III. La chronologie du *Liber pontificalis* est plus exacte.

(2) THÉOPHANES, a. 6221; *Vita Stephani*, dans *P. G.*, C, 1084-1085.

(3) Cette lettre, dans laquelle le pape félicitait Germain, fut lue au second concile de Nicée. Texte dans MANSI, t. XIII, col. 92-100.

(4) THÉOPHANES, a. 6221, insinue qu'Anastase aurait voulu perdre Germain en l'accusant de conspiration et raconte une anecdote d'après laquelle Germain aurait prédit à Anastase le supplice qu'il devait subir quelques années plus tard.

des Dix-neuf lits¹. Un acte interdisant le culte des images avait été préparé² et le patriarche Germain fut invité à le signer. Après avoir refusé, il enleva son omophorion, insigne de sa dignité épiscopale, en s'écriant : « Je suis comme Jonas, jetez-moi à la mer. Je ne puis avoir d'autre foi, ô empereur, que celle du concile œcuménique », puis il sortit et gagna sa maison paternelle, où, d'après Nicéphore, il vécut le reste de ses jours³.

ANASTASE ÉLU PATRIARCHE Germain n'avait pas été, à proprement parler, déposé, aucun concile ne s'étant assemblé à cet effet, mais, plutôt que de donner sa souscription à l'acte impérial, il préféra se retirer volontairement. Le patriarcat étant donc considéré comme vacant, le syncelle Anastase, ancien disciple de Germain, fut élu patriarche le 22 janvier suivant⁴. Cet événement laisse supposer d'ailleurs que Léon III avait gagné à ses idées la plupart des évêques qui formaient le Synode permanent. Anastase rédigea donc un édit synodal, conforme assurément aux désirs de l'empereur ; il l'envoya au pape Grégoire II, qui refusa de le recevoir⁵.

PREMIÈRE PERSÉCUTION SYSTÉMATIQUE Il ressort de tous les témoignages que l'avènement d'Anastase fut suivi d'une action, plus systématique que tout ce qu'on avait déjà fait, contre les partisans des images⁶. Sans doute on ne connaît aucun martyr que l'on puisse dater de cette dernière période du règne de Léon III. Cependant Nicéphore parle de châtiments et de tortures, le *Liber pontificalis* de décapitations et de mutilations, et Théophanes affirme que beaucoup de clercs, de nonnes et même de laïcs reçurent la couronne

(1) THÉOPHANES, a. 6221 ; NICÉPHORE, *Breviarium*, édit. DE BOOR, p. 58 ; *Vita Stephani*, dans P. G., C, 1095. Le Triclinium des 19 lits était l'une des plus grandes salles du palais de Daphné, où avaient lieu les festins solennels. Voir EBENSOLT, *Le grand palais de Constantinople*, Paris, 1910, p. 58 et suiv.

(2) Ce fait résulte des expressions de Théophanes et de Nicéphore, d'après lesquels Germain fut sommé de souscrire, ὑπογράψαι, συγγράφειν, à un acte contre les images. S'agissait-il d'un édit impérial, comme le veut OSTROGONSKY, *op. cit.*, dans *Mélanges Diehl*, p. 254 ? Ce n'est pas certain, car, s'il y avait eu un édit formel, on ne s'expliquerait pas la nécessité de la législation de Constantin V. Je pense qu'il s'agissait plutôt d'un manifeste qui, revêtu de la souscription patriarcale, autorisait l'empereur à agir contre les images et déclarait rebelles ceux qui lui résisteraient.

(3) NICÉPHORE, *Breviarium*, édit. DE BOOR. D'après THÉOPHANES, a. 6177, Germain aurait été envoyé en exil. La *Vita Stephani*, qui, en cet endroit, altère les faits et brouille les dates, fait expulser Germain du palais patriarcal *manu militari* et le fait interner dans un monastère. Le témoignage de Nicéphore, l'un des successeurs de Germain au patriarcat, paraît devoir être préféré.

(4) THÉOPHANES, a. 6221 ; NICÉPHORE, *Breviarium*, édit. DE BOOR, p. 58 ; *Vita Stephani* dans P. G., C, 1085.

(5) THÉOPHANES, a. 6221, en contradiction avec le *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 408-409, prétend qu'après avoir reçu ces nouvelles, Grégoire II favorisa la révolte de l'Italie. D'après le *Liber pontificalis*, le pape répondit à Anastase qu'il ne le considérait pas comme un confrère, « non censuit fratrem aut sacerdotem », et que, s'il ne se convertissait pas à l'orthodoxie, il serait exclu du sacerdoce.

(6) NICÉPHORE, *Breviarium*, édit. DE BOOR, p. 58 ; THÉOPHANES, a. 6221 ; *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, p. 409.

du martyre. D'après le *Liber pontificalis*, il y eut une destruction systématique des icônes : tous les particuliers qui en possédaient durent les apporter sur une place publique de Constantinople, où elles furent brûlées. On s'explique donc qu'il y ait eu des résistances entraînant des châtiments et même des condamnations capitales. D'après la vie de saint Étienne le Jeune, beaucoup d'habitants de Constantinople émigrèrent. Les parents d'Étienne gagnèrent Chalcédoine et, pour accomplir le vœu maternel, confièrent leur fils à un ermite du Mont Saint-Auxence, qui lui imposa l'habit monastique¹.

L'émotion fut grande, même hors de l'Empire. Ce fut à cette époque que saint Jean Damascène, appartenant à la famille chrétienne des Mansour, hauts fonctionnaires de père en fils à la cour des califes ommiades, écrivit ses discours contre les iconoclastes, qui devaient avoir un grand retentissement. Théologien du premier ordre, Jean de Damas devait fournir aux défenseurs des images l'essentiel de leur argumentation contre leurs adversaires, en fondant la légitimité du culte des images sur des considérations dogmatiques et en contestant au pouvoir impérial le droit d'intervenir arbitrairement dans les affaires relatives à la foi. Du monastère de Saint-Sabas en Palestine, où il se retira en 736, il continua à lutter pour la défense des images².

LA RÉSISTANCE DE GRÉGOIRE III Grégoire II mourut le 11 février 731³. On a prétendu, d'après une lettre d'Hadrien à Charlemagne, qu'avant sa mort il avait tenu un concile en faveur des images, mais aucune source contemporaine n'en parle et il s'agit probablement d'une confusion avec le concile tenu par son successeur⁴. Celui-ci fut consacré sous le nom de Grégoire III, le 18 mars 731, et son premier soin fut d'envoyer une lettre à l'empereur. Mais son messager, le prêtre Georges, arrivé à Constantinople, n'osa remettre le message dont il était chargé. A son retour à Rome, il fut puni par le pape et renvoyé à Constantinople, mais, par ordre de l'empereur, il fut retenu en Sicile, de sorte que les communications entre Rome et Constantinople furent interrompues⁵. Entre temps, Grégoire III avait convoqué un concile, qui s'ouvrit à Rome le 1^{er} novembre 731 et se prolongea jusqu'à la fin de l'année⁶. Les deux archevêques de Ravenne et de Grado y assis-

(1) *Vita Stephani*, dans *P. G.*, C, 1088.

(2) Voir à la bibliographie tout ce qui concerne les œuvres de saint Jean Damascène et sa vie, remplie de légendes, par Jean, moine de Jérusalem. Léon III l'aurait dénoncé au calife comme ayant offert de lui livrer Damas. Jean fut condamné à avoir la main coupée, mais la recouvra grâce à l'intervention de la Vierge. Texte de ses trois discours dans *P. G.*, XCIV, 1232-1284, 1284-1318 et 1317-1420.

(3) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 415.

(4) Sur ce prétendu concile, voir MANSI, t. XII, col. 267, et HEFELE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 2^e p., p. 676, qui en admettent la réalité. OSTROGORSKY, *op. cit.*, dans *Mélanges Diehl*, t. I, p. 255, fait remarquer que cette tenue d'un concile est peu conforme à la ligne de conduite de Grégoire II.

(5) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 415-416.

(6) La date est donnée par la lettre de convocation adressée au patriarche de Grado, dans

taient avec leurs suffragants et le concile paraît avoir été composé exclusivement d'évêques italiens au nombre de quatre-vingt-treize. Les actes de ce concile sont perdus et on ne possède sur eux qu'une courte notice du *Liber pontificalis*, d'après laquelle l'excommunication fut prononcée contre tous ceux qui, « méprisant l'antique coutume de l'Église », s'opposeraient à la vénération des saintes images et les blasphémeraient, les détruiraient ou les profaneraient¹.

Après le concile le pape fit une nouvelle tentative pour correspondre avec l'empereur, mais ses lettres furent de nouveau interceptées et leurs messagers emprisonnés pendant un an. Le stratège de Sicile, Sergius, arrêta de même une pétition des Italiens à Léon III. Cependant un nouveau messenger du pape, le défenseur Pierre, parvint à forcer le barrage et à porter à Constantinople les lettres destinées à l'empereur et au patriarche Anastase².

LES REPRÉSAILLES CONTRE L'ITALIE Léon III, exaspéré par la résistance de l'Italie et du Saint-Siège, résolut d'en avoir raison par la force. Le stratège du thème maritime des Cibyrrhéotes, Manès, prit le commandement d'une flotte importante et mit le cap sur l'Italie; mais, en traversant l'Adriatique, il fut pris par une violente tempête qui détruisit ou dispersa ses navires³. L'empereur se vengea de cette déconvenue en élevant d'un tiers l'impôt de la capitation sur les thèmes de Calabre et de Sicile⁴.

MESURES CONTRE LE SAINT-SIÈGE On a vu que, dès son avènement, Grégoire III fut en butte à l'hostilité de l'empereur, qui fut sans doute portée à son comble lorsqu'il apprit ce qui s'était passé au concile de Rome. Par le même édit qui augmentait les impôts de la Calabre et de la Sicile, l'empereur confisqua les patrimoines de Saint-Pierre qui se trouvaient dans ces deux régions, en décidant que leurs revenus, qui s'élevaient à trois talents et demi d'or, seraient versés désormais au trésor impérial⁵.

*DÉMEMBREMENT
DE LA JURIDICTION DU PAPE* On attribue aussi à Léon III le décret qui démembra le patriarcat romain en rattachant à celui de Constantinople toutes les provinces de l'ancien Illyricum : l'ancienne et la nouvelle

MANSI, t. XII, col. 299 et suiv.; *Chronicon Gradense*, dans *Scriptores rerum langobardicarum*, p. 396. La lettre, qui est d'un ton pathétique, décrit la désolation des églises d'Orient et adjure les évêques de veiller sur la foi de leurs diocésains.

(1) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 416.

(2) *Ibid.*, p. 416-417.

(3) THÉOPHANES, a. 6224.

(4) THÉOPHANES, a. 6224; DOELGER, *Reg.*, 300.

(5) *Ibid.* Léon III ordonnait aussi, d'après Théophanes, le dénombrement des enfants qui naîtraient et leur inscription sur un registre, ce qui le fait comparer à Pharaon, mais cette mesure, qui établissait un état-civil, n'a rien à voir, semble-t-il, avec les représailles contre l'Italie.

Épire, l'Illyrie, la Macédoine, la Thessalie, l'Achaïe, la Dacie, la Mésie, la Dardanie, la Prévalis, ainsi que la Crète, la Calabre, la Sicile et probablement la Sardaigne. Les sources contemporaines ne disent rien d'une mesure aussi grave, connue seulement par les revendications ultérieures des papes, Hadrien I^{er} et Nicolas I^{er}. Dans une lettre à l'empereur Michel III, datée de 860, Nicolas I^{er} attribue, en effet, ce démembrement à Léon III¹ et il n'y a au fond aucune raison d'en douter sérieusement. Il est vrai qu'une notice du moine arménien Basile, qui date du début du ix^e siècle, dit que ces régions sont rattachées au patriarcat byzantin « depuis que le pape de l'ancienne Rome est sous la domination des barbares »², mais des termes aussi vagues ne peuvent être invoqués pour fixer une date précise à ces mesures qui furent grosses de conséquences et devinrent une cause permanente de conflit entre Rome et Constantinople.

§ 5. — Constantin V et le concile iconoclaste.

L'AVÈNEMENT DE CONSTANTIN V Le fils aîné de Léon l'Isaurien, Constantin, associé au trône depuis 720, devint seul empereur à la mort de son père, en juin 740. Il a été considéré, non sans raison, comme l'ennemi le plus dangereux et le plus cruel qu'aient rencontré les défenseurs des images. On verra d'ailleurs que ses convictions personnelles dépassaient de beaucoup en hardiesse et en hétérodoxie les doctrines des iconoclastes eux-mêmes. D'autre part, on ne peut prendre au sérieux toutes les allégations plus ou moins calomnieuses dont il est l'objet dans les écrits des partisans des images. Sa légende s'est formée de son vivant et n'a cessé de s'enrichir après sa mort³. Il serait, d'ailleurs, aussi fâcheux de prendre texte des injures, qui ne lui sont certainement pas ménagées chez les chroniqueurs, pour chercher à atténuer ou même à nier la tyrannie épouvantable qu'il fit peser sur ses sujets et la cruauté qu'il déploya pour les forcer à abandonner

(1) DOBLGER, *Reg.*, 301 ; textes dans MANSI, t. XIII, col. 808, et t. XV, col. 167 ; L. DUCHESNE, *Églises séparées*, Paris, 1896, p. 214-215 ; BURX, *A history of the Eastern roman Empire (802-867)*, Londres, 1912, p. 194 ; HUBERT, *op. cit.*, dans *Revue historique*, t. LXIX, 1899, p. 21-22 ; HEFEL-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 2^e p., p. 680-681 (note d'II. LECLERCQ).

(2) PARTHEY, *Hieroclis synecdemus*, p. 74 ; GAY (*L'Italie méridionale et l'empire byzantin*, Paris, 1904, p. 8, 11-12) cherche à montrer que le démembrement date de Constantin V, en prenant sans doute trop à la lettre la notice du moine Basile.

(3) Sur l'histoire relative à son baptême et la prédiction sur lui de Germain, voir THÉOPHANES, a. 6211, mais ZONARAS est le premier qui ait établi un rapport entre cette histoire ridicule et son surnom de *Copronyme*, qui, d'apr. d'autres, viendrait de son goût immodéré pour les chevaux. Voir là-dessus LOMBARD, *op. cit.*, p. 10-21, qui pousse un peu loin sa tentative de réhabilitation. Mais ce goût pour les chevaux, qui lui a fait donner aussi le surnom de *Caballinus*, a été toujours très bien vu à Byzance. Sur ses tares physiques voir NICÉMOÛRE, *Antirrheticus III*, dans *P. G.*, t. C, 504. Le portrait le plus noirci du personnage, dont l'exagération est manifeste, est celui de THÉOPHANES, a. 6232 ; il va jusqu'à lui reprocher son goût pour la musique et les spectacles, a. 6259. Sur sa légende postérieure, qui s'est répandue même chez les Arabes, voir les études d'ADONTZ et de M. CANARD, citées à la bibliographie.

leurs croyances et leurs usages. S'il fut, comme son père, un homme d'état énergique, un chef militaire du premier ordre, un administrateur habile, il fut, encore plus que Léon III, un sectaire, qui poursuivit sans pitié ses contradicteurs et mit son autorité impériale au service de ses doctrines hérétiques.

Mais, pendant son long règne (740-775), Constantin V fut loin de pratiquer toujours la même politique agressive. Le concile iconoclaste de 754 partage en réalité ce règne en deux parties qui présentent chacune un aspect différent. Ce fut seulement lorsqu'il put s'appuyer sur les canons d'un concile que Constantin fit régner dans l'Empire une véritable terreur, que les résistances qu'il rencontra portèrent au paroxysme. Jusqu'à cette date il dut s'occuper d'asseoir son autorité, menacée par une dangereuse révolte lors de son avènement, et l'on a même quelques raisons de croire que les premiers mois de son règne furent marqués par une certaine détente. D'après la biographie d'un évêque goth de Crimée du VIII^e siècle, saint Étienne de Surozh, à l'avènement de Constantin V, il y aurait eu une sorte d'amnistie. Plusieurs partisans des images emprisonnés furent mis en liberté. Parmi eux se trouvait cet Étienne, évêque de Surozh, qui, à la prière de l'impératrice Irène (la princesse Khazare, épousée par Constantin V), tint sur les fonts baptismaux un fils qu'elle venait d'avoir et fut renvoyé honorablement dans son évêché¹.

LA RÉVOLTE D'ARTAVASDE A peine arrivé au pouvoir, Constantin V eut à conquérir son trône et sa ville impériale. Son beau-frère, le stratège des Arméniens Artavasde, qui avait autrefois aidé Léon III à devenir empereur et lui avait été fidèle pendant tout son règne, s'était créé un parti dans les troupes du thème d'Opsikion et surtout dans les thèmes européens, où dominaient les partisans des images, et voulut écarter du trône Constantin, qui fut soutenu au contraire par la plupart des thèmes d'Asie Mineure, principal foyer des doctrines iconoclastes².

Cette guerre civile éclata au mois de juin 741, à l'occasion d'une incursion arabe dans le thème d'Opsikion³. Artavasde, au lieu de se rendre à la convocation de Constantin, marcha contre l'armée impériale commandée par le patrice Beser, qui fut battu et tué. L'empereur, effrayé, se réfugia dans Amorium, puis dans le thème d'Orient, dont les troupes se rallièrent autour de lui. Artavasde annonça sa victoire à Constantinople. Le ma-

(1) WESTBERG, *O jiti sv. Stephana Surožskago*, dans *Vizantiiskii Vremennik*, t. XIV, 1907, p. 231-232. Sur saint Étienne de Surozh, voir VASILIEV, *The Goths in the Crimea*, Cambridge (Massachusetts), 1936, p. 109-112, 133-134.

(2) LOMBARD, *op. cit.*, p. 25-26.

(3) THÉOPHANE, a. 6233; NICÉPHORE, *Breviarium*, édit. DE BOOR, p. 59-60; DENIS DE TELL-MAHNÉ, trad. CHABOT, p. 24-25 (pièce à tort la révolte sous Léon III); *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 432.

gister *ἐκ προσώπου*, Théophanes Monotès¹, chargé du gouvernement de la ville en l'absence du basileus, réunit le peuple à Sainte-Sophie, annonça que Constantin avait été tué et que tous les thèmes d'Asie avaient reconnu Artavasde comme empereur. Aussitôt des acclamations furent poussées en l'honneur d'Artavasde, « *empereur orthodoxe et champion des doctrines divines* ». Après avoir fait son entrée dans Constantinople, Artavasde commença à faire rétablir partout les icones, puis il fut couronné empereur à Sainte-Sophie par le patriarche Anastase, qui jura sur le crucifix que Constantin lui avait tenu des propos hérétiques. Tous jetèrent l'anathème à l'empereur iconoclaste².

Artavasde exerça le pouvoir à Constantinople pendant un an³. Au mois de mai 742, il passa le Bosphore avec l'intention d'enlever les thèmes d'Anatolie qui s'étaient déclarés pour Constantin. Celui-ci se mit à sa poursuite, l'atteignit près de Sardes dans la plaine du Caystros et, après lui avoir infligé une défaite décisive, il le réduisit à s'enfuir à Cyzique, où il s'embarqua pour Constantinople. Après avoir battu deux autres armées d'Artavasde en Bithynie, Constantin, maître de l'Asie Mineure, passa le détroit des Dardanelles avec son armée et vint assiéger Constantinople du côté des murs terrestres (août-septembre 732)⁴. La disette se mit bientôt dans la ville et, dans la nuit du 2 novembre, Constantin la prit d'assaut. Artavasde, qui s'était enfui dans l'Opsikion, fut fait prisonnier avec ses fils et tous eurent les yeux crevés. Tous les chefs de la révolte furent arrêtés, mutilés ou condamnés à mort. Constantin V célébra son triomphe à l'Hippodrome, où Artavasde et ses fils furent promenés chargés de chaînes, suivis du patriarche Anastase, monté sur un âne, la tête vers la queue, et battu de verges⁵. Malgré ce traitement déshonorant, Constantin le laissa sur son siège patriarcal⁶.

REPRISE DE LA POLITIQUE ICONOCLASTE Entre la répression de la révolte d'Artavasde en 742 et le concile iconoclaste de 754, il ne se passa aucun fait saillant

(1) Sur cette fonction voir BURY, *The imperial administrative system*, Londres, 1911, p. 32-33 ; une inscription au nom d'Artavasde, datant du règne de Léon l'Isaurien, se trouve sur une tour de Nicée, édit. Ouspensky, dans *Bulletin de l'Institut d'archéologie russe de Constantinople*, t. III, 1898, et A. KOERTE, *Kleinasiatische Studien*, V, dans *Mitteilungen des Kais. deutschen archäologischen Instituts*, t. XXIV, 1899, p. 398-450. Un sceau au nom d'Artavasde et de son fils Nicéphore avec la croix pattée à l'avant et l'inscription au revers, en tout point semblable aux bulles des empereurs iconoclastes, est signalé par LILJAČEV, *op. cit.*, dans *Byzantion*, t. XI, 1936, p. 469.

(2) THÉOPHANES, a. 6233. L'empereur lui aurait dit que Jésus n'était pas Fils de Dieu, mais fils de Marie, qui l'avait enfanté comme lui-même l'avait été par sa mère.

(3) BROOKS, *The chronology of Theophanes*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. VIII, 1899, p. 85, sur la foi d'une chronique espagnole éditée par MOMMSEN, dans M. G. H., *Auctores antiquissimi*, t. IX, *Chronica minora*, vol. II, p. 366, affirme que le siège de Constantinople aurait duré trois ans, ce qui est en désaccord avec les sources byzantines.

(4) THÉOPHANES, a. 6234 ; NICÉPHORE, *Breviarium*, édit. DE BOOR, p. 61-62 et allusion à la famine de Constantinople dans *Antirrheticus III*, dans P. G., C, 500.

(5) THÉOPHANES, a. 6234-6235.

(6) Le texte de THÉOPHANES porte τυρωθέντι et beaucoup d'historiens ont conclu que le patriarche avait été aveuglé, mais DE BOOR, dans son édition de THÉOPHANES, p. 420, l. 29, a corrigé

dans le domaine religieux. On a d'ailleurs la preuve qu'après avoir supprimé de nouveau le culte des images, Constantin V reprit sa propagande iconoclaste, mais non sans rencontrer des contradictions et des résistances. Les chroniqueurs nous renseignent mal sur cette campagne, mais la vie de saint Étienne le Jeune nous montre à la veille du concile iconoclaste les églises dévastées, les vases sacrés profanés, les murailles, ornées de thèmes sacrés, blanchies à la chaux¹. On ne respectait que les peintures d'un caractère profane, scènes de chasses, bestiaires, luttas et courses du Cirque, qui, d'après une tradition très ancienne, décoraient encore certaines basiliques².

D'autre part, la soumission aux ordres impériaux était loin d'être générale. Peu de temps avant le concile, Étienne le Jeune gouvernait, sans être inquiété, le monastère du Mont Saint-Auxence, dont il était devenu abbé, et pouvait prononcer un discours devant une foule de moines accourus de Bithynie et même de Constantinople et des provinces d'Europe, pour lui demander ses conseils. Sans prononcer le nom de l'empereur, Étienne attribuait aux Juifs et aux Syriens l'origine du mal et, après avoir réconforté ses auditeurs, les exhortait à la résistance³. On peut donc dater de cette période le début de l'opposition des moines à la politique impériale.

Ce discours de saint Étienne, qui peut être daté exactement de la fin de l'année 753, nous donne en outre des renseignements tout à fait précieux sur les provinces qui avaient échappé jusque-là aux mesures iconoclastes. Le saint, en effet, conseilla aux moines d'émigrer dans les régions qui étaient encore indemnes et il en fit l'énumération. La plupart étaient éloignées de Constantinople ou situées hors des frontières de l'empire : la région de la mer Noire, Crimée, Bosphore cimmérien, Cherson, Nicopsis et la Gothie Creuse ; la région tendant vers la mer Parthique (golfe Persique) ; la région tendant vers l'ancienne Rome (pays de l'Adriatique, métropole de Nicopolis en Épire, Naples et l'Italie jusqu'au Tibre) ; la Lycie inférieure au sud de l'Asie Mineure ; quelques territoires sur la Propontide ; l'île de Chypre et la côte de Syrie, Tripoli, Tyr, Jaffa. En outre, le pape de Rome et les patriarches d'Antioche et d'Alexandrie avaient excommunié l'empereur⁴.

avec raison *ὑποβέντι*, correction qui est autorisée par la traduction d'ANASTASE LE BIBLIOTHÉCAIRE : *percussio publice*, même édition, t. II, p. 275. Anastase a d'ailleurs présidé plus tard à des cérémonies, comme le baptême de Léon le Khazare, qui supposent l'usage de la vue.

(1) *Vita Stephani*, dans *P. G.*, C, 1112-1113.

(2) Voir sur cette tradition la lettre de saint Nil au préfet Olympiodore, *Sancti Nili epistolae* dans *P. G.*, LXXIX, 577 ; L. BRÉMER, *L'art chrétien*, 2^e édit., Paris, 1928, p. 58-60.

(3) *Vita Stephani*, dans *P. G.*, C, 1112-1117. LOMBARD (*op. cit.*, p. 157) admet que cette réunion de moines eut lieu dès la convocation du concile, mais il n'a pas vu tout l'intérêt de ce texte et place à tort le récit de cet épisode après la réunion du concile.

(4) *Vita Stephani*, dans *P. G.*, C, 112-114. L'excommunication de Constantin V par le pape à cette époque est un détail tout à fait inexact, comme on le verra plus loin. Sur l'émigration des iconophiles en Crimée, voir VASILIEV, *The Goths in the Crimea*, p. 88.

À la même époque, l'ermite Georges, qui vivait dans une solitude du mont des Oliviers dans le Taurus cilicien, non loin de Zeitoun, et qui continuait à vénérer les images, regut la visite de l'évêque Cosmas, chargé par l'empereur de supprimer le culte des images dans son diocèse. L'évêque l'entraîna dans une discussion publique, mais Georges, en s'appuyant sur l'Écriture et la tradition, réfuta victorieusement toutes ses allégations. Cosmas partit, couvert de honte et la menace à la bouche.

À la demande du peuple, Georges fit un exposé complet de la doctrine des images. Dénoncé par Cosmas, il fut arrêté avec son disciple, Theosebos, l'auteur du récit et, après un court passage en prison, traduit devant l'empereur. Au bout de quelque temps, Theosebos, n'ayant plus de nouvelles de son maître, émigra en Syrie¹.

Ces exemples montrent que, soit par politique, soit par force, l'empereur n'avait pas encore mis fin à l'opposition des défenseurs des images.

PREMIERS RAPPORTS
DE CONSTANTIN V AVEC ROME

D'autre part, Constantin V n'a pas conservé vis-à-vis des papes l'attitude hostile qui avait été celle de Léon III ; de leur côté, les papes qui se sont succédé jusqu'à Étienne II n'ont cessé de montrer leur loyalisme envers l'Empire, mais la nature de leurs rapports avec Constantinople s'est modifiée. Dans leurs négociations avec l'empereur il n'est plus question des images. Il semble que les difficultés religieuses passent au second plan et que ce soit le péril lombard qui occupe toute l'attention des négociateurs.

Grégoire III étant mort le 10 décembre 741, son successeur, le pape Zacharie, envoya « suivant le rite de l'Église » ses lettres synodales à Constantinople. Bien plus, ses apocrisiaires arrivèrent dans la ville impériale au moment où elle venait de proclamer Artavasde empereur : loin de le reconnaître comme souverain légitime, les envoyés du pape attendirent la restauration de Constantin pour accomplir leur message². Toutes les lettres de Zacharie sont datées du règne de Constantin jusqu'en avril 743. Ce qui paraît étrange, c'est que deux lettres seulement de ce pontife, adressées à Boniface, l'apôtre de la Germanie, écrites en juillet 744, sont datées du règne d'Artavasde et de son fils Nicéphore, renversés depuis novembre 742³.

(1) *Νευθεσία γέροντος περὶ τῶν ἁγίων εἰκόνων* (Admonestation d'un vieillard au sujet des saintes images) d'après le *Codex Mosquensis*, 265, dans MELIORANSKY, *Georges de Chypre et Jean de Jérusalem...* (en russe), Saint-Petersbourg, 1901. D'après l'examen que Kurtz a fait de cet ouvrage dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. XI, 1902, p. 538-543, il a été composé entre 750 et 754 et sa deuxième et sa troisième partie offrent les plus grands rapports avec l'*Oratio ad Constantinum Caballinum* (voir *Bibliographie*, I. Sources, *Ouvrages de polémique*). Georges de Chypre paraît avoir été un adversaire assez important des iconoclastes pour être excommunié nommément avec Germain et saint Jean Damascène par le concile iconoclaste.

(2) *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 432. Dans ce passage de la vie de Zacharie, Artavasde est qualifié de rebelle (*inoasor, rebellis*).

(3) P. L., LXXXIX, 927 : *Data X Kal. Iulias, imperante domno Artavasdo a Deo corc:ato magno*

Maintenus sur le plan diplomatique et politique, les rapports entre Zacharie et Constantin V ne furent pas sans cordialité. Le pape devient le principal intermédiaire entre l'Empire et les Lombards, comme le montrent les interventions personnelles de Zacharie auprès de Liutprand qu'il détermine à restituer des villes de Toscane et à signer une trêve en 741, qu'il empêche l'année suivante de marcher sur Ravenne¹. D'autre part Constantin V avait accueilli favorablement les lettres dans lesquelles Zacharie « lui faisait certaines demandes » et fait don à l'Église romaine des deux riches domaines de Nymphaea et de Normia². Mais l'avènement d'Astolphe à la royauté lombarde en 749, la prise de Ravenne par les Lombards en 751 et leur attaque contre Rome au moment de la mort du pape Zacharie, en mars 752, allaient transformer la situation. L'intervention des Francs dans le conflit, tout d'abord avec le consentement de Constantin V, devait avoir pour conséquence le détachement de l'Italie et l'affranchissement des papes du pouvoir impérial.

Devenu maître de l'Empire par sa victoire sur Artavasde, la question des images mise à part, Constantin V ne fit que continuer, en la développant encore, l'œuvre de restauration et de défense inaugurée par Léon III. Nous nous contenterons de rappeler sa réorganisation des thèmes, qui compléta celle de son père, par la subdivision de circonscriptions trop étendues³ et l'activité qu'il déploya pour éloigner les Arabes des frontières de l'Empire. Profitant des guerres civiles du califat après le renversement de Walid II en 744, Constantin V envahit la Syrie du nord et s'empara de Germanicia, berceau de sa famille, en 745⁴. L'année suivante, il envoya la flotte du thème des Cibyrrhéotes incendier la flotte arabe dans un port de l'île de Chypre⁵. En 750-751, à la faveur des guerres civiles qui marquèrent la chute du califat ommiade, l'empereur put faire réparaître les enseignes romaines en territoire arménien et s'empara de Mélitène sur l'Euphrate, qu'il rasa complètement, pendant qu'un noble arménien, son allié, reprenait aux Arabes Theodosiopolis (Erzeroum)⁶. La frontière entre l'Empire et le califat fut ainsi reportée plus à l'est.

imperatore, eius anno III sed et Nicephoro magno imperatore anno III, ind. XII, id., col. 929. HEFELE-LECLERCQ (*op. cit.*, t. III, 2^e p., p. 690-691) explique cette anomalie par la distraction ou l'ignorance d'un clerc romain, ce qui est une explication peu satisfaisante. Il y a là une anomalie qui n'a pas été expliquée jusqu'ici. Toutes les autres lettres sont datées du règne de Constantin *imperante domno piissimo Augusto Constantino magno imperatore.*

(1) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 426-427; DIEHL, *Exarchat de Ravenne*, p. 415-416; HUBERT, *op. cit.*, dans *Revue historique*, t. LXXIX, 1899, p. 31 et suiv.

(2) *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 433. A la fin du XIII^e siècle ces deux domaines valaient 20 millions de francs, d'après DIEHL, *Exarchat de Ravenne*, p. 371; DOELGER, *Reg.*, 340.

(3) LOMBARD, *op. cit.*, p. 89-91.

(4) THÉOPHANES, a. 6237; NICÉPHORE, *Breviarium*, édit. DE BOOR, p. 62, et *Antirrheticus III*, dans *P. G.*, C, 509.

(5) THÉOPHANES, a. 6238; NICÉPHORE, *Breviarium*, édit. DE BOOR, p. 63.

(6) THÉOPHANES, a. 6243; NICÉPHORE, *Breviarium*, édit. DE BOOR, p. 65; DENIS DE TELL-MAHNÉ, trad. CHAROT, p. 55-56.

TRANSPORTS DE POPULATIONS

Un des aspects les plus curieux du gouvernement de Constantin V est sa politique de colonisation intérieure, dont Justinien II avait déjà donné l'exemple. La Thrace avait été dépeuplée par les invasions et les épidémies. Après son expédition dans la Syrie du nord en 745, l'empereur transporta en Thrace beaucoup de Syriens et d'Arabes et en particulier, après avoir détruit leur ville de fond en comble, tous les habitants de Germanicia¹. Des transplantations analogues eurent lieu en 751 après la prise de Theodosiopolis et de Mélitène². A la même époque, une peste effroyable apportée de Sicile dépeupla Constantinople. La population de la ville diminua tellement que l'empereur prit le parti d'y établir des habitants de la Grèce et des îles, ainsi que des Asiatiques³.

Ces immigrations forcées et intenses modifièrent gravement l'ethnographie de la péninsule des Balkans, mais leurs conséquences ne furent pas moins grandes dans le domaine religieux. La plupart de ces immigrants asiatiques étaient soit des monophysites, soit même des Manichéens ou des Pauliciens. Il n'est pas certain du tout qu'ils fussent tous iconoclastes, mais, au milieu des populations orthodoxes, ils conservèrent leurs doctrines, leurs rites, leurs traditions. Théophanes nous montre les monophysites de Thrace conservant jusqu'à son époque dans le chant du Trisagion la vieille formule de Pierre le Foulon⁴ et, à côté de cette ancienne hérésie, la doctrine nouvelle des Pauliciens, qui devait exciter tant de troubles dans l'Empire, commença à se propager en Thrace⁵.

LE PARTI ICONOCLASTE

Quelles étaient à la veille du concile, que l'empereur avait résolu de réunir, les forces du parti iconoclaste ? Les faits donnent l'impression que les empereurs de la dynastie isaurienne, issue d'une révolte militaire, s'étaient appuyés avant tout sur les armées des thèmes d'Asie Mineure. La révolte du thème des Helladiques en 727, l'appui que les thèmes d'Europe prêtèrent à Artavasde montrent que l'armée était loin d'accepter unanimement les doctrines impériales. Si Constantin V a attendu douze ans (742-754) pour forger l'arme qui lui permettrait de traiter les défenseurs des images comme des hérétiques et des rebelles, c'est parce qu'il se méfiait sans doute des intentions de l'armée d'Occident et ses ménagements pour le pape Zacharie n'ont peut-être pas d'autre cause. L'Asie Mineure, au contraire, avait été, comme on l'a vu, le plus ancien et le principal foyer de propagande iconoclaste : les armées des thèmes établis sur son territoire, alimentées

(1) THÉOPHANES, a. 6237 ; NICÉPHORE, *Breviarium*, édit. DE BOOR, p. 62 ; *Antirheticus III*, dans *P. G.*, t. C, 508.

(2) THÉOPHANES, a. 6247 ; NICÉPHORE, *Breviarium*, édit. DE BOOR, p. 65-66.

(3) THÉOPHANES, a. 6238 et 6247 ; NICÉPHORE, *Breviarium*, édit. DE BOOR, p. 63.

(4) THÉOPHANES, a. 6237. Sur cette formule voir *Histoire de l'Église*, t. IV, p. 293-294.

(5) THÉOPHANES, a. 6243.

par le recrutement régional, étaient donc gagnées d'avance aux doctrines de l'empereur. Composées en outre d'excellents soldats, bien disciplinés et entraînés à la guerre, ces troupes anatoliennes constituaient sa principale force. Constantin semble d'ailleurs n'avoir rien négligé pour réchauffer leur zèle iconoclaste et la vie de saint Étienne le Jeune nous le montre intervenant en personne pour contrôler les croyances de ses soldats. L'un d'eux, un Arménien, en garnison dans une province d'Europe, affligé d'une grave maladie, avait été trouver Étienne, alors exilé à Proconnèse, et, après avoir vénéré des icônes du Christ et de la Vierge, était reparti guéri. Ayant raconté naïvement son aventure à ses camarades, il fut dénoncé à l'empereur qui le fit venir devant lui, le chapitra, lui prouva qu'Étienne n'était qu'un idolâtre et le détermina à jeter l'anathème sur les images, puis, pour le récompenser de son obéissance, le nomma centurion¹. Plusieurs faits importants ressortent de ce récit. Il montre que Constantin V cantonnait systématiquement des Asiatiques en Europe. Ces soldats, élevés dans des milieux iconoclastes, ignoraient tout des images et de leur culte. Le soldat raconte à ses compagnons « qu'après avoir prié, Étienne le fit se prosterner devant deux images, l'une d'un homme, portant l'inscription : *Christos*, l'autre d'une femme, qu'il lui dit être la *Theotokos* ». On voit enfin que l'empereur exerçait une surveillance étroite sur son armée et ne dédaignait pas d'agir sur les hésitants, en récompensant ceux qui se montraient dociles².

Le parti iconoclaste se recrutait aussi tout naturellement parmi les fonctionnaires qui n'hésitaient pas à déployer le plus grand zèle contre les images pour mériter la faveur impériale. Cependant les événements devaient montrer que tous n'avaient pas renié leurs croyances orthodoxes et ils eurent aussi leurs martyrs.

L'empereur n'avait pas de moyens de pression moins efficaces contre les évêques qui se rallièrent en masse à l'iconoclasme, comme le montra le chiffre imposant (trois cent trente-huit) de ceux qui participèrent au concile. Parmi eux se trouvaient beaucoup de convaincus, la plupart d'Asie Mineure, comme l'évêque de Nacolia et les initiateurs du mouvement. Mais le nombre était grand aussi de ceux qui avaient cédé à l'intimidation et devaient dans la suite changer de parti plusieurs fois. Le patriarche Anastase est le type de ces timides par intérêt. Seuls les moines refusèrent énergiquement d'abandonner leur foi et, comme nous l'avons dit, c'est de cette époque que date leur résistance systématique aux mesures impériales et encore ne furent-ils pas unanimes dans leur opposition, puisqu'il y eut des monastères iconoclastes³.

(1) *Vita Stephani*, dans *P. G.*, C, 1156. Cet épisode se place peu de temps après le concile iconoclaste.

(2) Les camarades du soldat se moquent de lui et le traitent d'idolâtre, puis ils le dénoncent au gouverneur de Thrace, qui fait aussitôt un rapport à l'empereur, ce qui montre la bonne organisation de la police impériale.

(3) Voir ce que nous en avons dit p. 441, n. 2.

LES DOCTRINES ICONOCLASTES Les doctrines iconoclastes sont connues exclusivement par les citations qu'en ont faites leurs contradicteurs, saint Jean Damascène, Nicéphore, les Pères du concile de Nicée¹. Ils étaient loin d'ailleurs de s'entendre entre eux. Il y avait des iconoclastes modérés qui admettaient les icônes du Christ, à condition qu'elles fussent placées très haut et que leur adoration par prosternement fût interdite : elles n'avaient qu'une valeur commémorative. Mais la grande majorité des iconoclastes condamnait toute espèce de représentations sacrées et exigeait leur destruction totale.

Leur doctrine s'appuyait sur l'autorité de l'Écriture et sur la tradition des Pères de l'Église. Dans leurs écrits et leurs polémiques les textes de l'Ancien Testament, prohibant les idoles en interdisant toute représentation figurée², revenaient sans cesse, non sans un certain manque de logique, puisqu'ils admettaient l'art profane. Dans les Évangiles ils invoquaient l'ordre donné par le Christ d'adorer Dieu en esprit et en vérité³, dans les *Actes des apôtres* une phrase du discours de saint Paul à l'Aréopage⁴, dans l'épître aux Galates la recommandation de ne pas se glorifier d'autre chose que de la croix du Sauveur⁵. Des phrases isolées des ouvrages patristiques, des œuvres apocryphes leur fournissaient de nombreux arguments, comme l'histoire de saint Jean blâmant l'un de ses disciples d'avoir fait son portrait⁶. A plus forte raison ne manquaient-ils pas de mettre en avant certaines affirmations des Pères de l'Église nettement hostiles à l'art religieux⁷.

Ils ne reculaient même pas devant des faux manifestes. Saint Nil avait conseillé au préfet Olympiodore de placer une croix dans l'abside de l'église qu'il avait fondée et de représenter des épisodes de l'Écriture sur les murailles : ils lui faisaient dire que la croix suffisait et qu'il fallait blanchir à la chaux le reste de l'église⁸. Ils faisaient aussi grand état d'écrits dirigés contre les images et leur vénération, qu'ils attribuaient à saint Épiphane, évêque de Salamine en Chypre (367-403)⁹. Ces écrits, invoqués

(1) La question a été renouvelée par Ostrogonsky dans ses *Studien zur Geschichte des byzantinischen Bilderstreites*, Breslau, 1929, qui a montré la grande valeur du témoignage des *Antirrhethici* du patriarche Nicéphore et surtout la différence essentielle entre les doctrines approuvées par le concile de 754 et les théories personnelles et radicales de Constantin V.

(2) *Exod.*, xx, 4 ; *Deutr.*, iv, 14-19 ; v, 7-8 ; xii, 3 ; *Ps.* cxiii, 12-16 ; *Jérém.*, x, 1-5.

(3) *Joan.*, iv, 24.

(4) *Acta Apostol.*, xvii, 29 : « Puisque nous sommes les enfants de Dieu, nous ne devons pas croire que la divinité soit semblable à de l'or, de l'argent ou de la pierre, résultat de l'art et de la conception d'un homme ».

(5) *Gal.*, vi, 14. Sur l'importance attachée par les iconoclastes à ce texte, reproduit par eux sur des croix, voir G. MILLET, *Les iconoclastes et la croix*, dans *Bulletin de correspondance hellénique*, t. XXXIV, 1910, p. 102-103.

(6) MANSI, t. XIII, col. 169 ; voir les passages patristiques invoqués par les iconoclastes réunis dans SCHWARLOSE, *op. cit.*, p. 84-86.

(7) Sur cette opposition à l'art religieux au iv^e et au v^e siècles, voir *Histoire de l'Église*, t. III, p. 434-435 ; L. BRÉHIER, *L'art chrétien*, 2^e édit., p. 60-61.

(8) Cette lettre a été déjà citée par nous, p. 460, n. 2. Sur son altération par les iconoclastes, voir MILLET, *Les iconoclastes et la croix*, *op. cit.*, p. 99.

(9) Les textes invoqués par les iconoclastes sont réunis dans OSTROGONSKY, *Studien zur Geschichte des byzantinischen Bilderstreites*, p. 67-79.

surtout par les iconoclastes de la seconde période, au concile de 815, ont été reconnus comme des faux. Le patriarche Nicéphore avait combattu leur authenticité dans un traité dont on possède des fragments¹.

ARGUMENTS THÉOLOGIQUES A ces arguments d'autorité les iconoclastes joignaient des considérations d'un caractère théologique, destinées à montrer que les partisans des images altéraient les dogmes définis par les conciles œcuméniques et tombaient forcément dans l'hérésie : impossibilité de représenter la divinité à l'aide d'éléments matériels, c'est-à-dire transitoires et inférieurs ; même difficulté pour la Vierge et les saints qui sont aujourd'hui auprès de Dieu : figurer le corps matériel qu'ils ont eu, c'est leur enlever cet honneur. Si l'on ne peut représenter Dieu, il est encore plus impossible de représenter Jésus, qui est l'image de son Père (JOAN., XIV, 9). Ce serait nier sa nature divine, et tomber dans l'une des hérésies condamnées, en particulier dans le nestorianisme. Chercher à représenter à la fois son humanité et sa divinité, cette confusion est un épouvantable blasphème. C'est Satan qui, ne pouvant supporter l'éclat de l'Église, a cherché à la rendre idolâtre. La seule image du Christ c'est le pain et le vin de la Cène.

LE CULTE DE LA CROIX Par une inconséquence apparente les iconoclastes excluaient de leurs prohibitions l'image de la croix, nue, sans la figuration du Sauveur crucifié, et affectaient même pour ce symbole la plus grande dévotion. Revenant à un usage très ancien, ils la représentaient dans les absides des églises. La croix élevée sur des degrés figure au droit des monnaies et des sceaux de Léon III et de Constantin V. Des croix sculptées, de grande dimension, garnissaient les plafonds des chapelles rupestres de la région d'Urgub en Cappadoce ; d'autres étaient peintes sur les murs ; d'autres, exécutées en métal et conservées dans des trésors d'églises ou des musées, sont accompagnées d'inscriptions empruntées aux textes scripturaires invoqués par les iconoclastes. Cette vénération de la croix résulte aussi des citations d'écrits iconoclastes qui se trouvent dans les ouvrages des défenseurs des images².

Ces croix ont d'ailleurs des formes particulières. Ce sont exclusivement des croix pattées, tantôt élevées sur plusieurs degrés (sceaux et monnaies

(1) Bibliographie sur cette question dans VASILIEV, *Histoire de l'empire byzantin*, t. I, p. 338, n. 2 ; HOLLIS (*Die Schrift des Epiphanius gegen die Bilderverehrung*, dans *Gesammelte Aufsätze zur Kirchengeschichte*, Berlin, 1928) a essayé de montrer l'authenticité de ces écrits ; OSTROGORSKY (*op. cit.*, III, *Die pseudo-epiphaniischen Schriften gegen die Bilderverehrung...*, p. 47-61) a défendu la thèse contraire en s'appuyant sur le traité de Nicéphore.

(2) G. MILLÉT, *Les iconoclastes et la croix*, dans *Bulletin de correspondance hellénique*, t. XXXIV, 1910, p. 96-109 ; GRABAR, *L'empereur dans l'art byzantin*, Paris, 1936 ; EBERSOLT, *Sceaux byzantins du musée de Constantinople*, dans *Revue de numismatique*, 1914, n° 139 ; LIHAČEV, *Sceaux de l'empereur Léon III l'Isaurien*, dans *Byzantion*, t. XI, 1936, p. 469-482 ; DE JERPHANION, *Les églises rupestres de Cappadoce*, t. I, Paris, 1925, et t. II, 1936, planches 144, 154-158.

impériales), tantôt sortant de branchages garnis de feuilles, qui se recourbent de chaque côté avec une symétrie élégante. Ce dernier type de croix apparaît dès le VII^e siècle et s'inspire probablement de la croix monumentale élevée sur le Forum de Constantin, regardée comme reproduisant celle qui était apparue à cet empereur¹. Elle avait donc un caractère triomphal. Elle était le symbole de la victoire de Constantin sur l'idolâtrie. Adoptée par ses successeurs, elle avait remplacé le type païen de la Victoire et était devenue le symbole du triomphe perpétuel de l'empereur chrétien sur le paganisme et la barbarie. On s'explique donc pourquoi, loin de proscrire ce symbole, les empereurs iconoclastes l'avaient conservé et même développé. Comme pour Constantin le Grand, il était pour eux le signe céleste de leur triomphe².

DOCTRINES PARTICULIÈRES
DE CONSTANTIN V

On sait par le patriarche Nicéphore, qui en a cité de nombreux extraits, que Constantin V avait composé un livre contre les images dans lequel, en dehors des arguments invoqués par les iconoclastes, il exposait une doctrine beaucoup plus radicale, qui n'allait pas à moins qu'à compromettre les dogmes christologiques définis par les conciles œcuméniques³. Certains passages, dans lesquels il exhorte les évêques à se réunir pour rassembler tous les témoignages des Pères, indiquent que ce livre fut écrit avant la convocation du concile iconoclaste⁴, sur les délibérations duquel il exerça une grande influence. Constantin y expliquait que, les deux natures divine et humaine du Christ ne pouvant pas être représentées, les icônes étaient forcément hérétiques et il ajoutait que la seule image du Christ est l'Eucharistie. Mais de plus, pour définir les deux natures, l'empereur employait des expressions rejetées par les conciles comme *πρόσωπον* au lieu de *ὑπόστασις*, *ἐκ δύο φύσεων* au lieu de *ἐν δύο φύσεσιν*, qui le rapprochaient des monophysites⁵. Ceux-ci d'ailleurs ne s'y sont pas trompés et Michel le Syrien considère Constantin comme « un esprit cultivé », détesté des *Chalcédo-niens* parce qu'il « adhérait de toute sa volonté » à la définition « qu'avaient écrite les *orthodoxes* » (c'est-à-dire les monophysites)⁶.

(1) GRABAR, *op. cit.*, p. 35. Inscription de la croix peinte dans une chapelle de Sinasos, région d'Urgub : *σῆμα τοῦ ἁγίου [Κωνσταντίνου] τῆ [υ] ο [υ]*.

(2) Voir sur cette assimilation de la croix au symbole de la *Victoria Augusti* les études pénétrantes de GAGÉ, *La théologie de la victoire impériale*, dans *Revue historique*, t. CLXXI, 1933, et *La victoire impériale dans l'empire chrétien*, dans *Revue d'histoire et de philologie religieuse*, 1933, p. 370-400 ; cf. GRABAR, *op. cit.*, p. 32-39 ; cf. aussi un poème de THÉODORE LE STUDITE, dans *P. G.*, XCIX, 437.

(3) OSTROGORSKY, *op. cit.*, *Die Schrift Kaiser Konstantins V...*, p. 7 et suiv., a réuni toutes les citations des *Antirrhétici* de NICÉPHORE et tenté une restitution du livre impérial.

(4) OSTROGORSKY, *op. cit.*, p. 14-15. D'après la *Vita Nicetae Medicensis*, dans *Acta Sanctorum, Aprilis*, t. I, p. xviii-xxvii, Constantin aurait développé ses idées sous la forme de discours, destinés à la propagande. Cette *Vie de Nicetas, higoumène de Medikion (Mont Olympe)* a été écrite par son disciple THEOSTERIKOS entre 820 et 830.

(5) OSTROGORSKY, *op. cit.*, p. 19, 25-26.

(6) MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, t. II, p. 523.

D'autre part, Constantin V ne s'en tenait pas là et la vie de Nicéas de Medikion affirme qu'il rejetait la doctrine de l'intercession de la Vierge et des saints, ainsi que le culte des reliques et l'épithète d'*ἅγιος*, *saint*, appliquée aux bienheureux. D'ailleurs, d'après Théophanes, il refusait d'appeler la Vierge, *Mère de Dieu*, *Theotokos*, mais il lui donnait le nom de *Christotokos*, *Mère du Christ*¹.

LE CONCILE ICONOCLASTE

Ce fut donc seulement lorsqu'il se crut sûr de ses armées, de son clergé, de la population de Constantinople et après avoir arrêté lui-même en quelque sorte la nature des questions qui seraient discutées et le sens dans lequel elles seraient tranchées que Constantin convoqua le concile, qui devait dans sa pensée porter le titre d'œcuménique et condamner solennellement l'art religieux et le culte des images.

La date de la convocation et de la tenue de cette assemblée est sujette à controverse. D'après leurs théories sur la chronologie de Théophanes, Bury et Hubert, rompant avec la tradition de leurs prédécesseurs, avaient proposé comme date l'année 753 et Hubert en avait conclu que, lorsqu'Étienne II prit le parti de passer en Gaule pour demander le secours des Francs contre les Lombards, il était déjà au courant des résultats du concile². Le témoignage des catalogues patriarcaux de Constantinople et les recherches nouvelles qui ont été faites sur le système chronologique de Théophanes obligent à placer la tenue du concile entre le 10 février et le 8 août 754³.

Désireux jusqu'au bout de gagner à ses desseins l'opinion de ses sujets avant la convocation du concile, Constantin V eut recours au même procédé que Léon III au début du mouvement iconoclaste. Il tint des assemblées (*silentia*) dans toutes les villes et y exposa ou y fit exposer ses doctrines sur les images⁴; en même temps il agissait sur les évêques, qui tinrent sans doute des réunions préparatoires, afin de rassembler tous les témoignages défavorables aux images⁵.

Ce fut seulement quand tous ces préparatifs furent terminés qu'eut lieu la convocation du concile⁶. Dans l'intervalle mourut le patriarche Anastase, sans doute quelques jours avant la réunion des évêques, car son

(1) *Vita Nicetae*, xxviii; THÉOPHANES, a. 6259, et sur ses opinions au sujet des reliques, a. 6258. Le même chroniqueur, a. 6218, prête des opinions analogues sur la Vierge à Léon l'Isaurien.

(2) Sur les théories de Bury et Hubert, cf. *supra*, p. 323, et HUBERT, *Chronologie de Théophanes*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. VI, 1897, p. 503-504.

(3) GRUMEL, *op. cit.*, dans *Échos d'Orient*, t. XXXVII, 1934, p. 406-407; BROOKS, *op. cit.*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. VIII, 1899, p. 85-86; OSTROGONSKY, *op. cit.*, p. 14. Le patriarche Anastase, ordonné le 22 janvier 730, a été patriarche 24 ans; il est donc mort en 754, peu de jours avant l'ouverture du concile, le 10 février. Son successeur, Constantin, déposé le 30 août de la IV^e indiction, 766, après 12 ans de pontificat, a donc été élu en 754, à l'issue du concile.

(4) THÉOPHANES, a. 6244.

(5) OSTROGONSKY, *op. cit.*, p. 14-15.

(6) THÉOPHANES, a. 6245; *Vita Stephani Junioris*, dans *P. G.*, C, 1111.

successeur ne fut désigné que dans la dernière session du concile et l'on peut se demander si, en retardant cette élection, l'empereur n'avait pas quelque pensée secrète ¹.

Le 10 février 754, le concile s'assembla au palais de Hieria, sur la côte asiatique, non loin de Chalcédoine ². Il comprenait trois cent trente-huit évêques. Ni le pape, ni les patriarches orientaux n'y étaient représentés et le patriarcat de Constantinople lui-même était vacant. Le président du concile fut Théodore, archevêque d'Éphèse, fils de l'empereur détrôné Anastase II. Il avait été sous Léon III l'un des principaux instigateurs du mouvement iconoclaste et il était assisté de deux autres évêques anatoliens, Sisinnius, dit Pastillas, évêque de Pergé, et Basile, surnommé Triaccabas, évêque d'Antioche de Pisidie ³.

Le concile prit le titre de VII^e œcuménique. Ses sessions se prolongèrent jusqu'au 8 août. Les discussions durèrent donc sept mois. Il ressort du témoignage de Nicéphore que cette longue durée s'explique par les divergences qui se manifestèrent entre l'empereur et les évêques. Ceux-ci étaient d'accord avec Constantin pour abolir le culte des images et ils paraissent avoir pris à leur compte une bonne partie des arguments contenus dans le livre impérial, mais ils refusèrent d'aller plus loin et de remettre en question les dogmes définis par les six conciles œcuméniques. Les doctrines de l'empereur sur la nature du Christ, sur le culte de la Vierge, des saints et des reliques furent écartées, non sans difficulté, semble-t-il. Que ces dogmes aient fait l'objet de discussions, c'est ce que prouve la nécessité dans laquelle se trouva le concile d'affirmer expressément que Marie, mère de Dieu, est au-dessus de toute créature, qu'elle a donc droit à la vénération des chrétiens et qu'elle possède, ainsi que tous les saints, le pouvoir d'intercéder pour les hommes. Par là le concile coupait court à toute tentative de l'empereur pour l'entraîner dans son hérésie ⁴.

Sauf quelques témoignages épars dans les chroniques et les œuvres de Nicéphore, nous ne connaissons du concile iconoclaste que sa décision finale, son *oros*, inséré dans les actes du second concile de Nicée en 787 ⁵. On y retrouve la plupart des arguments développés dans le livre de Constantin V : la malice de Satan cherchant à entraîner l'Église dans l'ido-

(1) THÉOPHANES, a. 6245 ; NICÉPHORE, *Breviarium*, édit. DE BOOR, p. 65 ; LOMBARD, *op. cit.*, p. 134-135, d'après qui Anastase serait mort d'une hernie étranglée, suivant l'interprétation des symptômes décrits par Théophanes.

(2) Sur le palais d'Hieria, voir PARCOIRÈ, *Hieria*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique russe de Constantinople*, t. IV, 1899. La date du 10 février est donnée par THÉOPHANES, a. 6245, qui s'accorde avec NICÉPHORE sur le nombre de 338 évêques.

(3) THÉOPHANES, a. 6245 ; NICÉPHORE, *Breviarium*, édit. DE BOOR, p. 65-66 ; *Vita Stephani Junioris*, dans *P. G.*, C, 112^c. 1121, 1140.

(4) MANSI, t. XIII, col. 335, 347-348.

(5) L'*ἔπος* (décision) du concile iconoclaste est accompagné, dans les actes du concile de Nicée, de la réfutation de Grégoire, évêque de Néocésarée, dans MANSI, t. XIII, col. 205-363 ; analyse dans HEFELE-LECLEUCQ, *op. cit.*, t. III, 2^e p., p. 693-705. Les arguments du concile de 754 furent repris, mais avec des modifications, par le second concile iconoclaste en 815, connu par le traité, encore inédit, composé par Nicéphore contre ce concile. Voir OSNROGONSKY, *op. cit.*, p. 2-3 et 46-60.

lâtrie, les très pieux empereurs suscités par le Christ et armés de la force de l'Esprit Saint pour détruire cette nouvelle idolâtrie le caractère hérétique des images du Christ, l'insulte faite à la Vierge et aux saints en les représentant dans leur corps terrestre. La conclusion était la condamnation formelle de quiconque fabriquerait une icône, la vénérerait, la placerait dans une église ou une maison, la posséderait en cachette. Les récalcitrants seraient punis, s'ils étaient évêques, prêtres ou diacres, de la déposition ; s'ils étaient moines ou laïcs, de l'excommunication ; tous tomberaient ensuite sous le coup des lois impériales comme adversaires de Dieu et ennemis des dogmes enseignés par les Pères.

D'autre part, et c'est là un détail caractéristique, le concile interdisait toute profanation, toute destruction violente des édifices ou du mobilier religieux et objets du culte décorés d'images. Aucun changement ne devait être fait dans une église sans l'autorisation de l'empereur et du patriarche. Il était interdit aux fonctionnaires de pénétrer dans une église pour y commettre des déprédations « *comme il est déjà arrivé* ».

TRANSFERT DU CONCILE
AUX BLACHERNES

A partir du 8 août, les séances du concile eurent lieu à l'église Sainte-Marie des Blachernes et ce fut là que l'empereur nomma enfin un patriarche de Constantinople, qu'il présenta lui-même à l'ambon. C'était un moine du monastère de Sylacion qui portait le nom de Constantin ¹. Le 27 août suivant, le basileus, accompagné de son patriarche, parut au Forum et fit lecture au peuple des décrets du concile, puis l'anathème fut jeté solennellement aux partisans des images, au patriarche Germain, à Georges de Chypre, à Jean Damascène ².

Constantin V avait enfin obtenu le droit de traiter les défenseurs des images comme des hérétiques ; l'édit impérial qui reproduisit peu après les décisions du concile allait permettre en outre de les poursuivre aussi comme des rebelles ³.

(1) THÉOPHANE, a. 6245 ; NICÉPHORE, *Breviarium*, édit. DE BOOR, p. 66 ; *Vita Stephani Junioris*, dans *P. G.*, t. 1111.

(2) THÉOPHANE, a. 6245 ; NICÉPHORE, *Breviarium*, édit. DE BOOR, p. 66. Georges de Chypre est l'ermite cilicien que nous avons mentionné *supra*, p. 461.

(3) Cf. CH. DIÉRL, *op. cit.*, dans *Séances et comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1915, p. 138 : « Le gouvernement pouvait désormais poursuivre les adorateurs des images, non pas seulement, comme il l'avait fait jusqu'alors, pour résistance aux ordonnances impériales, mais bien pour crime d'hérésie et pour désobéissance à l'autorité souveraine de l'Église ».

CHAPITRE XIV

LA VIE DE L'ÉGLISE BYZANTINE DE MAURICE A CONSTANTIN V¹

§ 1. — Les transformations de la société byzantine.

LES CAUSES DE TRANSFORMATION Les événements prodigieux qui bouleversèrent l'Empire au cours du VII^e siècle eurent des répercussions profondes sur la structure sociale et sur les mœurs byzantines. Invasions des Perses et des Arabes, dont la conséquence fut la prédominance du régime militaire, immigrations des Slaves et des Bulgares dans la péninsule des Balkans, des Arméniens et des Syriens dans tout l'Empire, guerres civiles inexpiables, luttes religieuses acharnées, tous ces événements concoururent à rendre la société plus brutale, plus violente, plus barbare. Sans doute l'Empire trouva les conditions de son salut dans la solide armature de ses institutions et dans la puissance des murailles de Constantinople, mais, s'il échappa à la conquête totale, il ne put éviter le fléchissement des mœurs et de la civilisation, dû à un contact de plus en plus intime avec les tribus barbares, païennes ou hérétiques, qui vinrent, d'Héraclius à Constantin V, repeupler ses provinces dévastées.

LE DÉSORDRE MORAL Les mêmes causes ont produit les mêmes résultats dans l'Église comme dans la société civile. Un trait caractéristique de cette époque est la cruauté des supplices, les tortures raffinées, la mutilation, l'ablation du nez, des oreilles, de la langue elle-même, et ce n'est pas contre des criminels que l'on emploie ces horreurs, mais contre des ennemis politiques et, ainsi qu'on l'a vu, contre des saints, contre un pape Martin, contre un saint Maxime, coupables de ne pas partager les doctrines hérétiques de l'empereur. Cette folie sanguinaire atteignit son maximum sous le règne du fou couronné que fut Justinien II. L'abaissement des caractères, le désordre des esprits, l'affaiblissement du sentiment religieux, le renouveau des superstitions qui perpétuaient des pratiques païennes au milieu de la société chrétienne, tels furent les résultats de ce régime. Les canons disciplinaires du concile Quinisexte, qui essaya de réagir contre ce désordre moral, nous révèlent

(1) BIBLIOGRAPHIE. — Mêmes sources et mêmes travaux qu'aux chapitres II à VII et XIII.

le mal dans toute son étendue. Sans doute ces canons forment en grande partie un code pénal, mais l'énumération même des abus qu'il s'agissait de guérir et les considérants qui accompagnent les sanctions édictées attestent la démoralisation universelle¹.

**MANQUE DE RESPECT
POUR LA RELIGION** Les pratiques multiples et extérieures de la dévotion byzantine n'empêchaient pas à l'occasion une certaine tiédeur pour l'accomplissement des devoirs religieux et même un manque complet de respect pour le caractère sacré des églises. Le concile doit menacer d'une punition le laïc et même le clerc qui cesseraient de paraître à l'église trois dimanches de suite². Les femmes sont invitées à ne pas bavarder pendant le service divin³. Des boutiques d'alimentation ou même des tavernes étaient installées aux abords et jusque dans l'enceinte de l'église⁴. Dans certains cantons ruraux on y abritait le bétail la nuit ; en prohibant cette pratique, le concile admet cependant que, si un étranger de passage ne trouve pas d'abri pour lui et son bétail, on pourra l'admettre dans l'église⁵.

Des faits plus graves sont signalés. Le concile croit utile de punir ceux qui profanent les églises en y entretenant un commerce charnel avec leurs femmes⁶. Il excommunie pendant un an ceux qui détériorent des livres saints ou les vendent à des marchands de parfums pour en faire des cornets⁷. Il interdit de célébrer des agapes dans les églises⁸.

IMMORALITÉ Des punitions sévères sont prévues contre quiconque a commerce avec une personne consacrée à Dieu⁹. L'avortement est puni à l'égal du meurtre¹⁰. A côté de son art religieux, Byzance possédait un art profane dont les œuvres étaient parfois licencieuses : le concile prononce l'excommunication contre ceux qui fabriqueraient ou conserveraient des peintures de cette espèce¹¹. Dans son rigorisme, le concile interdit sous peine d'excommunication les coiffures trop savantes qui n'ont d'autre but que de séduire le prochain¹².

PRATIQUES PAIENNES Certains usages traditionnels d'origine païenne avaient survécu et étaient en grand honneur, même à la cour impériale. Un texte hagiographique atteste que les Satur-

(1) Sur le concile quiniséxe, cf. *supra*, p. 193-196. Texte des canons dans MANSI, t. XI, col. 935-1006.

(2) Canon 80.

(3) Canon 70.

(4) Canon 76.

(5) Canon 88.

(6) Canon 97.

(7) Canon 68.

(8) Canon 74.

(9) Canon 4.

(10) Canon 91.

(11) Canon 100.

(12) Canon 96.

nales étaient encore célébrées en Mésie au VII^e siècle : le 1^{er} janvier, les habitants de Durostorum se déguisaient avec des peaux de bêtes et se grimaient le visage¹. Une autre fête importante était celle des Broumalia, en l'honneur de Bacchus, qui durait du 24 novembre au 17 décembre. Elle était célébrée en grande pompe à la cour impériale et chaque jour, désigné par une des lettres de l'alphabet grec, était réservé à ceux dont le nom commençait par la même initiale. La fête consistait en travestissements, en libations, en danses symboliques accompagnées par des joueurs de cithares. La *Vie de saint Étienne le Jeune* montre qu'en dépit des prohibitions du Quinisexte, l'empereur Constantin V et les hauts dignitaires ne manquaient pas à cette tradition². Le concile Quinisexte condamne, en même temps que les Broumalia, la fête des *Maïoumai*, premier mai, fête du printemps, marquée aussi par des déguisements³, l'usage d'allumer des feux dans les rues le jour de la nouvelle lune⁴, la fête des vendanges en l'honneur de Bacchus et tous les déguisements d'hommes en femmes, de femmes en hommes, les masques comiques ou tragiques⁵, les travestissements des étudiants en droit à certaines fêtes⁶.

MAGIE ET SORCELLERIE Plus dangereuse et plus répréhensible que ces usages traditionnels était la vogue qu'avait prise à cette époque la magie, accompagnée d'une multitude de superstitions, débris d'antiques religions, qui finissaient par altérer chez leurs adeptes la pureté de la foi chrétienne. Innombrables étaient les devins et sorciers de toute espèce. Un Philippicus avait fini par devenir empereur après avoir été hanté pendant plusieurs années par les prédictions d'un vieux moine hérétique⁷. Le concile Quinisexte traite avec une sévérité toute particulière ceux qui s'adonnent à ces superstitions. Une pénitence de six ans est infligée à ceux qui interrogent les sorciers et les devins, à ceux qui montrent des ours et autres bêtes, dont ils vendent les poils comme amulettes, qui expliquent les sorts ou interrogent les nuages⁸. Ces mesures furent loin de déraciner le mal. Des simples d'esprit

(1) F. CUMONT, *Les actes de saint Dasius*, dans *Analecta bollandiana*, t. XVI, 1897, p. 5 et suiv. ; Henri LECLERCQ, *Dasius*, dans *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, t. IV, 1920, col. 275-279. L'auteur des actes de saint Dasius, martyr sous Dioclétien, dit que la fête des Saturnales existait encore de son temps, au VII^e siècle.

(2) *Vita Stephani Junioris*, dans *P. G.*, t. C, 1170-1171 ; J. CRAWFORD (*De Bruma et brumalibus festis*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. XXIII, 1920, p. 365-396) a réuni tous les textes relatifs à cette fête.

(3) Canon 62.

(4) Canon 65.

(5) Canon 62.

(6) Canon 71. De même, sont punis sévèrement ceux qui prêtent serment à la manière

païenne, ὄρκους ἑλληνικούς (canon 94).

(7) Philippicus est exilé par Tibère III (Apsimar) pour avoir rêvé pendant son sommeil qu'il était empereur, d'après THÉOPHANE, a. 6194. Plus tard un ermite hérétique lui prédit l'empire, d'après THÉOPHANE, a. 6203.

(8) Canon 61. Sur les amulettes, voir G. SCHLUMBERGER, *Quelques monuments byzantins inédits*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. II, 1893, p. 187-191.

croyaient à l'existence d'une sorte de vampire-femelle, Gellô, la tueuse d'enfants, qui se glissait dans les maisons par les moindres fissures pour perpétrer ses crimes¹. Plus répugnante encore est l'histoire du meurtre rituel d'une femme enceinte par les habitants de Pergame, assiégée par les Arabes en 717, qui croyaient se rendre invulnérables en s'enduisant du sang de leur victime². Rien ne montre mieux que cet exemple, dont la véracité est garantie à la fois par Nicéphore et Théophanes, la dépravation de cette société.

§ 2. — La constitution de l'Église.

LE DROIT CANON Nous avons expliqué au tome précédent de cet ouvrage comment s'est formé à partir de Justinien le droit ecclésiastique, résultat d'une fusion entre les canons des conciles et la législation impériale, qui a donné naissance à un type de manuel de droit pratique d'un caractère hybride, le *Nomocanon*³. Les premiers recueils de ce genre, dépourvus de tout caractère officiel, furent publiés sous Maurice et sous Héraclius⁴. La législation ecclésiastique de Justinien, telle que l'avait recueillie et ordonnée le patriarche Jean le Scolastique (565-577), en formait la base. Au cours du VII^e siècle, plusieurs nouvelles impériales relatives à l'organisation ecclésiastique, surtout sous Héraclius, s'ajoutèrent à ce premier *Corpus Juris*, mais, ainsi que nous l'avons dit, l'œuvre juridique la plus importante de cette époque est due au concile Quinisexte de 691-692. Ses cent deux canons, bien que disposés d'une manière confuse, sans aucun ordre systématique, devaient devenir la principale source du droit canon de l'Église byzantine, en même temps que, par suite de leur caractère exclusif et intransigeant, l'une des principales causes du schisme avec Rome.

A cette source il faut joindre dans une large mesure les lois impériales qui datent, les unes de Justinien II, comme la Loi agricole, les autres du règne de Léon III, comme l'Éklogé, dont les articles relatifs au mariage, à la famille, aux successions se sont rapprochés de la législation religieuse⁵.

(1) Le père du futur Tarasius eut à juger (vers 750) une femme que ses voisins accusaient d'être l'incarnation de Gellô ; il l'acquitta, mais l'empereur Constantin V évoqua l'affaire à son tribunal et ne put que confirmer le jugement. Cf. *Vita Tarasii*, dans *P. G.*, XCVIII, 1387-1388, et dans l'édition de HEKEL, Helsingfors, 1889. Voir LOPAREV, *Vizantijskiiia žitija sviatich VIII-IX vekov*, dans *Vizantijski Vremennik*, t. XVII, 1910, p. 100-101.

(2) THÉOPHANE, a. 6208 ; NICÉPHORE, *Breviarium*, édit. DE BOOR, p. 53.

(3) Cf. *Histoire de l'Église*, t. IV, p. 535-536, et PAROIRE, *L'Église byzantine*, Paris, 1905, p. 199-214 ; ALBERTONI, *Per una esposizione del diritto bizantino*, Inola, 1927, p. 61-70 ; ASSÉMANI, *Bibliotheca Juris Orientalis canonici et civilis*, 5 vol., Rome, 1762-1765 ; PITRA, *Juris ecclesiastici Graecorum historia*, t. I, Rome, 1864.

(4) ZACHARIAE VON LINGENTHAL, *Ueber den Verfasser und die Quellen des Nomocanon in XIV Titeln*, dans *Mémoires de l'Académie impériale des Sciences de Saint-Petersbourg*, VII^e série, t. XXII.

(5) Sur ces lois, voir la bibliographie du chapitre précédent.

L'ŒUVRE CANONIQUE
DU QUINISEXTE

Le concile Quinisexte, après avoir reconnu les décisions des six conciles œcuméniques¹, met à la base du droit ecclésiastique les 85 canons apostoliques, déjà admis dans les recueils privés du vi^e siècle, mais qui reçurent ainsi en 692 une consécration officielle et eurent force de loi dans l'Église byzantine, tandis qu'ils étaient rejetés à Rome comme apocryphes². Par contre, le concile refuse d'admettre les Constitutions apostoliques. Il énumère ensuite les conciles antérieurs ainsi que les Pères de l'Église dont les canons disciplinaires sont maintenus³. Le canon des Écritures fixé par le concile est celui du 85^e canon apostolique, c'est-à-dire les livres protocanoniques disposés de manière à atteindre le chiffre de 22, auxquels s'ajoutent les trois livres des Macchabées et la Sagesse de Sirach⁴. Il est à remarquer que le concile n'admet pas l'*Apocalypse* parmi les livres protocanoniques et mentionne la diversité des opinions à son endroit ; au ix^e siècle, le patriarche Nicéphore range encore l'*Apocalypse* parmi les deutérocanoniques⁵. Enfin le concile essaye de mettre un terme au développement de la littérature apocryphe en ordonnant de brûler les actes apocryphes des martyrs⁶.

L'AUTORITÉ IMPÉRIALE
DANS L'ÉGLISE

En apparence le Césaropapisme de Justinien s'est maintenu intact, sinon renforcé, pendant cette période. Héraclius et Constantin, en publiant l'un l'*Ektthesis*, l'autre le *Typos*, Constantin IV en convoquant le VI^e concile, Justinien II avec le Quinisexte, Léon III et Constantin V par leurs mesures iconoclastes paraissent bien dans la tradition de leur grand prédécesseur. De même, les interventions des empereurs dans le domaine disciplinaire continuent à être courantes. Tous les patriarches et la plupart des évêques sont leurs créatures. Sous Constantin V on voit tout l'épiscopat gagné à l'iconoclisme. Mais ce n'est là qu'une apparence. En fait la doctrine Césaropapiste est discréditée depuis qu'elle s'est heurtée à des champions de la liberté de l'Église, tels que Martin I^{er}, saint Maxime,

(1) Canon 1.

(2) *Histoire de l'Église*, t. IV, p. 536 ; HENRI LECLERCQ, *Canons apostoliques*, dans *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, t. II, 1910, col. 1913-1914. Ces canons déclarés suspects par Denis le Petit figurent dans la liste *De libris non recipiendis*, due au pape Hormisdas (514-523).

(3) Canon 2. Les canons des Pères sont ceux de Denis et Pierre d'Alexandrie, Grégoire de Néocésarée, Athanaso d'Alexandrie, Basile de Césarée, Grégoire de Nysse, Grégoire de Nazianze, Amphiloque d'Icoium, Timothée, Théophile et Cyrille d'Alexandrie, Gennadius de Constantinople, saint Cyprien.

(4) MANSI, t. I, col. 48, t. XI, col. 940 ; M. JUGIE, *Le canon de l'Ancien Testament dans l'Église byzantine*, dans *Échos d'Orient*, t. X, 1907, p. 129-135.(5) L. BRÉMIEN, *Les visions apocalyptiques dans l'art byzantin*, dans *Arta si Archeologia*, t. I, Bucarest, 1930, p. 1 et suiv. Ce fut seulement au xiv^e siècle que l'Église byzantine admit l'*Apocalypse* comme proto-canonique. Dans la lettre des patriarches d'Orient à Théophile (836), où sont énumérés les thèmes iconographiques traités dans les églises, les thèmes apocalyptiques ne sont pas mentionnés. Il n'en fut pas de même en Cappadoce, où ces thèmes ornent les absides des églises rupestres des ix^e et x^e siècles.

(6) Canon 63.

Grégoire II, saint Jean Damascène. Déjà Héraclius désabusé protestait auprès du pape Jean IV que ce n'était pas lui, mais Sergius qui avait composé l'*Eklthesis*¹; de même Constantin IV finit par désavouer le *Typos*², Justinien II renonce à imposer intégralement les canons du Quinisexte au pape Constantin³. Ce qui est plus significatif encore, ce sont les ménagements pris par les empereurs iconoclastes pour imposer leurs croyances, leur appel à l'opinion publique, les assemblées populaires qu'ils tiennent avant de prendre des mesures définitives, le délai de vingt-huit ans qui s'écoule entre l'apparition des doctrines iconoclastes et le concile d'Hicria, la longue durée de ce concile et surtout le rejet par les évêques des doctrines de Constantin V jugées par eux contraires à l'orthodoxie. On peut affirmer hautement que Léon III et son fils se sont montrés beaucoup moins hardis que Justinien, qui ne prenait pas tant de précautions pour imposer ses idées personnelles. Et, si ces empereurs isauriens ont agi ainsi, c'était parce qu'ils ne sentaient pas le terrain solide. Le Césaropapisme, qui avait fait des martyrs comme le pape Martin et Maxime, était discrédité par ses excès. Léon III, écrivant à Grégoire II, pouvait tenir encore un langage superbe et se proclamer *prêtre et roi*⁴; ce n'était plus que de la phraséologie. Dans sa réponse à l'empereur, le pape lui reprochait surtout d'avoir agi de lui-même, sans consulter les autorités ecclésiastiques, seules responsables devant Dieu, et, dans ses discours contre les ennemis des images, Jean Damascène développe avec éloquence la même doctrine. Fort des décrets du concile iconoclaste, Constantin V pourra régenter l'Église et faire régner la terreur pendant plusieurs années. Il achèvera de discréditer ainsi le Césaropapisme. L'idée que l'Église seule est gardienne de l'orthodoxie fait son chemin et elle sera l'article essentiel du programme de réforme des Studites.

L'AUTORITÉ DU PAPE Et l'on sait que ce programme devait comporter une union intime entre l'Église de Constantinople et le Saint-Siège. En dépit des conflits et des schismes, des actes de violence et du sort tragique réservé à Martin Ier, l'autorité du pape sur l'Église byzantine a été en grandissant jusqu'à la querelle iconoclaste. Constantin IV et Justinien II lui-même ont comblé les papes de prévenances et l'Église romaine de privilèges. Avant 726, Léon III a écrit à Grégoire II toute une série de lettres parfaitement orthodoxes. Lorsqu'il a voulu prendre des mesures iconoclastes, il n'a pas cru devoir se passer de Rome. Les conflits qu'il avait eus auparavant avec Grégoire II

(1) Cf. *supra*, p. 132.

(2) Cf. *supra*, p. 190 et suiv.

(3) Cf. *supra*, p. 199-200; GASQUET, *De l'autorité impériale en matière religieuse à Byzance*. Paris, 1879, surtout p. 242-260.

(4) MANSI, t. XII, col. 975.

portaient sur des questions financières. C'est seulement lorsqu'il a compris que Rome serait toujours un foyer d'opposition à sa politique religieuse et après la révolte de l'Italie qu'il a ouvert les hostilités par la confiscation des patrimoines de saint Pierre et le démembrement de la juridiction pontificale. Même après ces actes irréparables, nous avons vu que jusqu'en 754 les rapports n'avaient jamais cessé complètement entre Constantin V et les papes, mais ils ne portaient plus désormais que sur la question du danger lombard. Dès lors, la séparation religieuse est complète entre Rome et le clergé iconoclaste, mais il en résulta que le Saint-Siège devint le principal espoir de tous les défenseurs des images.

LE PATRIARCAT DE CONSTANTINOPLE La conquête des patriarcats orientaux par les Arabes devait avoir pour conséquence d'augmenter l'importance dans l'Église du patriarcat de Constantinople, dont les titulaires se trouvèrent par la force des choses les seuls représentants des chrétientés orientales restées orthodoxes. Étroitement subordonnés aux empereurs, les patriarches sont devenus les serviteurs de leur politique religieuse. Seule la résistance de Germain aux mesures iconoclastes de Léon III est un fait exceptionnel et nouveau. Il en résulte que dans les conflits avec Rome les patriarches sont dans la main des empereurs un instrument de résistance et c'est à partir de cette époque que leurs prétentions, appuyées par le gouvernement impérial, tendent à faire d'eux les égaux et les rivaux des papes. Malgré les protestations de saint Grégoire le Grand, ils ont conservé le titre de patriarche œcuménique. Le concile Quinisexte, reprenant le célèbre décret de Chalcedoine, a reconnu au patriarche de Constantinople des privilèges égaux à ceux des papes de l'ancienne Rome¹. L'intransigeance même de ce concile en matière de rites et de discipline, la malveillance avec laquelle il blâme certains usages romains qui diffèrent de ceux de l'Église byzantine sont comme une manifestation de cet esprit de rivalité qui devait aboutir au schisme.

Dans les affaires de l'État, le rôle du patriarche est considérable. Il a le privilège de couronner l'empereur et de recevoir auparavant sa profession de foi et son serment de protéger l'Église². Il prend même une part active au gouvernement et assiste fréquemment aux séances du Sénat et du conseil impérial. En cas d'absence de l'empereur ou de minorité, il exerce la régence. C'est ainsi que Sergius a gouverné l'Empire pendant l'expédition d'Héraclius en Perse³ et que le patriarche Paul

(1) Canon 36.

(2) Le premier soin des usurpateurs, qu'il s'agisse de Phocas, d'Héraclius, de Tibère III, d'Anastase II, de Léon III, d'Artavasde, était de se faire couronner par le patriarche. Voir SICKEL, *Das byzantinische Krönungsrecht bis zum 10 Jahrhundert*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. VII, 1898, p. 511-558.

(3) Cf. *supra*, p. 91.

exerça la régence pendant la minorité de Constant¹. Non seulement le patriarche occupe la première place après l'empereur dans la hiérarchie, mais des rangs sont assignés aux membres de la maison patriarcale parmi les fonctionnaires civils. Par exemple Héraclius décide que le préposé au *cubiculum* du patriarche tiendra la troisième place après le préposé au *cubiculum* impérial, s'il a le grade de diacre, et immédiatement derrière cet officier, s'il possède la prêtrise².

ÉTENDUE DU RESSORT PATRIARCAL Les mesures de représailles prises contre le Saint-Siège en 732 par Léon III³ augmentèrent singulièrement le ressort de la juridiction patriarcale. Non seulement toute l'ancienne préfecture d'Illyricum, qui englobait la Macédoine et la Grèce, échappait à la juridiction du pape, mais une partie même de l'Italie, la Calabre et la Sicile, lui était enlevée. Les accroissements du territoire patriarcal de Constantinople sont indiqués dans les notices épiscopales. Celle d'Épiphane de Chypre, datée de 650, attribue à Constantinople 33 métropoles, 356 évêchés suffragants, 34 archevêchés autocéphales, en tout 424 évêchés⁴. En revanche le *taktikon* de 810, dû peut-être au patriarche Nicéphore, et celui de Basile l'Arménien, composé vers 829, intercalent dans les listes les archevêchés confisqués avec leurs suffragants : archevêchés de Crète, Corinthe, Syracuse, Thessalonique, Athènes, Patras, Larissa, Philippines. Le nombre des évêchés autocéphales est passé de 34 à 47 et le patriarche de Constantinople a désormais sous sa juridiction près de 600 évêchés⁵. Son ressort coïncide à peu près avec le territoire sur lequel s'exerce l'autorité impériale, surtout après la sécession de l'Italie. Ce fut, semble-t-il, pour unifier les limites de l'Empire et du patriarcat byzantin qu'à la même époque (732) Léon III détacha l'Isaurie du patriarcat d'Antioche pour la placer sous l'autorité de Constantinople⁶.

Depuis le concile d'Éphèse, l'autocéphalie avait été accordée à l'église de Chypre, mais en 688, à la suite de la guerre entre l'Empire et le califat, qui mit fin au condominium établi sur l'île, des Chypriotes nombreux émigrèrent et furent transportés par Justinien II sur les bords de la mer de Marmara⁷. L'empereur leur constitua une église autocéphale qui

(1) Cf. *supra*, p. 151.

(2) DOELGER, *Reg.*, 213, a. 638 : il s'agit du *praepositus cubuculsiatus* patriarcal ; CONSTANTIN PORPHYROGÉNÈTE, *De Caerimoniis*, II, xxxix, édit. DE BONN, p. 637.

(3) Cf. *supra*, p. 456.

(4) Liste des métropoles dans PAROIRE, *op. cit.*, p. 187-188 ; CONSTANTIN PORPHYROGÉNÈTE, *De Caerimoniis*, édit. DE BONN, p. 791, et PARTHEY, *Hieroclis synecdemus et notitiae graecae episcopatum*, Berlin, 1866.

(5) GELZER, *Georgii Cyprii descriptio orbis Romani*, Leipzig, 1890 (édition de la notice ecclésiastique de Basile l'Arménien à la suite de la description de l'empire due à Georges de Chypre). L'édition du *Taktikon* de 810 se trouve dans PARTHEY, *op. cit.*, p. 145-149, 181-197.

(6) KARALEVSKIS, *Antioche*, dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. III, 1924, col. 597.

(7) THÉOPHANE, à. 6183.

eut pour métropole une nouvelle ville, Nea Justinianopolis. Le concile Quinisexte décida que l'archevêque de Chypre transporté dans cette ville jouirait de tous les droits que le concile d'Éphèse avait reconnus à son siège et aurait la préséance sur tous les évêques de l'Hellespont et de la province de Cyzique¹. Cette organisation fut d'ailleurs éphémère et les Chypriotes retournèrent dans leur pays².

§ 3. — Les patriarchats et églises d'Orient.

MELKITES ET JACOBITES La conquête arabe eut pour conséquence la désorganisation des églises orthodoxes ou melkites dans les patriarchats d'Orient. En Égypte, comme en Mésopotamie et en Syrie, les évêques jacobites reparurent, favorisés bien souvent par les conquérants, qui avaient une défiance invincible contre les orthodoxes, regardés par eux comme les partisans de la restauration byzantine en Orient. L'établissement de la domination musulmane eut donc pour résultat de perpétuer les schismes et les hérésies.

PATRIARCAT D'ANTIOCHE Ce fut ainsi qu'après la conquête de la Syrie, les patriarches melkites d'Antioche, réfugiés à Constantinople, se succédèrent jusqu'en 742 sans pouvoir gagner leur siège³. On connaît les noms de Macédonius, un monothélite, nommé par Héraclius et condamné au concile de Rome en 649, de Georges I^{er}, de Macaire dont nous avons signalé le rôle dans la querelle monothélite et la déposition au VI^e concile œcuménique⁴. Il fut remplacé par un orthodoxe, Théophane, dont le successeur, Georges II, souscrivit aux actes du concile Quinisexte⁵ et parvint peut-être à résider à Antioche, mais de 702 à 742 le patriarchat melkite resta vacant par suite des prohibitions du gouvernement arabe⁶. Pendant cette longue vacance le patriarchat fut administré par l'archevêque de Tyr.

Les patriarches jacobites ne pouvaient au contraire que se rallier à la domination des Arabes, qui avaient octroyé à leur église, comme à toutes les communautés chrétiennes, une organisation autonome. Cependant ils ne purent résider à Antioche et vécurent dans des monastères

(1) Canon 39.

(2) CONSTANTIN PORPHYROGÉNÈTE, *De administrando imperio*, dans *P. G.*, CXIII, 365.

(3) BIBLIOGRAPHIE. — Les principales sources sont les chroniques de MICHEL LE SYRIEN, BAR-HEBRAEUS (Aboul-Faradj), EUTYCHIUS (voir la bibliographie du chapitre II) et THÉOPHANES. TRAVAUX. — KARALEVSKIJ, *Antioche* (patriarcat d'), dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. III, 1928, col. 596-598; PARCOIRE, *L'Église byzantine*, Paris, 1905, p. 149-156; CHABOT, *Les évêques jacobites du VIII^e au XIII^e siècle d'après la chronique de Michel le Syrien*, dans *Revue de l'Orient chrétien*, 1899-1901; CHARON, *L'origine ethnographique des Melkites*, dans *Échos d'Orient*, t. XI, 1908, p. 35-40, 83-91.

(4) Cf. *supra*, p. 188-189.

(5) MANSI, t. XI, col. 988.

(6) THÉOPHANES, a. 6234.

lointains, soit à Diarbékir, soit à Mélite. Le patriarche Élie (709-724) obtint bien l'autorisation de bâtir une église à Antioche, mais non celle d'y résider¹.

A cette époque, la situation des chrétiens soumis au califat commençait à devenir intolérable. Après l'édit fiscal d'Abd-el-Melek (692) qui pesa lourdement sur eux, ce fut la politique sectaire de Walid, qui en 711 ordonna de tuer tous les chrétiens faits prisonniers et entreprit de convertir à l'Islam la tribu arabe des Taghlibites, qui étaient monophysites; leur chef, Châmil, subit le martyre².

Le même calife confisqua aux Melkites la partie de la cathédrale Saint-Jean de Damas qui avait été laissée aux chrétiens par le traité de capitulation de 635 et la fit démolir pour y substituer sa mosquée³. Rompant avec leur ancienne politique, les califes encourageaient par tous les moyens les conversions à l'Islam. Omar II (717-720) exemptait les apostats de la capitation, défendait d'accepter le témoignage d'un chrétien contre un musulman, interdisait l'usage des *simandres*, qui avaient remplacé les cloches⁴, et même de prier à trop haute voix. On a vu que Yézid II (724-743) publia l'édit qui fut le point de départ du mouvement iconoclaste et l'appliqua impitoyablement aux églises chrétiennes⁵.

RÉTABLISSEMENT DE
LA HIÉRARCHIE MELKITE A ANTIOCHE

Cependant, en 742, un moine orthodoxe parvint à gagner la faveur du calife Hischam et à se faire élire patriarche melkite sous le nom d'Étienne II⁶, mais il déplut au successeur d'Hischam, Walid II, qui lui fit couper la langue, ainsi qu'à Pierre, métropolitain de Damas, et à l'évêque de Maïouma, accusés d'avoir prêché contre l'Islam⁷. Des disciples de saint Jean Damascène en effet ne craignaient pas d'engager des controverses avec les musulmans. Cependant le dernier calife ommeide, Merwan II, autorisa, en 745, l'élection au patriarcat d'un prêtre, qui exerçait à Édesse le métier d'orfèvre, Théophylacte Bar Qanbâra (fils du cordier), et lui délivra un firman en bonne forme⁸. Le nouveau patriarche d'Antioche adressa au pape Paul I^{er} la lettre synodale d'usage.

(1) BAR-HEBRAEUS, *Chronicon ecclesiasticum*, édit. ABBELOOS, t. I, p. 298.

(2) MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, t. II, p. 481-482; BAR-HEBRAEUS, *Chronicon Syriacum*, édit. BEDJAN, Paris, 1890, p. 129; NAU, *Les Arabes chrétiens de Mésopotamie et de Syrie au VIII^e siècle*, Paris, 1933.

(3) Cf. *supra*, p. 138-139.

(4) MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, t. II, p. 489. Sur les *simandres*, instrument employé encore au Mont-Athos et dans d'autres monastères grecs pour appeler les moines à la prière, voir G. MILLET, *Recherches au Mont-Athos*, dans *Bulletin de Correspondance hellénique*, 1905, p. 123-141.

(5) Cf. *supra*, p. 446.

(6) THÉOPHANES, a. 6234.

(7) BAR-HEBRAEUS, *Chronicon Syriacum*, édit. BEDJAN, p. 126; THÉOPHANES, a. 6234.

(8) THÉOPHANES, a. 6236; MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, t. II, p. 511.

L'ÉGLISE MARONITE Théophylacte essaya, d'ailleurs sans succès, de rallier à l'orthodoxie la communauté religieuse et politique des Maronites qui continuait à professer le monothélisme¹. Retranchés dans les montagnes du Liban, les Maronites, peuple de guerriers, avaient, à l'exemple des Mardaïtes, obligé les Arabes à respecter leur autonomie. Ils étaient groupés autour du puissant monastère de Beth-Maron, situé sur la rive droite de l'Oronte, auprès du tombeau vénéré de l'ermite saint Maron, mort vers 423². Ce couvent fut d'abord une simple communauté religieuse de langue grecque et ses moines, attachés à l'orthodoxie, avaient lutté vigoureusement au vi^e siècle contre les monophysites ; leurs représentants assistèrent même au V^e concile œcuménique en 553. Ce fut à la suite d'une visite d'Héraclius à leur monastère qu'ils adoptèrent le monothélisme avec enthousiasme et le propagèrent parmi les indigènes du Liban³. Dès lors, après l'invasion arabe, les Libanais formèrent autour du monastère, dont ils adoptèrent le nom, une communauté religieuse et politique à la fois, avec un patriarche et des évêques qui repoussèrent les tentatives de Théophylacte pour les faire renoncer à leur hérésie. Plus tard les écrivains maronites, redevenus orthodoxes, nièrent que leur église eût jamais été hérétique et prétendirent que leurs patriarches étaient les successeurs légitimes des patriarches grecs d'Antioche, en se rattachant à un certain Jean Maron, personnage créé de toutes pièces, qui aurait été patriarche melkite d'Antioche de 685 à 707. La critique moderne n'a pas eu de peine à faire justice de ces récits apocryphes⁴.

(1) MICHEL LE SYRIEN, trad. CHABOT, t. II, p. 511, d'après lequel Théophylacte aurait exercé une véritable persécution contre les Maronites. — BIBLIOGRAPHIE. — Une *Chronique maronite*, rédigée en 1305, est un tissu de récits apocryphes, trad. NAU, dans *Revue de l'Orient chrétien*, t. IV, 1899, p. 319-326 ; S. VAILHÉ, *Origine religieuse des Maronites et L'Église maronite du V^e au IX^e siècle*, dans *Échos d'Orient*, t. IV, 1900, p. 100-102 et t. IX, 1906, p. 257-267 et 344-361 ; AJAM, *Le monothélisme des Maronites d'après les auteurs melchites*, dans *Échos d'Orient*, t. IX, 1906, p. 91-95 ; F. NAU, *Les Maronites inquisiteurs de la foi catholique*, dans *Bulletin de l'Association de Saint-Louis des Maronites*, 1903 ; HENRI LECLERCQ, *Maron*, dans *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne*, t. X, 1932, col. 2188-2202 ; J.-B. CHABOT, *Les origines de la légende de saint Jean Maron*, dans *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XLIII, 1935, p. 1-9 (critique décisive des sources d'origine maronite et résumé très clair de la question). Étude d'ensemble bien informée de P. DU, *Maronite (Église)*, dans *Dictionnaire de théologie catholique*, t. X, Paris, 1928. I. *Origines de l'Église maronite*, col. 1-142 (regarde la conversion des Maronites à l'orthodoxie comme antérieure à la date de 1182 donnée par GUILLAUME DE TYR, *Historia...*, XXII, viii).

(2) L'existence de saint Maron est connue par THÉODORE, *Histoire ecclésiastique*, chap. xvi, dans *P. G.*, LXXXII, 1418.

(3) EURYCHIUS, *Annales*, dans *P. G.*, CXI, 1077-1078 ; GERMAIN, patriarche de Constantinople, *De haeresibus et synodis*, dans *P. G.*, XCVIII, 81 ; « les Grecs de Byzance, ceux de Syrie, les Nestoriens, les monophysites, soit Jacobites, soit Arméniens, sont d'accord, à partir du viii^e siècle, pour dire que les Maronites furent monothélites ; et l'examen des manuscrits d'origine maronite, malgré des retouches antérieures, confirme cette assertion » (CHABOT, *op. cit.*, p. 2).

(4) C'est ce qu'avait déjà montré EUGÈNE REAUDOT au xvii^e siècle. Voir l'excellente critique de CHABOT, *op. cit.*, qui fait remonter au xiv^e siècle la formation de la légende. Une vie du prétendu Jean Maron, qui aurait été copiée en 1495 par Gabriel Barclai, évêque de Nicosie, sur un très ancien manuscrit arabe, est émaillée d'anachronismes des plus ridicules.

PATRIARCAT DE JÉRUSALEM A Jérusalem, malgré la politique assez tolérante des premiers califes, qui respectèrent les sanctuaires chrétiens et en particulier le Saint-Sépulchre¹, le patriarche Sophronius, mort en 638, ne fut pas remplacé et, pendant 68 ans, l'église de Jérusalem fut administrée par des vicaires patriarcaux, qui continuèrent d'ailleurs à avoir des rapports assez réguliers soit avec Rome, soit avec Constantinople, souvent par l'intermédiaire des pèlerins dont les autorités musulmanes toléraient les visites aux Lieux saints. Le mouvement des pèlerinages, si intense encore au VI^e siècle, s'était d'ailleurs singulièrement ralenti. En 670, un évêque franc, Arculf, peut séjourner neuf mois à Jérusalem et le récit de son voyage donne l'impression de la tranquillité et de la sécurité dont jouissaient les chrétiens². Au contraire, lorsqu'en 722 l'Anglo-Saxon Willibald, qui se trouvait à Rome, entreprit avec plusieurs compagnons le pèlerinage aux Lieux Saints, il rencontra de nombreuses difficultés. A Émèse, les pèlerins furent pris pour des espions et ce fut grâce à l'intervention d'un renégat espagnol qu'ils échappèrent à la prison. Au bout de deux ans de voyage, ils atteignirent Jérusalem. Ils ne revinrent en Italie qu'en 729, en même temps que des légats pontificaux et les ambassadeurs de Léon III à Rome³.

Suivant la tradition établie par saint Grégoire le Grand, les papes ne cessèrent de témoigner leur sollicitude à cette chrétienté sans pasteur qu'était devenu le patriarcat de Jérusalem. En 652, le pape Martin remet des aumônes à des envoyés de Palestine, ce qui le fait accuser à la cour impériale de correspondre avec les musulmans⁴. Son prédécesseur, Théodore I^{er} (642-649), avait destitué le vicaire patriarcal Sergius, évêque de Jaffa, suspect de monothélisme, et l'avait remplacé par Étienne de Dora. Martin I^{er} constitua un véritable conseil de gouvernement, dont l'autorité s'étendit à la fois sur les patriarcats de Jérusalem et d'Antioche et qui fut composé de Jean, évêque de Philadelphie, et de quatre conseillers⁵. Ce régime paraît avoir duré et, en 691, le vicaire patriarcal Anastase souscrivait aux actes du Quinisexte⁶. Enfin, en 706, la hiérarchie fut rétablie et Jean fut élu patriarche de Jérusalem⁷.

PATRIARCAT D'ALEXANDRIE Nous avons vu qu'après l'évacuation d'Alexandrie par les troupes impériales en 643, le patriarche jacobite Benjamin, qui avait erré de monastère

(1) HUGUES VINCENT et ABEL, *Jérusalem nouvelle*, t. II, Paris, 1922, p. 930-936. Voir, p. 231, le récit d'Eutychius, d'après lequel le calife Mouvyah aurait visité les Lieux saints en 858-859.

(2) *Adami libri tres ex locis sanctis ex relatione Arculfi*, édit. P. GUYER, dans *Corpus Scriptorum Ecclesiast. Latîn.*, t. XXXIX; L. BRÉHIER, *L'Église et l'Orient. Les Croisades*, Paris, 5^e édit., 1928, p. 20-22.

(3) Voyage de WILLIBALD, dans TOBLER et MOLINIER, *Itinera Hierosolymitana*, t. I, p. 241-283. Sur le retour de Willibald avec la double ambassade impériale et pontificale, voir *supra*, p. 452.

(4) MANSI, t. X, col. 849-850.

(5) MANSI, t. X, col. 805-832 et 900.

(6) MANSI, t. XI, col. 988.

(7) THÉOPHANES, a. 6198.

en monastère pendant le gouvernement de Cyrus, regagna sa ville épiscopale, comblé d'égards par les conquérants qui le mirent en possession de la cathédrale et des autres églises orthodoxes¹. Benjamin s'employa à restaurer l'Église jacobite, à obtenir de nombreuses conversions, à faire bâtir des basiliques et des monastères. Il envoya en Abyssinie le métropolitain Cyrille qui y ordonna diacre Takla-Hâymanot, regardé comme le fondateur de la vie monastique en Éthiopie. Il mourut en 641, vénéré comme un saint de son vivant².

Dès lors l'Église copte monophysite régna à peu près sans partage en Égypte et le sort de l'Église melkite devint de plus en plus précaire. Le successeur de Cyrus au patriarcat, Pierre II, était naturellement monothélite et la validité de son élection fut contestée par Martin I^{er}³. Après sa mort, en 652, on ne lui donna pas de successeur et le siège melkite resta vacant pendant 75 ans. Il semble d'ailleurs que les doctrines monothélites, implantées en Égypte par Cyrus, aient fini par disparaître de l'Église melkite, car un vicaire patriarcal, Pierre, représentant l'église d'Alexandrie, souscrivit aux décrets du VI^e concile œcuménique et du Quinisexte⁴. On connaît mal l'histoire des Melkites pendant cette longue vacance du patriarcat. On sait seulement que les évêchés melkites subsistants étaient peu nombreux et que leurs titulaires rencontraient de nombreuses difficultés dans l'exercice de leurs fonctions. Ils devaient même, après leur élection, aller se faire consacrer par l'archevêque de Tyr⁵. Ce fut seulement en 744 que les Melkites parvinrent à élire un patriarche, Cosmas, qui jugea nécessaire, à son avènement, d'abjurer solennellement le monothélisme professé par ses lointains prédécesseurs⁶.

LA HIÉRARCHIE MELKITE RECONSTITUÉE

Ainsi, au milieu du VIII^e siècle, la hiérarchie melkite est reconstituée dans les trois patriarcats orientaux, à Jérusalem depuis 706, à Antioche en 740, à Alexandrie en 744. Dès lors des élections régulières ont lieu à chaque vacance et les patriarches se succèdent d'une manière ininterrompue, non sans difficultés d'ailleurs, obligés de se ménager des appuis à la cour des califes, surtout par l'intermédiaire des médecins chrétiens. C'est de cette manière qu'ils ont pu réussir parfois à se concerter.

(1) JEAN DE NIKIOU, trad. ZOTENBERG, p. 584.

(2) SÉVÈRE D'ASCHMOUMÉIN, *Histoire des patriarches d'Alexandrie*, édit. EVETTS, dans *Patrologia Orientalis*, t. I, p. 487 et suiv.; VAN LANTSCHOOT, *Benjamin I^{er}, patriarche d'Alexandrie*, dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. VII, 1934, col. 1341-1342.

(3) En 649, après le concile du Latran, dans la lettre par laquelle il nomme Jean, évêque de Philadelphie, vicaire apostolique en Orient, il lui défend de reconnaître Pierre comme patriarche d'Alexandrie, parce qu'il a été élu par des hérétiques; JAFFÉ-WATTENBACH, 2064; MANSI, t. X, col. 805.

(4) MANSI, t. XI, col. 688 et 988.

(5) EUTYCHIUS, *Annales*, dans *P. G.*, CXI, 1123; sur les évêchés melkites existant à cette époque, voir la notice épiscopale publiée par GELZER, *Ungedruckte und wenig bekannte Bistümerverzeichnisse der orientalischen Kirche*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. II, 1893, p. 34-36.

(6) THÉOPHANE, a. 6234.

et à tenir de modestes synodes¹. D'ailleurs leur action ecclésiastique est loin d'être nulle. Ils n'ont cessé de correspondre avec Rome et ils ont réussi à empêcher les doctrines iconoclastes de s'implanter parmi leurs fidèles. Sous l'influence de saint Jean Damascène, devenu moine à Saint-Sabas, les patriarchats d'Orient sont devenus un des principaux foyers d'opposition aux iconoclastes. Plusieurs disciples du saint docteur ont défendu à son exemple et avec ardeur la cause des images. L'un d'entre eux, Théodore Abou Qorra, originaire d'Édesse et évêque melkite de Harran en Mésopotamie, a passé sa vie à combattre les hérésies en Mésopotamie, en Arabie, en Égypte, en Arménie et à écrire des traités apologetiques en grec, en syriaque, en arabe. Parmi ses nombreux ouvrages on possède de lui un traité *Sur le culte des images*, écrit en arabe². C'est cette activité déployée contre les iconoclastes qui explique la démarche solennelle des trois patriarches d'Orient, en 763, en faveur des images.

L'ÉGLISE ARMÉNIENNE Rattachée officiellement au patriarcat de Constantinople, l'Église d'Arménie persistait plus que jamais dans son schisme. Les efforts des empereurs pour obtenir l'union religieuse entre l'Arménie et Constantinople avaient échoué, principalement parce que les Arméniens ne séparaient pas l'adhésion au concile de Chalcedoine de la soumission sans condition à l'Empire : autonomie religieuse et autonomie politique, pour eux c'était tout un³. Les Arabes, au contraire, laissaient à l'Église arménienne sa liberté complète, sa hiérarchie, ses édifices, ses privilèges, sans chercher à faire la moindre propagande pour l'Islam. Avec son catholicos, ses évêques, ses innombrables et puissants monastères, ses conciles nationaux ou provinciaux, ses écoles prospères, ses usages liturgiques, son art religieux très original, l'Arménie formait un monde fermé à toute influence extérieure⁴. Ce fut en vain que le concile Quinisexte, montrant à l'égard de l'Arménie la même incompréhension que vis-à-vis de Rome, tonna contre ses usages liturgiques, qui étaient justement ce qu'elle avait le plus à cœur. Ses décisions ne pouvaient que l'éloigner davantage de Constantinople. Le concile condamna l'usage arménien de n'ordonner clercs que ceux qui appartenaient déjà à une famille sacerdotale⁵. Pour le culte, il défendit aux Arméniens d'employer du vin sans eau à la messe⁶, de faire bouillir des viandes à l'intérieur des églises et d'en offrir aux prêtres⁷, de manger des œufs et du fromage les dimanches du carême⁸.

(1) PARCOIRE, *op. cit.*, p. 276-277.

(2) Édit. ARENDZEN avec traduction latine, Bonn, 1897; CHARON, *Abou Qorra*, dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. I, 1912, col. 157-158.

(3) J. LAURENT, *L'Arménie entre Byzance et l'Islam*, Paris, 1919, p. 137-139.

(4) J. LAURENT, *op. cit.*, p. 139-151, montre ce qu'était la vie intérieure de l'église d'Arménie.

(5) Canon 33.

(6) Canon 32.

(7) Canon 99.

(8) Canon 56.

Tous ces décrets devaient rester lettre morte et l'Arménie demeura dans son isolement religieux. Il est vraisemblable d'ailleurs que cette attaque du concile de 692 contre les usages arméniens avait été inspirée par Justinien II qui, maître de l'Arménie en 690, avait voulu lui imposer la communion avec Constantinople, que sa défaite de Sébastopolis en 693 devait rendre éphémère¹. Plus tard l'usurpateur Philippicus reprit le même projet et imposa l'union aux Arméniens habitant dans l'Empire (711), mais, en 719, le concile national de Mantzikert rompit définitivement tout lien avec ceux qu'il appelait les *Chalcédonites*².

§ 4. — Le clergé et la discipline ecclésiastique.

MÉTROPOLITES ET ÉVÊQUES Nous ne reviendrons pas ici sur les traits essentiels de l'organisation ecclésiastique de Byzance, que nous avons décrits dans le précédent volume³, mais nous noterons simplement les changements qui ont pu se produire dans le statut du clergé et les décisions prises à ce sujet pendant la période que nous étudions.

Une question délicate était celle du transfert d'un évêque sur un autre siège, pratique interdite par les canons des conciles et qui pouvait rendre difficile le recrutement des patriarches. Après la mort du patriarche Jean VI en 715, Germain, évêque de Cyzique, fut transféré ainsi sur le siège patriarcal de Constantinople en vertu d'un décret approuvé « par les prêtres, les diacres, le clergé, le Sénat et tout le peuple chrétien de la ville impériale » et souscrit par « Michel, prêtre et apocrisiaire du Siège apostolique », et par les autres prêtres et évêques présents dans la ville, sous le règne éphémère d'Anastase II⁴.

Au sujet de l'épiscopat lui-même, le concile Quinisexte a édicté un certain nombre de règles importantes qui sont restées dans le droit canon byzantin. Tout d'abord, l'état de mariage, permis aux clercs, est formellement interdit à l'évêque. S'il est marié avant son élection, sa femme devra entrer dans un monastère éloigné de l'évêché et d'ailleurs il devra continuer à prendre soin d'elle⁵. Il est du devoir de l'évêque d'instruire les fidèles, surtout chaque dimanche, mais même les autres jours. Il ne pourra prêcher hors de son diocèse. Pour expliquer l'Écriture Sainte au peuple, il ne se fiera pas à ses propres observations, mais il se servira de

(1) Cf. *supra*, p. 203.

(2) Cf. *supra*, p. 204.

(3) *Histoire de l'Église*, t. IV, p. 535-557.

(4) THÉOPHANES, a. 6207, reproduit le texte du décret pris par l'assemblée qui avait qualité pour élire le patriarche et dont les divers éléments sont énumérés; NICÉTIENNE, *Breviarium*, édit. DE BOOR, p. 50.

(5) Canons 11 (contre les évêques d'Afrique mariés) et 48. La femme de l'évêque pourra devenir diaconesse.

commentaires autorisés dus aux Pères de l'Église¹. Les métropolitains devront tenir un synode dans leur province chaque année, entre Pâques et le mois d'octobre, à moins que le pays ne soit occupé par les Barbares².

Le patrimoine des diocèses est soustrait à la cupidité du métropolitain, qui profitait parfois de la vacance d'un évêché suffragant pour s'emparer de ses biens. Ces pratiques sont sévèrement prohibées. Seul le clergé du diocèse a qualité pour administrer les biens d'un évêché vacant³. En revanche, conformément au 17^e canon du concile de Chalcédoine, il est décidé que, si un évêque a administré des paroisses rurales pendant trente ans de suite, aucune revendication quelconque ne sera admise⁴.

La situation troublée de l'époque a inspiré d'autres articles. Si le statut civil d'une ville est modifié par un ordre impérial, son statut ecclésiastique devra être réformé de la même manière⁵. Les évêques qui résident à Constantinople et que les circonstances empêchent d'habiter leur ville épiscopale auront les mêmes droits de conférer les ordres et recevront les mêmes honneurs que leurs confrères intronisés⁶.

LE CLERGÉ Le concile Quinisexte a fixé ainsi l'âge requis pour chacun des grades ecclésiastiques : vingt ans pour le sous-diaconat, vingt-cinq pour le diaconat, trente ans pour la prêtrise, quarante ans pour les diaconesses⁷. Alors que les moines doivent avoir les cheveux coupés räs, les prêtres auront une tonsure partielle⁸. Le nombre des diacres peut être augmenté suivant les besoins et le décret du concile de Néocésarée, qui fixe leur nombre à sept par église, est abrogé⁹. La hiérarchie des grades doit être observée : un diacre ne peut prendre le pas sur un prêtre, sauf s'il représente un patriarche ou le pape dans une assemblée¹⁰.

MARIAGE DES CLERCS Au sujet des clercs mariés, le concile Quinisexte n'a fait que renouveler la législation de Justinien¹¹. Il est interdit aux clercs de se marier à partir du sous-diaconat, mais, s'ils sont mariés avant d'obtenir ce grade, ils n'ont pas le droit de renvoyer leurs femmes et, jusqu'à la dignité épiscopale exclusivement, ils doivent vivre dans l'état de mariage, en s'abstenant de tout commerce

(1) Canons 19 et 20.

(2) Canon 8.

(3) Canon 35.

(4) Canon 25.

(5) Canon 38. On peut songer à la création de la métropole nouvelle de Justinianopolis par Justinien II en 688.

(6) Canon 37.

(7) Canons 14 et 15.

(8) PANGLOSS, *op. cit.*, p. 208-209.

(9) Canon 16.

(10) Canon 7.

(11) Voir *Histoire de l'Église*, t. IV, p. 540.

charnel quand ils ont à exercer leurs fonctions sacerdotales¹. Ces articles auraient peut-être donné lieu à des polémiques moins vives, si le concile n'avait insisté sur la différence de ce statut avec l'usage romain qu'il critique, non sans acrimonie².

LA VIE CANONIQUE ET LES ABUS L'immoralité, le goût du désordre et de l'indiscipline, fléaux de la société de cette époque, n'avaient pas plus épargné les clercs que les laïcs et l'on est étonné du caractère répugnant des abus que le concile Quinisexte eut à réprimer pour essayer de rétablir dans le clergé la simple décence et la vie canonique. Déjà Héraclius avait pris des mesures pour faire cesser les désordres qui résultaient de la présence à Constantinople d'un nombre considérable de clercs venus de toutes les provinces à l'occasion d'un procès canonique. En attendant le jugement et sans aucune autorisation patriarcale ou autre, ils se faisaient héberger dans des monastères ou des hospices, au grand dommage de ces maisons. Il est ordonné que désormais nul ne sera reçu dans un établissement de Constantinople ou des environs sans un ordre formel du patriarche, auquel tout clerc en instance sera présenté, pour être dirigé ensuite sur une maison désignée. Une lourde amende de cinq livres d'or et la suspension pour trois ans sont prévues contre ceux qui contreviendraient à cette ordonnance³.

Mais ces abus semblent anodins à côté de ceux que le concile de 692 eut à réprimer. Plusieurs de ses condamnations sont communes aux laïcs et aux clercs et prévoient pour les premiers l'excommunication, pour les clercs la déposition, sans préjudice des pénalités civiles. On est donc obligé de défendre aux clercs comme aux laïcs de tenir des maisons de prostitution⁴, de se baigner avec une femme⁵, de jouer aux dés⁶, d'assister aux représentations des mimes, danses, chasses simulées⁷.

D'autres prohibitions sont spéciales aux clercs : tenir une hôtellerie ou pénétrer dans une auberge⁸, avoir une femme dans sa maison⁹, assister aux courses de l'Hippodrome, aux spectacles scéniques, aux divertissements qui suivent les repas de noces¹⁰, prêter de l'argent à intérêt¹¹. Pour d'autres délits les pénalités sont moins graves. Une excommunication temporaire est infligée au clerc qui abandonne son habit ecclésiastique, même en voyage¹², ou qui s'absente de son église sans l'autorisation de

(1) Canons 3 et 6.

(2) Canon 13.

(3) DOELGER, *Reg.*, 212 ; *Jus graeco-romanum*, édit. ZACHARIAE VON LINGENTHAL, t. III, p. 40-44.

(4) Canon 86.

(5) Canon 87.

(6) Canon 50.

(7) Canon 51.

(8) Canon 9.

(9) Canon 5.

(10) Canon 24. Ils doivent se retirer avant que les jeux ne commencent.

(11) Canon 10.

(12) Canon 27.

son évêque ¹. Les clercs émigrés à la suite d'une invasion doivent revenir chez eux dès que la tranquillité est rétablie ².

Un certain nombre de crimes sont traités avec la plus grande rigueur. La déposition est prévue pour les clercs qui prennent part à des complots, désobéissent aux lois civiles, conspirent contre leur évêque ou leurs confrères ³, ainsi que contre les clercs simoniaques auxquels sont assimilés ceux qui distribuent l'Eucharistie moyennant une redevance ⁴.

Il est établi que les clercs déposés qui auront confessé leurs péchés pourront obtenir le droit de continuer à porter leurs cheveux à la mode ecclésiastique ⁵.

Enfin plusieurs articles sont dirigés contre les laïcs qui ne respecteraient pas la loi ecclésiastique. Il leur est défendu de faire célébrer des offices ou des baptêmes dans des oratoires privés sans l'autorisation de l'évêque ⁶. Un article, qui vise peut-être des orateurs de carrefour, défend à tout laïc de prêcher sous peine d'une excommunication de quarante jours ⁷. Il est interdit également aux laïcs de pénétrer dans le sanctuaire : seul l'empereur est excepté de cette prohibition quand il fait une offrande, mais nombreuses étaient les cérémonies où il profitait de ce privilège ⁸.

MONASTÈRES

Le nombre de monastères n'a fait que s'accroître au cours du VII^e siècle, moins à Constantinople même, où il n'y avait plus guère de place pour de nouvelles fondations, que dans les environs et surtout sur la côte d'Asie-Mineure, au mont Saint-Auxence, qui domine Chalcédoine, et dans le massif de l'Olympe de Brousse, où commence à se constituer une république monastique qui préfigure celle du Mont-Athos ⁹. Ce fut surtout pendant la seconde partie de la querelle des images que les monastères jouèrent un rôle important et c'est à cette époque que les œuvres hagiographiques, qui constituent une source du premier ordre pour l'histoire monastique, sont les plus riches. On ne voit pas d'ailleurs que la législation monastique si complète de Justinien ait été modifiée ou enrichie pendant cette période, mais des abus s'étaient glissés dans les monastères comme dans le clergé séculier. Dans ce domaine

(1) Canon 17.

(2) Canon 18.

(3) Canon 34 renouvelant le 18^e canon du concile de Chalcédoine.

(4) Canons 22-23.

(5) Canon 21.

(6) Canon 31.

(7) Canon 64.

(8) Canon 69.

(9) BIBLIOGRAPHIE. — Notre principale source pour cette période est la *Vie de saint Étienne le Jeune* (voir la bibliographie du chapitre XII) ; l'ouvrage de Jean Moschus, mort en 619, le *Pré spirituel*, *Δεσποτικόν*, concerne la Palestine. — TRAVAUX : MARIN, *Les moines de Constantinople depuis la fondation de la ville jusqu'à la mort de Photius*, Paris, 1897 ; R. JANIN, *Bithynie dans Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. IX, 1935, col. 26-28 ; J. PARGOIRE, *Mont Saint-Auxence*, dans *Revue de l'Orient chrétien*, t. VIII, 1903, et *Autour de Chalcédoine* dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. XI, 1902, p. 333-357.

aussi, le concile Quinisexte tenta une œuvre de redressement sans faire de réforme profonde : celle-ci ne devait être réalisée qu'un siècle plus tard par Théodore le Studite et ses compagnons.

Nous avons vu par l'exemple de saint Étienne le Jeune que des enfants étaient voués au cloître dès leur naissance et même avant leur naissance ¹. Cet usage existait déjà au temps du concile Quinisexte, qui crut sage d'établir une limite d'âge pour l'entrée dans un monastère, mais qui la fixa à dix ans ². D'autres articles concernent le recrutement. La vie monastique, étant une vie de pénitence, est ouverte à tout chrétien, quels que soient les péchés ou même les crimes qu'il ait commis ³. La clôture doit être rigoureuse : nul moine, nulle moniale ne peuvent sortir du monastère sans avoir reçu l'autorisation et la bénédiction de leur supérieur. Ces sorties ne doivent avoir lieu qu'en cas de nécessité et les nonnes doivent être accompagnées d'anciennes religieuses ⁴. Tout mélange de sexes est interdit : que nul homme ne dorme dans un monastère de femmes, nulle femme dans un monastère d'hommes ⁵.

Le patrimoine monastique est sauvegardé. Le concile interdit de désaffecter un monastère pour l'attribuer à un usage profane ou de séculariser les biens monastiques ⁶. La plupart des prohibitions imposées au clergé séculier (jeux de hasard, spectacles, etc...) concernent à plus forte raison les moines. Ceux qui sont luxurieux et fornicateurs doivent être sévèrement châtiés ⁷. Le concile va même jusqu'à interdire aux religieuses de se présenter, le jour de leur profession, vêtues d'un costume somptueux, parées de bijoux et de pierreries ⁸.

La réclusion volontaire était comme dans les périodes précédentes une des formes assez répandues de l'ascétisme. Un des ministres les plus tristement célèbres de Justinien II, le grand logothète Théodote, avait d'abord été reclus dans un ermitage du Bosphore ⁹. Le concile crut nécessaire de réglementer cet usage. Il décida que nul ne pourrait devenir reclus sans la permission de l'évêque et sans avoir mené d'abord la vie monastique dans un couvent pendant quatre années au moins, mais, une fois la réclusion commencée, elle ne devait finir qu'avec la vie ¹⁰. Enfin le même concile pourchassa les ermites aux longs cheveux, qui vagabondaient dans les rues de Constantinople, en attirant l'attention du peuple par leurs excentricités : ordre fut donné de les tonsurer comme des moines et de les enfermer dans un monastère ¹¹.

(1) *Vita Stephani junioris*, dans *P. G.*, C, 1077-1079.

(2) Canon 40.

(3) Canon 43.

(4) Canon 46.

(5) Canon 47.

(6) Canon 49.

(7) Canon 44.

(8) Canon 45.

(9) THÉOPHANE, n. 6186-6187; NICÉPHORE, *Breviarium*, édit. DE BOOR, p. 37.

(10) Canon 41.

(11) Canon 42.

§ 5. — La Vie intérieure de l'Église.

LA DIRECTION DES AMES Au milieu des turpitudes qu'il a combattues et des règles minutieuses qu'il a établies pour relever la discipline, le concile Quinisexte a fait une place au devoir essentiel du prêtre que constitue la direction des âmes. Tel est l'objet de son dernier canon¹, empreint de la plus pure tradition des grands directeurs de consciences qu'étaient les Pères de l'Église. Le concile enjoint à ceux qui ont reçu le pouvoir de lier et de délier, de s'efforcer de guérir les pécheurs, en employant la prudence et en étudiant le caractère de leurs pénitents. Qu'ils considèrent la nature du péché et le zèle plus ou moins grand des pécheurs à se convertir. Qu'ils recherchent quel remède convient au mal, car la maladie du péché n'est pas simple, mais variée et multiforme. Il a paru nécessaire de signaler ce texte qui offre un des rares témoignages que nous possédions, en dehors des œuvres mystiques de saint Maxime, sur la spiritualité de l'Église byzantine à cette époque.

LES SACREMENTS Plusieurs règlements du concile relatifs au baptême ont pour objet de lui conserver son caractère d'initiation publique et de trancher certains points de droit qui le concernent. Par exemple il est interdit de baptiser dans un oratoire privé². S'il s'agit du baptême d'adultes, les catéchumènes devront apprendre le symbole de la foi et le réciter le Jeudi Saint devant l'évêque ou les prêtres³. Il est interdit à un parrain d'épouser la mère de son filleul, « car la parenté spirituelle est supérieure à la parenté temporelle »⁴. Si on n'est pas certain qu'un enfant ait reçu le baptême, on doit le lui administrer⁵. Au sujet du baptême des hérétiques, le Quinisexte reprend à son compte le septième canon du II^e concile œcuménique, d'après lequel les Manichéens, Valentiniens, Marcionites doivent être rébaptisés, mais il admet comme valable le baptême des Nestoriens et des monophysites qui n'ont, pour faire partie de l'Église, qu'à présenter une profession de foi dans laquelle ils jettent l'anathème à Nestorius et à Eutychès⁶.

En ce qui concerne l'Eucharistie, il est interdit à un laïc de se communier lui-même, si un évêque ou un prêtre est présent⁷, sous peine

(1) Canon 102.

(2) Canon 59.

(3) Canon 78.

(4) Canon 53.

(5) Canon 84.

(6) Canon 95. On possède deux rédactions de ce canon, dont l'une, qui paraît apocryphe, admet comme valable le baptême des manichéens, valentiniens, marcionites. Le texte adopté communément est donné par Balsamon. Voir là-dessus HEFELÉ-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} p., p. 574-575.

(7) Canon 58.

d'une excommunication d'une semaine. Le fidèle doit recevoir le pain dans la paume de la main droite, sous laquelle la gauche est croisée et la porter à ses lèvres sans décroiser les mains¹. Pour la communion sous les espèces du vin on se sert toujours du calice cérémoniel et on emploie depuis le vi^e siècle la cuiller liturgique. Le concile interdit de donner l'Eucharistie à un mort².

La législation sur le mariage reconnaît la validité des fiançailles et punit comme adultère l'homme qui épouserait la fiancée d'autrui³. Elle interdit les mariages consanguins, dissous de droit et passibles d'une pénitence de sept ans⁴, tandis que le prêtre qui les célébrerait, même par ignorance, serait privé de toute fonction ecclésiastique⁵. Elle s'attache à maintenir l'indissolubilité de l'union en punissant comme adultère quiconque abandonne son conjoint⁶ ou la femme qui convole en secondes noces sans être certaine de la mort de son premier mari⁷. Elle annule les mariages entre orthodoxes et hérétiques, sauf dans le cas où les deux conjoints étant hérétiques, l'un d'eux se convertit à l'orthodoxie⁸. Enfin elle punit sévèrement le rapt⁹.

JEUNE ET PROHIBITIONS

En matière de jeûne, le concile a codifié des usages qui existaient à Byzance, mais il a prétendu les ériger en loi universelle, en affirmant qu'il ne devait y avoir dans l'Église qu'une seule manière de jeûner¹⁰ et en s'indignant de trouver à Rome et en Arménie des usages différents. Il va jusqu'à menacer ceux qui pratiquent le jeûne romain du samedi du carême de déposition, s'ils sont clercs, d'excommunication s'ils sont laïcs¹¹. Il établit donc le jeûne obligatoire du carême, sauf le samedi et le dimanche, ainsi que le jour de l'Annonciation¹², et celui de la semaine sainte jusqu'au vendredi à minuit¹³.

D'autres prohibitions devaient au contraire blesser le commun usage : défense, renouvelée du *Lévitique*, de manger le sang des animaux sous peine de déposition pour les clercs, d'excommunication pour les laïcs¹⁴ ; interdiction des courses de chevaux et des spectacles pendant la semaine

(1) Canon 101.

(2) Canon 83.

(3) Canon 98.

(4) Canon 54.

(5) Canon 26.

(6) Canon 87. Les coupables sont relégués un an dans le plus bas degré de la pénitence, deux ans dans le second degré, trois ans dans le troisième, un an dans le quatrième.

(7) Canon 93. Un époux qui revient de la guerre et trouve sa femme remariée peut la reprendre et pardonner au second mari.

(8) Canon 72.

(9) Canon 92.

(10) Canon 56.

(11) Canon 55.

(12) Canon 52.

(13) Canon 89.

(14) Canon 67.

qui suit Pâques¹ ; défense d'offrir des présents ou des mets en l'honneur de la Vierge le jour de Noël, parce que son enfantement a été miraculeux².

LITURGIE Des innovations importantes eurent lieu dans le domaine liturgique au cours du VII^e siècle³. Vers 615, le patriarche Sergius introduisit à Byzance la liturgie des présanctifiés⁴, en usage depuis un temps très ancien à Jérusalem et en Palestine pendant la semaine sainte et une partie du carême⁵. C'est donc à partir de cette époque que la messe des Présanctifiés a été adoptée dans l'Église byzantine pour tous les jours du carême, sauf les samedi et dimanche et le jeudi saint. Les rites usités encore aujourd'hui datent du VII^e siècle, comme le montre le texte intéressant de la Chronique Pascale. La messe des Présanctifiés est célébrée en même temps que l'*Hesperinos* (office des Vêpres). La réserve eucharistique est conservée dans le *skeuphylakion* (trésor). Pendant que le chœur chante les psaumes des vêpres, en y intercalant les tropaires du jour, le célébrant va chercher l'Eucharistie et la porte solennellement sur l'autel. C'est la grande entrée. A l'oraison du prêtre le peuple répond par le chant du *cheroubikon*, suivant un texte composé spécialement pour cette messe :

Maintenant les puissances célestes se joignent à nous pour adorer invisiblement, car voici qu'entre le Roi de Gloire, voici que le sacrifice mystique étant accompli nous est donné en présent. Recevons-le avec foi et avec crainte afin de participer à la vie éternelle. Alleluia⁶.

Les rites de la messe byzantine de la liturgie de saint Jean Chrysostome, tels qu'ils étaient pratiqués au début du VIII^e siècle, sont décrits assez complètement dans le livre du patriarche Germain (*Histoire ecclésiastique*

(1) Canon 66.

(2) Canon 79.

(3) BIBLIOGRAPHIE. — I. SOURCES. — Les textes que nous possédons ne remontent pas au delà du VIII^e ou du IX^e siècle. Le plus ancien manuscrit est le *Codex Barberinus Vaticanus*, qui contient les trois liturgies en usage à Byzance et les prières pour l'administration des autres sacrements. Éditions GOAR, *Euchologion sive rituale Graecorum*, 2^e édit., Venise, 1730; RENAULTOT, *Liturgiarum orientalium collectio*, 2^e édit., Francfort, 1847; BRIGHTMANN, *Eastern liturgies*, Oxford, 1896.

II. COMMENTAIRES. — SAINT MAXIME, *Mystagogia*, dans *P. G.*, XCI, 657-713; GERMAIN, patriarche de Constantinople, 715-740, *Historia ecclesiastica et rerum ecclesiasticarum mystica cono. platio*, dans *P. G.*, XCVIII, 383-454; *Scholies sur la hiérarchie ecclésiastique de pseudo-Denis Aréopagite*, dans *P. G.*, IV, 15-432, 527-576.

III. TRAVAUX. — P. DE MEESTER, *Les origines et les développements du texte grec de la liturgie de saint Jean Chrysostome*, dans *Chrysostomika*, Rome, 1908; *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie* (paraît depuis 1907), répertoire bibliographique le plus complet. Citons parmi les articles les plus importants : A. FORTESCUE, *Cheroubicon*, t. III, col. 1281-1286; P. DE MEESTER, *Grecques (liturgies)*, t. VI, col. 1591-1662; HENRI LECLERCQ, *Livres liturgiques grecs*, t. IX, col. 1890-1891; *Livres saints illustrés*, t. IX, 1891-1896; *Messe*, t. XI, col. 513-714; J. MOREAU, *Les anaphores des liturgies de saint Jean Chrysostome et de saint Basile*, Paris, 1927; STEFANESCU, *L'illustration des liturgies dans l'art de Byzance et de l'Orient*, Paris, 1936; AIGRAIN, *Liturgia*, XXIII, *Liturgies orientales*, par S. SALAVILLE, Paris, 1930.

(4) *Chronique pascale*, dans *P. G.*, XCII, 989.

(5) Témoignage de SILVIA AETHERIA, *Peregrinatio* (vers 396), édit. GEYER, *Corpus Script. Eccles. Latin.*, t. XXXIX, p. 71 et suiv.; HENRI LECLERCQ, *Messe*, dans *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie*, t. XI, 1933, col. 770-771.

(6) *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne*, t. III, 1914, col. 1283; sur le rite actuel de la Messe des Présanctifiés, voir PARCOIRE, *L'Église byzantine*, p. 341.

et contemplation mystique), noyés d'ailleurs au milieu des explications symboliques. L'ouvrage a en effet pour objet de découvrir le sens mystique des édifices religieux, de leur mobilier, de la signification des rites qui s'y accomplissent, des cérémonies et des oraisons qui accompagnent le Saint-Sacrifice. C'est l'ouvrage le plus considérable qu'ait produit la symbolique byzantine avant celui de Siméon de Thessalonique au xiv^e siècle, mais nous n'en retiendrons que le précieux témoignage qu'il nous conserve sur la messe byzantine du viii^e siècle. Comparée à la liturgie du temps de Justinien, elle révèle des innovations importantes.

Autrefois il y avait une séparation stricte, qui s'est d'ailleurs conservée dans notre usage romain, entre la messe des catéchumènes et la messe des fidèles. Depuis le viii^e siècle, les catéchumènes adultes sont de plus en plus rares et le baptême des enfants est regardé comme obligatoire. Le renvoi des catéchumènes avait bien toujours lieu après l'Évangile, mais seulement pour la forme ; dans la pratique presque tous les assistants restaient à l'église¹. On imagina donc de commencer la messe par les offrandes des fidèles, suivies de la préparation et de l'oblation des dons (*proskomidi*) sur un autel spécial qui, d'après Germain, se trouve dans le trésor, ἐν τῷ σκευοφυλακίῳ, et qui est devenu la *prothesis*². D'après saint Maxime, c'était après la *proskomidi* qu'avait lieu la lecture des diptyques des vivants et des morts. On commémorait d'abord les évêques, puis tous les prêtres, diacres, etc..., les empereurs et les simples laïcs³. C'est aussi au viii^e siècle que s'introduit le rite de la *Petite Entrée* : le célébrant porte en procession le Livre des Évangiles, symbole, d'après Germain, de l'entrée du Christ⁴. Le chœur chante le *Trisagion*, à la fin duquel l'évêque monte au *synthronon* et bénit le peuple. Après la lecture de l'Apôtre (Épître) et de l'Évangile du jour, a lieu la collecte pour les catéchumènes, les fidèles et l'évêque, puis le renvoi des catéchumènes⁵.

La *Grande Entrée*, c'est-à-dire la procession des dons non consacrés encore, que les prêtres, après avoir fait le tour de l'église, viennent déposer sur l'autel, a pris à cette époque le caractère solennel qu'elle a conservé⁶. Elle est désormais accompagnée du chant du *cheroubikon*, qui paraît dater du règne de Justin II et était exécuté primitivement pendant que les fidèles apportaient leurs offrandes⁷. Cette innovation fut d'abord mal vue, comme en témoigne le patriarche Eutychius (577-582), qui blâmait l'usage de ce chant devant des oblats non consacrés⁸. Il est inté-

(1) Scholies du ps. Denis l'Aréopagite, dans P. G., IV, 141.

(2) GERMAIN, dans P. G., XCVIII, 396-397.

(3) SAINT MAXIME, *Mystagogia*, dans P. G., XC, 117.

(4) Ἡ εἰσοδος τοῦ Εὐαγγελίου. GERMAIN, dans P. G., XCVIII, 405.

(5) GERMAIN, dans P. G., XCVIII, 409, 412, 413, 416-417.

(6) GERMAIN, dans P. G., XCVIII, 417-420. Ce rite n'est pas mentionné dans les versions syriaque et copte d'Antioche et d'Alexandrie.

(7) CEDRENIUS, dans P. G., CXXI, 748.

(8) EUTYCHIUS, *De Paschate et sancta Eucharistia*, dans P. G., LXXXIII, 2400.

ressant de constater qu'à l'époque de Germain cet usage avait prévalu définitivement et que la doctrine était fixée. D'après lui cette procession, accompagnée des diacres qui agitent les *rhypidia* (éventails liturgiques), figurant les ailes des séraphins, signifie l'entrée dans l'église des anges et des saints accompagnant le Christ-Roi, qui s'approche, précédé de l'Esprit Saint, porté par des mains charnelles pour accomplir son sacrifice. Le *cheroubikon* rappelle à tous d'être attentifs, d'oublier tout souci terrestre pour se préparer à recevoir le grand Roi dans leur communion¹.

Les autres parties de la messe se poursuivaient, sans grand changement depuis le VI^e siècle : le lavement des mains, les supplications (*Deiseis*), le chant du symbole de Constantinople, la fermeture des portes de la clôture du sanctuaire, la préface, le chant du trisagion, la consécration, la mémoire des vivants et des morts, la récitation du *Pater*, l'*Anaphore* (élévation), la fraction du pain et la communion. Du VI^e siècle date l'usage de verser de l'eau chaude dans le calice. Après la communion du peuple, les diacres rapportaient les vases sacrés et les instruments liturgiques au *skeuophylakion*, pendant que l'on chantait sous la forme antiphonaire l'hymne d'actions de grâces collectives, introduite dans la liturgie par le patriarche Sergius².

USAGES NOUVEAUX Il faut signaler enfin quelques créations et usages nouveaux. L'empereur Maurice aurait fixé au 15 août la fête de la Dormition de la Vierge³. En 591, le même empereur créa en l'honneur de la Vierge des Blachernes une fête qui, sous le nom de *panégyrie*, durait une semaine et comportait des chants lyriques (*enkomia*) et peut-être même des spectacles scéniques, dont l'usage devait se répandre dans les siècles suivants⁴.

Quelques décisions du concile Quinisexte sont relatives au cérémonial et à certains abus commis dans la liturgie. A l'église et dans les prières privées, il est recommandé aux fidèles de ne pas plier le genou, mais de prier debout, depuis les vêpres du samedi soir jusqu'au dimanche

(1) C'est la reproduction même du texte chanté : *Nous, qui figurons mystiquement les chérubins et chantons l'hymne du Trisagion en l'honneur de la Trinité vivifiante, laissons là toute pensée terrestre, car nous allons recevoir le roi de l'Univers, gardé invisiblement par les milices célestes. Alleluia*, dans *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne*, t. III, 1914, col. 1281. On voit que ce texte diffère du *cheroubikon* de la Messe des Présanctifiés dans laquelle on adore les espèces consacrées préalablement.

(2) Πληρωθέν το στόμα ἡμῶν αἰνέσεως, Κύριε..., *Chronique pascale*, dans *P. G.*, XCII, 1004, a. 6132 (624).

(3) Le renseignement n'est connu que par une source très postérieure, ΝΙΣΣΗΝΟΣ ΚΑΛΙΣΤΟΣ ΧΑΝΤΟΠΟΥΛΟΣ, *Histoire ecclésiastique*, XVII, xxviii, dans *P. G.*, CXLVII, 292.

(4) ΘΕΟΦΥΛΑΚΤΗΣ ΣΙΜΟΚΑΤΤΑ, édit. DE BOOR, p. 201, 287; VENETIA CORTAS, *Le théâtre à Byzance*, Paris, 1931, p. 79-86, voit avec raison dans ces panégyries l'une des origines des jeux scéniques célébrés plus tard dans les églises. Voir p. 79 ses observations justes sur le terme de θεατρικὸν μυστήριον employé par le chroniqueur et qui se rapporte au mystère eucharistique et non, comme l'avait cru Sathas, à un mystère dramatique, contre-sens qui avait empêché de bien saisir la portée du texte.

soir¹, ce qui signifie, suivant Germain, qu'après sa chute l'homme a été relevé par la résurrection du Christ². D'autres canons interdisant l'usage d'offrir du lait et du miel ou des raisins à l'autel ou, comme à Carthage, de prendre un repas avant la communion du Jeudi saint³.

OFFICE DIVIN ET HYMNOGRAPHIE C'est dans la période suivante que se sont constitués définitivement les principaux livres de l'office canonique. Cependant l'*Octoechos* ou *Livre des huit tons*, qui contient huit offices des dimanches, passe pour avoir été composé par saint Jean Damascène en 735, mais a été en tout cas remanié par les Studites au IX^e siècle⁴. Le concile Quinisexte ne s'est occupé de l'office divin que pour édicter un certain nombre de règles disciplinaires : interdiction aux femmes de chanter dans les églises, interdiction de l'accès de l'ambon à tout autre qu'à un clerc, défense de chanter des airs profanes, recommandation de chanter les psaumes régulièrement, sans forcer la voix et avec attention et componction⁵.

Ce qu'il faut surtout signaler au VII^e siècle et dans la première période de la querelle des images, c'est le magnifique développement de la poésie rythmique en langue grecque, dont Romanos le Mélode avait été le principal initiateur au VI^e siècle et dont les œuvres étaient intercalées entre les psaumes pendant la récitation de l'office divin⁶.

Telles sont les poésies de Sophronius, patriarche de Jérusalem (entre 605-639), qui a écrit des odes d'après les mètres anacréontiques⁷ et plusieurs pièces liturgiques, des *idiomèles*, strophes qui ont chacune leur propre mesure rythmique⁸, et celles de saint Maxime le Confesseur, qui consistent en odes anacréontiques⁹. Mais l'œuvre la plus importante est celle d'André de Crète, né à Damas vers 660, clerc à Jérusalem où il est adjoint à l'économe de l'église du Saint-Sépulcre ; envoyé avec une délégation de clercs de Jérusalem auprès de Constantin IV en 685, il se fixa à Constantinople, fut ordonné diacre, puis placé à la tête de l'Orphanotrophion et, en récompense de ses services, créé vers 700 métropolitain de

(1) Canon 90.

(2) GERMAIN, dans *P. G.* XCVIII, 392.

(3) Canons 28, 29, 57.

(4) PARCOIRE, *op. cit.*, p. 332-333 ; JEANNIN, *Octoechos Syrien*, dans *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, t. XI, 1936, col. 1888-1900.

(5) Canon 75. Le canon 81 défend d'ajouter au Trisagion la formule de Pierre le Foulon : ὁ σταυρωθεὶς δι' ἡμῶν, encore en usage malgré les condamnations dans certaines églises.

(6) Sur ROMANOS LE MÉLODE, voir *Histoire de l'Église*, t. IV, p. 549 ; sur la poésie rythmique et ses formes au VII^e siècle, voir KAUMBACHER, *Geschichte der byzantinischen Literatur*, 2^e édit., 1897, p. 655-676 ; STEVENSON, *L'hymnographie de l'Église grecque*, dans *Revue des Questions historiques*, t. XI, 1876, p. 482-543 ; DOM CABROL, *L'hymnographie de l'Église grecque*, Angers, 1893 ; HENRI LECLERCQ, *Hymnes*, dans *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, t. VI, 1925, col. 2868-2897 ; GÉROLD, *La musique au moyen âge*, Paris, 1932, p. 46-49.

(7) Sur l'imitation des mètres d'Anacréon, voir L. PETIT, *Anacréontiques*, dans *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, t. I, 1907, col. 1863-1872.

(8) Édit. dans *P. G.*, LXXXVII, 3, 3733 et suiv.

(9) Édit. dans *P. G.*, XCI, 1417-1424.

Gortyne en Crète. Séduit par l'usurpateur Philippicus, il se laissa gagner au monothélisme (712), mais se repentit bientôt. Théologien, prédicateur et hymnographe, il mourut en 740¹.

André de Crète a introduit à Constantinople les traditions liturgiques de Jérusalem, mais surtout son œuvre poétique a exercé une grande influence sur les destinées de la poésie ecclésiastique. Il a composé à l'exemple de ses devanciers des idiomèles pour les grandes fêtes de l'année, pièces courtes faites de strophes isolées et de facture libre, mais de plus il a importé dans la poésie ecclésiastique la tradition syrienne du *canon* qui se compose d'une série d'hymnes ou *odes*, en rapport avec l'une des neuf odes bibliques ajoutées à la récitation du psautier². Chaque ode, qui a sa structure particulière, est divisée en versets ou strophes, dits *tropaires*, dont la mesure est déterminée par une strophe modèle, l'*heirmos* (lien). Le *Grand Canon*, sa principale œuvre, contient jusqu'à 250 strophes. La plupart de ces canons sont acrostiches, soit que chaque vers commence par une lettre de l'alphabet, soit que ces lettres initiales forment un ou plusieurs mots. On a constaté dans ces canons d'André de Crète bien des imitations de Romanos le Mélode. Quand l'auteur est au contraire livré à ses propres forces, il est souvent verbeux et recherche les antithèses ou les jeux de mots.

Saint Jean Damascène et son contemporain et ami Cosmas de Jérusalem, devenu évêque de Maiouma en Phénicie en 743, ont composé des canons sur le même modèle³. Le canon de Noël de saint Jean Damascène en 130 vers a comme acrostiche une strophe de quatre vers, mais on lui doit en outre des canons composés suivant la prosodie quantitative des poètes antiques, en trimètres iambiques.

L'hymne acathiste (qui se chante sans être assis) appartient à ce groupe de poésies religieuses et constitue une des manifestations les plus éclatantes de la dévotion de l'Église byzantine envers la Vierge, en reconnaissance de la protection qu'elle a accordée à Constantinople assiégée par les barbares.

(1) Sa vie écrite par Nicétas le Questeur a été éditée par PAPADOPOULOS-KERAMEUS dans *Ἀνάλεκτα ἱεροσολυμιτικά; σταχυολογία*, St-Petersbourg, t. V; S. VAILLÉ, *André de Crète*, dans *Échos d'Orient*, t. V, 1902, p. 378-387; L. PERIT, *André de Crète*, dans *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, t. I, 1907, col. 2034-2041; FORTESCUE, *Canon dans le rite byzantin*, dans le même dictionnaire, t. II, 1910, col. 1905-1910; édition de ses œuvres poétiques dans *P. G.*, XCVII, 1305-1344. André de Crète avait écrit un traité *De imaginum sanctorum veneratione*, dont il reste un fragment dans *P. G.*, XCVII, 1301-1304.

(2) Ce sont : 1. Le chant de Moïse (*Exode*, xv, 1-19); 2. Le chant de Moïse (*Deut.*, xxxii, 1-43); 3. La prière d'Anna (*I Rois*, ii, 1-10); 4. La prière d'Habacuc (*iii*, 10); 5. La prière d'Isaïe (*xxvi*, 9-20); 6. La prière de Jonas (*ii*, 3-10); 7. La prière des trois enfants dans la fournaise (*Daniel*, iii, 26-56); 8. Le cantique *Benedicite* (*Dan.*, iii, 57-88); 9. Le Magnificat (*Luc*, i, 46-55).

(3) SAINT JEAN DAMASCÈNE, dans *P. G.*, XCVI, 818-856 et 1363-1408; COSMAS DE JÉRUSALEM, dans *P. G.*, XCVIII, 456-524; A. CHAPPET, *Cosmas de Maiouma*, dans *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, t. III, 1914, col. 2293-2297.

Mais la date de sa composition a donné lieu à de nombreuses divergences ¹. Elle se compose de 24 strophes (*olizoi*, synonyme de tropaires) commençant chacune par une lettre de l'alphabet et terminées par un refrain *kontakion*, dont le dernier mot est *Alleluia*. On y distingue deux parties égales, la première glorifiant la maternité divine de Marie, de l'Annonciation à la Présentation, la seconde, le groupe mystique composé de douze salutations au Christ et à la Vierge, d'un caractère dogmatique.

L'hymne acathiste, qui figure dans les œuvres de Georges Pisidès, a été attribuée le plus souvent au patriarche Sergius, qui l'aurait composée au lendemain du siège de Constantinople par les Avars en 626, mais, tout au moins dans son état actuel, elle fait allusion à d'autres sièges de Constantinople, ceux qui eurent lieu sous Constantin IV et Léon III. D'autre part elle n'aurait été admise dans la liturgie que par Photius, en commémoration du siège de Constantinople par les Russes en 860. Enfin les sources contemporaines de Sergius, qui mentionnent plusieurs de ses innovations liturgiques, ne disent pas un mot de l'hymne acathiste. On a donc des raisons de croire que son attribution à Sergius est insoutenable, mais elle est certainement antérieure à l'époque de Photius et a pu être composée après le siège de Constantinople par les Arabes, sous Léon III.

§ 6. — L'activité extérieure de l'Église.

ECLIPSE DES MISSIONS BYZANTINES L'œuvre de la conversion des païens n'a jamais cessé complètement dans l'Église byzantine, mais le démembrement des chrétientés orientales, l'expansion foudroyante de l'Islam, les invasions et les guerres civiles eurent pour effet d'arrêter net le mouvement des missions, qui avait été si brillant à l'époque de Justinien. Aux VII^e et VIII^e siècles, ce n'est plus en Orient, mais en Occident, que l'Église fait de nouvelles conquêtes, et ce n'est plus Byzance qui en a l'initiative. L'activité de l'Église byzantine ne se porte plus guère que du côté des Barbares établis sur le sol de l'Empire ; c'est à Rome qu'Héraclius demande des missionnaires pour convertir les Yougoslaves cantonnés en Illyricum et l'on connaît mal l'issue de cette tentative ². Sous les derniers Héraclides, il y

(1) Édition dans les œuvres de Georges Pisidès, dans *P. G.*, XCII, 1335-1343, et textes grecs relatifs à l'hymne, col. 1347-1372 ; édit. Pirra, dans *Analecta sacra*, Paris, 1876, t. I, p. 250-262 ; liste des manuscrits et bibliographie complète données par P. F. KAPPAKIEWICZ, *De hymni Acatthisti auctore*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. XVIII, 1909, p. 357-382 (voit dans cette hymne des éléments très anciens qui se rattachent aux controverses théologiques du IV^e siècle et présentent des ressemblances avec les œuvres d'Éphrem le Syrien). A ce fond ancien, destiné à glorifier le mystère de l'Incarnation, on aurait ajouté plus tard les allusions à la défense de Constantinople. Cf. DE MEESTER, *L'inno Acatisto*, Rome, 1905 (voir sur ce livre les observations de MAAS et de BAUMSTARK, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. XIV, 1905, p. 644, t. XV, 1906, p. 19, t. XVI, 1907, p. 656-658).

(2) Cf. *supra*, p. 149-150.

Histoire de l'Église, T. V.

eut certainement des conversions individuelles, mais non des missions organisées. Les patriarches se contentèrent de créer des *périodeutes* chargés de contrôler l'œuvre de ces conversions ¹. Sous Léon III, en 740, le Khan des Khazars demanda à l'empereur d'envoyer un théologien capable de discuter avec les docteurs juifs et musulmans qui faisaient une propagande active parmi son peuple ², mais on ignore le résultat de cette démarche.

L'ÉGLISE ET L'ENSEIGNEMENT L'histoire de l'enseignement après Justinien est très obscure. Jusqu'à l'invasion arabe, il y eut des écoles prospères dans les grandes villes d'Orient. Avant d'être patriarche de Jérusalem, Sophronius avait enseigné les belles lettres à Damas avec le titre officiel de *sophiste* ³. Après la ruine de Beyrouth par le tremblement de terre de 551, sa Faculté de droit avait disparu ⁴ et Constantinople devint l'unique centre des études juridiques. Ses étudiants en droit devaient être assez turbulents, car le concile Quinisexte essaya de les discipliner en leur défendant d'assister à des représentations théâtrales, de se déguiser et de conserver certains usages païens ⁵.

Dans le prologue de sa chronique, Théophylacte de Simocatta imagine un dialogue entre l'Histoire et la Philosophie, qui, après avoir été exilée du palais impérial, y a été accueillie de nouveau par Héraclius. On a vu dans ce passage des allusions à la destruction de l'Université impériale par Phocas et à sa restauration sous Héraclius ⁶. En réalité c'est forcer les termes. Il résulte simplement de ce texte qu'un empereur a accueilli dans son palais la Sagesse que le tyran Phocas en avait bannie.

C'est dans la biographie de l'Arménien Ananias de Schirag, dit le Computiste, que l'on trouve le plus de renseignements sur l'état de l'instruction à l'époque d'Héraclius ⁷. On y constate ce fait important que, sans préjudice de l'Université impériale, le patriarcat de Constantinople possède un enseignement distinct. En effet Ananias, résolu à venir com-

(1) PAROIRE, *op. cit.*, p. 179. Les patriarches Pierre (652-664) et Constantin I^{er} (674-676) avaient exercé cette fonction en Thrace. Voir le catalogue patriarcal d'Éphraïm dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. VI, 1897, p. 44.

(2) DVORNIK, *Les légendes de Constantin et de Méthode*, Prague, 1933, p. 181. Sur la conversion d'une partie des Khazars au judaïsme à la fin du VIII^e siècle, voir MARQUART, *Osteuropäische und ostasiatische Streifzüge*, Leipzig, 1903, p. 5-27.

(3) Vie de Sophronius, dans *P. G.*, LXXXVII.

(4) COLLINET, *Histoire de l'école de droit de Beyrouth*, Paris, 1925, p. 54-58.

(5) Canon 71.

(6) THÉOPHYLACTE SIMOCATTÈS, édit. DE BOOR, p. 20-21 ; FUCHS (*Die höheren Schulen von Konstantinopel im Mittelalter*, Leipzig, 1926, p. 8-9) soutient même que l'Université a été relevée par le patriarche Sergius, à cause de l'expression τῆς ἀπανταχόθεν οἰκουμένης ἀρχιερέως καὶ πρόεδρου employée par l'Histoire pour désigner son bienfaiteur, mais ici ἀρχιερέως désigne l'empereur « maître de la terre entière » et d'autres exemples de cette qualification ont été signalés par BATEFFOL dans *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1926, p. 222-227 ; F. SCHEMML, *Die Hochschule von Konstantinopel vom V bis IX Jahrhundert*, Berlin, 1912.

(7) F. C. CONYBEARE, *Ananias of Shirak, 600-650*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. VI, 1897, p. 572-584 ; F. TOURNEMIZE, *Ananie de Chirak*, dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. II, 1914, col. 1432-1433.

pléter son instruction en Romanie, rencontra à Trébizonde, au début du VII^e siècle, un diacre envoyé par le patriarche de Constantinople et chargé de recruter des étudiants pour les instruire. A Byzance, Ananias fut l'élève du mathématicien Tychicus ; il fit de rapides progrès, au point d'exciter l'envie « des pupilles de la cour impériale ». De là il passa à Jérusalem, à Alexandrie, à Rome, à Athènes où existait encore un enseignement philosophique. Revenu à Constantinople, il y enseigna plusieurs années comme *docteur*, mais, après la mort de Tychicus, il refusa de lui succéder dans sa chaire, malgré les sollicitations de l'empereur, et retourna en Arménie, où il fonda une école.

A la même époque vivait Étienne d'Alexandrie, commentateur de Platon et d'Aristote, mathématicien et astronome. Il eut pour disciple Jean Moschus (mort en 619). Certains manuscrits de ses œuvres le qualifient de *professeur œcuménique*, *οικουμενικός διδάσκαλος*, premier exemple d'un titre réservé dans la suite au chef de l'école patriarcale de Constantinople, ce qui a fait supposer qu'Étienne avait été appelé par Sergius à exercer cette fonction¹.

Le même titre est donné au chef de l'école *œcuménique*, *οικουμενικὸν διδασκαλεῖον*, que, d'après la légende signalée plus haut, Léon III aurait incendiée avec ses professeurs, qui refusaient de se convertir à l'iconoclasme². Cet événement, inconnu aux sources contemporaines, n'est rapporté que par des écrivains très postérieurs³. Cependant Théophanes affirme que Léon l'Isaurien a désorganisé les établissements d'instruction, *τὰ παιδευτήρια*, et « desséché la science sacrée qui avait régné jusqu'à nos jours depuis Constantin le Grand »⁴. Sans doute l'école patriarcale a-t-elle été comprise dans cette proscription des études.

LITTÉRATURE RELIGIEUSE Les œuvres de polémique suscitées par les controverses au sujet du monothéisme et du culte des images dominent la littérature religieuse de cette époque. Cependant, à côté de cette littérature de combat, il s'est développé dans l'Église byzantine du VII^e siècle un mouvement littéraire qui a produit quelques œuvres remarquables dans les domaines de la théologie, de l'exégèse, de la mystique et de l'hagiographie, et nous rappelons pour mémoire le développement magnifique de la poésie religieuse:

(1) KRUMBACHER, *Geschichte der byzantinischen Literatur*, 2^e édit., Munich, 1897, p. 621 ; FUCHS, *op. cit.*, p. 9-13 ; USENER, *De Stephano Alexandrino*, Bonn, 1880 ; PRÄSCHTER, *Richtungen und Schulen im Neuplatonismus*, Berlin, 1910. D'après THEOPHANES CONTINUATUS, édit. DE BOON, p. 338, Étienne aurait tiré l'horoscope d'Héraclius et lui aurait prédit qu'il périrait par l'eau.

(2) Voir *supra*, p. 450-451.

(3) GEORGES LE MOINE, édit. DE BOON, t. II, p. 742 (IX^e siècle), est le premier à en parler. Il a été suivi par l'auteur de la *Vita Germani* et par toutes les chroniques postérieures. L'auteur de la *Patria Constantinoupoleos*, dans BANDURI, *Imperium Orientale*, t. I, p. 12, place cette école près de l'Octagone, détruit pendant la sédition Nika en 532.

(4) THEOPHANES, a. 6218.

L'œuvre théologique de saint Maxime le Confesseur (580-640) consiste surtout dans ses études d'exégèse (*Réponses aux 65 questions de son disciple Thalassius*) et dans ses commentaires de saint Grégoire de Nazianze et de Denis l'Aréopagite, dont il a contribué plus que tout autre à répandre les doctrines dans l'Église byzantine. C'est sous cette influence qu'il a écrit des œuvres de théologie mystique (*le Livre ascétique, la Mystagogie, les chapitres sur la Charité, etc.*). Il s'est inspiré du système spirituel d'Évagrius le Pontique, en laissant de côté ses doctrines origénistes, et il a exercé une action importante sur les mystiques postérieurs¹.

Très différent de Maxime est Jean Damascène. Il avait reçu une formation philosophique et a utilisé les Catégories d'Aristote et les ouvrages de Porphyre pour construire un système théologique bien lié, qui est en quelque sorte la Somme de la doctrine orthodoxe, telle qu'elle avait été définie par l'Église. Son ouvrage capital est la *Source de la Connaissance*, *πηγή γνώσεως*, qui se divise en trois parties : I. *Chapitres philosophiques*, étude des concepts d'être, de modalité, de substance, d'hypostase, etc..., inspirée d'Aristote et Porphyre, souvent par l'intermédiaire de Léonce de Byzance ; II. *Les hérésies*, catalogue de 100 hérésies d'après ses devanciers, Épiphane, Timothée, Léonce de Byzance, avec ses notices personnelles sur l'Islam et l'iconoclasme ; III. *Chapitres dogmatiques, exposé de la foi orthodoxe*, partie la plus développée dans laquelle il expose tous les dogmes, depuis l'existence de Dieu jusqu'à la venue de l'Antéchrist et à la résurrection finale. Les chapitres 45 à 81 sont consacrés à la christologie. Les principales autorités sont l'Écriture, la tradition de l'Église, Grégoire de Nazianze, Cyrille, Denis l'Aréopagite, Léonce de Byzance, saint Maxime. Il connaît peu la littérature anténicéenne et ne cite Origène que pour le combattre.

A côté de cette œuvre, qui est un résumé clair et précis des enseignements des Pères de l'Église, il a écrit beaucoup d'autres traités théologiques (pour quelques-uns sa paternité est douteuse) et des ouvrages de mystique et d'exégèse². Il est enfin l'auteur de plusieurs homélies.

HAGIOGRAPHIE L'hagiographie, bien moins riche que dans la période suivante, a donné lieu à des récits remplis de détails pittoresques et de traits de mœurs. Certaines de ses productions sont peut-être ce qu'il y a de plus vivant dans la littérature byzantine de cette époque. Telle est la vie de saint Jean l'Aumônier, patriarche d'Alexandrie (611-619), par Léonce, évêque de Neapolis en Chypre, qui

(1) Édition de ses œuvres dans *P. G.*, XC-XCI ; *Scolies à Jean de Cyprique sur Denis l'Aréopagite*, dans *P. G.*, IV, 15-432, 527-576 ; VILLER, *Aux sources de la spiritualité de saint Maxime. Les œuvres d'Évagre le Pontique*, dans *Revue d'Ascétique et de Mystique*, t. XI, Toulouse, 1930.

(2) Édition de ses œuvres dans *P. G.*, XCIV-XCVI ; HENRI LECLERCQ, *Jean Damascène*, dans *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, t. VII, 1927, col. 2186-2190 ; ΤΙΧΕΛΟΝΤ, *Histoire des dogmes*, t. III, 1912, p. 484-513.

était son ami et qui s'est servi d'un éloge composé par deux autres amis du patriarche, Sophronius et Jean Moschus¹. Par sa sincérité et par la richesse de ses renseignements, elle constitue une source historique du premier ordre. De même, le patriarche Sophronius a écrit une biographie des saints martyrs d'Égypte Cyrus et Jean, victimes de la persécution de Dioclétien, avec un récit de leurs miracles à Alexandrie, en Égypte et en Libye. Cyrus était médecin et son biographe donne des renseignements sur les maladies propres à l'Égypte et leur guérison². On attribue aussi à Sophronius une Vie de sainte Marie l'Égyptienne.

La vie monastique est décrite dans les biographies de Georges, moine de Choziba en Palestine, par son disciple Antoine³ et de Théodore le Sykeote, archimandrite d'un monastère de Galatie, puis évêque d'Anastasioupolis (590-613)⁴.

Le texte hagiographique le plus émouvant du VII^e siècle est le recueil des Actes de saint Maxime le Confesseur qui reproduit les procès-verbaux de ses interrogatoires. Il faut y joindre les lettres de ses deux disciples, Anastase le Disciple et Anastase l'Apocrisiaire, qui retracent les péripéties de son long martyre⁵.

Une sorte de Légende Dorée retraçant la vie et les miracles des ascètes de Palestine, de Syrie, du Sinaï, d'Égypte a été composée par Jean Moschus sous le titre de *Λειμωνάριον, νέος παράδεισος* (*Le Pré ou le Nouveau Paradis*) ou plus communément le Pré Spirituel. L'auteur, un des amis de saint Jean l'Aumônier et de Sophronius, était allé de monastère en monastère, recueillant partout les récits dont il a composé son livre. Il mourut à Rome en 619⁶.

Une des œuvres hagiographiques les plus étranges est la légende des saints Barlaam et Joasaph, transcription chrétienne de la vie de Bouddha Gaumata. Dans les deux récits il s'agit d'un jeune prince que son père a enfermé dans un palais rempli de délices, afin de détourner l'effet d'une prédiction, d'après laquelle il renoncerait au trône pour mener la vie d'un ascète. Élevé dans l'ignorance des misères humaines, le prince rencontre par hasard un lépreux, un aveugle, un vieillard (dans la légende bouddhique un cadavre). Dès lors il est éclairé, désabusé, et l'oracle s'accomplit. Dans le récit chrétien c'est un saint ermite, Barlaam, qui expose au prince les dogmes et l'histoire du christianisme, le convertit, le baptise et finit par l'entraîner au désert.

(1) Édit. dans *P. G.*, XCIII, 1613-1660, et GELZER, *Leontios von Neapolis, Leben des heiligen Johannes des Barmherzigen*, Leipzig, 1893 ; DELHAYE, *Une vie inédite de saint Jean l'Aumônier*, dans *Analecta Bollandiana*, t. XLV, 1927, p. 5-75.

(2) Édit. dans *P. G.*, LXXXVII, 3380-3696.

(3) Édit. dans *Analecta Bollandiana*, t. VII, 1888, p. 95-144, 336-359.

(4) Extraits dans MANSI, t. XIII, col. 89-92.

(5) Voir la bibliographie *supra*, p. 233. La biographie elle-même de saint Maxime est au contraire d'une époque postérieure.

(6) Édit. dans *P. G.*, LXXXVII, 2852-3122. Le livre contient 219 chapitres ; S. VAILLÉ, *Jean Moschus*, dans *Échos d'Orient*, t. V, 1902, p. 107 et suiv.

Mais le texte grec que nous possédons de cette histoire, attribué à tort par certains manuscrits à saint Jean Damascène, n'est pas plus ancien que le *x^e* siècle et n'est qu'une traduction d'une version géorgienne due à saint Euthyme, moine d'Iviron au mont Athos, mort en 1028. Cependant, quelle que soit la langue de la rédaction primitive de la légende, on peut affirmer qu'elle est originaire de l'Inde et qu'elle doit dater du *vii^e* ou tout au moins du *viii^e* siècle. C'est en effet à des controverses de ces époques, complètement oubliées au *x^e* siècle, que Barlaam fait allusion dans ses exposés : développements sur le libre arbitre (empruntés à la dispute de saint Maxime avec Pyrrhus, à Carthage, en 645) et sur la vénération des images (doctrine d'après laquelle l'honneur fait à l'icône remonte à son prototype) ; passages littéralement transcrits du traité de saint Jean Damascène *sur la Foi orthodoxe* et même d'un texte du second siècle, l'*Apologie d'Aristide* adressée à l'empereur Antonin entre 138 et 147, qui pouvait être utilisée encore au *vii^e* siècle par la propagande chrétienne chez les Juifs et les Arabes¹.

L'ART RELIGIEUX

Les crises continues et les démembrements que l'Empire eut à supporter pendant cette période devaient avoir leur répercussion sur l'art². Sans doute les fondations des empereurs et des particuliers furent relativement nombreuses, mais l'effort gigantesque auquel on devait Sainte-Sophie ne fut plus renouvelé. La période des édifices grandioses était passée et surtout le style ne s'enrichissait plus de formes nouvelles. Des deux églises de Constantinople qui peuvent remonter au *vii^e* siècle et sont d'ailleurs très remaniées, l'une, Kalender Djami (identifiée à la Diaconissa fondée par Maurice), est une basilique à coupole, l'autre, Hodja-Moustapha (Saint-André de Crisis), offre un plan inspiré de Sainte-Sophie, avec deux demi-coupoles contrebutoant le dôme central, mais placées au nord et au sud. C'est surtout dans la lointaine Arménie que se développe une architecture originale

(1) Sur l'*Apologie d'Aristide*, voir *Histoire de l'Église*, t. I, p. 424-425. — Texte grec de la *Vie des saints Barlaam et Joasaph*, édit. BOISSONADE, dans *Anecdota graeca*, t. IV, Paris, 1832, reproduite dans *P. G.*, XCVI, 857-1250. Le travail de ZOTENBERG, *Notice sur le livre de Barlaam et Joasaph*, Paris, 1886, est périmé, malgré l'intérêt qu'il présente, depuis la découverte par MANN, en 1888, d'une version géorgienne du *x^e* siècle, publiée en 1898 avec une traduction en russe. L'attribution de la version grecque à Euthyme l'Ibère est attestée par un manuscrit grec de Venise, datant du *x^e* siècle, et par la biographie de saint Euthyme écrite par Georges l'Hagiorite, édit. PEETERS, dans *Analecta Bollandiana*, t. XXXVI-XXXVII, 1918-1919. Elle a été confirmée par la découverte, due au R. P. PEETERS, dans un manuscrit de Naples, d'une traduction latine, faite d'après le texte grec de saint Euthyme vers 1048. Voir PEETERS, *La première traduction latine de « Barlaam et Joasaph » et son original grec* dans *Analecta Bollandiana*, t. XLIX, 1931, p. 276-312. Sur la tradition des nombreuses versions en toutes langues de la légende et sur son illustration, voir l'excellent livre de SIRARIE DER NERSESSIAN, *L'illustration du roman de Barlaam et Joasaph*, Paris, 1937, p. 5-32.

(2) Ch. DIEHL, *L'art byzantin de Justinien aux iconoclastes*, dans *Manuel d'art byzantin*, 2^e édit., 1925, t. I, p. 329-359, et *La peinture byzantine*, Paris, 1933 ; EBERSOLT, *Monuments d'architecture byzantine*, Paris, 1934 ; L. BRÉHIER, *La sculpture et les arts mineurs byzantins*, Paris, 1936 ; STANZY GOWSKI, *Die Baukunst der Armenier und Europa*, 2 vol., Vienne, 1918.

avec des plans centrés surmontés d'un clocher central en forme de tour circulaire à toiture conique. Parfois plusieurs plans sont inscrits l'un dans l'autre, comme le montrent les ruines de l'église Saint-Grégoire l'Illuminateur (un quatrefeuilles dans une rotonde), construite à Zouarthnotz par le catholicos Nersès III (641-661).

La même stagnation artistique se remarque dans le décor des églises byzantines. Qu'il s'agisse des édifices de Constantinople, de Salonique, de Ravenne, de Rome, on retrouve les mêmes revêtements de marbre, les mêmes clôtures et chapiteaux, souvent ajourés, les mêmes mosaïques à fond d'or, dont les figures montrent une dégénérescence marquée. Caractéristiques sont les œuvres qu'on peut dater du VII^e siècle, comme la mosaïque des donateurs, sur un pilier de Saint-Démétrius à Salonique, comme le Christ de la coupole de Sainte-Sophie dans la même ville, comme les mosaïques romaines de Sainte-Agnès-hors-les-murs (625-640), de l'oratoire de Saint-Venance au Latran, de l'oratoire du pape Jean VII (705-707), dont les morceaux sont dispersés, comme quelques fresques des catacombes ou de Sainte-Marie Antique. Les personnages sont bien souvent disposés en files monotones ou figés dans une attitude inexpressive.

Il semblait que l'art religieux épuisé n'eût plus la force de se renouveler et pourtant le moment était proche où de la crise même, qui bouleversait la chrétienté après le concile iconoclaste, devait sortir un art nouveau. D'une part les ennemis des images s'efforçaient de créer un art profane, qu'ils introduisirent même dans le décor des églises. Leurs défenseurs, d'autre part, obligés de justifier leur foi, devaient constituer une doctrine théologique des images, dont les principes s'imposèrent à l'art religieux et le transformèrent profondément.

CHAPITRE XV

LE MONACHISME OCCIDENTAL¹

Le précédent volume de cette *Histoire* s'arrêtait, pour l'Occident, sur la règle de saint Benoît. Grand événement, certes, dans l'histoire monastique ; on aurait tort pourtant de croire, comme la connaissance des siècles postérieurs nous y pourrait inviter, que l'institution bénédictine fût dès lors dominante dans les monastères occidentaux : elle n'aura qu'à l'époque carolingienne cette prépondérance de fait. En attendant, le mouvement de plus en plus intense qui pousse vers les cloîtres les âmes effrayées par le spectacle d'un monde troublé et trop souvent corrompu continue de s'accommoder de la liberté qui caractérisait les âges précédents ; si chaque fondateur ne se contente pas d'établir d'une manière empirique les usages et les conseils que d'un terme large on peut appeler sa « règle » et si quelques monastères plus en vue exercent un rayonnement qui les fait en d'autres lieux adopter pour modèles, on constate encore dans les institutions monastiques de l'Occident une grande diversité. Elles obéissent pourtant, nous le verrons, à un esprit commun et leur activité se révèle féconde, soit dans les monastères mêmes, soit au loin dans les contrées encore païennes où les moines missionnaires vont chercher des champs d'apostolat.

(1) BIBLIOGRAPHIE. — I. SOURCES. — Les sources, étant fort dispersées, seront indiquées dans les notes au fur et à mesure. LUC HOLSTEN avait rassemblé les règles monastiques dans un *Codex regularum*, 1661, réédité par M. BROCKIE en 3 vol. in-folio, Augsburg, 1759 ; beaucoup de ses textes ont servi aux réimpressions de Migne que nous indiquerons en leur lieu.

II. TRAVAUX. — Pour la même raison, nous nous bornerons à indiquer ici des ouvrages assez généraux ; on trouvera dans les notes les bibliographies particulières. DOM J. BESSE, *Les moines de l'ancienne France, période gallo-romaine et mérovingienne*, dans *Archives de la France monastique*, t. II, Ligugé-Paris, 1906 ; A. MALNORY, *Quid Luxovienses monachi discipuli sancti Columbani ad regulam monasteriorum atque ad communem Ecclesiae profectum contulerint*, Paris, 1894 ; J. G. SMITH, *Christian monasticism from the fourth to the ninth centuries of the christian era*, Londres, 1891 ; DOM C. BUTLER, *Benedictine monachism*, Londres, 1919, trad. française par Ch. GROLLEAU, *Le monachisme bénédictin*, Paris, 1924 ; DOM U. BERLIÈRE, *L'ordre monastique des origines au XII^e siècle*, Paris-Maredsous, 1921 ; T. P. MAC LAUGHLIN, *Le très ancien droit monastique de l'Occident*, dans *Archives de la France monastique*, t. XXXVIII, Ligugé-Paris, 1935 ; C. DE SMEDT, *La vie monastique dans la Gaule au VI^e siècle*, dans *La France chrétienne dans l'histoire*, Paris, 1896, p. 28-43 ; E. DE MOREAU, *Les missions médiévales*, dans DESCAMPS, *Histoire générale comparée des Missions*, Paris-Bruxelles-Louvain, 1932, p. 141-214 ; DOM H. LECLERCQ, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, art. *Cénobitisme, Monachisme, Nonnes*, etc. ; DOM Ph. SCHMITZ, *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, art. *Bénédictins*, t. VII, col. 1060 et suiv. (le *Bulletin d'histoire bénédictine* publié régulièrement par le même auteur, après dom BERLIÈRE, en supplément à la *Revue bénédictine*, fournit le complément bibliographique indispensable). L'ouvrage célèbre de MONTALEMBERT, *Les Moines d'Occident*, Paris, 1860-1867, a vieilli, mais on lit encore avec intérêt, malgré son ton romantique.

§ 1. — Les fondations et les institutions.

LA RÈGLE DE SAINT CÉSAIRE D'ARLES La règle composée pour les moines par saint Césaire d'Arles exerça beaucoup moins d'influence que la *Regula ad virgines*¹ donnée par lui au monastère de Saint-Jean qu'il avait fondé en 513, aux Aliscamps, pour sa sœur Césarie, et qui, sous la conduite d'une succession d'abbesse remarquables, sainte Césarie la jeune, sainte Liliolle, sainte Rusticule, devait devenir un modèle d'autant plus admiré que c'était le premier essai d'une institution cénobitique réglée avec tant de précision pour les femmes.

Césaire avait emprunté certaines dispositions aux coutumes de Lérins, à la lettre dite règle de saint Augustin, aux *Institutions* de Cassien, mais il leur donnait une couleur propre d'après son expérience ; l'engagement de stabilité dans le monastère jusqu'à la mort, si rigoureux qu'il impliquait la clôture perpétuelle, la pratique de la pauvreté, qui, outre la renonciation aux biens personnels, imposait la désappropriation des objets usuels et l'interdiction de toute armoire fermant à clef, constituaient des nouveautés dont les règles postérieures ont fait leur profit ; le sage gouvernement par l'abbesse, ayant au-dessous d'elle la prévôte, la primicière de l'école et du chant (on chantait l'office au monastère d'Arles et on y copiait des manuscrits, en vue de quoi le fondateur avait prescrit que toutes fussent exercées à la lecture et à l'écriture), la maîtresse ou formatrice des novices (*formaria*), la trésorière et les anciennes, est un modèle d'équilibre et de souplesse ; les relations avec le dehors étaient prudemment réglementées. Mais le privilège le plus remarquable, si l'on pense à la date, était la quasi-exemption : Césaire, vicaire du pape Hormisdas pour la Gaule, avait obtenu de lui, non que l'évêque du lieu ne pût exercer sur le monastère aucun pouvoir, mais que son autorité, même d'accord avec l'abbesse, ne pût rien modifier aux règles placées sous la garantie immédiate du Saint-Siège. La règle conciliait heureusement l'austérité et la douceur : on ne mangeait pas de viande, mais elle était permise aux malades ; tout le monde pouvait boire un peu de vin et le dessert était prévu pour les fêtes ; les jeûnes obligatoires étaient modérés.

Quand l'évêque Aurélien d'Arles (546-551), avec l'appui de Childebert Ier, fonda les monastères de Sainte-Croix pour les hommes et de Sainte-Marie pour les femmes, il leur donna les règles de saint Césaire, en les remaniant

(1) Texte de la règle des moines (26 articles) dans *P. L.*, I, XVII, 1099-1104 ; de la règle pour les moniales (41 articles, avec une *Recapitulatio* en 19 articles), *ibid.*, 1107-1116, ou mieux dans l'édition de dom G. MORIN, *Florilegium patristicum*, Bonn, 1933, t. XXXIV. Cf. A. MALNORY, *Saint Césaire d'Arles*, Paris, 1894, p. 252 et suiv. ; R. AIGRAIX, *Sainte Radegonde*, Paris, 1918, p. 113 et suiv. ; G. MORIN, *Problèmes relatifs à la règle de saint Césaire d'Arles pour les moniales*, dans *Revue Bénédictine*, t. XLIV, 1932, p. 5-20.

sur certains points, en particulier pour les jeûnes¹. Saint Ferréol, évêque d'Uzès († 581), s'en inspira aussi, avec plus de liberté dans la rédaction, pour régler le monastère d'hommes qu'il établit dans sa ville épiscopale². Quant à Donat, évêque de Besançon (627-658) après avoir été moine à Luxeuil, il imposa à son monastère masculin de Saint-Paul une règle où il combinait celles de saint Colomban et de saint Benoît ; mais quand sa mère Flavie eut fondé Jussamoutiers pour les femmes, il écrivit à l'intention des moniales une règle où il associait assez artificiellement aux deux précédentes celle de saint Césaire³.

SON ADOPTION A POITIERS

Mais l'exemple le plus fameux du rayonnement de la règle arlésienne loin de son pays d'origine est son adoption par sainte Radegonde pour son monastère Sainte-Croix de Poitiers. La reine, devenue moniale, fut amenée à cette décision par les difficultés que lui causait le mauvais vouloir de l'évêque Marovée. Le droit commun soumettait les monastères, en particulier les monastères de femmes, au gouvernement de l'évêque⁴ ; celui-ci étant mal disposé, la fondatrice chercha un moyen de soustraire, dans la plus large mesure, le couvent à son autorité ; l'autonomie, presque l'exemption, que le pape avait reconnue aux monastères suivant la règle d'Arles, fixa son choix. Elle fit demander, par l'entremise de Chilpéric, un exemplaire de la règle, puis, afin de la connaître mieux, entreprit avec l'abbesse Agnès le voyage d'Arles (vers 570). Dès lors la clôture et les autres points de la constitution césarienne furent mis en vigueur à Sainte-Croix et Fortunat chanta cette règle « douce comme un vêtement de lin »⁵.

(1) P. L., LXVIII, 385-404 (55 chapitres, avec un *ordo psallendi*, réglant l'office avec plus de précision que saint Césaire, et un *ordo convivii* réglant les jeûnes) ; cf. C. DE CLERCQ, *La législation religieuse franque de Clovis à Charlemagne*, Louvain-Paris, 1936, p. 79-83.

(2) P. L., LXVI, 960-976 (39 articles) ; C. DE CLERCQ, *op. cit.*, p. 83-85.

(3) P. L., LXXXVII, 278-296 (77 articles) ; C. DE CLERCQ, *op. cit.*, p. 85-88. L'influence de saint Césaire s'est aussi exercée sur la règle du monastère de Tarnat, mal identifié (en tout cas ce n'est pas Agaune, où l'on pratiquait la psalmodie perpétuelle, *laus perennis*, inconnue à la *Regula Tarnatensis*) ; P. L., LXVI, 977-986. — MALNOUVY (*op. cit.*, p. 278) croit que la règle de saint Césaire fut adoptée à Sainte-Marie d'Autun au temps de l'évêque Syagrius ; d'après la Vie de saint Prix de Clermont (*Script. rerum merov.*, t. V, p. 235), on suivait la règle de Donat à Chamalières. Mais à cette dernière époque le synode convoqué à Autun par saint Léger ordonnait de suivre la règle de saint Benoît : c'est un des faits à quoi l'on reconnaît que celle-ci gagne du terrain.

(4) Conciles d'Agde (506), c. 27, 58 ; d'Épaone (517), c. 10 ; d'Orléans (511), c. 19 ; (538), c. 24 ; d'Arles (554), c. 5 (ce dernier particulièrement explicite, mais il devait laisser intactes les situations acquises, à Arles même, du fait de l'intervention pontificale) ; MASSSEN, *Concilia aevi merovingici*, p. 7, 24, 79, 119.

(5) FORTUNAT, *Carmina*, VIII, 1, 60 (on pourrait traduire autrement *regula Caesarii linea nata sibi est*, mais le vers serait moins heureux). — GRÉGOIRE DE TOURS, *De gloria martyrum*, v ; *Hist. Francorum*, IX, xl. Ce dernier passage a été vivement controversé comme contredisant une lettre de Césaire à une certaine Richilde et à Radegonde, leur annonçant l'envoi de la règle (M. G. H., *Epistolae*, t. III, p. 450) ; mais cette Richilde est inconnue et la lettre est un centon sans authenticité ; cf. R. AIGRAIN, *Le voyage de sainte Radegonde à Arles*, dans *Bulletin hist. et philol. du Comité des travaux hist.*, 1926-1927, p. 119-127 ; MALNOUVY, *op. cit.*, p. 226. Radegonde, une fois la règle introduite, écrivit à un certain nombre d'évêques dont des diocésaines comptaient parmi ses religieuses pour leur demander d'en sanctionner l'établissement ; nous avons encore la réponse favorable qu'elle reçut de sept évêques, soit au temps du concile de Tours où tous assistaient (567), soit, beaucoup plus vraisemblablement, entre 570 et 573 (*Hist. Franc.*, IX, xxxix). Une pièce non

Au cours des troubles violents que déchaînèrent, peu après la mort de la fondatrice, sous l'abbesse Leubovère, les moniales révoltées Chrodilde et Basine¹, on put constater quels adoucissements avaient été apportés, sans que nous sachions dans quelle mesure Radegonde y avait consenti, à l'austérité de la règle : il est difficile de les interpréter comme une déviation sérieuse et il en va de même des menus présents offerts à Fortunat par Radegonde et par Agnès, voire des dîners que parfois elles lui faisaient servir dans un parloir du monastère, sans elles-mêmes y jamais toucher².

LES RÈGLES COMPOSITES Dans d'autres monastères de Gaule, on suivait des institutions toutes différentes. Saint Jean de Réomé, quand l'évêque Grégoire de Langres le rappela dans ce monastère qu'il avait d'abord régi « d'après l'exemple des saints pères », sans autre précision, venait de passer dix-huit mois, inconnu, au célèbre couvent de Lérins pour en étudier la discipline ; encore n'est-ce pas la règle lérinienne qu'il transporte alors à Réomé (depuis, Moutier-Saint-Jean), mais la règle attribuée à saint Macaire³. Saint Héray ou Yricix (Aredius, † 591), après avoir été élevé à la cléricature par saint Nizier de Trèves, revient, à la mort de son père, dans son Limousin natal et y fonde le monastère d'Attane, en donnant la tonsure à ses serviteurs pour en faire des moines ; on suit dans cette maison et dans ses filiales les règles de Cassien, de saint Basile et des « autres abbés » instituteurs de la vie monastique⁴. Quand saint Germain, avant de devenir évêque de Paris, gouver-

datée, connue sous le nom impropre de « testament » de sainte Radegonde, est une adjuration émouvante aux évêques (non pas seulement aux signataires de la lettre précédente) de défendre en cas de besoin le monastère et sa constitution (*Hist. Franc.*, XLII). Cf. R. AIGRAIN, *art. cité et Sainte Radegonde*, p. 119-143.

(1) La première était ou se disait fille de Caribert ; la seconde ét. it fille de Chilpéric. Leur révolte et leur condamnation sont racontées longuement, avec pièces à l'appui, par Grégoire de Tours, qui fut mêlé en personne à ces événements (*Hist. Franc.*, IX, xxxix-xlii ; X, xv-xvii, xxi) ; cf. L. LEVILLAIN, *La révolte des nonnains de Sainte-Croix à Poitiers*, dans *Mém. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, III^e série, t. II, 1908. Les « accommodements peu conformes à l'esprit du fondateur », pour parler comme MALNORY, *op. cit.*, p. 277, se résument dans la permission octroyée à des serviteurs d'étréner une salle de bains, dans le jeu des tables (trictrac) pratiqué peut-être à l'insu de la reine (la règle d'ailleurs ne spécifiait là-dessus aucune interdiction) et dans l'introduction au monastère d'une nièce de l'abbesse Leubovère qui n'était pas destinée à l'état religieux, puisqu'elle reçut son insigne de fiançailles, *vitta auro exornata* ; le reste, en particulier les représentations dramatiques mal définies (*barbatoriae*) dont certains critiques ont fait état, fut démontré calomnieux au cours du procès. — À cette date, Radegonde étant morte, le monastère avait renoncé, non à la règle de saint Césaire, mais à l'exemption, et s'était remis sous l'autorité de l'évêque Marovéc, revenu à de meilleurs sentiments. Cf. *Hist. Franc.*, IX, xl.

(2) Sur les légendes auxquelles ont donné lieu ces collations, voir R. AIGRAIN, *Vie de sainte Radegonde par saint Fortunat*, p. 20 et suiv. ; *Sainte Radegonde*, p. 124-125.

(3) JONAS DE BOBBIO, *Vita Johannis abbatis*, II-IV, dans *Scriptores rerum merovingicarum*, t. III, p. 507-509 (ou à part, édit. KRUSCH, dans *Script. rerum germanicarum*, p. 330-332). Ce saint mourut, dit-on, en 539 ou 544, à 120 ans ; l'épiscopat de Grégoire de Langres va de 506-507 à 539. Moutier-Saint-Jean est à 7 kil. environ de Semur. — Saint Lubin, ancien moine de l'île Barbe près de Lyon, puis fondateur d'un monastère à Brœu dans le Perche, avant de devenir évêque de Chartres († 556-557), avait quitté son monastère pour aller apprendre la perfection auprès de saint Césaire et à Lérins, mais Césaire le renvoya s'occuper de ses moines. Cf. PS-FORTUNAT, *Vita Leobini*, XLII, édit. KRUSCH, *Auct. antiq.*, t. IV, 2^e p., p. 77.

(4) *Hist. Franc.*, X, xxix ; la *Vita Aredii* faussement attribuée à Grégoire (édit. KRUSCH, *Script. rerum merov.*, t. III, p. 581-609), dans un des nombreux passages que l'auteur plagiaire

naît le monastère de Saint-Symphorien d'Autun où il avait sous sa direction le futur abbé de Saint-Vincent (Saint-Germain-des-Prés), saint Droctovée, il suivait les règles de saint Antoine et de saint Basile, car on ne connaissait pas encore en Gaule, précise le biographe Gislemar, la règle de saint Benoît¹.

Au VII^e siècle, les pérégrinations des fondateurs à la recherche d'une règle n'avaient pas cessé : saint Philibert, l'un des plus intrépides instituteurs de moines, formé à Rebaïs sous le gouvernement de saint Aile (Agile) et désigné pour lui succéder, entreprit un long voyage en Gaule et en Italie pour étudier comparativement les règles monastiques avant de fonder à Jumièges une abbaye d'hommes, puis, non loin de là, le couvent de femmes confié à sainte Austreberte et transféré depuis à Pavilly ; entré en désaccord avec saint Ouen dans la guerre civile au temps d'Ebroïn et de saint Léger, il s'en alla fonder en 677, dans l'île d'Herio, le monastère appelé depuis Noirmoutier² ; rappelé à Jumièges par saint Ouen en 683-684, il en profita pour fonder l'abbaye féminine de Montivilliers, et le monastère d'hommes que devait gouverner l'Irlandais saint Saëns (Sidonius) ; à la mort de saint Ouen, il se laissa persuader de revenir en Poitou et, laissant saint Achard à la tête de Jumièges, il se retira à l'île d'Herio où il mourut peu après 685³. Or ce grand ouvrier de l'ascèse monastique n'avait pas arrêté son choix sur une règle existante, mais avait constitué à son usage un composé des règles de saint Basile, de saint Macaire, de saint Colomban et de saint Benoît⁴.

SURVIVANCES OU EMPRUNTS A L'ORIENT Il ne faut pas s'étonner de voir revenir si souvent les noms des législateurs orientaux du monachisme, sources également, on le sait, de la règle bénédictine ; ce qu'ils désignent, pour la plupart des moines gaulois qui s'en réclament, ce n'est pas tellement un texte qu'un certain esprit d'ascétisme. Nous ne devons pas oublier la persistance, en Gaule, du type monastique dont Ligugé et Marmoutier, au temps de saint

emprunte à la *Vita Eligii*, ajoute à cette énumération la règle de saint Benoît, mais la donnée est sans valeur. Cf. R. AIGRAIN, art. *Aredius* dans *Dict. d'hist. et de géogr. ecclés.*, t. III, col. 1632-1636.

(1) GISLEMAR, *Vita Droctovei*, VIII, dans *Script. rerum merov.*, t. III, p. 539. Cette vie, composée au IX^e siècle, prétend remplacer une vie plus ancienne détruite quand les Normands incendièrent Saint-Germain-des-Prés.

(2) Saint-Philibert de *Herio monasterio*, devenu Hermoutier, puis Noirmoutier. L'abbaye de Saint-Benoît de Quinçay près de Poitiers, fondée vers le même temps par Philibert, ne doit pas son nom au saint Benoît auteur de la règle, mais à un évêque de Samarie en Palestine venu, dit-on, au temps de saint Hilaire pour vivre en ermite dans une grotte en cet endroit.

(3) Ses reliques, pour fuir l'invasion des Normands, furent transportées en 836 à Deas (Saint-Philibert de Grandlieu), en 858 à Cunault (Maine-et-Loire), en 862 à Messay (Vienne), en 871 à Saint-Pourçain (Allier), enfin, en 875, à Tournus. Voir R. POUPARDIN, *Monuments de l'histoire des abbayes de Saint-Philibert*, Paris, 1905, p. XVI-XI, d'après la *Vita Philiberti* du moine Ermentaire et le *Chronicon Tironensiense* (Chronique de Tournus) du moine Falcon.

(4) ERMENTAIRE, *Vita Philiberti*, VI ; édit. POUPARDIN, p. 5-6. Nous constaterons d'autres compromis de ce genre, mais où domine l'influence de Luxeuil, quand nous étudierons plus loin le rayonnement de la règle colombanienne.

Martin, avaient été les modèles : les imitateurs qu'attiraient les vertus d'un saint groupant leurs cellules autour de la sienne dans une sorte de « laure » et s'appliquant, sans règle écrite, à suivre ses exemples sous son gouvernement paternel ; l'érection d'un monastère pour remplacer la laure n'avait pas changé le caractère de ces familles religieuses, que nous voyons fonctionner auprès des basiliques, telles que Saint-Denis ou Saint-Martin de Tours, jusqu'au jour où sainte Bathilde les soumit au *sanctus ordo regularis*¹, c'est-à-dire à la règle de saint Benoît sous la forme qu'elle revêtait alors en Gaule et qui constituait un compromis avec la règle colombanienne². Enfin, parmi les emprunts à des usages orientaux, le moins remarquable n'est pas l'établissement au monastère d'Agaune, en 515, de la psalmodie ininterrompue, *laus perennis, psalmisonum adsiduum*, qui resta quelque temps en Occident une exception unique³.

LES MOINES D'ESPAGNE En Espagne, où l'ancien abbé de Dumio, saint Martin, devenu évêque de Braga (580) avait exercé une si utile influence sur la conversion des Suèves et par là contrebalancé le mauvais souvenir qu'attachait à la profession ascétique l'aventure de Priscillien, un de ses successeurs à Braga, saint Fructueux (656-665), a son nom lié à un curieux *Pactum* qui semble constituer, entre les moines et leur supérieur, une sorte de contrat pour l'observation de la discipline commune ; la *Règle* de saint Fructueux, dont ce *Pactum* est l'appendice, est la codification des décisions prises, au cours de leurs réunions mensuelles, par les abbés fédérés d'un même district⁴.

C'est une règle véritable que trace pour sa sœur Florentine, dans son opuscule *Sur l'institution des vierges et le mépris du monde*, l'évêque de Séville saint Léandre († 600-601) : il y résume en 21 chapitres les observations qui conviennent à des vierges vivant, non pas isolées dans les villes, mais dans un monastère où elles s'interdiront les propriétés particulières, les visites, où elles garderont le silence et pratiqueront des mortifications judicieusement mesurées⁵. Pour les monastères d'hommes, à défaut de la règle perdue de l'abbé historien Jean de Bictar († après 590), nous avons

(1) *Vita Bathildis*, rédaction A, ix ; édit. Krusch, dans *Script. rerum merov.*, t. II, p. 493.

(2) Les basiliques dont les *fratres* (qui, même si on les appelle *monachi* dans certains textes, ne sont pas, note M. LEVILLAIN, des moines réguliers) furent soumis vers 650 au *sanctus ordo regularis* furent Saint-Denis, Saint-Germain (l'Auxerrois, plutôt que Saint-Germain-des-Prés qui s'appelait encore à cette date Saint-Vincent), Saint-Médard de Noyon, Saint-Pierre (le Vif, de Sens, d'après M. Levillain), Saint-Aignan d'Orléans, Saint-Martin de Tours. D'autres basiliques, comme Saint-Hilaire de Poitiers ou Saint-Julien de Brioude, étaient jusqu'alors desservies par une communauté de même type. Cf. LEVILLAIN, *Études sur l'abbaye de Saint-Denis à l'époque mérovingienne*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LXXXVI, 1925, p. 44 et suiv. ; T. P. MAC LAUGHLIN, *Le plus ancien droit monastique de l'Occident*, Ligugé-Paris, 1935, p. 30-33.

(3) M. BESSON, *Monasterium Acaunense*, Fribourg, 1913, p. 125 (texte de l'homélie de saint Avit le jour de l'inauguration), 149-151 (discussion de la date que Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, III, v, reporte par confusion en 522, après la mort de Sigéric).

(4) *P. L.*, LXXXVII, 1087 et suiv. ; L. HERWEGEN, *Das Pactum des heil. Fructuosus von Braga*, dans *Kirchenrechtliche Untersuchungen*, t. XL, 1907, p. 71-79.

(5) *P. L.*, LXXII, 873-894.

celle du frère de Léandre, l'illustre saint Isidore († 636), plus pénétrée encore de l'esprit bénédictin¹.

Nombreux étaient les monastères (quelques-uns particulièrement célèbres, comme Agali près de Tolède, Dumio à l'est de Braga, le monastère de Saint-Martin au cap de la Nao) où ces règles étaient suivies. Mais il subsistait des solitaires comme ce pittoresque et studieux Valère qui, retiré dans le désert de Vierzo, en Galice, passait son temps à copier des livres, parmi lesquels il se trouvait quelques ouvrages de lui ; le vol réitéré de sa bibliothèque ne le découragea pas et il finit, tout en copiant des livres liturgiques et son autobiographie, par se faire maître d'école².

LE MONACHISME IRLANDAIS Nous avons dû, en retraçant l'histoire des églises celtiques dans la structure desquelles les monastères-évêchés jouaient un rôle si original, esquisser déjà l'essentiel du développement monastique en Irlande et dans les autres pays celtes. Peu de physionomies, dans l'histoire religieuse, sont plus curieuses que celles des saints fondateurs ou législateurs de monastères irlandais³ ; quant à leurs « règles »⁴, ce sont moins des règles, au sens que prend le mot quand on l'applique à l'œuvre de saint Benoît ou des législateurs modernes, que des recueils, en prose ou en vers, d'exhortations à la prière et à la pénitence ; la plus méthodique — encore est-elle loin de constituer un code complet — est celle de saint Mochuta ou Cartach, abbé de Rathin († 636), en 135 strophes ou plus, suivant les recensions⁵. Nous n'avons plus la célèbre règle de Bangor due à saint Côm gall († 601-602), *Benchair bona regula*, et ce qui nous a été transmis pour représenter la règle de saint Columba d'Iona († 597) n'a rien de certain⁶ ; la règle de saint Molua (Lugit) de Clonfert-Mulloe († vers 600), ayant été présentée au pape saint Grégoire, fut, dit-on, louée par cet insigne connaisseur⁷, mais le texte en a disparu.

Ces auteurs de règles légiféraient pour des monastères à population énorme, comprenant des centaines, parfois des milliers de religieux, dont un fort petit nombre étaient prêtres ; les bâtiments claustraux, ordinairement sommaires, se composaient de cellules en pierres brutes ou en bois disposées autour de la cellule de l'abbé, avec quelques oratoires et les édifices communs indispensables. Outre les vœux ordinaires de pau-

(1) P. L., LXXXIII, 867-894. Cf. R. KLEB, *Die Regula monachorum Isidors von Sevilla*, Marburg, 1909 ; P. SÉJOURNÉ, *Saint Isidore de Séville*, Paris, 1929, p. 83-86, 211-213, 402-404. Les idées d'Isidore sur les moines ont passé en partie dans les canons 49-53 du IV^e concile de Tolède (633).

(2) P. L., LXXXVII, 439-457 ; H. LECLERCQ, *L'Espagne chrétienne*, Paris, 1906, p. 325-326.

(3) Voir les deux volumes de *Vitae sanctorum Hiberniae* publiés par C. PLUMMER, Oxford, 1910 (textes en partie inédits et accompagnés de précieux commentaires).

(4) L. GOUGAUD, *Inventaire des règles monastiques irlandaises*, dans *Revue Bénédictine*, t. XXV, 1928, p. 167-184, 321-333 ; cf. son ouvrage sur les *Chrétientés celtiques*, Paris, 1911, p. 82 et suiv.

(5) L. GOUGAUD, *Inventaire* cité, n^o XIII, p. 322.

(6) *Ibid.*, n^o VIII, p. 179-181.

(7) *Ibid.*, n^o IX, p. 181-182.

vreté, de chasteté et d'obéissance, les moines devaient s'exercer à la mortification, qui prenait parfois, en Irlande, des formes singulières, comme les longues prières (surtout le psautier) récitées dans un bain d'eau glacée ou les bras en croix, les multiples genuflexions ou prostrations et, naturellement, les jeûnes très stricts et quasi perpétuels. Les monastères celtes étaient de rudes écoles d'ascétisme ; les lointaines pérégrinations des moines irlandais pour la diffusion de la foi étaient pour eux une sorte de martyre, à défaut du « martyre rouge », qui parfois ne leur était pas refusé¹. De toutes les règles irlandaises, la plus remarquable et la plus influente a été rédigée pour des moines du continent : c'est celle de saint Colomban de Luxeuil.

SAINTE COLOMBAN ET SA RÈGLE Colum ou, sous la forme diminutive, Colman, en latin *Columba* ou *Columbanus*², né en Irlande (Leinster) vers 540 et devenu moine à Bangor, sous la conduite de saint Comgall, céda vers 590 à ce besoin de la « pérégrination pour Dieu » qui travaillait souvent les cénobites irlandais et prit le chemin de la Gaule avec douze disciples pour y fonder de nouveaux monastères et y faire rayonner l'Évangile sous son aspect le plus sévère. Le roi de Bourgogne, vraisemblablement Gontran³, l'attira vers les Vosges et lui offrit un terrain désert où fut bâti le monastère d'Annegray, puis, les disciples affluant, Luxeuil et bientôt Fontaine, dont les chaumières monastiques, à la mode d'Irlande, se groupèrent autour de l'église et de la cellule de l'abbé⁴.

(1) Cf. L. GOUCAUD, dans *Revue Bénédictine*, 1907, t. XXIV, p. 360-373.

(2) Le saint jouait volontiers sur son nom, qui est le même que celui du fondateur d'Iona et qu'il traduit en grec, *peristera*, en hébreu, *Jonas*, voire dans un équivalent latin, *Palumba* ; cf. Eug. MARTIN, *Saint Colomban*, Paris, 1905, p. 11-12 (note d'après d'Arbois de Jubainville). — Sur saint Colomban, les sources principales sont sa vie par son disciple JONAS DE BOBBIO, édit. KRUSCH, dans *Script. rerum merov.*, t. IV, p. 64 et suiv., ou à part dans les *Scriptores rerum germanicarum*, 1905 ; ses lettres et ses poèmes, dans M. G. H., *Epistolae*, t. III, édit. GUNDLACH, p. 154-190 ; sa *Regula monachorum*, en 10 chapitres, édit. OTTO SEEBASS, dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. XV, 1895, p. 366-386 ; la *Regula coenobialis*, en 15 chapitres de sanctions pénales, où l'œuvre propre de saint Colomban est mêlée d'emprunts à des pénitentiels irlandais, édit. SEEBASS, même revue, t. XVII, 1916, p. 215-234 (l'édition de MICHE, *P. L.*, LXXX, 209-224, ne distingue pas les deux règles) ; les *Instructiones variae* ou *Sermones*, dont quatre seulement paraissent de lui (groupées sous le titre *Ordo de vita et actione monachorum* par SEEBASS, même revue, t. XIV, 1894, p. 76 et suiv., cf. son étude *ibid.*, t. XIII, 1893, p. 513 et suiv.) ; un Pénitentiel, *Liber de mensura poenitentiarum*, édité par le même, *ibid.*, t. XIV, 1894, p. 441 et suiv., etc. ; cf. MANIUS, *Geschichte der lateinischen Literatur des Mittelalters*, t. I, p. 181-187 ; SEEBASS, art. *Columba der Jüngere* dans HERZOG-HAUCK, *Realencyklopädie*, t. IV, p. 241-247 ; A. HAUCK, *Kirchengeschichte Deutschlands*, 3^e-4^e édit., Leipzig, 1914, t. I, p. 261 et suiv. ; E. MARTIN, *op. cit.* ; G. BONET-MAUROY, *Saint Colomban et la fondation des monastères irlandais en Brie au VII^e siècle*, dans *Revue historique*, t. LXXXIII, 1903, p. 277-299 ; L. DEDIEU, *Colomban, législateur de la vie monastique*, Paris, 1901 ; G. METLAKE, *The Life and Writings of saint Columban*, Philadelphie, 1914 ; J. G. LAUX, *Der heilige Kolmban, sein Leben und seine Schriften*, Fribourg-en-Br., 1919 ; T. P. MAC LAUGHLIN, *Le plus ancien droit monastique en Occident*, Ligugé-Paris, 1935, p. 13 et suiv.

(3) C'était vingt ans avant le départ de Luxeuil, qui eut lieu en 610, donc en 590 ; le roi était alors Gontran, mort en 592, et non, comme le dit Jonas, Sigebert, qui ne régna jamais en Bourgogne. JONAS, *Vita Columbani*, I, vi, xx.

(4) Les trois monastères, situés dans l'arrondissement de Lure (Haute-Saône), ne sont guère éloignés l'un de l'autre.

Colomban, fixé à Luxeuil qui était plus central, gouvernait d'une main ferme ses communautés, en s'appuyant dans chacune d'elles sur l'autorité d'un prévôt ; ce fut alors qu'il écrivit sa règle, en lui donnant le caractère moins d'une organisation complète de l'abbaye et de son gouvernement que d'une exhortation fervente à la piété et à l'ascétisme, avec une série de pénitences, fustigations fréquentes et jeûnes au pain et à l'eau, pour les délinquants ; un *ordo* détaillé réglait la psalmodie.

Les pratiques irlandaises auxquelles le rude conducteur d'hommes demeurait fidèle, la célébration de la Pâque, en particulier, suivant un comput différent de celui des Gaules¹, et l'indépendance qu'il affichait à l'égard de l'épiscopat local avaient beau provoquer des difficultés au devant desquelles il courait, d'ailleurs, plutôt que de les fuir², la vénération que personne ne refusait à ses vertus faisait rayonner dans tout le pays le prestige de Luxeuil. Mais Brunehaut, dont il avait heurté avec son habituelle énergie la volonté autoritaire, et son petit-fils Thierry, dont il avait condamné la vie privée, l'expulsèrent de Luxeuil en 610.

Les pérégrinations de Colomban amenèrent une diffusion inattendue de son influence et de l'institution monastique. Tandis que son disciple Potentin fondait un monastère à Coutances³, un autre de ses familiers, Chagnoald, futur évêque de Laon, le recevait dans la demeure paternelle où sa jeune sœur, sainte Fare, prenait conscience de la vocation qui lui ferait bientôt fonder, sous la règle luxovienne, le double monastère d'hommes et de femmes de Faremoutiers⁴. Un autre de ses hôtes, Authaire avait trois fils que bénit Colomban, et dont l'un, Adon, éleva l'abbaye de Jouarre⁵, tandis que le deuxième, Dadon, le futur saint Ouen, ne pouvant céder à son attrait pour la vie cénobitique, fut avec le concours de ses frères le fondateur du monastère de Rebais⁶. Colomban nourrissait le désir d'un pèlerinage à Rome ; il en prit le chemin par la Germanie et la Suisse et s'arrêta quelque temps à Bregenz, d'où il exhortait en prose et en vers ses moines restés en Bourgogne ; au moment de quitter ce pays pour descendre en Italie, son compagnon irlandais saint Gall, pris de fièvre, demanda la faveur de rester là et d'y établir sa cellule, devenue plus tard un des plus grands monastères de la chrétienté⁷. Enfin le

(1) Cf. *supra*, chap. X, p. 306 et suiv.

(2) Voir la mercuriale qu'il adressa, vraisemblablement au concile de Chalon-sur-Saône de 603 (celui où fut condamné saint Didier de Vienne), au lieu de se rendre à la convocation qui lui avait été envoyée ; *Epist.* II, dans M. G. II., *Epistolae*, t. III, p. 160-164.

(3) JONAS, *Vita Columbani*, I, XXI.

(4) *Ibid.*, I, XXVI ; II, VII, XI-XXII. Faremoutiers s'appelait d'abord *Evoitacas*. Fare (ou Burgondofare) avait un frère appelé Faron (Burgondofaron), plus tard évêque de Meaux ; Chagnoald devint prieur du monastère des hommes avant de monter sur le siège épiscopal de Laon. On doit à saint Faron l'installation au monastère du Breuil (Broilum), près de Meaux, de l'Irlandais Fefrus, célèbre sous le nom de saint Fiacre ; cf. *Vita Faronis*, xcvi-xcix (*Script. rerum merov.*, t. V, p. 194), source utilisée au XII^e-XIII^e siècle par la *Vita Fiarii*.

(5) JONAS, *Vita Columbani*, I, XXVI ; *Vita Audoini*, I, dans *Script. rerum merov.*, t. V, p. 554.

(6) *Vita Columbani*, *ibid.* ; *Vita Agili*, xiv-xv, dans MAMILLON, *Acta sanct. ord. S. Benedicti*, t. II, 321 (saint Aile, *Agilus*, moine de Luxeuil, fut le premier abbé de Rebais).

(7) Cf. *Vita S. Galli* dans *Script. rerum merov.*, t. IV, p. 229-237, et II. LUCIENCO, art. *Gall* (Saint), dans *Dict. d'archéologie chrétienne*, t. VI, col. 80 et suiv.

vieux lutteur, qui n'avait point renoncé, même quand il s'adressait au pape, à la verdeur de son langage, obtint du roi Agilulf et de la reine Théodelinde de bâtir, en 614, un dernier monastère à Bobbio ; il y devait mourir l'année suivante¹. Bobbio allait devenir un des centres les plus actifs de la culture littéraire et théologique dans le haut moyen âge.

DIFFUSION DE LA RÈGLE DE SAINT COLOMBAN Même après la génération des disciples directs, le rayonnement de l'institution colombanienne fut immense. Les fondateurs qui avaient pu connaître, fût-ce dans leur enfance et en passant, le rude berger d'âmes, comme Dadon ou sainte Fare, n'étaient pas les seuls à demander à Luxeuil des modèles de vie monastique. Saint Éloi, quand il fonda Solignac en Limousin, sous le gouvernement de l'abbé Remacle, stipula dans la charte de fondation que l'on y suivrait la voie « tracée par les hommes très saints du monastère de Luxeuil » (632)².

Nous avons vu saint Philibert étudier à Luxeuil, puis à Bobbio, la règle colombanienne qu'il avait pratiquée à Rebaix, avant de fonder Jumièges ; ce fut également à Bobbio, après un premier essai de vie monastique arrêté par l'intervention impérieuse de Dagobert, que le comte Wandrille (Wandregisile) alla se préparer à sa fondation fameuse de Fontenelle (aujourd'hui Saint-Wandrille) ; il dut s'y trouver d'autant moins dépaycé que ses tentatives personnelles d'ascétisme l'avaient conduit à des pratiques semblables aux exercices des moines irlandais, genuflexions et signes de croix multipliés, récitation du psautier, immersion dans l'eau glacée³ ; la fréquente confession des péchés, qu'il recommandait aux moines de Fontenelle, est aussi une pratique colombanienne⁴.

On demandait à Luxeuil des moines quand on voulait fonder une abbaye nouvelle ; ce fut ainsi que sainte Bathilde, quand elle fonda ses deux monastères, Chelles pour les femmes et Corbie pour les hommes, s'adressa pour obtenir des éducateurs monastiques au successeur de Colomban⁵ ; de même saint Amand, quand il voulut fortifier son apostolat en établissant des abbayes qui seraient tout à la fois des centres

(1) *Vita Columbani*, I, xxx.

(2) La charte de fondation de Solignac, dans *Script. rerum merov.*, t. IV, p. 743-749, est jugée authentique par B. KRUSCH, contre A. MALNORY, *Quid Luxovienses monachi ad regulam monasteriorum atque ad communem Ecclesiae profectum contulerint*, Paris, 1894, p. 28, 83. Saint Remacle fut plus tard désigné comme premier abbé de Stavelot et Malmédy lors de la fondation de ces monastères par Sigebert III ; cf. *Vita Remaci*, dans *Script. rerum merov.*, t. V, p. 88-111 ; L. VAN DER ESSEN, *Étude sur les Vitae des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique*, p. 96-105.

(3) *Vita Wandregisili*, VIII-IX, *Script. rerum merov.*, t. V, p. 16-17 ; *Gesta abbatum Fontanellensium*, I, III-IV (édit. LOEWENFELD, dans *Script. rerum germanicarum*, 1886, ou F. LOHIER et I. LAFORTE, *Gesta sanctorum Patrum Fontanellensis coenobii*, Rouen-Paris, 1936). Cf. VACANDARD, *Vie de saint Ouen*, p. 161 et suiv.

(4) *Vita Wandregisili*, XVII. Cette pratique fut sanctionnée en 647-654 par le concile de Chalon-sur-Saône, can. 8 (MAASSEN, p. 210). Cf. MALNORY, *Quid Luxovienses monachi...*, p. 62 et suiv.

(5) L'abbesse de Chelles, Bertile, venait de Jouarre, filiale de Luxeuil ; l'abbé de Corbie, saint Théofroy, plus tard évêque d'Amiens, venait de Luxeuil même. *Vita Balthildis A.*, VII-VIII.

d'évangélisation et des maisons de formation pour ses auxiliaires¹, fit venir de Luxeuil toute une équipe de saints personnages, tels saint Omer qui a donné son nom à l'ancien évêché de Théroouanne en Morinie², ou saint Bertin qui devint abbé de Sithiu (Saint-Bertin)³.

La population de Luxeuil était devenue si nombreuse que l'on pensait à créer des filiales et que ceux des moines qui se sentaient l'inspiration de partir pour fonder des monastères ailleurs n'en étaient pas détournés. Ce fut ainsi que l'abbé Waldebert, successeur de saint Colomban après Eustase, envoya saint Germain, fils d'un sénateur de Trèves, fonder au diocèse de Bâle l'abbaye de Grandval (Moutier-en-Grandval)⁴. Un ancien palatin du roi Théodebert II, Romaric, que les exemples de saint Colomban et les exhortations d'Eustase avaient soumis à la « monarchie » de Luxeuil⁵, quitta l'abbaye, autorisé par l'abbé, pour fonder dans son domaine d'Habend un monastère double, de femmes et d'hommes, mettant à la tête de celui-ci son confrère Amé, qui avait, conquis par Eustase, quitté pour Luxeuil l'abbaye d'Agaune; le monastère d'Habend devint un des plus célèbres du pays sous le nom de Remiremont, *Romarici mons*⁶. Saint Berchaire, qui dans la région rémoise fonda successivement Hautvilliers et Montiérender⁷, était un moine de Luxeuil; pareillement saint Valery (Walaricus), qui, avant de s'établir près de l'embouchure de la Somme dans la solitude de Leuconaus en Vimeu (l'abbaye qui plus tard y grandit et la localité même ont pris son nom), avait été le disciple personnel de saint Colomban⁸.

(1) Lui-même avait fondé comme centre de son action l'abbaye d'Elnone (plus tard Saint-Amand), sur les bords de l'Elnon; Joñas, le futur biographe de saint Colomban, y fut trois ans son auxiliaire. *Vita I Amandi*, xxxi (*Script. rerum merov.*, t. V, p. 445); JONAS, *Vita Columbani*, II, prol.

(2) *Vita Audomari*, II-IV (*Script. rerum merov.*, t. V, p. 755-756); JONAS, *Vita Columbani*, II, VIII.

(3) Le premier abbé de Sithiu avait été saint Mommelin (*Mummolenus*), moine luxovien si l'on en croit sa vie (*Vita Mummoleni*, I, source tardive), en tout cas animé de l'esprit colombanien et fidèle aux traditions irlandaises, qui devint en 660, après la mort de saint Éloi, évêque de Noyon et Tournai (*Vita Audomari*, XI-XII, p. 760-761). Bertin, lui aussi moine de Luxeuil si l'on en croit son biographe du XI^e siècle, Folcardus (*Acta SS. Sept.*, t. II, col. 605), était au moins rattaché aux traditions luxoviennes par saint Omer. Cf. L. VAN DEN ESSEN, *op. cit.*, p. 375 et suiv., 400 et suiv.

(4) Voir sa vie par le prêtre Bobolen, dans *Script. rerum merov.*, t. V, p. 25-40.

(5) Expression employée à son sujet par JONAS, *Vita Columbani*, II, x.

(6) Vies des deux fondateurs dans *Script. rerum merov.*, t. IV, p. 208-225. Saint Amé et saint Romaric furent quelque temps entraînés dans les intrigues d'Agrestius, le moine révolté qui tenta de déchaîner un schisme et qui fut condamné en 626-627 par un concile de Mâcon. JONAS, *Vita Columbani*, II, ix; MAASSEN, p. 206. Amé avait introduit à Habend la *laus perennis* à l'instar d'Agaune, ce que lui reprochait Eustase, resté fidèle au *cursus* colombanien de l'office.

(7) *Vita Nivardii ep. Remensis*, VII-X, dans *Script. rerum merov.*, t. V, p. 165-168; ANDSON, *Vita Bercharii* (X^e siècle), dans *Acta SS. Octobr.*, t. VII, 2^e p., col. 1010-1018. Montiérender était à l'origine un monastère double, mais le monastère de femmes, Peulle-Moustier, ne dura guère. Cf. E. DE MOREAU, art. *Bercharius*, dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. VIII, col. 343-344.

(8) Voir la *Vita Walarici* dans *Script. rerum merov.*, t. IV, p. 157-175. Les exemples de Colomban excitaient une émulation aussi généreuse chez les femmes, témoin la harrichonne Berthoara, fondatrice de Notre-Dame de Sales, dont parle JONAS, *Vita Columbani*, II, x. — Il ne faut d'ailleurs pas limiter au rayonnement de Luxeuil l'influence de l'ascétisme irlandais en Gaule. Saint Fursy, dont le vénérable Bède a célébré les visions de l'autre monde (*Hist. eccl.*, III, XIX), quitta son monastère de Burgh Castle en Suffolk pour venir fonder Lagny, sur la Marne (640-644); son tombeau,

Mais la règle colombanienne, au moment de sa plus grande diffusion, n'était plus telle que l'avait écrite son rude auteur. L'excessive austérité de ce code avait été pour beaucoup dans la révolte d'Agrestius, ancien notaire de la cour de Thierry II, qui sous l'abbatit de saint Eustase déchira Luxeuil et faillit ruiner l'œuvre¹; Eustase, qui paraît avoir fait la paix avec l'épiscopat gaulois en renonçant au comput celtique de la Pâque², eut assez d'énergie pour ne pas céder sur la rigueur de la règle. Mais son successeur Waldebert (629-670) se montra, pour le bien de tous, moins intransigeant : il connaissait la règle de saint Benoît, soit qu'il eût lu les *Dialogues* du pape saint Grégoire, soit qu'il eût rapporté un manuscrit de cette règle d'un voyage à Bobbio ; dans les premières années de son abbatiat, en tout cas avant 637, il tempéra les excès peu pratiques de la règle colombanienne en l'associant avec celle de saint Benoît³ ; outre l'avantage de la discrétion, Luxeuil et les monastères qui, de plus en plus nombreux, adoptèrent cette règle composite y trouvèrent une législation sur le gouvernement de l'abbaye dont la précision manquait dans la règle du grand Irlandais et qui assura une réelle stabilité à l'institution monastique⁴. Ce fut cette règle « de saint Benoît à la façon de Luxeuil » qui, à Solignac, à Fontenelle et ail-

à Péronne, devint le centre d'un monastère réservé aux Scots émigrés, *Perrona Scottorum* ; ses frères Foillan (plus tard abbé de Fosses où l'avait appelé sainte Gertrude de Nivelles, et martyrisé vers 655) et Ultan en furent abbés. *Vita Fursei*, dans *Script. rerum merov.*, t. IV, p. 423-451 ; L. TRAUHE, *Perrona Scottorum*, dans *Vorlesungen und Abhandlungen*, Munich, 1920, t. III, p. 102 et suiv. ; L. GOUCAUD, *Les chrétiens celtiques*, p. 350 et suiv. Plusieurs Irlandais contribuèrent à l'évangélisation de la Belgique, tels saint Liévin de Gand (martyr, la *Vita Livini* est une production sans valeur d'après L. VAN DEN ESSEN, *op. cit.*, p. 368 et suiv.), saint Rombaut de Malines, etc.

(1) JONAS, *Vita Columbani*, I, IX (on sait que ce que les éditeurs appellent « liber II » de la Vie de Colomban est en réalité la vie de ses successeurs à Bobbio, Attala et Bertulf, et à Luxeuil, Eustase et Waldebert, avec une série de chapitres sur les moniales d'Evoriac ou Faremoutiers).

(2) MALNORY, *Quid Luxovienses monachi...*, p. 12-13. Jonas garde sur le conflit pascal un silence prudent.

(3) D'après une charte de privilège de saint Faron, évêque de Meaux, pour l'abbaye de Rebais (PARDUSSUS, *Diplomata*, n° 275). Anciennes notations du régime ainsi obtenu, dans *Vita Salabergae* (de Laon, VIII, XII, *Script. rerum merov.*, t. V, p. 54, 56) : *hujus tempore* (de Waldebert) *per Galliarum provincias agmina monachorum et sacrarum puellarum examina... ex regula duntaxat beatorum patrum Benedicti et Columbani pullulare caeperunt* ; ce que le chap. XII appelle *monasteria virorum ac Christi virginum ex eius (Waldeberti) norma...* La « règle de Waldebert », c'est la *regula Benedicti ad normam Luxoviensis coenobii* du diplôme de saint Faron, souvent mentionnée depuis dans les textes. A Bobbio, une alliance semblable est sanctionnée en 643 par le pape Théodore, *sub regula sanctae memoriae Benedicti vel reverendissimi Columbani* (JAFFÉ-WATTENBACH, 2953). HAUCK (*Kirchengeschichte Deutschlands*, 4^e édit., t. I, p. 308, n. 3) voudrait éliminer le plus possible, dans les textes de ce genre, le nom de saint Benoît pour y laisser subsister le seul nom de Colomban, ce qui paraît arbitraire et trop systématique. Cf. MALNORY, *op. cit.*, p. 26 et suiv.

(4) Un point de friction reste l'élection de l'abbé, qui, d'après la règle bénédictine, doit être faite par la communauté (ou, si l'unanimité n'est pas possible, par la *sanior pars*, remplacée au cours des siècles par la majorité plus facile à discerner). Les fondateurs jouissaient d'un droit compréhensible de désigner le premier abbé ; leurs héritiers, sur le terrain de qui l'abbaye se trouvait construite (les rois dans le cas des abbayes royales), prétendirent souvent exercer la même prérogative pour le choix des abbés. La règle de saint Colomban et, plus précisément encore, la *Regula Magistri* qui en est à peu près contemporaine prévoient la nomination de l'abbé par son prédécesseur. Quant aux évêques, qui devaient donner à l'Église la bénédiction canonique et l'installation, ils furent de ce fait souvent appelés à dire leur mot. Voir H. LÉVY-BRUHL, *Les élections abbatiales en France, I, Époque franque*, Paris, 1913, p. 5-103 ; T. P. MAC LAUGHLIN, *Le très ancien droit monastique de l'Occident*, p. 80-108.

leurs¹, gagnait le terrain que nous avons vu. Mais la pratique allait y faire prédominer l'élément bénédictin sur l'inspiration colombanienne, dont la rigueur héroïque s'accommodait moins aux forces humaines.

LES BÉNÉDICTINS EN ANGLETERRE L'influence de l'Angleterre, où saint Augustin de Cantorbéry et ses continuateurs avaient introduit la règle bénédictine², joua un grand rôle dans sa diffusion. Le monastère des Saints-Pierre-et-Paul (plus tard Saint-Augustin) à Cantorbéry fut le premier d'une longue série de fondations ; et tandis que les Scots et les Bretons demeurèrent obstinément fidèles à l'esprit de l'ascétisme celtique, ces monastères anglo-saxons pratiquaient la règle de saint Benoît sans aucun apport irlandais, du moins dans l'organisation, car sur le terrain de l'ascèse une émulation fervente entraînait les moines d'une école à rivaliser avec les vertus de l'autre. Une apparente ressemblance entre les deux conceptions monastiques se résout, si l'on y regarde de près, en différence : je veux dire l'usage de constituer en monastères les églises cathédrales et leur clergé, usage si profondément ancré dans l'Église d'Angleterre qu'il subsista jusqu'à la Réforme³. Ce n'est aucunement un emprunt au type celtique du monastère-évêché, où l'abbé, qui d'ordinaire n'est pas évêque, délègue un subordonné revêtu du caractère épiscopal dans les fonctions pontificales. Saint Grégoire le Grand avait lui-même fixé à ses envoyés cet idéal monastique⁴, et l'évêque est le véritable chef du diocèse, gardant l'esprit de sa vocation primitive, mais se faisant, s'il le faut, suppléer par un abbé à la tête du couvent cathédral.

Nombreux sont les monastères bénédictins d'Angleterre dont il n'est pas exagéré de dire qu'ils sont illustres : Westminster, Peterborough dont la dédicace en 664 fut un événement national, Malmesbury qui dut sa célébrité à l'abbé lettré saint Aldhelm, Ripon qui fut le centre d'activité de saint Wilfrid, Hexham qui s'honore d'avoir été le siège de saint Acca, Wearmouth et Yarrow, les fondations jumelles de saint Benoît Biscop, où le vénérable Bède fut « le prototype de l'érudit bénédictin »⁵, comme un Wilfrid, un Willibrord, un Boniface (Wynfrith), moine d'Exeter, puis de Nursling, représentent le type du bénédictin apôtre.

(1) Voir la chartre citée de Solignac ; à Fontenelle, la bibliothèque contenait un manuscrit apporté, disait-on, par saint Wandrille, *in quo inveniebatur regula Benedicti et regula Columbani cum martyrologio* ; MALNORY, *op. cit.*, p. 27.

(2) T. P. MAC LAUGHLIN, *op. cit.*, p. 18.

(3) « Jusqu'à la suppression du catholicisme en Angleterre au XVI^e siècle, neuf cathédrales furent desservies par les Bénédictins. Aujourd'hui encore les titres de priours cathédraux de ces neuf sièges sont conservés et portés par des moines de la Congrégation anglaise, héritière des droits des anciens monastères ». (U. BERLIÈRE, *L'ordre monastique des origines au XII^e siècle*, Paris-Maredsous, 1921, p. 55).

(4) GRÉGOIRE LE GRAND, *Reg.* XI, 56 a ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1843.

(5) C. BUTLER, *Le monachisme bénédictin*, trad. Ch. GROLLEAU, Paris, 1924, p. 370. M. ROGER, *L'enseignement des lettres classiques d'Ausone à Alcuin*, p. 289, soutient que les abbayes de saint Benoît Biscop suivirent une règle composite, parce qu'il avait étudié plusieurs observances dans ses voyages.

Les monastères de femmes n'étaient pas moins florissants ; mais la plus curieuse de ces institutions monastiques est celle des monastères doubles, où parfois, comme à Whitby, l'abbaye de sainte Hild, on voyait l'abbesse gouverner aussi le monastère des hommes ; Ely, Coldhingham, Hartlepool, Tyncmouth, Lyminge et bien d'autres maisons régulières, fondées ou dirigées par des reines et des filles de rois, attestent l'influence exercée par des moniales qui furent des femmes supérieures sur la vie bénédictine en Angleterre. Là comme ailleurs, les monastères avaient à certains moments besoin de réforme, soit du fait des moines prétendus qui ne demandaient à la vie monastique que les exemptions du service militaire et des charges civiles dont elle les faisait jouir, soit à cause des déviations amenées par l'abus des visites royales ou de la vie facile ; les docteurs et les conciles pourvoyaient à ce redressement¹, tout en admirant les fruits de sainteté et de civilisation qui se multipliaient dans les monastères fidèles à la règle.

L'Angleterre bénédictine était si fervente qu'elle fournit au Mont-Cassin lui-même le restaurateur de la règle, saint Willibald. L'illustre abbaye fondée par saint Benoît avait été détruite en 580-581 par les Lombards, sous la conduite de Zotto, duc de Bénévent² ; Bonitus, le cinquième abbé, put s'enfuir avec tous ses moines, emportant le manuscrit de la règle et les étalons qui réglaient pour chaque religieux la mesure de pain et de vin. Saint Grégoire le Grand, qui alors n'était que diacre, put connaître les fugitifs dans le monastère où ils reçurent asile près du Latran et apprendre d'eux l'essentiel de la règle qu'il devait pratiquer plus tard. Mais les corps de saint Benoît et de sainte Scholastique étaient encore au Mont-Cassin quand le pape, en 594, composa le deuxième livre des *Dialogues* où il exalte la règle bénédictine avec un enthousiasme qui allait décider de sa fortune en Occident³.

En 672 ou en 703, un émissaire appelé Aigulfe, venant du monastère de Fleury-sur-Loire⁴ et déjouant l'avidité de compagnons manceaux qui avaient eu la même idée que lui, apporta en Gaule les reliques⁵, ne lais-

(1) BÈDE, *Epistola ad Egbertum*, xi-xiv, édit. C. PLUMMER, t. I, p. 414-418 ; cf. *Hist. eccl.*, IV, xxiii [xxv] ; concile de Cloveshoe (747), dans HADDAN et STUBBS, t. III, p. 369, 374.

(2) GRÉGOIRE LE GRAND, *Dialogues*, II, xvii ; PAUL DIACRE, *Hist. Langob.*, II, xviii (s'inspire de saint Grégoire). Subiaco dut être détruit peu de temps après.

(3) Les corps saints, ensevelis dans l'oratoire Saint-Jean-Baptiste, opéraient des miracles et un pèlerinage commençait à s'établir, mais on n'avait pas eu le temps de donner à la basilique une décoration assez somptueuse pour attirer sur le double tombeau l'attention des Lombards.

(4) Fleury (depuis Saint-Benoît-sur-Loire) avait été fondé en 651 par Léodebod, abbé de Saint-Pierre-aux-Bœufs (Saint-Aignan) d'Orléans, *iuxta regulam sanctissimi Benedicti et domini Columbanii* ; la charte ou *testamentum* de fondation (M. PROU et A. VIDIER, *Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire*, 1900, t. I, p. 1-19) a donné lieu à de vives discussions, mais semble authentique. A l'époque de la translation, Fleury était gouverné par l'abbé Mummole.

(5) Le récit qui longtemps passa pour le plus ancien est celui d'un fragment anonyme provenant de Saint-Émmeram de Ratisbonne, dans MABILLON, *Vetera analecta*, édit. de 1723, t. IV,

sant sur place que les débris du tombeau (c'était une relique aussi) et quelques cendres¹. En 717, sous le pontificat de Grégoire II, un citoyen de Brescia, Petronax, ressentant le désir de la vie solitaire, vint au Mont-Cassin, avec l'encouragement du pape; il n'y trouva que quelques simples gens, en qui rien n'indique des moines, mais il se fit leur instructeur et devint leur *senior*²; quelques années plus tard, en 729, un moine anglais de Waltham, Willibald, revenant de Terre Sainte, s'arrêta par dévotion « à Saint-Benoît » et y demeura dix ans, sous le gouvernement de l'« abbé » Petronax qui régissait une petite communauté de moines, *paucos monachos*: le premier enseignement de Petronax avait porté quelques fruits; les leçons d'un bénédictin déjà rompu à la règle, bien qu'il ne fût pas encore religieux profès, allaient ramener la communauté dans la véritable tradition du patriarche monastique³. Le pape Zacharie, qui s'intéressait à l'abbaye restaurée, lui envoya des livres saints et le manuscrit de la règle que l'on disait autographe⁴; il intervint même auprès des moines de Fleury pour leur demander la restitution des reliques⁵ et il semble qu'il en obtint au moins une partie⁶.

La chaîne rompue par la brutale invasion lombarde était enfin renouée; Farfa, restauré par l'abbé Thomas de Maurienne (680-720), Saint-Vincent du Volturmo, Monte Amiata, Nonantola et bien d'autres abbayes couvrirent la péninsule d'un réseau d'observance bénédictine. Saint Grégoire eût été content, lui qui fut si attentif jusqu'à la fin de sa vie à maintenir les prérogatives de la vie monastique et à les équilibrer avec les droits

p. 211; reproduit dans *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, t. V, col. 1720-1721. Avant cette découverte de Mabillon on se fondait sur l'*Historia translationis S. Benedicti* d'Adrevald de Fleury (édit. DE CERTAIN, *Les miracles de saint Benoît*, Paris, 1858); Adrevald fait emporter au Mans le corps de sainte Scholastique qui, d'après l'anonyme, prit avec celui de son frère le chemin de Fleury. On dispose maintenant d'une attestation de la fin du VIII^e siècle dans un palimpseste de Munich édité par E. MUNDING dans *Texte und Arbeiten*, fasc. XV-XVIII, 1930, p. 218.

(1) PAUL DIACRE, *Hist. Langob.*, VI, II, relate l'enlèvement des reliques, à part la bouche, les yeux et des *membra defluca* (décomposés ou réduits en cendres), par des Francs venus du Mans ou d'Orléans qui avaient profité de l'abandon où était laissé le Mont-Cassin; la date (703) est fournie par les Annales de Lorsch (*Annales Laureshamenses*, dans M. G. H., SS., t. I, p. 22). La translation à Fleury a fait l'objet d'interminables controverses, compliquées par les faux, aujourd'hui reconnus tels, de Léon d'Ostie ou de Marsi, de Pierre Diacre et autres qui ont voulu prouver que les reliques n'avaient jamais quitté le Mont-Cassin. Sur ce fatras de discussions, voir dom LECLERCQ, art. *Fleury-sur-Loire*, dans *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, t. V, col. 1708-1750.

(2) PAUL DIACRE, *Hist. Langob.*, VI, XL (ce chapitre comprend deux notices distinctes introduites de manière assez vague par *circa haec tempora* et *hic non post multum tempus* et se rapportant à deux périodes différentes).

(3) *Vita Willibaldi*, III, dans *Acta SS. Julii*, t. II, p. 509-510; T. TOBLER, *Descriptiones Terrae Sanctae*, Leipzig, 1874, p. 44-45.

(4) Ce manuscrit fut détruit en 896. Sur les discussions auxquelles a donné lieu la classification et la dérivation des manuscrits actuellement connus, voir Ph. SCHMITZ, art. *Benoît de Nursie (saint)*, dans *Dict. d'hist. et de géogr. ecclés.*, t. VIII, col. 232-235; J. CHAPMAN et G. MORIN, *A propos de l'autographe de la règle de saint Benoît*, dans *Revue bénédictine*, t. XIX, 1902, p. 314-317.

(5) JAFFÉ-WATTENBACH, 2290; S. LOEWENFELD, dans *Neues Archiv*, t. IV, 1878, p. 173-175. L'authenticité de cette lettre, niée dans la première édition de Jaffé, est aujourd'hui reconnue.

(6) Ce fut sur la portion restituée en 757 que le Mont-Cassin donna deux ans plus tard, à la demande du roi lombard Didier, quelques reliques à la nouvelle fondation bénédictine de Leno. G. MORIN, *La translation de saint Benoît et la Chronique de Leno*, dans *Revue bénédictine*, t. XIX, 1902, p. 337-356. Le calendrier bénédictin commémore le transfert des reliques à Fleury le 11 juillet, *Translatio S. Benedicti*.

des évêques, mais qui avait dû, à plusieurs reprises, intervenir pour faire rentrer dans l'ordre des monastères mal réglés¹. Le Mont-Cassin, redevenu la maison de la règle, recevait des moines qui avaient joui dans le siècle des plus hautes dignités, comme le frère de Pépin le Bref, Carloman, ou le roi des Lombards, Ratchis. Sans doute la vie qu'on y menait présentait-elle avec l'état du monastère au temps de saint Benoît quelques différences, dont l'une est capitale : au lieu d'une communauté de religieux laïcs à qui deux ou trois prêtres assuraient les sacrements², on eut une communauté où la majorité des membres avaient regu le sacerdoce ou y aspiraient. Mais l'essentiel, l'esprit de la règle, n'avait pas changé.

LA RÈGLE BÉNÉDICTINE SANCTIONNÉE
PAR LES CONCILES

La « translation » de Fleury devait servir puissamment la diffusion en Gaule de la

règle bénédictine, à laquelle le passage de saint Augustin et de sa troupe n'avait sans doute pas été étranger. Dès le premier tiers du VI^e siècle, au monastère d'Auterive (diocèse d'Albi), le fondateur Venerandus ne semble connaître aucune autre règle que celle de saint Benoît³. Mais ce fut surtout l'expérience de la mitigation par la règle bénédictine des observances trop rigoureuses de saint Colomban, et la constatation de l'efflorescence magnifique que l'adoption du code cassinien, si équilibré, donnait à la vie monastique⁴, qui amena les autorités à se prononcer de plus en plus explicitement en faveur du patriarcat de Nursie.

Saint Léger, dans son concile autunois de 663-680, prescrit aux abbés et aux moines d'observer l'ordre des canons et la règle de saint Benoît⁵. Après le bouleversement apporté dans plus d'une abbaye par les invasions sarrasines et les sécularisations de Charles Martel, le redressement opéré par les conciles réformateurs sous Pépin le Bref s'affirma nettement comme un retour à la règle bénédictine : le concile germanique de 742⁶, le concile de Leptines en 744⁷ précisent que les moines suivront la règle de saint

(1) Les deux dernières lettres de lui que nous ayons (mars 604) concernent la répression de scandales au monastère sicilien Saint-Guy de l'Etna; *Reg.* XIV, 16-17; JAFFÉ-WATTENBACH, 1993-1994. Saint Grégoire maintient les droits de l'évêque, qui consistent à autoriser la fondation, à assurer la célébration de la messe, à visiter le monastère et à corriger les désordres; mais le monastère, en dehors de ces points de droit, doit garder son autonomie. Le synode romain qui, en 595 ou en 601, aurait codifié les privilèges des monastères est inauthentique (JAFFÉ-WATTENBACH, 1366). Grégoire considère que la fondation d'un monastère est un bienfait pour tout le pays, qui devient meilleur grâce à l'exemple des moines; *Reg.* I, 50; JAFFÉ-WATTENBACH, 1120 (monastère à fonder en Corse). Cf. F. HOMES DUBDEN, *Gregory the Great*, Londres, 1905, t. II, p. 173-194; P. BATHIFOL, *Saint Grégoire le Grand*, Paris, 1928, p. 117, note.

(2) C. BUTLER, *Le monachisme bénédictin*, trad. Ch. GROLLEAU, p. 34, 306-307. Il est probable que saint Benoît lui-même n'était pas prêtre.

(3) L. TRAUH, *Textgeschichte der Regula S. Benedicti*, 2^e édit., 1910, p. 35-36, 87-88.

(4) Il n'y a pas lieu de retenir, parmi les causes de la propagation de la règle bénédictine en Gaule, l'établissement par saint Maur, disciple de saint Benoît, du monastère de Glanfeuil en Anjou, la venue de saint Maur à Glanfeuil étant reconnue pour une légende. Cf. MALNORY, *Quid Lucovienses monachi...*, p. 20-26.

(5) Concile d'Autun, c. 15 (MAASSEN, p. 221).

(6) C. 6 (WERMINGHOFF, t. I, p. 4).

(7) C. 1; *ibid.*, p. 7.

Benoît et ce n'était pas le grand moine Boniface, inspirateur de ce mouvement de réforme, qui risquait de contrarier une telle orientation, si conforme à sa propre vie. Ainsi pouvons-nous pressentir les capitulaires carolingiens qui ramèneront le plus possible les monastères d'hommes et de femmes à la pratique uniforme de la règle bénédictine.

Nous devons seulement souligner une application particulière de très grand intérêt : quand saint Chrodegang, évêque de Metz, veut donner à son clergé (751-766) une règle dont s'inspireront par la suite les chanoines réguliers, il emprunte à saint Benoît, à défaut de citations textuelles, nombre de prescriptions et d'expressions¹ : il est devenu manifeste que, même pour une organisation originale comme celle de Chrodegang, il n'y a qu'un modèle à suivre, une « règle », celle de saint Benoît. Il est vraiment, dès lors, le « patriarche des moines d'Occident ».

§ 2. — L'activité monastique.

L'OFFICE DIVIN La loi du moine, quelque règle qu'il ait adoptée, c'est évidemment le service de Dieu et la sanctification de l'âme ; d'une règle à l'autre, toute la différence est dans le choix des moyens. Au premier rang de ceux-ci, on sait que la règle bénédictine met la célébration de l'office divin, de l'*opus Dei*, comme elle l'appelle après les moines de Lérins, l'*opus Dei* auquel rien ne doit être préféré² et pour lequel tout autre exercice ou travail doit être interrompu.

Saint Colomban avait, lui aussi, donné sur l'office divin, usant de la liberté liturgique reconnue alors, des ordonnances précises, mais le fardeau qu'elles imposaient était fort lourd : si le législateur de Luxeuil prévoit, comme celui du Mont-Cassin, une récitation moins chargée pendant les courtes nuits d'été, les matines telles qu'il les règle (l'office nocturne) ne comprennent jamais moins de douze psaumes, mais ce chiffre peut, en hiver, être porté à trente-six les jours de semaine, à soixante-quinze les samedis et les dimanches³, ce qui n'était pas fait pour effrayer un Irlandais entraîné à la récitation quotidienne de tout le psautier ; les vêpres colombaniennes ne comportent pas moins de douze psaumes. Saint Benoît, qui n'admet jamais que douze psaumes à matines⁴, coupe les plus longs en plusieurs tronçons ou psaumes distincts par la multi-

(1) W. SCHMITZ, *S. Chrodegangi regula canonicorum*, Hanovre, 1889 ; F. GRIMME, *Die Kanonikerregel des heiligen Chrodegangs und ihre Quellen*, dans *Jahrbuch der Gesellschaft für Lothringische Geschichte und Altertumskunde*, t. XXVII-XXVIII, 1915-1916, p. 1-44 ; C. DE CLEENCO, *La législation religieuse franque de Clovis à Charlemagne*, p. 146-155.

(2) *Nihil operi Dei praeponatur*, cap. XLVIII ; c'est une précision ajoutée à la règle de saint Macaire, affirmant (c. XIV) que *nihil orationi praeferendum est*. Cet axiome s'accorde avec celui du prologue, de sens plus général : *Constituenda est ergo nobis dominici schola servitii*.

(3) S. COLOMBAN, *Regula*, VII.

(4) Ou plutôt aux *vigiliae nocturnae*, les matines de l'office actuel ; le nom de *matutini* est réservé par saint Benoît à l'heure que les trois derniers psaumes, *Laudate* (les *Laudes*), ont fait depuis appeler « laudes ». Aux douze psaumes des vigiles s'ajoutent le psaume III et celui de l'invitatoire (XIV), récités ou chantés avant la psalmodie.

plication des *Gloria Patri* ; les autres heures, y compris les prières proprement monastiques d'origine comme complies ou prime (cette dernière heure ne reçut qu'après saint Benoît les prières qui, après l'oraison de type ordinaire, constituent une préparation au travail de la journée), sont déterminées avec le même souci d'équilibre ; le psautier est entièrement récité, non dans la journée, mais dans la semaine, certains psaumes qui conviennent plus particulièrement à une heure donnée (ainsi les psaumes *Laudate* de la fin du psautier à l'office de « laudes ») revenant plus souvent ou même chaque jour, comme les cantiques que l'office romain, après le rit bénédictin, emprunte au Nouveau Testament, *Benedictus* à laudes, *Magnificat* à vêpres¹.

Si les institutions liturgiques dues à saint Benoît gardent, à cause de l'influence qu'elles ont exercée sur le rit romain et de leur persistance dans le rit monastique jusqu'à nos jours, une importance spéciale, il n'est pas de règle qui n'insiste longuement sur l'office divin, de celle de saint Aurélien dont l'*ordo psallendi* est fondé sur la pratique de saint Césaire² à celle de Donat où l'agencement de la prière officielle a quelque chose de plus personnel. Jusque dans les monastères de femmes, la célébration de l'office devient une des occupations principales de la journée : il n'y a pour ainsi dire pas de moments, depuis le réveil jusqu'à complies, qui ne soient sanctifiés par la liturgie³.

Après la prière officielle et les heures d'oraison privée, prescrites aussi par la règle, qui en sont le complément, l'obligation la plus stricte du moine est celle du travail. Elle s'entend d'ordinaire, dans les monastères bénédictins et colombaniens, du travail manuel. Le travail prescrit par la règle retient le moine, soit dans les champs, les jardins ou les ateliers, soit dans les services intérieurs du moulin, du fournil, de la cuisine, depuis la fin de tierce (vers 9 h. 15) jusqu'à none (vers 2 h. 30, en carême vers 4 heures), sauf la brève coupure de sexte⁴ ; en été, la chaleur du soleil

(1) Il n'est pas question à complies d'un *canticum de Evangelia* (sic).

(2) Une curieuse disposition de la règle d'Aurélien (xxix) recommande aux moines, pendant les vigiles, de se donner une occupation manuelle, *dum lectio legitur aut de sparta aut de canape aut aliud huiusmodi manibus operamini*, pour se défendre contre le sommeil.

(3) Au VII^e siècle, dans certains monastères francs, par exemple à Auxerre ou dans le couvent de moniales de Chelles, outre la messe conventuelle des dimanches et des fêtes prévue par la règle de saint Benoît, on voit apparaître la célébration, pour la communauté, de la messe quotidienne. Cf. T. P. MAC LAUGHLIN, *Le très ancien droit monastique de l'Occident*, p. 77. — Sur l'horaire de la journée bénédictine et particulièrement de l'office, voir les intéressantes recherches de dom C. BUTLER, *Le monachisme bénédictin*, trad. Ch. GROLLEAU, p. 287-303 : le lever pour les *Vigiliae nocturnae* avait lieu, en hiver (du 1^{er} novembre à Pâques), entre 2 heures et 2 heures et demie, au solstice d'été vers 1 heure ; on se levait plus tôt le dimanche ; complies, que suivait le coucher, variait pour les mêmes périodes de 6 heures (6 heures 30 pour le coucher) à 7 heures 30 (8 heures) ; le bref sommeil de l'été était compensé par une sieste de midi à 2 heures.

(4) L'unique repas des moines en hiver était pris après none, soit un peu après 2 h. 30 ; en carême, après vêpres, soit vers 5 heures (l'usage liturgique, aujourd'hui, prévoit encore les vêpres en carême, sauf le dimanche, chantées au chœur *ante comestionem*).

italien avait décidé saint Benoît à avancer le temps de travail entre prime et tierce, de 5 h. à 9 h. 15, puis on reprenait la tâche quand le soleil déclinait, entre none et vêpres, de 2 h. 15 environ à 6 h. 30¹. Cette répartition pouvait varier suivant les nécessités du climat sans qu'il fût porté atteinte à l'esprit de la règle ; le moine, conformément aux traditions des « pères » orientaux et des apôtres eux-mêmes, gagne son pain en travaillant.

LE TEMPOREL MONASTIQUE

La constitution du temporel du monastère offre au travail des moines un large champ pour s'exercer. Fondés souvent dans des lieux incultes, dans les forêts comme Jumièges² ou Fontenelle³, dans les marais comme Elnone (Saint-Amand), les monastères ont pu s'établir sur des terres que les moines, par leurs travaux de défrichement ou d'assèchement, ont mises en valeur et qui forment le centre de leurs domaines ; les donations des rois ou des fondateurs fournissent les premiers éléments de la propriété monastique qui, accrue sans cesse par les apports des nouveaux membres de la communauté⁴, par les dons ou les legs⁵, va devenir assez considérable pour tenter les appétits de sécularisation. L'évêque, avant d'auto-

(1) Cette distribution des heures de travail rendait difficile la moisson, qui serait insoutenable en pleine chaleur sous le ciel de l'Italie ; les heures de travail de la matinée n'y auraient pas suffi ; saint Benoît avait donc prévu que les moines feraient rentrer les moissons par des auxiliaires, mais il ajoute que, si l'extrême pauvreté du monastère ne permettait pas qu'on se fit aider, les moines obligés d'accomplir eux-mêmes ce travail pénible ne doivent pas s'en attrister. Cf. *Regula*, XLVIII ; voir les remarques de dom BUTLER sur ce passage, *op. cit.*, p. 297-298. Les moines colombaniens étaient assidus aux travaux des champs. Quand les monastères reçurent des serfs attachés à leurs domaines, il fut prévu que les serfs se livreraient à ces travaux du dehors, les moines travaillant plutôt à l'intérieur ; cf. concile d'Épaone (517), c. 8 ; règle de saint Ferréol d'Uzès, xxxvi.

(2) *Vita Philiberti*, VII, « hinc frondium coma silvestris... » ; la forêt avait appartenu au fisc et sainte Bathilde l'avait concédée au saint pour la construction du monastère, *Vita Bathildis*, VIII ; il ne faut pas, avant la mise en valeur par les moines, s'imaginer une forêt domaniale comme une propriété dont l'exploitation fournit des revenus importants et dont l'abandon appauvrit le fisc ; sainte Bathilde dut y joindre *multa munera et pastus* pour assurer les débuts du monastère.

(3) *Cesta abbatum Fontanellensium*, I, VII : « erat namque isdem locus... veprium asperitate ac spinarum densitate virectorumque inutilium ac paludum immensitate inaccessibleis ». Le terrain avait été fourni, *per venditionis titulum*, par Erchinoald. D'autres monastères sont fondés plus près des villes (Solignac, par exemple, n'était qu'à six milles de Limoges) ; beaucoup, sans parler des monastères annexés aux basiliques, furent établis dans les villes mêmes ou leurs faubourgs, ce qui était la norme, on le comprend, pour les couvents de femmes. Plusieurs fondateurs choisirent des îles, à l'instar de Lérins : ainsi saint Philibert à Herio (Noirmoutier), saint Herbland à Indre, etc. ; à défaut, le voisinage d'une rivière était utile pour l'approvisionnement en poisson.

(4) Saint Césaire, en imposant à ses moines ou à ses religieuses de renoncer à leurs biens, leur permettait d'en disposer au profit de leur famille avant d'entrer au couvent ; saint Benoît règle que tout ce qui n'est pas distribué aux pauvres doit faire l'objet d'une donation solennelle au monastère (*Regula*, I, VIII) et d'autres règles du temps, comme la *Regula Magistri*, stipulent avec de légères différences de forme une procédure analogue. Les acquêts du moine après son entrée, héritages ou autres, doivent être remis à l'abbé. Cependant certains fondateurs devaient garder l'usage de leurs biens, puisqu'ils en disposent par testament ; cf. par exemple le testament de saint Yrieix, dans Gnégoire de Tours, *Hist. Franc.*, X, xxxix, ou celui de Léodebod, abbé de Saint-Pierre-aux-Boeufs (Saint-Aignan) d'Orléans, qui partage son avoir entre son monastère et celui de Fleury-sur-Loire, dans M. PROU et A. VIDIER, *Les chartes de Saint-Benoît-sur-Loire*, t. I, p. 5.

(5) Les donations aux monastères, comme aux églises, peuvent comporter des charges ; cf. *infra*, chap. xvi. Saint Colomban, qui était rigide, avait tenté de repousser d'abord toute libéralité, pour ne pas manquer à la règle de la pauvreté absolue ; mais, le site d'Annegray étant désolé et le désert inculte, ses premiers compagnons faillirent y mourir de faim. *Vita Columbani*, I, vii. Plus tard le rude ascète dut se résigner à accepter un temporel, que du reste le travail de ses moines constituait déjà par la valeur même des terres qu'ils défrichaient.

riser une fondation nouvelle, devait s'assurer qu'elle était suffisamment dotée pour que le monastère, suivant la loi affirmée par le concile d'Orléans de 538¹ et maintes fois rappelée par saint Grégoire le Grand², pût vivre de ses propres ressources ; les immunités concédées aux maisons religieuses, franchises de péages et de tonlieux³, facilitent les relations commerciales et contribuent à les enrichir.

Mais tout cela ne constituait que des revenus en puissance ; la réalisation de ces possibilités exigeait un effort continu, dont les monastères furent loin d'être les seuls bénéficiaires. Non seulement l'exemple que les moines donnaient ainsi contribua grandement à remettre en estime la valeur morale et sociale du travail, de quoi l'honneur rendu à la charrue de l'abbé saint Théodulf du Mont-d'Or, dans une église de Reims, en mémoire de vingt-deux ans de labeur, est un exemple caractéristique⁴ ; non seulement les pauvres, assistés par les moines, ou les hôtes reçus dans les hôtelleries, que prescrit de leur tenir ouvertes la règle de saint Colomban comme celle de saint Benoît, profitaient de cette activité qui rendait possible la charité monastique⁵, mais le patrimoine commun s'accroissait de tout ce que les moines travailleurs conquéraient sur les broussailles ou les marécages ; le défrichement des terres incultes, la création de villages agricoles, la plantation de vignobles et de vergers, la distribution des eaux courantes ont été pour l'Europe occidentale un tel service, même dans l'ordre économique, que les historiens à l'envi en ont fait un titre de gloire pour les moines, instituteurs de l'agriculture, tandis que l'organisation des échanges par les grandes abbayes, les ports qu'elles installaient pour leur service aux bords de la mer ou des fleuves, les services de transports qui allaient chercher, quelquefois très loin, les produits néces-

(1) C. 21 ; MAASSEN, p. 79.

(2) GRÉGOIRE LE GRAND, *Reg.* III, 47 : « *Religiosam vitam eligentibus congrua nos oportet consideratione prospicere, ne cuiusdam necessitatis occasio aut desides faciat, aut robur quod absit conversationis infringat* » ; IV, 9, Januarius de Cagliari est invité à ne pas ériger un monastère que le défunt Pierre a manifesté l'intention de fonder, si les revenus se révèlent insuffisants, etc. ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1221, 1281... En d'autres circonstances, le pape précise que les biens des moines ne peuvent être légués par testament, mais appartiennent de droit au monastère où leurs possesseurs ont fait profession ; qu'il n'est pas même nécessaire pour cela de dresser un acte de donation, la profession suffisant à faire perdre au moine ses droits sur ses biens, même s'il venait à quitter le monastère ; s'il arrive qu'une donation en forme soit rédigée après coup, c'est seulement pour prouver l'existence d'un acte juridique dont cette donation constate, mais ne constitue pas la valeur. Cf. *Reg.* IV, 6 ; IX, 197 ; XI, 15 (exception motivée avec rappel de la règle) ; XIII, 5 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1277, 1724, post n. 1798, 1869.

(3) Cf. *infra*, chap. XVI.

(4) FLODOARD ; *Hist. eccl. Remensis*, I, xxv. C'est le même saint Théodulf († fin du VI^e siècle) qui empêchait un paysan de labourer une partie de la route, pour garder, dans l'intérêt public, la facilité des communications.

(5) Charte d'Ansoald, évêque de Poitiers, prescrivant de nourrir et vêtir en tout temps douze pauvres à la porte du monastère de Noirmoutier (*Bibl. de l'École des Chartes*, t. LIX, 1898, p. 343) ; à Fontenelle, l'abbé saint Ansbert a établi deux maisons pour les pauvres (huit pauvres dans chacune), ceux-ci devant s'acquitter en assistant aux prières comme les *matricularii* des églises, plus un *xenodochium* pour les vieillards et les infirmes, cf. AIGRADE, *Vita Ansberti*, xiv, dans *Script. rerum merov.*, t. V, p. 628, etc. L'institution des *xenodochia* desservis par des monastères est fréquemment attestée.

saires à l'entretien de la communauté montrent la voie aux progrès du commerce, resserré jusque-là dans les étroites limites de la région¹.

Dans les monastères de femmes, il va de soi que la règle du travail manuel était aussi en vigueur, mais les religieuses s'adonnaient à des ouvrages convenables à leur sexe, par exemple à la broderie, et d'abord au tissage des vêtements des sœurs.

LE TRAVAIL INTELLECTUEL Le travail manuel, si honoré qu'il fût et même prescrit dans les monastères, n'était pas le seul auquel les moines dussent se livrer : sans tenir d'ordinaire dans les occupations des moines bénédictins d'alors, et surtout colombaniens, une place aussi considérable que dans le monastère de Cassiodore à Vivarium, à plus forte raison dans les abbayes des grands Mauristes, le travail intellectuel était loin d'être négligé. Si la règle de saint Benoît, à la différence de ce que saint Césaire impose à ses religieuses, est muette sur la transcription des manuscrits, elle prévoit dans chaque journée d'assez longs moments réservés à la lecture (deux heures et demie le matin en hiver, deux heures en été, plus, le soir, la lecture en commun des *Conférences* de Cassien) ; il est entendu que cette lecture est d'abord la *lectio divina*, c'est-à-dire l'Écriture sainte, avec les commentaires des Pères², mais le soin que prend saint Benoît de préciser la place de *pueri* et d'*adolescentes* dans la communauté, et la formation qu'ils doivent y recevoir, suppose que des maîtres se rencontraient parmi les moines, capables de leur faire parcourir le cycle du *trivium*, grammaire, logique et rhétorique, tel qu'on l'enseignait en ce temps-là³. D'autre part, on a fait observer⁴ que pour fournir aux moines de quoi lire durant le temps fixé (au début du carême, chaque moine doit recevoir au moins un livre qu'il lira d'un bout à l'autre) il fallait à un monastère nombreux une bibliothèque assez bien garnie et que, si certaines maisons étaient trop pauvres pour que les moines fussent suppléés dans les travaux de la moisson, elles ne devaient pas davantage pouvoir rétribuer des copistes ; cela suppose que les frères contribuaient eux-mêmes, par des transcriptions, à enrichir la bibliothèque, même si la règle n'en dit rien.

A Bobbio, le grand monastère italien de saint Colomban, une large partie de la bibliothèque de Vivarium avait trouvé asile⁵ ; un certain

(1) Sur l'organisation du temporel monastique, voir E. LESNE, *Histoire de la propriété ecclésiastique en France*, t. I, p. 79-152, 252 et suiv., 378-379, 398-400 ; T. P. MAC LAUGHLIN, *Le très ancien droit monastique*, p. 34-51.

(2) Cf. D. GORCE, *La « lectio divina »*, t. I, Wépion-Paris, 1925, introduction.

(3) Voir les réflexions de dom C. BUTLER sur ce sujet, inspirées par le commentaire de Paul Diacre qui est quelque peu postérieur, mais ne paraît innover en rien par rapport à l'esprit de la règle et à sa pratique ; tout au plus y sent-on, dans certaines précisions, l'inspiration de la renaissance carolingienne ; *Le monachisme bénédictin*, trad. Ch. GROLEAU, p. 336-338.

(4) Cf. dom LECHECQ, dans *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, t. XI, col. 1913-1914.

(5) P. LEJAY, *Bobbio et la bibliothèque de Cassiodore*, dans *Bull. d'ancienne littérature et d'archéologie chrétienne*, t. III, 1913, p. 265-269 ; voir les manuscrits en capitale et en onciale provenant

nombre d'écrivains classiques y figuraient, Virgile en particulier (le fameux manuscrit *Mediceus*), qui ne fut pas gratté comme tant d'autres pour recevoir une écriture nouvelle¹, signe, on peut le croire, que certains lecteurs y avaient pris intérêt. L'activité même des copistes de palimpsestes, si fâcheuse qu'on la juge à certains points de vue, montre qu'à Bobbio on copiait des manuscrits et que c'était une des occupations habituelles des religieux ; il en allait de même dans beaucoup de monastères, qui ont ainsi rendu à la civilisation un précieux service en conservant les chefs-d'œuvre de l'antiquité classique et chrétienne.

On s'adonnait particulièrement à cet exercice dans les monastères de femmes ; plusieurs abbesses d'Angleterre, entre autres, ont laissé le souvenir de ferventes amies des livres et, quand saint Boniface, dans son « exil » volontaire pour la conversion de la Germanie, réclamait des manuscrits pour sa consolation, Eadburge, abbesse de Thanet, et d'autres moniales s'empressaient de lui en envoyer². Elles ne faisaient en cela que suivre l'exemple des grands moines de leur nation : Aldhelm, Céolfred, Benoit Biscop, bibliophiles intrépides qui ne reculaient devant aucune fatigue pour constituer les bibliothèques de Malmesbury, de Wearmouth de Jarrow. On sait comment ces dernières furent utilisées par un Bède, l'homme le plus savant de son temps ; l'Angleterre monastique montrait la voie où les écoles continentales ne s'engageront qu'à la suite, après avoir reçu l'initiation de l'insulaire Alcuin ; encore la renaissance carolingienne ne produira-t-elle aucune œuvre qui s'égalé à celle de Bède ; du moins les moines préparent-ils l'histoire en écrivant la vie des fondateurs et les premières chroniques de leurs abbayes³.

L'ACTIVITÉ MISSIONNAIRE De toutes les activités des moines, francs, irlandais ou anglo-saxons, à l'époque mérovingienne, la plus remarquable a été sans aucun doute l'action missionnaire pour la conversion des païens. Sans doute n'ont-ils pas été seuls à l'exercer : dès le temps de Clovis, saint Vaast, envoyé par saint Remi pour convertir la cité des Atrébatés, où il releva une ancienne église dévastée par les Huns, n'était pas moine et la cellule dont parle son biographe est celle d'un clerc, puis d'un évêque⁴ ; saint Géry, qui devait

de Bobbio dans la liste dressée par Paul LEHMANN d'après les notes de L. TRAUBE et complétant le tome I^{er} des *Vorlesungen und Abhandlungen* de celui-ci, p. 161 et suiv.

(1) Le plus célèbre exemple est le *De republica* de Cicéron retrouvé par A. Mai sous un commentaire de saint Augustin sur les psaumes, aujourd'hui à la Bibliothèque Vaticane ; TRAUBE-LEHMANN, *op. cit.*, p. 232.

(2) S. BONIFACE, *Epist.* xxx, dans M. G. H., *Epistolae*, t. III, p. 281-282.

(3) Beaucoup d'entre elles, d'ailleurs, se sont perdues, mais elles ont fourni aux chroniques postérieures ce qu'on y peut démêler d'utile. — Sur les œuvres conservées grâce aux moines de l'époque mérovingienne, voir l'étude de Mgr LESNE, *La contribution des églises et monastères de l'ancienne Gaule au sauvetage des Lettres antiques*, dans la *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XXIII, 1937, p. 473-485, et le tome IV de son *Histoire de la propriété ecclésiastique en France : Les livres, « scriptoria » et bibliothèques du commencement du VIII^e siècle à la fin du XI^e*, Lille, 1938.

(4) Vaast (Vedastus) appartenait au clergé de Toul, mais un prologue à la *Vita Vedasti* (restituée

devenir en 585-590 évêque de Cambrai et unir à ce siège celui de saint Vaast (preuve que l'église d'Arras n'avait pas gagné beaucoup de néophytes) et qui, pour construire une église nouvelle, dut purifier l'emplacement en détruisant une idole, était un clerc d'Yvoi (Carignan) que Magnéric de Trèves avait ordonné diacre et qui n'en était pas à sa première tentative pour extirper le paganisme¹; en quoi il se montrait l'émule de son compatriote d'adoption saint Wulflaïc, qui, ayant essayé, par un exemple unique en Occident, de mener la vie des stylites, obtint du haut de sa colonne la destruction d'une statue de Diane²; celui-ci devait être amené par les évêques, inquiets de la singularité de sa conduite, à une vie monastique régulière, qu'il accepta par obéissance³. Mais le grand convertisseur du Nord de la Gaule et de la Belgique au VII^e siècle, saint Amand, ne faisait que revenir à sa vocation première en fondant son monastère d'Elnone (Saint-Amand-les-Eaux).

SAINTE AMAND Saint Amand, d'après son biographe du premier quart du VIII^e siècle⁴, était un Aquitain (du pays d'Herbauges en Bas-Poitou) et fit son apprentissage de la vie cénobitique à l'île d'Yeu, puis à Tours où il reçut la cléricature, enfin à Bourges où saint Austrégisile lui donna une cellule près de la cathédrale, sur les remparts de la ville. Après quinze ans de cette vie austère, Amand se sentit désireux de vénérer les tombeaux des saints Apôtres; ce fut durant ce pèlerinage à Rome qu'il prit conscience de sa vocation de missionnaire⁵. Revenu en Gaule pour l'exercer, il dut accepter vers 629 l'ordination épiscopale, mais ne reçut pas de siège fixe: il était, dit un biographe posté-

par M. Krusch, d'après des ressemblances de style, à Jonas de Bobbio et par conséquent postérieure d'un siècle à son héros) précise qu'il était originaire du Limousin et qu'il avait été chargé par saint Remi de préparer Clovis au baptême. *Script. rerum merov.*, t. III, p. 407-414.

(1) *Vita Gaugerici*, excellente vie contemporaine, dans *Script. rerum merov.*, t. III, p. 652-657.

(2) Ces monuments païens, sans parler des fontaines ou des arbres sacrés dont les conciles interdisent le culte à plusieurs reprises, existaient encore au VI^e siècle dans diverses régions de la Gaule: sainte Radegonde, pendant sa vie à la cour, se détourna un jour de son chemin pour faire incendier un temple, malgré la résistance des païens (BAUDONVIE, *Vita Radegundis*, II, 11); un précepte de Childébert I^{er} ordonne à tous les propriétaires de domaines d'y détruire statues et idoles ou de les laisser détruire par les évêques (BONETUS, *Capitularia regum Francorum*, t. I, n^o 2, p. 2).

(3) GRÉGOIRE DE TOURS, *Hist. Franc.*, VIII, xv; H. DELEHAYE, *Les saints stylites*, Bruxelles, 1923, p. CXLII-CXLIII. Wulflaïc était Lombard d'origine; Grégoire tenait de lui-même son histoire.

(4) Cette vie, longtemps attribuée à Baudemond qui a écrit en 674-675 le testament du saint par son ordre, a été éditée par B. KRUSCH, *Script. rerum merov.*, t. V, p. 428-449 (certains détails ne se trouvent que dans des additions d'après 855, *Suppletio*, dues à Milon d'Elnone); M. Krusch a tenté de rabaisser beaucoup trop la valeur de la vie primitive; en réalité nous pouvons emprunter au biographe un certain nombre de traditions utilisables bien qu'il soit le premier à les rapporter. Voir L. VAN DER ESSEN, *Étude sur les Vitae des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique*, Louvain-Paris, 1907, p. 336-349; A. HAUCK, *Kirchengeschichte Deutschlands*, 4^e édit., t. I, p. 322 et suiv.; C. DE SMEDT, *Vie de saint Amand*, Gand, 1861; E. LESNE, art. *Amand (Saint)*, dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. II, col. 942-945; surtout E. DE MOREAU, *Saint Amand, apôtre de la Belgique et du nord de la France*, Louvain, 1927.

(5) Saint Amand renouvela ce pèlerinage. Ces voyages à Rome paraissent à B. Krusch plus conformes aux habitudes des Anglo-Saxons qu'à celles des Francs, et il les croit inventés à l'imitation de saint Boniface. Pourtant il est certain que saint Amand fut en relations avec le pape Martin I^{er}; il n'y a donc pas lieu de révoquer en doute ses pérégrinations ultramontaines.

rieur, *episcopus ad praedicandum*¹; son appétit de voyage est un trait que l'on a pu rapprocher des goûts ambulatoires des Irlandais et de fait il était influencé par le courant venu de Luxeuil, comme le prouve le séjour de trois années que fit auprès de lui le biographe de saint Colomban, Jonas de Bobbio, qui sans doute devait transmettre aux religieux des bords de l'Elne et de la Scarpe la tradition monastique².

Ses « pérégrinations » devaient le conduire fort loin de là, s'il est vrai qu'il alla prêcher jusque chez les Slaves au delà du Danube³; mais, pendant les premières années, son action de convertisseur s'exerça surtout dans la région de Gand, en parfait accord avec saint Achar, moine de Luxeuil devenu évêque de Noyon⁴, de qui relevait cette contrée particulièrement rebelle à la prédication chrétienne : les païens du Gantois avaient découragé les efforts des missionnaires antérieurs et devaient encore, au temps de saint Éloi, successeur d'Achar et zélé comme lui pour les missions, opposer à l'annonce de l'Évangile des superstitions obstinées⁵. Nous ne savons malheureusement rien des procédés d'apostolat de saint Amand; on signale seulement une méthode d'action, l'achat de prisonniers que le missionnaire instruit et baptise et parmi lesquels il se formera plus tard des auxiliaires⁶. L'autorité du roi Dagobert appuyait les prédications de l'évêque, sans aller sans doute, comme on l'a dit, jusqu'à imposer des conversions forcées⁷. Mais les résultats de ces missions, où saint Amand courut à plusieurs reprises de graves dangers, ne paraissent pas avoir été fort considérables.

SES PRÉDICATIONS La chronologie de la vie de saint Amand est difficile à établir, le biographe ne s'étant pas préoccupé de mettre de l'ordre dans les événements qu'il raconte. La prédication gantoise se fit en deux fois, la course apostolique en pays danubien se situant dans l'intervalle; au cours de son deuxième séjour

(1) HÉRIGER DE LONNES, *Gesta pontificum Tungrensium*, I, xxxiv, dans M. G. H., *Scriptores*, t. VII, p. 179.

(2) JONAS DE BOBBIO, *Vita Columbani*, prolog.

(3) *Vita Amandi*, I, xvi. Il aurait aussi prêché jusqu'en Vasconie (*ibid.*, xx).

(4) Achar, en 626-627, signe au concile de Cléchy comme évêque de Noyon (M^{LAASSEN}, p. 201), mais nous savons qu'il avait uni à ce siège celui de Tournai, qui avait d'abord fonctionné (sous saint Eleuthère) comme évêché distinct; sans doute le petit nombre de convertis avait-il contraint, comme à Arras, à le rattacher à un autre diocèse. Cf. J. W^{ARTCHEZ}, *Les origines de l'Église de Tournai*, Louvain, 1902 (contesté par A. L^{ESORT}, dans *Bulletin critique*, II^e série, t. X, 1904, p. 142-145).

(5) Curieuse est l'énumération des pratiques païennes dans un sermon de saint Éloi rapporté par son biographe, *Vita Eligii*, II, xv. Mais cette pièce, comme la plupart des sermons de saint Éloi qui nous ont été conservés, garde un écho très net de la prédication populaire de saint Césaire d'Arles et il est difficile de discerner les traits qui peuvent convenir au milieu où vit saint Éloi de ceux qu'il emprunte à son devancier. Cf. E. V^{ACANDARD}, *L'idolâtrie en Gaule aux VI^e et VII^e siècles*, dans *Revue des Questions historiques*, t. LXV, 1899, p. 424.

(6) *Vita Amandi*, I, ix.

(7) *Ibid.*, I, xiii; le trait, comme l'observe M^{GR} L^{ESNE}, conviendrait mieux à l'époque de Charlemagne qu'à celle de Dagobert. Le roi pouvait aider assez efficacement le missionnaire par d'autres moyens, ne fût-ce qu'en lui assurant les ressources nécessaires pour ses achats de captifs.

dans cette contrée, il fonda les monastères de Saint-Pierre du Mont-Blandin et de *Ganda*, appelé plus tard Saint-Bavon ¹.

En 647, à la mort de Jean l'Agneau, sixième successeur de saint Servais sur le siège de Tongres (alors transféré à Maestricht), il fut élu pour lui succéder et dut transporter vers l'est son centre d'action. Il trouvait à Maestricht une église organisée, mais il ne pouvait compter sur l'aide d'un clergé inculte et dénué d'esprit apostolique ; c'est de quoi il se plaignait dans une lettre (perdue) au pape saint Martin I^{er} (649-655) ; nous avons encore la réponse où le pape insiste pour qu'il demeure à son poste et dresse à l'obéissance son clergé indigne ².

Mais saint Amand, au bout de trois années d'épiscopat quasi sédentaire, n'en pouvait plus. Il remit la charge du diocèse à saint Remacle, premier abbé des abbayes voisines de Stavelot et Malmédy ³, et reprit son ministère itinérant, ranimant le zèle des collaborateurs qu'il avait laissés un peu partout, revenant sur le cours inférieur de l'Escaut pour évangéliser les environs d'Anvers, courant jusqu'aux Pyrénées où lui étaient signalés des païens incorrigibles, prêchant dans la région de Beauvais où il abattit un arbre consacré aux idoles.

SES FONDATIONS MONASTIQUES Son dernier effort lui fit multiplier les fondations monastiques. Au cours de son voyage en Gaule, il avait établi, avec l'appui de Childéric II, des monastères en Rouergue (Nant) ⁴ et en Laonnais (Barisy, *cella* dépendant d'Elnone) ; Milon, outre ses monastères de Gand, en énumère plusieurs au diocèse de Cambrai-Arras, Marchiennes, Leuze, Renaix ⁵ ; des vies de saints fondateurs nous font connaître la part que prit saint Amand aux origines de nombre d'abbayes célèbres : sainte Itte († 652), veuve de Pépin l'Ancien ou de Landen, et sa fille sainte Gertrude († 659) reçurent de lui le conseil d'établir le monastère double de Nivelles, où mones et moniales suivaient les traditions de l'ascétisme irlandais ⁶ ; saint Ghislain,

(1) Du nom d'un disciple de Hesbaye que saint Amand avait converti et qui, après l'avoir suivi dans ses prédications, vint demander à l'abbé de Ganda une cellule de reclus. Voir la *Vita Bavonis*, composée vers le premier quart du ix^e siècle, dans *Script. rerum merov.*, t. IV, p. 534-545 ; L. VAN DER ESSEN, *op. cit.*, p. 349-357.

(2) La lettre du pape a été jointe à la *suppletio* de Milon (*Script. rerum merov.*, t. V, p. 452-456 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 2059). Le deuxième voyage du saint à Rome eut peut-être pour but d'expliquer au pape l'abandon de son évêché malgré l'exhortation reçue.

(3) La résidence épiscopale fut transférée à Liège après que saint Hubert († 727) y eut transporté le corps de son prédécesseur saint Lambert, assassiné en ce lieu vers 705. Lambert avait été un zélé convertisseur des païens de Toxandrie ; son disciple saint Hubert (la confusion qui lui a fait attribuer la légende du cerf crucigère est très tardive et s'explique parce que les anciens martyrologes inscrivaient sa fête le même jour que celle de saint Eustache) évangélisa les païens de l'Ardenne. Voir L. VAN DER ESSEN, *op. cit.*, p. 20-70.

(4) *Vita Amandi*, I, xxiii. Une altération du nom de lieu fit plus tard utiliser ce passage à Lavour et à Nantua.

(5) *Suppletio*, I, dans *Script. rerum merov.*, t. V, p. 450.

(6) Excellente *Vita Gertrudis* par un contemporain (peu après 670), dans *Script. rerum merov.*, t. II, p. 447-464 ; L. VAN DER ESSEN, *op. cit.*, p. 1-13. Un des directeurs irlandais de Nivelles, saint Foillan, frère de saint Fursy, fut le fondateur de l'abbaye de Fosses (Bebrona) et mourut martyr

qui fut à l'origine de la vocation de sainte Waudru et de ses filles, avait été, avant de construire à Ursidongus l'oratoire devenu plus tard le monastère dont il fut le patron, en relations avec saint Amand¹...

Ces données nous montrent dans le fondateur d'Elnone, qui devait revenir dans son monastère pour y mourir très vieux vers 679², un apôtre convaincu que la vie monastique était, dans le pays, le meilleur moyen de fortifier les conquêtes du christianisme : son calcul s'est trouvé juste et la région qu'il avait de son vivant évangélisée avec assez peu de fruit est devenue chrétienne grâce aux nombreux monastères qui après sa mort y prolongèrent son influence³. D'autres fondateurs comme saint Ursmer († 713), qui succéda à saint Landelin à la tête du monastère de Lobbes et contribua à l'établissement des abbayes filiales d'Aulne et de Wallers, tandis que saint Landelin se retirait à celle de Crespin⁴, ou l'Anglo-Saxon saint Bertuin, évêque dans son pays avant de venir fonder l'abbaye de Malonne⁵, ou le prêtre missionnaire saint Trudon (Trond) qui fonda à l'instigation de saint Remacle l'oratoire devenu le centre du monastère de Saint-Trond et y mourut vers 695⁶, ne doivent pas être oubliés, car leur action a contribué à la conversion de la Belgique.

Si l'inspiration colombanienne soutenait l'apostolat de saint Amand,

SAINTE COLOMBAN ET SAINTE GALL saint Colomban lui-même, après son départ forcé de Luxeuil, avait pris la route du Rhin, puis du lac de Constance, et prêché l'Évangile aux païens de ces régions ; il pensait même, quand une indication providentielle le dirigea vers Bobbio, à pousser jusqu'au Danube et à convertir les

dans la forêt de Senefle vers 655. *Additamentum Nivialense*, dans les *Script.*, loc. cit., p. 449-454. — Marchiennes, où saint Amand envoya vivre sainte Rietrude sous l'abbé Jonas, était comme Nivelles un monastère double ; Rietrude fut la mère de saint Mauronte, abbé de Breuil-sur-Lys, et de sainte Eusébie, abbesse de Hamaye.

(1) Sur saint Ghislain, voir L. VAN DER ESSEN, *op. cit.*, p. 249-260 ; sur sainte Waudru (Waldetrudis), sa sœur sainte Aldegonde et ses filles, *ibid.*, p. 249-254. Waudru devint abbesse à Mons (Castrilocus) après avoir poussé vers la vie monastique son mari saint Vincent Madelgaire, plus tard fondateur de Soignies († vers 677, cf. L. VAN DER ESSEN, *op. cit.*, p. 284-288) ; elle mourut vers 688. Aldegonde, sous l'influence de sa sœur, fonda Mauberge où lui succéda sa nièce Aldetrude ; elle mourut en 684, après avoir eu la vision de la gloire de saint Amand dans le ciel, autre indice des rapports qui relient ce groupe avec l'apôtre d'Elnone. Sainte Aldetrude, morte en 696, fut remplacée par sa sœur Madelberte († vers 705).

(2) Testament de saint Amand, rédigé sur son ordre par Baudemond (à qui l'on a par la suite attribué sa *Vie*), en 675 et inséré par Milon à la suite de la *Vie* remaniée (*Script. verum merov.*, t. V, p. 483-485) ; la pièce est jugée authentique par M. KRUSCU et M. VAN DER ESSEN, à cause du ton d'humilité qu'y prend le vieux missionnaire déjà presque mort à la peine ; mais Mgr LESNE la soupçonne d'être fabriquée ou interpolée, la préoccupation de défendre son corps (considéré par conséquent comme une relique) contre un vol éventuel lui paraissant peu conciliable avec les humbles protestations du testament ; cf. *art. cité*, col. 944.

(3) Liste des monastères de cette région fondés aux VII^e-VIII^e siècles (presque tous entre 650 et 730) dressée par E. DE MOREAU, art. *Belgique*, dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. VII, col. 531-532.

(4) Il se peut qu'Ursmer ait été évêque régional avant d'être abbé, et qu'il ait évangélisé les païens de Thiérache et de Flandre ; son successeur à Lobbes, saint Ermin († 737), était certainement un abbé-évêque. L. VAN DER ESSEN, *op. cit.*, p. 71-82.

(5) L. VAN DER ESSEN, *op. cit.*, p. 83-91.

(6) *Ibid.*, p. 91-96.

Wendes, ou du moins celles de leurs tribus qui, des bords de la Vistule, avaient émigré vers le sud¹. Saint Gall, son disciple, se montrait si empressé à détruire les idoles qu'à Tuggen, sur le lac de Zurich, puis à Sainte-Aurélie près de Bregenz sur le lac de Constance, son zèle à plonger dans les eaux les anciennes divinités faillit lui attirer un mauvais parti². Mieux réglé par l'expérience, son apostolat devait fructifier, comme celui de son ancien compagnon saint Sigisbert à Disentis.

L'ALÉMANIE : SAINT FRIDOLIN ET SAINT PIRMIN

Saint Fridolin, qui fut, dit-on, un convertis-

seur de l'Alémanie méridionale et qui mourut à une date non précisée par un biographe romanesque³, était un Scot qui devint abbé de Saint-Hilaire de Poitiers et présida, après une translation des reliques du saint évêque dans sa basilique restaurée, à la diffusion de son culte grâce à divers monastères de la région rhénane ; le plus célèbre, d'où rayonnait son apostolat, était le monastère double de Säckingén, entre Bâle et Constance, dans une île du Rhin⁴. Saint Trudpert, qui donna son nom à un monastère du Breisgau, n'a pas laissé une trace plus consistante⁵.

Le grand apôtre de l'Alémanie, longtemps après que fut fondé le diocèse alaman de Constance sur l'initiative du roi Dagobert⁶, fut saint Pirmin, qui mourut en 753⁷. Après avoir prêché dans le diocèse de Meaux, en latin et en langue franque, avec le titre de chorévêque⁸, il alla fonder dans une île du lac de Constance le monastère de Reichenau, que Charles Martel prit sous son patronage en 724. Mais Pirmin ne resta que trois ans à Reichenau ; le différend entre Charles Martel et le duc d'Alémanie

(1) JONAS, *Vita Columbani*, I, xxvii.

(2) *Vita S. Galli* (composée par Wettinus d'après une vie plus ancienne, et réécrite par Walafrid Strabon), *Script. rerum merov.*, t. IV, p. 229-337.

(3) BALTHER, *Vita Fridolini*, dans *Script. rerum merov.*, t. III, p. 350-359. Il fait de Fridolin un contemporain de Clovis. Mais son goût manifeste pour les inventions légendaires empêche de lire de son ouvrage grand'chose de certain ; il est d'ailleurs tardif, étant dédié à Notker Labeo de Saint-Gall († 1001).

(4) MALNORY (*Quid Luxovienses monachi...*, p. 52) l'identifie, d'après la ressemblance des noms, avec Fridoald, disciple de saint Colomban et fondateur de Grandfelden au diocèse de Bâle ; ce serait son obédience luxovienne qui l'aurait, malgré son nom germanique, fait traiter de *Scotus* ; l'hypothèse est ingénieuse, mais désespérée. Voir sur ce saint énigmatique A. SCHULTE, *Die Anfänge des Klosters Säckingén*, dans *Jahrbuch für schweiz. Geschichte*, t. XVIII, 1893, p. 134-152 ; A. HAUCK, *op. cit.*, t. I, p. 340 ; G. KURTH, *Clovis*, 3^e édit., Bruxelles, 1923, t. II, p. 278.

(5) *Passio Thrudperti*, dans *Script. rerum merov.*, t. IV, p. 352-363 ; cf. A. HAUCK, *op. cit.*, t. I, p. 340. Trudpert, d'après sa *Vie*, était un ascète, dont on ne dit pas s'il prêchait autrement que d'exemple et qui fut assassiné par un serviteur infidèle ; on en a fait tardivement le frère de saint Rupert de Salzbourg, à cause de la ressemblance de leurs noms.

(6) C'est du moins ce qu'affirmait la tradition au XII^e siècle (d'après un diplôme de Frédéric Barberousse de 1155), la *Vita S. Galli* semblant suggérer que l'établissement de l'évêché est un peu antérieur ; cf. HAUCK, *op. cit.*, t. I, p. 342, note ; DUCHESNE, *Fastes épiscopaux*, t. III, p. 19.

(7) *Vita Pirminii abbatis*, édit. HOLDER-EGGER dans M. G. H., SS., t. XV, p. 17-31, ou *Acta Sanctorum nov.*, t. II, p. 33 et suiv. (vie du début du IX^e siècle, l'auteur se plaint de la rareté des documents et commet plusieurs erreurs graves) ; HERMANN CONTRACT, *Chronicon* (de Reichenau), dans M. G. H., SS., t. V, p. 98 ; diplômes dans M. G. H., *Diplomata*, t. I, n^o 95, p. 84, et PARDUSSUS, p. 353 et suiv., 408. Cf. sur la vie de saint Pirmin A. HAUCK, *op. cit.*, t. I, p. 346 et suiv., et son article *Pirmin* dans la *Realencyklopädie*, 3^e édit., t. XV, p. 409-412.

(8) Son nom ne figure pas dans la liste épiscopale de Meaux.

Théodebald le décida, en 727, à passer en Alsace, où il fonda ou réforma plusieurs monastères, Murbach, Marmoutier, Neuwiller... ; la dernière de ces fondations fut Hornbach (Gamundia), près de Deux-Ponts, où il mourut ¹.

Saint Pirmin pratiquait la règle bénédictine ; son action missionnaire semble avoir moins consisté à convertir les païens, dans un pays où le christianisme avait pénétré dès avant sa venue ², qu'à extirper les survivances que le christianisme n'avait pas effacées dans les âmes et dont son curieux traité en latin vulgaire, *Dicta Pirminii abbatis* ³, dresse le catalogue avec une précision toute pratique, mais éloquente pour l'historien des mœurs et des superstitions.

LA BAVIÈRE : SAINT RUPERT ET SAINT EMMERAN

En Bavière, où des missionnaires venus

de Luxeuil, saint Aile, saint Eustase, Agrestius, avaient travaillé quelque temps sans grande efficacité ⁴, et où la conversion au christianisme, dès le vi^e siècle, de la famille ducale des Agilolfinges avait, sans entraîner tout le peuple, préparé les voies à la pénétration de l'Évangile, un prédicateur qui paraît d'origine irlandaise, saint Rupert, quittant en 696-697 le siège épiscopal de Worms pour se consacrer à un ministère itinérant, obtint du duc Théodon, d'abord à Seekirchen près du lac de Wallersee, puis sur l'emplacement de l'antique Juvavum que l'exploitation des mines de sel a fait appeler Salzbourg, des terrains pour des fondations ecclésiastiques et monastiques d'où il rayonna sur toute la région, établissant ici ou là des *cellae* jusqu'à sa mort, qui survint en 715 ⁵.

A Ratisbonne, un évêque venu de Poitiers avec l'intention d'aller convertir les Slaves de Pannonie, saint Emmeran, fut retenu par le duc Théodon, qui lui fit entendre que la Bavière lui ménageait un champ d'apostolat non moins utile ; assassiné après trois ans de prédication, il fut honoré comme martyr et devint le patron d'un monastère fameux ⁶.

(1) Son épitaphe fut composée par Iraban Maur ; *Poetae latini aevi carolini*, édit. DUEMMER, t. II, p. 224. Cf. le recueil dirigé par K. BEYERLE, *Die Kultur der Abtei Reichenau*, Munich, 1925, p. 10-52.

(2) La christianisation du pays est sensible dans la *Lex Alamannorum*, qui paraît avoir été compilée dans les premières années du viii^e siècle et sanctionnée sous le duc Lantfrid († 730) ; édit. K. LEHMANN, M. G. H., *Legum* (in-4^o) *sectio I*, t. V, 1^{re} p., Hanovre, 1888 ; cf. H. LECLERCQ, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, t. IX, col. 1947-1963 ; A. HAUCK, *op. cit.*, t. I, p. 343-346.

(3) *Dicta abbatis Pirminii, de singulis libris canonicis scarapsus* (ce dernier mot signifie *excerpts*, extraits), dans *P. L.*, LXXXIX, 1029 et suiv., ou mieux édit. C. P. CASPARI, *Kirchenhistorische Anekdota*, t. I, p. 149 et suiv. ; analyse dans HAUCK, *op. cit.*, t. I, p. 351-356.

(4) JONAS, *Vita Columbani*, II, viii-ix.

(5) *Notitia Arnonis*, vers 790 ; *Gesta Hrodperthi*, édit. W. LEVISON dans *Script. rerum merov.*, t. VI, p. 140-162, complétés par les *Breves notitiae Salisburgenses*. Ces textes sont difficiles et posent beaucoup de problèmes. Cf. A. HAUCK, *op. cit.*, p. 372-377.

(6) AMBRO (Arbeo) de Freising († 783), *Vita Haimhrammi*, édit. KRUSCH dans *Script. rerum merov.*, t. IV, p. 452-524, ou à part dans les *Scriptores rerum germanicarum* ; édit. SEPP, *Analecta Bollandiana*, t. VIII, 1889, p. 211-255. Le catalogue épiscopal de Poitiers ne porte pas le nom d'Emmeran, soit qu'il n'ait pas été titulaire du siège, soit que sa renonciation ait fait omettre son nom sur la liste ; peut-être n'était-il qu'évêque régional, sans siège fixe. En tout cas la tradition de Ratisbonne, recueillie par Aribon, le reliait à Poitiers. La mort d'Emmeran a été présentée par

Mais ni Rupert, ni Emmeran, ni saint Corbinien que le duc Grimoald, fils de Théodon, retint à Freising au retour d'un voyage à Rome et qui mourut en 729-730¹, ni Erchenfried, que nous rencontrons vers le même temps à Passau², n'avaient donné au pays une organisation ecclésiastique durable : ces évêques n'ont pas à proprement parler de siège, mais seulement une résidence qu'ils changent à leur gré, et qui est d'ordinaire, suivant la coutume celtique, un monastère ; traditionnellement, la Bavière relevait, héritage de la prédication de saint Séverin dans le Norique, de la province d'Aquilée, dont le centre était bien lointain³. Grégoire II, en 716, à la demande de Théodon qui avait fait tout exprès le pèlerinage de Rome, envoya une mission présidée par l'évêque Martinien et chargée d'ériger des évêchés à Ratisbonne, Salzbourg, Freising et Passau, c'est-à-dire dans les villes où le duc avait réparti entre lui-même et ses fils le gouvernement du pays ; une province, s'il était nécessaire, serait constituée sous un métropolitain⁴. Cette instruction ne put être suivie d'effet à cause de la mort de Théodon (717) et des divisions entre ses héritiers ; la Bavière ne devait être organisée que par saint Boniface.

LA THURINGE : SAINT KILIEN Au nord de la Bavière, l'ancienne Thuringe, peuplée, surtout depuis Dagobert, de nombreux colons venus d'Austrasie, devait être touchée par la prédication chrétienne. Mais les évêques de Mayence ne paraissent pas avoir déployé beaucoup de zèle pour l'évangélisation⁵, qui, avant saint

le biographe d'une façon romanesque : pour sauver un criminel repentant qui avait séduit la fille du duc, il aurait pris la faute sur lui ; il est difficile de savoir quels faits réels ont été présentés sous cet aspect de générosité fabuleuse. Peut-être Emmeran avait-il dirigé le monastère de Saint-Georges, hors les murs de Ratisbonne, où son corps fut d'abord déposé et qui fut ensuite gouverné par des évêques régionnaires comme Rathaire, qualifié d'*episcopus adventitius* par Arnold de Saint-Emmeran, dans M. G. H., *Scriptores*, t. IV, p. 549.

(1) AMBON, *Vita Corbiniani*, édit. KRUSCH dans *Script. rerum merov.*, t. VI, p. 497-635, ou *Script. rerum germanicarum*, avec celle d'Emmeran. Corbinien, ascète venu de Gaule (Arpajon), séjournait tantôt à Mais près de Meran (Tyrol), tantôt à Freising, où le mécontentement de la reine Piltirude, qu'il avait rappelée au respect des lois canoniques, l'empêcha quelque temps de résider ; il devait être insulaire d'origine, ou tout au moins gagné aux usages celtiques, car la reine le traite de Breton, *Britannorum genere ortus* ; son point d'attache à Freising était, à la celtique, un monastère, Sainte-Marie, qui devint la cathédrale. Cf. A. HAUCK, *op. cit.*, t. I, p. 381-382.

(2) *Codex traditionis antiquae* de Passau, dans *Monumenta Boica*, t. XXXVIII, 2^e p., p. 35, 39 et suiv., 63 ; voir en particulier n^o 78, *Quando Erchanfridus vocatus episcopus cum suis fidelibus ibidem fuisset*. Un évêque appelé Otakar résidait de même à Saint-Florian ; ces évêques paraissent appartenir au VIII^e siècle, avant saint Boniface. Cf. HAUCK, *op. cit.*, t. I, p. 379.

(3) Ce qui explique sans doute pourquoi les chrétiens de ces régions étaient attachés, comme la reine Théodelinde, Bavaoise de naissance, aux Trois-Chapitres. Augsbourg dépendait, non d'Aquilée, mais de Milan.

(4) M. G. H., *J.L.*, t. III, p. 451-454 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 2153. L'influence du christianisme est sensible dans la *Lex Bajuvariorum*, codifiée au temps de Dagobert et mise au point plus tard sous le duc Tassilon III (748-788) ; édit. E. VON SCHWIND, M. G. H., *Leges* (in-4^o), sect. I, t. V, 2^e p., Hanoovre, 1926 ; édit. K. BEYERLE, Munich, 1926 ; cf. H. LECLERCQ, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, t. IX, col. 1969-1988.

(5) GRÉGOIRE II, lettre à saint Boniface (724), xxiv, dans M. G. H., *Epistolae*, t. III, p. 274 ; le pape vise l'évêque d'alors, Gerold, mais le reproche atteint aussi ses prédécesseurs. L'un d'eux, Rigobert ou Regbert, aurait consacré une église à Nölkheim, près d'Asschaffenburg, au temps du duc Théobald (fin du VII^e s.), d'après une inscription publiée dans *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. XXV, 1885, p. 578.

Boniface, ne trouva guère d'autres ouvriers que des missionnaires cèltes. Le seul dont nous sachions quelque chose est l'Irlandais saint Kilien (Killena)¹ ; déjà évêque-abbé dans son île natale et désirant entreprendre avec douze compagnons la *peregrinatio* pour Dieu, il vint à Wurzburg-sur-le-Mein, où il prêcha l'Évangile suivant les instructions reçues du pape Jean V et où la colère d'une femme qu'il détournait d'un mariage illicite le fit assassiner vers 689 avec deux de ses collaborateurs, le prêtre Totman et le diacre Colman².

Les chrétiens de Thuringe et leur clergé même étaient loin de la perfection : beaucoup associaient à leurs pratiques religieuses des observances héritées du paganisme et l'on voyait des prêtres célébrer indifféremment des baptêmes ou des sacrifices à Wotan, le Jupiter germanique³. Là encore saint Boniface aurait fort à faire.

LA FRISE : SAINT WILLIBRORD Le long de la mer du Nord, les Frisons avaient été l'objet, à plusieurs reprises, de tentatives de conversion par les missionnaires francs qui, des bouches de l'Escaut où saint Amand, puis saint Éloi avaient porté leurs prédications, étaient pour ainsi dire à pied d'œuvre. Dagobert avait même fait don à l'évêque de Cologne Cunipert du *castellum* d'Utrecht et d'une église non entretenue, pour en faire le centre d'une évangélisation active, mais les successeurs de Cunipert avaient négligé la naissante chrétienté frisonne, qui avait pratiquement disparu⁴.

Cette œuvre devait être reprise par des missionnaires anglo-saxons. En 678, l'évêque Wilfrid, expulsé de son diocèse d'York et se rendant à Rome pour se défendre, fut poussé par les vents sur les côtes de Frise⁵, où il se mit à prêcher, avec l'appui du roi Aldgils, pendant tout un hiver. Un peu plus tard, l'Anglo-Saxon Egbert, dit le Saint († 729), étant venu en Irlande pour étudier, se sentit pressé d'aller porter l'Évangile

(1) *Passio Kiliani*, édit. W. LEVISON, dans *Script. rerum merov.*, t. V, p. 711-728 ; l'éditeur l'attribue au milieu du ix^e siècle ou peu auparavant ; les autres attestations, calendrier de Godescale, martyrologes de Iraban Maur et de Notker, sont rassemblées dans l'introduction.

(2) Le voyage à Rome auprès de Jean V (685-686), malgré la concordance des notes chronologiques, est suspect à W. LEVISON comme trop semblable à celui de saint Willibrord peu de temps après ; quant au motif qui déterminait le meurtre de saint Kilien, il serait emprunté à la vie de saint Corbinien, adversaire de la reine Pilitrude pour la même raison. Mais il ne faut pas oublier que les règles canoniques sur les unions déclarées incestueuses ont été le point sur lequel l'éducation des chrétiens germaniques a été le plus difficile à faire.

(3) Grégoire III, dans *S. Bonifacii epist.*, xxviii. Le pape ne nomme pas les Thuringiens, mais cette persistance du paganisme parmi les chrétiens de Thuringe est signalée peu d'années auparavant par Grégoire II en termes explicites ; *ibid.*, xxv. JAFFÉ-WATTENBACH, 2170, 2239.

(4) BONIFACE, *Epist.* cix, dans M. G. H., *Epistolae*, t. III, p. 395-396 : en 755, l'évêque de Cologne se souvenait de ce privilège, mais pour contrecarrer des apôtres nouveaux venus qu'il regarde comme des concurrents. Cet épisode illustre tristement la rivalité entre l'ancienne hiérarchie, installée dans les cadres hérités de l'Empire romain, et celle que les progrès de l'évangélisation commandaient d'instituer dans des cadres nouveaux.

(5) Il l'avait souhaité par esprit apostolique, dit son biographe EDDI, *Vita Wilfridi*, xxvii-xxviii (*Script. rerum merov.*, t. VI, p. 220-221) ; voir aussi BÉDÉ, *Hist. eccl.*, V, xix (pour la chronologie, note de l'édit. PLUMMER, t. II, p. 318).

aux Frisons ; il ne put accomplir son dessein¹, mais un de ses compagnons, Witbert, passa en Frise et y prêcha deux années sans grand résultat².

Egbert ne renonçait pourtant pas à son projet ; dans le monastère irlandais de Rathmelsigi, où il s'était retiré, il connaissait un moine prêtre venu de Ripon, Willibrord, qui, après douze années passées là dans l'étude et la prière, s'enthousiasma pour reprendre la campagne apostolique auprès des Frisons³. Le duc Radbod, qui s'était opposé à la prédication de Witbert, venait d'être refoulé en 689 par Pépin d'Héristal, qui accueillit les missionnaires avec empressement et donna les ordres utiles pour faciliter leur tâche. Aussi les progrès furent-ils rapides. Onze compagnons avaient suivi Willibrord ; deux d'entre eux, appelés l'un et l'autre Hewald (on les distinguait par la couleur de leurs cheveux, le Blanc et le Noir), poussèrent jusque chez les Saxons, où ils furent aussitôt martyrisés ; un autre, Switbert, tenta peu après une mission auprès des Bructères, en Westphalie, puis obtint de Pépin et de son épouse Plectrude un domaine à Kaiserswerth sur le Rhin, au nord de Düsseldorf, où il construisit un monastère et où il mourut en 713⁴.

Willibrord, entre temps, avait pris le chemin de Rome, où le pape Sergius I^{er} l'encouragea dans sa mission (692) ; il y retourna en 695⁵ et reçut, à la demande de Pépin, la consécration épiscopale avec le nom de Clément et la liberté de choisir son siège ; il se décida pour Utrecht, où il se construisit une cathédrale sous le vocable de Saint-Sauveur⁶.

(1) Il était réservé à une autre mission, celle de gagner aux usages romains pour la Pâque et la tonsure le monastère de saint Colomba à Iona (Hy), demeuré attaché jusqu'alors aux coutumes celtiques. Cet Egbert n'a que le nom de commun avec le futur évêque d'York.

(2) BÈDE, *Hist. eccl.*, V, ix ; ALCUIN, *Vita Willibrordi*, iv, ne dit rien de cette mission en Frise.

(3) Willibrord, né en Northumbrie en 657-658, fils de Wilgils qui se fit ensuite anachorète près de l'embouchure de l'Humbe, passa de Ripon à Rathmelsigi vers 677. Sa vie, écrite en irlandais par un inconnu de faible talent (au témoignage de Théofrid, abbé d'Epternach, dans M. G. H., SS., t. XXIII, p. 11, mais il ne reste aucune trace de cet essai dont l'existence même a été mise en doute par W. Levison et A. Poncelet), a été racontée en prose et en vers par ALCUIN, puis par THÉOFRID d'Epternach (1102-1106) qui, ayant pris les deux vies d'Alcuin pour modèles, a composé lui aussi une double biographie, en s'aidant de la très importante notice de BÈDE, *Hist. eccl.*, V, x-xi, témoignage contemporain du premier ordre qu'Alcuin avait eu le tort de négliger. Édité W. LEVISON (Vie en prose d'Alcuin seulement), *Script. rerum merov.*, t. VII, p. 80-141 ; A. PONCELET (les deux vies d'Alcuin et les deux de Théofrid), *Acta Sanctorum nov.*, t. III, Bruxelles, 1910, p. 426-500 ; E. DUEMMLER (la vie métrique d'Alcuin), *Poetae latini aevi carolini*, t. I, p. 207-220. Sur la vie et l'œuvre de saint Willibrord, cf. A. HAUCK, *op. cit.*, t. I, p. 431-447 ; L. VAN DER HASSEN, *Étude sur les Vitas des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique*, p. 427-434, et les introductions de W. Levison et du P. Poncelet ; F. FLASKAMP, *Die Anfänge des frisischen und sächsischen Christentums*, Hildesheim, 1929.

(4) BÈDE, *Hist. eccl.*, V, xi ; *Annales S. Amandi et Petaviani*, dans M. G. H., SS., t. I, p. 6-7, a. 713. Switbert, sacré évêque, avait sans doute été désigné comme le plus ancien ; sa résidence épiscopale devait être à Dorostadium (Wijk-bij-Duurstede), sur le Rhin, voir la note de PLUMMEN à son édition de Bède, t. II, p. 291 ; cf. cependant W. LEVISON, *loc. cit.*, p. 85-86.

(5) Alcuin ne mentionne, par incurie, qu'un seul voyage à Rome (vi-vii). Bède date le second voyage de 696, mais il a eu certainement lieu un an plus tôt ; outre la concordance des indices chronologiques, nous en avons pour témoin le calendrier d'Epternach écrit en 728 de la main même de Willibrord ; cf. LEVISON, *op. cit.*, p. 91-92 ; DUCHESNE, *Liber pontificalis*, t. I, p. 382.

(6) Willibrord avait reçu le pallium (*Vita Willibrordi*, vii), insigne de la dignité de métropo-

Le succès de son apostolat le poussait à en étendre le champ au delà de la zone d'influence franque, jusque chez les Danois, mais la tentative fut malheureuse et il faillit, au retour, subir le martyre pour avoir baptisé dans une fontaine sacrée de l'île de Fositesland (ou Helgoland) ¹.

La mort de Pépin d'Héristal, en 714, amena la révolte des Frisons et le réveil des mauvaises dispositions de Radbod, qui avait refusé obstinément le baptême ; Willibrord se retira dans un des monastères qu'il avait fondés, celui d'Epternach au diocèse de Trèves ; il en revint en 719 à la mort de Radbod ; un auxiliaire lui était venu, le moine Wynfrid, son compatriote, celui qu'on appellera bientôt Boniface et qu'il aurait volontiers sacré comme son successeur ; mais Wynfrid tenait du Saint-Siège une mission plus large et Willibrord, dans ses dernières années, ne put avoir pour auxiliaire qu'un chorévêque ². Il mourut le 7 novembre 739 ³ et fut enterré à Epternach. Bède, écrivant pendant que l'apôtre des Frisons vivait encore, l'avait magnifiquement loué ; une lettre de saint Boniface au pape Étienne II, seize ans après sa mort, lui sert non moins élogieusement d'oraison funèbre ⁴.

SAINTE BONIFACE EN FRISE

Wynfrid (Wynfrith), le nouveau venu, allait être un des géants de l'apostolat missionnaire, moins par un génie fulgurant dont il ne semble pas avoir été pourvu que par une énergie consciente et pondérée et par un dévouement de tous les instants à l'œuvre entreprise, en accord parfait avec les papes successifs dont il exécute fidèlement les consignes, mais non pas sans leur avoir dit tout ce qu'il avait à dire ⁵.

litain ; il était donc prévu, d'accord avec Pépin, qu'il constituerait une nouvelle province dont Utrecht serait le chef-lieu ; ce dessein reçut un commencement d'exécution, car, non content d'élever de nombreuses églises et de les confier à des prêtres (*ibid.*, XII, essai intéressant à cette date du régime paroissial dans une jeune chrétienté), il institua plusieurs évêques, *antistites*, dont quelques-uns étaient morts au moment où Bède écrivait (731).

(1) *Vita Willibrordi*, IX-XI.

(2) WILLIBALD, *Vita Bonifatii*, IV-V ; édit. LEVISON, p. 17, 23, 26 (le premier passage, en 719, ne nomme pas Willibrord, il devait à cette date être retiré à Epternach et Wynfrid ne l'aura pas rencontré).

(3) Sur la date, voir LEVISON, note à la *Vita Willibrordi*, XXXIV.

(4) BONIFACE, *Epist.* CIX, dans M. G. H., *Epistolae*, t. III, p. 395-396.

(5) Sur Wyndrid-Boniface, outre les documents conciliaires qui nous renseignent sur son œuvre de réformateur de l'Église franque et que nous avons étudiés dans un autre chapitre (*supra*, chap. XI), nous disposons d'abord de sa vaste correspondance, dont il nous reste 150 lettres (en y comprenant celles de ses correspondants et amis et de son disciple saint Lull) ; édit. E. DUEMMER dans M. G. H., *Epistolae*, t. III, 1891, p. 215-433, ou plus récemment édit. M. TANGEL, M. G. H., *Epistolae selectae*, t. I, 1916 (cf. M. TANGEL, *Studien zu Neuauflage der Bonifatiusbriefe*, dans *Neues Archiv*, t. XL, 1914, p. 641-790 ; t. XLI, 1915, p. 23-101 ; le plus difficile problème est celui de la chronologie) ; les poèmes sont édités par E. DUEMMER, *Poetae latini aevi carolini*, t. I, p. 1-23 : écrits sur la grammaire, la métrique... Les vies anciennes de saint Boniface sont au nombre de six, dont la première et la principale, par Willibald, peu après 778, a été documentée par les collaborateurs directs du saint ; la sixième, par Otloh, moine de Saint-Emmeran (1062-1066), ajoute quelques informations prises à bonne source ; elles sont réunies dans l'édition critique de W. LEVISON, *Vitae S. Bonifatii archiepiscopi Moguntini* (*Script. rerum germanicarum*), 1905. Cf. sur saint Boniface les biographies modernes de G. KURTH, *Saint Boniface* (coll. « les Saints »), Paris, 1901 ; G. SCHNURER, *Bonifatius* (*Weltgeschichte in Charakterbildern*), Mayence, 1909 ; J. G. LAUX, *Der*

Né dans le Wessex, près d'Exeter, vers 672-675, et attiré dès son enfance par la vie religieuse, il obtint de commencer sa formation comme oblat au monastère d'Exeter, d'où il passa, comme moine profès, à celui de Nuthscelle (Nursling, entre Winchester et Southampton) ; il y devint savant en grammaire et en exégèse, sous la direction de l'abbé Wynbert, et fut chargé de professer à son tour à l'école du monastère, pour laquelle il composa ses traités de grammaire et de métrique, fortement influencés, comme ses vers, par Aldhelm de Malmesbury¹.

Ordonné prêtre vers la trentaine, il se sentait une autre vocation, celle de la prédication aux infidèles. En 716, il obtint de s'embarquer pour la Frise, où l'attirait le souvenir de Wilfrid. L'hostilité du duc Radbod, bien que le nouveau missionnaire lui eût imposé par sa courageuse attitude, rendait bien faible, à cette heure, l'espérance d'un résultat ; Wynfrid le comprit et rentra dans son monastère, où l'abbé Wynbert ne tarda pas à mourir et où les frères insistèrent vainement pour l'élire à sa place² ; il repartit en 718, muni d'une recommandation de l'évêque Daniel de Winchester³, mais cette fois il se rendit d'abord à Rome, afin d'y faire approuver sa mission par le pape. Grégoire II le retint jusqu'au 15 mai 719 et, lui imposant le nom nouveau de Boniface⁴, l'envoya avec une lettre très générale lui confiant la mission de prêcher aux païens, avec la consigne d'en référer au Saint-Siège en cas de difficultés⁵.

Boniface, pour regagner la Frise, prit par le plus long et visita la Thuringe, y préparant son apostolat futur. Ce fut durant ce détour profitable

H. Bonifatius, 1922 ; H. HAHN, *Bonifaz und Lut, Ihre angelsächsische Korrespondenzen*, Leipzig, 1883 ; A. HAUCK, *Kirchengeschichte Deutschlands*, 4^e édit., t. I, p. 448-594 ; H. VON SCHUBERT, *Geschichte der Christlichen Kirche im Frühmittelalter*, Tübingue, 1917, p. 299-312 ; E. CASPAR, *Geschichte des Papsttums*, t. II, Tübingue, 1933, p. 695-723 ; F. FLASKAMP, *Die Anfänge des friesischen und sächsischen Christentums*, Hildesheim, 1929 ; *Das hessisches Missionswerk des hl. Bonifatius*, dans *Missionsgeschichte der deutschen Stämme und Landschaften*, I, Duderstadt, 1926 ; *Die Missionsmethode des heil. Bonifatius*, dans L. SCHMITZ-KALLENBERG, *Geschichtlichen Darstellungen und Quellen*, fasc. VIII, Hildesheim, 1929 (travaux très importants) ; E. DE MOREAU, art. *Boniface (Saint)* dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. IX, col. 883-895, et dans DESCAMPS, *Histoire générale comparée des Missions*, Paris-Bruxelles-Louvain, 1932, p. 193-203.

(1) Aldhelm était alors la grande autorité littéraire du pays ; Wynfrid l'imita dans ses *Enigmes* en vers ; outre le traité de grammaire sur les parties du discours, *De partibus orationis*, publié sous son nom par A. MAI, *Classici auctores*, t. VII, p. 475-548, on lui en a restitué un autre qui avait été mis sous le nom d'Aldhelm, cf. P. LEHMANN, *Die Grammatik aus Aldhelms Kreise*, dans *Historische Vierteljahrschrift*, t. XXIII, 1932, p. 758-771 ; un traité de métrique, *De caesuris*, sommaire, mais où il a le mérite de marquer plus clairement que Bède l'importance pour le rythme de la division des mots en pieds, a été publié par GAISFORD, *Scriptores latini rei metricae*, p. 577 et suiv., et en partie par A. WILLMANN, *Rheinisches Museum*, nouv. série, t. XXIII, 1868, p. 403 et suiv. Boniface grammairien ne se contenta pas de répéter une doctrine reçue, il y ajouta des améliorations personnelles dont l'intérêt pédagogique est reconnu par M. ROGER, *L'enseignement des lettres classiques d'Ausone à Alcuin*, Paris, 1905, p. 336-338, cf. p. 310-313, 364-365, 428-432.

(2) BONIFACE, *Epist.* IX.

(3) *Epist.* XI.

(4) Le nom, qui est celui d'un martyr romain fêté le 14 mai, est écrit *Bonifacius* par la II^e vie du saint, attribuée à Radbod d'Utrecht, et la III^e (l'Anonyme d'Utrecht), qui l'entendent comme un hommage rendu à ses bonnes actions ; édit. LEVISON, p. 64, 82. L'orthographe reçue, *Bonifatius*, rattache le nom à la « bonne parole ». WILLIBALD, *Vita Bonifatii*, vi, écrit à tort que le pape donna ce nom à Wynfrid lors du deuxième voyage à Rome où il fut sacré évêque ; il le porte dès 719 dans sa correspondance et le pape le lui donne dans sa lettre du 15 mai de cette année.

(5) GRÉGOIRE II, dans *S. Bonifatii epist.*, XII ; JAFFÉ-WATTENBACH, 2157.

qu'il apprit la mort de Radbod : le pays allait rentrer sous l'influence franque et se rouvrir aux missionnaires ; Boniface y passa trois ans auprès de Willibrord, qui ne put obtenir, nous l'avons vu, que ce précieux auxiliaire devint son successeur, Boniface ne voulant pas compromettre la généralité de sa mission¹. Willibrord était capable de comprendre ce motif ; il le laissa partir pour la Hesse, alors plus déshéritée que la Frise, et Boniface, établissant à Amoeneburg, sur les bords de l'Ohm, son premier monastère, prêcha l'Évangile avec tant de force qu'à la Pentecôte de 722 plusieurs milliers de Hessois demandèrent le baptême.

L'ÉVÊQUE DE GERMANIE Le pape, informé de ces succès, manda le missionnaire à Rome ; c'était pour lui conférer, le 30 novembre 722, la consécration épiscopale². Boniface, muni d'instructions répondant aux questions qu'il avait posées, et de recommandations pontificales à l'adresse de Charles Martel et des Germains à christianiser³, reprit le chemin de la Hesse, où il frappa l'imagination du peuple en abattant le chêne sacré de Geismar, que les infidèles croyaient invulnérable comme un dieu ; on en fit des planches qui servirent à construire un oratoire de Saint-Pierre ; bientôt s'éleva dans ce lieu le monastère de Fritzlar⁴. Puis le prédicateur se retourna vers la Thuringe : elle devait l'occuper dix ans, jusqu'en 735 ; on se souvient que les chrétiens de ce pays demeuraient empoisonnés de survivances païennes ; le travail obstiné de Boniface les rendit plus dignes de leur baptême, tandis que des conversions augmentaient leur nombre⁵ ; là encore l'évêque pensait à consolider son œuvre autour d'une fondation monastique et établissait, près de Gotha, le monastère d'Ohrdruf, dont le premier abbé sera Wigbert, un des compagnons qu'il a fait venir de Grande-Bretagne⁶.

Car Boniface n'a pas rompu tous les liens avec son pays d'origine : il y garde des amis auxquels il demande, suivant l'occasion, des livres, des prières⁷, ou des travailleurs pour ses missions ; les coopérateurs qu'il

(1) WILLIBALD, *Vita Bonifatii*, v.

(2) *Ibid.*, vi. La date de 723 proposée par Loors pour le sacre de Boniface est beaucoup moins probable (*Zur Chronologie der auf die fränkischen Synoden des hl. Bonifatius bezüglichen Briefe der Bonifazischen Briefsammlung*, Leipzig, 1881, p. 8). Le serment prêté à cette occasion par saint Boniface (*Epist.* xvi) est conforme à l'*Indiculus* qui figure dans le *Liber diurnus* pour l'ordination des évêques d'Italie (s. xxv, édit. DE ROZIÈRE, p. 157, cf. p. 265 ; édit. SICKEL, p. 79) sauf les engagements qui liaient envers l'empereur les évêques institués en territoire impérial.

(3) *Epist.* xvii-xxi (la lettre xviii, aux prescriptions plus générales, est un document passe-partout, *Synodale quem accipit episcopus*, recueilli dans le *Liber diurnus*, vi, édit. DE ROZIÈRE, p. 22 ; édit. SICKEL, p. 5, d'après une lettre de Gélase I^{er}) ; la recommandation est renouvelée en décembre 724 à l'adresse des Thuringiens, *Epist.* xxv ; JAFFÉ-WATTENBACH, 2160-2164, 2170. Entre temps Charles Martel avait accordé à Boniface sa protection ou *mainbour*, *Epist.* xxii.

(4) WILLIBALD, *Vita Bonifatii*, vi.

(5) *Ibid.*, p. 32-34 ; réponse de Grégoire II aux questions de Boniface touchant les difficultés thuringiennes, *Epist.* xxvi ; JAFFÉ-WATTENBACH, 2174.

(6) LOUP DE FERVIÈRES, en 836, a écrit une *Vita Wigberti* (M. G. H., SS, t. XV, p. 36-43) ; il y dit que Wigbert fut d'abord abbé d'Ohrdruf (vi, p. 40) avant de devenir abbé de Fritzlar, où il mourut ; cf. BONIFACE, *Epist.* xl.

(7) Par exemple, *Epist.* xxx-xxxvi.

y emploiera, à part le Franc Grégoire, plus tard abbé d'Utrecht ¹, et le Bavaois Sturm, qui sera le premier abbé de Fulda ², sont venus d'Angleterre ; les femmes ne restent pas en arrière : Lioba (Leobgytha), qui peu après 732 se recommandait aux prières de Boniface, sera abbesse bientôt à Tauberbischofsheim ³ ; Tecla présidera aux monastères de Kitzingen et d'Ochsenfurt ⁴ ; Cunihild et sa fille Bertgit, l'une et l'autre fort cultivées, instruiront les nouvelles converties en Thuringe ⁵, Chunitrude en Bavière ; Boniface les y avait préparées en faisant d'elles ses collaboratrices spirituelles par la prière.

Son ancien évêque Daniel de Winchester lui avait tracé en 723-725 de judicieuses règles d'apologétique : au lieu de heurter de front les croyances des païens, leur faire doucement comprendre que leurs dieux, puisqu'ils sont pourvus de longues généalogies, sont engendrés à la manière des hommes et ne peuvent donc être que des créatures sans puissance, incapables de créer le ciel et la terre et de sauver leurs adorateurs ⁶. Boniface, quel que fût son goût pour les gestes destinés, comme à Geismar, à faire impression sur les infidèles, sut tirer profit de ces sages conseils, qui jettent sur ses méthodes d'apostolat un jour précieux ⁷.

L'ARCHEVÊQUE.
L'ORGANISATION DES DIOCÈSES

La mort de Grégoire II (731) et son remplacement par Grégoire III ne changèrent rien aux dispositions favorables du Saint-Siège envers le vaillant missionnaire. En réponse aux félicitations et aux questions de Boniface, le nouveau pape lui envoya le pallium, insigne de la dignité archiepiscopale, en l'invitant à instituer des évêques en Germanie, le champ devenant trop vaste pour lui seul ⁸. Encore Boniface rêvait-il de l'étendre, puisqu'il alla prêcher (734-735) en Bavière, où l'appui du duc Hubert lui facilita la tâche ⁹, et qu'il projetait une mission

(1) *Vita Gregorii*, par Liudger de Munster, édit. HOLDER-EGGEN, dans M. G. H., SS., t. XV, 1^{re} part., p. 63-79. Grégoire, petit-fils de sainte Adèle, fille de Dagobert et abbesse de Pfaltz (Palatium, près de Trèves), voulut accompagner Boniface quand celui-ci, en 722, passa par ce monastère en allant de Frise vers la Hesse. Ce fut lui qui prit la direction de la mission d'Utrecht après le martyre de Boniface et la garda jusqu'à sa mort (780), mais sans accepter l'ordination épiscopale ; on lui donne cependant parfois, à cause de la fonction qu'il remplit alors, le titre d'évêque.

(2) *Vita Sturmi* († 779) par l'abbé Egile, édit. PERTZ dans M. G. H., SS., t. II, p. 365-377.

(3) *Vita Liobae* († vers 783) par Rodolphe de Fulda, édit. G. WARTZ, SS., t. XV, 1^{re} part., p. 118-131 ; *Vita Bonifatii IV* (anonyme de Mayence), III, édit. LEVISON, p. 95 ; OTLON, *Vita Bonifatii*, I, xxvi, *ibid.*, p. 138. Les échanges de prières continuèrent avec lui : *S. Bonifatii Epist.* xxxix, lxxvii, xcvi, c. Tauberbischofsheim est au sud-ouest de Wurzbouurg.

(4) *Vita Bonifatii IV*, III ; OTLON, *Vita Bonifatii*, I, xxvi. Les deux localités sont sur le Mein, Kitzingen à l'est, Ochsenfurt au sud-est de Wurzbouurg.

(5) OTLON, *loc. cit.* ; lettres de Bertgit (une contient des vers léonins), *Epist.* cxlvii-cxlviii. Cet appel à des religieuses missionnaires et enseignantes est, pour l'époque, fort remarquable.

(6) Dans la correspondance de saint Boniface, *Epist.* xxiii.

(7) Cf. F. FLASKAMP, *Die Missionsmethode des hl. Bonifatius*, Hildesheim, 1929.

(8) GRÉGOIRE III, dans *S. Bonifatii epist.*, xxviii ; JAFFÉ-WATTENBACH, 2239.

(9) WILLIBALD, *Vita Bonifatii*, vi. Boniface eut à combattre en Bavière un certain Eremwulf, présenté sans détails comme hérétique et schismatique ; peut-être, dans ce pays encore dépendant de la métropole d'Aquilée, s'agit-il de quelque défenseur attardé des Trois-Chapteres.

chez les Saxons, non sans y avoir été d'abord encouragé de Rome¹. Mais Grégoire III, qui en 737 mandait l'archevêque à Rome pour lui donner des instructions précises, lui assignait un autre devoir, celui d'organiser les territoires où il venait de si bien travailler, organisation que la tenue régulière des synodes, deux fois par an, devait consolider².

Boniface, pour l'heure, ne pouvait plus penser aux Saxons. Ce fut la Bavière, où le nouveau duc Odilon (Oatilo) montrait beaucoup de bonne volonté, qui la première fut pourvue de nouveaux diocèses ; les évêques-abbés qu'elle avait connus jusqu'alors n'offraient pas des garanties suffisantes, les prêtres ne pouvant pas toujours dire par quel évêque ils avaient été ordonnés³ ; désormais il y aurait des évêques régulièrement institués à Salzbourg, où fut désigné Jean († 745), plus tard honoré comme saint ; à Freising, où fut élu Erembert, frère, dit-on, de saint Corbinien ; à Ratisbonne, confié à Gawibald ; restait Passau, où Boniface trouva un évêque déjà installé, un certain Vivilo qu'il était prêt à remplacer, mais Grégoire III expliqua comment l'ordination de celui-ci, reçue à Rome, n'était point douteuse, et Vivilo fut maintenu, Boniface devant le ramener à la pratique des canons s'il s'en écartait⁴. Le pape, dès le 29 octobre 739, approuve l'organisation ainsi réglée, et presse la tenue du concile danubien ; mais il n'est pas question d'ériger une province dont Boniface serait le métropolitain : il n'a pas le droit de devenir sédentaire, tant qu'il restera des missions à créer en Germanie⁵. Nous ne savons si le concile réclamé put être tenu dès ce moment-là ; celui dont les canons nous restent, et qui fut réuni en Bavière dans une localité que les actes ne nomment pas, se situe entre 740 et 750 à une date non précisée⁶.

L'organisation des diocèses fut complétée en 741 : Boniface créa pour le district de la Bavière occidentale situé au nord du Danube, le Nordgau,

(1) *Epist.* XLVII-XLVIII ; cf., pour les premiers encouragements romains, *Epist.* XXI (de Grégoire II) ; JAFFÉ-WATTENBACH, 2164 ; mais la lettre XLI, écrite durant le séjour de Boniface à Rome, semble sous-entendre que le pape l'arrêta dans cette voie.

(2) WILLIBALD, *Vita Bonifatii*, VII ; GRÉGOIRE III, dans *S. Bonifatii epist.*, XLII-XLIV ; JAFFÉ-WATTENBACH, 2245-2247.

(3) Une lettre de Grégoire III semble désigner ces « faux prêtres », qu'il vaudrait peut-être mieux appeler des prêtres douteux, comme des étrangers venus de Bretagne. *S. Bonifatii epist.* XLIV ; JAFFÉ-WATTENBACH, 2247. Les singularités de leurs pratiques les font qualifier d'hérétiques. Le cas est différent de celui des « faux prêtres et hypocrites » que Boniface, un peu plus tard, se plaint d'être obligé de fréquenter parce qu'il a besoin des princes francs pour aider ses missions et qu'il ne peut pas refuser d'entrer en relations avec leur entourage. *Epist.* LXIII.

(4) WILLIBALD, *Vita Bonifatii*, VII. Boniface n'ayant eu alors à sacrer que trois évêques quand le récit annonce quatre diocèses, les copistes se sont inquiétés du quatrième ; certains ont nommé Vivilo de Passau ; un autre désigne Willibald, évêque d'Eichstaett, qui fut sacré seulement en 741 ; un autre Manno, évêque de Neuburg. Ce dernier évêché, dont la courte histoire est difficile à élucider avec certitude, fut réuni vers 800 à Augsbourg sur le territoire duquel des circonstances politiques l'avaient fait prélever. Cf. H. NOTTARF, *Die Bistumserrichtung in Deutschland im achten Jahrhundert*, Stuttgart, 1920 ; R. BAUERREIS, *Ecclesia Staufensis*, dans *Studien und Mittheilungen zur Geschichte des Benediktiner Ordens*, t. XLVII, 1929, p. 377-386 (situe le siège de l'évêché dans une île du lac de Staffelsee, déjà occupée par un évêque-abbé).

(5) GRÉGOIRE III, dans *S. Bonifatii epist.* XLV ; JAFFÉ-WATTENBACH, 2251. Salzbourg ne devait devenir archevêché qu'en 798.

(6) WERMINGHOFF, *Concilia aevi carolini*, t. I, p. 51-53. Un autre concile eut lieu à Ascheim, en 756 ou peu après, et s'inspira des décisions de l'assemblée franque de Ver ; *ibid.*, p. 56-58.

séparé du reste du duché après la lutte malheureuse d'Odilon contre Pépin le Bref, un évêché à Eichstaett et lui donna comme premier titulaire son parent Willibald, précieuse recrue ramenée de son dernier pèlerinage à Rome ¹; Wurzburg devint le centre d'un diocèse pour les Thuringiens ou Franconiens, avec Burchard comme premier titulaire ²; un autre évêché thuringien, Erfurt ³, et celui de Buraburg (Buerberg) pour la Hesse, confié à l'Anglo-Saxon Witta ⁴, ne purent pas se maintenir, malgré l'approbation donnée à ces fondations par le pape Zacharie ⁵.

MAYENCE ET FULDA Boniface, à cette date, allait être absorbé par une tâche que nous avons racontée ailleurs, la réforme de l'Église franque; il devait recevoir la métropole de Cologne, mais ce fut à Mayence qu'il fut nommé, gardant son titre personnel d'archevêque bien que la ville fût simplement épiscopale ⁶. Mais Boniface ne devait pas mourir tranquillement sur son siège ⁷.

En 744, son disciple Sturm, qu'il avait emmené à sa suite lors de son premier voyage en Bavière, avait établi, sur les instructions de cet infatigable fondateur de monastères, le couvent de Fulda, sur la rivière du même nom; c'était là que le vieux missionnaire comptait prendre son

(1) WILLIBALD, *Vita Bonifatii*, VIII; *Vita Willibaldi*, par une moniale de Heidenheim, édit. HOLDER-EGGER, *Scriptores*, t. XV, 1^{re} part., p. 80 et suiv.; T. TOULIER, *Descriptiones Terrae sanctae*, Leipzig, 1876, p. 1-76, double rédaction de l'*Hodoeporicon*: p. 282-354, notes. Willibald d'Eichstaett, qu'il ne faut pas confondre avec le biographe de saint Boniface, était en pèlerinage à Jérusalem quand son frère Wunnibald, venu à Rome pour se faire moine, se laissa entraîner par Boniface en Germanie; il alla les rejoindre au retour de la Terre Sainte et après le séjour qu'il fit au Mont-Cassin (cf. *supra*, p. 519); ce fut Grégoire III qui l'envoya à saint Boniface. Wunnibald et sa sœur Walpurgis prirent la direction d'un monastère double à Heidenheim, tandis que Sola, autre Anglo-Saxon, gouvernait celui de Solahofen. Une *Vita Wynnebaldi* est dans SS., t. XV, 1^{re} part., p. 106-117; sur Sola (Suato), *ibid.*, p. 151-163.

(2) WILLIBALD, *Vita Bonifatii*, VIII; *Vitae Burchardi*, édit. HOLDER-EGGER, SS., *ibid.*, p. 44-62.

(3) Un évêque *Dadanus* présent au concile de Leptines pourrait être le titulaire, nulle part nommé, de l'évêché d'Erfurt; cf. HAUCK, *Kirchengeschichte Deutschlands*, 4^e édit., t. I, p. 521, n. 1.

(4) OTLOH, *Vita Bonifatii*, I, XXV.

(5) ZACHARIE, dans la correspondance de saint Boniface, *Epist.* LI (à saint Boniface), LII (à Witta), LIII (à Burchard), p. 302-307; JAFFÉ-WATTENBACH, 2264-2266. Erfurt avait été choisi à cause de la proximité du monastère d'Ohrdruf, Buraburg parce qu'il s'appuyait sur les fondations monastiques d'Amoenburg et de Fritzlär; cependant le conseil de Grégoire II, de ne pas établir d'évêchés dans des localités de trop faible importance, demeurait une règle de sagesse et l'événement le prouva. L'évêché de Buraburg dut être transféré à Fritzlär, puis fut absorbé par Mayence, qui s'incorpora aussi le diocèse d'Erfurt. Sous Charlemagne furent fondés, à leur place, les sièges de Paderborn et d'Heiligenstadt-Halberstadt. Cf. KUHN, *Saint Boniface*, p. 70-72.

(6) Cf. *supra*, chap. XI, p. 360, 364 et suiv.

(7) A Mayence il rencontra quelques difficultés sérieuses. Le clergé était si ignorant qu'un prêtre baptisait *In nomine patrie et filii...*, formule que Boniface tendait à croire invalide, mais le pape jugea que, si la faute était seulement de grammaire et n'impliquait chez le baptisé aucune erreur de doctrine, le sacrement ne devait pas être réitéré; cf. *S. Bonifatii epist.* LXXVIII; JAFFÉ-WATTENBACH, 2276. Un Scot appelé Samson soutenait qu'on peut être fait chrétien sans le baptême, par la seule imposition des mains de l'évêque; cf. *Epist.* LXXX; JAFFÉ-WATTENBACH, 2286. Un certain Virgile, peut-être le futur évêque de Salzbourg, affirmait qu'il y a « sous la terre un autre monde, d'autres hommes, un autre soleil et une autre lune »: si c'est bien cela qu'il veut dire, il faut le condamner. On a dit que cette condamnation visait l'existence des antipodes; il semble plutôt, bien que ce soit *sub terra*, que le point estimé hérétique (sauf justification que le pape demande) est l'assertion qu'il existe un autre genre humain, la question de son habitat étant indifférente.

repos¹ et le pape Zacharie, en 751, avait accordé à cette maison, avec la protection du Saint-Siège, l'exemption la plus large².

LE RETOUR EN FRISE ET LE MARTYRE

Ce n'était pourtant pas là qu'il devait mourir : le désir de prêcher l'Évangile aux païens le pressait encore une fois, et après une dernière pensée vers les Saxons décidément inaccessibles, il voulait achever la conversion de la Frise. Il commença par s'assurer à Mayence un successeur : ce fut Lul, son disciple de prédilection³ ; il demandait en 753-754 à l'abbé de Saint-Denis, Fulrad, et au roi Pépin de l'aider à obtenir ce continuateur⁴ ; l'autorisation obtenue du nouveau pape, Étienne II, qu'il n'eut pas la consolation d'aller saluer à Rome comme ses prédécesseurs, Boniface installa son cher Lul sur le siège de Mayence et prit le chemin de la Frise, avec Eoban, qui devait prendre la charge de l'église d'Utrecht sans titulaire depuis la mort de saint Willibrord, et une dizaine d'auxiliaires⁵.

Une dernière difficulté l'attendait : l'évêque de Cologne revendiquait la juridiction sur Utrecht, que tous ses prédécesseurs avaient négligé depuis le temps du roi Dagobert⁶. Le conflit réglé par le pape, celui-ci reprit, dans la Frise non convertie, ses méthodes d'évangélisation d'autrefois ; il venait de baptiser de nombreux païens près de la rivière Boorn, aujourd'hui desséchée (Zuyderzee), et devait leur conférer la confirmation quand une troupe d'infidèles l'assailit et le mit à mort avec sa petite troupe, le 5 juin 754⁷. Son corps, ramené à Mayence, fut, comme il l'avait demandé, transporté à Fulda. Le martyre de saint Boniface eut tout de suite un retentissement immense : dès 755, un concile d'Angleterre décida de célébrer sa fête comme celles de saint Grégoire et de saint Augustin de Cantorbéry⁸. L'hommage était mérité : aujourd'hui encore, l'Allemagne religieuse, après tant de tourmentes, garde dans ses grandes lignes la figure que saint Boniface lui a donnée.

(1) S. BONIFACE, *Epist.* LXXXVI ; WILLIBALD, *Vita Bonifatii*, VIII.

(2) ZACHARIE, dans *S. Bonifatii epist.* LXXXVII, LXXXIX ; JAFFÉ-WATTENBACH, 2291, 2293. Cf. M. TANGL, *Die Fuldaerprivilegien Frage*, dans *Zeitschrift des Vereins für hessische Geschichte*, nouv. série, t. XXVII, 1903, p. 204.

(3) *Epist.* XCIII.

(4) *Epist.* CVIII.

(5) WILLIBALD, *Vita Bonifatii*, VIII ; Boniface recommande à Lul de mettre dans sa caisse de livres un linccul pour y rouler son corps décrépité. Lui devait gouverner le diocèse jusqu'en 786.

(6) *Epist.* CIX.

(7) WILLIBALD, *Vita Bonifatii*, VIII. Sur la date (qui serait 755, d'après Willibald et Lul, 754 d'après les Annales et les écrivains de Fulda), voir la note de LEVISON, p. 55 ; TANGL, *Das Todesjahr des Bonifatius*, dans *Zeitschrift des Vereins für hessische Geschichte*, nouv. série, t. XXVII, 1903, p. 223-250, conclut pour 754, approuvé par HAUCK, t. I, p. 590, note. Cf. J. JUNG-DIEFENBACH, *Die Friesenbekehrung bis zum Martertode des hl. Bonifatius*, Vienne, 1931.

(8) Cuthbert de Cantorbéry et Milret de Winchester, dans *S. Bonifatii epist.*, cxi-cxii.

CHAPITRE XVI

LE TEMPOREL DES ÉGLISES OCCIDENTALES ¹

§ 1. — Le patrimoine de l'Église romaine.

ORIGINES DU PATRIMOINE Au moment où saint Grégoire le Grand, en 590, monta sur le trône pontifical, il prit tout de suite en mains avec énergie la conduite d'un organisme que ses prédécesseurs lui avaient légué, mais dont il allait faire un chef-d'œuvre d'administration et un rouage important du gouvernement ecclésiastique, le patrimoine de saint Pierre.

De vastes domaines, dans les diverses provinces de l'Italie ou des pays voisins, légués à l'Église ou incorporés à ses possessions par le jeu de certaines dispositions législatives (celle, par exemple, qui prévoyait que la succession de l'évêque, à part ses biens familiaux dont il pouvait dis-

(1) **BIBLIOGRAPHIE.** — I. **SOURCES.** — Les renseignements dont nous disposons pour retracer l'histoire du temporel ecclésiastique ne se trouvent guère rassemblés dans les textes, mais doivent être cherchés dans des sources déjà signalées où sont données en passant les informations utiles; lettres des papes, en particulier le *Registre* de saint Grégoire le Grand, où il est souvent question du patrimoine de l'Église romaine (voir notre chapitre 1); histoires, comme celle de Grégoire de Tours; conciles; vies de saints; diplômes; recueils de formules; voir sur ces diverses sources la bibliographie générale en tête du volume.

II. **TRAVAUX.** — Paul FABRE, *De patrimoniis Romanæ Ecclesiæ usque ad ætatem Karolinorum*, 1892 (thèse latine de doctorat; la thèse française, *Étude sur le Liber censuum de l'Église romaine*, préparait l'édition du *Liber censuum* qui devait être achevée, après la mort de Paul Fabre, par Mgr Duchesne, mais dont l'objet nous reporte à un état bien postérieur du domaine apostolique); *Le patrimoine de l'Église romaine dans les Alpes Cottiennes*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. IV, 1884, p. 383-420. — E. SPEARING, *The Patrimony of the Roman Church in the time of Gregor the Great*, Cambridge, 1918; H. GRISAR, *Ein Rundgang durch die Patrimonien des heil. Stuhls um d. Jahre 600*, dans *Zeitschrift für kathol. Theologie*, t. I, 1877, p. 321 et suiv.; *Verwaltung und Haushalt der päpstlichen Patrimonien um d. Jahre 600*, *ibid.*, p. 526 et suiv.; SCHWARZLOSE, *Die Patrimonien der röm. Kirche*, Berlin, 1887 (cf. son article dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. XI, 1890, p. 62 et suiv.); HARTMANN, *Geschichte Italiens im Mittelalter*, t. II, 1, p. 137 et suiv.; CASPAR, *Geschichte des Papsttums*, t. II, p. 326 et suiv.; H. LECLERCQ, art. *Papes*, dans *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, t. XIII, col. 1275 et suiv.; art. *Colonat, Conductores, Domaines ruraux*, etc., *ibid.*, t. III, col. 2235 et suiv., 2502-2503; IV, col. 1289 et suiv.

Pour l'histoire du temporel ecclésiastique en dehors du patrimoine, le livre le plus riche d'informations, pour la Gaule franque, est celui de Mgr LESNE, *Histoire de la propriété ecclésiastique en France*, t. I, *Époques gallo-romaine et mérovingienne*, Lille et Paris, 1910. Sur la formation des paroisses, il faut y joindre le livre, non moins important, de P. IMBART DE LA TOUR, *Les paroisses rurales du IV^e au IX^e siècle*, Paris, 1900 (à l'origine, tiré à part de la *Revue historique*, 1896-1898). L'abbé CHAUME a récemment donné un bon exemple de recherche limitée au cadre régional (Mâconnais), *Le mode de constitution et de délimitation des paroisses rurales aux temps mérovingiens et carolingiens*, dans *Revue Mabillon*, t. XXVII, 1937, p. 61 et suiv. Sur la législation conciliaire du temporel, voir CARLO DE CLERCO, *La législation religieuse franque de Clovis à Charlemagne*, Louvain et Paris, 1936; AM. BONDRONT, *De capacitate possidendi Ecclesiæ ætate merovingica*, Louvain, 1900; L. LEVILLAIN, *Note sur l'immunité mérovingienne*, dans *Revue historique du droit français et étranger*, IV^e série, t. VI, 1927, p. 64 et suiv.; K. MUELLER, *Parochie und Diözese im Abendlande*

poser par testament, revenait d'office à l'Église)¹, constituaient peu à peu cette richesse foncière, dont les revenus devaient subvenir aux dépenses nécessaires et à l'entretien des pauvres. Le 17 janvier 433, on voit le pape saint Gélase confier au diacre Corvin le soin d'établir un rapport détaillé sur la valeur et le revenu de terres situées dans le Picenum ; vers le même temps, une dame noble, appelée Firmina, est priée de s'employer pour que soient restitués « à saint Pierre » certains domaines dont les revenus devaient aider à nourrir les pauvres que les malheurs de la guerre faisaient affluer à Rome². Ce sont les premières apparitions du patrimoine dans la correspondance des papes ; on en trouve quelques autres, sporadiquement, par exemple dans les lettres de Pélage I^{er} (556-559)³. Le nom rappelait celui du « patrimoine » impérial, avec lequel cette institution présentait de sensibles analogies. Un état des revenus, *polyptycus*, existait depuis le pape Gélase dans les archives du Latran⁴.

Au temps de saint Grégoire, le terme *RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE* *patrimonium* ne s'emploie pas pour désigner l'ensemble des domaines, *saltus, fundi, massae*, que possède l'Église Romaine, mais chacun des groupes importants de propriétés

in spät-römischer und merovingischer Zeit, dans *Zeitschrift für neutestamentl. Wissenschaft*, t. XXXII, 1933, p. 149 et suiv. ; H. SCHAEFER, *Frühmittelalterliche Pfarrkirchen und Pfarreinteilungen im römisch-fränkischen und italienischen Bischofsstädte*, dans *Römische Quartalschrift*, t. XIX, 1905, p. 25 et suiv. ; *Pfarrkirche und Stift im deutschen Mittelalter*, dans *Kirchenrechtliche Abhandlungen* dirigés par U. STUTZ, t. III, 1903 ; N. SESTON, *Notes sur les origines religieuses des paroisses rurales*, dans *Revue d'histoire et de philosophie religieuses*, t. XV, 1935, p. 243 et suiv. ; S. LORELL, *Die Entwicklung des Parochialsystems bis zum Ende der Karolingerzeit*, Mayence, 1901 ; J. SAEGMUELLER, *Die Entwicklung des Archipresbyterats und Dekanats bis zum Ende der Karolingerzeit*, Tübingue, 1890 ; P. THOMAS, *Le droit de propriété des laïques sur les églises et le patronage laïque au Moyen Age* (*Bibl. de l'École des Hautes-Études, sciences religieuses*, t. XIX), Paris, 1906 ; U. STUTZ, *Geschichte des kirchlichen Benefizialwesens von seinen Anfängen bis auf Zeit Alexanders III* ; *Eigenkirche als Element des mittelalterlich-germanischen Kirchenrechts*, Berlin, 1895 (certaines de ses positions ont été fortement critiquées dans le livre cité de P. THOMAS et par Paul FOURNIER, *La propriété des églises dans les premiers siècles du Moyen Age*, dans *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, t. XXI, 1927, p. 504 et suiv.) ; FUSTEL DE COULANGES, *L'alleu et le domaine rural pendant l'époque mérovingienne*, Paris, 1889 ; *Le bénéfice et le patronat pendant l'époque mérovingienne*, Paris, 1890 (ouvrages dont certaines vues sont actuellement dépassées, mais qui font date dans l'histoire de cette étude et dont les passages concernant les biens d'église n'ont pas perdu leur utilité). Cf. aussi les manuels d'histoire du droit canon (comme LOENING, *Geschichte des deutschen Kirchenrechts*, Strasbourg, 1878) et d'histoire du droit français, Paul VIOLLET, ESMEIN, CHÉNON, DECLAREUIL...

(1) Entre autres textes, voir la Nouvelle CLI (vulgo cxxxii) de Justinien, 13 (a. 545), édit. ZACHARIAE VON LINGENTHAL, t. II, p. 273-274. La fin de l'article attribue au trésor de l'église qu'ils desservaient les biens non seulement des évêques, mais des clercs ou des diaconesses, qui meurent intestats. L'essentiel de ces dispositions se trouvait déjà dans le Code Théodosien et dans des canons conciliaires.

(2) JAFFÉ-WATTENBACH, 633, 685.

(3) *Ibid.*, 943, 947, 953, 956 (possessions ecclésiastiques dans les régions d'Arles et de Cingoli en Picenum), 1022 (patrimoine d'Apulie), etc. Il arrivait que des administrateurs commissent des malversations, comme un certain Maximilien, écarté de son office pour cette cause, *ibid.*, 1025.

(4) JEAN DIACRE, *Vita Gregorii*, II, xxiv ; on y portait, avec les recettes, l'état des dépenses, et chaque patrimoine avait son polyptyque spécial, cf. GRÉGOIRE, *Reg.* II, 38 ; IX, 199 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1186, 1726, où l'on voit un recteur de patrimoine porter ou effacer des mentions sur son polyptyque particulier. Ces états sont appelés ailleurs *brevia*, par exemple *Reg.* XIV, 14 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1991.

situées dans une région déterminée forme pour cette région un *patrimonium* distinct. Le plus considérable de ces patrimoines est celui de Sicile, comprenant des domaines dans les diverses parties de l'île¹; Grégoire l'avait, dès son élévation, confié à son ami le sous-diacre Pierre; quand il rappela celui-ci à Rome, en juillet 592, il lui ordonna d'établir à sa place deux administrateurs, l'un à Syracuse, l'autre à Palerme², et cette division subsista longtemps, car, après l'administration du diacre Cyprien (593-598), qui eut sous sa juridiction tout le patrimoine de Sicile, on voit les domaines de Palerme, confiés à Fantin, et ceux de Syracuse, confiés à Romain, traités comme des patrimoines distincts, dont chacun a son recteur; l'importance de ces exploitations, dans une contrée exceptionnellement fertile, justifiait ce partage d'une charge qui pour un seul homme devait être fort lourde³.

En Italie continentale, il y avait des patrimoines en Bruttium et Lucanie, sous la direction de Savinus⁴; en Calabre, où le *castrum* de Gallipoli était une propriété du pape⁵; en Campanie, dont le recteur, le sous-diacre Anthemius, est fréquemment nommé dans la correspondance de Grégoire⁶; en Samnium⁷; en Sabine, où des propriétés ecclésiastiques, à Nursie et à Carsolio, forment de petits patrimoines tantôt unis et tantôt séparés⁸; le long de la voie Appienne (*patrimonium Appiae*), où l'on récoltait de l'huile pour le luminaire des basiliques des Apôtres, mais où les incursions lombardes troublaient souvent l'exploitation⁹; en Tuscie (Toscane), dans une région où les Lombards s'établissaient de plus en plus¹⁰. Tel était sans doute le sort, au temps de saint Grégoire, du patrimoine de Picenum, mentionné sous son prédécesseur, car on n'en trouve aucun souvenir dans sa correspondance. A Ravenne, dont l'église avait son patrimoine à elle¹¹, il y en avait un aussi qui appartenait à l'église

(1) *Patrimonium sanctae Romanae cui Deo miserante deservimus ecclesiae in partibus Syracusanis, Catanensibus, Agrigentinis vel Messanensibus constitutum*, cf. *Reg. IX*, 29; JAFFÉ-WATTENBACH, 1553; en outre il est souvent question de la région de Palerme.

(2) *Reg. II*, 38; JAFFÉ-WATTENBACH, 1136.

(3) *Reg. IX*, 23, 29; JAFFÉ-WATTENBACH, 1547, 1553.

(4) C'était une région boisée; aussi Grégoire y commanda-t-il les poutres nécessaires à la réfection des charpentes de Saint-Pierre; *Reg. IX*, 124-127; JAFFÉ-WATTENBACH, 1650-1653.

(5) *Reg. IX*, 205-206; JAFFÉ-WATTENBACH, 1732-1733. Vers 675 le nom de Calabre fut donné au Bruttium, pour masquer la perte de la Calabre proprement dite par les Byzantins. Cette région étant, dès le temps de Grégoire, menacée par les Lombards, le pape demandait qu'on ne surchargeât pas les colons, pour ne pas provoquer une désaffection dangereuse. Le patrimoine d'Apulie, dont parlent Pélagé I^{er} (JAFFÉ-WATTENBACH, 1022) et Jean Diacre (*Vita Greg.*, II, LIII), pourrait d'après Hartmann (note à *Reg. VIII*, 9) avoir été uni à celui de Calabre.

(6) Au temps de Grégoire II, on précise l'existence d'un patrimoine de Naples, d'un patrimoine de Gaète...

(7) Cf. JEAN DIACRE, *Vita Greg.*, *loc. cit.*

(8) *Reg. XIII*, 38; III, 21; JAFFÉ-WATTENBACH, 1903, 1235; JEAN DIACRE, *ibid.* C'est le patrimoine de Carsolio qui semble désigné comme *patrimonium Tiburtinum* dans les lettres de Grégoire II et de Zacharie, JAFFÉ-WATTENBACH, 2201, 2220, 2226, 2302.

(9) *Reg. XIV*, 14; JAFFÉ-WATTENBACH, 1991. Il est question dans les lettres du VIII^e siècle d'un *patrimonium Lavicanum* qui ne paraît pas dans la correspondance de saint Grégoire le Grand.

(10) *Reg. IX*, 96, et la note de HARTMANN; JAFFÉ-WATTENBACH, 1621.

(11) *Reg. XI*, 8; JAFFÉ-WATTENBACH, 1793, où il est question du patrimoine ravennate en

de Rome. Plus au nord, le patrimoine d'Istrie¹ était fortement compromis par l'avance des Lombards, de même que celui de Ligurie²; le patrimoine des Alpes Cottiennes fut à plusieurs reprises enlevé et rendu à l'Église romaine par les envahisseurs³.

Il existait aussi des patrimoines en dehors de la péninsule : outre ceux des îles de Sardaigne et de Corse⁴, celui des Gaules, sans être des plus considérables, produisait des revenus que saint Grégoire faisait, autant que possible, employer sur place, la monnaie du pays n'ayant pas cours à Rome ou y subissant une forte dépréciation⁵; en Afrique, dans la région de Germanicia (près d'Hippone)⁶, en Dalmatie, en Illyrie⁷, l'Église était de même, plus ou moins largement, propriétaire de biens fonciers. Ce patrimoine, sur lequel elle n'exerçait pas la juridiction plus générale qui revient au souverain, diffère en cela de la constitution de l'État pontifical, autant que de l'organisation des *terrae censales* sur lesquelles l'Église, à l'époque féodale, percevra les cens ou redevances dont la liste est dressée et tenue à jour dans le *Liber censuum*.

LES RECTEURS Les patrimoines étaient administrés par des recteurs, qui étaient habituellement des diacres ou des sous-diacres (seul le recteur du patrimoine de Gaule, Candide, est désigné comme prêtre dans les lettres de saint Grégoire le Grand), ou qui portaient simplement le titre de notaire ou de *defensor*, qui les situe sur un autre plan que la hiérarchie d'ordre, encore qu'ils fussent, de fait, choisis parmi les acolytes⁸.

Avant de quitter Rome, le recteur désigné prêtait serment à la confession de saint Pierre⁹; il s'engageait à remplir fidèlement sa mission,

Sicile et de sa diminution; AGNELLUS, *Lib. pontif. eccl. Ravenn.*, xxxi, cxi, dans *Script. rerum langob.*, p. 297, 350.

(1) JEAN DIACRE, *loc. cit.*

(2) *Reg.* XI, 6; JAFFÉ-WATTENBACH, 1796; le pape en parle comme de domaines peu étendus, *possessiuunculis*.

(3) Voir ci-dessus, chap. xii. L'identification géographique de cette région pose quelques problèmes, le nom ayant passé, de l'époque classique au moyen âge, d'un territoire à un autre. Voir l'étude de Paul FABRE, *Le patrimoine de l'Église romaine dans les Alpes Cottiennes*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. IV, 1884, p. 383-420.

(4) La Sardaigne et la Corse appartenaient au gouvernement byzantin d'Afrique; le pape y multipliait les appels à l'évangélisation des païens, qui y demeuraient nombreux.

(5) Le patrimoine autour d'Arles et de Marseille, géré d'abord par des administrateurs locaux, reçut de saint Grégoire le Grand un *rector* venu de Rome, le prêtre Candide; *Reg.* VI, 6 (*patrimoniolum*, ce qui indique des possessions de médiocre étendue), 10; JAFFÉ-WATTENBACH, 1385-1386.

(6) C'est JEAN DIACRE, *loc. cit.*, qui appelle ce patrimoine *Germanicianum*. Le *rector* qui l'administrait, le notaire Hilaire ou Hilare, joua un rôle important dans l'Église d'Afrique au nom de Grégoire, voir plus haut, chap. viii.

(7) Le patrimoine de Dalmatie était de peu d'étendue, *exiguum patrimoniolum* (*Reg.* II, 23; JAFFÉ-WATTENBACH, 1176). Jean Diacre, dans sa liste, est seul à mentionner, à côté du patrimoine de Dalmatie (Salone), celui d'Illyrie.

(8) On voit le chef du collège des « défenseurs », *primicerius defensorum*, Boniface (probablement l'ancien recteur du patrimoine de Corse) élevé au diaconat à la veille de recevoir une mission diplomatique à Constantinople (*Reg.* XIII, 41; JAFFÉ-WATTENBACH, 1906). Sur le collège des sept *defensores* romains et leur *primicerius*, voir *Reg.* V, 26 (nomination d'un *defensor*); VIII, 16 (nomination de Boniface comme primicier); JAFFÉ-WATTENBACH, 1341, 1503.

(9) *Reg.* XII, 37; JAFFÉ-WATTENBACH, 1902, *quod vel quale apud sacratissimum corpus beati-*

à tenir la main ferme pour que les revenus du patrimoine fussent régulièrement perçus et versés au trésor de l'Église, mais aussi à ne pas molester les colons, *absque colonorum gravamine*, et à ne rien exiger d'eux au delà de leurs obligations ; c'est que les biens de l'Église étaient avant tout le bien des pauvres ; le pape lui-même ne se regardait que comme leur chargé d'affaires, *dispensator in rebus pauperum*¹, et le recteur du patrimoine ne peut être qu'à leur service, comme son maître lui-même ; aussi est-il bien recommandé aux administrateurs d'avoir toujours devant les yeux leurs intérêts, *pro commodis pauperum*², qui doivent passer avant tout ; à plus forte raison les pauvres ne doivent-ils être lésés par aucune injustice. Ils doivent, évidemment, s'ils sont employés sur un domaine, obéissance et travail, et ces devoirs leur sont rappelés quand arrive un recteur nouveau, lequel, ils ne l'oublieront pas, a le droit de réprimer les manquements avec sévérité³ ; mais au recteur lui-même on demande, avec l'exactitude dans ses comptes, de n'avoir pas la main trop lourde.

L'ADMINISTRATION DU PATRIMOINE Quand le recteur arrive dans sa circonscription (*insula*), accompagné de recommandations pour les autorités civiles, le magistrat (*judez*) commandant la province, le patrice, et pour les évêques du voisinage⁴, il est porteur d'instructions (*capitularium*) où l'état particulier du patrimoine qu'il va régir est l'objet de prescriptions fort détaillées ; les rapports qu'il enverra à Rome seront de même annotés par le pape, avec une précision qui peut paraître méticuleuse, mais qui tenait en haleine les administrateurs et dont les affaires se trouvaient bien.

Nous avons, par exemple, avec une série de consignes adressées le 16 mars 591 au sous-diacre Pierre, recteur de Sicile⁵, une correspondance fort savoureuse et instructive avec ce mandataire, que Grégoire traite en ami, mais à qui il ne ménage pas, quand il y a lieu, les conseils ni même les réprimandes⁶. Des plaintes ont été portées à Rome à propos des injustices et des violences infligées depuis dix ans par des représentants des intérêts de l'Église ; il faut s'en enquérir et les réparer. Les *conductores*, qui avaient la charge de percevoir chez les colons les redevances, usaient

Petri apostoli iusjurandum praeberit. La formule du mandat figure dans le *Liber diurnus*, LII, édit. E. DE ROZIÈRE, p. 93 ; édit. SICKEL, p. 42 ; les injonctions diffèrent un peu quand elles sont adressées à un simple *ordinator*, voir la formule précédente.

(1) *Reg.* XIII, 23 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1388.

(2) *Reg.* V, 26 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1341.

(3) *Liber diurnus*, LIII, édit. DE ROZIÈRE, p. 94-95 ; édit. SICKEL, p. 43. Notifications de ce genre dans *Reg.* V, 31 ; IX, 30 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1346, 1554.

(4) *Liber diurnus*, LIV-LVI. Exemples réels dans *Reg.* I, 1-2 ; VI, 49-53, 56-57 ; IX, 28, 31 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1067-1068, 1432, 1435, 1437-1439, 1441, 1433, 1552, 1555.

(5) *Reg.* I, 39 a ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1102. Ce n'est pas le *capitulare*, que Pierre devra relire avec soin, mais un supplément d'instructions.

(6) *Reg.* I, 42 ; II, 38 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1112, 1186.

parfois de fausses mesures ¹ ou de tarifs exagérés ; il faut redresser cela, briser les boisseaux non conformes aux lois et restituer le trop perçu ². Le pape va jusqu'à prévoir combien il faut garder de jeunes bêtes pour la reproduction, en vendant celles qui sont trop vieilles pour que leur utilisation à la ferme soit rémunératrice. Tous ces revenus, en nature ou en argent, envoyés à Rome sous déduction des dépenses faites pour le bien du domaine et des pensions dont ils sont grevés, seront portés soigneusement sur le *breve* de l'administrateur, qui devra rendre ses comptes périodiquement, puis à sa sortie de charge.

Dans ces règles pleines de sagesse on reconnaît la tradition de la bonne administration romaine, que personne à ce moment-là ne conservait aussi bien que saint Grégoire. Les pauvres n'étaient pas seuls à en recevoir le bénéfice, ni les institutions charitables, hospices, hôpitaux, dont les revenus du patrimoine assuraient l'entretien ³ ; on a vu précédemment comment les recteurs du patrimoine étaient auprès des évêques ou des fonctionnaires civils des représentants autorisés du Saint-Siège, et remplissaient à peu près le rôle attribué plus tard aux légats ⁴.

LES « CONDUCTORES » Les *conductores*, déjà mentionnés pour la rapacité dont ils font preuve envers les *coloni* ou *rustici* (qui sont dits « leurs » colons, *quotiens conductor aliquid colono suo injuste abstulerit* ⁵), étaient des locataires, soit libres ou affranchis, soit esclaves, avec lesquels était passé pour une ferme déterminée (*conduma*) un acte ou *libellus* de bail, soit pour une durée fixée par l'usage (la *conductio* était le plus souvent à court terme et la tentation, pour les recteurs, était de la renouveler le plus souvent possible, afin de percevoir le droit de *libellaticum* à la conclusion de chaque contrat ⁶), soit pour une longue durée, en principe trois générations ⁷, et c'était alors le contrat appelé emphy-

(1) Le boisseau ou *modius*, qui comprend normalement seize setiers, *sextarii*, est prévu pour dix-huit par saint Grégoire, précaution dont usaient aussi les administrations civiles contre les risques de perte dans les manipulations ou le transport ; mais des *conductores* mesuraient le blé des redevances avec des boisseaux de vingt-cinq *sextarii* ; cf. *Reg.* XIII, 37 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1902.

(2) Il arrivait même que des personnages non qualifiés se fissent passer pour défenseurs et obtinssent des paiements qui, bien entendu, n'étaient pas destinés aux caisses de l'Église. Grégoire dut sévir à plusieurs reprises contre de telles usurpations ; cf. *Reg.* I, 68 ; IX, 22 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1137, 1546 (les évêques de Sicile sont invités à se faire présenter l'acte de nomination). Le pape n'était pas moins attentif à réprimer les atteintes au patrimoine des églises particulières, même si les auteurs de ces abus étaient des agents, *actionarii*, de l'Église romaine ; cf. *Reg.* I, 71 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1140. Ces *actionarii*, pour avoir un prestige ecclésiastique, recevaient la tonsure.

(3) Sur le soin que les recteurs devaient à ces établissements charitables, *xenodochia*, voir par exemple *Reg.* IV, 24 ; IX, 35 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1296, 1524. Il leur incombait aussi de veiller aux largesses que recevaient les pauvres inscrits sur les registres de bienfaisance (*matricularii*).

(4) Voir ci-dessus, chap. I, VIII.

(5) *Reg.* I, 42 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1112.

(6) *Ibid.* Le pape redoute qu'entre les *conductiones* successives les terres d'Église ne restent en friche, ce qui indique que les *conductores* ne se contentaient pas de surveiller les colons pour le compte du bailleur et qu'ils mettaient eux-mêmes la main à la besogne, y trouvant leur intérêt.

(7) JUSTINIEN, *Novelles*, xv (vulgo vii), 3 ; cf. à titre d'exemple JAFFÉ-WATTENBACH, 2173 (ou 725, sous Grégoire II), location emphytéotique *Stephano presbytero atque aliis duabus successim personis dum vivant*.

téose, *emphyteusis*, parce qu'il comportait l'obligation d'améliorer le domaine, en particulier par des plantations¹. L'emphytéose n'entra guère qu'à l'époque de saint Grégoire le Grand² dans les habitudes de l'administration ecclésiastique, qui l'empruntait à l'administration des domaines impériaux ; elle permettait de concéder à titre presque gracieux, la redevance étant d'ordinaire très inférieure aux revenus réels du domaine, des terres qui en droit étaient inaliénables. Dans les contrats du VIII^e siècle (nous en connaissons un assez grand nombre sous Grégoire II et Zacharie) la distinction de l'emphytéose et des autres formes de bail tend à s'effacer et on n'en retrouve plus aisément les caractéristiques.

LES COLONS Les terres du patrimoine étaient cultivées, sous la main trop souvent dure des *conductores*, par des colons et par des esclaves. Les colons ou paysans (*ruslici*), dont la condition était depuis longtemps connue et définie par le droit romain³, n'étaient pas esclaves et ne l'étaient pas devenus au temps de Grégoire le Grand, qui précise au contraire qu'un colon est libre, mais que sa longue attache à la culture d'une terre fait qu'il doit suivre la condition de cette terre et y demeurer pour la faire valoir, en acquittant au maître du sol les *pensiones* qui sont de droit⁴. Ce n'est donc pas à un maître que le colon est attaché, c'est à la glèbe, et il en va de même pour les colons des domaines ecclésiastiques.

Ils paient entre les mains des *conductores* la redevance, qui doit, nous l'avons vu, être pesée ou mesurée justement⁵ ; ils acquittent l'impôt foncier ou *burdalis*, pour lequel le *conductor* sert encore d'intermédiaire, cette fois auprès des agents du fisc ; et le *conductor* a droit en outre, sui-

(1) *Emphyteusis* vient de *ἐμψυτεύειν*, planter. Le droit français a pareillement connu le contrat de « complant ».

(2) Cf. *Reg.* I, 70 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1139. Les emphytéotes peuvent être sollicités de rendre certains services en prêtant, par exemple, leurs hommes et leurs bêtes ; cf. *Reg.* IX, 125 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1651.

(3) Surtout depuis Constantin ; le mot est beaucoup plus vieux, mais les *coloni* dont il est question dans les textes avant cette époque, tantôt petits propriétaires cultivant leur bien, tantôt fermiers libres à redevance fixe ou plus souvent partageant les récoltes avec le propriétaire sans avoir conclu de bail régulier (colons partiaires), appartiennent en réalité à une institution toute différente des *coloni* régis par les constitutions impériales depuis 322. L'impossibilité de payer leurs redevances où se trouvaient trop de fermiers les a progressivement amenés, le propriétaire ne voulant pas renoncer à son gage en les laissant partir, à se trouver liés au domaine par une contrainte qui n'en faisait pourtant pas des esclaves et que le législateur a voulu définir, tant le cas était fréquent. Sur les acheminements au colonat que nous font connaître les inscriptions de Henchir-Mattich et d'Ain-el-Djemala, voir les mémoires que leur ont consacrés B. CUG, *Le colonat partiaire dans l'Afrique romaine d'après l'inscription d'Henchir-Mattich*, dans *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions*, t. XI, 1897, p. 84-147 ; J. TOUTAIN, *L'inscription d'Henchir-Mattich*, *ibid.*, 1905, p. 31-81 ; J. CARCOPINO, *L'inscription d'Ain-el-Djemala*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XXVI, 1906, p. 365-481 ; et le mémoire de FUSTEL DE COULANGES, *Le colonat romain*, dans *Recherches sur quelques problèmes d'histoire*, p. 3-145.

(4) *Reg.* IV, 21 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1293. Il s'agit, dans cette lettre, de propriétaires juifs qui ne peuvent avoir d'esclaves chrétiens, mais à qui leurs colons doivent les mêmes redevances ou prestations que des colons devraient à tout autre maître ; on est donc en droit d'en tirer une doctrine générale.

(5) Le pape n'admet pas que les achats de blé faits aux colons soient diminués quand une récolte abondante en a fait baisser le cours, ni qu'ils soient responsables des accidents de transport (*Reg.* I, 42 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1112).

vant une tolérance à laquelle saint Grégoire ne s'oppose pas, à certaines prestations en nature (*excepta*) ainsi qu'à une contribution pour son intendance (*vilaticia*). Il ne doit être perçu rien de plus, et le colon est propriétaire de tout ce qu'il fait produire à sa terre au delà de ces obligations.

Il y a cependant un autre point où sa liberté n'est pas entière : il ne doit pas se marier en dehors du domaine où il est attaché¹ ; que si parfois la bienveillance des chefs ecclésiastiques lui permet de s'en éloigner pour un temps, voire de s'élever dans la hiérarchie (puisque nous voyons saint Grégoire lui-même confier à un colon l'office de *defensor*), cela n'entraîne pas l'abandon du principe et le colon pourra toujours, si besoin en est, être rappelé, de même ses enfants, à la glèbe dont il est le « sujet ». Mais, en contre-partie, le colon est comme chez lui sur sa tenure et c'est, en des temps troublés, une sécurité si appréciable que l'on a vu des fermiers libres devenir volontairement colons, en quoi déjà au v^e siècle le prêtre marseillais Salvien, tout porté qu'il était à la déclamation contre cette aliénation de leur liberté, reconnaissait qu'ils se montraient avisés, et que leur calcul ressemblait à celui des gens poursuivis qui se réfugient dans un lieu d'asile² ; le risque était pour eux de tomber sur de mauvais maîtres. On a pu voir que saint Grégoire ne voulait être, pour les colons de l'Église, qu'un maître juste et bon.

LES ESCLAVES L'Église romaine, qui s'accommodait ainsi de la loi commune sur les colons, admettait de même sur ses terres patrimoniales l'institution de l'esclavage, telle que la régissait la loi de l'époque. Nombreuses sont les allusions à des esclaves dans les lettres de saint Grégoire et les cas sont assez divers pour que l'on puisse se rendre compte comment l'institution fonctionnait.

Le mariage légal (*conubium*) était, on le sait, interdit aux esclaves ; les clercs dans les ordres mineurs, qui pouvaient être mariés, n'avaient donc pas le droit d'épouser des esclaves, qui aux yeux de la loi eussent été des concubines ; le clerc qui répudie sa femme en la déclarant esclave est astreint à reprendre avec elle la vie commune du moment qu'elle est reconnue libre ; la décision ainsi justifiée donne à croire que le mariage, même au spirituel, eût été reconnu invalide si la femme n'eût pas été exempte de la *macula servilis*³. Mais le mariage des esclaves, quand il a été régulièrement conclu, ne doit pas être rompu par le maître désireux de vendre la femme à un autre⁴ : cette inhumanité paraît à Grégoire intolérable.

(1) *Reg.*, IX, 128 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1654. Un droit, *commoda nuptiarum*, était perçu à cette occasion par le *conductor*, non pour le compte de l'Église, mais à son profit personnel ; saint Grégoire en fixe le taux maximum à un sou d'or pour les riches (il y en avait donc parmi les colons), les pauvres devront payer moins. (*Reg.* I, 42 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1112).

(2) SALVIEN, *De gubernatione Dei*, V, VIII.

(3) *Reg.* VII, 1 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1447.

(4) *Reg.* IV, 12 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1283.

Les esclaves fugitifs doivent être arrêtés et renvoyés à leurs maîtres : or, parmi ces maîtres dont le droit est ainsi reconnu, nous voyons un frère de Grégoire, dont le nom nous échappe¹, l'État ou le fisc², des monastères, à la demande du fondateur ou de l'abbé³ ; Grégoire, qui en toutes circonstances intervient comme un redresseur de torts, croit de son devoir de redresser aussi ce tort-là. Non que l'Église se désintéresse du sort des esclaves : il arrive à Grégoire de faire don d'esclaves à ses amis, mais il s'assure toujours qu'ils seront bien traités⁴ ; tels esclaves anglais, que le pape a fait acheter en Gaule, sont destinés à devenir moines et à convertir leur pays⁵, d'autres seront employés au service des pauvres dans les hospices où l'Église les nourrissait (*ptochia*), et il eût été d'une charité bien mal entendue de faire la vie trop dure aux employés mêmes de ces asiles⁶.

Mais surtout le pape demeure attentif aux moyens qu'ont les esclaves d'acquérir légitimement leur liberté. S'il ne stipule pas, comme le fera après lui une formule insérée dans le *Liber diurnus*, que les esclaves donnés par lui seront libérés d'office à la mort du donataire⁷, il lui arrive de donner lui-même la liberté par un acte en forme solennelle, dicté à un notaire (*manumissio*), à des esclaves de l'Église, comme Montana, qui deviendra religieux, et Thomas, qui prendra rang parmi les notaires ecclésiastiques ; le préambule de cet acte présente l'octroi de la liberté comme agréable à Dieu, qui s'est incarné pour libérer le genre humain⁸.

Mais il y avait d'autres actes que la *manumissio* qui rendaient libre un esclave : la profession monastique, comme l'ordination sacerdotale, produisait cet effet ; pour que le droit des maîtres ne fût pas méconnu, le pape met comme condition que les affranchis obtiendront le consentement de leurs patrons, et, le cas échéant, les recteurs sont chargés d'intervenir pour que ce consentement ne soit pas refusé, dût-on pour cela échanger l'esclave « converti » contre un autre, ou bien payer au maître le prix qu'il en demande⁹. La condition pour que ce privilège soit valable est que l'affranchi persévère dans sa vocation : s'il vient à manquer à ses vœux,

(1) Reg. IX, 200 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1727. Le fugitif était boulanger ; beaucoup d'esclaves, en effet, étaient employés non à la culture, mais aux divers travaux d'artisans.

(2) Reg. IX, 144 (*servum juris publici*) ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1669.

(3) Reg. IX, 10, 191 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1534, 1718.

(4) Reg. IX, 98 (nous avons ici l'acte même de donation, fait à l'évêque Félix de Porto) ; III, 18 (*id.* ; le donataire est un conseiller du pape appelé Théodore) ; VII, 27 (au comte Narsès, à Constantinople ; ce n'est pas la donation même, mais un rappel) ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1623, 1222, 1473.

(5) Reg. VI, 10 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1386.

(6) Reg. IX, 123 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1649.

(7) *Liber diurnus*, xxxviii. Les donations qui figurent dans les lettres de saint Grégoire ne contiennent pas cette réserve.

(8) Reg. VI, 12 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1391 ; à rapprocher de la formule xxxix du *Liber diurnus*, *Præceptum libertatis*, où des considérants analogues amènent pareillement l'octroi du droit de cité, *liberum te esse censemus civemque Romanum solum ab omni subjectionis noxa decernimus*.

(9) Reg. III, 39 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1244.

il sera renvoyé à son ancien maître¹. D'ailleurs il ne faut pas que de prétendues vocations monastiques, sans contrôle, risquent d'ouvrir si large la porte de la liberté qu'il ne reste plus assez d'esclaves pour desservir les terres d'Église ; le concile romain de 595, saisi de la question, décide par quels moyens on s'assurera autant que possible que la vocation des esclaves n'est pas seulement un désir trop humain d'être libérés².

L'EMPLOI DES REVENUS DU PATRIMOINE Non seulement le patrimoine ecclésiastique fournissait aux besoins de la curie pontificale, à l'entretien et aux réparations des basiliques pour lesquelles on recevait des domaines les poutres des charpentes ou l'huile du luminaire ; mais il alimentait le budget de charité de l'Église. On se rappelle comment, dans un temps de famine, saint Grégoire pressait l'arrivée à Rome des blés de Sicile³ et comment sa générosité à ouvrir aux pauvres les greniers de l'Église faisait contraste, aux yeux des Romains, avec les bénéfices qu'en tirait son successeur⁴. Les largesses du pape, soit octroyées une fois pour toutes pour remédier à une détresse temporaire⁵, soit renouvelées chaque année à la manière d'une rente⁶, étaient distribuées le plus souvent par les recteurs des patrimoines et inscrites sur les livres de comptes ; cela ne doit pas être tenu pour libéralités personnelles du pontife, mais bien pour dons venant de saint Pierre, *benedictio sancti Petri*. D'ailleurs c'était pour subvenir aux besoins des pauvres, Grégoire le répète en toute occasion, que le patrimoine avait été institué⁷ ; et les fondations charitables, hôtelleries pour les étrangers (*ænodochia*), hospices pour les pauvres, les malades, les orphelins (*ptochia*), devaient compter sur ses revenus pour continuer leur fonctionnement charitable⁸. Quand fut établie, un peu plus tard, l'institution des « diaconies » ; sorte de bureaux de bienfaisance desservis par les *monasteria diaconiae*, elles reçurent assignation de revenus sur le patrimoine ou attribution de biens-fonds en forme de location perpétuelle⁹. C'était le temps où s'introduisait, dans l'administration du patrimoine, une forme nouvelle d'exploitation, la *domus culta*, où un noyau de population devient le centre d'une véritable colonie agricole, ce qui a pour résultat, sans doute, d'amplifier le rendement, mais aussi d'assurer avec

(1) *Reg.* V, 28 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1345.

(2) Canon 6, dans *Reg.* V, 57 a ; JAFFÉ-WATTENBACH, post n. 1365.

(3) *Reg.* I, 2, 70 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1068, 1139.

(4) Voir ci-dessus, chap. XII, p. 392.

(5) Cf. *Reg.* I, 37, 54 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1107, 1124.

(6) *Reg.* XIII, 23 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1888.

(7) *Reg.* VI, 5, *patrimonium ipsum, quod pauperum constat expensis proficere* ; VI, 49, 56 (le patrimoine considéré comme *res pauperum*) ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1384, 1432, 1441.

(8) Sans négliger, à l'occasion, les petits cadeaux aux fonctionnaires quand il était nécessaire ou utile de s'assurer leur complaisance pour faire le bien.

(9) Voir par exemple, sous Grégoire II (715-731), la location *in perpetuum* d'un certain nombre de terres patrimoniales à la diaconie de Saint-Eustache (JAFFÉ-WATTENBACH, 2220). Sur les *monasteria diaconiae*, voir plus haut, chap. XII, p. 406.

plus de force la souveraineté du pontife sur ces territoires ; il est souvent fait mention de *domus cullae* à partir du pape Zacharie¹.

Enfin nous ne devons pas quitter l'étude des patrimoines sans rappeler que l'envoi de prêtres chargés de pourvoir aux besoins religieux des colons et des esclaves (l'Église, à ce point de vue, ne reconnaissait aucune différence entre ceux-ci et les hommes libres) a joué un grand rôle dans l'établissement et la multiplication des paroisses rurales².

§ 2. — Le temporel des églises en dehors du patrimoine.

L'ÉGLISE PROPRIÉTAIRE Dans les provinces de l'Occident qui n'appartenaient pas au patrimoine de saint Pierre, mais où les églises locales avaient pareillement leur patrimoine, les mêmes causes avaient produit les mêmes effets. Dans les royaumes devenus chrétiens, comme dans l'Empire depuis Constantin, l'Église était une puissante propriétaire, habilitée par les lois à posséder, et son domaine comprenait non seulement l'église centrale du diocèse, autrement dit l'église-mère ou cathédrale où l'évêque officiait habituellement, avec la demeure du pontife et celle des clercs attachés à son service, mais des possessions plus ou moins vastes, répandues par toute la circonscription où l'évêque exerçait sa juridiction.

LES ÉGLISES DE LA VILLE ÉPISCOPALE Au centre du diocèse, la ville épiscopale ne comprenait pas, au sens moderne, plusieurs paroisses, encore qu'elle possédât souvent plusieurs églises. Le temps était passé où une chrétienté pouvait être trop pauvre pour avoir même une cathédrale, comme il en avait été d'abord de l'église de Tours au temps de saint Gatien³ ; partout, désormais, l'évêque avait son église, dont l'existence juridique ne se distingue pas, dans la pensée des contemporains, de celle de l'Église personne morale et dont les véritables propriétaires sont Dieu et les saints ; les dépendances de la cathédrale, qu'il s'agisse de son *atrium* et de ses portiques⁴, de la « maison de l'Église », *domus ecclesiae*, où l'évêque réside et généralement une partie de son clergé avec lui⁵, du trésor, *regestum*,

(1) La première mention est dans le *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 432, entre 741 et 752.

(2) Voir dans le *Liber diurnus* la formule XL, prescrivant à un évêque d'ordonner un prêtre pour le service de l'église d'un domaine, *basilicae massae illius*. Il était de même ordonné des prêtres pour desservir des oratoires construits sur des domaines privés (*ibid.*, XI, XLII).

(3) GRÉGOIRE DE TOURS, *Hist. Franc.*, X, XXXI.

(4) L'*atrium* de l'église était devenu un lieu de rendez-vous, même profane, comme autrefois le forum, et le concile de Chalon-sur-Saône (639-654, vraisemblablement 647-650) devait interdire d'y chanter des chansons déshonnêtes (can. 13, dans MAASSEN, *Concil. aevi merov.*, p. 212) ; mais il y avait aussi un oratoire et c'était là que stationnaient les pauvres ou les infirmes attendant l'aumône. Cf. LESNE, *Histoire de la propriété ecclésiastique en France*, t. I, p. 196-197.

(5) L'évêque avait d'ordinaire dans sa maison un oratoire privé ; cf. GRÉGOIRE DE TOURS *Vita Patrum*, II, III.

repositum, où sont conservées les richesses de l'église et particulièrement les ornements, livres, vases sacrés qu'on appelle le *ministerium*¹, tout cet ensemble ne se distingue pas, à ce point de vue, de la cathédrale elle-même et jouit de la même inviolabilité de droit, sinon toujours de fait.

Quand la ville épiscopale possède d'autres églises que la cathédrale, « basiliques » élevées sur les reliques d'un saint ou destinées à desservir la population d'un faubourg (ce sont d'abord de simples succursales de l'église-mère où l'évêque délègue des clercs et vient lui-même officier quand il lui plaît, par exemple à la fête du saint, ou pour les processions)², elles reçoivent bientôt, elles aussi, le droit de propriété, et la *domus basilicae* avec ses annexes jouit de prérogatives semblables à celles de la *domus ecclesiae*.

LES ÉGLISES RURALES Le nombre des églises rurales va croissant à l'époque qui nous occupe³. Fondées par l'évêque pour l'évangélisation et le service religieux des campagnes ou édifiées par de généreux donateurs et soumises néanmoins par le droit à l'administration épiscopale, elles sont devenues à leur tour, au nom du saint dont elles portent le titre, capables de posséder. Beaucoup d'entre elles, au VII^e siècle, sont de véritables paroisses, desservies par des prêtres à qui est reconnu le droit de baptiser comme celui d'enseigner, et qui n'ont même plus l'obligation d'aller célébrer avec l'évêque, dans sa cathédrale, les fêtes les plus solennelles, obligation que dès 535 le concile de Clermont ne maintenait plus que pour les desservants des simples *oratoria*⁴; dans les *vici*, à la tête de ces paroisses, depuis le VI^e siècle, on trouve de plus en plus fréquemment des *archiprêtres*, chefs du clergé qui les desservent « comme l'archiprêtre urbain est le doyen du *presbyterium* épiscopal »⁵; les chefs des paroisses établies dans des propriétés particulières, dans des *villae*, même quand leur église a fini par recevoir, comme celle du *vicus*, les organes complets de la vie paroissiale, le baptistère aussi bien que l'autel, gardent le simple titre de *presbyteri* et ne relèvent pas de l'archiprêtre qui réside au *vicus*, mais directement de l'évêque et de son archidiaque⁶.

(1) LESNE, *op. cit.*, p. 200-202.

(2) Voir le règlement établi à Auxerre par l'évêque Aunarius, *Gesta episc. Autissiodor.*, XIX, dans *P. L.*, CXXXVIII, 233-234. Le chef du clergé desservant une basilique est souvent appelé *abbas*, comme le chef d'un monastère. Cf. LESNE, *op. cit.*, p. 50-52.

(3) Sur l'origine des églises rurales, cf. t. IV, p. 577 et suiv.

(4) *Concil. Arvernense I*, can. 15.

(5) IMBART DE LA TOUR, *Les paroisses rurales du IV^e au IX^e siècle*, p. 81-82. Mais Imbart de la Tour déclare qu'il n'existait pas de circonscription assignée à la juridiction de l'archiprêtre (contre la thèse de SOMB, qui attribue comme district à l'archiprêtre le *pagus minor*; cf. *Gerichtsverfassung*, p. 203-204) et que le nom même de ce district, *archipresbyteratus*, ne se rencontre pas à l'époque mérovingienne. Cette vue est acceptée par M. AMANIEU, *Dictionnaire de droit canonique*, art. *Archiprêtre*, col. 1009. Voir la formule par laquelle l'archidiaque institue un archiprêtre (époque mérovingienne, sans date plus précise) : *Committimus tibi vico illo, res eius ac ministeria tibi in Dei nomen credimus praeponendum, ut ibi archepresbyteriae curam indesinenter agas* (*Form. Bituric.*, v).

(6) Ce sont les *tituli minores*. A Auxerre, où il y avait trente-six paroisses sous l'épiscopat

LES DROITS DES FONDATEURS
ET LEURS ABUS

Les fondateurs, par un sentiment trop naturel, pouvaient se croire des droits de propriétaires sur les églises

qu'ils avaient fondées, soit qu'ils en eussent obtenu l'érection en paroisses, soit qu'il s'agît de simples *oratoria* érigés sur leurs domaines ; les canons, de bonne heure, y avaient mis obstacle en déclarant que l'évêque seul a pouvoir sur toutes les églises élevées dans son diocèse, et ces principes sont rappelés avec énergie par les conciles du VII^e siècle¹, les intentions légitimes du donateur devant d'ailleurs être respectées par celui qui administre l'église² ; mais il fallait lutter pour que la législation canonique sur ce point fût respectée, et l'on vit même des laïques puissants, des *potentes*, non contents de vouloir régir à leur guise les églises des *villae*, empiéter sur l'administration de celles des *vici* et se parer abusivement du titre d'archiprêtre ; les conciles durent sévir contre ces archiprêtres laïques³ ; on avait là un avant-goût des abus que devait engendrer, à l'époque féodale, le droit de patronage des laïques sur les églises.

Dès le VII^e siècle, il n'était pas rare de voir des églises, malgré la résistance des conciles et des évêques, regardées par les grands propriétaires comme des biens transmissibles et comprises avec le reste du domaine dans des actes de vente ou de donation⁴. Cette usurpation des laïques était la conséquence de l'évolution qui avait permis aux églises ou aux oratoires, au lieu que tous les biens qui leur étaient attribués devinssent *ipso facto* propriétés de l'église diocésaine administrée par l'évêque, de recevoir des biens à eux, dont le clergé qui les régissait exerçait, sous le lointain contrôle de l'évêque, l'administration ; cet enrichissement de l'église de sa *villa* était regardé par le propriétaire comme une plus-value de son propre bien et il se croyait maître d'en disposer. On voit des évêques se rendre propriétaires d'églises dans ces conditions qu'ils auraient dû juger peu canoniques.

d'Aunaire (573-603), la liste des archiprêtres établie dans le règlement de son successeur Tetricus (vers 670) ne contient que vingt-six *tituli*, dont trois ne figurent pas dans la liste précédente ; la différence représente quelques-unes des paroisses qui, desservies par des « prêtres ruraux » (expression du concile de Paris en 614), ne possèdent pas d'archiprêtres. Cf. *Gesta episc. Autissiodor.*, dans *P. L.*, CXXXVIII, 233, 244 ; IMBART DE LA TOUR, *loc. cit.*, p. 79.

(1) Chalon-sur-Saône (639-654), can. 14 ; *Capitula* de Zacharie à Pépin, xv, dans M. G. H., *Epistolae*, t. III, p. 484 (d'après une lettre de Pélagé I^{er}, JAFFÉ-WATTENBACH, 959). Même discipline en Espagne, cf. IV^e concile de Tolède (633), can. 35, d'où elle a passé dans les collections canoniques.

(2) Concile de Paris (614), can. 8 (il s'agit de donations en vue de réparations à une église, qui doivent être employées *secundum voluntatem* [du donateur], disposition renouvelée du concile de Carpentras de 527, mais le principe vaut d'une manière générale). En Espagne le IX^e concile de Tolède (655), can. 2, admet que les fondateurs d'églises ont droit de présentation pour leurs recteurs et que l'évêque ne doit pas désigner ceux-ci sans les avoir consultés.

(3) Concile *incerti loci* (après 614), can. 11 ; concile de Clichy (626-627), can. 21 ; concile de Reims (627-630), can. 19 ; concile de Chalon-sur-Saône (639-654), can. 5 ; concile de Saint-Jean-de-Losne (670-673), can. 9.

(4) LESNE, *op. cit.*, p. 73 et suiv.

LES BIENS FONCIERS DES ÉGLISES

Les églises quelles qu'elles fussent, comme les monastères, étaient donc devenues des propriétaires, et d'abord des propriétaires fonciers¹, dont les domaines, souvent constitués par un grand nombre de petites donations, atteignaient, même au loin, une étendue parfois considérable, au point de provoquer les plaintes des agents du fisc². Les évêques, dont certains possédaient un riche patrimoine, et les clercs contribuaient à cet enrichissement par l'habitude, devenue une règle presque absolue, de léguer à leur église, associée parfois à d'autres sanctuaires ou à des monastères, soit la totalité de leurs biens, soit, s'ils ont des héritiers proches à qui l'on admet qu'ils laissent quelque chose de leurs possessions familiales, la plus grande partie ; à quoi s'ajoutent les libéralités, entre vifs ou par testament, des rois, des reines, des hauts fonctionnaires, des particuliers aussi, voire des plus modestes, qui veulent assurer leur salut éternel, *pro remedio animae*, et attester leur vénération envers les saints. Parfois le donateur laisse entendre qu'il a fait un calcul de prudence en s'assurant, moyennant l'abandon de sa propriété (non pas toujours, nous le verrons, de la jouissance de son bien), la puissante protection d'un saint³.

Les donations aux églises, comme aux monastères, sont souvent grevées de charges diverses ; il arrive que le donateur précise l'emploi qui doit être fait de ses libéralités, et ces intentions, aux termes des canons de conciles, doivent être respectées⁴ : tantôt il s'agit d'une réparation des bâtiments ou des toitures, tantôt un revenu est affecté à l'entretien du luminaire ou au budget de charité de l'église ; parfois le donateur a voulu s'assurer un avantage personnel, obtenir d'être enseveli dans la basilique d'un saint vénéré⁵, demander des prières, et spécialement un *memento* à la messe, pour les vivants ou pour les défunts.

LES OBLATIONS ET LA DIME

L'usage n'était plus, au VII^e siècle, que le pain et le vin de l'oblation fussent apportés à l'autel par les fidèles⁶ ; on les offrait à la sacristie, d'où une

(1) LESNE, *op. cit.*, p. 205 et suiv.

(2) GRÉGOIRE DE TOURS, *Hist. Franc.*, IV, xvi (propos d'un partisan de Chramne, fils de Clotaire I^{er}, *quod Martinus et Marcialis confessoris Domini nihil fisci viribus utile reliquissent*) ; VI, XLVI (plaintes de Chilpéric, *ecce divitiae nostrae ad ecclesias sunt translatae*).

(3) LESNE, *op. cit.*, p. 143-172, nombreux exemples concrets.

(4) Cf. concile de Paris (614), can. 8.

(5) À l'époque mérovingienne, la sépulture dans les cryptes de l'église n'est pas considérée d'ordinaire comme un droit que l'on puisse acquérir en retour d'un versement en argent ou comme contre-partie d'une donation ; le donateur peut seulement espérer que cette faveur lui sera accordée en considération de ses largesses et il lui arrive d'en exprimer le vœu. Cf. LESNE, *op. cit.*, p. 177.

(6) Le 4^e canon du concile de Mâcon (585), décidant qu'une telle offrande sera faite chaque dimanche par les femmes comme par les hommes, en paraît être pour la Gaule la dernière attestation ; encore le concile semble-t-il vouloir faire revivre un ancien usage dont il constate l'abandon, en s'en plaignant, sans que sa décision paraisse avoir retardé l'évolution liturgique qu'il déplorait. L'offrande par les fidèles de la matière destinée au sacrifice était une des plus anciennes et des plus significatives traditions de la liturgie romaine ; qu'elle fût encore suivie au temps de saint

procession, réglée par les liturgistes gallicans à partir du VI^e siècle, apportait sur l'autel la quantité nécessaire au sacrifice et à la communion¹. Mais d'autres offrandes que de pain et de vin étaient faites à cette occasion, même des offrandes d'argent, et les donateurs demandaient que la messe fût célébrée à leurs intentions ou à celles des défunts au nom de qui l'offrande était faite²; des demandes semblables, pour des commémorations annuelles, figurent dans des testaments et peuvent être notées comme l'origine des fondations de messes³.

Les oblations aux églises constituaient une source de revenus assez importante pour que les conciles, en divers pays, en eussent réglé la répartition. En Gaule, le concile d'Orléans de 511 avait attribué à l'évêque, qui gardait la totalité des revenus fonciers, la moitié des oblations faites à l'autel, et le tiers seulement dans les *parrochiae*, ce qui montre que le tarif précédent s'appliquait seulement aux basiliques urbaines, — sans doute en dehors de la cathédrale, dont le clergé recevait sur la masse son entretien, *stipendium*⁴; il n'est plus question de ce partage dans les conciles suivants, sauf dans un concile de Nantes daté parfois de 658, mais qui n'est vraisemblablement pas antérieur à la fin du IX^e siècle : les offrandes y sont réparties entre l'église à entretenir, les pauvres, le clergé et l'évêque⁵, ce qui est la règle même suivie en Italie depuis la deuxième moitié du V^e siècle; depuis que le clergé des églises rurales avait la libre disposition, sous un simple contrôle de l'évêque, des biens donnés à ces églises, le besoin d'une législation nouvelle sur les oblations ne se faisait pas sentir⁶. En Espagne, tout en reconnaissant le principe du gouvernement du temporel par l'évêque, les conciles ont limité au tiers des offrandes la part qui lui revient et dont il peut librement disposer; cependant il est stipulé, en 693, que, lorsqu'une église a besoin de réparations, le tiers dévolu à l'évêque doit y être employé par préférence⁷.

Grégoire le Grand, on le voit par l'anecdote de la matrone qui avait reconnu à la communion le pain fabriqué de ses mains et offert par elle (PAUL DIACRE, *Vita Greg.*, xxiii).

(1) Sur la *processio oblationis*, voir DUCHESNE, *Origines du culte chrétien*, 4^e édit., 1908, p. 206 et suiv.

(2) On peut citer en exemple la lettre de Bugge à saint Boniface (720-722) : « *Similiter deposco ut sanctorum missarum oblationes offerre digneris pro anima mei propinqui, cui nomen erat N. Et per eundem portitorem tibi transmitto nunc quinquaginta solidos et pallium altaris* » (M. G. II., *Epistolae*, t. III, p. 264). Les offrandes pour les défunts sont explicitement approuvées par Grégoire III (*ibid.*, p. 279; JAFFÉ-WATTENBACH, 2239). On ne les admettait pas pour les suicidés; cf. concile d'Auxerre (578-603), can. 17.

(3) Les calendriers de ces commémorations ont donné naissance, à partir de l'époque carolingienne, à la littérature des « obituaires »; cf. MOLINIER, *Les obituaires français au moyen âge*, Paris, 1890; mais les premiers éléments en sont constatés dès l'époque mérovingienne. Cf. sur les offrandes en général LESNE, *op. cit.*, p. 173-185.

(4) Cf. CARLO DE CLERCQ *La législation religieuse franque*, p. 11-12.

(5) HEFELE-LECLERCQ, *Histoire des conciles*, t. III, 1^{re} p., p. 297; ce concile n'a pas été reconnu par MAASSEN pour appartenir à l'époque mérovingienne.

(6) Cette liberté de disposition, déjà reconnue au VI^e siècle par le III^e concile d'Orléans (538, can. 5), fut expressément confirmée par le concile de Paris de 614, can. 8. Sur cette évolution, voir IMBART DE LA TOUR, *op. cit.*, p. 67-72.

(7) IV^e concile de Tolède (633), can. 33; IX^e concile de Tolède (655), can. 6; concile de Mérida en Lusitanie (can. 14; les offrandes, dans une église épiscopale, reviennent pour un tiers à l'évêque,

Un effort intéressant pour régulariser le produit des offrandes fut l'institution de la dîme, suivant l'exemple donné dans la loi mosaïque ; conseillée par les prédicateurs, cette pratique est également recommandée par les conciles, mais n'est jamais devenue à cette époque la prescription rigoureuse que devait imposer plus tard le droit canonique : en dépit du concile de Mâcon de 585, dont les menaces, allant jusqu'à l'excommunication, ne paraissent pas avoir été suivies de grands effets, la dîme resta, sous des formes diverses, une marque de générosité dont les chrétiens zélés furent seuls à s'acquitter¹.

L'ADMINISTRATION DES BIENS D'ÉGLISE Nous avons vu que l'évêque est l'administrateur-né des biens de son église ; non que leur usage soit laissé à son arbitraire, et il n'est pas rare de voir les conciles prendre des précautions contre les évêques, soit en Italie, soit en Espagne, soit en Gaule, pour les empêcher de s'approprier ce qui revient à d'autres églises² ou d'aliéner les biens ecclésiastiques³ ou de percevoir des redevances excessives ou simoniaques⁴ ; mais l'existence ou la possibilité des abus n'enlève rien au droit incontesté d'administrer qui est reconnu aux évêques. Ils l'exercent par eux-mêmes ou par des auxiliaires, l'archidiaque, qui sera chargé de l'administration au cas où le grand âge ou une condamnation portée contre l'évêque obligerait à la lui retirer, le vidame ou *vicedominus* qui, ainsi que le nom l'indique, remplace le maître et exerce les fonctions d'économe de l'église. L'*abbas* d'une basilique, l'archiprêtre ou le prêtre chargé d'une paroisse rurale administrent de même les biens de leur église, mais sous le contrôle de l'évêque, le temps n'étant pas si loin où celui-ci

pour un tiers aux prêtres et aux diacres, pour un tiers au reste du clergé, et il faut agir de même dans les églises de campagne) ; XVI^e concile de Tolède (693), can. 5 ; cf. HEFFLE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, 1^{re} p., p. 272-292, 305, 584.

(1) Lettre des évêques de la province de Tours (vers 567) ; concile de Mâcon (585), can. 5 ; on ne retrouve ensuite de prescription impérative qu'au concile d'Asheim en Bavière (755-760), can. 5 (sous peine de double imposition). La dîme était payée aux évêques ou à leurs représentants. Voir les exemples rassemblés par Mgr LESNE, *op. cit.*, p. 186-190 ; A. VILLIEN, *Histoire des commandements de l'Église*, 1909, p. 317-319.

(2) Concile de Paris (614), can. 10-11 ; concile de Clichy (626-627), can. 24 ; IX^e concile de Tolède (655), can. 1, cf. HEFFLE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, p. 291-292. Un concile du Latran (595 ou 601) aurait interdit à l'évêque de s'immiscer dans l'administration des biens des monastères ; ce prétendu décret paraît avoir été forgé d'après la lettre de saint Grégoire à Marinien, évêque de Ravenne (avril 598, *Reg. VIII*, 17 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1504), où une interdiction analogue est formulée.

(3) Concile de Clichy (626-627), can. 15 ; XVII^e concile de Tolède (694), can. 4, cf. HEFFLE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, p. 586. Le principe que les biens d'Église étaient inaliénables avait été déjà formulé par les conciles d'Agde (506), d'Orléans (538)... ; le concile de Clichy, can. 25, permet seulement la vente des vases sacrés, quand le produit doit servir à racheter les captifs, dans une nécessité urgente. L'évêque peut cependant aliéner certains biens au profit des monastères, et l'interdiction d'aliéner ne vise pas les échanges de biens, de serfs..., qu'il a toujours le droit de conclure.

(4) Ainsi le concile de Barcelone (599) interdit toute redevance pour l'administration du baptême ou du saint chrême, défenses qui ont été fréquemment renouvelées par les conciles, comme si la simonie avait été alors un mal trop répandu.

était l'unique administrateur de toutes les propriétés ecclésiastiques de son diocèse.

L'administrateur surveille l'exploitation et le rendement des domaines, auxquels il prépose des régisseurs ; il afferme celles des terres qui ne sont pas cultivées par des colons ou des esclaves : le patrimoine de l'Église romaine, en Provence, géré suivant les méthodes que nous avons vues appliquées dans les patrimoines des autres régions, pouvait fournir le modèle de cette location à des *conductores*, qui, dans les régions d'Angers et de Tours, paraissent avoir été plus d'une fois des fermiers héréditaires et perpétuels¹ ; ce mode d'exploitation ne semble pas avoir été d'un grand profit pour l'église propriétaire.

LE PRÉCAIRE Un mode de concession beaucoup plus répandu, bien qu'il ait, comme tout système, prêté à des abus, était le *précaire* : le nom de cet acte était déjà connu en droit romain et signifie que la jouissance a été obtenue à la demande du bénéficiaire, *per preces*. C'était tout à la fois pour certains donateurs une manière de se réserver, moyennant, d'ordinaire, un cens qui était loin d'équivaloir au revenu du domaine, l'usufruit de la terre cédée par eux, et pour les évêques un moyen d'abandonner la jouissance d'une parcelle des propriétés ecclésiastiques sans contrevenir à la règle qui les déclarait inaliénables ; on pouvait ainsi assurer à des clercs leur subsistance ou récompenser un service rendu² ; la terre concédée en précaire devait faire retour, à la mort du bénéficiaire ou s'il déméritait, à la masse de l'église. Il y avait aussi des laïques qui recevaient, en précaire, la jouissance de biens ecclésiastiques, par une concession qui, en souvenir du principe qui rendait le précaire toujours révocable, était censée renouvelée tous les cinq ans (cinq ans était l'ancien terme de la *conductio*), sur une nouvelle lettre de *preces* ; en fait, le précaire ne tarda pas à devenir un usufruit viager.

L'Église trouvait à cette méthode un avantage certain, moins parce qu'elle percevait un cens modique en retour que par l'intérêt qu'avait le précariste à maintenir en bon état et souvent à améliorer le domaine dont il jouissait. Mais le danger que l'occupant finit par se considérer comme le véritable possesseur n'était pas imaginaire ; si des évêques peu

(1) Voir plusieurs des *Formule Andecavenses et Turonenses*, où des tenanciers vendent ou échangent des terres sises *supra territorio illius sancti*, en réservant les droits du saint, *salvo jure ipsius sancti* ; par exemple, *Form. Andec.*, iv, *vindictio de terra conducta*, ou LVIII, dans laquelle le fils à qui son père a cédé la terre s'engage à acquitter les rentes dues pour cette tenure, *et ipsa terra persolvere faciat* ; cf. ESMEIN, *Les baux perpétuels des formules d'Angers*, dans *Mélanges d'hist. du droit*, p. 398-400. Pour FUSTEL DE COULANGES, *Les origines du système féodal*, p. 259-263, il ne s'agit pas de baux perpétuels, mais de terres « commendées » à une église, c'est-à-dire placées sous sa protection, par des hommes qui, malgré le domaine éminent du saint, continuent de se comporter en véritables propriétaires.

(2) Les conciles permettaient cette sorte de récompense pourvu que le motif fût inscrit dans l'acte, afin d'éviter les abus ; IX^e concile de Tolède (655), can. 3, cf. HEFFLE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, p. 292. Cette concession, faveur accordée pour des services exceptionnels, ne dispense pas l'évêque de ses obligations envers le clerc à qui est dû le *stipendium*.

scrupuleux virent surtout dans la procédure des précaires un moyen d'esquiver les règles canoniques qui protégeaient contre eux les biens d'Église, des précaristes n'hésitèrent pas à s'appuyer sur l'autorité des *potentes*, rois, maires du palais, hauts fonctionnaires, pour se faire octroyer plus que ne le permettait la loi écrite ; les spoliations de biens ecclésiastiques dont est remplie l'histoire mérovingienne¹ ont usé souvent comme moyen de la coutume du précaire, détournée de son esprit².

LES SERFS D'ÉGLISE Parmi les propriétés de l'Église, il en est une qu'il faut mentionner à part, c'est celle des esclaves ou des serfs attachés aux divers services, particulièrement à la culture, dans les domaines, et donnés avec ceux-ci par les bienfaiteurs qui ne manquent pas de les comprendre, en termes exprès, dans les actes de donation.

L'hésitation même que marquent les historiens sur la traduction de *servi*, « serfs » ou « esclaves », est à elle seule révélatrice : au moment des invasions barbares, l'influence de l'Église autant que la transformation des conditions économiques tendait à remplacer de plus en plus l'ancien esclavage, où l'esclave était la chose du maître, aliénable à son gré comme un bien meuble, par le servage, où l'homme avec sa famille appartient moins à un maître qu'à une terre dont la loi ne permet pas de le séparer ; les invasions germaniques avaient de nouveau jeté sur les marchés des troupes d'esclaves, trop souvent renouvelées par les guerres et les raffles de prisonniers qui en étaient la conséquence³, et les évêques, les églises, les monastères, bien que le rachat de ces captifs figurât parmi les œuvres de miséricorde auxquelles ils réservaient une part de leur budget charitable, possédaient comme tout le monde de ces *mancipia* dont ils transmettaient à l'occasion la propriété. La *familia* de l'Église comprenait

(1) Les vacances de sièges épiscopaux offraient pour des spoliations moins couvertes un moment particulièrement favorable ; aussi les conciles ont-ils multiplié les canons sur les précautions à prendre : les biens acquis après l'ordination étant censés acquis pour l'église (le IX^e concile de Tolède, 655, prévoit un inventaire des biens personnels à l'entrée en charge et le partage proportionnel des biens acquis, suivant l'importance du patrimoine de l'évêque, entre son église et ses héritiers), la famille d'un évêque ou d'un clerc ne doit pas se faire envoyer en possession dès qu'il est mort, mais attendre l'ouverture du testament, l'archidiaque étant chargé de l'administration provisoire ; il est prévu que les donations des évêques ou des clercs à leurs églises seront valables, même si elles excèdent la quotité dont la loi civile leur permet de disposer ; mais le concile de Merida reconnaît comme valables les donations faites par l'évêque à ses héritiers, même sur les biens de l'église, s'il a donné le triple de leur valeur à l'église sur sa fortune personnelle. Concile de Paris (614), can. 9, 12 ; concile de Clichy (626-627), can. 18 ; concile de Chalon-sur-Saône (639-654), can. 7 ; IX^e concile de Tolède (655), can. 4, 7, 9, cf. HEBBLE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, p. 292-293 ; concile de Merida (666), can. 21, *ibid.*, p. 306.

(2) La propriété du bien concédé en précaire ne pouvait être perdue par prescription, d'après le concile de Clichy (626-627), can. 2. Le canon 5 du VI^e concile de Tolède (638) nous montre que les précaires existaient aussi en Espagne ; HEBBLE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, p. 280. — Sur les précaires en général (dont on trouvera de nombreuses formules dans le recueil d'Eug. DE ROZIERE, nos 319-367, avec les *praestariac* qui y répondent, ces pièces étant dispersées dans l'édition ZEUMER d'après les collections manuscrites qui les ont transmises), voir FUSTEL DE COULANGES, *Les origines du régime féodal*, p. 128 et suiv. ; LESNE, *op. cit.*, p. 314-332.

(3) Un des cas les plus célèbres est celui de sainte Bathilde, prise en Grande-Bretagne et vendue au maire du palais Erchinoald, qui en fit son échanson, avant qu'elle devint la femme de Clovis II.

surtout des serfs, à qui leur attache à la glèbe assurait, moyennant le paiement de redevances et de prestations modérées, une fixité de résidence et une protection contre les vexations des grands qui faisaient juger leur état encore plus enviable que celui des serfs du fisc (*fiscalini*), eux-mêmes privilégiés si on les compare aux serfs des particuliers¹.

L'AFFRANCHISSEMENT DES SERFS Les évêques, qui recommandaient aux laïques, non seulement le rachat des captifs pour les libérer, mais l'affranchissement de leurs propres serfs, pratiquaient eux-mêmes cette œuvre de charité, limitée seulement par la nécessité de ne pas appauvrir les églises à l'excès²; nous en avons de nombreux exemples, soit dans des testaments, soit à l'occasion de certaines fêtes, la fin de l'octave de Pâques en particulier, qui semble avoir été une date volontiers choisie pour l'affranchissement ou *manumissio*³.

Les affranchis, d'ailleurs, n'étaient pas entièrement perdus pour l'Église; ils restaient sous son patronage (*patrocinium*) ainsi que leurs descendants, et risquaient de perdre leur liberté s'ils prétendaient se soustraire à cette protection⁴, en signe de laquelle l'évêque ou l'abbé qui émancipait un serf lui concédait d'ordinaire la jouissance d'une petite terre⁵; l'Église recevait de même sous son patronage des affranchis que leurs maîtres laïques lui recommandaient dans l'acte même d'affranchissement.

Parfois le serf était affranchi expressément en vue de son entrée dans le clergé, ou dans un monastère; la question s'étant posée à Rome dans le concile de 595, saint Grégoire le Grand l'avait sagement résolue en

(1) Le concile d'Eauze (551), can. 6, explique que la *familia* de l'Église doit, au nom de la piété et de la justice, être mieux traitée que celle des particuliers, et recommande aux *sacerdotes* (les évêques) de lui faire remise du quart de ce qu'elle doit. Le concile de Mérida (666), can. 15, défend aux évêques de faire mutiler les esclaves de l'Église pour quelque crime que ce soit (ce genre de peine était couramment pratiqué pour les esclaves des particuliers); cf. HEFFEL-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, p. 305.

(2) Comme il était arrivé en Espagne pour le testament de Récimir, évêque de Dumio, que le X^e concile de Tolède (656) dut reviser parce qu'il avait accordé, outre de trop libérales donations aux pauvres, tant d'affranchissements d'esclaves que son église ne pouvait plus assurer son temporel.

(3) Voir par exemple le testament de Bertrand, évêque du Mans (Bertechramnus, 27 mars 616, dans PARDESSUS, *Diplomata*, n° 230, t. I, p. 213): *Illos vero quos de ratione Ecclesiae pro singulis festivitibus in albis per epistolam relaxavi aut relaxavero. Le dimanche in albis est le dimanche de Quasimodo. Les évêques payaient la dime de leurs esclaves en en affranchissant un sur dix; voir une formule de Bourges, édit. DE ROZIERE, XCII, p. 120; édit. ZEUMER, p. 171.*

(4) Concile de Tolède (IV^e, 633), can. 68-72, HEFFEL-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, p. 275; *id.* (VI^e, 638), can. 9, p. 281; *id.* (IX^e, 655), can. 14-16, p. 293; concile de Mérida (666), can. 20, p. 306.

(5) Cette terre ne pouvait être vendue par le bénéficiaire qu'avec l'assentiment de l'évêque, mais, une fois l'autorisation accordée, le produit de la vente restait sa propriété. IX^e concile de Tolède (655), can. 16; cf. HEFFEL-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, p. 293-294. Cette législation des conciles espagnols est plus sévère que celle des conciles francs. En Espagne, l'évêque ne peut affranchir les esclaves de l'Église qu'en indemnisant celle-ci sur ses propres biens, aussi l'acte d'affranchissement n'est-il valable qu'à la mort de l'évêque, c'est-à-dire au moment où l'on peut établir le compte de sa succession; cf. même concile, can. 12, et déjà le IV^e concile de Tolède (633), can. 67-69, p. 275. En Gaule, comme en Italie, l'affranchissement vaut dès le jour de l'acte. Un crime ou un acte caractérisé d'ingratitude pouvait faire perdre le bénéfice de l'affranchissement.

imposant aux postulants un temps d'épreuve, pour ne mettre aucun obstacle aux vocations sérieuses, et cependant ne pas faire perdre à l'Église tous ses serfs¹ ; les conciles qui suivirent, en Gaule, en Espagne, prévoient de même l'affranchissement comme prélude à l'entrée dans le clergé ou en religion, mais, lorsque le maître est laïque, il doit renoncer complètement à la soumission (*obsequium*) de son ancien esclave, et ne garder aucun droit de le revendiquer par la suite² ; le concile de Mérida (666) recommande aux prêtres des campagnes de préparer, en les choisissant parmi les serfs de l'Église, des clercs pour coopérer à leur ministère³.

PRIVILÈGES ET IMMUNITÉS L'étude du temporel des églises doit se compléter par celle des privilèges et immunités qui, en leur concédant certaines exemptions de charges ou la perception de certains droits à leur profit, contribuaient d'une manière sensible à l'accroissement de leurs revenus.

Les concédants, ici, ne peuvent être que les rois, qui seuls avaient qualité pour abandonner des prérogatives de l'autorité publique. L'exemption des impôts, tributs et redevances n'était pas de droit accordée à toutes les églises, durant l'époque mérovingienne ; il y fallait pour chaque cas un privilège explicite, que les souverains, depuis Clovis, ne se firent pas faute d'octroyer. Tantôt une église est exonérée de tout tribut en l'honneur de son saint patron, et il arrive que la cité entière doive à cet illustre patronage de ne payer aucune taxe directe, comme à Tours, par révérence pour saint Martin, à Lyon, à Bourges⁴ ; ou bien remise est faite de l'arriéré, ou des taxes de telle année ; plus souvent c'est l'église seule, avec ses dépendances et domaines, qui jouit de l'exonération. Tantôt la dispense porte sur les taxes indirectes, en particulier sur les péages ou tonlieux (*telonea*) que l'on percevait pour le transport des marchandises sur les routes, dans les ports, au passage des rivières ; nombre d'églises ou de monastères obtinrent d'en être exemptés pour le ravitaillement en poissons de mer, en étoffes qui ne se fabriquaient pas dans leur contrée, en huile d'olive pour le luminaire, en encens et autres produits exotiques ; de même pour les convois qui apportaient les produits de leurs domaines éloignés⁵.

(1) *Reg.* V, 57 a ; JAFFÉ-WATTENBACH, post n. 1365.

(2) Mais l'*obsequium* dû à l'Église n'était pas incompatible, naturellement, avec l'état de clerc. Concile de Tolède (IV^e, 633), can. 73-74, HEFELE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, p. 275-276 ; *id.* (IX, 655), can. 41, p. 293. Saint Éloi, saint Amand, font entrer dans les monastères de nombreux serfs, préalablement émancipés ; cf. *Vita S. Eligii*, XIII ; *Vita S. Amandi*, XI.

(3) Can. 12, HEFELE-LECLERCQ, *op. cit.*, t. III, p. 306. Les monastères pouvaient aussi affranchir leurs *mancipia*, mais l'abbé ne devait pas le décider de sa seule autorité, il y fallait le consentement des moines, la propriété étant commune. — Sur les serfs et les affranchis de l'Église, voir les études générales de Mgr LESNE, *op. cit.*, p. 227 et suiv. ; Paul ALLARD, *Les origines du servage en France*, p. 1-154.

(4) Parfois les évêques, intervenant pour empêcher une imposition excessive, obtenaient si bien gain de cause que le fisc était débouté par le roi de la totalité de ses prétentions.

(5) La dispense était accordée pour un certain nombre de convois, ou d'une manière générale ;

Ce fut là, au vi^e siècle, le sens primitif de l'« immunité » ; il s'y ajouta bientôt l'interdiction, pour les collecteurs d'impôts, de s'introduire sur les terres ecclésiastiques pour percevoir les redevances ; cette exemption de l'ingérence, si souvent oppressive, des agents fiscaux devient au vii^e siècle de plus en plus fréquente : c'est l'« immunité » au sens strict dont les clauses sont précisées par de nombreux diplômes¹ : les comtes ou les agents du fisc ne doivent plus avoir accès sur les terres d'Église pour y percevoir les taxes, ou les amendes au profit de l'État (*freda*), ni pour rendre la justice ou saisir des gages ni les répondants (*fidejussores*) des accusés, ni pour y prendre gîte.

Ces exemptions n'entraînent pas forcément que l'Église perçoive à son profit les droits auxquels le souverain, pour sa part, a renoncé ; mais il lui en fait souvent l'abandon par une clause expresse, soit pour assurer le luminaire, soit pour l'entretien des clercs ou des moines ; l'évêque perçoit d'ordinaire le produit des tonlieux établis sur les terres exemptes, de même que le montant des amendes et frais de justice. La munificence des rois mérovingiens ne s'arrêtait pas à ces libéralités, moins onéreuses pour leur trésor qu'avantageuses à l'Église : souvent ils concèdent à des sanctuaires des rentes fixes, ou les revenus de tels tonlieux sur des terres non ecclésiastiques, et les églises en retirent des profits considérables².

LA CHARITÉ ECCLÉSIASTIQUE. LA MATRICULE

Toutes ces ressources, plus ou moins abondantes selon les églises, mais généralement copieuses, ne devaient pas assurer seulement la subsistance de l'évêque, les traitements (*stipendia*) de ses clercs, les réparations et l'entretien des édifices, et particulièrement le luminaire, vers lequel on a vu se porter avec insistance l'attention pieuse des donateurs : c'était tout le budget de charité de l'Église qui reposait sur cette richesse territoriale ou mobilière, et l'Église était dans le pays, en même temps que le plus grand ou l'un des plus grands propriétaires, la principale ou l'unique initiatrice des services de bienfaisance.

Souvent l'entretien des travaux publics les plus indispensables, aqueducs, remparts, canalisations, incombait aux évêques et, pratiquement, à eux seuls³. C'était l'Église qui, chargée du soin des prisonniers, excitait

elle devint assez habituelle pour que la concession de la franchise totale passât à l'état de formule ; voir le formulaire de MARCULFE, *Addit. 3, Privilegium de omni negotium*. Nombreux exemples dans LESNE, *op. cit.*, p. 253-260.

(1) Le plus ancien qui nous soit parvenu est un diplôme de Dagobert pour l'abbaye de Rebaix en 635 ; nous ne l'avons que sous une forme remaniée, mais il est authentique dans ses grandes lignes ; cf. LEVISON, *Neues Archiv*, t. XXXVII, 1912, p. 869.

(2) Nombreux exemples amena les églises à battre monnaie, avec l'assentiment tacite des souverains qui ne voyaient pas dans ce monnayage (jamais constaté de la part des laïques) une usurpation des droits régaliens. Voir les monnaies ecclésiastiques décrites dans PROV, *Introduction au catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque Nationale*, Paris, 1892, p. LIII et suiv., CIX et suiv., avec les pièces du catalogue auxquelles il renvoie.

(3) Voir, sur les chantiers de saint Didier à Cahors, par exemple, la *Vita S. Desiderii*, xvii.

les fidèles à racheter ceux que l'insécurité générale et les malheurs de la guerre avaient fait tomber en servitude, et l'on sait comment elle donnait l'exemple en rachetant et en libérant de nombreux captifs : dépense jugée si indispensable que les conciles, s'il en est besoin, et dans ce cas seulement, permettent de convertir en espèces les vases sacrés¹. Mais la charité des évêques, des moines, des fidèles avait encore plus d'occasions de s'exercer envers les pauvres ; et les distributions d'aumônes obèrent lourdement le trésor des églises, bien que les fidèles répondent généreusement aux invitations des prédicateurs qui ne cessent de les exhorter à soulager les indigents.

Un certain nombre de pauvres attirés, inscrits sur les registres de l'église pour recevoir des secours religieux, constituent la « matricule » de l'église, et sont appelés *matricularii*² ; ils formaient une sorte de confrérie et se qualifiaient entre eux de « frères »³ ; logés dans une maison appartenant à l'église, et souvent proche de l'entrée du sanctuaire, ils se tenaient devant la porte au moment des offices, à moins que l'un d'entre eux ne représentât les autres et ne reçût les aumônes pour le compte de tous ; certaines redevances étaient perçues à leur profit⁴, et la matricule pouvait recevoir des dons, même des terres, qui étaient administrées par les chefs de l'église comme les biens de celle-ci, mais dont les revenus étaient affectés obligatoirement à l'entretien des pauvres immatriculés⁵.

LES HOSPICES

Une autre fondation qui appelle une mention particulière est celle des maisons hospitalières ou *xenodochia*, destinées à recevoir des voyageurs qui avaient quitté leur patrie pour des motifs de piété (*peregrini*)⁶, des malades, spécialement des incurables, ou, dans des maisons que la contagion obligeait à mettre à part, des lépreux. Ces établissements hospitaliers dépendaient fréquemment d'un monastère, dont les moines les desservaient ; certains monastères, même,

(1) Concile de Clichy (626-627), can. 25 ; concile de Reims (627-630), can. 22. Saint Grégoire le Grand avait donné la même autorisation dans des cas semblables (*Reg.* VII, 13, 35 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1459, 1481). C'était d'ailleurs une tradition dont les textes patristiques fourniraient de nombreux exemples. On rachetait parfois de la même manière des condamnés. Beaucoup des captifs ainsi libérés entraient, avec l'appui de ceux qui les avaient rachetés, dans des monastères.

(2) C'est le mot dont nous avons fait, en un sens différent, « marguillier » ; les *matricularii*, en retour des avantages que leur conférait leur inscription au rôle officiel de charité, assuraient certains services de garde ou de police dans les églises.

(3) Voir une formule d'Angers, XLIX, *Nos fratris (fratres), qui ad matricula sancti illius resedire videmur, quos nobis ibidem omnipotens Deus de conlata christiannorum pascere videtur.*

(4) Ainsi, quand un enfant était exposé à la porte d'un sanctuaire, c'étaient les *matricularii* qui le recueillaient et qui, après trois jours d'enquête pour connaître ses parents, le confiaient à un nourricier dont l'enfant deviendrait le serf, moyennant un prix payé au profit de la matricule et, souvent, le repas du jour. Cf. la formule angevine ci-dessus et une formule de Tours, XI.

(5) Sur la matricule des pauvres, voir LESNE, *op. cit.*, p. 380-389.

(6) Les Irlandais ou *Scotti*, chez qui la « pérégrination pour Dieu » était devenue une habitude si fréquente qu'elle paraissait presque dans l'ordre, étaient reçus, souvent grâce à des compatriotes émigrés, dans des *xenodochia* spéciaux qu'il avait fallu multiplier à leur intention. Cf. GOUCAUD, *Les chrétientés celtiques*, p. 166 et suiv.

n'avaient été fondés que dans cette intention, par exemple le *xenodochium et monasterium* établi à Autun par la reine Brunehaut, qui reçut pour cette fondation charitable les félicitations de saint Grégoire le Grand¹ ; ou bien, le *xenodochium* une fois installé, on y annexait un oratoire, avec des clercs ou des moines qui en recevaient la charge. C'était d'ailleurs, d'après l'usage du temps, le monastère ou l'oratoire qui était habilité à posséder, non l'hôpital, qui se trouvait pour jouir des donations et propriétés par l'intermédiaire de ses desservants ecclésiastiques ; ce n'est que plus tard que les hôpitaux deviendront comme tels aptes à posséder et recevront directement legs et fondations².

LA DÉFENSE DES BIENS D'ÉGLISE Ce n'était donc pas seulement l'intérêt de l'Église ou de son clergé, c'était l'intérêt des pauvres (*res pauperum*) que compromettaient les ravisseurs, rois ou particuliers, des biens ecclésiastiques ; l'évêque accomplissait un devoir strict en les défendant contre les spoliateurs, fût-ce contre des héritiers qui tentaient de reprendre des biens qui, à leur gré, auraient dû n'être jamais distraits de leurs héritages. Les clauses des donations ou testaments s'accordent avec les canons des conciles pour réclamer ou fulminer contre les auteurs de rapines, sans parler des aliénés dont ils sont frappés ; l'autorité royale, à laquelle on recourt pour la protection des biens en danger, se montre souvent efficace, à moins que le roi lui-même, comme il est arrivé plus d'une fois, ne soit le responsable d'une spoliation ouverte ou dissimulée.

Quand il y avait lieu, pour la défense des droits d'une église, d'engager un procès, c'était l'évêque ou l'abbé, le plus souvent par le ministère de ses représentants, agents (*actores, agentes*) ou avoués (*advocati*), qui comparait au nom de son église, soit contre les laïcs qui prétendaient la dépouiller, soit contre les autres établissements ecclésiastiques qui lui disputaient le bien en cause, soit contre le fisc ; ces procès, si l'on en juge par les documents qui nous sont parvenus, tournaient à peu près toujours à la satisfaction de l'Église : dans les autres cas, en effet, rien ne subsistait dans le chartrier ecclésiastique pour attester une décision dont on ne pouvait tirer un parti profitable.

LE FOR ECCLESIASTIQUE L'effort de l'Église, de bonne heure, fut dirigé vers la constitution de tribunaux ecclésiastiques pour les procès où étaient engagés les clercs ; les conciles stipu-

(1) *Reg.* XIII, 7, 11 ; JAFFÉ-WATTENBACH, 1871, 1875. Le cas devait être fréquent puisqu'il a donné lieu à une formule (Marculfe, II, 1). Le nombre des pensionnaires était d'ordinaire limité, comme dans cette charte (douze en souvenir des Apôtres, mais le chiffre est variable).

(2) « Les hôpitaux de l'époque franque ne possèdent pas, semble-t-il, ce que les modernes appellent la personnalité civile » (LESNE, *op. cit.*, p. 411). La seule exception probable concerne le *xenodochium* fondé à Lyon par Childebert I^{er}, dont l'évêque surveille les prévôts et administrateurs (peut-être même sont-ils nommés par lui), mais sans pouvoir faire passer les biens de l'hôpital en la propriété de l'église, *nihil exinde... ad ius ecclesiae transferat*, cf. concile d'Orléans (549), can. 11

laient avec insistance que les clercs ne pouvaient porter aucune plainte devant les juges civils, ni même y répondre à une assignation lancée par un laïque, sans l'assentiment de leur évêque ; le juge civil, de son côté, était menacé d'exclusion de l'Église s'il acceptait de connaître d'une cause où était engagé un clerc ; même au criminel, un clerc ne pouvait être cité devant la justice séculière que pour un crime capital (homicide, vol, maléfice) ; encore cette exception n'existait-elle ni pour les prêtres ni pour les diacres, — ni, à plus forte raison, pour les évêques, dont les seuls juges étaient le métropolitain ou le concile¹.

Le concile de Paris, en 614, précisa les intentions de l'Église, réalisées en grande partie, le 18 octobre de la même année, par l'édit de Clotaire II : en matière civile, le juge séculier n'avait pas qualité pour juger les procès entre clercs, et devait s'associer des juges ecclésiastiques pour connaître, en audience publique, des procès engagés entre un clerc et un laïque ; en matière criminelle, les clercs inférieurs contre lesquels aura été établie une preuve peuvent être condamnés par le comte, sauf s'il s'agit d'un crime capital, dont la punition est réservée à l'évêque ; l'évêque est seul compétent si l'accusé est un prêtre ou un diacre².

Les clercs ne furent pas seuls à bénéficier, en vertu de ce que les canonistes du moyen âge appelleront le *privilegium fori*, de la juridiction ecclésiastique : elle régissait aussi les protégés de l'Église, les veuves, les orphelins, les affranchis, soit que leurs procès doivent être jugés par un tribunal mixte, comme l'édit de Clotaire II le stipule expressément pour ces derniers, soit que l'archidiaque ou un autre délégué de l'évêque doive tout au moins assister au jugement³.

(1) Les exigences des conciles deviennent de plus en plus précises : concile d'Agde (506), can. 32 ; concile d'Orléans (511), can. 6 ; concile d'Épaone (517), can. 11 ; concile d'Orléans (538), can. 35 ; concile d'Orléans (541), can. 20 ; concile de Mâcon (581 ou 583), can. 7-8 ; concile de Mâcon (585), can. 9-10 ; synode d'Auxerre (v. 573-603), can. 35, 41.

(2) Concile de Paris (614), can. 6, 13 ; édit de Clotaire II (614), 4-5, dans BONERIUS, *Capitularia regum Francorum*, t. I, p. 21. Sur l'interprétation de ces textes et les discussions auxquelles elle a donné lieu, voir les notes des éditions citées. — Les conciles postérieurs à 614 continuent de formuler sur ce point les intentions de l'Église : concile de Clichy (626-627), can. 7, 20 ; concile de Reims (627-630), can. 6, 18 ; concile de Chalon-sur-Saône (639-654), can. 11.

(3) Concile de Mâcon (585), can. 7, 12 ; édit de Clotaire II (614), 7, dans BONERIUS, t. I, p. 22.

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages
BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE, par Louis BRÉHIER	7
CHAPITRE PREMIER. — SAINT GRÉGOIRE LE GRAND. SA POLITIQUE ITALIENNE, par René AIGRAIN	17
§ 1. — Grégoire avant son pontificat	18
La famille de Grégoire, 18. Sa formation intellectuelle, 19. Le préfet de Rome, 20. La profession monastique, 21. Apocri- siaire à Constantinople, 22.	
§ 2. — Les débuts du pontificat. Le docteur	23
Grégoire est élu pape, 23. Son sacre, 24. Le nouvel élu au ser- vice des Romains. Les homélies, 24. Le <i>Pastoral</i> , 26. Diffusion du <i>Pastoral</i> , 27. Les <i>Morales sur Job</i> , 28. Grégoire exégète, 29. Diffusion des <i>Morales</i> , 30. Les <i>Dialogues</i> , 31. La doctrine des <i>Dialogues</i> , 31. L'influence des <i>Dialogues</i> , 32. L'œuvre litur- gique de Grégoire, 33. Le <i>Registre</i> de Grégoire, 34.	
§ 3. — Le gouvernement de saint Grégoire le Grand et l'Église en Italie.	36
Les aumônes de Grégoire, 36. Saint Grégoire et les basiliques romaines, 37. Saint Grégoire et la discipline, 38. Grégoire métropolitain et les églises suburbicaires, 39. Les affaires de Naples, 40. Autres interventions, 41. Le concile provincial et les évêques de Sicile, 42. La province d'Aquilée et le schisme d'Aquilée, avant Grégoire, 43. Grégoire et le schisme, 44. La province de Milan et la reine Théodelinde, 45. La province de Ravenne. L'archevêque Jean et l'affaire du pallium, 46. Grégoire et Marinien de Ravenne, 47.	
§ 4. — Saint Grégoire et les Lombards	48
Les Lombards, 48. L'avènement d'Agilulf, 48. Les Lombards en guerre et le siège de Rome, 49. Le pape et la trêve, 50. Les efforts de Grégoire pour la paix, 51. Les trêves de 598 et de 603, 52. Mort de saint Grégoire, 53. Le « Consul de Dieu », 54.	
CHAPITRE II. — LES RAPPORTS ENTRE ROME ET CONSTAN- TINOPLE DE L'AVÈNEMENT DE GRÉGOIRE LE GRAND A LA CHUTE DE PHOCAS (590-610), par Louis BRÉHIER	55
§ 1. — Grégoire le Grand et Maurice	55
Leurs rapports antérieurs, 55. Principes de la politique ponti- ficale, 57. Le schisme d'Aquilée, 57. Juridiction sur l'Illyri- cum, 58. Affaire de Thèbes en Thessalie, 58. Affaire de l'élec- tion de Salone, 59. Autres interventions dans l'Illyricum, 59. L'entrée des fonctionnaires et soldats dans les ordres, 60. Inter- ventions dans les patriarcats d'Orient, 61. Grégoire le Grand et les lieux saints, 62. Le patriarcat de Constantinople, 63.	
§ 2. — Le conflit au sujet du titre d'œcuménique.	64
Le conflit sous Pélage II, 64. Précédents emplois du titre, 65.	

La question sous Grégoire le Grand, 66. Attitude du patriarche Cyriaque, 67. <i>Servus servorum dei</i> , 68.	
§ 3. — L'empereur Phocas et l'Église (602-610).	69
Chute de Maurice. Avènement de Phocas, 69. Phocas et saint Grégoire le Grand, 69. Phocas et les successeurs de saint Grégoire, 71. Politique religieuse de Phocas en Orient, 71. Les églises d'Orient et l'invasion persane, 72. Les révoltes contre Phocas, 73. Révolte de l'exarque Héraclius, 75. Chute de Phocas. Avènement d'Héraclius, 76.	
CHAPITRE III. — LA CRISE DE L'EMPIRE ET LE REDRESSEMENT D'HÉRACLIUS (611-632), par Louis BRÉHIER	79
§ 1. — L'anarchie et les invasions à l'avènement d'Héraclius.	79
Situation de l'Empire, 79. L'invasion persane, 80. Prise de Jérusalem (5 mai 614), 81. Les Perses à Chalcédoine, 82. Conquête de l'Égypte par les Perses (617-618), 83. Le danger des Avars et des Slaves, 83. La détresse de l'Empire, 84.	
§ 2. — Héraclius et sa politique d'union religieuse	85
L'empereur Héraclius, 85. La réorganisation financière et l'Église, 85. Les efforts pour l'union religieuse, 86. L'union des Coptes et Syriens jacobites, 87.	
§ 3. — L'Orient pendant l'occupation persane	88
Chosroès II et les chrétiens des provinces conquises, 88. Le concile de Ctésiphon, 89. Les Perses en Égypte, 90.	
§ 4. — La contre-offensive d'Héraclius	90
Les préparatifs, 90. Caractère religieux de l'expédition, 91. Le plan d'Héraclius, 92. L'Asie Mineure dégagée, 92. Renouveau de la paix avec les Avars, 92. L'invasion de l'Arménie persane, 93. La lutte pour l'Arménie et le repli d'Héraclius, 93. L'effort suprême des Perses, 94. Les mesures d'Héraclius, 94. Le siège de Constantinople, 94. Constantinople sauvée, 95. Héraclius en Transcaucasie, 96. L'expédition de Perse, 97. La chute de Chosroès et la victoire, 97. La paix avec la Perse, 98. Le retour d'Héraclius, 99. Restitution de la vraie Croix, 99.	
CHAPITRE IV. — LA NOUVELLE CRISE RELIGIEUSE. JUIFS, MONOÉNERGISME, ISLAM (632-639), par Louis BRÉHIER.	103
§ 1. — Efforts d'Héraclius pour la pacification de l'Empire.	103
§ 2. — Les mesures contre les Juifs.	108
§ 3. — Les tentatives d'union religieuse par le monoénergisme.	111
Le triomphe des Jacobites en Orient, 111. Sergius et la mono-énergie, 112. Débuts de la propagande du monoénergisme, 112. La propagande en Arménie, 113. La propagande en Mésopotamie et en Syrie, 114. Conférence d'Hiérapolis, 115. La propagande en Perse, 116. L'union en Arménie, 116. L'union en Égypte, 117.	
§ 4. — La première opposition au monoénergisme.	118
Les premiers opposants. Le moine Sophronius, 118. Maxime, 119. Les démarches de Sophronius, 120. Sophronius patriarche de Jérusalem, 120. Lettre de Sergius au pape Honorius, 121. La réponse du pape Honorius, 122. Lettre synodale de Sophronius, 123. L'édit d'Héraclius sur la foi, 124.	

§ 5. — L'islam et l'invasion arabe	124
L'Arabie avant Mahomet, 124. Mahomet et son œuvre, 125. Sources de la doctrine de Mahomet, 125. La propagande de Mahomet, 126. Le Coran et la doctrine musulmane, 126. Le premier état musulman, 127. La guerre sainte et les conquêtes, 127. Causes des succès arabes, 127. Premières invasions arabes, 128. Conquête de la Syrie, 128. Conquête de la Mésopotamie romaine, 130. Conquête de la Perse, 130.	
CHAPITRE V. — L'EKTHESIS, LA FIN DU RÈGNE ET LA SUCCESSION D'HÉRACLIUS (638-641), par Louis BRÉHIER	131
§ 1. — La publication de l'Ekthesis	131
Le point de vue d'Héraclius, 131. Monoénergisme et monothélisme, 131. Contenu de l'Ekthesis, 132. Date et circonstances de sa publication, 132. La réception de l'Ekthesis, 132. Violences contre le pape Séverin, 133. Le pape Jean IV contre l'Ekthesis, 134.	
§ 2. — L'invasion arabe en Égypte	134
Situation de l'Égypte en 639, 134. L'entrée des Arabes en Égypte, 136. Marche d'Amrou, 136. Disgrâce de Cyrus, 137.	
§ 3. — Les populations chrétiennes sous la domination arabe . .	138
Instructions d'Héraclius aux provinces occupées, 138. L'installation des Arabes en pays conquis, 138. Le statut des chrétiens, 139. La situation religieuse, 140.	
§ 4. — La mort et la succession d'Héraclius	141
Dernières années d'Héraclius, 141. Le règne des empereurs associés, 143. Constantin III et les affaires religieuses, 143. Martine au pouvoir, 144. Constant couronné empereur, 144. Exil de Pyrrhus, 144. Chute de Martine et d'Heracleonas, 145.	
§ 5. — Les Slaves dans la péninsule des Balkans	145
Révolte des Slaves contre les Avars, 146. Disparition des évêchés, 147. Établissements permanents des Slaves, 148. Origine du christianisme chez les Yougoslaves, 149.	
CHAPITRE VI. — LE DÉMEMBREMENT DES CHRÉTIENTÉS ORIENTALES ET LE SCHISME MONOTHÉLITE (641-668), par Louis BRÉHIER	151
§ 1. — La perte de l'Égypte	151
Minorité de Constant, 151. La situation de l'Égypte, 152. Retour de Cyrus à Alexandrie, 153. Capitulation d'Alexandrie, 153. Mort de Cyrus, 153. L'évacuation d'Alexandrie, 154. Les Arabes en Tripolitaine, 154. Tentative pour reprendre l'Égypte, 155.	
§ 2. — L'Asie Mineure et l'Arménie disputées	155
Les Arabes en Asie Mineure, 155. La situation en Arménie, 155. Premières incursions arabes en Arménie, 156. Trêve entre l'Empire et les Arabes, 156. Politique religieuse de Constant en Arménie, 157. Le concile de Dwin, 157. Les Arméniens traitent avec les Arabes, 158. Intervention de Constant en Arménie, 159. Occupation de l'Arménie par les Arabes, 159.	
§ 3. — La question monothélite (641-647)	160
La situation religieuse en Afrique, 160. Maxime et le mono-	

thélisme, 161. Rappel de l'exarque Georges à Constantinople, 161. Naissance du conflit entre Rome et Constantinople, 162. Pyrrhus à Carthage, 163. La dispute publique entre Maxime et Pyrrhus, 163. Abjuration de Pyrrhus, 164. Action de l'Église d'Afrique contre le monothélisme, 164. Révolte de l'exarque Grégoire et invasion arabe, 165.	
§ 4. — La condamnation du monothélisme	165
L'action du pape Théodore, 165. Défection de Pyrrhus, 166. Publication du <i>Typos</i> (648), 166. Le pape Martin Ier, 166. Le concile du Latran (649), 167.	
§ 5. — Les représailles	169
La mission d'Olympius, 169. L'arrestation du pape, 170. Le pape à Constantinople, 170. Le procès du pape, 171. Supplice du pape, 172. Pyrrhus rétabli au patriarcat, 172. Mort du pape Martin, 172. Le procès de Maxime, 173. Exil de Maxime à Bizya, 174. Maxime gracié, 174. Condamnation nouvelle et martyre de Maxime, 175.	
§ 6. — La fin du schisme	176
Transaction proposée par Pyrrhus, 176. Persistance du schisme, 176. La réconciliation, 176.	
§ 7. — L'Empire en péril	177
Création de la puissance navale des Arabes, 177. Le danger des Slaves, 177. Constant en Occident, 178.	
CHAPITRE VII. — LES DERNIERS HÉRACLIDES. RÉTABLISSEMENT DE LA PAIX RELIGIEUSE. GUERRÈS CIVILES ET INVASIONS (668-715), par Louis BRÉMIER	
§ 1. — La défense de Constantinople	181
Avènement de Constantin IV, 181. Reprise des invasions arabes, 182. Le siège de Constantinople, 182. Paix entre l'Empire et le califat, 183.	
§ 2. — Le sixième concile œcuménique	183
Efforts de Constantin IV pour la paix religieuse, 183. Lettre de l'empereur au pape Donus, 184. Consultation des évêques d'Occident, 184. Profession de foi des évêques d'Occident, 185. L'ambassade romaine à Constantinople, 186. Convocation du concile, 186. Ouverture du concile, 186. Travaux du concile, 187. Examen des témoignages patristiques, 187. Déposition de Macaire, 188. Les dernières sessions, 189. Décisions du VI ^e concile, 189. L'édit impérial, 190.	
§ 3. — L'union compromise	191
L'empereur Justinien II, 191. Situation religieuse à Constantinople, 191. L'enquête sur les actes du VI ^e concile, 192. La révision des actes du concile, 192. Envoi à Rome des actes révisés, 193. Le patriarche Paul III, 193. Le concile quiniséxté, 193. Convocation du concile, 195. Envoi à Rome des actes du concile, 196. Protestation du pape, 197. Tentative d'enlèvement du pape, 197. Renversement et restauration de Justinien II, 197. Les vengeances de Justinien, 198. Reprise des rapports avec Rome, 198. Le pape Constantin à Constantinople, 199. Conférence entre le pape et l'empereur, 199.	
§ 4. — Le démembrement de l'Empire	200

- Resserrement des limites de la chrétienté, 200. Les Bulgares en Mésie, 200. Arrêt de l'offensive arabe, 202. Reprise de la guerre avec les Arabes, 202. La défense de l'Asie Mineure, 202. Perte définitive de l'Arménie, 203. La prise de Carthage, 204.
 § 5. — Guerres civiles et anarchie de l'Empire 205
 Chute de Justinien II, 205. Philippicus et la réaction monothélite, 206. Protestation du pape contre l'édit impérial, 207. Chute de Philippicus, 207. Anastase II. L'orthodoxie rétablie, 208. La révolte militaire devant l'ennemi, 208.

CHAPITRE VIII. — LA FIN DE L'AFRIQUE CHRÉTIENNE,

- par René AIGRAIN 211
 § 1. — L'Afrique chrétienne au temps de saint Grégoire le Grand. 211
 La province byzantine d'Afrique, 211. L'exarchat d'Afrique. 212. Le patrice Gennadius, 213. Le patrice Héraclius, 214. Grégoire et les « coutumes » des églises d'Afrique, 214. Les appels à Rome. Le cas de l'évêque Paul, 215. Les interventions de Grégoire. En Sardaigne, 216. En Numidie, 217. Le donatisme, 218. Les amis de Grégoire. Dominique et Hilarus, 219. L'évêque Columbus, 219. L'apostolat en Afrique, 220.
 § 2. — La fin de l'Afrique byzantine 221
 L'empereur Héraclius, 221. La prospérité de l'Afrique, 221. Les conversions en pays berbère, 222. Les contre-coups de la controverse monothélite, 223. Conciles africains, 224.
 § 3. — La conquête musulmane. Les survivances chrétiennes. 242
 Première incursion des Arabes, 224. La forteresse musulmane de Kairouan, 225. La résistance berbère, 226. Koçeila, 227. La Kâhena, 227. Les musulmans maîtres de l'Afrique, 228. Survivances chrétiennes, 228. Les évêchés d'Afrique dans les listes byzantines, 229. Les derniers évêques résidants, 229.

CHAPITRE IX. — L'ESPAGNE CHRÉTIENNE, par René AIGRAIN. 231

- § 1. — L'Espagne wisigothique sous les rois catholiques 232
 Reccarède et saint Grégoire le Grand, 232. La légation de Probinus et les relations avec les Byzantins, 233. Le gouvernement de Reccarède, 234. Grégoire et l'Espagne byzantine. Mort de Reccarède, 234. Liuva II et Wittéric, 236. Gundemar et Tolède métropole, 236. Sisebut et les Byzantins, 237. Sisebut et les Juifs, 238. Règne et abdication de Suinthila, 239. Le concile de Tolède (633), Sisenand reconnu roi, 240. La fin de Sisenand et de saint Isidore, 242. L'activité intellectuelle d'Isidore. Les Etymologies, 242. Autres ouvrages d'Isidore, 243. Chintila et le concile de 636, 245. Le concile de 638 et la lettre de Braulio, 245. L'avènement de Chindasvinde et son régime de terreur, 247. Le concile de 646, 247. Reccessvinte et les conciles de 653 à 666, 248. La préparation du code wisigoth, 250. Le « livre des jugements » de Reccessvinte, 251. Wamba et la révolte de Septimanie, 251. Wamba, le service militaire des clercs et les conciles, 253. Ervige et le concile de 681, 254. La primatie de fait de Tolède, 255. Le concile de 683, 255. Le concile de 684 et le monothélisme, 256. L'avènement d'Égica et le concile de 688, 257. L'affaire du monothélisme au

concile de 688, 257. Les conciles de 693 et de 694, 258. Le roi Wittiza, 260. La menace arabe et l'élection de Rodéric, 261. Les musulmans en Espagne, 262. Le désastre de 711, 263. L'Espagne province musulmane, 264. Les causes du désastre. La tutelle de l'Église sur l'État, 264. L'intrusion de l'État dans l'Église, 265. La persécution contre les Juifs, 266.	
§ 2. — Les chrétiens d'Espagne de l'invasion arabe à l'émirat indépendant de Cordoue (711-756).	267
Theudimer à Orihuela, 267. Les chrétiens de Mérida et les terres « agrégées », 268. Les gouverneurs musulmans jusqu'à Abd-er-Rhaman, 269. Survivances chrétiennes, 270. La Cerdagne et le prince Quintila, 270. Les chrétiens réfugiés en Galice, 271. Le royaume de Pélage et la bataille de Covadonga, 272. Alphonse I ^{er} , roi des Asturies. Guerres civiles entre musulmans, 274. L'agrandissement du royaume des Asturies, 275. L'Émirat indépendant de Cordoue en 756, 276.	
CHAPITRE X. — L'ANGLETERRE CHRÉTIENNE ET LES ÉGLISES CELTIQUES, par René AIGRAIN	277
§ 1. — La mission grégorienne et l'œuvre de saint Augustin. Légende rapportée par Bède, 279. Grégoire de Tours et la reine Berthe, 280. L'idée de la mission grégorienne, 280. Les missionnaires en route, 281. La prédication au « Bretwalda », Ethelbert, 282. Conversion d'Ethelbert, 283. L'organisation de l'Église d'Angleterre, 285. La réponse aux questions d'Augustin, 286. Le libéralisme uni à la fermeté de la doctrine, 287. Échec d'Augustin auprès des Bretons, 287. Dernières années et mort de saint Augustin, 289.	279
§ 2. — Les premiers continuateurs de saint Augustin	289
Saint Laurent et Mellitus, 289. La législation d'Ethelbert, 290. La crise après la mort d'Ethelbert, 291. Conversion d'Edwin de Northumbrie, 292. Le règne d'Edwin et les missions de saint Paulin, 293. Conversion de l'Est-Anglie. Les nouveaux ouvriers, 294. Penda, roi de Mercie, et le retour offensif du paganisme, 295. Oswald de Northumbrie et saint Aedan, 296. Oswy et la défaite de Penda, 296. Conversion de Peada de Mercie, 297. Le Wessex et l'Est-Anglie, 298. Nouvelles conversions en Essex, 298. Conversion du Sussex, 299. Le royaume de Kent et la dynastie d'Ethelbert, 300.	
§ 3. — Les chrétientés celtiques	301
Saint Columba et le monastère d'Iona, 301. Les monastères-évêchés, 302. Absence de métropoles dans les églises celtiques, 304. Les églises d'Armorique, 304. Les rois bretons ; saint Judicael, 306. Les usages celtiques, 306. Le rite baptismal. La tonsure celtique, 307. Le comput pascal chez les Celtes, 308. Premières discussions sur la Pâque celtique, 309. Interventions romaines. Cumman et le synode de Magh-Lene, 310. Les pérégrinations des missionnaires celtes. Saint Aedan à Lindisfarne, 311. Sainte Hilda et le monastère de Whitby, 312. Les successeurs de saint Aedan, 313. Saint Wilfrid à Ripon, 314. La conférence de Whitby, 315. Fin de la dissidence celtique sur la Pâque, 316.	

§ 4. — L'Église d'Angleterre de Wilfrid à Egbert	316
Wilfrid et Chad, évêques d'York, 317. Saint Théodore de Tarse, archevêque de Cantorbéry, 317. Le concile d'Hertford, 319. Les nouveaux évêchés, 319. Le démembrement du diocèse d'York et la dépossession de Wilfrid, 321. Wilfrid rétabli à Rome, 321. Le concile de Hatfield. Nouvelles tribulations de Wilfrid, 322. Wilfrid est rétabli et de nouveau destitué, 322. Réhabilitation définitive et mort de Wilfrid, 323. Les successeurs de Théodore à Cantorbéry, 324. Saint Benoît Biscop, 325. Céolfred et Bède le Vénéral, 325. L'œuvre de Bède, 326. Egbert d'York, 327.	
CHAPITRE XI. — L'ÉGLISE FRANQUE SOUS LES MÉROVINGIENS, par René AIGRAIN	329
§ 1. — Les rois mérovingiens et l'Église jusqu'en 639	331
Les fils de Clovis et le partage de 511, 331. La fin du royaume Burgonde, 331. Conséquences ecclésiastiques, 332. Les Francs en Thuringe et en Bavière, 333. Clotaire seul roi. Sainte Radegonde, 333. Les fils de Clotaire et l'Église. Caribert, 334. Gontran, 335. Sigebert, 337. Chilpéric et Frédégonde, 337. Saint Prétextat, 338. La culture et la théologie de Chilpéric, 339. La fin de Chilpéric et de Frédégonde, 340. La fin de Brunehaut, 340. Brunehaut et les saints mérovingiens, 341. Brunehaut et saint Grégoire le Grand, 342. Le règne de Clotaire II, 343. Clotaire II et la mairie burgonde, 344. Le concile et l'édit de 614, 345. Le roi Dagobert et ses conseillers, 346. L'action de Dagobert au delà des frontières, 348. Dagobert et Saint Denis, 348.	
§ 2. — L'Église pendant l'ascension des maires du palais . . .	349
La décadence mérovingienne, 349. Sainte Bathilde, 350. Clotaire III et le maire Ebroïn, 352. Childéric II et saint Léger, 352. La passion de saint Léger, 353. La fin d'Ebroïn, 355. Pépin II dit d'Héristal, 356. La succession de Pépin. Charles Martel, 357. L'invasion musulmane, 358. La bataille de Poitiers et le recul des Arabes, 359. L'action de Charles au dehors, 360. Les sécularisations, 361. La ruine de la discipline, 362. Les fils de Charles Martel. Carloman et Pépin le Bref, 363. Pépin le Bref, roi des Francs, 363. Conciles réformateurs en Germanie, 364. La réforme en Neustrie. Le rétablissement des métropoles, 365.	
§ 3. — L'état religieux et intellectuel de la Gaule franque. Rôle des évêques dans la société franque, 368. Les élections épiscopales, 369. Les conciles et les élections épiscopales, 370. Évêques indignes et saints évêques, 372. Effacement de la juridiction métropolitaine, 373. Les conciles, le droit canonique et le recours au Saint-Siège, 374. Prêtres, diacres et clercs inférieurs, 375. La prédication et la théologie, 377. Les écoles dans la Gaule mérovingienne, 378. Saint Grégoire de Tours, 379. Grégoire témoin de son temps, 380. L'histoire des Francs, 381. Autres ouvrages de Grégoire, 382. Fortunat, 383. Les églises, 385. La messe gallicane, 385. L'année liturgique, 387. Le culte des saints, 388. Superstitions, 389.	368

CHAPITRE XII. — LES PAPES ET L'ITALIE DE 604 A 757, par René AIGRAIN	391
§ 1. — Les premiers successeurs de saint Grégoire le Grand. Sabinien, 392. Boniface III, 393. Saint Boniface IV et Sainte-Marie-des-Martyrs, 393. Saint Deusdedit, 394. Les rébellions dans l'exarchat, 394. Adaloald et Théodelinde, 395. La fin du schisme à Grado. Sa persistance en Frioul, 396. Boniface V, 396.	391
§ 2. — Les papes durant le conflit monothélite et sa liquidation.	397
Honorius I ^{er} , 397. Honorius et les Lombards, 398. Incidents à Grado, 398. Rothari, roi des lombards, et la reine Gundiperga, 399. Séverin, 400. Jean IV, 401. Théodore, 401. Saint Martin I ^{er} , 402. Saint Eugène I ^{er} , 403. Saint Vitalien. L'autocéphalie de Ravenne, 403. Adéodat II et Donus, 404. Saint Agathon I ^{er} , 405. Saint Léon II, 405. Saint Benoît II, 406. Jean V, 406. Conon, 407. L'élection de saint Sergius I ^{er} , 407. La fin du schisme d'Aquilée, 408. Le pape Sergius I ^{er} . La liturgie et les basiliques romaines, 409. Jean VI, 410. Jean VII, 410. Sisinnius et Constantin I ^{er} , 411. Conflits à Ravenne et à Milan, 411.	
§ 3. — Le danger lombard, la fin de l'Exarchat et les commencements de l'État pontifical.	412
L'élection de saint Grégoire II, 412. Le roi Liutprand, 412. La politique financière de Léon l'Isaurien et ses conséquences, 413. Le début de la lutte contre les images, 414. L'alliance de l'exarque et du roi lombard, 414. La fin du pontificat. L'action religieuse de Grégoire II, 415. Saint Grégoire III, 416. Ravenne et les Lombards, 417. L'appel inutile à Charles Martel, 418. Saint Zacharie. Le traité de Terni, 419. Zacharie et l'Empire, 420. La dernière entrevue avec Liutprand, 421. Ratchis roi et moine, 421. L'activité religieuse et l'administration de Zacharie, 422. Etienne II et la menace lombarde, 423. Premières missions diplomatiques. L'appel du pape au roi Pépin, 423. Le voyage du pape à Pavie, 424. Le pape en Francie, 425. A Saint-Denis et à Quierzy, 425. L'ambassade de Carloman, 427. Les deux campagnes d'Italie, 427. La dernière intervention byzantine, 428. Naissance d'un État pontifical, 429. L'avènement de Didier et la mort d'Étienne II, 430.	
CHAPITRE XIII. — LA QUERELLE DES IMAGES JUSQU'AU CONCILE ICONOCLASTE DE 754, par Louis BRÉHIER.	431
§ 1. — L'empereur Léon Isaurien	431
La période des iconoclastes, 431. Origines de Léon III, 433. La défense de Constantinople, 434. L'Asie Mineure dégagée, 435. Politique intérieure de Léon III, 436. Léon III législateur, 437. L'édit contre les Juifs et les montanistes, 439.	
§ 2. — Les origines du mouvement iconoclaste	439
La querelle des images, 439. Comment les faits ont été présentés, 440. L'art religieux au début du VIII ^e siècle,	

441. L'Église et l'art religieux, 442. Le culte des icônes, 443. Manifestations iconoclastes, 444.
- § 3. — Les débuts de la querelle des images 446
L'édit du calife Yézid, 446. Le mouvement iconoclaste en Asie Mineure, 447. Léon III gagné aux doctrines iconoclastes, 448. Léon III a-t-il publié un édit ? 448. Propagande de Léon contre les images, 449. Destruction de l'icône de Chalcé, 450. Mesures contre l'enseignement, 450. Révolte du thème des Helladiques, 451. Tentatives de Léon III auprès du patriarche et du pape, 451. La révolte de l'Italie, 452. Dernière tentative de Léon III auprès du patriarche, 453.
- § 4. — La prohibition formelle des images 453
Le silence des dix-neuf lits, 453. Anastase élu patriarche, 454. Première persécution systématique, 454. La résistance de Grégoire III, 455. Les représailles contre l'Italie, 456. Mesures contre le Saint-Siège, 456. Démembrement de la juridiction du pape, 456.
- § 5. — Constantin V et le concile iconoclaste 457
L'avènement de Constantin V, 457. La révolte d'Artavasde, 458. Reprise de la politique iconoclaste, 459. Premiers rapports de Constantin V avec Rome, 461. Gouvernement de Constantin V, 462. Transports de populations, 463. Le parti iconoclaste, 463. Les doctrines iconoclastes, 465. Arguments théologiques, 466. Le culte de la croix, 466. Doctrines particulières de Constantin V, 467. Le concile iconoclaste, 468. Transfert du concile aux Blachernes, 470.

CHAPITRE XIV. — LA VIE DE L'ÉGLISE BYZANTINE DE MAURICE A CONSTANTIN V, par Louis BRÉHIER 471

- § 1. — Les transformations de la société byzantine 471
Les causes de transformation, 471. Le désordre moral, 471. Manque de respect pour la religion, 472. Immoralité, 472. Pratiques païennes, 472. Magie et sorcellerie, 473.
- § 2. — La constitution de l'Église 474
Le droit canon, 474. L'œuvre canonique du Quinisexte, 475. L'autorité impériale dans l'Église, 475. L'autorité du pape, 476. Le patriarcat de Constantinople, 477. Étendue du ressort patriarcal, 478.
- § 3. — Les patriarcats et églises d'Orient 479
Melkites et Jacobites, 479. Patriarcat d'Antioche, 479. Rétablissement de la hiérarchie melkite à Antioche, 480. L'Église maronite, 481. Patriarcat de Jérusalem, 482. Patriarcat d'Alexandrie, 482. La hiérarchie melkite reconstituée, 483. L'Église arménienne, 484.
- § 4. — Le clergé et la discipline ecclésiastique 485
Métropolités et évêques, 485. Le clergé, 486. Mariage des clercs, 486. La vie canonique et les abus, 487. Monastères, 488.
- § 5. — La vie intérieure de l'Église 490
La direction des âmes, 490. Les sacrements, 490. Jeûne et prohibitions, 491. Liturgie, 492. Usages nouveaux, 494. Office divin et hymnographie, 495. L'hymne acathiste, 496.

§ 6. — L'activité extérieure de l'Église	497
Éclipse des missions byzantines, 497. L'Église et l'enseignement, 498. Littérature religieuse, 499. Hagiographie, 500. L'art religieux, 502.	
CHAPITRE XV. — LE MONACHISME OCCIDENTAL, par René AIGRAIN	505
§ 1. — Les fondations et les institutions	506
La règle de saint Césaire d'Arles, 506. Son adoption à Poitiers, 507. Les règles composites, 508. Survivances ou emprunt à l'Orient, 509. Les moines d'Espagne, 510. Le monachisme irlandais, 511. Saint Colomban et sa règle, 512. Diffusion de la règle de saint Colomban, 514. Le compromis avec la règle bénédictine, 516. Les Bénédictins en Angleterre, 517. La restauration du Mont-Cassin, 518. La règle bénédictine sanctionnée par les conciles, 520.	
§ 2. — L'activité monastique	521
L'office divin, 521. Le travail des mains, 522. Le temporel monastique, 523. Le travail intellectuel, 525. L'activité missionnaire, 526. Saint Amand, 527. Ses prédications, 528. Ses fondations monastiques, 529. Saint Colomban et saint Gall, 530. L'Alémanie : saint Fridolin et saint Pirmin, 531. La Bavière : saint Rupert et saint Emmeran, 532. La Thuringe : saint Kilien, 533. La Frise : saint Willibrord, 534. Saint Boniface en Frise, 536. L'évêque de Germanie, 538. L'archevêque. L'organisation des diocèses, 539. Mayence et Fulda, 541. Le retour en Frise et le martyre, 542.	
CHAPITRE XVI. — LE TEMPOREL DES ÉGLISES OCCIDENTALES, par René AIGRAIN	543
§ 1. — Le patrimoine de l'Église romaine	543
Origines du patrimoine, 543. Répartition géographique, 544. Les recteurs, 546. L'administration du patrimoine, 547. Les « conductores », 548. Les colons, 549. Les esclaves, 550. Les affranchissements, 551. L'emploi du revenu des patrimoines, 552.	
§ 2. — Le temporel des églises en dehors du patrimoine. . .	553
L'église propriétaire, 553. Les églises de la ville épiscopale, 553. Les églises rurales, 554. Les droits des fondateurs et leurs abus, 555. Les biens fonciers des églises, 556. Les oblations et la dîme, 556. L'administration des biens d'église, 558. Le précaire, 559. Les serfs d'église, 560. L'affranchissement des serfs, 561. Privilèges et immunités, 562. La charité ecclésiastique. La matricule, 563. Les hospices, 564. Défense des biens d'Église, 565. Le for ecclésiastique, 565.	
TABLE DES MATIÈRES.	567